



HAL
open science

Les camps français d'internement (1938-1946) - Doctorat d'Etat

Denis Peschanski

► **To cite this version:**

Denis Peschanski. Les camps français d'internement (1938-1946) - Doctorat d'Etat. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2000. tel-00362523

HAL Id: tel-00362523

<https://theses.hal.science/tel-00362523>

Submitted on 18 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ PARIS 1
Panthéon-Sorbonne**

**Thèse pour l'obtention du grade de
docteur d'État es-lettres
(histoire contemporaine)**

Denis PESCHANSKI

Les camps français d'internement (1938-1946)

Directeur de thèse : Antoine PROST

2000

**UNIVERSITÉ PARIS 1
Panthéon-Sorbonne**

Les camps français d'internement (1938-1946) [Doctorat d'État]

Denis Peschanski*

Centre d'histoire sociale du XXe siècle
CNRS UMR 8058 Université - Panthéon-Sorbonne Paris 1
9 Rue Malher 75181 PARIS CEDEX 04
<http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/>

Pour citer la thèse à partir de sa version numérique en libre accès [TEL OAI AO-CSD]

Peschanski Denis, 2009/02/18, *Les camps français d'internement (1938-1946)*, tel-00XXXXXX**, 952 p. [facsimile hors ill. & cart., 2000, Thèse de doctorat d'État en Histoire, direction Antoine Prost, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 3 vol., 948 p., bibliogr. pp. 898-948, index.. Num. national de thèse 2000PA010665].

** {{rajouter le numéro identifiant à 6 chiffres qui figure en marge à gauche du document}}

Résumé

Entre février 1939, date de l'ouverture du premier camp d'internement administratif, et mai 1946 date de la fermeture du dernier, quelque 600 000 personnes se sont retrouvées enfermées non pas pour des délits ou des crimes qu'elles auraient commis mais pour le danger potentiel qu'elles représenteraient pour l'Etat et/ou la société. Quatre logiques successives se sont succédé : l'exception (1938-1940), l'exclusion (1940-1942), la déportation (1942-1944), à nouveau l'exception (1944-1946). Ainsi s'enchaînent des périodes et des logiques différentes pour un phénomène unique. On notera que souvent il s'agissait pour les gouvernements français de répondre à une contrainte externe, ce qui tend à privilégier une approche « fonctionnelle » du phénomène. Mais, une fois la contrainte acceptée, il y avait plusieurs possibles et le choix de l'internement répondait alors, souvent, à des préconstruits idéologiques. Le plan choisi rend compte à la fois de ces coupures chronologiques et des continuités (étude de la société des internés, de la garde, de l'opinion et de l'environnement immédiat, de la topologie même des camps).

Histoire; Seconde Guerre mondiale; France; opinion; résistance; communisme; juifs; déportation; camps; archives; tsiganes; réfugiés espagnols; Vichy; épistémologie

Abstract

French Internment camps 1938-1946

From the beginnings in February 1939, to the closing of the last camp, in May 1946, I estimate that there were 600,000 internees in around 200 centres, not for offences or crimes which they would have made but for the potential danger that they would represent for the State and/or the society. Internment policies were governed by four successive logics : exception (1938-1940), exclusion (1940-1942), deportation (1942-1944), and again exception (1944-1946). These different periods and logics for a single phenomenon are connected. It will be noted that often it was a question for the French governments of answering an external constraint, which tends to privilege a "functional" approach of the phenomenon. But, once the constraints accepted by French State, there were several possibilities and the choice of the internment is linked, often, with ideological "préconstruits". The structure of this "doctorat d'Etat" gives an account at the same time of these chronological cuts and continuities (study of the company of the internees, the guard, the opinion and the immediate social environment, the topology of the camps).

History; Second World War; France; Opinion; Resistance; Communism; Jews; Deportation; Camps; Archives; Gypsies; Spanish refugees; Vichy; epistemology

Précisions

Doctorat d'Etat soutenu le 30 novembre 2000 en Sorbonne (salle Liard). **Président du jury** : François Bédarida (directeur de recherche émérite au CNRS). **Directeur de thèse** : Antoine Prost (professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne). **Autres membres du jury** : Jean-Pierre Azéma (IEP Paris), Robert Frank (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), José Gotovitch (Université libre de Bruxelles), Pierre Laborie (directeur d'études, EHESS). Le jury a attribué la mention « Très bien » (mention correspondant à « très honorable avec félicitations à l'unanimité » pour le doctorat nouveau régime).

Version partielle publiée in : Peschanski Denis, 2002, *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, (coll. La suite des temps, dir. Pierre Nora), 456 p. ISBN 978-2-07-073138-1.

* peschan@univ-paris1.fr

Contributeur Open Acces Self-archiving – <http://hal.archives-ouvertes.fr/aut/Denis+Peschanski/>

En 2002, D.P. était membre de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), CNRS UPR301 -<http://www.ihtp.cnrs.fr/>

Remerciements

La liste des archives utilisées (voir fin de volume) suffit à montrer ma dette envers des hommes et des femmes dont l'aide fut essentielle et, sauf exception, bienveillante. Pour la France, le directeur des archives et le chef de la section contemporaine (appelée depuis « section du XX^e siècle ») furent les clés majeures dans un dispositif qu'on sait complexe. En la matière, Jean Favier et Chantal Bonazzi, qui furent mes interlocuteurs au moment où le programme de recherche fut mis au point et largement avancé, me témoignèrent une confiance constante. Ce fut aussi le cas de leurs successeurs respectifs (Alain Erlande-Brandenburg et Philippe Belaval, Paule René-Bazin et Isabelle Neuschwander). On sait aussi la connaissance qu'ont les archivistes de leurs fonds et, plus d'une fois, à Paris comme en province, dans ces si riches archives départementales, j'ai pu en tirer mon meilleur profit.

Il reste que la loi prévoyait le plus souvent des dérogations. Dans certains cas, peu nombreux, il a fallu surmonter l'obstacle des autorités versantes, ce que j'ai pu faire grâce à l'intervention de Michel Rocard, alors Premier ministre, et Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, sollicitée par Antoine Prost.

Avec des traditions et des cultures administratives différentes, j'ai trouvé à l'étranger, en Italie ou en Allemagne, en Espagne ou en Russie, un accueil favorable. Beate Husser m'a très utilement guidé dans mon périple allemand et Marina Arzakanian dans les méandres moscovites ; dans les deux cas leurs connaissances institutionnelles et linguistiques m'ont été indispensables.

Le dépouillement de ces fonds fut favorisé par un contrat signé avec le ministère de la Justice, grâce à Robert Badinter et Michelle Perrot. Un contrat du secrétariat d'Etat aux anciens combattants (Serge Barcellini étant alors délégué à l'information historique et à la mémoire), soutenu par le secrétariat général à l'intégration (Premier ministre) et la Fondation pour la mémoire de la déportation, m'a permis de faire le point sur le sort des Tsiganes de France.

Si les fonds du Consistoire central (Alliance israélite universelle) ne sont exploités par les spécialistes que depuis quelques années, les historiens savent depuis longtemps que le Centre de documentation juive contemporaine leur est ouvert. Dans les deux cas, l'accueil a été, sans surprise, excellent et la récolte de documents fructueuse.

Au gré des contacts, des fonds privés sont venus compléter la liste, ainsi grâce à Marianne Ranson (Comité américain de secours), François Marcot (Joseph Weill), Claude Bloch (Henri Jacob) ou Serge Klarsfeld (procès des gendarmes de Drancy) qui, en outre, m'a fourni de riches données.

Les photographies prises par l'inspecteur Philiponeau dans les divers camps où il a exercé constituent une source rare d'illustration. Grâce à Éric Conan, j'ai eu connaissance de ce fonds privé et Mme Philiponeau a eu la gentillesse de me confier ces documents. Les autres photographies viennent pour l'essentiel des fonds de l'Inspection générale des camps (archives nationales) ; Marie-Paule Arnaud (Centre historique des archives nationales), Isabelle Neuschwander (section du XX^e siècle) et Françoise Clavaud (nouvelles technologies de l'information et de la communication) m'ont permis d'utiliser et ainsi de faire connaître cette source exceptionnelle. Il leur a fallu pour cela agir dans l'urgence du bouclage de la thèse.

C'est dans les mêmes conditions que j'ai sollicité le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère. Avec l'autorisation et le soutien de Jean-Claude Duclos, son directeur, Nora Esperguin a réalisé, dans l'urgence, trois cartes de camps (décembre 1940, août 1942 et décembre 1944).

Les historiens Christian Ingrao et Gabor T. Rittersporn ont répondu également présents dès que je les ai sollicités, en cette dernière ligne droite.

Dans plusieurs dépôts, j'ai trouvé des fichiers d'internés ou de gardiens. Jean-Pierre Bonérandi (UMS 824 CNRS/Justice) m'a fourni les moyens techniques de les exploiter, mais aussi aidé à préciser mes objectifs et à affiner mon questionnement. Les données socioprofessionnelles demandaient un traitement particulier ; j'ai profité en la matière de l'expérience de Claude Pennetier.

Il est vrai que je n'ai jamais pensé que mon travail, articles, ouvrages ou, donc, thèse d'État, demandait qu'on s'enfermât dans sa tour d'ivoire, loin de tout contact scientifique, qu'il fallût sacrifier l'entreprise collective au travail individuel. Je ne devais pas y être vraiment prédisposé, mais cette attitude tient d'évidence à la « culture IHTP » voulue par François Bédarida avec lequel je partage, aussi, l'attachement profond et/car raisonné au CNRS. Je dois donc beaucoup à ceux qui furent longtemps mes collègues à l'Institut d'histoire du temps présent, chercheurs, administratifs et, bien sûr, bibliothécaires. Responsable quatorze années durant du groupe des correspondants départementaux, je ne dirai jamais assez combien ce travail en réseau a apporté à la connaissance de la France des années noires, combien les rencontres régulières ont permis d'enrichir ma réflexion, sans qu'il soit nécessaire d'insister sur les liens d'amitié profonde qui se sont ainsi tissés.

Travail collectif, échanges scientifiques, amitié, fidélité : d'évidence le « groupe Résistance » qui s'est cristallisé quand il fallut relever un défi aussi fou qu'indispensable regroupa mes interlocuteurs réguliers dans mon entreprise personnelle. Ainsi de Christian Bougeard, Robert Frank, José Gotovitch, Jean-Marie Guillon, Pierre Laborie, François Marcot, Robert Mencherini, Jacqueline Sainclivier, Dominique Veillon, Serge Wolikow. S'ajoutent Jean-Marc Berlière, Philippe Burrin, Renée Poznanski et Patrick Weil.

Fort de la confiance (et de la patience) de Pierre Nora, j'ai vu l'avant-dernière version du texte étudiée en détail, comme trop rarement dans le milieu de l'édition, par Bénédicte Vergez.

Enfin, j'ai profité sans vergogne des compétences et de la disponibilité de Cécile Thiébault pour mettre au point le manuscrit définitif.

Que tous ceux que j'ai évoqués ici et tous ceux que je n'ai pu citer soient très chaleureusement et très sincèrement remerciés.

Février 1939 : le premier camp d'internement français ouvrait ses portes à Rieucros, en Lozère. Mai 1946 : les derniers internés quittaient le camp des Alliers, en Charente. Entre ces deux dates quelque 600 000 personnes furent internées, pour un temps variable, dans quelque 200 camps, à la durée et au statut variables. Ce qui frappe au premier abord c'est à la fois l'ampleur du phénomène et sa durée, puisqu'il a concerné tous les départements sans exception et qu'il a traversé trois régimes, la Troisième République finissante, l'État français sous tutelle et la République renaissante.

QUESTION DE MOTS, QUESTION D'HISTOIRE

La difficulté croît si l'on considère les statuts qu'ont connus les camps français d'internement : certains sont dits d'internement, mais d'autres d'hébergement, de transit, voire de concentration. Ils relèvent tous de notre objet d'étude, même si la différence de terminologie ne relève pas que du discours. Nous parlerons indifféremment de « camps d'internement ». Cela vaut spécialement pour l'expression de « camp de concentration » pourtant utilisée par certaines autorités locales, surtout en 1939 et 1940, et plus largement par les internés eux-mêmes ou la presse. Les autorités gouvernementales évitèrent de le faire, pour des raisons politiques évidentes. La querelle de mots n'est pas innocente. Compte tenu de la charge émotionnelle qui leur est nécessairement associée, les employer ou ne pas le faire a une signification d'abord politique. Elle discrimine le complice et le pensant-juste. On se trouve là, on l'a compris, sur de mauvais rails. La question est pourtant claire à défaut d'être simple : quel concept nous permettra de rendre compte au mieux de l'objet d'étude¹ ?

Le XX^e siècle a été le siècle des camps. C'est même au tournant de ce siècle que furent érigés les premiers. Le système se développa ensuite sur tous les continents et dans tous les régimes. La singularité de ce siècle interdit de

¹ En français, on renverra à Annette Wiewiorka, "L'expression camp de concentration au 20^e siècle", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 54, avril-juin 1997, pp. 4-12.

faire l'impasse sur toute approche comparatiste. Pour autant, il faut éviter de postuler l'identité des phénomènes observés. Il y a d'abord l'évidence, celle qui veut qu'on distingue les camps visant à la mort systématisée et industrielle, à la destruction programmée de la personnalité ou à la rééducation, à l'exploitation économique, à la neutralisation des personnes jugées dangereuses ou à leur exclusion du corps social.

La question se complique si l'on constate que la diversité des objectifs poursuivis par les autorités qui se sont succédé en France de 1939 à 1946 appelle une réponse nuancée et différenciée. En outre, et peut-être surtout, il ne faut pas se satisfaire des objectifs affichés pour comprendre le système. Qu'est-ce qui fut premier : l'idéologie ou la conjoncture ? L'internement a-t-il répondu d'abord aux objectifs, si variés furent-ils, ou à une sollicitation extérieure ? L'idéologie se situe-t-elle en amont, dans la détermination d'une politique volontariste, ou en aval, dans le choix entre des possibles ?

S'il faut mesurer dès lors l'apport des recherches sur les autres expériences concentrationnaires ou internementales², l'affaire est plus compliquée. Si l'historien se méfie, par définition, des globalisations et des modélisations, il ne doit pas s'interdire l'approche comparatiste. Pour autant la situation n'est pas encore mûre pour la systématiser et les études sont encore trop éclatées. Pour mon travail, je me limiterai à des emprunts ponctuels, ciblés, aux expériences étrangères. On a vu le cas particulier de l'école fonctionnaliste pour l'appréhension des processus et du poids respectif de la décision et de la logique propre. Mais on peut citer d'autres exemples : la Grande-Bretagne pour la gestion des « ressortissants des puissances ennemies » pendant la « drôle de guerre » ; la Belgique pour l'épuration et le rôle des divers pouvoirs à la Libération ; l'Italie pour repérer la spécificité de la politique de Vichy dans les persécutions antisémites et, au-delà, pour s'interroger sur la définition des régimes ; la Belgique encore, les Pays-Bas, le Danemark ou la

² Je m'autorise ce néologisme pour éviter le piège des mots-valises qui interdisent d'analyser une réalité dans sa spécificité. Le camp de concentration appelle une volonté politique qui dépasse la gestion d'une conjoncture d'exception (et fait en cela système) et il génère une autre société avec ses lois propres. La situation des camps français de 1939 à 1946 ne rentre pas dans ce cadre.

Norvège pour comparer les réactions des hiérarques juifs face à l'internement et aux déportations. Une étude récente sur les camps français de la Première Guerre mondiale permettra une utile mise en perspective diachronique.

On comprend l'esprit et les limites de ces éclairages ponctuels : il ne s'agit pas de prendre en compte globalement un système contemporain étranger pour marquer différences et ressemblances ; il ne s'agit pas non plus de nous interroger sur le système concentrationnaire et internemental au XX^e siècle, même si nous espérons, par ce travail, participer d'un tel débat.

L'interrogation même sur la nature du phénomène amène à s'interroger sur ses limites compte tenu des aléas de ses fondements pratiques. On peut sans difficulté repérer les camps d'internement. Mais en situation exceptionnelle, ainsi dans le maelström des premiers temps de la Libération, l'internement administratif ne s'est pas limité, loin de là, à ces camps. Des prisons, officielles ou improvisées, ont accueilli des internés, ce qui ne fut pas sans conséquence – on le verra – sur les relations traditionnellement difficiles entre la Justice et l'Intérieur. Mais la question peut se poser également pour les structures liées au camp mais dont le statut est différent ; tel est le cas des Groupements de travailleurs étrangers ou des lieux d'astreinte à résider. Sans faire l'impasse sur le sujet, nous nous limitons aux internés. L'historien Christian Eggers parle quant à lui de système en traitant de front ces trois degrés du contrôle des étrangers et des Juifs. Notre choix initial imposait une autre voie : trop de catégories différentes sont concernées et trop de régimes différents sont engagés dans le processus pour parler de système unique et cohérent qu'il faudrait analyser dans ses diverses modalités.

DE MULTIPLES ACTEURS

Si la cartographie des camps confirme sa diffusion dans l'espace français, on doit également mesurer l'implication de la société. Commençons par le plus évident : il y eut les internés et ceux qui les gardèrent. Mais est-ce déjà si évident parmi les gardes ? Il faut certes avoir une lecture classique,

hiérarchique, prenant en compte du gardien civil auxiliaire au directeur de camp, mais se côtoyèrent des hiérarchies différentes, souvent concurrentes, ainsi de la gendarmerie ou des Renseignements généraux, des douaniers ou des douaires, mais aussi des médecins. L'aide officielle aux internés passa aussi, et souvent d'abord, par les œuvres d'entraide. S'ajoute la machine administrative qui participa directement de l'entreprise. On pense aux services de la préfecture comme à ceux du ministère de l'Intérieur. Mais un camp ne peut vivre sans ravitaillement. Et si – période de pénurie oblige – se surimposa une administration spécialement en charge du ravitaillement, il y eut les entreprises et les particuliers qui fournirent les denrées nécessaires. En amont il fallut d'abord construire ces camps. Et voilà, à côté de l'administration des Ponts-et-Chaussées, tous ceux, petits ou gros, qui construisirent ou fournirent les pièces. Quand vint le temps des transportations et des déportations, fut concernée au premier chef la SNCF, du conducteur au directeur général. Et que dire, au-delà, de la société environnant le camp qui avait à « vivre avec » ; avec la présence même des internés ; avec la vision des transferts et déportations ; avec les bouleversements de l'économie locale.

La liste est loin d'être close, mais cet inventaire sommaire n'a pas pour objet de fournir les bases d'un procès. La culpabilité collective n'est pas un concept opératoire en histoire. Appliquée à l'histoire de la France des années noires et entretenue par un « devoir de mémoire » qui envahit l'espace social, elle débouche sur les simplifications les plus dangereuses pour l'exigence de connaissances. Pour autant cette énumération suffit à montrer, d'une part, l'importance du sujet, d'autre part, la difficulté majeure à prendre en compte des acteurs aussi nombreux et aussi différents.

Prendre en compte ne signifie pas, bien au contraire, traiter sur un même pied. L'un des enjeux de notre travail tient dans la détermination des objectifs poursuivis par les autorités françaises. Comme les régimes ont changé et que les camps sont restés, on doit s'interroger sur la nature précise de ces objectifs en fonction des autorités de tutelle. En synchronie, l'imbrication des pouvoirs accroît la complexité du tableau. Il s'agit de traiter des camps français d'internement plus que des camps d'internement en France. Cela signifie que

Compiègne, depuis son ouverture, et Drancy, à dater de juillet 1943 et de la prise en main directe par les autorités allemandes, mais également les camps de la zone annexée d'Alsace-Moselle, ne sont pas retenus dans notre étude. Du moins en est-il ainsi pour la vie quotidienne des internés ou le fonctionnement des camps, mais pas pour le rôle de ces camps dans le processus de déportation.

L'HISTOIRE DE L'HISTOIRE

L'interrogation est là, cependant, pour souligner l'importance de la production historiographique récente sur les camps d'internements. C'est sans doute l'un des fronts qui a connu le plus d'avancées. Si l'on ne trouve pas dans cette abondante production de synthèse d'ensemble, plusieurs travaux scientifiques se sont essayés, avec succès, à dépasser les limites thématiques ou chronologiques traditionnelles. Tel est le cas pour la thèse qu'Anne Grynberg a soutenue en 1989 ; consacrée à l'internement des Juifs de 1940 à 1942, elle englobe les camps espagnols de 1939 et ceux de la « drôle de guerre ». Cela lui permet de poser deux des questions majeures du sujet : y a-t-il continuité entre la Troisième République finissante et la France de Vichy ? Quel fut le rôle des organisations d'entraide dans la situation des internés mais également, *de facto*, dans le fonctionnement de la machine ? C'est toujours à la zone Sud que s'est tenu l'historien allemand Christian Eggers. C'est dans sa longue et riche thèse, soutenue en 1992, qu'il s'attarde sur la diversité des modalités de contrôle et d'exclusion. Mettant à juste titre en lumière l'articulation entre camps, groupements de travailleurs étrangers, lieux d'astreinte à résider, centres du Service social des étrangers, il avance que ce tissu complexe fait réseau et, au total, fait système. La piste est riche pour qui s'intéresse à mieux appréhender la politique d'exclusion du régime vichyssois et sa capacité à gérer les contraintes. Elle permet plus difficilement de comprendre l'internement dans la diversité des pouvoirs de tutelle et dans la durée. Avec les thèses d'Anne

Grynberg et de Christian Eggers, la connaissance de l'internement français a franchi, sans aucun doute, une étape importante³.

Auparavant, les travaux monographiques s'étaient multipliés depuis la fin des années 1970. En la matière l'ouvrage publié en 1979 (en France) par un témoin, Hanna Schramm, et une historienne, Barbara Vormeier, est sans aucun doute pionnier. Depuis, la spécialisation est nécessaire pour mieux appréhender le phénomène : on s'intéresse, qui aux Allemands et Autrichiens, ressortissants de puissances ennemies à interner en priorité après la déclaration de guerre du 3 septembre 1939, qui aux Espagnols accueillis dans les conditions qu'on connaît après la *Retirada* en février 1939, qui aux Juifs, internés par Vichy pour la seule raison qu'ils étaient Juifs et étrangers après la loi du 4 octobre 1940 ou internés pour être transférés à Drancy, antichambre des camps de la mort, qui aux Tsiganes de zone Nord, internés à la demande des autorités occupantes dès l'automne 1940. Les monographies sont plus rares qui prennent comme objet d'étude un camp et retracent leur histoire dans la durée. Il faut mettre à part le travail de Claude Laharie qui, dès 1985, avait pu fournir un long travail sur le camp de Gurs, fort d'une exploitation systématique des très riches sources conservées aux archives départementales. Avec une chronologie différente – Allemands et Autrichiens, Juifs dans un premier temps, Espagnols et monographies de camps plus tardivement -, on est loin du champ de ruines que se plaît en général à décrire l'historien en ouverture de son travail, nécessairement et entièrement novateur, et que continuent à évoquer curieusement quelques agents de la mémoire sociale⁴.

³ Anne Grynberg, doctorat nouveau régime soutenu en 1989 à l'Université Paris 1 sous le titre *Les Internés juifs des camps du sud de la France, 1939-1942. Assistance, solidarité, sauvetage* (donnant l'ouvrage : *Les Camps de la honte. Les internés juifs des camps français, 1939-1944*, Paris, La Découverte, 1991) ; Christian Eggers, *Im Vorzimmer zu Auschwitz. Juden aus Deutschland und Mitteleuropa in französischen Internierungslagern 1940-1942*, Freie Universität Berlin, 1992, et son long article paru dans *Le monde Juif. Revue d'histoire de la Shoah*, sous le titre "L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy", pp. 7-75.

⁴ Hanna Schramm et Barbara Vormeier, *Vivre à Gurs. Un camp de concentration français 1940-1941*, Paris, Maspéro, 1979 ; Claude Laharie, *Le Camp de Gurs 1939-1945. Un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, Infocompo, 1985.

Les références bibliographiques sur l'internement en France ne suffisent pas, pour autant, à expliquer ma démarche. Elle s'inscrit, également, dans trois courants historiographiques complémentaires. En 1990 se tenait à Paris, sous l'égide de l'Institut d'histoire du temps présent, un colloque intitulé *Vichy et les Français*. Très influencée par Robert O. Paxton sur la France de Vichy, l'école française n'en prenait pas moins quelques distances : si l'analyse du régime n'était pas en cause, il s'agissait de changer l'angle de vue ; plutôt que de se polariser sur l'État et sa politique, il s'agissait de penser le couple Etat-société dans une liaison dialectique et s'interroger aussi bien sur le degré d'emprise de l'État sur la société que sur le degré d'autonomie de la société. C'est bien dans cet esprit et dans ce courant que nous nous inscrivons⁵.

Certains débats peuvent sembler plus lointains et leur influence est plus difficile à cerner, si importante soit-elle cependant. Tel est le cas des affrontements historiographiques autour du nazisme et de la solution finale. Tout au long de cette recherche j'ai été influencé par l'école fonctionnaliste⁶. Conjoncture différente, objectifs différents, mécanismes différents. Il n'en reste pas moins qu'il est difficile de chercher ailleurs mon intérêt marqué dans cette étude pour le poids des logiques bureaucratiques, pour les contraintes de la conjoncture ou l'impact des mécanismes de fonctionnement propres à l'objet dans l'historique de son développement.

Enfin, depuis le début des années 1980, je dois beaucoup aux travaux et à la réflexion de Pierre Laborie sur l'événement et sa représentation. L'approche n'est pas nouvelle pour les historiens des périodes plus anciennes ; elle l'est pour ceux du très contemporain où reconnaître que le fait est construit vaut trahison, où les sources sont censées parler d'elles-mêmes. Autant que l'événement tel que l'historien peut le construire, ce qui nous intéresse c'est la représentation de l'événement par les acteurs, sur le moment même. Ce qu'ont montré également Pierre Laborie et ceux qui ont suivi sa démarche, c'est

⁵ Jean-Pierre Azéma et François Bédarida dir., avec la collab. de Denis Peschanski et Henry Rousso, *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992.

⁶ Tel est le cas en particulier des ouvrages et articles de Martin Broszat, Hans Mommsen et Ian Kershaw, même si ce dernier se veut plus nuancé.

l'impossibilité d'isoler un des facteurs pour – pense-t-on – mieux l'appréhender. Tout au contraire ils sont imbriqués, forment système et c'est le système qui doit être l'objet d'étude au risque, sinon, de surdimensionner tel ou tel d'entre eux et d'évacuer les effets de relais et de miroirs. Difficile donc de valider une étude de l'antisémitisme sous Vichy, du pacifisme ou du maréchalisme, pris isolément. On aura l'occasion d'y revenir quand il s'agira d'étudier les réactions de la société française face à l'internement et aux déportations.

Histoire sociale du politique, approche fonctionnaliste, analyse des représentations : voilà résumé en quelques formules le cadre méthodologique dans lequel s'inscrit mon travail.

ABONDANCE DE LA SOURCE ECRITE

Pour avancer dans cette voie, les sources sont très nombreuses, multiples et assez aisées d'accès. Qu'il s'agisse des sources primaires – que nous avons privilégiées – ou des témoignages construits par les acteurs *a posteriori*, on est moins menacé par le déficit documentaire que par le foisonnement des données et le risque d'éparpillement de la pensée.

A chaque échelon de l'appareil administratif on dispose ainsi de documents essentiels. Les archives des camps ont été le plus souvent versées aux Archives départementales. Des inégalités sont flagrantes et certains grands camps ont laissé proportionnellement peu de traces, ainsi ceux des Pyrénées orientales, tandis que pour d'autres, les vicissitudes des décisions politico-administratives, comme la destruction de toute documentation à l'approche des armées allemandes pour le camp de Gurs, peuvent expliquer certaines lacunes, en l'occurrence sur la « drôle de guerre ». Mais, pour bien mesurer l'ampleur du défi, il faut savoir que les seules archives départementales de l'Ariège comptent plus de 450 dossiers ou cartons sur le camp d'internement du Vernet ! Dans les archives du préfet, on trouve également toutes les décisions prises à l'échelon départemental par une administration qui, on le sait, a pris en ces années une

importance particulière. Certaines lacunes peuvent être palliées par les archives du centre, entendez en particulier celles de l'Inspection générale des camps créée en 1941 et dissoute avec les derniers camps en 1946. On y trouve, outre une documentation générale essentielle pour l'appréhension de l'ensemble, des rapports de visites pour tous les camps, photographies à l'appui. Diverses séries des Archives nationales, bien connues des historiens, permettent une claire vision de la politique des gouvernements français. Dans ces fonds se trouvent également les papiers de l'Administration militaire allemande, que les fonds de Bonn, Fribourg ou Coblenze permettent de compléter. Certaines administrations ont gardé la mainmise sur leurs papiers ; tel est le cas pour les ministères des Affaires étrangères et de la Défense et pour la Préfecture de police de Paris. Sauf exception, cela s'est toujours traduit par une plus grande frilosité même si, comme dans le dernier cas évoqué, on tend à rattraper le retard, récemment mais rapidement. Restant dans cette logique de site, on ne peut qu'évoquer les multiples établissements non étatiques qui se sont donné pour fonction de conserver et de communiquer les archives de la guerre. Le plus connu et le plus riche d'entre eux est le Centre de Documentation Juive Contemporaine (CDJC-Paris), outil incontournable pour la connaissance de la mise en œuvre de la solution finale en France. Les aléas de l'Histoire ou des histoires individuelles font qu'en Israël, aux États-Unis, en Russie, en Espagne ou en Italie, par exemple, on trouve des archives des Œuvres d'assistance ou celles du Komintern, celles des personnes persécutées ou d'acteurs du régime.

Si, après la logique de site, on évoque les types de documents, là encore place est à la grande diversité. Il y a ainsi tous les documents administratifs qui accompagnent la vie d'un camp : les rapports réguliers du chef de camp, bien entendu, mais également ceux du préfet, les notes du médecin et du lieutenant de peloton de gendarmerie, les rapports de l'inspecteur des Renseignements généraux détaché dans le camp, s'il abrite des politiques, les lettres des internés saisies et transcrites pour partie par les services de censure, les réclamations et les interventions des assistantes sociales et des Œuvres. On peut aller très loin dans le détail, comme au camp de Pithiviers dont les archives conservent, entre autres, le courrier départ au jour le jour à destination du préfet ou encore le

« cahier d'ordres » du capitaine commandant le camp. L'étude sérielle est même possible des nombreux fichiers conservés dans les archives. Plusieurs corpus donneront ainsi lieu à une analyse statistique permettant de se faire une meilleure idée des populations internées, en métropole et en Algérie, mais également des gardiens. Ailleurs on trouve des lettres privées conservées par la famille, des photographies, officielles ou clandestines, les dessins réalisés à Gurs ou à Drancy, voire, mais le cas est unique à ce jour, le court film qu'a laissé celui qui fut à la fin de la « drôle de guerre » le directeur du camp de Meslay-du-Maine en Mayenne.

Inutile donc de s'inquiéter de la faisabilité d'une telle histoire, si ce n'est pour s'interroger sur la maîtrise de telles masses, sur les choix à opérer et sur la lecture qu'il faut faire des traces si nombreuses laissées par l'événement. Cela se retrouvera dans ce travail où je proposerai souvent des études de cas ; loin de signaler un manque de documentation, l'exemple se voudra à la fois singulier et spécifique.

Pour autant les archives ne parlent pas d'elles-mêmes. Ainsi du langage utilisé. Le 9 avril 1941, parlant des internés du Vernet, le secrétaire général à la Police écrivait au préfet de l'Ariège : « Je crois superflu d'insister sur l'intérêt que j'attache à l'élimination de ces indésirables »⁷. Mise hors contexte, la formulation vaut révélation : voilà un haut fonctionnaire du régime de Vichy prôner l'extermination des internés avant même que les Allemands n'aient mis en œuvre la solution finale. Une lecture plus attentive lève toute ambiguïté : le SGP se réjouissait des perspectives de rapatriement, de ré-émigration ou de transferts massifs. Encore se gardera-t-on, une fois précisée, de minorer la formule employée qui dénote, sans ambiguïté, la logique d'exclusion qui primait dans les sphères dirigeantes vichyssoises.

On doit aussi s'interroger sur le contexte ou les contraintes éventuelles. On imagine bien que les internés qui savaient que le courrier était lu par la censure redoublaient de précautions. Prenons un exemple un peu particulier. En mars 1942, le rapport mensuel du chef de camp du Vernet cite les extraits d'une

⁷ Le SGP au préfet de l'Ariège, 9 avril 1941, AN, F7 15086

lettre d'interné : « J'ai été agréablement surpris en arrivant ici. Ce camp pourrait être désigné comme le plus moderne et le mieux commandé de France. ». Note de la censure : « L'auteur de cette lettre est un vil flatteur très connu pour sa réputation de profiteur éhonté »⁸. D'autres, plus classiquement, jouaient sur la censure pour se faire les porte-parole d'une revendication collective. C'est ce que signale le chef du camp de Brens en décembre 1943, faisant le point sur l'état d'esprit des femmes internées : « Quelques-unes semblent chargées à dessein de montrer l'état moral de l'ensemble et ne semblent très souvent rédiger leur correspondance que pour exprimer la pensée de toutes. »⁹ Le plus souvent ce sont tel ou tel – surtout parmi les politiques – qui faisaient référence explicitement à la censure dans leur courrier officiel et qui, souvent, utilisaient les circuits clandestins pour faire passer leurs messages confidentiels.

La lecture se complique dans les écheveaux de l'administration : pour qui s'intéresse à l'évolution de l'opinion, le contraste est flagrant entre les rapports de base, rédigés par les inspecteurs de renseignements généraux et ceux des préfets. Il est souvent aisé de décrypter les opinions des premiers mais, quoi qu'il en soit, ils ont pour mission première de dresser un tableau aussi proche que possible de la réalité qu'ils connaissent sur le terrain. La lecture des rapports de préfets est biaisée par la contradiction dans laquelle ces hauts fonctionnaires sont pris : dresser un tableau trop sombre c'est suggérer une certaine impuissance, donner dans l'optimisme béat ne peut justifier les constantes demandes de personnel et risque, en outre, d'être trop évidemment contredit. La reconstruction est plus flagrante encore quand les autorités d'occupation rendent compte de la situation française à leur autorité de tutelle. Cette remarque de méthode n'est pas que préventive puisqu'elle explique pour beaucoup un débat sur l'analyse des réactions de l'opinion française quelques mois après les grandes rafles de l'été 1942.

Certains cas d'espèce amènent à redoubler de prudence. Le 18 juillet 1940 l'Intérieur transmet à tous les préfets une « Note sur la recrudescence

⁸ Rapport mensuel de mars 1942, camp du Vernet, AD Ariège, 5W130.

⁹ Rapport mensuel de décembre 1943, camp de Brens, AD Tarn, 495W4.

d'activité » des réfugiés espagnols. Par une indication manuscrite, on constate qu'en fait, il s'agissait à l'origine d'un rapport d'un chef de GTE, ancien de la Cagoule. Mais la note fut réécrite par les services et son origine occultée, si ce ne fut pour alerter en ouverture : « Une information de source non contrôlée fait connaître (...) ». À l'étape suivante l'avertissement initial disparut¹⁰.

LES EFFETS PERVERS DU TEMOIGNAGE

Ces quelques exemples suffisent à nuancer l'opposition entre le témoignage qui reconstruit le réel passé et le document qui témoigne du réel présent. Les procédures de construction existent dans les deux cas et appellent également des protocoles de décryptage. Mais les protocoles ne sont pas les mêmes, si ce n'est l'exigence de croiser les sources. Que le témoignage soit écrit ou oral, il nous semble porter en lui quatre effets pervers. Le premier effet est le plus connu : le témoignage est par définition *(re)construction*. Quiconque a l'expérience de l'interview sait combien il est important de le dater, combien l'expérience vécue depuis le temps raconté éclaire et nourrit le récit, combien les grilles d'analyses empruntées se surimposent, le plus souvent inconsciemment, à celle du moment. Ce choc et cette dynamique des temporalités qui associent temps figés, processus et anticipations sont consubstantiels au témoignage. La mémoire juive des persécutions, de l'internement et de la déportation, en est une illustration. Le réveil de l'identité juive depuis la fin des années 1960 (contemporaine de la Guerre des Six jours de 1967 qui rappelait la menace et de la guerre de 1973 qui signifiait que la défaite était possible) et la nouvelle centralité de la question juive dans l'appréhension de la France des années noires ont suscité nombre de témoignages. Au point qu'il est difficile de comprendre en cette fin de XX^e siècle le peu de place accordé à la solution finale dans les procès de

¹⁰ Note du 18 juillet 1940, transmise aux préfets régionaux, archives du ministère de l'Intérieur (AMI) 8931mi3.

l'épuration et dans la mémoire sociale de l'après Libération. On souligne, à juste titre, les implications de la reconstruction nationale et le cadre idéologique qui a présidé à la remémoration collective immédiate. On doit aussi rappeler que pour les rares Juifs revenus des camps comme pour ceux, nombreux, qui avaient pu échapper à la déportation, la priorité était à l'intégration, à la « normalisation ». Finie la stigmatisation ; finie la particularisation. Le temps était revenu de l'indifférenciation fondatrice de la France née de la Révolution. L'affirmation identitaire dans la différenciation n'a plus rien à voir avec la volonté intégratrice dans l'assimilation.

L'extrapolation est un autre des ces effets pervers du témoignage. Il est fréquent que le témoin tende à généraliser l'expérience qu'il a connue. La vie quotidienne n'a pas été la même, loin de là, dans tous les camps d'internement français. Le rescapé de Bossuet, en Algérie, se souviendra des conditions climatiques difficiles, mais également du degré important de liberté laissé aux internés d'organiser leur vie quotidienne, tandis que le chef de camp prenait un soin particulier à empêcher l'oisiveté. L'ancien interné de Saint-Sulpice-la-Pointe, dans le Tarn, se souviendra de l'importance des potagers et vergers qui lui permettaient, comme à d'autres, de mieux supporter les contraintes de l'heure, tandis qu'à Rouillé, comme au Vernet, le ravitaillement était une angoisse de tous les jours. Le temps à Drancy n'était pas le même qu'à Brens ou à Montreuil-Bellay. Ici c'était l'angoisse du départ programmé, là le sentiment angoissant de la durée. Il en va de même pour l'analyse de l'internement. Le républicain espagnol qui passe la frontière pyrénéenne en février 1939 et se retrouve bientôt dans un camp de toile improvisé sur une plage du Roussillon, comme à Saint-Cyprien, aura une tendance bien naturelle à souligner la continuité entre la Troisième République finissante et Vichy, à l'inverse du juif qui se retrouvait enfermé dans le même camp, construit en dur depuis, à l'automne 1940 au nom de la loi du 4 octobre qui permettait aux préfets d'interner les Juifs étrangers parce qu'ils étaient juifs et étrangers. La difficulté ne tient pas dans cette diversité mais dans la tendance du témoin à extrapoler une généralité d'une expérience individuelle.

La *rehiérarchisation* est assez proche de l'extrapolation. Le témoin tend à relire les événements du passé à travers son expérience personnelle, mais en fonction de la hiérarchie qu'il a lui-même connue puis reconstruite. C'est là sans doute que le fossé entre la réalité que le témoin a en tête et celle qu'il retrouve dans les livres d'histoire ou dans les questionnements de l'historien-interviewer est le plus marqué. Rien n'est plus difficile à expliquer, en effet, non pas la différence radicale des expériences, mais l'insertion dans une histoire plus globale où la place de l'expérience individuelle n'est pas également proportionnée. Si l'organisation clandestine a pu rester, à certains internés politiques, l'épisode central de leur souvenir de la guerre et, sans doute, un facteur structurant de leur vie derrière les barbelés, l'impact réel de cette vie souterraine sur la marche du camp peut apparaître limité à celui qui dresse un tableau d'ensemble.

Enfin *l'immédiateté* du discours historien constitue un piège majeur. Dans la hiérarchie des compétences dites expertes, l'histoire tient une place particulière. Le discours des sciences dures appelle le respect et implique une distance maximum avec le lecteur-auditeur. La distance avec le discours philosophique et son métalangage est tout aussi importante, mais le respect est rarement au rendez-vous. Tout le monde, en revanche, peut comprendre et dire l'histoire. Ce déni d'une compétence spécifique et d'une nécessaire maîtrise des outils d'intellection complique le dialogue. Le tableau mériterait peut-être d'être nuancé à la lumière de la fin de siècle en France. L'expertise historique en histoire du très contemporain induit peut-être un changement de statut : l'affaire du fichier juif et la commission mise en place par le ministre de la Culture, la commission Touvier sollicitée par le Primat des Gaules, la commission Cot demandée par la famille, l'appel à la barre d'historiens dans les procès Touvier et Papon, ou la mission Mattéoli sur la spoliation des biens juifs illustrent cette demande sociale et cette professionnalisation de l'image. Chacun semble trouver son intérêt à cette prise de distance et, de fait, l'expression écrite ou orale des historiens a souvent été utile et intéressante, même si le type d'interrogations appelait nécessairement une réponse factualisée. Cependant l'expertise historique recèle bien des dangers et l'on n'a pas toujours mesuré

les implications d'une telle imbrication entre justice, médias et histoire ou des auto-proclamations de compétence et de jugement.

(Re)construction, extrapolation, rehiérarchisation, immédiateté du discours historien : tels sont les principaux effets pervers du témoignage oral, ou écrit, à bien distinguer des ressorts et des fonctions de la mémoire sociale sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir en conclusion. Devant cette source que constitue le témoignage individuel, l'historien n'est certes pas démuni et il dispose d'outils intellectuels pour le décrypter et l'utiliser. Cependant, on aurait tort, à mon sens, de banaliser sa spécificité. Un travail strict d'histoire orale est possible et passionnant s'il prend comme objet d'étude autant le récit rapporté que le vecteur du récit. En la matière le travail de Michael Pollak sur *L'expérience concentrationnaire* fait figure de modèle¹¹. L'utilisation d'éléments d'information glanés auprès des témoins et nourrissant un récit historique « classique » me semble, à l'inverse, receler bien des dangers. En termes d'informations brutes, j'y ai trouvé peu de chose ; on objectera certes les traces de cette vie souterraine qui, nécessairement, apparaît peu dans les sources officielles. Mais, sans compter avec la richesse des sources administratives, y compris quand il s'agit de s'intéresser à la résistance dans les camps, cette utilisation par défaut n'est pas satisfaisante. En l'occurrence c'est moins la subjectivité du témoignage face à la pseudo objectivité du document administratif que la distance face à l'événement rapporté et ses implications dans les modalités d'écriture. Ainsi, le journal de Georges Kohn écrit à Drancy, celui de Georges Rougeron à Nexon et Saint-Paul-d'Eyjeaux sont d'une richesse exceptionnelle. Au-delà, la vérité fondamentale du *témoignage a posteriori* est dans la transmission d'une expérience extra-ordinaire. En cela il est irremplaçable, incomparable, inaccessible. Aucun historien ne pourra jamais rendre compte de l'expérience concentrationnaire comme l'ont fait Primo Levi, David Rousset, Robert

¹¹ Michael Pollak, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.

Antelme ou, moins connu mais bouleversant, Nassim Calef¹². Il sera donc difficile d'intégrer ces témoignages dans un récit historique ayant sa logique, sa rationalité.

Fort de ces sources, nous voyons quatre enjeux principaux à ce travail sur les camps français d'internement. Le premier tient dans l'analyse du fonctionnement. Cela implique la prise en compte et la présentation des diverses composantes du système internemental, ainsi de tous les acteurs qui y participent. Le deuxième enjeu réside dans l'enchevêtrement des temporalités. L'expression rend davantage compte que le couple traditionnel rupture/continuité de la diversité des rapports au temps. Souvent les mêmes hommes pratiquent des politiques différentes ou des cadres formellement comparables n'ont pas la même signification dans un contexte politique et idéologique différent. Le processus est en outre une combinatoire complexe où les paramètres à croiser n'évoluent pas à la même vitesse. Cela conduit au troisième enjeu que nous voulons souligner, à savoir le rapport au temps. Quel sentiment a-t-on de la durée dans la situation de liberté, d'internement prolongé, d'internement avant déportation ? Et, de fait, quelles sont les conditions offertes aux interventions extérieures ? Quelle anticipation a-t-on dans ces conditions diverses de l'avenir immédiat et plus lointain ? La situation ne peut être la même entre les internés communistes de Bossuet, arrêtés depuis 1940 voire 1939 et finalement libérés au printemps 1943, quelques mois après le débarquement allié en Afrique du Nord, et les enfants juifs internés quelques semaines à Pithiviers et Beaune-la-Rolande à l'été 1942 avant d'être transférés à Drancy pour être immédiatement déportés. Ce dernier cas doit rester à l'esprit quand on s'interroge sur les réactions éventuelles de la population. Le rapport au temps vaut donc pour appréhender l'état d'esprit des internés, mais

¹² Primo Levi, *Si c'est un homme*, trad. fcese, Paris, Julliard, 1987 ; Robert Antelme, *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1947 (réédité en 1978) ; David Rousset, *L'Univers concentrationnaire*, Paris, éditions du Pavois, 1946 (rééd. Aux Editions de Minuit, 1965) ; Noël (Nissim) Calef, *Drancy 1941, camp de représailles*, édité et présenté par Serge Klarsfeld, Paris, FFDJF, 1991 ; Jorge Semprun, *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1996.

également les réactions de l'opinion et les actions de la Résistance. L'anachronisme est un piège majeur. Enfin, il amène à déterminer la part respective du choix politico-idéologique et de la conjoncture.

Pour tenter de répondre à cette série de questions, le choix du plan n'était pas simple. On peut en effet repérer quatre logiques dominantes (donc non exclusives) à l'œuvre dans la période étudiée. Dans les derniers temps de la Troisième République, c'est la logique d'exception qui prime ; avec l'instauration du régime de Vichy l'internement s'intègre dans une logique d'exclusion, cœur même du nouvel État ; à partir de 1942 se surimpose et s'impose la mise en œuvre de la solution finale en France, voulue par les Allemands ; avec la Libération l'internement s'inscrit à nouveau dans une politique d'exception. Les ruptures sont suffisamment tranchées pour conduire à un plan chronologique. Pour autant on ne saurait faire l'impasse sur des phénomènes à chronologie plus longue et dont l'étude n'a de sens, justement, que dans cette temporalité. Il en est ainsi des constructions elles-mêmes comme des aménagements intérieurs, des rapports entre le camp et l'environnement socio-économique, de l'administration des camps, depuis les ministères de tutelle jusqu'aux gardiens, ou de la société internée elle-même. Voilà des développements plus thématiques que nous avons choisi de faire alterner avec les parties chronologiques.

PREMIERE PARTIE

1938-1940

**PREGNANCE DE LA CONJONCTURE ET
VOLONTARISME POLITIQUE**

S'il y a bien une période qu'on ne doit pas penser en fonction de la suite, c'est celle des années 1930. Si l'avenir des internés de 1939 et de 1940 doit être pris en compte, c'est uniquement celui qu'ils se représentent sur le moment. Et la conclusion vaut pour l'ensemble des acteurs. Ainsi, il serait bien hasardeux d'analyser la politique de Daladier et de Reynaud à la lumière de celle de Pétain. Il y a bien volontarisme politique, mais il répond à des ressorts différents, la pratique politique des autorités apparaissant comme le mélange entre une réponse d'urgence à une conjoncture inattendue et une anticipation des conséquences de leurs gestes.

Dans cette configuration politique intervient, bien entendu, l'opinion, mais ses rapports avec l'action de l'État ne sont pas immédiatement lisibles. On ne doit pas négliger le degré d'autonomie de l'État par rapport à la société, y compris dans un système démocratique. L'action de l'État se fonde *aussi* sur la représentation qu'il se fait de l'opinion mais ce n'est pas le seul déterminant, l'État n'est pas un et les administrations disposent de systèmes propres de régulation qui interfèrent avec les procédures institutionnelles traditionnelles. Qu'on s'attache à l'opinion, et d'autres difficultés surgissent ; ainsi, très souvent, registre de l'action et registre de l'opinion ont été confondus, une confusion qui fut à l'origine de reconstructions mémorielles officielles.

Les étrangers furent donc les principales victimes des mesures d'internement prises par la III^e République finissante. Les études se sont multipliées depuis une vingtaine d'années, qui permettent de retracer la vie des réfugiés en France pendant les années 1930 et d'analyser la politique française dans sa globalité. Nous emprunterons beaucoup à ces auteurs pour analyser la politique en matière d'immigration et les réactions de l'opinion.

Chapitre 1

L'État, l'opinion et les réfugiés. La montée des périls

Qu'il s'agisse de la politique de l'État, de l'initiative patronale ou des réactions de l'opinion publique, le contraste est frappant entre les années 1930 nées dans la crise économique et bientôt marquées par la montée des périls extérieurs et les années 1920 où la reconstruction économique avait un besoin impérieux de main d'œuvre étrangère après la saignée de la Première Guerre mondiale. On en trouve la traduction dans l'héritage législatif et les données démographiques.

LA POLITIQUE DE L'ÉTAT

De la loi libérale de 1927 à la politique de contrôle des années 1930

La loi de 1927 sur la nationalité est importante à plusieurs titres. Elle marqua un infléchissement libéral très sensible ; elle eut une conséquence immédiate et très sensible sur le nombre de naturalisés ; elle fut au cœur du discours antirépublicain qui fut bientôt celui de l'État. L'article principal de la loi ramenait de 10 à 3 ans la condition de durée de présence ininterrompue en France pour permettre une naturalisation, limite ramenée même à un an si l'étranger avait épousé une personne de nationalité française. Les enfants

majeurs d'un étranger prenaient la nationalité française automatiquement au moment où celui-ci la prenait. L'évolution avait d'autant plus d'importance que la loi antérieure (1889) visait déjà à faciliter l'acquisition de la nationalité française. Les mesures prises avant 1939 ne changèrent pas substantiellement les acquis de 1927. De fait le nombre de naturalisations des personnes majeures fut à un niveau sans précédent de 1927 à 1939. N'oublions pas cependant que le mouvement de naturalisation est lié au mouvement d'immigration lui-même en phase croissante depuis le début du siècle et singulièrement depuis la saignée de la Première Guerre mondiale. Le graphique des acquisitions de la nationalité française par déclaration et réintégration est comparable, mais les écarts sont amortis par les limites posées par la loi de 1927 à la nécessité de déclaration ou de réintégration. Les chiffres de l'immigration suivent une tout autre évolution. En effet, la loi de 1927 couronnait une décennie de large ouverture des frontières pour la reconstruction nationale, mais la crise arriva rapidement à laquelle les mouvements migratoires réagirent immédiatement. La moyenne annuelle de l'immigration donne, en solde net, pour 1921-1925, +230 000, pour 1926-1930, quelque +160 000 et pour 1931-1935, -20 000. L'évolution est à rapporter à la grande crise de 1930 et aux textes de 1932 qui limitèrent l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France.

Fruits d'un contexte et d'une réaction au temps différents, la législation de 1927 contraste avec la courbe de la population étrangère en France pendant les années 1930. De fait, une législation durcie visant la population étrangère accompagna la crise économique et politique des années 1930. Mais il y a la loi, il y a les conditions de sa mise en œuvre et il y a le contexte idéologique qui présida à sa promulgation et qui accompagna sa mise en œuvre.

La loi de 1932 fut la pierre de touche d'une politique de contrôle de la main-d'œuvre étrangère. Elle stipulait en son article 2 :

« En ce qui concerne les entreprises privées, industrielles ou commerciales, non visées par l'article précédent, des décrets pourront fixer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront y être employés. »

Comme le relève Jean-Charles Bonnet :

« La main-d'œuvre était plus que jamais considérée comme une main-d'œuvre de complément, que l'on utilisait dans la stricte mesure où l'on ne pouvait la remplacer par la main-d'œuvre nationale. Partant de simples mesures de police et de sûreté, la législation aboutissait à des mesures de police économique et de restriction économique qui transposaient, dans le domaine de l'immigration, toutes les dispositions mises en œuvre dans le domaine de la protection douanière. »¹

Mais le contraste est frappant entre l'importance symbolique de la loi et la lenteur de sa mise en application. De fait, les décrets d'application appelés par l'article 2 virent très lentement le jour et, en outre, on constate que les quotas arrêtés étaient assez élevés. En revanche, dans les faits, la « gestion » de la main-d'œuvre étrangère prit d'autres canaux car la législation existante donnait suffisamment d'instruments de régulation, plus ou moins brutaux. Aussi le nombre d'expulsions de travailleurs étrangers crût-il spectaculairement au début des années 1930.

D'autres lois s'ajoutèrent cependant et annonçaient un nouveau raidissement à partir de l'automne 1934. Devant la Confédération des groupements commerciaux et industriels de France, le président du Conseil annonçait en novembre 1934 : « L'assainissement du marché du travail est commencé ». Parmi toutes les mesures arrêtées, on note la décision de n'accorder aucune carte de travailleurs à des étrangers souhaitant venir travailler en France ou l'examen approfondi à l'occasion des renouvellement de cartes, ce qui se traduisit par une augmentation sensible des expulsions. Dans le préambule à la loi du 6 février 1935 qui aggravait la réglementation sur le séjour des étrangers, Flandin précisait qu'il cherchait à « limiter la liberté accordée à tous les étrangers de déplacer leur domicile suivant leur convenance et astreindre tout renouvellement de la carte de travailleurs à la production d'un contrat de travail visé par les services compétents du ministère du Travail. »

Le cabinet Laval poursuivit l'œuvre engagée par son prédécesseur, si bien que, dans les textes mais aussi dans les faits, la situation des étrangers en

¹ Jean-Charles Bonnet, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976, p. 277.

France s'était singulièrement aggravée avant la victoire du Front populaire. La gravité de la situation tenait au fait que Flandin comme Laval suivaient les mouvements de l'opinion et les nombreux parlementaires qui en étaient les relais. On notera également l'étroite imbrication dans les esprits entre les enjeux économiques et sociaux, d'une part, et la situation géopolitique, d'autre part.

Les étrangers pris dans la montée des périls

Les contraintes de la crise économique et la montée des périls induisirent une nouvelle étape en 1938-1939. La situation n'est pas aussi simple qu'on l'a souvent décrite, réduite à un contrôle très strict des étrangers et débouchant, tout naturellement, sur l'internement des Espagnols puis l'instauration du régime de Vichy. Se dessine en fin de compte une politique à double face. Elle ouvrit surtout une phase décisive dans l'histoire de la politique française d'immigration. C'est là, entre 1938 et 1945, entre le secrétariat d'État de Philippe Serre et les ordonnances de la Libération, que s'engagea et se joua le grand débat sur l'immigration en France et que s'imposèrent, au bout du compte, les vues des tenants de l'approche libérale fondée sur les grands principes républicains face aux tenants de la diversification ethnique².

Pour la première fois fut institué en janvier 1938 un sous-secrétariat d'État chargé des services de l'immigration et des étrangers avec pour champ d'application le contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers en France, ainsi que leur accès à la nationalité française. Si l'expérience ne dura que deux mois, elle eut une importance majeure, tout d'abord par sa nouveauté, mais également par les projets qui l'accompagnèrent. Ces derniers dessinaient une politique cohérente dont l'expression la plus visible devait être, d'une part, la définition

² Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 ; "Espagnols et Italiens en France : la politique de la

des principes présidant à l'organisation de l'immigration en France, d'autre part, l'instauration d'un statut de l'étranger. Il manqua le temps pour légiférer sur ces deux terrains. Mais l'échec (provisoire) de cette rationalisation politique peut trouver sa source dans un changement de conjoncture. Conjoncture politique, pour une part, avec l'aggravation des tensions internationales et le délitement du Front populaire. Mais conjoncture économique également, l'expérience Serre ne pouvant s'analyser qu'à l'aune des problèmes que la crise avait générés entre 1931 et 1935, « illustration frappante de la difficulté que peuvent rencontrer les pouvoirs publics à apporter des solutions adéquates à des problèmes conjoncturels, perçus comme structurels par l'opinion ». Les besoins croissants de la Défense nationale, la reprise économique et les nouvelles opportunités qu'offrait aux patrons et à l'État la mise au pas des salariés allaient creuser encore le fossé. Les quotas de main-d'œuvre furent ainsi assouplis avant d'être suspendus quelques mois plus tard.

Dans le même temps l'arrivée au pouvoir de Daladier devait se traduire par une modification sensible de la politique de contrôle politique des étrangers. Là encore le tableau n'est pas sans nuances. Le décret-loi du 2 mai 1938 assurait, pour la première fois, une protection spécifique au réfugié. Dans les faits, les services administratifs se montrèrent autrement plus restrictifs, suivant en cela la xénophobie croissante dans l'opinion et les autres mesures, coercitives elles, du nouveau gouvernement. En outre, l'arrivée au pouvoir du gouvernement Daladier déboucha sur la mise en place progressive d'une législation répressive. Dès le 14 avril 1938, le titulaire de l'Intérieur, Albert Sarrault, demanda à ses préfets « une action méthodique, énergique et prompte en vue de débarrasser notre pays des éléments indésirables trop nombreux qui y circulent et y agissent au mépris des lois et des règlements ou qui interviennent de façon inadmissible dans des querelles ou des conflits politiques ou sociaux qui ne regardent que nous ». Dans la foulée, en mai, plusieurs décrets réglementaient strictement les conditions de séjour. Prévoyant de l'amende à

France", in Pierre Milza et Denis Peschanski dir., *Exils et migration. Espagnols et Italiens en France 1938-1946*, Paris L'Harmattan, 1994, pp. 87-110.

l'expulsion, celui du 2 mai 1938 se voulait une machine de guerre contre les clandestins. Le préambule mérite d'être cité qui précise les objectifs généraux :

« Le nombre sans cesse croissant d'étrangers résidant en France impose au Gouvernement, investi du pouvoir législatif dans un domaine nettement défini, d'édicter certaines mesures que commande impérieusement le souci de la sécurité nationale, de l'économie générale du pays et de la protection de l'ordre public. »

Les services de police des étrangers furent réorganisés (décret du 13 août 1938) et dès 1938 des moyens financiers importants furent dégagés puisque cette réorganisation et ce renforcement se traduisirent par l'ouverture de 16 millions de crédits additionnels. On inscrivit encore 11 millions de francs au titre de l'année 1939³.

On ne saurait trop souligner l'importance du décret du 12 novembre 1938 qui prévoyait l'internement des étrangers « indésirables dans des centres spécialisés ». « Dans l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publique (ils) devr(ont) être soumis à des mesures de surveillance plus étroite (...), ser(ont) astreints à résider dans un des centres dont la désignation sera faite par décret » (préambule au décret-loi du 12 novembre 1938). La date et le décret-loi sont d'importance pour notre sujet : pour la première fois depuis la Première Guerre mondiale l'internement administratif était prévu pour une catégorie de la population résidante ; ensuite, il s'agissait *de facto* d'une loi des suspects puisque pouvaient être internés non pas les auteurs de délits ou de crimes mais ceux qui étaient suspectés de pouvoir porter atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale ; enfin, le cadre législatif et les principes qui y présidèrent servirent de modèle quand la guerre fut déclarée.

On mesure la difficulté d'appréhender la politique française dans les années 1930. Une série de contradictions se firent jour : avec la crise l'immigration ne fut pensée que sous l'angle d'un instrument de régulation du marché et de l'emploi ; d'où la loi de 1932, les mesures drastiques de 1935, mais aussi la mise au rancart des quotas quand la conjoncture se renversa. Dans

³ Jean-Charles Bonnet, *op. cit.*, p. 253.

le même temps, la montée des périls se traduit par des mouvements de population en Europe, l'afflux de réfugiés en France et une inquiétude de l'opinion associant crise économique et sociale, crise politique en Europe et présence des étrangers sur le territoire. On retrouve toutes ces ambiguïtés dans les mesures édictées par les divers gouvernements au début et à la fin des années 1930. Mais dans le même temps, des pressions s'exerçaient pour voir respecter les traditions d'asile et, en 1938, au moment où une batterie de lois restreignait sensiblement leur liberté d'action, un statut des réfugiés était promulgué tandis qu'un an plus tard la loi Marchandreau réprimait lourdement les écrits racistes et antisémites. Le tableau est donc certainement plus complexe qu'on ne l'a dit et « le même désordre qui empêchait les refoulements massifs et ordonnés empêchait aussi la stabilisation définitive des réfugiés dans des conditions décentes »⁴. Mais en la matière ce sont, d'une part, les discours, d'autre part, les pratiques de l'administration aux échelons inférieurs et moyens qui sont décisifs. Or, le début et la fin des années 1930 marquèrent une dégradation très sensible qui ne fut pas sans incidence sur l'évolution des esprits qui, elle-même, n'est pas pour rien dans les mesures promulguées et les discours tenus.

LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ENTRE GEOPOLITIQUE ET FRONTS INTERIEURS

En outre, la gestion de la question des étrangers travaillant ou arrivant en France ne peut pas être isolée des autres pans de la politique gouvernementale. Sans avoir besoin de retracer l'historique de la politique étrangère française et des réactions des gouvernants face à la montée des périls, on peut rappeler que

⁴ Patrick Weil, "Avant la Shoah : la politique d'immigration de la France et des États-Unis à l'égard des réfugiés d'Europe centrale à la veille de la Seconde Guerre mondiale", *Cahiers de la Shoah*, univ. Paris 1.

la politique très novatrice engagée par Barthou au Quai d'Orsay était fondée sur une alliance de revers avec l'Union soviétique, des accords privilégiés avec les pays d'Europe centrale et orientale pour renforcer le cordon sanitaire autour de l'Allemagne nazie et, géopolitique oblige, des négociations avec l'Italie mussolinienne pour l'écartier de l'alliance avec Hitler. Cette stratégie d'endiguement à l'Est et au Sud devait déboucher sur le pacte franco-soviétique et le pacte de Stresa. Mais l'assassinat de Barthou en 1934 ne lui permit pas de mettre en œuvre lui-même ces accords et si Laval signa effectivement les deux pactes, il avait une tout autre idée des rapports de force à l'échelle européenne et, soutenu par le Quai d'Orsay, il privilégia ses contacts avec l'Italie, ménagea l'Allemagne et ne concrétisa guère la nouvelle alliance russe⁵. On a ensuite souvent glosé sur l'impréparation à la guerre qui marqua la deuxième moitié des années 1930. Si l'on a, depuis et à juste titre, nuancé le tableau⁶, les gouvernants ont eu beaucoup de mal à mesurer les conséquences concrètes des bouleversements internationaux. Ce fut le cas au moment de l'occupation de la Sarre, en janvier 1936, mais également en 1938 quand se profilait la défaite des Républicains espagnols et s'annonçait un exode massif vers la France.

Il est vrai que les fronts intérieurs avaient autant d'importance alors que les fronts extérieurs. La série de mesures prises à partir d'avril 1938 ne peut être séparée de la politique de revanche menée sur les terrains social, économique, politique et judiciaire par Daladier et Reynaud. « Il faut le reconnaître, [Daladier] a su prendre cette fois les décisions nécessaires. »⁷ François de Wendel ne pouvait être plus clair dans la satisfaction que lui procurait la réaction du gouvernement suite à la grève du 30 novembre 1938. Sans négliger les contradictions au sein même du gouvernement – certains ministres comme Jean Zay prônant la clémence – ni le soin mis par Daladier à

⁵ On renverra au classique de Jean-Baptiste Duroselle, *La Décadence*, Paris, Imprimerie nationale, 1979.

⁶ Robert Frank, *La Hantise du déclin. Le rang de la France en Europe 1920-1960*, Paris, Belin, 1994.

⁷ Journal de François de Wendel, cité par Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel en République 1914-1940*, Paris, éditions du Seuil, 1976, p. 588.

ne pas laisser s'emballer la revanche patronale dans les premiers mois de 1939, la combinaison des interventions judiciaire, gouvernementale et patronale donna une ampleur spectaculaire à une répression fortement teintée de revanche sociale et politique⁸. Le décret d'amnistie ne fut signé que le 11 juillet 1939.

La répression lancée par le gouvernement prit trois formes : le retrait des mandats de dirigeants syndicaux dans les organismes paritaires ; les mises à pied de fonctionnaires ; les licenciements dans les usines nationalisées, en particulier dans celles travaillant pour la Défense nationale. Daladier ouvrit également la voie à une répression patronale de très grande ampleur. En qualifiant la grève de « politique », il permit des licenciements massifs pour rupture de contrat de travail.

Si la répression prit l'allure d'une revanche sur le Front populaire et toucha au-delà des rangs communistes, elle atteint en premier lieu les militants du PCF. L'échec de la grève, la perte de l'influence communiste, la répression massive et l'isolement politique dont témoigne une vaste campagne de presse demandant à la fin de 1938 son interdiction ouvrirent une page noire dans l'histoire du PCF. Si le nombre d'adhérents baissa mais dans des proportions encore raisonnables, l'action militante s'effondra, tant il est vrai qu'elle est sujette de tradition à des fluctuations d'une tout autre amplitude. L'occupation totale de la Tchécoslovaquie en mars 1939 permit au PCF de se réinscrire dans le débat politique mais ne changea pas fondamentalement l'image du parti dans l'opinion. Cet épisode est loin d'être un simple préambule à l'offensive politique de la « drôle de guerre ». Il illustre l'imbrication entre situation internationale et enjeux de politique intérieure à tous les niveaux de l'État et de la société. Il désigne également ceux qui seront parmi les premières victimes des lois d'exception élargissant le champ d'application de l'internement administratif.

⁸ Guy Bourdé, *La Fin du Front populaire*, Paris, Maspéro, 1977, p. 213 et suiv.

L'ETAT DE L'OPINION

On le voit, l'action et les réactions de l'opinion sont un paramètre essentiel dans l'appréhension des événements. L'exemple des mesures prises contre les étrangers permet de valider la chronologie dégagée par Pierre Laborie, mettant en évidence, après les années d'ambivalence allant de 1934 à 1937, les signes clairs d'une crise d'identité nationale qui se révéla en 1938 pour se résoudre au sortir de la guerre. De fait « le *problème des étrangers* demeure, entre 1938 et 1946, une des zones névralgiques de l'imaginaire social des Français »⁹. Dans cet imaginaire, l'étranger était de plus en plus associé à l'indésirable au point de se confondre dans un rejet xénophobe assez massif. Nous retiendrons trois enseignements de l'analyse faite par Pierre Laborie, le diagnostic de crise, la nécessité de prendre en compte tous les paramètres et la difficile hiérarchie entre les facteurs. La crise d'identité nationale est d'abord le signe que sont perdues les références fondatrices, celles de l'État républicain.

Dans le dispositif idéologique français de la Troisième République, l'étroite imbrication entre État, République et Nation mesure l'ampleur du choc. Il y a donc crise parce que les comportements et les emportements sont en contradiction avec ce bagage fondateur ; parce que la peur des tensions internationales se traduit par un rétrécissement et une fermeture ; parce que le temps n'est pas à la référence nationale unificatrice et mobilisatrice mais à l'émiettement identitaire associé au rejet de l'Autre.

« Centaines de mille Askenazis, échappés des ghettos polonais ou roumains dont ils rejettent les règles spirituelles mais non le particularisme, entraînés depuis des siècles à travailler dans les pires conditions, qui éliminent nos compatriotes, tout en détruisant leurs usages professionnels et leurs traditions, de tous les petits métiers du petit artisanat [...qui] échappent à toute investigation du recensement, du fisc et du travail. [...] Horde que sa

⁹ Pierre Laborie, "Les Espagnols et les Italiens dans l'imaginaire social", in P. Milza et D. Peschanski dir., *Exils et migration ...*, op. cit., p. 275.

constitution physique, précaire et anormale, amène par milliers dans nos hôpitaux qu'elle encombre. »

Ainsi parlait Jean Giraudoux de cette « race primitive » mettant en péril la française qui « devait sa valeur à la sélection et au raffinement de vingt siècles »¹⁰. Si la citation ne vaut guère pour sa qualité littéraire ou sa pertinence sociologique, elle doit retenir l'attention pour celui qui en est l'auteur et pour le discours qui est tenu. Si l'œuvre de Giraudoux n'a pas à être présentée, il faut également savoir que l'année où parurent ces lignes il prit la direction des services gouvernementaux de la propagande. Son discours dont on imagine qu'il était largement partagé, démontre en outre l'étroite imbrication entre les divers paramètres constitutifs du système de représentations dominant. On ne peut séparer ainsi xénophobie, antisémitisme et pacifisme. S'ajoutaient souvent anticommunisme et peur du rouge espagnol. Dans ce complexe jeu de miroirs, chaque formulation doit nécessairement être lue à plusieurs niveaux. Si la xénophobie n'est pas explicite dans un propos antisémite, elle est implicite compte tenu du contexte et la dénonciation antisémite est souvent transparente dans le propos xénophobe de l'époque. Ces Juifs de l'Est qui menaçaient l'identité nationale étaient juifs et étrangers ; ils portaient également la guerre et, s'ils n'étaient pas des espions au service des nazis, ils propageaient la flamme révolutionnaire. Le rouge espagnol fut une autre figure du rejet. On y retrouvait encore les sentiments xénophobes, l'anticommunisme et la peur de la guerre. La distinction entre les facteurs peut avoir une valeur heuristique, elle est souvent également dans l'explicite, mais l'appréhension des représentations collectives implique de traquer l'implicite et de lire cette réalité dans sa complexité, quitte à privilégier une entrée pour lire l'ensemble.

Derrière ces mécanismes implicites, on repère aisément les fonctions de telles représentations, fonctions de masque, de détournement et de substitution, pour reprendre l'analyse de Pierre Laborie. Elles participent des phénomènes de fuite devant les réalités et leurs enjeux, en fournissant des réponses simplistes

¹⁰ Jean Giraudoux, *Pleins pouvoirs*, Paris, Gallimard, 1939, cité par Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1994, et Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy*, *op. cit.*

et réconfortantes. Elles participent d'une crise de l'identité nationale qui s'exacerbe en 1938 et 1939, comme on le voit à partir de l'entrée que constitue la représentation de l'étranger :

« L'image forte du moment, celle de l'étranger indésirable, y est banalisée. [...] L'aggravation des relations internationales et les réactions de rejet qui suivent l'arrivée massive des républicains espagnols dans un pays enfermé dans ses préoccupations hexagonales ont une double action. Elles favorisent le stéréotype négatif de l'immigré par toute une constellation de perceptions dévalorisantes. »¹¹

ÉTRANGERS ET REFUGIES EN FRANCE A L'AUBE DE LA GUERRE

Le recensement de 1936 marquait une baisse relative et absolue de la part des étrangers dans la population française. Ils représentaient 2 198 236 personnes contre 2 714 697 au pic de l'entre-deux-guerres, en 1931, soit 5,34% de la population contre 6,59%. Les naturalisations n'intervenaient que pour un tiers dans cette baisse. Si l'on se limite aux chiffres officiels, hors les nombreux clandestins, on compte plus de 720 000 Italiens, 420 000 Polonais (principalement dans les mines) et 250 000 Espagnols. La répartition des étrangers en France est très inégale puisque Italiens, Polonais (arrivés massivement depuis 1921) et Espagnols (avant la *retirada*) représentent au recensement de 1936 près des 2/3 d'entre eux.

Avant les flux consécutifs à la guerre d'Espagne, les émigrés espagnols étaient pour 40 % dans le secteur industriel, en particulier dans la construction, mais les professions agricoles dominaient. L'origine régionale montre qu'alors, loin d'être à dominante catalane, l'émigration espagnole était aux deux tiers originaire des provinces levantines (régions de Valence et de Murcie). Plus de 90 000 Espagnols vivaient en Algérie, représentant de loin la plus importante colonie étrangère, la deuxième, italienne, étant quatre fois moins nombreuse.

La tradition était là ancienne et cette colonie se concentrait dans le département d'Oran, provenant des provinces d'Alicante et d'Almeria. Les Italiens étaient plus représentés encore dans les professions industrielles, où dominaient le bâtiment, le terrassement et le travail des métaux ordinaires. Italiens et Espagnols se retrouvaient dominants dans le Sud (sud-ouest surtout pour les Espagnols, sud-est surtout pour les Italiens), tandis que la Seine et la Lorraine comptaient de nombreux Italiens. L'émigration massivement catholique que formaient les Polonais se retrouvait concentrée dans la région parisienne et dans le Nord où la mine occupait nombre d'entre eux. C'est parmi les Polonais que les rapatriements avaient été les plus importants dans la première partie des années 1930.

Si l'on compare l'attitude de ces trois immigrations face à la question de l'intégration, le processus est singulièrement décalé. Très avancée pour les Italiens, ce qui explique l'échec du plan Ciano qui, en 1938, visait à un rapatriement massif des immigrés, l'intégration n'était qu'enclenchée pour les Polonais, le processus s'accélérait après la guerre. La situation des Espagnols était encore différente. Celle qui était sur place en 1936 gardait des liens très étroits avec le pays d'origine, même si l'intégration comme fixation définitive dans le territoire d'accueil était engagée. Les centaines de milliers de compatriotes qui allaient passer la frontière pendant la guerre d'Espagne ne pouvaient concevoir leur expatriation qu'imposée et provisoire, dans l'attente d'un changement de conjoncture. Pour ceux qui n'auront pas repassé les Pyrénées plus ou moins rapidement, le choix de l'intégration dans le pays d'accueil ne se dessinera qu'à partir du moment où les chances de retour seront compromises par le maintien garanti de Franco en Espagne, soit après les désillusions de l'après-guerre.

Si les émigrations allemande et autrichienne qui suivirent l'accession de Hitler au pouvoir puis l'annexion de l'Autriche augmentèrent spectaculairement

¹¹ Pierre Laborie, "Les Espagnols et les Italiens dans l'imaginaire social", *op. cit.*, p. 280.

la part de ces pays, si nombreux furent les Juifs d'Europe centrale et orientale qui fuirent les persécutions, l'apport quantitatif des uns et des autres resta marginal¹². Si l'on suit le rapport qu'Emerson présenta en octobre 1939 à la SDN, l'émigration allemande en provenance du Reich s'élevait alors à 400 000 personnes, juifs pour plus de 90 %, dont 240 000 venus d'Allemagne depuis mars 1933 et 160 000 qui avaient fui l'Autriche après l'Anschluss. Si l'on ajoute l'expulsion des Juifs de Bade, Palatinat et Sarre en octobre 1940 (« action Bürckel-Wagner ») sur laquelle nous reviendrons, on estime à 40 000 le nombre de ressortissants du Reich accueillis par la France, selon l'étude de Rita Thalmann et Barbara Vormeier, à 25 ou 30 000 le nombre de personnes constamment présentes¹³. En l'occurrence les flux sont plus importants que le différentiel si l'on ajoute les passages très temporaires. Quoi qu'il en soit, on aboutit à une proportion très minime de la population étrangère résidente et *a fortiori* de la population totale. L'analyse sociologique est, quant à elle, plus évidente à résumer. La sur-représentation de la population tertiaire donne à cette émigration un profil très original.

On touche du doigt les limites d'un tableau d'ensemble qui ne prendrait en compte que les grandes masses. Si la France fut le premier pays d'accueil au monde pour le pourcentage d'étrangers présents sur le territoire, la baisse des effectifs et des pourcentages dans les années 1930 illustre le décalage entre la réalité du phénomène et les représentations qui lui sont associées. La remarque vaut plus encore pour les Juifs étrangers qui, à l'aube de la guerre, représentaient quelque 160 000 des 320 000 Juifs résidant en métropole, qu'il faut rapporter aux quelque 40 millions de métropolitains recensés en 1936. La

¹² Tous ces chiffres sont tirés de "Etude spéciale. Les étrangers en France", 1947, pp. 162-231.

¹³ Rita Thalmann, "L'accueil de émigrés allemands en France de 1933 à la déclaration de guerre", in Jacques Grandjón dir., *Émigrés français en Allemagne – Émigrés allemands en France 1685-1945*, p. 122 ; Barbara Vormeier, *La Déportation des Juifs allemands et autrichiens de France*, Paris, éditions La Solidarité, 1990. Voir également, Gilbert Badia (dir.), *Les Barbelés de l'exil*, Grenoble, PUG, 1979, pp. 20-21 pour une série chiffrée. Selon Kurt Grossmann (*Emigration. Die Geschichte der Hitler-Flüchtlinge, 1933-1945*, Francfort/Main, 1969, p. 151) un peu plus de 40 % de 59 000 émigrés d'Allemagne de l'année 1933 auraient rejoint la France.

perception de la crise intérieure et de l'évolution de la situation internationale structurait les systèmes de représentation dominants en rehiérarchisant les facteurs en fonction. La situation se compliqua encore quand une conjoncture extraordinaire et l'afflux massif de populations étrangères purent nourrir les fantasmes partagés de l'avant-guerre. Tel fut le cas avec la guerre d'Espagne et ses aléas.

Chapitre 2

L'Espagne

Alors que les réglementations française et internationale sur les réfugiés visaient à réguler un phénomène limité, la conjoncture imposa un changement d'échelle, un défi gigantesque dont les pouvoirs publics ne mesurèrent l'ampleur qu'au dernier moment, ou après coup.

LES POUVOIRS PUBLICS FACE AU DEFI

Le 27 janvier 1939, soit quelques jours seulement avant le passage de centaines de milliers d'Espagnols par la frontière pyrénéenne, le ministère de l'Intérieur envoyait à tous les préfets du sud de la France une circulaire précisant les consignes à suivre. Après un développement sur la nécessité d'accueillir dans de bonnes conditions les réfugiés à venir, le secrétaire général du ministère distinguait trois cas de figure : beaucoup souhaiteront retourner en Espagne, et il faudra encourager cette politique du retour ; ceux qui envisagent de rester et disposent de ressources seront évacués vers les « départements de correspondance » parmi lesquels, cependant, les réfugiés pourront choisir (la région parisienne étant strictement interdite) ; les indigents qui ne veulent pas repasser les Pyrénées seront soignés et hébergés. Pour les mesures précises on renvoyait à l'Instruction générale de mai 1937. Mais la lecture des 9 points de la dite instruction laisse pantois. En cas « d'exode massif de l'Espagne

gouvernementale vers notre littoral », la procédure de contrôle de police et sanitaire apparaît bien longue et le nombre d'unités de gendarmerie qui pourraient être mobilisées bien limité¹⁴. Rien, dans la circulaire, ne signalait donc encore qu'on prît la mesure du problème dans les sphères gouvernementales.

Pourtant les services de l'ambassade de France à Madrid et les militaires en poste à la frontière avaient à plusieurs reprises alerté le Quai d'Orsay et la Défense, comme l'a montré Javier Rubio¹⁵. Dès février 1937, constatant l'évolution de l'offensive franquiste sur Malaga, l'ambassadeur de France signalait les conséquences éventuelles d'une campagne dans les régions industrialisées du nord et chiffrait déjà à plusieurs dizaines de milliers les réfugiés potentiels. En juin de la même année, le chef de la 16^e région militaire (en France) présentait un plan à son ministre de tutelle dans la perspective d'un afflux de réfugiés. Au moment d'une nouvelle offensive franquiste dans l'Aragon, en mars 1938, l'attaché militaire Morel puis le consul Camps demandaient qu'on réfléchisse à l'installation de centres d'accueil pour plusieurs dizaines de milliers de personnes. De fait, le 17 avril 1938, Albert Sarraut, en charge de l'Intérieur, alertait le conseil des ministres :

« Le déroulement accéléré des événements d'Espagne peut poser demain au gouvernement français, un problème d'une extrême gravité. Un vaste mouvement de peur, né de la crainte de représailles ou de la menace de la disette, est susceptible de provoquer vers nos frontières l'exode massif de la population catalane. »

Le 26 janvier 1939, soit trois jours avant la prise de Barcelone, les Républicains, par la voix d'Alvarez del Vayo, demandaient qu'on reçût en France 150 000 femmes, enfants et vieillards, ce à quoi le ministre français des Affaires étrangères, Georges Bonnet, répondit qu'il souhaitait les voir accueillis dans une zone frontalière neutre sur le territoire espagnol. Le double refus, républicain et franquiste, réduisit la tentative à néant.

¹⁴ Ministère de l'Intérieur aux préfets du sud de la France, 27 janvier 1939 ; Instruction générale, cabinet du Préfet de l'Aude ; AD Aude, 6M26.

Le récit de ces épisodes suffit à s'interroger sur la lucidité des gouvernants français. Plusieurs fois alertés, ils privilégièrent la politique de l'autruche et, même si les rapports qui lui parvenaient annonçaient des chiffres bien inférieurs à ce qu'il advint, rien n'avait été préparé à la mesure de ces seules prévisions. En fait, à deux reprises au moins, le gouvernement se trompa. Dans un premier temps il pensa que l'offensive franquiste allait dès 1938 boucler la frontière pyrénéenne. Plus encore, dans les derniers moments, il joua la carte de la capitulation des troupes républicaines, d'où la fermeture des frontières, quelques jours durant, pour les hommes valides pouvant porter les armes.

Le gouvernement prit trois mesures qui aggravèrent singulièrement le sort des populations transférées. En premier lieu, il refusa d'orienter les réfugiés vers les camps militaires prévus pour les réservistes en période d'instruction, au nom des intérêts de la défense nationale. Le même argument fut avancé, en deuxième lieu, pour justifier le refus de mettre à disposition des très nombreux malades et blessés des populations en déroute les infrastructures sanitaires militaires, renvoyant aux hôpitaux civils et à leurs faibles capacités la gestion du problème. Enfin, au nom de la sécurité, il refusa de garder les unités militaires cohérentes dans les camps, ce qui participa grandement du chaos ambiant.

Dès lors la question du rapatriement et du refoulement fut au cœur des préoccupations gouvernementales. À l'occasion d'une visite d'inspection à la frontière, le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, précisait ainsi ses objectifs :

« Là vont être internés – tant que la situation internationale et diplomatique n'aura pas été résolue en ce qui concerne la guerre d'Espagne et ses conséquences – tous les hommes valides de la population civile espagnole et tous les déserteurs franchissant la frontière. Ils seront gardés étroitement avant leur refoulement [...] Les exilés qui y prendront séjour n'y resteront guère que le

¹⁵ Javier Rubio, *La Emigración de la guerra civil de 1936-1939. Historia del éxodo que se produce con el fin de la II República española*, Madrid, Editorial San Martín, 1977, 3 vol.

temps nécessaire pour préparer leur refoulement, ou sur libre option leur libre retour en Espagne. »¹⁶

Cette question du rapatriement fut au centre des préoccupations gouvernementales dans les mois qui suivirent. Mais on peut distinguer trois phases. Au printemps 1939 on encouragea les populations concernées à traverser la frontière mais on s'engagea, au nom des valeurs républicaines, à respecter la volonté des personnes et le 5 mai, par exemple, Sarraut lui-même se prononça dans une circulaire officielle contre le rapatriement forcé. En juillet et en août, l'accent fut davantage mis sur le rapatriement qui devait être encouragé, sauf inconvénient majeur. La « drôle de guerre » vit la position gouvernementale sensiblement changer puisque le manque de bras amena à garder les hommes pour en faire des prestataires dans le conflit mondial en cours. Un autre paramètre amène cependant à nuancer cette chronologie. De fait, les services préfectoraux et l'Armée poussèrent longtemps au rapatriement et, encore après la déclaration de guerre, ils se montrèrent très réticents, à l'inverse des services de l'Agriculture et du Travail mais également du président du Conseil.

Les nouveaux gouvernants espagnols comprirent rapidement tous les avantages qu'ils pouvaient tirer d'une telle situation. Ils disposaient d'une carte maîtresse avec l'ouverture ou la fermeture de la frontière. Cela explique pour beaucoup, ajouté à la nécessité de se garantir sur le flanc sud, les importantes concessions faites par les autorités françaises à l'Espagne de Franco à partir des accords Jordana-Bérard du 27 février 1939. Bientôt les deux paramètres convergèrent, le ministre des Affaires étrangères français, Georges Bonnet, et le secrétaire général du Quai d'Orsay, Alexis Léger, multipliant les signes de bonne volonté pour obtenir, d'une part, un allègement du fardeau, d'autre part, une réorientation de la politique étrangère franquiste aux dépens de l'alliance allemande. Côté espagnol, le discours était à la fermeté les premiers mois, les frontières n'étant ouvertes qu'aux défenseurs du nouveau régime.

¹⁶ Repris dans *La Dépêche*, 2 février 1939, cité dans la maîtrise de Éric Lagarde, *L'organisation de l'accueil des réfugiés espagnols dans le département de l'Aude*, univ.

Mais à partir de la fin du printemps, les autorités franquistes furent prises dans leurs contradictions : elles constataient l'évolution de la politique française vers l'utilisation des adultes pour l'effort national dans la perspective du conflit mondial et elles devaient tenir compte, après l'euphorie idéologique de la victoire, des besoins en main-d'œuvre pour la reconstruction du pays. En Espagne même et auprès des internés en France, elles multiplièrent les textes de propagande pour appeler au retour et pour dénoncer les conditions d'internement. Et, de fait, comme la propagande n'avait guère de prise, elles devaient compter avant tout sur les désillusions des populations transférées devant l'accueil de la France. La lecture des rapports officiels montre un changement de vocabulaire : les « miliciens marxistes » deviennent des « miliciens », puis on fait la distinction entre les « chefs » et les « réfugiés » appelés même « Espagnols »¹⁷. Le 2 octobre 1939 un décret d'amnistie était promulgué visant les militaires condamnés à des peines inférieures ou égales à 6 ans et les civils. Il annonçait dans le même temps une révision des peines à la baisse. Si l'accueil ne fut pas nécessairement celui attendu, le régime franquiste s'engageait depuis l'été dans une phase de normalisation qui ne fut pas pour rien dans l'accélération des retours.

Toulouse-Le-Mirail, 1984. Ce travail n'a malheureusement pas donné lieu à publication.

¹⁷ Lire l'analyse d'Andrée Bachoud, "L'État franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940) : les archives du ministère des Affaires étrangères", in Jean-Claude Villegas dir., *Plages d'exil. Les camps de réfugiés espagnols en France. 1939*, Paris, et Dijon, "Hispanitica" XX et BDIC, 1989, pp. 159-174.

DES CHIFFRES TRES FLUCTUANTS

La guerre d'Espagne provoqua plusieurs transferts plus ou moins massifs avant la défaite républicaine de février 1939¹⁸. La campagne de Guipúzcoa puis la chute définitive du front nord au deuxième semestre 1937 concernèrent essentiellement des Basques. Dans le deuxième cas cela toucha plus de 125 000 personnes, mais le solde de ces deux vagues ne laissa sur le territoire français que 35 000 réfugiés. Les évacuations diverses, en particulier diplomatiques, qui jalonnèrent la guerre de 1936 à 1938, n'auraient laissé pratiquement aucune trace en France, même si elles concernèrent au total quelque 40 000 personnes. Au printemps 1938 ce fut l'occupation du Haut Aragon qui provoqua le passage de 45 000 personnes qui, cependant, rejoignirent la zone républicaine dans leur majorité. Le bilan de ces quatre premières phases de transfert devait se traduire, à la fin de 1938, par la présence nette de quelque 40 à 45 000 réfugiés en France.

On a tendance à oublier ces premières phases de la guerre et les déplacements qu'elle suscita. Au-delà de l'ampleur du phénomène, souvent ignoré, elles auraient dû alerter les autorités françaises même si, à l'inverse, la différence entre le nombre de restants et le nombre de passants pouvait rassurer, à tort. Quoi qu'il en soit les transferts de population qui suivirent la chute de la Catalogne furent d'une tout autre ampleur. Ce furent 465 000 Espagnols qui pénétrèrent alors en France, dont quelque 170 000 civils. Un dernier épisode suivit la chute de la zone centrale, dans les dernières semaines de la République. En mars 1939, de 10 à 12 000 personnes embarquèrent dans les ports d'Alicante et de Valence pour rejoindre l'Afrique du Nord dans des conditions souvent dramatiques. Citons le cas du Stanbrook où s'entassèrent 2 500 réfugiés qui durent attendre plusieurs semaines, dans le port d'Oran, l'autorisation de débarquer. Là aussi les camps furent improvisés.

¹⁸ Javier Rubio, "La population espagnole en France : flux et permanences", in *Exils et migration ...*, *op. cit.*, pp. 39-42.

Un rapatriement massif

Dans tous les cas il faut cependant s'attacher à la justesse des termes. La mémoire républicaine espagnole se fonda sur l'équation : personnes transférées = réfugiés = républicains. Cela amenait nécessairement à sous-estimer le nombre de rapatriements, sauf à s'interroger sur la conviction de chacun. Mais il faut imaginer l'ampleur des déplacements de population consécutifs à la simple évolution du front. Nombre de civils suivirent l'armée en déroute pour fuir les combats, les destructions et les vengeances collectives afférentes. C'est là de simple logique, mais également la seule voie possible pour comprendre l'importance des rapatriements. On ne pourra donc parler de « réfugiés » *stricto sensu* que pour les personnes ayant effectivement fait le choix de rester dans le pays d'accueil.

Plusieurs sources permettent de faire assez précisément le point. Au printemps 1945 parut ainsi une très intéressante étude sur la population active étrangère de métropole. Ce fut la seule enquête à fournir la date d'entrée en France. On compta alors environ 90 000 Espagnols de plus de 15 ans arrivés en France en 1939, soit 100 000 en incluant les moins de 15 ans, chiffre à rapporter, rappelons-le, aux 465 000 qui passèrent la frontière au début de 1939. Les conséquences de la guerre et les émigrations du deuxième semestre 1940 se mesurent à l'aune du chiffre – moins établi cependant – des Espagnols présents sur le sol métropolitain quand se déclencha l'offensive allemande, soit 125 000, dont, pour une très large majorité, d'anciens combattants de l'armée républicaine. L'essentiel de la différence tenait dans les rapatriements et, secondairement, dans la ré-émigration, essentiellement vers l'Amérique latine.

On dispose d'indications fragmentaires mais convergentes. Ainsi, reprenant le relevé journalier précis établi par *La Dépêche*, Lilian Pouysegur a pu établir que 55 090 réfugiés avaient transité par la gare de Toulouse-Matabiau à destination d'Irun (frontière espagnole) les seules trois premières semaines de février 1939, avec une pointe de 20 000 transitaires pour la seule

journée du 11 février, après 7 000 le 10. Dans une lettre au préfet de l'Aude, le général de brigade Lavigne, commandant les camps de Miliciens espagnols de la 16^e région militaire, signalait le 18 juillet qu'il souhaitait accélérer le mouvement de rapatriement à partir des camps, mais que, déjà, le transfert par le Perthus s'effectuait à la cadence de 4 000 par semaine. Le 14 mai 1939, soit après les grands flux de retour, le commandant du camp de Vernet d'Ariège donnait les résultats d'une enquête parmi les internés : sur 6 847 de ces anciens combattants, 2 714 souhaitaient regagner l'Espagne (dont 1 171 avec réserve), soit près de 40 %, 2 945 le Mexique (43 %) et seulement 754 choisissaient la France. Ce dernier chiffre doit-il être rapporté aux difficultés alors bien connues d'obtenir une réponse favorable, au rejet d'un pays qui a si mal assumé sa fonction d'accueil ou aux deux ? Il reste que, pour notre propos, la part des volontaires pour le rapatriement est spectaculaire à cette date et dans cette population¹⁹.

Fort de ces indications parcellaires et des bilans tirés à la fin de 1939, au moment du déclenchement effectif de la campagne de l'Ouest et peu après la Libération, on peut estimer que 340 000 Espagnols ont rejoint leur pays. Il s'agissait pour l'essentiel – mais pas uniquement – des civils qui avaient été entraînés dans la débâcle. Si tous étaient des républicains combattants et convaincus, cela pourrait surprendre, mais c'est bien parce que cette population n'avait pas la cohérence conservée par la mémoire sociale que le phénomène s'explique parfaitement²⁰.

Il faut en effet moduler la sécheresse des chiffres. Le rapatriement fut-il volontaire ou contraint ? La réponse n'est pas simple dans la mesure où le

¹⁹ Lilian Pouysegur, *Les Républicains espagnols dans le département de la Haute Garonne (1939-1944)*, mémoire de maîtrise (dir. : Jean-Pierre Amalric et Pierre Laborie), univ. Toulouse-le-Mirail, 1993, p. 31 ; Général de brigade Lavigne au préfet de l'Aude, 6 juillet 1939, AD Aude, 6M26 ; rapport de Marnat, 14 mai 1939, AD Ariège, 5W128.

²⁰ Dans leur ouvrage sur *Les Camps sur la plage. Un exil espagnol* (Éditions Autrement, HS n°88, mai 1995), Geneviève Dreyfus-Armand et Émile Témime ont rassemblé dans un tableau très riche les données de sources primaires et secondaires leur permettant, du janvier 1939 à novembre 1941, de mesurer l'évolution des effectifs et l'importance des flux (annexe de l'ouvrage, pp. 134-135).

volontariat put trouver sa source dans les conditions mêmes de l'accueil sans autre pression. Pour l'essentiel, cependant, les chiffres traduisent l'effet logique des déplacements de populations civiles en pleine retraite. Pour autant, des nuances s'imposent. Sans nous attarder sur la volonté gouvernementale très forte affirmée à plusieurs reprises auprès des préfets et des commandants de camp, nous prendrons deux exemples, parmi bien d'autres. Dans un rapport à son supérieur hiérarchique, l'inspecteur de police Astruc signalait un incident survenu le 25 octobre 1939 en gare de Narbonne. 23 femmes et enfants avaient quitté le train à l'insu du chef de convoi, et cela afin de se soustraire à leur transfert en Espagne via Hendaye. L'inspecteur concluait :

« Cet épisode aurait pu être facilement évité si : 1° Le service de la Gare de Narbonne n'avait pas omis d'alerter mon service de l'arrivée de ces réfugiés par un train de messageries ; 2° Si le chef de convoi avait agi avec un peu plus de tact, en fermant les portières au départ, attendu qu'il ne devait pas ignorer qu'il avait affaire à des gens peu recommandables. Ces dernières prescriptions devraient être, à mon avis, imposées avant tout départ, si l'on veut arriver, à l'avenir, à éviter de semblables incidents regrettables et onéreux pour les deniers publics. »²¹

Par ailleurs, trouvée dans les archives du Parti communiste espagnol, une note de service du commandant d'Argelès, datée du 11 juillet 1940, montre que le rapatriement était utilisé comme un outil répressif en cas d'incidents dans le camp.

Après l'ampleur du phénomène de rapatriement, et les quelques nuances qu'il faut apporter à son caractère entièrement volontaire, il faut évoquer un contre-exemple avec l'échec du rapatriement à partir de l'Algérie. À l'inverse des 2 200 marins de la flotte espagnole de Bizerte, qui, pouvant arguer du devoir d'obéissance (avant comme alors), revinrent au pays avec la flotte (en vertu des accords Jordana-Bérard), l'émigration très politisée qui avait fui la zone centrale dans les derniers moments de la guerre refusa le retour. En octobre, le Gouverneur dut se rendre à l'évidence et conclure que, compte tenu

²¹ Inspecteur de police Astruc au Commissaire spécial chef de secteur à Carcassonne, le 25 octobre 1939, Narbonne, AD Aude 6M26.

des risques encourus, on ne pouvait pas compter sur plus de quelques dizaines de volontaires²².

Destination : l'Amérique latine

Comme on l'a vu, la ré-émigration était souhaitée par nombre de réfugiés. Il y eut peu d'élus et nous reviendrons sur les tensions qui opposèrent jusqu'à la débâcle de juin 1940 la principale organisation républicaine en charge du dossier, le Servicio de Evacuación de Refugiados españoles (SERE) et, à partir de juillet 1939, son concurrent la Junta de Auxilio a los Republicanos españoles (JARE). Les pays d'Amérique latine sont concernés au premier chef, et parmi eux le Mexique et le Chili dont les responsables ont des affinités politiques avec les Républicains. Pour la plupart des pays d'accueil l'affaire fut close avec la défaite de juin 1940, sauf avec le Mexique qui négocia avec l'État français un accord en bonne et due forme (voir *infra*) et travailla également avec les nouvelles autorités de l'Afrique du Nord libérée. En croisant les indications fournies par les historiens de la question et les sources du ministère des Affaires étrangères, Denis Rolland aboutit au bilan suivant : environ 15 000 Espagnols partirent au Mexique entre 1939 et 1945, dont 7 397 en 1939, 2 055 en 1940, 1 917 en 1941, 2 500 à 3 000 en 1942, 377 en 1943, 633 en 1944 et 709 en 1945. Une première étape avait conduit quelques centaines d'entre eux dans un autre pays d'Amérique latine. De fait il est difficile de comptabiliser à part les émigrations vers la République dominicaine qui servit, souvent, de relais vers d'autres pays, soit près de 3 000. 2 300 Espagnols embarquèrent directement de France pour le Chili en 1939²³.

²² Anne Charaudeau, *Exils espagnols en Algérie (1936-1946)*, mémoire de DEA (Bernard Vincent dir.), EHESS, 1991, pp. 35-39.

²³ Denis Rolland, "Extradition ou ré-émigration ? Les vase communicants de la gestion xénophobe des réfugiés espagnols en France", in *Exils et migration, op. cit.*, pp. 47-69.

Si l'on prend l'armistice de 1940 comme point de repère, on peut estimer que 18 000 réfugiés avaient alors ré-émigré tandis que 125 000 autres restaient sur le territoire métropolitain, 10 000 autres s'étant retrouvés en Afrique du Nord. Tous les hommes étaient passés, peu ou prou, par les camps d'hébergement et d'internement mis en place en catastrophe par les autorités françaises au début de 1939. Quant aux femmes et aux enfants, ils avaient été transférés, au moins un temps, vers l'arrière pays proche (on dénombra huit centres d'accueil en Haute-Garonne) et, rapidement et plus massivement, vers le Centre et le Centre-Ouest, chacun des départements concernés ayant un département pyrénéen correspondant (ainsi de la Creuse pour l'Aude).

L'étude de ces flux de population est complexe à mener : certains rejoignirent leur maris et pères libérés, d'autres les accueillirent, beaucoup, enfin, repartirent pour l'Espagne²⁴. Dans une communication au Gouvernement français, le général Ménard qui suivait la question de l'accueil des Espagnols depuis la défaite républicaine, précisait en février 1940 qu'il avait décidé la suppression de tous les refuges et centres spéciaux pour les réfugiés espagnols pour le 15 mars au plus tard.

« Tous les réfugiés espagnols qui ne peuvent pas démontrer que leurs familles rendent un service à la France, soit dans l'armée, soit dans le travail industriel ou agricole, seront rapatriés. On ne tolérera pas d'exception. Cette mesure concerne aussi bien les femmes que les hommes. On tiendra compte uniquement des réfugiés qui ont pu démontrer qu'ils ont des motifs graves pour ne pas retourner en Espagne. »

On put lire dans le camp d'Argelès la circulaire affichée qui distinguait ainsi entre ceux qui étaient forcés de quitter la France (enfants dont les familles se trouvaient en Espagne, enfants orphelins, femmes sans famille directe en France leur assurant la vie, malades et invalides ayant fui les dangers de la guerre civile et non les représailles politiques) et ceux qui pouvaient obtenir l'autorisation de rester (réfugiés pouvant occuper un emploi salarié, malades et

²⁴ Sur les centres de Haute-Garonne, voir Lilian Pouysegur, *Les Républicains espagnols...*, *op. cit.* ; pour la région Centre, les 51 centres dans le Loir-et-Cher et les 56 en Eure-et-Loir, voir la thèse de Jeanine Sodigné-Loustau, *L'immigration espagnole en région Centre de 1936 à 1946* (univ. Paris VII, 1995).

blessés risquant des représailles, familles dont le chef occupait un emploi salarié en France)²⁵.

DES CAMPS POUR ACCUEIL

Si l'on s'en tient aux seuls camps, qu'ils s'appellent d'hébergement, d'internement ou même de concentration, après le maelström de février, il s'y trouvait encore près de 160 000 en juin 1939, selon la SERE, et quelque 80 000 miliciens à la mi-décembre, selon le ministère de l'Intérieur. Ils n'étaient plus que quelques milliers à la fin du printemps suivant.

De Prats-de-Mollo à Boghari

On peut distinguer trois phases dans la mise en place des camps : les refuges provisoires à la frontière, les camps de toile des plages du Roussillon et les camps en dur pour désenclaver. La pérennisation de certaines installations compliqua ce schéma spatio-temporel.

Sous l'égide du général commandant la 17^e région militaire, un dispositif de contrôle très strict tenta de canaliser le flot des réfugiés qui passaient le col du Perthus. Dans un premier temps on mit en place de vastes **aires de rassemblement** dans des prairies réquisitionnées à proximité de Perpignan. Depuis la frontière, le long des vallées de la Tet débouchant sur Perpignan et du Tech aboutissant à la Méditerranée, entre Saint-Cyprien et Argelès, s'égrainaient les camps autour de Prats-de-Mollo, Arles-sur-Tech ou

²⁵ Extraits de la communication du général Ménard au Gouvernement et circulaire affichée au camp d'Argelès, février 1940, Moscou, Centre russe de conservation et d'étude de documents en histoire contemporaine (CRCEDHC), 517/3/30.

01

d'Amélie-les-Bains, de La Tour de Carol, d'Osseja ou de Mont-Louis (la citadelle).

Rapidement, on mit en place deux types de camps provisoires. Dans des « camps de contrôle » ou « de triage », comme Bourg-Madame ou Le Boulou, se retrouvèrent les femmes, les enfants et les vieillards avant d'être transférés dans l'intérieur vers des centres d'accueil (voir *supra*). Dans des « camps de concentration », rebaptisés rapidement « camps d'internement », des dizaines de milliers d'Espagnols étaient concentrés sur les plages du Roussillon, à même le sable, longtemps sous des tentes. Assez rapidement, compte tenu des conditions climatiques, les zones de rassemblement du Haut-Vallespir et de la Cerdagne avaient été abandonnées. À la fin du mois d'avril, ils étaient encore 43 000 à s'entasser sur la plage d'Argelès, 70 000 sur celle du Barcarès et 30 000 sur celle de Saint-Cyprien. Villages de toiles dans un premier temps, les camps d'Argelès et de Saint-Cyprien furent rapidement aménagés en dur. Deux télégrammes envoyés le même jour par Raoul Didkowski, le préfet des Pyrénées-Orientales, à ses collègues des départements voisins, montrent l'instabilité de la situation. En effet, le 1^{er} mai 1939, le préfet rappelait que depuis le 2 février « les Espagnols en situation irrégulière et les miliciens guéris » devaient être dirigés dans les Pyrénées orientales, et spécialement à Argelès. Il demandait dès lors qu'ils fussent envoyés à Saint-Cyprien. Le même jour cependant, il signalait que l'évacuation de Saint-Cyprien étant envisagée et qu'il fallait envoyer tous les miliciens guéris au Barcarès. Finalement, un nouveau télégramme daté du 28 juillet nous apprend que le Barcarès était réservé aux réfugiés en transit pour l'Espagne, les Espagnols en situation irrégulière ou les miliciens guéris devant être envoyés ... à Saint-Cyprien²⁶.

Entre temps l'histoire de l'internement espagnol était entrée dans une nouvelle phase, avec l'ouverture de camps plus en retrait de la frontière. Responsable de l'ensemble du dispositif, le général Ménard avait engagé une politique de désenclavement en organisant un réseau de six camps spécialisés :

²⁶ Le préfet de l'Aude aux préfets, 1^{er} mai 1939 et 28 juillet 1939, AD Aude, 6M26.

Bram (Aude) devait accueillir les vieillards, Agde (Hérault) et Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) les Catalans, Septfonds (Tarn-et-Garonne) et Le Vernet (Ariège) les ouvriers spécialisés « à reclasser dans l'économie française », Gurs (Basses-Pyrénées) les Basques. Chacun de ces camps était censé pouvoir héberger 15 à 18 000 personnes, ce qui devait soulager d'autant les camps du Roussillon où les conditions d'hygiène avaient commencé à inquiéter les autorités.

Étudions plus avant les cas de **Bram** et de Gurs. Dans un rapport qu'il adressait au ministre de l'Intérieur à la fin février, le préfet de l'Aude faisait le point sur les camps se trouvant sur son département. Il s'était agi de construire en moins de trois semaines une véritable ville avec électricité, eau potable, réseau de canalisations pour l'évacuation des eaux usées, service de voirie, service postal, hôpital, morgue, cimetière. Dans le même temps, le préfet s'inquiétait des conséquences directes (l'importance de cette concentration) et indirectes (l'afflux des familles et la concurrence sur le marché du travail). Pressés par l'Intérieur, les services préfectoraux avaient choisi un vaste pâturage de 12 ha, à côté de Carcassonne, sur la commune de Montréal. Le préfet dut réquisitionner ce terrain appartenant au châtelain de Valgros, qui a donné son nom au camp dans plusieurs documents administratifs. Commencés le 5 février, les travaux étaient pratiquement achevés le 16. « Ce sera un camp modèle », déclarait à *la Dépêche* André Cazes, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées de l'Aude. Le camp de 165 baraques en bois fut rapidement saturé, des convois importants se succédant journallement en provenance d'Argelès et de Saint-Cyprien jusqu'au 20 mars. Jusqu'à la fin août le camp de Bram comptait toujours plus de 10 000 hébergés. Il faut y ajouter les deux premiers sites choisis dans l'Aude auparavant, Montolieu dès la mi-janvier devant l'arrivée de premières centaines de réfugiés et Couiza, ce dernier étant ouvert pour héberger femmes et enfants à la demande du ministère de la Santé. À Montolieu comme à Couiza, les Espagnols étaient logés dans une ancienne usine désaffectée dans des conditions précaires, surtout à Couiza dont le préfet de l'Aude demandait la fermeture, dès la fin février, « le plus rapidement

possible ». Un tableau très précis permet de faire le point sur l'évolution des effectifs de mars à août et de constater qu'au 21 août plusieurs centaines de femmes et d'enfants se trouvaient encore à Couiza.

<i>Date</i>	<i>Montolieu</i>	<i>Couiza</i>	<i>Bram</i>	<i>hôpitaux</i>	<i>Total (avec hôpitaux)</i>
11/3	283	650	14 989		16 289
20/3	407	636	15 688	437	17 168
27/3	408	586	15 644	431	17 090
3/4	364	595	15 071	453	16 504
10/4	396	574	14 718	423	16 111
17/4	416	577	14 670	397	16 060
24/4	411	570	14 586	384	15 951
1/5	417	522	14 141	370	15 450
8/5	379	520	13 996	332	15 227
15/5	356	519	13 322	330	14 527
22/5	350	532	14 274	327	15 483
5/6	331	542	13 840	289	15 002
12/6	334	470	13 580	268	14 652
19/6	337	476	13 543	234	14 590
26/6	334	448	13 003	238	14 123
3/7	338	443	12 958	213	13 948
10/7	319	443	12 632	195	13 589
17/7	312	440	12 414	184	13 350
24/7	292	431	12 053	174	12 950
31/7	302	400	11 830	134	12 666
7/8	284	395	11 068	114	11 861
12/8	275	376	10 728	113	11 492
21/8	269	372	10 570	138	11 350

Si les effectifs de Bram sont assez stables, ils cachent d'importants mouvements liés à des flux de rapatriement particulièrement nombreux dans cette catégorie de population. Un tableau complémentaire permet de constater en effet que, pour l'essentiel, les hébergés de Bram furent des civils et des vieillards, les « miliciens » n'approchant le millier qu'une fois, à la mi-février, mais se retrouvant 248 le 27 mars et 86 le 29 mai²⁷.

²⁷ Rapport du préfet de l'Aude pour le ministère de l'Intérieur, nd (de peu postérieur au 27 février) ; états statistiques des réfugiés 1939 ; AD Aude, 6M15.

Le choix de **Gurs** relevait de la même volonté de rationalisation²⁸. Qu'on choisisse l'Est plutôt que l'Ouest des Basses-Pyrénées relevait de contingences de politique intérieure, les députés du Pays Basque, Jean Ybarnegaray en tête, se montrant particulièrement virulents à l'encontre des Républicains et réticents devant la perspective de voir un camp dans leur circonscription. Un temps envisagé dans la seule circonscription Front populaire du département, le camp aboutit finalement dans celle de Jean-Louis Tixier Vignancour ce qui, on l'imagine, se fit sans son consentement. Le bourg de Gurs se situe dans la vallée du Gave d'Oloron, entre Oloron-Sainte-Marie et Navarrenx, mais à 17 kms de la première gare, ce qui ne fut pas sans conséquence sur la vie du camp. Les quelque 80 ha concernés s'épalaient sur trois villages dont l'économie traditionnelle d'autarcie allait être bouleversée par cette installation. Les terrains furent réquisitionnés par le ministère de l'Intérieur le 15 mars 1939. Là encore, en toute logique, l'ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement fut chargé de la construction qui, commencée le 15 mars, se termina le 25 avril, date à laquelle 15 000 personnes y étaient déjà concentrées. En moins de six semaines, fut ainsi érigée une ville de 428 baraques, avec capacité d'accueil de 18 000 personnes. Une route de 1700 m, construite pour l'occasion, traversait le camp, un réseau de 1800 m d'égouts devait permettre l'écoulement des eaux usées, 250 km de barbelés devant assurer la clôture et, donc, la sécurité. L'éclairage était prévu partout... sauf dans les baraques de réfugiés.

Les transferts s'opèrent du 5 avril au 10 mai, date à laquelle le camp atteignit sa limite de capacité, avec 18 985 hommes présents. On avait vu arriver successivement des Basques, des « aviateurs » (flotte aérienne républicaine), les volontaires des Brigades internationales (6 800 interbrigadistes transférés d'Argelès et de Saint-Cyprien), puis les « Espagnols » (les autres combattants républicains, par opposition aux Basques, également à Gurs, et aux Catalans d'Argelès). On distingua ainsi

²⁸ Nous empruntons l'historique du camp à Claude Laharie (*op. cit.*).

quatre camps d'avril à août. Analysant en détail les effectifs et les mouvements, Claude Laharie a établi qu'au 1^{er} septembre 1939, 9823 Gursiens avaient quitté le camp, soit près de 40 % des internés, avec une moyenne de 9 à 15 % de sorties chaque mois. Cela toucha 56 % des aviateurs, 47 % des Basques, proches de chez eux, 36 % des autres Espagnols et 32 % des interbrigadistes. Les rapatriements constituèrent la première cause de sortie dans un camp pourtant très « politique ». Dans la même période, l'embauche à bon marché par les entreprises et les agriculteurs locaux constitua l'autre contribution importante à la baisse des effectifs, surtout pendant les mois d'été, tandis que la Légion n'eut qu'un succès très limité. Mais nous aurons l'occasion d'étudier plus en détail le devenir des internés pendant la « drôle de guerre ».

On a vu que le premier contact des 10 à 12 000 républicains espagnols en **Afrique du Nord** avait été aussi improvisé et difficile qu'en métropole. Quand le 16 mars, le cargo britannique African Trader arriva dans le port d'Oran avec 859 passagers à bord, le 29 mars, le Léopard, à Mers-el-Khebir, avec 350 et, à nouveau à Oran, le 30 mars, le Stanbrook, avec 2638 réfugiés, la première réaction des autorités portuaires, poussées par le gouverneur, fut de tenter un refoulement. Le refus des équipages et des passagers, la mobilisation locale et, avec ses avatars, les choix de la politique nationale imposèrent une solution qui, cependant, n'avait été nullement préparée, alors même qu'on pouvait deviner aisément les conséquences d'une défaite des Républicains de la zone centrale espagnole survenue plusieurs semaines après la retraite catalane. Les préfets d'Alger et d'Oran ont donc improvisé des camps. Que ce fût Carnot, Orléansville (arrondissement d'Alger) ou l'ancienne prison civile d'Oran, les premiers sites choisis au début mars étaient très insuffisants. Au début du mois suivant, on ouvrit donc deux camps, l'un fait de marabouts installés sur le quai de Ravin blanc, l'autre, à Oran même, avenue de Tunis. Mais les capacités d'accueil se trouvaient encore bien en deçà des besoins et, plusieurs semaines durant, dans les conditions qu'on imagine, près de 2000 réfugiés espagnols

restèrent dans leurs cargos. Les autorités n'engagèrent des visites d'inspection sanitaire dans les camps et à bord des cargos qu'à partir du 20 avril.

Il fallut attendre le début du mois de mai pour voir les derniers passagers débarquer des cargos. Le dispositif interne était alors plus fourni, avec les centres de Carnot, Orléansville, Molière, Boghar et Boghari (arrondissement d'Alger) et de l'ancienne prison civile, de l'avenue de Tunis et du Ravin Blanc (arrondissement d'Oran). Les conditions de vie y furent très inégales en fonction du lieu, lui-même lié à la catégorie d'internés. Ainsi, très rapidement, Carnot ou Molière furent réservés aux femmes et aux enfants, ainsi qu'aux familles qui y furent accueillis dans de bonnes conditions. Il en fut de même, quelques mois plus tard, pour un camp ouvert à Cherchell (à 60 km à l'ouest d'Alger) pour des hommes d'origine socio-professionnelle supérieure. Les 238 hommes comptabilisés à l'automne y vécurent dans de bien meilleures conditions que les « miliciens ».

En effet ceux-ci furent soigneusement éloignés des centres urbains. Ils peuplèrent les deux camps ouverts au sud du département d'Alger à la mi-avril, Boghar (connu sous le nom de Suzzoni) et Boghari (Morand), distants eux-mêmes de quelques kilomètres. Boghar accueillit les internés de Ravin Blanc, Avenue de Tunis et Mers-el-Khébir, soit quelque 300 réfugiés (célibataires pouvant porter les armes et anciens combattants). À la chaleur du désert algérien s'ajoutaient des conditions d'hygiène et un manque d'eau dramatiques. Dès le mois de juillet, ces hommes furent transférés au camp de Relizanne, dans l'Oranais. Boghari, au bord du massif de l'Ouarsénis, fut d'une tout autre dimension puisqu'il comptait 3 000 réfugiés en mai 1939 (encore plus de 2 000 en novembre). Nourriture et eau très insuffisantes ; baraquements à même le sol prévus pour 24 où s'entassaient 48 internés ; absence d'infirmerie et pénurie de médicaments : les réfugiés espagnols s'attendaient certainement à un tout autre accueil des autorités françaises. Deux missions internationales visitèrent les camps d'Afrique du Nord et, à la conférence d'aide aux réfugiés espagnols organisée à Paris en juillet, il fut demandé la dissolution du camp. En vain.

En Tunisie, c'est une ancienne mine de phosphate, Maknassy, qui concentra l'essentiel des réfugiés qui refusèrent le rapatriement. D'autres se retrouvèrent à Gasa et Kasserine, un centre de Tunis accueillant quelques femmes et enfants. À la différence du gouverneur d'Algérie, le résident général de Tunisie envisagea d'emblée l'utilisation de cette force de travail²⁹.

Les militaires aux commandes

Qu'il s'agisse de l'Algérie ou de la Tunisie, on mesure le degré d'autonomie des autorités locales, même si le ministère de l'Intérieur était souvent sollicité pour instructions. En métropole, la gestion de la question fut confiée aux militaires et, tout naturellement, aux 16^e et 17^e régions militaires basées à Perpignan et Toulouse. Après quelques semaines, le 23 février, le général Ménard, qui commandait la 16^e région, fut nommé en conseil des ministres chargé de mission, avec comme responsabilité la coordination de toutes les mesures concernant l'accueil des réfugiés espagnols. Il prit immédiatement une série de mesures de rationalisation et de contrôle. Il définit ainsi trois priorités : le rapatriement ; le contrôle strict ; l'organisation de l'hébergement. La première se traduit par une propagande intensive en direction des Espagnols et des mesures incitatives, la deuxième par la spécialisation de certains camps et prisons pour les « durs », la troisième par l'ouverture des six grands camps en arrière de la frontière [cf. *supra*]. Le 18 septembre, soit deux semaines après la déclaration de guerre, le même général Ménard fut mis à disposition pour contrôler tout ce qui avait trait au recrutement et à l'utilisation des étrangers pour la Défense nationale. Mesure symbolique, s'il en fut, des nouvelles priorités.

Comme on l'a déjà relevé, les services départementaux des Ponts-et-Chaussées jouèrent un rôle déterminant dans l'érection des camps. Le 5 mai

²⁹ Sur les camps d'Afrique du Nord, voir Anne Charaudeau, *Exils espagnols en Algérie (...)*, *op. cit.*, pp. 58-65.

1939 l'Ingénieur en chef chargé de coordonner l'ensemble des travaux des Pyrénées-Orientales remit un rapport à son administration de tutelle (avec copie au général Ménard)³⁰. Le premier grand défi, pour ces services, fut bien entendu l'amélioration des structures mises en place dans l'urgence. Cela passa par des travaux d'aménagement du Barcarès et par la fourniture aux commandants des camps d'Argelès et de Saint-Cyprien de tous les matériaux nécessaires, mais également par d'importants travaux de voiries à proximité de ces camps. Une fois le général Ménard désigné pour coordonner l'ensemble des services civils et militaires, il confia à ces services le soin « d'orienter et de coordonner sous [mon] autorité, et en liaison avec les préfets des départements intéressés, l'action des services locaux qui sont ou seront chargés de l'aménagement des camps d'accueil des réfugiés espagnols ». Le 2 mars le ministère des Travaux publics autorisa les services à assumer cette mission, confirmée par lettre de Ménard le 4. Le travail fut partagé entre les Ponts et le Génie militaire. À Agde ce fut le Génie mais à Gurs et au Vernet le service des Ponts-et-Chaussées des départements concernés, tandis qu'à Septfonds l'Architecte départemental travailla en collaboration avec le Génie. Le nombreux personnel mis à disposition pour les camps des Pyrénées-Orientales put basculer vers l'Ariège ou les Basses-Pyrénées, pendant qu'en parallèle se terminaient les programmes de travaux à Bram et au Barcarès.

Mais l'Ingénieur en chef écrivait ce rapport le 5 mai, au moment où le gros œuvre était terminé. Constatant que les travaux qui restaient à faire ne pouvaient relever de la compétence des Ponts-et-Chaussées, puisqu'il s'agissait d'aménagements intérieurs, et s'inquiétant en outre de la normalisation d'une situation exceptionnelle, à savoir la mobilisation de son personnel par ailleurs non remplacé pour son travail habituel, il demandait que ses Services fussent relevés de leur mission et remplacés par le Génie militaire.

³⁰ Rapport de l'Ingénieur en chef P&C chargé de l'exécution des travaux, Ariège, le 5 mai 1939, AD Ariège, 5W128.

Dans l'urgence il fallut aussi mettre sur pied un service sanitaire. On imagine aisément les nombreux blessés et malades qui accompagnent une armée en déroute, sans compter les traumatismes nés de la débâcle elle-même. À titre indicatif, dans un rapport du 22 décembre 1939, les services de police comptabilisaient encore parmi les 80 000 « miliciens » internés 150 grands invalides, 250 amputés des membres supérieurs, 350 des membres inférieurs et 400 dont les blessures n'étaient pas encore guéries. Jusqu'à l'automne le service sanitaire des camps fut placé sous l'autorité du commandant Gaillard, médecin français, et de son adjoint le capitaine Leclenche. Par les subventions très importantes qu'il apportait et le réseau de médecins espagnols qu'il chapeautait le SERE jouait un rôle pivot dans le dispositif. Ainsi, sous l'autorité des deux médecins français, se trouvaient les médecins et des infirmiers espagnols eux-mêmes coordonnés par les docteurs d'Harcourt et Folch. Médecin général des armées républicaines, Joachim d'Harcourt-Gort était entré par le Perthus le 5 février suivi, le lendemain, par Albert Folch-Pi. Depuis le mois d'avril ils étaient tous deux rétribués par le SERE.

Dans les camps, le service était en théorie organisé comme suit : chaque îlot était doté d'un médecin, d'un aide-médecin et d'une aide-infirmière ; chaque camp devait avoir une infirmerie de 150 à 300 lits. Chaque infirmerie comprenait un médecin pour 60 lits, une infirmière pour 25 lits, une équipe pour les maladies vénériennes, une pour les maladies dites de chirurgie, une équipe pour les soins dentaires. En outre un hôpital dit d'évacuation fonctionnait pour deux ou trois camps, installés à Perpignan, au Vernet d'Ariège et à Septfonds. Un hôpital pour tuberculeux fut installé tandis qu'en Dordogne (Clairvive) on réunit aveugles et grands mutilés.

Tel était du moins le schéma que nous dessine un rapport officiel. On peut douter de sa mise en œuvre systématique, au moins dans les premières semaines du grand désordre³¹.

³¹ Rapport de la préfecture de police de Paris, 22 décembre 1939, AMI, 8931 mi4 liasse 1.

À l'échelon des chefs de camp, la pratique rejoignait sans difficulté la théorie : il revenait à des militaires de prendre ces responsabilités et ce fut le cas en 1939, tandis que les préfectures concernées géraient le ravitaillement et l'entretien. La garde fut confiée à des militaires, gardes mobiles, gendarmes et, plus souvent, soldats. On sait peu aujourd'hui, sauf à écouter ou lire les témoignages des internés, le choc que représenta pour ces derniers la présence de troupes coloniales au passage de la frontière et les premières semaines de l'internement. Tous évoquent la brutalité, la soumission totale aux ordres ; « Parmi toutes les humiliations, aucune n'a été plus perceptible que celles qui nous ont été infligées par ces barbares. »³² La mémoire sociale des victimes avait du mal à rendre compte d'un épisode qui suscita nombre de libelles à connotation raciste. La présence de troupes coloniales, maures ou sénégalaises, en métropole et de douairs en Afrique du Nord ne pouvait cependant laisser sans réaction des républicains qui savaient combien Franco avait su utiliser les troupes maures pour réprimer la révolte des Asturies en 1934 et, plus proche encore, pour donner corps à son *pronunciamento*. Cela ne fit qu'accroître la déception de ces réfugiés qui, aussi par ce choix, se considéraient comme traités en criminels. Cette réaction immédiate et très dure explique sans doute – sans que nous en ayons trouvé confirmation – que, dans les faits, les gardes mobiles et les gendarmes aient pris le relais après quelques semaines.

L'exemple de Bram ne fut sans doute pas isolé : jusqu'au 18 février la garde était assurée par le détachement du 52^e BMIC (bataillon de mitrailleurs indochinois) ; il fut remplacé par sept bataillons de la garde républicaine mobile, eux-mêmes relayés en avril par un bataillon du 137^e RI, normalement stationné à Quimper, comprenant 12 officiers, 60 sous-officiers et 379 hommes

³² Eulalio Ferrer, *Derrière les barbelés. Journal des camps de concentration en France (1939)*, Limonest, L'interdisciplinaire, 1993, p. 81. Cité par Geneviève Dreyfus-Armand et Émile Témime, *Les Camps sur la plage (...), op. cit.*, p. 75 ; les deux auteurs ont souligné à juste titre l'importance peu connue de cet épisode.

de troupe, bientôt relevé par le 41^e RI le 24 mai. Le commandant souligna dans un rapport le changement que constitua l'arrivée des GRM :

« Rappelons que les réfugiés de Bram sont des civils d'une mentalité spéciale. Les gardes mobiles commandés par d'excellents officiers étaient parvenus à créer chez les Espagnols un état d'esprit très favorable à la France. Une discipline parfaite régnait au camp. »³³

LES INTERNES S'ORGANISENT

Le maelström de la défaite, ses implications psychologiques et les affrontements internes si présents dans le combat et exacerbés dans la retraite ne pouvaient qu'accroître les difficultés des Espagnols et des interbrigadistes à se réorganiser. Rappelons, en outre, que les autorités françaises, du moins dans un premier temps, se fixèrent comme règle l'éclatement des unités militaires, si ce ne fut dans quelques cas particuliers comme pour les hommes de la Durruti qui se retrouvèrent en bloc au Vernet. Encore le camp avait-il déjà une fonction disciplinaire à laquelle il faut rattacher ce choix. Dans la réorganisation qu'il engagea à la fin février, le général Ménard avait cependant choisi une logique de regroupement qui tint compte de l'origine des combattants (Catalans, Basques, autres Espagnols, interbrigadistes, mais aussi civils/militaires). Le poids du passé et les contraintes du présent pesèrent ainsi sur l'organisation des internés.

Des Espagnols profondément divisés

³³ Rapport du commandant du camp au général commandant la 16^e région, AD Aude, 6M161, cité par Éric Lagarde (*op. cit.*, p. 119) auquel nous empruntons l'historique de la garde de Bram.

On a quelque idée du **profil sociologique** des réfugiés espagnols, si ce n'est qu'il faut se méfier des professions déclarées, le réfugié anticipant les réactions et les souhaits des pays d'accueil. En juin 1939, le SERE opéra un recensement professionnel dont les résultats furent présentés à l'occasion de la Conférence internationale d'aide aux réfugiés espagnols le mois suivant. En grande masse, la part des couches populaires est sensiblement la même que dans l'immigration installée ; c'est la part des ouvriers qualifiés de l'industrie qui fait la différence. Sur les 159 149 réfugiés comptabilisés par le SERE, 48 369 relevaient du secteur agricole (30 %, pour la quasi totalité des ouvriers agricoles), 72 302 du secteur industriel (45 %), 16 578 du tertiaire (soit 10,5 %), 21 100 étant divers ou non définis (soit 14 %), dont les 2 500 militaires de carrière³⁴. Si, en 1939, on retrouvait des proportions comparables dans la population espagnole installée en France, il faut comparer avec la position sociale des immigrés au moment de leur départ d'Espagne ; le poids des ruraux était alors bien plus grand. Cependant la comptabilité du SERE ne tient compte ni des civils qui n'étaient plus dans les camps en juin (pour beaucoup rapatriés), ni des femmes parmi lesquelles on comptait nombre d'infirmières ou d'enseignantes. Dans la mesure où la Catalogne, et ses activités économiques diversifiées, fournit près du tiers de la vague de 1939, on mesure la différence avec une immigration antérieure qui piochait dans les régions bien plus rurales du centre et centre-est de l'Espagne.

Le contraste était bien plus flagrant en Afrique du Nord. Opéré dans les camps d'Algérie en novembre 1939, le dénombrement de 2 463 « miliciens » de 20 à 48 ans dessine un tout autre profil³⁵. Le secteur primaire ne comptait ainsi que pour moins de 15 % (363), dont une majorité d'ouvriers agricoles

³⁴ Recensement professionnel des réfugiés espagnols d'après les fiches du SERE, archives du PCE (Madrid), non daté, dactyl., non coté. L'enquête de juin 1939 a été reprise une première fois par Javier Rubio dans *La Emigración española a Francia*, Barcelone, Ariel, pp. 152-154.

³⁵ Relevé général des miliciens espagnols ou anciens combattants des brigades internationales rassemblés dans les camps d'hébergement, ou déjà constitués en CTE ayant demandé le droit d'asile, ANOM, cité par Anne Charaudeau, *Exils espagnols en Algérie (...)*,

(219, soit 9 % du total). Le secteur tertiaire, militaires inclus, atteignait le tiers, pour moitié artisans et commerçants. C'est donc le secteur secondaire qui dominait largement, avec 51 % des présents (1260) dont une large majorité de manœuvres et d'ouvriers spécialisés (967, soit 39 %). Cette répartition socio-économique ne répondait au profil sociologique ni de la population espagnole (plus massivement rurale), ni de l'immigration économique espagnole en Algérie (essentiellement le monde rural pauvre des provinces levantines) ni des précédentes émigrations politiques (les élites).

La défaite ne fit qu'aviver les **dissensions internes**, fractures nées pendant la guerre elle-même et nous devons y revenir plus en détail pour comprendre les conflits qui se firent jour dans les camps et les possibilités bientôt offertes à l'administration française de jouer sur ces antagonismes majeurs.

On observe sans surprise les oppositions irréductibles entre communistes, anarchistes et trotskistes ; mais s'ajoutaient des conflits internes dans le mouvement libertaire, au sein du POUM, parmi les socialistes et, après la signature du pacte germano-soviétique surtout, chez les communistes. Pour ce qui nous occupe dans l'immédiat, à savoir la réorganisation politique dans les camps, cet émiettement et ces oppositions radicales pesèrent de tout leur poids. De fait ce qui frappe c'est l'accumulation des facteurs de dissensions au moment où se posait le défi majeur de l'accueil et de l'encadrement des réfugiés. Il en alla ainsi au plus haut de l'État républicain. Le 27 février 1939, le président Azaña annonçait sa démission depuis un village savoyard où il s'était replié. Celui qui, constitutionnellement, devait lui succéder, à savoir le président des Cortès, Martínez Barrio, refusa d'autant plus qu'il avait décidé d'abandonner également la présidence des Cortès. Cette situation fut avancée par Besteiro dans son discours du 5 mars où il annonça la mise en congé du

op. cit., pp. 31-36. Le terme "miliciens" est utilisé par les autorités administratives, en Algérie comme en métropole, pour désigner les anciens combattants de l'armée républicaine espagnole.

gouvernement Negrín et ouvrit la voie au coup d'État du colonel Casado et à la mise en place d'un Conseil national de défense pour négocier la fin des hostilités avec Franco. Le soutien de socialistes modérés, de libertaires et de républicains sur l'initiative de Casado accrut encore les tensions. Dans le même temps, le parti socialiste était profondément divisé par l'offensive de Prieto contre Negrín, encore chef du gouvernement. Prieto pouvait arguer du soutien du président mexicain Cardenas, mais également de nombreux socialistes et des partis républicains. Il put ainsi obtenir que la Commission permanente des Cortès démît le gouvernement Negrín et s'y substituât de fait, y compris dans l'aide aux réfugiés, d'où la mise en place de la *Junta de auxilio a los republicanos españoles* (JARE), concurrente du SERE créé sous l'égide de Negrín quelques mois plus tôt. Le Parti socialiste, l'UGT et les trois partis républicains se donnaient ainsi un outil politique dans le combat interne contre la ligne jugée philocommuniste de Negrín.

Les tensions régionalistes aggravèrent le processus de délitement. La conjoncture de guerre et, sans doute, la volonté politique avaient conduit Negrín à réduire les pouvoirs concédés par la République aux gouvernements catalan et basque. Compte tenu des fortes tensions internes, le gouvernement catalan en exil suspendit son activité dès son passage en France tandis que le gouvernement basque continua son action, animé par le PNV, en marge du gouvernement républicain et de ses avatars, en se polarisant les premiers temps sur l'aide aux internés et autres réfugiés basques.

S'ajoutèrent donc les scissions au sein des mouvements politiques. L'opposition ancienne, dans le mouvement libertaire espagnol, entre les tenants d'une politique d'alliance (de « collaboration » disait-on alors) et les partisans d'un positionnement strictement autonome se concrétisa par la concurrence entre les premiers que, réfugiés bientôt en Angleterre, on appela plus tard les « Amis de Londres ». Cependant, avec la défaite de la République, ils étaient devenus minoritaires. La ligne dure était représentée par le chef du mouvement libertaire, Jaime Esgeas. Le POUM, quant à lui, se trouvait dans une situation

bien particulière puisqu'il avait été confronté à la répression en Espagne républicaine même à partir de l'été 1937. L'opposition entre les tenants d'une ligne plus proche du socialisme démocratique et l'autre très léniniste devait susciter débats et bientôt scission. Si les tensions ne furent pas inexistantes au sein du mouvement communiste, elles devaient prendre nécessairement une autre forme, de par les règles mêmes qui présidaient à son organisation. On part plutôt qu'on ne scissionne. La position de force qu'avaient acquise les communistes espagnols au sein du gouvernement républicain dans les derniers temps limitait les effets de la défaite et de la décomposition politique. La fracture se fit jour au moment du pacte germano-soviétique qui, là comme ailleurs, provoqua des départs massifs et, en conséquence, une reconfiguration politique dans le milieu des internés³⁶.

Car cet émiettement politique et ces fractures profondes au sein des républicains se retrouvaient nécessairement derrière les barbelés. Il est évident que les aléas du gouvernement républicain en exil et, bientôt, la concurrence entre les deux structures d'entraide, le SERE et la JARE, brouillaient les références. La force militante originelle et le départ différencié des cadres en Amérique du Sud accrurent les différences de situation. On constate ainsi que les petits partis républicains, aux forces déjà réduites, furent décapités par la réémigration très rapide de leurs principaux dirigeants. Si les socialistes disposaient de militants, l'éclatement entre les negrinistes, les prietistes et les casadistes laissa des traces très profondes et limita grandement les capacités de réorganisation du PSOE. Outre les Basques qui profitèrent d'une aide ciblée du PNV et d'une libération assez rapide, les communistes et les anarchistes furent les seuls à vraiment pouvoir assumer une présence collective dans les camps, aidés en outre par leurs homologues dans le pays d'accueil, PCF, Union anarchiste ou Solidarité internationale antifasciste (SIA).

³⁶ Sur cette histoire politique compliquée de la République espagnole en déroute, voir Harmut Heine, *La Oposicion politica al franquismo. De 1939 a 1952*, Barcelone, 1983 et Javier Rubio, déjà cité (vol. II).

On a toujours du mal à évaluer la force des uns et des autres. Selon une note interne de juillet 1939 trouvée dans les archives du PCE, les militants du PCE et du PSUC auraient été au nombre de 11 121 et 3 673 ceux des Jeunesses socialistes unifiées (contrôlées par le PCE), sur un total de 173 850 internés. On fournit même la répartition par camp :

Camps	Nb d'internés	Militants des deux partis	Militants JSU
Agde	24 000	1 750	511
Barcarès	60 700	2 700	1 405
Argelès	11 000	1 201	318
Saint-Cyprien	11 000	1 700	299
Gurs	19 000	364	300
Septfonds	16 500	1 200	500
Bram	19 000	1 544	135
Le Vernet	12 600	622	205
Total	173 850	11 121	3 673

De tradition les chiffres fournis par les organisations ne peuvent être pris pour argent comptant. Sans écarter l'effet d'amplification mais pour le limiter fortement, on relèvera cependant qu'il s'agit de données internes³⁷.

Si les traces sont nombreuses qui montrent la vivacité de l'action politique dans les camps d'internement d'Espagnols, la réorganisation rapide des structures les plus solides et les diverses formes d'encadrement militant, il faut faire une place particulière à **l'extraordinaire activité culturelle derrière les barbelés**. Bien des caractères renvoyaient au contexte immédiat : le discours était souvent didactique ; la volonté et la certitude du retour prochain par la reconquête (*Reconquista*) en faisait le vecteur privilégié de l'héritage culturel et par là même un facteur de cohésion identitaire ; l'organisation culturelle et éducative était un moyen de ne pas sombrer dans la désespérance, l'oisiveté se greffant sur les traumatismes de la défaite. Les très nombreux enseignants, artistes et étudiants qui avaient fui l'Espagne franquiste formèrent

³⁷ Note manuscrite de juillet 1939, sans titre (en espagnol), Madrid, arch. du PCE, non coté.

l'armature d'un vaste dispositif développant une « culture des sables » pour reprendre l'expression de Jean-Claude Villegas³⁸.

« Étudiants du camps d'Argelès, nous continuons notre tâche de diffusion de la culture que nous avons commencée en Espagne, quand la *Barraca* et nos Missions paysannes apportaient l'art dans tous les villages (...) Le travail constructif réalisé par la République espagnole pendant huit années dans le domaine de l'instruction publique a été totalement anéanti par le gouvernement de Burgos. (...) Ce sont eux l'anticulture. Ils ne sont pas l'Espagne. C'est nous qui sommes l'Espagne. »³⁹

Les conditions de leur réalisation faisaient que les bulletins rédigés par les internés étaient le plus souvent sommaires⁴⁰. Quelques-uns étaient dactylographiés, mais les machines à écrire étaient rares et nombre de périodiques étaient rédigés à la main, avec dessins, couleurs, caractères graphiques travaillés avec soin. On reproduisait en quelques exemplaires et chaque numéro circulait de main en main. Ce furent les étudiants de la FUE (Fédération unifiée des étudiants) et les enseignants de la FETE (Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement) qui contrôlèrent pour l'essentiel cette activité et, si les titres se voulaient neutres, la teneur du discours politique y était résolument negriniste.

La continuité était évidente avec la République espagnole qui avait vu fleurir des centaines de publications politico-culturelles depuis la victoire du Front populaire. Cette continuité était revendiquée dans la mission éducative que ces étudiants et enseignants s'étaient donnée. La mission était à la hauteur du défi : avant la défaite, puisqu'en 1936 on pouvait compter que la moitié des enfants n'était pas scolarisée et que 40 % de la population était analphabète, et après la défaite quand il s'agissait à la fois de continuer l'effort entrepris et de favoriser l'adaptation à la conjoncture d'exception. À la différence des activités strictement politiques, l'encadrement éducatif était reconnu et souvent

³⁸ Jean Claude Villegas, "La culture des sables : presse et édition dans les camps de réfugiés", in *Plages d'exils (...), op. cit.*, p. 133-140.

³⁹ *Boletín de los estudiantes* (FUE), Argelès, 17 avril et 18 mai 1939, cité par Geneviève Dreyfus-Armand et Émile Témime, *op. cit.*, p. 105.

⁴⁰ Geneviève Dreyfus-Armand, *L'Exil des républicains espagnols en France de la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999.

encouragé par les autorités françaises. Ainsi, en théorie, devaient exister dans chaque camp une « Commission générale de culture et de sports » et un lieu spécifique, une « baraque de la culture », autour de laquelle s'organisait la vie sociale des internés. À Argelès où, semble-t-il, ces activités éducatives furent le plus développées, on donnait jusqu'à sept heures de cours par jour, sans compter, après les cours, les conférences, causeries et rencontres diverses. Alphabétisation et français étaient les matières les plus enseignées. Mais il y avait aussi l'arithmétique, la géographie, l'histoire (surveillée de près par les autorités), l'hygiène, l'éducation sexuelle. Il y eut même des « cours universitaires » à destination de étudiants comme dans les premiers mois, à Saint-Cyprien⁴¹.

Qu'elle apparût dans ces bulletins ou non, la création littéraire, et tout spécialement la poésie, occupait une place privilégiée. Spécialiste de la poésie espagnole contemporaine, Serge Salaün a montré l'importance de la tradition poétique dans les pratiques culturelles espagnoles sur laquelle se greffèrent l'extraordinaire foisonnement de poèmes pendant les combats de la guerre civile, les centaines de milliers de vers de ce *Romancero*. « Le formidable *Romancero* de la guerre offre bien sûr des modèles et une familiarité avec le vers, mais désormais sur le mode lyrique et sentimental. On ne chante plus l'Histoire mais un Moi douloureux et pudique, tourné vers la solitude, la mort, avec de fugitifs échos du vécu glorieux de la guerre. » « La poésie n'a plus la force de prendre l'Histoire à son compte, pas même la haine du vaincu, pas même l'histoire personnelle tournée, désormais, vers le passé. »⁴² Le fait même que les grands poètes des années 1920 et 1930 ne fussent pas internés montre la diffusion massive de cette pratique culturelle. Si l'on ajoute les orchestres et les

⁴¹ Nous sommes réticents à présenter des chiffres sur le nombre de cours, d'élèves et d'enseignants. Le plus souvent, la source est unique (la FETE) et les effectifs sont volontairement gonflés. Voir les tableaux de Francisco de Luis Martin, "La FETE et la culture dans les camps de réfugiés du sud de la France", in *Exils et migration...*, *op. cit.*, pp. 368-370.

⁴² Serge Salaün, "Éducation et culture dans les camps de réfugiés", in *Plages d'exil ...*, *op. cit.*, p. 124, et "Les voies de l'exil. La poésie espagnole 1938-1946", in *Exils et migration...*, *op. cit.*, p. 374. Lire du même *La Poesia de la guerra de España*, Madrid, Castalia, 1985 où l'auteur avait recensé déjà plusieurs dizaines de milliers de vers du *Romancero*.

chorales ou les sports et activités physiques les plus diverses, on a une idée de la diversité des activités culturelles, au sens large où le terme est pris aujourd'hui.

Les Brigades internationales : après l'épopée

L'histoire de la guerre d'Espagne et celle de l'internement qui suivit la défaite seraient partielles si l'on n'évoquait l'épopée des Brigades internationales. Leur rôle dans les combats de la République espagnole n'est pas notre propos, si ce n'est pour souligner que là aussi la guerre et la défaite ont laissé des traces avec cependant nombre de facteurs d'hétérogénéité en moins. À l'aval, en fin de compte, on dispose de bien plus de sources sur le sort et l'activité des interbrigadistes dans les camps que sur les Espagnols eux-mêmes. L'importance de la composante communiste déboucha, en toute logique léniniste, sur une forte production documentaire. L'ouverture des archives du Komintern nous a permis d'accéder à ces fonds d'une exceptionnelle richesse. Pour les trois principaux camps concernés en 1939, à savoir Argelès, Saint-Cyprien et Gurs, les rapports de l'organisation clandestine internée et des relais extérieurs nous informent sur les aléas de la reconstitution des structures mais également sur les difficultés de la vie quotidienne dans les camps.

La première note manuscrite parvenue à Moscou via le PCF depuis le camp d'**Argelès** date du 17 février 1939, quelques jours seulement après l'arrivée des premiers interbrigadistes. On y apprend les noms des principaux responsables politiques, dont Otto Flatter, responsable général du camp pour les interbrigadistes. Deux tracts avaient déjà été distribués, mais l'auteur, contact extérieur, constatait que prétextant une sortie prochaine du camp, les internés refusaient de prendre outils et matériaux nécessaires à leur installation.

Le lendemain, 18 février, le rapport était de Flatter lui-même. L'organisation officielle se mettait en place : les quelque 2 000 interbrigadistes avaient obtenu de gérer eux-mêmes une intendance, un service de construction, un service sanitaire et un service postal indépendants des services gérés par les Espagnols. Une baraque spéciale avait été réservée aux malades. Dans le même temps, l'administration française avait mis sur pied un service du fichier, ce qui n'avait pas été sans provoquer une certaine émotion dans le camp.

Le 19 février, le même Flatter dénonçait l'insuffisance du ravitaillement et l'on constate qu'à cette date il s'agissait toujours de loger les internés sous des bâches.

« Le camarade Flatter a été appelé par le commandant français du camp. Le commandant français a critiqué le travail auprès le fil barbelé. Camarade Flatter a répondu que les camarades sont trop faibles pour faire un tel travail avec si peu de nourriture, d'ailleurs le temps ne permet pas de travailler. Le commandant a promis de livrer le matériel pour faire des baraques. Pour aujourd'hui, il a livré 18 baches de tentes non complet. »[sic]

Alors, et les jours suivants, Flatter fit état des tentatives de la police française de recruter des indicateurs.

La question du pouvoir délégué est soulignée dans tous ces rapports. Avec le commandant français, il s'agissait de savoir quelle autonomie était laissée ; le 20 février on apprit qu'il interdisait toute police internée dans le camp, ainsi que ... le salut du front populaire (le poing fermé sur la tempe), « il n'existe pas en France comme il dit ». Entre internés il s'agissait de savoir quelle place serait laissée aux interbrigadistes face aux Espagnols, Flatter plaidant toujours pour l'indépendance, y compris le 22 février quand il apprit que le colonel Linares était présenté comme le chef de tous les camps ; de fait les liens existèrent mais jamais la sujétion. Dans le même temps la structure changea du tout au tout. En fonction des instructions reçues (sans doute du Komintern) l'organisation ne se fonda plus sur les unités militaires mais sur les nationalités, celles peu représentées ayant été regroupées. Un autre rapport de même date (en italien), écrit de l'extérieur, nous apprend que les Espagnols gardèrent quant à eux la base des unités militaires. Un comité général du parti

existait bien pour l'ensemble du camp, mais, relève l'auteur du rapport, les Espagnols eurent plus de difficultés à faire vivre leur organisation, alors même qu'ils étaient autrement plus nombreux.

Au même moment (note non datée, 20 ou 21 février), Flatter alerta sur l'état de santé des internés et se fit l'écho du médecin chef interné. « Catastrophique » résume le rapport. Avec la quasi impossibilité de se laver, les maladies de peau se multipliaient, tandis que la mauvaise qualité de l'eau engendrait une dysenterie qui aurait touché 40 à 50 % des internés. Il était impossible d'évacuer les malades chroniques, tandis qu'une simple tente abritait les malades du camp.

La dégradation sensible des conditions climatiques aggrava singulièrement la situation, lit-on le 24. Le froid, la pluie et le vent se combinèrent pour rendre la vie impossible dans des abris absolument inadaptés. « C'est triste à voir des hommes qu'on connaissait de l'Espagne fort et du bon moral qui sont maintenant faibles de tout ça ».

À ces notes écrites au coup par coup, en général assez brèves, succédèrent à partir du 1^{er} mars 1939 des « Informe », rapports plus élaborés à l'adresse de l'Internationale communiste, toujours manuscrits. Assez longs, ils suivaient un plan précis et récurrent et leur apparition marque un nouveau pas dans l'organisation des interbrigadistes d'Argelès. On apprend dans le premier numéro, qui se voulait en partie rétrospectif, qu'à cette date pour plus de 5 300 hommes, on ne comptait encore que 11 baraques, et encore deux d'entre elles étaient incomplètes, une autre était réservée à l'intendance, une à la direction, trois à l'infirmerie. Ainsi plus de 1 700 hommes vivaient dans des « chabolos », quelques unes en tôle, la plupart en paille. Il n'y avait pas de lumière. La question de la libération était bien entendu obsédante. Il y avait les sorties rapides, celles qui concernaient les ressortissants de pays démocratiques, ainsi des Nord-Américains, des Belges ou des Suisses, et encore le 2 mars seulement pour ces derniers. La question du rapatriement était devenue une pomme de discorde au sein même de l'appareil militant. Dans ce rapport comme dans

d'autres, on apprend ainsi que les Polonais et les Tchèques se montraient extrêmement réticents à suivre les consignes du Centre leur demandant de rejoindre le pays. Nous sommes, rappelons-le, à 15 jours de l'occupation totale de la Tchécoslovaquie tandis qu'en Pologne la répression politique et l'antisémitisme était depuis longtemps au cœur du régime, comme le soulignent les interbrigadistes juifs (rapport du 24 février 1939).

L'organisation et la propagande constituèrent d'emblée un objectif prioritaire. Seulement trois jours après leur arrivée à Argelès, les Sud-Américains avaient lancé un journal mural, ce que firent dès lors toutes les nationalités. Peu après les Espagnols lancèrent une « diffusion parlée », *Radio Voz de la Libertad*, qui atteignait les civils espagnols mais aussi le camp des Brigades. On peut supposer qu'avec des moyens de fortune les Espagnols réussirent effectivement à mettre sur pied une petite radio mais très rapidement, à lire le rapport du 1^{er} mars, le commandement français mit fin à l'expérience. Sur le mode d'organisation dans le camp, on apprend que chaque matin, à 9h, les 18 représentants officiels des interbrigadistes se réunissaient avec le chef des Espagnols, Linares, et un représentant du commandant du camp chargé de transmettre les directives. Il semblerait que les consignes devinrent de plus en plus strictes et qu'en particulier la propagande fut surveillée de près. Apparaît également une rubrique qui fut régulièrement reprise : intitulée « Provocations et espionnage », elle conta par le menu et dans la langue de bois anti-trotskiste de l'époque tous les conflits qui se firent jour dans le camp. De même la « situation du parti » (en l'occurrence des partis) donna une idée de l'état des forces. Le 1^{er} mars, sur les 3 300 internationaux, on aurait compté 500 communistes organisés.

Quelques jours plus tôt, le 20 février, l'un des « extérieurs » transmettait de Perpignan un rapport sur la situation des interbrigadistes dans les camps. Il y relevait quelques différences importantes entre Argelès et Saint-Cyprien : 1^o la première – significativement – tenait dans la présence, est-il écrit, d'éléments qui, de par leur expérience en Espagne, pouvaient être catalogués de

trotskistes, ce qui aurait expliqué l'importance des « provocations » relevées par ailleurs ; 2° la situation sanitaire était dramatique : « Vi è una sporchizia, un tuffo antihigienico inimaginabile ; E bastante vedere il camp verso le 11 ore del mattino ; si puo notare una nebbia fitta et nera di alta dai 2 ai 3 metri, che viene sollevata dal movimento delle campo » ; 3° l'organisation était particulièrement insuffisante, du moins parmi les Espagnols ; 4° l'eau manquait dramatiquement ; 5° on comptait de très nombreux blessés et mutilés, qui étaient très mal soignés. Conclusion générale : « fra gli internazionali, tutti i nostri compagni, tutti i compagni in generale hanno una ferma fiducia nel nostro PC Franc. e dicono che la loro uscita dai camp di concentrazione dipende fundamentalmente engli interventi del nostro PCF presso le autorita governative francesi. »⁴³

Nous disposons de documents similaires sur les tout débuts de **Saint-Cyprien**. Le premier rapport dressait même un bilan dès le 10 février⁴⁴ : 7 compagnies, soit 47 sections, se trouvaient ici concentrées, soit environ 1 250 interbrigadistes. Les 8 sections de la 1^{ère} compagnie provenaient de la 15^e brigade, sud-américaine ; les 8 de la 2^e étaient formées d'Italiens et les 5 de la 3^e d'Italiens et de Hongrois ; dans les 5 de la 4^e on trouvait pour l'essentiel des Polonais et dans les 8 de la 5^e des Roumains, des Bulgares, des Grecs et quelques Allemands, les 8 de la 6^e comprenaient pour l'essentiel des Tchèques et des Slovaques et les 5 de la 7^e des Yougoslaves. Pour l'IC, Champion [cf. *infra*] put visiter le camp ce 10 février et son compte rendu montre l'improvisation qui caractérisa les débuts, dans tous les domaines. Cela vaut déjà pour son entrée dans le camp : il raconte qu'il profita de l'affluence pour rentrer et qu'il sortit sur simple présentation de son livret militaire, estimant cependant, et à juste titre, que cette situation ne pouvait durer. L'improvisation

⁴³ Rapporto della situazione esistente fra gli internazionali nei campi di concentrazione, Perpignan, 20 février 1939, de P. (?) à Edo, CRCEDHC (Moscou), 545/6/2 ; les autres rapports sur les interbrigadistes à Argelès, également manuscrits (17, 18, 19, 20, 21, 22, nd, 24 février et *Informe* n°1 du 1^{er} mars 1939), sont dus à Flatter, *ibid.*, 545/4/1a, sauf le rapport du 20 février qui est cosigné par Flatter et Hornick (respectivement chef et commissaire politique). Nous avons conservé la syntaxe et l'orthographe originales.

⁴⁴ Champion, 10 février 1939, CRCEDHC, 545/4/1a.

fut également de règle pour l'installation puisque les internés ne disposaient pour l'essentiel que de tentes et que le matériel manquait pour construire des baraques rapidement et en nombre suffisant. Le responsable interne des interbrigadistes se plaignait du peu de disponibilité de ses camarades pour remettre sur pied une organisation adaptée, relevant ainsi que l'état des effectifs restait à faire ce qui posait de graves problèmes pour la répartition de la nourriture. On retiendra également les quatre questions récurrentes des internés dont Champion se fit l'écho : « 1° Quelle attitude devons-nous avoir devant les déserteurs qu'ils soient du parti ou non ? 2° Si on nous demande où nous voulons aller, que faut-il répondre ? 3° Que doivent faire ceux qui ont la possibilité de vivre en France ? 4° Que faire avec l'argent espagnol ? ».

Document rare, un très long rapport permet de confirmer les problèmes que rencontra l'organisation communiste les premiers jours à Saint-Cyprien. Nous suivons les premiers moments de l'installation des Italiens⁴⁵. La Brigade franchit la frontière le matin du 7 février, raconte l'auteur du rapport. Après une marche exténuante d'une cinquantaine de kilomètres elle arriva sur ce qui devait devenir un camp, en l'occurrence une vaste étendue de sable. On manquait de tout : eau, médicaments, simples récipients pour manger ; le climat était rude en ce début février et il fallait se contenter de tentes. Le moral était au plus bas : les Français pour cet accueil et la politique de non-intervention, les Catalans pour leur méfiance étaient amèrement critiqués. Le tout sur fond de pessimisme, avec en perspective annoncée une France balayée par l'Allemagne et l'Italie. La très grande majorité ne souhaitait qu'une chose : pouvoir rejoindre le Mexique. Quant aux membres du parti, ils partageaient pour beaucoup le sentiment ambiant.

Aussi la réorganisation ne fut pas immédiate, chacun n'ayant pour seule priorité que la construction des baraques, avec les faibles moyens fournis ; il fallut attendre le quatrième jour pour voir s'esquisser les premières tentatives

⁴⁵ Situazione politica del campo nel corso dei primi giorni, nd, manusc., 16 pages, CRCEDHC, 545/6/469a.

de structuration en sections et en cellules. Le principe arrêté fut le suivant : pour chaque baraque une cellule, elle-même divisée en groupes de trois à cinq militants, avec un secrétaire dépendant directement du comité de l'Unité. Bientôt un Comité général représentant tous les interbrigadistes fut mis en place. Les priorités indiquées dans la phase d'installation, en février, traduisent l'état de la situation : 1. Obtenir que chacun reconnaisse le commandant et le commissaire politique comme les intermédiaires naturels auprès des autorités françaises pour obtenir une amélioration des conditions de vie ; 2. Lutter contre la tendance (minoritaire précise-t-il) mettant sur le même plan Daladier et le peuple français ; 3. Convaincre les garibaldiens que le salut ne peut venir d'une ré-émigration au Mexique (réservée aux Espagnols) et, ce qui a du mal à passer, que l'envoi en Tunisie peut être une bonne solution ; 4. Combattre l'idée que le fascisme est invincible et que le Centre de l'Espagne est condamné ; 5. Lutter « contro il diffattismo et la provocazione ». Au débouché : l'autocritique et la nécessité de changer la direction. La direction communiste fut donc changée. C'est elle sans doute qui fut à l'origine de la commission d'enquête dont nous avons trace par ailleurs. Mise en place à la mi-février, elle rendit ses conclusions à la fin mars. Il s'agissait de juger de ceux qui avaient irrégulièrement quitté le front. On apprend que sur les 37 communistes concernés, 26 avaient donné une réponse satisfaisante, sept avaient été blâmés, trois rayés des listes, tandis qu'un semblait très suspect⁴⁶. Dans les objectifs alors dévolus à la nouvelle direction, outre ce contrôle qu'elle organisa, on note qu'elle dut empêcher la concrétisation d'un projet de « coup de force », d'une révolte générale, nourrie de la désespérance partagée face aux conditions d'hébergement. « Conformemente alle direttive », il fut également envoyé une lettre collective de soutien à André Marty, attaqué par la presse et au Parlement.

Si l'on suit le bilan organisationnel donné par ce rapport rédigé sans doute vers la mi mars, sur les 340 Garibaldiens présents à Saint-Cyprien, il y

⁴⁶ Rapporto sulla Commissione d'Inchiesta e sue conclusioni, Saint-Cyprien, 31 mars 1939, 5 pages, CRCEDHC, 545/6/469.

avait 191 communistes, 101 sympathisants, 11 anarchistes et 10 sympathisants, 6 socialistes et 2 sympathisants et 1 républicain. Même si les chiffres sont exagérés, on a une idée du poids des communistes parmi les interbrigadistes internés. On notera un développement court mais original sur la volonté du comité d'établir une collaboration « *piu stretta e piu efficace* » avec les socialistes et les anarchistes. Il n'existe pas de document interne montrant directement, ou indirectement, mais avec autant de clarté pour peu qu'on décrypte le langage communiste, l'ampleur des difficultés que rencontra le mouvement communiste les premiers temps dans les camps français d'internement.

Comme le signalait le rapport comparatif sur les camps des Pyrénées-Orientales [cf. *supra*], l'organisation avait été pourtant plus rapidement et plus systématiquement mise en place à Saint-Cyprien. Confirmation, le premier numéro de *Informe* y date du 16 février contre le 1^{er} mars à Argelès⁴⁷. On y lit que l'organisation reprit, dans un premier temps, la structuration en brigades, avec un comité par brigade, mais qu'elle s'adapta aussi au terrain avec des sections de 25 membres dont l'ordonnancement suivait la répartition ordonnée par les autorités françaises au sein du camp et, quand la section couvrait plusieurs baraques, des comités de baraques (une fois les baraques installées...). À lire le rapport, le travail de réorganisation du parti commença le 9 février pour les 15^e et 13^e Brigades, trois jours plus tard pour les 11^e, 12^e et 129^e. Le comité de camp réunissait les chefs des comités de Brigades avec, en ces premiers jours, Emiliano Paiva Palacios comme secrétaire général (qui sera remplacé bientôt par le Yougoslave Ilic qui, autorisé à partir un temps pour Paris, fut remplacé à son tour par le brésilien Gay). Mais dès ce rapport puis de façon récurrente dans les suivants, on est frappé par la place accordée à la lutte contre les pseudo-trotskistes et aux mesures à prendre contre les combattants soupçonnés de désertion. L'épuration fut certainement l'une des principales caractéristiques de cette réorganisation après la débâcle. Le travail politique

⁴⁷ CRCEDHC, 545/4/1a. Les premiers numéros de *Informe* sont écrits en espagnol, étant sans doute l'œuvre de Paiva.

passait par le journal mural central et dans les baraques et par la lecture commentée, en petits groupes, de la presse française. Dans un discours militant traditionnel et facile à décrypter, l'auteur du rapport mettait en évidence le principal problème auquel l'organisation était confrontée, à savoir le moral des militants dans une situation qui n'avait plus grand chose à voir avec l'exaltation du combat en Espagne : « trabajamos para levantar la moral de los camarados para ponese en condiciones de afrontar la lucha en el nuevo fronte de lucha que nos encontramos ».

Les rapports suivants témoignent d'une normalisation progressive de la vie derrière les barbelés et d'une organisation toujours plus présente, tandis que tous les jours on comptait de nouvelles libérations. Comme à Argelès on s'était adapté à la répartition arrêtée rapidement par les autorités françaises dans le camp : la structuration par nationalités était désormais la règle. Un rapport du groupe baltique daté du 5 mars donne une idée des priorités : « 1. Quel est la morale [*sic*] ; 2. Comment travail l'organisation du partie ; 3. Comment se travail culturelle [comprendre travail politique. DP] ; 4. Quelle est la vigilance [comprendre repérage des traîtres. DP] ; 5° Si il y a ou non des trotskistes et s'il y a donner leurs noms. »⁴⁸ Un rapport du 2 mars présente un tableau du « Travail d'éducation et de culture dans les groupes nationaux ». On apprend ainsi que les Tchèques (200) en étaient au deuxième numéro de leur journal mural, qu'étaient organisés des cours de français, de russe, d'allemand et de mécanique. Les Polonais exposaient un bulletin mural de 4 pages en couleur tous les jours ; ils en étaient au n°10. Une quinzaine de conférenciers avait organisé une école avec son directeur, son administrateur et ses maîtres. Ils étaient, selon ces rapports, quelque 120 (sur 563) à suivre ainsi des cours de français, 20 à 25 des cours de Polonais, 100 à se perfectionner en mécanique, sans compter la géographie, les mathématiques et les cours d'alphabétisation. Les Hongrois (130) éditaient également un journal mural tous les matins, assuraient chaque jour un cours d'1h de français, tandis qu'une heure était

⁴⁸ Reponce [*sic*] du groupe baltique sur les questions, *ibid.*, 545/6/28.

consacrée à l'analyse de la situation politique. Chaque dimanche une fête était organisée avec présentation de saynètes, de concerts etc. Et bien entendu, pour l'ensemble du camp et dans chaque nationalité, des tournois réguliers d'échecs⁴⁹.

Après des débuts difficiles, à Saint-Cyprien plus rapidement et plus systématiquement qu'à Argelès, les communistes réussirent à reconstituer une organisation solide parmi les interbrigadistes. La forte homogénéité des groupes nationaux, malgré les tensions, et la présence de l'organisation dans la gestion du quotidien favorisèrent cette rapide reconstitution. On ne s'étonnera donc pas que le transfert des interbrigadistes à **Gurs** n'ait pas constitué un handicap. Bien au contraire, maintenant qu'ils se trouvaient réunis en un même camp. C'est en avril qu'ils furent transférés depuis les deux camps du Roussillon ; on en compta 6 808, originaires d'une soixantaine de pays différents, pour occuper les îlots G, H, I et J du tout nouveau camp. Selon un tableau arrêté au 10 juin, il y avait alors, parmi les nationalités les plus représentées, 950 Polonais, 872 Italiens, 735 Allemands, 600 Tchèques, 483 Autrichiens, 372 Yougoslaves, 332 Portugais etc.⁵⁰ Dans l'îlot I furent regroupés les interbrigadistes allemands et autrichiens. Ils se séparaient en deux, une structure pour les Allemands, l'autre pour les Autrichiens, et en sept compagnies, elles-mêmes formées de baraques. Mais au deuxième niveau (deux sous-camps par nationalité), il faut ajouter « la 9^e compagnie des antifascistes indépendants » (170 hommes) qui regroupait ceux qui ne se reconnaissaient pas dans la direction communiste : ainsi on y trouvait environ 15 % d'anarchistes, 15 % de sociaux-démocrates et plus de 50 % de

⁴⁹ Rapport signé Carlos (en espagnol), 2 mars 1939, *ibid.*, 545/4/1a.

⁵⁰ Tableau de synthèse tiré de Claude Laharie, *op. cit.*, p. 104. Nous lui empruntons également les indications sur la répartition par îlots (source : AD Pyrénées-Atlantiques)

communistes en dissidence, liés à Willy Münzenberg, cet ancien responsable de l'Internationale communiste qui avait rompu avec le Centre⁵¹.

Un rapport de dix longues pages⁵² nous permet de suivre le groupe des Italiens dont nous avons vu les difficultés d'adaptation à Saint-Cyprien immédiatement après le franchissement du Perthuis. Dans ce long texte écrit le 16 juin 1939 par un interbrigadiste qui venait d'être libéré, on apprend qu'à Gurs, 900 Italiens et un millier d'Espagnols se retrouvèrent dans le même îlot. Les communistes avaient le contrôle des principales instances, aux différents échelons (le commandant interné du camp, celui de tous les interbrigadistes, celui du groupe italien, la cantine et l'infirmerie de l'îlot italo-espagnol etc.). À l'échelon inférieur, chaque baraque avait un responsable et un délégué culturel (qui relevait de la commission culturelle du groupe italien) ; la baraque elle-même comprenait en général deux sections.

Selon l'auteur du rapport, sur les 900 Italiens, on comptait environ 400 communistes et 100 sympathisants, 50 socialistes, 200 anarchistes, les autres sans appartenance. La caractérisation des autres groupes illustre l'état d'esprit qui alors prédominait : on apprend ainsi que les responsables socialistes sont ou seraient des agents de la police politique italienne (OVRA), quelques autres s'étant mis au service de la police française. « Escluso alcuni elementi che si comportano bene, la maggioranza sono una banda di avventurieri pericolosi. » « Il gruppo dei anarchisti sono ancora peggio » ; pires en effet quand on lit que beaucoup étaient dans les prisons de Barcelone depuis l'affaire du POUM au printemps 1937 et avaient été libérés dans la retraite, les autres ayant été soit disant au service de l'OVRA et de la Gestapo en Catalogne. Donc, les incidents étaient fréquents et beaucoup de ces anarchistes se mirent, lit-on, au service de la police française. Comme nous aurons l'occasion de le vérifier pour le camp du Vernet, la difficulté tient à ce que, dans la pratique, la direction des camps

⁵¹ Chiffres donnés par Barbara Vormeier, in *Les barbelés de l'exil*, op. cit., p. 231.

⁵² Rapporto sulla situazione organizzativa, economica e materiale, politica, del gruppo italiano del campo di concentrazione del campo di Gurs, Francia, fino il 26 maggio 1939, Artorige, man., 10 pages, CRCEDHC, 545/6/469a.

essaya toujours de s'appuyer sur certains (en général les non communistes) contre les autres (en général les communistes), histoire de mieux régner, ce qui ne manqua pas de nourrir les jugements des interbrigadistes d'obédience communiste. Forte de l'expérience acquise à Saint-Cyprien et à Argelès, l'organisation communiste s'adapta parfaitement aux nouvelles conditions d'internement. Les structures se remirent immédiatement en place dans toutes les baraques. Il fallut commencer par une clarification politique, écrit le rapporteur, clarification valant pour les événements de Catalogne mais, surtout, pour le coup d'État de Casado. On continua aussi de faire signer la pétition en faveur d'André Marty, que seuls les socialistes et les anarchistes auraient refusé de signer. Les communistes italiens étaient en outre confrontés à une administration française très interventionniste, toute action politique étant interdite et la police cherchant à infiltrer le mouvement. Le moral des militants semblait bien bas et la déception grande devant ce qui les attendait. Ils avaient mis beaucoup d'espoirs dans un camp moderne et adapté, par contraste avec les baraquements improvisés des plages du Roussillon, mais ils vivaient mal la plus grande surveillance et les contraintes plus fortes qui accompagnèrent cette « normalisation » de l'internement.

Il y a déjà une vingtaine d'années, un chercheur, Jean-Philippe Mathieu, avait exhumé un document interne de 400 pages rédigé à l'occasion du quatrième anniversaire du 7^e congrès de l'IC « Rapport d'activité des communistes allemands au camp de Gurs »⁵³. Plus encore que le précédent ce très long rapport doit être lu avec précautions, surtout quand il glose sur la force du parti et son activité concrète. Le profil socio-professionnel des 610 Allemands internés confirme la place très largement majoritaire des ouvriers et, singulièrement, des ouvriers très spécialisés. On aurait compté ainsi 179 ouvriers de la métallurgie (de loin le groupe le plus important), 77 ouvriers du bâtiment, 68 ouvriers des transports et 64 ouvriers divers. La proportion des

⁵³ Référence de l'Institut du Marxisme Léninisme (RDA) en 1979 : ZPAV 231/1/5a, exploité par Jean-Philippe Mathieu, "Les communistes allemands et leur organisation (avril-août 1939)", in *Les Barbelés de l'exil, op. cit.*, pp. 243-257.

ouvriers parmi les internés et donc, dans une proportion proche, des volontaires allemands en Espagne était autrement plus importante que dans l'émigration allemande en France. Elle était également plus politisée et plus communiste. 75 % se disaient appartenir à un parti politique, plus de la moitié des Allemands internés à Gurs (331 sur 610) se disant communistes, une centaine membres du parti social-démocrate, 14 anarchistes. En août 1939, ils n'étaient que 83 à avoir quitté le camp, dont 30 pour l'URSS, 26 pour la Belgique et 21 pour la France. L'organisation rappelle celle des Italiens : les Allemands étaient répartis en quatre compagnies et onze baraques. Dans chaque baraque on élisait un chef de baraque et un responsable à la culture, ceux-ci élisant à leur tour les directions de compagnies, elles-mêmes élisant la direction du groupe allemand. Cette dernière nommait des responsables pour la presse, la cuisine, l'intendance, la cantine etc. Il s'agissait de couvrir l'ensemble des activités et des tâches dans le camp. Près de 150 allemands avaient quelque responsabilité dans les organismes légaux du camp.

À côté il y avait l'organisation du parti allemand. Le schéma théorique était le suivant, sans qu'on sache s'il put être effectivement respecté partout : une cellule par baraque avec un triangle à sa direction, la direction élisant un triangle de direction de la compagnie, les quatre directions de compagnies élisant à leur tour le comité de parti pour l'ensemble du camp. À côté du parti proprement dit, on trouvait une structure originale, la « communauté de travail », mise en place dès Saint-Cyprien en mars 1939. Il s'agissait à la fois de favoriser le travail d'éducation politique au sein du parti et d'organiser les activités culturelles pour l'ensemble des Allemands. Le groupe était composé de 12 à 15 personnes. C'est elle qui mit sur pied une université populaire organisant une à deux conférences par baraque et par semaine. C'est elle également qui impulsa la rédaction de journaux muraux de baraques, de périodicité hebdomadaire. S'ajoutait un quotidien du camp comprenant pour moitié une analyse de la situation politique, pour moitié des informations sur la vie du camp. Avec le temps, et fort de son organisation, le groupe avait réussi à bricoler une ronéo.

Cela valait pour les Allemands, pour les Italiens comme pour les autres nationalités : la presse occupait une place majeure dans l'activité partisane. Nous avons ainsi retrouvé la trace du « Premier congrès des correspondants des journaux muraux du camp de concentration de Gurs » tenu le 14 mai 1939⁵⁴. Le premier rapport porta sur le papier, le deuxième sur l'orientation politique des journaux, le troisième dressait un bilan des expériences nationales. Les dix résolutions arrêtées à la fin du congrès méritent d'être citées qui montrent les objectifs poursuivis : le journal mural est un instrument indispensable dans les mains des antifascistes ; dans la suite de l'expérience espagnole, la ligne est à l'unité et au Front populaire ; il faut donner le maximum de place à la vie du camp ; le journal doit être le produit du travail collectif réunissant un maximum de personnes avec un double objectif : il faut viser une éducation culturelle et politique des internés, en luttant par exemple contre l'analphabétisme, pour l'hygiène, pour l'harmonie au sein du camp, et il faut commémorer les grands événements historiques (ainsi de la Révolution française) ; le journal doit être un moyen de faire mieux connaître les pays respectifs ; la caricature doit être favorisée ; les articles doivent être au maximum des articles originaux, assez courts, en évitant les recopiations ; on traitera des questions artistiques ; la présentation doit être agréable pour faire du journal non seulement un moyen d'éducation mais également de distraction pour le plus grand nombre.

À côté de ce rapport, les archives du Komintern conservent un fonds d'une richesse exceptionnelle sur la presse des divers groupes nationaux à Gurs, mais déjà également à Saint-Cyprien et à Argelès. Autrichiens, Hongrois, Juifs (les anciens de la Botwin), Italiens, Chinois, Lettons, Lithuaniens, Estoniens, Allemands, Polonais, Portugais, Roumains, franco-marocains et belge (sic), sud-américains sont tous représentés. C'est peut-être la production des quelque 170 Roumains qui est la plus impressionnante : on trouve dans les archives 134 numéros de *Libertate* publiés entre le 23 février à Saint-Cyprien et le 13 août à Gurs ! Il y a certes quelques numéros doubles ou triples, mais,

⁵⁴ Premier congrès des responsables de la presse du camp de Gurs (en espagnol), dactyl., 30 pages, CRCEDHC, 545/4/61.

par exemple, le numéro 12-13-14 du 21 mars 1939 fait 42 pages. Le premier numéro comptait 4 pages, mi-machine, mi-manuscrit, cousues. Dès le numéro 3 apparurent des dessins et des caricatures (au crayon). Quand le danger de guerre se précisa, on put lire en bas de la première page de tous les numéros, en français et sur fond bleu-blanc-rouge : « Nous sommes prêts à défendre la république française contre toute agression de ceux qui menacent tous les peuples libres »⁵⁵.

Cet engagement politique fut une constante de la presse internée jusqu'au tournant stratégique de l'Internationale communiste, quelques semaines après la signature du Pacte germano-soviétique. C'est dans les camps d'internement que le 150^e anniversaire de la Révolution française fut le plus célébré. Cela correspondait bien à l'objectif des communistes français qui voulaient en faire le ciment d'une unité nationale reconstituée autour de l'héritage commun. De fait, depuis le milieu des années 1930, le PCF était en pointe pour célébrer la Révolution française, une célébration qui était le vecteur principal du nouveau message politique qu'il souhaitait délivrer ; cette intégration spectaculaire et spectacularisée de l'héritage national valait également intégration du mouvement communiste français dans l'histoire et la société nationales. La célébration communiste culmina au moment du cent-cinquantième, ce qui ne pouvait surprendre, si ce n'est qu'elle avait une importance particulière pour un parti communiste marginalisé depuis plusieurs mois et que son ampleur contrasta avec la grande discrétion des cérémonies officielles d'un État empêtré dans les contradictions de l'immédiat avant-guerre, incapable d'assumer la Révolution comme un bloc, dans le brouillage des frontières politiques et idéologiques et des systèmes de représentation dominants⁵⁶. Mais les manifestations des internés espagnols et interbrigadistes furent trop fortes pour qu'on n'y voit pas également une référence historique majeure et partagée de ces républicains espagnols et de ces interbrigadistes.

⁵⁵ *Libertate, ibid.*, 545/4/37 et 545/4/37.

⁵⁶ Lire Pascal Ory, "La commémoration révolutionnaire en 1939", in Jeanine Bourdin et René Rémond dir., *La France et les Français 1938-1939*, Paris, Presses de la FNSP, 1978.

Le récit laissé par le commandant du camp de Gurs à l'été 1939 donne une idée de l'ampleur des manifestations organisées à cette occasion en liaison avec les autorités françaises :

« 1. À 8h, le salut aux couleurs. Un peloton de GRM à pied, deux compagnies d'infanterie, deux pelotons du 2^e hussard à pied, un peloton du GRM à cheval rendent les honneurs au drapeau français. Vingt réfugiés basques, vingt réfugiés espagnols aviateurs, vingt réfugiés internationaux et vingt réfugiés appartenant à la compagnie de travail assistent à la cérémonie [...].

2. De 9h à 11h30, au stade du camp, une réunion sportive présentant un défilé de 800 gymnastes internationaux, dont 150 porteurs de petits drapeaux français [...], des mouvements d'ensemble exécutés par les mêmes, des pyramides humaines exécutées par les groupes polonais et tchécoslovaques des Internationaux, un match de football opposant une sélection espagnole à une sélection des internationaux (perdue par ces derniers 1 à 4).

3. De 16h à 20h, au théâtre en plein air du camp, un après-midi artistique coupé par deux discours. Il commença et se termina par la Marseillaise, jouée par l'orchestre et reprise par les 17 000 réfugiés présents, debout et tête nue [...]. »

Des deux discours, l'un fut lu par Julian Ramirez, au nom des réfugiés espagnols : « La fête de la France, c'est aussi notre fête – disait-il en substance – la fête de tous les hommes qui ont lutté et luttent encore pour la liberté » ; l'autre fut prononcé par Gay au nom des interbrigadistes : « Nous nous solidarisons avec ce magnifique peuple français pour commémorer le 14 juillet. En cette heure grave pour la liberté et l'indépendance des nations, nous adressons au monde entier nos vœux les plus ardents de Paix et de Progrès. »⁵⁷

Au cours du même été les internés réalisèrent une exposition exceptionnelle de statues de glaise. Chaque nationalité s'était attachée à représenter quelque figure allégorique dans la seule matière première dont on ne manquait pas dans ce camp, la glaise⁵⁸. Ce fut le soldat mort, « la dernière grenade du Dombrowskien », en l'honneur de la brigade qui fut en première ligne à Brunete ; ce fut aussi le cénotaphe érigé en souvenir de Hans Beimler,

⁵⁷ Rapport du commandant du camp de Gurs, AD Pyrénées-Atlantiques, 3Z 242, cité par Claude Laharie, *op. cit.*, p. 101.

⁵⁸ Alors même qu'on connaissait trois ou quatre photographies gardant la trace de cette exposition de l'éphémère, signalons que les archives du CRCEDHC conservent un lot de 19 photographies de ces sculptures de glaise (CRCEDHC, 545/5/282). On trouvera cependant la photographie des sculptures espagnole, "España agonizando", et polonaise, "La dernière grenade du Dombrowskien", dans l'ouvrage de Claude Laharie, *op. cit.*, pp. 93-94.

l'ancien député communiste allemand qui avait fondé la future brigade Thälmann et était tombé dans les combats de novembre 1936 devant Madrid ; ce fut encore cette exceptionnelle sculpture représentant deux corps morts au pied d'un mur, « España agonizando ». Tous ces hommes témoignaient une nouvelle fois qu'ils voulaient participer au combat commun contre le nazisme alors même que les autorités françaises, et singulièrement les militaires, craignaient plus que tout l'intégration de ces forces vives qui, pourtant, y voyaient la suite naturelle de leur combat en Espagne avant que les aléas des débuts de la guerre vinssent singulièrement brouiller les cartes. Cette méfiance, on l'a vu, s'était manifestée dès le début dans les conditions mêmes de l'ouverture des frontières et de la gestion de l'accueil. Elle se confirma très rapidement dans le soin mis à laisser des institutions républicaines espagnoles (très surveillées par ailleurs) tenter de trouver des solutions.

LA SOLIDARITE S'ORGANISE DE L'EXTERIEUR

L'histoire des structures d'aide aux réfugiés espagnols est indissociable des aléas de la guerre civile et de ses suites, mais également des bouleversements politiques en France. Cela se traduit par la concurrence de deux organisations espagnoles puis par des poursuites engagées pendant la « drôle de guerre » par les autorités françaises.

Des fractures qui perdurent

Au début tout semblait clair. Le 31 mars 1939 Juan Negrín, chef du gouvernement, annonçait la création du *Servicio de emigración de refugiados españoles* (SERE). À l'intérieur, le SERE pouvait se targuer d'une large ouverture puisque tous les partis politiques gouvernementaux, y compris les anarchistes « collaborateurs » en la personne de Federica Montseny, se trouvaient représentés dans les instances dirigeantes. À l'extérieur, le SERE pouvait arguer de l'appui sans faille (apparente) des autorités mexicaines du président Cardenas. Interrogé dans le cadre de l'action intentée contre le SERE par les autorités françaises, Pablo de Azcarate, président de l'organisme mais également ancien secrétaire général adjoint de la SDN et ancien ambassadeur d'Espagne à Londres, déposa le 10 février 1940 un long mémoire récapitulatif⁵⁹. Il y souligna le rôle de l'ambassadeur du Mexique en France qui, devant la gravité de la situation et à la demande de son gouvernement, avait pris langue avec le gouvernement français pour mettre en place un plan d'évacuation. Azcarate écrit même que la création se fit « par les soins de la légation du Mexique ». La structure était effectivement très large puisque s'y retrouvaient représentés UGT, CNT, FAI, Izquierda Republicana, Union republicana, Partido socialista, Partido comunista, Ezquerra republicana de Catalunya, Accio Catalana republicana, Accion nacionalista vasca, Partido nacionalista vasco.⁶⁰

Les contradictions s'aiguissant au sein de l'émigration, le conflit entre les Cortès et le gouvernement Negrín déboucha sur la création de la *Junta de auxilio a los Republicanos españoles* (JARE) sous le contrôle du socialiste

⁵⁹ SERE. Mémoire sur son origine, sa constitution, et activités par Don Pablo de Azcarate, 10 février 1940, AMI, 8931 mi4 liasse 1.

⁶⁰ UGT (Amarao del Rosal), CNT (Mariano Vasquez), FAI (Federica Montseny), Izquierda Republicana (E. Baeza Medina), Union republicana (Manuel Torres Campana), Partido socialista (Alejandro Otero), Partido comunista (Antonio Mijo), Ezquerra republicana de Catalunya (Jaime Ayguadé), Accio Catalana republicana (Eduardo Regasol), Accion nacionalista vasca (Jose Olivares), Partido nacionalista vasco (Julio de Jauregui), selon Azcarate, *ibid.*

antinegriniste Indalecio Prieto et la présidence du républicain modéré Nicolas d'Olwer. La scission fut officialisée à l'été 1939, avec la dissolution du gouvernement par les Cortès les 26-28 juillet 1939 à Paris ; la Délégation permanente des Cortès y avalisa le projet de création de la JARE. Il est vrai que le gouvernement mexicain avait choisi de soutenir dès lors ce nouvel organisme, tandis que le SERE, toujours présent, cherchait de nouveaux appuis à Saint Domingue mais surtout au Chili, dont le consul général à Paris, Pablo Neruda, très lié au mouvement communiste, ne mesura pas sa peine. Une part importante des socialistes et de Izquierda Republicana, les deux partis catalans et Union republicana rejoignirent la JARE⁶¹.

Interrogé dans le cadre d'une opération diligentée par le procureur de la République de Perpignan contre la JARE en janvier 1941, Mariano Rojo raconta son itinéraire. Député du PSOE de 1931 à 1933, il fut pendant la guerre civile sous-directeur général du Ravitaillement civil à Valence et Barcelone. Muni d'un passeport diplomatique, il put éviter l'internement à son entrée en France, le 6 février 1939. Installé à Perpignan, il fut chargé rapidement d'un recensement des réfugiés espagnols internés dans les camps de la région ; en avril il fut nommé délégué régional du SERE à Perpignan. Il suivit Prieto et, le 3 août, il devint le délégué de la JARE à Perpignan. Mariano Rojo énumérait les domaines d'intervention de l'organisation : l'aide aux réfugiés dans les camps et les compagnies de travailleurs ; un secours mensuel de 15 000 F pendant cinq mois à l'ancien Hôpital militaire et à l'Hôpital Saint-Louis, l'achat ponctuel de 2000 tonnes de fruits en octobre et novembre, à la demande du préfet, qui servirent à nourrir les internés et l'Armée française, outre une petite quantité pour les enfants des écoles de Perpignan. La JARE prit également à sa

⁶¹ Selon la même source, l'administrateur du SERE fut Bibiano Osorio y Tafall jusqu'à son départ aux États-Unis en novembre 1939, date à laquelle il fut remplacé par Alejandro Viana. José Ignacio Mantecon était le secrétaire général. Tous trois appartenaient à la Gauche républicaine. Selon un rapport de police, le nouveau comité directeur comptait en outre Eduardo Ragasol-Sazza, Miquel Alcubierre-Perez, Irujo, José-Maria Uribe-Vicente, Federica Montseny, Aguade Mire, Trifon Ganez, Amador del Rosal, José Ballester-Gosalvo et Minana-Federico (Rapport du 5 décembre 1939, Inspection générale des services de Police administrative, "Activité du SERE et de la IIIe Internationale au sein de cette organisation", *ibid.*)

charge la moitié des frais de transports quand on autorisa les femmes et les enfants internés à rejoindre le chef de famille là où ils étaient employés⁶².

De fait, la JARE consacra une part importante de son action à l'aide directe aux réfugiés. De par le choix du gouvernement mexicain elle devint l'intermédiaire essentiel de la politique de ré-émigration des cadres civils et militaires. En cela il n'y avait guère de différence avec le SERE, si ce n'était un changement dans les équilibres politiques au sein des candidats à l'émigration retenus.

On connaît les modalités précises que prit l'activité du SERE. L'organisation de la ré-émigration fut son activité première. Soit l'organisation armait des bateaux pour l'occasion, soit elle fournissait une subvention aux individus. Jusqu'à l'été 1939, elle disposa d'un monopole de fait dans la mesure où les consulats d'Amérique latine exigeaient le viatique du SERE. Elle établissait les listes avec les organisations politiques et syndicales qui la composaient, s'accordaient avec les légations des pays d'accueil, avant d'organiser le départ en liaison avec le ministère français de l'Intérieur. Les bateaux du SERE avaient pour nom Sinaia, Ipanema, Mexique et Winipeg. Premier bateau à partir, en mai 1939, le Sinaia fut affrété par le Comité britannique pour l'aide aux réfugiés espagnols présidé par la duchesse d'Atholl laquelle assista au départ en port de Sète. La déclaration de guerre et l'enquête engagée contre l'organisation dans le contexte du double pacte germano-soviétique et de la dissolution du PCF limita singulièrement ces vastes opérations collectives. Cependant, grâce à un accord avec la Commission internationale d'aide aux enfants espagnols qui s'engageait à verser 40 % de chaque passage, ajoutés aux 40 % du SERE, seuls 20 % restant à la charge du candidat à l'émigration, on renoua avec les expéditions collectives, dont l'embarquement de 600 réfugiés, le 30 janvier 1940, à bord du La Salle à destination de Saint-Domingue.

⁶² Procès-verbal d'interrogatoire de Mariano Rojo, 23 janvier 1941, Dossier de procédure contre la JARE à Perpignan, AMI 8931 Mi3 liasse 1.

À côté de l'émigration qui constituait le centre de son activité, le SERE versait des subsides à 600 hauts fonctionnaires et anciens militaires, ainsi qu'à quelques dizaines d'intellectuels (professeurs d'université, écrivains, journalistes) pour un montant mensuel variant entre 1 000 et 2 500 F. Une note financière établie par Pablo Azcarate le 10 février 1940 évaluait à 1 360 000 F la somme mensuelle nécessaire à cela⁶³.

À la même date le SERE entretenait également deux refuges dans les Pyrénées-Orientales et quatre dans les environs de Bordeaux. Les deux premiers hébergeaient 500 réfugiés (malades, vieillards, femmes et enfants), les quatre suivants 400 autres qui, n'ayant pu parvenir à temps pour prendre le bateau à destination de l'Amérique, avaient dû rester sur place. On devait compter également des refuges pour enfants et d'autres pour intellectuels, moins nombreux, mais qui devinrent une charge très lourde après l'été, quand le SERE se vit couper l'aide financière d'un certain nombre de pays ou d'organismes d'aide, eux-mêmes en difficulté avec le gouvernement français. En complément, le SERE participait à la distribution gratuite de repas dans les villes à forte concentration de réfugiés. La guerre fut également fatale à une autre tentative : en accord avec le ministère de l'Intérieur et les préfectures concernées, il avait été décidé d'acquérir deux châteaux pour accueillir les mutilés ; les demeures furent réquisitionnées par les autorités militaires peu après la déclaration de guerre.

Le SERE se fixait pour objectifs une libération rapide des internés suivie d'un maintien en France, d'un rapatriement ou d'une ré-émigration. C'est ainsi que s'explique le recensement opéré dans les camps au début de l'été 1939 et dont nous avons présenté les résultats [cf. *supra*]. Concrètement, il s'agissait de subvenir aux besoins immédiats des internés (lunettes, bandages, livres), d'acheter des médicaments en fonction des besoins signalés par les chefs de camp, d'allouer une petite somme aux médecins espagnols bénévoles, et d'aider

⁶³ Note financière établie par Pablo Azcarate, président du SERE, transmise par lui le 10 février 1940, sur dépenses devant être couvertes durant l'instruction, AMI, 8931 mi4 liasse 1.

financièrement les hôpitaux accueillant des internés (ainsi l'hôpital Saint-Louis à Perpignan ou celui de Septfonds). À côté de ces contributions mensuelles, il y eut deux envois importants d'effets et d'équipements pour les internés. Le premier se fit au début de l'été, en liaison avec le général Ménard et le ministère de l'Intérieur, l'Intendance militaire prenant en charge les convois à leur arrivée dans les gares et leur répartition. La seconde opération date de décembre, en liaison avec la Commission internationale d'aide aux enfants espagnols qui s'occupa pour partie de l'acquisition et de la répartition.

Ménager Franco et surveiller les « rouges »

L'attitude des autorités françaises fut aussi ambivalente et floue que la situation nationale et internationale qu'elles avaient tant de mal à décrypter. En outre les ministères n'avaient pas les mêmes intérêts : la priorité donnée aux relations internationales et la personnalité d'un Bonnet ou d'un Alexis Léger appelèrent une position conciliante du Quai d'Orsay à l'égard de Franco, qu'il s'agît d'obtenir la neutralisation de la frontière pyrénéenne en cas de conflit avec l'Allemagne et/ou de faire entendre la voix d'une diplomatie française longtemps réticente envers la République espagnole. Les accords Jordana-Bérard en furent l'illustration ; comme le furent les interventions en faveur d'un contrôle plus strict des réfugiés, à la demande explicite de Lequerica, l'ambassadeur de Franco à Paris. Au ministère de l'Intérieur on donnait la prime à la sécurité intérieure. La tradition de méfiance envers les « rouges », espagnols ou non, fut confortée par l'évolution de la politique soviétique et, dans la foulée, du mouvement communiste international. Si le rapatriement du plus grand nombre était un objectif partagé, les services de l'Intérieur se montraient en général moins regardants sur le volontariat des candidats au retour que certains hauts fonctionnaires des Affaires étrangères plus sensibles au regard et aux pressions des autres pays démocratiques, d'autant qu'en la matière Franco ne se montrait pas spécialement demandeur, au moins dans un

premier temps. Plus encore la ré-émigration poussa certains à rehiérarchiser les priorités : le SERE et la JARE se voyaient ainsi ménagés puisqu'ils permettaient à la France d'alléger ce qui était perçu comme un fardeau. Encore la guerre rendit-elle la situation plus complexe en donnant des arguments à ceux qui souhaitaient garder les forces vives pour le combat contre l'Allemagne nazie. La fracture passa au sein même du gouvernement et de l'appareil d'État, divisant jusqu'aux militaires qui auraient dû, *a priori*, se faire les principaux artisans de cette dernière option.

Les aléas du SERE et de la JARE illustrèrent ces indécisions. Il était difficile au gouvernement français de négliger le poids de ces deux organisations ; les quelques données financières dont nous disposons indiquent des sommes (plusieurs dizaines de millions par mois) que l'État français ne pouvait négliger, d'autant que ces sommes provenaient de l'argent emporté dans la défaite par le gouvernement Negrín mais également des soutiens directs de la légation mexicaine. Ce fut évident tant que le SERE garda le contrôle de la ré-émigration et de la manne d'outre atlantique ; ce le fut encore largement après l'été 1939 pour le SERE et la JARE malgré les protestations de la diplomatie franquiste. Dès juin 1939, Lequerica avait stigmatisé l'activité du SERE auprès du gouvernement français comme contraire aux accords Jordana-Bérard du 25 février 1939 qui avaient prélué à la reconnaissance du nouveau pouvoir par la France. De fait on pouvait y lire :

« La France et l'Espagne s'engagent à prendre toutes mesures propres à surveiller très étroitement, chacun sur son territoire, toute activité dirigée contre la tranquillité et la sécurité du pays voisin. »

Le SERE put toujours affirmer qu'il développait une action avant tout humanitaire avec pour objectif la ré-émigration du plus grand nombre de volontaires. L'argument fut repris par le ministère de l'Intérieur lui-même qui, encore le 5 septembre 1939, écrivait au préfet de l'Aude : « À l'heure actuelle

ces associations secondent beaucoup les efforts de notre gouvernement pour faciliter le départ des réfugiés vers des pays d'accueil. »⁶⁴

C'est le même esprit et ce sont les mêmes contradictions qui présidèrent aux enquêtes lancées cependant contre le SERE et la JARE amenant l'ouverture d'une information judiciaire contre X, au parquet de la Seine suite aux pressions répétées de Lequerica, à celles du Quai d'Orsay au nom des accords Jordana-Bérard mais également à la nouvelle configuration politique nationale et internationale. Le 5 décembre 1939 une perquisition fut ainsi organisée dans les locaux du SERE à Paris (le 3 février 1940 à Bordeaux). Comme on l'a vu, Pablo Azcarate remit le 10 février 1940 une double note sur l'organisation qu'il présidait et sur sa situation financière. Au moment de l'offensive allemande l'instruction contre le SERE était encore en cours. Compte tenu des options politiques de la JARE, il était difficile d'imaginer une action sous l'égide des gouvernements de la III^e République finissante. De fait, l'enquête concernant la JARE fut lancée sur commission rogatoire du 16 juillet 1940, le nouveau régime né de la défaite se montrant plus à l'écoute des pressions espagnoles. Dans ce cas, comme dans celui du SERE, plusieurs millions de francs furent saisis. Les activités du SERE avaient déjà été grandement ralenties depuis le début de l'année 1940 ; elles s'arrêtèrent, comme celles de la JARE, avec la débâcle. La question de la ré-émigration fut alors prise en mains directement par les autorités consulaires d'Amérique latine, tout spécialement du Mexique, qui, cependant, employèrent des anciens de la JARE pour mettre en œuvre leur politique. Ils fournirent ainsi l'essentiel de la Commission de rapatriement des réfugiés espagnols instituée près la légation du Mexique⁶⁵.

Les poursuites lancées contre le SERE dès l'automne 1939 donnèrent lieu à un rapport fort instructif de l'Inspection générale des services de police administrative. Intitulé « Activité du SERE et de la III^e Internationale au sein

⁶⁴ Le ministre de l'Intérieur au préfet de l'Aude, 5 septembre 1939, AD Aude 6M26, cité par Éric Lagarde, *op. cit.*, p. 144.

de cette organisation », le rapport accompagna la perquisition dans les locaux parisiens, le 5 décembre 1939. Après un historique de l'organisation – et l'évacuation rapide du cas du JARE dont les tendances politiques n'appelaient pas d'inquiétude – on trouve une construction fantasmatique bien dans l'air du temps sur les projets mondiaux du SERE dans le cadre de la nouvelle stratégie développée par l'URSS et le mouvement communiste international :

« D'après les éléments bien introduits au siège du SERE, la III^e Internationale, en créant des centres très actifs de propagande communiste au Chili, au Mexique et dans la République dominicaine, chercherait à rendre difficile, éventuellement, la fourniture à la France et à l'Angleterre du pétrole, des céréales, du cuir et des minerais de ces pays. Cette propagande serait parallèle à la propagande allemande en Argentine et au Brésil. D'autre part, ces noyaux politiques constitueraient une excellente base pour la propagande communiste aux Etats-Unis. Enfin, dans le cas où les Etats-Unis prendraient position contre la politique des Soviets en Europe, leurs agents auraient plus de facilité pour réaliser, le cas échéant, un sabotage du canal de Panama. »

Mais si, dans la foulée, l'auteur du rapport constatait qu'effectivement les dirigeants de l'organisation, tout en s'employant activement à l'évacuation des réfugiés espagnols, développaient une propagande communiste, sa conclusion était autrement nuancée :

« Malgré cela, il ne paraît pas y avoir d'intérêt quant à présent, à dissoudre [le SERE] ; en effet, ce groupement disposant de capitaux très importants et insaisissables, ne manquerait pas de continuer sa propagande et de se réformer ; la surveillance en deviendrait plus malaisée. De plus, en effectuant à leurs frais l'évacuation régulière des réfugiés espagnols et en favorisant spécialement le départ des éléments communistes, cette organisation rend actuellement service à notre pays en le débarrassant d'individus susceptibles de participer à des troubles intérieurs. »⁶⁶

⁶⁵ Rapport du commissaire de police mobile Taupin au commissaire divisionnaire, chef de la 2^e section à l'Inspection générale des services de la police criminelle, Vichy, 10 décembre 1940, 8 pages, AMI 8931 Mi3 liasse 1.

⁶⁶ Rapport du 5 décembre 1939 de l'Inspection générale des services de police judiciaire ; activité du SERE et de la III^e Internationale au sein de cette organisation, AMI 8931 Mi4, liasse 1.

Les structures d'entraide

Mais la solidarité et la mobilisation allèrent bien au-delà des organismes de la République espagnole et des gouvernements d'Amérique latine. Des comités d'aide aux réfugiés espagnols furent créés dans de très nombreux pays, ainsi qu'un Comité international. La conférence internationale d'aide aux réfugiés espagnols constitua le point d'orgue de cette action. Tenue à Paris les 15 et 16 juillet 1939, elle réunit 421 délégués et 245 personnalités représentant 34 pays. Le président de la Ligue des Droits de l'Homme, Victor Basch, présidait la conférence ; au sein du bureau on trouvait en outre l'ancien ministre républicain-socialiste Maurice Viollette, le sénateur socialiste belge Louis De Brouckère, le secrétaire de la CGT Georges Buisson, Wilfried Roberts (député, GB), Douglas Jacobs (EU), Georges Branting (sénateur, Suède), prof. Ziliacus (Finlande), Cervasio Guillot Munoz (Argentine), Pablo Neruda (Chili). Le PCF était très représenté avec, entre autres, Jacques Duclos, Marcel Cachin et Charles Tillon. Six commissions encadrèrent le travail de la conférence : la commission de placement et d'établissement des réfugiés, la commission d'aide matérielle et ravitaillement, la commission culturelle, la commission sanitaire, la commission de l'enfance et la commission de presse et d'information⁶⁷.

La conférence consacra bien entendu une partie importante de ses travaux à la situation dans les camps. Onze rapports traitèrent directement de la question dans les diverses commissions. Après avoir écouté ces exposés, la conférence unanime conclut que

« l'internement dans les camps de concentration n'est pas une solution acceptable pour la conscience humaine. [...] La conférence considère donc comme une de ses tâches les plus urgentes la répartition judicieuse de ces réfugiés et volontaires internationaux dans les divers pays démocratiques et leur établissement dans une vie normale de travailleurs ».

La conférence demandait, à titre de mesures immédiates, la libération des espagnols et internationaux qui habitaient en France avant de partir en Espagne

⁶⁷ Le fonds Marty au Komintern contient un grand nombre de documents sur cette conférence, CRCEDHC, 517/3/27.

et de ceux ayant servi dans la Légion étrangère ou ayant participé aux combats de la Première Guerre mondiale. Tous les grands blessés devaient également être immédiatement retirés des camps et des groupes sanitaires définitifs installés en France, en Angleterre, en Suède, aux Etats-Unis, au Canada et en Belgique. Il devait en être de même de tous ceux auxquels des individus ou des organismes assuraient un emploi et l'entretien. On devait donner priorité aux réfugiés espagnols et interbrigadistes pour l'émigration en France, donner une priorité d'embauche, en accord avec la CGT, à tous les Espagnols réfugiés et assurer l'intégration progressive dans l'agriculture française. La conférence n'oubliait pas la situation dans les camps d'Afrique du Nord, sur laquelle elle avait été alertée ; elle demandait donc la libération immédiate des internés, surtout ceux de Boghar et Boghari et, soit leur placement dans la région, soit leur transfert en métropole.

Cela impliquait la mobilisation de chaque comité national et l'organisation d'un travail de lobbying auprès de leurs gouvernements respectifs. Tel fut le sens de la motion finale pour voir la question définitivement réglée pour octobre 1939. Pour coordonner ces actions, la conférence décida la création d'une Délégation permanente pour la répartition et l'établissement des réfugiés espagnols et des volontaires internationaux, mandatée auprès des institutions internationales et gouvernementales. L'évolution de la situation mondiale compromit les résultats d'une action qui avait pu s'appuyer sur les réseaux du Rassemblement universel pour la Paix, sur l'Internationale communiste et sur les structures partout mises en place pour l'aide à la République espagnole⁶⁸.

⁶⁸ Sur le Rassemblement universel pour la Paix, fondé par Pierre Cot et Lord Cecil Rhodes, voir Rachel Mazuy, "Le RUP 1935-1940. L'associationnisme politique dans le cadre du pacifisme français des années 1930", IEP-Paris, 1991 ; Sabine Jansen, "Louis Jolivet", *Communisme*, n°40-41, 1994-1995, pp. 117-137 (à venir, son doctorat nouveau régime sur Pierre Cot) et Denis Peschanski dir., *Les Carnets de Marcel Cachin*, tome 4, 1935-1947, Paris, CNRS-Éditions, 1997.

L'Internationale communiste joua d'emblée un rôle dans les structures d'entraide. Mais les fractures au sein des Républicains espagnols – de fait sur la question communiste – comme au sein des volontaires internationaux ne firent qu'accroître ce rôle. Le mouvement communiste se trouvait dans une position inédite : des cadres importants de nombre de ses sections se retrouvaient internés avec des dizaines de milliers d'hommes. Dès ce moment se posa une série de questions comme il s'en posa de façon récurrente dans l'histoire du mouvement communiste, et comme il s'en posa dans la France des camps jusqu'à la Libération, même si le contexte pouvait changer la teneur des réponses : Fallait-il protéger les cadres en mettant en avant des militants moins connus ? Devait-on privilégier le combat au milieu des internés ou préserver les forces vives en poussant à l'évasion ? Devait-on maintenir un maximum de républicains espagnols en France dans la perspective de l'inéluctable *Reconquista* ou profiter massivement des propositions mexicaines de réémigration et relancer le combat dans un ailleurs plus accueillant quitte à réorienter les forces vers le continent américain ? Compte tenu de la stratégie développée par l'URSS pour briser son isolement et, en conséquence, les vertus trouvées depuis peu au régime Beck, pousserait-on au rapatriement des Polonais, juifs ou non ?

La politique suivie par le Parti communiste espagnol doit être traitée à part. Non seulement il se trouvait confronté à un phénomène d'une dimension exceptionnelle, mais, la légitimité du combat aidant et les aléas de la guerre s'ajoutant, la centralisation ne pouvait s'exercer avec la même force ; pour le moins elle ne pouvait s'accommoder d'intermédiaires, en l'occurrence les communistes français. Si certains ont pu intervenir dans le circuit, ce ne fut qu'à la marge, au tout début, ou, plus systématiquement, pour faire passer la « littérature », quelques journaux certes, mais également le discours de Dolores Ibarruri à Madrid le 11 février 1939, la résolution du Bureau politique du PCE

le 23 ou les discours de Staline, Manouilsky et Vorochilov au XVIII^e congrès du PC(b)US⁶⁹.

Cependant, le bilan tiré par ailleurs, le 16 juin 1939, de la situation des réfugiés espagnols et des Brigades internationales était plutôt sombre. Il doit s'agir du rapport préalable à la conférence des partis communistes réunie à Paris le 21 juin pour préparer la conférence internationale de juillet. Alors même que le défi restait majeur, l'auteur du rapport « confidentiel » et non signé retrouvé dans les archives de l'IC et du PCE, sans doute dû à Marty, constatait une baisse sensible de l'aide fournie aux réfugiés par les différents partis communistes⁷⁰. Or cela aurait dû être la tâche principale du PCE, du PCF et de toutes les autres sections de l'Internationale. Plusieurs moyens devaient être privilégiés : organiser en France une campagne politique de grande envergure, relayée par une campagne internationale, dénonçant les camps « cette institution de caractère fasciste » ; « pour la solution pratique de la situation des réfugiés espagnols, il faudrait s'orienter surtout pour les placer en France même » (placement individuel ou par groupe dans l'agriculture, mais aussi intégration dans des unités spéciales pour participer à l'effort de guerre commun, ce qui donna bientôt les compagnies de travailleurs étrangers) ; orienter les interbrigadistes germanophones vers les pays scandinaves ou les Etats-Unis, les Italiens vers les Etats-Unis, la Belgique ou la France, les Polonais vers l'Angleterre et les Etats-Unis, les Tchèques vers l'Angleterre ; renforcer l'organisation (avec une aide spécifiques aux cadres : il faut dorénavant faire sortir les cadres, aussi bien espagnols qu'internationaux) ; s'appuyer sur les députés communistes français pour encadrer les structures d'entraide ; lancer une souscription ; mobiliser les organisations de jeunesse.

⁶⁹ Resumen total de la literatura enviada a los campos y refugiados, février-juin 1939, Paris, 12 juillet 1939, archives du PCE, non coté.

⁷⁰ Sobre la question de los refugiados españoles y de los combatentes de las Brigadas internacionales, 16 juin 1939, non signé, 10 pages dactyl., *ibid.*; Sur la question des réfugiés espagnols et des combattants des brigades internationales, CRCEDHC, 495/10a/236 (il s'agit d'une version encore au brouillon, la moitié du document étant encore manuscrite, en français). À la Conférence des représentants des PC du 21 juin 1939 à Paris étaient présents cinq

Tel était le programme en sept points arrêté dans ce long bilan. Comme toujours dans le discours communiste, la langue de bois ne cache pas les objectifs, bien au contraire ; rien n'est pire que de n'y voir qu'un artifice. Ainsi la critique de la situation dépassait largement les habituelles réserves sur l'action en cours qui mérite, toujours, une mobilisation de tous les instants ; de même la consigne nette sur l'évasion des cadres, la lutte résolue contre le rapatriement ou l'accord donné à la mise en place des compagnies de travailleurs étrangers révélait une réorientation tactique. De fait des notes de septembre 1939 donnèrent la priorité absolue à la ré-émigration pour sauver les cadres, Marty allant jusqu'à avancer l'hypothèse – en l'occurrence sa conviction – que les autorités françaises voulaient liquider les cadres communistes dans les camps.⁷¹

Pour ce qui concerne les interbrigadistes, les sources permettent de reconstituer le principal réseau d'aide aux internés, mi-officiel, mi-clandestin. À côté des partis communistes respectifs, ce fut en effet l'Amicale des Volontaires de l'Espagne Républicaine, orphelins, veuves et ascendants (AVER) qui assura les contacts, les informations étant envoyées régulièrement à André Marty, à Moscou. Deux anciens d'Espagne assuraient la direction de l'organisation, Jean Hemmen, secrétaire général, et Honoré Galli, secrétaire à l'organisation. C'est tout aussi officiellement qu'Yvonne Robert assurait la liaison avec les camps. Et c'est plus clandestinement qu'elle envoyait ses rapports à Moscou. Née en 1901, Yvonne Robert avait adhéré à la CGT dès 1917 et au parti communiste en 1920 où elle prit des responsabilités ainsi que dans les « organisations de masse » sous contrôle. En 1932 cette ancienne employée du Nord fut ainsi chargée du travail féminin de la région Paris-Est, quand fut créée cette région, et en 1936 elle était membre du comité national

Français, dont Thorez (qui présida la séance du matin) et Léon Mauvais (qui présida celle de l'après-midi), et des représentants des PC espagnol, anglais, hollandais, suédois et suisse.

⁷¹ Commission pour l'étude des problèmes des BI, 2 septembre 1939 ; La question des volontaires internationaux et des réfugiés espagnols en France, 22 novembre 1939, CRCEHC 517/3/27. On lit dans ce dernier document : "Il est indispensable que le gouvernement français veuille liquider physiquement les meilleurs des internationaux et des espagnols et avant tout les communistes."

du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme. Elle se portait volontaire pour soutenir la République espagnole et rejoignait les Brigades en octobre. Travaillant avec le docteur Rouquès depuis 1925, elle le suivit tout naturellement quand, parti également en octobre, il mit sur pied le service de santé pour les Brigades internationales puis la Centrale sanitaire internationale. Elle resta en Espagne jusqu'au bout, repassant la frontière en février 1939 et s'occupant rapidement du sort des internés. Elle fut secondée par Louis Champion (alias « Charles »), dont on a déjà exploité le premier report [cf. *supra*], à l'ouverture du camp de Saint-Cyprien. Plus jeune de dix ans, cet ouvrier métallurgiste était membre du comité central des Jeunesses communistes quand il rejoignit l'Espagne. Il y prit des galons et en octobre 1938 il commandait des forces internationales encerclées dans le centre du pays ; il réussit à rejoindre par mer Barcelone avec ses 2 000 hommes, évacués le 9 février. Yvonne Robert pouvait également compter, dans un autre registre, sur l'aura, l'expérience et les contacts de Jules Dumont, ce militaire de carrière que l'IC avait déjà envoyé en 1935 au titre de conseiller militaire auprès de l'État-major du Négus, dans l'Éthiopie attaquée par Mussolini. Dès juillet 1936 il rejoignit l'Espagne et, en février 1937, Marty lui confia la direction de la 14^e Brigade (française). Blessé en février 1938 il fut rapatrié sur Paris. À Paris, André Heussler, membre suppléant du comité central du PCF, ancien commissaire politique de la 14^e Brigade avant de travailler dans la Centrale sanitaire internationale puis, au Havre, pour le compte de France navigation, était le principal contact, en l'absence de Marty⁷².

Basés à Perpignan, Yvonne Robert et Louis Champion coordonnèrent l'action d'entraide et mirent en place, en relais, des groupes locaux près d'Argelès et de Saint-Cyprien puis de Gurs et du Vernet. Rassemblant les diverses sources, les deux animateurs rédigeaient régulièrement des rapports

⁷² Voir pour plus de détail les notices du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* (Jean Maitron et Claude Penetier dir., IV^e partie (entre-deux-guerres), Paris, Éditions de l'Atelier). On comptait également dans le groupe Lucien Bigouret, Henri Neveu ou Georges Marshall, tous anciens d'Espagne et, pour la plupart, de la Centrale sanitaire internationale.

pour l'IC. Les directives passaient également par eux si ce n'est que, sur le terrain, il fallait compter avec les contacts mis en place par les partis communistes *stricto sensu* et le degré d'autonomie qu'en toute logique les internés organisés s'étaient donné. Quoi qu'il en soit, la déclaration de guerre, la mobilisation et l'interdiction de toutes les organisations liées au Komintern rompirent bien des fils tissés par l'organisation semi-légale. Yvonne Robert en donna confirmation dans une lettre à André Marty via sa femme, Raymonde ; datée du 22 janvier 1941, la lettre témoigne que depuis plus d'un an, l'activité était pratiquement nulle. On apprend que la Maison du blessé, ouverte par l'AVER en 1939, était un élément essentiel dans le dispositif, mais également qu'elle ne jouait plus ce rôle depuis longtemps :

« Jules [Dumont] avait pris la suite de Marcel Leboîteux [Paimpoux] toujours à l'ombre [en prison] ; sa maison [Maison du blessé] a fonctionné jusqu'à notre hospitalisation commune le 3/6 [arrestation], cela fonctionnait – très au ralenti – mais rendait des services. La maison existe toujours, nous y avons encore des accès accidentels. Mais Jules et moi n'avons plus le droit de collaborer, chacun ayant son travail. Jules d'autre part ne saurait actuellement nous rendre de services dans ce domaine. Mais mon impression est que, abandonnés pendant presque une année, travail repris par ordre mais qui n'a pas dans son appareillage assez de compétences. Les deux zones, cette ligne de démarcation, les camps loin de Paris, les émigrations ici, des groupes ailleurs, les liaisons faites officieusement par ces mêmes femmes d'autrefois [les femmes allemandes et slaves de l'émigration], l'insuffisance de liaison entre les camps et le P.[arti] de la région, tout cela pourrait être mieux. Sans réaliser ce que nous avions jadis, un centre, mais tout de même quelqu'un. »⁷³

On l'aura compris, la « drôle de guerre » avant la débâcle désorganisa complètement les réseaux officiels mais également officieux qui assuraient le contact entre les communistes internés et les directions extérieures. Le changement de la stratégie communiste poussa certains à quitter le Parti communiste avec fracas, d'autres, bien plus nombreux, à se retirer sans bruit. Le résultat était le même pour la force militante résiduelle. Celle-ci se trouva affaibli encore par l'interdiction des organisations liées à la III^e Internationale et

⁷³ Lettre d'Yvonne Robert à André Marty [en fait Raymonde], remise le 17 avril 1941 par Blagoieva qui l'a reçue du "facteur" Adamé, Paris, 22 janvier 1941, CRCEDHC 495/10a/32. Le texte était en partie codé. Nous avons mis les répondants entre crochets.

la répression qui l'accompagna. Dans le même temps les besoins croissants de main-d'œuvre dans l'industrie de l'armement comme dans l'agriculture ou les nécessités de la défense nationale amenèrent un changement d'état d'esprit et de politique. Alors que les entreprises elles-mêmes utilisaient le système D pour pallier le manque de bras, le *Journal officiel* du 20 septembre 1939 annonçait officiellement la suspension de la loi de 1932 sur la protection de la main-d'œuvre nationale. La mobilisation toucha massivement les Espagnols, avec la mise en place de Compagnies de travailleurs étrangers (CTE). Cette nouvelle conjoncture devait conduire en toute logique à une quasi disparition des effectifs internés ; c'était le cas avant l'offensive allemande de mai 1940, si ce n'est qu'à l'automne précédent, les « ressortissants de puissances ennemies » – entendez Allemands et Autrichiens – vinrent remplir les camps.

Chapitre 3

Les « ressortissants de puissances ennemies »

UNE LEGISLATION D'EXCEPTION

Une batterie de lois, décrets ou circulaires fournit le cadre législatif de la répression visant les étrangers et, premiers parmi eux, les Allemands et Autrichiens considérés *a priori* comme des ennemis parce que « ressortissants de puissances ennemies ». Le 1^{er} septembre 1939, deux jours avant la déclaration de guerre et conformément aux mesures élaborées en secret par l'état-major au mois d'avril précédent, un décret prévoit, en cas de conflit, le rassemblement de tous « les étrangers ressortissants de territoires appartenant à l'ennemi » de sexe masculin âgés de 17 à 50 ans. Quatre jours plus tard un communiqué officiel leur demandait de rejoindre immédiatement des centres de rassemblement assignés. Le 14 septembre les hommes de 50 à 65 ans étaient à leur tour convoqués pour être internés (communiqué à la presse et à la radio).

Le 17 septembre, une circulaire du ministère de l'Intérieur (direction de la police du territoire et des étrangers) revenait sur l'ensemble des dispositions visant « les étrangers et les apatrides suspects, dangereux ou indésirables, et les mesures d'internement les concernant ». La circulaire demandait principalement que les « étrangers suspects au point de vue national ou dangereux pour l'ordre public » fussent conduits sous escorte à la frontière ou internés. L'expulsion ne pouvait concerner des individus dont on pouvait penser qu'ils pourraient apporter leur concours à l'armée allemande et donc, *a priori*, les Allemands et les Autrichiens. La circulaire n'évitait pas la question

qui se posait à l'évidence : comment faire le tri entre les réfugiés politiques et les autres. Or on y apprend que le même jour une circulaire du ministère de la Défense aux commandants de Régions demandait que soient gardés internés ceux-là mêmes qui auraient été considérés comme des réfugiés politiques par la commission de criblage. On demandait simplement qu'ils fussent séparés des autres. Seuls pouvaient être libérés par la commission « les étrangers originaires de l'empire allemand ayant une femme ou un enfant français ». Quant aux étrangers de moins de 17 ans et de plus de 65 ans, ils devaient être surveillés de près et, si nécessaire, internés. Les étrangers sortis de prison après avoir accompli leur peine devaient être orientés soit vers les Services de la Main-d'œuvre étrangère soit, s'ils paraissaient « susceptibles de compromettre l'ordre public ou la sécurité nationale », être internés, un internement qui devait toucher, quoi qu'il en soit, tout ressortissant de l'empire allemand sortant de prison⁷⁴.

La loi du 18 novembre 1939 vint couronner le dispositif. Élargissant le champ d'application de la loi du 12 novembre 1938, elle offrait aux préfets la possibilité d'interner tout individu, étranger ou non, suspecté de porter atteinte à la défense nationale ou à la sécurité publique. Mesure administrative et non mesure judiciaire, elle n'impliquait aucun fait délictueux reconnu et, *a fortiori*, aucun jugement et aucune condamnation ; aucune limite, non plus, n'était fixée. Véritable loi des suspects, elle se voulait d'exception dans un contexte de guerre, comme insista à le dire et l'écrire Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur. En décembre, dans une circulaire aux préfets, le même Sarraut explicitait l'esprit de la loi : « La nécessité s'impose d'être armé non seulement contre le fait délictueux ou criminel, mais aussi contre la volonté notoire de le commettre »⁷⁵.

⁷⁴ Le texte de la circulaire du 17 septembre 1939 est reproduit in *Zone d'ombres 1933-1944, op. cit.*, pp. 204-207.

⁷⁵ Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 14 décembre 1939, archives Daladier (FNSP et AN), 3DA 12DR 2SDRB.

Surveiller plus étroitement les ressortissants des puissances ennemies répondait *a priori* à la logique et, en tout cas, aux instructions et expériences antérieures. On est amené à s'interroger en revanche sur les modalités choisies, la durée effective de l'internement et les personnes visées. La référence restait la loi de 1849 sur l'état de siège. Dans l'entre-deux-guerres, des instructions vinrent fixer le sort prévu de ces ressortissants. Dès 1929 le ministère de l'Intérieur s'adressait aux préfets pour connaître « les établissements publics susceptibles d'être utilisés de gré à gré ou réquisitionnés, en cas de mobilisation, pour assurer l'internement des étrangers ennemis, mobilisables ou non ». L'instruction du 29 juillet 1931 répartissait les non mobilisables en deux groupes : ceux qui résidaient à l'intérieur de la zone de régime spécial devaient être repliés sur les zones de refuge de l'intérieur où ils seraient surveillés ; ceux qui résidaient à l'extérieur de la zone de régime spécial se retrouveraient en liberté surveillée, sous le contrôle de la police et de la gendarmerie. En fonction de cette instruction et de la décision ministérielle du 19 novembre 1937, les étrangers déclarés aptes devaient être incorporés dans des compagnies de travailleurs. À l'approche de la guerre ce volet non répressif prit de l'ampleur. Ainsi, en son article 3, le décret du 12 avril 1939 imposait des prestations militaires aux réfugiés dont ceux qui portaient sur leur titre de séjour : « réfugié sarrois », « réfugié ex-autrichien » ou « réfugié provenant d'Allemagne »⁷⁶. Logique utilitariste et logique de strict contrôle étaient contradictoires et dans bien des secteurs de l'État, dont l'armée en premier lieu, la seconde prima longtemps sur la première. Il reste à s'interroger sur la spécificité de la politique alors mise en œuvre par les autorités françaises. Un double éclairage, diachronique – en s'attachant au précédent de la Première Guerre mondiale – et synchronique – en s'interrogeant sur la politique suivie en Grande-Bretagne – fournit des éléments de réponse.

⁷⁶ La circulaire aux préfets de 1929, trouvée dans les archives du Calvados (Z 2676), est citée par Jean-Claude Farcy, "Les Camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)", univ. de Paris X Nanterre (Centre d'histoire de la France contemporaine), sept. 1994, p. 162 (publié sous le même titre en livre en 1995, aux éditions

Le précédent de 1914-1918

Grâce à Jean-Claude Farcy on connaît depuis peu et avec précision l'histoire des camps d'internement en France pendant la Première Guerre mondiale⁷⁷. On peut aisément en conclure que les mesures prises à l'automne 1939 en furent en rien improvisées. En fait, dès la fin du XIX^e siècle l'Armée s'était interrogée sur le sort à réserver aux ressortissants ennemis, envisageant même l'internement de tous les mobilisables. Devant l'importance des charges, on chercha d'autres solutions. Dans le projet mis au point en 1912-1913, il fut ainsi décidé d'autoriser tous les étrangers à quitter le pays avant la fin du premier jour de mobilisation, les autres devant obtenir un permis de séjour et un laissez-passer pour circuler dans la zone des armées. Cependant cette zone des Armées et la capitale seraient interdites aux Allemands et aux Autrichiens. Les zones de repli étaient prévues dans l'ouest et le sud-ouest.

Là aussi volonté politique, poids de la conjoncture et pressions de l'opinion se mêlèrent pour durcir la législation. Le 1^{er} septembre 1914, dans un contexte militaire difficile pour les armées françaises, le ministère de l'Intérieur adressait aux préfets une circulaire dans laquelle il prescrivait l'internement des repris de justice, des « filles publiques » et des Austro-Allemands mobilisables, ces derniers devant

« être logés dans des locaux collectifs où ils puissent être soumis à une surveillance et à une discipline effectives [...]. C'est seulement à titre exceptionnel et sous garanties que certaines personnes de cette catégorie pourraient être autorisées à habiter en ville. »

Le 15 septembre une circulaire ordonnait le transfert dans des camps de tous les Austro-Allemands. Furent libérés dans les premiers mois les francophiles

Anthropos). Les instructions ministérielles de 1931 et 1937 et le décret du 12 avril 1939 sont cités dans le journal de Dubuc., AD Mayenne 1J270/1, chapitre seizième.

⁷⁷ Jean-Claude Farcy, *op. cit.* Parmi les rares témoignages publiés en France, citons Aladar Kuncz, *Le monastère noir*, Paris, Gallimard, 1937, et Edward Cummings, *L'énorme chambrée*, Paris, C. Bourgeois, 1919.

avérés et les ressortissants slaves de l'Empire autrichien, tandis qu'un accord négocié par l'entremise de pays neutres devait permettre le rapatriement de toute la population féminine, des enfants jusqu'à 17 ans, des plus de 60 ans et des infirmes de plus de 45 ans. De façon générale tout étranger était suspect en 1914-1918 et l'on relèvera que la carte d'identité fut rendue obligatoire à tous les étrangers résidant en France par le décret du 2 avril 1917.

Pendant la « drôle de guerre », Daladier prit bien soin de confier cette mission de surveillance aux préfets, plus au fait des situations locales, laissant aux militaires la surveillance des troupes. Il en fut de même pendant la Première guerre. En effet, sous le contrôle de l'Inspection générale des services administratifs, les camps furent gérés dans chaque département par les sous-préfets, le préfet prenant les décisions en dernier ressort et référant au ministre de l'Intérieur pour les affaires les plus importantes. Dans la zone des armées, les prévôtés, composées de gendarmes mobilisés, eurent pour tâche de repérer les civils suspects et de les transférer le cas échéant vers les camps civils de l'arrière.

Ce sont près de 60 000 personnes qui auraient ainsi séjourné dans un camp français d'internement pendant la Première Guerre mondiale. On apprend également qu'en Angleterre, mais également au Portugal ou au Brésil, on envisagea d'interner les ressortissants austro-allemands.

En Grande-Bretagne aussi

On retrouva une situation assez proche après la déclaration de guerre de septembre 1939. Le cas de la Grande-Bretagne aujourd'hui mieux connu permet une comparaison fort instructive⁷⁸. Si la surveillance et le contrôle des

⁷⁸ Anne Grynberg, "1939-1940 : L'internement en temps de guerre. Les politiques de la France et de la Grande-Bretagne", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°54 avril-juin 1997, pp. 24-33 ; David Cesarini & Tony Kushner dir., *The Internment of aliens in twentieth century Britain*, Londres, Frank Cass and Co, 1993.

ressortissants allemands y furent bien évidemment à l'ordre du jour, elles prirent, du moins dans les premiers mois, une toute autre tournure qu'en France. Tout sembla fait pour limiter l'internement au strict minimum et situer cette mesure à l'aval du processus de contrôle et non à l'amont. Ainsi, dans sa première déclaration à leur sujet, au début septembre, John Anderson, ministre de l'Intérieur (*Home Office*), affirma combien, pour lui et pour l'essentiel des Britanniques, ces personnes ne pouvaient, dans leur grande majorité, être considérées comme des ennemis. Il les répartit en trois catégories, dont seule, la catégorie A, impliquait l'internement ; en B étaient classés ceux qui devaient être surveillés et en C ceux qui n'appelaient aucune mesure particulière de contrôle. Or, en septembre 1939, sur les 62 000 personnes concernées, seules 486 furent classées A et, à ce titre, internées, 8 500 classées B et 53 000 classées C⁷⁹.

On pourrait rattacher cette attitude si différente d'avec la France à la tradition britannique. Mais ce serait bien hasardeux si l'on se souvient de l'utilisation de l'internement de masse au cours de la guerre des Boers et si l'on sait que les autorités britanniques avaient dès août 1914 décidé d'interner tous les ressortissants austro-allemands, soit plus de 30 000 personnes. Il semble bien que les conditions mêmes de cet internement et l'indiscrimination qui y présida choqua suffisamment pour qu'on s'y refusât vingt-cinq ans plus tard. La situation changea du tout au tout quand l'offensive allemande fut lancée. Relayée par de nombreux députés, l'opinion britannique fut si pressante que le même ministre de l'Intérieur accepta en mai 1940 de décider l'internement de tous les ressortissants de puissances ennemies, à l'exception des plus de 70 ans et des femmes de la catégorie C. S'ajoutèrent, pour partie, les Italiens quand, le 10 juin, Mussolini engagea son pays dans la guerre, mais, dans ce cas, l'internement fut bien moins systématique. Concentrés bientôt dans l'île de Man (surnommée dès lors « Island of barbed wire »), tous ces étrangers devaient

⁷⁹ Chiffres établis par Tony Kushner, "Cubland, Cricket Tests and Alien Internment, 1939-1940", in D. Cesarini et T. Kushner (dir.), et repris par Anne Grynberg, "1939-1940...", *op. cit.*, p. 28.

être transférés dans les Dominions, au titre de la sécurité face aux menaces d'invasion. Voilà du moins la décision qu'avait arrêtée le gouvernement de Winston Churchill, car les conditions dans lesquelles s'esquissa l'entreprise entraînaient sa suspension : en effet, le 3 juillet 1940, 175 Allemands et 734 Italiens trouvaient la mort à bord de l'Arandora Star, coulé par les Allemands au large de l'Irlande. On en revint à la politique très sélective qui avait été de règle au début de la « drôle de guerre ».

Au total la comparaison terme à terme appelle une analyse contrastée. À la fin de l'été 1939, les méthodes employées par les autorités britanniques et françaises différaient du tout au tout. Le danger immédiat de guerre et la pression de l'opinion britannique changèrent les données ; de chaque côté de la Manche il fut décidé à la mi-mai d'interner tous les ressortissants britanniques. Les aléas de la guerre, les choix politiques antagoniques et la catastrophe de l'Arandora Star allaient à nouveau faire diverger les pratiques de l'internement. Ainsi l'expérience passée et les comparaisons internationales suggèrent que les mesures arrêtées par la France de Daladier ne lui étaient pas spécifiques et répondaient à une certaine logique pour un pays s'engageant dans la guerre. Il en va tout autrement de la mise en pratique de cette législation d'exception : la qualité des personnes visées impliquait un traitement spécifique puisque, pour leur très grande majorité, elles avaient dû fuir la répression et/ou les persécutions nazies ; ajoutée à l'expérience de la dernière guerre, elle appelait que le tri s'effectuât au plus vite.

LA MISE EN ŒUVRE

Les arrestations commencèrent le premier jour de septembre. S'appuyant sur les textes antérieurs, dont la loi du 12 novembre 1938 sur l'internement des étrangers suspects, la police française visa en priorité les militants communistes et sympathisants avant d'élargir le spectre grâce au décret contre les ressortissants des puissances ennemies. Si l'on suit l'estimation chiffrée de Françoise et Jean-Baptiste Joly et de Jean-Philippe Mathieu qui, à ce jour encore, reste la plus sérieuse, on peut estimer qu'en novembre 1939, soit à son paroxysme, l'internement concerna entre

Sauf les camps pour « indésirables » qui dépendaient de l'Intérieur, tous ces centres relevaient du ministère de la Guerre où, toujours lui, le général Ménard fut mis à disposition du chef d'état-major de l'Armée à l'intérieur pour assurer la direction des camps et l'utilisation des étrangers pour la défense nationale. Dans chaque Région militaire les camps relevaient d'un service des étrangers internés dépendant du 2^e Bureau, la direction effective de chaque camp étant assurée par un lieutenant ou un capitaine, très rarement par un commandant.

Les récits sont nombreux qui témoignent de l'absurdité de la situation qui voit les ennemis les plus farouches du nazisme internés parce que la guerre a été déclarée à Hitler. Ils montrent aussi dans quelles conditions très précaires ces hommes se retrouvèrent le plus souvent. Interné au camp des Milles, l'écrivain Alfred Kantorowicz fut un témoin privilégié du règne d'Ubu :

« Il y a là des Tchèques qui font remarquer qu'ils sont des alliés de la France ; il y a un émigré très insistant et très agité de Dantzig qui répète à satiété que cette guerre a commencé à cause de Dantzig... Il y a là des soldats de la Légion étrangère qui ont la poitrine pleine de médailles et de décorations françaises et qui, après tant d'années de service dans la Légion, considèrent la France comme leur patrie. Il y a là un Alsacien qui n'a jamais été en Allemagne et sait à peine parler l'Allemand. Ses deux frères sont soldats dans l'armée française. Il y a là des Allemands qui vivent en France depuis dix ou quinze ans, qui sont mariés avec des Françaises et ont des enfants français. Et il y a nous autres, les émigrés, la plupart du temps naturellement des Juifs, mais aussi un grand nombre d'opposants au nazisme non juifs, et parmi nous des gens qui depuis longtemps sont "dénationalisés", c'est-à-dire déchus de la nationalité allemande

et qui, à la suite de cela ont obtenu une sorte de passeport français pour étrangers. »⁸⁰

Ils pouvaient à juste titre s'interroger sur la lenteur des procédures. *A priori* plusieurs possibilités étaient offertes aux autorités. Mais si le ministère de l'Intérieur et plus encore celui des Affaires étrangères souhaitaient que les Allemands pussent s'engager, il était loin d'en être de même pour les militaires. Les intégrer dans des unités combattantes de l'armée française ? C'était possible mais la solution ne fut pas même évoquée. Les verser dans des régiments de marche de volontaires étrangers (RMVE) ? Les militaires obtinrent de Daladier que l'accès en fût interdit aux Allemands et aux Autrichiens. Il y avait la Légion étrangère. Mais, sans compter que cela ne répondait guère aux aspirations des premiers concernés, l'État-major se fit encore réticent, au point qu'on ne sut pas toujours si l'engagement valait pour la durée de la guerre ou pour le contrat de cinq ans ; selon la circulaire de l'Intérieur du 17 septembre 1939, les ex-Autrichiens et les Tchécoslovaques avaient le choix tandis que les Allemands se voyaient imposer le contrat habituel. En outre, il fut refusé à ces nouveaux légionnaires de se battre sur le territoire métropolitain, l'État-major refusant d'engager des Allemands contre l'Allemagne « pour des raisons de droit international et d'usage » ; ils furent transférés en Afrique du Nord. Un nouveau frein fut mis au recrutement dans la Légion à partir de février 1940, les militaires arguant du manque de cadres et de moyens.

Cependant, pour la plupart, ils purent profiter du décret du 12 avril 1939 « relatif à l'extension aux bénéficiaires du droit d'asile des obligations imposées aux Français par les lois de recrutement et la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre ». Suivant son article 3, les « réfugiés » bénéficiant du droit d'asile étaient assujettis à des « prestations » sous les ordres de l'autorité militaire. Mais cela prit du temps : il fallait le double contrôle d'une commission médicale et d'une commission de contrôle.

⁸⁰ Alfred Kantorowicz, *Exil in Frankreich*, Hambourg, Christians Verlag, 1983, p. 35, cité et traduit par Barbara Vormeier, "La situation des réfugiés en provenance d'Allemagne (septembre 1939-juillet 1942)", p. 191.

02

Nous avons eu l'occasion de présenter l'importante circulaire envoyée le 17 septembre par le ministère de l'Intérieur (DPTE). Rappelons simplement qu'elle venait modifier une première dépêche datée du 26 août qui prévoyait l'intégration comme prestataires pour l'effort de défense nationale de tous les étrangers que la commission de criblage aurait considérés comme présentant des garanties suffisantes. Dorénavant ils « resteront provisoirement concentrés ». Il y eut bien des interventions ciblées de certains organismes d'entraide qui permirent certaines libérations, mais l'essentiel devait venir de commissions de criblage qui mirent des mois à se mettre en place. Prenons le cas des étrangers passés par le stade de Colombes. En théorie une commission médicale avait dû les examiner et envisager lesquels d'entre eux pouvaient être incorporés dans des compagnies de prestataires. Un contrôle devait ensuite s'exercer sur les Allemands et Autrichiens non réfugiés mais également sur les réfugiés pour offrir toute garantie aux autorités militaires.

Ce n'est qu'à la mi décembre, soit souvent après trois mois d'internement, que des textes incitèrent au criblage rapide des internés. Ainsi le décret fixant avec quelque précision les tâches allouées aux prestataires ne fut promulgué que le 12 et, le 21, parut une circulaire de l'Intérieur fixant les conditions de libération. Les miliciens espagnols avaient déjà été largement recrutés comme prestataires, mais dans la plus grande pagaïe. Pour les réfugiés allemands, les commissions travaillèrent tout le premier trimestre et, dans les faits, il fallut attendre février pour que fussent distingués des camps de prestataires des camps de non prestataires (sans compter les camps pour suspects) et le 20 avril 1940, soit quelques jours avant l'offensive allemande, pour que les étrangers réunis dans tous les camps de France fussent formés en compagnies de travailleurs prestataires. Le criblage dura donc sept mois⁸¹.

⁸¹ Selon Jean-Louis Crémieux-Brilhac (*Les Français de l'an 40*, tome I : "La Guerre oui ou non ?", Paris, Gallimard, 1990, pp. 474-483), si au 1^{er} mai 1940, les compagnies de prestataires groupaient 55 000 miliciens espagnols et 1 600 interbrigadistes, les Allemands n'étaient encore que quelques milliers. On prévoyait que d'ici juillet 1940 quelque 46 000 réfugiés politiques allemands, autrichiens et apatrides devaient être mis au travail.

Il reste à comprendre les raisons d'une telle lenteur. L'incurie administrative n'est certainement pas à négliger, mais elle se trouvait accrue par une mauvaise volonté évidente et récurrente de la hiérarchie militaire. On l'a vue constamment réticente devant toute possibilité de faire participer les Allemands à l'effort de guerre : cela leur paraissait contraire à leur vision de la guerre (militaire et nationale), de l'armée (la nation *stricto sensu* en armes) et du combat (on ne trahit pas, même un pays qu'on a dû fuir). Beaucoup de militaires devaient se retrouver dans cette formule de Charles Maurras : « Ils ne sont pas à une trahison près. Une trahison, deux, trois, dix, cent, mille, hé, ma vieille. Tant qu'on voudra »⁸². Cela répondait également à des stéréotypes idéologiques partagés par de larges franges de l'opinion.

Pour cette opinion comme pour les militaires, la guerre contre l'Allemagne était nationale avant d'être idéologique, si tant est qu'elle le fût pour eux. Nous avons vu combien la crise d'identité nationale signifiait la perte de repères traditionnels, des systèmes de représentation fondés sur le rejet de l'autre, surtout quand il est étranger. Que dire quand il est allemand ! Thème de la « Cinquième colonne » à l'appui, tout cela ne pouvait qu'accroître l'isolement et la désespérance des réfugiés allemands.

Après deux ans passés en prison, Josef B. avait pu émigrer en France. Depuis 1938, trois fois il avait demandé, en vain, à servir dans l'armée française. Interné une première fois le 11 septembre 1939, il n'avait quitté le camp du Meslay-du-Maine que le 5 décembre, avant d'être à nouveau interné le 15 mai suivant. Il écrivait alors à Alexis Léger, le secrétaire général du Quai d'Orsay :

« Mon cœur saigne à l'idée d'être confondu une fois de plus avec les misérables qui ont déshonoré à jamais, à la face du monde entier, mon ancienne patrie. »⁸³

⁸² Charles Maurras, *Action française*, 29 août 1940, cité par Jean-Louis Crémieux Brillhac, "Engagés volontaires et prestataires", in *De l'exil à la résistance. Réfugiés et immigrés d'Europe centrale dans la Résistance*, op. cit., p. 98.

UNE ASSISTANCE BIEN ISOLEE

Marius Moutet et la SFIO en première ligne

C'est cette contradiction même que dénonça en particulier le député socialiste Marius Moutet. Dans trois articles publiés par le journal *La Lumière*, il alerta l'opinion et les pouvoirs publics, comme il l'avait déjà fait pendant la Première Guerre mondiale. Il écrivit ainsi le 17 novembre 1939 :

« Ne soyons pas en retard d'une guerre ; gardons-nous des lenteurs bureaucratiques, des préjugés xénophobes, des incompréhensions ou du désir du moindre effort qui risqueraient de nous faire perdre le bénéfice de l'hospitalité accordée aux proscrits et des sacrifices assumés par tous ceux qui luttent pour la défense de la liberté et du droit. »

Reprenant une interpellation du Garde des sceaux et du ministre de l'Intérieur à la Chambre le 9 décembre où il avait dénoncé l'injustice de voir interner des Juifs et des antinazis, il repartait à l'offensive dans le journal du 15 :

« Il faut en finir avec cette douloureuse et irritante question des camps dits de rassemblement des étrangers [...]. La Chambre veut que les dossiers des réfugiés, victimes de l'hitlérisme et internés, soient examinés dans le plus bref délai et qu'on arrive à la libération de l'immense majorité de ces malheureux qui, payant en raison de leurs opinions politiques, de leurs origines nationales ou raciales, ont tant souffert et tout perdu, ne voient pas leur lieu d'asile et de refuge transformé en une prison au séjour intolérable [...]. Ce qui était excusable aux premiers jours de la mobilisation et de la hâte nécessaire avec laquelle il fallait prendre ces mesures de sécurité, n'aura plus, à la longue, aucune justification. »

Encore le 1^{er} mars 1940 il repartit à l'assaut pour s'indigner que nombre de cas individuels ne fussent pas encore réglés. S'il fallait, écrivait-il en substance, prendre un minimum de précautions en temps de guerre, s'il était effectivement légitime de demander à ceux qui recevaient l'asile de contribuer à la défense du territoire, l'internement massif et prolongé allait à l'encontre de

⁸³ Lettre de Josef B. à Alexis Léger, Archives du Quai d'Orsay série Z, Europe 30-40, série Allemagne, 791/53, citée par Anne Grynberg, *op. cit.*, Paris I, 1989, p. 162.

l'intérêt national en brouillant l'image d'une France qui se battait pour ses valeurs, en se privant d'une force au moment du combat et en fournissant des arguments à la propagande ennemie. L'auteur faisait le parallèle avec la Grande-Bretagne qui, on l'a vu, avait alors résolu la question de toute autre façon, se donnant les moyens d'un criblage rapide et efficace et rappelant haut et fort les valeurs d'accueil et d'asile qui présidaient à sa politique.

Pour mener son combat, Marius Moutet pouvait profiter des responsabilités qu'il avait prises au sein de la représentation nationale. Depuis l'automne, en effet, il était chargé des réfugiés à la Chambre des députés. Il pouvait surtout s'appuyer sur la légitimité acquise au cours d'une carrière politique déjà longue. Né en 1876, cet avocat avait déjà joué un rôle majeur pendant la Première Guerre quand, accompagné de Marcel Cachin, il avait été chargé de convaincre les autorités russes nées de la révolution d'avril 1917 de rester dans la guerre. Bien qu'engagé dans le combat pacifiste, il resta à la SFIO. Élu député de façon continue depuis 1919, il fut ministre des Colonies sous le Front populaire. Il avait déjà dénoncé la situation des étrangers internés pendant la Première Guerre ; pendant la guerre d'Espagne il s'était engagé résolument auprès de la République ; il continuait à défendre les réfugiés dans la seconde moitié des années 1930.

On le trouvait ainsi dans la direction de l'association « Les Amis des travailleurs étrangers, Comité français pour le statut et la défense des travailleurs étrangers » ; l'association réunissait des personnalités syndicalistes et socialistes non communistes. En concurrence avec *Fraternité*, « l'organe de liaison entre les travailleurs français et immigrés », journal créé en février 1935 dans la mouvance syndicale communiste (CGTU), elle s'effaça pour partie derrière ce qui devint, après la réunification syndicale, le journal du Centre de liaison des Comités pour le statut des immigrés et du Centre de liaison des immigrations ouvrières. Marius Moutet était encore dans le comité de parrainage du « nouveau » *Fraternité*. C'est donc sans surprise qu'on le retrouvait dans la commission d'immigration de la SFIO présidée depuis 1936

par Jules Moch, puis Édouard Depreux et, enfin, Raoul Évrard. On y comptait aussi Marc Jarblum, président de la Fédération des sociétés juives de France. Selon Marcel Livian, également membre de la commission, ce dernier, aidé de Victor Basch (président de la Ligue des Droits de l'Homme), intervint beaucoup pour la libération des internés juifs de la « drôle de guerre ». Même si les archives manquent pour connaître l'activité précise de cette commission⁸⁴, on voit bien se dessiner les modes et les cadres d'intervention des socialistes, une intervention qui est souvent sous-estimée en raison même de sa singularité : à la différence d'un parti fortement organisé et centralisé comme le fut le Parti communiste, la SFIO intervenait souvent dans le débat social et politique au travers de groupes militants spécialisés fortement concernés, occupant un terrain que souvent la direction leur laissait, les accompagnant, le cas échéant, si la conjoncture et l'opportunité le demandaient ; de même ces militants se retrouvaient dans des structures pluripartidaires ou non partidaires qui jouaient cependant un rôle majeur dans le domaine, comme ce fut le cas, par exemple, de la Ligue des Droits de l'Homme ou des Loges.

Pour autant, malgré la mobilisation, les socialistes jouaient un rôle d'autant plus important dans l'aide aux internés allemands et autrichiens que les communistes n'avaient plus guère de moyen d'intervenir. Nous aurons l'occasion de revenir sur le tournant stratégique qu'ils opérèrent dans l'analyse de la guerre puis sur la répression qui les toucha, tant il est vrai qu'ils furent aussi visés par l'internement administratif. Dans l'immédiat on se contentera de relever que sous l'effet combiné de la mobilisation militaire, de la démobilisation politique et de la répression, les possibilités d'intervention furent des plus limitées. La situation était d'autant plus grave pour le

⁸⁴ Lire Marcel Livian, *Le Parti socialiste et l'immigration. Le gouvernement Léon Blum, la main-d'œuvre étrangère et les réfugiés politiques*, Paris, Anthropos, 1982. Raoul Évrard brûla les archives de la commission en 1942, craignant qu'elles ne tombassent dans les mains de la Gestapo. Selon le témoignage de Daniel Mayer recueilli par Anne Grynberg (thèse, *op. cit.*), Marius Moutet avait demandé dès octobre 1940 la destruction de tous les documents concernant l'aide aux réfugiés.

mouvement communiste international qu'aux cadres déjà internés après la défaite de la République espagnole s'étaient ajoutées les victimes de la nouvelle législation. Ce fut le cas pour les principaux cadres du PC allemand en exil, comme Franz Dahlem ou Paul Merker, puisqu'après en avoir discuté avec des dirigeants français, cette direction avait décidé que les dirigeants devaient répondre aux ordres de rassemblement des étrangers⁸⁵. Mais les autres partis communistes furent touchés par la répression, soit au titre de la loi du 12 novembre 1938 qui permettait l'internement de tout étranger suspecté de porter atteinte à la défense nationale, soit au titre du décret du 26 septembre 1939 qui interdisait toute organisation ayant des liens avec la III^e Internationale. Ainsi, alors même que l'Italie mussolinienne ne rentra dans la guerre que le 10 juin suivant, le PC italien fut concerné par la répression dès les premiers jours de septembre 1939 au point que Togliatti lui-même, par ailleurs l'un des principaux dirigeants de l'Internationale communiste, fut arrêté, incarcéré plusieurs mois durant puis libéré dans des conditions qui n'ont pas encore été élucidées. Quoi qu'il en soit, la clandestinité fut de règle dans les rapports entre les internés et les communistes en liberté.

Les œuvres d'assistance

Il en fut autrement pour les organisations d'entraide officiels. « Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur l'opportunité de la mesure de sûreté nationale devant aboutir à l'internement de quelque 13 000 à 14 000 réfugiés. Si notre gouvernement a cru devoir prendre cette mesure, c'est que sans doute il la jugeait nécessaire et indispensable. Toutefois nous nous sommes mis aussitôt à l'œuvre pour adoucir dans la mesure du possible les rigueurs de

⁸⁵ Franz Dahlem, *Am Vorabend des zweiten Weltkrieges. Erinnerungen*, Berlin, Dietz, 1977, t.II, p. 424. Cela ne fut pas sans créer des tensions et, par exemple, Johann Köplenig refusa, quant à lui, de se rendre à la convocation policière.

l'internement de nos protégés. »⁸⁶ Au travers de cet extrait du Rapport d'activité du Comité d'Assistance aux Réfugiés (CAR) pour l'année 1939, on comprendra qu'on se situe dans un tout autre registre.

Tout partait en fait des **organisations juives**, autour du Consistoire et des notables israélites français. L'attitude de ces derniers ne peut se résumer à des schémas trop simplistes : ni rejet xénophobe des semeurs de troubles, ni assistance désintéressée à des congénères menacés. Si, dès 1933, des notables se mobilisèrent effectivement pour faire face à l'émigration allemande, c'était à la fois dans la tradition de l'aide aux déshérités et aux persécutés et pour faire face à une conjoncture d'exception. Dans le même temps, comme le confirme la citation ci-dessus extraite du rapport du CAR, il ne pouvait être question de quitter le terrain strictement philanthropique. Il ne pouvait être question non plus de remettre en question le contrat signé depuis la Révolution française qui voulait que la citoyenneté reconnue passe par l'assimilation et la déférence partagée envers l'État.

Cela pouvait aller jusqu'à des réactions xénophobes devant une émigration qui risquait de menacer ce fragile équilibre, surtout quand elle concernait soit des Juifs orthodoxes yidishisants, soit des militants communistes. Les déclarations dans ce registre de Robert de Rothschild, pourtant principale figure des structures d'entraide communautaires, firent scandale au milieu des années 1930. Il faut cependant ajouter un paramètre : le judaïsme français, comme ses dirigeants, n'avait pas l'uniformité dont il souhaitait donner l'image. Le vice-président et futur président du Consistoire central, Helbronner, se vit même targuer d'être... antisémite par le secrétaire d'État Philippe Serre. Il est vrai que la xénophobie de ce conseiller d'État l'amena, comme nous le verrons, jusqu'à proposer à Philippe Pétain, en octobre 1940, une nouvelle mouture au statut des Juifs, reprenant les mêmes restrictions mais les appliquant aux étrangers.

⁸⁶ Rapport d'exercice 1939 du CAR, janvier 1940, archives de l'Alliance israélite universelle (dorénavant AIU), cité par Anne Grynberg, thèse, *op. cit.*, p. 176.

De fait l'aide aux réfugiés d'Allemagne et d'Autriche illustre la dualité des Juifs de France : d'une part, on ne pouvait parler d'une communauté juive unifiée tant différaient la tradition, les pratiques culturelles et cultuelles, le rapport à l'État et à la France et les anticipations ; d'autre part, plusieurs passerelles se révélèrent dans les années 1930, dont l'aide aux réfugiés qui mobilisa une partie des Français israélites, pour reprendre les mots dans l'ordre de prédilection⁸⁷.

Le CAR joua un rôle central dans le dispositif mis en place à la fin des années 1930, non seulement par l'activité qu'il déploya lui-même mais par les cadres qu'il prêta aux organismes de coordination. Il avait pris en 1936 la suite du Comité national de secours aux réfugiés allemands victimes de l'antisémitisme et, comme lui, il souhaitait se limiter à une action étroitement philanthropique sous la houlette du baron Robert de Rothschild, d'Albert Lévy et de Raymond-Raoul Lambert. Confronté aux nouvelles vagues d'émigration de 1938 et à la tension internationale, Robert de Rothschild souhaita coordonner les structures juives d'entraide. En décembre vit le jour le Groupement de coordination, d'aide et de protection, divisé en deux branches : le Centre de documentation (suite du Centre de documentation et de vigilance) et l'Intercomité des Œuvres françaises d'assistance aux émigrants qui regroupait le CAR, la Hicem (aide à l'émigration) et l'ORT (aide au reclassement professionnel). De fait le CAR était au cœur du dispositif, développant les liens avec les autres organisations présentes en France comme la Hicem et l'ORT mais également l'OSE (Œuvre de secours aux enfants) et servant de relais privilégié pour le Joint (American Joint Distribution Committee) et donc la manne financière de la communauté juive américaine. Il fut également l'interlocuteur privilégié du gouvernement français, en particulier pendant la « drôle de guerre ».

⁸⁷ Sur ces thèmes, Renée Poznanski, *op. cit.*, chapitre 1 ; Catherine Nicault, "L'accueil des Juifs d'Europe centrale par la communauté juive française (1933-1939)", in *De l'exil à la Résistance...*, *op. cit.*, pp. 53-59. Nous empruntons à Patrick Weil la référence à Philippe Serre ("Avant la Shoah ...", art. cit.).

Le gouvernement mit en place des **structures intermédiaires officielles**. La première ne distribua guère de secours, mais put intervenir auprès des administrations pour limiter les lenteurs bureaucratiques. Créé par arrêté ministériel, le Comité des réfugiés (CDR) était présidé par Georges Bonnet, tandis que le secrétariat général était assuré par Louise Weiss. La Commission générale des œuvres (CGCO) issue du CDR n'exista pratiquement que sur le papier, quoi qu'elle regroupât la quasi totalité des œuvres d'entraide. Elle n'en annonçait pas moins, et préparait peut-être par les liens ainsi tissés, le « comité de Nîmes » qui vit le jour à l'automne 1940 (voir *infra*). Les divers organismes se retrouvèrent pour partie dans une autre structure d'initiative gouvernementale, mais autrement plus opérationnelle. C'est en novembre 1939 qu'à l'initiative du général Ménard le ministère de la Santé créa une commission des centres de rassemblement (CCR) « dans le but d'unifier l'assistance aux réfugiés politiques, confessionnels et raciaux provenant d'Allemagne et d'Autriche et internés dans les centres de rassemblement d'étrangers ». Elle était présidée par Albert Lévy, également président du CAR ; le secrétariat général était assuré par Félix Chevrier, également secrétaire général de l'OSE. Avec la double accréditation du général Ménard et du ministre de la Santé, la CCR put envoyer des missionnés dans les camps fournissant couvertures, vêtements, médicaments, s'assurant de la bonne organisation des camps et servant d'intermédiaire entre les internés et l'administration. Même si l'organisation devait en théorie privilégier l'action en direction des prestataires, les non prestataires furent également concernés par ces visites et l'action entreprise. Que ce fût sous l'égide de Félix Chevrier lui-même ou de Millner et Canioni, ses deux missionnés, les inspections de la CCR étaient contraintes à bien des euphémismes quand il s'agissait d'évoquer la politique générale du gouvernement en matière d'internement et même le comportement des directions des camps.

Elle participa aussi de la politique d'émigration soutenue que la Hicem et le Bureau européen du Joint décidèrent de mettre en œuvre à l'issue d'une conférence commune organisée à Paris du 22 au 24 août 1939 devant le danger

de guerre grandissant. Le délégué de la Hicem en France, Wladimir Shah, eut même l'autorisation de visiter les camps pour dresser une liste de candidats à l'émigration outre-Atlantique parmi les réfugiés juifs originaires d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie. Déjà cela ne fut pas sans mal, que cela vînt de la bureaucratie française ou de la mauvaise volonté des pays d'accueil. Continuité administrative oblige, la baronne de Rothschild mettait déjà en évidence, dans une lettre à Félix Chevrier, les absurdités administratives qui allaient tant peser dans la France de Vichy jusqu'aux grandes rafles :

« Les services consulaires des Etats-Unis ont un amas considérable de dossiers de personnes dont le visa d'immigration est expiré, qui n'ont pu se servir de ce visa en temps voulu parce qu'elles étaient retenues dans les camps pour diverses raisons administratives et qui ne seront pas relâchées justement parce que leur visa est expiré. »⁸⁸

ÉTUDE DE CAS : LE CAMP DE MESLAY-DU-MAINE A TRAVERS LE JOURNAL D'UN MILITAIRE

2 000 Autrichiens (surtout) et Allemands furent transférés au camp de Meslay à la mi septembre après leur passage par le centre de rassemblement de Colombes. Ce camp constituait l'une des principales destinations pour les internés de la région parisienne. Une source exceptionnelle permet de reconstituer avec précision l'historique du camp⁸⁹.

⁸⁸ Lettre de la baronne de Rothschild à Félix Chevrier, 27 décembre 1940, CDJC CCCLXXIII-3, citée in Anne Grynberg, *op. cit.*, p. 186.

⁸⁹ Le document intitulé "Quelques souvenirs dans la tourmente. Le camp d'internement de étrangers de Meslay-du-Maine, Mayenne, 2 septembre 1939 – 17 juin 1940" a été déposé par Albert Mary Dubuc en 1978 aux archives départementales de la Mayenne. Il y est conservé sous la cote 1J 570/1. Dans les mêmes archives on trouve un fichier, apparemment complet, des quelque 3 000 internés passés par le camp. Grâce à son fils, Jean Dubuc, et au long récit qu'il rédigea lui-même sur l'itinéraire de son père, nous avons pu préciser cette histoire extraordinaire. Nous en avons présenté quelques extraits dans la revue *Histoire et archives*, n°1, 1996, pp. 61-81.

Un document exceptionnel

L'exceptionnalité tient à la personnalité de son auteur, à l'objectif qu'il s'était fixé en transcrivant ses souvenirs et à la longueur du document qu'il a laissé. Il n'existe pas à ce jour de mémoires laissés par les chefs militaires des camps français de la « drôle de guerre ». Or le lieutenant Albert Mary Dubuc avait été affecté au 49^e bataillon de garde des étrangers, au camp n°4 de Meslay. Sur les cinq sections entre lesquelles les étrangers furent répartis, il dirigea en septembre la 5^e section, formée d'Autrichiens, avant de prendre en charge à la mi octobre la 1^{ère}, formée d'Allemands. Quand, en février 1940 le camp de Meslay du Maine devint camp de prestataires, Dubuc devint l'adjoint du commandant auquel il succéda le 1^{er} mai. C'est donc lui qui assura l'évacuation du camp qui commença le 17 juin. Instituteur de formation et de conviction, il n'était pas militaire de carrière, mais, né en 1898, il avait déjà participé aux combats du front de Champagne en 1918 puis à l'occupation de la Rhénanie.

Dans l'avant-propos de son récit, il explicite ses objectifs :

« Le 9 ou le 10 juin 1940, incendie de ma maison : y figurait le journal de mon unité en 1914-1918 [...]. Je ne crois pas que des Historiques semblables seront publiés après la guerre actuelle et cela pour différentes raisons : forme particulière des hostilités, dispersion des hommes, éparpillement ou perte des archives, faible désir de reprendre contact avec une époque que l'on voudrait rayer de notre souvenir. J'ai voulu cependant rédiger l'Histoire du camp de Meslay du Maine parce que je me suis trouvé dans une situation qui m'autorisait à faire un travail dont je ne méconnais pas les difficultés. »

Il put s'appuyer sur le témoignage de divers officiers et du médecin, ainsi que sur les archives qu'il avait reçu ordre, pourtant, de détruire avant l'exode. Ces archives le suivirent dans le périple qui le mena jusqu'à Albi et elles furent rapatriées à Rouen, avec lui. C'est à Pâques 1941 qu'il rejoignit lui-même sa ville et engagea son long travail d'écriture :

« Armé d'une documentation de poids, je désire faire une œuvre de longue haleine, évidemment, mais qui ne comprendra aucune fantaisie. Je serai volontairement sobre et cet exposé, incomplet sur certains points, mais impartial, sera écrit d'un seul jet. »

Il lui fallut du temps cependant puisque les dernières lignes furent écrites en mars 1944. Il est vrai que cela donne un document de 2 779 pages et 92 chapitres. Difficile donc de dire que l'exposé est incomplet ; sobre il l'est certainement et volontairement impartial. Les allusions sont rares qui permettent de repérer son profil politique ; cet instituteur très impliqué dans le monde associatif n'en était pas moins hostile au Front populaire qu'il accuse d'avoir affaibli moralement la nation au moment d'affronter l'ennemi. Ses critiques de la gestion de la question des réfugiés autrichiens et allemands n'en ont que plus de force.

Les débuts dans la boue

C'est la première phase du camp, avant qu'il prenne statut de camp des prestataires de la 4^e Région militaire, qui nous intéresse plus spécialement. Or les souvenirs de Dubuc nous renseignent aussi bien sur l'historique et le site du camp, que sur les internés et les militaires chargés de les surveiller. Cette région militaire avait été choisie pour concentrer les étrangers mobilisables originaires de Paris. La préparation était ancienne puisque c'est le 1^{er} janvier 1938 que le chef de la brigade de gendarmerie du canton de Meslay reçut l'ordre de chercher dans sa circonscription un terrain pouvant être reconverti en camp d'internement. Au plus tard en avril 1939, fut arrêté le choix du lieu dit « Les Rochères », un terrain de 5 ha (y compris le château). Le maire reçut l'ordre de réquisition le 28 août 1939, un premier détachement de soldats du Bataillon de garde des étrangers s'installait dès le 2 septembre. Or chacun savait à Meslay que le terrain était impraticable en hiver pour les bestiaux alors même que 2 000 hommes étaient attendus pour y résider.

« Le lundi 18 et le mardi 19 du même mois les deux mille étrangers attendus arrivaient sur un terrain complètement nu et, deux semaines après, ils faisaient connaissance avec un ennemi tenace et invincible, la boue. Le scandale du camp des Rochères allait commencer ! [...] Pendant près d'un mois le terrain, piétiné par deux mille hommes, est devenu un cloaque infect. La boue, devenue ennemie numéro un du camp, envahit tout. De tous côtés, des sources

surgissent. La paille des hommes devient une véritable litière. Des rats apparaissent. Les feuillées s'emplissent en quelques heures et menacent le camp. Laisser des hommes dans une telle situation est vraiment inhumain ! »

Tout aménagement, tout empiérement étaient impossibles tant la boue était profonde. Le scandale aurait sans doute encore duré, si une nuit, à la mi-octobre, une tempête subite n'avait précipité le transfert. Finies les tentes, on construisit des baraques en dur sur un nouveau terrain, à la ferme de la Poterie. Le 26 octobre le général Etienne, commandant la 4^e Région militaire, fit savoir au commandant du camp qu'il s'autoriserait des visites inopinées pour surveiller l'avancée des travaux et s'assurer que les conditions d'existence « soient à la hauteur de la réputation d'humanité et de justice qu'a mérité à travers le temps notre pays ». Une anecdote rend compte des difficultés de fonctionnement sur lesquelles les autorités ne s'étaient jamais interrogées. L'arrivée du charbon en gare de Meslay posait presque toujours problème. Il fallait vider les 20 ou 30 tonnes de charbon en moins de deux jours et le camp se trouvait à 10 km de la gare. Constatant un jour que le verglas recouvrait toutes les routes, les officiers décidèrent de reporter au lendemain le transfert, mais c'était sans compter sur le chef de gare qui menaçait d'amende le Bataillon si le wagon n'était pas rendu disponible dès le lendemain soir. À une demande d'aide en véhicules auprès de la garnison de Laval, ils s'étaient fait répondre « Prenez des brouettes ». On trouva finalement une solution plus efficace, mais dont la régularité administrative laissait à désirer : en échange d'une main-d'œuvre étrangère prêtée gracieusement et d'une petite quantité de charbon, un commerçant local, fournisseur du camp, accepta de prêter ses véhicules. Manifestement, chacun se montra satisfait de la transaction.

Mais avant de connaître la boue des Rochères et les aléas du ravitaillement local, les internés avaient déjà dû subir d'autres épreuves à Colombes. « Le scandale de Colombes » : tel est le titre du neuvième chapitre du récit. Le jugement du lieutenant Dubuc est sans ambiguïté :

« J'ai questionné à maintes reprises les étrangers sur la manière dont ils avaient dû abandonner leurs valeurs, leurs objets divers, dont beaucoup étaient de grande importance pour leurs propriétaires, dès leur entrée au Stade de Colombes et j'ai acquis la certitude que ces hommes qui, pour la plupart,

s'étaient présentés bénévolement devant les autorités françaises au moment de la mobilisation générale, avaient été victimes de gens malhonnêtes qui remplissaient cependant des fonctions officielles. La police française, en particulier, porte en cette très regrettable affaire une lourde responsabilité. »

La procédure avait été la suivante : soit venus isolément, soit amenés par les cars de police, les étrangers rassemblés à Colombes étaient dans un premier temps répartis entre quelques bureaux préposés à la fouille et à l'interrogatoire d'état civil. Une fiche était établie, non signée par l'interné, qui mentionnait les objets et valeurs déposés. Fiche en main, ils étaient orientés vers le service médical qui décidait qui était apte au camp. Dans la nuit du 17 au 18 septembre, en vue de l'embarquement du lendemain à destination de Meslay, le commandant du camp de rassemblement de Colombes établit un état des dépôts des étrangers devant partir sous l'escorte du 10^e RAD. Le capitaine Morault, qui dirigeait l'escorte, reçut ces états qu'il remit à son arrivée à Meslay, et son témoignage confirma le scandale. Suffisamment attentifs, certains internés avaient déjà signalé des irrégularités au moment de la remise de leur fiche et il semble que des rectifications aient alors été faites. Mais, pour la plupart, la surprise vint plus tard comme en témoigne une lettre de Hans Frankel arrivé à Meslay le 18 septembre et qui, libéré le 17 octobre, demandait un certificat attestant qu'aucun remboursement n'avait été fait par l'administration du camp au moment de sa libération afin de pouvoir se retourner vers le commandant de Colombes. Le constat était plus criant encore pour les objets que pour les sommes : tous les objets saisis sur 2 000 hommes à Colombes tenaient dans une simple caisse à Meslay. « Les pillards n'auront pas attendu la panique de juin 1940 pour commencer leurs méfaits », concluait le lieutenant Dubuc.

Près de 2 000 Autrichiens et Allemands, antinazis pour la plupart

Ce furent 1949 Autrichiens et Allemands qui firent la connaissance de la boue des Rochères les 18 et 19 septembre 1939. On connaît leur répartition :

Nationalité	effectif par nationalité
Allemands	349
Autrichiens	1 311
Sarrois	200
Réfugiés allemands	89
Total	1 949

Les neuf compagnies convoyées par le capitaine Morault donnèrent cinq compagnies qui eurent, chacun, leur commandant de compagnie étranger et leurs chefs de groupes. La 1^e compagnie était composée de 349 Allemands, la 2^e de 461 Autrichiens, la 3^e des 200 Sarrois et 89 réfugiés allemands (répartis en deux unités distinctes), la 4^e de 428 Autrichiens et la 5^e de 422 Autrichiens.

On dispose également de l'évolution des effectifs les six premières semaines qui donne une indication du nombre de libérations :

18 septembre	1 949
25 septembre	1 939
30 septembre	1 939
7 octobre	1 797
15 octobre	1 773
21 octobre	1 629
4 novembre	1 530

Compte tenu de la composition du groupe et des conditions dans lesquelles ces hommes furent accueillis, on doit noter en premier lieu le nombre limité de libérations (un peu plus de 20 %). Celles-ci furent probablement la conséquence du passage du Baron Peter Soren, le 28 septembre, qui était habilité par le ministre de l'Intérieur à se porter garant du loyalisme d'Autrichiens. De fait il visita une série de camps en tant que président de la commission autrichienne de criblage, l'une des structures parallèles mises en place rapidement qui furent à l'origine des premières libérations significatives.

« Avec ces hommes, nous pouvions tout entreprendre, sauf la construction d'un camp ». Réaliste, Albert Mary Dubuc concluait ainsi une présentation détaillée de la sociologie des internés. Sur les 1 949 internés du départ, il estime qu'on ne pouvait pas compter sur plus d'une cinquantaine de travailleurs manuels. Sans dresser de synthèse, il cite la première page de l'état nominatif : 4 ingénieurs, 7 commerçants en vêtements et fourrures, 3 directeurs commerciaux, 2 électriciens, 1 opticien, 1 journaliste, 1 journaliste, 1 officier de l'Armée du salut, 2 apprentis joailliers, 1 employé de wagons lits, 1 marchand forain, 1 médecin, 1 expert en fourrage, 1 régisseur de films, 1 speaker de Radio, 1 coiffeur-boulangier et... 3 ouvriers du bâtiment. Pour les autres, il constate qu'il pouvait compter sur les compétences bien spécialisées : graphologue, compositeur, écrivain, artiste lyrique, avocat, orthopédiste, chef d'orchestre, cinéaste, antiquaire, acteur, pompier, professeur de lycée, dessinateur de mode, expert forestier, philologue, entraîneur sportif, bactériologiste, spécialiste en héliogravure, footballeur professionnel, boxeur, correspondancier en six langues, historien, professeur de philosophie, chanteur d'opéra, barman, banquier, concierge d'hôtel. On comptait également plus de vingt docteurs. La quasi totalité avaient cependant un point commun : ils étaient, et pour cause, des antinazis convaincus.

À chaque fois qu'il y revient, le lieutenant Dubuc évoque la volonté que la plupart avait de se battre contre le nazisme. Comme le spectacle faisait partie de la vie quotidienne avec tous ces artistes et ces intellectuels internés, on retrouve ce thème repris dans nombre de chansons ou de saynètes. Ainsi, le 18 octobre, Friedrich Goldbaum, Ervin Bergmann et Erich Kolb remettaient (pour censure avant présentation) une petite brochure contenant le texte ci-dessous (en allemand) mis en musique :

« Permettez-nous d'être vos amis / Lasst eine Eure Freund sein
 Les amis de votre pays / Freunde eurem Land
 Et nous combattons avec vous / Und mit Euch wir schlagen drein
 Donnez nous donc des armes / Lebet Waffen uns doch an die hand
 Pourquoi nous retient-on ? / Warum hält man uns zurück ?
 Sommes-nous donc des ennemis ? / Sind wir denn ein Feind ?
 Le destin ne nous a-t-il pas réunis / Hat uns denn nicht das Geschick

Pour l'éternité ? / Bis auf ervig, auf ervig vereint ? »

C'est encore cette lettre que Konrad Heider envoya au capitaine Bertrand, le 5 décembre 1939, après sa libération :

« Quant à moi, je n'oublierai jamais les paroles que vous avez adressées à notre petit détachement, le jour de la libération, paroles empreintes de cet esprit de justice et d'humanité pour lequel le monde aime la France. Puisse cet esprit enfin prévaloir dans la solution définitive du problème de ces malheureux étrangers qui se sont réfugiés en France parce qu'ils aiment la France et qui sont tous prêts à la servir dans l'honneur ... »

Le 2 janvier 1940, le journaliste et cinéaste Lazan Herman (Leo Lania), enfin libéré, écrivait à son tour :

« N'oubliez pas que la cause pour laquelle la France a été obligée de prendre les armes est la même cause pour laquelle je lutte depuis toujours. »

Avant de s'engager dans la Légion, un autre interné, Pieper, dédia un long poème « À [son] ami Ligné, maréchal des logis-chef, souvenirs des instants qu'ensemble nous passâmes. Nous avons un peu ri, mais beaucoup plus souffert. Mais du moins l'amitié reconfortait nos âmes ». Quelques vers donnent une idée de l'absurdité de la situation, du drame intérieur qu'elle engendra et des conditions de l'internement :

« [...] Il aura donc suffi d'un jour
 Pour que s'écroule sans recours
 Tout notre Paradis d'Amour !
 Et pourtant la vie continue
 Pleine de larmes contenues
 Et le soir, l'ombre revenue
 Estompe, pleine de douceur
 L'écho des rires et des pleurs
 Dont nous berçons notre malheur.
 La boue fétide qu'on piétine
 La pestilence des latrines
 Tout ce qu'en nous l'on assassine
 Et l'ignoble promiscuité
 Nos pauvres gueules d'exilés
 Et les fils de fer barbelés.
 Tout ce dont nous souffrons sans cesse
 Tout ce qui fait notre détresse
 Tout ce qui nous rive et nous blesse
 Ce qui fait chaque matin,
 Plus lourd nous semble le destin. [...] »

Une organisation collective très active

La vie quotidienne au camp, ce furent la boue, les difficultés de ravitaillement, les latrines infectes, surtout la détresse devant l'absurde présent et l'avenir incertain. Mais c'était aussi l'organisation collective, en liaison avec la direction du camp. Cette coopération fut spécialement à l'œuvre dans l'organisation du ravitaillement de complément. Il fallait permettre aux internés de se procurer à un prix raisonnable des marchandises qu'ils n'avaient plus les moyens, pour la plupart, de trouver à l'extérieur et, dans le même temps, d'éviter le marché noir et toute velléité de corruption dans le personnel de garde. Si le projet d'une vraie cantine échoua, on organisa un système d'achats contrôlés. Certains jours de la semaine, munis des commandes de leurs camarades, les représentants des compagnies étrangères se rendaient au village accompagnés de sous-officiers français qui surveillaient l'inscription des prix. On ponctionnait 1/10^e complémentaire pour la caisse spéciale alimentant diverses activités, comme la location d'instruments de musique, de films à projeter, etc. S'ajouta une buvette au sein du camp, mais au printemps 1940.

Compte tenu de la composition sociale des internés, s'il était des plus difficile de construire une baraque, il y avait de quoi constituer plusieurs troupes de théâtres, des orchestres de jazz et de musique classique⁹⁰. La plus spectaculaire des manifestations culturelles fut la réalisation d'une revue en 16 tableaux, mise en scène par Charles Farkas, dirigée par le chef d'orchestre Egon Neumann (Pierre Neuville), la direction administrative ayant été assurée par Charles Schlick. Le tableau le plus spectaculaire présentait des hommes en blazers à rayures grises et blanches. Le commandant du camp fit semblant de ne pas reconnaître... les enveloppes de paillasses neuves dont le camp venait enfin d'être doté. Peu après, l'officier-médecin du camp mit la disparition des enveloppes (redécoupées pour la bonne cause) sur le compte de l'humidité et

⁹⁰ À titre de comparaison, voir l'exemple mieux connu des Milles étudié par André Fontaine, "Le théâtre au camp des Milles (hiver 1939-1940)", in J. Grandjonn et T. Grundtner (dir.), *Zone d'ombres...*, op. cit., pp. 273-283.

des destructions par lui demandées, car il fallait lutter contre les maladies contagieuses !

Dans un registre plus classique, le premier concert fut présenté en janvier. Pollak y joua du Bach, du Schubert, du Beethoven mais également la messe composée au camp par Karl Alfred Deutsch. Pour l'occasion la salle de spectacle avait été définitivement installée : une vaste scène avec éclairage électrique, une fosse d'orchestre aménagée avec les parquets non repris des grandes tentes réquisitionnées en septembre pour l'installation aux Rochères.

Habitué des cinémathèques, le lieutenant Dubuc prit l'initiative de séances cinématographiques, en liaison avec l'antenne de Rennes de Pathé-cinéma et avec le soutien actif de quelques internés particulièrement compétents. Le lieutenant réalisa même un court métrage sur le camp qui fut projeté aux internés⁹¹.

La prédominance d'activités sportives est moins surprenante dans ce type de camps. Il y avait certes le football, mais là encore il faut distinguer entre les Rochères et la Poterie. Évoquant un match aux Rochères, Dubuc se souvenait que les limites du terrain étaient formées, d'un côté, par l'enclos du camp, de l'autre, par les internés eux-mêmes. Des vêtements faisaient fonction de buts et le ballon était constitué d'un assemblage vaguement sphérique de chiffons. Le changement de camp permit de disposer d'un terrain en bonne et due forme ; il fut surtout l'occasion de mettre sur pied une équipe de réelle valeur puisqu'y figuraient quelques professionnels du Stade Rennais qui avaient été transférés du camp de Vitré. Improvisation encore à l'ordre du jour pour le ping-pong : pendant quelques jours, la table fut installée dans la chapelle avant de rejoindre la salle de spectacles, décidément polyvalente puisqu'elle servait aussi de salle de visite pour les familles des internés et de cercle de lecture. Improvisation toujours et système D pour le tennis. Si la terre avait été battue c'était par les pieds des internés, quant au filet il était fait du treillage employé dans la

⁹¹ J'ai eu la chance de retrouver la trace de ce film intitulé "Camp d'internement des étrangers de Meslay-du-Maine (Mayenne)". S'il présente la ville, le site, quelques uns des protagonistes, il ne présente que marginalement le camp proprement dit.

construction des lits tendu au moyen d'une corde et de deux piquets de bois enfoncés dans le sol. Balles il y avait, mais elles étaient bien vieilles, tandis que des battoirs de bois servaient de raquettes.

La religion fut loin d'occuper une place centrale, du moins parmi les internés. Jusqu'à la transformation de Meslay en camp de prestataires, l'abbé Gapel, curé de Contest (Mayenne), exerça les fonctions de sergent infirmier et d'aumônier. Les messes se déroulaient devant une assistance clairsemée formée, pour l'essentiel, de militaires français car les internés, dans leur grande majorité, étaient juifs. C'est avec les Français que l'abbé eut donc des problèmes quand, le 5 novembre, lors d'un office à la mémoire des morts pour la Patrie, il se lança dans une diatribe antilaïque, oubliant que trois officiers du bataillon étaient instituteurs dans le civil. Peu après, le commandant du camp lui dit son fait : « Je savais déjà que vous étiez un piètre infirmier mais je sais maintenant que vous ne valez guère mieux comme prêtre ! » Aucune synagogue ne fut installée et la salle de spectacle servit à tous les cultes. Il est vrai que les internés, Autrichiens et Allemands, issus souvent des couches moyennes, n'étaient pas des Juifs pratiquants, à l'exception d'une douzaine d'entre eux qui posèrent beaucoup de problèmes de surveillance car ils refusaient la nourriture du camp et allumaient souvent des feux clandestins en bordure du camp pour faire cuire les pommes de terre, feux qu'il fallait éteindre sous peine de les voir gagner les baraques toutes proches. Phénomène marginal donc et point de poussée de religiosité comme on en connut dans les années qui suivirent quand les populations furent plus mélangées, que l'angoisse fut plus prégnante et que les rabbins du Consistoire furent plus présents.

Le regard de l'officier sur la garde

À lire le témoignage du lieutenant Dubuc, il semble que les rapports entre militaires et internés furent empreints d'une réelle confiance. On doit, bien sûr, s'interroger sur l'origine de la source avant toute conclusion, mais plaide en sa faveur la rigueur avec laquelle il dresse le tableau de la garde. La première information donnée est fort instructive : le 18 septembre 1939, Dubuc devait venir surveiller pour la nuit le deuxième convoi d'internés en provenance de Colombes ; le transfert devait s'effectuer le lendemain. Or c'est le commandant lui-même qui l'alerta : on lui avait signalé que des incidents avaient eu lieu pendant le voyage et qu'il s'agissait, pour la plupart, de nazis convaincus. « Les farouches nazis annoncés réclament simplement à boire et le puits de la gare est mis à contribution ». La longue colonne se mit en marche le lendemain, soit 4 km à pied avec les bagages, mais en évitant le village ; dans les rares maisons devant lesquelles il fallut pourtant passer, le lieutenant sentit là encore une antipathie qui se nourrissait certainement du fantasme de la « Cinquième colonne ». Au moins, sur ce point, la garde fut rapidement affranchie. Les problèmes furent d'un autre ordre.

Suivant le texte de février 1938, on aurait dû compter un effectif de 239. Dès avril 1939, un nouveau texte revoyait les chiffres à la baisse pour aboutir à 172. Dès le 6 septembre il n'y avait dans les faits que 159 militaires et dans les mois suivants la pénurie fut chronique, aggravée à l'automne par de nombreux départs liés au renvoi des classes 1909, 1910 et 1911 et aux permissions agricoles. Cela ne favorisa pas la cohésion de l'unité. Il est vrai que les Mayennais qui formaient une partie importante du groupe supportaient mal d'être mobilisés dans une guerre qui n'en était pas une pour une tâche qui ne semblait pas primordiale, alors même qu'à quelques kilomètres de là ils pouvaient retrouver leurs familles et leurs activités habituelles. Ils disposèrent cependant de permissions, souvent prolongées, pour assurer le travail des champs. Cela ne fut pas sans conséquence sur les relations internes au groupe.

Les nombreux Lorrains présents qui, en outre, se voyaient gratifiés du terme de « Boches » en cas de rixe, ne pouvaient profiter de telles permissions se trouvant loin de chez eux, issus d'une région située, en outre, dans la zone des Armées.

« Je dois ajouter que beaucoup de nos hommes n'avaient pas une haute conception de leur devoir [...]. Avec la même ardeur que celle que nous mettions à dépister les Israélites orthodoxes, incendiaires possibles, nous fûmes obligés de faire la chasse aux petits bancs sur lesquels nos hommes de garde se reposaient volontairement pendant leur temps de faction. Et je ne veux pas parler des cigarettes fumées en service. »

Ce n'était rien, semble-t-il, à côté des ravages de l'alcoolisme.

« En résumé le bataillon de garde des Étrangers de Meslay n'avait, et ne pouvait avoir, aucune prétention. Composé en grande partie d'hommes appartenant à la seconde réserve, il comprenait peu d'éléments ayant une bonne instruction militaire mais la bonne volonté, presque générale, ajoutée à la valeur individuelle du cadre des sous-officiers – sauf quelques exceptions – lui permit de remplir la tâche modeste qui lui avait été attribuée à la mobilisation. Pour rester dans le cadre de la vérité, je dois ajouter que le prestige de l'Armée française ne fut certainement pas rehaussé aux yeux des Étrangers qui réprimaient difficilement parfois un sourire moqueur en voyant l'accoutrement des soldats français ou leur gaucherie dans le service. »

Le lieutenant Dubuc se montre beaucoup plus positif à l'égard des officiers du camp, tout en nuancant le portrait des deux premiers commandants. Dans son idée, le premier, le capitaine Fronval, avait l'écorce trop rude et l'esprit trop étroitement militaire pour diriger un camp de civils ; le deuxième, le capitaine Bertrand, avocat dans le civil, se montra autrement plus proche des internés et s'employa à faire fonctionner efficacement les commissions de criblage, mais, selon Dubuc, il délaissa la garde, ce qui ne lui fut pas pardonné. Une fois le criblage effectué et Meslay transformé en camp de prestataires, il passa la main. Il y eut au moins un point commun entre la garde et les officiers, ce fut la constante pénurie de personnel. Les textes prévoyaient un encadrement complet, or il apparut rapidement que certaines sections devraient être dirigées par des sous-officiers, trois officiers manquant à l'appel, et qu'il n'y aurait pas « unité administrative » à l'échelon du Bataillon alors qu'il devait y en avoir une par compagnie.

Les insuffisances traditionnelles de l'encadrement s'ajoutaient aux lenteurs administratives et à la personnalité des internés pour souligner l'absurdité d'une situation qui s'éternisa plusieurs mois. Il est clair que le sort réservé aux hommes qui avaient été persécutés par les nazis alors même que la France avait déclaré la guerre à l'Allemagne de Hitler brouillait encore davantage les enjeux réels d'une guerre qui, jusqu'au printemps, fut en outre une guerre sans guerre, si ce ne fut sur le front intérieur.

Chapitre 4

Les communistes

Si la politique d'internement ne visait pas, jusque-là, directement les communistes français, on a vu que, dans le cas des Espagnols, des interbrigadistes ou des Allemands et Autrichiens, le mouvement communiste sortait fortement affaibli des aléas de la fin des années 1930 en France. C'était évident à compter le nombre de cadres ainsi neutralisés ; ce l'était aussi à considérer les ressorts idéologiques de la politique suivie. Déjà affaibli par l'isolement dans l'opinion mais également, et déjà, la répression (judiciaire, gouvernementale et patronale) qui suivit la grève du 30 novembre 1938, le Parti communiste français allait affronter une crise sans précédent pendant la « drôle de guerre ».

FIDELES A L'UNION SOVIETIQUE

Si le pacte germano-soviétique surprit la plupart des dirigeants du PCF en vacances, ils furent peu nombreux (hormis dans le secteur certes clé de l'organisation, avec Gitton et Vassart) à rompre avec le parti et, en fin de compte, avec un engagement, une fidélité que résumait Maurice Thorez dans des notes rédigées en novembre 1939 alors qu'il arrivait à Moscou mais mises à jour bien plus tard :

« Au 24 août quelle était, quelle reste question décisive pour masses et PC ?

Fidélité U[nion] S[oviétique], à I[nternationale] C[ommuniste], à Staline

Dès le début attitude nette sans réserves [...]. PCF a su rester fidèle peuple, classe ouvrière, US, IC, Staline

Corrige fautes et faiblesses avec l'aide IC et sur base ligne politique claire entreprend réalisation tâches avec confiance⁹². »

Tel était bien le cadre de pensée dominant parmi les principaux cadres dirigeants et qui inspira leur comportement aussi bien quand ils développèrent une ligne « défensiste » qu'après le tournant stratégique majeur aboutissant à renvoyer les belligérants dos à dos. Sans avoir besoin pour notre propos de revenir en détail sur un tournant aujourd'hui bien connu⁹³, il est nécessaire de rappeler ces deux étapes avant de préciser la politique gouvernementale.

Plusieurs semaines durant, les dirigeants communistes français développèrent en effet une ligne « défensiste ». Devant le groupe parlementaire, maillon faible de l'appareil communiste, Maurice Thorez avait résumé le 25 août 1939 la ligne dès lors défendue : le pacte germano-soviétique signé le 23 août avait permis de disloquer le front des agresseurs potentiels de l'Union soviétique ; il laissait ouverte la porte aux Anglais et aux Français et constituait, par là, une contribution majeure à la paix ; mais si, malgré tout, Hitler se lançait dans la guerre, les communistes français seraient au premier rang pour défendre « la sécurité du pays, la liberté et l'indépendance des peuples ». Ce fut donc sans surprise que le groupe parlementaire vota les crédits de guerre le 2 septembre, à la veille de la déclaration de guerre.

« La guerre actuelle est une guerre impérialiste, injuste. » : tel est l'essentiel du message que le secrétariat de l'Internationale communiste réuni le 8 septembre fit passer dès lors auprès de ses sections. Les clauses secrètes du pacte du 23 août, bientôt le nouveau démantèlement de la Pologne avant la

⁹² Notes inédites novembre 1939, reproduites in *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches marxistes*, n°14, 1983, p. 180.

⁹³ Voir la sélection de documents publiés par Mikhaïl Narinski sous le titre *Le Komintern et la Seconde Guerre mondiale* (en russe), vol. 1 jusqu'en 1941, Moscou, Institut d'histoire mondiale de l'Académie des sciences, 1994 ; Mikhaïl Narinski, "Le Komintern et le PCF 1939-1942", *Communisme*, n°32-34, 1993, pp. 11-40 ; Philippe Buton, "Le Parti, la guerre et la révolution 1939-1940", *ibid.*, pp. 41-67 ; Denis Peschanski, "Les avatars du

signature d'un traité d'amitié entre l'Allemagne et l'URSS qui marquait, le 28 septembre, un véritable renversement d'alliances scandèrent le changement de stratégie qui mit du temps, cependant, à être repris par le PCF. Ainsi, le 16 septembre, soit la veille de l'attaque soviétique contre la Pologne, le groupe parlementaire, sous la houlette il est vrai de Marcel Cachin, rendait un vibrant hommage aux « héroïques combattants de Varsovie » qui résistaient aux « hordes fascistes ». L'ambiguïté dura encore plusieurs jours et ne fut réellement tranchée dans les faits qu'entre le 20 et le 25 septembre et, aux yeux de l'opinion, que le 1^{er} octobre quand Jacques Duclos et Arthur Ramette remirent à Édouard Herriot, président de la Chambre des députés, une lettre où ils demandaient, au nom également des autres députés restés fidèles au PCF, qu'on tînt compte des propositions de paix qui avaient été faites ou qui devaient l'être.

Venait donc le temps de la guerre inter-impérialiste à laquelle les ouvriers n'avaient rien à gagner, une guerre, donc, dans laquelle on ne pouvait choisir entre les belligérants. Défendre l'État de l'utopie réalisée, préserver l'outil révolutionnaire qu'était le parti – si menacé par gros temps, quitte à remettre en cause une implantation récente et réelle dans la société française : rien ne pouvait subvertir l'ordre des priorités. On reprit donc à l'envi la ligne de l'Internationale telle que définie par Georges Dimitrov dans un long article paru en novembre 1939 sous le titre : « La guerre et la classe ouvrière des pays capitalistes ». Le secrétaire général de l'IC remettait au goût du jour l'analyse en trois points défendue dans la précédente période sectaire, à la fin des années 1920 : dénonciation de la social-démocratie, repli sur la classe ouvrière et unité à la base, le tout sur fond de dénonciation de la guerre impérialiste et de la tentative heureusement avortée de détourner la guerre vers le pays du socialisme. Dans le même temps, Maurice Thorez se construisait un argumentaire pour remédier « aux fautes et aux faiblesses » de son parti qui s'étaient révélées en septembre tandis que plus « officiellement », en

communisme français de 1939 à 1941", in Jean-Pierre Azéma et François Bédarida dir., *La France des années noires*, Seuil, 1993, t.1, pp. 413-425.

l'occurrence dans les publications dès lors clandestines du PCF comme les *Cahiers du communisme*, la charge était reprise avec plus de force. Il est vrai que, dans le contexte de la guerre de Finlande et des menaces de voir ouvrir un nouveau front franco-anglais, mais contre l'URSS, la ligne de l'IC et du PCF s'était à nouveau durcie et – mais ce sera la seule fois durant toute la « drôle de guerre » – les communistes français menacèrent de renouer avec les consignes du défaitisme révolutionnaire et, donc, du sabotage de l'effort de guerre.

Cela conduit à s'interroger sur les raisons du « retard » des communistes français. Sans oublier que la ligne « défensiste » fut effectivement celle de tous les PC après la signature du pacte germano-soviétique, le décalage fut trop marqué, en France comme en Angleterre, pour chercher uniquement les raisons (déjà importantes) dans les conséquences de la mobilisation et de la déclaration de guerre sur l'organisation et les liaisons. Tout laisse à penser, en effet, que l'Union soviétique se satisfaisait du flou entretenu dans les chancelleries sur ses véritables objectifs. Le 19 septembre encore, soit deux jours après l'attaque soviétique contre la Pologne, Daladier rédigea une note restée secrète montrant la commune volonté des gouvernements français et britannique « d'éviter toute initiative de nature à sceller la collusion germano-soviétique ». Pour autant le pacte germano-soviétique, ses suites extérieures (partage de la Pologne) et intérieures (tournant stratégique du PCF) poussaient à son paroxysme l'anticommunisme déjà largement partagé dans les sphères dirigeantes. Qui plus est, à la fin de septembre 1939, Daladier était confronté à une offensive de grande envergure des milieux pacifistes et la répression contre le PCF peut se lire *aussi* comme la recherche d'une cohésion idéologique de la classe politique ainsi neutralisée et de l'opinion publique ainsi mobilisée.

LA LUTTE CONTRE L'ENNEMI INTERIEUR

Derrière la politique répressive du gouvernement Daladier il y avait donc à la fois un calcul politique et la conviction que l'ennemi intérieur rejoignait l'ennemi extérieur, même si, dans l'immédiat, la rudesse de la lutte contre le premier permettait d'occulter tant soit peu l'indécision et l'attente dans la lutte contre le second. Justifiant la répression en cours, le ministre de l'Intérieur Sarraut expliquait ainsi aux préfets, dans une circulaire du 14 décembre 1939 :

« Certaines propagandes s'emploient à affaiblir le potentiel matériel et moral de la Patrie, en favorisant la corrosion des thèmes défaitistes que l'ennemi extérieur s'évertue chaque jour à propager pour fomenter au sein du pays la dissension civile qui préparera les voies à l'offensive militaire sur le front⁹⁴. »

Quelques mois plus tard, le ministre Sérol écrivait dans le justificatif au décret qu'il proposait à la signature du président de la République, le 9 avril 1940 :

« La persistance des menées communistes, leur dessein évident de miner par tous les moyens le moral de la nation, témoignent que ceux qui les inspirent se sont faits les artisans d'une véritable entreprise de trahison ».

Ainsi, progressivement, le gouvernement mena contre le PCF une répression massive aux multiples facettes. Le décret Sérol, qui prévoyait l'application de l'article 76 du code pénal, soit la mort, contre les instigateurs d'une action de démoralisation de l'armée ou de la nation, en fut le point culminant. À l'origine ce furent les instruments de la propagande communiste qui furent touchés puisque dès le 25 août 1939 les quotidiens *L'Humanité* et *Ce Soir* étaient saisis. Dans les semaines qui suivirent tous les journaux liés tant soit peu à la mouvance communiste furent suspendus. On a vu combien les milieux communistes étrangers étaient particulièrement visés dès le début septembre. Mais une nouvelle étape fut franchie avec la promulgation, le 26 septembre, du décret portant dissolution des organisations communistes. Il restait au PCF une tribune, la Chambre, même si le groupe communiste en tant

⁹⁴ Circulaire du 14 décembre 1939, ministre de l'Intérieur aux Préfets, arch. Daladier (FNSP et AN) 3DA 12DR 2SDRB.

que tel ne pouvait plus exister et si des poursuites judiciaires étaient engagées contre les signataires de la lettre à Herriot du 1^{er} octobre [cf. *supra*]. C'est le 20 janvier 1940 que la Chambre vota la déchéance de « tout membre d'une assemblée électorale qui faisait partie de la section française de l'Internationale communiste » s'il n'avait pas répudié toute adhésion au parti communiste à la date du 26 octobre. Dans la foulée se déroula le procès des députés communistes dit « procès des 44 », affaire instruite par l'autorité militaire au nom de la loi de 1849 sur l'état de siège. Au total la surveillance à l'armée fut extrêmement stricte et, à l'arrière, la répression prit toutes les formes que permit la panoplie des textes législatifs : perquisitions et arrestations, déchéance des élus, déplacements et radiations de fonctionnaires, radiations d'affectation spéciale et internement administratif.

Car, sur le modèle du décret du 12 novembre 1938 visant les « indésirables étrangers », le gouvernement Daladier promulgua le 18 novembre 1939 un décret généralisant la possibilité d'arrêter tout suspect et son internement dans un centre de séjour surveillé (CSS) :

« Les individus dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique peuvent, sur décision du préfet, être éloignés par l'autorité militaire des lieux où ils résident et, en cas de nécessité, être astreints à résider dans un centre désigné par décision du ministre de la Défense nationale et de la Guerre et du ministre de l'Intérieur. » (art.1)

Ainsi, à nouveau, l'autorité judiciaire se voyait dessaisie de pouvoirs au profit de l'autorité administrative, ce qui ne se passa pas sans frictions mais ce que Daladier justifia au nom de l'exceptionnelle conjoncture. De fait l'autorité militaire elle-même était marginalisée dans ce combat de l'arrière, ignorante qu'elle était des dossiers de police. C'est ce qu'expliqua Daladier dans une note manuscrite d'après-guerre :

« Ce pouvoir exceptionnel était conféré aux Préfets qui, au cours de nombreuses délibérations en conseil de Cabinet au sujet de ce texte, avaient été jugés mieux placés que les généraux commandant les Régions pour en assurer une judicieuse application. »⁹⁵

⁹⁵ Note sur le décret du 18 novembre 1939, mss, sd, arch. Daladier *ibid.*.

Si l'efficacité de la répression se mesure à l'aune de l'activité communiste, elle fut remarquable. Compte tenu des circonstances et du contexte, le PCF n'avait guère les moyens d'agir. Dans le tableau de la répression qu'il présenta le 19 mars 1940 devant une Chambre très remontée contre un gouvernement jugé trop laxiste envers les communistes et qu'elle fit tomber le lendemain, Sarraut comptabilisait au 1^{er} mars 10 550 perquisitions, 3 400 arrestations et 3 500 radiations (dont 200 touchant des fonctionnaires). 499 personnes auraient été internées au nom du décret du 18 novembre 1939 et 66 astreintes à résider. Ces derniers chiffres finalement limités au vu de l'importance du PCF avant guerre traduisent bien moins un quelconque laxisme du gouvernement et de l'administration que les limites très étroites de l'expression communiste dans la France de la « drôle de guerre ».

Il faut cependant ajouter le cas particulier des affectés spéciaux radiés. Il s'agissait de ces ouvriers et ingénieurs très spécialisés dont l'intérêt de la défense nationale impliquait qu'ils fussent affectés à l'arrière, dans leurs entreprises. Dans un milieu où, par définition, le Parti communiste était bien implanté et où les risques étaient grands si des consignes de défaitisme révolutionnaire (et donc concrètement de sabotage) s'y trouvaient appliquées, la surveillance était extrême. Et la moindre protestation, même revendicative comme ce fut le cas en général compte tenu des conditions de travail imposées par l'effort de guerre, pouvait se traduire par la radiation de l'affectation spéciale et l'incorporation, sur décision des autorités administratives, dans des compagnies spéciales de travailleurs militaires (CSTM). Il ne s'agissait pas d'un internement mais les conditions qui présidèrent à la décision créèrent une ambiguïté qui se perpétua, comme nous le verrons, au moment de la démobilisation.

La répression anticomuniste vient compliquer encore le tableau de l'internement sous la Troisième République finissante. Elle ne vient pas pour autant contredire l'impression d'ensemble. Qu'il s'agisse des « indésirables

étrangers » à partir de la loi du 12 novembre 1938, et dans les faits de février 1939, qu'il s'agisse des Espagnols et des interbrigadistes qui avaient certes vu la France ouvrir sa frontière mais pour, finalement, les accueillir dans des conditions souvent dramatiques, qu'il s'agisse des Allemands et des Autrichiens, internés comme « ressortissants des puissances ennemies » alors même qu'ils avaient pour la plupart d'entre eux rejoint la France pour échapper à la répression et aux persécutions nazies, qu'il s'agisse enfin des communistes dont la direction avait abandonné bientôt le terrain de la défense nationale peu après la signature du pacte germano-soviétique, on est frappé par le mélange de volontarisme politique et de prégnance de la conjoncture qui présidèrent au discours et à la pratique du gouvernement. Ce qui est clair et fut répété à plusieurs reprises par les gouvernants eux-mêmes, c'est que la situation d'exception avait appelé une politique d'exception, qui expliquait l'internement sous toutes ses formes (de l'hébergement à l'internement administratif).

En cela, sans compter l'aspect fortement réducteur qui justifierait une assimilation faisant l'impasse sur la présence de l'occupant et ses objectifs, on ne peut pas parler d'un Vichy avant Vichy. Il y a bien une différence de nature entre une politique d'exception proclamée comme telle et une logique d'exclusion qui plaçait le camp au cœur de son projet politique et idéologique. Il y a bien une solution de continuité entre la Troisième République finissante et l'État français. Pour autant, nombre de cadres législatifs étaient en place et, plus encore, les habitudes étaient prises aussi bien dans l'opinion que dans les administrations concernées ; il est plus difficile encore de parler de rupture à ceux qui connurent les camps d'internement avant, pendant et après la débâcle.

DEUXIEME PARTIE

L'ESPACE DU CAMP ET LE CAMP DANS L'ESPACE

S'il y a bien deux domaines où la continuité fut la règle, ce sont l'aménagement de l'espace du camp et l'insertion du camp dans l'espace. Si la chronologie n'est pas absente d'une telle approche, il est clair qu'elle ne peut structurer la réflexion tant les questions posées dépassent un découpage validé par ailleurs. Dans les faits, on testa très rapidement l'ensemble des cas de figure qu'on peut repérer entre 1939 et 1946 et, constamment, sauf exception, on mesure le poids de la conjoncture, l'emprise du temps sur l'espace. Toujours l'administration tenta de relever les défis des contraintes conjoncturelles et du volontarisme des autorités de tutelle. Toujours elle tenta de gérer l'ingérable. Toujours elle courut après l'impossible rationalisation d'un phénomène qui, à l'inverse, ajouta (voire imposa) sa propre logique face aux multiples facteurs exogènes.

Chapitre 5

Le temps prime sur l'espace

Constamment la construction des camps fut marquée du sceau de l'urgence. Rarement elle fut pensée dans le temps, un temps qui manqua le plus souvent aux autorités compétentes pour choisir le meilleur site et utiliser ou construire des installations idoines. Cela se posa, on l'a vu, quand plusieurs centaines de milliers d'Espagnols franchirent la frontière pyrénéenne et se retrouvèrent sur les plages du Roussillon. À l'été et à l'automne 1940 il fallut gérer les flots de réfugiés et d'internés repliés sur la zone Sud ou les conséquences de la démobilisation et de la volonté coercitive des nouveaux gouvernants. Jouèrent bientôt les exigences allemandes : ouvertures de nouvelles installations quand les Tsiganes et les Juifs furent visés par les autorités d'occupation ; mais fermetures aussi quand ces dernières firent prévaloir des raisons militaires. La conjoncture d'exception qui marqua la Libération (la guerre qui continuait, les pressions de l'épuration, la concurrence entre l'Intérieur, les militaires et l'Administration pénitentiaire) favorisa l'improvisation dans l'urgence.

Le choix des sites et les modalités de la construction (ou de l'utilisation des bâtiments existants) furent étroitement liés à cette constante pression de la conjoncture mais également à une perception faussée de la durée.

L'IMPROVISATION

Les camps de toiles symbolisent plus que les autres l'improvisation des autorités. Orientés vers les plages du Roussillon, à Argelès et à Saint-Cyprien, la plupart des hébergés dormirent à même le sable sans même de quoi se couvrir. Il en fut des plus chanceux, comme les chauffeurs de la base des Brigades d'Albacète, qui s'enfoncèrent directement dans le camp, et dans le sable, avec leur véhicule et purent ainsi disposer d'un abri de fortune. Très vite on disposa de tentes, mais elles étaient en nombre insuffisant et les conditions climatiques – le vent et le froid (l'installation se fit, rappelons-le, en février) – aggravèrent singulièrement la situation. Responsable des Interbrigadistes internés, Flatter signala la gravité de la situation dans un rapport envoyé à l'Internationale le 24 février depuis Argelès :

« Tous les buttes et petits abris ne sont assez stabilisés et forts pour un temps pareil. Tout le monde était forcé de sortir de leur abris pour réparer ce qui détruisait la pluie et le vent. La conséquence tout était mouillé et avec ça pas de feu pour se sécher. La plupart des camarades couche par terre sans paille et aucun moyen de se défendre de la terre et le sable mouille. Peu de camarades ont dormi cette nuit. Pendant la journée la situation était pareille froid, pluie et vent. La cuisine qui sont toute en pleine aire ne pouvait pas cuisiner par l'eau qui a mouillé les feux et la [ill.], à peine on a pu faire un repas. Le pire est qu'on a pas de moyen de se chauffer les camarades sont toute la journée en plein aire les abris donne à peine une petite défense contre le vent mais le froid et la humidité est partout pareille[...]. »¹

L'improvisation, cela voulait dire également une surveillance à trous. Nous avons vu comment le principal intermédiaire entre les internés et l'extérieur, Champion, avait pu entrer et sortir de Saint-Cyprien les premiers jours. D'autres témoignages signalent qu'à Argelès les autorités n'avaient pas reçu suffisamment de barbelés pour clôturer l'ensemble du camp. Ainsi, les premiers arrivés ne trouvèrent qu'un seul des cinq quadrilatères définis

¹ Rapport de Flatter, 24 février 1939, CRCEDHC 545/4/1a.

entourés de poteaux portant quatre rangées de barbelés, un deuxième avec une seule rangée de barbelés, les trois autres se contentant de poteaux².

Pour tenter de remédier à pareille situation, les internés furent les premiers mis à contribution, moins pour installer les barbelés que pour construire les baraques sommaires. Le camp de Saint-Cyprien fut ainsi construit pour le compte de l'Intérieur par les miliciens espagnols eux-mêmes, encadrés par des compagnies de sapeurs des différents régiments qui se succédèrent.

Improvisation encore quand on sollicita l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées pour le département de l'Ariège en février 1939 après que la décision fut prise par le gouvernement d'envoyer 15 000 miliciens espagnols dans des camps... à aménager. Faisant le point le 2 mars 1939, quelques jours après la première réunion au sommet au Vernet, il fit le point sur les deux sites choisis, à la veille de leur occupation. À Mazières, l'ancienne et vaste briqueterie était désaffectée depuis des années. L'arrivée de 4 500 hommes au début février avait démontré que l'occupation des locaux ne pouvait durer compte tenu de la vétusté des bâtiments qui ne sauraient être réparés tout en abritant des internés, et compte tenu de l'impossibilité d'installer les dépendances indispensables pour l'hygiène et l'assainissement.

Le Vernet devait être promis à un tout autre avenir. Ancien camp, abandonné en partie, il ne comprenait que 20 baraquements de 33 m sur 6 dont 7 étaient réservés aux troupes et aux services. L'arrivée massive d'Espagnols dépassa de loin les capacités d'accueil et plusieurs milliers campaient encore au début mars dans des abris improvisés par eux ou même sans abri dans un enclos situé au bord de la grand'route, en l'occurrence la RN20. « Ce spectacle assez pénible offert aux usagers de la route la plus fréquentée du département n'est pas sans être d'un déplorable effet », conclut l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées. La situation ne pouvait durer, compte tenu que le printemps

² Selon le témoignage de Pierre Izard, alors premier adjoint du maire d'Argelès, *Argelès-sur-Mer. L'exode espagnol*, in *Plages d'exil...*, *op. cit.*, pp. 2113-218.

ariégeois, traditionnellement, était fort pluvieux, mais les travaux à exécuter demandaient un peu de temps. Les bâtiments tels quels ne pourraient accueillir plus de 2 000 hommes ; par des bat-flanc superposés et des appentis extérieurs longitudinaux, le chiffre pouvait monter de 150 à 400 par baraque, soit 5 200 hommes. Mais cela donnait encore 5 300 hommes à camper dehors, le temps qu'on construise de nouveaux baraquements. S'appuyant sur une hypothèse de 10 500 hommes et considérant que le logement sous les auvents extérieurs ne pourrait durer, l'ingénieur considérait qu'il fallait en outre faire construire 35 baraques supplémentaires³.

La première période n'eut pas le privilège de l'improvisation. Les contraintes politiques pouvaient générer de graves difficultés. Les conditions de l'internement des Juifs parisiens en août 1941 après la rafle opérée par la police parisienne à l'initiative des autorités allemandes en sont une illustration. On apprend ainsi que la délégation générale dans les territoires occupés (DGTO) ne fut avisée que le 19 août au matin que le camp de Drancy allait être utilisé le lendemain par les Allemands pour y interner 5 000 Juifs raflés, notamment, dans le 11^e arrondissement. Le délégué général ajoutait en outre qu'il avait été informé de cette opération « de façon accidentelle ». Les réactions du préfet de la Seine donnent une idée des difficultés ainsi générées. Administration complémentaire (et souvent concurrente bien que de moindre importance) de la préfecture de Police, la préfecture de la Seine était concernée au premier chef dans la mesure où l'intendance devait lui échoir. Or, dans une note au ministre de l'Intérieur, le dit préfet indiquait qu'il avait été lui-même averti le 19 août, dans la matinée, par le préfet de police qu'une opération serait lancée le lendemain et qu'il devait prendre toutes les dispositions nécessaires pour pourvoir au couchage, à la nourriture et à l'entretien des internés. Si les Allemands mirent bien à disposition tout ou partie des bâtiments qu'ils avaient réquisitionnés à Drancy, ils se refusèrent à fournir tout matériel. Résultat : les milliers d'internés couchèrent le lendemain sur des lits sans sommiers, ni

³ Ponts-et-chaussées, ingénieur en chef du département de l'Ariège au Préfet, le 2 mars 1939, AD Ariège 5W128.

paillasses, ni matelas. Aucune cantine n'étant encore installée, il fallut prévoir dans l'urgence des repas froids. Qui disait improvisation disait, pour l'administration, problème budgétaire ; il fallut donc d'urgence dégager un crédit provisionnel pour l'aménagement et un budget important pour le fonctionnement⁴.

UNE PERCEPTION FAUSSEE DE LA DUREE

Encore pouvait-on s'imaginer que la situation n'avait rien de provisoire et qu'il fallait se donner les moyens pour aménager durablement le camp. Ce ne fut pas toujours le cas, il s'en faut de beaucoup. Il est vrai que les priorités plaidaient pour le provisoire. Pour les réfugiés espagnols, ce devait être une étape avant le rapatriement, l'émigration, voire, pour une petite partie, l'installation ; pour les victimes de la débâcle du printemps 1940 qui convergeaient vers le sud, il fallait éviter que les Français, dès lors démobilisés dans un pays désorganisé, souffrent de la concurrence de main-d'œuvre étrangère ; pour les Juifs étrangers qui, à dater d'octobre 1940, purent être internés pour la seule raison qu'ils étaient juifs et étrangers, les gouvernants pensaient à l'émigration avant que les autorités allemandes demandent et obtiennent la déportation ; pour les politiques les administrations devaient sans doute davantage penser que cela devait durer, même si, dans les faits, les exigences allemandes du printemps 1944 allaient changer la perspective ; enfin l'exception et le provisoire étaient de mise à la Libération quand il s'agissait de faire la guerre et de juger en soldant les comptes.

À chaque moment, pour chaque population, la situation et les objectifs plaidaient donc pour le provisoire. Cela est d'évidence pour les camps de toile.

⁴ Note pour le directeur du personnel et de l'administration de la police, DGTO, Paris, le 20 août 1941, AN F7 15086 : Préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, 21 août 1941, AN F7 15107.

Mais l'exemple du Vernet, camp en dur, conforte la remarque. Nous avons vu déjà dans quelles conditions le camp avait été investi en février 1939, ce qui avait nécessité des aménagements... *a posteriori*. Si l'on en croit un long rapport du Comité américain de secours (CAS) de décembre 1940, les 40 baraques que comptait alors ce très vaste camp n'étaient ni éclairées, ni chauffées. Comme elles étaient mal isolées les pluies avaient entraîné d'importantes infiltrations, des mares apparaissaient entre les rangées de planches qui servaient de lit et la paille, déjà peu importante, pourrissait. Manifestement il n'était nullement prévu que l'internement dépassât l'automne 1939. Il fallut se rendre à l'évidence quand, à cette date, le camp changea de statut et accueillit dès lors les étrangers « suspects ». Mais on attendit encore mars 1940 pour recouvrir les baraques de papier goudronné et pour calfeutrer les toits. De la paille fut distribuée, des poêles installés et la lumière électrique branchée. Encore comptait-on pour une baraque de 30 m de long deux petites lampes électriques et un poêle qu'on ne pouvait allumer qu'entre 18h et 20h⁵.

La même erreur de jugement sur la durée de vie du camp présida à la construction du camp de Gurs. Comme on l'a vu, ce vaste camp des Basses-Pyrénées fut construit *ex-nihilo* pour désengorger les camps du Roussillon. L'urgence et la gravité de la situation impliquaient d'aller vite. Sous la conduite, là encore, de l'ingénieur départemental des Ponts et Chaussées, la construction de 428 baraques, dont 382 pour les réfugiés, ne prit pas plus de 42 jours. Commencé le 15 mars 1939, le chantier fut terminé le 25 avril, dégageant une capacité d'accueil de 18 000 hommes. Pour le général Ménard, cependant, il ne pouvait s'agir que d'une installation provisoire avant rapatriement ou intégration dans les circuits de production. Au-delà de l'été, de son beau temps sec et de ses longues journées lumineuses sans vent, le camp ne devait plus exister. Ainsi une seule longue route bitumée de 1 700 m traversait le camp, si bien que l'automne venu, la boue envahit le camp installé sur une terre argileuse, une boue définitivement associée au nom de Gurs pour tous les

⁵ "Un camp de concentration en France. Le camp du Vernet (Ariège)", nd (mi-décembre 1940), dactyl., 13 pages, AN 72AJ Fonds Ranson-Franck.

internés et les gardes qui y passèrent. Au début encore, l'éclairage était assuré dans tout le camp, sauf dans les baraques des internés. Quand, en septembre 1939, on prit conscience que cela durerait davantage que prévu, on installa deux ou trois petites ampoules par baraque. Comme elles étaient fermées le jour, pour peu que le temps imposât de rester cloîtrés, on était condamné au noir complet car il y avait en guise de fenêtre des panneaux de bois ; qu'on prît l'initiative d'ouvrir ces panneaux et le froid et le vent rentraient. Quant au carton bitumé il pouvait efficacement protéger de la pluie, si celle-ci n'était pas associée au vent qui tendait à déchirer cette protection. L'incident fut fréquent et la pluie ajoutée à la pénurie de matières premières rendait délicates les réparations.

Là encore la perception erronée de la durée et la pression de l'urgence amenèrent les autorités à toujours courir après de nouvelles difficultés. Il fallut réparer les baraques, empierrer peu à peu le camp, remplacer progressivement les lucarnes de bois, puis, après l'été 1941, restaurer le réseau d'égouts. Jamais on ne trouva de solution vraiment satisfaisante. Pourtant, ouvert en 1939, le camp de Gurs fonctionnait toujours après la Libération.

Tel ne fut pas cependant la règle absolue même si ce fut souvent de règle. En cela le camp de Voves peut apparaître comme un contre-exemple. Non certes que les conditions d'hébergement y fussent idéales, mais le repérage des lieux, le temps de préparation, l'origine du campement et les conditions de sa mise aux normes évitèrent les dysfonctionnements trop criants. Le ministère de l'Intérieur cherchait un vaste camp pour politiques en zone Nord. Après un premier repérage, un commissaire de police spéciale effectuait une tournée d'inspection à Voves, en Eure-et-Loir, le 17 décembre 1941. Bien des arguments plaidaient pour un tel choix : la personnalité d'un maire marqué à droite et disposant des moyens de ravitailler le camp, l'ancienneté d'un camp construit en 1918 avec des baraques, en maçonnerie ou en bois, aménagées en 1939 pour l'armée de l'Air puis pour la Défense antiaérienne et utilisées en 1940-1941 pour héberger des prisonniers de guerre français, une clôture

extérieure parfaite avec 12 rangées de ronces hautes de 3 m sur une profondeur de 4, doublées intérieurement de réseaux Brun extensibles en forme de cercles, plaidaient pour le choix de ce site, sous réserve de quelques aménagements. La fermeture des camps de Châteaubriant (Loire-Inférieure) et d'Aincourt (Seine-et-Oise) rendaient indispensable une nouvelle et vaste implantation. Un mois plus tard une trentaine d'internés en provenance d'Aincourt procédait aux travaux d'aménagement. Malgré les craintes de l'Inspecteur général adjoint des camps d'internement en visite le 11 septembre 1942 sur les risques politiques d'une telle concentration à proximité de nœuds ferroviaires importantes (d'implantation communiste traditionnelle) et à une centaine de kilomètres de la capitale, le site présentait trop d'avantages aux yeux de l'Intérieur, d'autant qu'il n'avait pas été simple d'obtenir des autorités allemandes le terrain et les murs ⁶.

UN TABLEAU TRES CONTRASTE

Si la gestion de l'internement fut marquée tout au long de la période et sauf exception par la même incapacité à prévoir, elle ne fit pas qu'unifier le tableau. Elle creusa même les différences qui tenaient déjà, à l'évidence, aux matériaux utilisés pour la construction (des camps en toile aux baraques en bois, des baraques en dur aux bâtiments des prisons réquisitionnées), à l'origine des bâtiments (création *ex-nihilo* comme à Gurs, réutilisation de baraques existantes comme à Voves, détournement de bâtiments prévus pour une tout autre fonction comme à Drancy ou à Arc-et-Senans), à la taille (des quelques dizaines de places prévues à Rennes ou à Barenton jusqu'aux 15 à 20 000 places à Gurs).

⁶ Rapport du commissaire de police spéciale Robineau à Weber, chef des services administratifs à la Délégation du ministère de l'Intérieur dans les Territoires occupés, décembre 1941 (visite du 11) ; rapport du 15 décembre 1942 de Lebègue, IGC, 15 décembre 1942 (visite du 11), AN F7 15097.

L'importance du lieu

La localisation intervint également au premier chef. À l'échelle du pays, la situation n'était pas la même suivant les zones. Concluant un rapport sur le camp de Mérignac en janvier 1942, l'Inspecteur général des camps, André Jean-Faure, relevait que « en région bordelaise, comme en général en zone occupée, on ne connaît pas encore de sérieuses difficultés alimentaires, tout au moins pas autant qu'en zone libre ». Que dire alors de l'Afrique du Nord où les directeurs de camp (et les internés) devaient compter avec les rigueurs du climat, les problèmes de transport et donc de ravitaillement, l'isolement plus ou moins marqué. C'était déjà le cas au camp de Djelfa (Algérie) ouvert en mars 1941, sur la rive droite de l'Oued Djelfa et à un kilomètre de la ville. Là se retrouvèrent à partir de mars 1941 les « fortes têtes » venus des camps politiques de la métropole. À 1 200 m d'altitude, le climat était celui des hauts plateaux algériens, très chaud en été et très froid en hiver, un froid aggravé par le vent glacial du nord qui souffle en tempête un jour sur deux. À l'origine seuls des marabouts avaient été mis à la disposition du directeur du camp pour le logement des internés ; à la fin de l'année une partie dormait encore sous le marabout, mais l'autre pouvait profiter des baraques en dur construites par les internés eux-mêmes. Après l'intervention d'André Jean-Faure au printemps suivant, tous les internés couchaient dans des bâtiments en dur. Les mêmes internés aménagèrent le gué qui permettait d'accéder au camp, si ce n'est en cas d'orage, car l'Oued sortait de son lit et coupait, plusieurs jours durant, toute communication avec la ville. Faure ne relevait « qu'une seule épidémie » en une année. Mais l'utilisation d'une source polluée s'était tout de même traduite

à l'été et à l'automne 1941 par une épidémie de typhoïde et de paratyphoïde, avec 55 cas déclarés et 15 décès sur quelque mille internés⁷.

Si la situation n'était pas la même entre les zones fixées par l'armistice et entre métropole et Afrique du Nord, elle différait aussi selon qu'on se trouvât en zone rurale ou en zone urbaine (pour le ravitaillement mais également pour le logement des gardiens), dans une région de riche agriculture ou d'exploitations quasi autosuffisantes, ou encore de polyculture ou de monoculture, que, dans l'espace contrôlé par le camp, des terrains de qualité (ou non) fussent disponibles pour des cultures d'appoint ou que le gestionnaire fût entièrement dépendant du ravitaillement extérieur. L'insertion dans un milieu rural avait des conséquences auxquelles on ne pense guère aujourd'hui, mais, dans un pays marqué par le temps des pénuries et des multiples contrôles, la situation pouvait varier du tout au tout en fonction du classement opéré par les autorités du Ravitaillement. Le problème est évoqué dans plusieurs camps, ainsi au Barcarès rouvert en novembre 1941 ou à Écrouves, ce camp ouvert en Meurthe-et-Moselle en août 1941. Dans ce dernier cas, le directeur se plaignit ainsi que le personnel ne percevait que l'indemnité de résidence d'Écrouves, communauté rurale, alors même que la plupart des agents non logés au camp habitait Toul, où la vie était beaucoup plus chère. De même le personnel ne recevait que la carte d'alimentation des populations rurales alors même qu'à 300 m de là les habitants touchaient la carte urbaine, puisqu'y commençait le territoire de la ville de Toul. De telles distorsions bureaucratiques inspirèrent, en août 1942, un rapport extrêmement sévère et alarmé du directeur du camp de Noé, en Haute-Garonne, un camp-modèle avait-on annoncé au printemps 1941, destiné à accueillir, comme son voisin Récébédou, les internés les plus malades des camps environnants. Objet du litige : le classement du camp en zone rurale ce qui signifiait rations inférieures, l'absurdité voulant en outre que

⁷ Rapport d'André Jean-Faure sur le camp de Mérignac, 18 février 1942, AN F7 15099 ; rapport d'André Jean-Faure sur les camps d'Afrique du Nord, transmis le 16 mai 1942, AN F7 15111.

le camp de Récébédou, aux fonctions et aux caractéristiques si proches, était quant à lui classé urbain :

« Comme la situation s'aggrave de jour en jour par suite de mes récoltes déficitaires qui, malheureusement, ont confirmé mes prévisions (dont je vous avais mis au courant en temps opportun) par suite de la carence des Services qui devaient nous aider, je crois devoir attirer très respectueusement votre bienveillante attention sur une situation qui se traduira à bref délai par une augmentation de la mortalité qui, certainement, sera très impressionnante et qui sera due en très grande partie au fait que les Services du Ravitaillement général ["au mépris de la justice et de la logique" : *barré au trait bleu, mais très lisible. DP*] persistent à nous attribuer les rations des communes rurales au lieu des communes urbaines. À titre de comparaison, je vous dirai que les centres moyens des centres de Noé et Récébédou étant identiques, le premier est classé rural tandis que le deuxième est déclaré urbain »⁸

L'importance de la fonction

Au-delà des aléas du ravitaillement et des impérities de l'administration, il est clair que la fonction attribuée aux camps de Noé et de Récébédou les différenciait grandement des autres camps. La difficulté s'accroît quand on constate que la fonction carcérale peut changer avec le temps et que, dans le même temps et dans le même camp, elle peut être plurielle. Le camp de Gurs nous offre sans doute l'exemple le plus accompli de cette diversité. L'exemple du camp de La Lande-des-Monts, près de Tours, nous montrera comment la logique administrative peut générer une transformation majeure.

Comme on l'a vu, le camp de **Gurs** fut ouvert au début du printemps 1939 comme « centre d'accueil des réfugiés espagnols » et il garda cet intitulé dans les textes officiels jusqu'à l'automne 1940. Si le camp ne fut pas concerné par l'internement des « ressortissants des puissances ennemies » en septembre 1939, il le fut par la nouvelle vague de la mi mai 1940 quand le gouvernement décida l'internement de tous les Allemands et Autrichiens, adultes, vivant en France, mais cette fois aussi bien les femmes que les hommes. Ainsi, au

printemps et à l'été 1940, Gurs rassembla près de 10 000 femmes en provenance du Vel' d'Hiv'. Mais à celles-ci s'ajoutaient plus de 3 500 anciens combattants de l'armée républicaine espagnole et 1 329 « préventionnaires », à savoir des Français (communistes pour l'essentiel) qui avaient été repliés depuis leurs prisons parisiennes ou bordelaises et qui attendaient d'être jugés. En détention préventive, ces derniers n'avaient donc en théorie rien à faire dans un camp d'internement (pour suspects) ou, moins encore, d'hébergement. À l'automne 1940, la nouvelle nomenclature classa Gurs parmi les « camps à caractère semi-répressif », mais l'arrivée des Juifs expulsés du Pays de Bade par les autorités allemandes changea encore sa fonction. En janvier Gurs devenait "centre d'hébergement". Dans les faits, entre 1940 et 1943, Gurs accueillit essentiellement les Juifs étrangers ; dissous en novembre 1943, le camp n'en était pas moins conservé et, du débarquement à la Libération, il accueillit les femmes internées repliées de Brens (Tarn). Enfin, à la Libération, Gurs devint un centre de séjour surveillé pour les suspects de collaboration ; on ne s'étonnera pas que, dans l'urgence, le camp abritât un temps quelques centaines de prisonniers de guerre allemands ; en revanche près de 1 500 Espagnols, antifranquistes pour la plupart, durent apprécier modérément ce voisinage, même un court temps et dans de bonnes conditions, pour avoir franchi clandestinement la frontière⁹.

L'histoire de **La Lande-des-Monts** présente une autre originalité. Au lieu-dit La Lande, commune de Monts, à 16 km de Tours, était installé l'un des quatre villages ouvriers prévus pour augmenter la capacité de production de la Poudrerie du Ripault. Ce village venait d'être terminé lors de la déclaration de guerre et il était composé d'une vingtaine de bâtiments construits en maçonnerie et couverts en ardoises. Mais, dans la plupart des cas, seules deux petites chambres étaient aménagées aux extrémités de chaque bâtiment, la

⁸ Le directeur du camp de Noé, Mathieu, au ministère de l'Intérieur (DGPN), 14 août 1942, AN F7 15097. Le cas d'Écrouves est évoqué par son directeur dans son rapport mensuel de janvier 1942 (AN F7 15102).

⁹ Nous empruntons ces chiffres à Claude Laharie, *Le Camp de Gurs...*, *op. cit.*

partie centrale formant dortoirs. Si les structures existaient, l'aménagement dut, comme toujours, se faire dans l'urgence. Le commandement militaire allemand décida à l'automne 1940 de refouler de la zone côtière girondine les Juifs, les nomades et certains étrangers ; le 1^{er} décembre, ceux-ci reçurent l'ordre de se rendre à la gare avec un bagage retreint pour un départ dès le lendemain. Les enfants de moins de 15 ans pouvaient être emmenés ou laissés à Bordeaux mais, dans la plupart des cas, les familles décidèrent de rester unies. Ils étaient en fait, dans leur grande majorité, originaires de l'est de la France d'où ils avaient été évacués pendant la « drôle de guerre » vers la Gironde, leur département d'accueil. Là, il fallut en urgence trouver un point de chute en Indre-et-Loire. Au camp de la Morellerie on installa quelque 300 nomades, à Langeais une quarantaine de Polonais catholiques qui rejoignirent les 500 Juifs étrangers qui furent orientés vers La Lande.

La cohabitation dans ce dernier camp posa les problèmes qu'on imagine, les Polonais s'adressant le 16 août 1941 par lettre collective aux autorités allemandes pour demander leur libération :

« Nous ne sommes pas des détenus politiques et n'avons rien eu à faire avec des Juifs. Pourquoi sommes-nous enfermés dans un camp d'internement ? Nous ne sommes que des pauvres réfugiés qui n'ont pas encore pu retourner en zone interdite »¹⁰.

Ils mettaient de fait le doigt sur la double anomalie que constituait le camp de La Lande : d'une part, il s'agissait d'accueillir des personnes expulsées de la région bordelaise et non de les interner, d'autre part, si les Juifs étrangers pouvaient alors être internés sur la demande du préfet, cela ne pouvait être le cas de ces catholiques polonais à moins d'imaginer qu'ils représentaient un danger pour la sécurité publique.

De fait les familles se retrouvaient dans un « camp de réfugiés surveillés » dont les dépenses furent jusqu'au 1^{er} août 1941 prises en charge par la Direction des réfugiés. Celle-ci avertit alors qu'elle avait à tort assumé ces

¹⁰ Lettre de 39 Polonais au Feldkommandant, le 16 août 1941, AD Indre-et-Loire 120W16

dépenses qui, à sons sens, relevaient de la Sûreté nationale (ministère de l'Intérieur), ce que cette dernière récusait. Quant aux Allemands ils s'étaient limités à demander que ces étrangers surveillés fussent assignés à résidence au camp, libres de sortir du camp à condition de ne pas dépasser les limites de la commune. Cependant, commente dans un rapport de mai 1941, le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), « il ne faut pas perdre de vue que ces réfugiés aussi privilégiés qu'ils soient en apparence par rapport aux internés d'Argelès ou de Gurs par exemple, sont aussi véritablement des internés puisqu'ils ne jouissent plus d'aucun des droits des étrangers en France ». Cela se manifesta, en particulier, par le retraits des cartes d'identité qui furent remises par la préfecture à la Kommandantur de Tours¹¹.

La direction du camp fut longtemps familiale et très peu rétribuée. Michel de la Chapelle et sa femme avaient su créer une ambiance très bon enfant dans le centre et ce directeur, appointé 50 f par jour, passait une part importante de son temps à régler les questions de ravitaillement. Il fut l'objet d'une enquête administrative sur plainte des fournisseurs : il apparut qu'il passait les commandes sans vérifier si elles étaient couvertes par les cartes d'alimentation des personnes à nourrir. Il fut finalement révoqué le 1^{er} janvier 1942 pour trafics de cartes et fausses déclarations sur les rations. Entre temps le centre avait changé de statut dans des conditions qui méritent qu'on s'y arrête.

Comme la Sûreté avait refusé de prendre le relais de la Direction des réfugiés le 1^{er} août 1941, le camp de La Lande resta, dans les faits, à la charge de la Direction des réfugiés. Les circonstances qui avait présidé à la naissance de ce centre avaient généré un mode d'organisation et de vie qui devait nécessairement mettre à jour les contradictions d'un système bancal. Puisqu'il s'agissait d'expulsés et, donc, de réfugiés de l'intérieur, les autorités

¹¹ Service social d'aide aux émigrants, rapport de Mme Valensi sur le le centre d'accueil de La Lande à Monts, mai 1941, in *Recueil de documents des archives du Comité international de la Croix rouge sur le sort des Juifs de France internés et déportés 1939-1945*, Paris, The Beate Klarsfeld Foundation, tome 1, 1999.

d'occupation (FK 528 puis FK 588) n'imposèrent qu'un pointage régulier au poste de garde composé de trois gendarmes seulement. Constatant que plusieurs internés avaient les moyens de vivre à leur charge en dehors du centre, les mêmes autorités les autorisèrent à loger dans les communes avoisinantes avec obligation de pointer chaque semaine soit à leur mairie de résidence, soit à la Feldkommandantur de Tours. La présence de ces personnes astreintes à résidence mais aussi l'existence d'un camp et la nécessité de le ravitailler semblent avoir profondément déséquilibré l'équilibre économique de la région, provoquant une hausse importante des prix et une raréfaction des produits de première nécessité. Avec les commentaires qu'on imagine aisément sur la qualité des internés (dans la population mais également sous la plume du préfet), les protestations répétées de l'opinion auraient été à l'origine d'un premier durcissement du régime : les Allemands décidèrent qu'au 5 août 1941 tous les internés autorisés à résider à l'extérieur devaient avoir réintégré le centre. Les problèmes ne pouvaient cependant être ainsi résolus. Le préfet d'Indre-et-Loire concluait un rapport en date du 22 octobre et adressé au l'Inspecteur général des camps « qu'il serait infiniment souhaitable d'envisager le transfert de ce camp ouvert dans une région disposant d'une organisation mieux appropriée ».

Mais la conjoncture de guerre vint encore bouleverser la donne. Ce rapport ne fut pas envoyé car, le même jour, le préfet recevait de Paris l'ordre de transférer tous les israélites étrangers au camp de Pithiviers (Loiret), tandis que le centre de La Lande devait être entouré en quelques jours de barbelés pour accueillir 500 communistes originaires de la région parisienne. On réagissait dans l'urgence aux attentats de Bordeaux et de Nantes qui virent l'exécution de deux officiers supérieurs allemands. Quelques mois après l'attaque allemande contre l'Union soviétique, les analyses des autorités associaient tout naturellement juifs et communistes dans la dénonciation des « judéo-bolchéviques ». L'internement de communistes et, en corollaire, celui de réfugiés juifs apparaissaient comme parfaitement logiques et

complémentaires dans ce système de représentation qui associait la résistance à cette double figure du mal.

Dans la pratique cela posait d'importants problèmes pratiques et s'enclencha un mécanisme infernal qui aboutit à un changement complet de statut du camp avec, au bout du compte, les mêmes personnes concernées. Il fallut d'abord prévenir les familles de leur transfert à Pithiviers. Ce qui fut fait à l'avance pour permettre à chacun de s'organiser ; on voulait éviter de renouveler la panique consécutive à l'expulsion de Gironde. Mais, par contre coup, il fallait s'attendre à voir monter inquiétude et colère jusqu'au départ. Bientôt on apprit qu'en fin de compte seuls les hommes valides (17 à 60 ans) seraient accueillis à Pithiviers. « Cette ahurissante décision qui avait pour résultat de séparer les membres d'une même famille ne pouvait provenir que d'une erreur d'interprétation », commenta le préfet dans un rapport rétrospectif. Résultat : on compta 45 évasions jusqu'au départ du 30 octobre. On était loin du nombre fixé, d'autant que le médecin avait délivré une trentaine de sursis au départ pour maladie. Nouvelle étape : constatant le nombre important d'évasions, les Allemands exigèrent de clôturer définitivement le centre de La Lande qui devint, de fait, un camp d'internement. Mais comme les familles (et les malades) étaient restées, il s'agissait bien d'un changement de statut pour les réfugiés eux-mêmes, d'autant que des gendarmes furent déferés pour y concentrer les familles qui se trouvaient encore éparpillées dans les communes avoisinantes (malgré la décision d'août précédent). Faisant pression auprès de l'Inspection générale des camps, le préfet obtint finalement le retour des 39 hommes de Pithiviers. Ce fut chose faite le 1^{er} décembre suivant.

« Est-il besoin de vous dire que l'arrivée au camp fut plus qu'une manifestation de bonheur, ce fut du délire. Enfonçant les portes, bousculant les gendarmes qui se laissèrent cette fois complaisamment déborder, des grappes humaines de femmes et d'enfants se précipitèrent aux ouvertures du car. Lorsqu'ils purent enfin en descendre, les arrivants regagnèrent sans même prêter attention aux barbelés, mais des larmes de joie plein les yeux, le foyer, précaire certes mais le

foyer tout de même, qu'un mois auparavant, jour pour jour, ils avaient dû quitter »¹²

« Sans même prêter attention aux barbelés » : s'il continua à présenter bien des particularités, comparé aux autres camps, le centre de La Lande-des-Monts était devenu un camp d'internement par l'effet cumulé d'un enchaînement conjoncturel et de sa propre logique de développement. Si l'on ne trouve nulle part ailleurs un tel processus dans sa globalité, partout on voit à l'œuvre des mécanismes comparables. On ne peut réduire la politique d'internement, française et allemande, à la simple mise en œuvre d'une intention politique.

¹² Rapport du préfet d'Indre-et-Loire à l'IGC, 22 octobre 1941, AD Indre-et-Loire 120W7. Le préfet y retrace l'historique de l'affaire, à compléter par les rapports de l'IGC du 15 décembre 1941 à l'Intérieur et de l'IGSA du 9 novembre 1942 (AN F7 15099). La révocation du directeur est évoquée le 17 janvier 1942 dans le rapport mensuel du préfet (AD Indre-et-Loire 120W8) et dans l'article de Sophie Paisot-Béal, "Le camp de La Lande", *Le Monde juif. Revue d'histoire de la Shoah*, CDJC, n°153 1995, pp. 144-171.

Chapitre 6

Les aménagements intérieurs

LES PLANS

Le contre-exemple allemand

« Les camps ont d'emblée, dans des sites qui ne devaient en rien leur choix au hasard, pris une forme déterminée, articulée aux régions environnantes. Structurés dans un espace régional défini aux termes d'enquêtes que l'on qualifierait aujourd'hui d'études d'impact, ils ont rassemblé tortionnaires, fonctionnaires et prisonniers dans des bâtiments qui répondaient à des spécifications architecturales et à un projet précis et professionnel »¹³

On l'aura compris, une telle organisation de l'espace, une telle insertion de l'architecture concentrationnaire dans une réflexion d'ensemble sur les missions de l'objet ne peuvent caractériser le cas français marqué au sceau de l'urgence, de l'improvisation et de la conjoncture reine. Le cas allemand, ainsi résumé par Jean-Louis Cohen, fournit un utile contrepoint illustrant jusqu'à la différence des projets. L'architecture concentrationnaire nazie était une architecture pensée, par les traditions dans lesquelles elle s'inscrivait et par l'engagement d'architectes importants dans le projet. Elle piochait dans une tradition européenne, et ancienne, en renvoyant aux architectures militaires ou

¹³ Jean Louis Cohen, "La mort est mon projet : architecture des camps", in François Bédarida et Laurent Gervereau dir., *La Déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, BDIC/Musée d'histoire contemporaine, 1995, pp. 32-41. Nous lui empruntons ses conclusions sur l'architecture des camps dans l'Allemagne nazie. Voir Barbara Miller Lane, *Architecture and Politics in Germany 1918-1945*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1968 ; Winfried Nerdinger dir., *Bauhaus-Moderne im Nazionalsozialismus ; zwischen Anbiederung und Verfolgung*, Munich, Prestel, 1993.

hospitalières du XVIII^e siècle relayées par les prisons panoptiques du XIX^e. Plus spécifiquement, elle empruntait, nous dit Jean-Louis Cohen, aux courants traditionnels de l'architecture industrielle précoce accompagnant l'expansion prussienne au XVIII^e siècle.

Elle poursuivit également les courants fonctionnalistes nés sous la République de Weimar. On retrouva dès lors des architectes renommés qui mirent leur talent et/ou leur compétence au service de la politique concentrationnaire. Tel fut le cas de Hans Stosberg qui participa à l'élaboration des camps d'Auschwitz ; dans les années 1930 il avait travaillé à des plans de villes fonctionnalistes ; après la Deuxième Guerre mondiale, il dirigea le bureau d'urbanisme de Hanovre. On peut également évoquer le nom de Herbert Rimpl qui travailla à la mise au point des villes nouvelles prévues pour les Hermann Goering Werke. Si, déjà, la neutralité de l'approche architecturale peut prêter à discussion, le débat n'est plus de mise quand on constate que les approches simplificatrices des années 1920 pour loger un maximum de personnes dans un minimum d'espace, au nom d'une architecture tournée vers le plus grand nombre, fut réinvestie la décennie suivante pour la construction des camps. Quant à l'organisation interne des camps, elle se voulait très rationnelle, associant la concentration du plus grand nombre et la surveillance la plus efficace.

Pour le plus grand nombre, comme les camps d'Auschwitz, ceux de Bergen Belsen, de Mauthausen ou de Dachau, le plan était orthogonal, les baraques, parallèles, étant distribuées autour de la place d'appel (Auschwitz) ou de part et d'autre d'une vaste allée centrale (la Freiheitsstrasse – rue de la Liberté – à Dachau). Plus rarement, comme à Sachsenhausen, on choisit un plan radial. Avec le plan radial et le plan orthogonal, on retrouve sans surprise les deux grandes options choisies dans le même temps pour l'organisation des villes nouvelles.

Le rapprochement ne s'arrête pas là. De fait, les camps allemands étaient pensés dans leur environnement, dans leurs fonctions (concentration, travail

et/ou extermination) avec le plus grand soin. Reprenant le cas d'Auschwitz et de son développement à partir des premiers plans de l'architecte Hans Stosberg, Jean-Louis Cohen peut conclure que cette

« ville nouvelle d'Auschwitz associe selon les principes théoriques du *Stadtlandschaft* dans une mise en œuvre unique ensembles urbains et zones rurales et fait l'objet d'une mise au point architecturale aussi méticuleuse que l'est la réflexion écologique qui l'accompagne. Dépassant largement la clôture du camp, une forme inédite de développement urbain apparaît ainsi, qui tend à associer expérimentation technologique et asservissement des populations "inférieures" dans une sorte de despotisme industriel soigneusement architecturé »¹⁴.

Prime à l'orthogonal pour les nouvelles installations

Pas de « despotisme industriel soigneusement architecturé » dans la France des camps. Pas de grands architectes non plus, mais, quand il fallait faire du neuf, l'administration des Ponts-et-Chaussées, ingénieur départemental en tête, faisait, avant tout, du fonctionnel dans le minimum de temps et dans l'urgence.

Pour autant on utilisa le plus souvent le plan orthogonal, avec quelques variantes trapézoïdales, du moins quand on construisit *ex nihilo*. Le camp de Gurs était d'une très classique organisation orthogonale. Il s'étirait le long de la route nationale reliant Oloron à Navarrenx, et de part et d'autre d'une voie centrale (longtemps la seule en dur, rappelons-le) parallèle à la route. Le niveau suivant était constitué par les 13 îlots (A à M), entourés chacun de barbelés, chaque îlot comptant trente baraques chacun, à l'exception de deux d'entre eux qui étaient réservés aux Basques espagnols, les services ayant dégagé un large espace faisant office de *plazza mayor*. À l'une des extrémités du camp se trouvaient les services administratifs, à côté de l'un des quatre

¹⁴ Jean-Louis Cohen, *op. cit.*, p. 36. Sur Auschwitz, lire les contributions de Jean-Claude Pressac et de Robert-Jan van Pelt dans la version en hébreu de *Auschwitz*, Israel Gutman et Michaël Birenbaum dir., Jérusalem, Yad Vashem, à paraître (la version américaine ne contient pas le texte de Jean-Claude Pressac).

1

2

quartiers des gardiens, eux-mêmes situés aux quatre points cardinaux. À côté des services administratifs et de l'entrée principale se trouvait l'hôpital, mais dans chaque îlot une baraque était consacrée à l'infirmerie. Au-delà des baraques, à l'ouest, un large espace servait en théorie de terrain de sports... quand il n'y avait pas de boue.

Quand le camp était plus petit, on se limitait, très classiquement, à distinguer deux ensembles, l'un réservé aux baraques des internés, l'autre aux services administratifs (poste de police, gestion, cuisine, infirmerie, administration...). C'était le cas pour les camps de Beaune-la-Rolande (Loiret), de Nexon (Haute-Vienne) ou de Rouillé (Vienne). C'est en février 1941 que le préfet de la Vienne prescrivit l'aménagement d'un centre d'internement à Rouillé. Il s'agit d'aménager 9 baraquements qui avaient été érigés pour héberger des réfugiés et d'en construire 9 nouveaux pour dortoirs, réfectoires et administration. Le camp avait pour particularité de se trouver à 50 m de la voie ferrée Poitiers-Niort, ce qui représentait un avantage certain pour l'acheminement des personnes et du ravitaillement mais qui posait un sérieux problème de sécurité. Avant le printemps 1942 on érigea ainsi une palissade de bois au nord du camp permettant de séparer libres et internés. Le camp lui-même était donc divisé en deux ensembles. Côté internés, au sud de jardins potagers, les dortoirs et réfectoires se répartissaient de part et d'autre d'une allée centrale, la bordure sud étant occupée par les douches et les WC. Séparé du camp des internés par une clôture simple de barbelés, le camp administratif comprenait les baraquements classiques (administration, cuisines, dortoir des gardiens) autour de la même allée qui se prolongeait.

Situé dans le département de la Haute-Vienne, le camp de Nexon était de plus grande envergure, pouvant accueillir jusqu'à 800 internés. Suivant un même plan orthogonal, 23 pavillons construits soit en dur et couverts en tuiles ou en tôle ondulée, soit en bois montés sur des dés en béton et recouverts de tôle, étaient clôturés par un grillage de fil de fer recourbé (pour éviter les évasions), doublé par un réseau de barbelés de 4m de large et par un chemin de

3

4

ronde, à l'extérieur. Encore une fois les 12 baraques destinées au logement des internés (B1 à B12) étaient séparées des 9 autres réservées aux divers services. Comme à Rouillé, une longue palissade de bois faisait écran entre le camp et la route départementale qui restait ouverte.

Parmi les camps créés pour l'occasion, on choisit dans certains cas le plan en trapèze, comme à Bram (Aude) ou à Voves (Eure-et-Loir). Le camp de Voves se présentait en effet comme un trapèze aux dimensions suivantes : grande base de 333 m, petite base de 301 m et hauteur de 210 m, le tout en bordure de la route de Voves à Orléans. La même séparation existait entre quartier des internés et quartier administratif, mais ce dernier se situait de l'autre côté de la route où il formait également un trapèze, plus petit cependant, regroupant les bureaux de l'administration et de la direction, une partie des magasins et le logement du personnel et des gendarmes de garde. En outre des cuisines et autres magasins occupaient une partie du premier camp. Plus vaste que Nexon, Voves comptait 52 baraques, dont 45 dans le grand trapèze (où 22 étaient occupées par les internés). Elles étaient de divers types, certaines en Fibrociment, d'autres en briques, d'autres encore en bois à double ou simple paroi. Bram compta jusqu'à 17 000 réfugiés espagnols sur 12 ha. Avec deux bases de 337 et 305 m et une hauteur de 382 m, ce camp de l'Aude se présentait également comme un trapèze. La structure était différente, puisque les baraques étaient regroupées en neuf quartiers et demi (numérotés de A à J). S'ajoutait un quartier avec les cuisines, les sanitaires et, en marge, les services administratifs. Si, très classiquement, une vaste allée centrale séparait deux ensembles avec, en son milieu, un mirador, chaque quartier, comprenant sa cuisine, son lavabo collectif, ses feuillées (remplacées bientôt par des tinettes), était lui-même clôturé de barbelés de 2 m 50 de hauteur. Le camp était lui-même entouré d'un réseau de barbelés et, hors enceinte, d'un chemin de ronde.

Que la structure soit classiquement orthogonale avec allée centrale de part et d'autre de laquelle se distribuaient les baraques ou qu'elle prenne une allure trapézoïdale, le camp construit pour l'occasion suivait un plan classique,

uniforme, qui se voulait fonctionnel mais dont la fonctionnalité même était fortement contrainte par le manque de temps et de moyens. L'architecte ou l'urbaniste n'avait pas sa place dans une création que n'armait pas un réel projet.

Un seul cas échappe, en partie, à cette conclusion sur les camps érigés *ex nihilo*. Il y avait un réel projet, en effet, derrière la création du camp de Saliers, près d'Arles, seul camp de nomades *stricto sensu* en zone Sud. Dans son rapport du 8 octobre 1942, l'architecte des monuments historiques indiquait que le site avait été volontairement choisi en Camargue pour permettre une meilleure adaptation à la vie sédentaire. La construction elle-même avait voulu respecter le style camarguais, mais également les traditions nomades, chaque tribu se voyant attribuée en théorie une demeure. Développé le long d'un axe est-ouest, le camp comprenait ainsi un centre administratif (bureaux, foyer, infirmerie, école), une chapelle et les trente baraques destinées aux nomades, elles-mêmes desservies par une route circulaire. On avait pensé à niveler le terrain pour favoriser l'écoulement des eaux et à réaliser, avant l'arrivée des nomades, un réseau de canalisations en ciment permettant l'évacuation de eaux usées. Il y avait bien un projet architectural mais qui n'avait guère à voir, en l'occurrence, avec celui à l'œuvre en Allemagne. Il en est ainsi des baraques qu'on souhaitait bien insérées dans le paysage, inspirées du type existant dans la région, avec fondations en béton et murs latéraux en béton coffré, cloisons de séparation intérieure en bois, couverture en sagne. Il est vrai que Gilbert Lesage et le Service social des étrangers furent à l'origine de ce projet et nous verrons que l'objectif était davantage de protéger que de concentrer. Il est vrai également que les meilleures intentions ne pouvaient pas aller à l'encontre des réalités : quand les nomades arrivèrent en novembre 1942, il fallut constater que leur nombre dépassait largement les capacités d'accueil telles que pensées à l'origine et que 23 personnes s'entassaient dans des cabanes prévues pour 10 à 12. La baisse des effectifs n'empêcha pas ce qu'il faut bien considérer comme un constat d'échec, à lire les conclusions d'une inspection sanitaire en juillet 1943 : pavillons d'hébergement bien construits, certes, mais sol en terre battue

profondément raviné, ce qui le rendait très difficile à entretenir, absence de plafond, ce qui mettait directement en contact avec les parasites et autres animaux, luminosité faible de par des vitres en vitrex opaque et l'absence de lumière électrique, d'où ouverture quasi constante des portes, pas d'installation des eaux usées. Ce dernier point tend à confirmer que le projet n'avait pas été mené à son terme. De fait, le seul cas de construction volontariste appuyée sur une réflexion d'architecte débouchait sur un constat d'échec¹⁵.

Des bâtiments en partie détournés de leur fonction : des prisons et des casernes

Plus souvent, l'administration se tourna vers les bâtiments existants, à vocation carcérale ou militaire dont la fonction était momentanément détournée. Dans certains cas les aménagements nécessaires étaient marginaux, mais, toujours, cela créait des problèmes. Situé à proximité de Perpignan, dans une plaine d'origine alluvionnaire, le camp de **Rivesaltes** était destiné à l'origine à servir de centre de transition aux troupes coloniales avant leur acheminement sur le front français. Conçu pour recevoir des hommes mobilisés, il allait accueillir des femmes et des enfants. La rudesse du climat méditerranéen, avec ses grands écarts de température en bordure des Corbières, le froid de la tramontane et la sécheresse chronique rendaient l'internement très dur. Mais le plan même du camp posait problème. Si les bâtiments étaient en dur, rangés symétriquement et groupés par îlots, les îlots étaient éparpillés sur une très large étendue (4 km sur 3). De larges espaces vides (impropres à la culture en raison de la sécheresse) séparaient les îlots et imposaient des déplacements considérables. La contrainte jouait également sur la surveillance qui impliquait un personnel nombreux. Ainsi, dès qu'il s'agit d'utiliser une

¹⁵ Nous avons utilisé le rapport de l'architecte des monuments historiques (octobre 1942) et celui du médecin régional adjoint (juillet 1943), AD Bouches-du-Rhône IV Y4 n°5 et n°7.

structure existante, les difficultés surgirent car la rationalité du camp avait ses règles qui n'étaient pas celles des bâtiments aux fonctions pourtant proches.

Les contraintes pouvaient être plus fortes encore et s'inscrire dans les bâtiments eux-mêmes. Il s'agit ainsi des forts, citadelles et châteaux comme Fort-Barraux (Isère), Bossuet (Algérie), Gaillon (Eure), Sisteron (Basses-Alpes) ou, un temps, Besançon (Doubs). Ainsi **Fort-Barraux** fut érigé en 1597 par le duc de Savoie puis organisé en place forte par Vauban et quelques autres pour protéger Grenoble. Déjà pendant les guerres de 1870 et de 1914 il avait servi à l'internement d'officiers allemands. Il servit même à l'automne 1937 pour accueillir des premiers réfugiés espagnols et pendant la « drôle de guerre » des internés administratifs en transit vers le camp de Chibron (dans le Var). Il est vrai que l'ensemble était depuis longtemps propriété du ministère de la Guerre. Fort-Barraux était en fait constitué du fort proprement dit, entouré de remparts eux-mêmes bordés de larges douves ; il formait un ensemble de 26 000 m², dont 15 % de surface bâtie répartie en huit bâtiments. S'ajoutait une vingtaine d'hectares de prés loués en 1940 aux paysans concernés par voie d'adjudication. On comprend que les conditions d'existence dans ce fort Vauban n'étaient pas adaptées à l'internement de civils¹⁶.

Sisteron était également une citadelle aménagée par Vauban. Très ancienne, elle avait déjà été rebâtie au XV^e siècle avant d'être fortifiée par Vauban puis restaurée sous l'Empire. Avant la guerre de 1914 elle était affectée aux disciplinaires militaires. Rendu à la ville en 1919 elle était à nouveau réquisitionnée en 1940 pour devenir un centre d'internement. Site et situation rendaient le choix de cette citadelle pour l'internement de civils suspects ou non complètement inadapté à sa mission. La disposition des lieux (fort Vauban avec postes de sentinelle) au centre de la ville permettait un strict contrôle à l'intérieur, à condition qu'aucune sortie ne soit autorisée.

¹⁶ Nous empruntons l'essentiel de cette description à Michel Chanal, "Les communistes français à Fort Barraux (juillet 1940-fin 1941)", in CRHMSS, FNSP et IHTP, colloque "Les communistes français de la fin 1938 à la fin 1941", Paris, 1983, dactyl., 26 p.

L'espace imparti à l'intérieur des remparts interdisait donc ce qui devait être la règle pour le bon fonctionnement d'un camp, à savoir le travail des internés. En outre l'aménagement était pour le moins sommaire. Longtemps il n'y eut pas d'amenée d'eau, la citadelle ne possédant qu'une citerne alimentée par les eaux de pluie. Puis la nouvelle installation aurait donné satisfaction... si la quantité d'eau de la surverse des réservoirs de Sisteron avait été toujours suffisante. Longtemps également la citadelle ne posséda aucune installation sanitaire. Il fallut creuser dans le roc une conduite de tout-à-l'égout pour rejoindre le grand collecteur de la ville. Enfin la situation ajoutait aux contraintes administratives et aux aléas conjoncturels pour rendre le ravitaillement dramatique. Mais nous y reviendrons.

Les casernes pouvaient sembler davantage adaptées, mais on retrouvait les difficultés nées du décalage entre les catégories concernées. Les civils, hommes et/ou femmes, concentrés pour être considérés comme suspects aux yeux de la loi, ne pouvaient vivre dans les mêmes conditions que des militaires. En outre, compte tenu des besoins des troupes d'occupation pendant la guerre et, à la Libération, des autorités militaires, les casernes disponibles ne furent pas les plus fonctionnelles. Quoi qu'il en soit cela créa toujours des conflits de compétence, surtout en 1944-1945 quand les débuts de l'épuration coïncidaient avec la poursuite de la guerre. Ce fut le cas des **Tourelles**, ancienne caserne d'infanterie coloniale installée boulevard Mortier à Paris. Créé le 28 octobre 1940, ce centre fonctionnait encore à l'hiver 1945. De type « 1889 », la caserne était constituée pour l'essentiel de trois bâtiments bordant, sans se réunir, aux angles, trois côtés de la cour centrale. Latrines, cuisines et infirmerie occupaient des pavillons séparés. En 1942, le centre n'utilisait que deux bâtiments, l'un affecté aux hommes, l'autre aux femmes, le troisième bâtiment étant réservé au Service des prisonniers de guerre. À cette époque, le bâtiment des hommes était entouré d'un réseau de fils de fer barbelé qui, bien que placé à une certaine distance, ne laissait guère de place à la promenade ; un dispositif comparable fut bientôt installé autour du bâtiment des femmes. Les internés

étaient donc logés dans les chambrées de la caserne et, le plus souvent, ils ne disposèrent pas de l'espace réglementé de l'armée (17 m² par personne).

Les contraintes de la fonction se retrouvaient encore dans les questions d'hygiène. Très bien installées, les latrines à chasse d'eau de la caserne n'étaient pas accessibles aux internés, au nom de la sécurité : les bâtiments étant adossés au mur d'enceinte, on craignait les évasions. Quand, en mai 1942, le docteur Aujaleu visita le camp à la demande de la direction de la Santé, chacun des deux bâtiments d'internés disposait de trois WC à chasse d'eau, ce qui était très insuffisant ; des latrines à tinettes mobiles avaient donc été disposées entre le bâtiment et l'enceinte barbelée, dans l'espace très étroit où les internés pouvaient se promener. La nuit, une tinette, sorte de vase de nuit collectif, était placé dans chaque dortoir. Le dispositif était déjà rustique et, en outre, les tinettes étaient encore à venir dans le bâtiment des femmes¹⁷. Par le biais de cette question des WC et des tinettes, dont on verra qu'elle fut essentielle et souvent problématique dans la vie quotidienne des internés, on mesure les énormes problèmes nés de la simple adaptation des locaux à la fonction qu'on voulait leur attribuer et aux populations qui devaient y vivre.

Des bâtiments complètement détournés de leur fonction : des HBM et des hangars

Cela se vérifia quand on détourna complètement des locaux de leur destination originelle. Or le cas fut fréquent, surtout pendant la « drôle de guerre » ; il est vrai que les autorités avaient demandé qu'on trouvât au moins un centre de rassemblement dans chaque département. Françoise et Jean-Baptiste Joly ont listé ainsi des anciennes usines (comme la fabrique de chaussures d'Athis, la tannerie d'Orlagues), des hangars (à Vierzon ou à Arandon), des granges ou des fermes (Catus-Cavalier, Villemalard), un moulin

¹⁷ Rapport du Dr Aujaleu sur le camp des Tourelles, 12 mai 1942, APP BA 1836.

(Martinet), des colonies de vacances (Huriel, Ambleteuse), une école (Saint-Jean-de-la-Ruelle) une salle de spectacle (le Fémina-Casino-Variétés à Manosque), etc.¹⁸. Mais tous les exemples cités ici réfèrent à des sites réquisitionnés pour l'occasion et à durée de vie limitée. Il n'en fut pas de même pour nombre d'autres où les conditions d'internement varièrent souvent du tout au tout, en fonction certes des personnes concernées et des objectifs visés mais également en fonction du dispositif des lieux.

Le cas le plus connu est le camp de **Drancy**. À l'origine il s'agissait d'habitations à bon marché (HBM) érigées en bordure de Paris pour résoudre tout ou partie de la crise dramatique du logement née de l'explosion démographique de la banlieue dans l'entre-deux-guerres. Commencés en 1934, les travaux n'étaient pas terminés quand, en 1937, les bâtiments furent loués au ministère de la Guerre pour accueillir la garde républicaine mobile. Après la débâcle, ils servirent, sans surprise, pour garder les prisonniers de guerre, un réseau de fils de fer barbelés ayant alors été mis en place à cet effet par les autorités allemandes. Le 20 janvier 1941 commença l'histoire du camp. Henri Bloch arriva à Drancy le 12 mars 1942. Dans un témoignage donné peu après la guerre, il en faisait une description précise :

« Le camp de Drancy a la forme d'un grand fer à cheval laissant une cour intérieure en mâchefer d'environ 80 sur 200 m ; sur le côté où se trouvent au rez-de-chaussée tous les services, une galerie couverte permet la circulation ; le plafond de cette galerie forme terrasse au premier étage. Le côté ouvert, avec vue vers l'extérieur, est barré partiellement par les W.C. qui seront doublés ultérieurement.

Les bâtiments ont tous quatre étages, construits en béton avec des éléments standard permettant de faire de la grande série ; chaque chambre comprend deux parties de 8 m sur 8 reliées par un troisième partie de 4 m sur 4 ; la cage de l'escalier de 4 m sur 4 se trouve accolée à cette troisième partie.

Rien n'est achevé, ce sont des bâtiments bruts, particulièrement le plancher où le passage des canalisations électriques a été aménagé ; le cloisonnement des appartements n'a jamais été établi aux différents étages, il n'y a donc qu'une grande chambrée par étage dans laquelle se trouvent des lits en bois à deux étages et un lavabo à sept robinets placé dans la troisième partie. l'ensemble possède le chauffage central.

¹⁸ Françoise Joly, Jean-Baptiste Joly et Jean-Philippe Mathieu, "Les camps d'internement en France de septembre 1939 à mai 1940", *op. cit.*, p. 199.

Tous les locaux du rez-de-chaussée sont occupés par des services : infirmerie, service social, effectifs, poste, colis, direction, prison, cuisines, magasins etc.

[...] La cour [était] divisée en allées limitées par du fil barbelé. Il fallait longer les murs ; on ne pouvait se promener dans les barbelés de la cour qu'à certaines heures pour les occupants d'un escalier donné [...]. Quand les Allemands, sous la direction du capitaine Brunner, éliminèrent la police et la gendarmerie de la direction du camp, en juillet 1943 [cf. *infra*], ils firent transformer entièrement la cour en faisant enlever le barbelé, remplacer le mâchefer par un dallage en béton au pourtour et une pelouse dans la partie centrale, construire un garage pour les autos près des W.C.

Deux longs bâtiments en briques plates rouges ferment le fer à cheval ; le deuxième bâtiment est construit dans le dernier trimestre de 1942 pour faciliter la préparation des départs en déportation »¹⁹

Le cas de la tuilerie-briqueterie des **Milles** est aujourd'hui bien connu, également. Le bâtiment principal se présentait sur trois niveaux, la surface habitable approchant 25 000 m², ouvrant sur une cour de 45 000 m². Fermée depuis 1938 suite à la chute des cours et à l'impossibilité de remplacer une « mouleuse », machine centrale du dispositif, l'entreprise, et donc les bâtiments et le terrain, appartenaient à la Société des Tuileries de la Méditerranée quand le tout fut réquisitionné par les militaires, le 2 septembre 1941 et ce furent quelque 200 militaires (le 4^e Bataillon du 156^e régiment régional) qui investirent, les premiers, les lieux. Il servit alors pour l'internement des « ressortissants des puissances ennemies », puis connut divers statuts jusqu'à sa fermeture en mars 1943 et sa restitution à sa fonction originelle.

Dans les débuts du camp, les officiers logèrent au village des Milles, les sous-officiers dans l'ancien atelier d'électricité de la tuilerie et les hommes de troupes dans les ateliers, couchant à même le sol ou sur des paillasses reposant sur des planches. En cela, ces derniers n'eurent pas de meilleur sort que les internés. Urgence et site obligent, ils installèrent des barbelés en catastrophe, au point, le plus souvent, de les enrouler autour des piquets au lieu de les fixer, ce qui rendit cette barrière bien perméable. À son entrée, l'interné passait devant le poste de police puis, après avoir traversé une cour balayée souvent

¹⁹ Témoignage de Henri Bloch, remis le 13 août 1951 au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, archives IHTP.

par le mistral, il passait au bureau des entrées. Alors, comme le rapporte André Fontaine,

« l'interné nouvel arrivé fait connaissance avec son lieu d'hébergement, la tuilerie. Déception. Volets clos, chacun erre dans la pénombre ou l'obscurité, soulevant des nuages de poussière sur ses pas. Des couloirs sombres longeant les rangées de fours, remplis de tuiles non cuites. Des séchoirs en lattes sont également pleins de tuiles jaunes à cuire. Le sol en terre battue, tout à trous et à bosses, est bien entendu d'une saleté indescriptible, bien que recouvert de paille déliée, vite habitée de myriades de puces, de punaises et, à certaines périodes, de poux »²⁰.

Le premier étage est un vaste carré de 70 m de côté, auquel on accède par une échelle de meunier. Les volets cachaient les ouvertures, et les vitres, au-dessus, étaient peintes en bleu, pour la défense passive. Mais, surtout, la poussière était omniprésente, dedans, dehors soulevée par le mistral, partout insupportable. Au début il fallait chercher l'eau potable à une source située à l'extérieur du camp. Le 10 décembre 1941 encore, la direction des Eaux et du Génie rural présentait un projet d'alimentation du camp en eau potable, constatant que les conditions sanitaires étaient « insuffisantes et mauvaises ». Rien n'était donc adapté à l'organisation minimale de la vie internementale.

Moins connue, l'utilisation de l'ancienne forge de minerai de fer de **Moisdon-la-Rivière** (Loire-Inférieure) s'avéra plus problématique encore. À l'ouverture du camp, en novembre 1940, il s'agissait de répondre dans l'urgence à la demande des autorités allemandes de voir interner tous les nomades de zone occupée. On ne comprend guère les raisons qui poussèrent à choisir ce site si ce ne furent la considération dans laquelle on tenait la population visée et le simple fait que le lieu était disponible. En effet les nomades furent logés soit dans leurs roulottes, soit dans des bâtiments en dur, très haut de plafond cependant ce qui rendait le chauffage pratiquement impossible. Un hangar, ouvert au vent et au froid, faisait fonction de réfectoire. La situation fut telle qu'après quelques mois, au plus froid de l'hiver, les nomades furent transférés au camp de Châteaubriant (Choisel), libéré des prisonniers de guerre transférés

²⁰ André Fontaine, "L'internement au camp des Milles", in *Zone d'ombres...*, *op. cit.*, p. 236.

7

en Allemagne. Comme ce dernier camp fut bientôt destiné à accueillir des « politiques », on programma le retour des nomades à Moisdon. On fit bien quelques aménagements avec, en particulier, l'érection de quelques baraques « Adrian » [cf. *supra*] mal chauffées (un poêle par baraque) et l'aménagement d'un lavoir dans la partie haute du ruisseau qui inondait régulièrement la place centrale, l'écoulement des eaux étant, plus généralement, mal assuré sur un sol imperméable. La conclusion du Dr Aujaleu, inspecteur général de la Santé et de l'Assistance, était sans appel à l'issue de sa visite en mars 1942 : il fallait évacuer ce camp. Déjà prévue, la chose fut faite le mois suivant²¹.

Au moment même du rapport d'Aujaleu, un autre camp de nomades ouvrait à l'autre bout de la France. Dix-huit mois durant, avant le transfert des internés dans le Loiret, le camp d'Arc-et-Senans fut installé dans les anciennes salines royales. Il n'y eut jamais plus de 200 internés sur les 25 ha de cette propriété protégée. C'est dire la difficulté qu'avait la garde à faire son travail, d'autant que la clôture se limitait à un mur de 3 m de haut et que le classement du site « monument historique » limitait grandement les travaux indispensables si l'on voulait en faire un camp. Les familles étaient réparties dans sept pavillons, un huitième regroupant les bureaux du chef de camp et l'infirmerie. Si les conditions d'existence furent certainement meilleures qu'à Moisdon-la-Rivière, le site était aussi peu adapté à cette nouvelle fonction.

LES BARAQUES

La diversité des sites se retrouva dans les lieux d'hébergement. Dans la mesure où, souvent, on utilisa des installations existantes, les contraintes du lieu s'imposaient, qu'il s'agît des bâtiments de la tuilerie des Milles ou des

²¹ Rapport du Dr Aujaleu sur le camp de Moisdon-la-Rivière, 9 mars 1942, AN F7 15100 ; rapport du chef de camp de Moisdon au sous-préfet, 7 décembre 1940, AD Loire-Atlantique 43W3.

chambrées de Drancy. Mais dès qu'il fallut construire du neuf, sauf exception, on se référa à un modèle unique, la baraque de type Adrian, modèle qui fut testé pendant la Première Guerre mondiale et reprise à grande échelle dès le printemps 1939 pour le camp de Gurs²².

En coupe, l'intérieur se présentait comme un rectangle de 4 m de long sur 2 m 50 de haut, le faîtage se trouvant encore 90 cm au dessus. Mais, de l'extérieur, l'allure oblique était donnée par de longs bat-flanc qui donnaient encore 1 m de large de chaque côté. Il s'agissait d'offrir une meilleure résistance aux aléas climatiques. Les murs et les toits étaient construits en cloisons de voliges simples de 13 mm d'épaisseur, clouées directement sur la charpente, histoire de faire des économies. Comme les panneaux étaient juxtaposés, nombre d'interstices laissaient passer le vent, la pluie et le froid. Pour pallier l'inconvénient, on recouvrait l'ensemble de carton bitumé, mais sous les assauts du vent, souvent, le carton se déchirait.

À l'intérieur, les baraques étaient divisées en 31 fermes, elles-mêmes distantes de 70 cm les unes des autres, ce qui permettait le logement théorique de quelque 60 personnes disposant, chacune, de 2,4 m². Les contraintes économiques, la pression de l'urgence et, on l'a vu, une mauvaise estimation de la durée se combinent pour expliquer les difficultés de la vie dans ces baraques construites à marche forcée. Ainsi il n'y avait pas de fenêtre mais six lucarnes de bois qu'il fallait soulever pour laisser entrer la lumière mais aussi le vent et le froid, d'autant qu'il fallut attendre septembre 1939 pour qu'on installât trois ampoules de trop faible voltage dans les chambres (et encore l'électricité était-elle coupée dans la journée). Un témoin se souvient :

« Il existait une antinomie totale entre les partisans de la lumière et les partisans de la chaleur. Si on voulait un peu de clarté, le froid entraît par les lucarnes. Si on voulait conserver un peu de chaleur, il fallait accepter l'obscurité »²³.

²² Nous reprenons la description très précise qu'en a donnée Claude Laharie dans sa monographie sur Gurs (*op. cit.*, pp. 35-37).

²³ Eugen Neter, "Erinnerungen an das Lager Gurs", *Bulletin de liaison du Consistoire des Israélites du Pays de Bade*, Karlsruhe, janvier 1962, p. 16, cité par Claude Laharie, *op. cit.*, p. 37.

Ce n'est qu'à l'automne 1940 qu'apparut le vitrex en lieu et place des lucarnes de bois, et il fallut attendre la fin de 1942 pour que ce vitrex soit remplacé par des carreaux de vitre.

Problème de lumière donc, mais également problème de chauffage : ce n'est qu'en novembre 1940 que chaque baraque put disposer d'un poêle à bois et à charbon, à l'efficacité très limitée. En outre on retrouve la logique infernale de l'internement en situation de crise : pour se chauffer il fallait du bois ; or le manque de matière première imposait de sévères restrictions et suscitait le pillage de tout le bois qui pouvait traîner au camp, ce qui ne pouvait qu'accroître les difficultés de la vie quotidienne au-delà d'une amélioration temporaire pour certains.

Enfin, l'aménagement intérieur était réduit au strict minimum, au moins à Gurs. On n'avait ainsi prévu ni table, ni châlit et chacun devait se débrouiller pour se définir un espace à soi avec un peu de confort. Les paillasses résistaient difficilement à l'humidité ambiante et seul leur remplacement comme en mai 1939 ou en décembre 1940 permit de revenir à une situation plus saine.

Quand le camp n'avait pas été érigé à l'origine pour les internés, la situation était en général moins grave, mais elle était loin d'être satisfaisante. Dans l'échelle de qualité, il est évident que les bâtiments en dur construits pour accueillir des ouvriers repliés, comme au Récébédou, offraient les meilleures garanties. Mais toutes les baraques en bois construites, en général, dans l'urgence, posaient problème. Citons le cas de Saint-Sulpice-la-Pointe, dans le Tarn. Construit en 1939 pour les réfugiés, le camp avait hébergé des Belges, des Sarrois, puis la troupe, avant d'être affecté à l'internement des communistes et, en moins grand nombre, à diverses catégories. Quand en février 1942, l'IGC André Jean-Faure visita le camp, il y avait 950 internés. Toutes les baraques étaient sur le même modèle : longues de 27 m et larges de 7 m, elles comportaient une double cloison de bois, étaient couvertes de carton bitumé dont le remplacement par des tuiles, prévu, était devenu indispensable. Les baraques étaient placées sur des plots en ciment en raison de l'humidité du sol,

mais, faute d'être murés, les interstices laissaient passer le froid dans les baraques par le plancher. On comptait 96 places sur des lits superposés à deux étages accotés deux à deux. Comme les lits touchaient les parois extérieures, il était impossible de les contourner, mais, de la sorte, un espace suffisant était ménagé au centre de la baraque pour installer des tables autour desquelles se réunir. Encore à l'approche du printemps 1942, il y avait donc des travaux à effectuer pour rendre les baraques de Saint-Sulpice habitables dans des conditions correctes aux yeux de l'Inspecteur général des camps²⁴.

LES PROBLEMES MAJEURS POSES PAR L'AMENAGEMENT INTERIEUR

Le climat et le sol

Au cours de la même visite, André Jean-Faure soulignait la nécessité de compléter l'empierrement des allées et des places du camp de Saint-Sulpice. De fait le climat très humide associé à un terrain imperméable rendait la vie impossible, comme on l'a vu aux Rochères (Meslay-du-Maine) ou à Moisdon-la-Rivière. Il était pourtant évident qu'à cumuler région pluvieuse, sol imperméable et population importante internée sur un espace limité, on ne devait pas être surpris du résultat. C'est ce que constate le chef de Saint-Paul d'Eyjeaux, où fut construit un camp par le service des Ponts et Chaussées de la Haute-Vienne sur décision du préfet du 30 octobre 1940. Le 23 janvier 1941 il dressait un état de la voirie à l'intérieur du camp : il ne pouvait que mettre en parallèle les allées et venues des quelque 600 personnes qui vivaient alors au camp et la nature argileuse du terrain sur une profondeur de deux mètres. À ce jour, l'empierrement n'avait été réalisé que sur l'allée centrale et trois chemins. Pour le reste, ce n'était que boue gluante et collante. En cette fin janvier la

²⁴ Rapport d'inspection de mars 1942 (visite du 24 février), par André Jean-Faure, AN

situation était d'autant plus grave que le dégel succédait à un hiver très rude : il était pratiquement impossible de circuler à l'intérieur du camp et, pour atteindre les WC, gardiens et internés rencontraient sur leur chemin une épaisseur de boue de 20 à 25 cm. Erreur des Ponts-et-Chaussées sans doute, dans la mesure où ces WC se trouvaient dans la partie basse du camp, toujours marécageuse en cette saison. À la suite du rapport du directeur, d'importants travaux furent effectués au printemps de 1941 et, à nouveau, au début de 1942, mais on n'arriva jamais à résoudre complètement ce problème, même si André Jean-Faure, il est vrai le 22 décembre 1941 soit avant la nouvelle période de dégel, affirmait que ce camp pouvait être rangé parmi les meilleurs du territoire²⁵. L'empierrement ne résout pas tout : on apprend ainsi de la bouche du chef de bureau en charge des camps au sein de la préfecture du Loiret qu'un empierrement de fond avait bien été exécuté à Beaune-la-Rolande avant le printemps 1942 mais qu'il avait été littéralement aspiré par le fond, compte tenu du sous-sol argilo-calcaire. Alors une nouvelle commande de 200 tonnes de pierres avait été passée par l'architecte départemental, tandis que des jardins et des pelouses avaient été tracés. « Nous ne pourrons, néanmoins, jamais obtenir à Beaune que la boue disparaisse entièrement »²⁶.

Mais un climat et un terrain secs pouvaient poser autant de problèmes. La vie des internés de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, fut ainsi rendue difficile par le climat méditerranéen très rude qui caractérise le site. On relève déjà d'importants écarts de températures, jusqu'à 20 degrés dans la même journée. En outre la tramontane, violente et froide, souffle plus de 100 jours par an jusqu'à 120 km à l'heure, ce qui ne fut pas sans causer de graves dégâts aux toitures et aux vitrages. Enfin la sécheresse rendait impropre à la culture les larges espaces qui séparaient les îlots. L'été c'est la chaleur qui est

F7 15108.

²⁵ Rapport de Breuvery, chef du camp de Saint-Paul d'Eyjeaux, sur l'état de la voirie à l'intérieur du camp, 23 janvier 1941, et rapport d'André Jean-Faure sur sa visite du 22 décembre 1941, 15 janvier 1942, AN F7 15110.

²⁶ Rapport de Prévost au Préfet délégué du Loiret, non daté (printemps 1942 ?), AD Loiret 25859.

insupportable. Là encore la destination du camp doit être prise en compte : puisqu'il s'agissait à l'origine de l'armée, on pouvait imaginer que la rudesse du lieu avait sa place dans l'instruction militaire. Mais quand le camp fut ouvert au début de 1941, il fallait désengorger les camps du midi et permettre à des familles de connaître, enfin, des conditions acceptables d'internement. Très vite ils furent plus de 2 000 hommes, femmes et enfants à vivre dans ce nouveau lieu. À l'été 1942 il fut même prévu un temps de le transformer en camp de transit pour tous les Juifs raflés de zone Sud vers Drancy et Auschwitz.

On mesure à cet exemple comment, dans des proportions diverses, jouaient cumulativement les conditions naturelles, la destination de la construction et la construction elle-même. Le cas de Rieucros, en Lozère, en fournit un autre exemple. Ce fut le premier camp érigé en France, avant même l'ouverture de la frontière pyrénéenne. Créé par décret du 21 janvier 1939 pour les étrangers suspects ne pouvant déférer à la mesure d'éloignement prise contre eux, il répondait à la loi du 12 novembre 1938 [cf. *infra*]. Dans les faits il ne prit le statut de camp répressif pour les femmes, répondant du Vernet pour les hommes, qu'à partir de l'automne 1939. Après l'armistice s'y retrouvèrent Françaises et étrangères suspectes. À ce titre il était dirigé par un officier de la Police nationale. Ainsi, destiné à des étrangers internés pour un temps limité, Rieucros accueillit des femmes et quelques dizaines d'enfants pour une durée indéterminée dans des conditions très précaires. La construction était complètement inadaptée à une telle destination. Les baraques des internées étaient en bois. La construction en était très sommaire : les boiseries jouèrent, l'eau s'infiltrait par les toitures, les planchers formés de panneaux juxtaposés posés sur lambourdes laissaient passer l'air. Or, compte tenu de la déclivité du sol et des éboulis, les baraques avaient dû être construites sur pilotis et leur partie sud surélevée. Cela créait un courant d'air sous le plancher qui, on l'a vu, ne pouvait constituer une protection suffisante. À l'occasion d'une longue inspection au camp en janvier 1942, un Inspecteur général des services administratifs déferé sur place releva que lors de son passage le thermomètre était descendu jusqu'à -6° à l'intérieur des baraques. Il aurait fallu du charbon

en grande quantité, mais on en manquait ; il aurait fallu, quoi qu'il en soit, effectuer des travaux importants pour ne pas gaspiller le charbon, mais on manquait également de matières premières pour des travaux par eux-mêmes très coûteux, comme la construction de bâtiments en dur proposée par le génie rural. L'inspecteur pouvait conclure :

« Dans ces conditions il ne semble pas que le camp puisse être maintenu à l'emplacement qu'il occupe à l'heure actuelle. [...] Dans ces conditions, seul le transfert du camp dans une région à climat plus tempéré paraît souhaitable... et au plus tôt, la situation des internées au point de vue chauffage devenant en présence du froid rigoureux qui sévit en ce moment, très critique ».²⁷

Il fut donc décidé le transfert de ces femmes et de ces enfants à Brens, dans le Tarn, ce qui ne manqua pas de susciter les plus vives réserves du préfet concerné. Il s'agissait alors moins des conditions climatiques que du lieu choisi. On se trouvait en bordure d'une route très fréquentée, à proximité de Gaillac, et le spectacle des femmes et des enfants internés risquait de ne pas laisser insensible. D'autant qu'il fallait encore installer des douches, une buanderie, une infirmerie, un bureau et, avant tout, une clôture.

Si la question de l'eau fut partout présente, elle se posa d'évidence avec plus d'acuité dans les régions arides du sud. Les camps des Pyrénées-Orientales partagèrent ce triste privilège. La pollution des eaux représentait un véritable péril, étant cause de dysenterie et de typhoïde. Le médecin inspecteur du département en novembre 1941 puis André Jean-Faure en juillet 1942 (rien de tangible n'ayant été fait entre temps) soulignèrent la gravité de la situation. Le premier demanda qu'on protègeât au maximum le puits, le réservoir et le réseau et qu'on réalisât une javellisation régulière sur la canalisation de pompage au départ pour assurer par brassage automatique la stérilisation que l'emploi du tonneau affecté à chaque îlot ou à chaque baraque rendait malaisée, irrégulière et dispendieuse à l'arrivée, et d'autant plus insuffisant que les internés se servaient directement au robinet de canalisation. Il est clair que si le gros débit

²⁷ Rapport d'inspection de P. Maisonnat, IGSA au ministère de l'Intérieur, Rieucros, 24 janvier 1942 (visite du 6 au 13 janvier), F7 15101.

d'hiver limitait les risques, la sécheresse aiguë de l'été faisait de cette eau dite potable un véritable bouillon de culture, pour reprendre les termes mêmes de Jean-Faure. À l'été 1942, après un an et demi d'existence du camp, le plan de javellisation n'avait pas encore été mis en œuvre et seule l'aide annoncée du Secours suisse devait fournir un palliatif très provisoire. Façon de limiter ses conséquences à défaut de pouvoir résoudre le problème, on lança bien une campagne de vaccination contre la typhoïde ; encore cela ne pouvait concerner les très jeunes enfants, les vieillards et... les cachectiques ou « malades de la faim », doublement victimes de l'internement²⁸.

La hantise de l'hygiène

Le Secours suisse comme les autres œuvres d'entraide réunies au sein d'un comité de coordination, dit comité de Nîmes, mis en place à l'automne 1940 en zone Sud, alertèrent régulièrement les autorités administratives. Une commission d'hygiène fut même instituée dès l'origine sous la direction du docteur Weill. C'est le même qui, peu après la Libération, publia le premier ouvrage sur les camps d'internement en France, un ouvrage qui, par bien des aspects, demeure une référence²⁹. À la réunion du comité du 31 octobre 1941, il présenta un long rapport où il évoqua la pollution des eaux à Rivesaltes. Il mettait également en évidence cette autre obsession dramatique de la vie concentrationnaire : les WC. « Le bas ventre tire à lui l'esprit qui voudrait s'élever au-dessus de la condition présente », écrira Jean-Jacques Bernard à la Libération³⁰. Weill dressait un bilan sur l'ensemble des camps de zone Sud :

« À Noé et Récébédou, le tout-à-l'égout est installé. Des fosses septiques existent à Vernet. Partout ailleurs le système de tinettes a été adopté,

²⁸ Rapport d'inspection d'André Jean-Faure, Rivesaltes, 1^{er} août 1942 (visite du 24 juin), AN F7 15105.

²⁹ Joseph Weill, *op. cit.*, 1947.

³⁰ Jean-Jacques Bernard, *Le Camp de la mort lente : Compiègne (1941-1942)*, Paris, Albin-Michel, 1944.

comprenant un grand nombre d'inconvénients. Les vidanges se font d'une manière satisfaisante, mais dans les derniers temps le manque d'essence et de moyens de locomotion en ont ralenti considérablement le rythme dans quelques camps. L'absence de compartiments, de couvercles protégeant les tinettes, de treillis métalliques protégeant les niches à tinettes, compromettent sérieusement la situation hygiénique. La mauvaise odeur est très sensible dans les camps, notamment vers le soir. Les moustiques et les mouches pullulent ; par gros vent, les particules fécales sont projetées dans le camp. L'inconvénient de ces installations est encore augmenté à Rivesaltes par la situation des WC au milieu des îlots. L'état de ces WC à tinette laisse à désirer. Dans quelques camps les urines s'écoulent dans des fosses ouvertes. »³¹

Le manque d'hygiène, c'était aussi, partout ou presque, souvent ou toujours, les poux, les punaises ou autre vermine. L'invasion des poux est un thème récurrent de la littérature concentrationnaire. C'est d'invasion des poux dont parle, par exemple, Laurette Alexis-Monet, alors représentante de la Cimade, au camp de Nexon (Haute-Vienne), à 20 km de Limoges³². Comme Saint-Paul, que nous avons évoqué, Nexon avait été transformé en camp d'internement à l'automne 1940. Or dès janvier 1941, rapporte notre témoin, le directeur signalait l'urgence d'une étuve de désinfection. Il renouvela sa demande en janvier 1942, et encore en janvier 1944. Dans les archives départementales on trouve les plans successifs de cette étuve qui n'était pas encore construite à la Libération.

Mais, même quand la machine existait, la question n'était pas résolue. Tel était le cas à Beaune-la-Rolande et à Pithiviers où, pour répondre au rapport du directeur régional à la Santé et à l'Assistance venu visiter les camps en mars 1942, l'homme chargé de suivre les camps à la préfecture précisait le problème : si les internés pouvaient disposer de vêtements de rechange pendant la sulfuration de leurs vêtements de drap et l'ébouillantage de leur linge personnel, les poux disparaîtraient rapidement. Malheureusement il était

³¹ Rapport de la commission d'hygiène (Dr Weill), compte rendu de la réunion du comité de coordination, 31 octobre 1941, AD Alpes-de-Haute-Provence (AHP) 6J1.

³² Laurette Alexis-Monet, *Les miradors de Vichy*, préface de Pierre Vidal-Naquet, Paris, les Éditions de Paris, 1994, p. 65. Elle signale que la correspondance concernant cette étuve se trouve aux AD de Haute-Vienne en 993W3/27.

impossible d'obtenir des vêtements et du linge de rechange. Les demandes faites au ministère restaient sans suite³³.

Il est clair, enfin, que la situation, dramatique toujours, variait en fonction des populations internées. Ainsi la question de l'hygiène hantait les responsables des camps de nomades. Tous les rapports, à tous les échelons de la hiérarchie, insistaient sur l'ampleur du phénomène : « Tous ces romanichels vivent dans la plus grande saleté, qu'il s'agisse du corps, des vêtements, de la literie ou du logement. 4/5^e d'entre eux sont couverts de poux », écrivait en mars 1942 l'Inspecteur général de la Santé Aujaleu de passage à Moisdon en mars 1942. Visitant quelques mois plus tard le camp de la route de Limoges, il constatait : « Les internés, et particulièrement les nomades, sont placés dans des conditions d'hygiène très défectueuses ». Le soin que les autorités françaises prirent toujours à ne pas s'occuper des camps de nomades et donc à multiplier les difficultés de ravitaillement, les stéréotypes qui nourrissaient le rejet de ces populations qui, par ailleurs, étaient très peu soutenues par les œuvres d'entraide sont autant de facteurs à prendre en compte. Il y avait également le mode de vie de ces nomades en parfaite contradiction avec les contraintes qui pesaient sur eux. Toujours disposé à souligner les insuffisances des installations pour essayer d'améliorer la situation, Aujaleu montrait dans son rapport du 9 mars 1942 sur le camp de Moisdon les limites d'une volonté pédagogique que partagèrent, temporairement, certains chefs de camps :

« Toute appréciation sur les conditions d'hygiène réalisée au camp de Moisdon doit tenir compte du fait que ce camp est réservé à des romanichels ; c'est-à-dire à une population traditionnellement dépourvue de sens moral, indisciplinée et sale, qui refuse de se plier aux règles les plus élémentaires d'hygiène individuelle et collective. Ceci posé, il n'en reste pas moins que les installations du camp sont par trop sommaires et devraient être améliorées ».³⁴

³³ Rapport de Prévost au Préfet délégué du Loiret, non daté (printemps 1942 ?), AD Loiret 25859.

³⁴ Rapport du Dr Aujaleu sur le camp de Moisdon-la-Rivière, 9 mars 1942, AN F7 15100. Voir également les rapports du chef de camp au sous-préfet, AD Loire-Atlantique 43W3.

Chapitre 7

Le camp dans son environnement

Constructions, aménagements, hygiène : l'affaire était certes d'abord politique ; mais une fois la décision prise, que la conjoncture et ses contraintes y prennent une part majeure ou secondaire, se posait irrémédiablement la question des moyens dégagés par l'État. Si le volet dépenses était seul concerné dans le budget de l'État, il en allait différemment à l'échelon local ou régional. C'est donc aux divers échelons qu'il faut tenter de mesurer l'impact des camps. Il ne peut être sans conséquence, exemple parmi d'autres, que s'installât en quelques semaines à proximité de Gurs l'équivalent de la troisième ville du département des Basses-Pyrénées. Cela impliquait d'importantes dépenses de l'État, mais également l'organisation complexe du ravitaillement, l'association de nombreuses entreprises locales et régionales et l'utilisation de la main-d'œuvre internée dans le camp et à l'extérieur.

LES FINANCES PUBLIQUES

Les documents que nous avons pu repérer et exploiter ne permettent pas de se faire une idée d'ensemble du poids réel des camps sur la comptabilité publique. Ce serait sans doute vain, ou pour le moins partiel, dans la mesure où, dans certains cas, on créa de toutes pièces, dans d'autres, on emprunta des locaux prévus, à l'origine, pour un autre objet. Nous ne disposons pas de séries continues et les prévisions arrêtées en juillet d'une année pour l'année suivante

voisinent avec les sommes allouées dans le budget définitif et l'emploi effectif des crédits constaté après coup.

La lecture des tableaux appelle quelques précisions : les principaux chapitres budgétaires sont constitués par les traitements (LA), les indemnités (LB), les frais de déplacement (LE), les frais de déménagement des agents de surveillance (LF), l'aménagement et l'entretien des camps (LG), le secours aux familles des internés administratifs (LI), les dépenses d'hébergement et d'entretien des internés (LJ), le transport des internés (LK) et l'équipement du personnel (LL). L'essentiel des dépenses fut toujours constitué par les dépenses d'hébergement et d'entretien des internés et par les traitements et indemnités de la garde. L'aménagement des camps immobilisait toujours une somme non négligeable, qui variait cependant avec le temps ; on imagine aisément qu'il fallut investir d'importantes sommes en 1939 alors que la remise à neuf ou le remplacement de baraques dans les mêmes lieux les années suivantes étaient moins pesantes.

Pour la première période, celle de l'accueil des réfugiés espagnols, nous pouvons nous appuyer sur le seul exemple de Bram pour mesurer l'importance de la contribution fournie par le budget de l'État. Rappelons que ce camp fut érigé dans l'urgence pour désengorger les camps du Roussillon. Urgence est bien le terme puisqu'il fallut onze jours au service des Ponts et Chaussées pour construire ce que son ingénieur en chef, André Cazes, présentait le 21 février dans une interview à *La Dépêche* comme un camp modèle, soit une centaine de baraques pour accueillir jusqu'à 17 000 personnes (pour une capacité de 10 000). On dispose d'un état des dépenses effectuées du 5 février 1939 au 30 septembre 1940 ; sans reprendre la nomenclature budgétaire il en suit les grandes lignes, ce qui donne une idée de l'importance des dépenses :

Installation du camp	2 998 684 F
Aménagement et matériel	1 163 242 F
<i>sous-total</i>	<i>4 161 926 F</i>
Nourriture et vêtements	15 680 505 F
Transports	1 401 010 F
<i>TOTAL</i>	<i>21 243 441 F</i>

À titre indicatif, en octobre 1940, le salaire d'un gardien civil du même camp variait entre 1 000 et 1 100 F, tandis que l'État allouait une somme de 11F50 par tête et par jour pour l'alimentation des internés³⁵.

Les données sur l'année 1941 sont peut-être les plus complètes et les plus fiables puisqu'une note rétrospective de juillet 1942 indique les crédits effectivement employés, soit un total de quelque 256 millions de francs. Sur ce total qui n'est pas indiqué dans la note dans la mesure où quelques chapitres marginaux sont absents, l'hébergement et l'entretien des internés (LJ) compte pour 60 %, traitements et indemnités (LA et LB) pour 17,5 %, l'aménagement des camps (LG) pour 17,5 %.

Emploi effectif de crédits en 1941:

Traitements	39 792 578,90
Indemnités	5 377 532,00
Aménagement des camps	44 554 369,80
Hébergement et entretien des internés	153 984 873,00
Transport des internés	7 634 285,45
Habillement, équipement, armement	5 211 206,00

La comparaison avec les prévisions budgétaires permet d'alerter tout analyste sur le type de document qu'il a en main. En effet, le 22 novembre 1940 encore, le bureau compétent de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) établissait des prévisions budgétaires pour l'année à venir. S'il tablait sur 8 000 internés français, il comptait que le nombre moyen d'« indésirables étrangers » serait porté à 70 000 (contre 35 000 fin novembre), arguments politiques à l'appui. On aboutissait ainsi à un total de **487 705 000**. Entre le prévu et le réalisé la différence atteint donc de près de 50 %.

Ce différentiel amène à lire avec précaution le tableau de la dotation budgétaire de 1942 et des crédits demandés au même moment pour 1943.

³⁵ État des dépenses, le 28 octobre 1940, AN F7 15095.

chapitres	dotations en 1942	crédits demandés pour 1943
LA (traitements)	85 400 300	91 072 320
LB (indemnités)	29 626 400	32 961 776
LE (frais de déplacement)	250 000	150 000
LF (frais de déménagement)	500 000	1 500 000
LG (aménagement et entretien des camps)	14 000 000	30 000 000
LH (corps des agents de surv. ligne de démarcation)	4 000 000	4 210 000
LI (secours aux familles)	30 000 000	38 400 000
LJ (dépenses d'hébergement et d'entretien des internés)	285 000 000	250 000 000
LK (transport des internés)	3 000 000	6 000 000
Totaux	469 776 700	472 294 096

La note, datée du 20 juillet 1942, ne prend pas en compte la nouvelle phase de l'histoire des camps d'internement avec la mise en œuvre de la solution finale en France. La différence entre les dépenses de 1941 et les dotations de 1942 n'en est pas moins très sensible, alors même que le nombre d'internés avait baissé de façon spectaculaire depuis le pic de décembre 1940. Compte tenu des seuls chapitres présents dans les deux tableaux, cela représente une hausse de 63 %. Pour les prévisions de 1943, les services s'appuyaient sur l'effectif au moment de la note, soit 21 000 internés dont 16 000 en zone occupée. Dans la mesure où les frais d'entretien des personnes internées sur l'ordre des autorités d'occupation étaient, depuis une note des Finances de mai 1942, imputables au compte 38 05 (remboursement des frais d'occupation), l'effectif maximum évalué à 55 000 internés pour l'année 1942 devait pouvoir être réduit dans d'importantes proportions. « Cependant en raison des internements massifs que peut nécessiter la répression du communisme, il paraît prudent de tabler sur un maximum de 40 000 ». Pour défendre son budget prévisionnel, le ministère de l'Intérieur faisait remarquer que si le compte 38 05 permettait de réduire les dépenses, les frais de surveillances et toutes les dépenses de matériel concernant les camps mixtes (hébergeant à la fois des internés administratifs sur demande française et des internés sur demande allemande) relevaient encore du budget des camps.

Le chapitre de l'aménagement des camps (LG) devait connaître une augmentation pour compenser l'évacuation d'un certain nombre, pour des raisons de police ou d'hygiène ou à la demande des autorités d'occupation. Trois nouveaux camps avaient ainsi vu le jour au premier semestre 1942, à Brens, Vitry-le-François et Voves. C'est du moins ce qui fut alors avancé, car finalement Vitry-le-François ne fut pas ouvert.

Le calcul des secours aux familles tenait compte, d'une part, de l'élévation du taux des allocations fixé par décret à 400 F par famille et par mois depuis le 9 avril 1942, d'autre part, du transfert d'une partie des dépenses sur le compte 38 05. L'administration tablait donc sur 8 000 familles à aider, soit 38 400 000 F.

Comme indiqué ci-dessus l'Intérieur tablait sur 40 000 internés, contre 55 000 en 1942. Alors que la prime journalière d'entretien (LJ) était fixée à 14F20 en 1942, il fallait compter sur 17 F en 1943, soit environ 250 millions.

Une autre note de l'Intérieur permet de compléter le tableau à partir d'un état par camp et par chapitre des crédits ouverts pour les neuf premiers mois de l'année 1942, soit du 1^{er} janvier au 30 septembre. On y lit qu'en neuf mois des crédits à hauteur de quelque 140 millions de francs avaient été effectivement alloués en 1942. L'absence de Drancy, de Beaune-la-Rolande ou des camps de nomades tient au fait que les internés y étaient tous à la demande des autorités allemandes ; les dépenses étaient donc censées être affectées au compte 38 05. Si l'on compare colonne par colonne, en pourcentage, avec les crédits effectivement dépensés en 1941, on constate une modification sensible de la contribution des divers chapitres : l'hébergement et l'entretien des internés ne comptaient plus que pour 51 % (contre 60) et l'aménagement des camps pour 8 % (contre 17,5), à l'inverse des traitements et indemnités qui atteignaient 36 % (contre 17,5).

Une simple règle de trois permet d'estimer la dépense à 185 millions sur l'année (15,4 millions par mois), soit bien loin de la dotation fixée à

470 millions, mais également des 256 millions effectivement dépensés en 1941. L'accord comptable qui permet de faire passer une partie des charges sur les frais d'occupation y fut certainement pour beaucoup ; il faut également en chercher la cause dans un changement de statut de l'internement dans la politique de Vichy.

Le tableau permet enfin de mesurer le poids des grands camps et des structures spéciales : Gurs et Rivesaltes, puis Le Vernet, les Milles, les deux camps-hôpitaux de Noé et Récébédou, et les deux grands camps de politiques Saint-Sulpice-la-Pointe et Saint-Paul-d'Eyjaux, tous situés en zone non occupée.

Crédits délégués de janvier à septembre 1942 par camp et par chapitre (en milliers de francs)

	LA	LB	LG	LJ	LK	LL	ch. 53	LF	ch. 30	Totaux
Sisteron	1 543	607	236	1 435	1		179		85	4 086
Le Vernet	4 573	2 280	335	6 116	1	3	375			13 683
Hauts-Tuileaux (Aube)	69	21		14	1		8			113
Les Milles	1 515	790	435	6 100	26		203	1	235	9 305
Gaillon	400	100	458	741	7		80		50	1 836
Voves	302	127	2 135	1 570	12		45			4 191
Noé	2 204	1 154	42	5 100	4	5	197			8 706
Récébédou	2 075	886	62	4 985		5	215	5	45	8 278
Mérignac	550	265	415	1 400	8	10	80			2 728
Rennes	122	290	25	200	2		20		24	683
La Lande	50	43	402	657	7		10			1 169
Fort-Barraux	1 282	1 302	105	1 373	7		145			4 214
Châteaubriant	80	20	227	1 439	26		10		4	1 806
Pithiviers		60			2					62
Ecrouves	560	243	220	385	9	13	135		41	1 606
Gurs	3 153	1 690	1 816	11 557	27	17	377			18 637
Barcarès	1 800	391					150	7		2 348
Rivesaltes	4 606	1 617	2 031	12 234	18		571	7	180	21 264
La Guiche	603		26	782	225		115			1 751
Les Tourelles			281	1 650	6					1 937
Aincourt	507	123	186	2 015	22		27			2 880
Doullens	670	418	316	1 200	3		72		60	2 739
Brens	666	445	499	818	13		63	12		2 516
St Sulpice	2 284	1 202	324	3 214	52	6	203		110	7 395
Septfonds	400	140		301	1		540			1 382
Rouillé	1 104	564	261	2 142	40		179			4 290
Nexon		543								543
St Paul	2 952	719	426	2 986	106		227		55	7 471
Vaudeurs (89)	240	23	139	760	26		20			1 208
Totaux	34 310	16 063	11 402	71 174	652	59	4 246	32	889	138 827

On peut imaginer que le comité budgétaire ne se priva pas, au vu de ces chiffres, de revoir le budget 1943. Si l'on n'a pu en trouver la confirmation, une note du 1^{er} juillet 1944, soit trois semaines après le débarquement allié en Normandie, ne manque pas d'intérêt. L'inspection et l'administration générales des camps d'internement y présentaient leurs prévisions budgétaires pour l'année suivante, comme chaque année à pareille époque. Si ce n'est que les circonstances appelaient une réflexion particulière. Ce qui fut fait pour aboutir à la classique demande d'augmentation sensible des dotations. Les raisons invoquées laissent à penser que l'administration comptait effectivement avec les suites de la Libération :

« L'effectif actuel est d'environ 8 000. Cependant, en prévision des événements qui risquent de se produire dans les mois à venir et des internements qui en découleront, il paraît prudent de tabler sur un effectif de 30 000 internés ».

L'administration des camps préparait donc la transition, même si elle pêcha, en l'occurrence, par sous-estimation de l'épuration. On ne disposait pas des chiffres réels pour 1944 et l'on peut penser que l'explosion de l'internement administratif à l'automne, mais également la répartition très floue des charges budgétaires entre les administrations (avec, par exemple, l'utilisation de prisons pour l'internement administratif), en rendrait l'exploitation bien difficile. En revanche, le projet de budget présenté en 1946 par l'Inspecteur général des camps permet de lister par chapitres les crédits accordés en 1945 et les propositions pour 1946.

Chapitres	crédits accordés en 1945	propositions
L.A. Personnels des camps. Traitements et salaires	240 000 000	102 000 000
L.B. id. Indemnités	133 000 000	43 500 000
L.D. Dépenses matériel afférentes au personnel	21 000 000	15 965 000
L.E. Secours aux familles des internés	30 000 000	22 080 000
L.F. Dépenses de matériel des camps	400 000 000	142 940 000
TOTAUX	824 000 000	326 485 000

La note qui accompagne ce tableau laisse supposer que le résultat effectif pour 1945 fut bien inférieur, quand le compte fut clos, puisque la dotation était fondée sur un chiffre moyen très surévalué de 50 000 internés. Les prévisions pour 1946 connurent plusieurs étapes puisque fondées quelques mois plus tôt sur une base de 30 000 internés, elle s'arrêtèrent, après plusieurs remaniements demandés par le ministre, au chiffre de 7 500. À titre d'exemple, cela se traduisait par une diminution des 2/3 du personnel administratif et de 72 % du personnel de surveillance. Toute comparaison d'une année sur l'autre doit tenir compte du pouvoir d'achat du franc qui s'est fortement dégradé dans la période : si l'on part d'une base 100 en 1938, l'indice se trouve à 0.79 en 1940, 0.68 en 1941, 0.56 en 1942, 0.45 en 1943, 0.37 en 1944, 0.25 en 1945 et 0.16 en 1946³⁶.

LE RAVITAILLEMENT DES CAMPS

Si l'administration centrale était constamment confrontée à des difficultés budgétaires qui interdisaient une amélioration des conditions d'internement et limitaient les vocations de gardiennage compte tenu des salaires de misère qui étaient proposés, elle était également confrontée à l'obstacle irréductible que constituèrent l'organisation du ravitaillement et les contraintes d'une économie administrée.

³⁶ Toutes les indications budgétaires ici résumées se trouvent en AN F7 15087, sauf pour les années 1945 et 1946 (F7 15092). On trouvera un tableau complet de l'évolution du pouvoir d'achat du franc de 1901 à 1988 in Alain Beltran, Robert Frank et Henry Rouso dir., *La Vie des entreprises sous l'occupation*, Paris, Belin, 1994, pp. 419-420.

Une administration très lourde

Les premières restrictions apparurent dès la « drôle de guerre », mais celles que la France connut les années suivantes furent d'une toute autre ampleur. De fait, si l'alimentation ne fut pas toujours suffisante dans les camps d'Espagnols ou d'Austro-allemands, l'intendance militaire qui, le plus souvent, se chargeait du ravitaillement, ne rencontra pas les obstacles auxquels fut confrontée l'administration civile qui prit le relais à la fin de 1940. De même l'Armée et les Ponts et Chaussées disposaient sans grande difficulté des matières premières nécessaires à l'aménagement des camps. Avec le temps des restrictions vint le temps de l'économie administrée. Qu'ils fussent poussés par une conviction réelle ou par les contraintes de la conjoncture les nouveaux gouvernants mirent sur pied une administration du contrôle et de la répartition qui enfla avec les années au point qu'à la Libération, tout en s'inscrivant d'une certaine façon, mais dans d'autres cadres, dans une perspective dirigiste, on n'eut de cesse de dégonfler ces structures, au moins à partir de 1946. Pour ce qui concerne le ravitaillement des camps, deux ministères de tutelle avaient une responsabilité particulière. Du nouveau ministère de la Production industrielle dépendait l'Office central de répartition des produits industriels, créé le 10 septembre 1940. Avec une section centrale et douze sections spécialisées, il déterminait la distribution des combustibles et des produits de base (fontes-fers-aciers, métaux non ferreux, textiles etc.) et par là même la capacité des entreprises locales et régionales à répondre à la demande des chefs de camp et des préfets. Pour les grands choix sur tout le territoire et dans le détail en zone occupée, l'OCRPI était sous le contrôle étroit des Allemands. Trois facteurs rendirent très rapidement la situation critique : la pénurie des ressources, les ponctions allemandes et la difficulté des branches peu concentrées à assurer une sous-répartition (ainsi dans les textiles et le bois).

L'administration fut tout aussi lourde dans le contrôle des produits alimentaires. Le ravitaillement général avait été réorganisé sous la tutelle d'un

secrétariat d'État spécifique, rattaché ou non au ministère de l'Agriculture. Le contrôle s'appesantit en août 1941 avec la mise en place de répartiteurs régionaux et départementaux. Nouvelle étape décisive, la loi du 23 octobre 1941 remplaça les bureaux nationaux de répartition par des comités centraux du Ravitaillement et des groupements nationaux d'achat. Pour accroître l'emprise de l'administration elle remplaça également les divers groupements départementaux de répartition par un groupement unique d'achat qui se trouvait sous la tutelle du directeur départemental du Ravitaillement. Trois produits essentiels échappèrent à cette structure : les produits laitiers, les céréales et la viande ; dans les trois cas cependant l'emprise se fit très forte, en particulier dans la désignation des responsables de structures restées officiellement interprofessionnelles. Mais, déjà, cette politique était compromise par le développement du marché noir et l'impossibilité même de respecter les rations autorisées. Bien que toujours compressée, la demande autorisée était constamment supérieure à l'offre. On imagine la tournure que prit un tel phénomène là où se trouvaient de fortes concentrations d'internés³⁷.

Le temps des cartes et des tickets, pour les camps aussi

Pour obtenir des produits alimentaires en quantités suffisantes, l'administration des camps était donc confrontée à des procédures extrêmement lourdes qui variaient cependant suivant que les denrées fussent contingentées ou non. Qui disait denrées contingentées disait cartes d'alimentation et tickets. Mais jusqu'à l'été 1942 la situation varia d'un camp à l'autre. Tel appliquait ainsi le droit commun à ses internés, à savoir la catégorie A des adultes qui ne travaillent pas, tel autre la catégorie T des ouvriers des chantiers, femmes enceintes ou allaitant. Tel autre, notamment en zone occupée (hormis les

³⁷ Michel Margairaz, "L'État et les restrictions en France dans les années 1940", in Dominique Veillon et Jean-Marie Flonneau dir., *Les Cahiers de l'IHTP*, "Le temps des restrictions", n°32-23 mai 1996, pp. 25-42 ; Jean-Marie Flonneau, "Législation et organisation économiques au temps de restrictions (1938-1949)", *ibid.*, pp. 43-58.

camps de nomades), se calquait sur le régime de l'administration pénitentiaire autrement plus favorisé, ainsi à Écrouves (Meurthe-et-Moselle). Le mode d'utilisation des tickets et des cartes venait accroître les difficultés. Certains camps, comme ceux de Seine-et-Oise, utilisaient la carte individuelle déposée au bureau du camp par l'interné, solution qui apparut la plus logique à l'Inspection générale des camps, à condition de changer de catégorie ceux qui, avant leur internement, avaient une carte de travailleur de force. S'imposait donc à l'administration une uniformisation : le 19 août 1942, le ministre-secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement précisait dans une circulaire aux Préfets régionaux les règles qu'il souhaitait voir suivre.

Tout nouvel interné devait se présenter au camp muni de sa carte d'alimentation, de la feuille semestrielle de coupons qui y était attachée et de ses feuilles de tickets d'alimentation. Carte et feuille semestrielle devaient être conservées au camp, tandis que les feuilles de tickets étaient annulées et adressées à la mairie de la commune du camp. La subsistance des rationnaires était assurée au moyen de tickets délivrés par la mairie de la commune sur la base de la catégorie A (sauf exception). Chaque mois la direction du camp adressait ses demandes à la Direction de l'Intendance. La perception des denrées se faisait à partir des coupons de la feuille semestrielle suivant une procédure qui mérite d'être citée dans le texte :

« Chaque mois les coupons de la feuille semestrielle de denrées désignés pour l'obtention des feuilles de tickets ou pour la perception de denrées, seront détachés et collés sur des états modèle II bis et II ter et envoyés directement par le camp au Directeur départemental aux fins de contrôle et d'annulation en même temps de l'état de présence et l'état des perceptions dont il sera question plus loin. En fin de semestre, la Direction du camp fera renouveler, auprès de la Mairie, la feuille de coupons.

En zone non occupée, le Service des subsistances de la Direction de l'Intendance fournira aux camps et centres la totalité des denrées rationnées à l'exception, s'il y a lieu, de la farine, de la viande et des pommes de terre. La perception auprès des Subsistances est obtenue sur le vu d'un état justificatif de présence, indiquant le nombre de journées par catégories de consommateurs (...).

En outre, au début de chaque mois, seront adressés au Directeur départemental du Ravitaillement un état de présence indiquant, avec précision, le nombre de journées par catégories de consommateurs et un état des quantités perçues au

cours du mois précédent soit au moyen des bons, soit par l'intermédiaire de l'Intendance ».³⁸

Le drame c'est que dans les faits les chefs de camp eurent effectivement à surmonter ce type d'obstacles. Le 7 juillet 1942, le chef du camp de Pithiviers expliquait dans un long rapport l'organisation administrative du ravitaillement. Le pain, les légumes secs, les matières grasses, le fromage, les confitures, la viande, les pâtes alimentaires, le charbon étaient attribués au camp par bons d'approvisionnement établis par la direction départementale du Ravitaillement général. Quant au sucre, au chocolat, au café et au savon, ils étaient perçus contre remise de tickets de la carte semestrielle d'alimentation, mais comme ces denrées étaient très rares, les fournisseurs devaient s'adresser à des grossistes habitant d'autres départements... pour lesquels les bons d'approvisionnement établis par le service du Ravitaillement du Loiret n'étaient pas valables.

Dans le détail, on mesure plus encore l'ampleur des difficultés : le ravitaillement en pain posait le moins de problèmes, la demande étant répartie entre les divers boulangers de la localité, mais les allocations de farine leur étaient accordées contre remise de bons d'approvisionnement établis par le Ravitaillement général ; les quantités de pommes de terre étaient déterminées par le Bureau des pommes de terre du Ravitaillement général qui donnait ses instructions aux deux répartiteurs qui les livraient ; pour les légumes secs, seules des allocations exceptionnelles étaient organisées par le service du Ravitaillement général mais, précisait le chef du camp lui-même, « sur des stocks avariés à consommer d'urgence » ; les rations de sucre et de café étaient perçues chez un grossiste de la localité contre remise préalable des tickets 2 et 3 de la feuille semestrielle d'alimentation ; pour obtenir des matières grasses, il fallait des bons d'approvisionnement établis par le service compétent du Ravitaillement général, le beurre étant fourni par une laiterie de Pithiviers mais la margarine et l'huile chez un grossiste désigné par le Ravitaillement général ;

³⁸ Circulaire du ministre secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement aux Préfets régionaux, aux préfets et aux directeurs régionaux et départementaux du Ravitaillement général, 19 août 1942, AN F7 15087.

on se fournissait en savon chez un grossiste de Pithiviers contre remise des tickets des cartes de savon ; la viande était distribuée par l'abattoir municipal d'après les instructions données par le groupement de répartition des viandes ; il y avait du lait de la Laiterie coopérative mais sur présentation des cartes de lait des internés malades ; le tabac venait de l'entrepôt de Pithiviers mais là sur présentation d'un bon de perception délivré par le directeur des contributions indirectes en fonction du nombre d'internés ; les livraisons de charbon étaient effectuées chaque mois par les commerçants de Pithiviers contre remise d'un bon de déblocage établi par le bureau départemental des charbons.

Il ne suffisait pas au gestionnaire, et pour les seules denrées contingentées, de suivre ces multiples pistes pour tenter de ravitailler le camp. Chaque fin de mois, il devait adresser au directeur départemental du Ravitaillement général un état dit n°1, les tickets 1 et 6 de la feuille semestrielle d'alimentation étant collés sur des feuilles « modèle 11bis » afin de justifier l'effectif indiqué sur l'état. Or cet état n°1 devait indiquer, par catégorie, les mouvements de l'effectif au cours du mois écoulé, l'effectif à la fin du mois, les mouvements prévus pour le mois à venir. Mais il devait également fournir un état modèle n°2 pour chaque nature des denrées, un état modèle n°3 précisant le nombre d'internés bénéficiant d'un régime spécial doublé d'un état nominatif du médecin chef venant avaliser ce dernier chiffre. En possession de toutes ces données, le directeur départemental du Ravitaillement général faisait établir la quantité de chacune des denrées contingentées et envoyait au gestionnaire les bons d'approvisionnement correspondants. Dès qu'il recevait ces bons, le gestionnaire ouvrait un compte particulier pour chacun des fournisseurs et affectait à chacun des comptes la valeur des bons. À chaque livraison d'un fournisseur, son compte était amputé d'autant et, à la fin du mois, le gestionnaire lui adressait un extrait des opérations, le solde créditeur, le cas échéant, étant reporté sur le mois suivant.

La procédure était en fin de compte bien plus simple pour les internés momentanément absents, mais cela impliquait encore d'autres procédures.

Ainsi pour celui qui était hospitalisé ou emprisonné, le gestionnaire établissait un ordre de mutation qui, en fin de chaque mois puis à la sortie, était visé par l'économe de l'hôpital ou de la prison et remis au gestionnaire du camp. L'état mensuel était joint aux états 1, 2 et 3 pour obtenir du Ravitaillement général un bon spécial de déblocage adressé au dit économe. Les permissionnaires (peu nombreux, il est vrai) avaient droit à un traitement particulier : chaque mois, le Ravitaillement général adressait au gestionnaire un certain nombre de feuilles de tickets de pain, viande et denrées diverses, dans lesquelles il piochait en fonction de la durée de la permission. Mais, bien entendu, inscription de cette remise devait être faite sur un état modèle 19 et émargé par l'interné. À son retour, le gestionnaire vérifiait si l'utilisation avait été conforme et, s'il restait des tickets, ils étaient réintégrés, état modèle 19 en prime. Toutes ces pièces étaient bien entendu transmises chaque mois au directeur départemental du Ravitaillement général.

Un problème n'était pas encore résolu ce 7 juillet 1942 :

« Jusqu'à ce jour aucune instruction n'a été donnée pour la remise à un service du Ravitaillement général des cartes d'alimentation des hébergés absents, évadés ou mutés dans des camps d'Allemands [*sic*] ». ³⁹

Le camp de Saint-Sulpice-la-Pointe, en zone Sud, nous fournit un autre exemple de la lourdeur administrative. Jusqu'en septembre 1942, les autorités du camp se fournissaient en tabac auprès des deux buralistes de la localité. Les premières profitaient de cette proximité des fournisseurs et des possibilités d'ajustement au plus près de la demande. Les derniers ne pouvaient que se satisfaire d'une telle manne. Le 29 septembre 1942, une circulaire de la direction générale des contributions indirectes changea les règles. Dès lors l'Entrepôt des tabacs était le seul habilité à fournir le camp. Mais comme il se trouvait à Lavaur, soit à 15 km de Saint-Sulpice, il fallait assurer le transport, en temps de pénurie d'essence. L'obligation d'un rythme mensuel imposait un stockage. Le camp ne disposait pas d'un local approprié pour les rations

³⁹ Rapport du chef des camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers sur l'organisation administrative du ravitaillement des camps, 7 juillet 1942, AD Loiret 25860. Les 25 et 28 juin deux convois étaient partis des camps du Loiret à destination d'Auschwitz.

mensuelles des 900 hommes alors présents, sans négliger les risques de vol et d'incendie. En outre, la charge était lourde pour la trésorerie du camp qui devait immobiliser en permanence 24 000 F de tabac qui ne pouvaient être récupérés que par décades auprès des internés. Enfin la souplesse du système antérieur permettait de s'adapter à la fluctuation des effectifs. Petit exemple significatif, la suppression du tabac aux internés punis de prison devenait un problème comptable⁴⁰.

Des difficultés pour obtenir des produits non contingentés

Le gestionnaire pouvait espérer davantage de souplesse pour obtenir des produits non contingentés, essentiellement des fruits et des légumes. Au dire des services de la Santé, ce complément était vital puisqu'au printemps 1942 les produits contingentés comptaient pour à peine plus de 1 000 calories par jour et par personne en zone occupée, condamnant à la cachexie (ou « maladie de la faim »). Dès lors la plus ou moins grande richesse des régions environnantes faisait souvent la différence. S'y ajoutait, sans conteste, la plus ou moins grande habileté du gestionnaire, confronté là encore à de nombreux obstacles. On retrouvait à ce niveau, d'une part, le conflit entre la demande et l'offre, d'autre part, les impasses de l'économie administrée de pénurie. Le 11 février 1942, l'Inspecteur général des camps alertait en ces termes le secrétaire d'État au Ravitaillement :

« Je me permets d'attirer votre attention sur une situation extrêmement grave et à laquelle il convient de remédier dans le plus court délai possible. Il s'agit du ravitaillement des centres d'internement ».⁴¹

Il était attribué alors 11F50 par jour et par interné pour l'achat des denrées ; sachant que 3F suffisaient en moyenne pour les denrées

⁴⁰ Rapport d'inspection de Lebègue (IGC), 2 janvier 1943 (visite du 2 au 8 décembre 1942), Saint-Sulpice-la-Pointe, AN F7 15108.

⁴¹ Inspecteur général des camps au secrétaire d'État au Ravitaillement, 11 février 1942, Basses-Alpes, F7 15093.

contingentées, il restait 8F50 pour les denrées non contingentées. Par tête la somme n'était pas élevée, mais pour les camps d'une certaine importance, le gestionnaire disposait, au total et par jour, d'une somme telle qu'il lui était des plus difficile d'obtenir des produits à hauteur. Jusqu'au second semestre 1941, il pouvait s'adresser aux producteurs locaux, mais une nouvelle réglementation imposa de passer par des grossistes qui, par ailleurs, avaient à fournir la population. Pour faire face à la lourdeur de la charge, les grossistes réservaient aux camps les denrées de qualité inférieure qu'ils savaient avoir du mal à pouvoir placer dans la population. Le mois suivant le directeur du personnel et de l'administration de la Police écrivait lui-même au secrétaire d'État au Ravitaillement, au nom du secrétaire général à la Police, pour s'inquiéter de la situation : avec le système des grossistes, le camp de Sisteron n'avait perçu en février 1942 que l'équivalent d'un plat de légumes par semaine, celui des Milles un kilo par rationnaire pour le mois et à Gurs, les achats avaient été réduits à rien⁴².

Dans les régions peu productrices, les demandes des camps participaient de la raréfaction des produits et de la montée des prix. Les difficultés y devenaient insurmontables car il fallait obtenir l'autorisation de s'adresser au-delà de la zone officiellement délimitée ; mais en ce cas les grossistes se trouvaient en concurrence et, en outre, l'accroissement des distances impliquait une augmentation sensible du coût. Dès lors la somme disponible pour l'achat des produits non contingentés devenait insuffisante compte tenu des tarifs et non plus d'une demande excessive.

La situation pouvait s'aggraver encore si le Trésorier général du département exigeait une adjudication ce qui, en bonne administration, était garantie de justice et d'honnêteté. Du moins en temps normal, car en temps de pénurie cela pouvait conduire aux plus graves difficultés. Qui disait adjudication disait adjudicataire unique qui, pour emporter le marché,

⁴² Le directeur du personnel et de l'administration de la Police, pour le SGP, au secrétaire d'État au Ravitaillement, 23 mars 1942, AN F7 15089.

s'engageait à des prix compétitifs. Compétitifs ces adjudicataires l'étaient, sans nul doute, mais ils ne pouvaient trouver les denrées correspondantes et suffisamment variées. Tel fut le cas pour l'approvisionnement de l'important camp de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales. À titre d'exemple, il fut livré par la société Dot 322 245 kilos de citrouilles, 21 165 de choux frisés, 46 663 de navets, 66 835 de carottes, 5 325 de topinambours et 4 650 de courges ; en novembre ce furent 40 250 kilos de navets et en décembre 322 343 kilos de citrouilles. « On ne saurait contester que la monotonie d'une telle alimentation provoque la cachexie », commentait André Jean-Faure dans son rapport d'inspection. Il proposait comme solution de remplacer l'adjudication unique par des marchés avec plusieurs fournisseurs, chacun dans sa spécialité, ce qui devait garantir une meilleure diversité de l'approvisionnement et moins de concurrence déflationniste.

On essaya bien une autre solution, en ajoutant une structure administrative aux structures existantes. L'office central d'achats des denrées ordinaires (Ocado) avait été institué par le département de la Guerre, avant la débâcle, pour fournir en légumes verts et fruits frais les ordinaires des corps de troupe. Une fois l'essentiel de l'armée démobilisé ou licencié, on conserva la structure pour la garde et les familles de militaires. En août 1943 il fut décidé de confier à l'Ocado le soin de ravitailler en légumes verts et en fruits tous les camps d'internement (CSS) de zone Sud, prenant ainsi la place des grossistes. La structure en était classique avec un Ocado central à Vichy dont dépendaient des organismes dans tous les départements de zone Sud. Déjà utilisée dans certains camps, comme à Fort-Barraux, cette procédure ne semble pas avoir réellement convaincu. Dans une note du 9 septembre, l'IGC faisait remarquer que les quantités livrées par l'Ocado n'avaient pas atteint la moyenne normale de 300 g par jour et par internés, sans compter que les envois étaient très

irréguliers, au point que des chefs de camp avaient déjà demandé à pouvoir revenir au système des grossistes⁴³.

Jamais, cependant, on ne se résolut à entendre les directeurs de camps, mais également l'Inspecteur général des camps qui, au fur et à mesure que se généralisèrent les procédures administratives lourdes d'approvisionnement, demandèrent qu'on laissât aux gestionnaires la possibilité de s'approvisionner en produits non contingentés directement auprès des producteurs. Les contraintes économiques et financières, le poids croissant des ponctions allemandes mais également la logique propre à une administration du Ravitaillement envahissante – un développement autonome venant légitimer l'existence même de l'institution et s'appuyant sur un pouvoir toujours plus important – interdirent, jusqu'à la Libération, qu'on revînt à une procédure aussi simple.

Fonds de trésorerie et régies d'avances

Mais, dans le même temps, la machine ne pouvait fonctionner que si, à l'échelon du camp, la gestion pouvait disposer d'un fonds de trésorerie. Jusqu'à l'automne 1940 la question ne se posait qu'à la marge puisque, pour l'essentiel, la gestion des camps relevait du ministère de la Guerre et pouvait donc suivre les circuits traditionnels et bien maîtrisés de l'Intendance militaire. La passage de tous les camps sous la tutelle du ministère de l'Intérieur changeait nécessairement les données, d'autant que les restrictions contrôlées imposaient une parfaite coordination entre les services. Ce fut l'objet de longues discussions entre la DGSN et la direction du Trésor : on choisit le système des

⁴³ Le Chef du Gouvernement au ministre secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement (signé Cado, directeur de l'administration de la Police), 11 septembre 1943, AN 15089 ; ministre secrétaire d'État à l'agriculture et au Ravitaillement aux directeurs départementaux du Ravitaillement général, 28 octobre 1943, AN F7 15086 ; dans un rapport de juin 1943, l'IGC évoquait déjà l'intervention de l'OCADO à Fort-Barraux, ce qui laisse à penser que la procédure fut d'abord testée dans quelques camps avant d'être généralisée.

régies d'avances et, le 21 décembre 1940, le 2^e Bureau de la DGSN proposait à la direction du Trésor une dizaine de projets d'arrêtés tendant à l'institution de régies d'avances pour les dépenses urgentes des principaux camps de zone Sud. Le principe en était simple : la régie devait couvrir l'achat des denrées non contingentées, les frais d'essence pour les transports, les dépenses d'éclairage, de chauffage, l'approvisionnement en produits pharmaceutiques etc. pour une période de quinze jours. Les denrées contingentées devaient être réglées par le service des subsistances (bientôt le Ravitaillement général) tandis que les dépenses correspondant aux traitements du personnel civil de garde de camps devaient être mandatées directement par le préfet. On s'aperçut rapidement que les circonstances demandaient davantage de souplesse ; en mai 1941 les chefs des quatre principaux centres de zone Sud (Argelès, Rivesaltes, Le Vernet et Gurs) devinrent ordonnateurs secondaires. L'Intérieur souhaitait que cela fût élargi à l'ensemble des camps de zone Sud, mais les Finances se montrèrent très réticentes.

En zone Nord, la mise en place de régies d'avances fut bien plus tardive. L'occupation allemande limitait les capacités d'intervention et de régulation de l'administration française. Il faut attendre le 27 juin 1942 pour trouver une note qui fasse le point sur les divers modes de gestion en cours dans les camps de zone occupée. Le règlement des dépenses d'installation et d'aménagement (LG) et des traitements et indemnités (LA et LB) était partout assuré par le préfet. En revanche celui des frais d'entretien et d'hébergement des internés (LJ) variait d'un camp à l'autre. On trouve aux deux extrêmes les méthodes suivantes : à Écrouves le règlement était intégralement assuré par les services de la préfecture ; les paiements se faisant très rapidement, la direction du centre était très satisfaite et ne revendiquait nullement une régie d'avances ; à Voves, à Aincourt ou à Mulsanne, en revanche, le gestionnaire agissait comme un véritable régisseur d'avances, sans en avoir le titre ; la préfecture mettait à sa disposition toutes les avances demandées, sous réserve qu'à chaque nouvelle demande il fournisse un état précis des dépenses engagées sur la précédente avance. Entre ces deux systèmes, certains gestionnaires, comme à Mérignac,

payaient jusqu'à concurrence d'une certaine somme et transmettaient les mémoires au service de la comptabilité pour les sommes supérieures.

Constatant l'état de fait, l'auteur de la note de synthèse conseillait que fût généralisé le système des régies d'avances, déjà opérationnel dans de nombreux camps (hors tout accord avec l'Administration centrale et les Finances). Ce ne fut pas si simple à mettre en œuvre, vu la pression de l'occupant sans doute, puisqu'on trouve par ailleurs un arrêté ministériel daté du 4 novembre 1943 qui instituait des régies d'avances à Voves, Mérignac, La Lande, Pithiviers, Écrouves, Tourelles, Rouillé, Saint-Denis-les-Sens, soit les principaux camps de zone Nord sous administration française.

Le système était déjà appliqué en zone Sud depuis près de trois ans⁴⁴. Nous y prendrons un exemple pour illustrer le principe de la régie d'avances. Dès le 25 janvier 1941 elle fut donc instituée pour le camp du Vernet (Ariège) et visait, comme écrit dans l'accord avec le Trésor, à couvrir « l'ensemble des dépenses urgentes nécessaires au fonctionnement du camp », le directeur du camp étant officiellement désigné comme régisseur. La somme de 670 000 F, soit le maximum de l'avance autorisée pour le camp, fut calculée comme suit :

1° Sur les 11F50 prévus pour subvenir à la nourriture d'un interné chaque jour, 8F, soit 2/3 de la somme, étaient alloués car censés correspondre à la somme nécessaire à l'achat des produits non contingentés. Calculée sur un effectif maximum de 5 000 internés, la somme totale atteint quelque 600 000 F par quinzaine (8Fx5 000x15).

2° Les 70 000 F restants correspondaient aux dépenses de carburants, de chauffage, d'éclairage etc. pour une même durée.

Les opérations du régisseur étaient effectuées au moyen de traites tirées au début du CCP ouvert à Toulouse au double nom du chef de camp et du gestionnaire. Dès que la délégation de crédits était faite, le préfet de l'Ariège devait pourvoir à l'alimentation du compte (dans les limites du maximum

⁴⁴ Sur l'organisation des régies d'avance, voir AN F7 15087.

indiqué), sachant que les dépenses devaient être imputées sur les crédits du chapitre LF (dépenses d'entretien et d'hébergement des internés) et que le chef de camp et le gestionnaire étaient tenus de justifier chaque quinzaine l'emploi des fonds ainsi mis à leur disposition avant d'obtenir de la Trésorerie générale le virement de nouveaux crédits. Si le préfet affectait ainsi les sommes chaque quinzaine, en amont le ministère de l'Intérieur déléguait au préfet la somme nécessaire pour le mois complet et pour l'ensemble des chapitres, soit aussi bien pour les achats dans le commerce libre [cf. système ci-dessus] que pour le règlement direct aux services de l'Intendance des cessions de vivres réglementaires effectuées par la sous-direction des Subsistances, ainsi que pour les traitements et indemnités du personnel. En revanche, pour les crédits du chapitre LE, évidemment variables puisqu'ils couvraient les dépenses d'aménagement et d'entretien du camp, ils étaient mis à la disposition du préfet sur demande du chef de camp transmise pour accord par le préfet⁴⁵.

L'IMPACT SUR L'ECONOMIE REGIONALE

Location des terrains, constructions et aménagements des camps, fourniture des denrées, force de travail : malgré la pesanteur de l'administration, on imagine l'impact qu'avait l'installation d'un camp dans une région. Sans même évoquer les réfugiés espagnols et les interbrigadistes qui s'installèrent tant bien que mal sur les plages d'Argelès en février 1939, il suffit de rappeler, pour s'en donner une idée, que le camp de Gurs, avec ses 18 000 internés à son paroxysme, pouvait pointer au troisième rang des villes des Basses-Pyrénées après Pau et Bayonne, on a beaucoup plus de mal à mesurer avec précision les effets économiques induits d'une telle présence sauf à connaître pour chaque fournisseur la part dans son chiffre d'affaires et pour les villes l'équilibre entre l'apport nouveau et les charges directes et indirectes.

⁴⁵ Ministre de l'Intérieur au préfet de l'Ariège, 2 février 1941, AD Ariège 5W137.

S'il est évident, l'effet de la présence du personnel de garde est impossible à évaluer. Si, pour une part, cela se retrouve dans les charges générales du camp, il faut compter avec le logement d'une partie dans les villes voisines, les achats de complément dans les commerces locaux, mais sans oublier à l'inverse que, pour une part, ces gardiens étaient recrutés dans la région. Nous nous contenterons donc d'ouvrir quelques pistes, qu'elles concernent les contrats pour sols et bâtiments, les commandes officielles aux entreprises et les trafics, qui l'étaient moins.

Des conventions ou des contrats avec les propriétaires

Si ce n'est qu'elle était à l'origine du reste, la convention initiale entre le propriétaire des lieux et l'administration des camps avait un effet économique marginal, d'autant plus qu'elle n'impliquait pas nécessairement une sortie régulière d'argent. Il pouvait s'agir ainsi d'un simple mise à disposition de lieu et bâtiments appartenant à une administration qui récupérait le lieu après utilisation. Ce fut souvent le cas des bâtiments militaires : dans un premier temps il s'agissait d'un simple changement d'affectation et de service puisque l'Armée avait la tutelle des camps, dans un second temps la Guerre signait une convention de mise à disposition avec l'Intérieur quand ce dernier entra pleinement en jeu, à la fin de 1940.

Bon gré mal gré, la ville pouvait également prêter un terrain. Ce fut le cas en février 1939 à Argelès-sur-Mer où, en quelques jours, 70 000 à 100 000 personnes occupèrent quelque 65 ha des plages, territoire communal. Dès le 11 mars, dans une lettre au ministre de l'Intérieur, le président du syndicat d'initiative se plaignait amèrement des conséquences de cette installation aussi rapide que massive et sommaire : « On a installé 100 000 personnes sur une plage, c'est-à-dire la cote zéro mettant les services locaux dans l'impossibilité matérielle de faire écouler dans des égouts provisoires les eaux usées, les eaux

de cabinet d'aisance, s'il y en avait eu, etc. On a installé 100 000 personnes sur une nappe d'eau à peu près potable et qui a été polluée en quelques heures ».

« Nous ne sommes pas en temps de guerre – poursuit-il – et les sacrifices que nous avons consentis sont assez grands, il est injuste que nous supportions seuls, à Argelès, le choix d'une désignation arbitraire et dont nous attendons encore la justification ».

À plusieurs reprises la mairie reprit à son compte ces protestations et négocia constamment avec les autorités militaires, le préfet et le ministère des Finances une réhabilitation minimum des lieux et une indemnisation, à défaut d'obtenir la disparition du camp. Ainsi le 24 mars 1939, le préfet installait une commission locale chargée d'évaluer les dégâts. Des accords intervinrent pour le pacage communal de la plage et la réparation des chemins. On ne sait ce qu'il est advenu des dossiers de lotissements de terrain à bâtir, de l'alimentation en eau potable de la plage et des destructions de trois boisements de pins (la préfecture avait fait là une proposition d'indemnisation très inférieure à la demande et, en son conseil municipal réuni le 15 décembre 1939, la mairie d'Argelès envisageait une action judiciaire dont je ne connais pas l'issue)⁴⁶.

Si les mairies se montrèrent rarement satisfaites des conditions dans lesquelles ils devaient accueillir un camp sur des terrains leur appartenant, cela prit rarement un tour aussi dramatique, compte tenu de la différence d'échelle et de temps de préparation. Exemple inverse d'Argelès, la ville de Sisteron accepta volontiers de prêter la Citadelle à l'autorité militaire puis aux autorités civiles pour la durée de la guerre, et ce à titre gratuit. Même si les conditions d'hygiène au camp-citadelle et, plus encore, la présence de repris de justice suscitèrent des réactions, il est clair, là comme souvent, que la mairie de cette ville excentrée de dimension moyenne attendait beaucoup de la présence sur place d'un corps de troupe puis de gardes civils, outre l'impact économique pour les fournisseurs locaux⁴⁷.

⁴⁶ Bernard Vincent, "Histoires de propriétaires", in *Plages d'exil...*, *op. cit.*, pp. 141-148.

⁴⁷ AN F7 15093 (Basses-Alpes).

Même si l'administration devait le plus souvent faire valoir son droit de réquisition, les contrats avec les personnes privées impliquaient un bail, et donc un loyer régulier et des réparations éventuelles. Si le loyer était en général versé, la remise en ordre du terrain avant rétrocession au propriétaire débouchèrent en général sur de longues procédures judiciaires dont on trouve encore la trace au milieu des années 1950. Quant au contrat de bail il mettait du temps avant d'être mis au point. C'est ainsi que le 10 mai 1940, soit un an après la réquisition du terrain, un contrat était effectivement signé entre le préfet de l'Aude et le propriétaire du Domaine des Pignes, demeurant au Château de Valgros. Ce propriétaire mettait donc à disposition du préfet pour y installer le camp dit de Bram un terrain lui appartenant d'une superficie de quelque 13 ha. Selon l'article 2 du contrat, la durée du bail partait du 5 février 1939, jour où les travaux d'installation du camp avaient commencé, et devait finir lors du départ complet des réfugiés espagnols moyennant une indemnité annuelle de 15 000 F. La première année, compte tenu de la signature tardive du contrat, la somme était payable en une fois, mais elle devait l'être par trimestre dès lors. Le contrat durait jusqu'à reconstitution du pâturage dans l'état initial y compris. À la demande du propriétaire, en l'article 4, il était fait toutes réserves sur les dégâts pouvant être causés à la vigne située en contre bas de la route et du camp de par l'afflux des eaux provenant du camp. De fait, le propriétaire fut certainement pour beaucoup dans le retard mis à la signature de ce contrat de gré à gré car, dans un premier temps, il commença par protester contre les conditions de la réquisition, la jugeant même illégale.

À proximité, l'affaire fut différemment engagée. L'espace était plus petit, mais il s'agissait d'une manufacture qui fut louée à une commerçante carcassonnaise. Là, il ne fallut attendre que le 1^{er} septembre 1939 pour voir signer le contrat qui prévoyait que cette dame mettait à la disposition du préfet l'ancienne usine royale de Montolieu. Là encore l'acte était rétroactif et l'indemnité mensuelle était fixée à 1 500 F. En fait le contrat aurait pu être signé plus haut mais – autre avantage financier dont on trouve difficilement la trace – la propriétaire s'était contentée, au début, d'une simple exonération

d'impôts. On peut penser, sans pouvoir l'affirmer, qu'elle cumula ensuite les deux formes de rétribution⁴⁸.

Quand il s'agissait de convention de location signée avec une entreprise, on changeait nécessairement d'échelle. Le cas était plus rare, autant pour limiter les conséquences économiques et sociales que pour éviter d'occuper des locaux en général complètement inadaptés à la nouvelle destination prévue. Le cas est connu de l'Usine des Tuileries de la Méditerranée aux Milles. Un premier contrat avait été monté entre le département de la Guerre et l'industriel ; rétroactif au 4 septembre 1939, il était daté du 15 mai 1940 et prévoyait un loyer annuel de 141 750 F. Cependant, ce contrat ne fut jamais appliqué et un nouveau bail, signé par la Guerre et repris à son compte par l'Intérieur, fut passé le 18 octobre 1940 qui arrêta l'indemnité annuelle à 125 000 F⁴⁹.

Une opportunité pour l'économie locale. Etude de cas : Le Vernet

Rien à voir, quoi qu'il en soit, avec les sommes en jeu dans la construction et l'approvisionnement régulier d'un camp d'internement. On en a déjà quelque idée dans un éditorial publié par le journal *La Petite Gironde* le 27 avril 1939, au sujet de l'installation récente du camp de Gurs. Sa tonalité donne d'autant plus de valeur à son témoignage :

« À quelque chose malheur est bon ! [...] La construction d'une ville de 15 000 habitants a déjà offert quelques avantages économiques : emploi de main-d'œuvre, fournitures assurées par le commerce local. [...] La fourniture des dix tonnes de pain quotidiennement nécessaires au camp sera effectuée par les boulangers de Navarrenx, Sauveterre, Mauléon et Oloron, et ce n'est là qu'un détail entre mille ».⁵⁰

⁴⁸ On trouve le contrat concernant Bram en AN F7 15095 (Aude) et l'histoire du contrat de Montolieu en AD Aude 6M164, cité par Éric Lagarde, *op. cit.*, p. 93.

⁴⁹ AN F7 15095 (Aude).

⁵⁰ *La Petite Gironde*, 27 avril 1939, cité in Laharie, *op. cit.*, p. 34.

La richesse des archives du Vernet (AD de l'Ariège) nous permet de mesurer beaucoup plus précisément l'impact direct sur les entrepreneurs et artisans locaux, à défaut d'en connaître l'impact indirect et, surtout, d'estimer la part des camps dans la vie de chacune de ces entreprises et de ces commerces. Cela vaudra étude de cas.

Si le camp a ouvert en 1939, la première indication détaillée porte sur l'année 1941. La date est importante car cette année fut consacrée à la reconstruction et à la réhabilitation du camp. Un premier compte rendu daté du 28 mai 1941 listait les entreprises concernées :

Entreprise coopérative du Bâtiment (Pamiers) pour 5 baraques, soit 322 000 F ;

Entreprise Gouzy (Pamiers) pour 4 baraques, soit 326 644 F

Entreprise Latré (Pamiers) pour 2 baraques, soit 217 788 F

Travaux en régie pour la réfection de 16 baraques, soit 364 000 F

Entreprise Duc et Méric (Pamiers) pour 16 baraques, soit 2 086 406.

Cela représentait une somme de 3 316 838 F pour l'année 1941. Cela ne se fit pas sans mal, le paiement des entreprises s'étant fait attendre le temps de reporter les crédits ouverts en 1940 ; comme cela ne fut chose faite qu'en mai, les entreprises concernées allèrent jusqu'à s'adresser directement au maréchal Pétain. Sans qu'en soit précisé le montant, d'autres entreprises, toutes de la région (Verniolle et Laffargue, Coopératives ouvrières à Pamiers, Grau à Vernajoul, Fourcade à Foix), furent encore associées à cette rénovation de 1941 au point qu'au 8 janvier 1942 les dépenses s'étaient élevées à près de 5 millions⁵¹.

On a une idée plus précise encore sur l'année 1942 grâce au cahier comptable du camp qui a gardé la trace de toutes les commandes, chapitre par chapitre, jour après jour, de la fin janvier 1942 à la fin janvier 1943. De

⁵¹ AN F7 15095 (Ariège).

l'exploitation de ces données brutes, on peut déjà tirer une mesure comparée du poids de chacun des chapitres :

chapitres	Dépenses	%
LA (traitements)	7 568 827	37
LB (indemnités)	2 278 974	12
LE (frais de déplacement)	?	
LF (frais de déménagement)	?	
LG/1 (aménagement et entretien des camps)	2 524 788	12
LG/2 (id. main-d'œuvre des internés)	118 998	1
LG/3 (id. loyers)	386 662	2
LH (corps des agents de surv. ligne de démarcation)	?	
LI (secours aux familles)	?	
LJ/1 (dépenses d'hébergement et d'entretien des internés)	6 206 795	30
LJ/2 (id. main-d'œuvre des internés)	450 476	2
LJ/3 (id. frais généraux)	1 076 954	5
LK (transport des internés)	?	
Total	20 612 474	(101)

Au total les entreprises furent concernées à hauteur de quelque dix millions de francs (LG/1, LJ/1, LJ/3), soit près de la moitié du total des dépenses, traitements du personnel compris. Cette véritable manne fut répartie entre des entreprises et des commerces de toutes tailles, depuis la papeterie Maixent jusqu'au grossiste en fruits et légumes Dot et à l'entrepreneur en bâtiment Duc et Méric. Les mêmes sommes n'étaient pas en jeu mais pour toutes ces entreprises le camp du Vernet constitua un marché de première importance. Pour se donner une idée des sommes en jeu, on doit savoir que dans l'Ariège un ouvrier du bâtiment non qualifié devait toucher moins de 1 500 F par mois en 1942.

On en a une meilleure idée si l'on reconstitue le tableau complet des marchés passés mois par mois pour les chapitres LG et LJ (pour l'essentiel LG/1 et LJ/1)⁵²

⁵² AD Ariège 5W137, Comptabilité du camp du Vernet.

Ce furent donc au total 43 entreprises du bâtiment et de l'électricité qui furent concernées, de 132 F à près d'1 million. La même entreprise Duc et Méric qui, en 1941, avait participé à elle seule pour 2 millions de francs à la réhabilitation du site, représentait encore 40 % du marché. Sans surprise, construction, reconstruction et autre réhabilitation des baraques occupaient la part essentielle, avec Duc et Méric, Fourcade, Joulé, Coopérative du bâtiment (65 % à 4), suivies de la réfection de l'installation électrique (CDEM) et de l'ameublement (Tudier), avec, dans ces deux derniers cas, une seule opération (décembre 1941).

LG Aménagement et entretien des camps (en francs)

Entreprises	Total	Avril	mai	juin	juillet	Août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.
Total	2 324 588	315 826	0	0	459 334	182 062	202323	114993	108909	466 380	474 761
Baylac Martres chaux	1 706									1 706	
Belard harnais	2600									2 600	
Bonnefond bois	1 200										1 200
Carretie tuiles	2 420									2 420	
CDEM install. électr.	113 902									113 902	
Cervera, Descreux chimicol	132										132
Chaux et ciments Lacave	5 064				1 915			1 407		1 742	
Conte meubles	51 192										51 192
Coopérative ouv. du batiment	111 776	47 712			13 470	19 702		8 220			22 672
Cot charbon	286										286
Degro Bonnet grilles fonte	2 100							2 100			
Delzongle verres, peinture	3 870	1 327			670			1 873			
Duc et Meric	929 333	170 249			239 832	76 785	118 304	51 284	23160	77 890	171 829
Duffour et Igon oxygène	276							276			

Faïencerie Gron Vaisselle	8 070					8 070				
Fourcade	244 609	60 522		47 449	23 243	23 918		16 340	24 568	48 569
Fournier install. élect.	56 006	15 076		4 570		7 770	10 011	10 155	2 418	6 006
Gouzy maçonnerie	32 679				783					31 896
Grau wc, constr.	98 351			26 412	10 600				61 123	216
Joly poêles	44 505									44 505
Joulé	236 578	2 994		69 456	48 441	22 927	22 635	14 449	32 580	23 096
Jugnaut et Cie install. eau	37 516	3 674		4 702			11 187	5 850		12 103
Lacoste charette	5 500									5 500
Lafon peinture	356								356	
Latré	21 192									21 192
Le Décor tapisserie	3 122	3 122								
Long matériaux	20 303	1 470		2 644			6 000	6 514	1 357	2 318
Marrot quincaillerie	832				534			298		
Martouret serrurerie	2 980					2 980				
Pédoussant boeufs	24 500							24 500		
Piquemal fournitures, matériaux	42 108			17 315		14 053				10 740
Platrières de Tarascon	3 850			2 015		1 010				825

Poutiès sable gravier	10 125	1 080			1 530		2 995			4 270	250
Rey charrue	740								740		
Rinaudo	5 727										5 727
Rivière électricité	4 861					1 216			3 229		416
S.A. Sika étanchéité	3 721										3 721
Saurat ciment	1 283					683				600	
Subra matériaux	4 544								3 674		870
Sidoux parquets	8 600	8 600									
Tourenge cadres	24 500				15 000						9 500
Tréfileries de Perpignan	1 649				1 649						
Tudier meubles	148 923				10 508					138 415	
Vital Pegot verres, carraux	1 001				197	75	296			433	

LJ 1 Hébergement et entretien des internés - Subsistances (en francs)

Entreprises	Total	février 1942	Mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv. 1943
Total	6 165 106	179 488	236 751	505 395	215 755	1 033 419	21 279	1 663 344	1 139 414	56 616	716 478	224 700	172 467
American Friends	19 991								19 991				
Arbot fromage	12 276					3 024		7 632	1 620				
Barousse confitures	1 000					1 000							
Casse salaisons	609								609				
Cera viande	8 225				1 568	6 657							
Combes confitures	1 047					1 047							
Coop. civile	9 238		4 100			5 138							
Coop. milit.	16 510							16 510					
F. Dot épicerie	95 706							63 948	26 296			5 462	
Duhar poisson	255 369			83 625		2 495		55 367	83 885				29 997
Exploit. agr. camp	8 654		400	830	5 419	1 100		905					
Foyer camp	21 527							21 527					
Fromagerie Ouest	66 248			10 177	4 743	5 175		12 022	12 944		13 312	7 875	
Fruits (légumes) Docks	642 490			25 623		302 658		266 294	47 915				
Gabarre vin	533										533		
GARDA sardines	3 000										3 000		
Gaugiran(?) poisson	133 217		42 484	2 660		8 150		24 240	28 467		27 216		

Gestion des subsistances	291 594	179 488	34 153				21279	53 756			2 918		
Gestion Toulouse	428 834		2 250	66 087	56 900	56 984		21 524	66 124	56 616	34 828	66 998	523
Jean Faux fèves	1 066											1 066	
Jourda café, légumes/Foix	246 465		15 795	6 103		174 603		2 128			47 836		
Julié viande	194 627			14 422	9 315	24 140		30 375	30 357		65 928	6 757	13 333
La Française vinaigre	454			454									
Lamazère pdt	63 803					7 378			15 806		15 042	25 577	
Lavigne légumes	2 237 135		50 049	156 636	58 290	93 200		675 054	660 081		425 484	71 426	46 915
Lestel viande	936								936				
Loze légumes	113 607					77 298		36 309					
Martin poisson	7 455		7 455										
Mériot pdt	32 250		7 358	12 542								12 350	
Mougué choucroute	25 365			25 365									
Nougine (?) chocolat	884								884				
Pailhès navets, pdt	19 587				2 310			14 317	2 960				
Palmer légumes	337 934				3 790	129 177		204 967					
Pichegru cubes	17 193			5 923				11 270					
Piquemal viande	103 080			12 285	4 649	15 547		32 594	7 828		16 844		13 333

Pol pain	547 034		72 707	25 193	24 385	105 149		95 296	85 302		63 537	20 432	55 033
Poussy légumes	19 823			10 146	9 677								
Prougnac oignons	2 358							2 358					
Rabet navets	61 857			17 924	34 709				9 224				
Salmer navets	2 567			2 567									
Selberg lait	971			971									
Tatareau viande	112 587			25 862		13 499		14 951	38 185			6 757	13 333

On change encore d'échelle avec les sommes engagées pour ravitailler le camp puisqu'elles comptaient pour plus de 6 millions de francs. Les lignes « gestion des subsistances » et « gestion Toulouse » renvoient à l'administration du Ravitaillement (peut-être deux appellations pour une même structure). Si les marchands de légumes et de fruits Lavigne (36 %) et, dans une moindre mesure, Fruits Docks et Palmer, le poissonnier Duhar et le boulanger Pol furent les principaux grossistes, on compte là encore plus de 40 fournisseurs.

Si longues et pesantes que fussent les démarches pour obtenir les marchés et, en ce cas, se faire payer les denrées ou les prestations fournies, on mesure l'intérêt que représentait la présence d'un camp dans une région.

Une opportunité pour l'économie locale : le temps des trafics

Cela ne pouvait aller sans traficotages de toutes sortes. L'importance des pénuries, le poids de l'administration et la situation même des personnes internées favorisaient un marché noir et autres trafics qui prirent une ampleur inégalée au point qu'on ne peut s'arrêter à la comptabilité officielle des camps pour appréhender l'impact économique d'un camp sur une région. Cependant, cette ampleur est impossible à quantifier et les acteurs et les réseaux furent multiples qui participèrent de ce second marché. Compte tenu de l'importance des contrats, quelques grossistes tentèrent de prendre quelques assurances et/ou de jouer sur les factures. Deux affaires de grande ampleur permettent de comprendre quelques-uns de ces mécanismes frauduleux.

À Perpignan se trouvait le siège de la maison D., le principal grossiste en fruits et légumes de la région et le principal fournisseur de la plupart des camps de la bordure méditerranéenne et pyrénéenne. L'affaire éclata à l'été 1942. On sait que l'Inspection générale des camps avait diligenté une enquête administrative au camp de Gurs. Les grossistes D. (Perpignan) et P. (Lyon)

auraient imposé l'achat de produits d'une utilité contestable et plus encore d'une qualité douteuse, l'ensemble des opérations en cause s'élevant à 2 382 547 F pour le compte de l'État et à 540 886 F pour celui de la coopérative du camp. Il s'avérait en outre que les maisons D. et P. avaient fondé une SARL en commun. Il n'y eut, semble-t-il, aucune suite, sinon que l'IGC conseilla au directeur du camp de Gurs de s'adresser à plusieurs fournisseurs. Dans la foulée, on apprend que par lettre en date du 25 août, le commissaire principal des RG à Perpignan, sollicité pour une enquête sur M. P., avançait que ce secrétaire-greffier à la préfecture pouvait effectivement être suspecté d'avoir favorisé l'adjudication des fruits et légumes des camps d'Argelès et de Rivesaltes au profit de la maison D. Il fallait surveiller l'affaire de près, concluait le commissaire, car ce secrétaire-greffier vivait grand train. Manifestement les preuves manquèrent puisque dans un rapport du 31 janvier 1945, l'IGSA concluait à la nécessité de lancer une information judiciaire pour en savoir davantage sur les activités de M. P. On n'a pas d'autre trace. En revanche, la même année, un contentieux opposa encore l'État à la maison D. ; celle-ci avait perçu deux fois le montant d'une fourniture de marmelade au camp de Récébédou pour un montant de 124 721 F, somme que l'entreprise remboursa finalement en novembre 1943.

Une autre grosse affaire éclata après guerre et fut même l'objet d'une interpellation parlementaire en 1948, trois ans après les faits. En effet c'est la gestion du camp de la Chauvinerie (Vienne) en 1945 qui fut mise en cause. Un rapport de l'IGSA établit que le commandant du camp avait émis des mandats fictifs d'un montant très élevé qui avait permis aux grossistes en légumes comme au camionneur de se faire rembourser des denrées et des prestations qui n'avaient pas été fournies. De plus le même chef de camp avait donné l'ordre d'accepter des denrées en provenance de la ville dont il était le maire et qui auraient dû être refusées, compte tenu de l'état de décomposition dans lequel elles se trouvaient. Il avait également détourné, pour ses besoins familiaux, une partie du lait destiné à la consommation des enfants et des malades internés. Enfin il avait cumulé sa pension de retraite et son traitement, pratique

parfaitement illégale. Le préjudice pour l'État put être évalué à plusieurs millions de francs⁵³.

Mais toute une série de filières participaient du marché noir ou du marché gris. Les hébergés purent rarement négocier directement avec le fournisseur puisqu'ils ne pouvaient sortir aisément de l'enceinte du camp, sauf quand le statut du camp était très flottant, comme à La Lande [cf. *supra*], ou quand les statuts des internés étaient différents. Dans certains camps, comme à Gurs, on trouvait un groupement de Travailleurs étrangers qui, à ce titre, touchaient des suppléments de nourriture et, le soir, pouvaient se restaurer à l'extérieur du camp dans les quelques baraquements situés à proximité. Les familles participaient souvent au renchérissement et à la raréfaction des denrées dans la région, quand elles pouvaient s'y rendre aisément (ainsi les camps à proximité de Paris). Si la procédure posa problème puisqu'elle put conduire à l'interdiction des visites et même du séjour à proximité, comme ce fut le cas à Pithiviers (Loiret), elle était semi-légale et relevait de ce qu'on appelle le marché gris. En revanche la participation des gardiens relevait du marché noir et de la corruption et prit quelques fois des proportions très importantes quand ils avaient partie liée avec de grands trafiquants. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le chapitre consacré à la garde des camps.

Utiliser la main-d'œuvre étrangère

Si le groupement de travailleurs étrangers présent à Gurs put servir de relais pour l'approvisionnement illicite, il signale avant tout une autre modalité d'intervention dans l'économie régionale et même nationale. Après le choc que représenta l'entrée massive des réfugiés en février 1939, on comprit rapidement, dans certains cercles gouvernementaux, tout l'intérêt économique qu'on pouvait tirer de la présence d'une main-d'œuvre supplémentaire en

⁵³ Sur l'affaire D. : AN F7 15104 (Basses-Pyrénées), 15105 (Pyrénées-Orientales) et 15668 ; sur l'affaire de la Chauvinerie : AN F7 15669.

France au moment même où la préparation de la guerre appelait la mobilisation de toutes les énergies. Cela ne se fit certes pas sans réticence, mais par diverses procédures on employa ces hommes.

« Le Gouvernement a décidé, dans un haut souci d'intérêt national, de tirer parti, dans toute la mesure du possible, pour l'économie générale du pays, de la masse des réfugiés, tant que leur retour massif dans leurs pays respectifs restera impossible ».

Dans une circulaire du 5 mai 1939 le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, annonçait aux préfets une série de mesures visant à l'exploitation de cette main-d'œuvre nouvelle. De fait la loi sur « l'organisation de la nation en temps de guerre » avait prévu, dès le 11 juillet 1938, que les réfugiés en âge d'être mobilisés et bénéficiaires du droit d'asile devaient à leur pays d'accueil des « prestations », forme de participation à l'effort commun de défense nationale. C'est donc en toute logique qu'un premier décret prévoyait dès le 20 mars l'application de cette loi aux réfugiés espagnols et qu'un deuxième décret pris le 12 avril avait valeur plus générale et devint le texte de référence puisque valant pour l'ensemble des réfugiés bénéficiaires du droit d'asile ou apatrides. Sarraut annonçait de même la création d'une « Direction de la main-d'œuvre étrangère » au sein du ministère de la Défense et la nomination à sa tête du général Ménard qui avait déjà la tutelle des camps. Tout semblait donc en place pour faire profiter au pays et à son économie de cette présence étrangère. Dans les faits, ce fut plus compliqué. Pour des raisons politiques et idéologiques : on l'a vu pour les Allemands et les Autrichiens avec l'exemple de Meslay-du-Maine après la déclaration de guerre ; mais cela fut déjà vrai quand la peur de « l'Espagnol rouge » freina l'ardeur de nombreux militaires et de quelques politiques. Pour des raisons économiques et sociales également : dès le 27 février, le préfet de l'Aude dont le département abritait deux camps, dont celui de Bram, mais également de nombreux réfugiés en liberté, faisait part de ses plus vives réticences devant la perspective de mettre tous les internés sur le marché du travail alors même que le chômage n'avait pas encore été éradiqué dans son département. Il ne pensait pas encore aux « prestations » :

« La présence de cette main-d'œuvre clandestine aura pour conséquence inévitable l'avilissement des salaires, la suppression de fait des conventions collectives et la recrudescence du chômage (...). Il nous faudra ou conserver, en les contraignant à l'inaction, une masse d'Espagnols sans ressources [*barré* : "qui n'auront pour vivre d'autre moyen que le vol". *DP*] ou les autoriser à travailler et, par voie de conséquence, accroître le chômage dont souffrent déjà les ouvriers français. »⁵⁴

Le sous-préfet, le commissaire de Carcassonne se faisaient l'écho des mêmes inquiétudes. Dans une requête au même préfet, l'union départementale CGT s'inquiétait encore, le 3 août 1939, des modalités que prenait l'emploi des internés de Bram : seuls les propriétaires qui participaient à la bonne marche du camp pouvaient faire travailler ces hommes encore internés et les payaient d'un casse-croûte, de tabac et de boisson, soit l'équivalent de 5 F par jour. La concurrence était déloyale et l'exploitation évidente ; l'UD souhaitait donc une rémunération décente qui inclut les avantages en nature et 10 F par jour.

Cet exemple montre que l'utilisation de la main-d'œuvre internée pouvait prendre différentes formes, y compris le travail avec le maintien derrière les barbelés. Cela fut surtout vrai avant la déclaration de guerre. Il y avait les premières compagnies de travailleurs étrangers (CTE) mises en place par le général Ménard. Ce furent des compagnies de 250 hommes, volontaires, qui, sous la direction d'officiers et de sous-officiers français, étaient affectés à l'aménagement des camps et à l'organisation défensive des frontières. Les textes prévoyaient la création de 79 compagnies, soit quelque 20 000 hommes qui étaient effectivement ainsi encadrés quand la guerre fut déclarée. Dans les faits l'Armée avait mis un certain nombre de ces Espagnols à la disposition d'entreprises travaillant pour la défense nationale, tandis qu'en parallèle les agriculteurs de la région avaient trouvé dans les camps une source de main-d'œuvre compétente et bon marché.

Tous ces circuits furent singulièrement réactivés par la mobilisation, si bien qu'au moment de l'offensive allemande, en mai 1940, il n'y avait

⁵⁴ Rapport du préfet de l'Aude au ministre de l'Intérieur, nd (de peu postérieur au 27 février), mi manuscrit, mi dactyl., AD Aude 6M165. Pour les CTE, cf. Christian Eggers, *op. cit.*, et Jean-Louis Crémieux Brillhac, *Les Français de l'an 40*, tome 1 "La guerre oui ou non ?", Paris, Gallimard, 1990, pp. 474-499.

pratiquement plus d'Espagnols internés. L'incorporation dans des CTE resta la règle. Mais des agriculteurs et des industriels venaient recruter. Les contrats étaient renouvelables par trimestre. S'ils étaient individuels, ils étaient gérés par l'Office départemental de placement qui devait, en théorie, s'enquérir de la qualité du demandeur et informer le préfet du département d'accueil. S'ils étaient collectifs les contrats étaient soumis à la seule approbation du chef de camp. L'exemple des mines du Gard est à ce titre fort instructif de la situation née de la mobilisation. Tout plaidait pour susciter la méfiance de la direction des Houillères : les autorités administratives et syndicales (non communistes) multipliaient les avertissements devant cet afflux politiquement et économiquement peu maîtrisable qui, en outre, remettait en cause le plan de repli des populations civiles de la frontière ; la politique traditionnelle des Houillères du Gard privilégiait le recrutement très localisé, par recommandation en général, et, pour l'Espagne, visait exclusivement la région de Murcie-Almeria. Or quelque 700 internés, venus en grande majorité des Asturies, furent sortis des camps pendant la « drôle de guerre » pour être employés dans les mines du Gard, le nombre d'Espagnols passant de 500 à 1 200, soit de 3,5 % à plus de 8 % des effectifs ouvriers. Conjoncture aidant, les Houillères du Gard rompèrent avec leur méfiance et leur réserve traditionnelles souhaitant que ne se renouvelle pas l'erreur de la Première Guerre mondiale quand, faute d'initiative, elles n'avaient pas pu faire face à la demande née de l'occupation du Nord et du Pas-de-Calais⁵⁵.

Le 25 avril 1940, à trois semaines de l'offensive allemande, le 1^{er} Bureau de l'état-major dressait un bilan : sur les 104 000 « ex-miliciens espagnols » réfugiés en France, tous avaient été astreints aux prestations, dont 55 000 en compagnies de travailleurs, 40 000 directement placés dans l'industrie et l'agriculture, 6 000 engagés dans la Légion ou les régiments de marche de

⁵⁵ Nous empruntons cet exemple à Fabrice Sugier, "Les mines du Gard 1938-1940", in *Exils et migration...*, *op. cit.*, pp. 411-427.

volontaires étrangers (RMVE). Alors 3 000 "inaptes à tout travail" étaient maintenus dans les camps⁵⁶.

Après la débâcle, la question des travailleurs étrangers fut à nouveau posée, mais dans un contexte politique et idéologique bien différent. L'analyse de la politique de Vichy nous permettra de faire le point sur ces enjeux. De fait la création de Groupements de travailleurs étrangers (GTE) par une loi de septembre 1940 répondait à une politique d'exclusion visant l'ensemble des forces jugées responsables de la défaite par les nouveaux gouvernants. Il s'agissait tout autant, sinon davantage, de résoudre un problème économique et social. En ce sens la question échappe à notre propos dans l'immédiat puisqu'il s'agissait d'écarter une main-d'œuvre potentiellement concurrentielle au moment où la démobilisation et la désorganisation qui suivirent la débâcle ramenaient à l'arrière des travailleurs français. Mais, très vite, les GTE constituèrent une force de travail utilisée en zone Sud pour l'agriculture, l'industrie, la voirie ou l'exploitation forestière, tandis que les Allemands comprirent tout de suite l'intérêt qu'ils pouvaient en tirer ; les ponctions se multiplièrent. Sur les quelque 39 000 étrangers répertoriés dans les GTE en 1941 (zone non occupée), 15 700 étaient employés à des travaux agricoles, 7 500 au bûcheronnage et à la carbonisation, 2 200 sur les barrages, autant par les industries chimiques, 1 400 dans les mines, 1 800 pour les travaux urgents (ainsi en cas de sinistre)⁵⁷. Ponctionnés par l'organisation Todt, beaucoup furent affectés aux chantiers de l'Atlantique. Les chiffres établis par l'organisation qui avait la tutelle des GTE montrent que le chiffre de 40 000 aurait été atteint dès le 1^{er} novembre 1940. Il laisse également supposer que les importantes ponctions de l'organisation Todt puis, dans une moindre mesure,

⁵⁶ SHAT 7N/2475 et 125/262, cité par Jean-Louis Crémieux Brillhac, "L'engagement militaire des Italiens et des Espagnols dans les armées françaises", in *Exils et migration...*, op. cit., p. 584.

⁵⁷ Les chiffres de GTE sont tirés de *l'Histoire des formations de travailleurs étrangers. Novembre 1940-mars 1943*, par Jacques de Grandsaigne (pour l'administration de tutelle), CDJC fonds Lesage (archives Meaux).

les déportations de l'été 1942 furent régulièrement compensés par de nouvelles arrivées en provenance, pour une part, des camps.

Avec les CTE et plus encore les GTE, l'impact économique était réel, mais il était plus diffus, d'autant que la présence des compagnies n'impliquait pas l'effet de masse que constituait un camp dans une région donnée.

LE TEMPS DES PENURIES, DE LA MALADIE ET DE LA MORT

Si l'on conçoit l'intérêt que pouvait représenter pour une région de telles concentrations de consommateurs et, le cas échéant, de travailleurs, les conditions dans lesquelles s'opérait l'approvisionnement du camp déterminaient en retour la situation des internés. Or la conjoncture de guerre et de pénurie, les contraintes de l'économie administrée imposée par ces circonstances mêmes, la politique d'internement des divers pouvoirs et, souvent, le comportement de ceux-là mêmes qui devaient participer au bon approvisionnement aboutirent à une situation le plus souvent très mauvaise, quelquefois catastrophique, très rarement satisfaisante.

Des pénuries constantes

À partir de la fin 1940 surtout, on manquait de tout dans les camps : d'abord les denrées, en quantité et en qualité, mais également le charbon, les médicaments, la matière première pour faire fonctionner les ateliers et lutter ainsi contre l'oisiveté, priorité absolue de l'Inspection générale des camps ; la pénurie d'essence venait redoubler les difficultés en limitant singulièrement les capacités d'approvisionnement. Tout se combina certes, mais la difficulté à obtenir simplement de quoi manger, déjà si présente dans la population en liberté, fut le défi principal des autorités.

La meilleure preuve en est sans doute que les rapports officiels eux-mêmes relevaient ces problèmes. Leur lecture demande certes quelques précautions : les directeurs de camps avaient intérêt à minimiser les problèmes s'ils voulaient justifier d'une bonne gestion, mais ils ne pouvaient risquer une crise grave surtout si elle n'avait pas été annoncée tandis que le contact direct et quotidien avec la réalité concrète limitait les réactions insensibles ; cette proximité était déjà moins évidente pour des préfets très attachés, le plus souvent, à ne pas alerter l'autorité de tutelle sur d'éventuels dysfonctionnements

dans leur département ; cette tutelle était elle-même plurielle, avec les services traditionnels de l'Intérieur ayant tendance à minimiser les problèmes et une Inspection générale des camps plus encline à les mettre en évidence puisqu'elle avait été créée pour cela, en 1941. Bien évidemment les rapports des œuvres d'entraide sont d'indispensables compléments et leur validité est renforcée par l'origine de leur présence active dans les camps de zone Sud : le ministère de l'Intérieur l'avait acceptée et même souhaitée dès le début de 1941 car il se savait incapable de subvenir seul aux besoins des internés dont la situation devenait alarmante. Le tableau fut tout autre au nord de la ligne de démarcation où les Allemands refusèrent ce type d'intervention, si ce ne fut celle de la Croix-Rouge et de l'UGIF. À l'inverse, les œuvres furent présentes dans les instances officielles mises en place dès la Libération et ne se privèrent pas d'alerter les autorités gouvernementales mais aussi, dès lors, l'opinion publique si elles le jugeaient utile.

Deux rapports du docteur Weill, responsable de la commission d'hygiène au sein du comité de coordination des œuvres (comité de Nîmes), dessinèrent un tableau alarmant de la situation en novembre 1941⁵⁸. Il commençait par rappeler quelques notions d'énergétique alimentaire : si la richesse calorique est un paramètre essentiel pour mesurer de la valeur nutritive des aliments, il n'est nullement suffisant ; rien ne remplacera ainsi les sels minéraux, les substances vitaminées et surtout les protéines même si le nombre de calories est satisfaisant. Or la situation alimentaire des internés de zone Sud se caractérisait alors, aux dires du docteur Weill, par sa pauvreté en protéine, aggravée par le manque de fixateurs habituels des albumines, par sa pauvreté en graisses, marquée par la carence en hydrates de carbone favorisant la formation de graisses, sa pauvreté en chaux par manque de lait et de fromage, en potassium, déplacé par les sels de sodium dont les aliments disponibles étaient, à l'inverse, porteurs, la déficience en acide phosphorique et en phosphate, ce déséquilibre

⁵⁸ Compte rendu de la réunion du comité de coordination du 31 octobre, annexe 2 : rapport de la commission d'hygiène, AD AHP 6J1 ; (sans titre) Weil, novembre 1941, AD AHP 6J12.

minéral expliquant aussi bien les lésions osseuses que l'aménorrhée ou les troubles du métabolisme aqueux, le manque de substances vitaminées.

Pour se limiter à la seule valeur calorique, on pouvait assimiler les besoins énergétiques des hébergés à ceux des individus se reposant en chambre, soit pour un adulte de 60 kilos, quelque 2 000 calories par jour, base pour maintenir son poids. 10 % en plus ou en moins constituaient la limite des variations normales de l'apport calorique, soit, dans l'exemple retenu, de 1 800 à 2 200 calories. Les chiffres variaient avec l'âge, le métabolisme de l'enfant exigeant en particulier un besoin bien supérieur : à 10 ans, un enfant de 30 kilos avait besoin d'un nombre de calories supérieur de 80 % à ce que demandait a priori son poids, soit 1 780 calories.

Grâce à l'Institut des recherches d'hygiène à Marseille, Joseph Weill a pu appuyer sa démonstration sur une comparaison avec la situation en dehors des camps, en l'occurrence dans la population marseillaise ; qu'il s'agisse d'une population urbaine plus touchée par les pénuries de l'époque que le monde rural accroît encore l'intérêt de la comparaison. Tous groupes sociaux confondus, entre février et septembre 1941, les adultes marseillais disposèrent en moyenne de 1 737 calories par jour, et les enfants de 12 à 19 ans 1 565. Le groupe le moins favorisé atteignait 1 876 calories pour les hommes, 1 517 pour les femmes et 1 477 pour les 12-19 ans. Dans une approche qualitative, l'Institut de recherche notait un déficit important en vitamines A, B et C ainsi qu'en sels minéraux (calcium et phosphore). S'appuyant sur une étude publiée au lendemain de la Première Guerre mondiale, Weill concluait que la situation des Marseillais au printemps et à l'été 1941 était proche de celle des Allemands en 1917. La situation des internés se rapprochait bien davantage de celle de la population madrilène assiégée par les troupes franquistes.

De fait l'alimentation du centre de Gurs en octobre 1941 apportait en moyenne 1 300 calories par jour. Il faut préciser que la qualité des produits intervient au premier chef. Pour le calcul exact de la valeur calorique il faudrait, par exemple, tenir compte du fait que les sardines servies contenaient

30 % de leur poids en sel. Selon les autorités mêmes des camps il faudrait en moyenne retirer 20 % de la valeur nutritive indiquée pour aboutir à un chiffre fiable, cela sans tenir compte des denrées avariées qui n'étaient pas rares. « Il existe une disproportion indiscutable entre les ressources réelles mises à la disposition du ravitaillement des camps et les rations servies en fait aux internés », soulignait dans son rapport Joseph Weill, qui continuait par ce tableau très inquiétant :

« Les sujets ne reçoivent pas de sucre, à peu près jamais de fromage, la ration de pain est de 160 g pour les enfants, de 200 g pour les adultes. Les enfants ayant droit à trois quarts de litre de lait n'en reçoivent qu'un quart ; les repas de midi et du soir se composent indifféremment pour adultes et enfants depuis des semaines d'une soupe de potiron et de tomates. On ajoute aux rations des enfants 2 kilos de pâtes pour 400 têtes, soit 5 g par enfant ; de temps en temps quelques kilos de pommes de terre leur sont distribués. La ration de viande ne dépasse guère quelques grammes ; le poisson salé distribué de temps en temps n'est pas digéré par les enfants, étant trop salé.

Dans l'ensemble la moyenne calorique de l'alimentation journalière varie théoriquement entre 1050 et 1200 calories, mais ne dépasse pas en fait 750 à 900 calories par jour. Le manque de vitamines, mais plus encore du minimum indispensable de sels minéraux compromet gravement l'état de nutrition des hébergés. [...] Les malades ayant subi des affections chroniques, telles que la fièvre typhoïde, une entérite, etc. ne peuvent reprendre leurs forces et il faut noter qu'à l'approche de l'hiver, enfants et adultes se trouvent dans un état d'infériorité physique tel qu'ils lutteront difficilement contre le froid et la maladie ».

Joseph Weill aboutissait à une moyenne de 1 188 calories par jour et par tête. Prenant en compte les fuites par dessiccation ou autres phénomènes comparables, il arrivait au chiffre réel de 950 calories par jour. Élargissant son propos, il concluait qu'en termes strictement quantitatifs, d'octobre 1941 à juin 1942, la valeur moyenne dans les camps oscilla entre 950 et 1 100 calories par jour. La situation qualitative aggravait le tableau : une ration des substances protéiques qui ne dépassait pas 30 à 40 grammes, un apport en graisse de 8 à 10 grammes, un apport d'albumine en dessous du minimum physiologique⁵⁹.

⁵⁹ L'analyse de la situation dans les camps et les études comparatives sont présentées longuement dans le "rapport sur la situation alimentaire dans les camps de la zone non occupée et ses suites" présenté le 1^{er} juillet 1942 par la commission d'hygiène du comité de coordination pour l'assistance dans les camps, in *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, pp. 435-509.

Si ce rapport déboucha sur une mobilisation exceptionnelle des œuvres et de l'IGC, on ne pouvait trouver de réelle solution hors la libération des internés comme le soulignait, dès sa création, le comité de Nîmes. De fait l'histoire des camps est jalonnée de rapports inquiétants sur la situation alimentaire. Ce fut le cas pour Rivesaltes dès janvier 1942 ; le service du contrôle téléphonique avait intercepté cette conversation entre le docteur Lefevre, médecin chef du camp, et un interlocuteur à Marseille :

« Y. En somme quelle est la situation chez vous ?

L. Mauvaise, surtout pour les enfants, on nous rationne tout à l'extrême. Peu de bouillie, peu de tout en un mot. Ils manquent de vitamines C et D.

Y. Oui évidemment.

L. Autrefois, c'est-à-dire quand le camp était à peu près ravitaillé, il arrivait régulièrement des oranges ici, ce qui assurait aux enfants la vitamine C.

Y. C'était évidemment le produit le plus naturel et le plus sain.

L. Oui. Alors il faut qu'on nous envoie de nouveau des oranges car nous sommes vraiment pauvres au point de vue ravitaillement. C'est dangereux pour les enfants. Je fais d'ailleurs un rapport très serré en ce sens. »⁶⁰

L'été 1942, à Sisteron, la situation fut d'autant plus dramatique que les œuvres n'étaient pas présentes et ne pouvaient suppléer tant soit peu aux insuffisances de l'administration. Le camp était alors réservé aux proxénètes et repris de justice. Un examen précis par le médecin chef, à la demande d'André Jean-Faure lui-même, donna les résultats suivants : sur les 302 internés, 68 ne présentaient qu'une légère déficience compensable rapidement si une alimentation normale leur était offerte ; pour 39 autres, des soins approfondis devaient être assurés, un rétablissement pouvant être espéré s'ils étaient suralimentés pendant de longs mois ; pour 33 autres la situation était presque désespérée, un régime spécial ne suffisant sans doute pas à leur permettre de retrouver la santé. Près de la moitié des internés (46 %) était ainsi atteinte plus ou moins gravement. La situation était d'autant plus grave que, comme souvent en cas de misère physiologique ou cachexie, l'évolution pathologique fut extrêmement rapide sur fond d'une déficience prolongée. Dans un contexte de grave pénurie touchant en particulier la région, la situation de monopole de la

⁶⁰ Interception téléphonique, 17 janvier 1942, AN F7 15105 (Pyrénées-Orientales).

Société Fruitière de Sisteron n'arrangea rien, puisqu'elle se contentait d'attendre les arrivages de légumes, arrivages irréguliers et très insuffisants. Constatant la situation, le gestionnaire avait décidé en janvier 1942 de toucher aux stocks de réserve et de surestimer les effectifs pour obtenir une quantité supérieure de pain. Bien évidemment, le Ravitaillement général demanda des sanctions contre le chef de camp et son gestionnaire⁶¹.

La situation n'était pas aussi grave au camp de La Lande, près de Tours, en janvier 1943, mais suffisamment pour justifier un rapport inquiet de l'Inspecteur général de la Santé et de l'Assistance. Dans ce camp de femmes réservé, pour l'essentiel, aux politiques, la nourriture, en janvier, fut constituée presque exclusivement de carottes, de rutabagas et de topinambours. Les internées avaient droit à de la viande une fois par semaine, encore que la ration n'avait jamais pu atteindre les 90 g théoriques et sans compter que par deux fois leur avait été distribuée de la viande stérilisée provenant de bêtes impropres à être livrées crues à la consommation. La ration journalière ne dépassait pas 1 230 calories ; situation aggravée par des proportions très faibles de protéines et de graisses. Si l'on évita la catastrophe, cela est dû aux colis que les internées étaient autorisées à recevoir – indispensable complément⁶².

Les mois suivants, la situation fut suffisamment inquiétante pour amener une nouvelle intervention au plus haut niveau. Dans une lettre au ministre-secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement, le chef du gouvernement lui-même (sous la signature du directeur de l'Administration de la police) relevait le 11 septembre 1943 que tous les rapports convergeaient pour signaler une aggravation sensible de la situation dans les camps, au point qu'en moyenne les rations distribuées variaient entre 1 100 et 1 500 calories. La nouveauté tenait dans la proposition qui était faite d'aligner les rations des internés sur celles des détenus judiciaires. La proposition fut acceptée et, à lire

⁶¹ Rapport d'André Jean-Faure (IGC) sur la situation des cachectiques du camp de Sisteron, 7 juillet 1942, AN F7 15093 (Basses-Alpes).

⁶² Rapport de l'Inspecteur général de la Santé et de l'Assistance (Dr Coulon), visite du 23 février 1943, AD Indre-et-Loire 120W8.

un nouveau bilan tiré en mars 1944, cela aurait sensiblement amélioré la situation dans les camps. La mise en œuvre ne fut pas des plus simples : ainsi le préfet du Loiret remarquait le même mois que si la mesure avait permis une amélioration notable, les rations prévues n'étaient pas toujours servies en totalité, notamment en pommes de terre et légumes secs, au point que seule l'aide massive de la Croix-Rouge avait permis d'assurer aux internés un « minimum vital »⁶³.

Le problème fut donc bien constant entre l'hiver 1941 et la Libération. Il fut même critique durant l'hiver 1941 et l'hiver 1942. Pour autant la situation ne fut pas partout et pour tous identique. Parmi les facteurs qu'il faut faire intervenir, il y a la catégorie d'interné : plusieurs conflits dont nous nous ferons l'écho montrent sans surprise que les trafiquants de marché noir disposaient de ressources sans commune mesure avec celles des autres catégories. Il est vrai également qu'ils ne restaient pas très longtemps derrière les barbelés, l'internement valant peine de prison, de fait à défaut du droit. Ce facteur essentiel qu'était la durée de l'internement joua aussi pour les Juifs raflés pour être déportés presque immédiatement ; autrement plus dramatique que dans le cas des marché-noir, ce statut précaire limitait dans le temps les problèmes de ravitaillement. La période de l'année intervenait aussi, l'hiver et ses conditions si difficiles d'approvisionnement, mais également la soudure, peu avant l'été, étant les moments les plus difficiles pour le ravitaillement. La situation jouait également, un riche arrière pays limitant en particulier l'écart entre la demande et l'offre.

L'action des œuvres était également essentielle pour compenser les insuffisances de l'administration : par définition la zone Sud, plus mal lotie que le nord pour le ravitaillement, l'était bien mieux *a priori* pour la présence des œuvres, nombre d'entre elles étant interdites d'agir en zone Nord par l'occupant. Encore fallait-il qu'elles intervinssent et la catégorie d'internés interférait pour

⁶³ Chef du gouvernement (signé Cado) au ministre-secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement, 11 septembre 1943, AN F7 15089 ; SGM (DGPN - IGC) aux chefs de camp, 3 mars 1944, *ibid.* ; préfet délégué du Loiret au préfet régional, 22 mars 1944, AD Loiret 6392.

compliquer le schéma : on a constaté sans surprise que les souteneurs et repris de justice de Sisteron étaient livrés à la seule administration, tandis qu'en zone occupée, si la Croix-Rouge était très présente en général, étant la seule autorisée à intervenir dans les camps avec l'UGIF et le Secours national, elle l'était très peu dans les camps de nomades, comme le soulignaient régulièrement les chefs de ces camps.

Enfin on a longtemps pensé à l'Inspection générale des camps que la solution passait par l'exploitation de champs par les internés eux-mêmes. La première contrainte tenait dans la qualité et la disponibilité des terrains et la deuxième dans la stabilité relative de la population internée. Au total il y eut peu d'exemples probants ; à lire les rapports seuls Saint-Sulpice-la-Pointe et Rouillé furent signalés à ce titre, l'exploitation de ces terres par les internés eux-mêmes ayant permis de compléter en partie les rations disponibles, surtout dans le cas de Rouillé qui, en outre, se situait dans une région productrice.

Dans une mesure certes différente, les pénuries touchèrent également le personnel de garde, comme le montrent les rapports de l'adjudant de gendarmerie commandant la section de Montreuil-Bellay. On apprend ainsi qu'en février 1942, les rations étaient faites uniquement de légumes cinq jours par semaine. Dans le même temps, régulièrement, il fallut intervenir pour obtenir le charbon et le bois nécessaires pour chauffer les aliments et la salle de garde. Les pénuries pouvaient mettre en péril la tâche même de surveillance. Compte tenu du manque d'éclairage, les gendarmes utilisaient des lampes pour les appels dans les baraques, le matin et le soir ; il fut rapidement impossible de s'approvisionner en piles dans le commerce local. Il est vrai qu'en février 1943, au moment d'installer deux projecteurs, on s'aperçut qu'en certains points la tension descendait à 74 volts⁶⁴.

Malades de la mauvaise alimentation et de l'enfermement

⁶⁴ Voir la correspondance de la compagnie du Mainet-et-Loire, de la section de Saumur et de la brigade détachée au camp de Montreuil-Bellay, R/2, arch. Gendarmerie (SHGN), cotes provistoires 014948 à 014952, 014971, 014972, 015001.

La gravité des pénuries, alimentaires et autres, que connurent les camps français ne pouvait être, on l'imagine aisément, sans graves conséquences physiologiques. Si l'on s'est très tôt interrogé sur les effets de l'internement⁶⁵, on ne dispose pas d'étude d'ensemble de la morbidité dans les camps français et les chiffres que nous avons pu relever valent pour tel ou tel camp et non pour l'ensemble. Ils n'en sont pas moins fort instructifs, comme le taux de morbidité au camp de Rivesaltes qui a été fourni quinzaine après quinzaine entre février et octobre 1941 dans un rapport d'André Jean-Faure⁶⁶ :

Taux de morbidité en %

<i>Dates</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Enfants</i>
février (2 ^e quinzaine)	37,7	3,4	16,0
mars (1 ^e q.)	29,5	7,5	26,5
mars (2 ^e q.)	36,5	12,5	20,8
avril (1 ^e q.)	18,0	10,5	11,2
avril (2 ^e q.)	33,8	20,5	12,0
mai (1 ^e q.)	34,5	14,6	12,3
mai (2 ^e q.)	35,5	15,0	13,0
juin (1 ^e q.)	25,2	10,0	12,0
juin (2 ^e q.)	29,8	12,0	19,0
juillet (1 ^e q.)	21,2	11,8	15,2
juillet (2 ^e q.)	40,0	7,5	10,6
août (1 ^e q.)	15,2	5,4	8,0
août (2 ^e q.)	24,0	10,0	9,8
septembre	21,5	7,2	7,2
septembre (2 ^e q.)	23,5	10,1	10,0
octobre (1 ^e q.)	15,5	5,6	5,6
octobre (2 ^e q.)	17,0	7,0	7,0

Dans le même rapport des chiffres globaux sont donnés pour les premiers mois de 1942 :

janvier	16 %
février	11,5 %
mars	16,5 %
avril	10,5 %
mai	4,5 %

L'Inspection des camps ne cacha pas la gravité de la situation en affichant des taux de morbidité atteignant pour les hommes 30 à 40 % de façon quasi

⁶⁵ Guy Lemordant, *Pathologie concentrationnaire*, thèse proposée pour le doctorat de médecine de l'université de Strasbourg, Imprimerie des DNA, 1946.

⁶⁶ Rapport d'inspection d'André Jean-Faure à Rivesaltes, 1^{er} août 1942 (visite du 4 juin), AN F7 15105 (Pyrénées-Orientales).

continue de février à juillet 1941. La période fut également difficile pour les femmes et les enfants mais des aménagements spécifiques limitèrent les taux à un niveau cependant élevé. Ces chiffres étaient liés à des maladies contagieuses comme la rougeole (d'avril à octobre 1941), la varicelle (au printemps), des dizaines de cas de gastro-entérites en juillet ; la rigueur du climat, la pollution des eaux et, surtout, l'insuffisance de l'alimentation expliquent une telle situation qui, aux dires mêmes d'André Jean-Faure, ne se serait pas améliorée en 1942 s'il n'avait pas demandé aux œuvres de prendre à leur charge les sous-alimentés.

De fait, la sous-alimentation fut bien le premier facteur de morbidité dans les camps, jusqu'au syndrome de la cachexie. Après une première alerte à l'hiver 1941 qui amena une première intervention massive des Œuvres dans les camps, l'alerte fut telle l'hiver suivant qu'une vaste enquête fut lancée dans tous les camps en janvier 1942. En moins de deux mois les médecins examinèrent quelque 9 000 internés de zone Sud, soit plus des 4/5^e de l'effectif, pour aboutir à un classement en quatre catégories : si 3 830 internés étaient jugés dans un état de santé satisfaisant, soit 42,5 %, 4 000 étaient « menacés », 839 pré-cachectiques et 331 cachectiques⁶⁷. Dans le rapport concernant Rivesaltes, l'auteur – sans doute Joseph Weill – décrit :

« Il est permis de dire que [les cachectiques] se faisaient reconnaître de loin par leur aspect minable, dû à un amaigrissement extrême et à leur masque caractéristique. La perte de poids avait atteint 20 et même 30 et 40 kilos chez certains, pertes survenues pour une part importante surtout les dix dernières semaines. Leur maigreur était squelettique, impressionnante, l'atrophie musculaire et cutanée générale. Le panicule adipeux avait dû disparaître depuis longtemps. L'index poids/taille était très bas. Fréquemment de 2,5 jusqu'à 1,9 (le plus bas). De nombreux adultes de taille moyenne ne pesaient plus que 40 kilos environ. Le teint de ces malades était gris cendré ou pâle-subictérique, selon que prédominait soit une ébauche de cyanose, soit un processus hémolytique. Mais la pâleur des muqueuses et l'anémie était commune à tous les cas ou presque. Joint à la maigreur des traits, ces malades offraient un aspect qu'on ne pouvait souvent appeler que cadavérique. À côté de ce type sec, il y a des cachectiques avec œdèmes, localisés soit à la face, où ils pouvaient être sus-ou sous-orbitaires, frontaux mêmes, ou aux arcades zygomatiques, constituant un masque typique inoubliable. Dans d'autres cas, ces œdèmes prédominent aux jambes. »⁶⁸

⁶⁷ Commission d'hygiène du comité de Nîmes, "Rapport sur la situation alimentaire dans les camps de zone occupée et ses suites", in *Recueil de documents des archives du CICR*, *op. cit.*, pp. 452-455.

⁶⁸ Rapport sur l'action de dépistage et sur l'organisation des secours aux sous-alimentés menacés du camp de Rivesaltes, nd., AD AHP 6J16. Pour ce camp, les chiffres étaient les

Les pré-cachectiques présentaient les mêmes signes, mais à un moindre degré, et chez les « menacés » aussi les œdèmes de la faim étaient fréquents mais ils ne duraient pas, disparaissant rapidement avant de réapparaître aussi vite.

La sous-alimentation et la mauvaise alimentation étaient à l'origine de toute une série de maladies ou de dérèglements très fréquents dans les camps. En premier lieu il y eut les entérites gastro-intestinales. Internée alors à Gurs, Hanna Schramm raconte :

« La maladie se manifestait au début par une fièvre élevée, accompagnée de fortes diarrhées mêlées de sang et de douleurs au ventre. Les malades étaient prises si brusquement de colique qu'elles souillaient le linge, la paillasse et le sol. Dans les cas graves, on observait également des nausées ; par la suite toutes les muqueuses se desséchaient, on éprouvait une soif intense, on perdait conscience et il y avait une incontinence intestinale totale ». ⁶⁹

La sous-alimentation se traduisait donc par un affaiblissement général et bien des maladies de cœur ou la tuberculose trouvaient là, sinon leurs sources, du moins un facteur déclenchant majeur.

L'aménorrhée était également très directement liée à la sous-alimentation. Cette suspension de la menstruation touchait, aux Tourelles, 40 % des internées en janvier 1942, nous apprend un rapport. Le phénomène atteignait des proportions aussi voire plus importantes dans tous les camps de femmes.

L'hygiène souvent catastrophique des centres d'internement était le deuxième facteur majeur de maladies. Les populations internées étaient inégalement concernées et les camps de nomades furent touchés massivement, comme le confirme un bilan établi en août 1943 pour le camp d'Arc-et-Senans qui abritait alors 185 internés : outre les poux, sarcoptes, vermines de toutes sortes, on dénombrait 44 cas d'affections de la peau dues à la malpropreté corporelle, que ce fussent gale, impétigo, plaies septiques, suppuration, furonculose, abcès panaris, pyodermite ou ulcères vasqueux. C'était de loin le type de maladies le plus répandu⁷⁰. Mais, ici, les conditions de l'internement aggravaient la situation, là, elles la créaient au point que partout la question se posait. Le combat contre ces maladies n'était pas simple. On a déjà vu que l'absence de vêtements de rechange réduisait rapidement les efforts à néant.

suivants : sur 1 800 personnes examinées, 623, soit plus du tiers, avaient besoin d'un secours alimentaires immédiat (486 "menacés", 97 pré-cachectiques et 40 cachectiques).

⁶⁹ Hannah Schramm et Barbara Vormeier, *Vivre à Gurs, op. cit.*, p. 51.

⁷⁰ Rapport mensuel du chef de camp d'Arc-et-Senans (Doubs), août 1943, AN 72AJ 119.

Ailleurs, comme on l'indique à Mérignac, pour lutter contre la gale, on devait abandonner la méthode classique de la frotte, par absence de matières grasses.

La pénurie rejoignait la pénurie. Les difficultés à soigner par manque de médicaments et d'ustensiles aggravaient ainsi les maladies nées des conditions mêmes de la vie dans les camps.

Une mortalité limitée, mais très inégale

Quand vie il y avait encore. Mais, pour le sujet qui nous occupe, l'internement ne fut pas la cause première des pics de mortalité, même si choisir une autre solution aurait certainement pu sauver nombre de vies humaines. Ce fut en **février-mars 1939** que les camps français connurent la plus grande mortalité : les hommes, femmes et enfants qui avaient passé la frontière arrivaient dans un état de fatigue physique et physiologique extraordinaire, sans compter les blessures de nombreux militaires et de certains civils après les combats de la retraite. En ce sens l'exceptionnalité de leur situation fut aggravée par l'ampleur du phénomène auquel les autorités françaises, on l'a vu, ne s'étaient pas préparées. L'improvisation de l'accueil fut certainement un facteur non négligeable dans la mortalité que connurent les premiers lieux de rassemblement, tout spécialement les premiers jours, voire les toutes premières semaines avant que puisse se mettre en place un réseau médical efficace (médecins des armées et Centrale sanitaire internationale). On ne dispose pas de statistiques absolument avérées, mais les quelques chiffres connus amènent à penser qu'effectivement les camps espagnols connurent la mortalité la plus forte, dans l'absolu certes mais également rapportée aux centaines de milliers de personnes qui franchirent alors la frontière.

À titre d'exemple, le camp de Bram, pourtant déjà camp de la seconde génération, connut les premières semaines une mortalité dramatique : sur quelque 17 000 réfugiés accueillis les premiers temps, déjà 10 personnes étaient décédées le jour ou le lendemain de leur arrivée au camp, « le froid et les fatigues [ayant] mis en état de moindre résistance les individus âgés ou

porteurs de lésions organiques du cœur et des reins », précisait dans un rapport l'inspecteur départemental d'hygiène, 20 personnes moururent dans la semaine du 26 février au 4 mars et 31 la semaine suivante, chiffres fournis par la direction du camp ; et il faudrait ajouter les décès parmi les cas les plus graves qui furent renvoyés sur l'hôpital de Carcassonne. Les personnes déjà affaiblies furent les principales victimes et la mobilisation effective des autorités officielles permit, grâce à une alimentation saine et suffisante, de limiter le drame, encore que les conditions mêmes de l'hébergement ne favorisaient pas la lutte contre les épidémies. Ce fut le cas pour la rougeole, mais l'alerte fut plus grave quand se déclarèrent deux cas de typhoïde. On prit immédiatement la décision de vacciner l'ensemble du camp et l'épidémie fut enrayée. Il est clair que la situation ne permettait pas de prendre les mesures sanitaires indispensables ; comme l'écrivait le ministre de la Santé publique dans une lettre aux préfets, mélange de naïveté, espérans de volonté et peut-être de cynisme : « l'isolement des réfugiés pour effectuer la quarantaine de 14 jours ne serait pas partout réalisé »⁷¹.

Une fois la situation stabilisée, les chiffres de mortalité s'effondrèrent : à Gurs, selon les chiffres établis par Claude Laharie, treize réfugiés auraient trouvé la mort entre l'ouverture du camp, en avril 1939, et le mois de septembre. Cela ne peut surprendre que les fabricants de mémoire. Mais les données sur la mortalité restent encore pratiquement inconnues dans les trois ou quatre semaines qui suivirent la *retirada* ; aucun chiffre n'est fiable sur Argelès ou Saint-Cyprien, et moins encore sur les premiers refuges des hautes vallées pyrénéennes. On sait simplement que l'hôpital Saint-Louis à Perpignan compta quelque 200 Espagnols décédés rien que pour le mois de février. La mortalité fut certainement élevée mais, si l'on suit le meilleur historien de l'exil espagnol, Javier Rubio, les chiffres globaux donnés jusqu'à présent sont exagérés (on parle de presque 15 000 morts) et le bilan réel reste encore à tirer. Avec lui également, nous signalons, à côté de la conjoncture qui fut bien le

⁷¹ Chiffres et citation sont fournis par Éric Lagarde (*op. cit.*, p. 108-110) à partir du dépouillement des archives de l'Aude (AD Aude 6M340, 6M17, 6M158).

principal facteur, l'impréparation des autorités gouvernementales qui, jamais, ne voulurent prévoir un tel afflux de réfugiés et qui, jusqu'au dernier moment, jouèrent la carte de la capitulation des armées républicaines au lieu du passage de la frontière⁷².

Totalement vierge encore, l'étude des **civils allemands internés à la Libération** révélerait les conditions dramatiques que beaucoup vécurent dans les camps prévus pour eux. Sans même évoquer le cas des prisonniers de guerre détenus ou transférés en France et qui ne relèvent pas de notre sujet, les civils furent moins ceux arrêtés en France même, hors les départements annexés (Alsace-Moselle) que ceux qui, par milliers, furent transférés des zones de combat frontalières. Si leur statut fut particulier dans la mesure où, officiellement et administrativement, ils furent assimilés à des prisonniers de guerre pour favoriser les échanges accélérés avec les Français d'Allemagne, ils relevaient bien évidemment de l'internement civil dans des camps français. Un exemple donnera une idée de l'ampleur du problème : créé au début de février 1945, le camp de La Chauvinerie à Poitiers avait déjà connu jusqu'à la mi avril 55 décès ; les 15 jours qui suivirent l'arrivée du convoi du 29 avril, il y eut 37 décès, dont 16 enfants de moins de 1 an parmi les 46 alors présents au camp ; entre février et septembre il y eut 262 décès dans ce camp qui accueillit entre 2700 et 3000 hommes, femmes et enfants. Par bien des aspects, le sort des civils allemands internés à la Libération rappelle celui des réfugiés espagnols de 1939 : l'état physique et moral dans lequel se trouvait cette population à l'arrivée au camp de La Chauvinerie fut la première cause de cette surmortalité ; le convoi arrivé le 29 avril venait de Strasbourg et, 40 heures durant, ils avaient connu la chaleur étouffante, la sous-alimentation et les conditions d'hygiène qu'on imagine⁷³. La guerre qui continuait explique cette mesure d'abord militaire, de même qu'elle intervint dans la longueur et les

⁷² Javier Rubio, "La politique française d'accueil : les camps d'internement", in *Exils et migration...*, *op. cit.*, pp. 124-125. Le chiffre de 14 672 avait été avancé par Antonio Vilanova en 1969 dans son livre pionnier *Los Olvidados. Los exilados españoles en la segunda guerra mundial*, Paris, ed. Ruedo Iberico, 1969.

⁷³ Inspection générale des camps 1944-1946, Vienne, AN F7 14970.

conditions du trajet. Mais il est patent que le rejet du "boche" joua dans le sort qui leur fut réservé, au cours du voyage et à leur arrivée : l'administration n'était sans doute pas encline à se mobiliser pour ces gens, ni la population qui fit silence sans la moindre réticence jusqu'à nos jours ; l'oubli, là, fut si profond qu'il n'était pas taraudé par la mauvaise conscience.

Dans la durée, la mortalité ne pouvait atteindre de telles proportions. C'est au camps de **Gurs** qu'on connut la situation la plus dramatique. Là encore, elle fut en partie liée à la situation exceptionnelle que constitua, en octobre 1940, l'expulsion par les autorités allemandes des Juifs de Bade et du Palatinat vers la France de Vichy qui, certes, protesta vigoureusement mais qui, plutôt que d'accueillir ces quelque 7 000 personnes très affaiblies, souvent âgées ou très jeunes, toujours traumatisées, dans des conditions minimales, les transférèrent dans les camps de zone Sud jusqu'à les concentrer à Gurs. Nous reviendrons sur les circonstances de cette affaire, mais le bilan de la mortalité est dramatique, aggravé par la rigueur des deux hivers que connut alors le pays : au sortir de l'hiver 1941, il y avait déjà près de 700 décès à Gurs, pour l'essentiel dans cette population transférée ; après le deuxième hiver, plus de 200 moururent encore. Selon le bilan statistique établi par Claude Laharie, on compta 1 038 décès entre octobre 1940 et octobre 1943, soit 5 % des personnes internées plus ou moins longtemps dans le camp⁷⁴. Les autres camps ne connurent pas de telles catastrophes. À Noé ils furent 307 de l'ouverture du camp, en février 1941, à la Libération ; il est vrai que Noé, comme Récébédou, avaient été justement ouverts pour accueillir les internés les plus faibles de Gurs et les soigner dans de meilleures conditions. Pénuries aidant, le résultat ne fut certainement pas à la hauteur des espérances, y compris celles de Laval qui voulait ainsi contrer les campagnes de presse qui s'étaient développées aux Etats-Unis ou en Suisse ; l'hiver 1942 fut ainsi très meurtrier.

Le cas de **Fort Barraux** (Isère) est d'autant plus intéressant que ce camp changea de statut. Centre de séjour surveillé pour « politiques » depuis la

⁷⁴ Claude Laharie, *op. cit.*, p. 221.

défaite, il n'accueillit que des droits communs à partir de novembre 1942. Grimant à près de 850 au début de 1941, les effectifs retombèrent à quelque 250 en juin 1942 ; avec la deuxième phase, les effectifs repartirent à la hausse pour retrouver le chiffre de 850 au printemps 1943, avant de décroître à nouveau. Or dans toute l'histoire du camp on compte 65 décès, dont 5 seulement du temps des « politiques ». La situation s'aggrava d'autant plus qu'en novembre 1942 furent transférés à Fort Barraux les internés de Sisteron dont on a vu la dramatique situation [cf. *supra*]. Les cachectiques de Sisteron vinrent mourir dans l'Isère. On compta 15 morts en décembre 1942, soit 2,8 % de l'effectif moyen, et encore 13 en janvier 1943, soit 2,1 %. La cachexie fut responsable de 52 des 56 décès enregistrés à partir de décembre 1942⁷⁵.

On sait comment à **Drancy**, dans la première phase de l'histoire du camp, avant les déportations, l'improvisation totale présida à l'ouverture du camp. L'absence de toute préparation des lieux [cf. *supra*], la pénurie totale de médicaments et l'interdiction de recevoir des colis alimentaires se combinèrent pour provoquer une surmortalité dramatique. Entre le 20 octobre et le 5 novembre 1941, on compta une trentaine de décès. En termes absolus, ce chiffre ne participa que peu à la mortalité générale dans les camps, mais il était alarmant dans un temps si court, comme pouvaient inquiéter ces trois cents grands malades chroniques qu'avait comptés le médecin du camp, ou le nombre croissant des pré-cachectiques et des cachectiques ; profitant de l'absence de Dannecker, les médecins de la préfecture purent obtenir des autorités allemandes la libération de 750 Juifs en quelques jours⁷⁶.

Enfin, à **Rivesaltes**, dans le même rapport où se trouvait chiffré le taux de morbidité [cf. *supra*], nous trouvons le taux de mortalité mensuel entre mars et mai 1942 : on y mesure précisément l'ampleur du phénomène, avec deux

⁷⁵ Michel Chanal, "Le centre de séjour surveillé de Fort-Barraux (24 juillet 1940 – 19 août 1944)", in Monique Luirard dir., *Répression. Camps d'internement en France pendant la seconde guerre mondiale. Aspects du phénomène concentrationnaire*, Puy-en-Velay, Université de Saint-Étienne (Centre d'histoire régionale), pp. 113-140.

⁷⁶ Renée Poznanski, *Être juif en France...*, op. cit., pp. 326 et 327, et l'exceptionnel témoignage de Nassim Calef, *Drancy la faim*, op. cit.

paroxysmes à plus de 1 %, l'un en été 1941 pour les hommes et les enfants, conséquence sans doute de la typhoïde par pollution des eaux et de l'épidémie de gastro-entérite, l'autre dans l'hiver 1942, en liaison avec les rigueurs du climat et la sous-alimentation.

Tableau de la mortalité au camp de Rivesaltes (en pour mille)

Dates	Hommes	Femmes	Enfants	Total
mars 1941	0,0	0,4	2,1	
avril 1941	3,0	0,4	0,8	
mai 1941	0,0	0,4	3,9	
juin 1941	2,1	0,4	1,0	
juillet 1941	12,0	1,0	8,2	
août 1941	4,0	0,8	6,7	
septembre 1941	3,1	2,4	2,7	
octobre 1941	4,9	1,4	0,0	
janvier 1942				12,0
février 1942				15,0
mars 1942				10,7
avril 1942				2,8
mai 1942				3,6

Si l'on rassemble toutes les données disponibles, on peut estimer qu'entre l'été 1940 et l'été 1944, quelque 3 000 internés sont morts dans les camps français d'internement. Il est d'autant plus difficile de le rapporter au nombre total de personnes potentiellement concernées que les mouvements furent très importants, le simple transit ne pouvant pas se comparer à un internement prolongé. Il n'en reste pas moins que, sauf cas exceptionnel, la mortalité dans les camps français d'internement resta un phénomène marginal. La mort programmée ou la mort dans l'indifférence n'étaient pas dans leurs fonctions.

Pour autant, qu'on considère le choix des sites ou les plans de camp, la construction des baraques ou l'équipement des installations, l'organisation du ravitaillement ou la pénurie de tout produit, on fit toujours avec le peu qu'on avait pour faire face à la demande. S'il fut une continuité dans l'histoire des camps, ce fut bien le manque de moyens à la disposition de cette administration. Pourtant si la demande naquit souvent d'un événement exceptionnel mal évalué, elle fut aussi le résultat d'une volonté politique dont

on n'avait pas voulu mesurer les conséquences. Ce fut en particulier le cas quand les nouveaux pouvoirs nés de la défaite développèrent en France une politique de contrôle et d'exclusion.

TROISIEME PARTIE

1940 – 1942

**UNE POLITIQUE D'EXCLUSION ET DE
CONTRÔLE**

Si la politique d'internement n'avait pas attendu les événements du printemps 1940 pour se mettre en place, l'offensive allemande, enfin lancée sur le front de l'Ouest, allait en quelques semaines changer complètement l'arrière plan politique avec la débâcle, l'occupation et le découpage scellés par l'armistice, l'installation de nouveaux pouvoirs en parallèle, en complément et/ou en concurrence. Qu'il s'agisse d'une armée d'occupation qui plus est au service d'un régime nazi triomphant jusqu'en 1942 ou d'un État français se définissant lui-même comme autoritaire et affichant des velléités transformatrices profondes, jamais dans la période le volontarisme politique ne semblait pouvoir peser autant sur la société. Il reste à situer la place des camps d'internement dans ces volontés politiques et à s'interroger sur le poids des contraintes extra-politiques.

Chapitre 8

Temps des contraintes et temps des utopies

LA DEBACLE

Les internements de la campagne de France

Loin d'être mise entre parenthèse, alors même que les camps s'étaient pour l'essentiel vidés, la politique française d'internement redoubla d'intensité pendant les combats. Dans la suite logique de la décision de septembre 1939, mais sans tenir compte de l'expérience acquise, le gouvernement décida l'internement de **tous les ressortissants de puissances ennemies**. Une circulaire du 15 mai 1940 reprit, tout d'abord, le décret de septembre en imposant l'internement de tous les hommes de 17 à 56 ans, la limite étant portée à 65 ans le 29 mai suivant. Entre temps les femmes elles-mêmes étaient touchées à partir du 17 mai ; on prévint quelques exceptions, comme les Françaises ayant perdu la nationalité française après mariage ou les Allemandes ayant des enfants français, des femmes enceintes ou en charge d'enfants de moins de 16 ans et les Autrichiennes. À Paris les hommes furent concentrés aux Invalides puis aux stades Buffalo et Roland Garros et les femmes au Vél' d'Hiv' avant d'être envoyés dans les camps. Les hommes se retrouvèrent à Rivesaltes, les femmes à Gurs. À nouveau les premiers persécutés du nazisme se retrouvaient derrière des barbelés par le fait même qu'une guerre était menée contre leur pays d'origine ; à nouveau ils côtoyaient

dans les camps les quelques nazis convaincus qui, eux, furent très rapidement libérés une fois la victoire allemande assurée.

En toute logique, la mesure fut élargie aux Italiens à partir du 10 juin, quand Mussolini se décida à se lancer dans la guerre contre la France. La difficulté était tout autre cependant puisque la colonie italienne comptait environ 700 000 ressortissants en France, sans compter les irréguliers. Il était impensable de tous les interner mais la procédure fut engagée. Les chiffres du Vernet en témoignent : alors qu'on comptait 150 entrées en avril 1940, il y en eut 1 050 en mai (Allemands et Autrichiens) et 1 800 en juin (essentiellement des Italiens)¹. Sans être une synthèse absolue, la lettre du président de la commission française chargée à la fin de l'année de dresser un bilan évoque quatre lieux : Le Vernet accueillit les Italiens arrêtés à Paris le 10 juin (près de 2 000 selon les archives du camp) ; au sanatorium de Saint Jodard (Loire) se retrouvèrent 1 800 Italiens dans un local prévu pour 1 000 où, en outre, on comptait déjà 200 Espagnols tuberculeux ; 4 000 autres aboutirent au camp de Saint-Cyprien ; et l'on en transféra 700 à proximité de Nîmes où, faute de place, on les installa sous des marabouts dans la garrigue. Ils auraient donc été quelque 8 500 Italiens à avoir été internés après le 10 juin.² Quoi qu'il en soit, cela ne pouvait aller bien loin, puisque l'entrée en guerre des Italiens ne précéda que d'une semaine l'appel de Pétain à cesser le combat.

La débâcle fut accompagnée par d'autres mouvements moins connus. Du 17 au 25 juin un délégué du CICR, le docteur Junod, visitait quelques camps de zone Sud ; le rapport est intéressant à trois points de vue, parce qu'il est l'un des rares issus de la Croix Rouge Internationale concernant les camps français, vu les statuts de l'organisation, parce qu'il dresse un tableau accablant de la situation (à partir de deux camps de prisonniers de guerre et de deux autres d'internés civils), parce qu'il évoque un flux important venu de Belgique :

¹ Rapport sur le service d'Information, 20 octobre 1941, AD Ariège 5W129 (avec un tableau des effectifs et des mouvements de janvier 1940 à février 1941).

« La visite des internés civils a laissé aux délégués du CICR une impression très pénible sur les conditions d'internement ; [...] après discussions avec les autorités françaises et les autorités du camp, les délégués ont pu comprendre que le nombre énorme des internés expliquait en grande partie les mauvaises conditions dans lesquelles se trouvaient tous ces internés. En effet, de Belgique ont été envoyés en France 13 500 internés civils allemands, 7 500 seulement sont arrivés, les autres ayant été repris en route lors de l'avance des troupes allemandes. Sur 7 500 internés arrivés au camp de Saint-Cyprien, environ 1 000 étaient des "Reichsdeutsche". Les délégués du CICR ont mis les internés civils au courant de la situation et leur ont demandé de patienter jusqu'à leur rapatriement. »³

On le voit, comme la France, la **Belgique** avait interné une partie des civils allemands présents sur son territoire pendant la « drôle de guerre ». On trouve, par exemple, dans les archives du ministère allemand des Affaires étrangères le rapport du correspondant de la *Frankfurter Zeitung* à Bruxelles ; Frings expliquait ainsi comment il avait passé la frontière avec 2 700 compatriotes. Libéré après la victoire allemande, il avait pu rejoindre Bruxelles d'où il envoya un long récit, le 19 juillet. On y trouve également le rapport de Fred Schmittgall sur Saint-Cyprien ou celui du pasteur Staak sur son périple de Belgique en France du 10 mai au 10 juillet 1940. Selon le travail de Christian Eggers, environ 2 500 sur les 7 500 furent finalement rapatriés en juillet et août 1940. S'y trouvaient *a priori* les défenseurs zélés du nazisme ou ceux qui, simplement, avaient moins à craindre de leur rapatriement que de leur maintien dans un camp français. Un récit inédit retrouvé dans les archives du CICR évoque un épisode jusque-là inconnu. Selon ce témoignage d'un interné venu de Belgique, le directeur du camp de Saint-Cyprien avait reçu l'ordre, le 26 juillet, de diriger les internés d'origine allemande, autrichienne, sarroise et les « apatrides » vers la ligne de démarcation, à Langon, dans la perspective d'un rapatriement. 1 300 internés de Saint-Cyprien auraient été ainsi transférés en deux convois, les 28 juillet et 7 août dans une caserne de Bordeaux. Seuls 300 d'entre eux purent rejoindre la Belgique ou l'Allemagne, les autres étant

² Le Président de la commission interministérielle d'enquête accompagnant le rapport général du 27 janvier 1941, archives du MAE (transmises aux ministère des Anciens combattants), AN F9 5578.

³ Rapport du docteur Junod, délégué du CICR sur les visites des camps en France du 17 au 25 juin 1940, 5 juillet 1940, AN F9 5578.

remis dans un train spécial, le 30 août, avec la promesse des officiers allemands qu'ils seraient libérés et autorisés à émigrer. Ils furent récupérés par les autorités françaises, apparemment sans directive précise, et se retrouvèrent internés à Saint-Cyprien.⁴

Au moins pour les Juifs de Belgique, avant même d'être dangereux, un rapatriement était interdit par les autorités allemandes. Ils étaient les plus nombreux. Tel fut le cas de Leo Ansbasher, qui faisait fonction de rabbin à Saint-Cyprien et qui, avec son frère Max, joua un rôle si important dans l'organisation d'entraide mise en place par les internés eux-mêmes quand ils se retrouvèrent à Gurs. C'est à Saint-Cyprien que le rabbin Kappel l'avait rencontré, le 2 août 1940 : avant même d'avoir été démobilisé, Kappel avait été chargé par le Grand Rabbin de France de rendre visite aux Juifs du camp. Leo Ansbasher lui raconta comment, le 10 mai précédent, des réfugiés allemands et autrichiens résidant en Belgique avaient été rassemblés à Bruxelles puis, peu après, embarqués dans deux longs trains de marchandises formés en gare d'Etterbeek. Il racontait qu'arrivés au camp de Saint-Cyprien après un voyage épuisant, ils avaient été accueillis par la population aux cris de « Mort aux espions allemands ! »⁵.

Plus original, on trouve dans le groupe des rapatriés des militants communistes belges qui avaient été arrêtés comme suspects et transférés en France à la demande du gouvernement belge. Or deux textes trouvés dans les archives de l'Internationale communiste évoquent leur périple. Le premier texte est le rapport que rédigèrent les communistes belges sur leur activité au camp du Vernet en juin et juillet 1940, avant leur rapatriement volontaire. On y apprend ainsi que c'est le 15 mai que deux centaines de « suspects » qui se

⁴ Rapports de Frings, de Schmittgall, de Fleischer et du pasteur Staak, Bonn, Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, R127 697 ; Christian Eggers, *Die Internierten...*, op. cit., vol. 2, p. 264 ; non signé (copie), (lettre d'un interné belge de Saint-Cyprien), *Recueil de documents des archives du CICR sur le sort des Juifs de France internés et déportés 1939-1945*, Paris, The Beate Klarsfeld Foundation, 1999, tome 1, pp. 58-60.

⁵ René S. Kapel, *Un Rabbin dans la tourmente (1940-1944)*. Dans *les camps d'internement et au sein de l'IJC*, Paris, CDJC, 1986.

trouvaient à la prison de Forest, à Bruxelles, avaient été embarqués dans des wagons de marchandises pour un voyage qui, en fin de compte, dura une semaine. Parmi eux se trouvait une trentaine de communistes qui, soit avait été arrêtés lors de rafles opérées les 10 et 11 mai, soit se trouvaient déjà en prison pour délit de presse (le PC belge n'ayant pas été interdit en tant que tel comme en France). Communistes ou non, les femmes furent dirigées vers Gurs et une soixantaine d'hommes parmi les plus suspects furent dirigés vers Le Vernet. La composition de ce groupe ne devait pas manquer de poser des problèmes, puisqu'il était composé d'une quinzaine de communistes, d'une vingtaine de nationalistes-flamands, dont des dirigeants et des journalistes, les autres étant moins organisés mais, pour l'essentiel proches du parti nationaliste flamand, le VNV. Comme le souligne l'auteur du rapport, les conditions du travail militant étaient bien particulières

« du fait que [les camarades] n'étaient précisément pas en contact avec les couches essentielles de la population (ouvriers et notamment ouvriers spécialistes) mais au contraire surtout avec des militants d'organisations politiques nettement adverses ».

Cela ne se passa pas si mal puisque ce fut un communiste qui fut proposé comme chef de la section belge au Vernet, et ce sur proposition des VNV. Les ambiguïtés nées du double pacte germano-soviétique ne furent certainement pas pour rien dans cette histoire originale. Une histoire qui se termina par le rapatriement de ces militants communistes qui expliquèrent que, la question leur étant posée de choisir entre retourner en Belgique et réclamer le droit d'asile en France, ils s'étaient aperçu que la vraie alternative opposait la liberté (individuelle) en Belgique et l'internement en France.

Le choix des communistes belges est confirmé dans une deuxième rapport rédigé, lui, par Me Fonteyne, bien connu pour avoir été l'un des avocats des anciens députés communistes français lors du « procès des 44 » au début du printemps précédent. Sa mission fut très officielle et quand il partit de Bruxelles le 10 juillet, il disposait du soutien des autorités belges pour obtenir le rapatriement des internés communistes. Il obtint sans difficulté des certificats de libération pour les femmes internées à Gurs. Ce fut aussi le cas

pour les dirigeants communistes internés à Saint-Cyprien, comme Lalmand et Jacquemotte, même si ces hommes, ayant le choix, décidèrent de vivre libres en France (plusieurs reviendront finalement à Bruxelles). Ce fut donc plus compliqué pour les hommes du Vernet, un camp de suspects ; l'affaire put se régler à la fin juillet, Jean Fonteyne ayant obtenu lors d'un passage à Vichy sur le chemin du retour l'assurance du secrétaire général belge à la Justice qu'il interviendrait pour obtenir ces libérations. Le 20 juillet, il pouvait rentrer à Bruxelles le devoir accompli⁶.

Dans le maelström de la débâcle, sans qu'on puisse toujours déterminer le niveau où la décision fut prise, on connût d'autres mouvements. Pour le seul camp de Gurs qui était pratiquement vide au moment où se déclenchait l'offensive allemande, on vit donc arriver dans les semaines qui suivirent ces femmes expulsées de Belgique, pour l'essentiel des Allemandes et des Autrichiennes, mais également celles qui avaient été arrêtées à Paris, soit au total près de 8 000 à 8 500. Selon le témoignage du délégué de la Croix-Rouge à l'issue de sa visite, le 22 juin 1940, de nombreux enfants accompagnaient ces femmes, enfant qui faisaient chaque jour des promenades en dehors du camp, accompagnées de sœurs catholiques. Le commandant du camp signalait qu'environ 3 à 4 000 de ces femmes avaient été libérées, mais qu'elles étaient restées pour la plupart au camp, ne sachant pas où aller.

Mais il fallut aussi compter avec les « indésirables français », en fait 1 329 politiques, en détention préventive, qui venaient en grande majorité des prisons parisiennes et bordelaises. Enfin, qu'il s'agît de prestataires renvoyés, de réfugiés raflés dans le département ou des centaines de Basques arrêtés eux en une semaine à la mi-mai pour des raisons qui restent obscures, on vit revenir à Gurs près de 3 700 Espagnols qui ne restèrent pas longtemps cependant, qu'il fussent repris dans les CTE puis les GTE ou qu'ils fussent libérés comme ce fut

⁶ Rapport sur l'activité des communistes belges internés au camp du Vernet en juin – juillet 1940, CRCEDHC 545/4/1a ; Rapport [de Me Jean Fonteyne – *rajout en man. DP*], CRCEDHC (Moscou) 495/74/520.

le cas pour les Basques par un directeur inquiet du sort qui pouvait leur être réservé⁷.

De fait on peut s'interroger sur **l'attitude des chefs de camp** au moment de la débâcle. À la différence de la population, ils savaient quels internés ils avaient sous leur garde et donc les risques encourus si les Allemands parvenaient jusqu'à eux. Les camps, on l'a dit, étaient presque vides, mais la question se posait pour ceux qui comptaient encore des internés et pour ceux qui en accueillirent de la mi-mai à la mi-juin 1940. En fait il existait des consignes officielles, transmises par la hiérarchie militaire, comme le confirment deux notes secrètes envoyées par le chef d'État-major de la 17^e région militaire. Le 20 juin :

« Procéder immédiatement au triage des documents :

1° Documents de base : en faire un paquet facile à emporter ou à détruire

2° Dossiers et listes de suspects ou d'agents.

Les rassembler de façon à pouvoir les brûler en cas d'arrivée de l'ennemi. »

Plus explicite encore, le 22 juin :

« Tous les documents constituant les dossiers des internés civils des camps du Vernet et de Catus devront être détruits s'ils risquent de tomber aux mains de l'ennemi. Les fichiers de l'état civil pourront être conservés à condition qu'ils ne portent aucune indication sur les motifs d'internement ou les noms des tierces personnes ayant contribué à l'arrestation. »

Les documents conservés jusqu'à ce jour démontrent que le chef de camp ne procéda à aucune destruction. Le caractère particulier du camp qu'il dirigeait, à vocation répressive, ou l'afflux de nouveaux suspects en mai et juin l'incitèrent-ils à la réserve ? Il est vrai qu'au moment où il recevait ces consignes, la situation était stabilisée et le camp du Vernet garanti de se trouver dans la zone sous contrôle vichyssois.

D'autres se montrèrent plus audacieux. Le 24 juin 1940, à l'annonce de la venue, le surlendemain, d'une commission allemande d'inspection, le

⁷ Les chiffres des hommes internés sont tirés de Claude Laharie, *op. cit.*, chapitre 5. Pour ce qui est des femmes, nous nous appuyons sur le rapport de C. Pilloud au CICR, Visite du camp de Gurs le 22 juin 1940, 1^{er} juillet 1940, *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, tome 1, pp. 44-47..

commandant Davergne, directeur de Gurs, décida de brûler sans exception et sans tri toutes les archives du camp antérieures à cette date « à la grande joie des Espagnols et des femmes allemandes qui apportaient les documents que nous jetions dans le feu », témoigna auprès de Claude Laharie l'officier qui procéda à l'incinération des documents. Le commandant se montra également très large quand il s'agit d'accorder les demandes de sortie aux centaines de Basques du PNV (Parti nationaliste basque), internés à la mi-mai, et qui craignaient d'être livrés à Franco. Dans le même esprit, près de 5 000 femmes furent libérées dans la foulée, puis plus de 3 000 en août. Jusqu'à une reprise en main par l'administration préfectorale le 8 juillet mais à nouveau, sans problème, pendant le mois d'août, il était aisé en effet de sortir du camp, puisqu'il suffisait d'indiquer l'adresse où l'on comptait se rendre et de fournir la preuve d'un minimum de ressources.

L'affaire du **train fantôme** parti des Milles, près d'Aix, à destination de Bayonne, est plus complexe. Le commandant du camp, Goruchon, obtint effectivement de l'État-major de la région militaire un train pour les quelque 2 000 internés qui souhaitaient quitter le camp. Il semblerait que la pression voire la menace des internés, à l'initiative du journaliste Wolf Franck, sur la direction du camp ne soit pas sans expliquer tout ou partie de la décision des militaires. Le train ainsi formé longea la Méditerranée puis les Pyrénées pour arriver à Bayonne où chacun souhaitait trouver un bateau à destination de l'Amérique. Pour de raisons encore à éclaircir le train fut finalement refoulé, alors même que les troupes de la Wermacht n'arrivèrent que deux jours plus tard. Les internés des Milles se retrouvèrent le 27 juin dans le Gard, à Saint-Nicolas, dans un vieux château. L'improvisation avait ses avantages : la surveillance était limitée et, par exemple, le vice-consul des Etats-Unis à Marseille put faire évader l'écrivain Lion Feuchwanger, qu'il emmena déguisé en femme ; de même la nourriture en cet été 1940 était satisfaisante. L'improvisation avait aussi ses inconvénients : rien n'était prévu pour faire de ce site un camp pouvant accueillir autant de monde, ce qui provoqua très rapidement une pénurie d'eau et, en corollaire, des problèmes d'hygiène

croissants. Le 1^{er} septembre la plupart de ces hommes reprenait le train pour rejoindre les Milles où ils espéraient pouvoir obtenir les papiers nécessaires à leur émigration outre-Atlantique⁸.

Etude de cas : l'ancien député communiste Renaud Jean

Comment s'étonner que la dissolution des pouvoirs et la désorganisation administrative qui accompagnèrent la débâcle eurent des répercussions sur le sort des internés. Grâce aux carnets qu'il a laissés dans le Lot-et-Garonne dont il fut l'un des grandes figures politiques du XX^e siècle, on peut reconstituer l'itinéraire original, tumultueux et instructif de Renaud Jean.

« La grande affaire, pour un emprisonné soumis au régime de droit commun, c'est de tuer le temps. La rédaction des notes qui vont suivre m'y aidera. »

C'est à la Santé que ce député communiste démissionné commença son récit, le 22 octobre 1939. Personnalité hors du commun, il avait incarné l'implantation communiste en milieu rural. Arrêté le 8 octobre dans le cadre de l'offensive judiciaire menée contre les députés communistes après la lettre au président de la Chambre dans laquelle Duclos et Ramette demandaient qu'on discutât de propositions de paix [cf. *supra* la position du PCF en 1939], il avait été transféré à Paris. Depuis toujours, ce responsable communiste avait développé des positions originales au sein du PCF et, fort d'une légitimité conquise en dehors du système communiste, il s'était opposé à plusieurs reprises aux instances dirigeantes. Le pacte germano-soviétique l'avait choqué ; si, au moins au début, il disait en comprendre les raisons et l'intérêt stratégiques, il ne voyait pas de justification au changement de ligne opéré par

⁸ Notes de service des 20 et 22 juin 1940, 17^e région, EM 2^e Bureau, AD Ariège 5W132 ; Claude Laharie, *op. cit.* ; André Fontaine, "L'internement au camp des Milles", in *Zone d'ombres ...*, *op. cit.*, pp. 251-253. Le périple du train fantôme fut raconté par l'un de ses plus prestigieux voyageurs, Max Ernst, évadé de Saint Nicolas, repris, puis libéré des Milles à l'automne, avant de rejoindre enfin les Etats-Unis en juillet 1941 (*Écritures*, Paris, 1970, pp. 61-65).

le PCF dans la définition de la guerre. Jusqu'au procès des députés communistes y compris, il se tint à une position de principe : éviter la guerre et favoriser le rapprochement avec l'Union Soviétique, mais ne rien capituler de l'anti-hitlérisme radical ; ne pas se démarquer radicalement de ses camarades pour se dissocier des accusateurs. C'est ainsi qu'il ne réagit pas publiquement après la lecture de la déclaration par François Billoux, alors même qu'elle allait bien plus loin que celle sur laquelle il avait lui-même transigé. Renaud Jean écrivait le 5 avril 1940 alors qu'il se trouvait au CSS de Baillet :

« Je ne la connaissais pas. [...] Son contenu me parut tellement grave et son désaccord avec le texte que j'avais préparé tellement évident que j'eus peur, si je lisais la mienne, de faire figure d'accusateur contre des hommes que, malgré ma position en face de la guerre si différente de la leur, je n'ai cessé d'estimer. Je renonçai donc à lire la mienne, quoiqu'il dût m'en coûter. Je ne le regrette pas ... je n'ai manqué à aucun de mes devoirs envers le pays, à aucune de mes devoirs à l'égard d'hommes dont malgré nos désaccords je ne puis oublier qu'ils ont été pendant si longtemps mes camarades de lutte. Je n'ai pas renié. Personne ne pourra rien me reprocher – avec raison. »

Il se trouvait à Baillet, en Seine-et-Oise, pour avoir été condamné à 4 ans de prison avec sursis, puis interné administrativement dès sa mise en liberté en fonction de la loi du 18 décembre 1939. Il y avait passé 25 jours avant d'être transféré au fort de Pierre Levée (Île d'Yeu) à la fin avril 1940. Il s'y trouvait alors 128 internés, tous anciens élus communistes ou responsables syndicalistes, qu'ils aient rompu avec le PC ou non. Ils étaient 282 le 12 juillet. Or les uns et les autres se retrouvèrent au bas d'une lettre adressée au ministre Georges Mandel et datée du 10 mai dans laquelle ils développaient une position très « défense nationale », affirmant ainsi qu'ils s'étaient toujours montrés

« les ennemis résolus de l'hitlérisme dont ils ont, dès l'origine, combattu les projets criminels et les agressions contre les peuples libres. Ils sont convaincus plus que jamais qu'une paix durable ne saurait être établie dans le monde sans destruction totale de ce fléau moderne ».

Ils affirmaient avec force que « le peuple français des villes, des campagnes, des usines, de l'armée doit être uni devant le péril et les devoirs qu'il impose » (signé par cinq syndicalistes, Racamond, Raynaud, Finck, Garcia et Becker, et par les six députés internés après condamnation avec sursis à savoir Béchard,

Brun, Dadot, Jean Duclos, Philippot et Renaud Jean). Le 11 juin encore, le lendemain de l'entrée en guerre de l'Italie, les mêmes, au nom de tous leurs camarades, envoyaient un télégramme par lequel ils demandaient à être mis d'urgence au service de la France.

Ce positionnement commun est déjà un élément instructif sur l'exceptionnalité de ces quelques semaines. Exceptionnelle aussi par l'absurdité de la situation : le 20 mai, en pleine guerre, alors même que Weygand était nommé à la place de Gamelin, nos députés et syndicalistes jouaient les vidangeurs de latrines. L'eau manquant dans le fort, latrines et cabinets envoyaient leur contenu dans une fosse commune. La fosse étant pleine et les latrines débordant, il fallut résoudre ce douloureux problème. Deux fosses nouvelles furent donc creusées le long des remparts ; on mania le pic, mais comme il n'y en avait qu'un, il fallut se relayer ; on mania la pelle, mais comme il n'y en avait qu'une, on se la passait. Il fallut ensuite, opération ô combien délicate, transférer d'une fosse à l'autre, en se servant d'un sceau glissant sur la poulie. Il fallut recommencer le lendemain.

« Ainsi, le 20 mai 1940, les Allemands étant à Saint-Quentin et la Patrie en danger, des hommes qui pourraient contribuer à soutenir les énergies ont remplacé les vidangeurs dans un fort désarmé. »

Exceptionnelle, la situation que connut le camp après la défaite : ce fut d'abord l'angoisse, tous craignant l'arrivée des Allemands, angoisse aggravée par un mécanisme psychologique que résume bien Renaud Jean :

« Plusieurs camarades – ils sont assez nombreux – croient que depuis que nous y sommes, l'Île d'Yeu est devenue le centre du monde, et en particulier l'objet des préoccupations de Hitler ».

Le 20 juin le directeur du camp reçut les chefs de chambrée et leur assura, sur l'honneur, qu'il ne laisserait jamais ses internés tomber aux mains des Allemands. Il dit explicitement qu'il ne ferait pas tirer sur ceux qui souhaiterait partir, mais ils le feraient sous leur seule responsabilité. Ils décidèrent donc de ne partir que sur autorisation des autorités afin d'éviter une nouvelle inculpation et, là, un emprisonnement *stricto sensu*. La tension monta jusqu'au passage des Allemands, le 3 juillet, ce qui réduisait à bien peu de choses la

parole du capitaine ; si ce n'est que les Allemands promirent d'intervenir auprès du préfet pour obtenir leur libération, qu'ils leur accorderaient en l'absence de réponse rapide !

Les événements se précipitèrent : le 12 juillet une délégation d'internés était reçue à la Kommandantur où on leur assura ne souhaiter qu'une chose, leur libération, libération qui avait été demandée déjà par cinq fois aux autorités françaises. 14 juillet : le capitaine signalait aux chefs de chambrée qu'il n'aurait bientôt plus de quoi ravitailler le camp et qu'à défaut d'une réponse de la préfecture, il libérerait les internés dans quelques jours. Quant aux militaires démobilisables, ils avaient annoncé qu'à défaut d'une réponse ils partiraient eux-mêmes. Soirée mouvementée : quelques internés et la plupart des soldats sortirent du fort le soir et beaucoup revinrent saouls. Ce qui n'eut pas l'heur de plaire aux Allemands, qui ramenèrent au fort, le lendemain matin, quelques uns de ces soldats qui, il est vrai, avaient lancé quelques coups de fusils en l'air. 16 juillet : une délégation *commune* du capitaine Allain, commandant du CSS, et de représentants des internés se rendit à la préfecture de Vendée. Le préfet attendait des instructions et, s'ils ne les avaient pas reçues le surlendemain, autorisait le commandant du CSS à libérer les internés, ces derniers, cependant, devant pourvoir eux-mêmes à leurs dépenses de rapatriement. Qu'à cela ne tienne : la même délégation se rendit à la Kommandantur pour obtenir le rapatriement gratuit des hommes sans argent. L'officier n'alla pas jusque-là mais il remit une note ordonnant la libération immédiate des internés et des troupes du fort de Pierre Levée. Pendant ce temps les internés restés au fort avaient pris les choses en main : Becker avait pris le commandement du camp et le service d'ordre était assuré par les internés. Situation ubuesque qui ne dura qu'une journée. En outre, le 17, on apprit que l'affaire n'était pas réglée. 5 août : malade depuis plusieurs semaines, Renaud Jean décrivait son état dans une lettre à sa femme qui avait pu venir le voir quelque temps plus tôt :

« Mon moral se rétablit plus lentement que mon physique. Dire que j'avais si bien "tenu" jusqu'à juin ! Mais l'effondrement du pays, mes inquiétudes pour

toi, qui s'étaient transformées en conviction qu'un malheur était arrivé, m'ont très gravement atteint. [...] Je sens que la fêlure morale sera bien longue et difficile à guérir. Exemples : la compagnie me reste à peu près insupportable (drôle de situation pour un surveillé), j'ai du mal à parler, et même à répondre à ceux qui me parlent ; je suis dans un état d'émotion constante, avec toujours des larmes prêtes à jaillir. Certes il y a en moi un grand fond de sauvagerie, et en tout temps beaucoup d'émotivité. Mais aujourd'hui, sauvagerie, nervosité, émotivité atteignent un degré inimaginable. Il se peut que mon rétablissement physique contribue à me rapprocher de mon équilibre ancien. Mais pour l'instant redressement moral et rétablissement physique sont loin de marcher de pair. [...]

Ce qui m'a brisé, ce qui m'empêche de redevenir moi-même et me conduit au désespoir, c'est de ne plus avoir de perspectives. »

Suivirent des hauts et des bas, au rythme des nouvelles contradictoires sur le sort qui l'attendait. Jusqu'au 12 août même, où des officiers allemands venaient leur annoncer qu'ils avaient demandé aux autorités françaises leur transfert en zone non occupée et avaient insisté pour qu'ils y fussent libérés. Le 16 août, Renaud Jean quittait bien l'Île d'Yeu, mais c'était pour rejoindre la Santé, puis Aincourt, puis Fontevrault, puis Clairvaux, nouvelles étapes de son itinéraire d'interné administratif. Il avait déjà 53 ans⁹.

Les conventions d'armistice

Entre temps la situation politique et administrative avait fini par se stabiliser. La convention d'armistice entre la France et l'Allemagne devait d'abord se traduire par un émiettement du territoire et une hiérarchie complexe des pouvoirs qui n'allaient pas être sans conséquence sur la politique d'internement. Ce furent au total huit zones que connut la France, avec des fluctuations qui compliquèrent encore le schéma initial, lui-même lu différemment par les autorités allemandes et françaises.

La ligne principale de division du pays distingua la zone non occupée de la zone occupée. Si les Allemands avaient de sérieux moyens de pression sur le

⁹ Archives Renaud Jean, AD Lot-et-Garonne 4J12 (notes de prison), 4J14 (notes d'interné), 4J19 (note diverses). Il fut finalement libéré le 11 juin 1941.

gouvernement de Vichy pour imposer leurs vues, les soldats furent absents en zone Sud jusqu'en novembre 1942 et encore, après l'entrée des troupes, la zone fut dite zone d'opérations et la différence avec la zone occupée ne fut pas que fictive, au moins dans la maîtrise réelle de l'espace et des pouvoirs. Quoi qu'il en soit, l'administration de l'État français avait la pleine tutelle sur ces départements pour ce qui était de l'internement et de l'hébergement même si la situation commença à changer dès l'été 1942 quand Laval accepta de livrer les Juifs étrangers de zone non occupée en se servant des camps comme relais. L'administration française était toujours présente dès l'origine en zone occupée mais la volonté qu'avait Vichy d'affirmer partout la souveraineté de son nouvel État l'amena moins à élargir ses capacités d'intervention qu'à prendre en charge les tâches les plus compromettantes. L'affaire se compliquait déjà avec la distinction entre la zone rattachée au commandement militaire de Paris et celle – les départements du Nord et du Pas-de-Calais – rattachée au commandement militaire de Bruxelles. Or, comme nous le verrons, ces autorités militaires ne développèrent pas la même stratégie en matière répressive.

Zone interdite et zone réservée n'eurent pas de définition juridique, en bordure nord-orientale, et n'eurent qu'un effet marginal sur notre objet d'étude. Il en fut différemment des zones côtières, décrétées également interdites à partir du printemps 1941 pour des raisons militaires : tous les Juifs, les Tsiganes et les Anglais en furent expulsés vers l'intérieur et, pour une bonne part, récupérés dans des camps, comme on l'a vu pour La Lande-des-Monts [cf. supra]. La proximité des côtes expliqua également la fermeture de certains camps en 1942, même s'ils ne se trouvaient pas dans cette zone.

L'Alsace et la Moselle se virent imposer un statut tout à fait à part puisque, contrairement aux accords d'armistice, elles furent dotées le 2 août d'une administration civile et annexées *de facto* au Reich sous la houlette du Gauleiter Wagner en Alsace et du Gauleiter Bürckel en Lorraine, eux-mêmes responsables des provinces allemandes frontières ; cette zone ne relève donc pas de notre sujet.

Il en est différemment de la zone d'occupation italienne, d'abord très réduite avant de s'élargir jusqu'au Rhône, pour quelques mois, en novembre 1942. L'intervention italienne fut très précoce sur la question de l'internement de compatriotes ; elle fut également décisive dans le sauvetage des Juifs qui, en novembre 1942, avaient cherché refuge dans les départements sous cette nouvelle tutelle¹⁰.

Sur ce schéma plus ou moins arrêté par les conventions d'armistice signées avec les Allemands et les Italiens en juin 1940, les articles des dites conventions définirent les pouvoirs de chacun. Le premier qui nous intéresse avait valeur générale ; l'article 3 de la convention signée avec l'Allemagne réglementait les pouvoirs de police :

« Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le Gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ce droit et à la mise en exécution avec le concours de l'administration française. Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte. »

Les autorités allemandes ne se privaient pas non plus, juridisme oblige, de se référer à l'article 43 de la convention de La Haye qui précisait que l'Administration militaire disposait de la pleine souveraineté de gouvernement et d'administration pour maintenir l'ordre intérieur.

Un article restera comme le symbole de la soumission et du déshonneur, même s'il n'eut qu'une application restreinte comparée aux articles généraux des deux conventions et à la pratique que s'autorisèrent les autorités françaises dans ce cadre juridique. L'article 19 de la convention franco-allemande (avec son répondant, l'article 21 signé à Turin) prévoyait en effet que fussent livrés aux autorités d'occupation tous les Allemands réfugiés en zone Sud et qu'elles désigneraient. Officiellement ce furent ainsi 21 réfugiés politiques allemands qui, jusqu'à l'occupation de fait de la zone Sud, furent livrés aux nazis sur la

¹⁰ Cf. Hans Umbreit, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, Friburg, Boppard, 1968 (chapitre 2 : le partage de la France).

base de l'article 19 alinea 2. Certains étaient internés, comme les anciens députés communistes Franz Dahlem ou Heinrich Rau (livrés le 4 août 1942), d'autres étaient en liberté, comme les sociaux-démocrates Breitscheid et Hilferding (livrés en février 1941). L'industriel Franz Thyssen fut également livré parmi les premiers. 36 autres, dont Rudolf Leonhard, devaient également l'être mais en septembre 1942 ils avaient pu s'évader de la prison de Castres¹¹.

Compte tenu de l'émotion suscitée dans le monde, les autorités françaises tentaient de faire traîner les procédures, comme en témoignent les comptes rendus des débats de la Commission mixte d'armistice de Wiesbaden. Il est certain également que la livraison de Breitscheid et Hilferding qui avaient obtenu leur visa d'entrée aux Etats-Unis depuis juillet 1940, mais attendaient, en vain, leur visa du pays de départ, ne fut pas sans écho aux Etats-Unis. Les négociateurs français s'appuyaient en fait sur une déclaration initiale de Keitel qui avait limité strictement la portée de l'article aux seuls « incitateurs de guerre », ce qui laissait un certain espace à la négociation. On peut estimer que des droits communs furent également livrés, comme s'y était arrêté Darlan qui, dans une lettre du 21 avril 1941, avait donné son accord pour l'application de l'article aux communistes et aux droits communs effectivement poursuivis par la justice. Dans les faits il n'est pas sûr que les Allemands aient été, pour les droits communs, très demandeurs. Pour les communistes ou autres « extrémistes » qui n'étaient ni prévenus, ni condamnés, le vice-président du Conseil exigeait une note précisant, au cas par cas, les faits qui leur étaient reprochés. Quoi qu'il en fût, Darlan demandait en échange que ... « les autorités allemandes [n'apportent] aucune entrave en zone occupée ou interdites aux opérations de police concernant des malfaiteurs ou des extrémistes, ni, le cas échéant, de leur transfert en zone libre ». Encore et toujours les plus hautes autorités françaises cherchaient à affirmer la souveraineté de l'État français sur l'ensemble du territoire national et, plus précisément, ses pouvoirs de police.

¹¹ Chiffres établis par Barbara Vormeier, "Les réfugiés d'Allemagne", in *Zone d'ombres ...*, *op. cit.*, p. 202. Voir également Christian Eggers, *Die Internierten ...*, *op. cit.*, vol.2, pp. 388-390.

Côté italien, il y eut également des livraisons d'internés politiques au nom de l'article 21, mais les négociations furent plus serrées encore ; dans une première version les Italiens souhaitaient qu'en son 2^e alinéa l'article 21 précisât que

« le gouvernement italien se réserve le droit de réclamer la remise d'individus ayant la citoyenneté italienne au moment de l'armistice, qui seront désignés nominativement et qui se trouveraient en territoire non occupée, français ou sous contrôle français » ;

ce second alinéa de l'article 21 fut finalement abrogé, une note interministérielle du 11 juillet reprenant une autre formulation d'où l'obligation avait disparu : « Les autorités italiennes auront le droit de demander la remise de ceux des internés qu'elles se réservent de réclamer au gouvernement français ». Pourtant le gouvernement français ne se montra pas toujours très regardant ; le 3 février 1941, le général Huntziger indiquait à l'adresse de la commission française d'armistice qu'il était prêt à livrer les quelques centaines d'Italiens qui restaient internés (les interbrigadistes du Vernet), concession d'autant plus profitable qu'elle répondait également aux vœux du gouvernement français de se débarrasser d'« indésirables étrangers » :

« Le gouvernement tient d'ores et déjà à la disposition du gouvernement italien tous les internés italiens du camp du Vernet, qu'ils aient ou non manifesté le désir d'être rapatriés. Il y aura lieu de bien marquer aux yeux des autorités italiennes que c'est dans un but de conciliation [...], l'article 21 ne nous imposant nullement de les rendre. Il est d'ailleurs évident que cette solution présente pour nous l'avantage de débarrasser le territoire national d'un certain nombre d'indésirables, argument que doit naturellement ignorer le gouvernement italien. »¹²

Pourtant, il fallut attendre juin 1943 pour voir ce transfert massif s'opérer, soit un mois avant la chute de Mussolini. Sans qu'on puisse encore déterminer les causes de ce délai, on peut penser que les pressions internationales étaient alors suffisamment fortes pour empêcher la mise en œuvre de ce projet, que quelques personnalités gouvernementales, comme Joseph Bathélemy (Justice), se montraient plus réticentes. Il n'est pas sûr non plus que cela fût une priorité

¹² AMAE, série Guerre 1939-1945, sous-série Y Vichy-Europe, dossiers 233 et 235 cités par Anne Grynberg et Anne Charaudeau, "Les camps d'internement", in *Exils et migration ...*, op. cit., pp. 154-155.

absolue de Mussolini. De fait le régime fasciste se lançait surtout dans une politique de rapatriements, en s'adressant y compris aux internés à partir de septembre 1940. Mais les relations franco-italiennes pendant la guerre furent toujours marquées par la volonté française de ne jamais reconnaître la supériorité de l'ennemi transalpin. Cette position fut facilitée par l'attitude des Allemands. Dès octobre 1940, le consul italien à Paris dressait un constat amer mais réaliste : « Dans ce pays qui, en quatre mois, s'est appauvri de manière impressionnante, il n'y a pas de place pour trois. »

Les visites des commissions d'armistice

Cependant, très rapidement, les commissions allemande et italienne envoyèrent des délégués en zone non occupée pour faire le recensement des ressortissants respectifs dans les camps. Le dépouillement des rapports allemands nous fournit des éléments chiffrés qui nous seront utiles au moment de dresser l'état des effectifs et des mouvements entre 1940 et 1942. Dans l'immédiat il permet de faire le point sur ces premières visites, mais également de nous interroger sur les objectifs poursuivis.

La commission d'armistice allemande était donc installée à Wiesbaden. Une sous-commission avait pour fonction de suivre toutes questions relatives aux prisonniers de guerre et aux internés civils, en liaison avec la Croix-Rouge allemande. Comme toujours dans le régime nazi, plusieurs instances furent immédiatement mises en concurrence, la Gestapo venant contester au ministère des Affaires étrangères et à son antenne de Wiesbaden ce que ces derniers voulaient être leur monopole. Ainsi, dès l'origine, la Gestapo intervint dans le rapatriement des anciens interbrigadistes allemands et autrichiens. Kundt avait été désigné par la sous-commission de Wiesbaden. La décision avait été prise avant même la signature de l'armistice, mais ce fonctionnaire des Affaires étrangères et son service étaient bien mal renseignés puisqu'un texte de la mi-juin indique qu'il aurait à visiter 14 camps censés compter des ressortissants du

Reich ; or seuls 3 des 14 existaient encore à cette date et la ville du Vernet d'Ariège avait été confondue avec celle de Vernet-les-Bains, dans les Pyrénées-Orientales¹³. La visite fut d'ampleur puisque le groupe décolla du Bourget le 27 juillet 1940 pour y revenir le 3 septembre. L'importante délégation se scinda certaines fois en deux, ce qui explique la complémentarité des journaux de marche. Le plus complet est dû à Ernst Kundt lui-même puisqu'il retrace la visite de 31 camps, de 16 prisons et de 10 hôpitaux réservés tout ou partie à des internés ou prisonniers.

La position des autorités françaises était assez floue. Le 26 juillet, la Guerre prévenait ainsi de l'arrivée de la mission et des objectifs qu'elle poursuivait :

« La Commission de l'Armistice a fait connaître qu'une commission allemande avait l'intention de venir inspecter prochainement les camps d'internés civils en vue d'y examiner les diverses questions concernant ces internés et principalement leur transfert, les soins à donner à ceux d'entre eux qui seraient intransportables et les mesures à appliquer en ce qui concerne ceux sont disparus. [...] »

Mais l'intérêt du texte tient tout autant aux modifications successives. La plus importante date du 3 août : la phrase suivante était supprimée qui complétait l'explication : « Les listes des internés se réclamant du droit d'asile ne devront pas être communiquées à la Mission allemande »¹⁴.

De fait, le récit qu'a laissé le directeur du camp du Vernet après le passage de la commission les 17 et 18 août signale que furent mises à la disposition de cette dernière les listes de tous les internés à la date du 22 juin et

¹³ "Die Lager der deutschen Zivilinternierten in Feindesland", sld (mi juin 1940), Auswärtiges Amt, Politisches Archiv, R XII Zv, Kult E-Nf, cité par Christian Eggers, *Die Internierten ...*, op. cit., tome 2, p. 366. C'est sous cette cote que se trouvent tous les documents de la commission Kundt, pour ce qui est conservé aux Affaires étrangères, ainsi des rapports de plusieurs des membres de la délégation dont Jubitz, Scheuermann et Von Studnitz. Outre sa thèse, nous nous référons à l'article qu'Eggers a consacré au journal de bord d'un des membres de la mission : "*Unter den hohen Bäumen. Jubitz' Reise durch die Internierungslager im Süden Frankreichs Juli – August 1940*", *Cahiers d'étude germaniques*, 1989 n°17, pp. 21-91. La visite de la commission Kundt était connue en France grâce à Hannah Schramm et Babara Vormeier, *Vivre à Gurs*, Paris, Maspero, 1979.

¹⁴ Secrétariat d'État à la Guerre, 2^e Bureau, Service des Prisonniers de guerre, 26 juillet 1940 (complément du 3 août), AD Ariège 5W132.

de tous ceux qui avaient quitté le camp depuis. Elles furent complétées par les visiteurs qui firent l'appel par baraque à partir des listes correspondantes. Le temps que dura l'appel, soit les deux jours, Kundt lui-même visitait les installations du camp. La réunion finale permit de connaître ses *desiderata* qui tenaient en quatre points principaux : il y avait lieu de faire connaître à tous les Allemands internés qu'ils pouvaient s'adresser au consulat de Suède à Marseille, la Suède ayant pour charge la défense des intérêts allemands en France depuis la rupture des relations diplomatiques ; l'état du camp prêtait à quelques critiques et la commission souhaitait que les baraques en bois, manifestement inadaptées à l'hiver, fussent réaménagées, voire que les internés fussent transférés dans des baraquements en dur ; la Croix-Rouge allemande pouvait pallier la pénurie éventuelle de médicaments ; « émigration des Juifs : il y aurait lieu de hâter et de favoriser cette émigration »¹⁵.

Cette dernière remarque est d'importance, d'autant qu'elle est confirmée par ailleurs : elle éclaire le débat historiographique déjà ancien, mais essentiel, entre « fonctionnalistes » et « intentionnalistes ». Les premiers peuvent se targuer d'un tel témoignage pour les conforter dans l'idée que l'entreprise de mort systématique et industrielle n'était pas encore lancée. La position de Kundt renverrait-elle au particularisme des Affaires étrangères dans l'appareil d'état nazi ? L'expulsion des Juifs du Bade et du Palatinat vers la France du sud en octobre 1940 à l'initiative des deux Gauleiteren élargit singulièrement le champ ; mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette opération de grande envergure. Plus symptomatique peut-être, une lettre du chef d'Eichmann à Ribbentrop datée du 16 janvier 1941 conforterait l'analyse. Le chef de la Sipos-SD bureau IV D4 répondait à une demande de la commission de Wiesbaden transmise par le ministre de tutelle : il n'avait pas d'objection à l'émigration de

¹⁵ Compte rendu des opérations effectuées par la commission allemande Kundt, 17 et 18 juillet 1940, AD Ariège 5W367.

7 Juifs internés à Saint-Cyprien qui en avaient fait la demande, à la condition qu'en aucune manière ils ne puissent revenir sur le territoire du Reich¹⁶.

La visite des officiels italiens prit une autre allure. Cela se fit en deux temps et donna lieu à une campagne de propagande originale puisqu'un ouvrage à scandale et de nombreux articles dénoncèrent les conditions de vie des Italiens dans les camps français d'internement. Alors même que les quelque 8 500 Italiens internés à la suite de la déclaration de guerre de Mussolini, le 10 juin, se trouvaient encore dans les camps à la mi juillet, se présenta « une commission italienne composée d'officiers peut-être trop ardents, le colonel De Renzi et le Lieutenant Giglioli (vice-consul à Cannes), qui ont voulu s'ériger en libérateurs et en vengeurs », commentait quelques mois plus tard la commission d'enquête française interministérielle qui avait été chargée de faire le point sur la question des internés civils italiens. Ce rapport n'en soulignait pas moins les nombreux dysfonctionnements qui avaient présidé à cet internement massif, qui relevaient certes des circonstances exceptionnelles d'un pays en pleine déroute, mais également de fautes de l'administration des ordinaires, comme à Saint-Cyprien (mauvais ravitaillement), ou de l'encadrement lui-même, comme au Vernet (mauvais traitements). Plus généralement rien n'avait été préparé pour affronter pareille situation, d'autant qu'au lieu de libérer ces internés dans la foulée de l'armistice on attendit jusqu'au 17 juillet, après la venue de cette délégation d'officiers italiens qui ne manquèrent pas de dénoncer l'état de fait et de charger les autorités françaises en sollicitant les témoignages. Ceux-ci nourrirent un ouvrage dont la sortie fut largement relayée par la propagande italienne. Concrètement il restait à l'automne moins de 500 Italiens internés, tous au Vernet. Vers le 10 décembre, le baron Confalonieri, président de la commission italienne de contrôle, faisait à son tour une visite au Vernet, mais il s'agissait avant tout de relayer la politique de rapatriement dans laquelle son gouvernement s'était résolument engagé. Bientôt, l'affaire de l'internement de la débâcle était définitivement

¹⁶ Eichmann à Ribbentrop, 16 janvier 1941, Bonn, Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, R 99226.

close par le rapport de la commission interministérielle d'enquête mise en place par la France.

UNE GESTION POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE LA DEMOBILISATION

Solder les comptes de la débâcle imposait également de gérer la démobilisation. Or l'internement fut l'un des instruments de régulation utilisés par les nouveaux pouvoirs.

Le cas des « travailleurs militaires »

La démobilisation des Compagnies spéciales de travailleurs militaires (CSTM) relève de motivations strictement politiques. Dans ces structures avaient été versés les radiés d'affectation spéciale, à savoir ceux qui, dans un premier temps, avaient été mobilisés à l'arrière, dans leurs entreprises, pour participer à l'effort de guerre avant d'être radiés : il s'agissait le plus souvent de militants communistes et syndicalistes qui avaient suscité un mouvement revendicatif, voire étaient suspectés d'en avoir l'intention. Considérés comme dangereux pour la sécurité nationale et l'ordre social ils avaient été incorporés dans des Compagnies spéciales. Alertées en général par voie administrative ou policière, les autorités militaires les avaient alors dirigés par ordre d'appel individuel sur un dépôt de recrutement et, de là, affectés à une compagnie de passage puis à l'une des cinq CSTM qui se constituèrent alors. Unités non combattantes, elles furent envoyées à la frontière alpine pour des travaux de génie militaire. Basées dans un premier temps dans les Basses-Alpes ou dans les Alpes-Maritimes, elles refluèrent vers les Alpes du Nord au moment de l'attaque italienne. Démobilisés en juillet 1940, les hommes furent transférés dans des centres de séjour surveillé. Beaucoup se retrouvèrent à Fort-Barraux,

directement pour moitié d'entre eux en août, en avril 1941 pour l'autre moitié après un passage au camp de Chaffaut. Le nombre total des travailleurs militaires finalement internés en zone Sud ne fut pas négligeable, puisque le ministère de tutelle parla de quelque 4 000 hommes.

Mais – et là commençait le problème juridique – il s'agissait de soldats qui avaient subi une mesure disciplinaire et non de civils victimes d'une mesure administrative. Seule l'autorité administrative pouvait prendre une décision d'internement, décision qui n'a jamais été prise même si elle fut appliquée. Dès le 9 juillet 1940, en effet, le général commandant la 16^e région militaire recevait le télégramme suivant de l'État-Major de l'Armée :

« Décret du 18 novembre 1939 sur indésirables français reste applicable. [...] Tous militaires des compagnies spéciales et compagnies travailleurs démobilisés seront affectés à centres séjour surveillé sauf décision contraire du commandant militaire du département en accord avec préfet. »¹⁷

Si l'on comprend aisément les enjeux politiques, la situation ne pouvait pas ne pas poser de problèmes aux chefs de camps. Au second semestre 1940, ceux-ci dépendaient certes des autorités militaires, mais ils devaient constater que ces hommes auraient dû être libérés pour être démobilisés et, une fois démobilisés, internés administrativement en bonne et due forme, à savoir par la préfecture de leur domicile. Cela explique la relative latitude que leur laissa le directeur de Fort-Barraux à l'intérieur du camp et les nombreuses libérations qui s'échelonnèrent au long du premier semestre 1941. La question fut posée jusqu'à la conférence des chefs de camp de septembre 1941 d'où il ressortit qu'une clarification s'imposait. Encore le 19 juin 1942, le chef du camp de Saint-Sulpice-la-Pointe qui avait accueilli les ex-travailleurs militaires de Fort-Barraux et d'autres camps, signalait au préfet que sur les 139 recensés, 69 avaient vu leur situation régularisée – entendez que l'arrêté d'internement était

¹⁷ Télégramme de l'EMA au général commandant la 16^e région militaire, 9 juillet 1940, AD Aude 6M26. Pour l'historique des CSTM nous suivons le travail de Michel Chanal, "Fort-Barraux (juillet 1940-fin 1941)", in J.-P. Rioux, J.-P. Azéma et A. Prost dir., *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant, op. cit.*, pp. 170-182. Un courrier du secrétaire à la Guerre au ministre de l'Intérieur en date du 24 août donne le chiffre de 3 900 (AN F9 5578). Selon un autre document du même Huntziger retrouvé par Michel Chanal, le chiffre total, Afrique du Nord incluse, atteindrait 5 000.

parvenu – mais que pour 66 autres ce n'était toujours par le cas, les 4 derniers ayant été ré-internés après leur retour au foyer¹⁸.

Si l'administration eu quelque mal, dans les faits, à gérer une procédure si arbitraire, les CSTM fournissent bien un exemple de gestion politique de l'internement liée à la démobilisation.

Un internement d'opportunité

Dans de nombreux cas cependant, d'autres facteurs jouèrent au point qu'on peut avancer que le gonflement des effectifs au second semestre 1940 trouve sa source pour beaucoup dans le contexte socio-économique. Dans l'affaire, il est important de relever la part prise par les autorités locales dans le processus. La correspondance du préfet de l'Aude en juillet et août 1940 en donne un exemple.

Le 4 juillet il se faisait l'écho d'un télégramme envoyé par le ministère de l'Intérieur :

« Prière de refouler immédiatement dans son département d'origine tout étranger qui, postérieurement au présent télégramme, tenterait de s'établir dans votre département sans autorisation. Si le refoulement n'est pas possible, les retenir administrativement dans le camp de concentration existant dans votre département. Par ailleurs interdisez de façon formelle tout transfert de domicile à l'intérieur de votre département. »

Dès le 14 juillet, le préfet adressait à tous les maires de son département une circulaire dans laquelle il signalait la nécessité absolue de rendre leur place dans la production aux Français démobilisés. Il pouvait s'appuyer pour cela sur le décret du 21 avril 1939 qui faisait obligation aux employeurs de reprendre leur personnel le jour de la démobilisation. Il tenait aussi à « rappeler ce principe fondamental que la main-d'œuvre nationale doit être prise par priorité à la main-d'œuvre étrangère ». Aux maires donc de signaler toute infraction à

¹⁸ Chef du camp de Saint-Sulpice-la-Pointe au préfet, 19 juin 1942, AD Tarn 493W3.

cette règle absolue et, tout spécialement, à l'emploi irrégulier d'étrangers qui appellerait immédiatement poursuite contre le patron et expulsion de l'étranger.

La pression des maires fut forte. Le lendemain de la circulaire, le maire de Douzens, compte tenu du nombre de mobilisés agricoles dans sa commune, demandait le renvoi immédiat des réfugiés espagnols et les instructions sur « le lieu d'évacuation ». Deux autres maires s'interrogeaient sur le sort à réserver à plusieurs réfugiés espagnols de leur localité qui allaient se trouver sans travail. Dans sa réponse au sous-préfet de tutelle, le préfet énonçait, le 20 juillet, les deux solutions offertes aux Espagnols sans ressources : soit le rapatriement, soit l'internement au camp de Bram. Plus tard ce fut le président du Syndicat des boulangers de l'arrondissement de Narbonne qui soulevait le problème ; le 24 août le préfet demandait au commissaire de diriger sur le camp de Bram les ouvriers espagnols qui avaient été embauchés pour remplacer les ouvriers français alors de retour.

Quelques jours plus tôt, le 10 août, le même préfet s'était à nouveau adressé à l'ensemble des maires du département pour arrêter quelques principes généraux. Le défi majeur restait le réemploi des ouvriers français de retour au pays. La solution passait par une fragilisation maximale des étrangers, principalement ceux dont le titre de séjour était inférieur à trois ans. On apprenait ainsi que, sauf exception, ce titre ne serait pas renouvelé, sauf avis favorable du maire qui plus est dans le seul cas où il s'agirait d'ouvriers agricoles fixés en France depuis au moins cinq ans. Tout étranger qui ne disposait pas de ces ressources et qui ne voulait pas être rapatrié devait être orienté sur Bram. Les maires étaient très directement sollicités pour la mise en œuvre de cette politique :

« Telles sont les décisions que j'ai cru devoir prendre. Je n'ignore pas que leur efficacité dépend, en très grande partie, de l'énergie avec laquelle vous les appliquerez, mais je sais que le problème du chômage est au premier plan de vos préoccupations et je suis persuadé d'obtenir une nouvelle fois votre collaboration confiante ».¹⁹

¹⁹ Préfet au commissaire, 4 juillet 1940 ; préfet au sous-préfet de Narbonne, 20 juillet 1940 ; préfet aux maires, 14 juillet 1940 ; télégramme du maire de Douzens, 15 juillet 1940 ;

On mesure le poids de la conjoncture exceptionnelle de la défaite et de la démobilisation, des contraintes socio-économiques, dans le gonflement des effectifs des camps d'internement, tant il est probable que du département de l'Aude on peut extrapoler à l'ensemble de la zone non-occupée. On devine également que la mise en place des Groupements de Travailleurs étrangers (GTE) à la fin septembre se voulait autant une réponse à cette situation de crise qu'un projet idéologique. Pour autant le contenu des textes comme la spécificité de la zone Sud mettent aussi en évidence les ressorts idéologiques de la politique suivie.

L'UTOPIE VICHYSTE

C'est alors sur trois registres que se déclina la politique de l'État français : le discours, explicite et implicite, sur la défaite et sur la société, la législation élaborée et la mise en œuvre de ces lois, sur le terrain, par l'administration ; l'analyse serait partielle si elle se limitait à l'un de ces trois registres. Encore faut-il ajouter que si Vichy est un, il est aussi pluriel par la diversité de ses

préfet au commissaire, 24 août 1940 ; préfet au commissaire, 5 août 1940 ; préfet aux maires, 10 août 1940, AD Aude 6M26. La question est posée dans des termes voisins dans la section de Mauléon (Gurs) entre octobre 1940 et février 1941, R/2, arch. Gendarmerie (SHGN), 64^E41 et 64^E42.

Carte 9

composantes, les aléas de sa chronologie et la géographie politique de la France des zones. Tous, en effet, n'ont pas nécessairement partagé l'interprétation dominante qui suscita ou justifia la politique d'internement ; moins que de désaccords sur le fond il s'agit de hiérarchie dans les motivations. De même, avec Darlan et son équipe, l'âge d'or de la Révolution nationale passa, à moins qu'on considère celle-ci comme un processus qui connut une nouvelle étape avec la radicalisation de 1941. Quoi qu'il en soit les premières années du régime furent, bien plus que les suivantes, marquées par le projet autonome de l'État français.

Discours sur la défaite

Pour les nouveaux gouvernants, la défaite n'avait pas son origine dans les erreurs conjoncturelles ou structurelles d'une armée mal préparée et mal dirigée ; et pour cause, Pétain se retrouvant président du Conseil puis chef de l'État, Weygand et Huntziger ministres. Il ne fallait pas non plus chercher les causes de la débâcle dans la seule défaillance des politiques de la fin des années Trente. Les raisons étaient plus profondes et tenaient dans la décomposition même du régime déchu. Ainsi la Troisième République était minée de l'intérieur et ce depuis des décennies. Les thuriféraires de l'Ancien Régime qui trouvaient dans la Révolution française la cause de tous les maux ou les défenseurs d'un modèle dixneuviémiste se retrouvant davantage dans la monarchie censitaire ou dans la République de Thiers étaient unis dans l'immédiat pour considérer que la débâcle avait son origine dans un complot qui minait la société et l'État de l'intérieur. À l'origine de ce complot – nous retrouvons là un thème récurrent de l'extrême-droite française portée par une Action française très présente dans les sphères dirigeantes du premier Vichy – il y avait le juif, le communiste, l'étranger et le franc-maçon, ceux que Pétain réunit, sans les nommer, sous le vocable de « l'anti-France » dans un article programmatique publié en août 1940. La grille fournie, chacun pourra ensuite,

dans le détail, stigmatiser tel homme politique, comme Blum, ou tel groupe social, comme les instituteurs voire, plus généralement, les fonctionnaires.

Toujours est-il qu'une fois cette grille de lecture échafaudée, la solution était toute trouvée qui allait justifier le camp. Rien ne servait en effet de lutter contre l'occupation qui n'était qu'un symptôme de crise et non sa cause profonde ; il fallait régénérer la société de l'intérieur, lui redonner force et vigueur par épuration et rassemblement ; rassemblement des éléments purs autour des valeurs du travail, de la famille, de la patrie, de l'ordre, de la piété agglomérées en un discours traditionaliste ; épuration des éléments impurs, ces Juifs, communistes, étrangers et francs-maçons responsables de la défaite qui, s'ils n'étaient exclus du corps social, allaient reprendre leur labeur mortifère. Exclusion : tel était bien l'un des piliers idéologiques du nouveau régime. L'exclusion lui était consubstantielle et en cela la politique de répression et de persécution, dont l'internement fut l'une des modalités extrêmes, fut bien en rupture avec les mesures prises par la Troisième République finissante, marquées du sceau de l'exceptionnalité, quoi qu'il fût de leur efficacité et de leurs effets pervers.

Interrogé à la Libération par des inspecteurs des Renseignements généraux, Du Moulin de Labarthète, le directeur du cabinet civil de Pétain entre 1940 et 1942, résuma parfaitement l'esprit et l'origine de la nouvelle législation antisémite :

« L'Allemagne ne fut pas à l'origine de la législation anti-juive de Vichy. Cette législation fut, si l'on peut dire, spontanée, autochtone »²⁰.

Ce n'était déjà plus le cas en 1941. Non qu'à Vichy on regrettait que des mesures plus strictes soient prises, mais l'interventionnisme allemand dans la politique de répression et de persécution devenait un paramètre important. Dans le même temps, le régime constatait une désaffection dont le maréchal prit bien conscience mais auquel il voulait faire face en radicalisant le régime.

²⁰ Interrogatoire de Du Moulin de Labarthète, Procès-verbal n°11, 26 octobre 1946, AN 3W359.

Tel est le teneur de son « discours du vent mauvais » prononcé le 12 août 1941 à la radio :

« Français, j'ai des choses graves à vous dire.

De plusieurs régions de France, je sens se lever depuis quelques semaines, un vent mauvais. [Le trouble des esprits] provient, surtout, de notre lenteur à construire un ordre nouveau, ou plus exactement à l'imposer. [...] Un long délai sera nécessaire pour vaincre la résistance de tous les adversaires de l'ordre, mais il nous faut, dès à présent, briser leurs entreprises, en décimant les chefs. »

C'est dans le même esprit qu'il s'adressa au Conseil d'État auquel il rendit sa première et dernière visite une semaine plus tard. Il fut précédé par son Garde des sceaux, Joseph Barthélemy qui, rompant avec la prudence de mots et d'actes à laquelle il tentait de se tenir jusque-là, résuma la situation comme suit : « Nous savons qu'il y a des périodes où les lois se confondent avec l'action et doivent répondre à l'explosion imprévue des besoins ». De fait, Pétain ne le démentira pas dans un discours de combat :

« Il faut se prononcer. On est avec moi ou contre moi. Et cette pensée est surtout vraie pour le serviteurs de l'État et d'abord pour vous qui êtes les premiers. Telle est la portée du serment que je suis venu entendre. La gravité du péril intérieur et extérieur rend plus affirmative que jamais ma résolution de m'appuyer sur tous les éléments sains du pays, rassurés par ma volonté de mettre les autres hors d'état de nuire. [...] Après la paix, le premier besoin de peuples est l'ordre, l'ordre dans les choses, les institutions, dans la rue, dans les esprits. »

Il savait pouvoir compter alors sur un public réceptif puisque, quelques semaines auparavant, le vice-président du Conseil d'État, Porché, avait accueilli le garde des Sceaux dans des termes sans ambiguïté :

« Le passé nous enseigne au surplus que c'est dans les régimes autoritaires que notre rôle a été le plus grand ; ces derniers mois nous ont déjà apporté un commencement de vérification de cette loi de l'histoire »²¹.

Le discours des juristes joua un rôle important dans la légitimation du régime. Dans un milieu qui partageait pour beaucoup l'idéologie du nouveau régime, on eut droit à des déclarations sans ambiguïtés, qu'il s'agît du publiciste reconnu qu'était le doyen Bonnard, déclarant à l'automne 1940 que les

²¹ Discours de Porché, 30 juin 1941 ; discours de Joseph Barthélemy et du maréchal Pétain le 19 août 1941, cités par Jean Marcou, *Le conseil d'État sous Vichy (1940-1944)*, doctorat de sciences politiques, université de Grenoble II, 1984, p. 107 et p. 146.

principes mêmes hérités de la Révolution française étaient, à juste titre, mis à bas, ou du jeune professeur Georges Burdeau qui, dans un cours de droit constitutionnel professé à Dijon, écrivait, pour justifier le statut des Juifs, que

« le redressement de l'esprit public [...] est la tâche la plus urgente, car c'est d'elle que dépendent tous les aspects du redressement national. [...] Il faut éliminer ou mettre hors d'état de nuire les éléments étrangers ou douteux qui s'étaient introduits dans la communauté nationale. [...] La sauvegarde de l'esprit français exige la mise sur pied de tout un système de défense contre les influences nocives, de protection et d'encouragement au profit des éléments sains ».

Voilà parfaitement résumés, en effet, les ressorts idéologiques de la législation d'exclusion. Si ce type de discours était le plus voyant, il n'était pas nécessairement le plus efficace. À ce titre les exégèses auxquelles nombre de professeurs de droit se livrèrent sur le statut des Juifs ou toute autre loi d'exception et d'exclusion, dans un langage le plus souvent très académique, n'en eurent que plus de poids, participant à la banalisation de ces mesures extraordinaires, puisqu'on en traitait comme une nouvelle branche du droit, et de la double légitimation de la loi en question et de l'autorité qui la prenait²².

L'internement dans la logique d'exclusion

Ces discours de juristes nous intéressent ici comme parole de légitimation, mais ils avaient d'abord pour fonction de commenter le dispositif législatif. L'essentiel des mesures d'exclusion se concentra en deux temps, d'une part, à l'été et à l'automne 1940, d'autre part, à la fin du printemps et à l'été 1941. À chaque fois la palette fut large et l'internement ne fut concerné que par une partie des mesures.

²² Dans un article pionnier qui eut un grand impact sur les historiens de Vichy, la juriste Danièle Lochak mit en évidence les pièges du droit positif : "Les mésaventures du positivisme ou la doctrine de Vichy", in *Les usages sociaux du droit*, CURAPP (PUF), 1989, pp. 252-285. Les textes de Bonnard et de Burdeau sont longuement cités et analysés par Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997. Voir le numéro spécial du *Genre humain* sur "Le droit antisémite", dirigé par Dominique Gros qui reprend les actes d'un important colloque tenu à Dijon (Seuil, 1996).

La législation anti-juive de Vichy de l'automne 1940 fut « autochtone », pour reprendre le terme utilisé par Du Moulin de Labarthète à la Libération. Aucune pression allemande qui puisse expliquer le statut des Juifs ou la loi sur l'internement des Juifs étrangers. La grille d'analyse que s'étaient construite les auteurs de ces lois, comme Alibert, Peyrouton et, tout autant, Pétain, suffit à expliquer qu'elles furent promulguées ainsi ; pour Laval, alors vice-président du Conseil engagé immédiatement dans des négociations avec les Allemands, joua sans doute davantage l'image qu'il se faisait de ce que pouvaient souhaiter ses interlocuteurs. Si le statut du 3 octobre 1940 est un élément essentiel dans le dispositif d'exclusion sociale des Juifs, il concerna en priorité les Juifs français, en interdisant d'abord l'exercice de toute fonction publique, même si s'ajoutaient les métiers ayant trait à la « direction de la pensée », ouverts quant à eux aux étrangers. Par aucun de ses articles, il ne prévoyait un éventuel internement. En revanche s'y trouvait une référence à la « race juive » qui fut reprise dans la loi promulguée le lendemain et publiée, comme le statut, dans le *Journal officiel* du 18 octobre. Or cette loi du 4 octobre précisait en son article premier :

« Les ressortissants de race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence. »

Ainsi tout juif étranger pouvait être interné par ordre du préfet pour la seule raison qu'il était juif et étranger. L'article 2 prévoyait qu'était constituée auprès du ministre de l'Intérieur une commission chargée de l'organisation et de l'administration de ces camps.

On voit comment xénophobie et antisémitisme étaient associés dans l'imaginaire des gouvernants. Ainsi la commission de dénaturalisation qui, instituée dès le 22 juillet 1940, visait à réviser l'ensemble des naturalisations opérées depuis la loi très libérale de 1927, se saisit en priorité de dossiers de Juifs naturalisés. Dans le même temps une autre loi interdisait la fonction publique aux enfants d'étrangers (17 juillet).

Comme pour les Juifs étrangers visés par la loi du 4 octobre, l'internement fut l'une des pièces essentielles du dispositif de répression anticommuniste. Il est vrai que l'interdiction du PCF en septembre 1939 et la loi sur l'internement administratif du 18 novembre suivant fournissaient déjà des armes sérieuses. Les nouvelles dispositions allaient renforcer le dispositif en réduisant à rien les quelques procédures de contrôle conservées par le gouvernement Daladier. L'obsession anticommuniste fut précoce puisque le renversement de Paul Reynaud et le choix de l'armistice se firent sur fond de rumeur, complaisamment colportée par Weygand, signalant une tentative de prise de pouvoir communiste à Paris. La démobilisation était le prochain écueil et, comme on l'a vu, les radiés de l'affectation spéciale passèrent directement des compagnies de travailleurs militaires aux centres de séjour surveillé. Mais il restait tous les autres et le ministre de l'Intérieur en titre, Adrien Marquet, alerta tous les préfets de zone non occupée dès le 16 août : la démobilisation allait rendre à la vie civile des communistes fichés ;

« ces derniers devront être aussitôt convoqués au commissariat le plus proche, avertis dans les termes les plus nets qu'ils feront l'objet d'une surveillance sérieuse et qu'à la moindre tentative d'agitation de leur part ils seront internés en application des dispositions du décret-loi du 18 novembre 1939 »²³.

Ce dernier décret était donc repris et renforcé le 3 septembre 1940 par une loi qui permettait d'interner par mesure administrative tous individus « dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Dans les faits, cependant, les deux lois coexistèrent : en effet, la dernière autorisait des mesures administratives « conformément aux instructions du gouvernement » et « dans un établissement désigné par arrêté du ministre-secrétaire d'État à l'Intérieur » ; le préfet devait se référer à la première loi quand il prenait une mesure ponctuelle de sa propre initiative ou quand, dans l'urgence, il devait affecter

²³ Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets de zone libre sur la démobilisation des communistes, 16 août 1940, F1a 3591.

des internés à un centre prévu par une autre instance, ainsi Aincourt ou la Petite Roquette en région parisienne²⁴.

L'essentiel du dispositif qui visait ces forces de « l'anti-France » dénoncées par Pétain était donc en place. La fin du printemps et l'été 1941 marquèrent une nouvelle étape dans le processus législatif d'exclusion. Mais ce deuxième train de mesures répondait autant à la logique propre du régime, qu'à la pression allemande et aux bouleversements consécutifs à l'attaque de l'Union soviétique et, corrélativement, à l'engagement des communistes français dans la lutte armée. Il avait fallu peu de jours à Darlan pour s'affirmer comme le seul candidat sérieux à la succession de Laval renvoyé par le coup d'État du 13 décembre. Mais il ne prit complètement les rênes du pouvoir qu'en février 1941. On a récemment mis à jour une note manuscrite de sa main qui résumait alors son programme :

« Arriver le plus rapidement possible à la suppression des assemblées qui, dans le passé, se sont avérées opposées au rapprochement franco-allemand avec l'Allemagne et qui, d'ailleurs, ne représentent plus le pays. Lutte serrée contre les communistes (gaullistes), les Juifs et les maçons. Création rapide d'une police d'État. Organisation sociale et corporative. Rassemblement national. Régions. »²⁵

Ces lignes programmatiques ne nous concernent pas toutes, mais toutes convergent pour signaler pour le moins un durcissement du régime. Les Juifs étaient donc visés, ce qui rejoignait le souhait d'occupants de plus en plus pressants. Dans la loi du 2 juin prescrivant un recensement des Juifs (à distinguer du second statut des Juifs promulgué le même jour), l'article 2 prévoyait une peine, en cas d'infraction, « sans préjudice du droit pour le préfet de prononcer l'internement dans un camp spécial, même si l'intéressé est français ». C'est la même formule qui était reprise dans l'article 9 du second statut des Juifs, par ailleurs plus sévère dans les critères d'appartenance. Dans le même temps (le 25 juin), une circulaire venait renforcer encore la loi du

²⁴ La loi du 15 octobre 1941 et, plus encore, les circulaires d'application transféraient l'essentiel du pouvoir de décision à l'échelon supérieur, à savoir le ministre-secrétaire d'État à l'Intérieur.

²⁵ Note manuscrite, sd (février 1941), papiers Darlan, citée par Hervé Coutau-Bégarie et Claude Huan, *Darlan*, Paris, Fayard, 1989, pp. 479-480.

4 octobre 1940 en demandant qu'aucun juif étranger ne fût libéré s'il n'était pas domicilié en France avant le 10 mai 1940.

Pour ce qui concerne les communistes, la réaction fut immédiate à Vichy, mais le dispositif législatif lié à l'internement administratif était déjà complet et toutes les lois nouvelles traçaient les cadres d'une intervention judiciaire extraordinaire, avec l'instauration de sections spéciales et du tribunal d'État. Sur le terrain strictement administratif on se contenta simplement que les Allemands prissent enfin conscience... du danger communiste en autorisant l'ouverture d'un camp en zone interdite (Doullens, dans la Somme). Mais, surtout, les internés communistes de zone occupée furent touchés au premier chef par la politique des otages mise en œuvre par les autorités allemandes après les premiers attentats individuels visant des officiers de la Wehrmacht en août 1941.

Au-delà, la conjoncture amena un élargissement des procédures d'internement. Elles complétèrent les procédures judiciaires dans la lutte contre le marché noir. Ainsi une circulaire du 16 avril 1942 autorisait l'internement administratif de toute personne « dont les agissements étaient susceptibles de porter atteinte à la politique des prix » : on retrouve la fonction première de l'internement qui voulait qu'on arrêtât et qu'on enfermât des suspects à défaut de prouver la faute. D'autres circulaires complétèrent ce dispositif qui connut une pratique originale puisque la peine avait un terme prévu dès le début, ce qui contredisait le principe même de la mesure administrative. Mais il s'agissait de circulaires, la loi de référence de la « drôle de guerre » visant *a priori* tout individu portant atteinte à la sécurité nationale et à l'ordre public. Cela pouvait également concerner les droits communs qui, de fait, furent envoyés dans les camps, soit à titre préventif soit pour compléter une peine de prison. Ainsi, à titre d'exemple, une loi du 2 mars 1943 permettait l'internement des souteneurs après expiration de leur peine²⁶.

²⁶ Voir sur le même thème le tableau de la prison de Riom brossé par Jean Zay dans *Souvenirs et solitude*, préface Pierre Mendès France, introduction d'Antoine Prost, Mons, Talus d'approche, 1985.

Une administration mobilisée

Pour mettre en œuvre cette politique, l'État français tenta, et réussit pour partie, une révolution administrative comme un répondant, un écho et un relais de la Révolution nationale. Grâce à Marc-Olivier Baruch²⁷, on connaît bien aujourd'hui l'ampleur de cette révolution administrative, comme on connaît ses limites. Sans aller dans le détail de l'organigramme, on peut repérer la place du fonctionnaire dans la nouvelle philosophie de l'État et de l'administration et l'étendue des réformes qui touchèrent les instruments majeurs de la répression et de la persécution.

Le paradoxe voulut ainsi que la politisation que les vichystes reprochaient aux fonctionnaires d'avant guerre fût au cœur du nouveau statut du fonctionnaire. Si l'on ajoute au rejet officiel de la neutralité l'inégalité d'accès aux fonctions que scellèrent les lois sur les étrangers, les Juifs et les francs-maçons, on mesure l'ampleur de la révolution opérée qui mettait à bas les deux piliers majeurs de l'édifice hérité. Dès l'été 1940, le maréchal Pétain lui-même expliquait les enjeux dans un long article de la *Revue des deux mondes* consacré certes à « L'éducation nationale » mais dont les enseignements dépassaient le seul corps des instituteurs :

« L'école de demain enseignera [...] et ne prétendra plus à la neutralité. La vie n'est pas neutre ; elle consiste à prendre parti hardiment. Il n'y a pas de neutralité possible entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, entre la santé et la maladie, entre l'ordre et le désordre, entre la France et l'Anti-France. »

Et quand il vint chercher le serment des conseillers d'État un an plus tard, il n'utilisa pas la litote au moment, il est vrai, où le régime connaissait une radicalisation. Rappelons ses termes déjà cités : « Il faut se prononcer. On est avec moi ou contre moi. Et cette pensée est surtout vraie pour le serviteurs de l'État ».

²⁷ On ne saura trop souligner l'importance de son ouvrage intitulé *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, *op. cit.*

Dans une longue exégèse sur « la situation des fonctionnaires depuis la révolution de 1940 », publiée en 1941, Maurice Duverger résumait l'esprit de ce changement dans un langage plus juridique, instrument majeur de légitimation :

« Sous le régime précédent on avait tendu de plus en plus à ne considérer la fonction publique que sous son aspect technique et à en éliminer au contraire tout caractère politique. Le résultat de cette "dépolitisation" de la fonction publique, quant au choix des fonctionnaires, était qu'on ne réclamait de ces derniers qu'une aptitude professionnelle, que des capacités techniques. Depuis la révolution de 1940, au contraire, on a abandonné l'idée d'une "dépolitisation" complète de la fonction publique. L'administration étant la collaboratrice du gouvernement dont elle fait appliquer les directives, on a estimé que les fonctions publiques présentaient toujours un certain caractère politique, à côté de leur caractère purement technique. Il est donc indispensable que les candidats à ces fonctions justifient d'une certaine aptitude politique à les exercer, à côté de leur capacité professionnelle. »²⁸

Rien ne matérialise davantage la mainmise de l'État sur ses fonctionnaires que la loi du 17 juillet 1940 qui, dès les premiers temps du nouveau régime, suspendait au dessus de leur tête l'épée de Damoclès que constituait la possibilité donnée à tout ministre, au moment où il le jugeait utile, de relever de ses fonctions tout agent public sous sa tutelle. La mesure prévue pour quelques mois fut prorogée régulièrement. Sa portée est moins à chercher dans le bilan au total limité de sa mise en œuvre, que dans ce qu'elle signifiait du statut du fonctionnaire dans le nouvel État et dans la menace qu'elle représenta constamment.

Cette volonté de mettre au pas une administration dont se méfiaient les gouvernants ne fut sans doute pas étrangère à l'une des innovations du nouveau régime que constitua l'instauration des secrétaires généraux. Chargé de la bonne marche des services, le secrétaire général avait *a priori* un pouvoir très large, mais ce pouvoir était fonction de la personnalité qui occupait cette fonction et de la délégation que lui octroyait le ministre de tutelle. Soit, comme ce fut le plus souvent le cas, le secrétaire général était assimilé au traditionnel

²⁸ Maurice Duverger, "La situation des fonctionnaires depuis la révolution de 1940", Paris, LGDJ, 1941 (publié originellement en deux livraisons dans la *Revue du Droit public*. Le passage est cité par Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français ...*, *op. cit.*, p. 116.

directeur général de ministère, se bornant à une fonction administrative. Soit il prenait de l'étoffe et se hissait au statut de ministre sans le titre. Jusqu'au retour de Laval et à l'arrivée de Bousquet, le secrétaire général à la Police, qui était le personnage clé dans le dispositif répressif, se rapprocha davantage du premier modèle. À l'échelon supérieur, on essaya même de donner vie à une institution héritée des années Trente, le secrétariat général à la présidence du Conseil. Ce fut essentiellement le fait de Darlan (il s'agissait en l'occurrence de l'affecter à la vice-présidence) mais, malgré une réorganisation fixée par décret, il échoua dans cette tentative de centralisation.

Cependant, on l'aura compris, centralisation et étatisation présidèrent à la réorganisation des services, ce qui n'allait pas sans contredire le projet maurrassien affiché au plus haut de l'État. La diversité des composantes politiques présentes à Vichy, avec la montée en puissance de technocrates étatistes sous Darlan, s'ajoutait à la conversion centralisatrice des anciens de l'Action française au nom de la conjoncture, pour donner cette image de l'État français. À l'échelon inférieur, le préfet disposa de pouvoirs comme jamais auparavant et comme jamais à l'avenir. Largement délesté de la pression des élus locaux, il était la pierre de touche de l'édifice. La loi du 23 décembre 1940 ne pouvait être plus claire :

« Seul représentant dans le département du chef de l'État, président du conseil des ministres, devant qui il est responsable, [le préfet] surveille l'exécution des lois et est chargé de l'application des décisions du gouvernement. Il est le représentant de toutes les administrations publiques de l'État. Tous les fonctionnaires qui sont placés à la tête d'un service technique civil de l'État organisé dans le département ou la région, à l'exception des magistrats de l'ordre judiciaire, sont placés sous son autorité personnelle. »

Quelques semaines avant, le 15 octobre, le ministre de l'Intérieur, Marcel Peyrouton, signalait déjà aux mêmes préfets que les directives venaient du gouvernement seul et que seuls ils étaient responsables vis-à-vis du gouvernement.

« Assurés que derrière le Maréchal vous devez combattre toutes les forces, apparentes ou clandestines, qui, au nom d'ambitions déçues, d'intérêts lésés,

d'idéologies mortelles, tenteraient de reconstituer la vieille anarchie profitable. »²⁹

De fait, de la décision d'interner aux modalités que prenait l'internement ou l'hébergement jusqu'au fonctionnement des camps sous sa juridiction, le préfet était le personnage clé.

Au printemps 1941 une autre et plus vaste réforme créa un nouvel échelon dans la hiérarchie administrative, avec la mise en place de préfets régionaux (loi du 19 avril 1941) et, à leurs côtés, d'intendants de police. En théorie des pouvoirs importants leur étaient délégués, puisqu'un décret d'application, fixant leurs attributions en matière de police, précisait que

« le préfet régional dirige et coordonne dans les départements placés sous son autorité l'action de tous les services de police. Il a la responsabilité du maintien de l'ordre dans la région et prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité publique » (décret du 13 mai 1941).

Il est évident que ces textes étaient lourds de conflits de compétence avec les préfets départementaux. Dans les faits tout dépendait de la personnalité et de la volonté des uns et des autres, sachant, malgré tout, que souvent l'ampleur des tâches qui lui étaient dévolues et l'espace qu'il devait couvrir, limitaient les capacités d'intervention du préfet régional, sauf dans le département où il siégeait.

Cependant, qu'il fût régional ou départemental, le préfet disposait d'une force de frappe renouvelée avec la police enfin étatisée au même moment. Enfin, dans la mesure où cette réforme était demandée depuis des décennies par les professionnels et, grâce à la conjoncture, rencontrait le souhait de gouvernants qui avaient les moyens de l'imposer. Jusque-là, en effet, la police était un monde profondément divisé. À la coupure traditionnelle entre police et gendarmerie s'ajoutaient l'émiettement en de multiples polices municipales et la faiblesse de la police nationale. Ainsi la Sûreté nationale avait toujours eu des effectifs très inférieurs à ceux de la préfecture de police de Paris. Il y avait bien eu quelques polices communales étatisées, comme celles de Lyon, puis de

²⁹ Circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 15 octobre 1940, citée par Marc-Olivier Baruch, *ibid.*, p. 229.

Marseille ou de Seine-et-Oise, mais l'essentiel restait dans les mains des maires. La réforme d'avril 1941 visant à l'étatisation de toutes les polices municipales (villes de plus de 10 000 habitants) marqua un tournant essentiel dans l'histoire de la police. Pucheu essaya bien, quelques mois plus tard, d'obtenir l'application de la loi à la préfecture de police de Paris, mais les résistances et la puissance de l'institution furent trop fortes et il dut reculer. Il se dota également de polices parallèles à vocation nationale, ainsi de la Police aux Questions juives (PQJ), du Service de police Anticomuniste (SPAC) et du Service des sociétés secrètes (SSS), mais la médaille avait un revers car se constituaient ainsi des structures en marge de l'administration, une administration qui n'eut de cesse d'en prendre le contrôle (ce qui fut chose faite sous la houlette de Bousquet). Dans l'organigramme qui se mit ainsi en place entre 1940 et 1942, les structures centrales se présentaient comme suit : le secrétariat général pour la police devenait l'intermédiaire obligé entre le ministre et son administration ; de lui dépendait la direction générale de la police nationale (DGPN, succédant à la DGSN, direction de la sûreté), laquelle contrôlait trois directions : la Police judiciaire (qui devint police de sûreté en octobre 1942), les Renseignements généraux et la Sécurité publique (dont dépendaient alors les nouveaux Groupes Mobiles de Réserve). Quant aux polices municipales étatisées, elles étaient sous le contrôle des préfets et des intendants de police³⁰.

³⁰ Cf. Jean-Marc Berlière et Denis Peschanski dir., *Pouvoirs et polices au XX^e siècle*, Bruxelles, Complexe, 1997.

Affirmer la souveraineté de l'Etat français

Tel était le schéma général aux échelons supérieurs d'une administration centralisée, étatisée, mobilisée. Si l'on ne doit pas négliger l'importance des transformations qui donnaient à Vichy une force de frappe singulièrement renforcée, la conjoncture apportait également des facteurs de division et d'affaiblissement. Au premier rang d'entre eux se trouvait, bien entendu, le découpage en zones. Là où l'occupant était présent, les autorités de tutelle des camps d'internement ne recevaient pas les consignes que de Vichy, loin de là. Quand il s'agit d'ouvrir des camps pour les Tsiganes à l'automne 1940 ou d'appliquer à la zone Nord la loi du 4 octobre 1940 sur l'internement des Juifs étrangers, il suffit de l'exigence allemande. Et quand le commandement militaire de Bruxelles refusa, les premiers temps car telle n'était pas sa stratégie répressive, d'appliquer l'internement administratif dans les départements sous sa tutelle, à savoir le Nord et le Pas-de-Calais, les préfets n'y purent rien eux qui, déjà, avaient plus de mal encore à s'imposer que leurs collègues dépendant du commandement de Paris. Au moins pour le commandement de Paris, cela imposait un échelon supplémentaire avec la Délégation générale des territoires occupés (DGTO), où la longévité de Jean-Pierre Ingrand au poste de délégué du ministre de l'Intérieur – il y resta toute l'occupation – en fit un personnage central dans cet interface entre Vichy et l'occupant.

Ces contraintes éclairent la stratégie suivie par Vichy entre 1940 et 1942. Les nouveaux gouvernants plaçaient au cœur de leur projet idéologique et politique une logique d'exclusion qui trouvait, *a priori*, dans l'internement administratif un instrument de sa mise en œuvre. Dans le même temps, si l'occupation était prise en compte, c'était pour affirmer la souveraineté de l'État français sur l'ensemble du territoire national, quitte à prendre en charge les tâches les plus exposées, ainsi de la répression et de la persécution. Alors ministre de l'Intérieur, Pucheu expliquait ainsi dans la presse :

« Mon grand souci est de donner à tous les Français le sentiment que l'unité nationale n'est pas rompue, même si les exigences de notre situation ont temporairement fragmenté le territoire »³¹.

Au plus haut de l'État français, on argua toujours de l'efficacité de la police française, y compris quand la question des otages (pris pour partie dans les camps d'internement) faillit conduire à la crise. Mais, quand on protesta, le plus souvent là s'arrêta le signe d'indépendance. Une fois, cependant, Vichy résista : ce fut l'affaire du 38 05, qui mérite d'être contée. À l'automne 1940, les Allemands décidèrent de faire interner les Tsiganes, puis, à partir du printemps 1941, les victimes désignées furent les Juifs. Les premières difficultés apparurent au camp de Tsiganes de Moisdon-la-Rivière quand, à l'automne 1941, la Trésorerie générale refusa de déléguer le moindre crédit. En fait, en mai 1941 la DGPN avait fait connaître qu'elle considérait que les dépenses d'hébergement des personnes internées sur l'ordre des autorités d'occupation devaient être imputées sur les frais d'occupation, soutenue en cela par le Contrôleur des dépenses engagées, mais la direction du Trésor s'y refusait, le compte 38 05 « Frais d'entretien de l'armée d'occupation » ne pouvant être utilisé que pour la partie des dépenses ayant un rapport direct avec l'entretien de l'armée allemande. Il fallut donc attendre pour que le ministère des Finances se ralliât au point de vue de la DGPN. Dans une circulaire du 15 mai 1942, la direction du Trésor prescrivit en effet l'imputation au compte de la trésorerie n°38 05 de toutes les dépenses (hébergement, transport, etc.) occasionnées par les mesures d'internement prises sur l'ordre des autorités d'occupation. S'engagea dès lors un bras de fer avec l'occupant qui céda en juillet 1942, quand il sut pouvoir compter sur la collaboration des polices. Quant au gouvernement de Vichy, au-delà d'un intérêt financier, limité puisque l'occupant fixait le montant des frais d'occupation, il avait obtenu que la responsabilité symbolique que représentait le financement de l'internement

³¹ Interview de Philippe Pucheu par Philippe Henriot, *Gringoire*, 31 octobre 1941, cité par Marc-Olivier Baruch, *op. cit.*, p. 223.

décidé par l'occupant lui fût par ce biais retirée, tout en mettant son administration au service de cette politique³².

³² On trouve la trace de ce débat dans de nombreuses archives, en particulier AN F7 15087 (F7 15100 pour le conflit à Moisdon-la-Rivière).

Chapitre 9

L'occupant allemand et l'internement administratif

L'appréciation qu'on peut porter sur la politique allemande est ambivalente : certes, rapidement, l'internement fut utilisé en zone Nord pour les Tsiganes ; certes, peu après, il en fut de même pour les Juifs de Paris. Mais, quand on dresse un bilan à la fin de 1940 et au printemps 1942, on constate qu'à la différence de Vichy, le camp n'était pas un instrument privilégié du système répressif allemand en France. De fait, jusqu'à la mise en œuvre de la solution finale, il resta marginal en zone Nord.

UN INTERNEMENT LONGTEMPS MARGINAL DANS LA STRATEGIE DE L'OCCUPANT

Jusqu'à cette date, même si la diversité des services put compliquer la mise en œuvre politique, les objectifs stratégiques furent assez clairs : vu la situation de guerre et d'occupation, il fallait assurer la sécurité des troupes d'occupation ce qui, jusqu'à l'été 1941, ne posa guère de problème mais qui, à dater de l'engagement communiste dans la lutte armée et les attentats individuels contre les officiers allemands, appela un durcissement très sensible et des exigences croissantes envers Vichy ; économie de guerre oblige, il fallut également obtenir un bon fonctionnement de l'administration à tous les niveaux, singulièrement pour assurer une ponction économique massive sur le plus vaste et le plus riche des pays occupés, ce qui impliquait de tenir compte

des réalités locales et nationales, des réseaux existants et d'opérer les compromis indispensables ; l'attitude vis-à-vis des autorités françaises fut très directement dépendante de ces premiers facteurs, puisqu'il fallait favoriser un régime traditionaliste guidé par une personnalité à forte aura, diviser pour mieux régner en jouant les collaborationnistes contre Vichy mais également certaines composantes de l'État français contre d'autres et, enfin, s'effacer au maximum derrière les Français quand il s'agissait de répression ou de persécution. En cela, les Allemands rejoignaient le souhait de Vichy d'affirmer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national.

Dannecker lui-même, chef du service des affaires juives, peu enclin pourtant à la diplomatie, s'employa à convaincre les internés de Pithiviers qu'ils étaient là sur ordre des autorités françaises. Nous avons retrouvé, en effet, le récit de sa visite du 15 juin 1941³³. C'est à 11 heures du matin, rapporte le lieutenant commandant le camp, que Dannecker se présenta pour une visite d'inspection. Se faisant l'écho des protestations des chefs de baraque avec lesquels il s'entretint, il menaça les responsables du camp de sanction si la nourriture n'était pas rapidement améliorée. Il alla même jusqu'à interdire la présence du commandant du camp au moment où il s'entretint avec la représentante de la Croix Rouge, en lui faisant jurer au préalable, il est vrai, qu'elle n'était point juive. Enfin comme un hébergé n'avait pas encore été libéré alors qu'il en avait fait la demande trois semaines auparavant, demande acceptée par les services de Dannecker, ce dernier exigea et obtint sa libération immédiate ; aux dires du commandant du camp, cela suscita une vive effervescence dans le camp où tous pensaient pouvoir être libérés sous peu. En conclusion de son rapport, le commandant du camp rapporte les propos que Dannecker tint à son adresse au moment de quitter le camp, vers 12h30 :

« Je ne veux pas que vos gendarmes disent aux hébergés qu'ils sont ici sur les ordres des Allemands. C'est le gouvernement de Vichy qui a ordonné la mesure ».

³³ Rapport du lieutenant commandant le camp de Pithiviers, 16 juin 1941, AD Loiret 25864.

L'affirmation était vraie pour une part, puisque les deux camps du Loiret avaient été mis à la disposition des autorités françaises pour permettre officiellement l'application de la loi du 4 octobre 1940 permettant l'internement des Juifs étrangers. Mais, bien entendu, les Allemands étaient à l'origine de cette mesure.

Pourtant les autorités d'occupation disposaient de leur propre législation. Cependant, elles ne disposaient, en matière d'internement administratif, que de la « détention de police allemande ». Forme de détention administrative, elle visait les ennemis politiques, communistes et gaullistes pour l'essentiel. C'est à eux que fut officiellement destiné pour une part le camp de Compiègne par arrêté du 30 décembre 1941. Par ordonnance prise au mois de mars suivant, se greffa une forme plus sévère de détention administrative, la « détention de sûreté »,

« pour empêcher la réalisation ou la récurrence d'actes qui sont dirigés directement contre le Reich allemand ou la Wehrmacht ou qui sont susceptibles de violer indirectement les intérêts allemands en compromettant la sûreté et l'ordre publics ».

Mesure administrative, elle ne pouvait se substituer à une procédure pénale si celle-ci était possible. Elle était donc bien conçue comme un instrument répressif complémentaire. Dans son commentaire, le commandement militaire hiérarchisait : « Par rapport à la détention de sûreté, la détention de police représente une forme adoucie de la détention administrative »³⁴.

On le voit, les Allemands ne se dotèrent que progressivement des instruments de répression administrative. Cela tenait sans doute à leur volonté de voir ces tâches assumées par les Français mais également aux instruments de contrôle et de répression qu'ils privilégiaient. À ce titre une note aussi instructive que surréaliste dressa le bilan, le 28 juin 1941, des pressions françaises pour obtenir ... l'application effective dans les zones occupées des mesures administratives promulguées massivement en zone Sud. Le rapport de la DGPN mérite d'être cité :

« L'attention de la DGPN a été attirée à maintes reprises par la recrudescence de l'agitation communiste en zone occupée et plus spécialement en zone interdite. Il est apparu que le moyen d'y parer était de généraliser toutes mesures prises en zone libre par l'internement dans des camps des indésirables français et dangereux pour l'ordre public. Pour la réalisation de cette mesure, il est nécessaire d'obtenir l'accord des autorités d'occupation aux créations envisagées, ce à quoi nous nous sommes employés depuis quatre mois sans obtenir d'autres résultats que des promesses. »³⁵

On relève ensuite le refus des autorités militaires de Bruxelles de voir ouvrir un camp d'internement dans le Nord ou le Pas-de-Calais, malgré l'intervention du préfet du Pas-de-Calais et même une note du secrétaire général pour la police. Puis les pourparlers furent menées à Paris en avril par le préfet Ingrand, le représentant du ministère de l'Intérieur dans les Territoires occupés, avec les chefs de la Gestapo puis avec le directeur administratif du MBF, ce dernier signalant qu'il souhaitait bien l'application de la loi du 4 octobre 1940 sur les Juifs étrangers, mais ne donnant aucune garantie sur la généralisation de l'internement administratif. Encore le 8 mai 1941, Fourcade (DPTE) profita d'une des conférences qui se tenaient régulièrement au Majestic pour poser la question de la création de camps. Alors, enfin, son interlocuteur donna son accord de principe, sans préciser les modalités. Aussi Ingrand s'empressa-t-il d'inviter par circulaire l'ensemble des préfets de zone occupée à prendre contact avec les Feldkommandanturen pour obtenir leur accord et repérer les emplacements éventuels. La DGPN pouvait donc conclure son rapport sur une note optimiste :

« Il paraît donc opportun de profiter des dispositions nouvelles que les autorités du Reich ont adopté à l'égard du communisme pour obtenir d'elles des décisions conformes aux désirs que leur a exprimés à maintes reprises la direction de la Police nationale ».

UN ENJEU DE POUVOIR

³⁴ Le MBF aux chefs de district d'administration militaire, 31 mars 1942, Archives de la Justice militaire (Le Blanc), dossier Oberg-Knochen, cote 38.

³⁵ Note de la DGPN (DPTE) pour l'Amiral de la Flotte, ministre-secrétaire d'État à l'Intérieur, Vichy, 28 juin 1941, AN F9 5578.

La particularité du dispositif administratif d'occupation n'est pas sans expliquer les aléas de la stratégie. Jusqu'aux débuts de la lutte armée, à l'été 1941, les autorités militaires réussirent en effet à imposer leur prééminence, même si, dès l'armistice, le RSHA s'était employé à installer des antennes plus ou moins clandestines. De l'automne 1941 au printemps 1942, les autorités militaires durent progressivement, mais rapidement, céder le pas devant une Sipo-SD bientôt toute puissante.

Les militaires aux commandes

De fait la règle, confirmée encore par Hitler le 9 mai 1940, était de conférer le pouvoir suprême dans les territoires occupés au Haut-commandement de l'Armée. C'est d'ailleurs pour affirmer cette prédominance sur les autres candidats au pouvoir que le feldmarechal Brauchitsch occupa, dans un premier temps, les fonctions de gouverneur militaire, cette administration militaire se trouvant renforcée par cette tutelle du commandant en chef de l'Armée. La situation fut en quelque sorte normalisée quand le général Otto von Stülpnagel, venu de Vienne, prit le relais de Brauchitsch le 25 octobre 1940. Mais la position du gouverneur militaire était très directement fonction de l'influence du haut-commandement de l'Armée sur Hitler, allant donc en diminuant au cours de la guerre ; sur cette logique institutionnelle se greffa l'évolution de la situation en France même. Un rapide aperçu de l'organigramme permettra de dessiner le cadre administratif de l'occupation et de citer les principaux protagonistes qui eurent à intervenir dans la politique d'internement.

Jusqu'à l'arrivée de Stülpnagel, Brauchitsch put s'adjoindre les services du général Alfred Streccius, avec le titre de chef de l'Administration militaire. Compte tenu des responsabilités de son supérieur, Streccius fut un véritable

adjoint, aux pouvoirs fort étendus. Après le double départ, le poste ne fut plus occupé, si ce ne fut entre avril 1943 et la Libération, par Elmar Michel dont le changement de titre ne changea pas cependant l'étendue de ses responsabilités. Dans la période qui nous occupe, on distinguait ensuite l'état-major de commandement et l'état-major administratif. L'état-major de commandement fut dirigé du 1^{er} août 1940 au 1^{er} avril 1942 par le lieutenant-colonel Speidel. Les questions politiques, dont l'internement, relevaient de la section 1c de cet état-major.

Se greffaient sur l'administration militaire deux structures spécifiques, une police secrète, la Geheime Feldpolizei (jusqu'en juin 1942), et l'antenne de l'Abwehr en France qui, cependant, recevait ses instructions directement de l'OKW, n'étant tenue, en théorie, qu'à transmettre à la section 1c les informations pouvant lui être utiles.

Les mesures conseillées par la section 1c et, plus généralement, les positions de principe de l'état major de commandement suscitèrent bien des tensions avec la branche plus strictement administrative du MBF. À la tête de l'état major administratif fut nommé Jonathan Schmid, un homme peu directif qui laissa la bride sur le cou à ses chefs de services, d'où l'importance qu'occupait de fait Werner Best, chef de la section administrative (et Elmar Michel chef de la section économique). En poste du 1^{er} août 1940 au 10 juin 1942, puis encore quelques semaines conseiller du gouverneur militaire, Werner Best, pourtant issu du RSHA, symbolisa la résistance de l'administration militaire aux empiétements du SD dont la victoire marqua en toute logique sa fin, du moins à Paris³⁶.

Il illustre parfaitement une stratégie allemande adaptée à ses moyens comme au terrain telle que la résume l'historien Hans Umbreit :

³⁶ Sur Werner Best, lire la biographie écrite par Ulrich Herbert, *Best, eine biographische Studie über Radikalismus, Weltanschauung und Vernunft*, Bonn, Dietz, 1996. Une présentation très précise de l'administration militaire en France se trouve dans l'ouvrage de référence de Hans Umbreit, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, *op. cit.*

« L'Administration militaire fut dès le début conçue comme une administration de contrôle étant donné que par manque personnel il n'était pas possible de charger exclusivement l'Armée de l'administration du territoire occupé. De plus on pouvait compter que la population se conformerait plus volontiers aux ordonnances allemandes si elles étaient publiées par l'intermédiaire des autorités locales. L'Administration militaire se greffa ainsi comme un parasite sur l'appareil administratif français et se répartit en autant de groupes et de sections qu'il fallait pour ménager les intérêts allemands et diriger la surveillance de toutes les branches importantes de l'administration française. »³⁷

Si le répondant de l'État major administratif se trouvait être la Délégation générale dans les territoires occupés, deux « groupes » nous concernent tout spécialement, le « groupe police », qui traitait de toutes les questions de sécurité et contrôlait de près les forces françaises de maintien de l'ordre et qui fut dissous après l'arrivée d'Oberg au printemps 1942, et le « groupe Justice » (devenant bientôt l'une des dix « sections » de l'état major administratif) qui, non seulement, inspirait la juridiction de l'occupant mais examinait les projets de lois français et surveillait la justice française³⁸.

Mais il ne suffisait pas de disposer d'un appareil central. Si l'on met à part le Nord et le Pas-de-Calais rattachés au MBH de Bruxelles et l'Alsace et la Moselle rapidement absorbées dans des Gauen anciennement frontaliers, le territoire occupé fut divisé en grandes régions militaires, les *Bezirke*. Un temps, du 19 septembre 1940 au 15 janvier 1942, les départements de la côte atlantique, au sud de la Loire-Inférieure, constituèrent une région propre (qui eut à gérer par exemple l'expulsion des Juifs et des Tsiganes de la côte). Il faut enfin mettre à part la région parisienne. Elle eut dans un premier temps un statut particulier : on y distinguait le Chef de région d'administration militaire et le Commandant de la place, deux fonctions qui fusionnèrent le 1^{er} mars 1941 dans celle du « Commandant du Grand Paris », une circonscription se rajoutant aux *Bezirke* existants, avec tutelle sur la seule Seine cependant.

³⁷ Hans Umbreit, *ibid.*, trad. André Balensi. Nous avons retrouvé un argumentaire de ce type dans un très long rapport de la Wehrmacht écrit sans doute au début de 1945 sur "L'administration de la police par le commandement militaire allemand en France", Bundesarchiv, Koblenz, R70/dossier 13/pp. 132-170.

³⁸ L'État major administratif était divisé en dix sections, dont la section dite administrative à laquelle étaient rattachés ces deux groupes jusqu'à la dissolution du premier et l'autonomisation du second.

Mais dans la mesure où ces régions militaires n'avaient pas de répondant côté français, leurs titulaires eurent surtout pour fonction de contrôler plus étroitement les Feldkommandanturen et aussi de désigner et arrêter les otages. Pour s'adapter aux structures françaises, l'échelon essentiel était constitué par le département et, donc, la préfecture, même si la mise en place par l'État français de préfectures de région vint compliquer les choses à partir du printemps 1941. Ce fut peut-être pour s'y adapter mais également faute de personnel sans doute (en liaison avec la réorientation stratégique vers le front de l'Est) que le nombre de Feldkommandanturen fut diminué à l'été 1941, certaines ayant compétence sur plusieurs départements.

Avant cela, la structure s'était régulièrement étoffée. C'est en juillet et en août 1940 qu'on installa ainsi des Feld- et, à l'échelon inférieur, des Ortskommandanturen, ces dernières étant remplacées en octobre par des Kreiskommandanturen, aux pouvoirs plus larges. On compta en décembre 46 FK et 175 KK. Le transfert de nombreuses unités administratives sur le front de l'Est accéléra l'affaiblissement des autorités militaires et leurs capacités de contrôle sur l'administration française départementale. En janvier 1942 on ne comptait plus que 28 FK et 87 KK. Le retour, l'année suivante, au principe d'un FK par département s'accompagna de la quasi disparition des KK.

Les capacités de contrôle et d'encadrement par les autorités militaires furent donc très aléatoires et toujours limitées. Mais la montée en puissance de l'Ambassade et de la Sipo-SD accéléra la marginalisation des militaires dans le pouvoir politique et, plus encore, policier. Dans les deux cas, à l'origine, tout fut sous contrôle du MBF.

Ainsi Otto Abetz fut envoyé à Paris avec le titre de « Délégué du ministère des Affaires étrangères auprès du Gouverneur militaire en France », mais, un mois après Montoire, de délégué il devint « Ambassadeur d'Allemagne à Paris » ; le siège de l'Ambassade ne pouvant se trouver à Vichy avant la conclusion de la paix, Abetz disposait sur place d'une antenne dirigée par Krug von Nida. Le changement de titre accompagna une émancipation

politique qu'Abetz rechercha dès l'origine et qu'il sut obtenir en profitant de sa connaissance du monde politique français, de ses relations privilégiées avec Laval et de la compétence de l'équipe qui entourait l'ambassadeur, avec Schleier et Achenbach. Moins bon connaisseur des réalités françaises mais élément important dans l'organigramme de l'ambassade qui concerne notre propos, Zeitschel avait la responsabilité des « questions juives ». Il fut acquis rapidement, avec cependant de fortes réticences du MBF, que les rapports strictement politiques avec l'État français relevaient de l'Ambassade. La concurrence et la compétition présidèrent aux rapports avec l'autorité militaire, mais c'était là chose habituelle dans le pouvoir nazi.

La pression irrésistible de la Sipo-SD

De plus en plus, l'Ambassade et les militaires eurent à compter avec la Sipo-SD (Police de sûreté – Services de sécurité). Là encore, à l'origine, les militaires se montrèrent très réticents, au point d'interdire toute activité du SD dans la zone d'occupation. Cependant, le chef de l'Office pour la sécurité du Reich, ou RSHA (Reichssicherheitshauptamt), Heydrich, chercha très vite à s'implanter en envoyant dès le mois de juin 1940 à Paris un groupe d'une vingtaine d'hommes issus du SD ou de la Gestapo autour de Knochen ; bientôt Heydrich envoya un deuxième groupe sous couvert de la GFP, mais toujours sous la tutelle de Knochen. Il fallut quelques mois pour qu'un accord formel précisât l'étendue des responsabilités de ces hommes autorisés finalement à porter leurs uniformes SS. Ils eurent donc pour charge officielle de tenir le front idéologique, en surveillant tous les adversaires potentiels. Le groupe dépendait bien du RSHA de Berlin mais il devait tenir régulièrement informée l'administration militaire, en l'occurrence la section 1c, de son activité. Rapidement, Knochen installa des antennes à Bordeaux, Rouen et Dijon et, à partir de 1942, un représentant personnel à Vichy, à savoir Geissler. Dans le même temps les services parisiens se diversifièrent, avec Boemelburg à la tête

de la Gestapo (section IV) et, sous sa tutelle théorique et en fait en liaison directe avec le bureau berlinois de Eichmann, Dannecker et son service des affaires juives (section IVJ).

Le passage de témoin entre le MBH et la Sipo-SD se fit, dans la douleur, entre l'été 1941 et le printemps 1942. Le principal défi fut constitué par la question des otages. La question nous concerne à un double titre : d'une part, elle permet de faire le point sur les structures et les hommes ayant en charge la répression et la persécution ; d'autre part, elle eut des répercussions directes dans les camps d'internement où les otages furent pris en majorité.

Le MBF ne se cacha guère de ses réticences devant la politique d'exécution des otages (pris pour beaucoup dans les camps d'internement), qu'il en discutât avec Best et Ernst Jünger ou qu'il s'en expliquât auprès de ses supérieurs. Après le premier attentat individuel exécuté à Paris, métro Barbès, contre l'aspirant Moser, le 21 août 1941, les autorités allemandes s'engagèrent en effet dans une spirale attentats-exécutions d'otages, dont le MBF constata rapidement les dangers. Dans la foulée, en l'absence de son chef, Schaumburg avait annoncé que seraient considérés comme otages « tous les Français retenus en détention de quelque nature que ce soit par des services allemands ou pour des services allemands en France ». On s'attachait cependant à choisir les victimes potentielles. Bientôt, sous la pression directe de Hitler, le ratio changea d'échelle puisqu'un décret, signé Keitel, le fixa le 16 septembre entre 50 et 100 communistes pour un soldat allemand.

Le 28 septembre, en fin de compte, Otto von Stülpnagel définit dans un « code des otages » qui pouvait être otage et qui devait être choisi en priorité, en l'occurrence des détenus connus pour leurs positions « communistes ou anarchistes » et, si possible, à titre de dirigeant. Et ce furent, un mois plus tard, les 98 exécutions de Châteaubriant et de Souges, après les attentats de Nantes et de Bordeaux. 95 communistes et/ou Juifs subirent le même sort le 15 décembre, après une nouvelle vague d'attentats ; les Juifs avaient été sélectionnés dans le camp de Drancy, les autres, pour l'essentiel des

communistes dont Gabriel Péri, au Fort de Romainville, dans les camps de Compiègne et de Châteaubriant, dans les prisons de Fresnes, de la Santé ou de Fontevrault.

Or Otto von Stülpnagel exprima très rapidement ses réticences devant les exécutions massives. Il s'en exprima auprès de Best ou de Jünger, mais également auprès de ses supérieurs. Le 22 octobre 1941 il alertait ses supérieurs sur les réactions de l'opinion française ; le 25 décembre 1941, il revenait à la charge pour souligner le piège dans lequel les forces d'occupation tombaient, les exécutions de Nantes et de Bordeaux ayant creusé le fossé ; le 15 janvier 1942 il demandait à nouveau les pleins pouvoirs pour déterminer les méthodes à privilégier pour lutter contre le « terrorisme ». En février 1942, il se rendait à Berlin pour s'expliquer auprès du Führer, mais seul Keitel le reçut pour le désapprouver, exigeant de lui l'obéissance d'un militaire et non les analyses d'un politique. Otto von Stülpnagel tirait les conclusions de son échec à convaincre ses supérieurs et demandait à être relevé de ses fonctions pour raison de santé. Le 17 février, son cousin, Karl von Stülpnagel, était nommé à son poste.

Au travers de ces documents et de nombreux autres, on reconstitue aisément le mode de pensée du commandement militaire, la position et l'analyse du MBF étant alors partagées par son entourage. La dénonciation des « judéo-communistes » répondait aux stéréotypes traditionnels et ne doit pas être perçue comme un gage pour mieux faire passer l'essentiel de l'argumentaire mais comme un élément structurant de l'imaginaire. De même l'exécution d'otages n'était pas en soi condamnable, à ses yeux, mais elle l'était dans la conjoncture d'alors et sous cette forme : von Stülpnagel savait que l'enjeu essentiel de la partie de bras de fer engagée à l'été 1941 tenait dans l'opinion publique, qu'il s'agît de ses réactions propres ou de la perception qu'en avait l'État français ; persévérer dans la politique des otages, c'était se couper davantage de l'opinion tout en fragilisant le relais vichyssois. C'était aussi une question d'efficacité : la répression policière donnait des résultats autrement

plus importants que la politique de terreur et, s'il s'agissait de prendre des mesures à la fois symboliques (ce à quoi il était très sensible) et efficaces, il préférait la déportation massive vers l'Est de Juifs et de communistes, comme il le mit en œuvre à la fin de 1941. Le premier convoi devait partir fin décembre mais fut repoussé de quelques mois pour des raisons techniques, le chef des transports de la Wehrmacht craignant la surcharge de ses lignes³⁹.

Pour autant Otto von Stülpnagel n'était pas le seul à mesurer les limites de la politique des otages. Preuve en est que, venu à Paris installer Oberg en mai 1942, Heydrich privilégia la collaboration des polices sur l'exécution d'otages. C'était donc le point d'orgue du conflit entre les autorités militaires et le SD, latent depuis le printemps 1940 et patent depuis le déclenchement de l'opération Barbarossa. Ainsi l'opposition tenait moins aux méthodes employées (même si le SD, au début, soutint tactiquement une politique de stricte fermeté) qu'à des conflits de compétence. Après le début des attentats individuels contre des militaires de la Wehrmacht, le SD avait vu ses pouvoirs croître, les autorités militaires étant dans l'obligation de lui transmettre tout document concernant ces affaires ; la suite ne fut qu'un dessaisissement progressif des pouvoirs de police au profit du SD, les militaires ne pouvant faire face avec leurs propres forces au développement de la lutte armée en territoire occupé. Au point d'arrivée, Hitler confiait l'entièreté des pouvoirs de police à Karl Oberg, nommé chef suprême de la SS et de la police en France ; la décision était prise le 9 mars 1942, Heydrich venait à Paris le 7 mai suivant et, le 1^{er} juin, Oberg prenait officiellement ses fonctions⁴⁰.

³⁹ Lettre de Best (pour le MBF) au chef de la Sipo-SD Paris, 2 janvier 1942 indiquant le report pour février ou mars. Le 11 mars 1942, Dannecker rapportait de ses contacts à Berlin que, selon Heydrich, l'année 1942 verrait, outre les mille, la déportation de 5 000 Juifs de Paris, suivie, en 1943, d'autres "Abtransporte" plus importants encore ; BA Koblenz, R70/23.

⁴⁰ Dans le Nord de la France et en Belgique, les autorités militaires (von Falkenhausen et Reeder) eurent à faire face aux mêmes velléités impérialistes de Himmler et de services, mais ils purent davantage les contrer. Dans le nord de la France, déjà touché par les vagues de déportation en Allemagne consécutives à la grève du printemps 1941, elles firent également exécuter quelques dizaines de personnes pour répondre aux premiers attentats visant les armées d'occupation. Von Falkenhausen et Reeder avaient cependant une vision politique assez comparable à celle d'Otto von Stülpnagel. Voir Albert De Jonghe, "La lutte Himmler-Reeder

LES ALLEMANDS ET LES COMMUNISTES

Les ambiguïtés de l'été 1940

Les rapports entre les autorités d'occupation et les communistes français avaient pourtant commencé sous d'autres auspices. En effet, l'été 1940 fut marqué par les tractations entre, d'une part, Otto Abetz et, d'autre part, les dirigeants restés à Paris ou venus de Bruxelles, comme Maurice Tréand et Jacques Duclos.

Il n'est pas dans notre propos de revenir en détail sur ces tractations, connues dans le détail⁴¹, mais de comprendre la politique allemande en matière d'internement dans la première période de l'occupation et la vulnérabilité des militants communistes quand la police parisienne lança une vaste opération d'arrestations et d'internements, avec l'autorisation des autorités allemandes. La décision avait été prise dès l'arrivée de Duclos à Paris, le 15 juin 1940, soit le lendemain de l'entrée de la Wehrmacht à Paris. Les négociations furent engagées dès le 17 juin et débouchèrent sur l'accord à la publication d'un journal communiste légal. En vain, mais l'affaire ne fut pas de courte durée, puisque le 25 août encore, Jean Catelas, principal responsable communiste présent alors à Paris auprès de Duclos, sollicitait en vain un rendez-vous avec Abetz. On trouve trace indirecte de ces contacts dans *L'Humanité* qui restait

pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1942-1944)", *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n°4 à 6, 1978-1979.

⁴¹ Nous nous permettons de renvoyer à l'article que nous avons publié dans *Le Mouvement social*, "La demande de parution légale de *L'Humanité* (17 juin 1940-27 août 1940)" (n°113, octobre-décembre 1980). Si elles ont apporté nombre de précisions, les archives du CRCEDHC (Moscou) n'ont pas contredit les hypothèses de départ qui s'appuyaient sur des archives déjà riches sur un sujet qui devint dès la Libération objet de polémique et lieu de conflit de mémoire. Voir Stéphane Courtois, "Un été 1940. Les négociations entre le PCF et l'occupant allemand à la lumière des archives de l'Internationale communiste", *Communisme*, n°32-34, 1992-1993 ; Serge Wolikow, "Le komintern, le PCF et les débuts de la Résistance", in J.-M. Guillon et P. Laborie dir., *Mémoire et histoire : la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, pp. 183-198.

encore clandestine ; rien n'y est dit ainsi, en juillet comme en août, qui puisse froisser l'occupant.

La même orientation légaliste se retrouvait dans l'action. Des consignes furent ainsi données qui demandaient qu'on réoccupât les mairies que la « drôle de guerre » avait enlevées aux communistes. Il y eut effectivement des manifestations devant quelques mairies à la fin juillet. Au même moment, toujours sous la houlette de Jean Catelas, des responsables syndicaux étaient réunis pour mettre en place les bases d'un syndicalisme légal. Dans le même temps, au début des négociations, les Allemands faisaient libérer quelque trois cents communistes français enfermés dans les prisons parisiennes par les gouvernements Daladier et Reynaud.

Sécurité des troupes d'occupation, gestion optimum des richesses du pays, jeu sur les divers groupes d'influence, prise en compte de la nouvelle configuration internationale : autant de motivations des Allemands qui, peu ou prou, apparaissent dans une note du 7 juillet 1940 du Majestic. Compte tenu de la situation économique et sociale, peut-on y lire, les communistes, toujours présents (une présence surestimée en l'occurrence), ne pouvaient sortir que renforcés de l'épreuve de la guerre, une guerre qu'ils avaient dénoncée dès l'automne 1939. Cela devenait une menace (il fallait « lutter contre le danger communiste en France ») mais également une opportunité. Les négociations en cours permettaient ainsi, à la fois, de fichier les militants et de faire participer les communistes à la gestion locale des pénuries⁴². Le ton et l'origine de la note laissent à penser qu'on y insistait sur les bénéfices à tirer d'une telle opération pour mieux convaincre le commandement militaire, dont les modes de pensée plus traditionnels généraient bien des réticences.

Du côté communiste, on trouva aisément dans l'histoire, comme il se devait toujours, des références adaptées à la nouvelle conjoncture. Finie la Commune de Paris ou la bataille de Madrid, on puisait dans la Première Guerre mondiale et la stratégie bolchevique. Dans l'état de décomposition politique

⁴² Note du 7 juillet 1940, EM Majestic, CDJC LXXIX a1.

ambiant, une opportunité s'offrait et il s'agissait bien d'« utiliser toutes les possibilités légales ». Il n'en reste pas moins que, si le bagage référentiel du cadre communiste permettait de justifier toute tactique, la négociation avec l'occupant nazi présente un cas limite, comme en témoignent les réticences et, plus souvent, la stupéfaction, en France, de Gabriel Péri, Arthur Dallidet ou Benoît Frachon et, en URSS, de Thorez et Dimitrov. On peut certes mettre en avant le rôle moteur joué par Duclos ; on peut également avancer l'hypothèse – l'un n'empêchant pas l'autre et sous réserve de confirmation par les sources encore inaccessibles – qu'une telle affaire répondait à la stratégie d'une des composantes de l'appareil soviétique, bien représentée par Molotov relayé par les ambassades.

Quant aux causes de l'échec, on les recherchera dans les contradictions rapidement apparues, aussi bien du côté allemand que du côté communiste. L'affaire était définitivement enterrée à la fin août, comme en témoignait, indirectement, la réorientation éditoriale de *L'Humanité* clandestine, les critiques contre l'occupant s'accroissant au cours des mois. Mais cette ténébreuse affaire ne resta pas sans conséquences qui concernent directement notre sujet. En effet, déjà fragilisés par le double pacte germano-soviétique, les militants communistes parisiens restaient sous le coup des tractations de l'été et d'une politique légaliste qui amena plus d'un à se mettre en avant et la plupart à négliger l'élémentaire vigilance. Dans une note rétrospective du 5 octobre, la préfecture de police de Paris (PP) constatait que le PCF avait abandonné sa structure en groupes de trois et privilégiait une formule plus ouverte, de 6 à 8, ce que confirme la lecture de la presse interne clandestine, *La Vie du Parti* relevant en son numéro d'octobre les risques d'un tel changement. Un relâchement organisationnel se combinait donc au flou de la tactique. De fait, le même 5 octobre 1940, la police française organisait une rafle dans les milieux communistes de la capitale et de la banlieue, visant les syndicalistes et les anciens élus. Ils furent 210 à se retrouver ainsi internés au camp d'Aincourt (Seine-et-Oise) à l'initiative de l'autorité d'occupation qui, précisait La Laurencie, délégué du gouvernement de Vichy dans les territoires occupés

(DGTO), dans une circulaire aux préfets dès le 31 août, « ne nous paraît nullement hostile à des mesures fermes et énergiques vis-à-vis des ex-communistes et semble, au contraire, disposée à seconder notre action ». Les sources allemandes sont à ce titre fort éclairantes.

Le 30 septembre 1940, le chef de la Gestapo parisienne, Boemelburg, envoyait le télégramme suivant à son supérieur berlinois :

« Tous les chefs communistes actifs connus et les fonctionnaires [=permanents. DP] dont on peut attendre que, directement ou indirectement, ils puissent rédiger et distribuer des tracts ou puissent être actifs d'une autre façon, doivent être arrêtés et transférés dans un camp. Le projet a été discuté avec l'ambassadeur Abetz qui a donné son accord, à condition que les arrestations, le transfert dans le camp, la surveillance, le ravitaillement etc. soient effectués par les autorités françaises [...]. »

La réponse du chef suprême de la Gestapo, Müller, le 3 octobre soit deux jours avant la rafle, n'est pas moins instructive :

« Après entretien avec le Führer, l'oberh. Müller ne s'oppose pas aux propositions de la police parisienne sur les mesures à entreprendre ; mais il faut s'assurer

1° qu'on épargne nos indicateurs

2° que les listes des arrêtés soient obtenues

3° que le matériel soit examiné et que tout ceci soit très discret.

Il faut nous informer sur le succès. »⁴³

La vague d'internements administratifs dans les milieux communistes fut donc d'initiative française. Nous reviendrons plus en détail sur cette vaste rafle en région parisienne. On retiendra dans l'immédiat que, depuis les premiers jours de l'occupation, la préfecture de police de Paris avait continué, voire accru, sa surveillance. Malgré ses désirs, elle ne put, trois mois et demi durant, utiliser cependant l'arme de l'internement administratif. Aussi, pendant tout l'été 1940, les militants repérés n'étaient-ils pas inquiétés tandis que les distributeurs de tracts pris sur le fait ne risquaient qu'une peine de prison symbolique sans suite. La loi du 3 septembre 1940 avait beau renforcer les moyens dont disposait la préfecture, celle-ci était paralysée tant que les

⁴³ Télégramme de Boemelburg, 30 septembre 1940, IVA1 n°11-5340 et réponse du directeur des affaires criminelles, Vogt, RSHA IVA1 n°92-2840, BMP (Paris).

autorités allemandes n'autorisaient pas que la loi fût effectivement mise en œuvre. On a également l'illustration de la nouvelle stratégie développée par les allemands : s'ils laissaient à la police parisienne toute liberté pour mener la répression anticomuniste, mais sous leur seule responsabilité, ils prenaient bien soin, par là même, de s'effacer derrière les Français pour ce genre de tâche.

Face au défi communiste

Le déclenchement de l'opération Barbarossa sur le front de l'Est changea les données du problème. On a vu comment l'engagement des communistes dans la lutte armée changea les rapports de forces au sein de l'administration d'occupation ; il reste à évoquer les mesures concrètes prises par les Allemands et par Vichy pour relever le défi communiste. Dans un premier temps, les Allemands exigèrent une vaste campagne d'internements administratifs ; les ressortissants soviétiques et de nombreux communistes encore légaux en furent les victimes. Ainsi, dans le ressort de la préfecture de police de Paris, on note effectivement 245 internements administratifs entre le 22 juin et le 4 août 1941. Cette phase paroxystique nous intéresse car elle fut voulue par les Allemands et n'eut qu'une répercussion symbolique sur l'appareil du PCF. En effet, par définition, l'internement administratif se fondait sur les listes et les surveillances d'avant-guerre ; à l'été 1941, les communistes qui avaient décidé de militer avaient bien compris que la clandestinité et ses contraintes s'imposaient.

Les premiers attentats

Très vite les polices avaient mesuré le danger. Dès le 2 juillet 1941, la PP relevait :

« M. Raiser, adjoint du conseiller Boemelburg, demande aux services de police sur le vu d'une information de la GFP de prendre des dispositions pour empêcher tous actes ou attentats que des éléments communistes parisiens auraient résolu de commettre à l'égard des soldats de l'armée d'occupation, isolés ou en état d'ivresse »⁴⁴.

De fait, à l'été 1941, engagé dans une guerre qui, dorénavant, n'était plus impérialiste et injuste mais de libération nationale et juste, le PCF décida de se lancer dans la lutte armée. Il commença là où il avait les forces suffisantes et les militants (jeunes, immigrés) les plus décidés à cette forme de lutte. Le premier attentat individuel visa, comme on le sait, un aspirant de marine, exécuté par Fabien au métro Barbès le 21 août 1941, avant une vague d'attentats à Paris au début du mois de septembre. Pour desserrer l'étau, la direction communiste visa quelques villes de la zone occupée, mais l'action était toujours menée par un commando parisien, ainsi à Nantes et à Bordeaux en octobre. Une nouvelle opération fut lancée à Paris, entre la troisième semaine de novembre et la mi décembre. Le Nord était un autre des bastions communistes traditionnels sous contrôle allemand ; dès le 24 août, des soldats allemands furent ainsi exécutés à Marquette et à Lille. Mais, devant les réactions très négatives de l'opinion et des militants eux-mêmes, sans compter avec les leçons tirées de la grève dans les mines au printemps précédent (importance du mouvement collectif et gravité de la répression), le journal communiste du Nord, *L'Enchaîné*, non seulement refusa de revendiquer ces attentats, mais il les attribua à des soldats allemands ; il n'y eut pas de nouvelle opération de ce type avant le début de 1942, et encore sur ordre pressant de la direction parisienne.

Il est vrai que chacun des acteurs avait compris que l'enjeu majeur résidait bien dans l'état de l'opinion. L'attentat individuel n'était pas dans la culture communiste. Il fallut attendre la fin décembre 1941 pour voir le PCF assumer ces actions dans *L'Humanité*. La lecture du journal est à ce titre instructive sur la complexité de la situation et ses implications tactiques : dans un premier temps, le journal clandestin renvoyait aux Allemands l'accusation

⁴⁴ Rapport de la PP, 2 juillet 1941, arch. Tasca, Fondation Feltrinelli (Milan).

de terrorisme et, s'appuyant sur les exécutions d'otages, puis avançait peu à peu l'idée de légitime défense avant de présenter ces attentats comme la réplique aux exécutions d'otages. Il savait alors pouvoir compter sur la réaction massive de rejet qu'elles avaient suscitées dans l'opinion. La préfecture de police de Paris en convenait dans un rapport du 27 décembre 1941 :

« Devant cette situation [=les exécutions du 15 décembre. DP], les dirigeants communistes ont décidé de réagir énergiquement et d'exploiter au maximum l'indignation de la population [...]. Ils vont [...] s'efforcer d'entraîner tous les Français à s'associer à leur action terroriste en les incitant 'à venger les victimes innocentes de la répression allemande et à venger les assassins'. Cette propagande risque de trouver des échos favorables dans les milieux sociaux en raison du mécontentement et de l'hostilité que provoquent les méthodes de répression des autorités allemandes et il faut s'attendre à une recrudescence de actes de terrorisme. »⁴⁵

L'opinion publique n'intervenait donc pas simplement pour expliquer le retard mis à reconnaître les attentats ; elle était aussi un enjeu stratégique majeur. C'est le sens d'une directive interne lancée par Jacques Duclos, il est vrai en février ou en mars 1942. On y lit qu'il fallait secouer l'apathie ambiante par des actions (et donc des réactions) fortes, en espérant que la condamnation des exécutions d'otages dépasserait rapidement celle des attentats individuels ; il s'affirmait, en outre, convaincu que rapidement le développement de la lutte armée rendrait impossible le ratio demandé par Hitler. Il s'agit sans doute déjà d'une reconstruction avec fonction de légitimer après coup, auprès des cadres, l'action engagée sur d'autres fondements stratégiques. Elle vint cependant très vite et se nourrit en outre de la comparaison entre le sacrifice des otages (pris, pour beaucoup, dans les camps d'internement) et des victimes civiles d'un seul bombardement allié.

Vichy se radicalise

Mais – on l'aura compris – dans le dispositif complexe des forces en présence, le déclenchement de la lutte armée fut un défi majeur, d'abord et immédiatement, pour les diverses autorités qui avaient à en traiter. Avant

⁴⁵ Rapport de la PP, 27 décembre 1941, *ibid.* Sur le choc provoqué par les exécutions dans la région même de Châteaubriant, voir les rapports de la brigade de gendarmerie, arch. Gendarmerie (SHGN), R/4, cote provisoire 014894.

même les premiers attentats, le régime de Vichy avait connu un sensible durcissement et l'on aurait tort de négliger sa capacité autonome de radicalisation. Mais, ici, c'est sous l'angle des rapports avec les Allemands que nous souhaitons aborder la question. Certes les sections spéciales (loi du 14 août 1941) et le tribunal d'État (7 septembre 1941, une section à Lyon, une à Paris) se voulaient une réponse aux premiers attentats et à la volonté allemande d'obtenir des exécutions rapides, sommaires et symboliquement fortes. Mais dès courant juin, Darlan avait fait convoquer son secrétaire général à la Police, Chavin, pour réfléchir aux modalités juridiques d'une répression accrue « contre les anarchistes et les communistes » ; le nombre de sabotages et la difficulté des tribunaux militaires à faire face à leur tâche imposaient des mesures exceptionnelles. Comme il le raconta à la Libération, Chavin mit en place une commission, rendit ses conclusions quelques jours plus tard et n'entendit plus parler de l'affaire jusqu'au 14 août suivant. Restait cependant cette note explicite de l'amiral Darlan en date du 25 juin 1941 :

« Vice-présidence du Conseil
Cabinet 623/VP Cab. Vichy 25 juin 1941
Instruction pour M. Chavin, secrétaire général de la police
Objet: Mesures à prendre contre l'activité communiste en France et dans l'Empire français.

Vous mettrez d'urgence à l'étude les questions suivantes :

- Aggravation très sévère des peines prévues pour la répression des menées antinationales, pouvant aller, dans certains cas, jusqu'à la peine capitale
- Institution d'une juridiction d'exception
- Situation des représentants diplomatiques et consulaires en France et dans l'Empire.

Vous me rendrez compte, en vue de l'application immédiate des mesures convenables »⁴⁶

Le texte de la loi du 14 août instaurant une juridiction d'exception, les « sections spéciales », fut préparé par le conseil d'administration du ministère de la Justice qui réunissait les directeurs sous la présidence du secrétaire général. On a ainsi retrouvé la trace d'une convocation pour une réunion prévue le 19 juillet. Le 11 août 1941, le garde des Sceaux, Joseph Barthélemy,

⁴⁶ Note de Darlan à Chavin, cité dans la procédure contre Dayras, AN 3W144.

réunissait une conférence à laquelle participaient Henri Moysset, alors ministre d'État, les secrétaires généraux et les représentants des départements ministériels intéressés. Fort des réunions préparatoires, Barthélemy rédigea lui-même l'essentiel de la loi à cette occasion, à l'exception de l'article prévoyant la rétroactivité de la loi. On se trouvait dans le contexte du discours « du vent mauvais » dans lequel Pétain annonçait une radicalisation sensible du régime, mais avant les premiers attentats. L'article 10 de la loi fut directement consécutif à l'attentat de Barbès.

Le 23 août, à l'initiative de Jean-Pierre Ingrand, représentant le ministère de l'Intérieur en zone occupée, se réunissaient à la Chancellerie quelques adjoints de hauts magistrats. Ce fut au procureur de la République Gabolde que revint le soin de rédiger l'article 10 permettant l'application de la loi aux faits accomplis antérieurement à sa promulgation ; une indication manuscrite en fait foi. Dans une note du 25 août aux premiers présidents de cours d'appel et aux procureurs généraux, Barthélemy commentait en détail cette loi finalement publiée dans le *JO* du 23. Il y insistait sur le choix des magistrats, sur le caractère rétroactif de la loi et sur la disjonction entre l'infraction et la peine, avant de terminer sur un appel à la mobilisation (« Le gouvernement du Maréchal sait que les magistrats français feront preuve dans les circonstances présentes du même dévouement et de la même énergie que les juridictions militaires ont toujours montré au cours des époques troublées de notre histoire »)⁴⁷.

Si les sections spéciales n'avait pas de lien immédiat avec l'internement administratif, elles participèrent du contexte exceptionnel de l'été et de l'automne 1941 fait de menaces, de chantage avec pour enjeu l'exécution d'otages pris, pour l'essentiel, parmi les internés administratifs. En cela, les mémoires (inédits) de Gabolde évoquent avec justesse les menaces allemandes

⁴⁷ Le récit de la réunion du 23 août et la circulaire de Barthélemy du 25 se trouvent dans le dossier Dayras, AN 3W144 ; la note est longuement évoquée dans le dossier Gabolde, AN 3W178-179 (contumace). Dans ses mémoires inédits, Maurice Gabolde consacre plusieurs pages à l'affaire des sections spéciales ; nous remercions son fils, Christian Gabolde, de nous avoir permis de les lire.

d'exécution massive d'otages et la décision du gouvernement français d'éviter au maximum cette extrémité, dont il mesurait les conséquences politiques, et de prendre les devants : la loi était sollicitée, les magistrats et les policiers étaient mobilisés. Mais échappaient à Vichy deux paramètres essentiels : la capacité du PCF à poursuivre sa campagne d'attentats et la logique propre au fonctionnement d'une justice, même contrainte. Au lieu des six condamnations à mort prévues comme par contrat, la première session de la section spéciale de Paris s'arrêta à trois. Le 3 septembre, Brinon se faisait sévèrement tancé par le MBF, lequel lui signalait que, par une note du 22 août, le gouvernement français avait envisagé la condamnation et l'exécution de six dirigeants communistes par un tribunal spécial, les autorités allemandes ayant sursis, en échange, à « prendre des mesures de représailles contre la population française ». Vichy ajouta donc une juridiction d'exception à la structure des sections spéciales ; par la loi du 7 septembre, en effet, un tribunal d'État était institué ; avec ses deux sections (Paris et Lyon), il couvrait l'ensemble du territoire national. Mais quand les trois exécutions promises furent effectives, soit les 20 et 21 septembre, le PCF s'était engagé dans une nouvelle phase d'attentats individuels à laquelle, en outre, les Allemands avaient déjà répondu par plusieurs exécutions sommaires.

L'occupant fait pression

Les conditions du combat et de la répression avaient changé et, depuis l'attentat de Barbès, Vichy et le MBF avaient engagé des négociations extrêmement serrées et compliquées par la multiplicité des facteurs à prendre en compte. Devant les délégués départementaux à la propagande réunis en conférence d'information le 17 septembre 1941, le ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu, s'attarda longuement sur le nouveau contexte politique, les réactions de l'opinion et les décisions qu'il était amené à prendre. Il fournit une photographie de la situation et des engagements de chacun à un moment donné,

bientôt dépassé, mais également une nouvelle et claire illustration de la stratégie suivie par l'État français :

« Jusqu'à présent j'ai pu obtenir de la sagesse politique de l'occupant que les représailles soient réduites à peu de personnes et restent presque individuelles, choisies dans un milieu restreint. Pourrais-je continuer dans cette voie et éviter à l'ensemble de nos compatriotes des difficultés considérables, qu'ils ne réalisent pas, mais qu'ils éprouveraient à l'heure où elles les frapperaient ? Je l'espère vigoureusement, mais ceci dépend de l'action dure et efficace avec laquelle je combattrai partout où ils se présenteront en zone libre, comme en zone occupée, les agissements du parti communiste »⁴⁸.

Dès le 19 septembre, le MBF faisait connaître au gouvernement français ses nouvelles décisions. Il ordonnait que tous les Français du sexe masculin déjà et dorénavant arrêtés par les autorités françaises pour activité communiste ou anarchiste seraient maintenus en état d'arrestation, aussi, pour le compte du MBF à l'accord duquel serait en outre soumise toute libération éventuelle. En outre, des listes devaient être établies et transmises aux Feld- et Kreiskommandanturen. Si le MBF se montra rapidement plus souple sur le contrôle français des libérations, il maintint pour l'essentiel le cadre très strict ici défini jusqu'aux « accords » Bousquet-Oberg [cf. *infra*]. Elle prend place, également, dans un échange très nourri de correspondances – notes écrites et verbales – et de contacts directs où Benoist-Méchin, Brinon et, dans une moindre mesure, Ingrand jouèrent un rôle majeur.

Les journées qui suivirent les attentats de Nantes et de Bordeaux constituèrent une phase paroxystique, dont témoigne le journal de bord d'Otto von Stülpnagel. On y mesure l'ampleur du traumatisme, la densité des contacts, la conscience des enjeux et l'étroite marge de manœuvre dont disposait alors le gouverneur militaire. Heure par heure, jour après jour, on voit à la fois l'initiative puis les réserves du commandement militaire allemand dans l'exécution d'otages, les ordres directement venus de Hitler, les interventions

⁴⁸ Conférence d'information des délégués départementaux à la propagande, Vichy, 17 septembre 1941, in D. Peschanski dir., *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca*, op. cit., p. 318.

des autorités politiques et religieuses françaises pour éviter les exécutions massives ou retarder au moins les échéances⁴⁹.

« Les vainqueurs de cette journée sont ceux qui sont morts ».

On voit donc les autorités françaises multiplier les interventions et Von Stülpnagel, relayé par le chef du Quartier général, obtenir finalement de Hitler que les exécutions s'arrêtent à la première centaine d'otages prévue. Mais la position du MBF était sensiblement fragilisée, à la merci, en outre, d'une poursuite de la lutte armée, inéluctable et, sous cette forme, difficilement réductible à brève échéance. On mesure également l'écho d'actions ponctuelles à l'effet militaire extrêmement limité. Cette guérilla urbaine se mesure, d'abord et avant tout, à l'aune de son efficacité politique. Avec pour enjeu majeur : l'opinion française.

Or, pour l'opinion, l'exécution de 100 otages au lieu de 200 resta d'abord l'exécution de 100 otages. C'est là que se jouait l'essentiel du combat ; Vichy et le MBF se rejoignaient pour conclure que ce combat avait été perdu. On imagine cependant les conséquences sur la vie dans les camps d'internement où l'on prit la majorité des otages. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur l'état d'esprit des internés, mais il est possible de faire le point sur les conditions qui présidèrent à l'exécution des 27 de Châteaubriant, sur la responsabilité des services français et allemands et sur l'exécution elle-même.

Le 18 janvier 1942, un Inspecteur général adjoint des services administratifs remettait à Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, un long rapport sur les exécutions des 22 octobre et 15 décembre 1941, après une mission sur place la troisième semaine de décembre. Si l'on croise ses conclusions avec les archives par ailleurs conservées du camp, on peut reconstituer l'historique de

⁴⁹ Document reproduit in Hans Umbreit, *op. cit.*. Les notes officielles et officieuses de l'automne 1941 se trouvent en AN F7 14889 (dossier 17 : otages).

l'établissement des listes d'otages⁵⁰. Les règles furent fixées après les affaires de Nantes et de Bordeaux : ainsi, au Feldkommandant qui le mettait en demeure de désigner 100 otages dans la région bordelaise, le préfet de Gironde répondait le 25 octobre par la négative ; un mois plus tard, le 20 novembre, le MBF prenait officiellement acte de l'échange de correspondances à ce sujet, répétait qu'il considérait comme otages tous les Français internés ou détenus par les autorités françaises pour activité communiste, demandait aux autorités françaises qu'elles lui fournissent la liste de ces personnes mais admettait que le choix des otages incombait aux seules autorités allemandes. Les règles n'étaient pas encore clairement arrêtées dans l'affaire de Châteaubriant, ce dont témoignent le rapport demandé à l'IGSA (rapport Petit), mais également la visite d'un officier allemand venu dès le 26 octobre au camp ; ce dernier interrogea son interlocuteur, le secrétaire gestionnaire du camp, alors la plus haute autorité présente :

« Je vais vous poser une question et je pense que vous en comprendrez la haute portée morale. Qui a désigné les otages qui ont été fusillés le 22 octobre 1941, otages communistes provenant de votre camp ? »

Comme on l'a vu dans les explications données par Pucheu quelques semaines plus tôt, il s'agissait pour le ministre d'arrêter le processus engagé, aux conséquences politiques majeures ; pour ce, il tenait à affirmer le primat des autorités françaises dans la répression et à cibler celle-ci strictement sur les communistes. Dès lors, la collaboration des polices était acquise et, si les Allemands mettaient à exécution leurs menaces, qu'au moins elles touchassent des cadres du PC. Assez rapidement, mais pas immédiatement, les autorités françaises s'aperçurent du danger que représentait la participation éventuelle à

⁵⁰ Rapport de l'Inspecteur général adjoint Petit au ministre de l'Intérieur, Paris, le 18 janvier 1942 ; Note du préfet de Gironde au FK, 25 octobre 1941 ; lettre du MBF, 20 novembre 1941 ; AN F7 14889 ; rapport du gestionnaire du camp de Châteaubriant, Breillier, 30 octobre 1941 (sur la visite d'un officier allemand le 26 octobre), AD LA 43W4 ; rapport du sous-préfet Lecornu au préfet faisant récit de la fusillade du 23 octobre 1941 ; rapport au sujet de l'arrestation du préfet, 26 octobre 1941 ; rapport du sous-préfet au préfet, 22 octobre 1941 sur la désignation des otages AD LA. 270W480 ; Edmond Duménil, *Journal d'un honnête homme pendant l'occupation, juin 1940-août 1944*, Nantes, Éditions de l'Albaron, 1990 ; Bernard Lecornu, *Un préfet sous l'occupation allemande. Châteaubriant, Saint-Nazaire, Tulle*, Paris, éditions France-Empire, 1984.

la désignation des otages. Or, dans le cas de Châteaubriant, la limite ne fut pas clairement établie. Dans l'affaire, Chassagne, chargé de mission du ministre de l'Intérieur joua un rôle des plus ambigus. Dès le 13 octobre il s'était rendu dans le camp où, en présence du sous-préfet (qui, en Loire-Inférieure, avait la tutelle des camps), il avait fourni les règles d'un classement des internés en fonction de leur dangerosité.

Les choses se précipitèrent, bien entendu, le 20 octobre, jour de l'attentat. Dès 9h40, le Kreiskommandant de Châteaubriant se présenta au camp et ordonna au directeur de lui remettre le registre nominatif des internés. De retour de Paris, le sous-préfet de Châteaubriant, Bernard Lecornu, se rendit chez le Kreiskommandant dès qu'il apprit l'affaire, soit à 12 heures. Là, il constata que son interlocuteur avait relevé 200 noms sur la liste du camp. Dans son rapport rétrospectif du 26, le sous-préfet était précis :

« Je fais observer à l'officier représentant le KK que les autorités françaises désirent que l'on tienne compte, pour le choix des otages, du dossier des internés et que l'on retienne de préférence les plus dangereux et les moins chargés de famille. Cet officier me fait savoir qu'il ne peut tenir compte de pareilles considérations ».

Mais, revenu à son bureau, le sous-préfet contacta à Paris deux membres du cabinet de Pucheu, soit Chassagne et Caumont, et Weber, chef de bureau au secrétariat général pour la police, « afin d'établir, selon leurs directives, une liste d'internés dangereux. J'adresse un exemplaire de cette liste au KK qui, de retour à Châteaubriant, me promet d'en tenir compte dans la mesure du possible ». De fait ce fut une soixantaine de noms que Chassagne désigna au téléphone sur la centaine de noms de communistes classés comme dangereux et, primitivement, comme susceptibles d'être envoyés en Algérie par mesure de sécurité, et il lui demanda « de s'en servir le cas échéant », précise Petit dans son rapport. Lecornu transmit la liste au Kreiskommandant qui promit d'en tenir compte au maximum, même si l'établissement de la liste était déjà remonté à l'échelon supérieur. Se fondant sur la liste complète des internés qu'on lui avait transmise la nuit suivante, Chassagne établit une liste de quelque 70 noms qui reprenait, pour l'essentiel, celle arrêtée par téléphone.

Concrètement, 18 des 27 otages pris à Châteaubriant et exécutés étaient sur cette liste, mais également les 9 exécutés le 15 décembre suivant.

Les rapports du sous-préfet Lecornu (26 octobre 1941) et de l'Inspecteur général Petit (18 janvier 1942) fournissent des indications précieuses sur les conditions mêmes de l'exécution. Apprenant l'échéance, le sous-préfet ordonna au commandant du détachement de gendarmerie du camp, compte tenu de la faiblesse des effectifs et de l'état d'esprit des internés, d'ouvrir le feu sans sommation en cas de trouble. Il s'y rendit à 11h30 pour vérifier l'exécution des consignes. À 13h, il fut rejoint par le Kreiskommandant, qui avait la liste des 27 en main.

« J'annonce aux otages le sort qui leur est réservé et leur demande de conserver une attitude digne ; ils m'affirment qu'ils mourront en FRANÇAIS [*sic en maj. DP*]. Je leur fais distribuer du papier et des crayons. Ils écrivent une dernière lettre puis ils chantent LA MARSEILLAISE.

14h30 : Les SS arrivent dans un camion bâché. Les otages sont emmenés à travers la ville. Ils chantent "La Marseillaise" et "Le Chant du départ". D'après les renseignements qui m'ont été fournis par le KK qui assistait à l'exécution, les otages sont arrivés sans faiblesse jusqu'au lieu désigné, ont refusé de se faire bander les yeux, se sont eux-mêmes installés devant les poteaux d'exécution en chantant une dernière fois "La Marseillaise" et immédiatement avant la dernière salve, ont crié "VIVE LA FRANCE". Je crois savoir qu'il n'y avait que 9 poteaux d'exécution et que les 18 derniers ont assisté à l'exécution des 9 premiers ».

Petit ajoute :

« Au départ des voitures leurs camarades, devinant le drame qui se déroulait, scandaient : "Nous les vengerons, nous les vengerons". Les gendarmes français, au garde-à-vous, saluèrent le convoi ».

Il conclut sur une remarque du Kreiskommandant, très impressionné par le courage des otages :

« Les vainqueurs de cette journée sont ceux qui sont morts ».

La nouvelle vague d'exécutions du 15 décembre et le choix, à nouveau, de neuf otages à Châteaubriant accroît le fossé entre les forces d'occupation et la population. Selon l'analyse de Petit, les internés politiques étaient devenus des martyrs aux yeux d'une population pourtant de tradition conservatrice. Sa conclusion est des plus explicites : « Il ne faut plus que les camps d'internés

français apparaissent comme les pourvoyeurs des poteaux d'exécution allemands ». Aux Allemands de prendre en charge toutes les opérations ; « Nous subirons la loi du vainqueur, mais le Gouvernement français ne pourrait plus être accusé de collaborer à ses représailles ».

LES ALLEMANDS ET LES TSIKANES

Si les conditions dans lesquelles s'effectua l'internement des nomades furent bien différentes, la mesure n'en fut pas moins très précoce et de grande ampleur, du moins en zone Nord. Il est vrai que, plus que pour d'autres catégories visées, l'héritage des stéréotypes et des pratiques d'exclusion pèse d'un poids déterminant.

Un lourd héritage

On peut remonter sans aucun doute bien au-delà encore pour repérer les indicateurs d'un rejet, mais la dénonciation du « fléau tzigane » était devenue une des priorités de l'administration allemande depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Le contrôle se fit de plus en plus serré au point que, en 1911, la Bavière organisa une conférence sur « les traits fondamentaux de la lutte contre le fléau tzigane »⁵¹. Encore en 1926, sous la République de Weimar, la commission allemande de la police criminelle mettait au point une « convention des Länder allemands sur la lutte contre le fléau tzigane ». Au

⁵¹ Generallandesarchiv Karlsruhe 234/5682, Grundzüge für die Bekämpfung der Zigeuner, 1911, cité par Michael Zimmermann, "Die nationalsozialistische Vernichtungspolitik gegen Sinti und Roma", *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 1987, pp. 31-44. Lire du même *Verfolgt, vertieben, vernichtet. Die Vernichtungspolitik gegen Sinti und Roma*, Essen, 1989. La meilleure connaissance française de la question, Henriette Asséo, a publié, en particulier, un article dans *Les Annales ESC* (mai-juin 1993) sous le titre "Contrepoint : la question tzigane dans les camps allemands" (pp. 567-582).

moins dans les premières années, la politique suivie par les nazis s'inscrit dans la continuité ; l'emballement ne vint qu'une fois la guerre déclenchée. Ce furent donc toujours les autorités locales et régionales qui furent à l'origine d'un durcissement progressif de la législation dans les années 1930, la Prusse prenant même, en 1936, un arrêté permettant l'expulsion ou l'internement des nomades vivant de « vols, fraudes et mendicité ». Les autres Länder suivirent. Si les lois raciales concernèrent les Tsiganes, la centralisation des mesures et des structures répressives date de 1938-1939. Alors fut mis en place à Berlin un Office central de répression du vagabondage tsigane, héritage de la convention de 1926⁵². Et le 8 décembre 1938, Himmler imposa par décret le recensement de tous les Tsiganes, qu'ils fussent nomades ou sédentaires (décret « Pour la lutte contre le fléau tsigane »).

Ce lourd héritage de lois et de stéréotypes pesa dans la série de mesures prises quand se déclencha la guerre, guerre effective à l'Est ou « drôle de guerre » à l'Ouest, guerre qui surimposa des impératifs militaires. Ainsi dès le 17 octobre 1939, une « loi de fixation » assigna à résidence les Tsiganes là où ils se trouvaient. Préparant l'offensive à l'ouest, Himmler décida le 27 avril 1940 la déportation vers le Gouvernement général (Pologne) des 2 500 Tsiganes habitant la bordure occidentale du Reich. Jusqu'à la fin de 1942, l'assignation à résidence et l'exclusion sociale définirent la politique de persécution anti-tsigane. À côté des politiques, les scientifiques furent mis à contribution. Un neurologue de formation, Ritter, fut même au cœur du dispositif puisque son Centre de recherche d'hygiène raciale et de biologie de la population fut reconnu par les services de la police et de la santé dans le classement des populations visées. Il fut à l'origine de nombreuses et complexes classifications, comme celle qui, en août 1941, distingua entre les Tsiganes (Z), les plus qu'à moitié tsiganes (ZM+ : Zigeunermischling, de premier et de second degré), les moins qu'à moitié tsiganes (ZM-) et les non

⁵² Circulaire du 6 juin 1936, HCII20 n°10/36, RMBiV.S. 785, cité par Joachim S. Hohmann, "Le génocide des Tziganes", in François Bédarida dir., *La politique nazie d'extermination*, IHTP/Albin Michel, 1989, p. 264.

tsiganes (NZ). Cette longue expertise, qui se poursuivit jusque dans les camps, ne convint pas à ceux qui souhaitaient une solution radicale et massive et qui inspirèrent les mesures prises par Himmler à partir de l'automne 1942.

L'ordre du 4 octobre 1940

Sans surprise, les Allemands furent donc à l'origine de l'internement des nomades en France occupée. On retrouve dans les mesures prises un mélange d'impératifs militaires et de volontarisme idéologique, les premiers s'appuyant sur les stéréotypes nourrissant le second. C'est au nom de la sécurité des troupes que les autorités allemandes exigèrent ainsi que fussent expulsés des côtes de l'Atlantique les nomades, les Juifs et les ressortissants de puissances ennemies. D'abord internés sur place (comme au camp de Mérignac, en Gironde), ils furent ensuite transférés vers l'intérieur (à La Lande-des-Monts pour les Juifs, à La Morellerie pour les nomades, deux camps situés en Indre-et-Loire). Le commandement militaire allemand sis à Bruxelles fit de même dans la « zone rouge » côtière des départements à lui rattachés dont les « indésirables » (beaucoup d'Anglais) furent transférés à Troyes, dans la zone sous commandement parisien.

Le 4 octobre 1940, le lieutenant-colonel Hans Speidel, au nom de l'état major militaire du MBF, envoyait au chef de l'administration militaire l'ordre suivant :

« 1. Les Tsiganes se trouvant en zone occupée doivent être transférés dans des camps d'internement, surveillés par des policiers français. Les détails sont à fixer par les chefs régionaux.

2. Le franchissement de la ligne de démarcation vers la zone occupée leur est interdit. »⁵³

Dans la foulée, une nouvelle ordonnance allemande promulguée le 22 novembre interdisait l'exercice des « professions ambulantes » dans

⁵³ Lettre de Speidel au chef de l'administration militaire, 4 octobre 1940, AN AJ40 885/2.

21 départements du grand ouest, de la Somme aux Basses-Pyrénées. La confusion entre forains, marchands ambulants et nomades ne fut pas sans conséquences, comme nous le verrons, dans les camps où ces catégories se trouvèrent mêlées. Cela alerta aussi immédiatement les autorités françaises, le ministère de la Production industrielle et du travail s'inquiétant, dans une circulaire aux préfets du 23 janvier 1941, des conséquences économiques et sociales d'une telle mesure, alors même que le pays était confronté à des problèmes croissants de ravitaillement. Il ne s'agissait pas, pour autant, de remettre en cause le bien fondé de mesures visant les nomades.

Cette ambiguïté caractérise la position française sur l'ensemble du sujet. Il s'agissait à la fois d'accepter le fait accompli, d'intégrer le dérogatoire à la législation française quitte à opérer quelque jonglerie juridique mais également d'obtenir de l'occupant qu'il prît en charge les conséquences (financières) de ses décisions. L'exercice n'était pas simple. Il y avait, au départ, une opposition des autorités françaises à l'internement généralisé des nomades mais également l'aveu d'une impuissance certaine ; ainsi le 23 novembre 1940, le 2^e Bureau du ministère de l'Intérieur répondait à l'adresse de la DGTO :

« Encore que la réunion de nomades dans des camps de concentration ne paraisse par désirable, il ne semble pas que, dans les circonstances présentes, le gouvernement ait la possibilité de répondre par une fin de non-recevoir aux prescriptions des autorités d'occupation »⁵⁴.

Plutôt que de reconnaître ni même d'évoquer l'ordonnance allemande – façon encore d'affirmer la souveraineté de l'État français sur l'ensemble du territoire national – on s'appuyait sur les lois françaises, en l'occurrence celles héritées de la « drôle de guerre ». La loi du 6 avril 1940 demandait, vu la guerre, l'assignation à résidence des nomades ? Et voilà les préfets de zone Nord assigner à résidence les nomades ... dans des camps d'internement. Le décret du 18 novembre 1939 permettait d'interner toute personne jugée dangereuse pour la Défense nationale ou la sécurité ? Et l'on apprend que tout nomade libéré avait obligation de ne circuler que dans la commune

⁵⁴ Ministère de l'Intérieur, 2^e Bureau, au représentant de l'Intérieur auprès du DGTO, 23 novembre 1940, AN F7 15087.

d'assignation ou dans les communes limitrophes sous peine d'être emprisonné comme le prévoit l'article 4 du décret du 18 novembre.

Sur le terrain, concrètement, à la demande des autorités allemandes, les préfets répondaient en se référant à des lois et non à la décision de l'occupant. Tel fut le cas dans la Loire-Inférieure. Alerté par la Feldkommandantur, le préfet avertissait à son tour le commandant de compagnie de gendarmerie du département, demandait dans un premier temps la mise en application stricte de la loi du 6 avril 1940 sur l'assignation à résidence, ordonnait bientôt que fût dressée la liste nominative des victimes potentielles avant de prendre un arrêté qui ne faisait référence qu'à cette loi ; l'arrêté précisait ainsi en son article 1 que

« les nomades stationnant dans le département de la Loire-Inférieure, c'est-à-dire toutes personnes réputées telles dans les conditions prévues par l'article 3 de la loi du 16 juillet 1912 et qui sont ou doivent être titulaires d'un carnet anthropométrique, sont astreintes à résider, à partir du 11 novembre 1940, sur le territoire de la commune de Moisdon-la-Rivière, au lieu-dit *Les Forges* ».

Dans la pratique, les préfets de zone occupée montrèrent un zèle certain dans la mise en œuvre de la décision allemande, y voyant le moyen de se débarrasser à bon compte d'une population jugée encombrante et n'hésitant pas, même, à donner une interprétation large du texte en touchant des populations qui devaient être *a priori* épargnées. Ils savaient en outre pouvoir compter souvent sur le soutien, plus encore que l'indifférence, d'une population qui se satisfaisait aisément de telles mesures. Mais, dans un seul cas seulement, un rapport du préfet (21 juillet 1941), celui de Côte-d'Or, laisse à penser que l'internement y relevait des seules autorités françaises, poussées par les plaintes des populations locales ; ainsi serait né le camp de Moloy, même si la prudence s'impose puisqu'on a retrouvé par ailleurs deux lettres de la Feldkommandantur

demandant l'application de telles mesures, en octobre 1940 et encore en mars 1941⁵⁵.

Vichy dans la continuité de la III^e République

Il reste qu'à chaque fois seuls les textes de la III^e République furent sollicités. Contrairement à mon hypothèse de départ, les Tsiganes ne furent pas visés par la logique d'exclusion si prégnante dans la politique et l'idéologie de l'État français. On n'en trouvera nulle trace, en effet, parmi les figures de l'anti-France si régulièrement tancées par les nouveaux gouvernants et si souvent visés par les nouvelles lois. C'est d'abord sur la loi du 16 juillet 1912 qu'on prenait appui. À l'aube de la Première Guerre, cette loi distinguait trois catégories : les individus domiciliés en France ou y possédant une profession et qui souhaitaient exercer une profession, une industrie ou un commerce ambulante – on exigeait d'eux une déclaration préalable ; les Français n'ayant en France ni domicile ni résidence fixe et voulant exercer la profession de commerçants ou industriels forains – on leur imposait un carnet d'identité ; enfin les « nomades », à savoir « tous individus circulant en France sans domicile ni résidence fixe et ne rentrant dans aucune des catégories ci-dessus spécifiées, même s'ils ont des ressources ou prétendent exercer une profession » – ils devaient justifier de leur identité à leur entrée en France et demander un carnet anthropométrique qu'ils présentaient à l'arrivée et au départ de chaque commune. Sans surprise, la question des populations nomades fut à nouveau posée après la déclaration de guerre de 1939.

Le stéréotype du tzigane espion était très vivace ; il explique pour beaucoup les mesures prises, par exemple, dans l'ouest de la France : dès le 22 octobre 1939, au nom de la loi sur l'état de siège et en s'appuyant sur la loi de 1912, le commandant de la 9^e région militaire interdisait la circulation des

⁵⁵ Sur Moidson-la-Rivière, documents in AD Loire-Atlantique, 51W10 ; sur Moloy en Côte-d'Or, AN AJ41 369.

nomades dans les départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Charente, Dordogne, Corrèze et leur séjour dans les deux premiers départements. Le décret du 6 avril 1940, si souvent évoqué, prohibait la circulation des nomades sur la totalité du territoire métropolitain et pour la durée de la guerre. Les « nomades » (définition de 1912) devaient se déclarer dans les quinze jours aux autorités de police et être astreints à résider dans la commune fixée par le préfet concerné dans chaque département. Le préambule du décret est explicite : les nomades présentaient un danger, risquant de surprendre le mouvement des troupes ou de repérer les stationnements d'unités. On envisagea même l'internement administratif, comme en témoigne la circulaire explicative envoyée trois semaines plus tard aux préfets par le ministère de l'Intérieur (Direction générale de la Sûreté nationale) :

« J'estime que la réunion des nomades en une sorte de camp de concentration présenterait, en général, ce double inconvénient très sérieux de favoriser le regroupement des bandes que mes services ont eu parfois le plus grand mal à dissocier, et de soulever de délicats problèmes de logement, de ravitaillement, de garde, qui ne pourraient être résolus sans entraîner des dépenses importantes et nécessiter le renforcement des services de surveillance. »⁵⁶

Ces réticences étaient toujours de mise sous Vichy. Il suffit de comparer les camps de zone Sud et de zone Nord à la fin de 1940. Alors même qu'on comptait quelque 60 000 internés dans la première et moins de 2 000 dans la seconde, on ne comptait pratiquement aucun Tsigane interné en zone Sud. On y appliqua en fait le décret-loi du 6 avril 1940 en exigeant, avec plus ou moins de force, l'assignation à résidence et, donc, la sédentarisation. Tel fut le cas dans le Vaucluse. C'est le 8 juin 1940 que le préfet interdit la circulation des nomades dans le département le temps des hostilités et désigna deux communes d'assignation à résidence, Apt et Mormoiron. Mais le 31 mars 1942, la consigne ne semblait pas encore être passée, puisque le préfet s'inquiétait

⁵⁶ Rapport et décret relatifs à l'interdiction de la circulation des nomades sur la totalité du territoire métropolitain, 6 avril 1940 ; circulaire du ministre de l'Intérieur (po/ André Bussièrre, directeur général de la Sûreté nationale) aux préfets, 29 avril 1940. Nous avons publié ces documents en annexe de notre ouvrage *Les Tsiganes en France...*, *op. cit.*, pp. 131-136.

auprès du commissaire central d'Avignon de la présence dans la cité des papes de centaines de vagabonds, au grand dam des résidents. Il lui rappelait alors le décret du 6 avril 1940 et l'arrêté préfectoral du 8 juin suivant. Le maire mit encore six mois à répondre et, le 17 novembre, il s'interrogea sur la possibilité d'envoyer les familles de nomades dans le camp qui venait d'être installé dans les Bouches-du-Rhône. La semaine suivante, les familles visées étaient finalement assignées à résidence dans des communes avoisinantes, mais un nouvel échange épistolaire laisse supposer que le 2 avril 1943 encore, certaines familles n'avaient pas quitté la ville. Or le camp de Saliers était alors plein ; Apt et Mormoiron avaient bien été prévues en juin 1940, mais pour accueillir des nomades avec leurs roulottes et non pas des familles à loger. C'est ce que faisait remarquer le chef de la brigade de gendarmerie de Mormoiron ... le 29 mars 1944 à l'arrivée de deux nomades qui furent finalement installés à Cavaillon, d'où ils disparurent le 16 mai suivant⁵⁷.

L'exemple vaclusien le confirme : l'État français s'inscrivait là dans la continuité de la Troisième République finissante. Il n'était pas question d'interner les nomades mais de les sédentariser, au nom de la conjoncture. Les stéréotypes idéologiques étaient bien là, mais c'étaient les mêmes qui avaient présidé aux mesures de la « drôle de guerre » auxquelles il était seul fait référence. Dans sa réponse au préfet, le maire d'Avignon évoquait cependant allusion à un camp qui venait d'être installé, à Saliers, en Camargue. Créé au printemps 1942, c'était le premier camp de nomades en zone Sud et il n'y en eut plus après. Le compte rendu de la conférence interministérielle qui en fut à l'origine, le 25 mars 1942, montre dans quelles conditions l'initiative fut prise. Il y avait bien de fait quelques centaines de Tsiganes internés dans les camps de Rivesaltes et du Barcarès, après avoir connu celui d'Argelès. Il s'agissait en fait d'hommes, de femmes et d'enfants qui avaient été expulsés par les autorités allemandes des territoires annexés *de facto* (Alsace et Moselle). Ils l'avaient été pour l'essentiel, comme les Juifs, dès 1940, mais l'action continuait,

⁵⁷ Tous documents aux AD Vaucluse, 3W224 et 3W227.

ponctuellement. La gestion du camp était confiée au Service social des étrangers (SSE) et non à l'Inspection générale des camps, donc indirectement au Commissariat à la lutte contre le chômage et non au ministère de l'Intérieur. On peut penser que, dans l'idée du SSE, de son chef Gilbert Lesage, un quaker expulsé d'Allemagne en 1933 qui menait de front actions légales et clandestines, et du premier commandant du camp, Albert de Pelet, responsable de la branche armée du réseau Vengeance, il s'agissait d'éviter un transfert en zone Nord et d'améliorer sensiblement la vie quotidienne de ces populations. Les arguments présentés lors de la conférence interministérielle furent d'un autre ordre, mais on y parla de cadre agréable, dans la région traditionnelle d'attachement, où chacun pourrait exercer ses activités traditionnelles ; on ne parlait pas de mesures de sécurité contre un danger potentiel, mais de « reclassement professionnel des nomades » dans la perspective, bien entendu, d'une sédentarisation. Cela n'empêcha pas les difficultés de s'accumuler quand il fut agi de compter avec les difficultés de ravitaillement et l'afflux trop important dans un camp volontairement petit (au point qu'on en revint bientôt à l'astreinte à résidence au coup par coup)⁵⁸. Quoi qu'il en fût l'internement des nomades en zone Sud fut un phénomène marginal et, en zone Nord, l'internement massif des populations nomades fut la conséquence d'une décision allemande, même si les préfets et les autorités locales, comme le reste de la société, se satisfirent d'être ainsi débarrassés de « populations indésirables ».

⁵⁸ Conférence interministérielle du 25 mars 1942 et rapport de l'architecte des monuments historiques sur l'établissement du camp des Gitans près de Saliers, AD Bouches-du-Rhône, IV Y 4, n°5. Sur le camp, lire l'article de Francis Bertrand et Jacques Grandjonc, "Un ancien camp de Bohémiens : Saliers", in *Zone d'ombres*, Jacques Grandjonc et Theresa Grundtner (dir.), Aix, Alinea, 1991, pp. 291-324.

Les chiffres de l'internement

Les archives ont permis de faire le point sur les chiffres de l'internement des Tsiganes en France. S'il s'agit de dresser un bilan d'ensemble, de 1940 à 1946, on est très loin du chiffre de 30 000 internés qui a fait longtemps autorité, y compris parmi les historiens reconnus qui se limitaient, cependant, à reprendre le chiffre généralement admis. Le chiffrage n'est pas simple car, souvent, on mélange les effectifs (stocks) et les mouvements (flux). La principale difficulté tient cependant dans la composition des camps. En général, les camps de nomades furent spécialisés et rares furent les cas où les nomades voisinèrent, qui avec des prostituées, comme à Jargeau, qui avec des Juifs, comme à Poitiers (camp de la route de Limoges). Cependant, dans un premier temps, les forains furent mêlés aux nomades dans les rafles. À titre d'exemple, en décembre 1941, le principal camp « de nomades », Montreuil-Bellay dans le Maine-et-Loire, comptait alors 219 nomades et 210 forains. À la remarque qui lui en avait été faite par le préfet un mois plus tôt, le Feldkommandant d'Angers avait répondu :

« Il paraîtrait que dans le camp d'internement de Montreuil-Bellay, il se trouve, à côté des romanichels, également des familles qui ont fait du commerce ambulancier et qui ont été expulsées comme romanichels de la zone côtière. Si ces marchands ne sont pas à considérer de race nomade [*sic*], ils pourront, sur demande, être libérés du camp, à condition toutefois que ceux venant en ligne de compte aient un domicile fixe où ils seront soumis, selon les prescriptions françaises, à l'obligation de se présenter. Je vous demande de me présenter toutes les demandes de libération pour examen. »⁵⁹

Et libérations il y eut, car partout, au nom même de la décision allemande du 4 octobre 1940, les forains avaient été également concernés. Un problème supplémentaire est posé par la gestion large de la question par nombre de préfets de zone occupée. Profitant de l'aubaine, ils s'étaient débarrassés à bon compte de nombreux clochards. Les seules données fiables de l'Inspection générale des camps datent de 1944, quand, pour l'essentiel, il n'y avait

⁵⁹ Lettre du Feldkommandant au préfet d'Angers, 12 novembre 1941, AD Indre-et-Loire, 120W6. 213 forains avaient été internés à Coray (Finistère) puis transférés (rapport section Saumur, 9 décembre 1941, arch. Gendarmerie (SHGN), cote provisoire 014971).

pratiquement plus de forains ni de clochards parmi les internés comptabilisés ; or, au 1^{er} janvier, on aurait compté 1869 nomades internés (dont 1564 en zone Nord), 1868 au 1^{er} mars (dont 1496 en zone Nord) et 1870 au 1^{er} mai (dont 1565 en zone Nord). La stabilité des chiffres est un premier enseignement, quand on sait que dans le même temps les effectifs des autres catégories fondaient. Compte tenu des libérations survenues entre 1940 et 1946, mais également des ré-internements éventuels, je confirme la conclusion que je tirais en 1994 : les Tsiganes internés une ou plusieurs fois en France entre 1940 et 1946 furent environ au nombre de 3 000⁶⁰.

Si l'on s'intéresse plus précisément à la chronologie des internements, la zone Nord présente le cas le plus simple. Comme on l'a vu, il s'était agi, dans un premier temps, de faire refluer vers l'intérieur les nomades et autres « indésirables » se trouvant sur la côte atlantique. Les premiers se retrouvèrent une centaine au camp de Beau-Désert, à Mérignac. Tandis qu'un processus comparable fut lancé dans la « zone rouge » sur les côtes de la zone rattachée au MBH de Bruxelles. Mais, pour l'essentiel, les entrées de zone Nord datent de l'automne 1940 et de l'hiver 1940-1941, suite à la décision du 4 octobre.

Le cas de la zone annexée est plus original. Dans un rapport de novembre 1940, de visite dans les camps de zone Sud, Alec Cramer, le représentant de la Croix-Rouge, relevait que sur les quelque 12 000 internés d'Argelès se trouvaient « 382 nomades d'origine française, presque tous marchands ambulants, qui se trouvaient en Alsace et ont été refoulés par les Autorités allemandes ». On lit ailleurs que le 4 avril 1942, le camp d'Arc-et-Senans (Doubs, zone occupée) venait d'accueillir 43 nomades arrivés

« par voie de chemin de fer de Moselle et des Vosges [...]. Les 25 nomades venant de Moselle, expulsés par les autorités allemandes, n'ont aucune carte d'alimentation en leur possession [...]. Le convoi a mis deux jours pour arriver

⁶⁰ Denis Peschanski, *Les Tsiganes en France*, *op. cit.*, p. 38. Le tableau des internés en 1944 se trouve sous la cote AN F7 15086. Sur les diverses formes que prit le contrôle des nomades dans cette période, voir la thèse qu'a soutenue Marie-Christine Huber sous le titre : *Les Tsiganes en France. 1939-1946. Assignations à résidence, internement, déportation*, 4 volumes (univ. Paris 10, 1998).

au camp d'Arc-et-Senans, deux jours au cours desquels les nomades qui le composaient n'ont rien eu à manger ».

Encore le 12 février 1943, la gendarmerie de Beaume-les-Dames signalait l'arrestation et l'internement de sept Tsiganes qui avaient été expulsés d'Alsace quelques semaines plus tôt. Les archives allemandes nous ont permis de remonter la chaîne. Le 4 juillet 1940, le Befehlshaber du Sipo-SD en Alsace adressait l'ordre suivant aux chefs des Einsatzkommando 1 (Strasbourg) et 2 (Mulhouse) : « La nécessité d'éloigner [*entfernen*] des éléments non souhaitables de ces territoires demande l'établissement immédiat de deux camps de transit et d'un camp de concentration ». L'internement devait précéder le transfert en France. Quant aux éléments non souhaitables, il s'agissait des Tsiganes, mais également des Juifs, des personnes de « race étrangère » et des « combattants rouges » en Espagne (hormis les Allemands), etc. Le 18 septembre 1940, nous signale un rapport de Scheel, le même responsable du Sipo-SD, 160 « tsiganes et asociaux » avaient déjà été « évacués »⁶¹. Voilà autant d'informations importantes dans le débat entre intentionnalistes et fonctionnalistes comme dans celui qui concerne le sort des Tsiganes de l'ouest européen. Dans l'immédiat elles nous éclairent sur le sort des nomades de zone annexée et sur l'originalité des internements de zone Sud.

La géographie des camps pour nomades reflète sans surprise l'histoire de cet internement [voir carte et tableau synoptique]. L'initiative allemande, les modalités de sa mise en œuvre par appel aux préfets, la politique arrêtée par Vichy donnent une carte à la fois émietée et très déséquilibrée. Compte non tenu des centres de transit, on relève vingt-sept camps d'internement ayant accueilli des nomades en France, dont vingt-deux à titre exclusif ou très majoritaire. Il est déjà symptomatique que parmi les cinq autres se trouvent

⁶¹ Rapport du CICR sur les visites des camps d'internés civils du sud de la France, novembre 1940, AN F9 5578 ; rapport du chef de poste au maire d'Arc-et-Senans et procès-verbal de la gendarmerie de Beaume-les-Dames, AD Doubs, 48W3 ; Befehlshaber du Sipo-SD aux chefs des Einsatzkommando 1 et 2, 4 juillet 1940, et rapport d'activité de Scheel à Müller, 18 septembre 1940, BA Koblenz, R83/3. Dans les archives allemandes récupérées par les Américains et stockées à Alessandria, Donald Kenrick et Grat Puxon (*The Destiny of Europe's Gypsies*, New York, Basic Books, 1972 (trad. fcse 1974)) avaient trouvé plusieurs références à ces expulsions d'Alsace.

quatre camps de zone Sud, à savoir Argelès, le Barcarès, Rivesaltes et Gurs. Ce sont encore vingt-deux camps qui se trouvent concentrés en zone Nord, pour l'essentiel dans le centre-ouest et l'ouest, les quelques camps de l'est de la France ne comptant jamais plus de 350 internés au total. Le dernier facteur de contraste tient à la taille de ces camps, le plus petit, celui de Barenton dans la Manche, accueillant une cinquantaine de nomades, celui de Montreuil-Bellay, qui devint camp interrégional à partir d'août 1942, en abritant jusqu'à 1 000. Plus généralement, la tendance fut à la concentration après la dispersion des premiers mois. La rationalisation économique, les difficultés de cohabitation entre catégories différentes d'internés et, en 1942, les impératifs de sécurité qui amenèrent les Allemands à faire évacuer les camps proches de la côte se conjuguèrent : on comptait une vingtaine de camps jusqu'au printemps 1942 ; leur nombre chuta de moitié en quelques mois ; il n'y en avait plus que sept avant la Libération, dont deux principaux, Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) et Jargeau (Loiret).

L'intérêt des Allemands n'alla guère au-delà de la volonté qu'il eut de faire valoir ses impératifs militaires. D'un côté tout confirme qu'ils jouèrent un rôle décisif dans l'internement des Tsiganes de France ; de l'autre, on constate qu'une fois l'ordre appliqué par les autorités françaises, ils se désintéressèrent totalement de la question. À tous points de vue l'internement des nomades qui, rapporté à la population visée, fut l'un des deux plus massifs tranche avec le schéma général.

LES ALLEMANDS ET LES JUIFS

Si l'internement des Juifs en zone Nord fut plus tardif que celui des Tsiganes, les persécutions les visant relevaient d'une toute autre priorité au sein de l'appareil nazi à Berlin et, plus encore, dans les territoires occupés de l'ouest

européen. Au sein du RSHA, le service IVB4 avait une tout autre importance que le service V et, à la différence d'Arthur Nebe, Adolf Eichmann disposait en outre de relais importants dans les territoires occupés ; plus généralement la « question juive » était traitée par plusieurs services, en général concurrents comme il était de coutume dans l'appareil d'État nazi. Cette concurrence pouvait se traduire par certains retards, mais l'initiative de chacun était ainsi valorisée et pouvait donner au projet partagé une force et une efficacité particulières. Dans les deux années qui précédèrent les grandes rafles de l'été 1942, Theodor Dannecker put jouer ce rôle de fer de lance, relayé efficacement par Karl-Theo Zeitschel. Alors il s'agissait de mettre en œuvre une stricte politique d'exclusion des Juifs de France en les recensant, en les spoliant et, bientôt, en les internant. Plus rapidement que d'autres, Dannecker et Zeitschel conçurent également l'internement comme une solution transitoire avant la déportation.

Dannecker et Zeitschel à l'avant-garde

La force de Dannecker tenait dans sa position hiérarchique⁶². Il dépendait certes, en France, du commandant du Sipo-SD, Knochen, avant de tomber sur la férule du nouveau chef suprême des SS et de la police, Oberg, mais il était en contact direct avec Eichmann avec lequel il travaillait depuis plusieurs années. En 1937, ce jeune antisémite fanatique – il avait 19 ans, en juin 1932, quand il rejoignit la SS – était avec son aîné dans le service des affaires juives du Bureau central du SD, le Bureau II-112 qui, dans le RSHA, devint le bureau IVB4. Eichmann avait alors monté en grade, dirigeant ce service auquel continuait d'appartenir Dannecker. Envoyé à Vienne (après l'Anschluss, avec Eichmann lui-même), puis, à l'automne 1939, dans la région de Lublin avant Berlin puis Prague, il rejoignit la France le 5 septembre 1940. À la tête du

⁶² Cf. Claudia Steur, *Theodor Dannecker. Ein Funktionär der "Endlösung"*, Essen, Klartext Verlag, 1997.

bureau IVJ, il s'imposa comme le coordonnateur de la politique antisémite en France occupée. C'est à ce titre qu'à partir du 10 juin 1941 il réunit chaque semaine à son bureau de l'avenue Foch les représentants de l'ambassade, du MBH et de la Dienststelle Rosenberg.

Si le recensement, l'exclusion sociale et économique, le marquage et l'internement furent autant d'étapes nécessaires à la mise en œuvre de la « solution finale » en France, à savoir la déportation puis l'extermination des Juifs de France, le lien, lui, entre ces premières étapes et la dernière n'était pas fatal. Le passage fut facilité par l'obsession antisémite qui habitait une partie de la hiérarchie nazie. Dannecker en était, constamment dans l'idée de « préparer la solution de la question juive en Europe », une « solution » passant, avec le temps, de l'émigration massive à l'extermination. En témoignent un long mémoire de quelque 40 pages où le Judenreferent exposait, le 1^{er} juillet 1941, son idée sur « La question juive et son traitement », puis une note, plus connue, du 22 février 1942, où il présentait l'organisation des services antijuifs en France⁶³. Bien qu'il prît soin de s'y mettre en valeur en exagérant, le cas échéant, son pouvoir réel sur les choses, on y voit à chaque fois la cohérence qu'il donnait à sa politique. Toujours il voulut à la fois accélérer les mesures, combinées, d'exclusion des Juifs, renforcer la ghettoïsation en suscitant un interlocuteur unique de la communauté juive, sur le modèle allemand, et laisser au maximum les autorités françaises mener la politique souhaitée. Pour autant ses objectifs primaient sur tout, y compris les compromis qu'impliquait la collaboration avec Vichy. Déjà en désaccord sur ce point avec les autorités militaires, il ne pouvait être l'homme de la situation quand furent scellés les « accords » Bousquet-Oberg. En 1950, interrogé sur les faits, Oberg expliqua à l'instruction que Bousquet avait demandé le départ de Dannecker, « ce que j'ai accepté, m'étant rendu compte qu'il n'était pas qualifié pour entrer en

⁶³ Theodor Dannecker, "La question juive en France et son traitement", Paris, 1^{er} juin 1941 ; Note sur l'organisation des services antijuifs allemands et français, 22 février 1942, instruction du procès Abetz, sous-dossier VI "Politique raciale", archives de la justice militaire (Le Blanc, Indre).

pour parler, notamment, avec le président Laval ». De fait, le 27 juillet 1942, il fut remplacé à son poste par Röhke.

Mais avant l'été 1942 Dannecker fut d'autant plus efficace qu'il put disposer d'un relais important au sein de l'ambassade, en la personne de Karl-Theo Zeitschel. Son aîné de vingt ans, Zeitschel avait fait une carrière, peu glorieuse, dans la diplomatie. Fort d'une courte expérience en Afrique, il se présentait comme un spécialiste des affaires coloniales. Il pouvait surtout se targuer d'une adhésion très précoce au parti nazi, qu'il rejoignit dès 1923. En juin 1940, il suivit Abetz à Paris où on lui confia bientôt les questions coloniales, auxquelles s'ajoutèrent les relations avec les structures du parti nazi en France occupée et la Propaganda Abteilung. Sans en avoir officiellement la charge, Zeitschel assura, en 1941, la liaison entre l'Ambassade et le Commissariat général aux questions juives, d'une part, et le délégué général du Gouvernement français dans les territoires occupés (Brinon), d'autre part. De fait, il avait en fait la responsabilité des « questions juives ». À ce titre, il fut l'interlocuteur privilégié de Dannecker dont il partageait les idées et les projets. À son niveau, il participa lui aussi à la radicalisation de la politique nazie. Preuve en est une série documentaire de toute première importance, puisqu'on y voit ce simple conseiller d'ambassade proposer dès le 22 août 1941 la déportation systématique de tous les Juifs d'Europe dans les territoires nouvellement conquis de l'Est européen. De cette date, on connaît peu de documents qui planifient dans ces termes la « solution » à la « question juive », valant y compris pour les Juifs de l'Ouest. Il peut éclairer, à son niveau, le processus de radicalisation qui accompagna l'attaque allemande contre l'Union soviétique et le rôle des petits cadres des services spécialisés de l'appareil d'État dans le processus conduisant à l'extermination des Juifs d'Europe :

« Les progrès de la conquête et de l'occupation de vastes territoires à l'Est peuvent apporter à bref délai une solution définitive et satisfaisante du problème juif dans toute l'Europe ».

Dans son esprit, les conquêtes sur le front de l'Est constituaient à la fois un défi et une opportunité ; un défi car des millions de Juifs passaient sous

l'autorité du Reich ; une opportunité car la solution était offerte d'une concentration de tous les Juifs d'Europe dans le même territoire.

« Ces six millions de Juifs doivent être, de toutes façons, regroupés à l'occasion du nouvel ordre à créer dans les régions de l'Est et, en prévision de cet événement, un territoire particulier doit être délimité pour eux. Cette affaire représentera un problème encore plus important si l'on y ajoute les Juifs de tous les États d'Europe et aussi ceux qui ont été déportés et qui se trouvent rassemblés dans les ghettos de Varsovie, Litzmannstadt et Lublin. [...] Nous pouvons alors, rapidement, avoir une Europe débarrassée des Juifs. »

Les difficultés pratiques et politiques rencontrées en France seraient ainsi surmontées :

« À cette occasion, on pourrait faire particulièrement ressortir qu'en France, par exemple, où l'on travaille à plein à un proche règlement de la question juive, sa réalisation se heurte au fait que l'on ne dispose pas de camps suffisants pour interner les Juifs et que, en conséquence, on doit parer à ces difficultés avec une législation et une réglementation dans tous les domaines qui, dans l'ensemble, ne sont que des mesures transitoires, mais dont l'efficacité n'est pas suffisante.

Au surplus, je voudrais vous proposer de mettre cette idée, à la prochaine occasion, sous les yeux du Reichsmarschall qui, actuellement, est fort préoccupé du problème juif. De son côté, à la suite de l'expérience de la campagne de l'Est, il pourra nous être un soutien extrêmement puissant pour la réalisation de l'idée que j'ai développée plus haut. »

Le 2 septembre, Zeitschel demanda à Dannecker un état précis des Juifs des deux zones, façon de nourrir le dossier de l'ambassadeur, et rappela huit jours plus tard à Abetz qu'il devait emporter avec lui la note qu'il avait rédigée. Manifestement satisfait de la réponse qui lui était revenue, Zeitschel donnait le 8 octobre à Dannecker des nouvelles de son initiative, quitte à donner un relief particulier au rôle qu'il avait joué mais également à montrer que, dans un premier temps, le projet n'avait pas encore le caractère systématique qu'il avait souhaité :

« À l'occasion de la dernière visite de l'ambassadeur Abetz au Quartier général, je lui ai donné à emporter la note que vous connaissez, avec la proposition de transférer dans l'est, à bref délai si possible, nos Juifs internés dans les camp de concentration, étant donné le peu de places disponibles dans les camps.

À la suite de cette note, l'ambassadeur Abetz a conversé avec le Reichsführer SS en personne et ce dernier a consenti à ce que les Juifs internés dans un camp de concentration en zone occupée soient transférés dans l'Est, dès que les moyens de transport le permettront.

Je vous prie, en conséquence, de tenir ferme de votre côté, dans cette voie par laquelle j'ai réussi à obtenir l'accord de principe du Reichsführer et de lancer

toutes les quelques semaines un rapport à Berlin, demandant avec insistance le transfert des Juifs de la zone occupée dans le plus bref délai possible. »⁶⁴

Au même moment, Zeitschel conseillait à Abetz de nommer Dannecker auprès du consul nouvellement installé à Vichy, ce qui permettrait de « veiller à ce que les lois promulguées depuis des mois déjà soient au moins suivies tant soit peu strictement ». « Comme nous avons jusqu'ici une très bonne expérience de Dannecker et qu'il dispose avant tout d'une énergie extraordinaire et inébranlable », cette proposition, qui avait déjà l'accord du principal intéressé, apparaissait comme parfaitement logique aux yeux du conseiller. Elle était moins évidente pour l'ambassadeur et, sans doute, les autorités militaires qui se méfiaient d'un zèle qui tenait si peu compte des enjeux stratégiques de l'occupation⁶⁵. Dannecker n'en garda pas moins un rôle primordial dans la politique antisémite de l'occupant, aidé avec zèle, on en a là encore confirmation, par le conseiller d'ambassade Zeitschel.

Les premiers camps pour Juifs en zone Nord

Il s'attacha bien à s'inscrire (ou tenter de s'inscrire) dans la stratégie commune qui voulait voir les Français mis au premier plan des mesures de persécution. Si, comme on l'a vu [cf. chapitre 9], Dannecker se plut à dire ainsi aux responsables du camp de Pithiviers que l'internement relevait de la seule

⁶⁴ On trouve ces pièces dans le dossier d'instruction du procès Abetz, *op. cit.* Pour la lettre du 8 octobre 1941, nous avons choisi la version trouvée dans les archives de Bonn (Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, Nachlass Schleier und Zeitschel, hors cote). Sur ces mois décisifs, on se reportera à l'ouvrage de Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Seuil, 1989. L'allusion à la position du Reichsmarschall fait sans doute référence à la lettre que Goering avait adressée à Heydrich le 30 juillet 1941, par laquelle il lui demandait de prendre "toutes les mesures préparatoires" nécessaires à la réalisation "d'une solution d'ensemble de la question juive dans la zone d'influence allemande en Europe", en l'occurrence "apporter à la question juive sous la forme de l'émigration ou de l'évacuation la solution la plus favorable dans les circonstances". Jusqu'à la mi-septembre cependant, Hitler renvoyait à la fin de la campagne de Russie la déportation des Juifs vers l'Est. C'est le 18 septembre que Himmler annonçait dans une lettre au Gauleiter du Wartheland le changement de position de Hitler : il fallait au plus vite déporter les Juifs vers l'Est.

⁶⁵ Zeitschel, Note pour Monsieur l'Ambassadeur Abetz, Paris, le 1^{er} octobre 1941, Nachlass Schleier, procès Abetz, *idem*.

responsabilité des autorités françaises, il se passa en fait moins de trois semaines entre le moment où celles-ci furent informées de la décision allemande et l'ouverture effective du camp. C'est en effet le 22 avril 1941 que le représentant de l'Intérieur dans les Territoires occupés, le préfet Ingrand, était averti par le MBF que les Allemands souhaitaient l'application en zone occupée de la loi du 4 octobre 1940 permettant l'internement des Juifs étrangers pour la seule raison qu'ils étaient juifs et étrangers. Il n'était encore question alors que de l'ancien camp de prisonniers de guerre de Pithiviers qu'ils mettaient à la disposition des Français.

Dans la même note, Ingrand annonçait l'envoi sur place d'un inspecteur général de services administratifs qui avait fait le voyage avec les représentants allemands. Le 25 avril, il lui faisait rapport : compte tenu des capacités d'internement et de l'urgence, deux localités avaient été choisies, Pithiviers et Beaune-la-Rolande, pour un effectif maximum de 5 000 personnes ; Dannecker exigeait la désignation de deux chefs de camp pour le 29 au plus tard ; l'ouverture, quelques mois plus tôt, du camp de Jargeau dans le même département avait asséché le réservoir local de main-d'œuvre et rendait nécessaire de regarder vers la région parisienne pour le recrutement des gardiens ; enfin,

« en raison de l'impossibilité de trouver sur place la literie nécessaire et pour permettre une application immédiate des mesures, il est prévu que chaque interné devra apporter, outre son matériel de cuisine, deux couvertures, deux draps et un polochon ».

Le lendemain le préfet du Loiret réunissait les chefs des services concernés. La décision, lit-on dans le compte rendu de la conférence, était déjà arrêtée pour Pithiviers et en attente pour Beaune-la-Rolande (la confirmation fut donnée le 28 par lettre des services de Dannecker au préfet). Compte tenu des charges nouvelles en matière de ravitaillement, le préfet annonça qu'il prélèverait sur les envois obligés à la région parisienne. Enfin, dans l'attente du personnel de direction et de surveillance, le chef du camp de Jargeau serait momentanément

détaché. Il est vrai que tout devait aller très vite puisque les internés étaient annoncés dans les quinze jours⁶⁶.

L'opération débuta le 13 mai, à Paris. On remit 6 694 « billets verts » valant convocation : la personne visée devait se présenter le lendemain, accompagnée d'un membre de sa famille, à l'un des trois centres de rassemblement prévus à cet effet. Pour les 3 710 Juifs parisiens, polonais pour l'essentiel, qui se présentèrent à ce qu'on leur avait présenté comme une simple vérification, ces centres ne furent qu'une étape : transférés par autobus jusqu'à la gare d'Austerlitz, ils rejoignirent les deux camps du Loiret par quatre trains spéciaux.

La même improvisation et la même urgence prévalurent à l'ouverture du camp de Drancy en août 1941. La deuxième rafle parisienne dura du 20 au 25 août et 4 232 Juifs furent ainsi arrêtés, dont plus de 1 500 français. Si l'initiative fut une nouvelle fois allemande, le préfet de police prit sur lui d'organiser les opérations, avec des policiers français encadrés par des militaires allemands, sans même en référer à son autorité de tutelle. Les services de Dannecker étaient toujours derrière l'opération, mais les militaires firent également prévaloir leur grille d'analyse du conflit mondial dans la détestation de la figure du judéo-communiste et la liaison avait été officiellement faite après les premières formes de lutte armée. La présence de 40 avocats parmi les internés s'inscrivait dans cette autre logique militaire qui faisait de notables des otages potentiels.

Improvisation et rapidité, disions-nous, puisque depuis décembre 1940 les bâtiments de Drancy servaient à l'internement des civils britanniques. Les locaux furent donc fournis par les autorités allemandes, comme dans le cas des camps du Loiret. La préfecture de la Seine ne fut avertie que le 19 août 1941 qu'elle avait à sa charge l'organisation matérielle, le ravitaillement et le service médical, la préfecture de police assurant la direction et la garde du camp, avec

⁶⁶ DGO (Ingrand) à ministère de l'Intérieur (SGP), 22 avril 1941, AN F7 15101 ; rapport de Robert Petit à Ingrand, 25 avril 1941 ; procès verbal de la conférence du 26 avril 1941 autour du préfet, AD Loiret 25860.

sous ses ordres un détachement de gendarmes. Mis devant le fait accompli, le préfet de la Seine se plaignit amèrement de la situation auprès du ministre de l'Intérieur : les 4 000 internés arrivés le 20 août furent ainsi répartis dans des chambres dont les lits ne comportaient ni sommiers, ni paillasses, ni matelas ; dans l'immédiat, on ne pouvait leur assurer que des repas froids. Les locaux nécessaires aux services généraux eux-mêmes ne furent mis à la disposition des services préfectoraux qu'au fur et à mesure de leur évacuation par les autorités d'occupation. Demandant quels fonds il pouvait ponctionner, le préfet de la Seine obtint deux semaines plus tard le déblocage de lignes de crédits exceptionnels, dans l'attente de savoir si les dépenses pouvaient être imputées au compte des frais d'occupation. Dans les faits, les crédits ne furent alloués qu'à la fin décembre, ce qui accrut les difficultés habituelles du ravitaillement.

Le 22 août, un médecin-chef était désigné en la personne de Jean Tisné. Il constata l'absence de toute installation médicale de base et, surtout, l'insuffisance manifeste du ravitaillement. Il put obtenir la libération de grands malades le 25 octobre. Mais comme la pénurie alimentaire dura, la ration ne dépassait pas 1000 calories d'une nourriture par ailleurs mal équilibrée, puisque composée presque exclusivement de légumes verts. En outre, sur ordre de Dannecker, aucun colis n'était autorisé. À la suite de plusieurs décès, le médecin-chef alerta à nouveau les autorités et la visite de deux militaires allemands déboucha sur la libération de 400 cachectiques et de 400 œdémateux et l'autorisation de colis alimentaires à hauteur de trois kilos par semaine. Le principe de la libération d'autres grands malades était acquis et 150 sur les 300 prévus en profitèrent jusqu'au 12 novembre. Le lendemain, on dut surseoir à toute libération : Dannecker était de retour à Paris, après quelques semaines d'une absence qui avait permis la libération, au total, de quelque 1 200 internés parmi les plus déficients. De façon plus générale, les services allemands s'avéraient très interventionnistes : s'ils décidaient, bien entendu, des arrestations, ils contrôlaient également les libérations, mais vérifiaient également de près l'exécution des mesures de surveillance et contrôlaient à tout moment le service intérieur.

Alors même que l'autorisation des colis et ces nombreuses libérations permirent une amélioration sensible de la situation, le camp fut frappé à partir du 15 novembre par une épidémie de diarrhée avec fièvre qui toucha en quelques jours la moitié de l'effectif. L'épidémie fut jugulée en quinze jours ; elle n'avait provoqué aucun décès mais elle avait sensiblement fragilisé des organismes déjà très affaiblis par la malnutrition. Si chauffage central il y avait, les réserves de charbon spécial furent rapidement épuisées et les internés durent subir les froids très vifs de l'hiver 1941-42 avec pour seul moyen de chauffage des poêles, un chauffage rendu d'autant plus insuffisant que la mauvaise construction des immeubles, les grandes baies à fermeture imparfaite, l'absence de cloisons dans plusieurs blocs et de parquets partout aggravaient singulièrement la situation. Il faut y ajouter – plus difficile à mesurer, bien entendu, mais souvent aux effets plus dramatiques encore – la misère morale d'hommes séparés de leurs familles laissées en général sans ressources⁶⁷.

La troisième rafle de 1941 n'était pas censée se heurter à la même improvisation, puisque les camps étaient en place. En cette mi-décembre 1941, les objectifs poursuivis avaient évolué. Ce qu'on sait de Dannecker laisse à penser que, dans son esprit, l'internement n'était qu'une étape, même s'il ne pouvait en définir la durée ; pour le commandement militaire, la rafle opérée parmi les Juifs de Paris se voulait une réponse à la lutte armée et, d'emblée, il était prévu une déportation d'un millier de Juifs déjà internés ou devant l'être. La présence de notables, français pour la plupart, s'inscrivait dans la logique militaire des otages, si ce n'est qu'Otto von Stülpnagel voyait dans la

⁶⁷ Le lecteur peut lire aujourd'hui l'exceptionnel témoignage de Noël (Nissim) Calef sur les premières semaines de Drancy, *Drancy 1941, Drancy la faim*, présenté et publié par Serge Klarsfeld, éd. FFDJF, 1991 (1^{ère} éd. 1947, en italien). Les documents que nous citons ici ont la sécheresse du document administratif, mais ils confirment le drame, dans l'improvisation et le fait accompli, des premiers temps du camp : préfet de la Seine au ministre de l'Intérieur, 21 août 1941 ; réponse du 3 septembre ; directeur des Affaires économiques et sociales, Préfecture de la Seine, rapport sur l'organisation du camp d'israélites de Drancy, 10 mars 1942 ; rapport de Jean Tisné, médecin-chef du camp, 10 février 1942 ; préfet de la Seine à ministre-secrétaire d'État à l'agriculture et au ravitaillement, 30 novembre 1942 ; tous documents en AN F7 15107.

déportation un palliatif à l'exécution de masse. L'opération se fit en plusieurs temps. La procédure fut différente : on ne pouvait plus guère compter sur l'effet de surprise de la convocation, comme en mai, ni sur la diligence de la police parisienne, comme en août. Le 12 décembre, ce furent donc près de 500 feldgendarmes et membres de la Sipo-SD, assistés de policiers français, qui procédèrent à l'arrestation de 743 Juifs, notables et français pour la plupart. Regroupés à l'École militaire où ils passèrent la nuit, les 743 Juifs furent transférés à Compiègne où ils furent rejoints par 300 autres, également de niveau social élevé, pris par Dannecker parmi les internés de Drancy. Le convoi de mille était prêt à partir pour l'Allemagne. Le convoi fut finalement retardé de plusieurs mois et partit de Drancy.

Le journal que Georges Kohn a tenu du jour de son arrestation à la Libération éclaire les conditions de la rafle. C'est le 12 décembre à 5 heures du matin que deux sous-officiers de la Feldgendarmerie, accompagnés d'un agent de la police parisienne, se présentèrent à son domicile. Conduit en voiture à la mairie du Ve arrondissement, il y fut bientôt rejoint par tous les Juifs arrêtés dans le quartier, avant d'être transféré à l'École militaire. Ils furent donc plus de 700 finalement à être parqués dans un des manèges. La visite, un moment, de Dannecker confirme le rôle qu'il joua dans la rafle. À 18h30, des autobus se présentaient à l'entrée du manège et des soldats de la Wehrmacht, encadrés par des membres du SD, entassèrent à bord leurs victimes. Parti de gare du Nord à 21h30, le train spécial arriva en gare de Compiègne deux heures plus tard.

« Nous traversons la ville de Compiègne et sommes dirigés sur la route nationale de Paris. C'est là une marche hallucinante au milieu des aboiements des soldats de la Wehrmacht. Certains tombent en route et sont relevés à coups de pieds, d'autres perdent leur mince bagage. Finalement nous arrivons le 13 décembre à 2h30 du matin au camp de Royal-Lieu. Sans lumière, on nous fait entrer dans des baraquements et, à tâtons, nous nous couchons sur la paille à la seule lueur des projecteurs des miradors qui entourent le camp ».

Le témoignage de Georges Kohn confirme quel profil sociologique était visé en priorité. Ayant participé à la centralisation des fiches individuelles, il releva ainsi que, sur un total de 1 014 internés (y compris les 300 de Drancy), on comptait 310 professions libérales, 354 commerçants, employés, courtiers,

comptables etc., 296 artisans et ouvriers. Citons en tête des catégories les 148 négociants, commerçants et industriels, les 125 ingénieurs et les 93 courtiers, représentants et agents de publicité. Il y avait moins d'un quart d'étrangers, pour l'essentiel en provenance de Drancy. La répartition par âge confirmait le profil visé : 92 avaient dépassé la soixantaine, 229 avaient entre 50 et 60 ans et encore plus de 300 entre 40 et 50 ans⁶⁸. Après plusieurs mois d'internement dans des conditions dramatiques, un nouveau transfert conduisit les plus de 55 ans et les moins de 18 ans de Compiègne à Drancy, dans la nuit du 13 au 14 mars 1942. Le 27 mars 1942 partait le premier convoi pour Auschwitz ; il était composé pour moitié de Juifs internés à Compiègne et pour moitié de Juifs internés à Drancy.

Nous avons retrouvé dans les archives de l'UGIF le graphique des mouvements hebdomadaires d'internés à Drancy entre le 20 août 1941 et le 21 juillet 1942. Il témoigne de ces fluctuations, entre le maximum de 4 486 au 18 octobre 1941 et le minimum de 1 276 au 28 mars 1942 (voir page suivante). Nous avons repris telle quelle la légende qui l'accompagnait : le premier convoi est daté du 26 mars 1942 et non du 27 ; le 29 avril (et non le 27), 784 hommes partirent effectivement de Drancy, mais à destination de Compiègne où ils constituèrent l'essentiel du deuxième convoi, et non pour une déportation directe comme on le pensa effectivement alors ; enfin, le troisième convoi est daté du 23 juin au lieu du 22. On relèvera que, réalisé sans doute au lendemain de la grande rafle du Vel'd'Hiv, ce graphique enregistre ces convois qui l'ont précédée sous le titre de « départ de travailleurs », comme le voulait, en l'occurrence, la version donnée alors par les Allemands.

⁶⁸ Journal de Georges Kohn, archives Serge Klarsfeld (que nous remercions) et F9 5579. Il s'agit d'un document de toute première importance dont on dispose d'une transcription longue mais encore incomplète ; l'original est sans doute resté dans la famille. Serge Klarsfeld a publié la partie qu'il avait récupérée sous le titre *Journal de Compiègne et de Drancy, par François Montel / par Georges Kohn*, présenté et annoté par Serge Klarsfeld, Paris, Éditions FFDJF, 1999.

13 Graphe

LES ALLEMANDS ET LES ANGLO-SAXONS

L'internement des Anglais puis des Américains résidant en France s'inscrivait dans une logique de guerre plus classique, la mesure visant les ressortissants de puissances ennemies. Pendant l'été 1940, les Feldkommandanten s'étaient attachés à recenser ces derniers. Mais, nous apprend un rapport des Renseignements généraux du 9 septembre, l'Administration militaire décida l'internement des Anglais et des habitants du Commonwealth, au moins des hommes de 16 à 65 ans, à la caserne de Saint-Denis. Cela ne fut pas sans poser rapidement des problèmes, puisqu'ils y furent ainsi rapidement plus de 1 600, d'autant que Drancy, qui servit quelques mois à l'internement des Britanniques, changea de statut, on l'a vu, à dater d'août 1941. Pour les femmes, les enfants et les vieillards, il y avait obligation de pointage à la Kreiskommandantur du lieu d'habitation mais, le 6 décembre 1940, une nouvelle opération les visa et ils furent transférés à la citadelle de Besançon. Certains furent bientôt libérés. Compte tenu des assurances données par les Anglais au printemps 1941 sur le sort des ressortissants allemands, les internés quittèrent en mai une citadelle fort peu hospitalière pour la station thermale de Vittel.

C'était bien la catégorie pour laquelle la Croix-Rouge pouvait le plus intervenir. Fort de ses rapports, nous pouvons résumer la situation la première décade de juillet 1941⁶⁹. La caserne de Saint-Denis comptait alors 1 160 internés britanniques, groupés à 12 par chambre sur des lits à deux étages. Grâce à l'aide de la Croix-Rouge britannique et aux nombreux colis individuels, il n'y avait pas de problème de ravitaillement ; de même que l'hiver précédent, si rude pourtant, le chauffage fut assuré correctement. Cinq baraques étaient en voie d'installation dans la cour centrale, manière de

⁶⁹ Comité international de la Croix-Rouge, visite du camp d'internés civils britannique de Drancy, 8 juillet 1941 ; visite du camp d'internés de Saint-Denis, 8 juillet 1941 ; visite du camp de Vittel, 4 juillet 1941 ; visite du camp de Troyes, 11 juillet 1941. Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, R 1377/42 et R 25927/41.

décongestionner les dortoirs de la caserne. 906 internés, dont 112 Canadiens, se trouvaient dans le même temps à Drancy. Dans le rapport de la Croix-Rouge on apprend également qu'ils avaient dû faire une place à quelque 1000 français de retour d'Allemagne, des civils qui avaient été à tort considérés comme des militaires et donc renvoyés en France pour être libérés. Relevons la description faite par la Croix-Rouge de ce « Drancy avant Drancy » :

« Ces appartements aux grandes fenêtres, aux parois de couleurs variées, ont un certain aspect "bohème". Il y a de l'espace et, pour l'été, le camp semble bien installé. L'eau courante a été installée dans chacun des appartements. En outre, les autorités du camp prévoient des possibilités de chauffage en vue du prochain hiver ».

On peut supposer que ces internés furent transférés à Saint-Denis, d'autant qu'à l'occasion d'une nouvelle visite de la caserne en juin 1942, on annonçait 1 982 présents, en diminution par rapport à décembre 1941 grâce à la libération d'un certain nombre et au transfert des hommes mariés de plus de 45 ans à Vittel. En effet, le rapport du 4 juillet 1941 sur le camp d'internées civiles de Vittel (Vosges) signalait le transfert récent depuis la citadelle de Besançon, un transfert unanimement apprécié puisque les femmes et les enfants se trouvaient répartis dans les meilleurs hôtels de la station thermale. On comptait alors 1 481 internés, dont 120 hommes (plus de 60 ans) et 11 enfants. Cependant, les effectifs variaient, les libérations étaient nombreuses.

Il faut signaler enfin le cas particulier du camp situé à Troyes. Son statut était encore imprécis en juillet 1941, plutôt centre d'hébergement que camp d'internés civils, comparable en cela au centre de La Lande-des-Monts. Comme lui, il avait accueilli les personnes expulsées de la « zone rouge », la zone côtière du Pas-de-Calais, étant susceptibles de représenter un danger. Le 11 juillet 1941 on y comptait 211 personnes, dont 124 Britanniques. Tous les internés qui en faisaient la demande pouvaient loger à l'extérieur du camp, mais comme ils étaient souvent sans ressource, après un départ en catastrophe de leur logement, ils n'avaient pas d'autre solution, pour beaucoup, que d'habiter dans le camp, en l'occurrence l'école Jules-Ferry pour les Britanniques. Les autorités allemandes faisaient savoir que les Britanniques pouvaient être libérés

pour peu qu'ils ne retournent pas en zone interdite. Bientôt certaines femmes et les plus vieux rejoignirent le camp de Vittel, tandis qu'il ne restait plus, en décembre, que quelques dizaines de Britanniques à Troyes. Dans tous ces camps, jusqu'à leur entrée en guerre, les États-Unis servaient de puissance protectrice à l'ensemble des prisonniers britanniques et s'assuraient du respect de la législation internationale tout en fournissant un soutien financier régulier aux familles. Quand ce fut le tour des Américains, cinq vastes baraquements furent réservés au camp de Compiègne. Ils étaient séparés par une double rangée de fils de fer barbelés du vaste camp des communistes français promis à la déportation. Pour la plupart des Américains, l'internement n'était qu'une étape avant le rapatriement via Lisbonne.

Mais par bien des aspects, la situation des internés civils anglo-saxons est en marge de notre sujet. Les autorités françaises n'ont pas à voir avec la gestion classique de l'internement des ressortissants de puissances ennemies par l'Allemagne en guerre. En outre, la situation des personnes visées n'est pas comparable à celle des internés des camps français. Au-delà, les autorités françaises eurent toujours du mal à faire prévaloir leurs priorités et leurs prérogatives, si ce n'était quand les Allemands trouvaient le moyen de transférer leurs propres responsabilités. Vichy était pris entre la volonté d'affirmer son pouvoir sur l'ensemble du territoire national et celle d'afficher son autonomie, sinon son indépendance, face à une tutelle de fait de plus en plus exigeante. Les contraintes de la conjoncture s'ajoutaient aux contraintes externes pour limiter l'espace d'initiative. De fait, l'internement massif que connut la zone Sud pendant la première année et la crise qu'il engendra témoignèrent de ces contradictions.

Chapitre 10

Le modèle vichyste et sa crise

LES FONCTIONS DU CAMP

Le changement de tutelle constitua le premier défi majeur auquel furent confrontés les nouveaux gouvernants français. En effet, à l'exception du Vernet et de Rieucros, les camps métropolitains étaient sous la direction des militaires. Compte tenu des contraintes de l'armistice mais également du volontarisme politique des nouvelles autorités, il fallut organiser le transfert général de la Guerre à l'Intérieur. Il fut prévu par la loi au 1^{er} novembre 1940 (*JO* du 21 novembre).

De la Guerre à l'Intérieur : le changement de tutelle

Un transfert laborieux

Nous avons trouvé la première trace du transfert dans un document du 13 septembre 1940. Il s'agit d'un compte rendu de la réunion qui s'était tenu la veille sous la présidence du directeur de la DPTE (DGSN), en présence de cinq représentants de l'Intérieur (2^e et 7^e Bureaux), de deux militaires de l'État-major des armées (1^{er} Bureau) et du sous-directeur de l'administration pénitentiaire. Le ministère de la Guerre avait donc fait connaître qu'il était dans l'impossibilité d'assurer la garde des camps. On y évoquait le chiffre de 32 000 internés ce qui confirme notre hypothèse suivant laquelle le gonflement

des effectifs avait précédé la loi du 4 octobre 1940 sur l'internement des Juifs étrangers. On ne mesurait pas encore le défi qu'un tel transfert impliquait. En effet, on y lança l'idée de diminuer les coûts en limitant le nombre de camps à sept, dont trois pour les étrangers (Gurs, Le Vernet, Argelès) et quatre pour les Français (localisations à définir). Pour la direction des camps, on pensait aux commissaires et inspecteurs de police sans affectation, dans l'impossibilité de rejoindre leur ancien poste ; si cela s'avérait insuffisant, on recruterait en priorité parmi les officiers et sous-officiers. Les prévisions concernant le personnel de gardiennage s'avéraient plus illusoires encore. D'une part, on prévoyait un traitement identique à celui du personnel de l'administration pénitentiaire ; d'autre part, on comptait recruter en priorité parmi le personnel militaire en congé d'armistice, puis parmi les réfugiés dans l'incapacité de rejoindre leur domicile, enfin, si nécessaire, par appel public. Pour ce qui concerne le personnel de gestion, l'abandon du système de l'adjudication devait permettre de recruter parmi les officiers d'administration quittant l'armée. Sur le plan administratif, les camps d'étrangers relevaient dorénavant du 7^e Bureau du ministère de l'Intérieur et les camps de Français du 5^e.

Très rapidement un contrôleur général fut chargé de repérer et proposer les quatre camps prévus pour les Français offrant une capacité de 2 000 places chacun. Sa conclusion fournie le 18 septembre contrastait avec le schéma théorique arrêté quelques jours plus tôt : « Aucun des vingt centres dont il s'agit ne répond entièrement aux nécessités envisagées ». La seule solution, dans les limites imparties, impliquait le changement de statut de Gurs, jusque-là et à l'avenir prévu pour les étrangers.

Les premières difficultés apparurent donc très vite, d'autant que le contrôleur général mettait le doigt sur d'autres à prévoir telles que l'impact sur le moral des internés des restrictions du ravitaillement pour une captivité prolongée, les conséquences de la disparition des rites de la discipline militaire, la facilité à s'évader dans la plupart des camps etc. À lire une note du 5^e Bureau du 8 octobre, le principal problème que se posaient les autorités concernait la

sécurité. On y lit une longue péroraison sur la procédure à suivre en cas de tentative d'évasion : consultés, les services du garde des Sceaux avaient fait savoir que ce qui était prévu était assimilable à un procédé de justice sommaire, donc illégal ; un texte de loi spécial s'imposait donc qui, lisait-on dans la note, était de nature à émouvoir l'opinion publique. L'Intérieur mettait donc deux conditions à la prise en charge de l'internement des Français par ses services : d'une part, à défaut d'une île ou d'une colonie, il fallait mettre à sa disposition des casernes ou des forts désaffectés ; d'autre part, compte tenu des difficultés du temps, les services de l'Intendance devaient continuer à ravitailler les camps (en l'occurrence français comme étrangers). Si ces conditions n'étaient pas réunies, le ministère de l'Intérieur demandait que les camps de Français indésirables restassent sous la tutelle de la Gurre. Une nouvelle conférence, tenue au ministère le 15 octobre, arrêtait le choix et l'aménagement de trois camps pour les mêmes « indésirables français » ; mais bientôt, deux d'entre eux disparurent même de la liste des camps existants⁷⁰.

Une fois le passage officialisé, une note du 2^e Bureau Police à l'attention du DGSN datée du 17 décembre 1940 pointait les problèmes majeurs qui allaient plus généralement et très rapidement se faire jour :

« La prise en charge, par le ministère de l'Intérieur, des camps d'internement ou d'hébergement de Français et d'étrangers pose de très angoissants problèmes d'organisation matérielle qu'il importe de souligner, en raison des répercussions possibles sur la politique à adopter à l'égard des indésirables et suspects.

Il semble, en effet, que l'on ne se soit guère préoccupé jusqu'à ce jour des conditions dans lesquelles pourraient être réalisés l'installation des camps, l'aménagement des baraquements, la nourriture, le couchage et le chauffage des internés, autant de questions qu'il était peut-être relativement aisé de régler jusqu'alors, mais dont la solution s'avère de plus en plus ardue à mesure que s'accroissent les difficultés d'approvisionnement et de ravitaillement en produits de toutes sortes. [...]

Improviser des agglomérations importantes susceptibles de grouper jusqu'à 20 000 individus dans des régions généralement déshéritées, à l'écart de toute

⁷⁰ Note de la DPTE, 13 septembre 1940 ; rapport du contrôleur général Ducloux au DGSN, 28 septembre 1940 ; note de la DGSN pour le directeur de l'administration de la police et des affaires générales, 18 octobre 1940 ; note de la DPTE pour le directeur de la police et de l'administration générale, 17 octobre 1940 ; AN F7 15087. La note du 8 octobre (DPTE, 5^e Bureau, pour le DGSN) se trouve dans la série AN F9 5578.

agglomération importante, même de gare de chemin de fer, n'est possible qu'à la condition d'assurer la 'vie' de ces agglomérations, c'est-à-dire de les introduire dans un circuit réalisant, d'une part, leur alimentation en valeurs économiques (nourriture, eau, combustible, éclairage, médicaments essentiels etc.), intellectuelles ou morales (correspondance, lecture) et, d'autre part, l'évacuation des éléments nocifs à divers titres (maladies graves, décédés, individus dangereux, naissances etc.). [...]

C'est tout le ravitaillement, c'est-à-dire la vie même des camps, qui risque d'être entièrement paralysée dans un assez bref délai. »⁷¹

De fait la transition se fit dans les plus mauvaises conditions qui fussent. C'est même d'un véritable affolement qu'il faut parler alors, si l'on lit les consignes successives du ministre de l'Intérieur au préfet de l'Aude comme à d'autres⁷². Le 30 novembre 1940, le ministre télégraphiait qu'il y avait « intérêt » à ne pas recourir à l'internement d'étrangers non indigents, à moins que l'ordre public fût en cause. Une première réorganisation des camps pour étrangers avait abouti, le 25 octobre au choix du Vernet et de Rieucros pour les éléments dangereux, à celui de Gurs pour les Allemands et les ex-Autrichiens, celui d'Agde et, à défaut, celui de Montélimar pour les autres. Le 30 novembre une nouvelle modification était introduite, tous les étrangers, hormis les dangereux, devant être transférés à Argelès. Tous les autres centres d'internement pour étrangers non maintenus par le télégramme du 25 octobre (circulaire du 26) devaient obligatoirement être fermés. Le 1^{er} décembre, compte tenu de « la rigueur de la température et de l'état sanitaire des camps », il était interdit de diriger sur les camps les tuberculeux, malades contagieux, aliénés, femmes enceintes, vieillards de plus de 75 ans et tous malades incapables de supporter le régime du camp. Le 11 décembre, le ministre demanda même de suspendre tout internement d'étranger (non dangereux), le temps de remettre en état les camps et de résoudre tant soit peu les problèmes d'approvisionnement.

Vers une Inspection générale des camps

⁷¹ Note du 2^e Bureau Police au DGSN, 17 décembre 1940, AN F7 15086.

La réorganisation des camps devait passer également par un effort de centralisation. L'été et l'automne 1940 avaient démontré les conséquences d'une absence de régulation à l'échelon central qui prit en compte au premier chef les conditions de l'hébergement et l'adéquation entre les buts poursuivis et la réalité quotidienne. Il fallait pour cela un responsable au sein du ministère de l'Intérieur. On a peu de trace du premier qui tint ce rôle, si ce n'est que le docteur Limousin faisait partie du cabinet de Peyrouton et que les œuvres d'entraide étaient fort satisfaites de l'avoir comme interlocuteur. On annonça même dans la presse (*Avenir*, 6 février 1941) que le gouvernement venait de décider la réorganisation complète du service de camps sous la houlette de Limousin. La tournée d'inspection qu'il venait de terminer avait fortement impressionné les autorités. C'est à la suite de cette mission que fut ainsi décidée une nouvelle répartition des étrangers dans les camps. On pensait, au moins, trouver une solution au drame que connaissait le camp de Gurs en cet hiver 1940-1941 et la décrue progressive des effectifs allait favoriser, effectivement, une certaine spécialisation des camps. Mais, cependant, la carte bougea encore et la répartition aussi, comme le confirma le maintien du camp de Gurs.

Dans le même temps, l'idée d'une structure de contrôle cheminait. Le 11 février une réunion de la DPTE faisait le point sur les instructions du ministre transmises par Limousin et parues dans la presse. Elle concluait sur la nécessité de désigner un inspecteur général des camps :

« Pour assurer le bon fonctionnement des camps, leur réfection rapide, l'application stricte de nos instructions, il y a intérêt à désigner un fonctionnaire qui inspecterait les camps, nous ferait connaître leur situation exacte et y apporterait nos directives. Il conviendrait de soumettre d'urgence cette question à l'examen du directeur général »⁷³.

Sans surprise, l'arrivée au pouvoir de Darlan se traduisit par la nomination d'un amiral comme inspecteur général des camps. Les rares traces que nous conservons des missions de l'amiral Ven laissent à penser qu'il mettait

⁷² Ministre de l'Intérieur aux préfets, 30 novembre 1940 ; au préfet de l'Aude, 1^{er} décembre 1940, aux préfets, 11 décembre 1940 AD Aude, 6M26.

⁷³ Compte rendu de réunion, DPTE, 11 février 1941, AN F7 15086

au premier rang de ses priorités les traitements et le comportement des gardiens davantage que le sort des internés. L'amiral Ven était sans doute mieux adapté aux nouvelles fonctions auxquelles il fut bientôt appelé : en juillet 1941, il était nommé directeur de l'École nationale de police nouvellement créée. Ce fut l'occasion d'un changement d'homme et de politique.

André Jean-Faure allait marquer de son empreinte l'histoire des camps d'internement français. Ce fils d'instituteurs, né en 1887, était un exemple du modèle républicain méritocratique. Après des études de droit, il avait donné des cours d'italien avant d'endosser la robe d'avocat, entre 1910 et 1914. Quelques mois après le déclenchement de la Grande guerre, il s'engagea dans la carrière préfectorale. Préfet hors cadre à partir de la mi-juin 1941, il avait été mis à la disposition d'Henri Chavin, alors secrétaire général à la police et directeur de la sûreté nationale. Il était son adjoint dans sa double fonction et, à la mi-août, assura ainsi son intérim pendant ses congés. Congés qui, en l'occurrence, se prolongèrent : le 30 août, au cours d'un des voyages de Pétain, un incident se produisit à la préfecture d'Agen ; Chavin offrit sa démission, démission qui fut bientôt acceptée. Pour autant Chavin ne fut pas remplacé par Jean-Faure mais par Joseph Rivalland, depuis quelques mois directeur du personnel et de l'administration à la direction générale de la police. En fait, Jean-Faure s'était déjà vu confier la mission de faire le point sur l'état des camps d'internement, sans doute suite au départ de Ven. Le premier rapport de mission que signa Chavin, le 1^{er} septembre, en tant qu'adjoint du SGP et du DGSN, montre dans quel état d'esprit il plaçait sa mission :

« La plupart des camps d'internement sont à l'heure actuelle installés dans des conditions déplorables qui ne sauraient être plus longtemps tolérées sans compromettre la réputation d'humanité de la France. Les précautions les plus élémentaires d'hygiène sont la plupart du temps méconnues d'où une situation sanitaire grave. Le ravitaillement est trop souvent assuré dans des conditions précaires, même pour les circonstances actuelles. Une promiscuité déplorabile règne dans les camps. Elle est cause de dépravation qui ajoute encore à la misère morale des internés. Elle a d'ailleurs des conséquences néfastes au point de vue politique. Il est, dans les camps, nombre d'enfants dont l'éducation, à l'heure actuelle, est totalement négligée ou insuffisamment assurée. Il est indispensable de remédier à cet état de chose. L'oisiveté des internés doit être combattue par tous les moyens. Il est essentiel que chacun ait une occupation.

Des difficultés ont surgi dans la gestion des camps. Un contrôle sévère doit donc être établi à cet égard [...]. »

Le 18 septembre 1941 un arrêté ministériel prévoyait qu'un haut fonctionnaire de l'administration préfectorale ou de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur fût désigné comme Inspecteur général des camps et centres d'internement. Il avait pour mission

« d'exercer une surveillance permanente et effective par des inspections sur place et par le dépouillement des rapports dressés par des fonctionnaires responsables sur le fonctionnement des camps, centres d'internement et groupements chargés de l'hébergement et de l'assistance des étrangers ; de proposer au SGP toutes mesures susceptibles d'assurer une meilleure gestion de ces formations, d'y organiser le travail et de sauvegarder la santé physique et morale du personnel de surveillance et des internés ou hébergés ; de rechercher les emplacements susceptibles de convenir à la création de nouveaux camps, centres d'internement ou centres d'hébergement, surveiller leur aménagement ; de dégager les principes à suivre en matière de politique d'hébergement ou d'internement ».

Les limites étaient également fixées : sans compter, bien entendu, la mesure d'internement elle-même et la décision d'une éventuelle libération, la gestion du personnel, l'organisation matérielle des camps restaient de la compétence de la Direction générale de la police nationale, sous la signature du ministre ou du secrétaire général à la police⁷⁴.

Un camp répressif à dominante anticommuniste

Comme on le voit, la nomination de Jean-Faure s'inscrivait dans un processus administratif ouvert par la mission confiée au docteur Limousin par Peyrouton et, comme elle, se voulait une réponse à la dégradation très sensible des conditions d'internement dans les camps pour étrangers et, plus généralement, aux difficultés consécutives au changement de tutelle. De ces divers points de vue, le camp répressif posait moins de problème. La réduction

⁷⁴ Interrogatoire d'Henri Chavin, 4 juin 1945, procès Dayras, AN 3W 144 ; rapport d'André Jean Faure, adjoint au SGP, 1^{er} septembre 1941 et arrêté de nomination d'inspecteur général des camps, AN F9 5578 ; biographie d'André Jean-Faure in René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets septembre 1870 – mai 1982*, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 232.

de l'opposition politique potentielle était dans la logique du régime ; qu'elle impliquât au premier chef le ministère de l'Intérieur semblait logique. Entre 1940 et 1942, le camp répressif fut largement à dominante anticommuniste.

L'exemple des communistes de la Seine

En amont, l'arrestation des suspects destinés à être internés constituait une pièce essentielle du dispositif répressif. Rappelons que l'internement administratif n'avait pas besoin d'être justifié par une action délictueuse ; il était donc strictement dépendant d'une volonté politique. On constate donc sans surprise que la courbe des arrestations pour internements ne correspond pas à celle des arrestations sur flagrant délit ou autour d'un délit ou crime constitué. Pour simplifier, nous appellerons les premiers « internements », les seconds « arrestations ». La série reconstituée des rapports hebdomadaires de la préfecture de police permet une étude de cas, celle de la répression anticommuniste dans la Seine entre 1940 et 1942 (voir *infra* pour 1942-1944)⁷⁵.

⁷⁵ Nous avons retrouvé des rapports hebdomadaires sur la répression anticommuniste dans la Seine aux archives nationales (AJ40 883 et AJ40 553, du 27 mars 1940 au 19 mai 1942, en français ou en allemand, avec des lacunes) et dans le fonds Angelo Tasca de la Fondation Feltrinelli (Francia 154 et 155, Resistencia francese et hors cote) ; les rapports de quinzaine des Renseignements généraux (APP) intègrent, pendant la première année, des chiffres sur les arrestations et les internements. On trouve la liste des 400 internés d'Aincourt en AJ40 882. Nous renvoyons à un premier article où nous avons exploité une partie de ces documents : "La répression anticommuniste dans le département de la Seine (1940-1942)", *Vichy 1940-1944. Les Archives d'Angelo Tasca, op. cit.*, pp. 111-138.

La répression anticomuniste dans la Seine 1940 - 1942

Sources : rapports de la préfecture de police de Paris, fonds Tasca, non coté, Fondazione Feltrinelli (Milan) ; idem, AN AJ40 et rapports de quinzaine des RG APP (Paris).

Bilan hebdomadaire au	arrestations hors internements administratifs	internements administratifs
20 octobre 40	54	12
27 -	46	41
4 novembre	13	1
10 -	68	63
17 -	27	5
24 -	31	2
1 ^{er} décembre	51	1
8 -	95	66
16 -	33	2
23 -	39	5
29 -	23	2
5 janvier 41	41	6
12 -	38	9
20 -	37	13
27 -	41	63
3 février	58	5
9 -	49	24
17 -	54	6
24 -	43	17
3 mars	42	7
10 -	24	15
17 -	16	7
23 -	36	12
31 -	36	4
6 avril	53	8
15 -	27	17
20 -	18	11
28 -	38	4
5 mai	67	1
12 -	16	6
19 -	12	8
26 -	27	5
3 juin	33	10
9 -	24	7
16 -	18	2
23 -	26	9
30	27	60
7 juillet	54	72
15 -	12	46
22 -	(35)	(23)
29 -	(35)	(23)
4 août	35	21
11 -	17	9
18 -	38	16
25 -	7	7
1 ^{er} septembre	17	11
8 -	32	13

15 -	21	9
22 -	36	25
29 -	16	17
6 octobre	9	11
13 -	18	10
20 -	39	29
27	18	19
3 novembre	25	17
10 -	7	21
17 -	32	7
24 -	37	8
1 ^{er} décembre	20	5
8 -	3	17
15	10	14
22 -	3	18
29 -	5	32
5 janvier 42	9	4
12 -	3	15
19 -	36	5
26 -	3	11
2 février	8	2
9 -	22	26
16 -	50	37
23 -	18	0
2 mars	29	0
9 -	63	0
16 -	27	0
23 -	(39)	(14)
30 -	(39)	(13)
7 avril	2	2
13 -	23	9

En deux ans, du 1^{er} juillet 1940 au 30 juin 1942, les services de la préfecture de police de Paris ont comptabilisé 3 011 arrestations et 1 749 internements. L'internement s'appuyait sur des listes d'avant-guerre, éventuellement actualisées. Il fallut moins d'un an (et tout spécialement la vague d'internements d'octobre 1940) pour inciter les anciens militants communistes toujours actifs à la vigilance et, par voie de conséquence, pour donner à ces mesures un caractère essentiellement symbolique. De fait, la procédure ne fut plus guère employée au-delà de l'hiver 1942. Ainsi, au 23 février 1942, on comptait déjà 1 660 internements, soit 95 % de toute la période ; la moyenne mensuelle sur les deux ans donne 73, contre 22 pour les quatre derniers mois et 83 pour les vingt premiers. Les forces de police savaient depuis longtemps qu'une telle procédure répondait davantage, et

14 Graphe

depuis longtemps, à un volontarisme politique qu'à un impératif policier. Dans un premier temps, à l'inverse, la demande policière était forte, compte tenu des ambiguïtés de la stratégie communiste, et elle put se nourrir, à partir de l'automne, de la volonté politique. C'est donc sans surprise que l'étude de la courbe révèle une très forte inégalité dans le temps. Le nombre d'internements ne passa la barre des 40 par semaine qu'à sept occasions, au point que 25 % sont concentrés sur moins de 8 % de la période et 20 % sur cinq semaines (soit 5 %).

Rapport des Renseignements généraux, 7 octobre 1940 :

« PC. La répression s'est exercée avec des moyens accrus. En effet, à la suite de démarches pressantes faites auprès de l'autorité occupante, la préfecture de police a pu obtenir qu'il ne soit pas mis obstacle à l'application des décrets-lois des 18 novembre 1939 et 3 septembre 1940 »⁷⁶.

On a vu les conditions politiques qui permirent l'opération. Dans les faits, ce furent quelque 300 communistes qui furent touchés par cette première rafle du début octobre. Les rafles continuèrent sur un rythme soutenu jusqu'à la fin du mois de novembre puis, isolément, de 1^{er} au 8 décembre et du 20 au 27 janvier. Après un net ralentissement, les internements se multiplièrent entre le 22 juin et le 4 août 1941, avec 15 % du total sur 6 % des deux ans. Le rythme se stabilisa à un niveau moyen ou faible au second semestre 1941 ; à partir de la fin février, on n'opéra pratiquement plus que des « arrestations ».

La vague de l'automne 1940 répondait donc à une initiative policière autorisée par le changement de la donne politique ; mais c'est ce changement de la donne qui explique également la vulnérabilité du PCF. L'opération policière fit d'importants dégâts. Sans surprise, les anciens élus et responsables syndicaux, depuis longtemps fichés, furent les plus touchés. Tous furent arrêtés à leur domicile. Entre novembre et janvier il s'agit davantage d'une campagne d'accompagnement des arrestations, nombreuses, parmi les groupes qui tentèrent de se réorganiser. Les rafles de l'été 1941 suivirent l'opération Barbarossa. Quantitativement importantes, elles furent qualitativement

⁷⁶ Rapport du quinzaine du 7 octobre 1940, APP, *cit.*

symboliques. Imposées par les Allemands, elles ne pouvaient qu'atteindre superficiellement un appareil déjà plongé dans la clandestinité. Les policiers parisiens en étaient convaincus d'emblée et ils purent constater, sans surprise, qu'elles n'empêchèrent en rien le déclenchement de la lutte armée.

Il n'en reste pas moins qu'au total près de 1 800 communistes parisiens furent internés en deux ans et que plus de 3 000 furent arrêtés en flagrant délit ou dans les suites d'une action. Il faut certes se garder de conclure trop hâtivement compte tenu de l'extension assez large que pouvait alors prendre l'appellation « communiste », surtout dans la procédure d'internement qui se fondait sur des listes d'avant guerre. Sans avoir la précision apparente des chiffres fournis, la comparaison s'impose de ces 4 800 arrestations et internements avec les quelque 3 500 à 4 000 militants dont nous créditons le PCF dans la région parisienne au printemps 1941. Pourtant, sauf à l'automne 1940 comme on l'a vu, l'internement administratif dans la Seine n'atteignit le parti communiste qu'à la marge, tandis qu'au printemps 1942 les arrestations classiques conduisirent la police jusqu'au cœur de l'appareil clandestin ; alors même que le parti communiste gagnait en influence, ses principaux cadres étaient arrêtés, à la seule exception du triangle de direction, et son existence même était menacée, comme jamais elle ne le fut et comme jamais elle ne le sera plus.

Des camps pour politiques

Si les sources qui nourrirent les opérations d'internement administratif étaient toujours anciennes, quelques fois obsolètes, très souvent décalées, la plupart des personnes visées se retrouvèrent effectivement internées, même celles qui avaient rompu tout lien avec leurs anciennes fidélités partisans. Les camps pour « politiques » furent nombreux mais de profils différents.

Rieucros (Lozère) et Le Vernet (Ariège) se singularisaient alors. Tous deux étaient sous tutelle du ministère de l'Intérieur avant même le transfert général de l'automne 1940. Il est vrai que le camp de Rieucros avait été créé,

par décret du 21 janvier 1939, pour les « indésirables étrangers » qui ne pouvaient déférer à la mesure d'éloignement prise contre eux au nom de la loi du 12 novembre 1938 [cf. *supra*]. Le 19 septembre 1939 le ministère de l'Intérieur avertissait le préfet de Lozère que les étrangers suspects au point de vue national ou dangereux pour l'ordre public qui ne pouvaient pas être conduits à la frontière étaient internés, pour les hommes au Vernet, pour les femmes les plus suspectes à la Petite Roquette (après entente avec l'administration pénitentiaire) et les autres à Rieucros. Les hommes qui se trouvaient donc internés à Rieucros allaient être transférés au Vernet. Déjà l'on distinguait officiellement trois catégories, les condamnées de droit commun, les étrangères « professant des opinions extrémistes » et des « étrangères suspectes au point de vue national ». Le schéma se compliqua encore après l'armistice, quand, tout en gardant le même statut de camp répressif pour femmes, le camp de Rieucros accueillit aussi des Françaises. En février 1942, françaises comme étrangères furent transférées au camp de Brens, dans le Tarn, où les conditions d'internement étaient moins dures. On comptait alors quelque 400 internées. Un fichier très détaillé laissé par les Renseignements généraux nous donnera l'occasion d'étudier en détail cette population sur toute la période.

Rieucros n'avait donc plus les capacités suffisantes quand la guerre fut déclarée. Si Le Vernet devint alors camp d'internement administratif pour hommes étrangers, il existait déjà comme centre d'hébergement depuis la débâcle de la République espagnole. Et, en effet, certains des réfugiés espagnols et anciens interbrigadistes jugés dangereux par les pouvoirs publics furent maintenus sur place et constituèrent le noyau de ce nouveau centre au mois d'octobre suivant. Dès lors, les militants repérés y furent transférés à partir de Rieucros, certes, mais bien davantage des autres camps de la bordure pyrénéenne où ils se trouvaient et des centres de rassemblement parisiens organisés en septembre 1939 pour les « ressortissants de puissances ennemies ». Forts de cette spécialisation, les effectifs du Vernet n'évoluaient pas comme ceux des autres camps. La « drôle de guerre » en fournit un exemple frappant. Si le camp comptait 1 550 internés en janvier 1940, ils

étaient 2 180 en avril, alors que les camps d'hébergement avaient été vidés par le transfert des hommes vers les compagnies de prestataires ou, dans une moindre proportion, la légion étrangère. La campagne de France allait ouvrir une période de fortes turbulences, avec l'internement de 3 000 Allemands, Autrichiens et Italiens en mai et juin 1940, dont plus de 2 000 étaient libérés durant l'été suivant. Les effectifs approchèrent ainsi les 5 000 en juin 1940, et se stabilisèrent à plus de 3 000 jusqu'au printemps 1941. Une rapide décrue au printemps vit les effectifs chuter à moins de 2 000 avant une lente décrue jusqu'à 1 400 en avril 1942. Nous fournissons ces quelques chiffres pour donner une idée de l'importance de ce camp d'internement administratif pour étrangers et la spécificité de son histoire⁷⁷.

Mais la prise en main de l'ensemble des camps par le ministère de l'Intérieur en novembre 1940 et la volonté politique et idéologique des nouveaux gouvernants d'exclure de la société les opposants politiques potentiels donnèrent à l'internement administratif des Français une toute nouvelle dimension sous Vichy. Cela valait pour toutes les zones, qu'il s'agît d'organiser ces camps rationnellement en zone Sud, d'obtenir, avec retard, leur mise en place en zone Nord ou de protester, longtemps, contre la réticence des autorités allemandes de la zone rattachée à Bruxelles d'utiliser l'arme si prisée à Vichy de l'internement administratif.

En zone Sud, le principal camp de politiques français se trouvait à Saint-Sulpice-la-Pointe, dans le Tarn. Les autorités avaient depuis longtemps mis la main sur ce vaste espace idéalement placé, à un kilomètre de la gare, carrefour de lignes vers Toulouse, Montauban, Albi et Castres, à 30 km de Toulouse, à 50 de Montauban, Castres et Albi. En outre le camp se trouvait tout proche des premières maisons de Saint-Sulpice, dont il était cependant séparé par un ravin encaissé. Construit en 1939 pour les réfugiés, le camp avait hébergé des Belges, des Sarrois, puis la troupe. Après le décret de novembre 1940, il passait

⁷⁷ Nous avons glané ces quelques chiffres dans les très riches archives du camp conservées aux archives départementales de l'Ariège, 5W129 (pour 1940), 5W130 et 5W131 pour 1940-1944.

sous la houlette du ministère de l'Intérieur et se trouvait rapidement réservé à l'internement administratif des politiques français. Lors de l'inspection opérée par André Jean-Faure en mars 1942, il y avait 950 internés ; la spécialisation était très poussée, mais pas totale, puisqu'on comptait certes 730 communistes et 20 syndicalistes, mais également 80 proxénètes, 50 repris de justice, 20 clochards, 15 marché noir et 11 Juifs.

En zone Nord (commandement militaire de Paris), le premier camp fut la conséquence directe de la rafle du 5 octobre 1940. Le camp d'Aincourt, en Seine-et-Oise, était un ancien sanatorium, dont il utilisait l'un des trois bâtiments. Situé à une quinzaine de kilomètres de Mantes, il se trouvait dans un cadre agréable et offrait, *a priori*, des conditions assez favorables, si ce n'est que le bâtiment prévu pour 150 malades accueillit dès la fin de novembre 1940 quelque 600 internés, jusqu'à une pointe de 667 au début de juin 1941. Jusqu'à la fin de 1941, l'effectif tourna constamment autour de 500, avant de décroître sensiblement, compte tenu des incertitudes sur l'avenir du centre ; de fait, au printemps 1942, les internés furent transférés dans le nouveau camp de Voves.

À partir d'une étude systématique sur les 1 156 internés passés par le centre entre octobre 1940 et la fin de 1941, l'historienne Nadia Michel⁷⁸ avait pu conclure que, dans leur grande masse, ils venaient de la banlieue rouge, puisqu'on ne comptait que 79 parisiens *stricto sensu* puis, à partir de mars 1941, 12 bretons du Finistère. Il y avait 84 anciens élus de la Seine et 116 de Seine-et-Oise, soit 18 % des internés de ces deux départements. Le profil socioprofessionnel complète sans surprise le tableau, la quasi-totalité appartenant au monde du travail manuel, métallurgie et bâtiment se trouvant nettement sur-représentés à Aincourt, par comparaison avec la population active des deux départements parisiens. Il s'agit bien alors de variables liées.

⁷⁸ Nadia Michel, "Le camp d'Aincourt (Seine-et-Oise) 5 octobre 1940 – 15 septembre 1942", actes du colloque "Le Parti Communiste française de la fin de 1938 à la fin de 1941", Paris, 14 et 15 octobre 1983, dactyl. 23 pages (repris pour partie dans sa contribution "Aincourt" à l'ouvrage collectif sous la direction de Jean-Pierre Rioux, Jean-Pierre Azéma et Antoine Prost, *op. cit.*, pp. 183-191) Les textes cités sont archivés sous la cote 1W70 et 1W71, AD Yvelines, l'étude statistique à partir des données en 1W75.

Les autorités s'étaient donné les moyens d'une répression à grande échelle ; peu après les rafles originelles, le préfet de police et le préfet de Seine-et-Oise arrêtaient que « ... Toute découverte de tracts ... sur le territoire d'une commune ... entraînera l'internement administratif immédiat d'un ou plusieurs militants communistes résidant sur son territoire ». Relayé par le commandant du camp, le préfet du département où se trouvait le centre montra un zèle particulier, craignant jusqu'à l'obsession « ce rassemblement des éléments les plus agités et les plus déterminés du parti communiste aux portes de Paris ». Le règlement affiché le 10 octobre annonçait ainsi l'interdiction de toute visite, sauf dérogation. Le sifflet et la mise en rangs rythmaient la vie d'un camp à la discipline plus militaire qu'ailleurs. Comme, en mai 1941, ses services de censure interceptèrent des lettres d'anciens internés, transférés à Châteaubriant, qui insistaient sur la comparaison ô! combien défavorable à Aincourt, le préfet de Seine-et-Oise s'autorisa à faire la leçon à son collègue de Loire-Inférieure :

« Je suis persuadé – lui écrivait-il le 26 mai – que même dans votre département un régime relativement sévère ne pourrait qu'avoir des conséquences salutaires pour l'ordre public et c'est la raison pour laquelle je vous serais reconnaissant de ce que vous croiriez devoir faire pour vous associer à mon point de vue ».

La réponse ne fut pas celle espérée :

« On peut craindre que, par l'application de mesures trop rigoureuses, l'Administration semble tresser elle-même aux internés des couronnes de martyrs ».

Il est vrai que le préfet de Seine-et-Oise était un préfet de choc qui n'hésita pas à multiplier les remontrances à l'encontre du Parquet, puis de la SNCF et, même de sa tutelle, au point de menacer de recourir à l'armée allemande, faute d'obtenir des renforts. Il est vrai qu'il pouvait s'appuyer sur un directeur de camp très politique qui voulut et sut profiter des tensions entre internés ; ces tensions trouvaient leur source dans le mécanisme même de l'internement administratif qui amenait la police à ramener dans ses filets une population politiquement très diverse, compte tenu des évolutions constatées depuis août 1939. Il est vrai aussi qu'à la différence de la plupart des autres chefs de camp,

il s'agissait d'un commissaire de police qui, ayant qualité d'officier de police judiciaire, pouvait lancer immédiatement une procédure.

Les quelque 150 internés qui, le 6 septembre 1941, furent transférés d'Aincourt à Rouillé, dans la Vienne, se plurent également à souligner la différence de traitement, ce qui n'eut pas l'heur de plaire non plus au préfet de Seine-et-Oise. Couvrant une superficie de 1,5 ha, le camp se trouvait en face de la gare, au point qu'il fut bientôt décidé d'ériger une palissade en bois, histoire d'éviter les manifestations de sympathie devenues trop fréquentes de la part des cheminots. Les effectifs grossirent rapidement, pour atteindre 593 le 23 février 1942. Centre de séjour surveillé, il n'avait pas pour autant la spécialisation du camp d'Aincourt. À cette date, on comptait en effet 373 « politiques et étrangers », mais aussi 86 « droit commun » et 34 « marché noir ». Cela ne fut d'ailleurs pas sans conséquence sur la vie du camp, comme nous le verrons. Compte tenu de l'inégale durée de l'internement en fonction de la catégorie, sur un total de 1 780 internés passés entre 1940 et 1944 dans le camp, 40 % étaient des « marché noir », 35 % des communistes, 19 % des « droit commun », 6 % des « indésirables étrangers ». Sur les 677 politiques, plus de 40 % venaient de la région parisienne et le quart travaillait dans la métallurgie⁷⁹.

Comme on le constate avec Rouillé, la mise en place de camps pour les politiques français en zone occupée fut le résultat d'un processus assez long qui connut deux accélérations : à l'automne 1940, quand les Allemands autorisèrent la préfecture de police de Paris à lancer une vaste opération dans leur ressort, puis à l'été 1941, quand l'engagement des communistes dans la lutte armée incita l'occupant à exiger (ou initier) une surveillance et une répression des plus strictes. Mais, à ce moment, se retrouvèrent dans les camps, des populations également visées par la vindicte vichyste, d'où le caractère hétérogène de ces camps, une hétérogénéité qui subsista longtemps malgré les appels répétés à la spécialisation, en zone Nord comme en zone Sud.

⁷⁹ Roger Picard, "Rouillé", *ibid.*, pp. 192-198 Pour construire le graphe, nous avons dépouillé les rapports mensuels, AD Vienne, 104W98.

Un camp pour les personnalités

Une autre catégorie posait des problèmes spécifiques à Vichy : que faire des personnalités politiques que le régime souhaitait interner ? Que faire d'hommes comme Daladier, Blum, Gamelin, Reynaud, Pomaret, Auriol ou Dormoy, jugés comme responsables de la défaite, destinés, pour certains, à être jugés mais, dans l'immédiat sous le coup d'aucune inculpation ? La loi du 3 septembre 1940 leur était applicable et leur fut appliquée puisque dès le lendemain ils furent transférés au château de Chazeron, puis, deux mois plus tard, dans un hôtel de Pellevoisin (Indre), avant des hôtels de la station thermale de Vals-les-Bains dans l'Ardèche. C'est à Vals qu'ils restèrent le plus longtemps, de janvier 1941 à novembre 1942. Du moins pour ceux qui n'avaient pas été envoyés en forteresse une fois fixée l'inculpation pour le procès de Riom ou astreints à résidence après une libération. Au total la population fut plus hétérogène qu'attendu, à lire la liste des 86 noms de personnalités passées un temps plus ou moins long par ces établissements d'internement. Dans sa première phase, le camp visa effectivement ces gouvernants de « l'ancien régime » cause de tant de maux, mais la nature autoritaire du régime appelait une diversification des cibles. Dans un second temps, on y retrouva ainsi quelques proches du docteur Martin, dont le docteur lui-même, un cagoulard ancien responsable d'un service de renseignement semi-officiel après le 13 décembre 1940, mais aussi Emmanuel Mounier ou Berthie Albrecht. On y ajoutera quelques hauts dignitaires de l'État en rupture de ban, comme le général de La Laurencie, ancien délégué général dans les territoires occupés, ou le général Dentz, l'ancien haut-commissaire de Vichy en Syrie. Cette diversité resta de mise en novembre 1942, après le transfert à Évaux-les-Bains (Corrèze).

Rapports journaliers, rapports hebdomadaires, synthèses de censure postale : celui qui, de Chazeron à Vals, fut le commandant du centre les deux premières années tint constamment au courant le ministre de l'Intérieur des

moindres faits et gestes de ses illustres prisonniers. Courrier, puisque tel est son nom, se faisait l'écho très précis des doléances de ses prisonniers. En juin 1942, plusieurs internés engagèrent une grève de la faim, dont Berthie Albrecht et Mounier ; au neuvième jour de jeûne, un rapport médical très alarmant signalait un danger de mort pour les deux internés ; ils furent bientôt libérés du camp et, sous le coup d'un mandat d'amener, ils furent transférés à Lyon avec trois autres. Cette période de crise donna l'occasion au chef de camp de faire le point, longuement, sur les doléances des internés. Il résume en une phrase une des clés du système :

« Ce qui généralement heurte l'entendement d'une personne frappée d'internement c'est, d'une part, l'ignorance dans laquelle elle se trouve de la durée qu'aura celui-ci et, d'autre part, le silence qui est observé sur les circonstances de fait qui ont motivé cette décision. [...] L'absence de motifs précis et régulièrement signifiés à la manière d'un grief pénal, leur fait dire volontiers qu'ils subissent l'arbitraire, le bon plaisir, le fait du prince, la lettre de cachet de jadis ».

Courrier souligne la force du sentiment patriotique qui animait les internés, si divers étaient-ils.

« Rien ne peut contrarier une telle forme de la pensée quand elle s'exprime de la sorte et s'inscrit sur un tel terrain et l'on peut penser que le malaise observé s'amplifiera encore si les événements de demain donnent crédit à leurs espoirs ».

Dès lors le rejet était total de la politique de collaboration et de Pierre Laval, conséquence passagère d'une défaite passagère.

« Leur attitude vise plus loin et plus haut. S'inscrivant dans l'idée de Patrie elle tend, disent-ils, à réveiller tout ce qui peut encore servir celle-ci dans une victoire commune contre l'Allemagne et ses alliés. Placé de telle façon, le malaise dont j'analyse ainsi les crises profondes, dépasse singulièrement mes faibles moyens ».

Peu de temps après la fin de la grève de la faim au centre de Vals-les-Bains, le chef de camp était remplacé⁸⁰.

⁸⁰ Rapport hebdomadaire de Courrier, 20 juin 1942, AMI 880206/8. On trouve ces très riches rapports aux archives du ministère de l'Intérieur, 880206/7 et /8. Pour la période d'Évaux-les-Bains, on se reportera également aux archives départementales de la Creuse (en particulier 36W9 à 17 et RO892 et RO893). D'Édouard Herriot à Roger Stéphane, les souvenirs laissés par les anciens internés sont nombreux. On pourra aussi se reporter aux archives Auriol (AN 552AP/30, 3AUI DR1) et Dormoy (F7 15950/2). Vincent Auriol et Louis Noguères ont laissé des journaux de captivité restés inédits ; cf. Gilles Morin, "Les socialistes dans les geôles de Vichy : à la recherche d'une parole libre" in Pierre Guidoni et Robert Verdier dir., *Les Socialistes dans la Résistance*, Paris, Seli Arslan, 1999.

La neutralisation des étrangers : de comment s'en débarrasser à comment s'en accommoder

L'internement des personnalités politiques posait, on le voit, des problèmes politiques. Pour les étrangers en général, et les étrangers juifs en particulier, les questions étaient d'un autre ordre et d'une autre dimension. La neutralisation de ces étrangers constitua l'un des défis majeurs du nouveau régime et l'objectif poursuivi participa au premier chef de la crise du modèle vichyste de l'internement dès la fin de l'automne 1940.

Une solution évidente mais limitée : l'émigration

Nous avons constaté comment, après la débâcle, dimensions politique, idéologique et socio-économique étaient étroitement associées, l'internement des étrangers étant aussi conçu dans un système de régulation de la main-d'œuvre. Dans cette logique, l'émigration constituait la solution la plus évidente, mais aussi la plus difficile à mettre en œuvre si l'on en juge par la complexité du dispositif administratif. Malgré l'intervention active des œuvres d'entraide, le volontarisme politique de certains gouvernements étrangers, mais aussi la volonté de certains secteurs de l'appareil d'État, les résultats furent bien inférieurs aux espérances et aux besoins. Que le ton fût à la fermeté, comme en août, ou à quelque modulation à partir de l'automne, l'émigration des étrangers « indésirables » de par la loi, voire de par la situation du marché du travail, semblait une priorité des nouveaux gouvernants, l'internement ne pouvant constituer qu'un palliatif, nécessaire mais provisoire.

Les difficultés étaient multiples cependant. Elles sont énumérées dans un document du comité de Nîmes d'octobre 1941, la structure de coordination des œuvres d'entraide pour les internés de zone Sud. La commission émigration constituée en son sein signalait ainsi les quatre principaux obstacles auxquels étaient confrontés les candidats. Il fallait déjà un point de chute ; or, tous les

pays occidentaux avaient rendu l'accès impossible ou très difficile. Première destination visée, les États-Unis avaient promulgué une réglementation très stricte en juillet 1941. L'Amérique latine avait montré d'emblée d'autres dispositions mais, comme nous le verrons dans le cas du Mexique, les changements politiques dans le pays et les réticences allemandes avaient fait capoter une opération d'envergure.

Le deuxième obstacle tenait à la pénurie des moyens de transport, au point que le Portugal ou l'Espagne se montrèrent rapidement réticents devant le nombre croissant d'émigrants bloqués dans ces pays faute de trouver une place sur un navire. Le coût constituait également un frein majeur. La commission considérait qu'en octobre 1941 il fallait compter au moins 400 \$ (500 en comptant le prix du voyage jusqu'au port d'embarquement) contre 80 \$ avant guerre. Encore s'agissait-il de prix obtenus alors par les structures d'assistance. Celles-ci touchaient certes des fonds importants de correspondants américains, « mais qu'ils sont nombreux les malheureux, surtout se trouvant dans les camps, dont l'émigration échoue faute de moyens ».

D'autant que, par exemple, le consulat américain n'accordait de visa que sur la présentation d'une preuve que le passage de l'émigrant était assuré. Les cas n'étaient pas rares de candidats à l'émigration qui, convoqués par le consul pour recevoir leur visa, devaient y renoncer faute d'argent ; une fois l'argent réuni, le mois prescrit était passé et ils devaient recommencer la procédure, en espérant obtenir le visa sur le quota du mois suivant.

On touche du doigt le dernier obstacle qui relève des lourdeurs administratives. Si l'on résume : l'embarquement ayant lieu d'ordinaire à Lisbonne, il fallait disposer, outre, bien entendu, du visa de destination et du visa de sortie de France, un visa de transit portugais et un visa de transit espagnol. Le paiement du passage se faisait en dollars : une démarche s'imposait donc auprès de la Banque de France. S'ajoutait, pour les internés, la

libération pure et simple ou le transfert dans le camp de transit des Milles (Bouches-du-Rhône)⁸¹.

C'est le 27 septembre 1940 que le préfet des Bouches-du-Rhône fut averti par son ministre de tutelle de la nouvelle fonction assignée au camp des Milles :

« Vous informe qu'en accord EMA 2° Bureau ai décidé grouper camp des Milles réfugiés étrangers en instance émigration. Vous prie après entente M. le général commandant région 1° transférer sur Gurs en informant votre collègue Basses-Pyrénées étrangers actuellement camp des milles ; 2° faire procéder toute urgence aménagements indispensables. Dispositions complémentaires vous seront données prochain courrier. Me faire savoir télégraphiquement date réalisation ces opérations. »⁸²

À lire le diagramme des effectifs par décade du 1^{er} octobre 1940 au 1^{er} octobre 1941, on constate qu'un départ massif précéda de trois mois la concrétisation réelle du projet ministériel. Depuis le 24 octobre, le camp n'existait plus comme centre de séjour et les hébergés étaient transférés effectivement à Gurs, si ce n'est que plus d'une centaine d'entre eux s'étaient évadés (une dizaine repris) quelques jours avant le transfert, à la perspective de ce changement. De 677 la première décade d'octobre, les effectifs fondirent à 109 la première décade de novembre. Tel était environ le chiffre le 15 décembre, au moment du changement de tutelle, un commissaire divisionnaire remplaçant un militaire ; on comptait 22 internés allemands et 95 soviétiques en cours d'émigration. Les effectifs augmentèrent rapidement puisque la première décade d'avril 1941 on comptait 1 091 internés. Ensuite, la situation se stabilisa, avec un pic à 1 470 la troisième décade de juillet. En effet, jusque-là, y furent transférés les internés étrangers en instance d'émigration. Compte tenu de la longueur des démarches, l'inspecteur général des camps demanda qu'on n'y envoyât plus que ceux en instance de départ faute, sinon, d'arriver rapidement à saturation dans un camp censé ne pouvoir accueillir plus de 1 600 personnes. Compte tenu des difficultés pour obtenir les

⁸¹ Compte rendu de la réunion du comité de coordination [appelé dorénavant "comité de Nîmes"], 31 octobre 1941, annexe 5 : commission émigration, octobre 1941 (W. Shah), AD AHP, 6J1.

⁸² Lettre du sous-préfet au préfet, 9 octobre 1940, AD Bouches-du-Rhône, IV3/7 [le sous-préfet y cite intégralement le télégramme du 27 septembre].

visas nécessaires, cette nouvelle restriction limitait d'autant les procédures, ce qui appela une intervention du comité de Nîmes et un retour partiel à la situation antérieure.

Compte tenu de tous les obstacles, la situation resta longtemps bloquée. Après une lente mise en place des services après le changement de tutelle de la fin 1940, les premiers départs du camp pour l'étranger furent enregistrés en mars. Selon le rapport d'André Jean-Faure de novembre 1941, on en compta 324 entre mars et juillet. La nouvelle réglementation imposée par les États-Unis se traduisit jusqu'au début septembre par un arrêt quasi total, 90 % des hébergés devant gagner ce pays. Comme le transit par l'Espagne et le Portugal posait des problèmes croissants, on s'orienta vers la solution marocaine. Les flux de départs recommençaient donc en octobre avec le transfert à Casablanca de 326 hébergés⁸³.

Les choses avaient bougé depuis mars 1941 grâce à la nomination de Louis Gaude comme inspecteur du service des camps affecté au camp des Milles, où il était chargé du service « émigration » sous la direction d'un commissaire de police spéciale. Il avait pour fonction d'aider les émigrants à accomplir les formalités indispensables à leur départ et d'assurer la liaison avec les œuvres d'assistance. Dans son témoignage, recueilli au cours d'une procédure judiciaire d'après guerre, il précisa l'historique : dans un premier temps les départs s'effectuèrent par l'Espagne, puis les autorités françaises purent utiliser un certain nombre de bateaux au départ de Marseille. Les procédures furent mises en sommeil tout l'été. Dans le même temps, Gaude se retrouva seul, son chef étant changé de service et transféré à Marseille. Comme l'un des bateaux français avait été bloqué par les Britanniques dans les Bermudes, il fallut trouver une autre voie. On privilégia dès lors le passage par

⁸³ L'évolution des effectifs par décades d'octobre 1940 à octobre 1941 et les quelques chiffres sur les flux de départ en 1941 se trouvent dans le rapport d'André Jean-Faure du 4 novembre 1941, AN F7 15094. La situation au 24 octobre est évoquée dans un rapport du CAS (Daniel Bénédite) du 2 novembre 1940, AN fonds Ranson-Frank.

Casablanca, avec le soutien de la Hicem, la principale structure d'aide à l'émigration.

Si, pour les réfugiés espagnols, la question de l'émigration fut à l'ordre du jour, elle se posa dans des termes bien différents.

« Conformément à l'accord intervenu entre les gouvernements français et mexicain à Vichy, le 22 août 1940, les autorités compétentes de ces deux pays certifient que M... a été admis par le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique à titre d'émigrant définitif et est en conséquence autorisé par le Gouvernement français à maintenir sa résidence en territoire français jusqu'au moment de son embarquement, sous réserve de la réglementation en vigueur concernant les étrangers. La légation du Mexique lui notifiera en temps voulu la date de son embarquement et échangera alors le présent certificat contre les documents nécessaires ».

Tel est le texte du formulaire que devaient remplir les ressortissants espagnols désireux de se rendre au Mexique, un texte qu'avait arrêté la sous-commission franco-mexicaine réunie à Vichy le 25 septembre 1940⁸⁴. Par le même document, la légation du Mexique annonçait l'ouverture d'un certain nombre de bureaux en zone Sud, chargés d'organiser le recensement des réfugiés espagnols. Il était même prévu d'élargir la procédure aux anciens volontaires des Brigades internationales. C'est bien parce qu'ils étaient considérés comme « indésirables » en France mais accueillis avec solidarité au Mexique que les Espagnols et les Interbrigadistes se retrouvaient ainsi poussés à réémigrer, avec l'aide du gouvernement mexicain mais également avec l'accord de celui de Vichy. Les termes de l'accord avaient été négociés durant l'été et repris dans une lettre de l'ambassadeur du Mexique en France en date du 22 août 1940, le ministre des Affaires étrangères ayant formalisé l'accord français dès le lendemain. Dans son article premier, l'accord prévoyait que le Mexique accueillerait tout réfugié espagnol qui en ferait librement la demande, prendrait en charge les frais de transport autant que de besoin (art. 3) et s'engagerait à subvenir aux besoins des candidats à l'émigration jusqu'à leur départ. L'accord allait assez loin, puisqu'il excluait toute extradition pour raisons politiques et

⁸⁴ Sous-commission franco-mexicaine, séance du 24 septembre 1940, AMI 8931MI3.

toute poursuite qui ne relevât pas de la justice française, le gouvernement français arguant même du respect qu'il devait toujours au droit d'asile⁸⁵.

Cette gestion des « rouges espagnols » convenait à Vichy qui y voyait le moyen, à peu de frais, de se débarrasser d'un problème politique, social et économique. Les rapports du ministère de l'Intérieur confirment cette analyse, tandis que les Affaires étrangères, pourtant en pointe à l'été, durent par la suite compter avec les pressions du gouvernement espagnol et de l'occupant qui se firent de plus en plus fortes. Quoi qu'il en fût, la liberté relative qui était laissée aux réfugiés espagnols n'était tolérable que tant qu'était assuré leur départ. Ce ne fut bientôt plus le cas. En effet, le nouveau président mexicain, Manuel Avila Camacho, n'avait pas le même profil ni les mêmes objectifs que Lazaro Cardenas, auquel il succéda le 1^{er} décembre 1940. Il avait décidé de réorienter les priorités du pays, à l'intérieur, vers le développement économique, à l'extérieur, vers le resserrement des liens avec la diplomatie américaine. La mise en œuvre de l'accord du 22 août 1940 n'était plus à l'ordre du jour.

Dans le même temps, dans une logique militaire qui explique nombre de leurs décisions, les Allemands s'inquiétèrent rapidement du risque de fournir, par l'émigration, des hommes, souvent expérimentés qui plus est, à des puissances qui pourraient se retourner contre le Reich. Après le veto mis au départ de 800 républicains, à partir d'une liste transmise par Madrid dès le 8 août 1940, les Allemands firent part à la délégation française à la commission d'armistice de son opposition au départ de 500 autres personnalités. Dans les deux cas, les Allemands s'appuyaient sur l'article 10 de la convention d'armistice, par lequel la France ne devait entreprendre « aucune action hostile contre le Reich » et s'interdire tout transfert à l'étranger de nature militaire, ou assimilable puisqu'il s'agissait de soldats potentiels. Les deux lettres que le président de la délégation française, le général Doyen, envoya à son

⁸⁵ Le texte de l'accord a été publié dès 1977 par Javier Rubio, (*op. cit.*), puis analysé en détail par Denis Rolland, *Vichy et la France libre au Mexique. Guerre, cultures et propagandes pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne/L'Harmattan, 1990.

homologue, le général von Stülpnagel, les 12 décembre 1940 et 10 février 1941 témoignent de la situation de blocage ; le général Doyen demandait en vain qu'un aval lui fût donné à l'évacuation massive des réfugiés espagnols. Dans certains milieux dirigeants, on prit aussi rapidement conscience de l'intérêt qu'une telle force de travail pouvait constituer pour l'économie de guerre.

Enfin, les diplomates étaient plus sensibles à la pression des autorités de Madrid. De fait, l'ambassadeur espagnol en France, Lequerica, intervint immédiatement sur le dossier des réfugiés, sans qu'on puisse cependant dégager une ligne précise. D'un côté, il exigeait une surveillance policière très stricte, d'un autre côté, il ne se montrait pas très empressé de voir revenir en trop grand nombre des opposants politiques potentiellement dangereux ; il devait enfin compter avec la pression des États-Unis. Ainsi, le 27 août 1940, le ministre espagnol des Affaires étrangères remettait à l'ambassadeur de France deux listes comprenant 636 noms. Le 21 décembre, l'ambassadeur à Vichy, Lequerica, remettait une liste de quelque 3 000 noms à la direction de la Sûreté, dont on ne sait si elle prenait en compte les précédentes. Les autorités françaises acceptèrent sans difficulté de retenir ces personnalités en France, dans l'attente de demandes d'extradition. Dans un rapport du 28 décembre, le Quai d'Orsay notait qu'il n'avait été encore saisi d'aucune demande d'extradition. Quinze jours plus tard, on en comptait onze. On fit alors passer le message que les autorités politiques useraient de tous les moyens à leurs dispositions pour hâter la décision des autorités judiciaires. On espérait, aussi, pouvoir s'appuyer sur des demandes d'extradition en bonne et due forme. Dans tous les cas de figure, on souhaitait se débarrasser au plus vite de ces « indésirables ». Or, dans l'immédiat, outre Pyrénées, les autorités se satisfaisaient de voir les opposants internés en France, quitte à demander la livraison des plus irréductibles puis, en mars 1941, la suspension de toute

nouvelle opération de réémigration, sous prétexte du recrutement au Mexique même de volontaires espagnols par les gaullistes⁸⁶.

Côté français, la situation avait changé depuis le revirement mexicain. Mais les contradictions réduisirent l'univers des possibles pour les nouveaux gouvernants. Sans surprise, les services de police étaient obsédés par les risques de subversion. En janvier 1941, le complot communiste était plus que jamais à l'ordre du jour ; des opérations de grande ampleur étaient soi-disant en préparation pour déstabiliser le nouveau régime. Dans cette logique, les républicains espagnols constituaient un instrument, et donc une cible, de choix, forts qu'ils étaient de leur expérience militaire. C'est le sens d'une note de l'Inspection générale des services de police criminelle en date du 25 janvier 1941. La date est d'importance, car ces services s'appuyaient encore sur l'opportunité mexicaine pour conclure :

« Il y aurait intérêt au point de vue de la sécurité publique à adopter des mesures de nature à hâter l'émigration des réfugiés républicains espagnols vers les pays d'Amérique »⁸⁷.

Une fois évanouis les espoirs d'une émigration massive (elle continua malgré tout à petite échelle), la police française lança des opérations de grande ampleur dans les milieux anarchistes, trotskistes et communistes espagnols en février 1941.

Pouvait-elle compter, tout au moins, sur l'extradition des principaux dirigeants ? Les obstacles étaient nombreux. Le texte de référence restait la convention franco-espagnole de 1877 qui excluait l'extradition pour motifs politiques. En outre, si les accords franco-mexicains n'étaient plus d'actualité, le texte de la convention n'en était pas caduc pour autant, y compris dans la France de Vichy. Enfin Joseph Barthelémy, ministre de la Justice, ne voulait

⁸⁶ Voir AMAE, Vichy-Europe, Espagne, 288 (notes et télégrammes cités par Denis Rolland dans "Extradition ou réémigration ? Les vases communicants de la gestion xénophobe des réfugiés espagnols en France", in P. Milza et D. Peschanski dir., *Exils et migration ...*, op. cit., p. 50-52.

⁸⁷ Note de l'Inspection générale des services de police criminelle (DGSN, Intérieur), Vichy, le 25 janvier 1941, tap. corrigée au crayon, AMI 8931Mi3. Voir, sur le même thème et de la même origine une note du 30 décembre 1940.

pas faire fi de tout l'héritage juridique. Il le montra à l'occasion de l'affaire Ragasol Sarria. Ancien secrétaire d'État à la Justice de Catalogne, mais également ancien expert près la légation mexicaine suite à la signature des accords d'août 1940, Eduardo Ragasol Sarria était réclamé par les autorités franquistes. Autorisé à partir, il avait été arrêté sur le bateau peu avant le départ ; or, le 31 juillet 1941, la Cour d'Appel de Riom donnait son aval à la demande d'extradition. Le 6 août, Barthelémy listait dans une lettre à Pétain toutes les raisons qui plaidaient contre cette extradition. Venait en premier le principe général :

« Votre Gouvernement a le devoir de se préoccuper de conserver aux yeux du monde les traits essentiels de la figure de la France : noble, généreuse, hospitalière ».

La référence était indirecte aux pressions effectivement exercées par les Etats-Unis ou le Vatican. Il qualifiait même de « vilain l'acte de livrer le malheureux qui s'est réfugié à votre foyer ». Suivait la référence juridique précise :

« Toute mesure d'extradition est limitée exclusivement aux crimes et délits non connexes à d'autres crimes et délits de nature politique ».

Il faisait ainsi fi de l'argument souvent avancé de la criminalisation de l'action politique. Il obtint satisfaction⁸⁸.

L'affaire espagnole avait mis en évidence les différences d'approche entre les services. À la Justice, on devait (ou voulait) tenir compte de quelques grands principes du droit ; à l'Intérieur, on s'en tenait à une vision a-juridique et sécuritaire ; aux Affaires étrangères, on était bien sûr plus sensible aux pressions internationales, qu'elles vinssent de Madrid et de Berlin ou de Washington et du Vatican. Encore une fois, on évitera d'appréhender Vichy comme un monolithe ; les contradictions qui s'y firent jour tenaient, pour partie, à la diversité de ses composantes, pour partie, au poids des logiques structurelles héritées.

⁸⁸ Lettre de Joseph Barthelémy au maréchal Pétain, 6 août 1941, AMAE, Vichy-Europe, Espagne, 289, cité par Denis Roland, *op. cit.*, p. 55.

L'affaire se compliquait encore en zone occupée. C'est ainsi aux Allemands, et non à Vichy, qu'on doit la livraison de Luis Companys, président de la Généralité de Catalogne, à Franco. On sait également que les républicains espagnols constituèrent la seule catégorie distinguée parmi les prisonniers de guerre ; ils furent transférés au camp de Mauthausen. En France occupée, les premières mesures de l'occupant confortèrent l'idée d'un traitement particulier. Le camp d'asilés espagnols à Montendre, en Charente-Maritime, en fournit un exemple. En juillet 1940, on constata quelques actes de sabotage visant les lignes téléphoniques de l'Armée allemande. Le préfet prit immédiatement des mesures visant au refoulement des « indésirables » vers l'intérieur du pays ou à leur internement administratif. La mesure d'internement visa en particulier tous les républicains espagnols réfugiés dans le département ; ils étaient considérés comme auteurs potentiels des attentats ou comme susceptibles de pouvoir porter atteinte à la sûreté de l'État. L'objectif était clair : tous devaient être rapatriés. Après accord avec les autorités allemandes, on choisit un lieu proche d'une grande ligne de chemin de fer ; ainsi le rapatriement pouvait s'effectuer rapidement et en un seul convoi, une fois l'autorisation accordée. Les 18 et 20 août 1940, ils étaient tous rassemblés au camp de Montendre, soit 580 personnes, hommes, femmes et enfants. Mais le 13 février 1942, dans un rapport au ministre de l'Intérieur, le préfet constatait qu'aucune mesure de rapatriement n'avait été prise :

« Des difficultés étant vraisemblablement survenues pour la mise à exécution du rapatriement, l'ordre de départ n'a jamais été donné et les asilés espagnols sont demeurés, jusqu'à ce jour, rassemblés à Montendre »⁸⁹.

Ce fut le seul cas d'internement systématique de républicains espagnols en zone Nord. Ils furent nombreux, en revanche, à être enrôlés sur les chantiers de l'Atlantique par l'organisation Todt.

En fin de compte, en zone Sud comme en zone Nord, les divers scénarios envisagés se trouvaient impossibles à mettre en œuvre. Restait le maintien sur

⁸⁹ Rapport du préfet au ministère de l'Intérieur (DGPN, 2^e Bureau), 13 janvier 1942, AN F7 15096.

place. La volonté sécuritaire et les impératifs militaro-économiques se conjuguèrent pour viser au moins au strict encadrement de cette population.

L'encadrement par le travail : les GTE

Quand Vichy institua les Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE) par la loi du 27 septembre 1940, l'impératif économique était bien présent, mais il s'agissait moins de profiter d'une main-d'œuvre à bon marché que d'écarter du marché du travail une concurrence devenue insupportable, au moins dans un premier temps

« Art. 1^{er}. Les étrangers du sexe masculin âgés de plus de 18 ans et de moins de 55 ans pourront, aussi longtemps que les circonstances l'exigeront, être rassemblés dans des groupements d'étrangers s'ils sont en surnombre dans l'économie française et si, ayant cherché refuge en France, ils se trouvent dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine. Sous réserve des formalités réglementaires, ils conservent la faculté d'émigrer dans un pays étranger. »

La rupture était donc flagrante avec la logique qui avait présidé à l'instauration des CTE. L'objectif n'était plus de faire participer des réfugiés à l'effort de la nation en guerre mais d'instaurer un système de régulation discriminatoire. Cependant la mesure contenait en elle-même un caractère très conjoncturel puisqu'elle était proportionnée à la concurrence effective sur le marché du travail ; elle n'avait pas en outre un caractère obligatoire et systématique. L'article 5 enregistrait à la fois l'héritage de la loi du 12 avril 1939 et la rupture qu'instituait celle du 27 septembre 1940, puisqu'il abrogeait l'article relatif aux prestations auxquels étaient assujettis les réfugiés. La tutelle, aussi, avait changé. Armistice aidant, il ne pouvait être question que le ministère de la Défense fût en charge du dossier. La tutelle était double : les GTE étaient placés sous l'autorité du ministère de la Production industrielle et du travail (art. 2), mais il revenait au ministère de l'Intérieur (les préfets) de désigner les étrangers auxquels la loi devait être appliquée (art. 3).

Dès l'origine, cette législation avait donc un statut hybride. Elle était un mélange de « police industrielle », dans la tradition républicaine des premières réponses à la crise, et de politique d'exclusion, si centrale dans le nouveau

régime⁹⁰. Il fallut cependant rapidement composer avec les principes quand les deux logiques entrèrent en contradiction. Il fallut également jouer avec l'autonomie relative des institutions et des hommes qui les faisaient vivre.

On le comprend, la politique de la main d'œuvre l'emporta rapidement sur la logique d'exclusion, contraintes de l'économie et de l'occupation aidant. Bientôt, la situation de l'emploi s'améliorant, il fallut aussi bien pallier l'absence de bras dans l'agriculture que répondre aux exigences allemandes. L'absence des centaines de milliers de prisonniers de guerre se faisait lourdement sentir, comme la pression de l'occupant qui voyait avant tout dans ces GTE un réservoir de main d'œuvre pour faire marcher son économie de guerre. En outre, le Travail prit rapidement le pas sur l'Intérieur. Dès le 11 octobre 1940, une loi instituait un Commissariat à la Lutte contre le Chômage (CLC) auquel furent rattachés les GTE. François Lehideux en était le responsable, mais Henri Maux avait la tutelle sur la zone libre où il fit prévaloir une autre logique que celle en vigueur ; cela lui valut d'être fortement menacé dans son poste et sa mission à l'automne 1941 puis, même s'il fut chargé le 26 septembre 1942 d'assurer par intérim les fonctions de commissaire, d'être remercié et la structure d'être liquidée le 17 janvier 1943. Il pouvait s'appuyer sur le Service social des étrangers qui entra officiellement en action à partir du 4 juillet 1941. Son responsable, Gilbert Lesage, eut un rôle majeur dans le rapprochement familial et dans la politique qui visa à faire basculer les internés des camps vers les GTE, avant de mettre sur pied des centres d'accueil spécialisés. Au CLC était rattaché un Service central des formations de travailleurs étrangers, dirigé par le colonel Tavernier, tandis qu'au moment où fut instituée une Inspection générale des camps, sous la houlette d'André Jean-Faure (en septembre 1941, cf. *supra*), on nomma le commandant Doussaud comme Inspecteur des formations de travailleurs étrangers.

⁹⁰ Voir sur ce thème Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, pp. 57-70.

Si la situation varia nécessairement avec le temps, le lieu et les personnes, cette équipe se fixa deux objectifs principaux. D'une part, elle participa du désengorgement des camps d'internement en intégrant les internés aptes au travail. D'autre part, elle chercha, et arriva, à aligner les revenus des travailleurs encadrés sur la loi commune. Elle put, pour cela, s'appuyer sur une réalité incontestable : forts demandeurs de main d'œuvre pour les chantiers de l'Atlantique, les Allemands offraient des salaires élevés qui ne manquaient pas d'attirer des volontaires. C'est l'argument qu'elle fit prévaloir pour obtenir, par une première instruction du 15 février 1941, l'allocation de rémunérations en sus de la prime journalière de 0f50 par jour ; par l'instruction du 12 juin 1941, un salaire journalier, dans le meilleur des cas celui de la convention collective de la profession et de la localité, dans le plus défavorable une prime au moins égale à 8f par jour, la nourriture restant à la charge du CLC ; par l'instruction du 1^{er} février 1942, l'alignement obligatoire de tous sur le convention collective. Enfin, le loi du 18 novembre 1942 assimilait en droit le travailleur étranger encadré au travailleur français.

Cependant, le gouvernement n'en imposa pas moins ses impératifs idéologiques. Dès l'été 1941, on distingua des groupes « d'aryens » et de « non aryens ». Surtout, le 9 décembre 1941, Darlan annonçait sa décision d'assigner à résidence ou d'encadrer tous les Juifs étrangers arrivés en France après le 1^{er} janvier 1936 :

« Pour les Juifs résidant sur l'ensemble du territoire et entrés en France depuis le 1^{er} janvier 1936 : incorporation dans les compagnies de travail de ceux qui se trouvent sans ressources. Groupement dans des centres surveillés des Juifs disposant de moyens d'existence ».

L'opération devait être terminée le 1^{er} mars. Les travailleurs juifs, étrangers et sans ressources devaient constituer des groupes homogènes, dits « groupes palestiniens ». On mesure la rupture qu'instituait cette mesure : il n'y avait plus possibilité mais obligation ; on faisait intervenir le critère racial dans une logique résolue d'exclusion. Dans les faits, la réalisation rencontra nombre d'obstacles. Elle fut surtout contrecarrée par les grandes vagues de déportation ; celle du 26 août 1942 puisa dans ces GTE.

Pour autant, les Juifs récemment entrés en France ne constituèrent qu'une petite minorité dans des GTE composés très majoritairement d'Espagnols versés directement depuis les CTE après la démobilisation. S'y retrouvèrent également ceux qui, quelques mois après les Espagnols, réfugiés également et dans l'impossibilité de retourner dans leur pays, étaient devenus prestataires, ainsi de nombreux Allemands et Autrichiens à partir de la fin de 1939. La mise en place de la nouvelle loi généra de nouveaux flux d'entrées, avant, comme nous venons de le voir, la mesure portant spécialement sur les Juifs. L'évolution des effectifs, telle que nous l'avons reconstituée à partir d'un document officiel, enregistre également les nombreuses ponctions de l'organisation Todt et des bureaux de recrutements pour l'Allemagne ; elles expliquent la baisse des effectifs à partir du pic de février-mars 1941 ; elles se combinent aux déportations pour infléchir à nouveau la courbe à la fin du mois d'août 1942. Selon la même source, la commission Todt et les bureaux de recrutement auraient ponctionné 14 335 personnes entre juin 1941 et février 1942. Pour une part ils furent volontaires ; comme les premiers résultats furent jugés insuffisants, ils furent, pour leur majorité, désignés par les chefs de groupements. Au total, comme l'indique le tableau ci-dessous, les formations de travailleurs étrangers, sans doute pour la seule zone Sud métropolitaine, varièrent entre plus de 35 000 et près de 50 000⁹¹.

Dates	Nombre de groupes	Effectifs
novembre 1940	168	39 659
décembre 1940	176	41 500
janvier 1941	184	43 450
février 1941	192	47 290
mars 1941	192	47 280
avril 1941	192	46 000

⁹¹ Les données chiffrées sont issues des archives que Gilbert Lesage a confiées au CDJC (cote DCXCV). Ces archives sont pour une part les siennes propres et, pour une autre, celles d'Henri Maux. S'y trouve un très riche "Historique des formations de travailleurs étrangers. Novembre 1940 – mars 1943" établi par Jacques de Grandsaigne (man. et dactyl. mars 1943). Sur les groupes "palestiniens", voir Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., pp. 269-271.

mai 1941	194	45 963
juin 1941	194	42 759
juillet 1941	190	43 457
août 1941	198	43 371
septembre 1941	198	42 863
octobre 1941	200	42 578
novembre 1941	166	39 376
décembre 1941	154	39 376
janvier 1942	152	39 900
février 1942	150	39 728
mars 1942	147	40 039
avril 1942	144	40 749
mai 1942	140	40 964
juin 1942	138	41 187
juillet 1942	140	41 591
août 1942	121	41 558
septembre 1942	113	38 379
octobre 1942	101	37 050
novembre 1942	97	36 835
décembre 1942	90	38 767
janvier 1943	83	40 200
février 1943	82	39 548

On sait peu de choses sur les GTE d'Afrique du Nord, mais ces éléments suffisent à marquer les différences. Certes, l'armistice, là aussi, imposa sa loi et les GTE relevèrent de l'administration civile, la Direction de l'économie algérienne, le gouvernement tunisien et, au Maroc, la Direction de la production industrielle et du travail. Le 15 novembre 1940 fut dissous le 8^e régiment de travailleurs étrangers qui regroupait les CTE. Les étrangers encadrés furent dès lors répartis en 13 groupes. Selon une note du 10 décembre 1940, on y comptait exactement 3 147 réfugiés. Mais, au-delà du chiffre, c'est sur leur statut qu'il faut s'arrêter. L'objectif se voulait autant politique qu'économique et sociale, comme l'indique un commentaire des autorités militaires en avril 1941 suivant lequel ces GTE permettaient

« ... de grouper les étrangers en surnombre dans l'économie nationale ou dont l'activité risquerait d'être dangereuse pour la Nation, s'ils étaient autorisés à résider librement ».

En outre, plusieurs de ces formations étaient de véritables sections disciplinaires, comme le 5^e GTE stationné à Meridja (Maroc) et le 6^e GTE, ou camp d'Hadjérat M'Guil (l'Aïn sefra) dont les principaux chefs furent jugés en 1944 pour l'assassinat de neuf internés. La frontière était là bien tenue entre les GTE et les camps d'internement⁹².

À ce titre, l'Afrique du Nord semble faire figure d'exception ; il est vrai qu'y jouaient les impératifs locaux, qu'il s'agît du fonctionnement de l'administration, du statut des étrangers ou d'une situation économique dégradée. En métropole, la conjoncture imposa un fort décalage entre la situation effective de l'étranger et la place que lui laissait le discours officiel. L'étranger put profiter, bientôt, du manque de main d'œuvre en zone Sud et des pressions de l'occupant dans les deux zones. Certes il ne fallait pas être, en plus, juif et/ou résistant, mais les contraintes de la conjoncture laissèrent une réelle marge de manœuvre. Faut-il rappeler que les Italiens, les Polonais et les Espagnols représentaient la grande majorité de la population émigrée ? Or, il était délicat de toucher aux Italiens, compte tenu des rapports de forces internationaux ; les Polonais travaillaient, pour beaucoup, dans la mine et, au sud comme au nord, on avait un besoin impérieux de mineurs ; pour les Espagnols il fallait compter, d'une part, sur les aléas de la politique de Madrid, d'autre part, sur leur place dans l'économie et sur les exigences de l'occupant.

Des camps en France pour les Juifs expulsés d'Allemagne

Cette « gestion » des exigences allemandes se retrouve dans un autre épisode peu connu : l'expulsion des « indésirables » depuis les territoires

⁹² Notes du 10 décembre 1940 et d'avril 1941, arch. du SHAT, 1P215, citées par Anne Chareaudeau, *Exilés espagnols en Algérie (1936-1946)*, mémoire de DEA, EHESS, juin 1991, pp. 75-78.

allemands ou annexés au Reich, étrangers donc dans leur très grande majorité... pour les autorités d'accueil. L'affaire commença très tôt. Quand je me suis arrêté sur le sort des Tsiganes d'Alsace, j'ai cité un document signé dès le 4 juillet 1940, par Scheel, le Befehlshaber du Sipo-SD en Alsace valant ordre pour les chefs des Einsatzkommando 1 (Strasbourg) et 2 (Mulhouse) [cf. *supra*]. Il ordonnait l'internement puis l'expulsion d'Alsace vers la France de zone Sud des Tsiganes, mais aussi des Juifs, des personnes de « race étrangère » et des « combattants rouges » en Espagne (hormis les Allemands) etc. Le 18 septembre 1940, nous signale un rapport de Scheel, le même responsable du Sipo-SD, 160 « tsiganes et asociaux » avaient déjà été « évacués »⁹³. On peut citer, dans le même sens, la lettre qu'Eichmann adressa à Ribbentrop le 16 janvier 1941 par laquelle il donnait son accord à l'émigration de sept Juifs internés à Saint-Cyprien, « à condition qu'en aucune manière ils puissent revenir sur le territoire du Reich ». Encore en avril 1941, Zeitschel, dont on a vu la position, très précoce, sur la déportation vers l'Est, envisageait des transferts massifs de Juifs de zone Nord vers les camps de zone Sud. Le même mois, le général Doyen, chef de la délégation française à Wiesbaden, protestait officiellement auprès de son homologue contre une nouvelle expulsion de Juifs du Luxembourg vers la France ; il en avait fait de même après l'expulsion de milliers de Juifs de Bade, de Palatinat et de Sarre en octobre 1940. Dans leur très grande majorité ces expulsés se retrouvèrent dans les camps d'internement de zone Sud⁹⁴. Avant de nous arrêter sur l'opération

⁹³ Befehlshaber du Sipo-SD aux chefs des Einsatzkommando 1 et 2, 4 juillet 1940, et rapport d'activité de Scheel à Müller, 18 septembre 1940, BA Koblenz, R83/3.

⁹⁴ Lettre de Eichmann à Ribbentrop, 16 janvier 1941, (réponse à une lettre du 27 décembre 1940), Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, R9925 ; Note du MAE pour la DSA, Wiesbaden, 29 novembre 1940, citée par Anne Grynberg, *Les Internés juifs des camps du sud de la France ...*, *op. cit.*, pp. 771-772 ; protestation de Doyen, le 3 avril 1941, contre l'envoi de Juifs vers la zone libre (Wiesbaden, éd. fr.) ; entretien Zeitschel-Best, 5 avril 1941, procès Abetz devant le tribunal militaire permanent de Paris, 22 juillet 1949, archives de la Justice militaire (Le Blanc) : "Ensuite il fut parlé des possibilités d'hébergement pour le cas d'un internement éventuel des Juifs et le directeur ministériel Best me déclara que l'autorité militaire avait elle-même le plus grand intérêt à ce que les Juifs disparaissent le plus vite possible, mais que l'on ne pouvait libérer, au maximum, qu'un camp pour 5 000 personnes, qu'il ne fallait pas songer à agrandir ce camp ou à rendre d'autres camps disponibles, parce que pour le moment il n'était même pas possible de procurer les cantonnements nécessaires à

d'octobre, de loin la plus importante et la plus lourde de conséquences, nous devons remarquer que tous ces événements tendent à accréditer la thèse fonctionnaliste dans la mise en œuvre de la solution finale. Comment imaginer, en effet, que la déportation et l'extermination étaient dès l'origine dans les projets et la logique des gouvernants nazis alors même qu'on s'empressait d'expulser les Juifs du Reich jusqu'au début de 1941 ? Comment imaginer l'initiative de tel ou tel service, alors même qu'Eichmann ou Zeitchel s'inscrivaient dans la même logique ? La thèse de l'extermination systématique comme projet politique et idéologique voulu et préparé dès l'origine n'est pas compatible avec les opérations d'expulsion opérées vers la France, d'autant que celle qui visait les Juifs de Bade, de Palatinat et de Sarre concernèrent environ 7 700 personnes, en majorité des femmes, des enfants et des vieillards.

Si elle est peu connue du grand public, cette dernière opération de grande envergure a donné lieu à la publication de plusieurs témoignages ; elle a également été prise en compte et analysée dans les travaux historiques depuis déjà longtemps. Un travail récent et encore inédit sur la SNCF sous l'occupation met en lumière le rôle d'un autre acteur du drame dans les conditions du transfert⁹⁵. Rappelons que les 22 et 23 octobre 1940, les deux Gauleiter concernés faisaient expulser de Bade, de Palatinat et de Sarre tous les Juifs qui restaient dans leurs ressorts. Les 9 trains qui convoyèrent les Juifs rhénans jusqu'à la ligne de démarcation, à Châlon-sur-Saône, furent jusque-là « Wechmachttransporte ». À l'occasion de son procès, Eichmann revint sur

l'organisation Todt. Je proposai donc de faire occuper ce camp ou bien par les éléments juifs les plus insupportables du point de vue politique, économique et social, ou bien de le considérer éventuellement comme camp de transit et d'essayer de se débarrasser des Juifs par fournées expédiées dans les camps de la zone non occupée."

⁹⁵ Christian Bachelier, *La SNCF sous l'occupation allemande 1940-1944*, rapport documentaire, 2 tomes + 2 tomes d'annexes, IHTP, nd (1996). Pour le récit des arrestations et des conditions de l'accueil, on peut se reporter à Eugen Netter, "Erinnerungen das Lager Gurs in Frankreich", *Bulletin de liaison du consistoire des israélites du Pays de Bade*, Karlsruhe, janvier 1962 ; Peter Sauer, *Dokumente über die Verfolgung der jüdischen Bürger in Baden Württemberg durch die nationsozialistische Regierung*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1966, vol. II, pp. 232-268, du même et chez le même éditeur *Die Schicksale der jüdischen Bürger Baden-Württemberg während der nationsozialistischen Verfolgungszeit*, 1969, pp. 268-424, Hannah Schramm et Barbara Vormeier, *Vivre à Gurs...*, *op. cit.* ; Claude Laharie, *Le camp de Gurs...*, *op. cit.* ; Anne Grynberg, *Les camps de la honte...*, *op. cit.*

cette affaire et témoigna de l'impasse dans laquelle il se serait trouvé si Vichy avait effectivement donné ordre de refuser le passage car, d'une part, il ne pouvait techniquement imposer le passage, d'autre part, il s'était engagé à se débarrasser effectivement de ces Juifs. Un temps bloqué à Châlons, le convoi reçut l'autorisation de franchir la ligne. Selon la note téléphonique à la commission de Wiesbaden par Huntziger via la direction des services de l'armistice,

« ces trains avaient été annoncés par les services techniques des chemins de fer allemands comme trains d'expulsés. Nos services techniques de Mâcon les ont acceptés, croyant qu'il s'agissait de trains d'expulsés alsaciens-lorrains, analogues à ceux qui avaient été reçus au cours des semaines précédentes »⁹⁶.

Cependant, quelques jours plus tard, le 28 octobre, la direction générale des Transports au secrétariat d'État aux Communications faisait savoir à la délégation SNCF à Vichy que le ministère de l'Intérieur avait donné ordre à tous les préfets de zone libre de refouler « tout convoi d'Israélites venant d'Allemagne et dirigés par les autorités d'occupation sur la zone libre ». Le 10 novembre, la direction générale de la SNCF signalait à son ministre de tutelle les difficultés qu'engendrerait la mise en œuvre d'une telle décision :

« [...] Nous espérons toutefois que de telles mesures n'auront pas à être appliquées, car nous pensons que des accords gouvernementaux auront réglé au préalable, dans tous leurs détails, les problèmes que pose la migration des populations dont il s'agit.

Nous nous permettons de vous signaler que si, exceptionnellement, le cas se présentait, l'arrêt de convois que nous n'aurions pas la possibilité de garer dans une ville convenablement choisie, entraînerait des frais élevés pour la Société nationale (immobilisation de matériel, stationnement prolongé de locomotives et de personnel de, conduite) et créerait des difficultés à l'autorité civile (notamment pour l'hébergement et le ravitaillement des voyageurs transportés).

En tout état de cause, le matériel des trains devrait être libéré aussitôt et ne pourrait être laissé à la disposition des Préfets pour abriter les évacués.

Dans ces conditions, nous vous prions de bien vouloir intervenir auprès de M. le Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur, afin que les transports en cause qui pourraient éventuellement avoir lieu, soient exécutés suivant un programme

⁹⁶ Note téléphonique de la DSA à la délégation française à Wiesbaden citée par Hanna Schramm et Barbara Vormeier, *Vire à Gurs, op. cit.*, p. 277.

établi d'accord avec les Autorités allemandes et que ce programme nous soit communiqué à l'avance ».⁹⁷

Cette longue lettre a le mérite de mettre en évidence les deux obsessions de la direction de la SNCF. D'une part, elle tenait à conserver la disponibilité de son matériel ; d'autre part, elle craignait plus que tout l'improvisation et le fait accompli, appelant de ses vœux une programmation et donc un accord préalable entre les autorités concernées.

Une fois la ligne de démarcation franchie, les autorités vichysoises protestèrent bien auprès des autorités allemandes, mais elles n'offrirent en guise d'accueil que les camps d'internement. Selon Claude Laharie, les 6 538 Badois furent orientés vers Gurs et les 1 125 Palatins et Sarrois vers Rivesaltes. À ma connaissance, cependant, le camp de Rivesaltes n'était pas encore ouvert. Autre hypothèse avancée, le camp de Saint-Cyprien est peu probable, puisqu'il était en cours d'évacuation à la suite de très graves inondations (3 870 « Cypriennais » arrivaient à Gurs entre le 29 et le 31 octobre). Une note de la DGSN permet d'avancer une autre hypothèse : le 28 novembre 1940, Henri Chavin signalait au ministère des Affaires étrangères que, si la majorité de ces Juifs allemands avait été transférée à Gurs, les autres avaient été orientés provisoirement vers les camps d'Agde et de Montélimar. Dans une lettre du 10 décembre, la même DGSN informait le préfet des Pyrénées-Orientales que l'Intérieur avait pu obtenir de la Guerre la cession du camp de Rivesaltes ; elle comptait y transférer, entre autres et au plus vite, les internés d'Agde et de Montélimar⁹⁸. Quoi qu'il en fût, des camps attendaient bien ces gens complètement désemparés. Dans la logique du nouveau régime, il ne pouvait y avoir d'autre solution pour gérer dans l'urgence « l'accueil » de Juifs étrangers en France. L'événement ne pouvait plus mal tomber, au moment où s'opérait le changement de tutelle, dans une désorganisation administrative qui ne pouvait

⁹⁷ Lettre du directeur général de la SNCF au secrétaire d'État aux Communications, 10 novembre 1940, ASNCF, citée par Christian Bachelier, *op. cit.*, annexe volume 1.

⁹⁸ Note de l'Intérieur (DGSN) au vice-président du Conseil, ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères (Direction politique – Europe), 28 novembre 1940, AN F7 15104 ; lettre de l'Intérieur (DGSN) au préfet des Pyrénées orientales, 10 décembre 1940, AN F7 15105.

rien présager de bon tandis que, dans les camps mêmes, la situation ne faisait qu'empirer. Le sort de ces populations déracinées et traumatisées aggrava une crise profonde du système qui, en retour, eut un effet dévastateur sur ces populations.

LA CRISE DU SYSTEME

Si les chiffres divergent en fonction des sources, ils signalent tous des chiffres très importants d'internés à l'automne 1940. Dans la seule zone Sud (hors Afrique du Nord), le 13 septembre 1940, on avança le chiffre de 32 000 internés (dont 4 000 français). Le 13 novembre, selon le 2^e bureau de la DGSN, on comptait environ 35 000 étrangers et 3 500 français. Mais, dans la mesure où le tableau fournit une répartition précise par camps, on constate l'oubli de quelques uns. Au même moment, la « commission de statistique » du Comité de Nîmes donnait un tableau à la fois plus complet et, sans doute, plus aléatoire : au 20 novembre il y aurait en fait près de 55 000 internés ; comme on devine quelques doubles comptes (le comptage ne s'étant pas fait partout en même temps et ne tenant sans doute pas compte de certains transferts), on peut estimer qu'alors la population internée de zone Sud était de l'ordre de 45 000. C'est le chiffre probable de la fin décembre, les statistiques de la DGSN donnant alors 40 500. De ces chiffres, on peut tirer plusieurs enseignements : on a dit l'importance du chiffre moyen ; on ajoutera le niveau atteint avant même la promulgation de la loi du 4 octobre 1940 permettant l'internement des Juifs étrangers ; on terminera on notant la montée des effectifs tout au long de l'automne⁹⁹.

⁹⁹ Note de la DGSN (DPTE), 13 septembre 1940, AN 15087 ; note de la DGSN (2^e Bureau), nd, liste des camps et effectifs au 13 novembre 1940, AN F7 15089 ; compte rendu de la première réunion du Comité de Nîmes, 20 novembre 1940, AN F7 15089 ; note de

Le drame des premiers mois

Or dès l'été 1940 la situation avait suscité les plus vives inquiétudes à Saint-Cyprien, alors l'un des plus importants camps de zone Sud. Dès le 24 juillet 1940, les internés faisaient parvenir au CICR une lettre dans laquelle ils listaient les dysfonctionnements :

« Eau mal filtrée pour la boisson et la préparation des aliments ; WC ouverts ; mouches en si grande quantité qu'elles en sont insupportables ; souris, rats, puces et poux ; paillasse insuffisantes, en parties infestées de vermines ; baraquements défectueux contenant un très grand nombre d'internés ; sous-alimentation partielle ; très grand manque d'habits et de sous-vêtements ; absence presque complète de médicaments, de désinfectants, de même que d'articles d'hygiène. »

Nous avons retrouvé dans les archives du Comité américain de secours un rapport établi à la date du 7 septembre 1940 par un groupe de médecins, analyse bactériologique à l'appui. Rappelons que le camp accueillit entre le 28 mai et le 5 juin 1940 quelque six mille hommes, pour la plupart en provenance de Belgique. Internés sans préavis et transférés très rapidement en France, ils n'avaient pu se munir des vêtements indispensables. À l'arrivée, ils se retrouvèrent dans des baraquements sans plancher, ni fenêtre, ni mobilier d'aucune sorte (lits, tables, chaises ou ustensiles de toilette). La paille faisant défaut, ils couchaient à même le sable humide dans des baraques infestées de vermine et de rats. Comme en témoignent les médecins, la dysenterie fit rapidement son apparition, prenant l'allure d'une épidémie, à défaut de médicaments, de nourriture appropriée, de mesures prophylactiques élémentaires. En 15 jours, 85 % des internés étaient atteints. Par chance, il n'y eut qu'un seul décès à déplorer, mais les organismes étaient usés.

À la mi août on vit se développer des fièvres sans qu'on pût immédiatement en préciser l'origine, faute de moyens d'analyse. Après

la DGSN (2^e Bureau) concernant le groupement des camps d'étrangers, 25 janvier 1941 (situation en décembre 1940), AN F7 15087.

quelques jours, il fallut se rendre à l'évidence : on était en présence d'une épidémie de fièvre typhoïde. 112 malades furent transférés à l'hôpital Saint-Louis de Perpignan et l'on compta 17 morts en moins de trois semaines. On ne procéda à une vaccination antityphique générale qu'après le 22 août. Peu après, on déplora une nouvelle épidémie ; 150 internés furent atteints de malaria. L'utilisation à titre prophylactique de quinine eût permis d'arrêter l'épidémie, mais les services médicaux en disposaient à peine assez pour soigner. Encore se trouvait-on encore en été et il fallait s'attendre au pire, compte tenu de l'état de faiblesse de personnes fragilisées à l'extrême par la maladie, la malnutrition et le manque d'hygiène. Une analyse médicale et bactériologique des eaux usées accompagnait le rapport des médecins : des prélèvements effectués à la pompe de la cuisine, à celle du camp et dans une citerne d'eau dite potable (et à l'extrémité de la conduite), il apparaissait que les eaux étaient polluées de colibacilles d'origine fécale. En effet, la nappe d'eau souterraine qui alimentait les citernes et les pompes était en communication directe avec les couches liquides stagnantes en dessous des urinoirs et latrines, et cela sur un sous-sol sablonneux et mobile où le point d'affleurement des couches aquifères est peu profond. La conclusion du rapport était radicale :

« Les installations du camp, telles qu'elle sont établies, mettent la vie des occupants dans le plus grand danger. Un transport immédiat s'impose dans un endroit réunissant les conditions d'hygiène et de propreté qui manquent totalement ici »¹⁰⁰.

Le 23 septembre, pour nourrir une réponse du maréchal Pétain au CICR, le ministre de l'Intérieur annonçait la « désaffectation provisoire » des camps de Saint-Cyprien et de Bram « considérés comme les plus défectueux, en vue de leur réorganisation complète au point de vue conditions sanitaires et organisation matérielle ».

Mais, le 16 octobre, avant la mise en œuvre annoncée de la désaffectation, la situation devint apocalyptique ; la région connut de très graves inondations et le tiers du camp fut totalement inutilisable. Une note technique de l'Ingénieur

des TPE et un rapport de l'Inspection générale des services administratifs après leur visite commune des camps du département du 24 au 26 octobre constataient l'ampleur du problème. En temps d'orage, en effet, l'accès du camp était rendu plus qu'aléatoire par la submersion sur près de 300 m de la route d'accès, la mer refoulant dans les ruisseaux ; en cas d'orage exceptionnel, le camp était coupé en deux. Si l'on ajoute l'état bien précaire des baraquements et les problèmes chroniques d'évacuation des eaux usées, on imagine sans peine la conclusion de l'IGSA : « camp à supprimer »¹⁰¹.

Le camp fut liquidé le 30 octobre. Quelque 300 réfugiés des pays neutres furent orientés vers Argelès, un camp également touché par les inondations et, comme Saint-Cyprien, composé de baraques en planches, avec toile goudronnée et tôle ondulée en guise de toit, construites à même le sable de la plage. Mais les 3 870 ressortissants des puissances belligérantes furent orientés vers Gurs. Ils y suivirent de quelques jours les 6 538 Badois.

« *C'est l'enfer que je vois maintenant* »

Si une image est aujourd'hui associée aux camps d'internement, c'est celle de cette vieille femme engluée dans la boue de Gurs. Photos, dessins ou récits, rapports des autorités du camp ou des œuvres d'entraide, lettres saisies par la censure ou publiées peu après dans la presse étrangère (le service du courrier fut libéral en novembre et décembre), témoignages contemporains ou postérieurs : les sources sont multiples qui permettent de mesurer l'ampleur du drame et de comprendre pourquoi, dans l'immédiat, il imposa d'importants changements au système et pourquoi, aujourd'hui, il reste le symbole de la

¹⁰⁰ La situation sanitaire au camp de Saint-Cyprien (rapport établi à la date du 7 septembre 1940), CAS, AN fonds Ranson-Franck.

¹⁰¹ Ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur au cabinet militaire du chef de l'État, 23 septembre 1940, in *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, tome 1, pp. 71-72 ; note technique générale de l'ingénieur des TPE, 30 octobre 1940, AN F7 15105 ; rapport de R. Lacaisse, Inspecteur général des services administratifs, 2 novembre 1940, AN F7 15087.

politique française d'internement. « C'est l'enfer que je vois maintenant », témoignait une infirmière espagnole dans une lettre saisie par la censure. L'enfer pour des populations profondément affaiblies soit par les privations et la maladie, soit par le traumatisme du déracinement, soit, le plus souvent, par les deux. En fait les conditions naturelles, l'état des installations, les difficultés d'approvisionnement et la composition des populations internées se combinèrent pour expliquer l'ampleur du drame.

« Il serait temps de corriger une ancienne erreur théologique : à l'enfer, il n'y a pas du feu seulement ; il y a surtout de la boue ! »¹⁰². Dans un camp de 13 000 personnes entassées dans 11 îlots, seule la chaussée traversant le camp d'un bout à l'autre, sur une longueur de deux kilomètres, était goudronnée. Dans quelques îlots, on ébaucha quelques chemins, mais, non seulement, cela n'en concerna qu'une minorité, mais, très rapidement, avec la pluie, les petites pierres disparurent dans la boue. Sous le soleil et par temps sec, cela ne posait pas de problème, mais compte tenu de la nature du sol, de la violence des orages en général, et pendant l'automne 1940 en particulier, le terrain n'avait pas le temps de sécher entre deux averses et la boue était constamment présente. En sus l'hiver fut particulièrement froid. Sortir des baraques devenait une expédition, y compris pour rejoindre les latrines ; la situation était particulièrement grave pour les expulsés du Pays de Bade qui comprenaient beaucoup de personnes âgées et d'enfants en bas âge.

Les défauts initiaux de construction se faisaient douloureusement sentir : rappelons que le camp était prévu pour ne vivre que le temps d'un printemps et d'un été, ce qui amena à prévoir des volets en bois à la place de fenêtres. Dans le froid, le vent et la pluie, il ne pouvait être question d'ouvrir ces volets. Les grandes baraques Adrian, accueillant chacune 60 personnes au moins, n'étaient que faiblement éclairées par deux petites ampoules jusqu'à leur extinction chaque soir à 20 heures. Compte tenu de l'état du sol et de la situation

¹⁰² Rapport d'une internée à l'adresse de Varian Fry (CAS), 24 décembre 1940, AN fonds Ranson-Franck.

climatique, les internés restaient une grande partie de leur temps enfermés dans des conditions d'hygiène dramatiques. Les poux, les puces, les punaises et les rats étaient de règle. Le manque d'installations sanitaires et d'infirmiers dignes de ce nom et la pénurie de médicaments aggravaient le tableau comme le souligna le rapport du médecin chef de l'hôpital des femmes :

« Paralysée par l'absence totale d'hygiène, nous avons dû, nous, les médecins, nous contenter de constater en grinçant des dents comment la maladie se propageait de proche en proche. L'absence de tout local qui aurait permis la mise en quarantaine, l'incroyable saleté de toutes les parties du camp, baraques et latrines, le manque de désinfectants, de médicaments et, bien sûr, d'une nourriture adaptée au traitement des maladies, anéantirent tous les efforts du personnel soignant »¹⁰³.

Ces maladies étaient liées aux pénuries alimentaires. La carence générale en vitamine B1 et B2 favorisa le développement des entérites gastro-intestinales. Hannah Schramm se souvient précisément des symptômes : de fortes fièvres accompagnées de diarrhées, jusqu'à l'incontinence intestinale, tant la colique était brusque et douloureuse. Tout se combinait : la boue transformait en expédition toute sortie vers les latrines ; l'incontinence ne faisait qu'aggraver les conditions d'hygiène, tandis que les équipes médicales étaient confrontées à l'absence de médicaments et au manque de nourriture adaptée. Mais les maladies étaient aussi psychologiques. La même Hannah Schramm, comme, du côté des œuvres d'entraide, Nina Gourfinkel, notait l'état de délabrement moral dans lequel se trouvaient en particulier les expulsés du Pays de Bade. Voilà une population qui n'était absolument pas préparée à cette épreuve. Plus de la moitié avait plus de 60 ans et 400 sur les quelque 7 000 Badois étaient des enfants et le Gauleiter était allé traquer les Juifs jusque dans les asiles d'aliénés. Souvent issus de la petite et moyenne bourgeoisie, ces Juifs allemands étaient depuis longtemps intégrés dans la société et toutes les valeurs

¹⁰³ Rapport du médecin chef de l'hôpital des femmes in Max Ludwig, *Das Tagebuch des Hans O. Dokumente und Berichte über die Deportation und den Untergang der Heidelberger Juden*, Heidelberg, Lambert Schneider, 1965, p. 16 (cité par Claude Laharie, *Le camp de Gurs...*, *op. cit.*, p. 327).

d'ordre, de travail et de respect des lois se trouvaient subverties dans le cloaque de Gurs¹⁰⁴.

Les avertissements se multiplièrent. Dès le 15 novembre 1940, Daniel Bénédite annonçait l'hécatombe dans un rapport du Comité américain de secours (CAS) :

« La situation sanitaire est déplorable et tragique et empire rapidement avec l'approche de l'hiver. En raison de la nourriture insuffisante et du manque de vêtements chauds elle risque de devenir à bref délai tragique pour les jeunes enfants et les vieillards ».

En décembre 1940 (sans plus de précision), le rabbin Leo Ansbacher, lui-même interné à Gurs et originaire de Belgique, alertait les œuvres :

« Actuellement il y a 12 décès par jour. Ce sont presque tous des victimes de la dysenterie. Si ces vieillards – hommes et femmes – ne sont pas logés dans des maisons le plus rapidement possible, le pire se produira. Impossible de passer l'hiver dans les circonstances actuelles ».

Il y eut même jusqu'au Comité International de la Croix-Rouge (CICR) pour intervenir, alors même qu'il ne s'agissait ni de prisonniers de guerre, ni d'internés civils, leur pays n'étant plus en guerre avec la France. Le 11 novembre, le docteur Alec Cramer recevait l'autorisation de visiter les camps d'Argelès, du Vernet et de Gurs ; de Gurs, inspecté le 18, il conclut :

« Jusqu'à l'arrivée du contingent venant d'Allemagne ont été enregistrés 25 décès depuis l'ouverture du camp. Mais depuis le début de novembre et au moment du passage à Gurs de notre délégué, on déclarait 86 décès, presque tous âgés de plus de 70 ans et n'ayant pu supporter leur départ brutal, le genre de vie qui leur était imposé, le froid, la pénurie de médicaments etc. De récentes nouvelles nous apprennent que le rythme des décès, qui était de 7 à 8 par jour au milieu de novembre, s'est accéléré jusqu'à 15 à 17 par jour. Notre délégué a recueilli de sa visite l'impression très nette que l'envoi de secours et notamment de vêtements chauds apparaît comme nécessaire et urgent ».

Dans la foulée le CICR décidait d'alerter le ministère français des Affaires étrangères avec une certaine fermeté qui tranchait avec l'habitude :

« Ils sont l'immense majorité dont l'arrestation, la déportation et l'internement ne se justifient par aucune nécessité d'ordre politique ou militaire et devraient révolter toutes les consciences droites. C'est un des traits caractéristiques de la

¹⁰⁴ Voir Hannah Schramm in *Vivre à Gurs...*, *op. cit.* et Nina Gourfinkel, *L'autre patrie*, Paris, Seuil, 1953, tome 2.

guerre actuelle, que ces déportations en masse de vieillards, de femmes et d'enfants, de familles en entières, dont le seul crime, pour la plupart, est d'être israélites ou d'origine israélite ».

Le ministère de l'Intérieur était lui-même bien informé : le 28 novembre, le directeur de l'administration de la police et des affaires générales (DAPAG), Nativel, recevait de son collègue de la DPTE, Fourcade, l'extrait d'une lettre saisie par la censure et dressant un tableau apocalyptique de la situation à Gurs ; le haut fonctionnaire de la police ajoutait en guise de commentaire : « Monsieur Fourcade croit devoir appeler tout particulièrement l'attention de Monsieur Nativel sur la situation de ces réfugiés âgés et malades »¹⁰⁵.

En quatre mois, du 24 octobre 1940 à la fin février 1941, on compta 645 décès dont 470 en novembre et décembre, soit une moyenne de huit par jour durant ces deux mois. 370 vieillards de plus de 70 ans succombèrent, soit les trois quarts de cette classe d'âge¹⁰⁶.

¹⁰⁵ Rapport sur le camp de Gurs (Daniel Bénédite), 15 novembre 1940, AN fonds Ranson-Frank ; Leo Ansbasher, camp de Gurs, décembre 1940, lettre transmise à R.R. Lambert (CAR), AD BDR 5W365 ; rapport du CICR sur les visites des camps d'internés civils du sud de la France effectuées par son délégué au mois de novembre 1940, AN F9 5578 (un autre exemplaire de ce rapport se trouve dans les archives de l'Inspection générale des camps, AN F7 15087 et dans celles du CICR, *Recueil de documents...*, op. cit., tome 1, pp. 87-117) ; rapport de décembre 1940, ACICR G3/28, cité par Jean-Claude Favez in *Une Mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, Payot, 1988, pp. 226-227 ; note de Fourcade (DPTE) à Nativel (DAPAG), 28 novembre 1940, AN F7 15104.

¹⁰⁶ Claude Laharie, *Le camp de Gurs...*, op. cit., pp. 228-232.

LES REPONSES A LA CRISE

Émotion et mobilisation à l'étranger

Si le délégué de la CICR, Alec Cramer, arriva à Vichy le 11 novembre 1940 mais ne commença son inspection que la semaine suivante, c'est qu'il avait dû contourner le ministère de l'Intérieur. Lors de sa première rencontre avec le directeur de la Sûreté nationale, ce dernier lui avait en effet demandé de remettre sa visite, prétextant la réorganisation en cours des camps. On convint rapidement qu'il était impossible de maintenir un tel refus. L'épisode illustre les divergences d'appréciation (et de logiques de fonctionnement) au sein même de l'appareil d'État. Devant la situation dans les camps et, plus encore, la campagne internationale qui commençait à se développer, la direction de la Sûreté tendait, d'une part, à nier la réalité du problème, d'autre part, à préconiser le secret. Le ministère des Affaires étrangères se montrait par fonction plus sensible aux pressions des chancelleries et des organismes internationaux comme aux campagnes de presse lancées dans les pays neutres. Il pouvait en cela s'appuyer sur les hauts fonctionnaires chargés, dans les cabinets ministériels, de trouver une solution humanitaire à un internement qui, par ailleurs, n'était pas remis en cause dans son principe. En l'occurrence ces chargés de mission, comme le docteur Limousin, savaient jouer de cette image internationale du nouveau régime pour obtenir gain de cause. Quant aux services de l'Information, ils tentaient de trouver la solution la mieux à même de servir la propagande officielle.

Devant la campagne de presse étrangère, le directeur de la censure, Pierre Dominique, avait demandé en décembre à la DGSN l'autorisation de laisser quelques journalistes américains visiter les camps. Devant le refus de la Sûreté, il avançait une nouvelle proposition à la mi janvier, à savoir autoriser la visite de plusieurs journalistes français, puis, un peu plus tard, « [d']un journaliste

suisse de nos amis, étant bien entendu que sa copie serait comme celle des journalistes français préalablement soumise à vos services », ce qui permettrait de gagner du temps avant d'inviter un américain quatre ou cinq semaines plus tard. À la fin janvier, la DGSN donnait son accord et, de fait, la visite des camps d'étrangers par les correspondants américains accrédités à Vichy se déroula du 24 au 26 mars 1941¹⁰⁷.

Si l'on met à part les interventions italienne et même allemande pour dénoncer les conditions de vie dans les camps français d'internement, la campagne de presse internationale provint de deux pays neutres, la Suisse et les Etats-Unis. Plus que la campagne elle-même, c'est la perception par les autorités françaises qui nous intéresse, et donc les traces dans les archives ministérielles. La presse suisse fut la plus prompte à réagir¹⁰⁸. L'alerte vint rapidement par le biais d'un journaliste tessinois, François Bondy, qui, arrêté en mai 1940 à Paris, avait passé deux mois au Vernet. Deux autres suisses apportèrent leur témoignage dans *La Gazette de Lausanne*. Mais, la presse suisse se fit surtout l'écho des deux crises majeures que connut le système. Le 8 octobre 1940, le *Basler Nachrichten* évoquait la situation à Saint-Cyprien ; l'article ne fut pas sans effet puisque la direction du journal reçut, par le biais du ministère des Affaires étrangères français, une protestation du ministère de l'Intérieur avec témoignages d'internés à l'appui. Mais, en novembre 1940, la *Zurichter Illustrierte Zeitung* publiait un autre article sur le camp de Saint-Cyprien, en allemand et en français, illustré de photos du camp. Pour évoquer la tragédie gursienne, c'est une assistante sociale du Secours suisse, Elsbeth Kasser, qui, sous couvert d'anonymat, publia son témoignage dans le journal de Berne, *Bund*. Au même moment, un autre journal alémanique, *Die Nation*, titrait : « S.O.S. Le pays de la souffrance. L'immense misère des camps français de réfugiés ». Le 18 février 1941, dans un télégramme à son ministre

¹⁰⁷ Note sur la visite du docteur Cramer, 12 novembre 1940 (man. : "Dr Limousin") ; lettre de Pierre Dominique au DPTE, 17 janvier 1941 et réponse le 29 janvier, AN F7 15087.

¹⁰⁸ Nous nous appuyons sur l'analyse d'Anne Grynberg, in *Les Internés juifs des camps du sud de la France...*, op. cit., p. 315 et suiv.

de tutelle, l'ambassadeur en poste à Berne, Robert de la Baume, tirait les leçons de la situation, mettant en évidence aussi bien le poids de la campagne de presse que les faiblesses de la contre-propagande d'origine française :

« À maintes reprises, cette ambassade a eu à signaler au Département la très fâcheuse impression provoquée en Suisse par les renseignements répandus ici sur les camps d'hébergement des internés civils étrangers en France.

Les affirmations en sens contraire que cette ambassade et nos conseillers ont été invités, de la part du ministère de l'Intérieur, à répandre dans le public, ont été malheureusement démenties par les faits constatés objectivement et par des personnes au-dessus de tout soupçon et qui les ont rapportées soit oralement, soit par voie de presse.

Il est donc très souhaitable, ne fût-ce que pour la bonne réputation de notre pays, que la réorganisation de ces camps d'hébergement annoncée par une dépêche de Vichy le 7 février soit prochainement un fait accompli ».

Si la presse américaine de diffusion nationale s'était déjà émue de la situation, ainsi le *New York Times* les 11 et 26 janvier 1941 puis le 23 février, elle prit surtout le relais de la presse suisse à l'occasion de la visite de plusieurs journalistes américains dans les camps d'étrangers à la fin mars¹⁰⁹. *United Press* et *Associated Press*, *New York Times* et *New York Herald*, *Chicago Daily News* et même *Time* : la première revue de presse de services de l'Information du 28 mars au 1^{er} avril traduit l'ampleur de la campagne. On se trouvait déjà après la grande crise et cette visite, comme ses suites, accompagna surtout la tentative de réorganisation et de régulation du système avant un dégonflement progressif mais sensible des effectifs internés. Dans le rapport, très édulcoré, du chargé de la presse américaine au secrétariat général à l'Information, les critiques étaient nombreuses sur les raisons avancées pour nombre d'internements, la séparation des familles, l'assimilation fréquente des hébergés à des prisonniers ou le choix de certaines localisations, comme celle de Rivesaltes. Sur toutes ces questions, les journalistes attendaient des mesures concrètes et souhaitaient voir les œuvres d'assistance jouer un rôle plus important, jusqu'à l'administration de fait des camps, la Sûreté nationale se limitant à une simple mission de surveillance.

¹⁰⁹ Vice-présidence du Conseil, Information – presse – censure, 31 mars 1941, AN F7 15087.

Premier contre-feu : la mission du docteur Limousin

Depuis quelques mois, confrontées à la crise profonde du système et à ces pressions internationales, les autorités françaises avaient tenté de trouver des solutions et des réponses. Dans la présentation des structures, on a vu l'origine lointaine de l'Inspection générale des camps dans la mission confiée à l'automne 1940 au docteur Limousin, membre du cabinet du ministre de l'Intérieur. On en trouve une première trace dans un note à lui adressée le 18 octobre 1940 par le chef du 2^e bureau de la DGSN. On y évoque les raisons du changement de tutelle administrative des camps d'internement avant de s'arrêter sur le soin que l'administration mettait à voir organiser dans chaque camp un service médical digne de ce nom. Pour cela, la DGSN souhaitait qu'une enquête fût effectuée sur place. Voilà sans doute l'origine d'une mission qui, dans les faits, dépassa largement cette question. À la lecture du rapport de visite que le Dr Limousin remit le 1^{er} décembre, on constate qu'il balaya l'ensemble des problèmes liés au changement de tutelle. Sur le commandement et la surveillance des camps : il souhaitait que l'on fît appel à des officiers supérieurs en mission hors cadre pour le commandement et aux sous-officiers en congé d'armistice pour l'encadrement, seuls capables d'obtenir une bonne tenue dans les conditions de vie particulières des camps. Sur l'aménagement des camps : il fallait donner aux internés des conditions de vie minima, ce qui n'était réalisé nulle part (« La répercussion que ne manquerait pas d'avoir, du point de vue international, la fâcheuse impression emportée à la suite des visites dans les camps par les Croix Rouges étrangères et les Commissions d'armistice allemande et italienne, impose une solution urgente au problème des enfants internés »). Sur l'état sanitaire : la situation est « médiocre » à Saint-Cyprien et à Bram, tandis que la quasi absence de médecins chefs de qualité imposait qu'on fît appel à l'armée. De façon générale, la participation

des militaires conditionnait la bonne tenue d'un ensemble qu'il fallait, cependant, réorganiser¹¹⁰.

Le 6 février 1941, la presse annonçait : « À la suite d'une minutieuse enquête, [le ministère de l'Intérieur] vient de décider la réorganisation complète de ce service ; il en a chargé le Dr Limousin, chargé de mission à son cabinet ». Dans la foulée, Limousin proposait effectivement une nouvelle spécialisation des camps : les vieillards, tuberculeux et mutilés devaient être orientés vers Noé (Haute-Garonne), les « étrangers adultes de bonne conduite et particulièrement susceptibles d'être employés à la mise en culture des terrains actuellement inexploités qui dépendent de ce domaine » à Récébédou (Haute-Garonne ; camp « modèle » nouvellement mis en place au même titre que Noé); Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) recueillant les familles avec les enfants de moins de 14 ans et les adolescents, les autres étrangers non dangereux étant concentrés au Barcarès et à Septfonds, Le Vernet restant consacré aux étrangers dangereux et le camp des Milles à tous ceux qui étaient en instance d'émigration. Aux diverses réunions qui se tinrent en janvier et en février, on vit à nouveau et clairement s'affronter des logiques différentes, comme on l'a vu pour l'émigration [cf. *supra*]. Ceux qui faisaient une priorité de l'amélioration des conditions de vie dans les camps, quelles que fussent leurs motivations, préconisaient des libérations massives et, soit la concentration dans quelques grands camps bien aménagés, soit la répartition dans de nombreuses petites unités avec, toujours, la fermeture des camps insalubres ; ceux qui privilégiaient les impératifs sécuritaires souhaitaient coupler une politique systématique de rapatriements et de réémigration à la surveillance étroite d'une population internée qui, compte tenu des circonstances, ne pourrait qu'être importante. Ainsi pour Limousin, Saint-Cyprien et Argelès devaient être démantelés, Gurs devait être vidé et mis en réserve, l'ouverture de Rivesaltes, de Noé et de Récébédou et les libérations massives permettant de régler la plupart des problèmes ; or Gurs resta un des camps les plus importants

¹¹⁰ Note du DPTE pour le DPAG, 17 octobre 1940, AN F7 15087 ; compte rendu de la visite des camps d'internés, docteur Limousin, 1^{er} décembre 1940, AN F7 15086.

de zone Sud jusqu'en 1943 et survécut à la Libération, tandis que le site et la situation de Rivesaltes démentirent rapidement les espoirs de Limousin¹¹¹.

Deuxième contre-feu : l'ouverture des camps de Rivesaltes, Noé et Récébédou

La première trace qu'on ait d'une possible utilisation du camp militaire de Rivesaltes comme camp d'internement date de la fin octobre 1940. Le préfet des Pyrénées-Orientales avait été chargé le mois précédent d'étudier la remise en état des camps d'Argelès et de Saint-Cyprien. Les inondations du 16 au 19 octobre avaient suspendu, au moins provisoirement, l'étude en cours. À l'occasion de la visite de l'IGSA, du 24 au 26 octobre, à laquelle participa le docteur Limousin, le préfet signala l'existence dans son département d'un très vaste camp pouvant accueillir jusqu'à 50 000 personnes, avec toutes garanties d'hygiène et de confort ; encore fallait-il obtenir l'autorisation des autorités militaires. Quant aux raisons qui poussèrent finalement les autorités à choisir cette option, elles furent explicitées dans une lettre de la DGSN au préfet des Pyrénées-Orientales, le 10 décembre 1940 :

« L'internement des étrangers refoulés d'Allemagne en séjournant sans travail sur notre territoire pose des problèmes d'hébergement et d'hygiène qu'il est absolument nécessaire de résoudre d'extrême urgence. Je n'ai nul besoin, d'autre part, d'appeler votre attention sur l'importance que présente la question de l'aménagement des camps qui ont donné prétexte à l'étranger à de très vives campagnes anti-françaises ».

Très rapidement la solution miracle montra ses limites¹¹².

« À l'arrivée, rien n'était prêt pour recevoir les nouveaux venus : ni paille, ni chauffage, ni électricité, presque pas de nourriture. Tout cela aggravé par la

¹¹¹ Ministre de l'Intérieur à préfet de Haute-Garonne, "projet de lettre revenu seulement le 20 février de la signature" ; rapport de Limousin sur le problème des internés étrangers, 3 février 1941 (date en marge) ; procès verbal de la conférence tenue le 4 février 1941, dans le cabinet du DGSN ; note de la DGSN (2^e et 7^e Bureaux) au sujet de la situation des camps d'étrangers (suite à la conférence tenue le 17 janvier en l'absence de la DGSN, prévenue trop tard), 21 janvier 1941, AN F7 15087.

¹¹² Préfet des Pyrénées-Orientales à Intérieur (DGSN), 31 octobre 1940 ; Intérieur (DGSN) au préfet, 10 décembre 1940, AN F7 15105.

recrudescence du froid, laisse deviner ce que furent les souffrances morales et physiques des premières journées. De plus une épidémie de rougeole se déclarait au camp dès l'arrivée, affectant une quarantaine d'enfants. L'infirmier n'était nullement aménagée : ni lits, ni médicaments. »

Le premier diagnostic du rabbin Schilli pour l'Aumônerie des camps montre que rien n'était prêt pour accueillir des internés. Au point que, parmi les mesures de toute première urgence, le rabbin pointait l'installation de l'électricité, la fourniture de paille sinon de paillasses, l'installation de cuisines suffisantes, l'organisation d'une infirmerie et l'ouverture d'écoles pour les enfants. On signalait ailleurs l'absence d'égout central pour les eaux usagées et l'état déplorable des WC, avec danger de contamination par les moustiques ; la présence d'un nombre considérable de rats signalait aussi bien les lacunes du moment que le danger majeur pour l'avenir proche. On imagine cependant ce qui a guidé le choix de Limousin : les baraques étaient en dur (briques blanchies à la chaux) et les internés pouvaient dormir sur des bat-flanc. Il fallait donc au moins engager de vastes travaux de réfection et obtenir au plus vite paille et paillasses. Or, perdus dans les méandres de l'administration préfectorale, les travaux n'avaient pas démarré le 10 février, après l'arrivée déjà de près de 2 000 internés et peu avant de nouveaux transferts massifs ; ce fut le médecin-chef lui-même qui en témoigna dans une lettre manuscrite adressée à Limousin. Il remarquait que le directeur du camp, Humbert, venait d'obtenir la pleine autonomie pour la réfection du camp et, donc, le dessaisissement des services de l'ingénieur de la préfecture qui n'avaient encore rien entrepris. C'était certes une bonne chose, mais d'avoir accueilli déjà des internés avant d'avoir engagé des travaux et d'en attendre plus encore pour la fin du mois, dont beaucoup d'enfants, rendait la tâche pratiquement impossible. Il pointait les limites de la politique d'urgence :

« Systématiquement, dirait-on, on se laisse acculer aux solutions simplistes et provisoires et puis ces solutions une fois établies (comme pour le premier arrivage) on y stagne. On promet bien de réviser le programme prévu ... mais quand ce sera possible ...! et, si on insiste trop, on devient un simple emmerdeur à qui on ne donne aucun moyen d'action »¹¹³.

¹¹³ Rapport du rabbin Schilli (aumônerie des camps), janvier 1941 (vers le 20), AD AHP, 6J16 ; rapport de la commission des enfants et des vieillards, comité de Nîmes, 8 et

D'autant plus que les problèmes n'étaient pas liés qu'à des installations inadaptées, mais adaptables, et des lenteurs administratives, très handicapantes mais dépassables. Dès le début Joseph Weill, responsable de l'OSE, alerta les autorités sur des défauts majeurs irréductibles quant à eux : le camp se trouvait situé sur un plateau exposé sans protection à la violente tramontane ; les vitres et tuiles brisées, les poutres arrachées, l'écroulement de parties entières de baraques témoignaient des ravages des intempéries sur un camp laissé longtemps, pour une grande part, à l'abandon. Ce n'était pas un hasard si la population locale dénommait ce lieu « le Sahara du midi ». Si l'on pouvait améliorer le bâti, on comprend bien qu'il était difficile de modifier les conditions naturelles. Surtout si l'on songe que Rivesaltes devait être camp de « regroupement familial » et abriter une « cité d'enfants ». La « commission des enfants et des vieillards » du comité de Nîmes dressa un tableau très inquiétant de la situation après son passage à Rivesaltes le 8 février, avant de conclure que, dans l'état actuel, il était impossible à une organisation d'entraide d'assumer la moindre responsabilité dans le camp, compte tenu de l'état sanitaire et des risques épidémiologiques. Les autorités s'en arrangèrent pourtant et tentèrent, tant bien que mal, de faire fonctionner le camp dans sa mission d'origine. En avril 1941, il y avait 8 000 internés dont plus de 2 000 enfants. L'été suivant on constatait que l'eau était polluée dès sa captation, des WC se trouvant dans le voisinage immédiat des deux sources ; vermine, rats et poux pullulaient ; une épidémie de fièvre typhoïde s'était déclenchée dans le camp ; la sous-alimentation était la règle depuis l'aggravation sensible de la situation dans le pays à la fin du printemps ; les lourdeurs administratives paralysaient la simple gestion quotidienne de la biberonnerie. Au début de l'été,

9 février 1941, AD AHP 6J12 ; lettre manuscrite du médecin-chef de Rivesaltes, Gauvard, 10 février 1941, AN F7 15105. Au nom de cette autonomie, le médecin-chef et le directeur du camp souhaitaient tenir au maximum à l'écart les œuvres d'entraide. Ils durent constater rapidement, pressions ministérielles à l'appui, l'impasse dans laquelle cette politique les menait.

il y avait quelque 140 nourrissons à Rivesaltes ; en deux mois et demi, 60 d'entre eux moururent¹¹⁴.

Une autre initiative prise dans l'urgence semblait plus prometteuse : en février 1941, le gouvernement annonçait par voie de presse l'ouverture de deux « camps-hôpitaux » en Haute-Garonne. De fait, à Récébédou comme à Noé, on mettait à la disposition des internés vieux et malades les logements des ouvriers de la Poudrerie nationale. Arrêtons-nous sur le cas de Noé¹¹⁵. Sorti de l'enfer de Gurs, l'autrichien Wilhelm Ganz fit tout de suite la différence :

« Sous le sourire d'un pâle soleil de mars, les internés furent introduits dans un ensemble de baraques propres et pimpantes, construites pour la grande partie en dur, avec des toits en ciment ondulés et des murs blanchis à la chaux. Entre leurs rangées, on avait même aménagé des parterres de fleurs, encore nus à cette époque de l'année. Les allées qui séparaient les bâtiments étaient asséchées par du gravier. Le camp ne portait pas, ici, le sceau du provisoire qui avait caractérisé les centres d'hébergement qui nous avaient accueillis jusqu'ici. [...] En prenant possession de nos logis, chacun constatait qu'un véritable lit l'attendait, avec paillasse et sac de couchage en toile écrue. Chacun avait deux ou trois couvertures, plus les siennes. Le dortoir ou salle commune remplissait tout le bâtiment, à l'exception d'une petite entrée où des bacs de béton recevaient l'eau d'une rangée de robinets. Plus de toilette en plein air en perspective... L'intérieur des baraques était spacieux, quoique frais. Aussi spartiate qu'était l'installation, c'était le grand luxe comparé à Gurs. »¹¹⁶

C'est en 1937 que le ministère de la Guerre avait décidé de prendre le contrôle d'un vaste terrain d'une quinzaine d'hectares à proximité du village de Noé, non loin de Toulouse. La direction des Poudres y installa un cantonnement pour les ouvriers de la poudrerie à laquelle le village était relié

¹¹⁴ Joseph Weill, *op. cit.*, p. 34 ; rapport de la commission des enfants et des vieillards, comité de Nîmes, 8 et 9 février 1941, AD AHP 6J12 ; rapport sur la situation des centres d'hébergement et des camps en zone non occupée (1941) ; notes pour le compte rendu de la conférence de Nîmes, séance du 3 septembre 1941, annexe 5 : rapport de la commission d'hygiène, AD AHP 6J1.

¹¹⁵ Nous nous appuyons en particulier sur les travaux d'Éric Malo, *Le Camp de Noé des origines à novembre 1942*, mémoire de maîtrise, Univ. Toulouse-Le Mirail, 1985 ; du même, "Le camp de Noé de 1941 à 1944", *Annales du Midi*, n°183, 1988, pp. 441-457 ; du même, *Histoires de Noé. Le camp d'internement (1940-1947)*, Noé, Mag Éditions, 1993, pp. 283-331. On attend sa thèse intitulée : *Logiques et pratiques répressives dans la région toulousaine (1940-1947) : camps de Noé et du Récébédou, internements, déportations, épuration*.

¹¹⁶ Témoignage de Wilhelm Ganz cité par Éric Malo, *Histoires de Noé...*, *op. cit.*, pp. 290-291.

par chemin de fer. Les cantonnements furent abandonnés par la Poudrerie le 20 septembre 1940 et c'est le 12 février suivant que les travailleurs espagnols d'un GTE engagèrent les travaux d'aménagement. Ils furent 1 560 à rejoindre Noé la seconde quinzaine de février qui venaient pour la plupart de trois camps sinistrés, Agde, Gurs et Argelès. Le camp, alors, était plein et son effectif se maintint entre 1300 et 1500 jusqu'aux déportations de l'été 1942. La population internée était composée pour l'essentiel de Juifs expulsés du Reich en octobre et de militaires espagnols mutilés de la guerre civile. Le premier de ces groupes explique qu'il y eut toujours entre 35 et 45 % d'internés de plus de 55 ans. Près d'un tiers des internés était reconnu invalide ; il s'agissait, d'une part, des mutilés, d'autre part, de tuberculeux auxquels les installations du « camp-hôpital » de Noé étaient théoriquement adaptées. Au total ce furent 2 195 internés des camps de zone Sud qui furent transférés à Noé entre février 1941 et juillet 1942, dont 950 depuis Gurs (soit 41,5 %), 500 depuis Argelès (22 %), 400 depuis Agde (17,5 %) et 115 du Vernet (5 %). Dans la même période on compta 778 départs dont 311 transferts (40 %) vers des camps mieux équipés médicalement, comme le sanatorium de La Guiche en Saône-et-Loire, 159 décès (20 %), 147 rapatriements en Espagne (19 %), 93 transferts dans des GTE (12 %) et à peine plus de 40 libérations (6 %), outre de rares émigrations¹¹⁷.

Ces seuls chiffres permettent de deviner que le camp fut loin de remplir les objectifs qu'on lui avait fixés. De fait, les internés constatèrent rapidement que, si les conditions de vie n'avaient rien à voir avec celles qu'ils avaient connues pour la plupart, les installations et le personnel n'en faisaient pas un camp-hôpital et, encore moins, un camp modèle comme il fut présenté en mars 1941 aux journalistes américains venus le visiter. Par définition le camp accueillait des personnes très malades, dont l'organisme épuisé exigeait une prise en charge sans commune mesure avec les moyens dont disposait le camp.

¹¹⁷ Pour l'établissement de ces chiffres, Éric Malo a croisé plusieurs sources : les rapports bi-mensuels du chef de camp, les registres de décès de la mairie et les rapports des œuvres d'entraide (*Le camp de Noé des origines à 1942, op. cit.*, pp. 73-92).

À Noé aussi, la direction du camp fut confrontée à de graves difficultés de ravitaillement. Pour y remédier elle loua bientôt une trentaine d'hectares de cultures maraîchères. Elle put surtout s'appuyer sur l'aide des œuvres. La crise majeure que connut le système internemental en zone Sud au deuxième semestre 1940 amena les œuvres d'entraide à jouer un rôle de plus en plus important dans la vie des camps et des internés. Elle engendra un changement des rapports de forces avec la puissance publique et, par là même, donna à ces œuvres des responsabilités particulières.

Des œuvres d'assistance pour faire face à la crise

Une présence limitée et contrôlée en zone Nord

La situation de la zone occupée était la plus difficile pour les œuvres. La stratégie allemande était claire : il ne pouvait être question d'autoriser une multiplicité d'œuvres ayant leur totale indépendance et relevant d'organisations internationales, qui plus est juives et/ou américaines. La Croix-Rouge était la seule interlocutrice supranationale acceptée tandis que les Quakers étaient tolérés. À l'échelon du pays, une place fut faite au Secours national, structurellement dépendant de l'État français. L'internement des Juifs posait un problème spécifique dans la mesure où, fidèles à leur stratégie traditionnelle, les nazis souhaitaient avoir un seul interlocuteur, l'équivalent d'un conseil juif participant de l'encadrement et du contrôle de la population juive.

La position de la Croix-Rouge était corsetée par les accords internationaux et par sa propre conception du droit international. Elle pouvait certes s'appuyer sur le projet de convention qu'elle avait présentée à Tokyo en octobre 1934 ; devaient être interdits notamment la déportation, l'exécution d'otages, les représailles. Après la déclaration de guerre, le CICR avait obtenu de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne l'adoption à titre provisoire du titre II de la convention de Tokyo par lequel les civils qui se

trouvaient internés sur le territoire d'un belligérant avaient le même statut que les prisonniers de guerre. Il n'en était pas de même pour la partie interdisant les déportations et exécutions d'otages. Cette ambiguïté et la politique traditionnelle de la vieille institution expliquent les limites de son intervention en zone Nord. Seuls les Juifs allemands pouvaient en théorie être assimilés à des prisonniers de guerre, mais ils étaient restés bien peu nombreux en zone Nord et pour beaucoup ils étaient considérés comme apatrides.

Les camps d'étrangers arrêtés en France par les autorités allemandes et les camps groupant des Français arrêtés en France par les autorités allemandes relevaient à la fois de l'assistance de la CRF et du contrôle du CICR. En revanche les camps français d'internement administratif, relevant entièrement des autorités françaises, ne pouvaient appeler une intervention du CICR, la CRF pouvant si nécessaire assurer l'assistance en raison de son rôle humanitaire général. La Croix-Rouge française intervenait donc dans les camps d'internés politiques français, mais ces derniers n'avaient nullement statut de prisonniers de guerre. Dans tous les cas, elle devait négocier avec deux autorités de tutelle et plusieurs instances décisionnelles¹¹⁸.

C'est pour les politiques que la situation fut la plus simple, avec cependant un certain retard dans l'intervention. En 1942 (nd), un rapport de la CRF en porte témoignage, mettant en évidence à la fois ce retard et les difficultés rencontrées :

« Nous rappelons ici qu'à la suite de la visite des camps en décembre 1941, visite faite avec M. le Préfet Faure, venu de Vichy, le service de la Croix-Rouge s'est développé progressivement. Il n'a pas toujours eu l'ampleur que nous aurions souhaité lui donner, car ce service est délicat, il implique la conquête de la confiance des autorités locales et supérieures et il nécessite un personnel s'adaptant aux circonstances et sachant susciter et développer l'esprit social chez les internés, plutôt que l'installation d'assistantes habituées elles-mêmes à faire le service social ».

De fait Jean-Faure s'était vivement plaint, à l'occasion de ses premières visites, de la faible présence de la Croix-Rouge dans les camps et auprès des

¹¹⁸ Gasteiner, Note sur les divers camps d'internés civils en France occupée, 26 mars 1942, in *Recueil des documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, tome 1, p. 371-372.

familles. Comme le laisse entendre le rapport ci-dessus, l'intervention de l'Inspecteur général des camps ne fut pas négligeable dans la nouvelle politique de la CRF. Celle-ci eut trois types d'interventions. Qu'elle pénétrât dans le camp (comme à Voves en 1942) ou qu'elle rencontrât le directeur du camp sans avoir le moindre contact avec les internés (comme à Pithiviers, camp politique à partir de l'automne 1942), l'assistante sociale de la Croix-Rouge tentait d'améliorer l'ordinaire du camp et, plus encore peut-être, d'y structurer des relais d'entraide. À l'échelon central, la CRF pouvait également se lancer dans des opérations prophylactiques à grande échelle, comme au printemps 1942 quand elle lança une campagne de dépistage de la tuberculose par radioscopie. À l'extérieur du camp, il s'agissait de secourir les familles des internés. Le directeur du camp de Pithiviers racontait ainsi en janvier 1943 qu'elle fournissait des vêtements, des colis gratuits ou payants et pouvait fournir des renseignements sur les lieux d'internement.

En revanche, l'intervention dans les camps d'internés juifs fut très rapidement compliquée, car elle ne s'inscrivait pas dans la logique allemande de contrôle relayé par une institution juive. Dans une note confidentielle, le CICR développait sa position de principe en répondant à la question : « Dans quelle mesure et dans quels domaines le CICR doit-il s'occuper des Israélites » :

« En raison de ses traditions, de ses statuts, des décisions des conférences nationales Croix-Rouge et des conférences internationales, le CICR s'occupe des prisonniers de guerre, des civils internés et des civils qui sont tombés au pouvoir d'une nation belligérante ennemie. Le CICR s'en occupe conformément aux principes de la Croix-Rouge, sans distinction de nationalités, de confessions, de partis politiques ou de races ».

En théorie, le CICR pouvait donc s'intéresser au sort des internés juifs de zone occupée dans la mesure ils appartenaient à « une nation adverse de la puissance détentrice », donc les Juifs français ou étrangers en zone occupée

dans la mesure où ils se trouvaient « en dernière analyse » sous la dépendance de la puissance occupante¹¹⁹.

Deux représentants du CICR (Marty et De Morsier) eurent bien la possibilité de visiter les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dès juillet 1941 ; leur rapport fut en l'occurrence plutôt positif, au bénéfice cependant de Pithiviers qui « n'est évidemment pas parfait » mais qui « a fait meilleure impression que Beaune-la-Rolande » grâce à la bonne volonté du commandant et à la disponibilité de l'infirmière de la Croix-Rouge française. Les échos venus de Drancy furent nécessairement différents à l'automne 1941 et ils purent y rencontrer le médecin-chef Tisné ; mais une controverse agita l'organisation genevoise sur ses possibilités d'intervention suite à la demande de la CRF d'une visite plus approfondie, comme en avait fait le docteur Cramer en zone Sud un an plus tôt : l'internement au camp de Drancy ne relevait-il pas d'une opération et d'une gestion de police ? Quoi qu'il en fût, le 14 février 1942, le Service social (CRF) fut interdit à Drancy. En mars, la CRF annonçait au CICR qu'elle était dorénavant interdite d'intervention dans les camp juifs.¹²⁰

Les premières interventions du Secours national furent tout aussi tardives et d'emblée des contacts furent pris entre les deux institutions. Il est vrai que la Croix-Rouge ne disposait d'aucun vestiaire alors même que les besoins se faisaient toujours plus criants. En cela, leurs interventions étaient complémentaires. Créé avant la défaite, le Secours national avait été récupéré et instrumentalisé par Vichy qui en fit l'une des institutions modèles de l'État français. Cela explique qu'il eut du mal à susciter la confiance des personnes secourues. Si la dimension idéologique de l'institution est incontestable, les responsables y furent nombreux qui s'y investirent avec d'autres objectifs et une

¹¹⁹ Dans quelle mesure et dans quels domaines le CICR doit-il s'occuper des Israélites, 27 avril 1942, in *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, tome 1, pp. 383-386.

¹²⁰ Rapport trimestriel de 1942, cité in *Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944*, édité au bénéfice de la CRF, Paris, 1948, p. 72 ; rapport du chef du camp de Pithiviers, 4 janvier 1943, AD Loiret 25959 ; Jean-Claude Favez, *Une Mission impossible ?...*, *op. cit.*, p. 229 ; Marty et De Moursier, Rapport sur les camps d'hébergés israélites de Pithiviers (Loiret), visité le 1^{er} juillet 1941, *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, tome 1, pp. 172-174.

autre vision du monde. La première prise de contact avec les autorités françaises de zone Nord date du 2 février 1942, si l'on en croît le témoignage de Céline Lhotte. En priorité le SN se chargea donc de fournir des vêtements, mais fournit bientôt du ravitaillement, passant, en ce cas, par la Croix-Rouge. Un accord en bonne et due forme fut signé en juillet 1943 et applicable à partir du 1^{er} octobre : la CRF prenait en charge le Service social dans les camps et prisons (donc l'assistance matérielle aux internés) et le SN l'aide aux familles des internés et des prisonniers. Ce nouveau partage des tâches enregistrait une inégalité flagrante entre les deux organismes : les ressources du Secours national étaient bien plus élevées tandis que la Croix-Rouge n'arrivait plus à assumer l'aide aux familles¹²¹.

En relais, le SN et la CRF pouvaient également s'appuyer sur quelques rares institutions religieuses qui intervenaient dans les camps et, souvent, sur le curé du village voisin. De façon générale, les Sœurs franciscaines de Marie ou les Sœurs de Saint Vincent de Paul laissèrent un très bon souvenir aux internés. On ne citera comme exemple que Sœur Chérier, fille de la charité de Saint-Vincent : assistante sociale à Lusignan, elle fut autorisée en janvier 1942 à rendre visite aux internés du camp de Rouillé (Vienne). En février 1944, le service de la censure postale citait longuement une lettre de Marcel Rigault, interné à Rouillé, à sa sœur, elle-même emprisonnée à Rennes ; on y lisait notamment un vibrant hommage à la Sœur de Saint-Vincent :

« Je rends justice au cœur ardent de Sœur Chérier qui, ici, se montre en notre faveur d'un dévouement infini et réussit à nous assurer un ravitaillement très satisfaisant, si l'on tient compte des circonstances ».

Le reste de la lettre montre que si son auteur savait parfaitement qu'elle serait lue, il n'hésitait pas à tenir un discours très politique et sans concession dans l'attente revendiquée d'une prochaine libération du pays. Des témoignages signalent même qu'elle aida des internés à s'évader. Ce n'est certainement pas à

¹²¹ Céline Lhotte, *Et pendant 6 ans...*, Paris Bloud & Gay, 1947, pp. 54-56 et 82 ; Accord intervenu entre le Secours national et la Croix-Rouge française, 1^{er} juillet 1943, AN F7 14891.

cela que pensait le préfet Robert Milliat, le successeur d'André Jean-Faure, dans son rapport d'octobre 1943 ; il tenait à y rendre hommage à

« la sœur Scherer [*sic*], une Mosellane, repliée aux environs, dont la cornette blanche, si populaire, a trouvé grâce auprès de tous les internés, quelles que soient leurs origines, leurs convictions ou leur confession. (...) Une fois par semaine, par ses propres moyens et de ses deniers, elle arrive à distribuer à raison d'une baraque par semaine, soit du fromage ou de grosses confitures. Elle raccommode ou fait raccommoder les vêtements les plus abîmés et procure sous le contrôle du chef de camp bien des adoucissements autorisés à tous les internés. C'est une véritable providence et, si cela était possible, je demanderais qu'elle reçoive une distinction honorifique ou tout au moins, en attendant, une lettre de félicitations ».

La réponse de la sœur au préfet vaut autant que l'hommage de l'IGC. On y apprend en passant qu'elle travaillait en liaison avec la Croix-Rouge qui lui fournissait les bons de déblocage voulus pour obtenir du ravitaillement. On relèvera sa conclusion : « Puissent tous ces pauvres détenus comprendre l'idéal que je voudrais tant leur inculquer, Dieu et Patrie ». Le meilleur se trouve dans le post scriptum : « Monsieur le Préfet. Veuillez me permettre de vous dire que mon nom s'écrit "Chérier" et non Scherer. Je m'excuse de vous dire ceci, mais certains Scherer ne sont pas français »¹²².

La question nationale ne fut pas absente des débats qui présidèrent à la création de l'Union générale des israélites de France (UGIF) qui joua un rôle si important parmi les structures d'assistance aux internés juifs. L'organisation intervint dans les deux zones mais l'originalité d'une France défaite coupée en deux se retrouva dans les structures, les objectifs et la pratique. L'opération avait commencé très tôt, dès la début de 1941, et elle était d'origine allemande. Suivant une stratégie connue [cf. *supra*], Dannecker souhaitait réunir en un seul organisme l'ensemble des organisations d'entraide et de solidarité juives. Ainsi se complétait un dispositif de ghettoïsation sociale et économique et de fragilisation extrême. Il réussit dans son entreprise avec la création d'un Comité de coordination à Paris, puis le lancement d'un journal d'informations juives

¹²² Lettre de Marcel Rigault à Jacqueline Rigault, in rapport mensuel du chef du camp de Rouillé, février 1944 ; rapport de l'IGC Robert Milliat, 25 octobre 1943 ; lettre de Sœur Chérier au préfet de région, 4 novembre 1943, AD Vienne 104W99.

sous la houlette de deux Juifs sous sa coupe directe qu'il avait fait venir de Vienne. C'est un délégué de ce Comité de coordination qui se rendit dès le 24 juin 1941 dans les camps récemment ouverts dans le Loiret. Rencontrant le directeur de cabinet du préfet, il se proposait de prendre en charge la centralisation, l'expédition mais également le contrôle du contenu des colis ; Dannecker tenait également à le voir centraliser les demandes de libération faites par les internés de Beaune-la-Rolande et Pithiviers. Si le haut fonctionnaire se montra très accueillant, il refusa de reconnaître un tel statut à une organisation qui avait un caractère privé ; des mesures de police interdisaient en outre de lui confier une liste des internés. En revanche, il était tout à fait prêt à lui voir jouer un rôle d'assistance aux familles aux côtés de la Croix-Rouge. De fait, lors de la visite des camps, leurs directeurs lui demandèrent de palier un grave manque de vêtements et d'envoyer régulièrement, par leur biais, des colis aux internés qui n'en recevaient aucun¹²³.

Cet épisode illustre la complexité de la situation. On se gardera d'exagérer l'autonomie de l'administration française en zone occupée, mais il est clair que même Dannecker devait en tenir compte. Ce n'était pas qu'une contrainte pour un occupant qui souhaitait voir les autorités françaises s'investir davantage dans sa politique d'exclusion. Si ses rapports avec le commissaire général aux questions juives, Xavier Vallat, ne furent jamais bons, Dannecker savait pouvoir compter sur les convictions certes germanophobes mais également antisémites de son interlocuteur. Il tenait à voir sa politique reprise en zone Sud et à s'effacer tant faire se pouvait derrière les autorités françaises sur l'ensemble du territoire national. À condition, bien entendu, de contrôler le processus, au moins en zone Nord. Voilà pourquoi le 29 août 1941 il exigea de Vallat, sans s'embarrasser de précautions de langage, la mise en place rapide d'une telle structure. Cette initiative ne contredisait pas les projets du CGQJ qui,

¹²³ Visite de Monsieur Bloch au directeur de cabinet du préfet du Loiret, 24 juin 1941 et compte rendu de la visite des camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers, 26 juin 1941, CDJC, archives YIVO, 93.

cependant, souhaitait surtout garder l'initiative pour affirmer la souveraineté française sur l'ensemble du territoire national.

La création de l'UGIF

La négociation ne fut pas chose simple mais, à force de compromis sur l'autonomie conservée des diverses organisations d'entraide, du moins en zone Sud, Vallat se trouva un interlocuteur en la personne de Raymond-Raoul Lambert, secrétaire général du Comité d'aide aux réfugiés (CAR). Dans la rencontre qu'il eut encore avec lui le 21 novembre, Xavier Vallat prit quelques engagements comme l'indépendance maintenue des grandes œuvres dans l'union, l'absence de liens avec le Consistoire et les associations culturelles ou l'existence de deux conseils autonomes, l'un à Paris, l'autre en zone libre, les dirigeants de l'Union gardant en outre toute liberté pour maintenir leurs liens avec l'étranger. Selon la loi promulguée le 29 novembre 1941, l'UGIF avait « pour objet d'assurer la représentation des Juifs auprès des pouvoirs publics, notamment sur les questions d'assistance, de prévoyance et de reclassement social ». Et tous les Juifs domiciliés en France avaient obligation de s'y affilier. En zone Nord, l'UGIF se substitua tout naturellement au comité de coordination et les structures d'origine y perdirent tout espace de liberté à la mesure des contraintes allemandes. En zone Sud, elle absorba les nombreuses structures existantes qui étaient dissoutes de par la même loi (à l'exception des associations culturelles), mais, dans la pratique, leur autonomie ne fut pas remise en cause. Cela favorisa une intégration qui, cependant, conditionnait leur existence légale. Ce fut chose faite en mars 1942. Ainsi l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) devint officiellement la troisième direction « santé » de l'UGIF et la commission des camps des œuvres israélites devint la 5^e direction, 3^e section.

Cette mutation ne se fit pas sans oppositions. La plus spectaculaire vint du Consistoire central et de son président Helbronner. Réuni en Assemblée plénière le 26 octobre 1941, le Consistoire central des Israélites de France vota

à l'unanimité une motion par laquelle il protestait solennellement contre un projet de loi qui apparaissait comme une nouvelle étape vers l'établissement d'un véritable ghetto et il alertait contre les graves conséquences d'une éventuelle dissolution des organisations d'entraide ; le texte fut alors approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission centrale des œuvres qui furent introduits en séance (commission qui regroupait la grande majorité des œuvres d'entraide juive intervenant, en particulier, dans les camps d'internement).

Dans une lettre personnelle qu'il envoya à Pétain quelques jours après la publication de la loi, Helbronner, dont on sait les sentiments très maréchalistes qui l'animaient alors, explicitait sa propre position : il n'acceptait pas qu'on confiât à une association ayant pour but l'assistance et la prévoyance la capacité de représenter l'ensemble de la communauté israélite et non au président du Consistoire alors même que le statut des Juifs fondait le lien religieux comme fondement définitoire. Il apparaissait enfin à l'ancien membre du Conseil d'État (déchu de sa fonction par le premier statut des Juifs) une novation inacceptable que de voir dévolue une part de la puissance publique à une « association », donc un organisme privé, qui aurait un caractère « d'établissement public ». Sa position se précisa encore au moment où l'un des membres du Consistoire central, Albert Levy accepta de prendre la présidence du nouvel organisme ; dans une lettre du 5 mars, il lui expliqua :

« L'avenir dira dans quelle mesure vos initiatives personnelles auront pu alléger les souffrances de nos coreligionnaires, sans compromettre les traditions politiques et morales du Judaïsme français, qui ne peut et ne veut pas être distingué de la Communauté nationale ».

Cette polarisation sur le sort des israélites français, alors même que les Juifs étrangers étaient les premiers menacés et, déjà, les premières victimes, comme cette inscription dans une tradition assimilationniste fournissent une clé majeure pour comprendre la position d'un grand notable qui, à l'automne 1940, s'était insurgé auprès du maréchal Pétain contre la promulgation annoncée du statut des Juifs pour proposer un texte construit exactement sur les mêmes principes, si ce n'était que le mot « juif » était remplacé par celui d'« étranger ».

Comme nombre d'israélites français, ainsi de l'historien Marc Bloch dans la protestation officielle qu'il initia contre la création de l'UGIF, Helbronner, comme l'a conclu avec finesse l'historienne Renée Poznanski, ne pouvait accepter une institution qui substituait la polarité Juifs/non juifs à la polarité Français/étrangers. Pour lui, comme pour Marc Bloch, il s'agissait là d'un renversement dans leur hiérarchie identitaire. Mais le premier, à la différence du second, nourrissait l'analyse d'une forte xénophobie. L'Association des rabbins de France partageait une partie des réticences du Consistoire ; elle condamna dans l'UGIF la reconnaissance officielle d'une représentation non confessionnelle de la communauté juive qui ne pouvait être définie que par le lien religieux. Voulant marquer leur différence, les rabbins mirent sur pied en mars 1942 une Aumônerie générale des camps sous l'égide du grand rabbin Hirschler, la zone Sud étant divisée en six régions, chacune sous la responsabilité d'un rabbin ; dernière strate de l'organisation, on trouvait dans les camps des aumôniers auxiliaires recrutés parmi les internés et reconnus par le ministère de l'Intérieur¹²⁴.

Les réticences n'étaient pas moindres dans le judaïsme immigré le plus politisé, mais, on l'imagine aisément, elles avaient d'autres bases. Tel fut le cas de Marc Jarblum, dirigeant sioniste socialiste et président de la Fédération des Sociétés Juives de France (FSJF). Il refusa de participer au conseil de l'UGIF de zone Sud car il voyait dans cette nouvelle institution l'instrument d'une persécution accrue. Il pouvait arguer de soutiens importants au sein du Joint –

¹²⁴ Les archives du Consistoire central rassemblées en particulier à l'AIU s'avèrent d'une très grande richesse pour ces questions. Tous les textes évoqués du Consistoire ou de l'Association des rabbins de France se trouvent dans le "registre des délibérations 16 mars 1941 - 6 mai 1943" (CC/1). Lettre de Helbronner à Albert Levy, 5 mars 1942, AD AHP 6J1. Lire Renée Poznanski, *Être juif en France...*, p. 700-702 ; sur l'UGIF : Richard I. Cohen, *The Burden of Conscience*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 1987 ; Maurice Schwartzfuchs, *Aux prises avec Vichy. Histoire politique des Juifs de France (1940-1944)*, Paris, Calmann-Lévy, 1998, pp. 136-137, évoque longuement des conversations entre Raymond Raoul Lambert et Xavier Vallat en novembre et décembre 1941 ; Raymond Raoul Lambert, *Carnet d'un témoin 1940-1943*, présenté et annoté par Richard I. Cohen, Paris, Fayard, 1985. Nous avons analysé la position de Helbronner à l'automne 1940 dans *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp. 159-160 (ce chapitre sur "le statut des Juifs" a été publié une première fois sous forme d'article dans *Yad Vashem Studies* en 1993 (en anglais et en hébreu)).

le principal pourvoyeur de fonds des organismes d'entraide. Pour autant il laissa les organisations qui dépendaient de la FSJF intégrer l'UGIF (au risque, sinon, de n'avoir plus aucun relais légal direct) en obtenant cependant une très large autonomie.

Les tenants d'un engagement plus immédiatement social, les plus nombreux au sein des œuvres, privilégiaient ce qu'ils pensaient être l'efficacité dans l'urgence. En zone Sud, elles gardèrent une grande marge de manœuvre après leur dissolution officielle. Pour toutes ces œuvres le compromis, à ce prix, valait mieux que l'abandon des populations internées. Ce fut bien la conclusion à laquelle arriva Jarblum. Mais les questions qu'il posa plus fortement que d'autres s'imposèrent à tous ; en fonction de la réponse apportée, certains se cantonnèrent dans une action humanitaire strictement légaliste, d'autres menèrent de front action légale et action clandestine. Les questions posées n'étaient pas simples, et les réponses moins encore. Ce fut le cas, on le sait, au moment des déportations. Mais avant même la mise en œuvre de la solution finale en France, la crise du système internemental vichyste imposa dès la fin de 1940 et, plus encore, en 1941, un choix stratégique majeur pour les œuvres d'entraide de zone Sud réunies dans le « comité de Nîmes ».

Le « deal » en zone Sud

Si la Croix-Rouge, le Secours national et, dès sa création, l'UGIF furent présents des deux côtés de la ligne de démarcation, la situation politique en zone Sud et les relations diplomatiques du nouveau régime laissèrent aux œuvres d'assistance et d'entraide un tout autre espace de liberté et d'intervention. Même l'exemple de l'UGIF confirme que Vichy avait une position avant tout pragmatique ; il s'agissait de répondre aux contraintes (de l'occupant, de l'événement) plutôt que d'intégrer l'assistance dans un projet politique et social. Cela impliquait de négocier avec les œuvres et, pour les œuvres, d'accepter, dans une certaine mesure, le système qu'elles étaient censées améliorer. Pour Vichy, il fallait trouver une solution à la crise du

système internemental qui ne remette pas en cause le système lui-même ; pour les œuvres il fallait intervenir dans l'urgence pour sauver tant de vies menacées, améliorer les conditions de vie dans les camps, sans légitimer pour autant le système. L'ampleur de la crise à l'automne 1940 imposait ce « deal » à chacun, mais rien ne pouvait dire alors qui saurait en faire le meilleur usage. La question se complique en outre de la diversité des points de vue des différents acteurs.

À l'automne 1940, le temps était à l'unité et à la coordination. Les œuvres étaient multiples mais, devant l'ampleur des défis, elles avaient commencé à se coordonner sous l'égide de Donald Lowrie, secrétaire de l'YMCA. Il fut à l'origine du « comité de coordination des Associations travaillant en faveur des internés et réfugiés étrangers en France » qui eut sa rencontre fondatrice le 20 novembre 1940 à Nîmes, d'où son surnom de « **comité de Nîmes** » sous lequel il fut davantage connu. Une rencontre préparatoire s'était déroulée deux semaines plus tôt à Toulouse. Mais aussi bien le compte rendu de la première réunion qu'une lettre de Lowrie au chef de la DPTE le 7 décembre 1940 ou le projet de règlement intérieur mis au point l'été suivant laissent supposer que les autorités françaises ne firent pas que donner leur accord. Selon ces trois sources, cette coordination était « désirée et voulue », « demandée » ou « suggérée » par le 7^e Bureau de la DGSN (direction de la police du territoire et des étrangers). On peut imaginer que l'ampleur des difficultés auxquelles le ministère de l'Intérieur était confronté avec le gonflement spectaculaire des effectifs et l'aggravation dramatique des conditions d'internement, alors même que l'administration de tutelle changeait de mains, explique une telle initiative. Appeler à la rescousse ces associations et solliciter leur coordination, c'était d'abord un constat d'échec. C'était aussi chercher le moyen de mieux faire fonctionner le système et légitimer, de fait, ce qui le nourrissait¹²⁵.

¹²⁵ Compte rendu de la réunion du Comité de Nîmes, 20 novembre 1940 ; lettre de Donald Lowrie à Broust, chef du 7^e Bureau, AN F7 15089 ; projet de règlement intérieur (du Comité de Nîmes), 22 juillet 1941, AD AHP 6J12.

S'expliquant devant les chefs de camps réunis le 11 février 1941 dans ses bureaux, le chef de la DPTE précisa les principes qui devaient régir, à son sens, les relations avec les divers comités d'assistance : en premier lieu, il y avait intérêt à utiliser le concours bénévole que ces comités étaient disposés à apporter, mais encore fallait-il faire le tri et Donald Lowrie « parai[ssai]t offrir toutes garanties désirables » ; en deuxième lieu, ces comités pouvaient demander et obtenir des accréditations auprès des préfets pour certains de leurs membres qu'ils chargeaient de visiter les camps ; enfin il était prévu un contrôle pour toute quantité importante de marchandises livrées par ces comités qui, en pareil cas, devaient signaler à l'avance à quel centre elles étaient destinées, la DPTE se réservant une dizaine de jours avant de les distribuer, la distribution se faisant à la diligence des chefs de camps, sans distinction confessionnelle. Ces principes furent repris dans une lettre qu'adressa Darlan, le 18 février, au préfet des Bouches-du-Rhône. Tel était le schéma d'origine car si certains chefs de camps s'appuyèrent sur ces consignes pour limiter effectivement les capacités d'interventions des œuvres dans les camps, comme aux premiers temps de Rivesaltes, la gravité de la situation engendra un certain pragmatisme¹²⁶.

Quant à l'échelon central, il dut aussi s'adapter. À l'origine, la DPTE avait souhaité que la Croix-Rouge française servît d'intermédiaire entre les œuvres et les internés étrangers. Dans la foulée (3 janvier 1941), la CRF produisit une note qui répondait mieux aux attentes des autorités que nombre d'organisations réunies au sein du comité de Nîmes. La CRF partait du principe, confirmé par le ministère de l'Intérieur, qu'elle servirait d'intermédiaire entre les internés et toutes les associations d'ordre humanitaire et qu'elle assurerait la répartition de tous les envois à destination des internés (point n°1). Elle affichait en outre des objectifs et développait un argumentaire adéquats :

« La CRF est décidée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide aux internés. Elle se place uniquement sur le plan humanitaire. Elle considère

¹²⁶ Réunion des chefs de camps à la DPTE, 11 février 1941 ; Darlan (Intérieur) au préfet des Bouches-du-Rhône, 18 février 1941, AN F7 15087.

son action comme ayant un caractère d'urgence. En effet la CRF ne peut méconnaître la publicité faite dans certains pays étrangers, même en Allemagne, autour des camps d'internés civils en France. La CRF en reçoit des confirmations par les différentes Croix-Rouge étrangères. Il faut donc que la CRF assure à tout prix l'amélioration de camps d'internés en liaison avec le ministère de l'Intérieur. L'Étranger nous en sera reconnaissant en facilitant à son tour la tâche de la CRF pour le ravitaillement des prisonniers de guerre français » (point n°8).

Devant l'échec de cette première tentative, la CRF lança une nouvelle offensive dans une nouvelle note, le 7 mai 1941. Elle y réaffirmait son engagement strictement humanitaire, affirmant qu'elle souhaitait simplement alléger le fardeau écrasant qui pesait sur les épaules du ministère. Obligée de constater que jusqu'à ce jour elle n'avait pas pu intervenir directement dans les camps, elle avait bien dû envoyer un observateur aux réunions du comité de Nîmes, à la demande même du ministère de l'Intérieur, mais, précisait-elle,

« son rôle dans ce Comité doit se borner à cela. En effet pour une question de prestige que le ministère de l'Intérieur approuvera certainement, la CRF, organisme régulier reconnu d'utilité publique, ne peut s'associer à toutes les initiatives d'un groupement représentant surtout des associations étrangères ».

L'accord qui fut signé en fin de compte avec l'Inspection générale des camps, le 10 décembre 1941, fut très en retrait : si les conditions étaient fixées de la présence de la CRF dans les camps, l'organisation ne se voyait en rien reconnaître la place prépondérante qu'elle espérait à l'origine¹²⁷.

Efficacité et rapports de forces obligent, les autorités françaises comprirent qu'il était préférable de s'appuyer sur les œuvres réunies au sein du comité de Nîmes, d'autant que Donald Lowrie leur semblait réunir toutes les garanties. En l'occurrence, les profils y étaient forts différents et, y compris en 1941, quand toutes bornèrent leur action au terrain légal, le radicalisme d'un Joseph Weill, représentant de l'OSE, contrastant avec le registre du compromis que privilégiait un Donald Lowrie. La position assez tranchante du principal bailleur de fonds, à savoir la représentation en Europe du Joint (The American

¹²⁷ Sur les aléas de la CRF, Note au sujet des internés civils, Vichy le 3 janvier 1941 ; note de la CRF pour le ministère de l'Intérieur, le 7 mai 1941 ; accord entre le général Verdier, administrateur délégué de la CRF pour la zone libre, et André Jean-Faure, IGC, 10 décembre 1941, AN F7 15089.

Jewish Joint Distribution Committee), favorisa les prises de positions plus fermes et plus hardies, même si la recherche du consensus restait la ligne de conduite commune. Consensus certes, mais dans le respect des spécificités de chacun. Là encore, les œuvres souhaitaient sans nul doute une coordination mais rechignaient à une délégation de pouvoirs.

La question se posa explicitement dès la deuxième réunion du Comité, le 10 décembre 1940. S'inquiétant de lire dans l'article 8 du projet d'organisation que le comité se substituerait aux œuvres qui le composaient pour les représenter auprès des autorités et souhaitant que le comité se cantonnât dans un strict travail de coordination, Raymond-Raoul Lambert, représentant alors le CAR, obtint une nouvelle rédaction dudit article, la commission exécutive du comité de Nîmes pouvant représenter la totalité du groupe dans les relations extérieures mais après avis du comité plénier et en s'adjoignant comme expert technique le délégué de l'œuvre ou des organisations spécialement intéressées. Tous s'accordèrent, en tout cas, sur quelques principes et des propositions précises qui furent exposés dans une note sur la situation dans les camps ; non datée, la note a dû être écrite en janvier 1941, à la suite d'une rencontre avec le docteur Limousin auquel il est fait explicitement allusion. Tout en saluant, dans son introduction, la volonté affichée par leur interlocuteur privilégié d'améliorer sensiblement la vie dans les camps, le comité posait comme principe cardinal que leur intervention ne devait pas signifier la légitimation du système :

« I. Tout en reconnaissant les conditions actuelles, les organisations regroupées dans le Comité de coordination précisent qu'elles ne pourront jamais accepter le principe des camps comme normal et désirable. Elles sont convaincues que les camps doivent disparaître en faveur d'autres moyens plus humains de loger et tenir une surveillance des réfugiés dont la seule faute est d'être réfugiés, et elles sont prêtes à travailler dans ce but. »

Une chose était d'avancer le principe ; autre chose était de définir dans le quotidien de l'action d'assistance les limites à ne pas dépasser et, donc, les actions qui contredisaient l'objectif affiché en principe, à savoir la disparition des camps.

Il fallait aussi que cette action fût efficace et ne fût pas constamment contrecarrée par les impératifs sécuritaires des autorités de police ou par les réticences des administrations subalternes, comme tel chef de camp soucieux de ses prérogatives ou tel préfet peu enclin au dialogue. Voilà pourquoi le comité de Nîmes souhaitait que fût désignée au sein du ministère de l'Intérieur une personnalité ayant toute autorité en matière de camps ; et l'on parlait alors du docteur Limousin. Voilà aussi pourquoi le préfet André Jean-Faure fut si bien accueilli quelques mois plus tard, au moment de sa nomination comme inspecteur général des camps d'internement. Le nouvelle fut évoquée en séance plénière du comité le 8 octobre 1941 ; les premiers échos qu'on y avait eu de l'homme et de sa personnalité étaient très favorables et les œuvres se satisfirent toutes de disposer d'un interlocuteur spécifique. Le 31 octobre suivant, une séance extraordinaire était organisée pour accueillir André Jean-Faure. L'accueil fut effectivement très chaleureux, d'autant qu'il avait déjà imposé sa marque en obtenant plusieurs améliorations dans les camps et en assurant qu'il souhaitait travailler en étroite liaison avec les œuvres, ce qu'il vint répéter à cette occasion. Tout cela, déclara Lowrie, « prouve qu'un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire des camps d'internement en France ».¹²⁸

Encore une fois, le comité de coordination de Nîmes était incontournable pour des autorités françaises qui avaient bien enregistré leurs propres limites et qui mesuraient les conséquences d'une dégradation accélérée de la situation dans les camps d'internement de zone Sud. De fait la liste des membres du comité donne une idée de ses capacités d'intervention. Sans en dresser un inventaire exhaustif, on peut citer le Joint, les Quakers, le Secours suisse, Unitarian Service, le CAR, la Cimade, YMCA, OSE, ORT, Hicem ou l'officiel Service social d'aide aux émigrants. D'emblée la Fédération protestante eut un représentant, rejoint plusieurs mois plus tard par un Aumônier catholique.

¹²⁸ Comité de Nîmes, compte rendu de la réunion du 20 novembre 1940 ; compte rendu de la réunion du 10 décembre 1940 ; compte rendu de la réunion du 10 janvier 1941 ; note pour M. le ministre de l'Intérieur au sujet des camps d'internement (non daté ; janvier 1941 ?), AN F7 15089 . Comité de Nîmes, compte rendu de la séance des 7-8 octobre 1941 ; compte rendu de la séance extraordinaire du 31 octobre 1941, AD AHP 6J1.

Certaines œuvres avaient donc une vocation généraliste, alors que d'autres étaient spécialisées.

Parmi les œuvres à vocation généraliste, la **Commission des camps** occupait une place originale, dans la mesure où elle se voulait elle aussi une structure de coordination. Sa spécificité et des archives mises à jour au milieu des années 1980 justifient une rapide étude de cas¹²⁹. Cette commission était en fait une émanation de la Commission centrale des œuvres juives d'assistance mais – précise un projet manuscrit de statuts – elle en était distincte et avait un personnel propre. En fait, c'est le constat de carence de la Commission centrale qui avait conduit Georges Picard, Albert Lévy (président du CAR et membre du Consistoire) et Joseph Weill (OSE, zone Sud) à prendre cette initiative à la fin du mois de janvier 1941. Ils reprochaient à la Commission centrale l'absence de tout effort pour centraliser ou tant soit peu coordonner les efforts d'assistance, la carence d'une ligne stratégique à moyen et long terme. Bientôt, la critique visa également sa contribution financière : non seulement l'aide directe aux internés était limitée, mais la promesse n'était pas tenue de compenser la prise en charge par la Commission des camps des salaires des aumôniers. Le fossé se creusa encore avec la création de l'UGIF présidé, comme on l'a vu, par Albert Lévy, mais rejeté par le Consistoire et les rabbins ; alors même que la Commission des camps devint la 3^e section de la V^e direction de l'UGIF, les rabbins constituaient une Aumônerie générale des camps d'internement, sous l'égide du grand rabbin Hirschler, en marge de l'UGIF et, donc, de la Commission des camps.

Pour autant, cette ligne de fracture n'effaça guère les traditionnelles réticences du judaïsme immigré envers des structures contrôlées par les israélites français. Marc Jarblum et Joseph Fischer demandèrent, en vain, en

¹²⁹ Les archives de la commission ont été découvertes avant démolition d'un immeuble à Sisteron où se réunissait la commission, dans les Alpes de Haute-Provence, dans son ultime période (AD AHP 6J).

juin 1941 que le judaïsme immigré fût représenté au sein de la Commission des camps (comme au sein de la commission centrale). Cela n'est sans doute pas sans expliquer les rapports souvent difficiles de la dite commission avec le bailleur de fonds que constituait le Joint. L'action qu'elle développa sur le terrain, le travail de coordination entre les œuvres et l'esprit d'ouverture qui anima ses responsables expliquent que la situation se débloqua. La comptabilité de la Commission des camps témoigne de l'importance de l'action comme des difficultés rencontrées. L'essentiel des subventions venait du Joint. Jusqu'en mai 1942, elles transitèrent par le CAR, avant d'être versées directement. Quand l'opération fut lancée, la commission disposa de 200 000 F par mois, en février comme en mars 1941. Mais la subvention mensuelle chuta à 175 000 en mai et en juin, ce qui suscita la colère de Picard et, en août, l'allocation de 200 000 F. La situation était loin d'être réglée puisqu'aucune somme ne fut donnée en septembre, avant 250 000 F le mois suivant puis, en décembre, 500 000 F, auxquels s'ajoutèrent 250 000 F en guise de compensation pour l'oubli du mois de septembre. L'aide mensuelle du Joint se stabilisa à ce demi million tout au long du premier semestre 1942.

Pour l'essentiel, cet argent servait à financer les organisations juives spécialisées, comme l'OSE pour les enfants, l'ORT pour le reclassement professionnel, la Hicem pour l'immigration. Au service de ces organisations, la commission mit également sur pied un Service des achats sous la direction de Julien Samuel. Il s'agit d'obtenir au meilleur prix un maximum de nourriture pour les internés, nourriture qui devait être distribuée dans les camps par les organisations elles-mêmes, juives ou non. À titre d'exemple, on retrouve dans un rapport du 1^{er} avril 1941 de Julien Samuel le bilan de tout ce qu'il put expédier à Gurs entre le 20 février et le 31 mars 1941 ; il s'agissait de quelque 12 wagons, dont 2 wagons de légumes secs, 2 d'épinards, 2 de navets, 4 de carottes, 1 de topinambours ainsi que 1 500 kilos de dattes, 100 kilos de biscuits secs etc. À la fin de cette dramatique période que connurent les

internés de Gurs, le soutien de la Commission des camps fut donc loin d'être négligeable¹³⁰.

La Commission des camps avait vocation à soutenir l'action des organisations juives plutôt qu'à l'encadrer. C'est la même logique qui présidait au fonctionnement du comité de Nîmes ; compte tenu de la spécialisation de chacune des œuvres d'entraide et compte tenu également de l'urgence, les œuvres se répartirent en commissions. Au printemps 1942, on en comptait six qui avaient pour **domaines d'intervention** l'émigration, les libérations, l'hygiène, les travailleurs étrangers (GTE), l'éducation et les aspects juridiques. Reprenons plus en détail les modes d'intervention des ce œuvres dans quelques uns de ces domaines.

La fonction la plus évidente fut de pallier les pénuries de toutes sortes. Face à l'aggravation sensible de la situation entre l'été 1940 et l'été 1942 [cf. *supra* chapitre 7], l'aide fut massive et décisive. Gurs et Rivesaltes furent les plus aidés, étant les plus peuplés et comprenant des milliers de femmes, d'enfants et, dans une premier temps, de vieillards : le tableau récapitulatif des envois en nature effectués par les organisations du comité de Nîmes en 1941 indiquent que 236 tonnes de légumes et 27 tonnes de fruits furent livrées à Gurs et, respectivement, 8 tonnes et 8,5 tonnes à Rivesaltes. Dès l'hiver 1941, on repéra une augmentation spectaculaire du nombre d'œdèmes de la faim. Les œuvres se partagèrent les responsabilités, l'Unitarian Service prenant en charge l'aide médicamenteuse, l'OSE le ravitaillement des enfants en priorité, le Secours suisse, les Quakers ou la Commission des camps (coordination des œuvres juives) le ravitaillement de tous. Comme les pénuries s'aggravèrent au moment de la soudure, puis à l'automne 1941, le comité demanda un dépistage

¹³⁰ Pour les échanges de lettres entre Weill, Picard et Hirschler au sujet des rapports entre la commission des camps et la Commission centrale, voir AD AHP 6J12 ; sur les réticences de Jarblum, AIU CC/22, cité par Anne Grynberg, *Les Internés juifs...*, *op. cit.*, p. 38 ; pour la comptabilité de la Commission des camps, AD AHP 6J37 ; le rapport de Julien Samuel est cité par Christian Eggers, *Im Vorzimmer zu Auschwitz*, *op. cit.*, t.3, p. 446 (lire pp. 444-446 sa présentation du Service d'achats).

systematique des cachectiques. Ce fut l'objet d'un entretien entre le comité exécutif du comité de Nîmes et l'IGC le 19 janvier 1942, à la suite d'un rapport très inquiétant remis par la commission d'hygiène au comité de Nîmes réuni quelques jours plus tôt.

La réponse d'André Jean-Faure traduit parfaitement la position des autorités françaises : 1. Les difficultés de ravitaillement touchent l'ensemble de la société française et il n'est donc pas surprenant que les internés en souffrent également ; 2. Elles interdisent d'assurer aux internés une alimentation normale, alors même que la population libre n'y a pas droit ; 3. Devant la situation effectivement inquiétante dans les camps, les œuvres sont autorisées, d'une part, à organiser un dépistage systématique des cachectiques, d'autre part, à assurer un ravitaillement qui compensera les manques. Cette réponse date du 4 février 1942 ; le lendemain l'IGC envoyait des consignes en ce sens à l'ensemble des directeurs de camp : le dépistage devait être assuré par ces associations étrangères en liaison avec la Croix-Rouge française et le Secours national, sous le contrôle du médecin-chef du camp ; ensuite les sujets sous-alimentés seraient l'objet d'une suralimentation, prise en charge par les dites associations. En quelques semaines le dépistage concerna 9 000 internés, soit une très large majorité de la population alors dans les camps. Moins de 4 000 furent considérés dans un état de santé satisfaisant et 839 cachectiques ou pré-cachectiques. La situation s'améliora sensiblement jusqu'à l'été 1942¹³¹.

Pour soigner les cachectiques et, plus généralement, assurer une présence médicale nécessairement importante dans les camps, les œuvres durent souvent pallier l'incurie de l'administration. Cela valait pour les médicaments et pour le personnel, le plus souvent, mais aussi, quelque fois, pour l'organisation des infirmeries. Tel fut le cas à Argelès en avril 1941 où le CAR, l'Unitarian Service, l'OSE et le Secours suisse se groupèrent pour ouvrir et faire

¹³¹ Bilan des envois en nature effectués en 1941, rapport sur la situation des centres d'hébergement et des camps en zone non occupée (1941), AD AHP 6J1 ; lettre d'André Jean-Faure aux directeurs de camps, 5 février 1942 ; note sur l'aide urgente aux œdèmes de la faim, nd (février ou mars 1941 ?), AD AHP 6J12.

fonctionner une infirmerie dans un camp qui, rappelons-le, aurait dû être fermé à la suite des inondations catastrophiques de l'automne 1940. À Gurs, l'OSE ouvrait un cabinet dentaire, les prothèses étant fabriquées à Marseille par l'Unitarian Service et les frais partagés entre cette œuvre, l'OSE, le Secours suisse et les Quakers. Comme ces exemples le confirment, la collaboration, sur le terrain, était souvent très étroite entre les œuvres et l'existence du comité de Nîmes participa au premier chef d'une réelle coordination¹³².

Si toutes les œuvres avaient d'emblée signifié collectivement que l'internement n'était pas, comme tel, une situation acceptable, la question se posait avec une acuité particulière pour les milliers d'enfants concernés. Ils furent jusqu'à 4 000 enfants de moins de 17 ans à être internés (début janvier 1941). Le chiffre ne fit ensuite que décroître jusqu'aux grandes rafles de l'été 1942. Cette libération massive et progressive fut sans conteste l'une des actions majeures des œuvres. Ce qui peut apparaître aujourd'hui comme une question évidente était loin de l'être en 1941 ; preuve en sont les divergences d'appréciation de l'époque. Pour l'AFSC (organisation quaker américaine), au moins au début de 1941, il était plus rapide et beaucoup moins coûteux, donc plus efficace et plus massif, de fournir l'alimentation nécessaire aux enfants concernés que de trouver des lieux d'accueil au risque de voir la santé du plus grand nombre se dégrader dans l'attente d'une hypothétique libération. En maintenant l'effort, on pourrait ainsi permettre aux enfants d'attendre la fin de la guerre dans des conditions satisfaisantes, d'autant qu'on évitait ainsi la séparation des familles. Pour l'OSE ou le Secours suisse, l'internement était, quoi qu'il en soit et quoi qu'on fasse, dramatiquement pathogène pour des enfants. L'expérience différente de ces organisations et la conviction déjà partagée par Joseph Weill (OSE) ou Elsbeth Kasser (Secours suisse) qu'on ne pouvait se satisfaire d'une action sur le terrain strictement légal au risque, sinon, d'entretenir et de légitimer le système, expliquent ces différences d'appréciations. Plus encore sans doute c'est l'évolution de la situation au cours

¹³² Ces exemples sont cités par Anne Grynberg, *Les Internés juifs des camps du sud de la France...*, *op. cit.*, "L'organisation des soins médicaux".

de l'année 1941, dont la dramatique mortalité des nourrissons de Rivesaltes durant l'été, qui emporta la conviction de tous.

Cependant on se méfiera de tout anachronisme : aucun ne pensait alors que viendrait le temps des déportations et de l'extermination. Cela dit ce fut Joseph Weill qui fit prévaloir sa position au sein du comité de Nîmes. Chacun contribua, certes, à l'amélioration du quotidien dans les camps, avec un ravitaillement spécifique ou l'organisation d'un réseau scolaire à Rivesaltes et un jardin d'enfants à Gurs, mais il fallait avant tout faire libérer les enfants. Dans son rapport de septembre 1941, la commission de l'enfance du comité écrivait :

« Une amélioration a été constatée, mais on est encore loin d'un état plus ou moins normal et le meilleur procédé pour sauver les enfants consiste à les faire sortir des camps ».

Pour l'amélioration des conditions d'internement, les organisations s'étaient rapidement partagé les tâches, l'Unitarian Service s'occupant spécialement des écoles, les Quakers et le Secours suisse de l'alimentation et des foyers, l'OSE de l'hygiène et de l'assistance sanitaire, même si toutes contribuaient à la plupart de ces tâches. Pour les libérations, l'OSE avait un réseau de maisons, le Secours suisse quelques centres et les Quakers eux-mêmes avaient une colonie. Les autorités de Vichy comprirent bientôt qu'il fallait laisser les enfants sortir des camps et acceptèrent la libération des enfants jusqu'à 14 ans, à condition d'obtenir du préfet du département d'accueil un certificat d'hébergement. À la réunion du comité de Nîmes du 25 février 1942, on apprit que l'IGC allait verser une allocation journalière de 6F50 pour chacun de ces enfants, allocation qui serait donnée aux œuvres ou aux personnes ayant recueilli les enfants. Les réactions des préfets furent inégales et le cas de Jean-Baptiste Benedetti, préfet de l'Hérault, et de son secrétaire général, Camille Ernst, fut exemplaire au seul sens qu'il fut remarquable à défaut d'être beaucoup imité. Ils permirent en effet à la maison de l'OSE ouverte à Palavas-les-Flots au début de 1941 d'accueillir un grand nombre d'enfants. Préfet de l'Hérault de novembre 1941 à décembre 1943, Benedetti fut arrêté par les Allemands en mai 1944 et déporté à

Flossenbürg ; Camille Ernst, secrétaire général de la même préfecture de septembre 1940 à mars 1943, fut écarté de la carrière et de son poste par l'application de la loi du 17 juillet 1940. Arrêté par les Allemands en novembre 1943 à Marseille, il fut déporté le 2 juillet suivant. Le résultat est là : avant les grandes rafles de l'été 1942, il n'y avait pratiquement plus d'enfants dans les camps d'internement de zone Sud¹³³.

Dès avril 1941, l'OSE organisa un service spécialisé dans l'émigration des enfants recueillis dans ses maisons. Plus généralement, l'émigration était l'une des tâches de structures spécialisées comme le Comité américain de secours (CAS) et la Hicem. Mais à la différence de la Hicem, le CAS n'avait pas été accepté au sein du comité de coordination. Le Comité américain de secours (Emergency Rescue Committee) avait un statut un peu particulier. Cela tenait déjà à la spécialisation de l'organisme qui se fixait comme objectif d'aider à émigrer les intellectuels et les artistes menacés. Mais cela tenait aussi au profil politique et aux méthodes de ses animateurs. Co-présidé par le président de l'université de Newark (Frank Kingdom) et un syndicaliste (William Green), soutenu activement par Eleanor Roosevelt, le comité recrutait dans le milieu « liberal » antifasciste d'outre-Atlantique. Ayant pu obtenir des visas pour les Etats-Unis, il envoya en France un journaliste « liberal », Varian Fry, qui arriva à Marseille à la mi août 1940. Pour fonctionner sur place, celui-ci recruta de préférence parmi les antifascistes, allemands ou français, souvent juifs, en général socialistes ou socialisants, tels que Otto (Albert) Hirschmann, Heinz-Ernst Oppenheimer, Daniel Bénédite, Jean Gemähling ou Gaston Defferre. Le soutien financier de très riches américaines comme Peggy Guggenheim ou Mary-Jane Gold, ne fut pas étranger à la montée en puissance rapide d'une organisation qui ne s'embarrassa guère des contraintes

¹³³ Le chiffre de 4 000 enfants est donné dans un compte rendu de la commission de l'enfance du comité de Nîmes, 10 janvier 1941, AN F7 15089. Nous rejoignons l'analyse d'Anne Grynberg sur les positions des différentes œuvres et nous lui empruntons l'exemple de Palavas-les-Flots, *op. cit.*, p. 580 ; sur l'itinéraire de Benedetti et Ernst, voir René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets. Septembre 1870 – mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994, p. 80 et pp. 224-225 ; rapports trimestriels ou bimestriels de l'OSE, 1941, arch. AIU (CC/27) et AD AHP 6J12.

diplomatiques. Fidèle de Marceau Pivert, Daniel Bénédite ne faisait pas mystère de son opposition au régime ; le 2 novembre 1940, il concluait ainsi un rapport sur le camp de prestataires de Langlade : « L'orientation du Gouvernement ne permet d'espérer aucune bienveillance à l'égard des étrangers et des juifs, ni même une simple tolérance, les possibilités d'émigration sont très aléatoires ». Le CAS se chargeait donc d'obtenir des visas ou des « affidavits » et de prendre en charge, si nécessaire, tout ou partie des frais de voyage pour des intellectuels devant émigrer, que ceux-ci se trouvent dans les camps ou non. Dans les deux cas, l'équipe de Varian Fry mena de front travail légal et action illégale. On lui doit ainsi l'évasion de Lion Feuchwanger de Saint-Nicolas (Gard) ou de Walter Mehring de Saint-Cyprien. Elle ne pouvait pas ne pas attirer l'attention de la police française et susciter l'inquiétude des autorités consulaires américaines.

On en trouve une première trace dans une lettre de Varian Fry à un responsable de l'ambassade américaine à Vichy, le 17 novembre 1940. Il s'y plaignait que dès la mi-septembre deux membres du consulat américain de Marseille avaient envoyé un télégramme à Washington pour se plaindre au Département d'État des méthodes dont son Centre usait et pour se faire l'écho des réticences croissantes des autorités françaises. De fait, dès le 22 octobre, la Surveillance du territoire perquisitionna dans les locaux du CAS pour une affaire de faux passeports. Et quand le maréchal Pétain vint effectuer à Marseille l'un de ses premiers grands voyages en zone Sud, Varian Fry, André Breton et quelques autres furent transférés sur un bateau le temps de la visite. Dans un rapport du 30 décembre à son ministre de tutelle, le préfet des Bouches-du-Rhône expliqua qu'à cette occasion on avait saisi à son domicile des documents

« dans lesquels les auteurs critiquent le régime des camps d'une façon désobligeante pour le gouvernement français et s'étendent d'une manière très tendancieuse sur les raisons et conséquences de notre défaite ».

Il relevait aussi les réticences croissantes de l'administration américaine qui souhaitait son rappel, mais également celles de Donald Lowrie qui n'avait pas

voulu accueillir le CAS au sein du comité de coordination des œuvres. Le préfet concluait sous forme de résumé :

« 1° M. Fry dirige une œuvre qui, sous prétexte d'émigration protège des étrangers de moralité douteuse ou de tendance politique défavorable au Gouvernement français.

2° Sans que les services de la Police spéciale, de la Surveillance du territoire et de la Sûreté se soient concertés, ils ont tous trois été amenés à s'intéresser à M. Fry.

3° Il fréquente et reçoit chez lui des anarchistes.

4° Non seulement le Gouvernement américain ne veut pas soutenir son action, mais il serait heureux de la voir cesser.

En conséquence je vous propose l'expulsion de M. Fry. »

Varian Fry fut rapatrié sur ordre des autorités américaines¹³⁴.

La Hicem était une institution plus ancienne et, sans aucun doute, plus respectable aux yeux des autorités françaises. C'est moins l'organisation elle-même qui nous arrêtera ici que son action, puisque la Hicem assura ou coordonna tout le travail de la commission d'émigration du comité de Nîmes.

« On a dit que le meilleur moyen d'améliorer la situation des internés dans les camps c'est de les en faire sortir. Si cela est vrai il faut reconnaître que le moyen le plus sûr d'arriver à ce résultat est l'émigration de tous les internés qui ont une chance d'être admis dans un pays hors d'Europe ».

Dans le rapport qu'il fit le 31 octobre 1941 devant le comité de Nîmes, Wladimir Schah ne pouvait s'inscrire aussi clairement dans la logique du comité. Il signalait aussi l'ampleur du défi. Nous avons vu plus haut les multiples obstacles auxquels les internés et la commission étaient confrontés. Dans un autre long document, le correspondant de la Hicem au camp de Gurs, Siegbert Plastereck, fournit une étude de cas chiffrée pour l'année courant du 1^{er} novembre 1940 au 1^{er} novembre 1941. À la première date, après donc les arrivées des expulsés de Bade et des transférés de Saint-Cyprien, 4 158

¹³⁴ Varian Fry, *Rescue. An autobiography*, New York, Scholastic, éd. 1993 avec une préface d'Albert O. Hishmann (traduction française 1999) ; rapport de Daniel Bénédite sur le camp de Langlade, 2 novembre 1940, AN archives Frank-Ranson ; lettre de Varian Fry à H.F. Matthews, chargé d'affaires de l'Ambassade américaine à Vichy, 17 novembre 1940, AMAE, Vichy C État français, 290/85-88, reproduite in Anne Grynberg, *Les Internés juifs des camps du sud de la France...*, *op. cit.*, pp. 801-804 ; préfet des Bouches-du-Rhône au ministre de l'Intérieur (DGSN), 30 décembre 1940, AD BDR série M en cours de rangement.

personnes souhaitaient émigrer sur les 12 000 internés. Moins de 300 étaient en possession d'un visa d'émigration, qui n'était encore valable que dans 175 cas. Un an plus tard, ils étaient 1 905 en instance d'émigration. Entre temps près de 1 700 furent transférés dans le centre de transit des Milles ou dans ses annexes, dont 85 % entre février et mai 1941. On a ici la confirmation des graves conséquences qu'eut la fermeture de la frontière américaine au début de l'été 1941¹³⁵.

Pour ceux qui restaient internés, il était essentiel d'éviter l'oisiveté. Certains insistaient sur l'organisation d'une éventuelle reconversion qui permettait une meilleure adaptation aux besoins (et aux interdits professionnels), mais tous soulignaient la dimension psychologique d'une telle intervention : l'oisiveté était un facteur majeur de démoralisation et d'affaiblissement. Créée à la fin du XIX^e siècle en Russie, l'ORT (Organisation – Reconstruction – Travail) avait créé une antenne en France au lendemain de la Première Guerre mondiale. Dans l'entre-deux-guerres l'ORT aidait les émigrés juifs d'Europe centrale et orientale à préparer une éventuelle reconversion. Repliée à Marseille après la débâcle, l'organisation s'attacha en particulier à organiser des ateliers dans les camps d'internement. Dans un rapport interne du premier semestre 1941, une aide à hauteur de 2,5 millions de francs fut dégagée, dont une grande part pour les camps. Là, il s'agissait de favoriser l'enseignement professionnel, avec un éventuel reclassement à la clé, d'équiper des ateliers de production permettant aux internés de couvrir leurs besoins ou d'organiser des ateliers de production à vocation plus générale. Le ministère de l'Intérieur comprit l'intérêt d'une telle activité, au moins pour, d'une part, aider à l'aménagement et à l'entretien, d'autre part, améliorer la situation psychologique. Quand l'ORT dressa son bilan en juin 1941, elle relevait qu'après une intervention du comité de Nîmes, le ministère de

¹³⁵ Rapport de Wladimir Schah devant le comité de Nîmes, annexe : commission d'émigration, 31 octobre 1941, AD AHP 6J1 ; rapport sur le développement de l'émigration au camp de Gurs et de l'activité de la Hicem, période du 1^{er} novembre 1940 au 1^{er} novembre 1941, par Siegbert Plastreck, correspondant de la Hicem au camp de Gurs, 182^e GTE, AN F9 5578.

l'Intérieur avait recommandé aux directeurs de camps de saisir une telle opportunité et de favoriser tout spécialement le travail de l'organisation. Effectivement, durant les mois de juillet et d'août 1941, elle intervint dans de nombreux camps.

Une convention fut signée avec l'administration de Récébédou par laquelle une baraque était mise à disposition de l'ORT qui y organisa un atelier de coupe et couture (15 internés), un atelier de coiffure (8 à 12) ; une inauguration officielle était même prévue pour le 14 septembre, en présence des principales autorités du département. La même convention fut signée à Noé pour une baraque (coupe et couture, coiffure) tandis qu'à Gurs on aménagea 4 ouvriers pour couturières. À Rivesaltes, une convention permit à l'ORT de disposer de trois baraques affectées à l'installation d'ateliers d'apprentissage et de production, soit coupe et couture (40 élèves), cordonnerie (15 élèves), enseignes et publicité (20 élèves), coiffure (15 élèves), menuiserie-ébénisterie (15 élèves). Le détail de l'accord est précisé dans une lettre du commandant du camp au président de l'ORT : la direction fournissait donc trois baraques de l'îlot E et prenait en charge l'éclairage, le chauffage, l'électricité et quelques aménagements intérieurs. L'ORT fournissait machines, outils et mobilier qui, cependant, restaient sa propriété. Les ateliers d'apprentissage et de production étaient organisés suivant des plans établis par l'ORT, mais agréés par la direction du camp. Le personnel enseignant, la maîtrise et les ouvriers étaient recrutés parmi les internés selon le choix de l'ORT mais ils étaient nommés par la Direction. La rémunération de ces hébergés était fixée d'un commun accord et incombait à l'ORT. Ensuite c'est aux Milles que les ateliers connurent le plus grand développement, au point que Jean-Faure pouvait conclure dans un rapport du 20 décembre 1941 que « ces ateliers sont tels que je vais, d'ici peu, faire fabriquer aux Milles du matériel pour les divers camps ». Cependant, aux Milles comme ailleurs, le principal obstacle résidait dans la pénurie de matières premières. En sus, le dégonflement des effectifs, dont le transfert des actifs vers les GTE, amenait une grande instabilité dans ces activités. Puis ce furent

les grandes rafles de l'été 1942. Le même Jean-Faure écrivait peu après au sujet de Noé :

« Il est à craindre qu'avec le départ d'un grand nombre de valides, l'entretien [du camp] ne devienne prochainement impossible. Il est donc indispensable d'envisager la mutation au camp de Noé de quelques spécialistes internés dans d'autres camps : deux ou trois serruriers-mécaniciens, autant de menuisiers-charpentiers et un ou deux électriciens. Les électriciens, spécialement, sont indispensables »¹³⁶.

L'aide morale et psychologique pouvait également passer par le soutien de la religion. La question des conversions n'était guère à l'ordre du jour tant la présence des catholiques était encore limitée entre 1940 et 1942 ; et le prosélytisme était peu développé parmi les protestants engagés, nombreux, dans l'aide aux internés. Il n'empêche que le risque fut ressenti comme tel, d'emblée, par tout ou partie du rabbinat officiel. Très rapidement les grands rabbins tentèrent d'encadrer les œuvres juives d'entraide en s'appuyant sur les premières visites dans les camps des aumôniers militaires repliés : les 30 et 31 octobre 1940 Schwartz et Hirschler fondèrent la Commission centrale des œuvres juives d'assistance. Neuf organisations s'y retrouvèrent dont l'OSE, la Hicem, la Fédération des sociétés juives de France et le CAR par lequel transitait l'essentiel du financement. Si l'aide aux internés juifs se voulait généraliste, les rabbins insistaient sur la dimension religieuse et se donnèrent les moyens d'une intervention spécifique. On a vu le rôle de la Commission des camps qui en dépendit longtemps. Mais, après la création de l'UGIF à laquelle s'intégra cette dernière, la rupture fut consommée. Le 13 mars 1942 l'Aumônerie générale était instituée sous la responsabilité de René Hirschler, grand rabbin de Strasbourg replié à Marseille. La zone Sud était divisée en six régions, chacune couverte par un aumônier et, à l'intérieur de chaque camp, un rabbin ou un professeur d'instruction religieuse devint le correspondant de l'Aumônerie générale et, ainsi, officiellement reconnu comme aumônier auxiliaire. Comme le précise un historique interne rédigé à la Libération, la

¹³⁶ Rapport de l'ORT janvier-juin 1941, Marseille, 10 juin 1941 ; comité de Nîmes, séance du 3 septembre 1941, annexe 2 : compte rendu des activités de l'ORT dans les camps

tâche principale des aumôniers consistait à assurer la vie religieuse dans les camps (célébration des offices, fêtes religieuses, instruction religieuse, cacherout le cas échéant). Tous étaient officiellement accrédités par les autorités françaises. À l'occasion de la réunion des aumôniers régionaux, le 22 juillet 1942, pour tirer le bilan des premiers mois d'existence de la structure, le rabbin Kapel s'inquiéta de conversions d'israélites au protestantisme ; une ferme intervention était prévue auprès du pasteur Boegner.

L'activité des aumôniers ne fut pas sans créer des tensions dans les camps et au sein des œuvres d'assistance. Plusieurs lignes de fractures se dessinèrent rapidement. Les organisations de Juifs immigrés, comme la FSJF, se plaignaient de la mainmise du rabinat français de souche sur la Commission centrale ; malgré les promesses, Marc Jarblum n'obtint jamais qu'une place fût faite à des représentants du judaïsme immigré. La création de l'UGIF surimposa une autre opposition : on a vu que l'Association des rabbins de France refusa de s'associer à une entreprise qui, de par sa nature, niait le caractère premier du lien religieux dans la définition de la judéité. Le 11 décembre 1941, Raymond-Raoul Lambert notait dans ses carnets : « Les autorités n'ont pas reconnu cette organisation [la commission centrale des œuvres] qui n'a eu que des prétentions, organisé que des parloles et n'a rien réalisé ». Comme responsable du CAR, il avait rapidement compris que l'essentiel de l'aide aux internés se ferait en dehors de cette organisation. Les militants de l'assistance comprenaient difficilement qu'on privilégiait les Juifs orthodoxes au détriment du plus grand nombre comme le faisaient souvent les rabbins ; on n'y avait pas les mêmes priorités. Après une visite au camp des Milles, le 7 mars 1942, un envoyé de la sous-commission des camps notait bien que les conversions s'y faisaient massivement, mais il les associait à l'absence complète des organisations juives, si ce n'était le grand rabbin de Marseille, pour conclure :

d'hébergement pendant les mois de juillet et d'août, AD AHP 6J1 ; les remarques de Jean-Faure sont citées par Anne Grynberg, *Les Internés juifs...*, *op. cit.*, p. 432.

« Il est indigne de nos œuvres que jusqu'ici nous nous soyons contentés d'envoyer aux Milles Monsieur le Grand Rabbin Salzer. Je ne peux en rien critiquer sa bienveillante action, mais il est tout naturel qu'un rabbin s'intéresse particulièrement aux Israélites pratiquants (la plus petite minorité), aux cuisines rituelles et autres questions de culte, et que même le rabbin le plus libéral ne pourra jamais remplacer les assistants sociaux. Le comité social [du camp] me signale que sur le petit crédit qu'il apporte pour votre compte [...] M. Salzer indique déjà un nombre de bénéficiaires qu'il a choisis parmi les pratiquants, paiement que le Service social exécute selon ces instructions, mais souvent à contre cœur »¹³⁷.

Les profils furent donc bien différents. Pour mesurer le rôle que jouèrent toutes ces organisations dans le système internemental, il faut tenter de reconstituer l'évolution des effectifs de la défaite aux grandes rafles. C'est à ce bilan que nous nous attachons en cette conclusion sur les deux premières années de l'occupation. Si les chiffres sont nombreux, le tableau est loin d'être complet et fiable ; autant les fluctuations camp par camp sont précisément connues (quand les archives ont été conservées), autant l'évolution générale est encore trop imprécise. Les sources ont deux origines principales : le ministère de l'Intérieur (DGSN) et les œuvres (comité de Nîmes). On connaît donc davantage la situation en zone Sud qu'en zone Nord, pour les étrangers que pour les Français, en métropole qu'en Afrique du Nord.

¹³⁷ Aumônerie générale des camps, rapport d'activité 1940-1945 arch. AIU (CC/28) ; note sur l'activité de l'aumônerie du 15 juin 1942 au 15 juillet 1942, 22 juillet 1942, AD AHP 6J14 ; Raymond-Raoul Lambert, *Carnets d'un témoin...*, *op. cit.*, p. 136 ; lettre à Picard, slnd, archives Yivo, 94, 1112-1113 (mf CDJC).

Source	titre	date	zone Sud (total?)	zone Sud enfants	zone Sud étrangers	zone Sud français	zone Nord
DPTE		mi septembre 40	>32 600		28 000 (5 camps)	4 000	
DGSN		mi octobre 40	>31 560		>27 600	3 960	
IGSA		25-27 oct 40	34 586 (5 camps)				
DGSN		13 nov.e 40	37 902		34 528	3 374	
Nîmes	rapport	20 novembre 40	54 860	2 295			
DGSN		décembre 40	38 700		35 000	3 700	
AG		fin 40	40 000				
Nîmes	rapport	janvier 41		4 000			
RP	AIU	février 41	34 210				
AG		février 41	47 000				
M&P	cabinet Pétain	février 41					6 850 (étr.)
DPTE		mars 41			29 223		
RP	AIU	mars 41	35 200				
RP	AIU	avril 41	28 600				
AG		avril 41	22 000				
RP	AIU	mai 41	24 300				
DGPN		août 41			22 500		
Intérieur	pour MAE	août 41			17 847		
RP	AIU	septembre 41	16 770				
Nîmes	rapport	octobre 41	18 315	2 700			
RP	AIU	octobre 41	15 550				
Intérieur	Note pour CAA	octobre 41	19 800		16 700	3 100	
Nîmes	rapport	novembre 41	16 910	2 103			
RP	AIU	novembre 41	15 950				
AG		novembre 41	15 000				
M&P	enquête Hicem	novembre 41	17 500				
Nîmes	rapport	décembre 41	16 302	1 808			
RP	AIU	décembre 41	16 150				
Nîmes	rapport	janvier 42	16 076	1 602			
Nîmes	rapport	février 42	18 722	1 116			
Nîmes	rapport	mars 42	11 892	1 083			
SGP		mars 42	16 479	1 107			
SGP	lettre à Finances	mars 42	16 000				5 000
SGP		1 ^{er} avril 42					8 633
Nîmes	rapport	mai 42	11 211	661			
RP	AIU	février 42	14 425				
AG		février 42	15 000				
M&P	enquête Quakers	mars 42	16 400				
DPAP	rapport 21/7/42	mi juillet 42	16 000		13 400	2 600	12 000
M&P	SDN	juillet 42	9 à 10 000				

Sources : les rapports des services du ministère de l'Intérieur, DGSN, DPTE, IGSA, SGP et DPAP, se trouvent aux AN en F7 15087, 15088 et 15089, ceux du comité de Nîmes aux AN en F7 15087 et aux AD AHP en 6J1 ; AG : Anne Grynberg, *Les camps de la honte*, op. cit., p.12 ; RP : Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., pp.266-267 (AIU CC25) ; M&P : Michael Marrus et Robert Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, pp.158-159 (rapport au cabinet de Pétain de février 1941, enquête de la Hicem de novembre 41, enquête des Quakers de mars 1942 et note du haut commissaire adjoint aux réfugiés de la SDN de juillet 1942).

Si la situation en zone Nord est connue avec moins de précision, elle évolue en sens contraire de la zone Sud. À la fin de 1940, on comptait quelque 2 000 nomades (ou présumés tels) internés ainsi que 300 militants communistes de la région parisienne. Si la première catégorie compta toujours ensuite pour environ 1 500 personnes, le nombre de communistes internés augmenta au cours de l'année 1941 pour atteindre le chiffre d'environ 2 000. Dans le même temps, l'année 1941 connut trois rafles de Juifs dans la région parisienne qui conduisirent au total quelque 9 000 Juifs à Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Drancy et Compiègne, avant les premiers convois vers Auschwitz. En mai 1941, on peut estimer à 6 ou 7 000 le nombre d'internés en zone Nord, en septembre à 13 ou 14 000 (pour les camps sous tutelle française). Des libérations à l'automne (ainsi à Drancy) firent baisser les effectifs, avant une remontée liée aux internements plus systématiques de communistes et de catégories diverses (marché noir, droits communs, prostituées).

Les chiffres de zone Sud sont plus nombreux, plus précis, mais souvent aussi aléatoires. Spécialisées dans l'aide aux internés étrangers, les œuvres prenaient en compte les Français internés dans les camps d'étrangers, mais pas les Français des camps de Français ; comme il y avait entre 3 500 et 4 000 Français internés en zone Sud, la correction est aisée, au moins pour obtenir des ordres de grandeur. Les chiffres du Consistoire central cités par Renée Poznanski sont encore inférieurs dans la mesure où seuls les principaux camps sont comptabilisés (Argelès, Gurs, Rivesaltes, Le Vernet, Noé, Récébédou et Les Milles). Nous n'avons pas pris en compte les milliers d'internés d'Afrique du Nord (8 à 12 000 ?) car les indications sont très imprécises, d'autant que le statut des GTE n'y était guère différent de celui des camps. Pour ce qui est de la zone Sud métropolitaine, plusieurs constatations s'imposent : avant même la promulgation de la loi du 4 octobre 1940 sur l'internement des Juifs étrangers, les camps y comptaient quelque 35 000 personnes ; l'application de la loi et l'internement des expulsés de Bade, Palatinat et Sarre amenèrent au pic

dramatique de l'hiver 1940-41 où l'on dut compter près de 50 000 internés dans les camps de zone Sud contre, rappelons-le, moins de 2 000 en zone occupée. La décision politique et l'intervention des œuvres se combinèrent pour participer au dégonflement massif des effectifs au cours de l'année 1941. Il y avait moins de 20 000 internés en zone Sud à l'automne 1941 ; la baisse se poursuivit au premier semestre 1942, le nombre d'internés se situant, hors Afrique du Nord, entre 10 et 12 000 (dont un bon tiers de Français) avant les rafles de l'été 1942. Pour beaucoup les hommes valides furent transférés dans des GTE. Avec les difficultés qu'on a signalées, le camp des Milles permit à d'autres d'émigrer. Si la mortalité fut peu importante dans les camps, elle se concentra sur ces deux hivers (environ 2 000 décès en deux ans). Il y a enfin les libérations, peu nombreuses dans les camps d'étrangers. Cependant un effort particulier fut porté sur le cas des enfants. Et de fait l'action des œuvres d'entraide permit la sortie des camps de la quasi totalité des quelque 3 500 à 4 000 enfants qui s'y trouvaient au début de 1941.

Ces fluctuations traduisent le mélange de volontarisme politique, de gestion des contraintes et de prégnance de l'événement qui caractérise la pratique de l'État français les deux premières années. La politique d'exclusion explique qu'on ait accordé une place majeure au camp d'internement dans le dispositif répressif ; on retrouvait effectivement derrière les barbelés ceux d'où venait tout le mal. Cette grille idéologique explique également qu'on ait utilisé le camp pour résoudre des problèmes conjoncturels, qu'il s'agisse des répercussions de la démobilisation sur l'emploi ou de l'arrivée massive de réfugiés ou d'expulsés. On relève donc déjà, cependant, que la conjoncture y pesa davantage. Mais, plus encore, quand, à la fin de 1940, les gouvernants prirent conscience de l'ampleur de la crise du système qu'ils avaient nourri et de leur incapacité à y faire face, ils se tournèrent vers les œuvres. Impulsé par quelques hauts fonctionnaires, c'est une forme de « deal » qui fut proposé de fait aux organisations d'entraide : on les laissait intervenir dans les camps, mais elles devaient prendre en charge toute amélioration des conditions d'existence, sans remettre en cause le système lui-même. On imagine les contradictions qui

pouvaient se faire jour au sein de ces œuvres. Améliorer le vie quotidienne des internés, mais avec quelle perspective ? Il faut éviter l'anachronisme et rappeler que cette question ne pouvait encore se poser avec l'acuité qu'elle connut après les premières déportations. En outre, le dégonflement des effectifs et, surtout, la libération des milliers d'enfants amènent à nuancer le tableau. Toujours est-il que, bientôt, ce furent une autre politique et d'autres objectifs stratégiques qui primèrent.

QUATRIEME PARTIE

**L'ADMINISTRATION ET LA GARDE DES CAMPS
1940-1944**

Pour assumer les responsabilités qui furent les siennes après le passage de tous les camps sous l'autorité civile en novembre 1940, le ministère de l'Intérieur tenta de mobiliser un personnel en proportion des besoins. Il semblerait aisé d'établir l'ampleur de cette mobilisation des moyens avant une analyse plus qualitative du rôle de chacune des catégories, des rapports entre les instances de commandement et des conditions de vie de ces personnels : la lecture des documents disponibles impose là encore la modestie. La lecture du tableau établi par le ministère de l'Intérieur (DPAP) le 21 juillet 1942 est cependant fort instructive. On remarque déjà que pour la trentaine de camps qui relevaient effectivement du ministère de l'Intérieur on ne comptait que 16 chefs de camps et, plus encore, qu'aux 4 396 postes budgétisés répondaient 2 674 agents en fonction. La seconde colonne dépasse à peine 60 % de la première. Information déjà instructive, car l'étude des rapports mensuels établis à la base par les chefs de camps amène à distinguer une troisième catégorie, celle des effectifs présents, impossible à calculer à une même échelle, mais qui ne dépassa jamais les deux tiers des effectifs en fonction ; et la situation s'aggrava, logiquement, avec le temps. Ce seul tableau résume la question de la garde des camps entre 1940 et 1944 : sans même compter les gendarmes, qui ne relevaient pas de l'Intérieur, la garde des camps représentait une population importante ; dans le même temps les décalages entre les besoins, les besoins budgétisés, les effectifs en fonction et les effectifs réellement sur le terrain traduisent les difficultés de recrutement et, indirectement, des conditions de vie ; ils laissent aussi deviner l'incapacité de cette administration à relever le défi de l'internement massif.

Tableau : Les effectifs budgétaires et en fonction du personnel de garde civil en juillet 1942 (source : DPAP, Note pour le Comité budgétaire sur les camps et CSS relevant du ministère de l'Intérieur, signé Cado, 21 juillet 1942 (AN F9 5578))

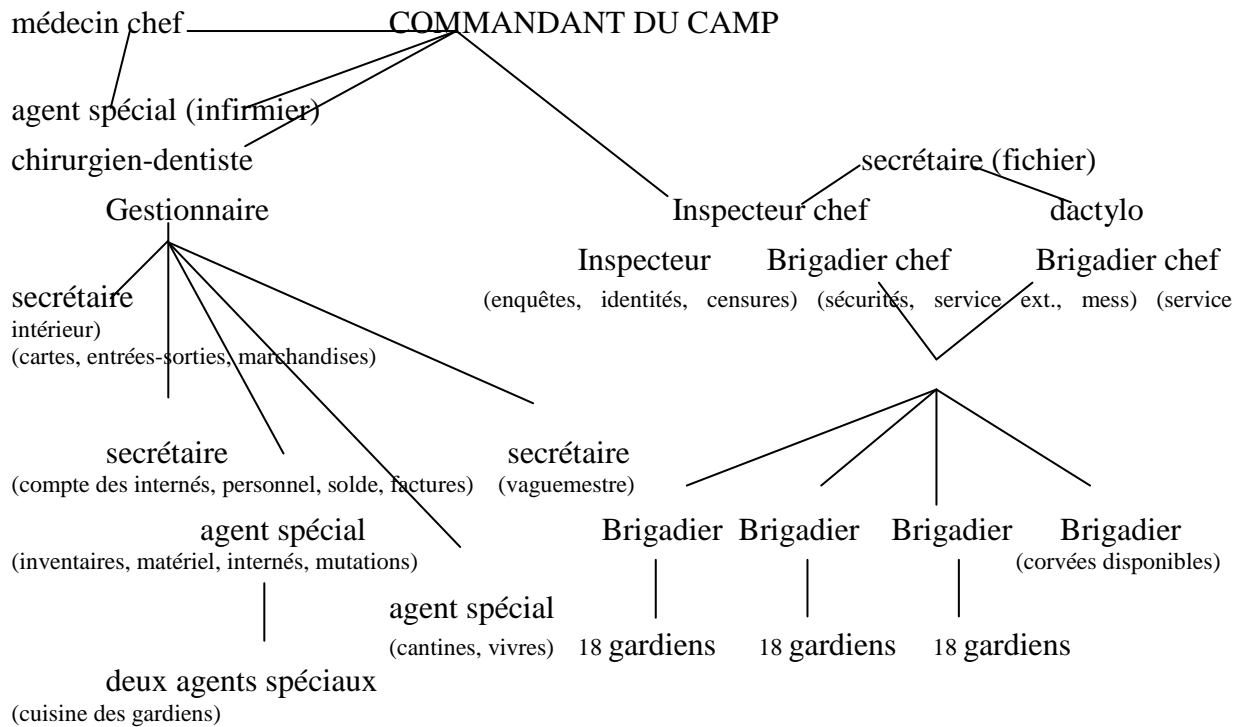
<i>Catégories</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs en fonction</i>
Chefs de camps	30	16
Secrétaires gestionnaires	50	31
Inspecteurs chefs	110	77
Inspecteurs et assimilés	520	416
Brigadiers chefs	100	61
Brigadiers	240	154
Médecins et pharmaciens	40	19
Infirmières chefs	10	4
Infirmières majors	30	19
Gardiens et assimilés	3 566	1 877
<i>Total</i>	<i>4 396</i>	<i>2 674</i>

Chapitre 11

Qui garde les camps

LES PERSONNELS ET LES RESPONSABILITES

Les camps n'eurent pas tous le même statut, mais tous furent dotés à un moment ou à un autre d'un organigramme aussi précis et parfait que, souvent, virtuel. Prenons l'exemple du camp de Rouillé, dans la Vienne. Au moment où l'organigramme fut établi, le 22 janvier 1942, le camp d'internement avait quelques mois d'existence et abritait pour beaucoup des communistes (alors 526) auxquels s'ajoutaient des droits communs (60) et des marché-noir (36). Dans le schéma et dans la réalité, le commandant du camp chapeautait trois services principaux, l'un sous la responsabilité du médecin chef, le deuxième sous celle du gestionnaire, le dernier sous celle de l'inspecteur chef. La présence d'un inspecteur chef et sa tutelle sur l'ensemble de la garde civile s'expliquent par le caractère principalement politique du camp ; la police *stricto sensu* était absente des camps d'hébergement. Mais ce qui ne peut se lire dans un tel organigramme, ce sont les conflits de compétence, la difficulté à mettre un nom à côté de chaque poste et l'impossibilité de constituer dans les faits des groupes de 18 gardiens sous la responsabilité de chaque brigadier. Il ne dit pas non plus l'incompétence criante et croissante d'une majorité de ces personnels.

Organigramme du camp de Rouillé, 22 janvier 1942 (AD Vienne 104W98) :*Les chefs de camp*

Prenant en novembre 1940 la suite de l'armée, le ministère de l'Intérieur fut confronté à des difficultés majeures à tous les échelons de la hiérarchie, d'autant que le changement de tutelle coïncida avec une crise majeure du système internement. Le choix des chefs de camp pouvait sembler *a priori* le plus simple, compte tenu du nombre limité de postes à pourvoir. Il n'en fut rien. L'Intérieur souhaitait conserver des officiers de qualité à la tête de ces camps. De fait, dans un grand nombre de cas, ce furent des officiers en congé d'armistice qui occupèrent ce poste. Mais la faiblesse des salaires et les limites du cumul pour les retraités furent autant d'obstacles pour un recrutement de qualité. Les exemples sont nombreux des plaintes des plus hautes autorités

d'une pareille entrave administrative. Le 20 août 1941, la DGTO signalait ainsi à la direction du personnel et de l'administration de la police que ses services avaient du mal à recruter des chefs de camps en zone occupée, en particulier à Rouillé et à Gaillon ; les officiers en retraite retiraient leur candidature dès qu'ils apprenaient que les émoluments de commandants étaient incompatibles avec leur retraite. « On se prive de la meilleure source de recrutement. Il faudrait obtenir des finances que le traitement du personnel des camps puisse être cumulé avec les pensions de retraite militaire ». Une loi fut certes promulguée le 3 février 1942 pour pallier la crise d'effectifs qui touchait, en l'occurrence, nombre d'administrations, mais cette loi fixait des limites : le montant de la rémunération dont ils bénéficiaient pendant l'activité ou le traitement afférent à l'emploi auquel ils étaient affectés. Comme les revenus d'un chef de camp étaient inférieurs à ceux d'un militaire en retraite, seule la première formule jouait, si ce n'est qu'elle garantissait un niveau de revenu et non un réel cumul. On apprend ainsi, au détour d'un rapport d'inspection, que le nouveau directeur du camp de Voves (Eure-et-Loir), ancien capitaine d'infanterie de l'armée d'active, 52 ans, croix de guerre et Légion d'honneur, ne touchait, en fonction de la loi en question, que 1 500 F en plus de sa retraite pour sa nouvelle charge, soit une somme inférieure de 230 F à la dactylo qu'il avait sous ses ordres¹.

Devant se justifier face au ministère des Finances qui lui adressait de vives remarques sur la gestion comptable des camps, le secrétaire général à la Police, Jean Rivalland, ne pouvait, tout en se défendant, que reconnaître les difficultés de recrutement auxquelles il était confronté et la médiocre qualité des chefs de camps qu'il avait dû retenir : « Quant aux postes de chefs de camp et de secrétaires gestionnaires – écrivait-il en février 1942 –, j'ai pu généralement les confier à des officiers de réserve, pour la plupart chefs d'entreprises ayant perdu leur situation du fait de la guerre, dont le dévouement et l'esprit d'initiative ne parviennent malheureusement pas toujours à pallier

¹ Note pour le DPAP par la DGTO, 20 août 1941, AN F7 15086 ; rapport de Lebègue, IGC adjoint, sur le camp de Voves, avril 1943, AN F7 15097.

l'insuffisance de la formation administrative et qui, d'autre part, sont eux aussi enclins à rechercher une situation moins précaire, mieux rétribuée et comportant moins de responsabilités. »²

Le profil que dessinait ici Jean Rivalland se retrouve effectivement le plus souvent. L'incompétence gestionnaire était largement partagée, surtout compte tenu des contraintes du recrutement ; en revanche, beaucoup faisaient preuve d'une réelle capacité à diriger des hommes, mais ils n'étaient pas toujours adaptés aux populations qu'ils avaient sous leur surveillance ; cela put être le cas, en particulier, dans les grands camps d'hébergement de zone Sud ou dans nombre des camps de nomades de zone Nord. Ce fut le commandant du camp de Sisteron en 1941-1942 qui posa sans doute le plus de problèmes à son administration. Dans ce camp de droits communs (puis de marché noir) situé dans la citadelle de Sisteron, M. T. fut visé par les rapports successifs de l'administration (Trésorier-payeur général, IGC, Inspection générale des services administratifs), à des degrés divers pendant ce qui lui permit, sans doute, de durer puisqu'il resta à son poste plus d'un an. Certains associèrent ces dysfonctionnements aux conflits de personnes avec le commissaire de police du camp. Il semble bien, cependant, que le chef du camp avait partie liée avec l'un des malfrats internés ; que les initiatives purent surprendre, comme cette lettre adressée au maréchal Pétain dans laquelle les internés, dont de nombreux souteneurs, affirmaient leur désir de « participer dans la mesure de leurs moyens au relèvement et au mieux-être de la grande famille française ... et de consacrer leurs efforts à l'application de la nouvelle devise de l'État » ; que, gestion douteuse et conditions d'internement très sommaires aidant, le camp connut une crise dramatique de sous-alimentation. Le directeur fut finalement remplacé et le camp assaini.

Pour les chefs de camp les plus jeunes, on eut tous les cas de figure. Le deuxième commandant du camp de Voves avait 35 ans ; lieutenant d'artillerie

² Jean Rivalland, SGP, au ministre SE à l'Économie nationale et aux Finances, Direction du Trésor, 14 mars 1942, AN F7 15097.

de l'armée d'active, instructeur avant guerre à l'École polytechnique, il avait dû quitter l'armée pour raison de santé. Déjà usé par un passage à la tête du camp de Châteaubriant, il fut muté dans un poste administratif de la Police nationale ; manifestement très autoritaire, il avait eu un conflit de compétence avec les autorités de gendarmerie qui assuraient la garde extérieure du camp et, précise le rapport de l'IGC, « manquerait un peu de psychologie avec les internés ». On peut citer à l'inverse ce commandant de Rivesaltes qui proposa une réforme de la gestion des camps à partir de sa propre expérience et fort d'une mission qui lui fut bientôt donnée par l'IGC pour l'ensemble de la zone Sud ; ou celui du camp des Milles qui proposa un plan comptable type. Le premier chef du commandant du camp d'Aincourt avait un profil original : la préfecture de police et, sans doute, les Allemands avaient souhaité que le premier camp d'internement de communistes dans la zone occupée fût dirigé par un policier. Ce commissaire spécial de moins de 30 ans, licencié en droit, avait été détaché de la police de Versailles. Nous aurons l'occasion de revenir sur son action de contrôle et de retournement qu'il mena à Aincourt avec une réelle efficacité. La Délégation de l'Intérieur en zone occupée sut reconnaître ses mérites puisqu'elle lui confia la création du grand camp pour communistes de Voves. Lebègue notait dans son rapport d'inspection de février 1942, :

« Il m'a marqué cependant son désir, par vocation et peut-être par souci de ses intérêts futurs de carrière, de recevoir un poste de son grade dans la police spéciale de Seine-et-Oise »³.

³ Sur le camp de Sisteron, voir les rapports d'inspection de l'automne 1941 à l'automne 1942, AN F7 15093 ; sur le remplacement de M. par D. à la tête du camp de Voves, rapport de Lebègue (IGC), 15 décembre 1942, AN F7 15097 ; sur A., chef du camp d'Aincourt, rapport de Lebègue (IGC), 20 février 1942, AN F7 150107.

Le personnel administratif

Dans un journal inédit et exceptionnel où il a relaté jour après jour sa détention au camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux, un militant socialiste, Georges Rougeron, a su avec finesse et précision rendre compte de la vie dans un camp de politiques. À l'occasion d'un changement de direction, le 14 septembre 1943, il résume les contradictions d'un chef de camp et les limites de son pouvoir :

« Changements parmi la direction : le gestionnaire, Évrard, devient chef de camp. L'on avait fondé pas mal d'espairs sur le fonctionnaire qui s'en va et, en fin de compte, on s'aperçoit qu'ils ne sont guère réalisés. Il est vrai qu'à y regarder d'un peu près, la portée de l'autorité du chef de camp n'apparaît pas très clairement ; le Commissaire spécial règle les rapports concernant la situation administrative des internés et la police du camp ; le chef de gardiennage jouit d'une certaine autonomie dans l'organisation de la surveillance ; le gestionnaire dans celle de l'économie. Il ne doit plus guère rester au chef de camp qu'à signer le courrier et les notes de service, recevoir les chefs de baraques et les internés qui demandent audience. Et aussi rendre compte à Vichy, ce qui doit être assez désagréable les jours d'évasion. Comme, avec le temps et les événements, la nervosité croît parmi les pensionnaires involontaires et que les incidents deviennent plus fréquents, un dilemme se pose – celui de tous les pouvoirs devant l'opposition – ou faire preuve d'autorité, et cela apparaît comme brimade, à mes yeux accroissant le mécontentement ; ou se laisser aller à l'indulgence conciliatrice, vite taxée de faiblesse. À coup sûr la tâche n'est point aisée, mais aussi personne n'est obligé de devenir chef de camp ! »⁴

On constate sans surprise qu'à Saint-Paul, le gestionnaire succéda au chef de camp. Le cas ne fut pas unique et il illustre bien le caractère central du ravitaillement dans la vie et l'organisation d'un camp en ces temps de pénurie. Les tâches du gestionnaire étaient multiples, et essentielles, à l'échelle d'une population qui pouvait atteindre celle d'une ville moyenne. Citons la comptabilité, le ravitaillement (recherche, achat et distribution), la coopérative pour le personnel (et la cantine, quand elle existe, pour les internés), les transports, le greffe, la production interne (champs ou jardins, quand ils existent) etc. On a vu ailleurs les multiples difficultés auxquelles les gestionnaires étaient confrontés pour assurer un ravitaillement minimal, sinon

normal. Il reste à s'interroger sur la compétence des dits gestionnaires. Les rapports de la tutelle signalent la même pénurie d'hommes de qualité que pour les chefs de camp pour assumer cette tâche. L'interdiction ou la limitation du cumul asséchaient grandement le vivier des intendants militaires dégagés des cadres. Quant aux civils, ils étaient rebutés par le salaire proposé. Le résultat fut sans surprise : une incompétence largement partagée, quand elle ne se doublait pas de petits trafics, mais c'était plus rare. Avec la généralisation rapide des régies d'avances, il aurait fallu pourtant des comptables pour assumer de telles responsabilités. C'est la conclusion à laquelle arrivait le Trésorier payeur général de Perpignan dans une lettre au préfet des Pyrénées-Orientales du 20 mai 1941 : de fait la régie d'avances impliquait l'engagement de dépenses souvent fort importantes avant même leur décaissement effectif ; soulignant les erreurs, les oublis, les négligences et, surtout, un suivi insuffisant de la consommation des crédits, le TPG demandait que des agents du Trésor fussent détachés comme régisseurs. Le demande ne fut pas suivie d'effets, faute de personnel⁵.

La gestion des fonds laissés en dépôt par les internés à la direction du camp ne posa de problèmes qu'à la marge. Sauf cas particulier et, alors, scandale suivi souvent de sanctions, des précautions importantes étaient prises. La situation varia cependant suivant la catégorie d'internés et l'autorité de tutelle. Pour ce qui est de Drancy, l'ampleur de cette tâche et le statut du camp (voulu par les Allemands) conduisirent la préfecture de police à détacher un de ses fonctionnaires spécialisés pour la seule gestion des fonds, le ravitaillement relevant de la préfecture de la Seine. Le cas est unique mais il devait être présenté compte tenu de l'importance du camp de Drancy dans le système

⁴ Georges Rougeron, "Journal de ma détention au camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux" (journal terminé et signé le 29 novembre 1943), 14 septembre 1943, AN 72AJ289.

⁵ Lettre du TPG de Perpignan au préfet des Pyrénées Orientales, 20 mai 1941, AD Pyrénées-Orientales 38W166, citée par Anne Grynberg, *Les Internés juifs du sud de la France...*, *op. cit.*, pp. 247-249.

internemental entre 1940 et 1944⁶. Grâce au rapport de liquidation des comptes qu'il rédigea le 31 juillet 1944, on connaît la situation à Drancy et les responsabilités de celui qui, du 1^{er} octobre 1941 au 2 juillet 1943, fut en charge de la gestion financière. Maurice Kiffer, assimilé sous-chef de bureau de la direction de la police générale à la préfecture de police de Paris, avait été détaché à la sous-direction des affaires juives. C'est son activité qui nous intéresse ici et non les procédures et l'ampleur de la spoliation⁷.

Il avait à gérer les sommes et valeurs en tout genre que tout interné était obligé de verser lors de son arrivée au camp ; s'ajoutaient les sommes saisies lors du séjour au camp et au moment des déportations ; quand la Police aux Questions Juives opéra, les sommes ne revinrent pas intégralement dans les caisses du gestionnaire. Suite à une décision du CGQJ en date du 6 février 1942, les dépôts saisis à l'arrivée pouvaient faire retour à la famille jusqu'à concurrence de 10 000 F ; encore fallait-il qu'il existât une famille. Par la même lettre, le gestionnaire fut amené à transférer l'essentiel des sommes, soit alors quelque 12 millions de francs pour 7 410 comptes, à la Caisse des dépôts et consignations (24 millions au 31 juillet 1944). Suite à une nouvelle note du CGQJ, le 15 mars 1944, les sommes appartenant à des ressortissants des puissances belligérantes et des pays annexés furent versées sur des comptes allemands (Anderkonto, auprès de la Barclays Bank, et Reichskreditkasse). Quant aux objets de valeur, il furent déposés à la Banque de France (PP, 18 juin 1943). Le gestionnaire des fonds devait donc pour fonctions d'enregistrer les fonds provenant de diverses origines, faire retour aux familles les petites sommes, de transférer à la Caisse des dépôts les sommes supérieures à 10 000 F et celles « laissées en dépôt par des internés ayant quitté le camp « pour une destination inconnue », d'opérer, le cas échéant, les transferts vers

⁶ Comptabilité du camp de Drancy, carton 9, chemise 1, APP Paris, non coté (notamment les rapports du 4 novembre 1942 et du 31 juillet 1944). Dans l'un de ses rapports, Kiffer signale que le 16 juillet 1942 "l'argent perçu sur les internés n'a donné lieu à la confection d'aucune quittance et que les versements ont été uniquement consignés sur des bordereaux établis dans des conditions particulièrement défectueuses".

⁷ Pour une étude détaillée de la spoliation des Juifs internés à Drancy, voir le rapport de la commission Mattéoli (Paris, La Documentation française, à paraître).

d'autres camps français et de rembourser aux internés une somme de 50 à 100 F pour leur permettre de faire face aux dépenses du camp. Cela signifiait, pour la gestion courante, un carnet à souche pour la délivrance des reçus, le bordereau des sommes déposées, la fiche nominative de compte individuel (avec tous les mouvements), un livre journal donnant chaque jour la situation de la caisse (recettes et dépenses), un bulletin de dépôt pour chaque versement extérieur etc. Avec la seule aide d'un interné, Maurice Kiffer effectua donc l'ensemble de ces tâches d'octobre 1942 à juillet 1943 (date du changement de tutelle) et opéra la liquidation des comptes à la fin de juillet 1944. Dans un dossier qu'il prépara sans doute pour conforter une défense éventuelle à la Libération, il nota à la fois l'ampleur de la tâche, le peu de moyens dont il disposa et les irrégularités nombreuses qu'il fut amené à signaler.

Les médecins

À Drancy comme ailleurs, le personnel médical eut toujours un statut particulier. Le médecin faisait bien partie de l'administration du camp mais, de par sa fonction et son statut, il occupait une place particulière. Médecin, il se devait autant sinon davantage à Hypocrate qu'à Pétain et, de par sa fonction, il n'abordait le camp que par le biais de ses conséquences sur la santé. Il y avait certes des profils différents, que la solidarité s'exprimât plutôt avec la direction du camp ou avec les internés. Mais ce n'est pas leur comportement qui nous occupe ici. Il suffit de relever que les médecins pouvaient jouer de leur autonomie vis-à-vis de la tutelle des camps, car, sauf cas rares de médecins attachés à une administration, il s'agissait d'un exercice de complément, y compris pour les médecins-chefs de camps aussi importants que Pithiviers ou Gurs. De fait le ministère de l'Intérieur était là encore confronté à un problème de recrutement.

Prenons l'exemple du camp de Pithiviers. Le 5 janvier 1943 le directeur régional de la Santé envoyait une lettre au docteur Foucque qui venait

d'accepter d'être médecin-chef du camp (pour y rester peu de temps). On y apprend que le traitement prévu était alors de 6 000 F par mois, soit deux fois et demi le revenu d'un ouvrier de la région parisienne, donc bien en dessous des revenus habituels d'un médecin libéral et pour un nombre d'interventions plus important. En outre la loi sur les cumuls ne lui permettait de toucher que la différence éventuelle entre ces 6 000 F et sa retraite, puisque tel était sa situation. La question avait été soulevée dès l'origine, comme pour les chefs de camp et les gestionnaires. À l'issue d'une visite au camp de Pithiviers, le 10 juillet 1942, l'Inspecteur général de la Santé et de l'Assistance, le docteur Aujaleu, relevait que celui qui occupait le poste, un médecin militaire en retraite, venait de quitter son poste en raison de la loi sur les cumuls. Solliciter un médecin de la région en sus de sa clientèle, continuait-il, n'était guère recommandable au-dessus de 800 internés ; au-delà ce cumul-là n'était pas viable, le médecin en exercice ne pouvant dégager le temps nécessaire pour assumer cette tâche supplémentaire. Ce fut le cas pour le docteur Gauthier qui le fit dans la tourmente de l'été et de l'automne 1942 (du 7 juillet au 1^{er} décembre) ; à la mi novembre il expliquait au préfet qu'il lui était impossible de continuer à assumer cette responsabilité d'autant qu'il ne disposait plus de relais stables et compétents parmi les internés. Une note du préfet nous apprend qu'on lui reprochait autant une présence trop insuffisante au camp que des critiques répétées contre son administration ; une enquête était même demandée sur ce dernier point⁸.

Il y avait donc un problème quasiment général qui tenait au mode et au niveau de rétribution des médecins. Au-delà, la situation variait grandement suivant les cas. Il y avait, avons-nous vu, une question d'échelle, les grands camps étant a priori les plus pénalisés. Il y avait aussi une question de catégorie : le médecin était pratiquement absent dans les camps de nomades ;

⁸ Lettre du directeur régional de la santé et de l'assistance au docteur Fouque, 5 janvier 1943 ; rapport du docteur Aujaleu, Inspecteur général de la santé et de l'assistance, Pithiviers, juillet 1942 (visite du 10), AD Loiret 34177 ; note du préfet du Loiret, 27 octobre 1942 ; lettre du docteur Gauthier, médecin inspecteur du camp de Pithiviers, au préfet du Loiret, 13 novembre 1942, AD Loiret 25861.

dans les camps pour politiques, le médecin-chef pouvait souvent s'appuyer sur telle compétence parmi les internés et, plus encore, sur la durée de l'internement, en général plus longue ; dans les camps pour Juifs, il y avait certes de nombreux médecins parmi les internés et ceux-ci eurent un rôle majeur, mais à partir du printemps et de l'été 1942, les déportations pratiquement systématiques interdirent tout suivi de l'équipe médicale ; au moment où il écrivait sa lettre de démission, le 13 novembre 1942, le docteur Gauthier constatait qu'il n'existait plus alors aucun médecin parmi les internés pour le seconder. Il y avait enfin de grandes différences suivant les zones : la présence active de très nombreuses œuvres en zone Sud facilita grandement le travail des médecins recrutés par l'administration.

Des gardiens aux statuts différents

On trouve ces divers facteurs dans l'organisation générale de la garde des internés, si bien que plusieurs modèles coexistèrent. Dans la plupart des camps de zone Sud et dans plusieurs camps de zone Nord (en particulier ceux de nomades), la surveillance fut assurée dans son entier par des gardes civils, du moins après le changement de tutelle dans les camps préexistants. À Gurs, avant la déclaration de guerre, les gardes républicains mobiles, les gendarmes départementaux et la troupe (des réservistes) surveillaient de conserve. Le même système perdura pendant la drôle de guerre, à la nuance près que les séjours des gardes mobiles furent plus brefs en liaison avec des opérations de police précises. Après la démobilisation restèrent les gendarmes départementaux et les gardes mobiles qui, en janvier 1941, furent remplacés par des civils⁹.

En revanche, dans la zone occupée, on rencontra le plus souvent un système mixte, associant gendarmes et gardes civils. La surveillance intérieure était alors réservée aux gardes civils et la surveillance extérieure aux gendarmes. Nous aurons l'occasion de revenir sur la formation et le

⁹ Dans ses rapports, le capitaine T., commandant la section de Mauléon, s'inquiète de voir des gendarmes relever de civils, arch. Gendarmerie (SHGN), R/2, section de Mauléon, 64^E41.

comportement de ces gardes ; pour ce qui est de l'organisation générale, retenons qu'à la différence des gendarmes qui connaissaient une rotation obligée tous les mois, les civils étaient recrutés, à titre d'auxiliaire, par le préfet du département et si le turn over était souvent spectaculaire, il était lié au choix du garde (qui démissionnait) ou du chef de camp (qui exigeait sa démission ou sa mutation). Tout en prenant bien soin d'affaiblir globalement toutes les armes françaises (l'armée d'armistice fut limitée à 100 000 hommes), y compris la gendarmerie dont les effectifs fondirent, les autorités allemandes préféraient – question d'efficacité – voir les camps gardés par des gendarmes plutôt que par des civils. En général, cette faveur n'était guère appréciée par les gendarmes dont les cadres signalèrent à diverses reprises qu'ils préféraient voir leurs hommes affectés aux missions traditionnelles et décidèrent, en janvier 1942, sauf exception, que leurs hommes se limiteraient à la surveillance extérieure.

Dans les camps de politiques s'ajoutait une troisième composante, les inspecteurs détachés. Relevant de la direction des renseignements généraux, ils veillaient certes à la police du camp et de ses abords mais, avant tout et pour cela, constituaient des dossiers individuels, suivaient l'évolution de l'état d'esprit, jouaient éventuellement sur les tensions entre groupes et contrôlaient visites et colis. Au-delà des barbelés ils avaient également pour fonction de s'assurer que les internés amenés à sortir du camp pour une raison ou une autre ne puissent prendre contact avec des personnes extérieures et de surveiller, en liaison avec le commissaire de police locale, le séjour de toute personne étrangère à la région. Si l'on trouve des policiers avant cette date dans quelques uns de ces camps, c'est à l'automne 1942 que le ministre de l'Intérieur demanda que fût systématiquement détaché dans les centres d'internés communistes importants au moins un cadre de la police nationale. Pour ne pas faire trop ombrage aux directeurs des camps, on évita les commissaires et l'on préféra en général envoyer deux ou trois inspecteurs de police. Cependant, un, au moins,

avait titre d'officier de police judiciaire¹⁰. Comme nous le verrons, la précaution n'empêcha pas d'importants conflits de compétence.

Pour pallier les insuffisances en personnel ou trouver une place pour fonctionnaires en souffrance, d'autres catégories apparurent ici ou là. Dans son journal, Georges Rougeron témoigne ainsi de l'arrivée de requis civils en septembre 1943 à Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne) pour doubler les gardiens de la paix affectés à la surveillance des internés. Sous le coup des dispositions réglementaires du STO, ils devaient ainsi ce qu'ils concevaient comme une corvée (ils avaient un très modeste défraiement de 6F35 de l'heure). Peu concluante, l'expérience ne fut pas généralisée. À Beaune-la-Rolande et à Pithiviers on rencontrait des douaniers. Quelques mois après l'ouverture des deux camps du Loiret, la DGTO décidait d'y envoyer une centaine de douaniers rendus disponibles par l'évacuation des côtes de la Manche. Les autorités des camps essayèrent de les confiner dans des tâches subalternes, l'essentiel de la surveillance (sentinelles extérieures, mais également patrouilles intérieures) étant confié de préférence aux gendarmes. Quand, en octobre 1942, le camp de Pithiviers changea de statut, devenant centre de séjour surveillé pour communistes, les forces de gendarmerie y furent affectées tandis que les douaniers assurèrent l'essentiel de la surveillance, aidés de quelques gardiens auxiliaires, quand le camp fut presque vide¹¹.

Enfin, l'Algérie présentait une situation nécessairement originale compte tenu de son statut. Le transfert de tutelle des militaires vers les civils ne se fit pas sans difficultés et ne fut effective qu'en juillet 1941, quand les camps passèrent sous la responsabilité directe du gouverneur général en Algérie. Du moins la tutelle civile valait-elle pour les camps du nord. Comme il l'indiquait

¹⁰ Lettre du préfet régional au préfet délégué du Loiret, 29 octobre 1942, AD Loiret 34112.

¹¹ Journal de Georges Rougeron, *op. cit.*, 29 août – 4 septembre 1942 ; lettre du préfet du Loiret au préfet délégué du ministère de l'Intérieur dans les Territoires occupés, 22 juillet 1941, AD Loiret 25861 ; rapport du commandant du camp de Beaune-la-Rolande sur l'organisation du camp, 19 janvier 1942, et rapport de son adjoint, 7 octobre 1942, AD Loiret 25859.

dans une lettre au ministère de l'Intérieur le 23 avril 1941, le gouverneur général avait été contraint de réorganiser l'ensemble des services de police, sous l'effet des contraintes idéologiques et politiques du nouveau régime et de la conjoncture de guerre et de défaite : l'application de la loi du 17 juillet 1940 (prévoyant la mise à l'écart des naturalisés de la fonction publique), celle du statut des Juifs et l'abrogation du décret Crémieux (ce qui revenait à faire de tous les Juifs d'Algérie des étrangers), mais également l'abaissement de la limite d'âge à 53 ans pour le personnel des services actifs provoquèrent une baisse très sensible des effectifs de la police algérienne. En outre, l'Armistice avait pour effet de réduire les effectifs militaires aussi en Afrique du Nord. Comme la Légion de la Garde devait se consacrer uniquement à son entraînement militaire, il ne fut plus possible de compter sur le concours de cette unité au maintien de l'ordre, sans compter les astreintes de service sensiblement accrues par la protection des commissions allemande et italienne. Il restait donc peu d'hommes au gouverneur général pour assurer les fonctions de police, dont la surveillance des camps qui devait passer sous la tutelle des civils. Pour compenser tant soit peu cette chute des effectifs, il créa un corps spécial de douairs dont la gestion fut prise en charge par le ministère de la Guerre. Cette situation n'était guère compatible avec le nouveau statut que devaient avoir les camps et surtout, rapidement, des conflits de compétence se firent jour. En effet, la garde de tous les camps fut assurée par des détachements mixtes de gardes de la police, de douairs dans la région Nord et de miliciens dans le sud.

Dans le rapport d'inspection qu'il transmit en mai 1942, André Jean-Faure mettait en évidence trois séries de problèmes : la dualité entre le nord et les territoires du sud, ces derniers restant sous l'autorité des militaires ; la pluralité des tutelles dont dépendaient les gardes (il souhaitait que la Sûreté nationale eût autorité sur les douairs) ; la qualité et la motivation des douairs,

trop souvent complices des internés (il y aurait lieu, écrivait-il, d'augmenter la part des gardiens français au dépens de ces indigènes)¹².

Cette diversité de situations suivant la zone, le type d'internés et le type de camps ne fut pas sans conséquences sur la bonne marche du système internemental et, singulièrement, sur la reconnaissance de l'autorité à tous les échelons, du ministère au camp.

QUI DIRIGE ?

L'administration centrale

De 1940 à 1944, le ministre de l'Intérieur suivit toujours de près la question de l'internement, tant elle était d'un enjeu stratégique majeur dans la politique intérieure du nouveau régime que dans les relations avec l'occupant. Ce fut le cas pour Adrien Marquet et, surtout, Marcel Peyrouton jusqu'en février 1941 puis Pierre Pucheu à partir de juillet jusqu'à la chute de Darlan. Alors la configuration changea sensiblement : de retour au pouvoir, Laval prit bien soin de s'attribuer les portefeuilles clés, dont celui de l'Intérieur, mais cela impliquait une délégation de pouvoir. Le secrétaire général à la police (SGP) devint un personnage clé du dispositif répressif avec statut de quasi ministre, si ce n'est qu'il relevait de son seul ministre de tutelle, Laval. Même si, pour des objectifs stratégiques qui relèvent du terrain judiciaire plus que de l'histoire, on a tendance depuis quinze ans à surestimer le rôle de René Bousquet au détriment de Laval, il est certain que la confiance que faisait le second au premier et la compétence technique dont fit preuve celui-ci modifièrent l'équilibre des pouvoirs.

¹² Lettre du Gouverneur général au ministère de l'Intérieur (DGSN), 23 avril 1941 ; rapport d'inspection d'André Jean-Faure, transmis le 16 mai 1942, AN F7 15111.

La direction de la police nationale

S'il y eut ainsi discontinuité au plus haut de l'État, les services de police continuèrent à jouer un rôle central dans le système interne, même si, comme nous le verrons, la présence de l'occupant changeait singulièrement la donne au nord de la ligne de démarcation. Le passage de tous les camps dans le giron de l'Intérieur en novembre 1940 renforça automatiquement le poids de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Compte tenu des délais impartis et de l'ampleur du défi, puisque, rappelons-le, on atteint le pic de toute la période avec quelque 50 000 internés ou hébergés, on répartit sommairement les responsabilités entre les services. Le 2^e Bureau (Administration de la police et des affaires générales) coordonna l'ensemble avec comme tâches plus spécifiques le recrutement du personnel, l'organisation du régime intérieur et la discipline. Compte tenu de la part des étrangers, le 7^e Bureau (Police du territoire et des étrangers) occupa une place centrale, même si son directeur se trouvait subordonné au précédent. En outre, le 1^{er} Bureau suivait les dépenses de fonctionnement et d'investissement et du 5^e relevaient les Français, tout au moins pour la recherche d'emplacements et le suivi des internés (pour d'éventuelles libérations).

L'accession de Darlan à la vice-présidence du Conseil fut suivie, rapidement, par une réorganisation de l'administration centrale. La DGSN devint Direction générale de la police nationale (DGPN) avec, à sa tête, un Secrétaire général à la police et, l'expérience aidant, les services furent réorganisés, tandis que la création, en septembre, d'une Inspection générale des camps et centres d'internement (IGC-CI) compliqua le dispositif. Le 31 janvier 1942, le ministre de l'Intérieur adressait à tous les préfets et Intendants de police une circulaire précisant l'organigramme. En temps normal, les camps dépendaient alors, d'une part, de la DGPN, d'autre part, de l'IGC-CI. À la DGPN, intervenaient, d'une part, la direction du personnel et de l'administration de la police (DPAP), d'autre part, la direction de la police

générale (DPG). Au sein de la DPAP, il s'agissait du 3^e Bureau pour toutes les questions de personnel et du 7^e Bureau pour l'organisation, l'installation et la gestion. Au sein de la DPG qui traitait des mesures d'internement, de transfert et de libération, le 8^e Bureau suivait les internés français, le 14^e les étrangers. Par ailleurs, l'Inspection générale des services administratifs (IGSA), qui relevait directement du ministre, pouvait intervenir au coup par coup pour évaluer l'administration de tel ou tel camp.

Dans une circulaire du ministre datée du 20 octobre 1943 et abrogeant la précédente, une nouvelle structure était présentée qui, cependant, ne changeait pas grand chose dans la chaîne décisionnelle si ce n'est, peut-être, qu'elle enregistrait une baisse d'influence de l'IGC après le départ d'André Jean-Faure. On y distinguait, d'une part, les organes de direction, d'autre part, les organes d'inspection. La DGPN assumait toujours la direction avec, sous sa coupe, trois directions propres, Personnel, budget et contentieux de la police, Administration de la police, Services techniques de la police. Parmi les organes d'inspection, on comptait l'IGSA du ministère de l'Intérieur, l'IGC-CI et les fonctionnaires « spécialement habilités à cet effet par le DGPN »¹³.

L'Inspection générale des camps

La DGSN n'accepta jamais que l'Inspection générale des camps puisse empiéter tant soit peu sur ses prérogatives, même si André Jean-Faure avait occupé le poste de directeur adjoint de la Sûreté avant de prendre la tête du nouveau service. Comme on l'a vu, la détérioration sensible de la situation dans les camps de zone Sud avait amené les autorités à mettre sur pied une Inspection générale des camps et centres d'internement par l'arrêté ministériel du 18 septembre 1941. Comme l'indique son titre, l'institution avait avant tout un rôle d'inspection et devait régulièrement remettre des rapports sur les divers

¹³ Note sur la répartition entre les divers bureaux des attributions relatives aux camps d'internés, DGSN, 14 octobre 1940 ; note pour le DAPAG, DGSN 7^e Bureau, 18 décembre 1940 ; circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets et intendants de police, 31 janvier 1942 ; circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets, 20 octobre 1943, AN F7 15086.

camps, proposer toute mesure permettant d'améliorer le système (gestion, conditions de vie), rechercher de nouveaux emplacements mais aussi, plus généralement, « dégager les principes à suivre en matière de politique d'hébergement ou d'internement ».

Dans un long rapport de novembre 1942, l'IGSA avait mis en évidence les risques de conflits de compétence :

« Il convient de relever l'anomalie résultant du chevauchement de services aboutissant à des paralysies réciproques et à la dilution des responsabilités. Il paraît notamment que les services de la Direction de la police des étrangers et du territoire et de l'IGC n'ont pas harmonieusement réparti entre eux la tâche qui leur incombe et ne travaillent pas en liaison suffisante. Le rôle de l'IGC consiste à orienter et conseiller l'administration centrale et non à se substituer à elle. Et, en particulier, ce corps de contrôle doit s'abstenir de toutes instructions verbales données sur place, sauf en cas d'urgence et sous réserve d'en référer immédiatement à l'administration centrale. Ce procédé d'administration dont il ne reste aucune trace ne peut en principe qu'engendrer la confusion dans le fonctionnement des services et le trouble dans l'esprit des chefs de camps ».

Comme on l'a vu, André Jean-Faure pouvait s'appuyer sur des textes suffisamment flous pour asseoir son pouvoir. En outre, il savait pouvoir compter sur la volonté politique, largement partagée dans les milieux gouvernementaux, de voir la situation s'améliorer dans les camps d'internement ; il savait aussi combien le ministère des Affaires étrangères était sensible aux campagnes de presse internationales ; il savait enfin qu'il disposait d'un large soutien au sein des œuvres d'entraide réunies dans le comité de Nîmes. Dans un long discours qu'il prononça le 20 février 1942 devant les préfets régionaux, en présence du ministre de l'Intérieur, il développa en détail les thèses qui inspiraient son action : l'internement n'était pas à considérer sur le seul terrain administratif car il engageait le prestige de la France à l'étranger ; or la situation était loin d'être satisfaisante car l'oisiveté, la promiscuité, le manque d'hygiène et, surtout, la faim, étaient trop répandues pour être même tolérés ; de son point de vue, les camps étaient trop grands et seules des unités petites ou moyennes étaient viables ; l'internement ne pouvait être une solution durable qui était à chercher dans l'émigration et dans des

libérations massives, car il n'y avait aucune justification à nombre d'internements.

Il put bientôt s'appuyer sur le ministère des Affaires étrangères qui, à la demande de Pucheu, délégua un ministre plénipotentiaire, Sarrien, auprès de l'IGC pour contrer les critiques de la presse internationale et s'attacher au sort des internés étrangers (et favoriser une politique d'émigration) ; Jean-Faure put également s'appuyer sur le Commissariat à la lutte contre le chômage et, en son sein, sur le Service social des étrangers (SSE) de Gilbert Lesage pour favoriser les libérations et les transferts au sein de structures d'accueil du SSE après les premières grandes rafles. C'est dans son rapport de mai 1942 qu'André Jean-Faure explicita avec le plus de clarté et de solennité ses réticences envers l'internement :

« Si l'internement administratif est indispensable pour la sécurité nationale, sa prolongation exagérée, comme je l'ai indiqué maintes fois dans mes divers rapports, ne manque pas d'aller à l'encontre même du but que l'on veut atteindre. Des internements trop longs, et partant intolérables, indépendamment qu'ils sont injustifiés, privent encore l'économie nationale d'activités précieuses, cause d'appauvrissement certain pour le pays. Il importe donc, plus que jamais avec les difficultés accrues du fait des circonstances, de s'attacher à réduire l'internement à la durée stricte requise par une répression nécessaire mais équitable ».

L'Inspecteur général des camps n'alla jamais à l'encontre des orientations politiques du régime en matière d'internement ; plus encore que pour les œuvres puisque, jamais, il n'emprunta de voies illégales, il restera à s'interroger sur sa contribution à l'équilibre retrouvé du système internemental, menacé par les dysfonctionnements majeurs révélés par la crise de l'automne 1940 et de l'hiver 1941, et sur sa contribution au dégonflement des effectifs jusqu'à l'été 1942.

Pour autant, au sein même de son équipe, les sensibilités étaient diverses. Ainsi les rapports de son principal collaborateur, Robert Lebègue, en témoignent : le discours y est plus administratif et, de façon récurrente, l'auteur y conclut à la bonne impression générale que donnait le camp visité ; si quelques difficultés apparaissaient, elles relevaient de contraintes extérieures

qui, en outre, interdisaient toute amélioration. Ce fut le même Lebègue qui, le 2 janvier 1943, après une longue visite d'inspection au camp de Saint-Sulpice dans le Tarn (zone Sud) ciblée sur les questions de ravitaillement, truffa son très long rapport (82 pages) de quelques développements qu'on ne trouvait pas dans les rapports de Jean-Faure. Sa conclusion sur les raisons profondes des problèmes qu'il avait mis en évidence et sur les solutions à envisager est à ce titre fort éclairante :

« C'est une politique de longue haleine qu'il faudrait entreprendre dans ce pays pour lui rendre sa prospérité agricole d'antan : arrêter l'exode rural, lutter contre la dénatalité, remettre en honneur la polyculture, redresser l'esprit égoïste et individualiste des gens ; bref tout un programme qui est d'ailleurs dans le droit fil des directives du Maréchal, mais demandera beaucoup de temps ».

Quand, en avril 1943, André Jean-Faure fut déchargé de ses responsabilités, dans des conditions que nous n'avons pu établir, pour prendre en charge la préfecture de région de Limoges (et la préfecture déléguée de Haute-Vienne), ce fut Robert Lebègue qui assura l'intérim avant la nomination de Robert Milliat, un homme de la préfectorale qui, à lire ses rapports, fut surtout attaché à conforter la sécurité des camps d'internement. Sous la tutelle de Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre, la police imposa une mainmise totale sur l'Inspection ; le 20 mai 1944, l'IGC était placée sous l'autorité du directeur de l'administration de la police. Le 30 juin, l'Inspection générale des camps et centres d'internement prenait le nom d'Inspection des centres de séjours surveillés et les bureaux du personnel et du matériel des camps, depuis six mois sous la responsabilité de l'Inspecteur général, relevèrent dès lors directement du directeur de l'administration de la police. Il y avait longtemps, cependant, que l'Inspection générale des camps n'avait plus qu'un rôle marginal dans le dispositif¹⁴.

¹⁴ Rapport de l'IGSA Guillaume au SGP, concernant le régime des internés pour marché noir au camp de Fort-Barraux, 9 novembre 1942, AN F7 15100 ; biographies d'André Jean-Faure et de Robert Milliat in Robert Bargeton, *Dictionnaires des préfets...*, *op. cit.*, pp. 232 et 395 ; visite du délégué du département dans les camps et centres d'internement du territoire (Sarrien), direction des affaires politiques, Europe (MAE), le 9 février 1942, AN F9 5578 ; rapport d'inspection d'André Jean-Faure sur les camps d'Afrique du Nord, transmis le 16 mai 1942, AN F7 15111 ; rapport d'Inspection de Robert Lebègue sur le camp de Saint-

Un médecin scrupuleux

Peu après la création de l'IGC, un service périphérique se greffa sur le dispositif de contrôle, avec la désignation d'un médecin chargé d'inspecter les camps. Inspecteur général de l'Assistance et de la Santé, le docteur Aujaleu visita la plupart des camps des deux zones entre la fin de 1941 et l'automne 1942. Son intervention avait été sollicitée par André Jean-Faure qui, précisait Aujaleu dans un rapport sur les camps de Sologne, l'avait « prié de signaler tout ce qu'[il] observai[t], même en dehors des questions sanitaires ». Il avait donc une réelle latitude et il en usa. Ses rapports se concluaient toujours par une série de recommandations précises, sous la forme de notes au médecin chef et au commandant du camp. Outre les autorités du camp, les diverses tutelles recevaient un exemplaire de chaque rapport, à savoir le préfet, l'Inspecteur général des camps et le secrétaire d'État à la famille et à la santé (dont relevait toujours ce médecin). Surtout il ne se priva pas d'intervenir fermement quand la santé était en jeu ; et ce fut souvent le cas.

Prenons trois exemples, l'un en zone Sud, les deux autres en zone Nord. Son bilan de l'état sanitaire au camp de Récébédou n'est pas négatif, puisqu'il considérait qu'il « peut être tenu pour satisfaisant, si l'on veut bien se souvenir qu'il s'agit d'un camp hôpital ». Le nombre important de décès, soit 142 pour un effectif de 1 300, ne pouvait pas surprendre. Mais son diagnostic était subversif en ce qu'il contredisait l'interprétation que les autorités du camp donnaient là, comme à Gurs ou à Noé, d'une telle surmortalité :

« La plupart des décès ont été rapportés à des syndromes cardio-rénaux. En réalité, l'énoncé des symptômes présentés par les malades donne à penser qu'il s'agissait, dans de nombreux cas, du syndrome maintenant bien connu de cachexie progressive avec œdème survenant chez les sujets âgés ou tarés, dont la ration alimentaire est déficitaire ou fortement déséquilibrée ».

Le docteur Aujaleu intervenait avec autant de fermeté après ses inspections en zone Nord, y compris au camp de Drancy. À l'issue d'une visite

Sulpice-la-Pointe et ses détachements, 2 janvier 1943 (visite du 2 au 8 décembre 1942), AN F7 15108 ; DGPN, note de service du 30 juin 1944 (l'IGC-CI devient l'IG-CSS).

qu'il y effectua en avril 1942, il rappela les conditions dramatiques dans lesquelles vécurent les internés pendant les quatre premiers mois et notait que, si, au moment de son inspection, l'état sanitaire pouvait « être considéré dans l'ensemble comme satisfaisant », il restait un nombre important de malades chroniques atteints, pour beaucoup, de misère physiologique avec un

« syndrome clinique nouveau dans notre pays : hypothermie à 35°, œdèmes, polyurie, fréquence de plaies n'ayant aucune tendance à la guérison, pyodermites rebelles, partidites torpides, troubles humoraux (hypoprotidémie) »,

autant de facteurs de faiblesse en cas d'épidémie, même d'apparence bénigne. Il intervint également sur le régime du camp :

« Je n'ai jusqu'ici abordé dans aucun de mes rapports sur les camps d'internement, la question du régime imposé aux internés. Si je le fais aujourd'hui, c'est parce que le régime imposé à Drancy a une incidence directe sur l'état de santé des internés. Dans ce régime, je le dis tout de suite, il y a des mesures imposées par les autorités d'occupation et d'autres prises par la direction du camp ».

Et l'inspecteur de la santé de lister les dysfonctionnements qu'il avait relevés et les propositions concrètes qu'il faisait. Le rapport ne fut pas sans effet puisque le 17 juin suivant, à la suite de ce rapport, le camp recevait la visite du secrétaire général et de l'IGSA de la préfecture de police de Paris et, le 24 juin, le commandant du camp annonçait une série de mesures allant dans le sens préconisé par Aujaleu.

Le docteur Aujaleu était à Beaune-la-Rolande et à Pithiviers le 10 juillet 1942. Il avait appris que les autorités allemandes se proposaient d'envoyer 5 000 internés dans chacun des deux camps qui, écrivait-il au secrétaire général à la police trois jours plus tard, « seraient ultérieurement dirigés dans d'autres camps (est-européens sans doute) ». Cette seule référence à des « camps est-européens » était déjà contradictoire avec l'interprétation officiellement donnée. Dans cette même lettre, il lui signalait que ces camps n'étaient pas aménagés pour recevoir un nombre aussi important d'internés :

« ils ne pourraient les héberger, même pour un temps relativement court, qu'au détriment des règles les plus élémentaires d'hygiène et au risque de voir se développer, surtout pendant la saison chaude, des épidémies d'affections contagieuses ».

Dans les limites imposées par le type de rapport, il lui demandait d'intervenir auprès des autorités allemandes pour obtenir des transferts en nombre sensiblement moins importants. Le 3 août 1942, en visite dans ces camps, le directeur régional de la santé relevait que, non seulement, l'intervention n'avait pas eu de suite mais que l'internement des enfants aggravait encore sensiblement la situation.

Sans remettre en question le principe même du système internemental qu'il avait à inspecter pour améliorations éventuelles, Aujaleu nourrit plusieurs de ses rapports de remarques critiques et, en fin de compte, subversives, au-delà des propositions concrètes ponctuellement avancées. Le 13 octobre 1942, le secrétariat général à la police reprenait le contrôle direct de la surveillance sanitaire des camps à l'échelon régional ; le médecin régional de la police avait dès lors dans ses attributions la surveillance de l'application des règles d'hygiène et de prophylaxie dans les camps ; la direction régionale de la santé était simplement informée des nominations éventuelles à ce poste¹⁵.

¹⁵ Rapport du docteur Aujaleu, inspecteur général de la santé et de l'assistance, sur les camps des fermes de Sologne, 16 juillet 1942, AD Loiret 34177 ; rapport du docteur Aujaleu sur le camp de Récébédou, 26 décembre 1941, AN F7 15098 ; rapport du docteur Aujaleu sur le camp de Drancy, 1^{er} mai 1942 et lettre du commandant du camp au sous-directeur chargé de la direction des étrangers et des affaires juives, 24 juin 1942, APP BA 1836 ; rapport du docteur Aujaleu sur le camp de Pithiviers, 10 juillet 1942, lettre du même au SGP, 13 juillet 1942 et rapport du médecin régional de l'assistance et de la santé, 5 août 1942, AD Loiret 34177 ; référence à la circulaire du SGP, 13 octobre 1942, sur les attributions du médecin régional de police dans AD Loiret 6352.

Le préfet, un personnage clé

L'interlocuteur privilégié de l'administration centrale et son principal relais, c'était le préfet auquel, très rapidement, le régime avait donné des moyens d'autant plus importants que, dans son département, il n'était plus censé devoir négocier avec les élus. Tout à sa tutelle, il se voyait également chargé de nouvelles responsabilités qu'impliquait l'instauration d'un système autoritaire. En cela, la loi du 23 décembre 1940 était sans ambiguïté :

« Seul représentant dans le département du chef de l'État, président du Conseil des ministres, devant qui il est responsable, [le préfet] surveille l'exécution des lois et est chargé de l'application des décisions du gouvernement. Il est le représentant de toutes les administrations publiques civiles de l'État. Tous les fonctionnaires qui sont placés à la tête d'un service technique de l'État organisé dans le département ou la région, à l'exception des magistrats de l'ordre judiciaire, sont placés sous son autorité personnelle. Les chefs de service sont tenus de lui fournir tous renseignements utiles à l'accomplissement de sa mission. »

Si des hiérarchies parallèles permirent à certains ministères techniques de limiter les pouvoirs du préfet, il ne pouvait en être de même de l'internement administratif qui, sauf à la marge, relevait directement et uniquement du ministère de l'Intérieur. En cela ils avaient tout pouvoir, dans les limites étroites fixées par le ministère. S'ils profitèrent d'une certaine latitude quand l'enjeu stratégique était mineur, ou jugé tel par la tutelle, pour user plus largement que prévu de leur pouvoir d'interner, comme à l'été 1940 en zone non occupée au moment de la démobilisation ou à partir de l'automne quand les Allemands imposèrent en zone occupée l'internement des Tsiganes, ils furent avant tout l'instrument de la politique du ministère de l'Intérieur. Cela valut aussi bien en décembre 1940 quand l'Intérieur demanda qu'on suspendît les internements en zone Sud devant la grave crise qui touchait les camps, qu'à l'été 1942 quand il ordonna la stricte application de ses ordres dans l'organisation des rafles, internements et déportations. Le préfet constitua donc un élément essentiel dans le dispositif de la politique internementale du gouvernement français. L'instauration des préfets régionaux par la loi du

19 avril 1941 ne changea pas sensiblement la donne en la matière si ce n'est que, souvent, il suivait de très près les affaires du département où il se trouvait installé. En revanche, l'adjonction d'un intendant de police amena un nouvel intervenant de poids d'autant que, bientôt, il put s'appuyer sur une police étatisée.

Dans la pratique le préfet déléguait le suivi des camps à tel ou tel de ses collaborateurs, soit un membre de son cabinet, soit, plus rarement, le sous-préfet concerné par le site. Ainsi, dans le Loiret, les trois camps relevèrent du chef de la 1^{ère} division de la préfecture, Prévost ; celui-ci eut même, dans l'urgence, à diriger en sus le camp de Jargeau pendant plusieurs mois après le départ du directeur en titre, en septembre 1942. En Loire-Inférieure, ce fut le sous-préfet de Châteaubriant, Lecornu, qui suivit pour le préfet le camp de Choisel au moment des exécutions d'otages. Mais il n'y avait pas que le suivi des camps. Les services de police intervenaient en amont, avec l'arrestation, et en aval, avec la déportation ou la libération. Dès lors, l'Intendant de police pouvait devenir une pièce majeure dans le dispositif, comme ce fut le cas de Maurice Roddellec du Porzic. Directeur des services de police des Bouches-du-Rhône et de Marseille en octobre 1940, il était devenu intendant de police à la préfecture régionale dès sa création jusqu'au 18 février 1943. Il intervint même dans l'organisation du camp des Milles, à côté du service des camps de la préfecture, dans la mesure où il avait à gérer la question des réfugiés juifs et l'organisation de leur émigration. Il confia cette tâche à son chef de cabinet, Robert Auzanneau. Dans chaque préfecture, d'autres services intervenaient également plus ou moins directement dans la procédure, ainsi de ceux qui suivaient les affaires juives. Ce fut le cas de Maurice Papon à Bordeaux. Après le retour de Laval au pouvoir en avril 1942, il avait suivi Maurice Sabatier, le nouveau préfet régional. Bien que le principal collaborateur de ce dernier, il eut le titre de secrétaire général de la préfecture de la Gironde et il eut dans ses attributions le suivi des affaires juives. Ainsi, suivant des modalités et des partages de responsabilités divers, l'administration préfectorale joua un rôle majeur dans l'organisation de l'internement en France entre 1940 et 1944.

On imagine sans peine que la situation variait en outre en fonction des zones. Ce que le préfet gagnait en latitude en zone occupée vis-à-vis des autorités françaises de la police (DGSN puis DGPN), il le perdait et au-delà au profit de l'occupant. Plus généralement, l'occupant surimposait ses propres structures. On a vu ce qu'il en était de l'organisation générale, avec le rôle des Feldkommandanten et, le cas échéant, des Kreiskommandanten. À Paris, Vichy était représenté par la Délégation générale des territoires occupés (DGTO). Outre le délégué lui-même, deux personnages occupèrent une place centrale, le représentant du ministre de l'Intérieur et, à partir du second semestre 1941, celui du secrétaire général à la police. Le premier poste fut occupé quatre années durant par Jean-Pierre Ingrand (de la fin août 1940 à la fin mars 1944). On trouve trace d'un représentant du SGP en zone Nord à partir de la fin de 1941 mais, semble-t-il, sans grand pouvoir ; il s'agissait d'un dénommé Pierre Caumont, né en 1903, qui était entré dans la carrière préfectorale en 1923. Il en alla tout autrement de son successeur, Jean Leguay qui occupa ce poste dès le retour de Laval, suivant encore la carrière de René Bousquet dont il avait été le secrétaire général dans la Marne.

Mais, si les négociations purent s'engager à ce niveau de responsabilités, la direction générale de la police se plaignit constamment de ne pouvoir intervenir à son niveau, comme elle pouvait le faire à loisir en zone Sud. Sans parler de la Seine où la préfecture de police réussit à maintenir son autonomie malgré l'offensive de Pucheu, la DGPN devait passer par Ingrand pour atteindre les préfets. On en trouve trace dans une note du 22 juin 1941 qui commence par cet euphémisme : « En raison des circonstances, il n'a pas été possible au 2^e Bureau de la police nationale d'organiser et d'administrer directement les camps de la zone occupée, contrairement à ce qui a lieu pour ceux de la zone libre ». On y apprend que le 2^e Bureau ne fut avisé officiellement de camps en zone occupée qu'en décembre 1940 et qu'il lui fallut demander encore six mois plus tard à Ingrand d'intervenir auprès des préfets pour tenter d'obtenir une harmonisation minimale des structures :

« Il serait souhaitable que le service des camps de Vichy pût avoir un ou deux représentants à Paris afin, sinon de régler, du moins de faciliter le règlement de ces difficultés, ce que ne peuvent faire, avec la meilleure volonté, nos bureaux parisiens écrasés de besogne »¹⁶.

En fait, l'intervention allemande était différenciée. Elle se faisait essentiellement en amont avec la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, qu'il s'agît de la sécurité des troupes d'occupation en France ou de l'organisation de la déportation des Juifs. Dans la gestion, seuls deux camps furent sous la tutelle directe de l'occupant, Compiègne dès l'origine et Drancy à partir de juillet 1943, si l'on met à part l'Alsace annexée. Il y avait aussi les personnes internées à la demande des Allemands, en l'occurrence les nomades puis les Juifs. On a vu avec quelle vigueur les autorités françaises se battirent pour obtenir de transférer sur les frais d'occupation la charge financière de ces internements.

Encore le 23 janvier 1943 Robert Lebègue s'interrogeait sur le statut de certains camps à la suite de son inspection dans le Loiret. Les camps de zone occupée étaient classés en trois catégories : dans la 1^{ère} ne se trouvaient que des personnes internées à la demande des Allemands, dans la 2^e à la seule initiative des Français et la 3^e catégorie était mixte. Le camp de Beaune-la-Rolande était classé dans la 1^e catégorie et Pithiviers, à cette date, dans la 3^e. Or seuls les camps de 2^e et de 3^e catégorie étaient entretenus sur les crédits du ministère de l'Intérieur si bien que, jusque-là, certains organes de l'Administration centrale étaient absents des camps de 1^e catégorie. « Quelle que soit l'imputation de leurs dépenses, tous les camps sous direction française me paraissent devoir ressortir à l'Administration centrale du ministère de l'Intérieur » : le mot « OUI » inscrit en marge montre que les autorités françaises s'accordaient alors sur cette conclusion, mais il confirme, comme la conclusion de Lebègue, que la situation resta longtemps ambiguë.

Cela dit, les Allemands intervenaient rarement dans la gestion et l'organisation des camps, mais la situation pouvait varier. À Écrouves par

¹⁶ Note de la DGPN concernant l'organisation des camps de surveillance de la zone occupée, 22 juin 1941, AN F7 15086.

exemple, en Meurthe-et-Moselle, zone interdite à proximité de la zone annexée, la police allemande de Nancy intervenait comme elle l'entendait. En visite d'inspection à la fin octobre 1943, Lebègue devait constater que celle-ci venait d'aménager une prison de quelque 400 places au sein même du camp pour, disait-on, désengorger la prison Charles III occupée, pour moitié, par une garnison. Nul ne pouvait lui dire si cette prison allait être placée sous l'autorité de l'administration pénitentiaire, comme annexe de la prison, ou rattachée au centre d'internement, ou même avoir statut de prison militaire allemande. En outre, les autorités d'occupation venaient également de se réserver deux bâtiments dans l'enceinte du camp pour y loger des ouvriers polonais employés dans une fonderie voisine.

L'interventionnisme allemand était également fonction de l'enjeu stratégique du camp : avant même de passer sous le contrôle direct de l'occupant, le camp de Drancy fut suivi de très près par Dannecker. Ailleurs les interventions étaient ponctuelles : la prise d'otages communistes et leur exécution, comme à Châteaubriant ; la préférence signalée pour la surveillance par la gendarmerie, jugée plus fiable car plus disciplinée, comme dans le Loiret ; la vigilance quand la surveillance laissait à désirer, comme à La Lande-des-Monts, camp d'hébergement transformé de fait en camp d'internement ; la pression – très rare – pour obtenir le remplacement d'un chef de camp, comme à Pithiviers, en avril 1942, où le capitaine de gendarmerie Luthereau, jugé trop laxiste envers les internés, fut relevé de ses fonctions et rendu à la vie civile¹⁷.

¹⁷ Rapport de Robert Lebègue sur les camps du Loiret, février 1943, AN F7 15101 ; rapport de Robert Lebègue sur le camp d'Écrouves, 10 décembre 1943 (visite des 26 et 27 octobre), AN F7 15102 ; lettre du Feldkommandant d'Orléans au préfet du Loiret pour la mise à pied de Luthereau, 9 avril 1942 et la réponse du préfet le 18 annonçant, en outre, la désignation d'un commandant commun pour les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, AD Loiret 25859.

Trop de chefs dans les camps

Si la présence allemande venait troubler les cartes en zone Nord, le dispositif de contrôle et d'organisation était à peu près clairement établi à l'échelon de l'administration centrale et à celui des relais périphériques préfectoraux. Mais la différence des statuts entre internés et la diversité des structures de contrôle ne pouvait pas ne pas avoir de conséquence à l'échelon des camps. C'est sous l'angle des conflits de compétence que nous examinerons, à cet échelon, la direction des camps. Car de façon récurrente la question fut posée des pouvoirs réels du chef de camp quand plusieurs tutelles interféraient.

Il faut savoir, ainsi, qu'au camp du Vernet, pourtant sous la tutelle du ministère de l'Intérieur depuis la « drôle de guerre », le directeur du camp n'avait pas moins de 16 services sous sa responsabilité, dont 5 étaient étrangers au ministère de l'Intérieur et relevaient de la gendarmerie, des Ponts-et-Chaussées, des PTT, de l'assistance privée et des cultes ; les chefs de service, se plaignait Lebègue dans un rapport de février 1943, se considéraient comme quasiment autonomes, y compris le service de police qui prétendait relever des autorités de police et non du chef de camp. La situation n'était guère plus facile à Pithiviers (camp de politiques) quand le chef de camp avait à négocier avec les gendarmes (qui relevaient de la Défense), les douaniers (qui ne voulaient rendre compte qu'au service des douanes) et des inspecteurs de police (qui donnaient bien plus d'informations à leur directeur des RG), sans compter le médecin chef du camp (qui ne relevait que de lui-même) et, bien entendu, les autorités d'occupation qui intervenaient quand il leur semblait bon.

Les conflits furent donc fréquents, même s'ils ne furent pas la règle. La compétence limitée de nombre des chefs de camps ne participa guère à l'affirmation de leur autorité. Ainsi, les exemples sont nombreux de ces partenariats difficiles.

Conflits de compétence : la gendarmerie

Il en fut ainsi avec les gendarmes, si présents en zone Nord. En février 1941, les 300 nomades du camp de Moisdon étaient transférés à Choisel sous la conduite du même chef de camp, le capitaine de réserve Leclercq. Mais deux nouvelles catégories s'ajoutèrent, les « indésirables » (doits communs et marginaux) et les politiques (communistes), progressivement dans une premier temps, puis à cadences accélérées au mois de mai. C'est justement au début du mois de mai, comme on lui annonçait ces arrivées importantes, que le chef de camp offrit sa démission, qui fut refusée. Les raisons ne manquaient pas : le camp n'avait pas encore d'existence légale et les retards de paiement des fournisseurs remettaient gravement en cause le ravitaillement. L'affaire fut régularisée sur décisions prises les 10, 15 et 16 mai. Mais s'ajoutait à ces raisons le refus des gendarmes qui gardaient le camp d'obéir au chef de camp.

Sur intervention des autorités préfectorales auprès de la gendarmerie, le capitaine Leclercq arriva à un projet de règlement intérieur en accord avec l'adjudant commandant l'escadron de gendarmerie du camp par lequel le camp était placé « sous l'autorité et l'entière responsabilité d'un chef de camp » qui indiquait au commandant du détachement de gendarmerie, assurant la garde armée, les missions générales à remplir, mais qui n'intervenait pas dans les détails relevant des règlements de la gendarmerie. C'était le 17 juin 1941. Le 28 juin le chef d'escadron commandant la compagnie de Loire-Inférieure auquel avait été adressé le projet énumérait des « consignes générales du camp de Choisel » qui prenaient pour le moins quelque liberté avec ce premier projet ; en effet, il distinguait très nettement, d'une part, la surveillance du camp qui était assurée par un détachement de gendarmerie sous les ordres d'un officier décidant de toute mesure à prendre pour éviter les évasions et assurer le maintien de l'ordre et, d'autre part, l'administration des internés (ravitaillement, contrôle postal et rapports mensuels) qui était du ressort du chef de camp. On n'y trouvait trace d'aucune sujétion. En fait, deux événements avaient changé la donne entre temps : le 19 juin, quatre cadres communistes importants s'étaient

évadés en profitant de dysfonctionnements manifestes dans la garde du camp ; le 25 juin, le capitaine Leclercq avait été remplacé par Charles Moreau. Les conditions de cette évasion spectaculaire et la personnalité du nouveau chef de camp changèrent le rapport de forces et les consignes générales transmises trois jours plus tard par le chef d'escadron gardaient plus la trace du passé qu'elles n'intégraient cette nouvelle situation¹⁸.

Toujours en zone Nord, le camp de Voves fournit un autre exemple de tels conflits de compétence. On y retrouve Charles Moreau à qui l'administration avait confié la direction du nouveau camp pour communistes de Voves en mai 1942, après celle des deux camps de Loire-Inférieure (Choisel, puis Choisel et Moisdon). Pour assurer la surveillance de ces politiques, les gendarmes étaient en nombre puisque, selon un rapport d'inspection de septembre 1942, le détachement en comptait 122 sous la direction d'un capitaine relevant lui-même, comme de coutume, du chef d'escadron commandant la compagnie du département, en l'occurrence l'Eure-et-Loir.

Son prédécesseur, le commissaire spécial Andrey, avait connu les premières difficultés. Venu préparer l'ouverture du nouveau camp en janvier 1942, le chef d'Aincourt avait très rapidement signalé au SGP les problèmes rencontrés avec la gendarmerie. Pendant 18 mois, expliqua-t-il, celle-ci avait assuré, sous ses ordres, la surveillance extérieure et intérieure du camp et le maintien de l'ordre. Or – et la consigne dépassait Aincourt –

« D'après les directives données par le Général commandant la gendarmerie, les détachements en service dans les camps devront uniquement se contenter à l'avenir de remplir leur mission de garde extérieure ».

En outre, ce serait à cette tutelle de fixer les effectifs à fournir pour exécuter cette seule mission. Le commissaire relevait tous les risques potentiels d'une

¹⁸ Lettres de Leclercq, commandant le camp de Choisel (Châteaubriant) au sous-préfet de Châteaubriant, 2 et 14 mai 1941 ; lettre du sous-préfet au préfet, 2 mai 1941 ; projet de règlement intérieur envoyé par Leclercq au commandant de l'escadron de gendarmerie de Loire-Inférieure, 17 juin 1941 ; chef d'escadron Lecomte, commandant la compagnie de Loire-Inférieure, consignes générales du camp de Choisel, 28 juin 1941, AD Loire-Inférieure, 43W8.

telle décision : l'absence de prise pour les chefs de camp, voire pour les autorités préfectorales ; l'absence de coordination entre garde intérieure et extérieure ; le risque de dysfonctionnements dans la surveillance intérieure, pourtant essentielle mais confiée à un personnel mal formé et mal rétribué. L'affaire n'en resta pas là, puisque le chef d'escadron Orillon, commandant la compagnie de gendarmerie d'Eure-et-Loir, se référa, dans un courrier du 16 mars 1942, à une instruction du 1^{er} août 1930 sur le maintien de l'ordre qui prévoyait en son article 9 que les forces de gendarmerie réunies en un point (en l'occurrence Voves) étaient placées sous le commandement territorial de l'officier le plus élevé en grade. Trois jours plus tard le préfet lui répondit que ces forces de garde étaient sous les ordres du chef de camp et, au-delà, du préfet. Ce dernier dut demander à l'Intérieur une mise au point qui arriva le 22 mai :

« Je vous précise que le commandant de gendarmerie de votre département doit, en effet, assurer le contrôle des effectifs. En ce qui concerne l'emploi de ces derniers dans les cadres de surveillance du camp, ils sont placés sous votre autorité et celle de votre chef de camp. Ces deux dispositions ne sont, comme vous le verrez, nullement incompatibles ».

À ce moment, Charles Moreau avait déjà hérité du camp et de ces conflits de compétence. La guérilla continua. Début août, il se plaignit au colonel, commandant la 4^e légion de gendarmerie, d'une série de manquements à la discipline de la part de gendarmes qui, à son sens, avaient des relations trop étroites avec les internés. Cette intervention n'est sans doute pas sans expliquer l'intervention musclée au sein même du camp par les gendarmes, y compris auprès du personnel civil, à la suite d'une évasion. Il est vrai que, devant la pénurie de gardiens auxiliaires, les gendarmes avaient accepté d'assumer de temps à autres certaines tâches de surveillance à l'intérieur du camp. Si l'on en croit le rapport de l'Intendant de police après sa visite du 25 juin 1942, soit un an plus tard et 18 mois après le premier affrontement, la tension avait alors complètement cessé¹⁹. Il faut préciser qu'au même moment

¹⁹ Rapport d'inspection de Lebègue, IGC, sur le camp de Voves, 15 septembre 1942 (visite du 11), AN F7 15097 ; les documents suivants : AD Eure-et-Loir 6W2. On n'e a pas trouvé trace dans les rattachées de la Gendarmerie ; ajoutons cependant, pour le Loiret, les

le chef du camp se trouvait confronté à un autre pouvoir concurrent, celui de la police nationale.

Conflits de compétence : les Renseignements généraux

De fait les conflits de compétence entre les chefs des camps de politiques et les policiers détachés furent tout aussi fréquents. Pithiviers en fournit un parfait exemple, après la déportation des Juifs et le changement de statut du camp en Centre de séjour surveillé (CSS) pour internés administratifs.

Le 10 octobre 1942, le préfet régional faisait savoir au préfet délégué qu'il avait décidé de détacher au camp l'inspecteur de police Philiponeau, alors au service des Renseignements généraux (RG) à Chartres. Il précisait aussi : « Cet inspecteur relèvera de la 5^e Brigade régionale de la PJ (Section des affaires judiciaires d'origine politique) dont il recevra les directives et les instructions ». Le chef de camp voyait son autorité à nouveau contestée mais, en l'occurrence, il partageait son inquiétude avec le capitaine de gendarmerie chargé de la garde. Très rapidement, le préfet délégué s'en fit le porte-parole, s'étonnant auprès du préfet régional d'une telle situation de concurrence, alors même qu'il avait pleine confiance dans les deux autorités existantes ; il s'étonnait en outre de la formule doublant, de fait, les responsables du maintien de l'ordre et instaurant une nouvelle ligne de direction remontant directement au préfet régional. Sa conclusion était sans ambiguïté :

« Dans l'organisation actuelle du camp, l'inspecteur Philiponeau ne pourrait avoir à jouer qu'un rôle secondaire, sans intérêt, et susceptible d'amoindrir l'autorité de M. Bouchard [chef du camp] et du capitaine de gendarmerie. Je vous demande de bien vouloir examiner la possibilité de rapporter votre décision ».

La réponse fut sans surprise : d'une part, il s'agissait d'une décision ministérielle de voir détacher dans les camps d'internés communistes, dont l'effectif était particulièrement important, un cadre de fonctionnaires de la

réticences à l'arrivée des douaniers, rapport du commandant de la compagnie au préfet, arch. Gendarmerie (SHGN), R/2 13 octobre 1941, cote provisoire 011033.

Police nationale ; d'autre part, les attributions de ce policier (enquêtes, suivi des dossiers, surveillance de l'état d'esprit etc.) étaient parfaitement cernées et conciliables avec celles déjà exercées par les autres services. Pour ne pas risquer de porter atteinte à l'autorité du chef de camp, le préfet régional annonçait la venue d'un, puis trois inspecteurs et non d'un commissaire, comme il avait été prévu à l'origine ; en outre il rappelait que le chef de camp assurait la direction de ce service et que ces inspecteurs devaient porter toutes les informations recueillies à la préfecture du Loiret (service des RG) et non à la préfecture régionale. Bientôt, autant que la concurrence, on reprocha au nouvel entrant l'inutilité voire l'incompétence.

Avec le temps, le chef de camp gagna la partie : même s'il y eut bientôt trois inspecteurs-chef dont un auxiliaire, il n'eut de cesse de les marginaliser. Il est vrai que l'un de trois n'avait pas rejoint son poste, que le deuxième était en congé de maladie et que Philiponeau lui-même fut bientôt détaché au commissariat de police de Pithiviers. Lebègue avait plaidé à son tour, en janvier 1943, pour l'unité de commandement, le chef de camp se plaignant que les rapports de police fussent transmis directement à la hiérarchie des RG. Mais, que les autorités aient profité de l'occasion ou pas, le commissaire en poste fut déplacé après un regroupement de jeunes de la ville autour du drapeau américain. Au printemps, il ne resta donc plus que l'auxiliaire sur place : « Étant policier auxiliaire – écrivait Philiponeau le 5 août 1943 à son supérieur, le commissaire principal des RG à Orléans – il n'a pas les mains libres et dépend en tout et pour tout du commandant du camp à qui il doit confier toutes ses informations. Je crois savoir que pour me rendre compte de ce qu'il voit ou entend, il est obligé de se cacher, au risque d'encourir le courroux de son chef direct ». La personnalité de Philiponeau ne fut pas sans peser dans cette histoire, puisqu'il était résistant et fut bientôt arrêté puis déporté. Pour autant, ces conflits furent pratiquement la règle dans les camps d'internés politiques²⁰.

²⁰ Échange épistolaire entre le préfet délégué du Loiret et le préfet régional, 10, 20 et 29 octobre 1942, 2 décembre 1942, AD Loiret 34112 ; rapport d'inspection de Lebègue (IGC) sur le camp de Pithiviers, février 1943 (visite du 23 janvier), AN F7 15101 ; lettre du

Mais ces problèmes de frontière, d'autorité, de pouvoir et de représentation étaient en général peu de chose à côté de ceux posés par la gestion des gardiens auxiliaires. À côté des textes qui définissaient les conditions du recrutement, il y avait la réalité, et c'est à cette réalité et non aux textes que les chefs de camp étaient confrontés : difficultés du recrutement, incompetence, extrême volatilité et constants sous-effectifs. Il est vrai que les salaires et les conditions de vie ne permettaient guère d'espérer qualité et stabilité.

commissaire de police de Pithiviers (Philiponeau) au commissaire principal des RG, 5 août 1943, AD Loiret 34887.

Chapitre 12

Les gardiens

UN RECRUTEMENT PEU REGARDANT

Dans les loi et décret du 17 novembre 1940 réglementant le surveillance des camps une fois passés sous le contrôle du ministère de l'Intérieur et dans les appels à candidatures passés dans la presse locale par les préfets, on s'attachait à définir avec précision ceux qui avaient priorité pour le recrutement. Pour les cadres, du chef de camp au brigadier chef, on visait les officiers et sous-officiers de réserve ou en congé d'armistice. Pour les gardes, on donnait la priorité aux soldats de carrière et aux réfugiés de l'Est, si nombreux en zone Sud. Bien que non fonctionnaires, les gardiens de camp furent bientôt soumis aux mêmes restrictions : ils devaient déclarer sur l'honneur ne pas être juif et n'avoir jamais appartenu aux dites « sociétés secrètes ». La notice individuelle de candidature était longue : outre ces engagements sous serment, elle enregistrait toute indication sur la fortune personnelle et les dettes, l'instruction et l'état de santé, les opinions politiques et « le loyalisme à l'égard du gouvernement », l'intelligence et l'initiative etc.

Si l'on prit toujours bien garde de ne pas recruter de Juifs, on fut bien moins regardant sur les autres critères, surtout passée la grave crise du chômage de la première année. Tous camps confondus, on relève deux grandes catégories : il y eut, effectivement, en zone Sud de nombreux réfugiés de zone interdite ou annexée, voire de zone occupée, qui virent là un moyen, si possible provisoire, de trouver quelque ressource ; il y eut, en plus grand nombre, des

petites gens de la région proche, qui, soit, espéraient par ce biais accéder à la fonction publique, soit, prenaient cet emploi si mal payé faute de mieux. Les lettres de motivation sont nombreuses qui ressemblent à celle qu'envoya G. P. le 10 juin 1942 à la préfecture du Loiret :

« Monsieur,

Ayant lu l'annonce demandant des gardiens, je viens vous demander plus amples renseignements sur le travail à accomplir, sur le logement et ce don en quoi consiste ces camps d'internement. Je suis âgé de vingt six ans, fais partie de la classe 35, en bonne santé, j'ai trois jeunes enfants, je suis de mon métier mécanicien en chauffage central, mais vue les difficultés de la vie actuelle, je recherche un emploi logé. ... »

Tel autre gardien chef auxiliaire à Beaune-la-Rolande expliquait au même moment qu'ancien brigadier de police en Seine-et-Oise il avait donné sa démission et s'était installé à proximité de Beaune pour travailler la terre. « Par suite de la hausse très grande survenue, il me fut impossible de donner suite à ce projet ». Il avait donc sollicité et obtenu cet emploi par défaut et, lui, pouvait se targuer d'une certaine expérience. Mais il demandait de pouvoir revenir chaque soir chez lui pour pouvoir entretenir son terrain. Une indication marginale indique que l'autorisation lui fut accordée.

Un peu plus tard, on pensa bien sûr au STO qu'il fallait éviter à tout prix. Et de fait, en juin 1943, le SGP alertait les préfets à ce sujet et demandait que toute faute disciplinaire ou « toute attitude déloyale à l'égard du gouvernement » fût immédiatement sanctionnée par le licenciement du coupable et sa mise à disposition du « service national obligatoire » [*sic*]²¹.

Toutes les préfectures en arrivèrent à constater l'extrême difficulté de recruter des gardiens auxiliaires, sans même parler de compétences minimums, et la non moins grande difficulté à les garder, compte tenu du niveau des salaires et, dans de nombreuses régions, de la pénurie de main d'œuvre masculine.

²¹ Lettre de motivation de G. P. au préfet du Loiret, 10 juin 1942 ; lettre du préfet du Loiret aux chefs de camp (STO), AD Loiret 25861.

Le chef du camp de Rouillé (Vienne) énumérait à sa manière, lapidaire, les sources de recrutement de son personnel civil : les réfugiés et les sous-officiers fournissaient les meilleures recrues ; les habitants du canton ne travaillaient au camp que « lorsqu'ils étaient trop paresseux pour trouver à s'employer dans les fermes » ; quant aux originaires des moyennes et grandes villes environnantes, ils constituaient « un contingent prêt à toute besogne, pourvu qu'elle ne soit pas fatigante », dont, en général, les ivrognes et les trafiquants. Le tableau clinique était consternant si l'on en croît le chef du camp de Beaune-la-Rolande, le capitaine de gendarmerie Cucuat, dès le 12 janvier 1942 : manque total de compréhension des devoirs de leurs charges, instruction élémentaire en général bien médiocre, insuffisance de leur instruction militaire et professionnelle. Cela ne valait pas que pour la zone Nord. Au Vernet même, soit un CSS à vocation disciplinaire, chef du camp, chef du service des informations (censure et renseignements) et capitaine de gendarmerie de Pamiers s'accordaient pour dire à l'IGC, en février 1943, que 2 gardiens sur 5 ne valaient rien « au point de vue moral » ; si le recrutement régional permettait de pallier la crise des logements, il favorisait aussi le marché noir. Jouant sur la demande, un paysan avait même demandé un interné qu'il paierait 300 F par mois pour cultiver ses champs aux lieu et place de son fils devenu gardien.

Car il fallait encore pouvoir les garder. Il se posa constamment un problème d'effectifs. À titre d'exemple, si l'on en croît le rapport mensuel d'octobre 1943, le camp de Rouillé devait compter un effectif théorique de 90 gradés et gardiens. Or, précisait le chef de camp, il n'en avait alors que 50 de disponibles, sans compter plusieurs défections récentes, et seuls 25 pouvaient être considérés comme sûrs. Là encore, la situation n'était pas meilleure en zone Sud. Dans le camp pour femmes installé à Brens, dans le Tarn, pour surveiller les 150 internées, 49 gardiens figuraient à l'effectif, mais seuls 24 effectuaient un service de garde, car on comptait 7 malades, 2 permissionnaires, 7 détachés dans les services secondaires en raison de leur profession (cordonnier, électricien etc.), 2 suspendus en attente de licenciement

ou de jugement, 1 licencié etc. En outre, sur les 24, cinq étaient déjà candidats à une mutation. Tout cela faisait bien peu pour assurer rien que les factions de jour et de nuit aux huit postes entourant le camp²².

Les exemples sont légion qui corroborent cette grave crise du gardiennage civil des camps d'internement. On chercha bien des palliatifs. En amont, les préfets prenaient quelque liberté avec les textes en nommant les gardiens par simple arrêté préfectoral, attendant simplement une régularisation par décision ministérielle. En aval, certains chefs de camp, s'ils en avaient la compétence, organisaient une formation. D'autres, ou les mêmes, refusaient les démissions, mais en ce cas le gardien concerné faisait tout pour être licencié. Il avait, en général, trouvé un travail plus rémunérateur. Les réfugiés étaient mieux considérés que les locaux par les chefs de camp. Mais, en avril 1941, celui de Gurs notait dans son rapport mensuel qu'un gardien marié père d'un enfant touchait 1 251 F par mois, alors que le secours qui lui aurait été alloué comme réfugié au chômage atteignait 1 307 F²³.

LES DIFFICULTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Comment pouvait-on espérer, en effet, attirer puis conserver des gardiens qui touchaient des salaires si bas et voyaient rapidement leurs espoirs déçus d'une intégration dans la fonction publique, alors même qu'avec l'évolution du conflit mondial ils pouvaient craindre des représailles que ne manquaient pas d'évoquer régulièrement les internés politiques ?

²² Sur le jugement : rapport mensuel, Rouillé, novembre 1941, AD Vienne 104W98 ; rapport mensuel, Beaune-la-Rolande, janvier 1942, AD Loiret 25861 ; situation du Vernet évoquée dans le rapport de Lebègue (IGC), février 1943, AN F7 15095. Sur les effectifs : rapport du chef du camp de Rouillé au préfet de la Vienne, 19 octobre 1943 ; rapport mensuel, Brens, janvier 1943, AD Tarn 495W1.

²³ Rapport mensuel d'avril 1941, AD Pyrénées-Atlantiques, M prov. 500/6, cité par Claude Laharie, *Le camp de Gurs...*, *op. cit.*, p. 67.

En novembre 1940, au moment du changement de tutelle, il était proposé aux gardiens un traitement annuel de 9 500 F auquel s'ajoutait une indemnité spéciale temporaire de 3 600 F, soit 13 100 F de revenus annuels et 1 092 F par mois. Il fallait ajouter une indemnité compensatrice en cas de logement hors du camp et, le cas échéant, les allocations familiales. Selon une note de la DPAP du 21 juillet 1942 pour la préparation du budget suivant, le traitement du gardien était encore fixé à 9 500 F par an. On jouait sur les primes pour améliorer l'ordinaire avec un supplément de traitement de 5 000 F (loi du 31 novembre 1941), une indemnité de camp de 2 400 F (arrêté du 14 mars 1941), une indemnité de services extraordinaires de 3 000 F (arrêté du 10 février 1942) et une indemnité de logement de 1 200 F quand le logement n'avait pu être assuré au camp (arrêté du 14 mars 1941). Hors indemnité de logement, le gardien pouvait donc compter sur une somme de 16 900 F, soit 1 408 F par mois. En avril 1944, le traitement se montait à 13 500 F annuels, le supplément à 8 000 F et l'indemnité de camp à 4 500 F ; l'indemnité de résidence restait du même ordre, mais nous n'avons trouvé aucune trace de l'indemnité de services extraordinaires. Si cette dernière avait disparu, on aboutirait à 18 000 F par an et 1 500 F par mois. Sinon, le traitement mensuel serait de l'ordre de 1 800 F.

Les comparaisons sont toujours difficiles ; on connaît davantage les traitements bruts que telle ou telle indemnité et d'éventuels avantages en nature. À titre purement indicatif, le *Bulletin brique rouge* donne pour la fin de novembre 1941 un revenu net moyen de 1 620 F par mois pour un célibataire, de 1 810 F pour un ménage avec un enfant et de 2 585 F pour un ménage avec trois enfants, dans les deux cas la femme ne travaillant pas. Au même moment, un manœuvre spécialisé dans une usine métallurgique de la région parisienne touchait environ 2 000 F par mois et, au printemps 1944, environ 2 700 F.

Si l'on s'attache à l'évolution des revenus, l'administration prit conscience du problème posé et s'attacha à essayer d'effectuer un certain rattrapage par rapport à d'autres professions mais il joua pour cela sur des compléments sous forme d'indemnités. À partir du 2^e trimestre 1942, soit la progression fut

stoppée, soit elle continua sur la même pente (en comptant une indemnité de services extraordinaires).

Date	Manœuvres spécialisés de la Région parisienne	gardiens	pouvoir d'achat du franc
3 ^e trim. 1940	100	100	1940 : 100
2 ^e trim. 1942	113	129	1942 : 71
2 ^e trim. 1944	139	137 (165 ?)	1944 : 50

Quoi qu'il en fût, le traitement des gardiens de camps augmenta bien moins rapidement que les prix. Il est difficile d'en donner une idée précise compte tenu des distorsions évidentes entre villes et campagnes et d'une campagne à l'autre, tandis que le marché noir vient encore compliquer le calcul. Si l'on retient comme seul point de référence le déflateur, à savoir la baisse du pouvoir d'achat du franc, on mesure la différence.

Ainsi les gardiens étaient sous-payés et leur pouvoir d'achat fut largement entamé pendant la guerre. Malgré les efforts de l'administration centrale alertée par tous les chefs de camps, le jeu sur les indemnités pour réévaluer le traitement ne compensa pas, loin de là, la hausse des prix. Les écarts diminuèrent peut-être un peu avec le revenu moyen, mais le niveau resta très bas²⁴.

Les difficultés de logement s'ajoutaient aux insuffisances du traitement. Le logement au camp n'était possible que pour les célibataires et, en outre, les conditions de casernement étaient souvent médiocres, comme le remarquait régulièrement l'Inspection générale des camps. Les locaux pouvaient loger

²⁴ Lettre du ministère de l'Intérieur aux préfets sur le recrutement des agents, 12 novembre 1940, AD Aude, 6M26 ; DPAP, note pour le comité budgétaire sur les camps et CSS, 21 juillet 1942, AN F9 5578 ; SGP aux préfets, barème des traitements et des indemnités alloués aux personnels des camps, 24 avril 1944, AN F7 15086. Pour le *Bulletin rouge brique*, "Situation économique vers la fin de novembre 1941" et l'évolution des salaires des manœuvres spécialisés dans les industries des métaux de la région parisienne (indices recalculés sur base 100 au 3^e trimestre 1940), voir Alfred Sauvy, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Paris, Flammarion, 1978, pp. 241 et 243 ; pour l'évaluation du pouvoir d'achat du franc (indices recalculés sur base 100 en 1940 et légèrement revu pour 1944), voir Alain Beltran, Robert Frank et Henry Rousso (dir.), *La Vie des entreprises sous l'Occupation*, Paris, Belin, 1994, p. 419.

chez eux, bien sûr, mais encore fallait-il que ce ne fût pas trop loin. Avec le temps, la plupart des produits fut touché par les restrictions ; ainsi, les pneus de bicyclette manquèrent et le logement au camp devint pour beaucoup une obligation, quand il restait des places en nombre suffisant. La situation n'était pas moins compliquée pour les « étrangers » vivant avec leur famille. Dans la plupart des cas, la demande de logements était très supérieure à l'offre et, si l'on s'éloignait, se posait là aussi la question du transport. Quand un réfugié quittait sa fonction, il y avait bien un gardien en moins, mais il était presque impossible, vu sa situation, de récupérer le logement du partant pour accueillir son successeur, s'il était trouvé. Plus généralement, le chef de camp devait souvent opérer des réquisitions, ce qui n'était pas sans susciter des conflits avec les autorités municipales et les propriétaires visés.

Prenons l'exemple de Saint-Sulpice-la-Pointe où il y eut une véritable crise tout au long de 1942. Il est vrai que la charge était lourde pour la population : pour garder près de 1 000 internés, le personnel du camp (et leurs familles) atteignait 400 personnes. Or la petite ville de Saint-Sulpice-la-Pointe comptait 2 700 habitants avant les hostilités et l'afflux des réfugiés avait déjà vu cette population atteindre 4 500. Peu encline à aider l'administration d'un camp de politiques pour lesquels elle éprouvait une sympathie croissante, cette population se montrait d'autant plus réticente à fournir des logements que les tarifs alloués par l'État étaient particulièrement modiques (2 F par nuit pour les meublés, 1 F pour les autres) ; en effet, les gardiens n'avaient pas les moyens du médecin-chef qui pouvait payer pour un logement modeste l'équivalent d'un loyer de grande ville. Certains propriétaires demandaient même à des amis d'occuper les logements disponibles ou faisaient appel à des locataires fictifs qui, jamais, ne rejoignaient Saint-Sulpice. C'est un état de fait que reconnaissait volontiers la municipalité qui, cependant, reprochant à la direction du camp d'opérer par elle-même des réquisitions, ce qui était illégal. Mais, rétorquait la direction, la municipalité ne délivrait des réquisitions qu'au compte-gouttes. À partir de novembre 1942 et de l'entrée des troupes allemandes en zone Sud, le maire pouvait arguer des exigences de l'Occupant, à savoir le logement de trois

officiers et le cantonnement de 300 hommes de troupe. Cependant la pénurie était ancienne et l'inspecteur général Lebègue, venu en décembre, menaçait le maire de faire effectuer un procès-verbal pour infraction à la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en guerre. L'accord sembla alors se faire : le chef de camp n'agirait plus de son propre chef et le maire s'engageait à ne plus faire obstacle²⁵.

Parmi les facteurs qui pouvaient enfin intervenir dans les difficultés de recrutement, il y avait l'inquiétude pour l'avenir. Celle-ci pouvait être entretenue par des menaces directes qui se firent d'autant plus pressantes et crédibles qu'évoluait le sort des armes. Il y avait les internés, politiques en général, qui n'hésitaient pas à truffer leurs lettres d'avertissements à peine voilés au sort qu'attendaient leurs geôliers à la libération prochaine ; ils savaient compter sur la censure du camp pour relever ce genre d'incidente. En 1944 surtout, des tracts furent distribués clandestinement. Le tract manuscrit trouvé dans le réfectoire des gendarmes à Pithiviers le 16 mai 1944 se voulait conciliant, même s'il était menaçant :

« Monsieur,

Les Patriotes qui sont partout et qui voient tout sont heureux de vous adresser leurs sincères félicitations pour votre attitude compréhensive à l'égard des internés français que vous gardez. Le moment est proche où vous devrez ouvrir toutes grandes les portes du camp et vous joindre aux Patriotes internés pour réaliser enfin l'œuvre grandiose de libération nationale. Écoutez ce que dit le Comité militaire national de Libération.

Gendarmes – Gardes mobiles – agents de police. Obéir au SS Darnand c'est obéir au crime, c'est désobéir à la Nation, c'est désertir pour toujours les rangs des Patriotes parmi lesquels, demain, la justice choisira ses gardiens. [...] Pas un de ceux qui aideront Darnand dans le crime n'échappera au châtime. Nous savons que vous ne faillirez pas à votre devoir de Français et que, demain peut-être, dans quelques jours au plus tard, au chant de notre immortelle Marseillaise, avec les internés, avec tous les Patriotes, vous formerez vos bataillons libérateurs.

Les Patriotes français.

NB : Faîtes circuler cette lettre parmi vos camarades. »

²⁵ Rapport d'inspection de Lebègue sur le camp de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn), IGC, 2 janvier 1943 (visite du 2 au 8 décembre 1942), AN F7 15108.

Le tract du Front national qu'on trouva aussi à Pithiviers le 19 juillet 1944, à proximité du cantonnement des gendarmes, était également manuscrit, écrit en lettres d'imprimerie ; mais il ne s'embarassait guère de nuances. Il était peut-être d'une origine différente ; surtout, la situation avait beaucoup évolué, plus d'un mois après le débarquement de Normandie et l'ouverture des portes du camp de Rouillé avec la complicité de l'administration du camp. Il dut en faire réfléchir plus d'un :

« N'attendez pas qu'il soit trop tard

La défaite des troupes nazies se précise sur le front de l'Est, en Italie et en Normandie. Les rudes coups assénés par les armées alliées à la Wehrmacht laissent entrevoir la victoire prochaine.

Français – Gendarmes – Fonctionnaires

qui avez longtemps collaboré en obéissant aux traîtres de Vichy, le moment est venu de choisir ; ou vous restez au service des boches et votre conduite sera au lendemain de la victoire jugée comme elle le mérite ou, prenant enfin vos responsabilités, vous rejoindrez les patriotes, vous les aiderez dans leur œuvre libératrice [...]. »²⁶

DES POSSIBILITES D'AMELIORER L'ORDINAIRE

Traitements de misère, pénurie de logements, inquiétudes pour l'avenir et menaces de plus en plus précises : les facteurs sont nombreux pour expliquer la crise du recrutement des gardiens civils. Il y avait cependant des possibilités, légales ou illégales, d'améliorer l'ordinaire et de préparer l'avenir.

Les possibilités légales étaient limitées

Pour ce qui fut des possibilités légales, l'entrée dans la nouvelle police étatisée constituait sans aucun doute un certain attrait pour des hommes qui

²⁶ Tract trouvé dans le réfectoire des gendarmes de Pithiviers, 16 mai 1944, AD Loiret 340887 ; tract du Front national trouvé le 19 juillet 1944 à proximité du cantonnement des gendarmes, AD Loiret 34111.

avaient vu dans le métier de gardien, non seulement le moyen de résoudre un problème immédiat, mais aussi une porte vers la fonction publique. Il est vrai que l'étatisation de la police municipale avait été décidée par les lois du printemps et de l'été 1941. Dès le mois de septembre, à l'occasion de la réunion des chefs de camps qui s'inquiétaient auprès de leur tutelle de l'avenir de leur personnel, le secrétaire général à la police et DGPN Rivalland annonça qu'il envisageait à la dissolution des camps l'intégration des gardiens civils dans le corps des gardiens de la paix et, dans la mesure des possibilités, celle du personnel de direction dans les cadres de la police. Dans une circulaire que le même Rivalland adressa le 3 novembre 1941 aux préfets, la proposition était formalisée « en vue d'améliorer la situation matérielle et morale du personnel des camps d'internement ». Ainsi, par application des articles 145 et suivants du décret du 7 juillet 1941, il ouvrait la possibilité à l'incorporation sans examen dans les cadres réguliers de la police des membres de ce personnel qui, âgés de 35 ans au plus, pouvaient faire valoir au moins un an de service dans les camps. Le gardien ou l'agent spécial pouvait devenir gardien de la paix 2^e classe, le brigadier gardien de la paix 1^e classe, le brigadier-chef brigadier 2^e classe et ainsi de suite. Cependant les nominations intervenaient dans la limite du cinquième des places disponibles et une sélection préalable s'imposait par le chef du camp et par le préfet. Une circulaire du 13 décembre précisait les modalités du passage dans la police régionale d'État et un nouvelle circulaire aux préfets du 13 mars 1942 annonçait un accroissement du nombre de places, le pourcentage de ces nouvelles recrues devant atteindre 10 % des effectifs en service au cours de l'année 1942²⁷.

Tels étaient les textes. Mais nombre de problèmes surgirent quand on dut les appliquer. Par définition, les incorporations dans la police régionale d'État concernaient les meilleurs éléments. Comme la situation n'était pas brillante, on releva rapidement les effets pervers d'une mesure destinée, à l'origine, à

²⁷ Compte rendu de la réunion des chefs de camp de zone libre, 23 et 24 septembre 1941, F7 15086 ; circulaires du SGP aux préfets de zone libre, 3 novembre 1941, AD Loiret 34119, et du 13 mars 1942, AD Loiret 34112.

attirer les candidats et, plus encore, à conserver le personnel en fonction. En outre, comme les intégrations furent bien moins nombreuses qu'annoncé, cela ne fut pas sans créer d'importantes frustrations dans le personnel et des protestations récurrentes des directions. On note bien une vague non négligeable de passages en septembre et en octobre 1942, concernant par exemple 27 personnes au Vernet ; mais hormis cette vague qui toucha plusieurs camps et qui était venue peut-être compenser les charges exceptionnelles et, souvent, le traumatisme qui accompagnaient les déportations de l'été, cela ne concerna que quelques unités par an et par camp, ce qui nourrit les frustrations du personnel.

Les trafics furent plus fréquents

Les trafics illégaux offraient davantage de possibilités, même s'ils étaient risqués. Il est impossible d'en donner une mesure exacte mais, sous une forme ou sous une autre, les pratiques illégales touchèrent tous les camps dans toute la période, sur fond de marché gris et de marché noir qui concernaient l'ensemble de la société française. Si l'on essaie de classer ce type de pratiques, il faut d'emblée relever des différences d'échelle en gardant en mémoire le revenu moyen comme référence : transmettre clandestinement une lettre contre quelques dizaines de francs était une figure fréquente ; l'évasion pouvait demander une aide ponctuelle, mais le tarif n'était plus le même ; dans certains cas, mais ils étaient rares, quelques hommes pouvaient mettre sur pied un réseau compliqué associant la sortie massive de courrier et le trafic de marchandises. Il faut considérer un autre paramètre qui mesure les rôles respectifs des gardes et des internés : souvent l'interné était le demandeur pour le passage des lettres, même si, assez rapidement, on savait quel garde acceptait de se prêter à ce genre de pratiques ; le trafic de grande ampleur organisé par les gardiens pouvait se fonder sur le service aux internés, mais

également en être indépendant ou, à l'inverse, être piloté par les internés, comme on put le voir avec les marché-noir.

Les autorités hésitaient entre la mesure administrative qui permettait de régler une affaire tout en évitant de l'ébruiter et l'intervention de la justice, au risque d'aggraver l'image des camps et de leurs gardiens au sein de la population. Le ministère envoyait bien des consignes de plus en plus strictes, mais leur mise en œuvre fut inégale. Souvent discrète quand un gardien avait été soudoyé pour passer une lettre ou quand un petit trafic pouvait élabousser l'institution, l'intervention se voulait publique quand une évasion était en jeu. Ce fut le cas, par exemple, à Saint-Paul-d'Eyjeaux en mars 1943. Le 3, on s'aperçut qu'un commandant et trois gardiens de la paix internés s'étaient évadés avec l'aide manifeste de la garde. La réponse fut immédiate et la punition collective : une vingtaine de GMR vinrent remplacer les gardes qui allaient tous être réquisitionnés pour le STO. On découvrit rapidement le principal coupable, le garde Émile P., qui avait fourni son aide contre le versement d'une somme de 10 000 F. La somme fut retrouvée au pied d'un chêne et, dès le 12 mars, Émile P. fut condamné par le tribunal de Limoges à cinq ans de travaux forcés, histoire de dissuader des collègues de l'imiter. Une autre histoire se régla en interne. Les riches archives du camp de Rouillé ne contiennent à ce sujet qu'une note de service du directeur du camp, daté du 20 décembre 1941. Le contrôleur du Ravitaillement venait de lui signaler que des gardes achetaient lapins et volailles au marché ou dans les fermes bien au-delà de leurs besoins familiaux et que, pour cela, ils se couvraient indûment de l'autorité du camp. Les animaux étaient semble-t-il stockés dans le camp où ils étaient abattus, dépouillés et vidés. Le chef de camp se montra magnanime contre ce système D qui permettait une amélioration de l'ordinaire sans générer un trafic particulier : « Je décide que le gardien qui, à l'avenir, prendra de telles libertés, sera puni et, s'il y a lieu, révoqué »²⁸.

²⁸ Georges Rougeron, "Journal de ma détention ...", *doc. cit.*, 3 et 12 12 mars 1943 ; note de service du directeur du camp de Rouillé, 20 décembre 1941, AD Vienne 104W99.

Cependant les archives des camps gardent la trace d'affaires d'une tout autre ampleur. Nous retiendrons trois exemples, à Pithiviers, à Fort Barraux et à Brens.

Les débuts du camp de Pithiviers furent marqués par une grosse affaire de corruption : dès le 13 juin 1941, le directeur du camp sollicita la gendarmerie qui rédigea un procès verbal dès le 27 donnant lieu à un rapport du commissaire spécial au préfet le 30 juin, avec copie au procureur de la République d'Orléans. À l'origine de l'affaire se trouvait le cuisinier du camp, Georges G.. Il n'était pas inconnu des services de police puisqu'il avait déjà fait 5 ans de travaux forcés pour meurtre ; on n'avait donc pas dû exiger d'extrait de casier judiciaire au moment de son recrutement. Dans le camp, il avait pour complices la secrétaire du gestionnaire, le cuisinier chef et un gardien ; à l'extérieur, il s'agissait du boulanger fournisseur et de la concierge de Georges G. à Paris. Le cuisinier avait monté une véritable agence, avec bureau à Paris où son appartement servait de relais. La première de ses activités consistait à faire passer les lettres clandestinement, permettant ainsi aux internés d'éviter la censure administrative. Mais, cela avait un coût : 100 F en moyenne par lettre. Quand le correspondant manquait d'argent, Georges G. acceptait souliers, gants et tout autre objet de valeur. Dans l'autre sens, il faisait également entrer clandestinement des colis. Ou du moins était-il payé pour le faire car – et ce fut sans doute l'origine de sa chute – nombre de ses colis ne parvinrent pas à leurs destinataires. L'autre spécialité du cuisinier était le détournement des denrées et marchandises destinées au camp. Ayant constaté que les magasins conservaient des stocks supérieurs aux besoins, il s'acoquina avec la secrétaire du gestionnaire, le cuisinier chef et quelques autres qui, par leurs fonctions, ne pouvaient pas ne pas être tenus au courant. Sel, sucre, pâtes ou savon étaient chargés sur la voiture du boulanger qui les entreposait dans sa boutique. Là, Georges G. prenait livraison de valises préparées par le receleur et utilisait la concierge de son appartement parisien comme dernier relais. C'est porteur d'une telle valise qu'il fut interpellé un vendredi soir alors qu'il rejoignait Paris. Le tribunal correctionnel le condamna ainsi que la secrétaire du gestionnaire à

2 ans de prison et une petite amende ; le cuisinier chef, le receleur et le gardien écopèrent de 18 mois, 15 mois et 1 an. Seule la femme du boulanger, condamnée à 6 mois, bénéficia du sursis.

À Fort-Barraux (Isère), ce furent les internés qui dirigèrent un vaste trafic. Il est vrai qu'ils avaient pour eux la compétence puisque le camp accueillait pour moitié des repris de justice et pour moitié des spécialistes du marché noir. 5 novembre 1942 : Paul Chevalier, jusqu'alors chef du camp de Nexon, arrivait sur ordre à Fort-Barraux. Deux mois plus tard il envoyait un rapport accablant à sa tutelle. L'état de délabrement des bâtiments ne relève pas ici de notre propos. En revanche, il constatait qu'à son sens le personnel était complètement à reprendre en mains, étant à 80 % gangrené par la concussion. Selon le calcul de Chevalier, un garde se faisait une moyenne de 2 000 F de revenus supplémentaires par mois, multipliant ainsi par trois son traitement, en échange de « petits services » aux internés, comme de fournir un factotum pour porter les colis des dames venues les jours de visite, d'aller dîner fréquemment en ville avec les chefs ou de leur fournir une bonne à tout faire. Avec le remplacement définitif des marché-noir par les droits communs au second semestre 1942, il avait fallu s'adapter pour maintenir un certain niveau de revenus. On organisa donc le passage des colis. Des facilités offertes aux protégées des souteneurs lors de leurs visites complétaient le tableau. Pour un cachet plus élevé, les gardiens facilitèrent quelques évasions. Au bout d'un mois au camp, Paul Chevalier avait fait traduire trois gardiens en correctionnelle, en avait transféré un à Sisteron, deux autres étaient en instance de transfert pour Saint-Paul, mais tous les trois au titre d'internés, tandis qu'un dernier avait été condamné pour vol de valise à Grenoble. Sept gardiens avaient démissionné par peur d'être poursuivis et, précisait-il, il envisageait encore une quinzaine de démissions ou de mutations.

À Brens (Tarn), le cas de figure était tout autre puisque les internés n'étaient pas partie prenante. Neuf mois durant, à partir de juin 1942, dix gardiens et sept cultivateurs participèrent à une vaste entreprise d'abattage

clandestin. Le principe en était simple : quand ils étaient de repos, les gardiens M. et J. se rendaient à Castelnau-de-Montmirail, chez Laurent T., un éleveur auquel ils achetaient de grandes quantités de viande qu'ils revendaient à certains de leurs camarades. L'éleveur lui-même, s'il manquait de viande, s'adressait à tel ou tel de ses voisins. Alertés, des inspecteurs purent surprendre les deux gardiens en flagrant délit d'abattage clandestin. L'affaire fut transmise à la justice²⁹.

Les affaires d'une telle ampleur furent rares mais, partout, des affaires il y eut. Les cas de concussion touchant les chefs de camp furent rares, mais ils existèrent. Les gendarmes étaient *a priori* plus à l'abri, de par leur formation, leur discipline mais aussi, peut-être autant, de par le règlement qui imposait un changement d'affectation chaque mois. À Drancy, ils restèrent plus longtemps et plusieurs succombèrent à la tentation comme nous aurons l'occasion d'y revenir dans l'analyse des comportements des uns et des autres face aux déportations. Nous avons choisi l'analyse thématique pour tenter de mieux comprendre la situation des gardiens de camp. Un très riche fichier retrouvé dans les archives du Tarn nous permet de compléter notre tableau par une courte étude monographique.

ÉTUDE DE CAS : LES GARDIENS DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Dès la fin de 1940 il avait été décidé d'installer à Saint-Sulpice-la-Pointe un camp pour politiques jugés dangereux pour la sécurité nationale. Construites en 1939 pour les réfugiés, ces installations avaient hébergé des Belges, des Sarrois puis de la troupe avant d'être affectées à l'Intérieur. Dès avril 1941 les

²⁹ rapport du commissaire spécial de Pithiviers au préfet du Loiret, 30 juin 1941 et lettre du procureur de la République au préfet du Loiret, AD Loiret 25866 ; rapport de Paul Chevalier, chef du camp de Fort-Barraux, au SGP, 5 janvier 1943, AN F7 15100 ; rapport de l'inspecteur de la police nationale au commissaire de police chef de la section régionale de police économique, 2 mars 1943, AD Tarn 4W495.

travaux d'aménagement étaient terminés et le camp était prêt à accueillir des internés sous la houlette d'un directeur qui avait été désigné au début des travaux et qui resta dans ses fonctions jusqu'en avril 1943.

Si les fichiers d'internés, plus ou moins complets, sont assez nombreux dans les archives, il n'en va pas de même des fichiers de personnel de garde. On trouve ici telle liste sommaire, là quelques carnets d'annotation, mais nous n'avons trouvé de fichier complet que dans le Tarn pour le camp de Saint-Sulpice-la-Pointe. Il provient d'un versement tardif de la direction régionale des renseignements généraux. Avec pour dates extrêmes le 6 décembre 1940 et septembre 1944, il couvre toute la période de Vichy et s'arrête en fait à la Libération avec un effectif présent d'une centaine de personnes. Sur toute la période ce sont quelque 368 gardiens et supérieurs qui sont concernés³⁰.

En l'occurrence ce fichier est d'une grande richesse puisque nous avons pu distinguer 13 variables : date et lieu de naissance, statut matrimonial et nombre d'enfants, grade, profession antérieure et niveau d'études, date de nomination et d'arrivée, précédente affectation, date et motif de départ. Si les catégories n'amènent pas à raisonner avec le même effectif, ainsi de la date et du motif de départ (131 ne sont pas concernés, soit les 107 toujours au camp et 24 « nsp »), seul le niveau d'études est mal connu (246 « nsp ») sans qu'on puisse conclure si seuls ceux qui savaient au moins lire et écrire ont répondu ou si l'information n'était que très imparfaitement relevée. Les tris à plat et quelques tris permettent de mieux cerner cette population. Nous utiliserons indifféremment les termes « personnel » et « gardiens » tant la proportion de ces derniers est écrasante.

³⁰ Répertoire du personnel de Saint-Sulpice-la-Pointe 1940-1944, direction départementale des Renseignements généraux, AD Tarn 1238W23. Pour l'exploitation statistique des données, Jean-Pierre Bonérandi (UMS 824 CNRS/Justice) m'a apporté sa compétence technique mais également son intelligence de la statistique qui m'a permis de poser les questions en amont en définissant avec le plus de précision possible mes objectifs et en mesurant les contraintes des corpus que j'avais enregistrés. Les légers décalages qui peuvent apparaître dans les chiffres qui suivent tiennent à la présence différenciée des données suivant la variable ; par exemple, on a repéré 40 languedociens dans le corpus, mais la date d'arrivée n'est connue que pour 39 d'entre eux.

Ce personnel est massivement jeune, surtout par comparaison avec les internés. Sur les 365 pour lesquels la date de naissance est connue, près de la moitié (179) est née entre 1910 et 1919 et 57 % après 1910. Ils sont même 28 à être nés après 1919, soit l'équivalent à peu de choses près des plus de 40 ans. Cela n'a rien de très étonnant si l'on se souvient qu'en théorie il ne fallait pas dépasser les 35 ans pour solliciter un poste de gardien (direction, cuisine et autres fonctions fournissant les bataillons de « vieux »), mais l'âge médian se trouve entre 23 et 27 ans. Nous aurons l'occasion d'étudier le profil des internés plus en détail ; retenons d'emblée que le contraste était flagrant entre les pyramides des âges. Il est même précisément connu dans le cas de Saint-Sulpice puisque nous avons pu exploiter le fichier des internés. Or, alors même que ces internés sont plutôt plus jeunes que dans d'autres camps, 29 % d'entre eux sont nés avant 1900 contre moins de 10 % de leurs gardiens. Le choc des générations est patent et aggravé par le fait que ces internés avait en outre, pour la plupart, une longue expérience politique.

Présentation comparée des catégories d'âges (personnel et internés de Saint-Sulpice-la-Pointe 1941-1944) :

	avant 1890	1890-1899	1900-1909	1910-1919	après 1919	nsp	total
Personnel	2	33	123	179	28	3	368
(%)	.5	9.	33.5	49	7.5	1.	
Internés	78	230	372	260	130	38	1108
(%)	7.5	21.5	35	24.5	12.	3.5	

Jeunes, les gardiens n'en sont pas moins très majoritairement mariés ou l'ont été, à hauteur de 75 %. Mais, le quart de ces derniers (68) n'a pas d'enfant et les deux tiers (178) ont au maximum un enfant. Ces chiffres sont à rapporter, bien entendu, à l'âge moyen mais également à un comportement démographique malthusien caractéristique de la France de l'entre-deux-guerres. Si l'on croise le nombre d'enfants et l'année de naissance, 49 des 164 qui n'ont pas d'enfants, soit 30 %, sont nés avant 1910.

Le lieu de naissance est connu pour la presque totalité. Le classement des dix premiers départements est on ne peut plus éclairant.

Départements de naissance du personnel :

Lot-et-Garonne	10
Tarn	27
Tarn-et-Garonne	16
Pyrénées-Orientales	15
Basses-Pyrénées	11
Haute-Garonne	17
Hérault	11
Meurthe-et-Moselle	11
Moselle	73
Total des 10	191 (52.5 %)
Total connu	364

La concentration est extrême puisque 52,5 % des agents sont nés dans seulement dix départements. La place des réfugiés de l'est est frappante puisque la Lorraine fournit le quart des effectifs (le cinquième pour la seule Moselle), tandis que le recrutement régional constitue l'autre particularité du groupe. Si l'on regroupe suivant les régions d'aujourd'hui, les 2/3 se retrouvent dans quatre régions, la Lorraine (88), Midi-Pyrénées (78), le Languedoc (40) et l'Aquitaine (32).

Pour connaître le milieu social d'origine, nous avons emprunté la catégorisation que Claude Penetier a arrêtée pour ses travaux sur l'entre-deux-guerres³¹. La rubrique est informée pour 337 gardiens, soit plus de 90 % du total. On constate sans surprise que les milieux populaires sont particulièrement représentés, mais ce sont surtout des urbains. On ne compte en effet que 41 exploitants agricoles et 8 salariés agricoles, soit moins de 15 % des 337. Si les milieux urbains populaires sont très représentés, le vivier des

³¹ Claude Penetier a défini 35 catégories socio-professionnelles regroupées en 16 familles : exploitants agricoles, salariés agricoles, chefs d'entreprise, commerçants, artisans, salariés supérieurs du privé, salariés supérieurs du public, employés du privé, employés des services d'intérêt public, ouvriers des services d'intérêt public, manœuvres des services d'intérêt public, manœuvres d'usines et de chantier, ouvriers d'usines et de chantier, ouvriers et artisans, professions libérales, sans profession. Nous avons ajouté une catégorie pour les seuls

services publics est marginal. Les ouvriers d'usine et de chantier comptent pour 30,5 % (103), les ouvriers employés par un artisan ou un commerçant pour 16,5 % (55) et les petits employés du privé pour 13 % (43). Si l'on croise milieu social d'origine et régions de naissance, on constate que les départements lorrains fournissent la moitié des exploitants et salariés agricoles (contre, rappelons-le, le cinquième du total), au point que le coefficient permettant de mesurer les écarts n'est très significatif que pour cette corrélation.

Le nombre total de personnes engagées atteint donc le chiffre de 368. Elles sont 358 dont on connaît la date d'arrivée au camp. Mais 235 ont quitté le camp avant la clôture du fichier, chiffre auquel il faudrait ajouter tout ou partie des 24 pour lesquels une interrogation subsiste sur la présence au camp à la Libération. Le simple rapprochement des données suffit à souligner l'ampleur du « turn over ». Un tableau comparé, année par année, permet de se faire une première idée des mouvements.

Répartition des arrivées et des départs par année :

	Arrivées	Départs
1940	21	
1941	103	1
1942	57	29
1943	148	148
1944	29	57
Non connue	10	24
Total	368	259 ?

Les premières arrivées sont datées du 6 décembre 1940 et accompagnent le changement de tutelle et le début des travaux. L'année 1941 montre une montée en puissance qui accompagne celle des effectifs internés. Les années suivantes présentent un profil qui ne peut s'expliquer qu'en parallèle avec la courbe des départs. Là, l'augmentation est déjà spectaculaire en 1942 ; en 1943, il s'agit d'une véritable hémorragie et, en 1944, le niveau reste élevé, hors

militaires, compte tenu du fichier étudié. Dans le cas du fichier d'internées (Rieucros-Brens) que nous étudierons plus loin, des catégories supplémentaires ont dû encore être prévues.

même les 19 départs comptabilisés après la libération du camp. La répartition par mois nous amène à supposer un certain décalage entre le départ effectif et son enregistrement ; elle nous permet surtout de préciser les flux.

Répartition mensuelle des arrivées et des départs :

1941	déc. 1940	janvier 1941	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
Arrivées	21	12	15	13	5	6	5	4	32	3	1	2	5	124
Départs	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

1942	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
Arrivées	0	16	5	7	5	7	3	5		6	2	1	57
Départs	0	0	0	2	4	2	1	4	1	7	5	3	29

1943	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
Arrivées	9	35	17	25	5	8	36	6	3	2		2	148
Départs	6	8	17	7	3	13	48	17	7	6	6	10	148

1944	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	Total
Arrivées	8	10	1	1	1	4	1	0	3	0	29
Départs	6	7	6	10	3	2	4	1		18	57

Entre le printemps 1942 et la Libération, le « rythme de croisière » des départs, pour l'essentiel des licenciés (63), des mutés (64) et des démissions (101), dépasse une moyenne mensuelle de 3 en 1942, à partir du mois d'avril, dépasse les 12 en 1943 et approche les 8 en dehors de la crise de l'été et 5,5 les sept premiers mois de 1944. 17 des 18 départs d'octobre 1944 correspondent à des décisions de la commission d'épuration, dont 12 internements et 5 suspensions.

Un autre indicateur nous permet de mesurer avec précision le temps passé à Saint-Sulpice. Le tiers des départs connus s'opère avant 6 mois dans le camp et près de la moitié avant un an. Un rapprochement est saisissant : il y a plus de gardiens qui partent avant un an que de gardiens encore présents dans l'effectif en octobre 1944.

Durée à Saint-Sulpice :

Présents	107
NSP	30
<1 mois	9
1 à 2 mois	14
2 à 3 mois	8
3 à 4 mois	17
4 à 5 mois	18
5 à 6 mois	7
<i>sous-total <6 mois</i>	<i>73</i>
6 mois à 1 an	44
1 an à 1,5 an	34
1,5 à 2 ans	33
2 à 2,5 ans	30
2,5 à 3 ans	11
3 à 3,5 ans	3
3,5 à 4 ans	3
Total durée établie	231

Si l'on croise les départs par année et les motifs, on constate que les démissions sont sur-représentées en 1942 (18 % de toutes les démissions, alors que les départs de 1942 comptent pour 11 % des partants toutes catégories confondues), les licenciements et les mutations en 1943 (respectivement 60 % et surtout 73,5 % contre 56,5 %). La date de naissance ne fournit guère d'informations complémentaires, si ce n'est que les départs de 1942 touchent surtout les jeunes (72,5 % sont nés à partir de 1910, soit des catégories d'âges qui couvrent 56,6 % du corpus).

Si l'on croise la région de naissance et la date d'arrivée, on constate que la première année, le vivier est très largement lorrain et midi-pyrénéen, puisque les deux régions comptent pour 46 % du total (164 sur 354), et même pour 65 % la première année (80 sur 124). À l'inverse, les arrivées postérieures sont beaucoup plus diversifiées puisque ces deux régions ne comptent plus que pour 36,5 % (84 sur 230). En termes relatifs et même absolus, le recrutement parmi les réfugiés lorrains est le plus tranché : 48 des 88 lorrains sont arrivés en 1940-1941 (année qui représente 35 % de tout le corpus). Le renouvellement de 1943 vient donc d'ailleurs. En chiffres absolus, deux autres régions sont fortement représentées, le Languedoc (n°1, avec 25 arrivées) et l'Aquitaine

(n°3, avec 22). À elles deux, elles comptent pour le tiers des arrivées de 1943, alors qu'elles représentent le cinquième de tout le corpus ; 25 des 39 Languedociens arrivent en 1943 et 22 des 32 Aquitains.

Si l'on croise la région de naissance et la date de départ, les résultats sont biaisés par les données précédentes : il est logique que, sur-représentés dans les premières arrivées, les Lorrains le soient dans les départs de 1942 et 1943, la situation jouant à l'inverse pour les Languedociens qui contribuent au premier chef aux départs de 1944. Si ce n'est que, d'une part, la répartition est beaucoup plus égale pour les originaires de Midi-Pyrénées, d'autre part, plus du tiers des Aquitains part dès 1943.

Répartition des arrivées et des départs par années pour les principales régions :

	Aquitaine	Languedoc	Lorraine	Midi-Pyrénées	Total
arrivées 1940	1	4	1	7	21
arrivées 1941	5	3	47	25	103
arrivées 1942	1	5	18	15	56
arrivées 1943	22	25	17	23	145
arrivées 1944	3	2	5	6	29
arrivées total	32	39	88	76	354
départs 1941	0	0	0	0	1
départs 1942	1	2	11	3	28
départs 1943	11	11	50	31	145
départs 1944	6	12	5	11	57
départs total	18	25	66	45	231
présents en oct.44 (dont 24 "?")	14	15	20	32	130

En visite d'inspection le 24 février 1942, André Jean-Faure avait déjà relevé un nombre important de démissions. Nous nous situons pourtant avant la première vague de départs. Est-ce l'indice d'un décalage entre la réalité du phénomène et son enregistrement officiel ? Ou s'agit-il pour partie de ceux pour lesquels le sort nous est inconnu ? La deuxième solution n'est pas impossible dans la mesure où la moitié des 24 « inconnus » est arrivée au camp les premiers mois de 1941. Quoi qu'il en soit, il faut déjà noter qu'avec le même directeur depuis l'ouverture du camp, les départs suivent un rythme soutenu. Si

l'on observe ce qui se passe en 1943, on ne peut négliger non plus la première solution. La croissance spectaculaire des arrivées s'explique, pour partie, par un accroissement du personnel de surveillance dès le début de l'année, pour partie, par la compensation des départs qui suivent.

Un rapport d'inspection de Lebègue nous éclaire à ce sujet. De visite au camp les 30 août et 1^{er} septembre 1943, il constatait l'ampleur du désastre, soit plus d'une centaine de démissions depuis le remplacement à la direction du camp de D., jugé « trop débonnaire », par R., venu de Sisteron où il avait été appelé, déjà, pour une ferme reprise en mains :

« Il a remis de l'ordre dans le camp, rétabli la discipline dans le personnel et parmi les internés, mais il l'a fait sans mesure, parfois brutalement, avec une propension à vouloir diminuer son prédécesseur ».

Il était aidé de l'ancien commandant des gardiens, K. À eux deux ils avaient réussi à se mettre personnel et internés à dos et, en outre, R. était entré en conflit avec le chef de division de la préfecture du Tarn. Les 17 départs notés en mars sont sans doute ceux qu'il a licenciés immédiatement, à moins qu'il s'agisse de départs anticipant le changement de direction d'autant que l'ancien commandant des gardiens n'était sans doute pas étranger à l'augmentation sensible des départs depuis l'automne 1942. Le préfet du Tarn et même le préfet de région demandèrent à plusieurs reprises la mutation du nouveau chef de camp, lui reprochant ses méthodes, des violences et un excès de confiance dont ils trouvèrent une confirmation dans l'évasion, le 11 juillet, de quelque 54 internés !

Dès le début septembre 1943, R. était effectivement muté et remplacé par Paul Chevalier dont on a vu l'action à Fort-Barraux [cf *supra*] et auquel il succéda. Dans sa conclusion, Lebègue élargissait son propos et son jugement :

« Le problème de la garde du camp, et d'une façon générale de tous les camps d'internés politiques, est actuellement une question de toute première importance en raison des déficiences constatées dans le personnel dont le recrutement se trouve par ailleurs compromis »³².

³² Rapport de Jean-Faure (IGC) sur le camp de Saint-Sulpice-la-Pointe, mars 1942 (visite du 24 février) et rapport de Lebègue (IGC), 1^{er} septembre 1943 (visite des 30 août et 1^{er} septembre), AN F7 15108.

La personnalité de R. joua donc un rôle majeur dans l'accélération du *turn over* dans le personnel civil de Saint-Sulpice-la-Pointe. Mais, à une moindre échelle, le phénomène avait précédé sa nomination et il persista après son départ. Comme le relevait l'Inspection générale des camps dans la plupart de ses rapports et quel que soit le camp, les salaires très bas et les difficultés multiples de la vie quotidienne n'attiraient guère et, comme les promotions étaient rares et plus rare encore l'intégration dans la fonction publique, ces conditions engendraient beaucoup de frustration et des départs précoces. Avec la baisse rapide du chômage, la loi de l'offre et de la demande joua au détriment de l'administration des camps. Il faudrait certes nuancer le propos quand vint le temps du STO, mais, à l'inverse, la situation militaire n'incitait guère à ce qui pourrait apparaître comme un engagement compromettant et risqué. Pour autant, avec ces hommes peu préparés et peu motivés, les chefs de camp réussirent à faire fonctionner la machine.

Chapitre 13

Les procédures de contrôle

Faire fonctionner la machine, c'était assurer la fonction traditionnelle de garde. Mais les objectifs et les exigences ne pouvaient être les mêmes suivant les populations internées et les types de camps. Dans tous les cas de figures, il fallait être renseigné sur l'état d'esprit des internés, paragraphe obligatoire des rapports mensuels des chefs de camp. Quand ils avaient à faire à des politiques, s'ajoutait un travail d'information et de contrôle.

CONTROLE ET REPRESSION DES POLITIQUES

Des objectifs contradictoires

Les principes qui régissaient le nouveau régime, les particularités de l'internement administratif et les conditions mêmes de cet internement (organisation interne et contraintes externes) définissaient les possibilités et les limites d'une politique de contrôle et de répression des internés politiques. La politique d'exclusion commandait les mesures prises, mais la politique de rassemblement national pour régénérer la société française de l'intérieur pouvait justifier une rééducation par la rédemption du pécheur permettant sa réintégration dans la communauté. Dans une note confidentielle qu'il adressait au préfet du Loiret, le 4 janvier 1943, après la visite du camp de Pithiviers par le commandant de police allemande de sûreté, le préfet régional reprenait à son compte les inquiétudes de son interlocuteur allemand sur les problèmes de

discipline. Si, continuait-il, la discipline et la déférence n'étaient pas tout, elles participaient de l'objectif poursuivi :

« L'Administration en effet ne doit pas perdre de vue que l'internement – mesure de prudence imposée à l'État pour protéger la Société – n'est pas une solution définitive et que, par conséquent, les internés sont appelés à rentrer tôt ou tard dans la Société. Elle ne doit pas, pendant leur séjour, se contenter de les abriter et de les nourrir, mais elle doit entreprendre à leur égard une véritable tâche de rééducation »³³.

L'internement administratif avait à cet égard des effets contradictoires. En visant le risque et non l'action, le suspect potentiel et non le coupable supposé, la mesure administrative, qui s'appuyait sur des listes de militants qui n'avaient pas été mises à jour après le pacte germano-soviétique et la débâcle, offrait au directeur du camp la possibilité de jouer habilement sur des tièdes, voire sur des opposants à leur ancien parti. Mais, à quoi pouvait servir d'interner des tièdes et *a fortiori* des communistes en rupture de ban ? D'autant que les conditions mêmes de l'internement donnaient des arguments de poids aux militants convaincus qui avaient été pris dans la nasse. Dans de nombreux rapports, les chefs de camp soulignaient que la situation était objectivement favorable à l'endoctrinement des plus dubitatifs jusqu'à constituer comme une école de formation des cadres. De même, les contraintes allemandes, comme l'exécution d'otages pris dans les camps, pouvaient amener certains à s'interroger sur le changement de la stratégie communiste à la suite de l'attaque contre l'Union soviétique ; elles conduisirent plus souvent à resserrer les liens entre internés. De même il n'y avait pas de raison que les évolutions de l'opinion publique ne se retrouvent pas, en accéléré le plus souvent, derrière les barbelés du camp. L'administration devait nécessairement composer avec la chronologie.

Avant d'être confronté à l'affaire des otages, le sous-préfet Bernard Lecornu, qui suivait pour le préfet de Loire-Inférieure le camp de Châteaubriant, écrivait une longue note au capitaine Leclercq, le 9 mai 1941, peu avant l'arrivée d'importants contingents de militants communistes. On y

retrouve la recommandation majeure sur le « rôle social et moral » du chef de camp. Face aux communistes, il plaidait pour une ferme bienveillance afin de gagner leur confiance : « Il vous sera peut-être possible par la suite de leur faire comprendre les principes de l'ordre nouveau institué par le gouvernement du maréchal Pétain ». Mais l'essentiel de son propos tenait dans les dangers immédiats qu'il fallait prévenir :

« La concentration d'individus qui, malgré les décisions prises, ont continué à exercer une activité condamnée peut avoir pour résultats immédiats :
de renforcer les mystiques qui les animent en permettant des discussions et des échanges de vue, d'où la nécessité de faire travailler les internés et de les occuper le plus possible ;
de favoriser le recrutement de nouveaux adeptes. Veillez donc très attentivement à ce que les politiques ne puissent pas communiquer et encore moins se mêler aux autres internés pour quelque raison que ce soit (cuisines, réfectoires spéciaux, chantiers distincts) ;
de permettre la formation de cadres par l'action des plus instruits et des plus militants sur les autres qu'ils essaieront vraisemblablement de former comme chefs éventuels. Vous vous efforcerez de contrebalancer par une action personnelle des manœuvres de ce genre en démontrant que pratiquement une intervention des membres du parti dissous est sans effet et par contre l'intervention des représentants du Gouvernement est fructueuse et bienfaisante. Vous serez ainsi amené à vous adresser de préférence aux tièdes pour servir d'agents de liaison [...]
de doter le parti condamné de martyrs dont l'autorité et l'influence se trouvent renforcés par les souffrances (?) qu'ils ont endurées pour la cause ;
d'aigrir les internés et de substituer à leur doctrine actuelle, qui peut encore être surveillée et contrôlée voire même contrebalancée, une haine de la société qui les inciterait à passer à l'action directe au cours de leur internement et surtout à leur libération.
L'application stricte, sans brutalité inutile, des instructions ministérielles du 29 décembre 1940, vous permettra d'éviter ces écueils dont vous comprenez certainement toute la gravité.
[...] Le but : immédiatement prévenir une évolution des mentalités vers le pire, puis s'attacher à les redresser et à faire rentrer les internés dans la morale normale, enfin et si possible arriver à faire des internés des hommes utiles à la collectivité. »³⁴

³³ Note confidentielle du préfet régional pour le préfet délégué du Loiret, 4 janvier 1943, AD Loiret 6392.

³⁴ Lettre du sous-préfet de Châteaubriant (Bernard Lecornu) au chef du camp de concentration de Choisel, 9 mai 1941, AD Loire-Inférieure 43W3.

Des résultats inégaux. L'exemple du Vernet

Pour la mise en pratique, les directeurs de camps disposaient d'une palette assez large. Il s'agissait en premier lieu d'être bien informé. Dans tous les camps de politiques on avait mis sur pied des services d'information, plus ou moins développés et plus ou moins efficaces. Les tâches étaient complexes car il fallait à la fois contrôler le courrier, les colis, les visites, connaître l'état d'esprit moyen et les divers groupes structurants, prévenir les manifestations de toutes sortes jusqu'aux évasions.

C'est au Vernet qu'on trouva les services les plus complexes ; il est vrai que le ministère de l'Intérieur y avait regroupé des politiques étrangers qu'il jugeait particulièrement dangereux. Après avoir servi de camp d'hébergement pour Espagnols après la *retirada*, le camp avait été destiné dès la drôle de guerre aux étrangers jugés dangereux pour la sécurité de l'État et l'ordre public. Près de 5 000 internés de toutes nationalités, des « indésirables étrangers », avaient été internés tout ou partie de cette période. Il y avait toujours quelque 2 000 internés en octobre 1941, quand le responsable du service d'informations expliquait sa fonction :

« Pour diriger, dominer l'impénétrable amalgame que forme cette masse hétéroclite d'indésirables, il est nécessaire de lui permettre de se mouvoir sans heurts et de vivre sans maudire. Il faut lui créer une ambiance. C'est dans cette intention que fut institué le Service d'information (SI) qui avait pour principale mission de communiquer avec les internés, de calmer les exaltés, d'encourager les déprimés, de recueillir les doléances et les plaintes tout en surveillant les actes et les réactions afin de permettre le maintien de l'ordre et d'une discipline dirigée ».

Mais le rapport enregistrait déjà une nouvelle mouture de l'organigramme. Depuis l'armistice, un commissariat spécial avait été installé et avait pris en mains, en théorie, la mission de 2^e Bureau, tandis que le service de la censure avait gagné son autonomie. Trois services se consacraient donc au contrôle policier des internés. Étant dès lors chargé de gérer les questions de libération, de rapatriement ou d'émigration, le SI était amené à « cataloguer » les internés en fonction de leur dangerosité et de les suivre, en théorie en

liaison étroite avec le commissariat spécial et la Censure. Dès leur arrivée, les internés étaient soumis à un interrogatoire en vue de la confection de « notices individuelles » qui, après trois mois, étaient enrichies de remarques du SI sur leur comportement au camp, leur activité politique, leur religion, le tout, appréciation du SI à l'appui, étant transcrit sur des fiches qui constituaient le fichier central. S'ajoutait un fichier spécial qui permettait de connaître la position administrative de l'interné au jour le jour (emploi à l'extérieur, hôpital, dossier en cours etc.). En octobre 1941, le SI comptait 17 employés. De son côté le bureau de la censure ne ménageait pas sa peine. Le même mois, on comptait 9 898 lettres à l'arrivée et 8 660 au départ, soit 18 558 dont 40 % en français, mais 18 % en allemand, 22 % en espagnol, près de 10 % en italien et encore le même pourcentage dans les langues les plus diverses. Dans le même temps le commissariat spécial pouvait consacrer ses forces au travail d'infiltration. Les rapports conservés de l'indicateur en 1941 sont d'une particulière pertinence ; incontestablement les services de police connaissaient avec précision la situation politique au camp du Vernet.

Un changement survint en mai 1943. Le service des informations devint une des branches des services de police. L'objectif était de centraliser tous les renseignements. Au moins l'efficacité ne fut-elle pas au rendez-vous selon le commissaire de police lui-même qui constatait dès le premier mois :

« Cette transformation [...] ne semble pas avoir atteint le but qu'on se proposait. En effet ces deux services, autrefois indépendants, obtenaient les renseignements par des méthodes différentes et qui étaient propres à chaque service. Il est à remarquer que depuis que le service des informations est assuré par mon service, les renseignements ont sérieusement diminué, les internés se méfiant de la police ».

En outre, on retrouve là encore les problèmes d'effectifs : le service d'informations avait été très amoindri par de nombreux départs et mutations ; après la fusion, les inspecteurs du commissariat furent englués dans des tâches subalternes de classement et d'écriture jusque-là assumées par le SI. De fait, à

partir de cette date, les rapports de police sont bien moins informés et les analyses plus conformistes et standardisées³⁵.

Ailleurs le dispositif ne fut jamais aussi complexe qu'au Vernet qui, il est vrai, posait des problèmes spécifiques pour qui voulait assurer un contrôle policier. Ce furent les inspecteurs de police qui assurèrent cette tâche, en liaison plus ou moins étroite avec le directeur du camp. Dans le même temps le chef de camp disposait d'une batterie de punitions dont il usait différemment en fonction des lieux, du type de camp et de la conception qu'il avait de son propre rôle. À titre d'exemple, aux Tourelles (Paris), en novembre 1941, aux manifestations d'indiscipline répondaient, par ordre de gravité, des corvées particulièrement pénibles, la suppression des visites, la suppression du courrier, l'envoi dans une cellule simple, voir la cellule au pain sec et à l'eau (mais le règlement imposait de ne pas dépasser 4 jours de ce régime, suivi de 4 jours de régime normal). On retrouve partout, peu ou prou, les mêmes punitions, si ce n'est que le mitard était rare en dehors des installations du type citadelle ou caserne. À ce titre les droits communs d'Afrique du Nord étaient autrement plus mal lotis que les politiques. Il n'y eut sans doute pas de situation pire qu'au camp de Gafsa, situé en plein sud tunisien – très grandes chaleurs, grands froids, vents de sable. Au moment de la visite d'André Jean-Faure au printemps 1942, il s'y trouvait un centaine d'internés, pour l'essentiel des petits voleurs tunisiens. Quand le contrôleur civil responsable du camp voulait punir l'un d'entre eux, il l'envoyait dans une fosse, en l'occurrence un silo souterrain qui avait servi naguère à conserver la viande. On y accédait par un plan incliné et le silo était fermé à même le sol par un châssis horizontal en bois sur lequel était disposé un enchevêtrement de barbelés. « Il est difficile d'imaginer un procédé plus barbare de répression », commentait Jean-Faure. On avait là en

³⁵ Rapport du gestionnaire, chef du SI, sur le service d'information, 20 octobre 1941, AD Ariège 5W129 ; rapports mensuels du chef de camp, octobre 1941 et mai 1943, *ibid.* 5W130.

effet l'extrême de la punition individuelle dans le dispositif répressif dont usaient les chefs de camp³⁶.

Il faut cependant ajouter une autre distinction. À côté des punitions individuelles que chacun jugeait plus ou moins dans l'ordre des choses, il y avait les punitions collectives perçues en général comme une profonde injustice. Elles étaient cependant monnaie courante dans les camps de métropole. En cas d'évasion, il était ainsi fréquent que les visites fussent supprimées du jour au lendemain sans indication de durée. De même le courrier pouvait être suspendu. L'initiative venait souvent de la préfecture et le chef de camp n'était pas toujours en accord avec une mesure dont il voyait les conséquences sur l'état d'esprit des internés. Ailleurs, il y voyait au contraire le moyen d'affirmer son pouvoir. Dans l'un ou l'autre cas, cela s'inscrivait dans une autre logique que celle fondée sur l'infiltration et le retournement en jouant sur les divisions.

Diviser pour régner

Deux exemples, l'un à Aincourt (Seine-et-Oise), l'autre au Vernet (Ariège), nous montrent qu'une telle stratégie ne fut pas sans résultats. Comme nous l'avons vu [cf. chapitre 9], **Aincourt** abrita le premier camp d'internement de zone Nord. En octobre 1940, les Allemands avaient enfin répondu aux sollicitations des autorités françaises en acceptant que la préfecture de police de Paris organisât une vaste rafle dans les milieux communistes. Plusieurs centaines de militants d'avant guerre, pour beaucoup des syndicalistes et des élus, se retrouvèrent ainsi internés à quelques kilomètres de Paris, sous la garde d'un jeune commissaire de police qui, très vite, constata le caractère hétéroclite de cette population fort inégalement convaincue du bien fondé des thèses du

³⁶ Rapport du chef du CSS des Tourelles, 21 novembre 1941, AN F7 15107 ; rapport d'inspection d'André Jean-Faure (IGC) au camp de Gafsa (Tunisie), remis en mai 1942, AN F7 15111.

parti dissous un an plus tôt, quelques semaines après la signature du pacte germano-soviétique. Préfet de choc ; directeur de choc. Les deux personnages s'accordèrent parfaitement dans la politique suivie au camp d'Aincourt³⁷. Ils n'eurent de cesse de jouer sur les antagonismes entre internés et d'obtenir des ralliements. Très vite, le commissaire sut tout le parti qu'il pouvait attendre de la collaboration étroite avec Marcel Gitton et ses amis. Gitton était le secrétaire à l'organisation du PCF au moment de la signature du pacte germano-soviétique et sa défection, annoncée à la fin novembre 1939, fut l'une des rares au sein de l'appareil central, qui plus est à ce niveau, alors que les ruptures avaient été nombreuses parmi les élus, au premier rang desquels Marcel Capron député-maire d'Alfortville depuis 1929 et secrétaire de l'Union populaire française, le groupe parlementaire dissident formé le 8 décembre 1939 qui réunit la plupart des députés communistes en rupture de ban. Gitton rejoignit ce groupe et il se fixa bientôt comme principal objectif de construire un nouveau parti ouvrier qui prît la place du PCF interdit et largement rejeté³⁸. Il saisit l'opportunité que lui offrit la défaite. Il s'était alors rapproché de Jacques Doriot. Avec son équipe, il s'installa dans le même immeuble que le PPF et il contribua au lancement du *Cri du peuple*, le journal dont Doriot publia le premier numéro le 19 octobre 1940. Rappelons que, pendant plusieurs mois encore, le leader du PPF se présenta comme le meilleur soutien du maréchal Pétain et de sa politique. En fait Gitton avait gardé comme objectif la réunion des dissidents anciens et à venir. Il s'appuya pour cela sur les fluctuations de la stratégie communiste. Il trouva dans les internés

³⁷ Nous nous appuyons sur le travail de Nadia Ténine-Michel, "Aincourt (octobre 1940-septembre 1942)", in Jean-Pierre Rioux, Jean-Pierre Azéma et Antoine Prost dir., *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Paris, Presses de la FNSP, 1987, pp. 183-191 (voir la version complète dans les actes dactylographiés du colloque de 1983 sur ce thème, organisé par l'IHTP, le CRHMSS et l'IEP).

³⁸ Il évoquait cette perspective dans une lettre qu'il envoya en février 1940 à un autre député qui venait de rompre, Sulpice Dewez : « Sur cette voie, mon cher Sulpice, nous nous sommes engagés tous les deux, avec d'autres qui, je l'espère, se feront de plus en plus nombreux. Et si l'on m'en laisse la possibilité, je consacrerai à cette tâche, avec tous ceux qui voudront bien s'y associer, tous les efforts dont je suis capable » (Archives Guerre-Dewez ; lettre citée par Guillaume Bourgeois dans sa biographie de Gitton pour le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit., t.30, 1987, pp. 85).

administratifs le terrain de prédilection pour son action. Quant au directeur du camp d'Aincourt il comprit le parti qu'il pouvait en tirer. En février 1940 il recevait dans son bureau les amis (internés) de « Gitton, Clamamus, Doriot » et entretint des contacts réguliers avec Gitton et Capron.

Par ailleurs, Gitton, peut-être parce qu'il se sentait alors plus proche de la Révolution nationale que du collaborationnisme doriotiste nouvelle formule, rompit avec Jacques Doriot au début de juin 1941 et forma son propre parti, le Parti ouvrier et paysan français (POPF). Il trouva de nouveaux arguments dans l'attaque allemande contre l'URSS et le nouveau revirement stratégique opéré par la direction communiste clandestine, puis le déclenchement de la lutte armée. Davantage qu'un programme politique, Gitton poursuivait des objectifs très pragmatiques : il voulait rassembler les dissidents communistes autour de lui et se fixa comme une priorité absolue la libération d'un maximum d'internés après, s'entend, les avoir récupérés. Avant juin 1941, il fut relayé par la presse parisienne visant la clientèle anciennement communiste, ainsi de *La France au travail* et du *Cri du peuple* qui lancèrent une campagne pour la libération des internés. Le POPF suscita ainsi, avec le soutien du chef de camp, une véritable dissidence parmi les internés d'Aincourt. Effectivement, les tensions furent très importantes au sein du camp et les nombreux indicateurs permirent de démanteler trois directions communistes clandestines.

Le résultat était là : selon un rapport en forme de bilan, le chef d'Aincourt estimait, en février 1942, à quelque 150 le nombre de membres du POPF, soit 13 % des internés passés par le camp. En outre, la moitié des signataires de la première « Lettre ouverte aux ouvriers communistes » du POPF et le cinquième de la seconde étaient des anciens du camp. Selon le bilan établi par l'historienne Nadia Michel à partir d'un dépouillement exhaustif des riches archives du camp, sur les 1 156 internés passés par Aincourt, 335 (29 %) avaient rompu avec le PC, 182 (16 %) étaient des militants convaincus et 655 (55 %) s'étaient peu signalés pendant leur internement. On mesure l'ampleur de la fracture, même si les déclarations de reniement méritent d'être nuancées à

l'aune du marché implicite. En fait, la libération obtenue au prix d'un reniement officiel et du soutien des gittonistes ne déboucha que pour une petite minorité sur un engagement au sein du POPF. Il n'empêche que la situation d'Aincourt inquiéta à juste titre le parti communiste qui pouvait craindre la réussite d'une entreprise de déstabilisation qui se nourrit, à partir de l'été 1941, du nouveau changement de stratégie du PCF et du traumatisme suscité dans les camps par la politique allemande des otages. L'opération montée en parallèle avec l'aide du SIPO-SD (Boemelburg) pour retourner Marcel Cachin confirma le danger. Le 4 septembre 1941, Marcel Gitton était exécuté dans une rue des Lilas, petite commune de la banlieue parisienne. Marcel Capron prit bien la suite, avec le titre de secrétaire général du POPF, et continua cette politique dans les camps de zone Nord, mais, sans compter qu'il faillit lui-même être tué en avril 1942, il bornait ses objectifs politiques à la libération des communistes en rupture.

L'entreprise du POPF ne suscita pas partout le même enthousiasme. À Pithiviers (Loiret), devenu camp pour politiques à l'automne 1942, le chef de camp et le responsable à la préfecture du suivi des camps du département accueillirent avec beaucoup de réticences les tentatives de Capron. Ils faisaient valoir à leur tutelle, d'une part, le risque encouru par les internés qui rejoindraient officiellement le POPF, d'autre part, la facilité que pouvaient avoir les militants toujours convaincus à se renier officiellement pour obtenir une libération rapide. Par exemple, on trouve copie d'une lettre qu'adressa, le 10 février 1943, Capron à son principal relais dans le camp, dans laquelle il se plaignait qu'une seule des douze personnes libérées grâce à son intervention avait pris sa carte au POPF, malgré les engagements formels pris avant leur libération. En zone Sud, les réticences vinrent de plus haut. Le 23 février 1942, le secrétaire général à la police, Rivalland, répondait au préfet de l'Ariège qui l'interrogeait sur les suites à donner à une tentative d'implantation du POPF au Vernet : « J'ai l'honneur de vous informer qu'aucune activité politique ne devant en principe être autorisée dans les camps d'étrangers, il n'y a pas lieu de remettre cette correspondance à ses destinataires ». Là comme ailleurs, les

autorités se méfiaient de toute tentative des activistes parisiens de s'implanter en zone Sud³⁹.

Pour autant, l'utilisation des contradictions entre internés n'était pas l'apanage de la zone Nord. Le camp du **Vernet** nous en fournit justement un exemple. Il est vrai que les fractures de la guerre d'Espagne furent longtemps vivaces ; on ne pouvait envisager un voisinage pacifique entre libertaires et communistes espagnols, or ces deux familles étaient également fort puissantes au camp du Vernet. Mais la famille libertaire n'avait pas été épargnée non plus par les dissensions nées d'une appréciation différente de la guerre. Le rapport très documenté du commissaire R. T., en février 1942, en donne une idée fort précise. Alors, le mouvement libertaire était divisé en trois tendances. La première était dirigée par Jaime Esgeas dit « Germinal », le mari de Federica Montseny, secrétaire général en titre et seul en liberté d'un comité national dont les autres membres étaient internés au Vernet. Les « Amis de Londres » formaient la deuxième tendance qui tenait son nom de sa forte représentation outre-Manche, relayée en France par quelques militants comme Manuel Salgado ou José González Marin. Le POT (*Partido Obrero del Trabajo*) n'est connu, semble-t-il, que par les rapports de police et quelques papiers qui furent trouvés chez Esgeas. Le président en aurait été Ricardo Sanz, ancien chef de la 26^e division (colonne Durruti) ; avec les autres dirigeants présumés, il se trouvait au Vernet. Pour résumer, les clivages de la guerre d'Espagne se retrouvaient là entre ceux qui, alors, avaient été prêts à gouverner avec les autres forces républicaines, les « participationnistes », et les tenants d'une totale autonomie du combat, les « révolutionnaires ». L'analyse différenciée de la guerre allait faire rejouer cette ligne de fracture, Esgeas refusant de participer à un combat qui, à son sens, n'était pas le sien, les militants des « Amis de Londres » et du POT s'engageant bien plus précocement dans la Résistance.

³⁹ Dossier POPF de Pithiviers, novembre 1942 – mars 1943, AD Loiret 34113 ; lettre du SGP au préfet de l'Ariège, 23 février 1942, AD Ariège 5W373.

Protégés pendant plusieurs mois par l'accord entre le Mexique et la France [cf. chapitre 10], les responsables libertaires qui ne se trouvaient pas encore au Vernet furent arrêtés à l'automne 1941 à la suite d'une longue enquête qui était partie un an plus tôt d'un signalement du commissariat de Marseille. Dans un rapport qui reconstitue l'historique de l'affaire, les policiers mettaient en avant les dangers que constituaient à leurs yeux ces groupements : l'organisation confirmée et maintenue alors qu'interdite, les risques encourus par les relations franco-espagnoles et l'existence d'un foyer d'agents de l'*Intelligence Service*. À l'arrestation des responsables anarchistes à l'automne 1941 succéda une vaste rafle dans une vingtaine de départements de la zone non occupée en janvier et février 1942 à partir des listes saisies. Les responsables furent jugés et condamnés par le tribunal militaire de la 17^e région militaire (Toulouse), tandis que les cadres déjà internés au Vernet furent transférés en Afrique du Nord.

Les protestations du directeur du camp ne purent empêcher ce transfert. Dans son rapport mensuel de janvier 1942, il ne pouvait être plus clair sur ses objectifs et sa méthode :

« Quant au parti libertaire espagnol qui contrecarre avec une certaine efficacité l'action communiste, il semble pour l'instant avoir acquis une certaine force dans le camp. Il ne déploie cependant aucune activité pouvant nuire à la sécurité du camp. Il aide même les autorités en empêchant toute recrudescence de l'activité communiste. Il est cependant à surveiller étant donné le rôle joué par ce parti dans la politique espagnole.

Étant donné la composition politique du camp, il est indispensable de se servir des uns pour lutter contre les autres. Cela ne va pas sans risque certes mais, pendant qu'ils sont occupés à lutter entre eux dans le camp, ils se gênent mutuellement et leur action vers l'extérieur en est en quelque sorte paralysée. »

Quelque temps plus tard, le préfet de l'Ariège se montrait plus explicite encore :

« Par rancune idéologique et, sans doute aussi, dans un but utilitaire immédiat, les intéressés fournissent des renseignements sur les chefs communistes, la composition et la réunion des cellules, leur organisation, et ont permis dans une large mesure leur dislocation par l'envoi en Algérie ou le transfert au centre spécial de Castres des éléments les plus dangereux ».

S'appuyer sur les anarchistes pour surveiller les communistes, cela passait par la distribution de postes de responsabilité, comme le secrétariat du médecin militaire de l'hôpital des internés, la direction du magasin du matériel, de l'atelier des charpentes, de l'atelier de la métallurgie, de l'intendance de quartier etc. Cela passait également par la distribution de cartes de circulation. Si l'on en croit une note des RG qui se faisait l'écho de renseignements recueillis au camp, l'un des principaux responsables libertaires du camp, I.-P., avait pour mission, au Bureau central du travail, de signaler les internés communistes qui pouvaient être proposés pour une corvée, afin d'éviter leur emploi dans des corvées extérieures. Il était également censé vérifier si aucune action politique ne s'y développait. Or, après la visite de l'Inspection générale des services de la PJ dans le cadre de l'enquête en cours, la direction dut retirer quelques uns de ces avantages, ce qu'elle déplora d'emblée.

Dans le même rapport du 13 mars 1942 où il résumait la situation pour la tutelle, le préfet se démarquait cependant un peu en signalant que, malgré ses instructions, des anarchistes se trouvaient encore dans des corvées extérieures. Sans reprendre à son compte le souhait du ministère de voir un nombre significatif de ces responsables libertaires transférés en Afrique du Nord, il ne proposait pas moins que la mesure visât les « meneurs ». C'est ce qui fut fait, au grand dam du chef de camp, mais tardivement, par le convoi organisé le 11 juillet 1942 (comprenant 45 internés du Vernet dont au moins 34 militants libertaires connus)⁴⁰.

⁴⁰ Sur l'opération visant le mouvement libertaire et les répercussions au Vernet, nous avons utilisé les documents en AMI 8931mi3 liasse3, 8935mi51 liasse1 (dont la note des RG du 28 janvier 1942, les rapports du préfet de l'Ariège des 9 et 13 mars 1942) et en AD Ariège 5W130 (dont les rapports mensuels du directeur du camp de janvier et février 1942) et 5W373 (lettre du même au préfet de l'Ariège, 12 janvier 1942). Sur le convoi du 11 juillet 1942, AN F7 15111.

UNE CONSTANTE : LA VOLONTE DE TRI

Le transfert en Afrique du Nord fut, avec la spécialisation des camps et la circulation des présumés « meneurs » en métropole, l'une des solutions que trouva le ministère de l'Intérieur pour résoudre tant soi peu les problèmes de police des internés posés par la gestion des camps.

Transférer les meneurs en Afrique du Nord

L'idée d'un tel transfert fut très précoce. Nous en avons trouvé la première trace dans la demande faite par Ingrand, représentant de l'Intérieur près la DGTO, dès le 27 novembre 1940. Constatant le danger d'un camp pour politiques à proximité de Paris, le manque d'armement des gardes et l'impossibilité, sur ces deux points, d'obtenir des Allemands la moindre amélioration, il demanda le transfert des internés communistes d'Aincourt en Afrique du Nord, relayant un souhait du préfet de Seine-et-Oise. Ingrand reposa la question en janvier 1941 en constatant qu'il ne pouvait obtenir les emplacements nécessaires à l'ouverture de camps en zone occupée. Dans la mesure où les camps de zone Sud étaient déjà surpeuplés, l'option algérienne semblait la meilleure. Encore fallait-il que l'occupant acceptât le transfert d'internés politiques hors de son contrôle direct, ce à quoi il se refusa constamment⁴¹.

Compte tenu de la congestion des camps de zone Sud, des objectifs politiques et idéologiques du nouveau régime, mais aussi des bruits qui circulèrent alors d'une opération de grande envergure des communistes dans les camps d'internement visant à organiser des évasions collectives, voire une insurrection, la question fut également très rapidement d'actualité en zone Sud.

⁴¹ Lettre du préfet, délégué du ministre de l'Intérieur près la DGTO, au ministre de l'Intérieur, 27 novembre 1940, AN F7 15107 ; note du 2^e Bureau pour le ministre de l'Intérieur, 16 janvier 1941, AN F7 15086.

De fait les choses se précipitèrent à la fin janvier 1941. Dès le 28, l'Intérieur adressait une dépêche au gouverneur général en Algérie, Abrial, lui demandant de procéder sans délai à l'aménagement de centres de séjour surveillé dans les territoires du sud de l'Algérie pour y recevoir « 5 000 militants extrémistes dangereux, français et étrangers ». Le lendemain se tenait une réunion interministérielle sur ce thème dans les locaux de la DPTE sous la présidence du DAPAG. Étaient représentés l'Intérieur (le DAPAG, les chefs du 2^e, du 5^e et du 7^e Bureaux), la Guerre (1^e Bureau de l'EMA et DSA), la SNCF (le chef de la Section des communications), le ministère de la Production industrielle et du Travail et la direction des affaires algériennes. Cette liste suffit à dire à la fois l'importance de la question en débat et la diversité des contributions. Directeur de la police du territoire et des étrangers, Fourcade ouvrit la séance en annonçant la décision du Gouvernement : par mesure de sécurité, quelque 5 000 internés ou incorporés dans les GTE (3 000 Français et 2 000 étrangers), considérés comme particulièrement dangereux pour l'ordre public, devaient être transférés en Afrique du Nord. Chaque service y mit du sien : l'EMA accepta de fournir les escortes nécessaires pour les transferts d'étapes jusqu'au port d'embarquement en métropole ; la DSA pensait obtenir l'accord de la commission de Turin, sous réserve qu'aucun Italien ne fût concerné (le transfert au Vernet sembla donc la bonne solution) ; la SNCF affirma, « puisqu'il s'agit d'une décision gouvernementale, [que] toute satisfaction sera donnée », en soulignant cependant les difficultés à réunir le matériel nécessaire compte tenu des exigences du ravitaillement et du trafic normal, avant d'ajouter que « l'opération doit être menée avec précaution pour éviter des indiscretions ». Quant à la direction des affaires algériennes, elle ne pouvait que se conformer à une décision gouvernementale, mais « instruite par des précédents », elle désirait savoir si la question des crédits avait été réglée. Son représentant posa également la question de la sécurité, craignant l'évasion d'internés « susceptibles de contaminer la population indigène ». De la discussion générale qui suivit, on conclut à la nécessité de s'appuyer sur l'armée et non sur

les gardes civils. Cette décision participa de la spécificité algérienne qu'on avait déjà notée dans la garde des camps [cf. chapitre 11].

En fait, le principal obstacle provint des commissions d'armistice allemande et italienne. Les négociations s'y poursuivirent tout au long de février. Les textes sont étonnants qui montrent des autorités françaises prêtes, sur cette question, à la plus grande fermeté vis-à-vis des vainqueurs. Les Italiens finirent par accepter que des Français fussent transférés. Allemands et Italiens s'opposèrent en revanche au transfert de ressortissants de puissances en guerre. Pour les Espagnols, les Allemands craignaient, par ce biais, une réémigration massive vers le Mexique. Le 23 février, Huntziger, ministre secrétaire d'État à la Guerre, arrêtait la position définitive qui montre à la fois la détermination française en la matière et la prise en compte, indirecte, des exigences de l'occupant dans l'articulation acrobatique entre les positions de principe et les limites imposées par les circonstances :

« [...] 2/ Il importe de ne pas créer de précédent en demandant aux commissions d'armistice une autorisation d'embarquement, mais il faut tenir compte des tendances actuelles de la commission italienne qui prétend nous imposer un contrôle sévère de tous les passagers à destination de l'Afrique du Nord ainsi que son autorisation préalable à l'embarquement de militaires ou de civils en âge de porter les armes. D'autre part, pour des raisons de sécurité le transport des extrémistes s'avère urgent.

3/ Dans ces conditions il a été décidé de ne pas prévenir les commissions d'armistice, mais de choisir les indésirables à transporter parmi ceux de nationalités non sujettes à contrôle italien [...]

4/ [...] Les deux premiers détachements ne comprendront que des Français ; les deux suivants des Français, des Espagnols, des neutres vraiment neutres [...], des ressortissants allemands non réclamés par l'Allemagne et des Polonais apatrides n'ayant pas appartenu à l'armée polonaise de 1939-1940. »

Huntziger annonçait ces premiers transports pour la première quinzaine de mars. Effectivement le premier convoi partit le 1^{er} mars 1941. Une intervention de la commission allemande d'armistice compliqua un temps les opérations : le 3^e convoi, prévu pour le 16 mars, dut être ajourné car il comprenait des ressortissants allemands et autrichiens ; la conclusion de l'affaire mérite l'attention puisque, quelques jours plus tard, la CAA donna finalement son aval aux transferts d'étrangers indésirables en Algérie « à

condition que les Allemands aryens ne fussent pas atteints par cette opération » le rapatriement pour le travail étant en cours ou envisagé pour nombre d'entre eux. À la mi mars 1941, des autorités allemandes ne voyaient donc toujours pas d'opposition au transferts de Juifs allemands vers des territoires sur lesquels ils avaient nécessairement moins de prise encore que sur la zone libre métropolitaine.

Avec une incertitude sur deux d'entre eux, 10 convois se seraient succédé du 1^{er} mars 1941 au 27 août 1942, dont les 8 premiers en 1941. Ce furent donc au maximum 1 390 personnes, internées pour l'essentiel, qui furent ainsi transférées en Afrique du Nord⁴².

Spécialiser les camps et faire circuler les internés

Cela ne constitua donc qu'une solution très partielle aux problèmes posés à l'administration des camps. Les difficultés ne manquèrent pas non plus pour la mise en œuvre des deux mesures qui furent constamment demandées par les chefs de camp, à savoir la spécialisation des camps et la circulation des « meneurs ». Comme ils eurent l'occasion de le dire, par exemple, les 23 et 24 septembre 1941 à l'occasion de la réunion de tous les chefs des camp de zone Sud à Vichy, la circulation des « meneurs » permettait d'éviter l'organisation de réseaux et, à terme donc, de complots, tandis que la spécialisation des camps s'imposait pour la bonne marche des établissements, compte tenu de la grande diversité des profils d'internés. Les incidents entre marché-noir et droits communs ou entre droits communs et politiques posaient plus de problèmes qu'ils ne signalaient des tensions exploitables par la

⁴² Réunion interministérielle du 29 janvier 1941 (pv par la DPTE) ; note de la DPTE au sujet du transfert en Algérie des internés communistes et étrangers, 15 février 1941 ; réunion interministérielle du 19 février 1941 (pv par la DPTE) ; Huntziger, ministre secrétaire d'État à la Guerre, DSA (signé Koeltz), à l'amiral président la délégation française près de la CIA, 23 février 1941 ; notes sur les 10 convois à destination de l'Algérie (la Sûreté nationale est avertie le 20 mars de la décision de la commission de Wiesbaden concernant les Allemands) ; AN F7 15111.

surveillance. Cependant, on voit d'emblée la difficulté de concilier les deux objectifs. Compte tenu de l'impossibilité de jouer sur les deux zones, la volonté de faire circuler les « meneurs » venait contredire les désirs de spécialisation, le premier objectif impliquant nécessairement le contact avec d'autres catégories.

Dans une note du 15 janvier 1942, le 2^e Bureau de la DGPN pesait encore les avantages et désavantages d'une spécialisation. L'isolement des communistes paraissait en particulier s'imposer

« en raison des "écoles" qui peuvent se constituer dans les centres de séjour surveillé, écoles à la tête desquelles se placent d'eux-mêmes les chefs et militants de premier plan qui trouvent, parmi la population disparate des repris de justice ou des trafiquants de marché noir, un terrain des plus favorables à leur enseignement ».

Il semblait donc nécessaire au moins de réserver des camps aux communistes. Mais tous les communistes pouvaient-ils être rassemblés sans les trier alors même que leur engagement semblait, comme on l'a vu, si inégal ? À l'inverse, réserver un camp aux « communistes durs » posait bien des problèmes :

« c'était désigner ce camp et, implicitement, ses occupants aux autorités allemandes comme une réserve d'otages appelés éventuellement à subir le poids de la répression consécutive à de nouveaux attentats, toujours possibles. En dehors de ce danger, dont on a vu, à Châteaubriant, les dramatiques effets, on court également celui de désigner ces camps pour des déportations possibles dans des centres comme celui de Compiègne, administré et commandé par les seules autorités allemandes, en dehors du contrôle de l'administration française ».

On notera dans cet argumentaire à la fois la trace du traumatisme consécutif aux exécutions d'otages et la volonté toujours affichée d'affirmer la souveraineté de l'administration française sur l'ensemble du territoire. Pour finir, le même service évoquait le problème de localisation. Le camp devait être assez proche des grands centres pour faciliter la tâche de l'administration, mais pas trop prêt pour ne pas risquer d'opération subversive, en évitant en outre des lieux d'implantation communiste traditionnelle où les internés pouvaient disposer de relais potentiels.

Les rafles et les déportations de l'été 1942 compliquèrent encore l'affaire et il fallut attendre le 30 octobre 1942 pour voir la première circulaire ministérielle visant, globalement, à la spécialisation des camps, du moins en

zone Sud : les marché-noir et autres trafiquants devaient se retrouver à Sisteron, les repris de justice et souteneurs à Fort-Barraux, les politiques (quelle que fût leur conviction) à Saint-Sulpice-la-Pointe et à Saint-Paul-d'Eyjeaux, les femmes (toutes catégories) à Brens (Tarn). Les quelques centaines de nomades internés en zone Sud devaient rejoindre le nouveau camp de Saliers ; mais, comme il était trop petit, l'assignation à résidence restait la règle pour les autres nomades. L'année suivante, d'autres impératifs vinrent compliquer le tableau. On se convainquit dans un premier temps de la nécessité de séparer les communistes entre « durs » et « mous ». Bousquet décida en octobre de transférer les premiers à la maison centrale d'Eysses, en laissant les seconds à Saint-Sulpice, Saint-Paul-d'Eyjeaux étant fermé car il ne présentait pas des conditions suffisantes de sécurité. Mais, après la mutinerie d'Eysses, on décida, en décembre 1943, l'envoi des « durs » à Sisteron. Dans le même temps les marché-noir de Sisteron devaient être transférés à Nexon où se trouvaient depuis quelques mois une centaine de repris de justice, lesquels seraient partis pour Fort-Barraux. Ce dernier exemple confirme les difficultés rencontrées par le ministère de l'Intérieur dans sa politique de spécialisation. La conjoncture venait rapidement remettre en cause les projets les plus élaborés. Les tentatives des autorités françaises en zone Nord furent plus aléatoires encore. On sait par exemple que 713 communistes « durs » de Voves furent envoyés à Pithiviers à l'automne 1943, ce qui compliqua singulièrement la vie du chef du camp de Pithiviers ; quant au chef du camp de Voves, il constatait que le ministère n'avait pas tenu des compte des listes qu'il avait établies, nombre de « meneurs » restant à Voves après l'arrivée des droits communs⁴³.

⁴³ Procès verbal de la réunion des chefs de camp de zone Sud, 23 et 24 septembre 1941 ; note du 2^e Bureau, DGPN, sur la spécialisation par catégorie d'internés administratifs des CSS, 15 janvier 1942, AN F7 15086 ; note de la DPTE sur la spécialisation des camps, 30 octobre 1942, AN F7 15088 ; rapports hebdomadaires de l'inspecteur de police au commissaire principal, 4 et 11 décembre 1943, AD Loiret 340886 ; rapport mensuel du commandant du camp de Voves, 30 novembre 1943, AD Eure-et-Loir 6W52.

Des contraintes trop lourdes

Trop d'obstacles rendaient aléatoires de tels projets volontaristes. Déjà, en zone Sud, les transferts furent certes opérés après la circulaire du 30 octobre 1942, mais l'arrivée des troupes allemandes et leurs exigences en matière de sécurité et de lieux de casernement, les envois massifs dans les chantiers Todt, les déportations des Juifs puis des politiques remirent en question les schémas théoriques. On imagine aisément que les contraintes de l'occupation se firent davantage et plus précocement sentir en zone Nord. Là, dès l'origine, et en zone Sud, à partir de novembre 1942, les Allemands firent prévaloir les exigences de la sécurité militaire. C'est au nom de cette sécurité qu'il firent ainsi évacuer les camps de la côte atlantique comme Choisel-Châteaubriant en mai 1942. Pour les mêmes raisons, le commandement militaire voulut faire évacuer dans un second temps les camps de Mérignac et de Rouillé, mais l'affaire traîna. Les communistes furent transférés à Voves, les droits communs à Rouillé et les marché-noir à Gaillon (Eure), après le départ de ce dernier site vers Voves des quelque 70 communistes qui s'y trouvaient. D'une certaine façon les impératifs militaires favorisèrent le double mouvement de concentration et de spécialisation du printemps 1942 en zone Nord.

La sécurité militaire, ce fut également pour l'armée d'occupation la nécessité de disposer de cantonnements. Ainsi, dès novembre 1942, les troupes allemandes s'installèrent dans les bâtiments en dur de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) que, rappelons-le, la Guerre avait mis à la disposition de l'Intérieur en janvier 1941. Or 2 500 internés se trouvaient alors dans le camp. Le préfet des Pyrénées-Orientales obtint des Allemands de pouvoir se réserver la disposition de deux îlots, le cas échéant, mais le camp fut officiellement dissous le 26 novembre 1942. Les internés furent incorporés dans des GTE (441), ou transférés à Saliers (299) ou, principalement, à Gurs (1 530). Le 15 janvier 1944, dans le cadre de la renégociation de la convention entre les deux ministères, le Secrétariat général au Maintien de l'ordre (SGMO) décida

de rétrocéder l'essentiel du camp au Génie militaire, à l'exception des deux îlots précités, si ce n'est que les Allemands étaient toujours là. Et, à la fin avril, les Allemands obtinrent la réquisition d'un nouvel îlot pour le cantonnement de 350 hommes.

Dans quelques cas, le gouvernement français lui-même imposait des impératifs d'ordre national. Le camp de Récébédou fut ainsi fermé au début de l'automne 1942, avec l'accord des Allemands : la Poudrerie nationale de Toulouse avait mis à disposition ces installations pour l'installation d'un camp 18 mois plus tôt, mais, comme la poudrerie de Toulouse était remise en marche, elle avait besoin de cantonnements pour y loger à nouveau des ouvriers. Le secrétaire d'État à la production industrielle en avertissait la DGPN le 28 juillet 1942 (soit avant les rafles de zone Sud) et, malgré une intervention de Jean-Faure qui souhaitait conserver ce lieu au moins jusqu'au mois de mai suivant, compte tenu des soins particuliers que demandait cette population internée – nous étions alors le 14 août, les services de l'industrie renouvelèrent bientôt leur demande en réduisant encore le délai autorisé. Les internés qui n'avaient pas été déportés furent bientôt transférés à Noé et à Nexon. Pourtant, les événements de novembre 1942 changèrent encore la donne et un régiment de la Wehrmacht y séjourna avant d'occuper Toulouse⁴⁴.

Le contrôle effectif des internés tenait également à l'armement de la garde. Là aussi les déboires furent nombreux. La convention d'armistice imposait de passer par les Allemands qui, s'ils souhaitaient l'efficacité, n'avaient confiance ni dans l'état d'esprit de la garde, ni dans sa capacité à contrer une opération éventuelle de la Résistance visant à s'emparer des armes. La pénurie d'armes et de munitions fut régulièrement signalée par les chefs des centres de séjour surveillé, y compris en tenant compte des sous-effectifs

⁴⁴ Le préfet, délégué de l'Intérieur près la DGTO, à SGP (IGC), 30 avril 1942 (objet : l'évacuation du CSS de Châteaubriant), AN F7 14891 ; note de la direction de l'administration de la police sur la fermeture du camp de Rivesaltes, 26 novembre 1942 ; SGMO au préfet des Pyrénées-Orientales, 15 janvier 1944, AN F7 15105 ; lettres du secrétaire d'État à la production industrielle (direction des industries chimiques) à la DGPN, 28 juillet et 20 août 1942 ; note de Jean-Faure, 14 août 1942 ; SGP à préfet de Haute-Garonne, 26 septembre 1942, AN F7 15098.

également décriés. La première offensive de grande envergure fut lancée par les autorités de Vichy en janvier 1942 : dans une lettre adressée le 24 au Dr Best (MBF–section administrative), le ministre de l'Intérieur prenait acte d'un accord de principe pour qu'un armement spécial fût affecté aux CSS qui devait comprendre des armes de position (fusils-mitrailleurs) et l'armement individuel des gardiens (mitraillettes, mousquetons et revolvers). Les circonstances amenaient le ministre à souligner l'importance et l'urgence d'une telle mise à niveau :

« Selon les informations qui viennent de m'être communiquées, des organisations communistes qui ont un besoin urgent de disposer de cadres nécessaires, se proposeraient d'obtenir, par tous les moyens, la libération des militants détenus dans des établissements pénitentiaires ou des centres de séjour surveillé. [...] Une organisation est actuellement mise sur pied pour soustraire à leur détention actuelle, d'ici le 1^{er} mars 1942, tous les militants ayant occupé des fonctions au sein du Parti communiste ».

Si l'on se réfère aux tableaux fournis à l'appui de la demande, en se méfiant cependant d'une sous-estimation classique dans une pareille situation, les 70 gardes civils de Rouillé n'avaient, par exemple, à leur disposition que 3 pistolets (27 cartouches) et 20 mousquetons (302 cartouches) ; pour les 81 gendarmes et 54 gardes civils de Pithiviers on comptait 103 pistolets et 13 mousquetons (avec toujours un rapport de 1 à 9 et de 1 à 15 pour les munitions). La situation et les souhaits furent résumés dans un tableau récapitulatif :

Armes	Armement actuel	Armement supplémentaire demandé
Fusils mitrailleurs	25	60
Pistolets mitrailleurs	8	71
Mousquetons	667	1 296
Pistolets	1 420	747
Grenades à main	Néant	2 054
Grenades lacrymogènes	60	1 254

On mesure le décalage entre la réalité et les besoins. Mais, sans qu'on en ait une idée précise, les souhaits ne furent que partiellement exhaussés.

La volonté de voir ses troupes mieux armées fut régulièrement affichée par le secrétaire général à la police de Laval, René Bousquet. Constamment il chercha à imposer la place des forces françaises de sécurité pour prendre en charge les tâches de répression et de persécution. Malgré les accords avalisés par Oberg, les Allemands restaient fort méfiants, une méfiance qu'un grave incident vint conforter. La méfiance, on en trouve trace encore le 19 août 1943 dans une lettre du commandant de la police de l'ordre (Ordnungspolizei – MBF) au ministre de l'Intérieur (à l'attention de Leguay, délégué du SGP à Paris) : après un rapide contrôle dans les camps de zone Sud, les Allemands avaient constaté que certains gardes disposaient d'armes qui n'étaient pas autorisées par la commission d'armistice, notamment des armes automatiques. Le service demandait avant la mi septembre une liste des camps des deux zones avec personnel et armement. L'incident survint quelques jours plus tard : le 25 septembre 1943, vers 3 heures du matin, le camp de Gurs était attaqué par 31 « terroristes » qui, à cette occasion s'emparèrent, sans grande résistance, d'un stock d'armes non négligeable, à savoir 235 mousquetons, 271 baïonnettes, 368 revolvers, 2 mitrailleuses, 17 000 cartouches de fusil, 8180 de revolver et 2 000 de mitrailleuse. Or, écrivait Oberg à Bousquet le 18 octobre 1943 : « L'armement autorisé était de 2 mitrailleuses légères avec 2 000 cartouches. De même que pour chaque homme de garde (18 hommes), 1 revolver avec les munitions correspondantes ». Oberg exigeait des explications sur cet écart entre le réel et l'autorisé et sur « l'attitude incompréhensible, au moment de l'attaque, de la garde dont le chef, sans avoir été avisé, a dormi toute la durée de ladite attaque ». Dans sa réponse du 2 novembre, Bousquet arguait de l'époque où le camp de Gurs comptait plus de 10 000 internés et 400 agents, les armes ayant ensuite été stockées. Il n'en signalait pas moins qu'il avait ordonné une enquête sur l'ensemble des camps ; c'est à cette occasion qu'il décida la fermeture de Saint-Paul-d'Eyjeaux, jugé trop difficile à défendre, et l'envoi des politiques les plus dangereux de ce camp et de celui de Saint-Sulpice à la maison centrale d'Eysses, transformée pour une part en centre d'internement administratif [cf. *supra*]. Ce que craignaient le plus

les Allemands, c'était principalement l'attitude des gardes des camps. L'affaire de Gurs pouvait pour le moins les conforter dans leurs inquiétudes⁴⁵.

⁴⁵ Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur (le DGTO) au Dr Best (MBF), 24 janvier 1942 ; commandant de l'Ordnungspolizei (circonscription du MBF) au ministre de l'intérieur (à l'intention de Leguay), 19 août 1943 ; Karl Oberg à René Bousquet, 18 octobre 1943 et réponse de Bousquet le 2 novembre, AN F7 14891. Sur les réactions de la Gendarmerie, voir le rapport du chef d'escadron Davergne (l'ancien chef du camp de Gurs) commandant la compagnie des Basses-Pyrénées, 25 septembre 1943, R/4 arch. Gendarmerie (SHGN), 64^e20.

Chapitre 14

Un panel d'attitudes

Rien n'est plus difficile, pour qui travaille sur les camps d'internement, que de repérer ce qu'il en fut des opinions et des comportements des gardes et de leurs supérieurs entre 1940 et 1944. Autant on dispose de sources importantes qui, croisées, permettent de repérer les évolutions de l'opinion française dans son ensemble, autant ces sources nous manquent pour les gardiens de camps.

COMME L'OPINION

Quelques tableaux tracés à grands traits par les directeurs de camp dans leurs rapports mensuels ne sont pas utilisables. L'approche sera donc approximative et déductive : les mouvements d'ensemble de l'opinion étant connus, il reste à s'interroger sur ce qui, dans l'origine et les fonctions des gardes peut les éloigner ou les rapprocher de ce schéma d'ensemble. Le recrutement constitue un premier paramètre : on peut imaginer que les réfugiés de l'Est étaient particulièrement sensibles au démantèlement du tissu national et, par là même, au discours patriotique. Le fichier des gardiens de Saint-Sulpice-la-Pointe [cf. chapitre 12] montrait, à côté de cette composante géographique qu'on retrouve d'ailleurs partout, l'importance du recrutement local. Pour autant les milieux populaires urbains étaient bien plus représentés

qu'on ne pouvait l'imaginer *a priori*. L'opinion moyenne du milieu socio-géographique en question représente donc le socle de référence. Dans quelle mesure la fonction pouvait-elle changer les opinions et les attitudes ? C'est dans cet écart que se situe l'inconnue. Dans quelle mesure le contact des internés et de l'internement jouait-il dans un sens ou dans l'autre ? Dans quelle mesure intervenait le devoir d'obéissance chez des hommes qui n'avaient que rarement un passé de militaire, au moins dans les grades inférieurs ? Comment hiérarchisaient-ils les facteurs ? La description qu'on a vue des difficultés de la vie quotidienne tend à montrer qu'elles jouaient au premier chef dans les comportements. Au moins l'importance du *turn over* et les difficultés constantes et croissantes du recrutement plaident pour l'existence d'un malaise général.

À tout le moins pour 1943, le journal de Georges Rougeron, interné à Nexon puis, surtout, à Saint-Paul-d'Eyjeaux d'octobre 1942 à novembre 1943, fournit à nouveau un éclairage d'une grande subtilité qui dépasse le cas des gardiens de la paix qu'il évoque. Le témoignage est daté de la deuxième semaine d'août 1943, alors même – on le sait – que la société française avait depuis longtemps rompu dans sa masse avec le régime et son idéologie :

« Maintenant que je connais mieux [les gardiens], je voudrais dire simplement que si les tenants de la Révolution nationale comptent sur leur concours pour sauver l'ordre des choses actuel au jour J, ils auront de pénibles désillusions. Beaucoup de jeunes gens sont entrés dans la police pour échapper au départ en Allemagne ou s'assurer une situation momentanée en attendant la fin de la guerre. Ils n'aspirent qu'à rentrer chez eux dans le Nord, l'Est, l'Alsace, la Lorraine et quitter l'uniforme pour reprendre leurs occupations normales. La collaboration, comme l'esprit vichyssois, sont loin de les avoir ralliés et les conditions dans lesquelles on les oblige à servir ne font qu'accroître leur lassitude et leur écœurement : gradés tatillons et bornés [...] qui ne connaissent de la consigne que la lettre ; service intensif, compliqué d'inspections répétées et de sanctions à la moindre défaillance ; amendes jusqu'à 300 F par mois, autant d'éléments qui dressent les gardiens de la paix contre le régime. Ils ne se gênent pas pour nous le dire. Voudraient-ils s'en aller, ils ne le pourraient ; les démissions ne sont pas acceptées. Ceux qui doivent quitter le service à la suite d'incidents ne tardent point à prendre le chemin du 'Grand Reich'. Doit-on les plaindre ? Ils ont choisi, répondra-t-on, et ils nous gardent. La question n'est pas là ! Nous constatons un état de fait qui nous paraît avoir son intérêt. »⁴⁶

⁴⁶ Georges Rougeron, "Journal de ma détention ...", *doc. cit.*, 8 au 14 août 1943.

On doit cependant s'interroger sur deux moments majeurs dans l'histoire des camps français, quand ils furent insérés dans le processus de déportation des Juifs de France et quand s'annonça le débarquement.

FACE AUX DEPORTATIONS DES JUIFS

Si les actions furent rares, les sources convergent qui soulignent le réel traumatisme suscité par l'arrivée au camp puis la déportation des familles juives. De fait, les gardiens partageaient la réaction de l'ensemble de la population. Les œuvres d'entraide témoignèrent ainsi de l'émotion des gardiens de Récébédou et de Noé à l'été 1942. Pour autant, ils acceptèrent pour la plupart et pour la plupart à contrecœur de faire le travail qui leur était demandé. On a quelques indications, ici ou là, d'une position plus tranchée, ainsi parmi les chefs de camp. Ce n'est sans doute par une simple coïncidence si, entre la mi juillet et le début septembre 1942, pas moins de six chefs de camp se succédèrent à Beaune-la-Rolande, alors même qu'on n'en avait connu que deux depuis le printemps 1941. La situation fut comparable à Pithiviers : en fait, au moment de l'arrivée massive des Juifs, en juillet 1942, celui qui avait dû prendre la responsabilité des deux camps « exprima le désir d'être relevé de ses fonctions, [se disant] très fatigué ». Comme il fut impossible de lui trouver immédiatement un officier en retraite pour le remplacer, la préfecture désigna, parmi la garde du camp de Pithiviers, le lieutenant de gendarmerie le plus ancien pour ce seul camp. L'ordre n'avait été qu'oral et la situation devait être temporaire car on ne pouvait choisir dans le personnel d'active. À la mi août un autre lieutenant d'active le remplaça pendant quinze jours, remplacé, enfin, par un lieutenant de gendarmerie en retraite qui couvrit à nouveau les deux camps, aidé à Beaune du lieutenant commandant le détachement de douaniers. Relevant au passage le trouble suscité dans la gendarmerie, le commandant de la compagnie du Loiret concluait son rapport du 10 septembre 1942 comme

suit : « Le rôle de la gendarmerie est redevenu ce qu'il aurait toujours dû être ». Rares furent les responsables qui manifestèrent publiquement leur condamnation, comme Paul M., commandant le camp de Noé, qui, devant les déportés, déclara que, s'il exécutait les ordres « en tant que chef du camp », il se désolidarisait « en tant qu'homme et chrétien ». Exceptionnel fut le cas du chef du camp des Milles, Robert Maulavé, qui couvrit l'évasion d'internés peu avant le départ du convoi⁴⁷.

En dehors des polices spécialisées, comme la police aux questions juives (PQJ), il n'y eut guère, à l'inverse, d'instruments zélés ou de profiteurs avérés de ces déportations massives. Il y en eut cependant, comme ces gendarmes de Drancy affectés à la garde du camp qui associèrent, pour certains, trafics à grande échelle, chantage à la déportation et mauvais traitements. En mars 1947 se tint ce qu'on appela « le procès des gendarmes de Drancy » qui fit le point sur cette affaire.

« J'ai l'honneur de vous transmettre A TITRE PERSONNEL un rapport sur ce qu'on peut appeler les scandales du camp de Drancy ». Ainsi commence le rapport que le gestionnaire du camp, Kiffer, adressa à ses supérieurs dès le 7 décembre 1941. Car des trafics de toutes sortes avaient déjà éclaboussé à la fois la gendarmerie et les RG présents au camp. Kiffer parlait ainsi de trafic de cigarettes, jusqu'à 120 F l'unité, de trafic sur le transport clandestin de courrier, à 50 F la lettre, sans compter une lourde indemnité pour le transport à domicile ; il évoquait la collusion entre des inspecteurs des RG et le maréchal des logis chef de la gendarmerie chargé de la garde du camp, connu pour sa brutalité. Disposant d'un indicateur dans chaque chambrée, les inspecteurs étaient immédiatement tenus au courant des trafics auxquels certains internés pouvaient se livrer ; averti, le gendarme intervenait en flagrant délit et, dans le

⁴⁷ Sur Beaune-la-Rolande et Pithiviers, voir AD Loiret 25958 et 25860 (où se trouve le rapport du capitaine Chaniac concernant le commandement du camp de Pithiviers, 10 septembre 1942) ; le discours du chef de camp de Noé est rapporté par Éric Malo, "Le camp du Récébédou (Haute-Garonne) 1940-1942", *Le Monde juif. Revue d'histoire de la Shoah*, Paris, CDJC, n°153, janvier-avril 1995, p. 88 ; rapports de l'officier commandant la compagnie du Loiret au préfet, R/2, sept. 42, arch. Gendarmerie (SHGN), cote provisoire 011034.

secret de la prison du camp, se livrait à des tractations avantageuses. Kiffer concluait :

« Il est à craindre qu'un jour un scandale n'éclate et que soit éclaboussée une institution qui faisait jusqu'à ce jour l'honneur de la Police. [...] Il y va de l'honneur de la Police que soit porté un remède efficace à cet état de choses. C'est avec la conscience d'avoir rempli mon devoir que je me suis permis de relater *grosso modo* ces faits et de les porter à votre connaissance ».

En mai 1943, il se faisait encore l'écho de pratiques délictueuses à l'occasion de la récupération de bijoux après le départ du camp d'un inspecteur des RG. De fait, certains des successeurs, gendarmes et policiers, prirent aisément le pli, profitant, qui plus est, des bouleversements de la déportation.

Dès lors, ce fut le chef du service de gendarmerie du camp, nommé le 1^{er} juillet 1942, qui fut au cœur de toutes les affaires. Corroboré par des rapports de police, le journal de Georges Kohn, chef de camp interné, structure parallèle, officielle et complémentaire, est accablant. Violences et vols : le 16 juillet 1942, 4 150 Juifs furent amenés à Drancy ; « de nombreux arrivants avaient sur eux des sommes importantes, d'autres avaient emporté des vivres, du vin, de l'alcool ». Le soir le maréchal des Logis chef L., complètement ivre, parcourait le camp et volait les portefeuilles des internés qu'il rencontrait. Kohn intervint auprès de l'adjudant du détachement de service, qui refusa d'intervenir, L. n'étant pas sous ses ordres ; il demanda que le capitaine V. fût prévenu.

« Vers 22h, le capitaine V. arrive au camp, sa cravache à la main, il est dans un de ses jours de crise et court le camp en cravachant tous les internés, hommes ou femmes qu'il trouve sur son passage. 17 juillet : dès le matin, le capitaine V. recommence ses séances de cravache ».

Vols et faux témoignages : affaire des pièces d'or, 10 septembre 1942. Le lendemain d'un départ de 1 000 déportés, deux gendarmes, E. et W., avaient trouvé dans le camp un sac de 107 pièces d'or. Après les avoir fait estimer par un interné, en présence de quelques autres, ils ne versèrent que 67 pièces entre les mains du caissier de la préfecture. Averti, Kohn transmet un rapport à l'inspecteur principal T. et au chef de camp G. Le capitaine V. puis le maréchal

des logis chef V.N. intervinrent auprès des témoins pour obtenir un faux témoignage. V.N. envoya même en prison l'un d'entre eux qui refusait de se rétracter. « Quelques jours après, j'appris que l'affaire était enterrée : par la menace, M. le chef V.N. avait pu obtenir de l'un de témoins le faux témoignage qu'il désirait ». Il fallut donc attendre la Libération pour voir juger l'affaire⁴⁸.

A L'APPROCHE DE LA LIBERATION

À l'approche du débarquement, les comportements des gardiens de camp évoluèrent, comme évoluaient l'opinion et les attitudes de la population. Les menaces plus ou moins directes par les résistants locaux, que nous avons déjà évoquées [cf. chapitre 12], ne furent pas sans peser sur les gardiens, mais il serait absurde – comme pour le reste de la population – de réduire les changements évidents de comportement à du pur opportunisme. Il fallait déjà tenir compte de la montée en puissance de la Résistance. Dans une note qu'il envoyait dès le 15 mai 1943 au SGP, le directeur du personnel et de l'administration de la police (DPAP) rendait compte des mesures de sécurité qui allaient être prises, mais s'inquiétait également de la fidélité du personnel :

« Il convient de prendre des dispositions pour que le personnel chargé de l'exécution de ces plans ne soit pas pris au dépourvu si une attaque vient à se produire contre l'un de centres ou si une rébellion éclate [...]. Toutefois, il serait opportun de communiquer dans tous ses détails les plans élaborés à un personnel qui n'est pas toujours très sûr ».

La situation ne pouvait que s'aggraver après le débarquement du 6 juin 1944. On ne prendra qu'un exemple, celui de Gurs. On a déjà vu dans quelles

⁴⁸ Journal de Georges Kohn, AN F9 5579. Nous remercions vivement Serge Klarsfeld de nous avoir donné communication du procès des gendarmes de Drancy qui relate en détail l'ensemble de ces affaires. Le capitaine V. avait été déplacé. Arrêté à la Libération à Limoges, il fut bientôt libéré. Quand il apprit qu'une instruction était lancée, il préféra partir pour l'Espagne, puis l'Argentine. Il fut donc jugé et condamné par contumace. De retour en France en 1956, il fut rejugé l'année suivante, acquitté du chef de trahison mais condamné à 5 ans de réclusion et à la confiscation de ses biens.

conditions, en septembre 1943, des résistants avaient réussi un coup de main, en dévalisant l'armurerie du camp sans rencontrer grande opposition de la part des gardiens. Les « politiques » encore internés craignaient d'être déportés. Dans un rapport du 21 juin 1944, le préfet des Basses-Pyrénées signalait déjà à l'IGC plusieurs évasions qui

« ne paraissent explicables que par des négligences ou des complicités, du moins tacites, de la part du personnel assurant la surveillance. L'état d'esprit de celui-ci a, en effet, beaucoup évolué depuis une quinzaine de jours et la grande majorité de agents paraissent peu disposés à accomplir leur mission, quelles que soient les circonstances. Le Chef de camp ne peut donc compter complètement que sur une fraction minime du personnel ».

Effectivement, le 26 juin vers 22h30, quand une quinzaine de maquisards se présentèrent au camp et neutralisèrent les gardiens, ces derniers ne firent montre d'aucune opposition. Cependant, comme les maquisards apprirent que, pour la plupart, les internés étaient alors des prostituées et des droits communs, il rebroussèrent chemin. L'affaire ne s'arrêta pas là : le lendemain matin, la panique gagna tout le personnel du camp : ayant constaté la circulation de troupes allemandes à proximité du camp, il craignit que le camp fût bientôt cerné, et la garde arrêtée. Résultat : 4 des 6 brigadiers, dont le brigadier chef, et 23 des 36 gardiens s'enfuirent ; profitant de l'occasion, plusieurs dizaines d'internées partirent. Après quelques jours gardiens et internées avaient réintégré le camp⁴⁹. Dans le cas du camp de Rouillé, la situation fut plus claire encore puisque l'intervention extérieure fut organisée en liaison avec certains gardiens du camp dont la libération anticipée s'accompagna du départ des internés mais aussi du ralliement au maquis local de plusieurs des gardiens et cadres.

⁴⁹ Note du DPAP au SGP, 15 mai 1943 , AN F7 15089 ; préfet des Basses-Pyrénées à IGC, 21 juin 1944 et rapport- du chef du camp au préfet sur l'évasion, 27 juin 1944, AN F7 15088.

Mais il s'agit là, déjà, d'un acte de résistance, entendue comme toute action subversive visant à empêcher la réalisation des objectifs de l'occupant⁵⁰. Parmi les gardiens, comme dans le reste de la société, les résistants furent rares. Résistants plus qu'actes de résistance, dans la mesure où l'on peut distinguer, d'une part, les actions, souvent le fait d'initiatives individuelles, dans le cadre même du camp, dans leurs fonctions, d'autre part, l'engagement dans des mouvements ou des réseaux dont l'activité s'exerçait pour l'essentiel ailleurs. Parmi les premières, la limite n'est pas simple à trouver : peut-être faut-il parler de comportements infra-résistants pour désigner telle nonchalance qui relevait de la faute professionnelle mais qui favorisait telle évasion. Les choses sont plus claires, bien entendu, pour tel douanier de Pithiviers qui, en avril 1944, avertit les candidats à l'évasion que l'administration du camp avait eu vent de leur projet. Elles le sont encore pour d'Armancourt, qui prit la direction du camp du Vernet en mars 1943. Le 8 octobre, il avait déjà eu un sérieux accrochage avec une commission allemande venue inspecter le camp ; arguant n'avoir reçu aucune consigne du préfet, il refusa de répondre à la moindre question de ses interlocuteurs ; l'Intendant de police auquel le préfet le renvoya finalement lui conseilla de répondre pour éviter un incident majeur, mais de faire remarquer au préalable que cette visite n'avait aucune légalité, en l'absence d'un officier de liaison français comme le stipulaient les accords. Surtout, la veille de Noël, la musique que diffusaient les hauts parleurs dans tout le camp fut interrompue par un discours pour le moins hardi :

« Puisse cette guerre devoir bientôt finir et que tous soient libérés. Internés du Vernet, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et une bonne année ! »

On constata aussi bientôt que, si les programmes de Radio-Toulouse étaient bien diffusés par cette même voie, l'éditorial de Philippe Henriot était régulièrement censuré. La situation ne pouvait durer : le 28 février 1944, une commission allemande se rendait au camp du Vernet sous la direction du chef de la Sûreté allemande de Toulouse ; du contrôle général qu'elle effectua, elle

⁵⁰ Nous avons avancé cette définition avec Laurent Douzou dans l'article "La Résistance française face à l'hypothèque Vichy", in David Bidussa et Denis Peschanski dir., *La France de Vichy. Archives inédites d'Angelo Tasca*, Milan, Fondazione Feltrinelli, 1998, p. 3.

conclut que l'attitude du chef de camp et ses diverses déclarations le rendaient pour le moins suspect et elle demanda son départ. C'est ce qui fut fait ; d'Armancourt devint chargé de mission à l'Inspection générale des camps⁵¹.

Il y avait donc aussi ceux qui poursuivaient en parallèle leur action de résistance. Ce fut le cas de Philiponeau dont on a déjà évoqué la figure et l'action. Un temps inspecteur des RG détaché au camp de Pithiviers puis commissaire spécial affecté à la ville, il anima la résistance locale, fut arrêté et déporté. On peut citer aussi le cas d'Albert de Pelet. Il s'était porté volontaire pour diriger le camp de nomades de Saliers (Bouches-du-Rhône), mis en place par le Service social des étrangers de Gilbert Lesage. Dirigeant le réseau « Vengeance », il avait pour tâche d'organiser la réception de parachutages londoniens dans la région et il savait que la Camargue se prêtait particulièrement à ce genre d'exercice. Quant à celui qui lui succéda en avril 1943, Albert Robini, il encouragea ses internés à s'enfuir, les 3 et 17 août 1944, craignant une déportation générale dans le reflux des troupes allemandes ou, à l'inverse, un bombardement des Alliés d'autant que les troupes de la Wehrmacht venaient manœuvrer dans la région⁵². Le sort fut plus dramatique pour les responsables d'un autre camp de nomades, celui de Montreuil-Bellay. Selon un rapport rétrospectif de la gendarmerie rédigé en décembre 1944, le capitaine Royer, commandant la section de gendarmerie de Saumur, avait mis sur pied avec l'aide de Jean Renard, sous-directeur du camp, un groupe chargé plus spécialement de couvrir les opérations de parachutage et le stockage des armes. Dans la nuit du 17 au 18 septembre 1943, ils étaient arrêtés et le réseau, qui dépassait largement la région, était démantelé ; l'inspecteur-chef et le magasinier-comptable du camp furent également de l'affaire. Sans qu'on sache qu'il était réellement mêlé au groupe (mais on imagine mal qu'il n'ait pas au moins couvert ces activités clandestines), le directeur du camp, Joseph

⁵¹ Rapport de police 1^{er}-8 octobre 1943 ; rapport mensuel de décembre 1943 et rapport bimestriel de janvier-février 1944, AD Ariège 5W130 ; rapport mensuel de mars 1944, AD Ariège 5W131.

⁵² Francis Bertrand et Jacques Grandjonc, "Un "ancien camp de Bohémiens" : Saliers", in Jacques Grandjonc et Theresa Gruntner (dir.), *Zone d'ombres...*, *op. cit.*, pp. 291-326.

Bernard, fut arrêté à son tour le 7 octobre suivant. Directeur et sous-directeur du camp de Montreuil-Bellay ne revinrent pas de déportation⁵³.

Les exemples qui ont jalonné notre étude de la garde des camps suffisent à montrer l'impossibilité de dresser un tableau d'une parfaite précision sur des responsables et un personnel qui, eux aussi, durent composer avec la conjoncture et avec leurs convictions, à savoir les aléas de la guerre, les pressions de l'occupant et la montée en puissance des Alliés, mais aussi les conditions toujours plus précaires de la vie quotidienne, alors même que la décrue rapide du chômage dans l'année qui suivit la défaite amenait une concurrence extérieure qui attira plus d'un. Car la première caractéristique du personnel des camps ce sont les impressionnants mouvements d'effectifs qui le traversèrent, favorisés le cas échéant par le rigorisme de chefs dont le recrutement était rendu très difficile par les contraintes administratives. Dans le désordre de la guerre et de la pénurie, le devoir d'obéissance restait, tant bien que mal, le principal ciment d'une structure bureaucratique qui, le plus souvent, imposa sa propre logique.

Le devoir d'obéissance à l'autorité de tutelle et le poids des logiques bureaucratiques ne furent pas sans expliquer la contribution, à tous les échelons, de la machine administrative française à l'organisation des déportations, alors que, jusque-là, ladite machine avait en priorité permis la mise en œuvre d'une logique politique et idéologique propre à l'État français. Pourtant, après le pic des débuts de l'hiver 1941, les camps s'étaient singulièrement vidés, au point qu'en juillet 1942, avant les grandes rafles, selon un rapport officiel préparant au budget de 1943, on ne comptait plus que 16 000 internés en zone non occupée, y compris en Afrique du Nord, contre

⁵³ Rapport du capitaine Viala, commandant la section de Saumur, 21 décembre 1944, R/4, arch. Gendarmerie (SHGN), cote provisoire 014974 ; témoignages in Jacques Sigot, *Ces barbelés oubliés par l'histoire*, op. cit., pp. 251-252

plus de 50 000 au début de 1941. Les camps pour Juifs de zone Nord avaient été vidés par les premiers convois de déportation ; restaient internés dans cette zone les quelque 1 500 nomades et 2 à 3 000 politiques. Selon le même rapport, on comptait au sud sept camps d'internement administratif, huit camps d'hébergement surveillé et deux centres spéciaux ; au nord, toutes catégories confondues, il y avait 28 sites. Il faudrait alors ajouter à ce total la dizaine de camps d'Afrique du Nord⁵⁴. À la différence de ce qu'on pouvait conclure un an à dix huit mois plus tôt, le camp n'était donc plus central dans le dispositif d'exclusion mis en place par le régime de Vichy. Il changea de statut et de fonction à partir de l'été 1942.

⁵⁴ DPAP, note pour le comité budgétaire sur les camps et CSS relevant du ministère de l'Intérieur, 21 juillet 1942, AN F7 15087.

CINQUIEME PARTIE

1942 - 1944

LA LOI DE L'OCCUPANT

Le 19 juillet 1942, Roger Strachum, né sept ans plus tôt en Belgique, écrivait au crayon une courte lettre au directeur du camp de La Lande-des-Monts, près de Tours :

« Monsieur le Directeur,
Excusez-moi si je me permets de vous écrire. Nous sommes quatre enfants qui attendons d'être mis dans le camp dont vous détenez la direction. Provisoirement, nous sommes à l'école Michelet, rue Michelet à Tours. Ne pourriez-vous pas nous faire chercher ? Nous sommes seuls car nos parents sont partis.
En espérant une réponse favorable, et en attendant notre départ, recevez, Monsieur, mes salutations empressées. »

Le 6 septembre 1942, la personne qui avait sous sa garde une sœur de Roger s'adressait au même directeur depuis l'hôtel Central de Châteaubriant (Loire-Inférieure) :

« Monsieur le Directeur,
L'entrevue avec le docteur Bernon vient d'avoir lieu et elle n'a guère été encourageante. Naturellement une intervention en ce moment est impossible, il faut présenter un meilleur état général et essayer un traitement local d'abord. Pour cela le plus simple est de retourner à Cambo et attendre six mois, un an, peut-être deux ; vous voyez que la situation n'est pas agréable.
Ma petite malade, évidemment, se ressent quelque peu de ce voyage bien long pour elle et je n'envisage pas le retour avant une bonne dizaine de jours. Nous resterons donc pendant ce temps à l'hôtel Central ; si vous aviez quelques nouvelles à nous communiquer, nous serions bien heureux de les y recevoir.
Si à notre passage à Tours, nous pouvions emmener le petit Roger, ce serait l'idéal. Nous comptons sur vous pour que le nécessaire soit fait et que l'enfant soit au plus tôt soigné et surveillé médicalement.
Dans l'espoir de vous lire bientôt, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée. »

En marge de la lettre, dans le coin supérieur gauche, on pouvait lire un petit mot manuscrit du directeur :

« 24/9/42

Mademoiselle,
Un mot en hâte. Tout le monde est parti pour Drancy, y compris le petit Roger. Je veux croire qu'il rejoindra bientôt sa famille. Sa grande sœur va-t-elle un peu mieux ?
Sentiments distingués ».

Roger Strachum partit pour Auschwitz par le convoi n°36, le 23 septembre 1942. Ses parents, Max et Henriette, étaient partis le 20 juillet par le convoi n°8¹.

¹ Roger Strachum au directeur du camp de La Lande, 19 juillet 1942 ; X, hôtel Central, Châteaubriant, au directeur du camp de La Lande, 6 septembre 1942 avec annotation en marge du 24 septembre, AD Indre-et-Loire 120W16 ; Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, chez l'auteur, 1978 et, du même auteur, *Le Mémorial des enfants juifs déportés de France*, FFDJF et The Beate Klarsfeld Foundation, 1995.

Chapitre 15

Nouvelles priorités et nouveaux dispositifs

STRATEGIES ET TACTIQUES

L'occupant

S'il n'est pas dans notre propos de rappeler les thèses qui s'affrontent sur l'origine et la mise en œuvre de la stratégie nazie, l'étude du cas de la France doit permettre aussi bien d'éclairer le processus global que de comprendre les spécificités périphériques. Par rapport aux deux premières années de l'occupation, les objectifs restaient inchangés : la sécurité des troupes d'occupation et les ponctions pour l'économie de guerre. Si ce n'est que l'extension du conflit à l'URSS puis aux Etats-Unis, ses aléas au fur et à mesure des années, avec le tournant que constitua le débarquement en Afrique du Nord et les difficultés, limitées mais croissantes, que l'armée d'occupation rencontrait en France occupée face à une Résistance de plus en plus entreprenante, amenèrent les Allemands à accroître toujours davantage leurs exigences. Qu'il s'agît de la sécurité ou de l'économie, cela touchait les camps d'internement français. Si l'internement administratif avait montré ses limites dès le deuxième semestre 1941 [cf. chapitre 10], la déportation en Allemagne des internés politiques au coup par coup, en fonction du comportement dans les camps français, puis systématique, au premier semestre de 1944, répondait à la crainte de voir des militants potentiellement dangereux participer aux combats. En outre, les camps constituaient un réservoir de main d'œuvre pour les chantiers

de l'Atlantique (organisation Todt) ou pour les usines en Allemagne même, via le « volontariat » puis le STO.

Se greffa bientôt un troisième objectif qui changea pour beaucoup la fonction des camps d'internement français. Avec la mise en œuvre de la solution finale en France, ils devinrent l'antichambre de la mort pour les Juifs de France. Il faudra cependant parler davantage de processus que de basculement subit. En la matière, l'attaque contre l'Union soviétique constitua sans aucun doute un tournant, en France comme ailleurs. Elle permettait à toutes les composantes du pouvoir allemand de caler leur interprétation du monde sans gymnastique excessive de l'esprit : Juifs et bolcheviques se trouvaient associés dans un commun rejet comme dans l'image unifiée du mal absolu. Les premières déportations en furent une parfaite illustration. C'est à partir de cette grille de lecture que Otto von Stülpnagel avait décidé à l'automne 1941 de déporter 1000 Juifs de France après les attentats individuels contre les militaires allemands ; la première déportation s'inscrivait donc dans une logique répressive et elle semblait, dans la pensée de son initiateur, une réponse plus appropriée que l'exécution d'otages. A la fin décembre, le chef de la Gestapo à Berlin annonçait qu'il fallait reporter le convoi faute de pouvoir mobiliser suffisamment de moyens de transport, d'autant que priorité était alors donnée à la déportation des Juifs allemands. Ce premier convoi de 1 112 déportés partit finalement de Compiègne le 27 mars 1942. De fait il ne comportait que des hommes, pour moitié arrêtés le 12 décembre dans l'opération de représailles évoquée et, comme beaucoup avaient été libérés depuis, pour moitié pris parmi les internés de Drancy. Et tous furent immatriculés à leur arrivée, comme le furent ceux des convois qui suivirent jusqu'au 17 juillet, même si bien peu survécurent finalement au camp. La radicalisation du projet s'affirma rapidement, la volonté génocidaire trouvant sa traduction dans la part croissante des personnes gazées dès leur arrivée.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, les structures de commandement allemandes avaient singulièrement évolué. Sur la défensive, les militaires

avaient dû abandonner l'essentiel du pouvoir de police à la SS en la personne de Karl Oberg, nommé le 1^{er} juin chef suprême des SS et de la police allemande en France (HSSPF). La circulaire officielle qui délimitait ses champs de compétence illustre l'ampleur du basculement puisqu'il avait à traiter, entre autres, les questions touchant les étrangers, l'internement, les organisations politiques et autres associations, les actions de sabotage et autres attentats². Il fut l'interlocuteur direct du chef de gouvernement, Pierre Laval, d'autant plus que, quelques mois plus tard, l'ambassadeur Abetz sera rappelé. Quelques autres personnages tinrent un rôle majeur dans les affaires d'internement et de déportation : Herbert Hagen était son principal collaborateur ; Helmut Knochen dirigeait la SIPO-SD en France avec pour adjoint Kurt Lischka ; sous leur houlette, Boemelburg, plus spécialisé dans la répression politique, dirigeait la Gestapo ; en théorie la section anti-juive IVJ dépendait de lui, mais ses deux titulaires successifs, Theo Dannecker jusqu'à la fin juillet 1942, puis Heinz Röthke, relevaient aussi directement d'Adolf Eichmann à Berlin et de Knochen, Hagen ou Oberg à Paris.

La pression sur les autorités françaises se fit de plus en plus forte. Dans l'immédiat on retiendra trois moments clés : il y eut bien sûr le retour de Laval, en avril 1942, alors même que Göring l'incita à réfléchir, en lui signifiant clairement que le temps n'était plus à une collaboration négociée d'initiative française ; en novembre 1942, Vichy perdit pour l'essentiel les atouts qui lui restaient, à savoir le contrôle de la zone Sud, dès lors occupée, la flotte, sabordée à Toulon et l'Afrique du Nord, libérée par les Anglo-Saxons ; après la crise constitutionnelle de l'automne 1943 et la grève sur le tas (et sur le tard) du maréchal Pétain qui céda finalement comme à l'habitude, les miliciens firent leur entrée en force au sein du Gouvernement où, pour ce qui concerne notre sujet, un secrétariat général au maintien de l'ordre fut confié à Joseph Darnand, chef de la Milice. D'une certaine façon, ce dernier épisode traduisait un changement tactique : dans le conflit qui s'exacerbait dans le monde et en

² Circulaire du 5 mai 1942, BA Koblenz R70-13.

France, les autorités allemandes avaient décidé d'imposer des ultras et d'obtenir des forces supplétives. Ce changement illustre les limites de la tactique suivie jusqu'alors par l'occupant, à savoir laisser au maximum les autorités françaises assumer les tâches de répression et de persécution en fonction des objectifs allemands mais dans une réelle autonomie.

Vichy

Dans des mémoires inédits, celui qui fut le ministre de la Justice la dernière année du régime, Maurice Gabolde, résume parfaitement la pensée de Laval : « Il croyait dur comme roc à la victoire de l'Allemagne et voulait que la France restât dans la meilleure position possible lors du traité de paix »³. Chacun connaît le discours qui le desservit tant, le 22 juin 1942, par lequel il disait souhaiter la victoire de l'Allemagne. Conscients de l'effet désastreux d'une telle déclaration sur la mémoire de l'ancien chef de Gouvernement, ses fidèles soulignèrent à l'envi, après la guerre, que la phrase restait amputée si l'on oubliait la référence, en cas de défaite, au danger de voir le bolchevisme envahir l'Europe ; la victoire de l'Allemagne apparaissait, en quelque sorte, comme un moindre mal. Dans le contexte de la guerre froide, l'argumentation ne fut pas sans effet. Cependant, un document que nous avons récemment mis à jour confirme ce qu'on pouvait comprendre de la politique lavalienne. Il s'agit de la transcription faite par Angelo Tasca d'une déclaration devant des journalistes à la fin septembre 1940. De retour d'un voyage à Paris où il avait négocié avec les Allemands, Laval faisait un point sur la guerre :

« Le désir de justice immanente nous ferait souhaiter que l'Angleterre payât seule les frais de la guerre. Hypothèse à écarter.

Alors ?

Une victoire de l'Angleterre ne pourrait jamais être assez complète pour nous être utile, de sorte que deux solutions seulement sont à envisager :

³ Maurice Gabolde, Mémoires, man., p. 4, arch. privées Christian Gabolde.

a) la meilleure pour l'Angleterre – la pire pour nous : une paix de compromis. Nous ferions tous les frais de la guerre.

b) une défaite totale de l'Angleterre. Tout permet de croire que c'est ce qui va se produire, l'Angleterre étant visiblement à bout. Dans cette hypothèse les frais de la guerre seraient supportés à la fois par la France et par l'Angleterre. Donc, d'autant plus légers pour nous.

Conclusion : sur le plan pratique, la seule politique consiste à collaborer avec l'Allemagne. Dans le domaine des souhaits, il faut désirer la victoire allemande »⁴.

On parlait alors de l'Angleterre qui livrait une bataille pour sa survie et non de l'Union soviétique qui avait signé un an plus tôt un double pacte avec l'Allemagne. La formule finale n'en est pas moins étonnamment proche de celle que Laval prononça en juin 1942. Il s'agit bien d'un fil rouge de sa politique internationale que de jouer sur la victoire allemande. Il pensait pouvoir s'inviter à la table de jeu où les cartes de l'Europe seraient redistribuées sous l'égide de l'Allemagne toute puissante. Si l'on en croît un rapport du BCRA, nombre de hauts fonctionnaires croyaient encore à la mi 1943 que les Alliés ne pouvaient vaincre l'Allemagne par les armes et qu'il « appartenait à la France de lui apporter au maximum une aide économique qui nous permettra de figurer en bonne place aux côtés de l'Allemagne aux négociations internationales qu'ils prétendent déjà engagées à l'insu et au détriment du Comité d'Alger »⁵. L'analyse pourrait aussi bien s'appliquer à la stratégie de Laval qui, dans cette nouvelle phase de la guerre, pensa longtemps pouvoir jouer les intermédiaires entre une Allemagne impossible à battre et des Anglo-saxons intéressés à terminer une guerre éprouvante et à limiter les risques d'expansion soviétique. Malgré la capitulation de l'Italie en septembre 1943, le piétinement des troupes alliées les mois qui suivirent entretenirent sans doute encore quelques illusions, avant le printemps 1944 où il s'agissait de gérer au mieux de ses intérêts la transition qui s'annonçait.

⁴ David Bidussa et Denis Peschanski (dir.), *La France de Vichy. Archives inédites d'Angelo Tasca, op. cit.*, p. 160.

⁵ Rapport du BCRA, 25 octobre 1943, AN 3AG2 325, cité par M.-O. Baruch, *Servir l'État français, op. cit.*, p. 375.

Mais avant la défaite, la stratégie de Laval en 1942 tenait du maquignon et du géopoliticien de seconde zone. Face à une Allemagne alors triomphante, il pensait disposer de deux atouts maîtres : l'Allemagne avait besoin de main-d'œuvre ? La France avait une réserve de choix et la Relève, annoncée le 22 juin 1942, puis la réquisition, autorisée par la loi du 4 septembre 1942 avant le STO, instauré par la loi du 16 février 1943, devaient autoriser Laval à espérer des contreparties ; l'Allemagne voulait déporter les Juifs de l'ouest ? Laval accepta sans état d'âme de participer à la déportation des Juifs étrangers réclamés par les Allemands, avant de s'engager dans une entreprise aléatoire de dénaturalisation massive. Cela signifie aussi que si Laval partageait l'antisémitisme et la xénophobie de la droite parlementaire des années 30, ce n'était pas le moteur de sa politique, y compris de sa politique antisémite. En la matière les convictions de Pétain et de son entourage étaient alors autrement plus affirmées. L'instrumentalisation de l'antisémitisme d'État n'en eut pas moins des effets désastreux, d'autant que le chef du Gouvernement mit l'administration française au service de cette politique.

Pour ce faire, Laval prit bien soin de tirer les leçons de la révolution de palais du 13 décembre 1940 qui l'avait vu mis à l'écart par la convergence d'intérêts *a priori* divergents. Il mit des conditions à son retour au pouvoir auquel Pétain s'était résigné. Il n'eut de cesse, ensuite, d'élargir son champ de compétences. De fait, en deux temps, en avril et en novembre 1942, Laval concentra en ses mains l'essentiel du pouvoir exécutif et législatif. Très pragmatique, il réduisit au strict minimum l'habillage idéologique du régime : les préceptes initiaux de la Révolution nationale ne furent plus de mise. Fort des nombreuses et hautes responsabilités qu'il avait assumées entre les deux guerres, il chercha à s'appuyer sur les notables traditionnels et sur l'administration pour affirmer son pouvoir et réaliser ses objectifs. À son accession au pouvoir, Pétain avait violemment brocardé l'administration. Laval la réhabilita avec force, comme le signale cette citation de juillet 1943 :

« La France est une vieille maison de bois, susceptible de s'écrouler. La poutre maîtresse est notre vieille administration, qui n'est pas très moderne, mais qui représente la continuité de la France »⁶.

Peu lui importait donc les antiennes idéologiques de l'Action française ou les velléités transformatrices des technocrates ; il lui fallait un pays au service de sa politique allemande. Il savait que rien n'était plus efficace que l'administration traditionnelle pour peu qu'elle lui fût fidèle. C'est la source de l'image ambivalente qu'il laissa parmi les hauts fonctionnaires. Ceux-ci pouvaient également se retrouver dans ce qui fut une constante de la stratégie vichyste, à savoir la volonté d'affirmer la souveraineté française sur l'ensemble du territoire national quitte à prendre en charge (ou à devancer) les objectifs de l'occupant. Laval prit la précaution de se débarrasser des responsables les plus pétainistes, mais conserva les plus compétents. Il plaça ses fidèles aux postes clés. Le plus souvent il rendit à l'administration traditionnelle les prérogatives qui avaient été déléguées à des officines parallèles, en général moins compétentes ; si l'opération n'était pas possible dans l'immédiat, il doublait son responsable par un fidèle quitte, ensuite, soit à récupérer l'officine à son profit, soit à la laisser déperir.

Le pragmatisme était donc de règle, mais l'objectif politique était clairement défini. La collaboration des polices se trouvait une clé majeure du dispositif. La question doit être précisée car elle se situe surtout en amont et en aval de notre sujet : en amont, car la police française opéra l'essentiel des arrestations avant internement ; en aval, car les otages furent pris en priorité parmi les internés administratifs.

⁶ Discours aux prisonniers de guerre rapatriés, cités par Fred Kupferman, *Laval*, Balland, 1987, p. 415. Nous ne faisons qu'effleurer la politique lavalienne en la matière ; sur ce sujet, voir les réflexions de M.-O. Baruch, *op. cit.*

LA COLLABORATION DES POLICES

Fort de l'expérience du 13 décembre 1940 et bien décidé à se donner tous les moyens de mettre en œuvre sa politique, Laval s'attribua le ministère de l'Intérieur. Il lui fallait cependant des relais à la fois fiables et compétents. Le jeune préfet René Bousquet répondait sans aucun doute à ces critères et il le démontra. Si le cumul entre les postes de secrétaire général à la police et directeur général de la police nationale n'était pas nouvelle, l'absence d'un ministère de l'Intérieur autonome, le poids des circonstances et la personnalité du titulaire firent de Bousquet l'équivalent d'un ministre. Il est inutile d'exagérer l'autonomie de l'homme de Laval, comme on eut tendance à le faire dans les années 1980, pour souligner l'importance du personnage dans le nouveau dispositif.

Les enjeux

L'héritage était loin d'être négligeable. La grande réforme de 1941 ouvrait la voie à l'étatisation des polices qui fut menée à son terme avec célérité. Dans le même temps, la gendarmerie était rattachée directement au chef du Gouvernement (juin 1942) et l'Administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur (septembre 1943). Pour autant, malgré les assauts de Pucheu, la puissante préfecture de police de Paris avait gardé son autonomie et la concurrence restait la règle entre ses diverses directions – police municipale, police judiciaire et renseignements généraux ; avec Bussières comme préfet de police, Laval et Bousquet pouvaient compter sur un homme de confiance, mais les traditions d'autonomie des services et les liens que les Allemands avaient tissés directement dès l'été 1940 avec les directions de la police parisienne conservèrent à la situation parisienne son originalité. Les Brigades spéciales des RG mais également la PJ, avec le service des affaires juives de Permillieux, furent moteurs dans la répression et la persécution.

À l'échelon national, Bousquet était confronté à la concurrence de polices parallèles. Il ne pouvait espérer avoir la moindre prise sur les agents français des Allemands, sur les groupes collaborationnistes ou même sur la Milice. Il en eut davantage sur les services mis en place par Pucheu en marge de l'institution, ainsi du service des sociétés secrètes, du service de police anticommuniste et de la police aux questions juives. Dans les trois cas, il n'eut de cesse de les absorber dans l'administration régulière et de démontrer que celle-ci pouvait bien mieux exercer les fonctions dévolues à ces officines plus politisées que professionnelles. Dans les trois cas, par des moyens variés, il réussit cette « normalisation ». Cela participa d'une réorganisation et d'un renforcement des services centraux, ces polices annexes relevant dès lors de la branche « politique » de l'Inspection générale de la police judiciaire (réorganisée pour l'occasion). Dans les régions, sous l'égide de l'Intendant de police, les services furent grandement renforcés. La police judiciaire y fut transformée en police de sûreté par la loi du 4 octobre 1942. Accompagnant ce changement de termes, le ministère avait voulu remédier à la faiblesse traditionnelle de la police en province et des pouvoirs importants furent dévolus dans chaque région à un commissaire divisionnaire, sous la houlette de l'Intendant.

Le changement des structures s'accompagna d'un important changement d'hommes dans les échelons supérieurs. Outre l'arrivée de Bousquet lui-même, on notera la nomination de Leguay pour le représenter en zone occupée, ou de Cado pour le seconder à la direction de la police nationale. Dans les préfectures régionales ou départementales, les mouvements furent nombreux, mais le choix relevait davantage d'Hilaire ou de Laval lui-même. Il est vrai qu'à la mobilité traditionnelle s'ajoutaient, d'une part, les mouvements dus à l'instabilité chronique du nouveau régime, d'autre part, l'habileté de Laval à placer des hommes de confiance.

La plupart de ses hauts fonctionnaires se retrouvaient dans les calculs du chef du Gouvernement. Ils étaient sans doute plus sensibles encore à la volonté

affichée de voir la France affirmer l'ensemble de ses prérogatives. La collaboration des polices s'inscrit dans cette double perspective. Oberg ne fut pas le moins satisfait de cet engagement français, si l'on en croît les déclarations qu'il fit à son procès, après la guerre :

« Nous avons intérêt à ce que la police française soit réunie dans une seule main [...]. Conformément à l'accord que j'avais établi avec Bousquet la police française agissait de façon indépendante dans une ligne de conduite commune avec la police allemande et sous la responsabilité de Bousquet ; cela était aussi valable pour les actions concernant la question juive. »⁷

On ne peut mieux résumer l'objectif poursuivi par l'occupant. En fait, la collaboration officielle des polices avait commencé bien avant l'arrivée d'Oberg à Paris. Les premiers contacts furent immédiats, mais, à lire le dossier des archives nationales intitulé « la collaboration des polices », les conférences régulières commencèrent après la première vague d'attentats individuels, précisément le 19 novembre 1941. À partir du printemps 1942 jusqu'à son départ vingt mois plus tard, ce fut Leguay qui participa à ces rencontres tenues à Paris tous les quinze jours. À titre d'exemple, le 14 janvier 1943, le chef des services administratifs de la Police, Ernst, demanda que lui fût indiqué le nombre de communistes et de Juifs internés en zone libre. Mais un vrai saut qualitatif fut franchi au printemps 1942 : le 6 mai, comme il venait officiellement installer Oberg à Paris, le chef du RSHA, Heydrich, rencontra Bousquet et s'accorda avec lui sur le double principe : une réelle autonomie laissée à la police française contre une totale collaboration avec la police allemande. Les documents conservés dans les archives permettent de reconstituer avec précision les étapes du processus qui allait aboutir, en août 1942, à ce qu'on a appelé les « accords Bousquet-Oberg »⁸.

⁷ CDJC, 12 VIIIH, cité par Serge Klarsfeld, *op. cit.*, t.1, p. 59.

⁸ Tous ces documents se trouvent sous la cote AN, F7 14886 (« collaboration des polices »). Grâce à une intervention d'Antoine Prost auprès de Michel Rocard, alors Premier ministre, et de celui-ci auprès de Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, nous avons eu accès à ce dossier. Nous sommes encore dans l'incapacité de dire, aujourd'hui, pourquoi ce dossier resta, et reste le plus souvent, hermétiquement fermé à la consultation. Bien d'autres cartons, autrement plus sulfureux, sont facilement accessibles. Sans doute le titre (« collaboration des polices ») a-t-il suffi à justifier tant de frilosité. Si le soufre en est absent, l'historien y trouve en particulier des documents essentiels à la reconstitution des négociations de 1942.

Les accords Bousquet-Oberg de l'été 1942

Le premier document est une longue note du 18 juin dans laquelle Bousquet résumait à Oberg le fruit des conversations qu'il avait eues avec Heydrich. Il y consignait les « principes nouveaux qui me paraissent devoir fixer pour l'avenir les modalités de la collaboration indispensable entre les polices ». Pour lui, l'efficacité de la police française était tributaire de la confiance de la population, elle-même fonction de l'autonomie réelle de la dite police. Après ce préambule, le projet de note précisait les quatre grands principes qui devaient inspirer les nouveaux rapports franco-allemands en matière de police : une « volonté commune de mettre tout en œuvre pour entreprendre dans un esprit de coopération étroite et loyale la lutte contre le terrorisme, l'anarchisme et le communisme, ennemis communs de nos deux pays » ; une « étroite et permanente collaboration » entre le HSSP et le SGP pour assurer la sécurité des troupes d'occupation et le maintien de l'ordre intérieur ; une collaboration tout aussi étroite et permanente à l'échelon régional ; la « complète indépendance des polices allemande et française au stade de l'exécution ». Pour expliciter son point de vue, Bousquet évoquait le traumatisme provoqué par les exécutions d'otages à l'automne 1941 : d'une part, il ne pouvait être question que la police française participât « à des mesures de représailles individuelles ou collectives contre la population française, notamment par la désignation, l'arrestation ou la livraison de personnes étant ou pouvant être considérées comme otages » ; d'autre part, les juridictions allemandes ne pouvaient traduire devant leurs propres juridictions que les auteurs d'actes dirigés contre les autorités d'occupation, y compris en cas d'arrestation par la police française. La conclusion de Bousquet résume parfaitement l'une des clés de la stratégie vichyste :

« Le Gouvernement français aura ainsi la possibilité d'assumer la pleine responsabilité du maintien de l'ordre public sur l'ensemble du territoire, au moyen des forces de police et de gendarmerie dont il dispose. Celles-ci pourront

être portées en zone occupée, en accord avec les autorités allemandes, au niveau exigé par la mission qui leur incombe, et dotées, à cet effet, des moyens nécessaires ».

Oberg ne répondit que le 22 juillet. Dans son préambule, on relève une référence fort intéressante aux entretiens entre Bousquet et Heydrich, ce dernier sachant inscrire la collaboration souhaitée des polices dans une perspective à laquelle il savait Laval sensible. Mais, sous la plume d'Oberg, la nouvelle rédaction de la note sur les missions des polices apportait plus que des nuances. Le maintien de l'ordre et de la sécurité publique relevait bien de ces missions, mais il venait en second. La mission première était celle de la police allemande, en l'occurrence « de garantir au Reich la conduite de la guerre, notamment d'assurer la sécurité des troupes d'occupation, de combattre et de prévenir toutes les attaques dirigées contre le Reich allemand, dans la lutte actuelle pour la libération de l'Europe. La police française reconnaît cette tâche comme étant la sienne ». Il s'agissait bien de placer la collaboration des polices sous le drapeau de la construction d'une nouvelle Europe allemande. Ce n'était pas, bien sûr, dans le texte originel de Bousquet. À l'inverse, Oberg acceptait le principe suivant lequel la police française n'avait plus à désigner les personnes qui, arrêtées par ses soins, devaient être visées par des mesures de représailles. Précisons que cela couvrait les opérations de « représailles » et non l'entreprise systématique de déportation des Juifs engagée au même moment.

Bousquet prit moins d'une semaine pour répondre. Dans sa note du 29 juillet, il revenait sur les missions de la collaboration des polices. On ne pouvait mélanger ce qui présentait un caractère strictement militaire (« garantir au Reich la conduite de la guerre ») et ce qui relevait de la police générale, y compris d'assurer la sécurité des troupes d'occupation. Si la convention d'armistice et les choix du Gouvernement permettaient à la police française de contribuer au maintien de l'ordre et à la sécurité de ces troupes, ils ne lui autorisaient pas des missions d'ordre militaire. Bousquet souhaitait voir en outre affirmée l'indépendance des deux polices, ce qu'il avait indiqué dans son projet du 18 juin mais n'existait pas dans le projet d'Oberg. C'était ensuite affaire de formulation sur un point acquis, à savoir le sort des ressortissants

français dont les actes ne visaient pas l'occupant. Dans le même document, le secrétaire général à la police annonçait son souhait de communiquer aux préfets et à tous les services français de police le texte de la note définitivement arrêtée d'Oberg. La procédure était donc arrêtée.

Les discussions allèrent ensuite très vite. Dans une lettre au commandant Hagen, le 4 août 1942, Leguay actait l'accord définitif sur la note après une communication téléphonique du 1^{er} août et adressait la version française dudit texte. Le compromis s'était fait sur les missions des polices et les objectifs de la collaboration : on y retrouvait bien le développement d'Oberg sur le rôle de la police allemande « dans la lutte actuelle pour la libération de l'Europe ». Mais l'affirmation : « La police française reconnaît cette tâche comme étant la sienne » était remplacée par une phrase plus alambiquée : « La police française apportera son appui aux services dépendant du Commandant supérieur des SS et de la police, dans le cadre de la mission sus indiquée, dans la lutte contre les communistes, terroristes et les saboteurs, en mettant en œuvre tous les moyens mis à sa disposition ». Les deux formulations de Bousquet sur la désignation des otages et sur le sort des ressortissants français étaient reprises telles quelles. En revanche, on ne trouvait rien sur l'indépendance des polices.

Le 8 août 1942, Oberg présentait le texte définitif de sa note devant les préfets régionaux de la zone occupée et les commandeurs régionaux des SS réunis pour l'occasion.

Le 13 août, Bousquet envoyait copie de la note à tous les préfets départementaux et tous les préfets régionaux de zone libre. Il leur communiquait également la première note d'Oberg datée du 22 juillet et ses propres observations du 29. « Pour vous permettre de donner à la note l'interprétation qu'il convient », précisait-il. Rien n'était dit en revanche de la première mouture du 18 juin. On mesure dans sa conclusion les implications de la note officielle :

« Il ne vous échappera pas que, si la note de M. le Général Oberg donne à la police française, tant sur le plan moral que matériel, des moyens d'action qu'elle n'avait pas jusqu'à présent, il importe que par une activité encore accrue et par

les résultats qu'ils obtiendront, les services de police fassent la preuve de leur efficacité réelle. Il vous appartiendra de donner à ces services une impulsion vigoureuse dont vous sentez comme moi la nécessité dans les circonstances actuelles ».

Le dernier document de la série date du 17 août. Dans une note aux préfets régionaux, Bousquet élargissait le champ d'investigations. Dans la déclaration d'Oberg, il était question de la lutte contre le communisme et le terrorisme. Rien d'explicite n'était dit des gaullistes. Bousquet y remédiait par cette circulaire dans laquelle il demandait que la même fermeté les touchât. Pour les « agents de transmission inconscients des propagandes étrangères », il souhaitait faire quelques exemples « bien choisis » et demandait, pour cela, que lui fussent adressées des propositions d'internement administratif.

On a souvent souligné, à juste titre, l'importance des « accords » Bousquet-Oberg d'août 1942. Ils officialisaient et cadraient une étroite collaboration des polices en matière répressive, complétant les accords politiques sur la déportation des Juifs de France. À la lecture de la série de textes qui accompagnent l'accord, je tirerai trois remarques principales. Le caractère particulier de la note du 8 août 1942, signée par le seul Oberg, a amené en général les historiens à user de guillemets pour reprendre la terminologie habituelle des « accords Bousquet-Oberg », même si chacun avait bien sûr relevé la mise en scène du 8 août qui levait toute ambiguïté sur le sentiment des autorités françaises. La procédure dont témoignent les textes ici présentés amène à abandonner toute nuance... et tout guillemet. En l'occurrence, le 13 avril 1943, comme un nouveau texte était en discussion, Bousquet lui-même parlait d'un « accord général » en faisant référence à la note du mois d'août précédent. Il est vrai – et ce sera ma deuxième remarque – que les autorités françaises ont joué un rôle pilote dans la préparation de la note. On constate ainsi qu'après un accord de principe avec Heydrich ce fut le secrétaire général à la police français et non le chef suprême de la SS et de la police allemande en France qui fut à l'origine d'une première version de la note sur le sujet. Enfin – mais cela renforce une conviction largement partagée – les textes de l'été 1942 marquaient une étape essentielle dans la collaboration des

polices ; ils venaient officialiser des choix stratégiques et tactiques majeurs des contractants.

Les accords Bousquet-Oberg du printemps 1943

C'est encore Bousquet qui prit l'initiative d'actualiser les accords quelques mois plus tard. Dans une note du 26 février 1943, il demandait à Leguay de lui préparer une mise au point sur les manquements allemands à la déclaration du 8 août précédent : en trop d'occasions, la police allemande s'était emparée de personnes arrêtées pour propagande politique ; trop souvent encore, elle avait exigé et obtenu la livraison de « terroristes » avant même que se terminât l'enquête des autorités françaises. Ce fut bien l'objet central d'une lettre qu'il adressa à Oberg le 13 avril 1943. Dans l'argumentaire il dressait à grands traits un bilan, positif, des derniers mois et des perspectives inquiétantes à court terme. Revenant donc dans cette lettre sur « l'accord général sur le travail de la police allemande et de la police française » auquel ils étaient parvenus, il soulignait l'efficacité dont ses hommes avaient fait montre dans la lutte contre l'ennemi commun. Pour autant, les circonstances avaient changé et impliquaient une sérieuse mise au point : les nombreux manquements de la police allemande aux accords conclus minaient un engagement, par ailleurs mis à mal par le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord et « la trahison de certaines hautes personnalités françaises ». Il était donc indispensable, concluait Bousquet, de réaffirmer haut et fort l'indépendance des deux polices et de revenir à ce qu'il disait être l'esprit du 8 août.

La lettre du 13 avril avait en fait pour objectif de préparer au mieux une nouvelle réunion commune des préfets régionaux et intendants de police, d'une part, des commandeurs des SS, d'autre part ; mais la réunion ne concernait que la zone d'opérations. De fait, les nouveaux accords se présentaient à la fois comme un bilan de ceux conclus quelques mois plus tôt et comme leur élargissement à la zone alors non occupée. Tout en leur donnant un caractère

plus cérémonieux et en ajoutant un hommage appuyé au défunt Heydrich, Bousquet reprenait les termes de sa lettre et notait la difficulté de la situation, mais par là même l'ampleur du compromis :

« Il est évident que dans la plupart des affaires découvertes par la police française, il devient souvent impossible de dissocier l'action dirigée contre l'Armée allemande, de celle qui s'efforce d'atteindre le régime intérieur et le Gouvernement français. Le but que se proposent ceux qui inspirent ces actions criminelles est clair. Dans la mesure où le Gouvernement français définit avec plus de netteté sa politique, les attaques dirigées contre lui par tous les moyens et notamment par les terroristes, les communistes, les Juifs, les gaullistes et les agents de l'étranger s'accroissent ».

Dès lors la difficulté était grande, en effet, de distinguer ce qui autorisait la police allemande à intervenir dans des affaires traitées par la police française. Il fallait donc réaffirmer les principes qui avaient présidé à l'accord en cours et ramener à l'exception de telles interférences, en distinguant clairement l'action menée « personnellement » et « directement » contre l'occupant de celle qui, de fait, touchait l'occupant à travers les institutions françaises. Efficacité oblige.

Dans sa déclaration devant la même assemblée, Oberg pensait quant à lui avant tout à élargir le champ de l'accord à la zone Sud. Le préambule se voulut très politique : la veille, le chef suprême de la SS et de la police venait de rencontrer Pétain dont il tirait un engagement sans faille :

« Pendant notre entretien, j'ai pu me rendre compte que son plus grand ennemi est également le bolchevisme. Comme il m'a assuré, son plus grand désir personnel serait de voir se réaliser après la guerre une entente entre l'Allemagne et la France dans une Europe nouvelle ».

L'affirmation valait aussi menace : Oberg affirmait savoir que nombre de hautes personnalités eussent préféré la présence de troupes anglo-saxonnes plutôt que des troupes allemandes dans ce qui était devenu la zone d'opérations ; mais « sur un point, Messieurs les Préfets, il faut que nous soyons d'accord : aussi longtemps que la guerre puisse durer, s'il y a du côté allemand des revers militaires ou non, le dernier bataillon victorieux qui se trouvera sur le champ de bataille sera un bataillon allemand ». Tout cela ne laissait guère de place au compromis. Oberg réaffirma bien que sa police ne

pouvait, en zone d'opération, mener d'actions en propre que pour assurer la sécurité de l'Armée allemande et de ses institutions, mais l'imbrication était devenue trop forte et l'interprétation pouvait être large, et elle le fut dans les faits ; il acceptait bien à nouveau que les Français arrêtés par la police française relèveraient des seules autorités françaises, mais il restait l'exception des actions menées contre l'occupant et les installations militaires allemandes ou – fruit d'une nouvelle négociation avant la remise du texte final – « d'une tentative comportant un commencement d'exécution dirigée contre eux ». Les tractations avait abouti à la mi mai ; dans la foulée Bousquet envoyait le texte d'Oberg à tous les préfets de zone occupée en signalant qu'il en avait accepté les termes qui devaient réguler les nouveaux rapports avec les services de police allemands ; la propre communication prononcée par le SGP le 16 avril était jointe pour bien expliciter dans quel état d'esprit il abordait ce nouvel accord.

Vers la rupture

Le bilan que tirait alors Bousquet était déjà assez critique, mais le secrétaire général à la police n'obtint rien de décisif à cette deuxième étape. Il revint à l'assaut à l'automne, puisque le 21 septembre 1943 il présentait un texte de 32 pages sur la mission de la police française avant de dresser l'inventaire de ses revendications. En ouverture on apprend que la décision avait déjà arrêtée de rassembler tous les services participant au maintien de l'ordre et à la sécurité au sein d'un même secrétariat général placé auprès du chef de gouvernement en lieu et place du SGP. On trouvait là les fondements du secrétariat général au maintien de l'ordre qui verra le jour quand il s'agira de remplacer Bousquet. Plus loin dans le texte, ce dernier y annonçait les tribunaux spéciaux et cours martiales mis en place finalement par Darnand. Si l'entrée en force de la Milice au cœur du pouvoir politique et administratif allait sans nul doute modifier le profil du régime, le long mémorandum de Bousquet conforte ceux des

historiens qui récusent l'idée d'une différence de nature et parlent de radicalisation.

En attendant, Bousquet revenait longuement sur la « mission générale et permanente des forces françaises ». La première des assertions résume parfaitement la stratégie suivie : « Les forces françaises du maintien de l'ordre ont la mission générale et permanente d'assurer, en toutes circonstances et sur tout le territoire, l'ordre et la sécurité. Le Gouvernement revendique cette charge et les responsabilités qu'elle entraîne ». On y retrouve les thèmes habituels, à savoir la nécessaire collaboration des polices qui devait s'appuyer sur la convention d'armistice (art. 3 et 10) et prévoyait parmi les charges de la police française le soin d'assurer la sécurité des troupes d'occupation, y compris, apprend-on, « au cas où des opérations militaires seraient entreprises sur le territoire français », même s'il ne pouvait s'agir pour les forces françaises de participer directement à des opérations militaires ; revenait à nouveau la revendication de voir reconnue l'indépendance de la police française manière, en l'occurrence, de la rendre plus efficace. Mais, sur ces fondements, l'essentiel du propos consistait à déplorer le manque d'hommes et d'armement de la police française. Un tableau précis était dressé de l'état et des besoins. Il revenait aussi sur les règles qu'il souhaitait voir présider aux rapports entre les polices française et allemande. La revendication était ancienne, mais jamais Bousquet n'avait été aussi loin :

« Il n'est pas possible d'obtenir de la police de rechercher un effort accru si elle a le sentiment qu'elle arrête des Français, même s'il s'agit de terroristes ou de communistes, pour les livrer aux autorités allemandes ».

Bousquet le concevait pour les auteurs d'attentats contre les personnes (allemandes), mais, déjà, avec beaucoup de réticences quand il s'agissait des installations (allemandes). Pour le reste il ne pouvait en être question. Il demandait que l'accord survenu pour la zone Sud fût étendu en fait à la zone Nord. Il souhait également avoir plus de liberté dans les mouvements de personnel en zone occupée, puisque toutes les nominations à partir du grade de commissaire devaient être soumises aux autorités allemandes. Et, au nom de la

volonté centralisatrice qui guidait, en effet, son action depuis dix-huit mois, il dénonçait les manifestations publiques des partis collaborationnistes (et souhaitait les voir interdites sur l'ensemble du territoire) et l'utilisation de certains ultras par des polices parallèles sous contrôle allemand.

La remise de cette note suivait de près une rencontre entre Oberg, Knochen et Bousquet, le 15 septembre. Elle déboucha à la mi décembre (la date du 13 est indiquée en marge au crayon) sur une « note de Bousquet à Laval sur l'état des négociations avec les Autorités allemandes de police ». Il est fait état d'une réponse d'Oberg datée du 18 octobre. Les résultats étaient pour le moins inégaux puisqu'il refusait toute augmentation d'effectifs, compte tenu du fait que, déjà, les effectifs théoriques n'étaient pas atteints ; s'il annonçait une substantielle amélioration dans le domaine de l'armement, elle était conditionnée par l'accord de ses services ; il acceptait cependant de supprimer l'agrément préalable pour les nominations de fonctionnaires de police jusqu'au grade de commissaire divisionnaire non compris ; rien n'était dit sur les partis collaborationnistes, mais dans une autre lettre, du 5 novembre, il affichait une protection sans faille. Au total, le changement de ton était sensible, à comparer avec les proclamations dithyrambiques de l'été 1942 : le général Oberg « reconnaît que la police française dans certains domaines a collaboré de façon efficace dans le sens des conventions. Mais, d'un autre côté, il ne peut pas cacher que maints services de la police française et de la gendarmerie n'ont malheureusement pas rempli ses espoirs en ce qui concerne la collaboration ». Ce changement de ton était confirmé dans le compte rendu que Leguay et Weber firent d'une rencontre avec deux collaborateurs d'Oberg, le 23 octobre, soit quelques jours après la remise de la note qu'ils avaient manifestement préparée. Leguay concluait comme suit :

« J'ai eu le sentiment très net [...] qu'ils étaient très satisfaits de leur élucubrations. La jovialité particulière de leur attitude ne s'est pas démentie pendant toute notre conversation. Leur amabilité habituelle se nuancait d'une certaine ironie et de la satisfaction intérieure que procure une plaisanterie bien réussie ».

Depuis plusieurs mois le chef suprême de la SS et de la police en France avait relevé les difficultés croissantes qu'il rencontrait sur le terrain. Il s'en expliqua dans un long rapport qu'il transmit à sa tutelle le 19 août 1943 sur « l'attitude actuelle de la police française »⁹. Cependant les généralités qui ouvrent ce rapport viennent corroborer les affirmations d'Oberg le jour de son procès d'après guerre. Le but était affiché d'emblée : « L'attitude allemande envers la police française consiste, depuis l'installation du chef suprême de la SS et de la police, dans le désir d'enrôler la police française autant que possible dans les objectifs des forces d'occupation et de l'amener à collaborer efficacement à la répression des tentatives anti-allemandes ». C'est pour cet objectif que deux accords (*Vereinbarung*) avaient été conclus :

« Plus particulièrement le secrétaire général de la police française s'engage à faire le nécessaire pour que la police française nous informe sur toutes tentatives ennemies, tout en les combattant de sa propre initiative et avec ses propres forces. En contrepartie nous avons accordé aux Français une liberté d'action dans certains domaines qui ne touchent pas directement les intérêts allemands [...]. Ces accords nous ont donc assuré une collaboration active de la police française et des conditions bien meilleures pour les développements futurs dans les conditions actuelles de l'état de guerre ».

On ne pouvait présenter aussi clairement et crûment la stratégie poursuivie. Cependant, le bilan que tirait Oberg en août 1943 était nuancé. Autant il se félicitait des résultats quand les objectifs des deux polices convergeaient, ainsi de la lutte contre les communistes, autant les Français se montraient réticents quand il s'agissait de « résistance national-française », entendez gaulliste non communiste. Oberg allait même jusqu'à se demander s'il n'y avait pas un sabotage par Bousquet lui-même. Il notait également, avec une certaine clairvoyance sur le passé comme sur le présent, que le gouvernement français avait « récemment une attitude attentiste suspecte ». Plus généralement l'évolution de la position française était largement fonction de celle de la situation internationale. Malgré les engagements du SGP, rien ne garantissait, bien au contraire, une juste utilisation de l'armement supplémentaire demandé en cas d'opérations militaires sur le territoire métropolitain. L'analyse région

⁹ Rapport sur l'attitude actuelle de la police française, HSSP en France, BA Koblenz,

par région est plus pessimiste encore, comme celle des divers corps. Un paragraphe était ainsi consacré à la garde des camps d'internement :

« Les camps d'internement français sont gardés de manière insuffisante, en partie par des forces de police ou de gendarmerie, en partie par des auxiliaires armés. Généralement ces équipes ne sont pas considérées comme fiables. La discipline à l'intérieur des camps est partout mauvaise. Souvent des internés se sont enfuis dans des circonstances qui laissent supposer une participation du personnel de surveillance qui, pour un certain nombre, sympathise avec les personnes internées. [...] Dans des circonstances graves, on ne pourrait garantir la sûreté de la garde des camps ».

Dans la synthèse qui clôt ce long document, Oberg était plus explicite encore sur le sort de René Bousquet : « Il ne semble pas pour le moment dans notre intérêt de renvoyer le secrétaire général à la police. Mais on ne peut pas compter sur sa loyauté en cas d'événements sérieux ».

Là encore l'interrogatoire d'Oberg après la guerre – en l'occurrence en février 1946 – ne contredit pas cette conclusion ; il la précise :

« Bousquet n'avait plus l'intention de travailler dans le même esprit qu'auparavant. Knochén pensait qu'il faudrait en arriver à un changement de personne [...]. À cette époque, la résistance se développait, des membres d'unités de police faisaient défection ; de sorte que le commandement militaire m'avait demandé d'intervenir. En raison de ma situation vis-à-vis de Bousquet, cette décision me fut fort difficile, surtout que je n'avais personne pour le remplacer »¹⁰.

Un instrument de guerre civile au service des Allemands

Il lui trouva finalement un remplaçant le 31 décembre 1943 en la personne de Darnand, à la suite d'une nouvelle crise au sommet de l'état vichyste. La « grève » de Pétain et la crise constitutionnelle résolurent les Allemands à franchir le pas et à imposer une radicalisation sensible du régime. Laval avait bien essayé de limiter les pouvoirs du nouveau secrétaire général au maintien de l'ordre, mais, à la différence du printemps 1942, il était sur la

R70 13, 21 pages, traduit par Ernest Leblin.

¹⁰ Interrogatoire d'Oberg le 20 février 1946, cité in Cyril Aouizerate, *René Bousquet, biographie d'un collabo*, éditions du Forum, 1993, p. 72.

défensive et l'homme qu'il voulait neutraliser n'avait pas été choisi, avant son retour au pouvoir, par Pétain ou Darlan, mais, après l'usure du pouvoir, par l'occupant. Laval nomma donc Lemoine, le préfet régional de Marseille, au poste de secrétaire d'État à l'Intérieur auquel, en théorie, le SGMO devait rendre des comptes. Dans les faits, il n'en fut rien. Un décret du 10 janvier 1944 mettait même Darnand sous le seul contrôle du chef du gouvernement et lui donnait « autorité sur l'ensemble des forces de police, corps et services qui assurent la sécurité publique et la sûreté intérieure de l'État ». Dans les mois qui suivirent, le SGMO (qui, le 13 juin 1944, prit officiellement le titre de Lemoine) n'eut de cesse, fortement soutenu en cela par Oberg, de réduire l'autorité des préfets par une centralisation accrue avec, en particulier, la création d'une inspection générale du maintien de l'ordre, la réorganisation de la direction centrale des RG et la transformation des intendants de police en intendants du maintien de l'ordre (lois du 15 avril 1944).

Le premier semestre 1944 fut marqué par d'importants mouvements de personnel dans la haute fonction publique et, à la mi mai, une vague d'arrestations suivit le démantèlement du super-NAP (noyautage des administrations publiques). Quant à la collaboration des polices, elle n'était plus l'objet de négociation, de compromis et de discussion ; l'appareil policier était mis au service d'une guerre commune à laquelle il devait participer sans borne ni état d'âme. La démarche qui présida à ces nouveaux « accords » mérite d'être signalée : si Darnand avait pris l'initiative du texte, comme Bousquet l'avait fait à trois reprises, il adressa à Oberg, le 13 avril 1944, un projet de circulaire aux préfets avec ces mots : « si vous jugez bon de donner votre accord à ce projet, je vous serais obligé de vouloir bien me le faire connaître le plus rapidement possible, afin de me permettre une prompte mise à exécution ». Il n'était plus question de souveraineté française sur l'ensemble du territoire national ou d'indépendance des polices : toute action entreprise par l'une des parties (police allemande, d'une part, forces du maintien de l'ordre et Milice, d'autre part) impliquait la mise au courant de l'autre ; non seulement les renseignements étaient partagés, mais cela pouvait éventuellement déboucher

sur des interventions communes. Quelques jours plus tard, Darnand demandait même aux autorités françaises de renoncer à toute poursuite contre des délits traités par les autorités allemandes. Enfin, il n'était plus question de faire le moindre *distinguo* entre les organisations de résistance¹¹.

Les contacts furent étroits à tous les échelons. Au plus haut, une réunion hebdomadaire réunit les collaborateurs les plus proches d'Oberg et de Darnand à Paris. Et, par un télégramme du 13 février 1944, ce dernier annonçait la mise en place d'une commission mixte franco-allemande dans chaque région comprenant un représentant de la police de sûreté, un membre des SD, un de l'*Ordnungspolizei* et un autre de l'Intendant de police : il s'agissait de contrôler les prisons et les camps d'internés afin de prévenir les évasions¹².

Il en fut donc avec Darnand comme avec Bousquet : la collaboration des polices fut d'initiative française. Avec Bousquet, elle s'inscrivait parfaitement dans la stratégie générale du chef du gouvernement, Pierre Laval : préserver la place de la France dans l'Europe à venir qui serait nécessairement sous tutelle allemande, affirmer la souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire quitte à prendre en charge les objectifs de l'occupant, élargir la compétence de l'administration traditionnelle au détriment des officines parallèles, contrecarrer avec virulence les ennemis communs de Vichy et de l'occupant. Avec Darnand, elle était un simple instrument privilégié de la guerre totale dans laquelle les Allemands étaient engagés, sur la défensive ; il n'y avait plus d'espace pour une négociation que, par ailleurs, Darnand n'appelait pas spécialement de ses vœux. Or la répression comme la persécution furent plus efficaces dans la première phase ; mais qui disait alors collaboration des polices disait nécessairement discussion sur les objectifs poursuivis.

¹¹ Note de Darnand à Oberg, 13 avril 1944, AN F7 14886. Les circulaires du 29 avril et du 2 mai 1944 (AN F7 14909) sont citées par M.-O. Baruch, *op. cit.*, p. 538.

¹² Télégramme du SGMO à tous préfets, 13 février 1944, AN F7 14891.

LA MOBILISATION DES STRUCTURES CENTRALES : L'EXEMPLE DE LA SNCF

Pour mettre en œuvre leur stratégie et, de fait, celle des Allemands, les gouvernants de Vichy mobilisèrent donc les polices, les ministères concernés, les services préfectoraux, mais on connaissait mal la contribution de la SNCF aux transferts et aux déportations. On sait que Raul Hilberg s'est appuyé sur les archives de la Reichsbahn (RB) pour établir une chronologie fine des convois de la solution finale, mais aussi pour nourrir une réflexion sur le poids des logiques bureaucratiques dans le processus de mort programmée. Grâce à un travail encore inédit de Christian Bachelier il est possible de cerner avec plus de précision le rôle de la SNCF dans le transfert des internés entre 1942 et 1944. Son travail a inspiré l'essentiel des remarques qui suivent¹³.

Côté allemand le dispositif décisionnel avait changé et les militaires se trouvèrent là encore marginalisés. En effet, jusqu'au printemps 1942 les transports étaient très logiquement de la compétence des autorités militaires d'occupation, en l'occurrence le chef de la Wehrmachtverkehrsdirektion (WVD) Paris qui relevait du chef des transports allemands, lui-même dépendant du haut commandement de la Wehrmacht et de l'armée de terre (OKW et OKH). Pour autant c'était déjà dans les faits à un haut fonctionnaire de la Reichsbahn que les responsables de la SNCF avaient à faire. Les hommes de la RB se retrouvaient aussi en nombre dans les Eisenbahnbetriebsdirektionen (EBD) dont la répartition sur le territoire occupé correspondait en gros à la structure régionale de la SNCF. Ce furent bien moins les difficultés que rencontra le MBF que la grave crise que traversèrent les transports ferroviaires allemands entre novembre 1941 et février 1942 qui changea la donne à tous les

¹³ Christian Bachelier s'est appuyé sur un dépouillement des archives allemandes, mais également sur la mise à jour et l'exploitation des archives de la SNCF, car la direction générale de la société avait souhaité qu'un travail historique fît le point sur cette épisode si mal connu. Les procès verbaux des conseils d'administration, l'historique de la direction centrale de Vichy et les correspondances internes permettent de compenser en partie l'absence, pour l'instant, des archives du secrétariat W qui centralisait l'ensemble des correspondances entre la direction de la SNCF et les autorités allemandes. Christian Bachelier, *La SNCF sous l'occupation allemande 1940-1944*, 2 vol. + 2 vol. documentaires, convention entre la SNCF et l'IHTP, 1996.

échelons. Les militaires n'avaient pu à la fois s'engager dans la guerre à l'Est et assurer l'intendance. Albert Speer comprit qu'il fallait désolidariser les chemins de fer des militaires et il obtint de Hitler, le 23 mai 1942, la nomination d'un secrétaire d'État aux communications qui eût le réel contrôle sur la Reichsbahn. La semaine suivante, les chemins de fer des territoires occupés étaient retirés aux militaires pour être placés sous la tutelle directe de ce ministère civil, la WVD devenant la HVD (Hauptverkehrsdirektion).

Mais des contacts directs s'étaient déjà établis entre les cadres de la RB en France occupée et ceux de la SNCF. L'étroitesse de ces liens ne fut pas sans effet sur l'efficacité de la collaboration ferroviaire et les logiques propres à cette structure bureaucratique interférèrent à plusieurs reprises, côté allemand avec les suspensions de tout convoi les deux hivers successifs, côté français quand l'impromptu rendait toute programmation impossible. Pour autant, dans le processus décisionnel qui nous occupe, la SNCF exécutait les ordres du ministère de l'Intérieur. Pour l'organisation des transferts de camp à camp et des déportations, le ministère de l'Intérieur travailla en étroite relation avec la Délégation technique SNCF de Vichy, dans un premier temps par le biais de la direction générale des transports du secrétariat d'État aux communications, puis directement comme on le verra avec l'organisation des transferts de Juifs de zone Sud à l'été 1942. Le transfert des internés communistes jugés les plus dangereux de zone Sud en Algérie constitua la première expérience d'une collaboration interministérielle à grande échelle, avec la participation active de la SNCF et c'est ce schéma qui fut repris pour la déportation des Juifs. Pour une opération qui dura dix huit mois [cf. *supra*], plusieurs réunions furent organisées sous l'égide du directeur de la police du territoire et des étrangers (DPTE) auxquelles participèrent Paul Jussau, chef de section des communications au secrétariat d'État, et Schultz, pour la délégation technique SNCF de Vichy. Ces deux interlocuteurs surent avancer aussi bien des arguments techniques sur la bonne organisation des opérations que de suggérer les moyens d'éviter des désordres éventuels. Quelques jours avant chaque transfert, la délégation technique fournissait à l'Intérieur les horaires précis, au

début par le biais du directeur général des Transports. En provoquant le départ du ministre des Transports, Berthelot, qui contrôlait étroitement la délégation de Vichy, et le changement d'affectation de Jussau, le retour de Laval en avril 1942 permit au chef de la délégation, Schultz, de gagner en autonomie vis-à-vis de sa tutelle directe. Il n'en alla pas de même vis-à-vis de l'Intérieur et des Allemands. En zone Nord, les services allemands s'adressaient directement au service central du Mouvement à la SNCF. Des deux côtés, le dispositif décisionnel avait notablement changé en ce printemps 1942.

À la différence des transferts vers l'Algérie, la mise en œuvre de la solution finale en France impliqua au premier rang les services allemands. Christian Bachelier a synthétisé la chaîne technico-politique de commandement qui présida à l'organisation des convois en cet été 1942 : sur proposition de Dannecker, Eichmann prenait donc la décision ; l'officier chargé des transports auprès d'Eichmann, Novak, prenait contact avec les responsables à Paris de la WVD (puis de la HVD) pour s'enquérir des disponibilités de transports ; comme la WVD de Paris ne possédait en propre aucun matériel, ni les structures d'exploitation, elle se retournait vers la SNCF, en l'occurrence en transmettant ses directives au bureau de liaison auprès du service central du Mouvement ; en zone Sud le contact était pris avec la Délégation technique de Vichy.

Sur le modèle testé avec les convois algériens, les conférences interministérielles sous l'égide de l'Intérieur prenaient place dans cette chaîne décisionnelle, mais les conditions techniques des transports étaient discutées entre responsables de la WVD (HVD) et de la SNCF, avec des différences évidentes entre les deux zones. Le matériel moteur était français jusqu'au poste frontière du réseau Est (à Novéant) et les convois étaient « formés, dirigés et conduits par les cheminots français, en vertu du principe de la division des compétences, exécution française et surveillance allemande »¹⁴. Conformément à la convention d'armistice, les cheminots allemands n'étaient pas habilités à

¹⁴ Christian Bachelier, *ibid.*, t.1, p16.

conduire les trains sur le réseau français ; ce fut le cas sauf rares exceptions qui ne concernèrent pas les convois de déportés. De même les gares et les postes centraux étaient français. À chaque conseil d'administration de la SNCF, le président dressait un compte rendu mensuel du trafic et le directeur général (ou son adjoint) un compte rendu hebdomadaire, à partir des données que transmettait le service central du Mouvement. Au moins jusqu'à la fin de l'été 1943 quand les relations directes entre les autorités ferroviaires allemandes et françaises furent rompues.

Jusque-là, la stratégie suivie par la SNCF et les hauts fonctionnaires du ministère des transports répondit à deux principes simples. S'inscrivant parfaitement dans la logique du régime, ils revendiquaient le contrôle du trafic (non militaire) sur l'ensemble du territoire national. Craignant plus que tout d'être pris par surprise et mis devant le fait accompli, comme ce fut le cas au moment du transfert en France des Juifs du Pays de Bade et du Palatinat à l'automne 1940 [cf. chapitre 10], ils exigèrent toujours une programmation.

Chapitre 16

La répression politique

L'INTERNEMENT DE REPRESSION

À confronter les statistiques qui ont été établies aux différents échelons, il apparaît clairement que l'internement administratif qui, longtemps, fut la pierre de touche du dispositif répressif français tomba en désuétude les derniers années de la guerre.

Bilans

On en a une première indication grâce à un bilan officiel établi par l'Inspection générale des camps couvrant la période allant de février 1943 à avril 1944¹⁵.

¹⁵ Les camps d'internement 1943-1944, AN F7 15086. On ne retrouve pas dans ce tableau officiel la maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne) qui, à l'automne 1943, accueillit dans des conditions dramatiques des internés considérés comme des « durs » en provenance des camps de Saint-Sulpice-la-Pointe et Saint-Paul d'Eyjeaux. L'IGC Milliat concluait comme suit son rapport du 11 novembre 1943 : « Il n'est pas possible que le Gouvernement, tant pour sa dignité actuelle que pour le jugement de l'opinion publique dans l'avenir, laisse quelques jours de plus ces internés politiques claquemurés dans la Maison centrale d'Eysses » (AN F7 15088). Ne figure pas non plus le « Château des Brosses » dans l'Allier. Officiellement ouvert comme Centre de Séjour Surveillé en février 1944, ce château, où fut aménagée une vingtaine de cellules, était en fait le centre d'interrogatoires de la Milice.

Nom	Département	Affectation	Capacité	Internés							
				fév-43	avr-43	jun-43	août-43	oct-43	déc-43	fév-44	avr-44
Le Vernet	Ariège	Etrangers dangereux	2200	1 219	1 146	1 239	850	725	740	697	724
Sisteron	Basses-Alpes	Marché noir	400	400	228	224	234	176	160	147	151
Fort-Barraux	Isère	Repris de justice fr.	800	700	789	791	721	536	431	466	454
Saint-Sulpice	Tarn	Politiques fr.	1 350	926	701	685	646	775	652	670	708
Gurs	Basses-Pyrénées	Etrangers	5 000	2 775	1 703	1 019	784	111			40
Nexon	Haute-Vienne	Etrangers	750	611		40	113	129	179	181	339
Noé	Haute-Garonne	Etrangers-vieillards	1 550	1 492	1 516	1 530	893	866	950	904	736
St Paul d'Eyjaux	Haute-Vienne	Politiques fr.	600	504	466	352	509	63			
Rivesaltes	Pyrénées-orientales										
Rouillé	Vienne	Politiques+ marché noir fr	800	569	544	442	440	440	354	327	253
Mérignac	Gironde	Politiques étr.	622	376	409	313	322	428	420	220	224
Ecrouves	Meurthe-et-Moselle	Politiques étr. Fr.	860	252	497	403	217	349	240	137	155
La Guiche	Saône-et-Loire	sanatorium	233	140	162	66	188	194	210	239	152
Brens	Tarn	Femmes	572	438	458	444	335		160	175	153
Voves	Eure-et-Loire	Politiques fr.	1 350	861	881	880	858	896	503	469	468
Saliers	Bouches-du-Rhône	Nomades	250	235	174	146	288	237	305	319	305
Pithivers	Loiret	Politiques fr.	2 050	880	886	653	657	610	1 338	875	695
La Lande	Indre-et-Loire	Femmes	400	349	328	349	339	306	207		
Evaux	Creuse	Politiques fr.				24	32				36
St Denis-lès-Sens	Yonne	Marché noir		351	371	405	176	155	155	427	346

Masseube	Gers	Etrangers vieillards	350		343						
Tourelles	Seine	passage	600	302	309	439			358	283	367
Rabès	Corrèze	Etrangers									
Poitiers	Vienne		900						207	286	278
La Rochelle	Charente- Intérieure	Todt								478	651
Jargeau	Loiret	Nomades							318	277	278
Les Alliers	Charente	Nomades							197	197	194
St Maurice	Yonne	Nomades							170	171	189
Rennes	Ille-et-Vilaine	Nomades							126	106	139
Montreuil- Bellay	Maine-et-Loire	Nomades							753	745	765
Doullens	Somme	Politiques									
Total	(a)			<i>13 380</i> <i>(15 000)</i> *	<i>11 911</i> <i>(13 500)</i>	<i>10 444</i> <i>(12 000)</i>	<i>8 602</i> <i>(10 000)</i>	<i>6 996</i> <i>(8 500)</i>	<i>9 133</i>	<i>8 796</i>	<i>8 800</i>
	zone Nord (b)			<i>3 940</i>	<i>4 225</i>	<i>3 884</i>	<i>3 009</i>	<i>3 184</i>	<i>3 575</i>	<i>4 998</i>	<i>5 002</i>
	zone Nord/total (b/a)			<i>29,4</i> <i>(36,5)*</i>	<i>35,5</i> <i>(42)</i>	<i>37</i> <i>(46)</i>	<i>35</i> <i>(45)</i>	<i>45,5</i> <i>(55)</i>	<i>48,5</i>	<i>48</i>	<i>47,5</i>
	zone Sud (c)			<i>9 440</i>	<i>7 676</i>	<i>6 560</i>	<i>5 593</i>	<i>3 812</i>	<i>3 787</i>	<i>3 798</i>	<i>3 798</i>
	zone Sud sans nomades (d)			<i>9 190</i>	<i>7 441</i>	<i>6 386</i>	<i>5 447</i>	<i>3 524</i>	<i>3 550</i>	<i>3 493</i>	<i>3 479</i>
	nomades zone Nord (e)								<i>1 564</i>	<i>1 496</i>	<i>1 565</i>
	sans nomades de zone Nord (f)			<i>13 380</i>	<i>11 911</i>	<i>10 444</i>	<i>8 602</i>	<i>6 996</i>	<i>7 569</i>	<i>7 300</i>	<i>7 235</i>
	sans nomades (g)			<i>13 130</i>	<i>11 676</i>	<i>10 270</i>	<i>8 456</i>	<i>6 708</i>	<i>7 332</i>	<i>6 995</i>	<i>6 916</i>
	zone Sud sans nom./total sans nom. (d/g)			<i>70%</i>	<i>64%</i>	<i>62%</i>	<i>64%</i>	<i>53%</i>	<i>48%</i>	<i>50%</i>	<i>50%</i>

*Pourcentage reconstitué à partir d'une estimation de 1500 nomades internés en zone Nord durant toute la période. Les chiffres en italiques n'étaient pas dans le tableau.

L'analyse du tableau impose quelques précautions. Il s'agit en général des effectifs officiels qui intègrent non seulement les internés transférés dans des hôpitaux mais aussi de ceux qui, évadés, n'ont pas encore été rayés des listes. On n'y retrouve pas les camps pour Juifs, y compris en zone Nord où Drancy, encore sous tutelle française jusqu'en juillet 1943, n'apparaît pas. Les camps de nomades ne sont pris en compte, pour la zone Nord, qu'à partir de décembre 1943, à la différence du seul camp pour nomades de zone Sud, à savoir Saliers. Pour permettre une meilleure lecture du tableau, nous avons réalisé quelques calculs plus ou moins approximatifs : le plus près des chiffres fournis tient dans la totalisation des internés, non compris les camps de nomades ; pour se faire une idée du nombre total d'internés, hormis les camps pour Juifs, nous avons estimé arbitrairement à quelque 1500 l'effectif constant de nomades qui n'étaient pas pris en compte dans les chiffres de 1943.

Si l'on ne prend pas en compte l'internement de persécution (qui touche les Juifs et les nomades, objets de prochains chapitres), les camps abritaient selon ce tableau 13 130 personnes en février 1943. La chute fut spectaculaire en 1943 puisque le total tomba à 6 708 en décembre, soit une baisse de moitié, avant une stabilisation. Cette chute fut plus sensible encore en zone Sud, puisqu'elle y atteignit 62 %. Très logiquement, la part de la zone Sud diminua avec, en fait, deux paliers, l'un au printemps, l'autre à l'automne 1943. Il fallut cependant attendre 1944 pour voir, pour la première fois dans l'histoire des camps d'internement de répression en France, la zone Nord équivaloir à la zone Sud. Quoi qu'il en soit on était loin des chiffres des premières années.

Il s'agit donc des personnes effectivement internées. On peut examiner la situation en amont. Sans compter qu'elles couvrent pour l'essentiel la période antérieure, il faut prendre les données qui suivent avec précaution puisqu'elles sont tirées d'un rapport que Leguay adressa le 31 mai 1943 à Knochen ; il s'agissait alors de montrer l'efficacité de la police française ce qui appelle à la prudence. Il s'agit des arrestations et des internements opérés par la police de sûreté (service central et brigades régionales), soit non compris la préfecture de

police de Paris, entre le 1^{er} mai 1942 et le 1^{er} mai 1943. Après la réorganisation administrative de la police nationale, la police de sûreté avait pris la suite de la police judiciaire et se trouvait investie d'une double mission, la recherche de crimes et délits de droit commun et la répression des « activités politiques antinationales »¹⁶.

		Internements zone Sud	Internements zone Nord	Total
Affaires criminelles		207	220	427
Affaires politiques	communistes	1 420	2 315	3 735
	gaullistes	272		272
	terroristes (attentats et sabotages)	87		
	communo-anar.esp.	750	60	810
	contre-espionnage			
Total		2 736	2 595	5 331

Le même tableau a été établi pour les arrestations sur opérations de police classique.

		Arrestations zone Sud	Arrestations zone Nord	Total
Affaires criminelles		6 945	9 623	16 568
Affaires politiques	communistes	2 020	2 736	4 756
	gaullistes	1 865		1 865
	terroristes (attentats et sabotages)	530	723	1 253
	communo-anar.esp.	910	101	1 011
	contre-espionnage	279		279
Total		12 549	13 183	25 732

Le premier distinguo s'impose d'évidence : les affaires criminelles ne furent que marginalement traitées par l'internement administratif. Pour les affaires politiques, la prégnance de la lutte anticommuniste ne surprendra guère ; l'analyse comparée des internements et des arrestations permet de constater que si les « gaullistes » furent essentiellement mis en arrestation dans le cadre d'affaires en cours ou sur flagrant délit, la police de sûreté utilisait

¹⁶ Le préfet, délégué du SGP, à Knochen, chef de la police de sûreté, Paris, le 31 mai 1943, AN F7 14886.

encore dans des proportions comparables internement et arrestation *stricto sensu* contre les communistes ou les « rouges » Espagnols (eux-mêmes logiquement bien davantage touchés en zone Sud). On aurait ainsi compté parmi les "communistes" 4 756 arrestations et 3 725 internements. C'est l'importance des internements qui intrigue le plus. Les rares études systématiques dont nous disposons à l'échelle départementale laissent à penser que l'internement administratif fut une arme plus caractéristique des deux premières années du régime ; en revanche, quelques opérations spectaculaires ont été lancées dans un deuxième temps, mais il s'agissait davantage de montrer sa présence aux ennemis, peut-être davantage encore de faire grimper les statistiques à destination des Allemands, que de faire montre d'une quelconque efficacité. On est même amené à penser que le chiffre d'internements administratifs fourni par Leguay le 1^{er} mai 1943, à la fois, ne varia guère jusqu'à la Libération et répercuta pour l'essentiel l'opération de grande ampleur lancée dans toute la France en septembre 1942.

Ainsi, le jeudi 24 septembre 1942, tous les préfets de zone occupée recevaient le télégramme suivant :

"Parti communiste a donné instructions pour recrudescence attentats terroristes dans tous départements. Pour éviter que autorités allemandes prennent initiative mesures inévitablement sévères et afin empêcher tous incidents et assurer maintien ordre vous donne délégation pour procéder immédiatement dans conditions habituelles internements administratifs tous éléments communistes suspects pouvant participer à menées antinationales. Décisions internement doivent être nombreuses et réalisées au cours de la journée de jeudi. Prière rendre compte télégraphiquement avant jeudi 20 heures sous le timbre de l'Intérieur, police nationale, 61 rue de Montceau Paris."¹⁷

L'opération était bien exceptionnelle puisqu'un second télégramme envoyé le même jour demandait aux mêmes préfets d'interner provisoirement les personnes arrêtées dans des établissements pénitentiaires ou tout autre emplacement sûr.

Le jeudi 24 septembre à 20 heures, comme convenu, le préfet du Loiret annonçait qu'il avait décidé l'internement de 21 personnes, chiffre ramené à 17

¹⁷ SGP aux préfets de zone occupée, 24 septembre 1942, AD Loiret 6392.

peu après. Compte tenu de l'importance très limitée de la présence communiste dans ce département essentiellement rural, on imagine aisément que Bousquet put se targuer auprès des autorités allemandes de chiffres spectaculaires, à défaut de résultats effectifs.

Une étude de cas : les communistes de la Seine 1942-1944

L'étude de la répression dans le ressort de la préfecture de police de Paris confirme le constat¹⁸. Comme ils nous l'ont permis pour les 18 premiers mois de l'occupation [cf. chapitre 10], les rapports de la préfecture de Police sur le PC fournissent chaque semaine l'état des arrestations (sur flagrant délit et/ou dans le cadre d'une enquête) et des internements dans la Seine. Malgré quelques manques, on peut suivre avec précision les résultats de la répression anticommuniste dans la Seine entre mars 1942 et mai 1944, la date fournie indiquant à chaque fois le bilan arrêté au jour dit (origine : juillet 1940).

Date du rapport	Arrestations hors internements administratifs	internements adm.	total
9 mars 1942	2 563	1 660	4 223
16 mars	2 590	1 660	4 250
30 mars	2 668	1 687	4 355
7 avril	2 670	1 689	4 359
13 avril	2 693	1 698	4 392
19 avril	2 698	1 701	4 399
27 avril	2 705	1 705	4 412
4 mai	2 717	1 714	4 431
1 ^{er} juin	2 837	1 749	4 586
8 juin	2 896	1 757	4 627
15 juin	2 909	1 764	4 665
22 juin	2 968	1 767	4 737
29 juin	3 011	1 778	4 789
27 juillet	3 095	1 788	4 883
3 août	3 155	1 788	4 943
17 août	3 193	1 795	4 988

¹⁸ Rapports de la préfecture de police de Paris sur le PCF, archives de la Fondazione Feltrinelli, fondo Tasca, "resistenza francese", non coté.

24 août	3 228	1 796	5 024
31 août	3 286	1 806	5 092
7 septembre	3 296	1 808	5 104
10 septembre	3 354	1 810	5 164
21 septembre	3 379	1 811	5 190
28 septembre	3 387	3 422	6 809
5 octobre	3 408	3 426	6 834
19 octobre	3 491	3 461	6 952
22 février 1943	4 142	3 623	7 765
31 mai	4 622	3 726	8 348
16 août	4 787	3 767	8 554
20 décembre	5 224	3 858	9 082
4 janvier 1944	5 234	3 877	9 111
27 mars	5 546	3 966	9 512
17 avril	5 678	3 978	9 656
2 mai	5 731	4 005	9 736
8 mai	5 764	4 005	9 769

Même si la colonne des internements nous intéresse en priorité, le tableau permet de mesurer l'ampleur de la répression anticomuniste dans la Seine : entre juillet 1940 et mai 1944, près de 10 000 communistes avaient été arrêtés, dont 4 005 par mesure administrative et 5 764 dans le cadre d'une affaire. Si l'on rentre dans le détail, les différences sont tranchées. Pour les « arrestations » *stricto sensu*, on constate que le retour de Laval n'a pas changé la situation puisqu'elles atteignent un niveau d'environ 120 par mois du 19 avril 1942 au 8 mai 1944, soit exactement la même moyenne que de juillet 1940 au 19 avril 1942 ; les premiers mois de 1944 ne changèrent pas sensiblement la situation avec un peu plus de 130 « arrestations » par mois. La courbe des « arrestations » confirme bien la continuité d'une politique répressive qui trouva sa source, tout au long de la période, dans l'obsession de l'ordre et l'anticommunisme.

La courbe des internements administratifs est toute différente. Nous avons déjà constaté qu'au second semestre 1941 le nombre en avait singulièrement baissé, la mesure ayant manifestement perdu de son efficacité pour atteindre une population dès lors sur le qui-vive. Ce fut spectaculaire en 1942 : de juillet 1940 au 16 février 1942, on compta une moyenne mensuelle de 87 internements administratifs ; du 16 février au 21 septembre 1942, la moyenne tomba à moins de 20 ; à partir d'octobre 1942, la moyenne remonta

modérément à près de 30 jusqu'en mai 1944. Il se confirme donc que l'internement administratif des communistes de la Seine fut caractéristique de la première année de l'occupation. L'efficacité d'une telle procédure fondée, le plus souvent, sur des listes établies avant guerre s'avéra des plus limitées, une fois passés le traumatisme et les ambiguïtés stratégiques de la première année.

Il reste l'accident statistique de la quatrième semaine de septembre 1942. Si l'on en croît les chiffres fournis, pas moins de 1 611 internements administratifs auraient été opérés dans le département de la Seine en cette seule semaine, soit pratiquement le chiffre atteint depuis les débuts de l'occupation et trois fois plus que dans les 18 mois qui suivirent. N'ayant pas trouvé le rapport correspondant à cette période, j'ai longtemps cru à une erreur de frappe qui n'aurait pas été corrigée par la suite. Mais le télégramme trouvé dans les archives du Loiret faisant référence à une opération de grande ampleur dans les milieux communistes le 24 septembre 1942 m'amène à revenir sur cette hypothèse ; si l'on avait bien arrêté une vingtaine de personnes dans la terre de mission qu'était le Loiret, on pouvait en arrêter plus de 1 600 dans le bastion communiste de la Seine. Pour autant on peut s'interroger sur les conditions de l'opération. Lancée sur ordre pour des raisons qui tenaient avant tout à l'état des rapports avec l'occupant, elle ne semble pas avoir atteint les forces vives d'un parti clandestin touché beaucoup plus profondément par les opérations de police classiques.

On comprend le contexte qui a conduit à cette rafle. On devine tout aussi bien l'inefficacité qu'elle pouvait avoir, sinon sur le terrain symbolique. Le PC s'était lancé en zone Nord dans une nouvelle vague d'attentats à l'été 1942, après le temps d'arrêt qu'avait provoqué en mars une série de chutes majeures dans son appareil de direction. Les FTP eux-mêmes, nouvellement formés, avaient été très atteints par d'autres chutes au printemps. Ce n'est donc pas un hasard si l'on réorienta les objectifs stratégiques du « groupe Valmy » ou « groupe des villes », chacun des membres ayant pris un nom de ville française comme pseudonyme. Ces hommes composaient jusque-là la police du parti,

chargée en priorité d'exécuter les traîtres ou supposés tels. Ils furent à l'origine de quelques opérations spectaculaires, comme, en août, l'attaque au stade Jean Bouin d'une formation de la Luftwaffe faisant sa gymnastique ou comme, en septembre, l'attaque d'un détachement rue de Crimée ou le mitraillage de soldats sortant du cinéma Rex. Dans le même temps, les FTP avaient lancé plusieurs opérations dans tout le reste de la zone occupée, comme le déraillement d'un train de permissionnaires allemands à l'initiative d'un groupe également autoproclamé « Valmy », cent-cinquantenaire oblige, organisé en Franche-Comté par Fabien. Aux deux attentats parisiens, Oberg avait répondu par l'exécution d'otages en série dont Vichy et Oberg lui-même savaient qu'elles avaient un effet désastreux sur une opinion par ailleurs fortement secouée par l'organisation de vastes rafles antisémites. Par une opération de grande ampleur, Bousquet pouvait espérer arrêter la spirale dont l'année précédente avait montré l'effet destructeur sur le régime de Vichy lui-même ; en outre, l'édifice même de la collaboration des polices qui lui devait tant était directement menacé. Il savait, dans le même temps, qu'il ne pouvait rien espérer d'une opération lancée dans l'urgence. Que pouvaient offrir les préfets, si ce n'était l'internement d'anciens militants ou simples adhérents qui avaient abandonné tout engagement ?

Bousquet savait que, si le PC avait radicalisé le combat, il n'en avait pas moins été durement atteint par une police particulièrement efficace en cette année 1942. Et le démantèlement du « groupe Valmy » (Paris), qui suivit l'arrestation d'un de ses chefs le 16 octobre 1942, le conforta dans son analyse car elle ne dut rien à l'opération du 24 septembre. Bousquet avait montré l'efficacité de sa police et justifié la confiance qu'Oberg lui témoignait encore pleinement.

LES ALLEMANDS ET L'INTERNEMENT DE REPRESSION

Nous avons vu, dans les premiers temps de l'occupation de la zone Nord, que l'internement administratif n'avait qu'une importance marginale dans le dispositif répressif allemand en France. Il en alla différemment, dès l'automne 1940, pour les nomades, mais, dès l'ordre appliqué, les autorités d'occupation se désintéressèrent presque totalement de leur sort. Ce ne fut pas le cas pour les Juifs dont l'internement commença, en zone Nord, au printemps 1941. Pour toutes les autres catégories, l'initiative fut française, l'autorisation allemande se fit attendre, puis, pour l'essentiel, l'internement administratif de répression resta une arme française. Il en alla de même en zone Sud après le franchissement de la ligne de démarcation en novembre 1942.

Priorité à l'exploitation de la main-d'œuvre

De fait, s'il n'est pas toujours aisé de repérer une stratégie unique dans ce système polycratique si caractéristique du régime nazi, on peut repérer des dominantes. Dans la période que couvre ce chapitre, d'avril 1942 à la Libération, l'exploitation de la main-d'œuvre l'emporta largement sur tout autre objectif, sachant, s'entend, que cette exploitation devait permettre à la machine de guerre allemande de fonctionner au mieux.

Laval avait marqué son retour au pouvoir en organisant la livraison de la main-d'œuvre à la machine de guerre allemande. Cette livraison prit des formes diverses ; « relève » dans un premier temps, elle était fondée sur le volontariat et devait compenser le retour de prisonniers de guerre ; une loi du 4 septembre 1942 permettait au gouvernement de requérir la main-d'œuvre si les circonstances l'imposaient ; le 16 février 1943 était instauré le Service du Travail Obligatoire (STO) pour certaines classes d'âges. Par ailleurs, cela consistait pour l'essentiel dans le travail en Allemagne, mais aussi, pour une part, les travailleurs étaient orientés vers les chantiers Todt des côtes françaises

de l'Atlantique. Enfin, Vichy tenta de négocier la réquisition en France dans des usines travaillant pour l'Allemagne et trouva en Albert Speer un interlocuteur bienveillant au point que des accords furent signés en ce sens en novembre 1943 (les accords Speer-Bichelonne) ; mais, malgré les résultats de plus en plus médiocres des transferts en Allemagne, Fritz Sauckel, le « négrier de l'Europe », imposa la version classique, devenue peu opérante, de l'exploitation de la main-d'œuvre.

Tel est à gros traits le schéma qui prévalut en la matière entre 1942 et 1944. Les capacités de la population internée à résister à cette politique et celles du régime à la lui imposer n'étaient évidemment pas comparables. On a vu que dès l'été 1940 les autorités allemandes et italiennes avaient délégué des missions dans les camps de zone Sud pour organiser des rapatriements massifs [voir chapitre 8]. Mais les raisons étaient alors avant tout politiques et cela ne touchait pas encore les autres nationalités, en particulier les Français. Dès 1941, l'organisation Todt mesura tout l'intérêt que constituait cette réserve de main-d'œuvre pour ses chantiers de l'Atlantique. Les groupements de travailleurs étrangers (GTE) constituèrent sa cible principale, d'autant que les hommes internés aptes au travail y furent massivement transférés à partir du printemps 1941. Dans le même temps des bureaux d'embauche étaient ouverts pour organiser le transfert en Allemagne. Ces deux modalités participèrent à la baisse des effectifs internés.

Travail en Allemagne, travail dans les chantiers Todt, volontariat ou réquisition : les solutions furent diverses, mais on imagine aisément que le volontariat n'avait pas la même signification qu'ailleurs. La catégorisation des internés ajoutait un paramètre supplémentaire : les Juifs internés en zone Sud ne pouvaient être concernés. Pourtant, au début, les commissions Todt s'étaient montrées peu regardantes ; un document d'août 1941 nous apprend ainsi que ces commissions avaient embauché des internés sans aucune distinction mais, bientôt, les quelques Juifs concernés avaient été renvoyés en zone Sud, en

l'occurrence au camp de Rivesaltes¹⁹. Nous verrons également que les Tsiganes furent très peu visés par les départs en Allemagne, compte tenu sans doute de la législation qui y était en vigueur et, surtout, de stéréotypes traditionnels d'exclusion, puisqu'on ne compta pas non plus de transferts dans les chantiers Todt. En revanche politiques, marché-noir, droits communs, prostituées et toutes autres catégories concernées furent touchées. Les stratégies poursuivies par les diverses autorités ajoutaient un paramètre supplémentaire. Les Français ne pouvaient qu'apprécier ce transfert de charges, la possibilité de se débarrasser à bon compte de personnes « indésirables » et, le cas échéant, d'en tenir compte dans ce que devinrent bientôt des exigences allemandes. À l'inverse, les mêmes autorités pouvaient considérer cette main-d'œuvre potentielle comme un atout dont elles pouvaient user dans les négociations avec l'occupant et s'attacher, en outre, à garder un minimum de contrôle sur les camps de zone Nord. De son côté, l'occupant développait avant tout une politique de la main-d'œuvre.

Les textes officiels et quelques exemples nous permettront de prendre la mesure de la situation sans pouvoir, cependant, donner le chiffre précis d'internés directement concernés. Le 2 décembre 1942, au nom du ministre de l'Intérieur, Leguay précisait au préfet de la Vienne les conditions du départ pour l'Allemagne des internés administratifs : l'accord lui était donné d'accepter un tel recrutement pour le travail en Allemagne mais à la condition de respecter strictement la volonté de l'intéressé qui aura à l'exprimer « en toute liberté » ; concrètement, le services du préfet devaient se mettre en rapport avec les bureaux d'embauche allemands pour fixer les modalités concrètes du transfert. Dans une note du 13 août 1943 adressée sans doute à Bousquet, le même Leguay signala qu'il avait été contacté trois semaines plus tôt par les autorités allemandes chargées au Majestic des questions de main-d'œuvre et de travail ; il s'agissait de fournir un état numérique par nationalité des étrangers internés dans des camps de la zone Sud. Chose faite. Convoqué ce 13 août au Majestic,

¹⁹ Lettre de G. Picard à A. Lévy, 12 août 1941, AD AHP 6J3.

Leguay s'était vu signifier le souhait de voir ces étrangers utilisés comme travailleurs et d'envoyer pour ce une mission en zone Sud pour dresser la liste précise des futurs partants en Allemagne. Leguay précisait dans sa note :

« Il m'a paru intéressant de profiter de cette occasion pour débarrasser les camps de la zone non occupée d'internés le plus souvent indésirables et qui ne présentent, du point de vue français, aucun intérêt. Mais il m'a semblé nécessaire d'insérer cette opération dans le cadre des dispositions prises pour assurer en zone non occupée le recrutement des travailleurs pour l'Allemagne dans le but de faire compter, si possible, ces étrangers pour la relève ».

Il proposa cependant une autre procédure que celle demandée : il était inutile d'envoyer une mission ; autant s'appuyer sur les bureaux d'embauche existants et sur les chefs de camps qui recevraient consigne de fournir de telles listes. L'accord se fit sur ces principes. En parallèle le SGP menait des négociations avec l'organisation Todt. On apprend ainsi qu'un accord était intervenu en octobre 1943 sur les conditions dans lesquelles les internés administratifs français des CSS de zone Sud pouvaient être envoyés sur les chantiers de Charente-Maritime. Le 9 novembre, une note officielle signalait que le gouvernement français avait décidé, à la demande des Autorités allemandes, de transférer 800 internés administratifs dans les chantiers Todt, à l'Île de Ré et à la pointe de Lacoubre, soit 500 pour la zone occupée et 300 pour la zone Sud. Les conditions étaient attractives puisqu'un salaire mensuel dépassant 3 000 F était prévu pour les ouvriers qualifiés et que la nourriture fournie était bien meilleure que celle des camps. Devaient être éliminés *a priori* aussi bien les plus dangereux que ceux dont l'internement ne devait être que de courte durée. En cet automne 1943, on se doutait cependant que la chose n'allait pas être simple malgré les conditions offertes ; le patriotisme de certains et la crainte de beaucoup de subir les bombardements alliés allaient rafraîchir les ardeurs. Donc le texte précisait : « En cas d'insuffisance du nombre des volontaires, les chefs de camp devront procéder à la désignation d'office »²⁰.

²⁰ Pour les textes officiels : lettre du ministre-secrétaire d'État à l'Intérieur (signée Leguay) au préfet de la Vienne, 2 décembre 1942, AD Vienne 104W87 ; note du 13 août 1943 (Leguay), AN F7 14886 ; Todt Bureau 20 (La Rochelle) à SGP (DGPN), 11 octobre 1943 ;

Une attention suivie

La baisse générale des effectifs internés [cf. *supra*] ne doit pas induire en erreur : les internés transférés sur les chantiers Todt n'étaient que détachés et non libérés, sauf à la marge. À titre d'exemple, le seul camp de Rouillé (Vienne) fournit 110 internés envoyés le 10 décembre 1943 à la pointe de Lacoubre et au camp de La Rochelle-Laleu. Il faudrait y ajouter la cinquantaine d'internés de Rouillé présents depuis août 1943, soit avant l'accord officiel, au chantier Todt de Migné, dans la Vienne et logés au camp de Neuville-du-Poitou²¹. En revanche, les départs en Allemagne étaient bien comptabilisés au débours des effectifs. Le Vernet nous donne un exemple en zone Sud qui touche, en outre, des étrangers. À l'automne 1942 on était passé des rapatriements aux départs volontaires. « Volontaires pour l'Allemagne. Cela te paraîtra étrange, mais ils en ont trouvé plus de 200. Bien entendu il s'agit de personnes peu recommandables, mais il y en a quand même quelques-uns dont on n'avait pas prévu la décision. Une chose me fait plaisir : c'est que les Italiens sont peu nombreux », peut-on lire dans une lettre signalée par la censure du Vernet en octobre 1942. On comptait alors quelque 1 100 internés dans ce camp de l'Ariège. Les services de l'Office de placement allemand de Toulouse revinrent à la charge en août 1943. Ils souhaitaient qu'une liste de 300 à 350 ressortissants espagnols, polonais ou russes non israélites fût établie. La préfecture obtint de ramener le chiffre à 190, mais seuls 88 étaient volontaires, les autres étant donc requis. Le délégué allemand précisa que ce chiffre comptait « en déduction des 2 000 requis français prévus pour la région la semaine courante ». Le 21 août le convoi de 190 requis partait pour l'organisation Todt. Il n'y avait plus dès lors que 700 présents au camp.

note relative à l'affectation de 800 internés administratifs à l'organisation Todt, Paris, 9 novembre 1943, AD Vienne 104W87.

²¹ État numérique des internés de Rouillé détachés dans les chantiers Todt, AD Vienne 104W67.

Quelques mois plus tard, l'organisation Todt avait instrumentalisé les camps de la région pour mieux organiser les ponctions de main-d'œuvre : plusieurs dizaines d'étrangers du département de l'Ariège transitèrent ainsi par Le Vernet avant d'aboutir au camp de Noé d'où ils étaient réorientés vers les chantiers de la Todt.

Pour la 4^e action Sauckel, au début de 1944, Laval et Bichelonne avaient promis 273 000 travailleurs dont 228 000 étrangers. Constatant au début avril que les départs ne s'élevaient encore qu'à 13 000, les autorités françaises se tournèrent vers les camps et les prisons : le 5 avril, le secrétaire général à la main-d'œuvre alertait les préfets et demandait qu'on transférât pour le moins tous les internés pour marché noir aptes à travailler et rappelait que les étrangers étaient dorénavant astreints au STO. Cela explique sans doute la dernière ponction massive que connut le camp du Vernet, là dans le cadre du STO. Elle fut tardive : le 23 mai 1944, la commission allemande se présenta au camp et demanda que tous les internés présents lui fussent présentés ; 387 furent reconnus aptes à travailler et, le 27 mai, 153 partirent pour l'Allemagne et 234 pour la zone occupée. La lettre d'un interné espagnol resté au camp fut citée par la censure :

« La commission allemande est passée comme un aspirateur ne laissant que les inaptes réels ou imaginaires. Destination : Allemagne ou zone occupée. Il y a un certain temps ces messieurs venaient avec des brochures publicitaires assez alléchantes et des sourires encourageants. Cette fois les mitraillettes tiennent lieu de prévenances. Je crois que ça presse pour eux en ce moment »²².

L'inquiétude sur le risque que représentaient les internés politiques en cas de débarquement allié en métropole aurait pu constituer une autre des motivations. Effectivement, à la demande des Allemands, les autorités françaises avaient organisé le transfert à Compiègne avant leur déportation des prisonniers politiques. Mais que pesaient alors les camps à côté des prisons où plus de 3 000 personnes furent concernées ? Les politiques ne représentaient

²² Sur Le Vernet : rapports du chef de camp de septembre-octobre 1942, août 1943, janvier-février 1944 et mai 1944, AD Ariège 5W130. Lettre du secrétaire général à la main-d'œuvre aux préfets, délégués généraux, régionaux et départementaux de la Main-d'œuvre, 5 avril 1944, AD Tarn 493W17.

plus qu'une part limitée des quelques milliers d'internés qui n'avaient pas encore été soit transférés (Todt et Allemagne), soit libérés, quand le camp n'était pas fermé. On trouve bien la trace des revendications allemandes dans le compte rendu des conférences communes des chefs de la police. Ainsi, le 27 avril, on y décidait le transfert des internés de Voves (Eure-et-Loir) en Allemagne, sans qu'on sache exactement leur destination. Quelques jours plus tard, l'évasion spectaculaire de 42 internés, pour l'essentiel des politiques, allait à la fois changer la situation et accélérer le processus. Le 10 mai, les 335 Français et 68 étrangers qui se trouvaient encore internés à Voves étaient « pris en charge par les autorités allemandes », comme l'indique le registre des effectifs journaliers. Mais on lit aussi dans un compte rendu d'une autre conférence au sommet : "URGENT. Il a été demandé ce que M. Knipping avait fait pour la livraison des internés des camps de concentration aux autorités allemandes. Les directeurs des camps de la région de Toulouse ne sont pas au courant de ces tractations. Il est urgent de leur donner des ordres"²³. Cette note est du 22 juin 1944 et elle prouve à la fois une méconnaissance de la situation sur le terrain (le camp du Vernet est même cité) et l'inadéquation d'une consigne qui ne pouvait plus concerner les internés administratifs de répression.

²³ Conférences franco-allemandes, 27 avril et 22 juin 1944, AN F7 14886 ; registre des effectifs journaliers, AD Loire-et-Cher 6W48.

Chapitre 17

Le sort des Tsiganes de France

Le 4 octobre 1940, le commandement militaire allemand de Paris promulguait une ordonnance par laquelle tous les nomades de zone occupée devaient être internés. On a vu dans quelle logique politique et dans quelles traditions s'inscrivaient aussi bien la politique allemande en France que le zèle de l'administration française et les mesures, d'un autre ordre, prises par Vichy en zone Sud. On avait pu constater le rôle des impératifs militaires dans la décision allemande, sachant que cette vision du danger potentiel que représentaient les Tsiganes reposait sur des stéréotypes racistes. On avait vu aussi qu'une fois l'ordonnance mise en œuvre sur le terrain, les autorités d'occupation se désintéressèrent complètement du sujet. À la lecture des statistiques fournies par l'Inspection générale des camps, on constate que de février 1943 à mai 1944 les effectifs de nomades internés resta constant, autour de 1 500 pour la zone Nord et 300 pour la zone Sud. Quel sort fut donc réservé par les Allemands aux Tsiganes de France ?

Jusqu'il y a peu les chiffres retenus par l'historiographie n'avaient aucun fondement scientifique ; aucune recherche dans les archives ne justifiait les conclusions tirées. Il faut sans doute davantage chercher dans un mélange de mauvaise conscience devant l'indifférence longtemps partagée sur le moment par la population et, après guerre, par les historiens eux-mêmes, de raisonnement simpliste par analogie et d'enjeux de mémoire. En 1972, Donald Kenrick et Grattan Puxon consacrèrent un ouvrage au sort des Tsiganes d'Europe pendant la dernière guerre et, depuis, ils restent la référence pour beaucoup. Or, de leurs calculs sur la France il résulterait que près de 30 000

Tsiganes auraient été internés dont une grande partie aurait été déportée en Allemagne où 16 à 18 000 seraient morts. Encore les deux auteurs précisait-ils qu'ils s'appuyaient, dans le cas français, sur une étude du journal du MRAP, alors Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples. La source n'est plus citée dans l'atlas de la Shoah que Martin Gilbert réalisa dix ans plus tard. Or il retient le chiffre de 15 000 déportés. L'erreur est plus grave car l'historien est reconnu par la communauté internationale et la traduction cartographique des flux renforce l'illusion de la scientificité²⁴.

Ces chiffres n'avaient donc que peu à voir avec une réalité déjà dramatique pour les Tsiganes de France qui, en proportion, furent parmi les plus touchées par l'internement. La comptabilité n'est pas simple dans la mesure où dans les camps de nomades de zone Nord se retrouvèrent aussi des forains, comme le demandait l'ordonnance allemande, et des vagabonds de diverses origines que les préfets s'étaient empressés d'ajouter subrepticement aux exigences de l'occupant pour gérer à leur manière la déviance sociale ou présumée telle. Sauf exception, il n'y eut donc de Tsiganes que dans les camps de nomades, mais il n'y eut pas que des Tsiganes dans ces camps. Il y eut constamment dans les camps entre 1 800 et 2 000 Tsiganes ; compte tenu des libérations et des internements multiples, comme indiqué au chapitre 9, j'ai estimé à quelque 3 000 le nombre de Tsiganes qui passèrent un temps derrière les barbelés des camps français entre 1940 et 1946 ; pour la plupart, ce temps se compta en années. Le rapport est de 1 à 10 avec les chiffres communément retenus. On sait déjà dans quelles conditions de dénuement, d'abandon et de rejet ces internés vécurent en France. Qu'en fut-il d'un éventuel transfert en Allemagne ?

Comme dans les autres camps, il y avait les départs volontaires. Comme dans les autres camps, le volontariat pouvait être suscité. Plusieurs cas sont

²⁴ Donald Kenrick et Grattan Puxon, *The Destiny of Europe's Gypsies*, New York, Basic Books, 1972 (trad. fcse, 1974 chez Calmann-Lévy) ; Martin Gilbert, *Atlas de la Shoah*, traduit de l'anglais par Joël Kotek, Paris, éditions de l'Aube, 1992, p. 141 (édition anglaise 1982 puis 1988).

connus, mais celui des Tsiganes de Jargeau mérite d'être retenu à plus d'un titre. De fait, ils furent 35 volontaires à partir en juin 1943. Les Allemands avaient mis bien du temps pour accepter le transfert puisqu'une première demande avait été écartée en août 1942. Les lois en vigueur en Allemagne ne stigmatisaient-elles pas les Tsiganes dont, par ailleurs, on doutait des capacités au travail, comme l'indique une note de la Sipo-SD d'Orléans au préfet ? Le transfert eut lieu en fin de compte, alors même qu'Himmler organisait la déportation des Tsiganes allemands à Birkenau. Sans doute la pression française avait été forte, à la mesure des exigences allemandes en matière de main-d'œuvre ; peut-être les autorités allemandes locales souhaitaient-elles tout au autant répondre à la demande. On avait aussi là l'indice qu'une stratégie systématique n'avait pas été mis au point à l'échelle européenne par les dirigeants nazis. Dans le même temps, suite sans doute à un engagement pris auprès des partants, 106 internés furent libérés de Jargeau en juin et juillet 1943²⁵.

Comme dans les autres camps, il y eut également des départs contraints. Mais on n'en connaît qu'un seul exemple qui a souvent nourri les discours et les écrits sur la déportation. Le 13 janvier 1943, 70 nomades, hommes âgés de 16 à 60 ans, étaient séparés de leurs familles et transférés à Compiègne. Âgé alors de 13 ans, Joseph Henrique a témoigné : « En janvier 1943 tous les hommes et tous les adolescents ont été regroupés et envoyés à Compiègne. Jugé trop jeune, trop gracile, je suis revenu à Poitiers pendant que mon père et mon frère Jean partaient pour l'Allemagne ». Les familles et les témoins furent profondément traumatisés par cette réquisition, mais celle-ci rappelle ce que connurent alors nombre d'internés de répression. La sélection des hommes en âge de travailler et, si l'on en croît le témoignage, la sélection à Compiègne même en fonction des aptitudes physiques le confirment. En outre, le camp de Compiègne était le camp de transit des internés soumis au travail obligatoire.

²⁵ Pascal Vion, *Le camp de Jargeau juin 1940-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, Orléans, Centre de recherche et de documentation sur les camps

Les autorités ne pouvaient certes pas se prévaloir de la loi instaurant le STO qui fut promulguée le 16 février. Cependant, depuis la loi du 4 septembre 1942, toute personne adulte pouvait « être assujettie à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation ». La loi valait pour les ressortissants français et, pour une part non définie, les internés de Poitiers l'étaient. Le cas échéant on prenait plus aisément des facilités avec la législation quand des internés étaient visés. Les camps d'internement constituaient bien un réservoir de main-d'œuvre pour l'occupant et le moyen, pour l'administration française, de limiter d'autant les ponctions sur les populations en liberté. Reste l'énigme du point d'arrivée : il semble bien qu'après Compiègne les 70 Tsiganes furent directement transférés en deux convois dans des camps de concentration allemands, les uns à Sachsenhausen, les autres à Buchenwald. On peut avancer l'hypothèse qu'à Compiègne on comprit qu'il ne pouvait être question de les assimiler à des requis compte tenu de la législation en vigueur en Allemagne²⁶.

C'est l'hypothèse la plus logique. Toujours est-il qu'il s'agit là du seul départ collectif et contraint de Tsiganes internés vers l'Allemagne. Le convoi parti de Malines, en Belgique, le 15 janvier 1944 s'inscrivait dans une autre logique puisque 351 Tsiganes furent déportés ce jour-là à Birkenau. 12 d'entre eux survécurent. À l'automne 1943, une rafle avait été organisée dans le ressort du commandement militaire de Bruxelles, à savoir en Belgique et dans les départements français du Nord et du Pas-de-Calais. Côté français, la plupart avait transité par la prison de Loos-les-Lille. Les camps français d'internement ne furent pas directement concernés par cette rafle qui toucha des personnes libres dans une zone qui, en l'occurrence, ne comptait pas de camps pour

d'internement et de la déportation juive dans le Loiret, 1995, p. 74. La note de la SIPO au préfet du Loiret qu'évoque l'auteur est du 11 septembre 1942 (AD Loiret 34105).

²⁶ Le témoignage de Josef Henrique a été recueilli par celui qui fut le pionnier des études françaises sur les camps d'internement, Jacques Sigot. Il le cite dans *Ces barbelés oubliés par l'histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres, Montreuil-Bellay 1940-1945*, Bordeaux, éditions Wallada, 1994 (édition enrichie d'un ouvrage paru en 1983). Marie-Christine Hubert est revenue en détail sur cet épisode dans la thèse qu'elle a soutenue en 1997 à

Tsiganes. Ils purent l'être indirectement quand on lit dans les archives que les familles d'origine belge entraînées dans le maelström de l'exode et internées, depuis, au camp de Linas, près de Paris, avaient sollicitées le consul belge qui était effectivement intervenu pour les faire libérer ; il semble bien que quelques-unes de ces familles rejoignirent la Belgique et furent prises dans la rafle. Opération ponctuelle ou début d'un processus ? La première hypothèse doit être retenue. On comptait 145 Français et 121 Belges sur les 351 Tsiganes déportés le 15 janvier 1944. Ces chiffres établis au départ de Malines et dont on a la trace dans les archives belges se retrouvent exactement dans les registres d'Auschwitz. Il n'y eut donc pas d'autre déportation à destination de Birkenau de Tsiganes français ou belges. L'historien José Gotovitch en avait fait la remarque pour la Belgique : il n'y avait pas eu de déportations antérieurement ; les Tsiganes ne furent plus inquiétés après. De la même façon les archives françaises gardent la trace de la rafle de l'automne 1943, mais rien n'indique de mesures comparables avant comme après. Comment dès lors expliquer à la fois l'événement et son caractère isolé ? En fait, l'ordre fut donné, le 29 mars 1943, de déporter les Tsiganes des Pays-Bas et de Belgique (le même jour, un ordre visait le Luxembourg et l'Alsace-Moselle) et il fallut encore quelques mois pour voir la mesure mise en œuvre. Une question reste posée : pourquoi cette action fut-elle isolée en Belgique et plus encore en France où le commandement militaire de Paris ou les services d'Oberg ne prirent pas de mesures comparables ? Si l'internement en zone nord suffisait à satisfaire les dirigeants nazis, cela confirmerait l'hypothèse qu'il n'y avait pas volonté d'organiser la déportation et moins encore l'extermination des Tsiganes de toute l'Europe. Si l'hypothèse est retenue, la question de la zone Sud reste posée, zone occupée il est vrai par les Allemands au moment où l'ordre fut donné.²⁷

l'Université Paris 10 sous le titre : *Les Tsiganes en France. 1939-1946. Assignations à résidence, internement, déportation*, 4 volumes (sur Poitiers, voir tome 3, p. 585).

²⁷ José Gotovitch, « Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes de Belgique », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, 1976, pp. 161-180. Il s'appuie en particulier sur les documents du Ministère de la Santé publique (MSP, Services

L'application aux Tsiganes des lois « sur la protection du sang allemand » ou le décret promulgué par Himmler le 8 décembre 1938 « Pour la lutte contre le fléau tsigane » s'inscrivaient certes dans la longue durée d'une politique et d'une pratique d'exclusion, mais, s'appuyant là aussi sur le délire scientiste de quelques « experts » tel Ritter, ils pouvaient déboucher sur la recherche d'une extermination systématique comme ce fut le cas pour les Juifs. Or toutes les mesures prises jusqu'à la fin de 1942 relevaient avant tout de l'exclusion sociale. On mettra à part le cas des plusieurs milliers de nomades qui furent déportés d'Allemagne occidentale vers le ghetto de Lodz en novembre 1941, puis transférés et gazés à Chelmno les tout premiers mois de 1942. Leur présence conforte l'hypothèse de l'historien Philippe Burrin suivant lequel l'initiative du gazage des Juifs et des Tsiganes à Chelmno fut régionale et ne répondait pas encore à une volonté planifiée²⁸.

Cependant, un pas décisif était franchi le 16 décembre 1942 quand Himmler décréta la déportation des Tsiganes allemands à Auschwitz. Pour organiser cette déportation, Himmler s'appuyait sur le service V du RSHA, dirigé par Arthur Nebe, mais également sur les institutions locales qui, en cas d'absence d'expertise de l'institut dirigé par Ritter, désignaient les personnes visées. Un « camp familial » fut ouvert à Auschwitz-Birkenau, quartier BIle ; le premier convoi arrivait le 26 février 1943. À la différence des Juifs, il n'y avait pas de tri à l'arrivée à Birkenau et tous les Tsiganes étaient immatriculés. C'est grâce aux registres d'immatriculation camouflés à la fin de la guerre et finalement retrouvés qu'on a pu reconstituer le mémorial des Tsiganes déportés à Birkenau. Ce fut l'œuvre conjointe du Musée d'Oswiecim et du Centre documentaire et culturel des Sinti et Roms (Heidelberg). Elle nous dit que quelque 23 000 Tsiganes furent déportés à Birkenau. Ils provenaient pour

recherches, documentation et décès de l'administration des victimes de la guerre) ; l'ordre du 29 mars 1943 a été retrouvé par Michael Zimmermann dans les archives de Koblenz (RSHA amt V A2 n°208/43g, cité in *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische "Lösung der Zigeunerfrage"*, Hamburg, Christians, 1996. Voir aussi les actes du symposium organisé en septembre 2000 par le Center for Advanced Holocaust Studies (US Holocaust Memorial Museum), sur le site web www.ushmm.org.

²⁸ Philippe Burrin, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Paris, Seuil, 1989.

l'essentiel d'Allemagne et d'Autriche (63 %) et de Bohême-Moravie (22 %), soit du Grand Reich. Plus de 18 000 y moururent, pour l'essentiel de typhus exanthématique ou de tuberculose. Des transferts importants – quelque 4 300 internés jugés aptes au travail - les 15 avril, 24 mai et 2 août 1944 vers Ravensbruck, Buchenwald ou Flossenbürg avaient réduit encore la population du camp BIIe. Le 2 août 1944, le camp fut liquidé : 3 000 hommes, femmes et enfants furent gazés²⁹.

Par bien des aspects, la persécution nazie contre les Tsiganes s'apparentait à la persécution des Juifs : le même racisme biologique nourrissait le rejet et l'exclusion ; les mêmes lois sur « la protection du sang allemand » stigmatisait les uns et les autres ; le même camp les abrita. Pour autant le processus ne fut pas du même ordre. Il n'y eut pas d'extermination systématique des Tsiganes d'Europe. La mort fut bien promise aux Tsiganes du grand Reich . mais au-delà, ils subirent davantage, le cas échéant, les persécutions des autorités locales ou régionales que la réalisation d'un programme d'extermination. Des études manquent encore qui permettraient de faire un point précis sur le sort des Tsiganes d'Europe, car on ne sait encore aujourd'hui avec précision ni quelle population ils représentaient, ni combien furent effectivement massacrés. On sait cependant qu'ils furent 23 000 à avoir été déportés à Auschwitz, dont la grande majorité mourut, dans ce camp ou dans ceux où ils furent transférés. On estime à quelques milliers les Tsiganes de Lodz gazés à Chelmno. Il faudrait savoir dans quelle mesure les Einsatzgruppen et l'armée régulière participèrent à des massacres collectifs, mais les documents dépouillés à ce jour ne permettent pas de conclure en ce sens. Il faudrait certainement tenir compte des initiatives prises par tel gouvernement allié ou fantoche. La situation des territoires soviétiques occupés est encore bien mal connue. Cependant, en fonction de données existantes, on peut estimer qu'au total, le nombre de Tsiganes morts à la suite de mesures de

²⁹ Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau et le Centre documentaire et culturel des Sintis et Roms d'Allemagne (Heidelberg), *The Memorial Book. The Gypsies at Auschwitz-Birkenau*, München, KG Saur, 1993, 2 vol.

persécution se situe sans doute entre 50 000 et 80 000 et non autour de 500 000, le chiffre cité le plus souvent aujourd'hui.

Comme le constate le meilleur connaisseur du sujet, Michael Zimmermann³⁰, Himmler se désintéressa bientôt du sujet. Il ne constituait pas un enjeu stratégique majeur car les mesures prises se fondaient sur un racisme biologique qui s'articulait sur des stéréotypes stigmatisants inscrits dans le long terme du discours officiel. Sans compter que, pour Himmler, c'était le « tzigane métissé » et non le « tzigane pur » qui représentait un danger, le Tsigane n'avait pas la fonction structurante du juif dans l'interprétation du monde nazie. Le juif ne représentait pas seulement un danger pour la « pureté de la race », c'était un danger politique et idéologique majeur car, dans cette Weltanschauung, il dominait le monde. Dans une guerre toujours plus radicalisée, un combat à mort était engagé contre celui qui incarnait l'ennemi absolu. Cet ennemi absolu prenait toutes les figures de l'autre dont la plus systématique et la plus mobilisatrice fut celle du judéo-bolchevique. C'est à l'aune de cette perception de l'autre et du monde qu'il faut comprendre, à mon sens, le sort des Tsiganes de France, comme il faut comprendre celui des Juifs de France entre 1942 et 1944.

³⁰ Michael Zimmermann, *Verfolgt, vertrieben, vernichtet. Die Vernichtungspolitik gegen Sinti und Roma*, Essen, 1989 et *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische "Lösung der Zigeunerfrage"*, Hamburg, Christians, 1996.

Chapitre 18

La mise en œuvre de la solution finale en France

Dans les négociations du printemps 1942 entre Laval, Bousquet et Oberg, il était question de fonder la collaboration des polices sur des principes partagés et affichés, mais aussi, bientôt, d'organiser concrètement la déportation des Juifs de France. Les premiers convois s'inscrivaient dans une politique de représailles voulue par le commandement militaire du temps même d'Otto von Stülpnagel. On a vu dans quelles conditions il avait pris cette décision et les raisons du retard dans sa mise en œuvre puisque le premier convoi, prévu en décembre 1941, partit le 27 mars 1942. Peu avant (le 4 mars), l'Office central de sécurité (RSHA) donnait son aval à la déportation de 5 000 Juifs. Les convois qui suivirent cette décision, jusqu'au 17 juillet, s'inscrivaient globalement dans la même logique de représailles et non dans le programme de déportation systématique. Si ce n'est que déjà les antisémites les plus zélés leur donnaient une signification différente ; le 13 mai, Dannecker pouvait ainsi écrire « approuver à 100 % une solution finale de la question juive ayant pour but l'extermination totale de l'adversaire »³¹.

³¹ Dannecker, sur l'affectation du matériel ferroviaire pour les transports de Juifs, cité et analysé par Maxime Steinberg, *Les Yeux du témoin, ou le regard du borgne. L'histoire face au révisionnisme*, Paris, Le Cerf, 1990.

17 CARTE 42

LA NEGOCIATION

Quant au programme proprement dit, il fut lancé par la conférence qui réunit à Berlin, le 11 juin 1942, sous la direction de Eichmann, les responsables des services des affaires juives de la Gestapo dans les pays occupés ou sous tutelle. On y fixa même le nombre de Juifs prévu pour la France, en l'occurrence 100 000 dans les deux zones. On y arrêta aussi, sur ordre de Himmler, les personnes visées : il devait encore s'agir des Juifs des deux sexes, âgés de 16 à 40 ans, aptes au travail ; on acceptait un taux de 10 % d'inaptes au travail. C'est sur cette base que les négociations s'engagèrent avec Vichy qui connurent une première étape importante la troisième semaine de juin. Le 16 du mois, à l'occasion d'une rencontre avec Oberg et Knochen, Bousquet aurait accepté de livrer 10 000 Juifs « apatrides » de zone libre. Rappelons que deux jours plus tard, le même Bousquet adressait à Oberg son projet de note sur la collaboration des polices [cf. chapitre 15].

Toujours est-il que des blocages se firent jour au conseil des ministres qui se tint le 26 juin. Laval y releva une contradiction difficilement dépassable : des exigences allemandes de plus en plus pressantes et une opinion française qui n'accepterait pas qu'on prenne en France des mesures comparables à celles promulguées en Allemagne :

« Nous entrons dans un période difficile : la période des "échéances". Celle-ci durera vraisemblablement aussi longtemps que l'offensive allemande à l'Est. Pour défendre les intérêts de la France, le chef du Gouvernement et les ministres devront redoubler d'efforts ».

Des notes manuscrites étaient ajoutées :

« Ce matin visite de M. Bousquet qui a apporté un télégramme. M. Leguay a été prié par le capitaine Dannecker de venir le voir. Aux termes accord, on devrait interner 10 000 Juifs en zone libre. M. Pierre Laval déclare qu'il n'a jamais donné aucun accord. Erreur fondamentale. La décision des autorités allemandes d'interner 10 000 Juifs dans la région parisienne (40 % de Français). Réponse Laval : je donnerai moi-même une réponse. Elle sera négative »³².

³² Ce compte rendu a été publié dans les très riches annexes documentaires du *Vichy-Auschwitz, op. cit.*, de Serge Klarsfeld (tome 1, p. 221). C'est à partir de ces documents et du

Deux points de blocages s'étaient donc fait jour, même si les termes n'en étaient pas explicites : la livraison des Juifs de zone Sud, alors « libre », et l'internement et la déportation massifs de Juifs de zone Nord dont un pourcentage significatif de Français.

La phase décisive des négociations se déroula au début juillet. Le 2 juillet, Oberg et ses principaux collaborateurs négocièrent longuement avec Bousquet, accompagné de son seul interprète. Le SGP s'abrita derrière une intervention du maréchal Pétain pour évoquer les obstacles à un accord : d'une part, il ne pouvait s'agir, au nord comme au sud, de déporter des Juifs de nationalité française ; d'autre part, le maréchal ne souhaitait pas que la police française participât aux opérations prévues à Paris. On aboutit donc à un compromis : les services de René Bousquet auraient bien la maîtrise des opérations sur l'ensemble du territoire national, occupé ou non, ce qui permettait d'éviter aux Allemands d'apparaître au premier plan au regard de l'opinion française ; mais au nord comme au sud seuls les Juifs étrangers seraient concernés. Le lendemain, 3 juillet, se tenait un conseil des ministres en présence du maréchal Pétain. Rien n'indique, dans le compte rendu, que Laval y informa de l'état précis des négociations, d'autant qu'il évoquait encore des « difficultés avec les Allemands », ajoutant même : « demandes des SS de mettre dans les camps de concentration plusieurs dizaines de milliers de Juifs de Paris. Refus » ; en revanche il insista sur le recensement des Juifs de zone non occupée qu'il avait décidé de lancer pour savoir ce qu'il en était de la part des Juifs étrangers ; "le Maréchal estime que cette distinction est juste et sera comprise par l'opinion". Mais c'est à Laval qu'on doit ces commentaires manuscrits en marge du compte rendu :

« Il faut distinguer entre Juifs français et déchets expédiés par les Allemands eux-mêmes. L'intention du gouvernement allemand serait de faire un État juif à l'est de l'Europe. Je ne serais pas déshonoré si j'expédiais un jour vers cet État juif les innombrables Juifs étrangers qui sont en France. J'évoque la question, je

ne demande pas de décision. Je me borne à faire un recensement des Juifs en France depuis le 1/9/1939 (10 000 ?). »

Le 3 juillet, Knochen et Dannecker recevaient Bousquet et Darquier de Pellepoix. L'accord était donc scellé, puisque Bousquet, si l'on en croît le compte rendu laissé par Dannecker, n'évoqua plus de limite chiffrée à « l'évacuation » des Juifs étrangers des deux zones ; « dans un premier temps », aurait même précisé le secrétaire général à la police. La réunion fut consacrée pour l'essentiel à la mise en place d'une commission commune destinée à préparer la rafle parisienne. Dès le 4 juillet, Laval précisait qu'il souhaitait que les enfants de moins de 16 ans de zone Sud fussent également livrés. Il lui semblait alors que la séparation creuserait davantage le fossé entre le gouvernement et l'opinion française.

Les négociations avaient donc abouti. L'initiative était bien allemande d'organiser la déportation systématique des Juifs de France et, pour s'assurer de l'efficacité des rafles autant que pour conforter le choix stratégique d'un gouvernement sous tutelle, il fallait que l'administration autochtone prît en charge la mise en œuvre. Mais dans la mesure où la déportation et l'extermination des Juifs de France n'était pas dans le projet de Vichy, cela impliquait effectivement des tractations et des compromis. Dans ces tractations et ces compromis, la volonté française d'assumer une souveraineté sur l'ensemble du territoire fut bien sûr centrale et l'emboîtement des négociations sur la déportation des Juifs et sur la collaboration des polices suffit à le montrer. Mais, il me semble que cette stratégie n'était pas propre à Bousquet et la marge de manœuvre dont il disposa dans les négociations du printemps s'inscrivait dans les étroites limites d'une stratégie fixée par le chef de gouvernement ; on voit mal comment Laval aurait pu laisser un subordonné, à lui entièrement dévoué, prendre des initiatives majeures dans un domaine qu'il s'était réservé, à savoir les négociations avec l'Allemagne.

LE RYTHME DES DEPORTATIONS

Ce que furent effectivement ces rafles et déportations est aujourd'hui parfaitement connu. Les travaux de Serge Klarsfeld ont permis, en particulier, de dresser des statistiques précises de la solution finale en France. Nous nous contenterons de rappeler les principaux chiffres.

La déportation fut massive et la destruction radicale. Ils furent donc quelque 76 000 Juifs à être déportés de France en 77 convois. Ils furent 69 000 à aboutir à Auschwitz-Birkenau, quatre convois ayant pour destination Sobibor et un autre Kaunas (Lituanie) et Reval (Estonie). À Birkenau, près de 42 000 Juifs, soit 61 % du total concerné, furent gazés dès leur arrivée. Au sortir de la guerre, on comptait à peine 2 500 survivants. Pour autant une large majorité des Juifs de métropole purent échapper aux rafles et donc à la mort certaine et programmée. Selon l'estimation la plus souvent retenue qui peut, en particulier, s'appuyer sur les résultats des nombreux recensements opérés tant par Vichy que par l'occupant tout au long de la période, la population juive en métropole s'élevait en 1941 à environ 320 000 personnes. La déportation en concerna donc le quart. Les étrangers furent les plus touchés. Sur les 320 000 Juifs, la moitié environ n'était pas de nationalité française. Or, sur les 76 000 déportés, on compte quelque 50 000 étrangers et, parmi les 25 000 autres, 8 000 naturalisés et 8 000 Français de parents étrangers. Si, dans un premier temps, les Allemands n'exigèrent que les adultes, l'intervention de Laval accéléra une généralisation qui était prévue dans un second temps. Le dépouillement des listes a permis à Serge Klarsfeld d'établir l'âge de la plupart des déportés. Sur 70 870, 1 893 (2,7 %) avaient moins de 6 ans, 10 147 (14,3 %) avaient moins de 18 ans, 8 687 (12,2 %) plus de 60 ans.

On peut reconstituer la chronologie précise des convois. Il faut en outre garder en tête qu'il s'agit des convois et non des rafles. Pour autant, avec un décalage plus ou moins grand en fonction de l'ampleur des rafles ou des obstacles bureaucratiques, cette liste traduit les aléas de la mise en œuvre de la solution finale en France. Le premier calcul, le plus simple, met en évidence

l'importance des déportations opérées en 1942, avec près de 42 000 personnes soit 57 % du total. Aux rafles massives de l'été 1942 a succédé, comme l'avait noté Maxime Steinberg pour la Belgique, une traque qui touchait des catégories de plus en plus larges, opérée d'abord par la police française avant d'être directement prise en main par la police allemande et ses supplétifs³³.

Tableau des convois de déportations par année :

1942 : 41 951
 1943 : 17 069
 1944 : 14 833
 total : 73 853

Tableau des convois de déportations par mois :

mars 1942	1 112
avril 1942	0
mai 1942	0
juin 1942	4 037
juillet 1942	7 800
août 1942	13 123
septembre 1942	12 134
octobre 1942	0
novembre 1942	3 745
décembre 1942	0
janvier 1943	0
février 1943	2 998
mars 1943	5 003
avril 1943	0
mai 1943	0
juin 1943	1 018
juillet 1943	2 000
août 1943	0
septembre 1943	1 000
octobre 1943	2 000
novembre 1943	1 200
décembre 1943	1 850
janvier 1944	1 155
février 1944	2 714
mars 1944	2 501
avril 1944	2 504
mai 1944	3 078
juin 1944	1 100
juillet 1944	1 300
août 1944	481

³³ Le tableau chronologique des convois de déportations a été publié par Serge Klarsfeld dans *Vichy-Auschwitz...*, *op. cit.*, tome 1 p191 et tome 2 p. 393. Nous renvoyons aux trois tomes que Maxime Steinberg a consacré au sort des Juifs de Belgique pendant la guerre sous le titre *L'Étoile et le fusil*, Bruxelles, éditions Vie ouvrière, 1983-1987. Pour une étude fine et approfondie de cet historique pour la France, nous renvoyons à Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*

Le paroxysme de l'été 1942

Plusieurs phases sont clairement identifiables. Comme on l'a vu, les six premiers convois, soit du 27 mars au 17 juillet 1942, étaient considérés par le commandement militaire de Paris comme des convois de représailles.

L'été 1942 fut évidemment marqué les grandes rafles de la région parisienne, à la mi-juillet, et de zone Sud, en août. Entre la rafle dite du Vel' d'Hiv' et la fin de l'été, les déportations touchèrent 32 133 Juifs. Annoncée trois jours plus tôt lors d'une rencontre entre Knochen, Dannecker, Bousquet et Darquier [cf. *supra*], la première conférence destinée à organiser la rafle parisienne se tint le 7 juillet dans les bureaux de Dannecker. Avec les principaux protagonistes de la préfecture de police, on discuta des catégories visées, de la localisation des centres de rassemblement et du sort des enfants. La commission franco-allemande se réunissait une seconde fois le 10 juillet pour arrêter la date définitive, élargir les limites d'âge des personnes visées et discuter avec les responsables de la SNCF des conditions précises du transfert des familles dans les camps du Loiret. Le 13 juillet, le directeur de la police municipale, Hennequin, adressait une circulaire à tous les commissaires divisionnaires, commissaires de Voie publique et des Circonscriptions de banlieue dans laquelle il fixait avec une grande précision l'organisation et le nombre des équipes (associant un gardien en tenue et un gardien en civil ou un inspecteur des RG ou de la PJ, tous les services se trouvant ainsi associés), la réception et l'utilisation des fichiers, l'organisation des « centres primaires de rassemblement » et le transfert par autobus à Drancy pour les adultes seuls ou les familles n'ayant pas d'enfant de moins de 16 ans et au Vélodrome d'Hiver pour les autres. Pour faciliter la mobilisation des forces de police, toutes les permissions étaient supprimées du 15 au 17 comme l'étaient la plupart des gardes statiques devant les bâtiments allemands. Selon le tableau récapitulatif des fiches par arrondissement et par commune, il était prévu 27 391 arrestations, dont 25 334 à Paris et 2 057 dans le département de la Seine hors

Paris. Dans le bilan qu'il adressa le 20 juillet au préfet de police, Hennequin résumait l'ampleur de l'opération : 27 000 fiches, 3 000 inspecteurs et gardiens mobilisés, répartis en 1 500 équipes, 50 autobus pour gérer les transferts. Cependant cette rafle de très grande envergure n'atteignit que partiellement ses objectifs, puisque le directeur de la police municipale annonça l'arrestation de 13 152 personnes, dont près des deux tiers furent orientés vers le Vel' d'Hiv' avant d'être dirigés à partir du 19 juillet vers les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande³⁴.

La première réunion des services concernés par l'organisation des rafles de zone Sud se tint le 15 juillet 1942, au ministère de l'Intérieur. Le SGP avait fixé à 30 000 le nombre de personnes concernées mais, dès cette réunion semble-t-il, on discuta d'un chiffre deux fois moindre. Les services avaient parfaitement intégré qu'un minimum de secret s'imposait dans le transport de ces « Israélites allemands, polonais et tchécoslovaques » se trouvant en zone libre ; « pour des raisons de discrétion nous avons dénommé ces transports : Transports IAPT », apprend-on à la lecture de *l'Historique de la délégation technique SNCF de Vichy*, remis officiellement en octobre 1944 mais couvrant les années 1940-1943³⁵. Nous n'avons pas retrouvé de compte rendu de cette conférence. En revanche, une note manuscrite, au crayon, a gardé la trace de la deuxième réunion qui se tint le 27 juillet 1942 chez Fourcade, le directeur de la police du territoire et des étrangers (DPTE). On y établit un premier calendrier des convois, le rôle des divers corps prévus, tandis qu'est évoquée, sans qu'on en sache davantage, une mise au point avec le secrétaire général du gouvernement (« V(u) Guérard »). La SNCF était représentée par Schultz, le chef de sa délégation technique de Vichy.

³⁴ Compte rendu de la conférence du 7 juillet 1942 ; circulaire du directeur de la police municipale (EM 1^{er} Bureau) aux commissaires divisionnaires, commissaires de la voie publique et des circonscriptions de banlieue ; rapport du directeur de la police municipale au préfet de police, 20 juillet 1942, archives de la justice militaire (Le Blanc, Indre), dossier Oberg (Tribunal des forces armées de Paris, 9 octobre 1954). On se reportera, bien entendu, aux ouvrages de Serge Klarsfeld et de Renée Poznanski.

"27/VII = convois prévus 8-12-14-20 (Réunion chez M. Fourcade). M. Schultz. Transfert des Israélites à la ligne de démarcation.
 ...3 convois au moins, sinon 4. Tous ces convois dirigés sur Châlons s/Saône.
 Le 1^{er} partira le 6 de Gurs. 2^e le 8. 3^e le 10. 4^e le 12.
 ... Listes communiquées 48h à l'avance.
 Quid de l'escorte – gendarmerie jusqu'à Belfort Drancy [*Drancy à l'encre. DP*]...
 Quid des biens des Israélites...
 L'opération Israélites étrangers entrés en France depuis 1933 : Compagnies de travailleurs, Centres de services sociaux, Regroupement à Gurs
 Administration des biens par les soins de l'Union générale de Israélites.
 Accompagnant chaque train médecins et infirmières.
 Gurs. Renforcement fourni par GMR de Paris (60) + gendarmerie...
 V. Guérard.
 Gurs – 1000 le 6, 741 le 8.
 Le Vernet – 190 le 8
 Noé et Récébédou 100 à 150 le 8
 Rivesaltes – 500 à 600 le 10
 Les Milles – 200 à 300 le 10 ; 800 le 12"

De premières consignes avaient été données verbalement au préfet des Bouches-du-Rhône le 23 juillet (visite de De Quirielle) et par téléphone le 27 (Cado, DGPN adjoint). Le 29 juillet 1942, Cado confirmait par télégramme ces consignes au même préfet et fixait au 6 août le départ du convoi des Milles en précisant : « Y aura lieu de ne pas révéler intéressés véritable destination mais les informer se rendent dans autre camp voie aménagement ». Le même jour, sous la signature de Cado, Laval, dans l'impossibilité de mobiliser des forces de police suffisantes, demandait au directeur général de la gendarmerie d'assurer l'escorte des quatre convois prévus.³⁶

Le chiffre fourni correspondait à peu près au nombre d'internés juifs déportables. L'historienne Renée Poznanski a distingué quatre phases dans les opérations de la zone Sud, du 6 août au 15 septembre. Il y eut effectivement, et précisément, 3 456 internés des camps qui furent concernés dans un premier temps par les déportations dans quatre convois à destination de Drancy.

³⁵ Historique de la délégation technique SNCF de Vichy 1940-1943, archives de la SNCF, reproduit in Christian Bachelier, *La SNCF sous l'occupation allemande 1940-1944. Rapport documentaire*, Annexe (2) Les déportations, pièce n°85.

³⁶ Note manuscrite du 27 juillet 1942 ; télégramme de Cado (9^e Bureau) aux préfets et à l'Intendant de police (Marseille), 29 juillet 1942 ; lettre de Laval à la Direction générale de la gendarmerie (signé Cado), 29 juillet 1942, AN F7 15088.

Ensuite, 913 travailleurs furent pris dans les GTE [voir l'évolution des effectifs chapitre 7] auxquels s'ajoutèrent encore 360 internés de Gurs, Récébédou et Noé, le 24 août. Les principales rafles furent organisées le 26 août dans toute la zone Sud, puisque 5 885 Juifs furent arrêtés puis transférés à la fin du mois. La quatrième phase, qui débuta le 4 septembre, résulta de traques individuelles, au domicile, au passage de la ligne de démarcation ou des frontières suisse et espagnole³⁷. Au total, le bilan que pouvait tirer Bousquet était mitigé. Il avait bien rempli l'engagement de livrer 10 000 Juifs étrangers de la zone non occupée, mais les résultats furent bien en deçà de ses prévisions qui lui auraient laissé une marge de manœuvre pour les exigences qu'il savait proches. De ces difficultés, on trouve confirmation dans les multiples télégrammes envoyées aux préfets concernés comme dans les comptes rendus que ces derniers faisaient des opérations. En quelques jours, l'Intérieur diminua sensiblement le nombre de cas d'exemption. Dans le même temps les opérations se voulurent de plus en plus globales, de moins en moins ciblées. Le 30 août, Bousquet envoyait un télégramme à tous les préfets de zone non occupée qui témoigne des problèmes rencontrés et de l'acharnement des services centraux :

« Attire votre attention sur écart sensible entre nombre israélites étrangers recensés et nombre arrêtés. Poursuivre et intensifier opérations police en cours avec tout personnel police et gendarmerie disponible. STOP. Recourir à rafles (...) ».

Quelques jours plus tôt il avait reçu une lettre du préfet de Toulouse qui lui annonçait qu'il n'avait pu faire arrêter que 45 % des Juifs figurant sur les listes. Constat d'échec dont le préfet exposa les causes dans son rapport postérieur :

« Les opérations de regroupement des Juifs étrangers ont provoqué une réaction de l'opinion aggravée par les mandements de certains prélats et la propagande étrangère, à laquelle la population en l'absence de toute information, a prêté une oreille complaisante »³⁸.

³⁷ Renée Poznanski, *Être juif en France...*, op. cit., p. 405.

³⁸ Télégramme de Bousquet aux préfets régionaux et départementaux de zone libre, 30 août 1942, AN F7 15088 ; rapport du préfet régional de Toulouse, 17 octobre 1942, ADHG 235W1831/148 cité par Éric Malo in « Le camp de Noé des origines à novembre 1942 », mémoire de maîtrise, Toulouse, 1985 (Estèbe), p. 159.

Pause et difficultés

Dans les deux zones, la situation politique commanda une pause dans les rafles ; si le mois de septembre 1942 marqua un paroxysme dans la déportation, c'est que les trains emportaient vers la mort des Juifs arrêtés dans les vastes opérations antérieures. Le 2 septembre, l'ambassadeur Brinon recevait Laval, Abetz et Oberg. Laval tira argument des réactions de l'opinion et plus encore de l'opposition qui s'était exprimée au sein de la hiérarchie catholique pour demander que « si possible, on ne lui signifie pas de nouvelles exigences sur la question juive. Il faudrait en particulier ne pas lui imposer *a priori* des nombres de Juifs à déporter ». Dans le même compte rendu laissé par Hagen, Laval confirmait l'engagement pris (« accord conclu ») de livrer dans un premier temps les Juifs « apatrides », puis les belges et les hollandais, enfin, « comme convenu », ceux qui avaient été naturalisés depuis 1933. Les télégrammes témoignent alors d'une ligne de fracture entre les tenants d'une action systématique et contrainte, comme le conseiller d'ambassade Zeitschel ou le successeur de Dannecker, Röthke, et les défenseurs d'une stratégie progressive qui tînt compte des équilibres politiques à conserver, comme les chefs du Sipo-SD, Oberg et Knochen. Dans l'emballement délirant des services d'Eichmann, on en était arrivé encore le 28 août à programmer 78 000 déportés dans cette seule année. La note que Knochen envoya le 25 septembre à Eichmann marqua une inflexion importante : il mettait en avant qu'il était impossible de remplir le programme car cela supposait de viser les Juifs français ; la situation politique en France même - les protestations des Églises, l'état de l'opinion et les réticences des gouvernants – bloquait dans l'immédiat un tel projet ; enfin, Knochen se targuait de l'accord de Himmler qu'il avait sollicité directement, passant par dessus Eichmann lui-même : « Le Reichsführer s'est joint à ces vues et a décidé que, pour l'instant, on n'arrêtera pas de Juifs de nationalité française. C'est pourquoi il ne sera pas possible de faire évacuer des contingents élevés de Juifs ». En outre, pour des raisons

techniques et stratégiques, la Reichsbahn relayée par le RSHA informa qu'elle n'avait pas les moyens logistiques nécessaires pour assurer de convois jusqu'au printemps suivant. La crise ferroviaire de l'hiver précédent et la détérioration de la situation sur le front de l'Est impliquaient la suspension des déportations de l'Ouest.

De fait le dernier convoi partit de France le 11 novembre 1942. Eichmann obtint la reprise des convois dès le mois de février, une reprise qu'il avait demandée à Röthke de préparer. Mais les résultats ne furent pas à la hauteur de leurs espérances. La pression fut telle qu'il y eut bien, dès février, un convoi composé entièrement de Juifs français, mais la question resta posée et non résolue. Les Allemands furent confrontés en fait à deux obstacles pendant les huit premiers mois de l'année : les Juifs français et la zone italienne. Après le débarquement des troupes allées en Algérie, les Allemands franchirent la ligne de démarcation et la zone libre devint zone d'opérations. Mais, au sud-est, les Italiens faisaient de même et occupaient tous les départements jusqu'au Rhône. Or les autorités italiennes d'occupation se refusèrent à livrer les Juifs qui se trouvaient dans leur ressort et relevaient de ce fait, affirmèrent-ils bientôt, de leur « compétence exclusive ». Cela créa une crise diplomatique avec les Allemands mais également avec les Français. Jusqu'à la capitulation de l'Italie de Badoglio, en septembre 1943, ni les uns ni les autres n'eurent la moindre prise sur la zone d'occupation italienne. Il est vrai qu'au-delà de l'affirmation de principe sur la souveraineté italienne, des secteurs importants de l'appareil d'État italien se montrèrent fort réticents face aux déportations.

Il en fut ainsi du consul général à Nice, Alberto Calisse, qui refusa au préfet des Alpes-Maritimes tout transfert de Juifs vers des départements qui ne fussent sous contrôle italien ; il fut soutenu dans cette initiative par son ministère de tutelle. Il y a encore l'exemple de Grenoble où, en février 1943, le général Castiglione obligea l'intendant de police à annuler l'ordre d'arrestation. Les plaintes françaises furent sans effet et les négociations avec les Allemands dans l'impasse. Le 27 avril, le général Avarna di Gualtieri, en charge des

troupes italiennes dans la zone d'occupation, remettait aux autorités françaises une note sans appel :

« Pour des impératifs de sécurité militaire, les autorités d'occupation doivent se réserver entièrement les mesures relatives aux Juifs, sans distinction de nationalité. [...] Le commandement suprême italien insiste pour que le gouvernement français annule les arrestations et les internements des Juifs qui se trouvent avoir leur résidence dans la zone occupée par nous ».

En réponse, là encore, les autorités françaises mirent en avant leur volonté d'affirmer leur souveraineté sur l'ensemble du territoire national³⁹.

Dans le même temps, malgré le coup de force d'Eichmann et de Röthke, il ne pouvait toujours pas être question de déporter systématiquement les Juifs français ; le 29 mars 1943, Knochen répétait à Eichmann : « Les mesures à l'encontre des Juifs de nationalité française ne peuvent être exécutées pour des motifs politiques, en raison de l'attitude du Maréchal ». Et Bousquet affirma alors qu'il n'était pas question de voir la police française participer à la déportation de Juifs français. On privilégia donc une autre solution, celle de la dénaturalisation des Juifs. Le décret de dénaturalisation fut l'objet de longues négociations et de projets successifs qui portèrent essentiellement sur la date de référence. Röthke obtint gain de cause puisque la borne choisie fut la loi très libérale de 1927 et non 1932 comme Bousquet l'avait proposé dans son projet. Laval signa le décret le 20 juin 1943, qui prévoyait en son article 1^{er} :

« Sont annulés de plein droit et à la date de la publication du présent décret les décrets de naturalisation intervenus depuis le 10 août 1927 en faveur des étrangers regardés comme juifs aux termes de la loi du 2 juin 1941 ».

Mais autant la hiérarchie catholique s'était montrée discrète en août 1942, outre les mandements de quelques prélats, autant elle se montra l'été suivant sans faiblesse. Mgr Chappoulié, intermédiaire entre l'épiscopat et le pouvoir, usa de la menace ; également sensible à l'évolution de la situation internationale, marquée en particulier par la chute de Mussolini, Laval décida de revenir sur sa signature et de reporter *sine die* le décret de dénaturalisation. Le chiffre de

³⁹ Ces épisodes sont relatés par Serge Klarsfeld dans *Le Calendrier ...*, *op. cit.*, aux dates indiquées.

11 000 déportés en sept mois, de février à août 1943, illustre les difficultés rencontrées par les autorités allemandes.

De nouvelles opportunités pour les nazis

Les circonstances et la stratégie changèrent à l'automne 1943. Un premier obstacle disparut : le 8 septembre les troupes de Badoglio capitulèrent ce qui autorisa les troupes allemandes à envahir la zone d'occupation italienne et à y organiser des rafles. Les réfugiés juifs y étaient très nombreux et ils n'avaient pas tous pris les dispositions ou disposé des relais et des soutiens pour échapper à ces rafles. En juin 1943, la désignation de Brunner, l'homme qui avait supervisé la déportation des Juifs de Salonique, pour prendre le contrôle du camp de Drancy avait déjà montré qu'Eichmann était décidé à franchir une nouvelle étape dans la persécution des Juifs de France. Or le même Brunner arriva dès le 10 septembre à Nice pour organiser les rafles. Par ailleurs les rapports avec les autorités françaises changèrent de nature. Le refus de promulguer le décret de naturalisation et les déclarations de plus en plus fermes de Bousquet conduisirent les services allemands à rompre *de facto* les négociations. Dès le mois d'août, ils décidèrent de ne plus faire de distinguo en fonction de la nationalité et d'assurer eux-mêmes, aidés de leurs supplétifs français, la traque, l'arrestation et la déportation des Juifs arrêtés. Si l'administration préfectorale et la police françaises montrèrent alors des réticences croissantes, certains firent du zèle. La situation se clarifia au sommet avec le remplacement de Bousquet par Darnand qui se montra autrement moins regardant sur l'indépendance des polices et de l'administration : les préfets reçurent ordre de fournir les listes des Juifs de leur département, y compris les français, ce à quoi Bousquet s'était refusé encore le 20 novembre précédent. De nouvelles perspectives s'étaient donc ouvertes aux persécutions antisémites : 21 000 Juifs furent déportés de France entre septembre 1943 et août 1944, dont près de 11 000 en quatre mois, de février à mai 1944.

La chronologie des convois permet ainsi de dégager sept phases principales qui rendent compte de l'inégale pression exercée par les services concernés, mais également de leur inégale efficacité :

27 mars – 17 juillet 1942 : 6 000

19 juillet – fin septembre 1942 : 33 000

octobre 1942 – janvier 1943 : 4 000

février - mars 1943 : 8 000

avril– août 1943 : 3 000

septembre 1943 – mai 1944 : 18 000

juin - août 1944 : 3 000

L'IMPORTANCE DES CAMPS DANS LE DISPOSITIF

Avec les première rafles les camps français d'internement changèrent de fonction dominante. On avait déjà constaté que les effectifs avaient très sensiblement baissé depuis les sommets de l'hiver 1941 ; l'étude de l'internement de répression nous a appris qu'en 1943 et 1944, le camp devenait une composante marginale du dispositif de contrôle social et politique. En revanche, il fut la pierre angulaire du dispositif de déportation des Juifs de France. Il changeait de statut.

Du camp pourvoyeur au camp de transit

On s'attaqua en premier lieu aux populations encore internées. Cela avait été déjà le cas pour les cinq premiers convois dits « de représailles » dont les victimes furent prises pour l'essentiel parmi les Juifs qui avaient été internés à Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande à la suite des grandes rafles de 1941. Relèvent de la même catégorie, mais ils étaient bien moins nombreux, les Juifs internés dans d'autres camps de la zone occupée, comme ceux de La Lande ou de la Route de Limoges, qui furent déportés dès les convois de l'été. On a vu aussi que les premières déportations en zone Sud touchèrent les quelque 4 000 personnes encore internées auxquelles s'ajoutèrent, plus tard, celles qui avaient pu échapper au départ et à la mort au nom d'exemptions qui furent remises en cause les unes après les autres. Pourvoyeurs directs, les camps servirent également de transit. Après les rafles programmées ou les arrestations ponctuelles, les victimes étaient ainsi rassemblées dans le camp le plus proche avant d'être envoyées, le plus souvent, à Drancy, seuls quelques convois étant partis directement pour Auschwitz.

Souhaitant une certaine rationalisation et sous-estimant les obstacles qu'elles allaient rencontrer, les autorités françaises envisagèrent une organisation échelonnée en zone Sud. On hésita beaucoup en fait, puisque, dans un premier temps, elles pensèrent que Gurs pourrait rapidement servir de centre unique. C'est ce que confirme une note du 10 août qui annonçait, très tôt donc, que cette solution était abandonnée au profit d'une structure régionalisée. Tel devait être le cas, par exemple, pour Nexon, indique la même note, ce camp de Haute-Vienne qui, jusqu'en juillet 1942, était à dominante politique. Le dispositif changea à nouveau le 5 septembre quand on fit de Rivesaltes le camp de transit de toute la zone Sud avant le transfert à Drancy. Mais les rafles furent bientôt suspendues et, deux mois et demi plus tard, après l'entrée des troupes allemandes en zone Sud, ces dernières réquisitionnèrent les installations de Rivesaltes pour des impératifs militaires.

Plus généralement, les difficultés rencontrées dès l'été 1942, les réactions des victimes potentielles comme celles du reste de la population, puis les

réticences croissantes des gouvernants français changeaient la configuration. Le temps était venu de la traque et des actions ponctuelles, plus localisées, rendant la centralisation inutile. Quand il ne s'agit plus de vider les camps des dernières catégories épargnées jusque-là, les autorités usèrent des installations disponibles pour quelques jours en transit avant le transfert en zone Nord. Encore les 18 et 19 mai 1944, 220 Juifs furent déportés du Vernet, dont la grande majorité venait de Noé ; ils rejoignirent une cinquantaine de raflés à Toulouse avant leur transfert à Drancy et leur déportation par le convoi n°75 du 30 mai. Mais ce ne fut pas la règle, ainsi lors des opérations de grande envergure que accompagnèrent la destruction du Vieux Port à Marseille en janvier 1943 puis, à partir de la capitulation de Badoglio en septembre 1943, l'arrestation et la déportation des très nombreux Juifs réfugiés dans l'ancienne zone italienne. Dans le premier cas les déportés furent transférés directement de Marseille - après deux jours à Fréjus pour certains ou pour d'autres dans les prisons mais comme internés civils - à Compiègne puis Drancy. Dans le second cas, Brunner, venu à Nice pour organiser les opérations, réquisitionna un hôtel près de la gare, l'hôtel Excelsior, d'où les victimes étaient transférées au fur et à mesure à Drancy. Dans sa correspondance, Brunner parlait de cet hôtel comme d'un « camp de recensement des Juifs arrêtés, dépendant de Drancy ».

« C'est l'époque de la grande tristesse »

Dans leur nouvelle fonction qui en faisait une pièce majeure dans le processus de la solution finale, les camps connaissaient deux moments paroxystiques de la détresse individuelle et collective : l'arrivée et le départ. Des récits déjà très nombreux rendent compte de ces deux moments ; ce sont des témoignages contemporains ou postérieurs, de victimes, d'assistantes sociales, souvent des œuvres d'entraide ; ce sont aussi tous les rapports de l'administration qui jalonnèrent cette histoire. Plutôt que de prétendre à une

quelconque exhaustivité, nous avons privilégié quelques exemples qui puissent rendre compte de ces deux moments.

« J'ai assisté aujourd'hui à l'arrivée du premier contingent de mille Juifs au camp de Beaune-la-Rolande. J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-dessous de mes observations et de mes propositions ».

Ainsi commence la note que l'intendant de police d'Orléans adressa le 20 juillet 1942 à son préfet régional⁴⁰. Le ton est administratif, mais ne dissimule pas les insuffisances criantes de l'accueil dans ce camp du Loiret et rend compte de ce que signifiait l'entreprise systématique contre un peuple dans son entier.

« Le contingent de Juifs arrivé aujourd'hui se compose pour 90 % au moins de femmes et d'enfants. Tous les internés sont très fatigués et déprimés par leur séjour au Vélodrome d'Hiver, où ils ont été très mal installés et où ils ont manqué de tout. La plupart disposent d'un petit bagage et cependant, ils manquent parfois du nécessaire, notamment des couvertures, de savon, de couverts individuels, etc. ».

Les internés furent transférés, par groupes successifs, de la gare au camp. Arrivés au camp, commença le long enregistrement, mais les bureaux d'inscription n'étaient pas en nombre suffisant et l'opération fut particulièrement longue et pénible. Quant à l'installation matérielle dans les baraques, elle fut problématique car le commandant du camp, prévenu une quinzaine de jours plus tôt, n'avait pas eu (ou pas pris, dit l'intendant) le temps d'accroître et d'améliorer les conditions d'accueil. Il fallait au plus tôt des planches, des lits et des couvertures ; de nouvelles baraques devaient être aménagées pour les prochaines arrivées prévues. Le gestionnaire n'avait pas non plus procédé à des achats exceptionnels de nourriture et n'avait pris aucune disposition particulière pour ce premier jour : aucun fourneau n'était encore allumé à 13 heures, et les internés ne durent leur premier repas de bouillon et de pâtes, vers 15-16 heures, qu'au dévouement des infirmières et assistantes sociales. « Il faudrait leur venir en aide en leur faisant parvenir le plus tôt possible des couteaux pour l'épluchage des légumes, des torchons et des gobelets et assiettes creuses, pour en doter les internés qui en sont dépourvus ». Il fallait aussi organiser au plus vite le service médical.

⁴⁰ Note de l'intendant de police au préfet régional, 20 juillet 1942, AD Loiret 6392.

Le personnel de surveillance, bien qu'en nombre suffisant, n'était manifestement pas à la hauteur de la tâche. Cela valait pour les gendarmes et douaniers dont l'intendant de police pensait qu'ils n'étaient pas qualifiés pour organiser le tri des internés au moment de l'enregistrement. Cela valait plus encore peut-être pour le personnel de direction et de gestion qui était « nettement inférieur à sa tâche ». Le commandant de gendarmerie était débordé et n'avait rien d'un organisateur ; « il est à craindre que s'il demeure chargé de la direction administrative du camp, celui-ci ne devienne rapidement une vaste foire ». Quant au gestionnaire il avait montré qu'il était incapable de remplir correctement ses fonctions. Il y avait bien les infirmières et les assistantes sociales, mais un renfort s'imposait au plus vite car elles étaient en nombre insuffisant et elles étaient déjà épuisées par le suivi des familles assurées au Vel' d'Hiv'. La situation fut bien sûr différente d'un camp à l'autre et, plus encore, d'une période à l'autre ; la gestion posait moins de problèmes techniques quand les contingents furent bien moins fournis. Mais, partout, on constate l'inadéquation des camps français d'internement à la fonction qui leur était dès lors assignée.

26 août 1942. Dans le cadre des grandes rafles lancées dans la zone Sud, des Juifs arrivèrent en grand nombre dans le camp pour étrangers dangereux qu'était Le Vernet (Ariège). Ils furent installés dans l'îlot H, nouvellement aménagé. Les services de censure saisirent la lettre que Lucien Schnell, un belge, envoya à son amie, à Marseille : « Aujourd'hui sont arrivés des femmes et des enfants. C'est la première fois que l'on interne des enfants en France. Est-ce la France ? ». Dans le rapport bimestriel où il en citait des extraits, le commandant du camp concluait : « Une grande effervescence s'est manifestée dans tous les quartiers à l'arrivée du nouveau contingent d'hébergés israélites, arrivée qui a provoqué de nombreux commentaires. Cette mesure est fortement critiquée et a suscité chez les internés une réprobation générale surtout en ce qui concerne l'internement des femmes et des enfants »⁴¹. Il ne s'agit donc plus

⁴¹ Rapport bimestriel du commandant du camp, juillet-août 1942, 5W130.

de défi technique et administratif mais des réactions dans la population déjà internée. Partout on retrouve, à l'image du Vernet, le traumatisme suscité par l'arrivée de ces familles promises à la déportation.

Dans le même rapport, une autre lettre qui, elle, était destinée à un interné du Vernet et provenait des Milles (Bouches-du-Rhône) témoignait de l'horreur du départ :

« À l'arrivée au camp nous vîmes un cordon très serré de gardes mobiles et dans la cour 1 500 Juifs affolés, femmes, enfants, vieillards qui devaient partir pour une destination inconnue. L'affolement, le désordre, le désespoir étaient indescriptibles car la Radio Tinette avait annoncé Lublin comme lieu de destination. Le lendemain premier acte du drame : séparation d'avec les enfants de moins de 18 ans volontairement confiés aux Quakers et restant en France. Comment mieux te décrire le dantesque de ce déchirement, l'affreux désespoir de ces parents qu'en te disant que nous pleurions tous, gardes mobiles, commissaire spécial y compris. Le lendemain deuxième acte : 200 partants ; le cauchemar a fini hier à minuit. Tout le monde dort, y compris les six suicidés et les deux fous »⁴².

« Détresse, humiliation, dégoût, indignation, écœurement – infinie tristesse. Des ruines – des vies piétinées – des tâches ineffaçables – des crimes inexpiables », écrit alors dans son journal le pasteur Manen venu secourir les victimes, sauver un par un (provisoirement le plus souvent) ceux qui ne rentraient pas encore dans les normes officielles.

Il vécut aussi la nuit du 1^{er} au 2 septembre. L'organisation avait eu le temps de se mettre en place, mais les victimes n'avaient pas l'expérience des souffrances et des solidarités d'un internement déjà ancien ; et le drame avait changé de nature : il n'était plus dans la séparation des enfants d'avec leurs parents, mais dans la déportation de tous, car Berlin avait donné suite, entre temps, à la demande de Laval.

« Des enfants tout petits trébuchant de fatigue dans la nuit et dans le froid, pleurant de faim, s'accrochant lamentablement à leurs parents pour se faire porter – mais les parents avaient les bras pleins de leurs paquets et de leurs bagages ; de pauvres petits bonshommes de 5 ou 6 ans essayant de porter vaillamment un baluchon à leur taille, puis tombant de sommeil et roulant par terre, eux et leurs paquets, tous grelottant sous la rosée de nuit dans une attente qui s'est prolongée pour certains groupes pendant des heures, de jeunes pères et

⁴² Lettre de Gomberg, groupe 9 camp des Milles, à Lazare Berger, *ibid.*

mères pleurant silencieusement et longuement dans la constatation de leur impuissance devant la souffrance de leurs enfants, puis l'ordre de départ donné pour quitter la cour et partir au train. Les pauvres petits tenant leur place et leur numéro dans les rangs et emboîtant le pas de leurs petites jambes flageolantes »⁴³.

Mais l'horreur fut accrue — raconta dans ses carnets Raymond-Raoul Lambert, le principal responsable de l'UGIF en zone Sud — par l'échec même des rafles qui en avaient été le prélude. À sept heures du matin, l'Intendant de police et son adjoint devaient constater qu'il manquait des dizaines de victimes pour remplir le convoi. Ils ordonnèrent un appel général et choisirent encore trente hommes et trente femmes.

« C'en est trop ! Nous ne sommes tout de même pas à Dachau ; les représentants des Quakers protestent et je songe à partir. Mais il faut rester quand même. Les policiers pleurent... Je m'approche du premier groupe qui doit partir : un homme à moitié rasé, une serviette autour du cou, fait des signes à sa femme qui est au bout de la cour, un enfant de quinze ans me regarde d'un air hébété... C'est ainsi qu'on doit choisir les otages à fusiller dans une guerre civile ! [...] De tels tableaux marquent de honte un régime. C'est une Saint-Barthélemy sèche »⁴⁴.

En zone Nord s'ajoutait la fouille exercée par les forces de police, officielles ou non. Des vols, on l'a vu, ont été dénoncés parmi les gendarmes de Drancy. Mais à Drancy comme ailleurs, jusqu'à sa dissolution dans la police officielle après les grandes rafles de l'été 1942, ce fut la Police aux Questions Juives (PQJ) qui toujours se singularisa. Déjà, le 25 juin 1942, le préfet du Loiret avait officiellement protesté contre le comportement de la PQJ.

Dans les archives du Loiret, Éric Conan a retrouvé un rapport rare sur le même thème ; il a été écrit en novembre 1943 par le percepteur⁴⁵. Étaient visées les autorités du camp, coupables surtout de n'avoir pris assez de garanties réglementaires pour empêcher toute interrogation sur le devenir des sommes en liquide et des éventuels bijoux qu'elles avaient sous leur garde

⁴³ Journal du pasteur Henri Manen, "Au fond de l'abîme", reproduit in *Zone d'ombres*, op. cit., pp. 353-375.

⁴⁴ Raymond-Raoul Lambert, *Carnet d'un témoin 1940-1943*, présenté et annoté par Richard I. Cohen, Parus, Fayard, 1985, pp. 188-189.

⁴⁵ Camps des internés de Pithiviers ; vérifications opérées par la perception de Pithiviers, AD Loiret 29774. Nous remercions Éric Conan de nous avoir signalé ce document. Lire de cet auteur, *Sans oublier les enfants. Les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande 19 juillet – 16 septembre 1942*, Paris, Grasset, 1991.

après l'enregistrement. À l'aval il y avait la fouille par les Allemands, au moment où les internés étaient alignés avant le départ vers la gare. Le vol était la règle. Peu avant, c'est donc la PQJ qui agissait. De leurs fouilles, « il ne rest(ait) aucune trace permettant un contrôle ou une approximation de ce qui était emporté ». Le chef de la PQJ, Schweblin, se présentait au camp entouré de quelques « policiers auxiliaires » en civil, portant au ceinturon d'un côté un revolver, de l'autre une matraque. « (Ils) ont laissé l'impression de brutes, de bandits, plutôt que d'honnêtes fonctionnaires », commente le percepteur. Chacun des aides se faisait aider d'un douanier (les douaniers participaient à la garde des camps du Loiret, cf. chapitre 11) et s'installait dans une baraque « avec une table et un récipient de chaque côté de la table, recevant l'un le numéraire, l'autre les bijoux. Les internés défilaient alors devant le groupe qui procédait à la fouille minutieuse et injurieuse (...). Les poches intérieures et extérieures étaient souvent déchirées brutalement sous prétexte d'activer la fouille. Je ne parlerai pas de la fouille des femmes effectuées en des endroits intimes ». Tout était noté, mais tout était mélangé et, finalement, mis dans des valises, elles-mêmes déposées dans la voiture de Schweblin. Le percepteur citait des témoignages sur des détournements avoués par ces policiers qui sortaient des billets et des bijoux de leurs poches par bravade. « De toutes les investigations exercées par la Police aux Questions Juives, aucune trace ne subsiste ». On retrouva ailleurs des agissements comparables, également dénoncés par les internés et par certains responsables de l'administration.

Pour la plupart, Drancy ne constituait qu'une étape très courte avant la déportation vers Birkenau. Là encore il fallut quelque temps à la machine administrative pour s'adapter. Déjà l'improvisation avait présidé à l'ouverture du camp en août 1941 et, jusqu'au début de l'hiver, ce fut pour les internés le temps de toutes les pénuries et de tous les drames⁴⁶. Puis le système se régula. Jusqu'au second choc majeur que constituèrent les convois de l'été 1942.

⁴⁶ Lire l'ouvrage exceptionnel que l'un d'entre eux, Noël (Nissim) Calef, a publié peu après la guerre en Italie et dont Serge Klarsfeld a récemment retrouvé le texte original en français (*Drancy 1941. Drancy la faim*, Paris, éd. FFDJF, 1991).

Quelques années après la guerre, un témoin, Henri Bloch, raconta⁴⁷. Les « partants » étaient groupés dans les trois premiers escaliers. Les chambrées pouvaient loger normalement 30 à 40 personnes. À partir de juillet 1942, ils furent 80 à 90 et l'on dut grouper les lits deux par deux, trois personnes couchant à chacun des deux étages, tandis qu'on plaçait des matelas à même le sol. Puis ils furent rapidement 120 par chambrée et les matelas remplacés par de la paille. Craignant des disparitions, les futurs déportés n'avaient pas le droit d'aller jusqu'aux WC la nuit précédant le départ, des tinettes étant placées au pied de l'escalier. Mais avant d'aller dans les chambrées, tous étaient fouillés. Henri Bloch, lui aussi, stigmatisa le comportement des hommes de la PQJ : Le jour du départ, l'appel commençait à 4 heures du matin sous la surveillance de deux inspecteurs de la PJ « et c'était combien lugubre, à fendre l'âme, de voir et d'entendre cet appel dans la nuit coupée par les projecteurs du camp ». « À partir du 16 juillet 1942, il y eut de grands changements : l'ère des grandes rafles commence avec hommes, femmes et enfants ; c'est l'époque de la grande tristesse ».

Toujours les enfants. Odette Daltroff-Baticle notait quelques mois après les événements rapportés⁴⁸ :

« Des autobus arrivent. Nous en sortons des petits êtres dans un état unimaginable. Ils ont mis des jours et des nuits pour venir de Pithiviers, wagons plombés ; 90 par wagon avec une femme qui, en général, a 2, 3, 4 gosses à elle dans le tas. Ils ont de 15 mois à 13 ans, leur état de saleté est indescriptible, les 3/4 sont remplis de plaies suppurantes : impétigo. Il y aurait tant à faire pour eux. Mais nous ne disposons de rien, malgré le dévouement incomparable de notre chef de camp [*interné, DP*], le commandant Kohn. Immédiatement nous organisons des douches. Pour 1 000 enfants, nous disposons de 4 serviettes ! Et encore avec difficulté. Par groupes nous emmenons ces enfants aux douches. Une fois nus, ils sont encore plus effrayants. Ils sont tous d'une maigreur terrible et vraiment presque tous ont des plaies : il va falloir essuyer les sains avec une serviette et les autres presque toujours avec la même souillée. Notre cœur se serre.

⁴⁷ Témoignage d'Henri Bloch, donné en 1951 au Comité d'Histoire de l'Occupation et de la Libération de la France, archives IHTP.

⁴⁸ Témoignage d'Odette Daltroff-Baticle rédigé en 1943 et publié in Serge Klarsfeld, *Le Calendrier...*, *op. cit.*, p. 404-407.

Autre drame : ils ont presque tous la dysenterie. Leur linge est souillé d'une manière incroyable et leur petit baluchon ne vaut guère mieux. [...] Très vite nous nous rendons compte que tout ce que nous essayons de faire est inutile. Dès que nous remettons à ces petits des effets un peu propres, une heure après ils sont sales. Les médecins les examinent à tour de bras. On leur administre du charbon, on les barbouille tous de mercurochrome. On voudrait les mettre tous à l'infirmerie ; c'est impossible : ils doivent repartir vers une destination inconnue.

Lâchement nous leur avons dit qu'ils allaient retrouver leurs parents et pour cela ils supporteraient tout.

Jamais nous n'oublierons les visages de ces enfants : sans cesse, ils défilent devant mes yeux. Ils sont graves, profonds et, ceci est extraordinaire, dans ces petites figures, l'horreur des jours qu'ils traversent est stigmatisée en eux. Ils ont tout compris, comme des grands. Certains ont des petites frères ou sœurs et s'en occupent admirablement. Ils ont compris leurs responsabilités. Ils nous montrent ce qu'ils ont de plus précieux : la photo de leur père et de leur maman que celle-ci leur a donnée au moment de la séparation. À la hâte les mères ont écrit une tendre dédicace. Nous avons toutes les larmes aux yeux ; nous imaginons cet instant tragique, l'immense douleur des mères.

[...] Il y a des contagieux. On en met à l'infirmerie en vitesse. Avec les moyens du bord on fabrique de petits lits ; mais ils sont des quantités à partir avec la scarlatine, la diphtérie, etc. Nous essayons de faire la liste de leurs noms. Nous sommes surpris par une chose tragique : les petits ne savent pas leurs noms. [...] Les prénoms, noms et adresses que les mamans avaient écrits sur leurs vêtements avaient complètement disparu à la pluie et d'autres, par jeu ou par inadvertance, ont échangé leurs vêtements. En face de leur numéro figuraient sur les listes des points d'interrogation.

La question nourriture est aussi un désastre : que donner à ces petits déjà malades, cette soupe d'eau et de carottes, pas assez de récipients, ni de cuillères. Nous étions obligées de faire manger les plus petits. [...] Il fallait les coucher 3 ou 4 sur des paillasses infectes et qui le devenaient d'heure en heure de plus en plus, grâce à cette dysenterie qui torturait tous ces corps. beaucoup n'avaient plus de chaussures. Nos cordonniers à certains ont pu fabriquer des spartiates avec des morceaux de bois et des ficelles. D'autres sont partis nu-pieds.

Avant le départ pour le grand voyage, on passait à la tonte les hommes et les enfants des deux sexes. Cette mesure est vexatoire et agit beaucoup sur le moral des individus, particulièrement chez les enfants. Un petit garçon pleurait à chaudes larmes. Il avait environ 5 ans. Il était ravissant, des cheveux blonds bouclés qui n'avaient pas connu les ciseaux. Il répétait qu'il ne voulait pas qu'on lui coupe les cheveux, sa maman en était si fière et, puisqu'on lui promettait qu'il allait la retrouver, il fallait qu'elle retrouve son petit garçon intact.

Après le départ de ces 3 000 ou 4 000 enfants sans parents, il en restait 80 vraiment trop malades pour partir avec les autres ; mais on ne pouvait les garder plus longtemps. Nous leur préparons quelques vêtements. Ils ont de 2 à 12 ans. Comme les adultes, ils sont mis dans ces escaliers de départ inoubliables. On laissait parquées les 1 000 personnes choisies pour le prochain départ pendant 2 ou 3 jours, isolées du reste du camp. Hommes, femmes, enfants, sur de la paille souillée rapidement ... Tous gisaient sur la paille mouillée, mourants qu'on transporte sur des civières, aveugles, etc.

Une amie et moi devions à partir de 3 heures du matin, nous occuper de ces 80 enfants, les préparer au départ, les habiller... En rentrant dans ces chambrées, il y avait de quoi se trouver mal. Je trouvais mes enfants endormis, les petits déjà infectés avec leur dysenterie. Sans lumière je commençais à les préparer ; je ne savais pas par quel bout commencer. Vers 5 heures du matin, il fallait les descendre dans la cour, pour qu'ils soient prêts à monter dans les autobus de la STCRP qui menaient les déportés à la gare du Bourget.

Impossible de les faire descendre : ils se mirent à hurler ; une vraie révolte ; ils ne voulaient pas bouger. L'instinct de conservation. On ne les mènerait pas à l'abattoir aussi facilement. Cette scène était épouvantable ; je savais qu'il n'y avait rien à faire ; coûte que coûte on les ferait partir.

En bas on s'énervait. Les enfants ne descendaient pas. J'essayais de les prendre un par un pour les faire descendre ; ils étaient déchaînés, se débattaient, hurlaient. Les plus petits étaient incapables de porter leur petit paquet. Les gendarmes sont montés et ont bien su les faire descendre. Ce spectacle en ébranla tout de même quelques-uns.

Au moment du départ, on pointait chaque déporté. Sur les 80 gosses, environ 20 ne savaient pas leurs noms. Tout doucement, nous avons essayé de leur faire dire leurs noms ; sans résultat. À ce moment surgit devant nous le maître de toutes les destinées, le sous-off. allemand Heinrichsohn, 22 ans, très élégant en culotte de cheval. Il venait à chaque départ assister à ce spectacle qui, visiblement, lui procurait une immense joie.

Je ne puis oublier la voix de ce petit garçon de 4 ans qui répétait sans arrêt, sur le même ton, avec une voix grave, une voix de basse incroyable dans ce petit corps : "Maman, je vais avoir peur, Maman, je vais avoir peur". »

Puis, après le traumatisme de l'été 1942, avec la surpopulation internée et les convois d'enfants, des règles s'établirent. Le commissaire de police fixa les horaires et répartit les tâches. Le 9 février 1943, le commissaire avertit ainsi que le 10 et le 12, la fouille s'effectuerait dans les conditions habituelles, que les partants seraient amenés à la salle de fouille par les chefs d'escalier, pris en charge à la sortie par les gendarmes qui les conduiraient dans les escaliers de départ. Les internés seraient consignés dans leurs escaliers respectifs et n'en sortiraient que le lendemain matin au moment de l'appel qui se ferait comme précédemment au pied de l'escalier. Les partants n'avaient droit qu'aux bagages qu'ils pourraient porter en une seule fois. Le 20 mars 1943, le même commissaire de police annonçait le départ d'un convoi de 1 000 internés trois jours plus tard. L'appel devait commencer à 5h45. Les hommes et les femmes seraient séparés. Après la fouille, la veille à partir de 8h, les « partants » seraient répartis dans les escaliers par les gendarmes. « Pendant tous ces

mouvements la cour sera consignée aux non partants, à l'exception des employés de service et des corvées »⁴⁹. Le système s'était à nouveau régulé.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FACE AU DRAME

A priori le système autoritaire ne facilite pas le travail de celui qui cherche à comprendre les réactions de la société française face aux rafles et aux déportations. Sans revenir sur les problèmes théoriques que pose l'étude de l'opinion⁵⁰, on mesure la double difficulté, à intégrer l'objet d'étude dans les systèmes de représentations dominants et à rendre compte de la diversité des situations en fonction de la zone, du groupe social, du degré d'engagement, de la place dans la société. Le croisement des variables se traduit nécessairement par une perte sensible d'informations, mais il conditionne l'appréhension de l'objet visé.

« *Qui savait quoi ?* »

Le schéma se complique du défi posé par l'événement. Que savaient les Français du sort réservé aux Juifs de France ? Avec la certitude de l'évidence que la connaissance aujourd'hui nous donne de la solution finale, on sait faire le tri dans la masse d'informations d'alors, on hiérarchise aisément entre les urgences. Mais si l'on avance, à juste titre, le caractère essentiellement nouveau de la Shoah dans l'histoire, on postule que le témoin, en général indirect, était confronté à cette nouveauté. Il devait penser l'horreur dans une dimension jusque-là inconnue et donc impensable. Devant l'inconnu, quand il ne s'arrêtait

⁴⁹ Notes du commissaire de police, commandant le camp de Drancy, 9 et 26 février, 20 mars 1943, reproduits par Georges Kohn dans son journal, AN F9 5579.

⁵⁰ On renverra aux travaux de Pierre Laborie, dont son ouvrage de référence *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990.

pas à l'immédiateté de l'internement et des déportations, il trouvait dans le passé des pogroms et des ghettos des éléments de compréhension qui le rendaient cependant incapable d'appréhender l'ampleur et l'urgence du processus en cours. Il y avait donc deux obstacles qui se combinaient pour rendre la prise de conscience nécessairement incomplète, sauf exception : l'information était rare et souvent lacunaire ; il y avait un fossé entre l'information reçue et l'information perçue, celle qui était entendue ou lue et celle qui était audible ou lisible. Ce sont les premières étapes de la solution finale, de la rafle et de la traque à la déportation, et l'anticipation, nécessairement plus floue, du sort des déportés en fonction du spectacle ou du récit de ces premières étapes qui façonnèrent cette opinion, plus que l'information sur le sort des victimes.

Le régime avait à sa disposition ses polices et son administration préfectorale pour suivre l'état de l'opinion. Le contrôle postal lui permettait en outre de mesurer au plus près ses fluctuations, puisqu'en 1942 on peut estimer que plus de 500 000 lettres étaient ouvertes chaque semaine pour la seule zone Sud. Jusqu'à l'été 1942, les mesures prises contre les Juifs, y compris l'internement, n'avait pas suscité de mouvement particulièrement hostile. On se gardera de généraliser, tant les situations variaient, mais si l'antisémitisme d'État ne suscitait pas l'approbation du plus grand nombre, il était accueilli dans l'indifférence quasi générale. L'internement, rappelons-le, n'était pas une nouveauté ; la deuxième moitié des années trente avait connu une poussée conjointe de l'antisémitisme et de la xénophobie ; l'actualité des pénuries nourrissait les stéréotypes traditionnels, tandis que l'analyse gouvernementale de la défaite se trouvait confortée par la faillite de la III^e République. Quant à l'Église catholique, elle se retrouvait aisément dans l'idéologie et le cléricisme du premier Vichy. La situation bascula complètement à l'été 1942. On en eut la traduction au sommet de l'État puisque, le 2 septembre, Laval argua de la protestation de l'opinion pour demander un moratoire dans les déportations. Il s'appuyait sur ce qui remontait de son administration. Dans leur analyse des rapports des préfets, Michaël Marrus et Robert Paxton relèvent

qu'entre juillet et septembre tous les rapports évoquèrent les déportations ; 24 préfets notaient que la population avait été bouleversée par les déportations. Encore faudrait-il pouvoir rendre compte des rapports des policiers et des gendarmes qui, à la base, ne partageaient pas les contraintes de la fonction préfectorale et du filtre politique qu'elle impliquait. Malgré ce filtre, le rapport de synthèse établi en août 1942 sur l'ensemble du territoire était sans ambiguïté :

« Les mesures de regroupement et d'expulsion prises contre les Juifs étrangers ont provoqué un trouble très net dans l'opinion publique. Un bon nombre de préfets a noté en regard des réactions de sympathie du public. Il semble que tous s'accordent à faire porter la responsabilité de ces mesures aux autorités allemandes. Quoi qu'il en soit, des arrestations massives, largement exploitées par l'opposition, ont suscité, dans certains départements, un désaveu qui n'est pas dissimulé ».⁵¹

Si l'onde de choc toucha peu ou prou l'ensemble du territoire, les relais d'information étaient divers qui entretenirent ce mouvement de rejet et de condamnation. On ne saurait négliger le nombre de témoins directs des rafles si massives dans les deux zones. L'organisation des convois impliquait le personnel de nombreux camps, les internés non directement concernés, toutes les forces administratives associées au transfert, les témoins du passage dans les gares. Les témoins furent relayés par le bouche-à-oreille dont il est impossible de mesurer l'importance, une importance qu'on peut aisément supposer cependant. Citons l'article que signe J. Chastenet dans l'organe du diocèse de Nice le 19 septembre 1942 :

« Les femmes cancanèrent chez le boucher, l'épicier, chez le boulanger, sur les prétendues atrocités que l'on infligeait aux Juifs. Les cancans ne s'arrêtèrent pas là. Ils firent le tour de la ville. Et les bonnes gens de s'indigner. Naturellement, il n'y avait pas un mot de vrai de ces sornettes lancées et orchestrées par la radio étrangère »⁵².

⁵¹ Les rapports de préfet sont rassemblés dans la série F1IIIc des Archives nationales (France). Serge Klarsfeld en a publié de nombreux extraits dans *Vichy-Auschwitz. 1942, op. cit.*, pp. 383-391. Michael Marrus et Robert Paxton ont analysé ces rapports dans *Vichy et les Juifs, op. cit.*, p. 256.

⁵² Article paru dans *L'Éveil*, cité par Jean-Louis Panicacci, « Les Juifs et la question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945 », *Recherches régionales*, n°4, 1983, Archives départementales des Alpes-Maritimes, pp. 239-331.

On le voit, parmi les relais potentiels, l'attitude des Églises fut contrastée. Notre objet n'est pas ici d'analyser les interventions auprès des autorités ou les prises de position restées secrètes. Ainsi, après la rafle parisienne, l'Assemblée générale des cardinaux et archevêques émit bien une protestation dans une lettre à Pétain, mais sous une forme (elle ne fut pas lue en chaire) et dans des termes qui firent dire au nonce Valeri que cette démarche était « assez platonique ». On connaît également les interventions du primat des Gaules, le cardinal Gerlier, auprès de Pétain et de Laval. Mais ils furent rares les évêques, dont Gerlier, qui se prononcèrent publiquement contre les opérations en cours, en l'occurrence en zone Sud en cet été 1942. Ils furent plus rares encore à ne pas afficher leur fidélité au maréchal et leur conviction qu'il y avait bien un « problème juif » mais qu'il était ainsi mal posé et mal résolu.

Les mandements de Mgr Saliège, évêque de Toulouse, et Mgr Théas, évêque de Montauban, lus dans toutes les églises des diocèses respectifs, furent sans ambiguïté. Si les deux prélats avaient, depuis longtemps, montré plus que des réserves face aux persécutions engagées contre les Juifs dans les deux zones, leur protestation publique et spectaculaire trouvait son origine dans les récits qu'on leur avait faits des convois partis des camps de la région. C'est ce que tenta d'expliquer Mgr Saliège au substitut de la République de Toulouse qui, le 18 septembre 1942, lui demandait justification de son intervention publique. Tout en prenant bien soin de signaler qu'il n'avait mis en cause ni le maréchal Pétain ni le gouvernement, l'évêque affirma qu'il voulait rappeler quelques grands principes de la doctrine catholique, un rappel que lui inspiraient les échos qu'il avait eus des départs des camps de Récébédou et de Noé : la présence de vieillards et de malades, obligés en outre de faire le trajet à pied du camp à la gare leurs bagages à la main ; les tentatives de suicide et les crises de folie ; la séparation des familles ; un enfant de deux ans retiré certes de la liste avec sa mère, mais au dernier moment⁵³. La justice s'était

⁵³ Le procès verbal d'interrogatoire est reproduit par Éric Malo en annexe de son article sur « Le camp de Récébédou (Haute-Garonne), 1940-1942 », *Le Monde juif. Revue d'histoire de la Shoah*, n°153, *op. cit.*, pp. 97-98.

intéressée à Mgr Saliège car la BBC et les organisations de la Résistance avaient donné un large écho à ses propos. Nombre de préfets en témoignèrent dans leurs rapports. On peut citer également le rapport de la police de sûreté de la région de Limoges en septembre 1942 ; il confirme l'avis général en précisant que « la question des Juifs est celle qui a le plus passionné les esprits pendant le présent mois ». Très engagé, le commissaire dénonçait le rôle des gaullistes, des maçons et autres partisans du régime déchu qui « avec leur habileté coutumière ont su toucher la sensibilité d'une partie importante de la population, toujours prompte à s'émouvoir devant le "malheur des autres", oubliant d'un jour à l'autre leurs récriminations contre les trafiquants du marché noir et leurs craintes devant un envahissement chaque jour plus redoutable ». Même si l'engagement de l'auteur l'amène à exagérer les réactions de rejet, on trouve bien la trace des stéréotypes qui circulaient avant les rafles et nourrissaient, pour le moins, une large indifférence. Mais il signale aussi que le changement d'attitude de la population a été entretenu par « l'immixtion de l'épiscopat et du clergé français dans cette affaire d'initiative gouvernementale ». Et de citer plusieurs évêques, en particulier Mgr Saliège dont le mandement avait été reproduit en tract et largement distribué dans la région de Limoges. Le commissaire signale également que dans cette ville, le pasteur Chaudier avait déclaré dans son prêche du 13 septembre que « les dispositions arrêtées dépass[aient] par trop l'imagination par leur horreur »⁵⁴.

De fait le protestantisme français se montra, dès l'origine, autrement vigoureux et les interventions publiques furent nombreuses de la Fédération protestante de France et de l'Église réformée de France. Mais, sauf en certaines régions et dans certains milieux, ces déclarations touchèrent un public autrement moins large que les rares mandements de la hiérarchie catholique. Les répercussions qu'eurent ces derniers dès l'été 1942 suffirent à montrer le poids du silence du plus grand nombre et à imaginer l'impact qu'aurait eu une

⁵⁴ Rapport mensuel du service régional de la police de sûreté (début septembre 1942), AD Haute-Vienne 185W3/10 cité par Laurette Alexis-Monet, *Les miradors de Vichy*, Paris, les Éditions de Paris, 1994, pp. 198-199.

intervention publique et collective des évêques de France. La menace qui en fut faite quelques mois plus tard, quand le décret de dénaturalisation fut à l'ordre du jour [cf. *supra*], montre l'évolution des esprits, mais tend aussi à conforter la conclusion précédente. Pour autant ce qui nous occupe ici ce n'est pas l'intervention concrète des églises, mais leur impact sur l'opinion.

En la matière la BBC avait un poids tout particulier. C'est à elle que les préfets et la police française comme les autorités allemandes imputaient la diffusion des « bobards » sur la question juive. Le 8 août André Labarthe avait lancé au micro un appel à la solidarité, dénonçant les arrestations, internements et déportations de Juifs. En deux mois, en août et septembre, huit bulletins d'informations et de commentaires furent consacrés au sujet. On y fit écho au mandement de Mgr Saliège comme on le fit dans les tracts et les journaux clandestins de la résistance intérieure. Il y avait les nombreux journaux et tracts de la section juive de la MOI (résistance communiste immigrée) et des structures de solidarité qu'elle avait suscitées ; les *Cahiers du témoignage chrétien* dénonçaient l'antisémitisme, comme ils l'avaient toujours fait depuis le premier numéro paru en novembre 1941 ; mais la plupart des journaux clandestins, en particulier *Libération-Sud*, *Le Populaire* ou *Franc-Tireur*, publièrent des articles sur les rafles, dénonçant en particulier la traque des enfants. Ainsi, en cet été 1942, la presse résistante participait à la mobilisation des consciences.

Si l'on reste dans le registre de l'opinion, la société française réagit pour l'essentiel à ce qui se passait en France et, complémentairement, à ce qu'on pouvait imaginer du sort des victimes persécutées. Elle ne pouvait accepter les rafles, le tri dans les camps et les scènes du départ, le transfert de vieillards, de femmes et d'enfants dans des « wagons à bestiaux », terminologie partagée par le ministère de l'Intérieur lui-même pour dénommer les wagons de marchandise qui furent utilisés, la séparation déchirante des familles, mais aussi, ensuite, la déportation des enfants. Une infime minorité imaginait la réalité et les modalités du meurtre de masse, mais chacun s'interrogeait sur la

destination des trains de la déportation et trouvait dans les conditions de l'internement et de la déportation, puis dans la destination supposée, loin, à l'arrière de la zone des combats, enfin dans ce qu'il savait de l'antisémitisme nazi, les ressorts d'une grande émotion que nourrissaient le dégoût du présent et l'inquiétude de l'avenir. La prise de conscience était partielle, mais suffisante pour expliquer les réactions de l'été 1942.

Un impact réel

S'il n'avait tenu qu'aux activistes de la solution finale, tels Dannecker, Röthke ou Zeitschel, de telles réactions n'auraient pas dû entraver le programme en cours. C'était sans compter sur l'espace laissé ainsi à la résistance de sauvetage, sur les aléas de l'administration française si le processus perdurait sous la forme exacerbée qu'on lui connaissait et sur la vigilance des politiques, allemands et français, qui ne souhaitaient pas voir remis en cause le dispositif mis en place après la défaite puis modifié au printemps 1942. Le compromis auquel on arriva, provisoirement, en septembre 1942 reflétait ces impératifs stratégiques. Il s'agissait dans le même temps de contrecarrer cette vague de fond qui gagnait l'opinion. Côté allemand, l'affaire était assez simple : il fallait être efficace sans abandonner la carte vichyste.

On peut en trouver trace dans l'attitude des journaux collaborationnistes parisiens qu'il faut décrypter avec précaution cependant à la mesure de la diversité des tuteurs. L'attitude varia en quelques semaines : dans un premier temps le silence fut de mise sur les rafles du Vel'd'Hiv', puis l'information se répandit sur les opérations en cours dans les deux zones, à partir de la mi-août ; certains Allemands, comme Rothke, pensaient que l'information devrait sortir tôt au tard. Le thème était récurrent d'un retour des Juifs étrangers vers leurs régions d'origine, forme de retour à la normale après l'exil en France qui, lui, rompait avec l'histoire et avait suscité des déséquilibres mortels dans la société française. Mais dès la fin août s'imposa manifestement une consigne de silence,

au nom de l'efficacité. On constatait en effet que les informations parues dans la presse collaborationniste contribuait à sensibiliser l'opinion et alertait les Juifs sur les risques encourus. Rendant compte à sa tutelle, le 9 septembre 1942, de la situation en zone Sud, le consul général allemand à Vichy, Krug von Nidda, insistait sur ce point : « La divulgation trop rapide des mesures dirigées contre les Juifs étrangers, du fait d'articles parus dans la presse parisienne ainsi que d'indiscrétions au sein de l'appareil policier français, a fait que de nombreux Juifs visés ont pu se cacher et ainsi échapper jusqu'à maintenant à la police »⁵⁵. Il était surtout impératif de laisser en première ligne les autorités françaises, puisque tel était le choix stratégique opéré par les Allemands et accepté, voire devancé, par les gouvernants de Vichy depuis l'armistice.

Or Laval et ses services hésitèrent également entre le silence et la réponse. La consigne de censure n°663 du 26 août 1942 était sans ambiguïté : « Interdire jusqu'à nouvel ordre toutes les informations sur les arrestations de Juifs en zone Sud » ; il était impensable à quelque journal de zone Sud de contrevenir à l'ordre de services de censure. Dans le même temps, il fallait répondre aux interrogations des chancelleries étrangères ou aux avertissements des autorités religieuses ; à l'échelon inférieur, l'organisation même de l'internement et des convois interdisait le silence aux préfets et aux directeurs de camps. Laval s'en tenait aux réponses des Allemands. Longtemps, on parla de camps de travail ; ainsi, le 25 juillet 1942, les autorités du camp de La Lande s'adressaient au Secours national pour obtenir linge et vêtements à destination des enfants juifs « à la suite du départ de leurs parents pour travailler ». Quand ce fut le tour des enfants d'être déportés, il fut question d'une colonie de peuplement au sud de la Pologne. On s'arrêta bientôt à une autre formulation. Laval ne voulait pas savoir ; il voulait savoir que répondre aux

⁵⁵ Telex de Krug von Nidda, Vichy, 9 septembre 1942, publié in Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz. 1942, op. cit.*, pp. 421-422. On se reportera à l'article de Philippe Burrin, « Que savaient les collaborationnistes ? », in *Qui savait quoi ?*, *op. cit.*, pp. 67-78 et à la maîtrise d'Emmanuel Debonno, « Persécution et défenseurs des Juifs à travers la presse collaborationniste », univ. Paris 1 (Antoine Prost et Lucette Le Van), 1993.

interrogations, comme le montrent les termes de la « convention de langage » à laquelle il parvint le 2 septembre avec Oberg :

« Objet : convention de langage au sujet de la déportation à l'Est des Juifs de zone non occupée.

Au cours de l'entretien qui a eu lieu le 2.9 entre le HSSPF et Laval, le président a indiqué que des diplomates étrangers lui ont, à plusieurs reprises, posé la question de savoir pour quelle destination étaient acheminés les transports des Juifs livrés aux Autorités d'occupation. Il répondait qu'en principe on les emmenait dans la partie sud de la Pologne. Il demande maintenant de lui indiquer la façon de répondre, afin d'éviter une divergence sur les renseignements donnés par nous.

Il a été convenu que le président Laval communique en réponse à de telles questions que les Juifs transférés de la zone non occupée aux autorités d'occupation sont transportés pour être employés au travail dans le Gouvernement général. »⁵⁶

Mais le mandement de Mgr Saliège eut un tel retentissement qu'on essaya un temps d'y répondre. Ce ne fut pas chose facile. Le chef du service de la presse au ministère de l'Information, Arbellot, signa lui-même un article sous le pseudonyme de Saint-Julien dans lequel, d'une part, il se référait à la tradition anti-judaïque de l'Église, d'autre part, il mettait en balance la situation des Juifs de France avec celle des « douze cent mille prisonniers qui eux au moins sont d'authentiques fils de France ». Or le grand journal de la région toulousaine, *La Dépêche*, refusa de publier cet article qui ne trouva place que dans les colonnes du petit concurrent local, *Le Grand Écho du Midi*. L'Office français d'information (OFI), l'agence de presse gouvernementale, reprit l'essentiel de l'article dans une longue dépêche que les services d'Arbellot essayèrent d'imposer, avec un succès inégal cependant, à l'ensemble de la presse de zone Sud (consigne de censure n°695). Il n'y eut plus d'autres tentatives.

Pas de retour à l'indifférence

⁵⁶ Compte rendu de Hagen pour Oberg, 4 septembre 1942, reproduit dans Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz, 1942, op. cit.*, p. 327.

Il est vrai qu'à partir de l'automne 1942, la question de l'internement et de la déportation des Juifs ne sembla plus occuper les esprits. Ce ne fut pas seulement que la traque était suspendue, car, quand elle reprit, on ne trouve pas de trace d'un bouleversement comparable à celui de l'été 1942. La lecture des rapports est instructive puisque le sujet n'y fut plus évoqué qu'exceptionnellement. Faut-il conclure, avec Michaël Marrus et Robert Paxton, que la société française renouait avec l'antisémitisme populaire ou tout au moins l'indifférence aux persécutions des Juifs qui prévalait avant l'été ? L'analyse ne serait pas cohérente avec l'évolution de l'organisation des secours. On se gardera de confondre les registres de l'action et de l'opinion, mais la résistance de sauvetage n'avait pas simplement besoin de militants, elle devait pouvoir compter sur le silence, la complicité tacite de larges pans de la population pour être efficace et s'organiser, comme elle le fit, sur une vaste échelle. Dans ce sens, l'attitude de la hiérarchie catholique évolua sensiblement. Si elle se montra fort discrète au moment des grandes rafles, bien des évêques et des institutions religieuses offrirent ensuite leur protection aux Juifs poursuivis ou à ceux que les œuvres avaient sortis des camps et leur caution aux militants engagés dans ce combat⁵⁷. On y trouvait des catholiques, comme à Témoignage chrétien, et nombre de protestants, plus associés aux structures officielles, bien avant l'été 1942. Les organisations émanant de la section de la MOI telles l'Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide (UJRE) ou le Mouvement national contre le racisme (MNCR) se battirent sur deux fronts, celui de l'information et celui du sauvetage. Le sauvetage des enfants était toujours la priorité absolue d'œuvres d'entraide, depuis longtemps présentes dans les camps, comme l'OSE qui s'ingénia à sauver les enfants en liaison avec les Églises ou avec le Service social des étrangers (SSE), l'organisme officiel de Gilbert Lesage qui jouait de sa couverture légale.

⁵⁷ Nous renvoyons sur ce point aux travaux de Renée Poznanski, *op. cit.*, d'Adam Rayski, *Le choix des Juifs sous Vichy*, Paris, La Découverte, 1992, d'Étienne Fouilloux, *Les chrétiens français entre crise et libération. 1937-1947* et de Renée Bédarida, *Les Catholiques dans la guerre 1939-1945. Entre Vichy et la Résistance*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

Comment donc expliquer le silence de l'opinion ? La réponse tient, à mon sens, dans la signification même du choc de l'été 1942. Si l'inquiétude était largement partagée sur le sort des déportés, il n'y avait pas de vision claire du projet nazi. L'émotion fut d'abord provoquée par le spectacle ou le récit des rafles, de l'internement et des convois ; en ce sens les camps français d'internement furent déterminants dans le tournant de l'été. Les mesures antisémites n'étaient plus perçues comme une facette de la Révolution nationale ou comme la compensation nécessaire d'une collaboration d'État ; elles illustraient la perte totale d'indépendance du régime et sa complicité confirmée avec l'occupant. En cela l'antisémitisme était en quelque sorte « dénationalisé » et les déportations participaient des conséquences de l'occupation. Dans la mesure où la spécificité de la Shoah n'était pas comprise, où – pour reprendre la belle formule d'Adam Rayski – « sur l'horloge de l'Histoire, les aiguilles avançaient plus vite pour les Juifs que pour les autres peuples de l'Europe occupée », une banalisation accompagnait nécessairement la hiérarchisation. Si la spécificité du drame n'était pas perçue, les quelque 300 000 victimes potentielles du drame pesaient le poids de leur représentation dans la société, soit 0,7 % de la population, alors que dès le 4 septembre 1942 une loi permettait au gouvernement de réquisitionner la main-d'œuvre et que l'instauration du STO, le 16 février 1943, soit au moment même où les déportations de Juifs reprenaient, touchait potentiellement une grande majorité des familles. Avant d'être un enjeu de combats mémoriels après la guerre, l'utilisation du terme de « déportation » pour qualifier les départs de travailleurs obligatoires en Allemagne prima sous l'occupation. Elle illustre les comportements d'une opinion qui n'avait pas connu un nouveau retournement, mais qui hiérarchisait les malheurs, également fruits de l'oppression étrangère.

LES STRUCTURES LEGALES D'ENTRAIDE FACE AU PIEGE

Dans la tourmente des déportations, le rôle des structures légales d'entraide se posa avec une particulière acuité. Comment ne pas voir dans la politique des « French doctors » dans les années 1980-1990 la trace du syndrome de la Croix-Rouge internationale ? Au moment même où je dépouillais les archives des organisations d'entraide, des affiches couvraient Paris qui mettaient en parallèle Hitler et Milosevic. Le refus de sacrifier la dénonciation politique au nom de l'humanitaire ou, plus, la conscience que l'humanitaire n'avait de justification que s'il s'appuyait sur une claire perception de la situation politique, trouvait sa source dans l'expérience de la guerre et, en retour, l'interrogeait. Le questionnement n'est pas qu'anachronique puisqu'il fut aussi celui des acteurs de l'époque.

Le piège

En 1946, l'un des principaux responsables de l'OSE et du comité de Nîmes, Joseph Weill, écrivait ainsi dans le premier et longtemps seul ouvrage de référence sur les camps d'internement :

« Il n'existe pas de vide autour de l'action sociale. Sa raison d'être naît d'une insuffisance ou d'une injustice sociale. Aussi chaque geste accompli pour aider doit-il être en même temps une contribution active à la lutte générale contre cette insuffisance et cette injustice.

[...] Il fallait s'adonner aux tâches urgentes, définir une politique de longue vue, avant de se précipiter pour aider, pour soulager dans les camps. Il fallait faire un choix. Faire un travail social actif, c'est savoir choisir. »⁵⁸

Il savait d'autant plus de quoi il parlait, lui qui s'était affronté à d'autres responsables du comité de Nîmes quand il fut agi de s'interroger sur les limites du légalisme. Car le « deal » passé entre Vichy et les œuvres d'entraide en 1941 [cf. chapitre 10], à savoir une amélioration des conditions de vie des internés grâce au soutien des œuvres contre de larges possibilités pour intervenir au sein même des camps de zone Sud, devint particulièrement dangereux quand le

⁵⁸ Joseph Weill, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'Anti-France*, Paris, éditions du Centre, 1946.

gouvernement français accepta de cogérer les déportations. Il était relu à la lumière de ce dramatique présent et beaucoup s'interrogeaient et s'interrogeront plus encore après guerre sur la destination des sommes investies : combien d'internés auraient pu être sauvés si, d'emblée, l'objectif prioritaire avait été la libération d'un maximum d'internés en associant légalisme affiché et actions illégales ? Le tableau mérite d'être nuancé cependant car, à côté d'un légalisme largement partagé, l'action du comité de Nîmes s'était traduite par la libération de pratiquement tous les enfants internés et beaucoup d'entre eux, en fin de compte, échappèrent à la déportation. Le dernier groupe d'enfants quittait Rivesaltes le 21 mai 1942. En outre, les camps de zone Sud avaient vu leurs effectifs fondre et le basculement des adultes aptes au travail fut loin d'être systématique vers les GTE qui furent également visés en août 1942. Qui disait libération signifiait pour certains émigration et donc sauvetage, mais parmi ceux qui restaient, combien étaient préparés à la vie clandestine qui, bientôt, allait s'imposer ?

Pour autant le piège était bien là, dans l'organisation même des déportations. S'il n'y avait plus de place que pour soulager et soigner les partants, pour les préparer et les aider psychologiquement au départ, le piège avait fonctionné. La situation n'est pas simple car le rôle des œuvres c'était aussi cela. Dans son long rapport sur les déportations des camps-hôpitaux de Noé et Récébédou les 8 et 10 août 1942⁵⁹, le représentant du Service social des étrangers (SSE) - structure d'aide à caractère officiel mais dont on verra qu'elle abritait aussi une action clandestine – raconta comment les Quakers et le Colis suisse firent distribuer à tous les partants des colis individuels comprenant des biscuits, des sardines, des raisins sec, des pêches séchées, des amandes, des pommes et des olives ; comment le rabbin Kapel remit, par son intermédiaire, 50 à 100 F à chaque partant ; comment la commission des camps rajouta une certaine quantité de denrées alimentaires en plus et comment l'Unitarian service assura une pharmacie de route aux partants parmi lesquels on comptait

⁵⁹ Départ des hébergés des camps-hôpitaux de Noé et de Récébédou en date des 8 et 10 août 1942, slnd, AD AHP 6J16.

beaucoup de malades et de vieillards. On peut certes penser qu'il y avait d'autres priorités pour des gens promis à la mort ; mais sans compter avec l'incertitude sur l'inéluctabilité de la mort immédiate, le soulagement n'était pas incompatible avec une action de sauvetage à laquelle, effectivement, nombre de ces organismes participèrent. Dans un récit qui rend compte du spectacle « hallucinant » que constitua le cortège de vieillards et de malades, voire d'infirmes, rejoignant à travers champs la gare du Portet d'où ils devaient partir – deux heures pour effectuer les deux kilomètres -, l'auteur du rapport conte deux épisodes qui illustrent parfaitement le piège dans lequel les œuvres pouvaient sombrer.

« Au cours du trajet vers la gare, un des partants s'était adressé à moi en me disant qu'il y a deux mois il n'aurait pas été capable de faire le chemin à pied chargé comme il l'était ; l'amélioration de son état général il la devait à la suralimentation et au traitement fortifiant organisé par les œuvres dans le camp ».

Voilà donc un interné qui, grâce aux œuvres, avait pu ainsi gagner les forces suffisantes pour aller seul à une mort presque certaine. L'interrogation n'était pas même suggérée dans le rapport qui y voyait, à l'inverse, la confirmation d'une action bienfaitrice.

Dans le même document, il est évoqué un autre épisode qui témoignait des contradictions majeures auxquelles étaient confrontées les œuvres. Parmi les partants on comptait un grand nombre de malades graves, même intransportables. Il fut certes possible, *in extremis*, d'en garder un certain nombre, mais « le nombre total des partants a été maintenu par le jeu de remplacements ». En outre, il s'agit du premier convoi de Noé-Récébédou, le 8 août 1942, et les personnes qui furent épargnées partirent dans un convoi postérieur. La situation se retrouva partout, dans l'urgence dramatique du départ ou dans la discussion au sein de commissions de criblage bientôt mises en place par le SSE en liaison avec les œuvres pour faire respecter les critères arrêtés au plus haut et tenter aussi, à la base, de sauver, provisoirement, quelques-uns. Le même 8 août, le préfet des Basses-Pyrénées faisait des

constatations similaires sur la déportation du camp de Gurs⁶⁰ : là, sur un convoi qui compta finalement 600 partants, il y avait eu 42 défections au moment de l'appel et des rectifications obtenues par les œuvres ; « les vides ainsi créés furent comblés par la réinscription d'un certain nombre de ceux qui avaient été éliminés de la liste originale et par l'inscription des optants dont la demande n'avait pu, jusqu'alors, recevoir satisfaction. Malgré ces divers incidents, le convoi complété à l'effectif réglementaire de 600 personnes a pu quitter la gare d'Oloron à 8h55 précises ». À quoi servait de s'épuiser à revoir les listes, si le sauvetage n'était que provisoire et si la compensation était obligatoire ?

L'aide à la survie dans les camps qui permettait aux condamnés à la mort de partir en meilleur état physique et moral ; la bataille constante autour des listes de partants sans espoir réel d'un sauvetage définitif : tels étaient les deux pièges majeurs dans lesquels pouvaient sombrer les structures d'aide autorisées. Qu'était le réconfort sans le sauvetage, sinon la démission devant le crime ? Mais si ces questions ne pouvaient alors être posées, sauf exception, avec l'évidence du regard rétrospectif, elles dessinèrent effectivement des lignes de clivage. En gardant à l'esprit que ces lignes de clivage traversèrent souvent les organisations elles-mêmes, qu'elles purent bouger avec le temps et que les comportements individuels ne recouvraient pas nécessairement celle des organisations dont relevaient les individus, on peut grossièrement distinguer trois grandes catégories : l'action legaliste et neutre, l'action engagée mais campée sur le respect de la légalité et la combinaison entre les actions légales et illégales.

Du legalisme ...

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) représente l'archétype du choix de la légalité et de la neutralité. Il se trouvait d'emblée

⁶⁰ Rapport du préfet des Basses-Pyrénées au SGP (9^e Bureau), 11 août 1942, AN F7 15088.

bridé par ses statuts, puisqu'il ne pouvait intervenir directement dans les camps français d'internement, si ce n'était marginalement comme on l'a vu avec les visites d'Alec Cramer et le soutien général à la Croix-Rouge française qui demanda au CICR d'intervenir en faveur de tous les déportés. Mais la réponse du CICR montre les bornes de l'organisation, comme le respect affiché d'une stricte neutralité en cherchant les bonnes grâces de tous les belligérants, le soin mis à ne pas compromettre, par une intervention non conforme sur un terrain d'activité, les possibilités d'actions sur les autres domaines. Le 2 juin 1942, la CRF s'adressait au CICR en lui demandant s'il comptait intervenir en faveur des Juifs déportés « en Silésie, Hauswitz ». Le 10 juin le chargé des Juifs au CICR, Schwartzberg répondait ainsi aux sollicitations répétées de la CRF :

« Nous devrions tout d'abord nous borner à examiner la question de savoir si le CICR veut se charger de ce problème ou s'il peut s'en charger sans compromettre nombre d'autres questions qu'il est loin d'avoir résolues (les visites de Marti aux prisonniers de guerre et aux internés civils en Europe) et sans risquer d'être taxé d'un manque d'impartialité étant donné qu'il n'est jamais intervenu dans les autres pays occupés ».

Le même 10 juin, les responsables du CICR avaient débattu de la demande de la CRF ; la tonalité était bien, pour reprendre les termes d'un des participants, de « ne pas compromettre notre tâche par des démarches maladroites » ; et le président du CICR, Max Hubert, de conclure : « Nous devons nous en tenir à nos traditions, aux conventions. Le CICR ne peut pas se lancer dans des activités qui risqueraient de lui faire perdre de son autorité ». Encore le 24 août 1942, on maintint cette ligne devant le délégué du conseil général aux œuvres humanitaires. Le 3 septembre le CICR demanda, en vain, au ministère français des affaires étrangères la liste des personnes déportées et leur destination, mais il s'était refusé, dans sa demande, à en appeler à la tradition du droit d'asile malgré la demande d'un des responsables. L'historien Jean-Claude Favez peut conclure que « l'impression d'ensemble est bien celle d'une résignation impuissante »⁶¹.

⁶¹ Jean-Claude Favez, avec la collab. de Geneviève Billeter, *Une Mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, Payot, 1988, p. 235 ; note de Schwartzberg, AICR, G4, 10 juin 1942, *id.*, p. 232 ; notes manuscrites sur le discours

L'UGIF-zone Nord se trouvait dans une situation toute différente puisque l'organisme avait été créé à la demande des Allemands qui souhaitaient disposer d'un interlocuteur unique dans la communauté juive et d'un intermédiaire indispensable à l'encadrement social des victimes présentes ou futures. Davantage qu'en zone Sud, les responsables de l'UGIF étaient pris dans l'engrenage et le piège de la légalité. Si des actions clandestines furent bien menées à la marge de l'organisation par l'OSE ou le Comité Amelot, elles ne peuvent brouiller l'image et les principes qui prévalurent. Les exemples en sont légion. Quand en mars 1942, dans la perspective des premiers convois, Dannecker exigea de l'UGIF qu'elle fournît couvertures, chaussures ou nourriture en grandes quantités, André Baur essaya bien, comme à son habitude de s'appuyer sur Xavier Vallat et le CGQJ ; mais Vallat allait bientôt être remplacé et il pesait bien peu dans les opérations en cours. L'UGIF s'inclina. À l'automne 1942, quand, à l'initiative de Darquier, il fut exigé le renvoi des employés étrangers de l'UGIF – l'emploi valait alors protection contre la déportation -, André Baur tenta encore de négocier, il obtint quelques promesses, cette fois-là côté allemand, et il céda encore après des compensations mineures.

Quand à l'été 1943, Brunner fut envoyé à Paris pour prendre en main directement le camp de Drancy, il accentua la stratégie engagée en zone occupée, sur le modèle du Judenrat : s'il était impossible de mettre en place de vrais ghettos, il fallait faire participer l'UGIF à la ghettoïsation des Juifs dans la société française. Cela valut pour le camp de Drancy lui-même, où des tâches de plus en plus importantes, dont une police des internés, furent confiées aux internés. La situation était telle que la préfecture de la Seine refusa un temps de payer les aménagements du camp qu'avait décidés Brunner, en prétextant que

de Max Huber devant le délégué du conseil fédéral aux œuvres humanitaires, séance du 24 août 1942, *ibid.* CRF à CICR, Juifs français arrêtés en zone occupée et envoyés en Silésie, 2 juin 1942 ; procès verbal de la visite de Basy et Verdier (CRF) aux dirigeants du CICR, 10 juin 1942 ; procès verbal de la commission de coordination, séance du 2 septembre 1942 ; J. Chenevière (CICR) au ministre français des Affaires étrangères, 3 septembre 1942, *in Recueil des documents des archives du CICR...., op. cit.*, tome 1, pp. 410, 412-416, tome 2 pp. 581-583.

ce dernier avait délégué la gestion de Drancy à l'UGIF. L'UGIF-nord se trouvait ainsi l'intermédiaire obligatoire pour l'envoi de colis aux internés. Plus grave et plus général, compte tenu des exigences croissantes des allemands et des charges de plus en plus lourdes, l'organisation accepta ce qu'elle avait toujours refusé jusque-là, à savoir d'être associée à la perception d'une taxation obligatoire des Juifs (loi du 11 mai 1943, avant même l'installation de Brunner). Cela permit en outre un contrôle policier régulier plus étroit sans compter que celui qui ne payait pas la taxe devait être immédiatement interné. André Baur pouvait enfin s'inquiéter de la tournure des événements dans un texte qui résume, le 3 juillet 1943, la stratégie qu'il avait toujours suivie, à savoir la politique du louvoiement et du "moindre mal" :

« Nous arrivons à un tournant très dangereux et la manœuvre est terriblement délicate. J'ai le sentiment que sous une apparence d'amélioration matérielle de la situation des internés et des déportés, on veut faire de nous les instruments dociles d'une nouvelle politique. Il va donc falloir louvoyer pour accepter certaines choses et nous soustraire aux autres adroitement, sans opposer un refus systématique qui pourrait servir de prétexte à un tour de vis supplémentaire »⁶².

La gestion du camp fut donc bien prise en charge mais Baur refusa le « regroupement familial » demandé par Brunner qui, en outre, dut renoncer à la politique de « missionnaires », des Juifs acceptant d'aller chercher d'autres Juifs pour les interner contre des garanties pour eux et leurs familles. Baur fut bientôt arrêté avec sa famille, ainsi qu'une partie des cadres et des employés de l'UGIF. Le 17 décembre, André Baur, sa femme et ses quatre enfants étaient déportés par le convoi n°63.

Mais l'opération n'était pas isolée puisque dans la même période Jacques Helbronner, président du consistoire central, et Raymond-Raoul Lambert, alors président de l'UGIF, furent arrêtés en zone Sud. Cela ne sembla pas suffisant pour obtenir de tous une prise de conscience des limites d'une politique strictement légale. Le dernier épisode fut peut-être le plus tragique, tant il illustre jusqu'à la caricature les limites d'un tel choix car il concerne des

⁶² Lettre d'André Baur à Albert Manuel, AIU CC/46, cité par Renée Poznanski, *op. cit.*, p. 496.

enfants et il est très tardif. L'UGIF avait obtenu d'organiser des homes d'enfants. L'OSE, le comité Amelot et le MNCR avaient bien alerté du danger ; les militants communistes avaient même enlevé 63 enfants des maisons de l'UGIF le 16 février 1943. Mais le respect de l'engagement légal resta la norme : du 21 au 25 juillet 1944, 250 enfants furent donc arrêtés dans les différentes maisons de l'UGIF en région parisienne. 200 furent gazés à Birkenau. Jusqu'à la veille de la libération de Paris, le respect de la légalité avait donc encore prévalu.

Avec **la direction de l'UGIF-sud**, on aborde une autre catégorie celle de l'action legaliste engagée, refusant la clandestinité subversive de la résistance, mais utilisant tous les moyens légaux pour contrecarrer le projet nazi plutôt que de le gérer. À l'occasion du premier conseil d'administration de l'UGIF-sud, tenu le 4 mai 1942, le président Albert Lévy insista sur les principes qui présidaient à l'organisation nouvelle : il ne pouvait s'agir de cautionner la législation d'exception, mais d'administrer les œuvres « en liaison avec les autorités compétentes » ; dès lors l'UGIF-sud, dont la coupure avec le nord était réaffirmée, ne se percevait pas comme la représentante de la communauté juive, mais comme un groupe de « travailleurs sociaux au service de notre foi et de notre pays dans l'épreuve »⁶³. La direction de l'UGIF-sud partageait bien avec sa consœur du nord ce primat du social et le texte qui avait présidé à leur création commune, mais les différences furent trop nombreuses pour les ranger dans la même catégorie. Encore ne parlons-nous ici que de la direction de l'UGIF-sud car, comme nous le verrons, l'organisation décentralisée laissa place à des comportements plus radicaux.

⁶³ Procès verbal du conseil d'administration de l'UGIF-sud, 4 mai 1942, Yivo mf 288-289. Outre ces procès verbaux et quelques autres documents, nous nous appuyons pour ce trop court développement sur les carnets de Raymond-Raoul Lambert (*Carnet d'un témoin 1940-1943*, présenté et annoté par Richard I. Cohen, Fayard, 1985) et sur les ouvrages de référence de Richard I. Cohen, *The Burden of Conscience*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 1987 et de Renée Poznanski, *op. cit.*

Nous avons déjà évoqué la personnalité de Raymond-Raoul Lambert qui marqua de son empreinte cette organisation qu'il dirigea de fait comme administrateur délégué puis, rapidement, comme délégué général, avant de remplacer à la présidence Albert Lévy qui avait pris conscience avant Lambert des limites d'une action légale. Qu'il s'agît d'alerter les autorités françaises sur les dangers qu'encourraient les Juifs internés et déportés, d'aller sur le terrain, comme aux Milles en septembre 1942, pour négocier des exemptions, d'arracher tel ou tel groupe de Juifs à l'internement ou à la déportation, il s'engagea résolument dans le combat contre la mise en œuvre de la solution finale en France, mais en se situant toujours sur un terrain strictement légal, au moins jusqu'en février 1943, après les rafles de Marseille. Parce que la déportation et l'extermination des Juifs de France étaient bien un projet allemand, Lambert avait un espace d'intervention auprès de l'administration française et, en contact régulier avec ses divers maillons, il essayait de jouer sur les contradictions qui nécessairement se révélaient. Sans prendre conscience, sinon tardivement, du rôle exact que jouait Vichy dans le processus en cours. Mais ce légalisme engagé fut partagé par d'autres responsables d'organismes d'aide aux internés. Ce fut même très longtemps ce qui caractérisa le dirigeant du comité de coordination des œuvres, dit comité de Nîmes [cf. chapitre 10], à savoir Donald Lowrie. Voilà un homme qui refusa l'action illégale, tenta de faire jouer ses contacts privilégiés au plus haut de l'administration de Vichy, tout en alertant avec force et lucidité sur le processus engagé.

... à l'acceptation de l'illégalité

Mais souvent, dès l'été 1942, et quelquefois avant même, les structures d'assistance aux internés avaient choisi de mener de front action légale et illégale, gardant la première pour couvrir la seconde avant, pour beaucoup, de rentrer dans la complète clandestinité qu'imposa souvent la présence allemande après novembre 1942. L'OSE, la commission des camps, l'Amitié chrétienne, l'USC, les Quakers (l'association américaine devant se replier sur l'antenne française, seule autorisée après novembre 1942), le Secours protestant (Cimade), mais aussi l'officiel Service social des étrangers (SSE) relèvent, comme d'autres encore, de cette catégorie. Ils pouvaient compter sur l'engagement déterminé du Joint, dans les limites que lui laissaient les nouvelles conditions de la guerre.

Le cas de l'**Oeuvre de secours aux enfants** (OSE) complète le tableau que nous avons rapidement dressé de l'UGIF, car la loi obligeait l'OSE, si elle souhaitait continuer à effectuer son travail légal, à s'intégrer à cette organisation. La structure décentralisée qui avait été gagnée de longue lutte auprès des autorités de Vichy et de certains dirigeants de l'UGIF laissait une large autonomie aux directions qui composaient la nouvelle organisation, l'OSE recouvrant dès lors la 3^e direction. Retenons quelques moments d'une histoire aujourd'hui bien connue — août 1942, janvier 1943 et mars 1944⁶⁴.

Le premier épisode est ce que l'historienne Anne Grynberg a dénommé avec justesse « le tournant de la nuit de Vénissieux ». Le 26 août 1942, dans le cadre de la grande rafle de zone Sud, quelque 1 000 Juifs de la région lyonnaise avaient été arrêtés et internés au centre de rassemblement régional de Vénissieux (jusque-là camp de la main-d'œuvre indigène). Gilbert Lesage (SSE), l'abbé Glasberg (l'Amitié chrétienne), Joseph Weill (commission des camps et OSE), Charles Lederman et Georges Garel (OSE) faisaient partie de la commission de criblage officielle qui devait veiller au strict respect des

⁶⁴ Outre les ouvrages de Serge Klarsfeld et Renée Poznanski (*op. cit.*), voir Sabine Zeitoun, *Ces enfants qu'il fallait sauver*, Paris, Albin Michel, 1989 ; Claude Lubczanski, « Le circuit Garel. L'OSE à Lyon : de la légalité à l'illégalité », *Les Nouveaux Cahiers*, n°76, 1976. Voir dans le archives de l'OSE (AIU, CC/27) le *Journal d'une internée volontaire* de Vivette Samuel.

consignes ministérielles. Consignes partiellement connues, puisque, sans doute avec une complicité à la préfecture, l'abbé Glasberg bloqua la communication des plus récentes et plus strictes d'entre elles. 500 adultes et 108 enfants échappèrent au premier convoi. Devant l'urgence, l'OSE, l'Amitié chrétienne et les Éclaireurs Israélites de France (EIF) organisèrent la dispersion immédiate des enfants que la plupart des parents avaient accepté de leur confier. Le 30 août le convoi partit effectivement avec les détenus de Vénissieux mais fut arrêté à la ligne de démarcation sur ordre du préfet régional. Ce dernier exigea des œuvres qu'on lui livrât les enfants et, comme l'abbé Glasberg, Jean-Marie Soutou et le père Chaillet apparaissaient au premier plan dans cette affaire, il s'adressa directement au cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, qui avait apporté son patronage ainsi que le pasteur Boegner à l'Amitié chrétienne. Mais le primat des Gaules, mis alors seulement au courant, couvrit l'opération illégale et le convoi partit.

Alors s'ébauchèrent des structures clandestines de sauvetage des enfants que l'OSE systématisa au cours d'une réunion tenue à Lyon le 16 janvier 1943. Tout en conservant la couverture légale que constituait sa présence au sein de l'UGIF, l'OSE mit sur pied un circuit clandestin de placement des enfants, le réseau Garell, et favorisa les actions comparables. Qui disait action légale, disait maisons d'enfants repérés et il fallait organiser la dispersion des enfants. Le 30 mars 1944 l'OSE dressait le bilan de son action :

« La liquidation des homes d'enfants est terminée. Tous les enfants ont pu être mis en lieu sûr. Depuis octobre, plus de 1 000 enfants de cette catégorie ont été transférés en placements familiaux. [...] L'identité de tous les enfants a pu être changée »⁶⁵.

Le drame des enfants d'Izieu fut donc isolé en zone Sud, car, pour leur très grande majorité, les responsables de ces maisons d'enfants mirent en œuvre cette stratégie de dispersion, rompant avec l'illusion legaliste.

⁶⁵ Rapport de l'OSE à ses correspondants en Suisse, 30 mars 1944, cité par Serge Klarsfeld, *Le Calendrier...*, *op. cit.*, p. 979.

Dans l'affaire de Vénissieux, on a vu apparaître le nom de Gilbert Lesage, le chef du **Service social des étrangers** (SSE) dont nous avons vu l'origine en 1941. Il s'agit là d'un cas particulier, puisque, s'il s'agissait bien d'une structure d'assistance, elle relevait du Commissariat à la lutte contre le chômage et donc du gouvernement de Vichy. En 1943 elle prit le nom de Service du contrôle social des étrangers (1^{er} janvier) et passa sous la tutelle directe du secrétariat d'Etat au Travail (1^{er} mai). Depuis un arrêté ministériel du 12 septembre 1941, le SSE avait sous sa responsabilité des Centres d'accueil destinés, à l'origine, aux familles des travailleurs des GTE et aux inaptes à une telle intégration. À partir du printemps 1942, le SSE ouvrit en outre des centres pour les vieillards internés.

Avec le début des déportations en zone Sud, l'action légale de Gilbert Lesage consista, dans un premier temps, à participer de conserve avec les autres œuvres au strict respect des exemptions arrêtées officiellement puis à obtenir du ministère de l'Intérieur le transfert d'un maximum d'internés sous sa responsabilité. Cet aspect, mal connu de son œuvre, fut facilité par le changement de la place des camps dans le dispositif vichyssois. Les centres d'hébergés ne constituaient plus un des instruments majeurs de sa politique d'exclusion. C'est ce que, dans ses mémoires, le représentant du SSE pour l'Ain et le Jura René Nodot appelle « l'opération Demay »⁶⁶. Développant l'idée que les inaptes encore présents dans les camps pourraient être progressivement mis au service de l'économie nationale, comme le demandait la loi, il obtint le transfert de la plupart des personnes encore internées dans des centres de ce qui s'appela le Contrôle social des étrangers (CSE). Se sachant lui-même peu en cour, il envoya Demay, son représentant dans les Basses-Pyrénées, au ministère de l'Intérieur. Suite à ces négociations, le 25 mars 1943, le chef du 14^e bureau du ministère sortait une circulaire reprenant à son compte l'idée de Lesage :

⁶⁶ René Nodot, *Résistance non violente 1940-1944. Mémoires*, dacyl., pp. 74-75.

"1. Il importe actuellement de ne laisser aucune main-d'œuvre inutilisée et de s'efforcer de récupérer parmi les internés des deux sexes ceux utilisables. Le ministère de l'Intérieur recevra donc favorablement les propositions du Service social des étrangers relatives à l'utilisation après rééducation des inaptes réduits mais susceptibles de fournir par équipes encadrées un travail déterminé.

2. Le ministère de l'Intérieur insiste particulièrement sur l'intérêt qu'il y aurait à libérer du camp de Gurs les vieillards et les inaptes complets, aussitôt que le SSE pourra les absorber."

Au même moment Gilbert Lesage en avertissait l'aumônerie générale du rabbinat. Il proposait également qu'un aumônier auxiliaire fût nommé dans chacun de ces centres ; il lui serait confié la direction effective, à défaut de pouvoir être officielle. Au 1^{er} juillet 1943, on comptait 16 centres dépendant du CSE. Au mois de septembre, le ministère de l'Intérieur faisait officiellement connaître qu'il avait transféré au ministère du Travail, via le CSE, l'ensemble des « hébergés ». Dans un rapport d'avril 1944, la Cimade notait que les centres du ministère du Travail avaient accueilli 6 000 hébergés.

Cela relevait toujours du travail légal, si ce n'est que Lesage exploitait les moindres failles et les moindres opportunités pour sauver un maximum de vies. Cela n'alla pas sans contradictions majeures. Si, par exemple, le centre d'Alboussière, dans l'Ardèche, accueillit bien, dans de bonnes conditions, d'anciens internés de Gurs, le 18 février 1944, 58 Juifs y furent arrêtés pour être déportés. Ce ne fut pas la règle mais cet épisode illustre les limites d'une action d'entraide strictement légale. Il est vrai que, dans le même temps, Lesage œuvrait clandestinement. Cela fut le cas dès l'été 1942 quand il avertit le grand rabbin Hirschler, le chef des EIF, Roger Gamzon, et les responsables des œuvres des informations qu'il avait pu glaner sur les opérations projetées ; ainsi, averti de la rafle du 26 août deux jours plus tôt, Roger Gamzon put faire cacher à temps les jeunes Juifs qui se trouvaient dans les chantiers ruraux. Ce fut encore le cas, on l'a vu, quand il s'est agi de sauver les enfants de Vénissieux ou, à partir de ses nouveaux centres, de favoriser le sauvetage par l'accueil puis, si nécessaire, la dispersion. Dans le même temps il couvrait ceux de ses collaborateurs qui s'étaient engagés dans le combat clandestin. Tel fut

donc le cas de René Nodot qui, ayant sous sa coupe les départements de l'Ain et du Jura, joua un rôle déterminant dans le passage de frontière.

Lesage fut inquiété une première fois en octobre 1942, quand une enquête fut diligentée par la Police nationale suite à un signalement du préfet de Saône-et-Loire : un juif avait été averti des rafles par le SSE. Le commissaire conclut que la « conscience professionnelle » de Gilbert Lesage n'était pas en cause, mais qu'il considérait « les problèmes qu'il avait à résoudre sur un plan d'abord humain en négligeant, peut-être, le cadre réglementaire et administratif nécessaire ». Il lui conseillait à la fois de réduire au strict minimum les contacts avec les œuvres d'assistance et de licencier les trop nombreux israélites qui faisaient encore partie de son service. En avril 1944 il était arrêté et interné un temps au camp des Tourelles, en liaison, pense-t-on, avec ses interventions au ministère des Affaires étrangères pour contrer la décision par laquelle Darnand avait décidé de remettre tous les militaires polonais aux Allemands, mais il profita sans doute de ses relations vichyssoises et des contradictions entre services pour être rapidement libéré. Le 25 juin 1944, le SCSE était officiellement dissous⁶⁷.

Comme l'histoire des structures d'assistance en témoigne, le printemps 1942 marqua un changement radical dans l'histoire des camps français

⁶⁷ Aumônerie générale, rapport au consistoire central sur les démarches effectuées par le grand-rabbin Hirschler les 24 et 25 mars 1943, AIU CC/28 ; circulaire n°7 du 1^{er} juillet 1943, AD AHP 6J2 ; rapport du comité de coordination pour l'assistance dans les camps, septembre 1943, *id.* 6J18 ; rapport du commissaire principal Mortier, chef de la 8^e section de la DGPN à l'Inspecteur général de services de police judiciaire, 5 octobre 1947, CDJC, DCXV (fonds Lesage). Lettre de Madeleine Barot (CIMADE) à la commission mixte de secours de la Croix rouge internationale, 19 avril 1944, in *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, tome 2, pp. 888-890. Sur les divers projets de Lesage, voir Simon Schwarzfuchs, *Aux prises avec Vichy. Histoire politique des Juifs de France (1940-1944)*, Paris, Calmann-Lévy, 1998. Sur le cas du centre d'Alboussière, nous empruntons à Vincent Giraudier, co-auteur d'un ouvrage sur les camps de l'Ardèche et de la Drôme (*Des Indésirables*, Valence, Éditions Peuple libre & Notre temps, 1999, pp. 423-436).

d'internement. Alors même que jusque-là ces camps, présents surtout en zone Sud, constituaient un instrument important de la politique d'exclusion consubstantielle au régime de Vichy, ils s'inscrivirent dès lors principalement dans la logique de l'occupant. Pour une part, ce dernier y trouva, ainsi que dans les GTE, un réservoir de main-d'œuvre mais, pour l'essentiel, les camps participèrent au premier chef du dispositif mis en place pour organiser la déportation systématique des Juifs de France.

Puisque tel était l'objectif des Allemands, on peut s'interroger sur les résultats obtenus : pourquoi les trois-quarts des victimes potentielles purent-elles échapper à la traque ? Il faut croiser de multiples paramètres pour répondre à la question : la réaction des Églises, l'attitude de l'opinion, l'organisation de la résistance de sauvetage, la réaction des Juifs eux-mêmes, la diversité des communautés juives – une moitié de français –, l'attitude des responsables juifs des institutions traditionnelles ou nouvelles, essentiellement culturelles ou d'assistance, l'importance du pays qui impliquait une forte mobilisation policière si la traque se voulait efficace, la présence italienne à l'Est du Rhône entre novembre 1942 et septembre 1943, la stratégie suivie par les Allemands et par l'État français.

Il est impossible d'isoler l'un de ces paramètres associés dans une combinatoire complexe. Au printemps 1942, Vichy accepta bien de cogérer la déportation des Juifs étrangers ; Laval accéléra même le processus en demandant que les enfants fussent également déportés. L'aide de son administration fut essentielle et il faut rappeler qu'avant l'occupation de la zone Sud, plus de 10 000 Juifs y avaient été déjà livrés. Et cette aide était indispensable aux Allemands compte tenu de l'ampleur de la tâche dans le principal pays occupé à l'ouest ; ce ne pouvait être simplement une question de temps. Mais, pour autant, la différence de projet était toujours là – la logique d'exclusion n'était pas la logique d'extermination - et appelait nécessairement une constante négociation, avec des retards et des décalages obligés. En zone Sud, au moins jusqu'en novembre 1942, les forces qui s'opposèrent au projet

nazi avaient un espace d'intervention dont elles ne pouvaient disposer en zone Nord, quand ces forces pouvaient y exister.

SIXIEME PARTIE

LA SOCIETE INTERNEE 1940-1944

Le 26 août 1942, 31 juives étrangères étaient transférées du camp de Brens à celui de Saint-Sulpice-la-Pointe, dans le Tarn, avant leur déportation à Auschwitz via Drancy. Au moment du départ, les politiques françaises, cloîtrées dans leurs baraques, entonnèrent la Marseillaise, une Marseillaise reprise par les déportées : « le départ en camion [...] s'effectua au chant de la Marseillaise, entonné par des voies brisées par des sanglots » raconta le chef du camp dans son rapport bimestriel au préfet¹. Au-delà du geste et de la symbolique, au-delà du traumatisme durable dont témoignent les rapports officiels postérieurs, cet épisode illustre la diversité de la société internée. Car dans ce même camp on trouvait alors des juives étrangères et des politiques, mais également des droits communs, des marché-noir, des prostituées, mais aussi des enfants. On retrouvait ailleurs ces catégories, dans des camps différents ou, le plus souvent, ensemble ; il y eut aussi ailleurs des nomades, tandis que la catégorie des « indésirables étrangers » était suffisamment floue pour relever aussi bien de la police de la circulation que du contrôle de la délinquance ou de la surveillance des politiques.

Si l'expérience partagée de l'enfermement et de la promiscuité, des pénuries et du contrôle dessine des lignes de continuité, la société fut d'abord marquée par sa diversité. Pour rendre compte de cette diversité, nous avons dépouillé quelques fichiers d'internés. Ce préalable s'imposait pour développer ce que les archives nous disaient, à savoir un rapport différent à l'internement et, souvent, des tensions entre les diverses catégories quand elles étaient mêlées. Et c'est en gardant en tête ce rapport différent à l'internement qu'on peut tenter de dessiner un rapide tableau de l'état d'esprit des internés entre 1940 et 1944.

¹ Rapport bimestriel du chef du camp de Brens, juillet-août 1942, AD Tarn 495W4.

Chapitre 19

Qui est interné ?

Un fichier central aurait permis d'avoir une vue d'ensemble de la population internée, mais il n'existe pas. Quoi qu'il en soit, il n'aurait pu rendre compte de la cohabitation dans un même camp au même moment de populations diverses. Voilà ce que permet l'exploitation inédite de quelques fichiers de camps. Analysés dans leur totalité ou à partir de larges échantillons (une fiche sur deux à une fiche sur quatre), ils permettent effectivement, et pour la première fois, de fournir un tableau précis et évolutif dans un camp donné ; en revanche, si les comparaisons peuvent être fructueuses, le croisement général n'aurait aucune validité statistique à représenter l'ensemble de l'internement, d'autant moins que toutes les catégories ne sont pas également représentées et que les variables ne se retrouvent pas partout à l'identique. Pour autant, qu'il s'agisse de Saint-Sulpice-la-Pointe (dominante politique), de Voves (politiques, zone Nord) de Brens (femmes, divers) ou de Bossuet (communistes, Algérie), dix à quinze variables nous renseignent le plus souvent sur l'état civil (date et lieu de naissance, nationalité, situation maritale, nombre d'enfants), la dernière situation connue (domicile, profession), l'itinéraire (dates d'arrivée et de départ, camp d'origine s'il s'agit d'un transfert, cause du départ) et le motif de l'internement².

² Nous sommes tributaires de l'existence des fichiers. Au moment où nous pouvions saisir et exploiter les données, nous n'avions pas accès aux fichiers de Drancy, Beaune-la-Rolande et Pithiviers. Comme dans le cas des gardiens de Saint-Sulpice-la-Pointe, Jean-Pierre

DES CAMPS HETEROCLITES

Si le chef du camp de **Saint-Sulpice-la-Pointe**, dans le Tarn, prit possession des lieux le 6 décembre 1940, les premiers internés arrivèrent entre la fin janvier et la mi-février 1941. Ils furent d'emblée plus de mille, issus alors principalement de trois camps dissous, Rivel (258 internés arrivés le 28 janvier), Oraison (294 le 8 février, avec 50 de Sisteron et 56 de Chaffaut) et Chibron (398 le 16 février). Il y eut ensuite de nombreux mouvements liés pour l'essentiel soit à des libérations, soit à des transferts dans les deux sens. Jusqu'à la Libération, le camp accueillit en majorité des politiques, mais il y eut également des droits communs et des Juifs malgré la volonté récurrente de spécialiser les camps. Ainsi, en janvier 1942, 295 hébergés de Gurs furent transférés à Saint-Sulpice et, en février 1943, 128 Juifs furent envoyés à Gurs. À l'inverse, en décembre 1942, arrivèrent 230 politiques de Fort-Barraux qui accueillit en contre partie les délinquants économiques gardés dans le camp du Tarn. Le 23 octobre 1943 arrivèrent encore 305 internés de Saint-Paul-d'Eyjeaux. Peu avant la Libération, après un convoi massif de déportation, quelque 250 droits communs s'y retrouvèrent, mais il s'agit de détenus des prisons de Marseille, Draguignan, Montpellier, Nice, Grasse et Aix-en-Provence.

Jusqu'en juillet 1943 les effectifs varièrent entre 1 200 et 1 500 avant de se stabiliser à moins de mille jusqu'au printemps suivant puis de descendre sous les 500. Au total, entre l'ouverture du centre de séjour surveillé et la Libération, quelque 4 500 personnes auraient été internées si l'on en croît le fichier conservé par le ministère des Anciens combattants. Ce sont ces données que nous avons exploitées en prenant une fiche sur quatre, ce qui permet d'atteindre des chiffres significatifs quelle que soit la variable et ses modalités.

Avec 1 108 internés, il s'agit également du plus gros corpus que nous ayons eu à traiter³.

Commençons par lister les diverses variables avant de les croiser. La comparaison de la structure par âge avec le groupe des gardiens du même camp nous avait permis de constater combien le contraste était fort et le groupe des gardiens bien plus jeune. Mais si l'on compare avec les autres fichiers d'internés, c'est lui qui se rapproche le plus de la norme, la date de naissance moyenne se situant à 1905 et aucune catégorie d'âge ne lui donnant une originalité particulière. Ainsi ils sont 7 % à être nés avant 1890, 21,5 % entre 1890 et 1899, 35 % entre 1900 et 1909, 24,5 % entre 1910 et 1919 et encore 12,5 % après 1919. On y compte 30 % de célibataires, mais 48 % de tous les internés n'ont pas d'enfant, 72 % ont un enfant ou moins, et seuls 15 % ont plus de deux enfants. Le dernier domicile connu avant la décision d'internement permet de préciser le tableau. On constate ainsi que 13 départements atteignent ou dépassent le seuil de 20, ce qui amènerait à conclure à une certaine dispersion si l'on se limite à la seule zone Sud. La tête de liste conduit cependant à nuancer. En effet les Bouches-du-Rhône fournissent 154 des 1 039 internés dont on connaît l'origine, le Rhône 91 et les Basses-Alpes 69, soit 30 % de l'effectif à eux trois. Le regroupement par régions confirme la prédominance du sud-est, les régions PACA et Rhône-Alpes comptant pour près de 50 %. Si l'on se souvient que Saint-Sulpice est formé à partir de trois camps du sud-est et que s'y retrouvent, quelques mois plus tard, les politiques d'un quatrième, il n'y a rien là de surprenant. On peut imaginer que, très tôt, le ministère de l'Intérieur souhaita ainsi éloigner les internés communistes des bastions traditionnels du sud-est et profiter des infrastructures plus nombreuses et plus disponibles du grand sud-ouest.

Les catégories socioprofessionnelles sont plus tranchées encore. Sur les 1 056 personnes pour lesquelles la réponse est connue, on compte 389 ouvriers

³ Le fichier se trouve dans la série des archives nationales F9 5575. Pour les données sur les effectifs, voir AN F9 5578.

d'usines, soit 37 %. Ouvriers et manœuvres atteignent presque 50 %, auxquels il faudrait ajouter tout ou partie des 8 % de la catégorie « ouvriers, artisans, commerçants ». Autre phénomène spectaculaire, la représentation des services publics, des salariés supérieurs aux manœuvres, atteint 25 % du corpus. On retrouve donc le profil moyen du militant communiste du Front populaire, les autres politiques concernés, en particulier les socialistes, venant renforcer la part des salariés du public. CSP et motifs constituent, à l'évidence, des variables liées ; on n'en a cependant qu'une vision tronquée dans la mesure où le motif de l'internement n'est connu que pour le tiers du corpus. Toujours est-il que sur le lot, les présumés communistes comptent pour 54 %, les autres politiques (gaullistes, hostiles à la relève, passeurs, résistants, déçus de la nationalité française etc.) pour 17 % et les syndicalistes pour 7 %. Mais on compte aussi 14 % de droits communs.

Dans la quasi-totalité des cas, on dispose en revanche d'indications sur les dates d'arrivée et de sortie et, donc, sur la durée. Plus de 25 % sont arrivés à Saint-Sulpice avant juillet 1941 ; suit un creux l'année suivante qui compte pour 13,5 % de l'ensemble ; chaque semestre compte ensuite pour 15 à 16 %. Mais dans tous les cas, on ne sait pas si les nouveaux arrivants étaient libres ou déjà internés (moins encore depuis quand) auparavant. L'examen des sorties, quelle qu'en soit la raison, montre qu'ils sont moins de 5 % à quitter Saint-Sulpice le premier semestre 1941, tandis que plus de 21 % le font au premier semestre 1943 et plus du quart au premier semestre 1944. La durée de l'internement vient conforter la première impression : 75 % des internés de Saint-Sulpice y sont restés moins d'un an, plus de la moitié moins de six mois et encore 11,5 % moins d'un mois, 15,5 % de un à deux mois. Voilà donc un camp où l'on passe plus qu'on ne reste.

Mais si le fichier ne nous renseigne pas sur la situation des internés avant leur arrivée (internés ailleurs ou en liberté), l'issue est connue pour tous ou presque (1 104 sur 1 108). Or si l'on ne reste pas dans ce camp c'est le plus souvent pour en être libéré : 44 % ont ainsi été libérés entre 1941 et 1944. Le

transfert dans un autre camp ou une prison vient en second avec 22 % (3,5 % à destination de Djelfa et 7,5 % à destination de la prison d'Eysses) ; 3,7 % vont travailler en Allemagne et 3,5 % sur un chantier Todt. 4,5 % des internés de Saint-Sulpice se sont évadés. Pour l'essentiel, les départs pour Djelfa furent organisés au premier semestre 1941 quand on décida d'éloigner de la métropole les « meneurs », essentiellement des communistes [cf. chapitre 13]. Quant à la prison d'Eysses, elle fut pour une petite part la destination de communistes jugés les plus durs à l'automne 1943, mais, pour l'essentiel, après la Libération, la destination des droits communs arrivés au camp au début de l'été 1944.

Le croisement des données permet de préciser l'impact de ces flux. En croisant date d'arrivée et date de départ, on peut ainsi mesurer chaque fin de semestre les contributions cumulées des restants. Le tableau suivant se lit comme suit : le 1^{er} janvier 1943, sur les 228 restants (sur un échantillon au quart, rappelons-le) 68 étaient arrivés avant juillet 1941, 18 le 2^e semestre 1941, 9 le premier semestre 1942 et 133 le 2^e semestre 1942.

	1 ^{er} juillet 1941	1 ^{er} janvier 1942	1 ^{er} juillet 1942	1 ^{er} janvier 1943	1 ^{er} juillet 1943	1 ^{er} janvier 1944
1 ^{er} semestre 1941	226 100 %	152 65 %	95 51 %	68 30 %	27 16 %	14 8 %
2 ^e semestre 1941		83 35 %	57 31 %	18 8 %	9 5 %	5 3 %
1 ^{er} semestre 1942			33 18 %	9 4 %	4 2 %	1 0,5 %
2 ^e semestre 1942				133 58 %	42 25 %	23 12 %
1 ^{er} semestre 1943					85 51 %	37 20 %
2 ^e semestre 1943						105 57 %
Total	226	235	185	228	167	185

La traduction graphique permet de confirmer l'ampleur des mouvements qui ne peuvent pas être sans conséquence sur la vie quotidienne dans le camp. Dans le détail, le contraste n'en est pas moins évident entre les premiers arrivés et les suivants. Ceux qui arrivent au camp avant le 1^{er} janvier 1942 y restent le plus longtemps. Le cas est le plus flagrant pour les internés du premier semestre 1941, en masse les plus importants : au 1^{er} juillet 1942 ils représentent

18 Contrib périodes SSL

encore plus de la moitié de la population internée et le 1^{er} janvier 1943 quelque 30 % ; forts de la durée et d'une certaine expérience politique, ils ne pouvaient que peser longtemps sur l'organisation interne du camp même si, encore une fois, telle n'est pas la leçon première à tirer du tableau.

Évolution comparée

	1 ^{er} juillet 1941	1 ^{er} janvier 1942	1 ^{er} juillet 1942	1 ^{er} janvier 1943	1 ^{er} juillet 1943	1 ^{er} janvier 1944
1 ^{er} semestre 1941	100	67.5	42	30	12	6
2 ^e semestre 1941		100	68.5	21.5	11	6
1 ^{er} semestre 1942			100	27.5	12	3
2 ^e semestre 1942				100	31.5	17.5
1 ^{er} semestre 1943					100	43.5
2 ^e semestre 1943						100

En gommant les différences d'effectifs entre les périodes de référence, on a confirmation de l'ampleur des mouvements et de la spécificité des premiers internés : ainsi, un an à un an et demi après leur arrivée, ils sont 42 % à être toujours présents du groupe arrivé au premier semestre 1941, 21,5 % pour celui du second semestre 1941, 12 % pour celui du premier semestre 1942 et 17,5 % pour celui du second semestre 1942.

Les différences sont confirmées et précisées par le croisement entre la date d'arrivée et la durée d'internement à Saint-Sulpice-la-Pointe. Ainsi les pourcentages comparés des internements sur place inférieurs à 6 mois accusent spectaculairement la spécificité des premiers arrivés et, dans une moindre mesure, celle des suivants immédiats.

période d'arrivée	Durée < 6 mois
avant juillet 1941	18 %
2 ^e semestre 1941	33 %
1 ^{er} semestre 1942	40 %
2 ^e semestre 1942	70 %
1 ^{er} semestre 1943	56 %
2 ^e semestre 1943	52 %

Au-delà, pour les premiers, la corrélation est claire avec la durée, la sur-représentation étant suivie par une sous-représentation. Mais pour les périodes suivantes, les profils sont beaucoup plus chahutés et aucun ne ressemble à un autre, sachant cependant que plus l'effectif est faible ou plus la date est tardive, moins le résultat est significatif.

Prenons comme variable de référence la destination. On apprend que les premiers arrivés sont certes ceux qui restent en moyenne le plus longtemps, mais ils sont bien plus nombreux à être libérés : alors même qu'ils constituent un peu plus du quart du corpus, les internés arrivés au 1^{er} semestre 1941 représentent 35 % des libérés, mais on ne relève pas de corrélation, dans un sens ou dans l'autre, entre la libération et la durée de l'internement. Ceux qui sont partis travailler en Allemagne ou sur les chantiers de la Todt sont presque tous arrivés au premier semestre 1943, mais les premiers sont restés très peu de temps (80 % moins de 4 mois et près de la moitié moins de 1 mois) et les seconds un peu plus longtemps (la moitié entre 4 mois et un an). Dans la mesure où les Juifs n'ont pas été déportés directement de Saint-Sulpice, ils comptent dans les transferts de camp à camp. Tous les déportés constituent donc le convoi du 30 juillet 1944. Compte tenu de la date du convoi et de l'important mouvement que nous avons mis en évidence, y dominant en toute logique ceux qui sont arrivés dans l'année précédente. Rien d'étonnant non plus dans les transferts à la maison centrale d'Eysses : le premier contingent, à l'automne 1943, est constitué de communistes internés de longue date, le second, le plus important, après la Libération, est arrivé peu avant des prisons du sud-est.

Le croisement de la profession avec la date d'arrivée au camp est des plus clairs : les ouvriers d'usines et ouvriers et manœuvres des services publics sont très largement sur-représentés avant juillet 1941. Bien que ces derniers constituent le groupe le plus important jusqu'à la fin de 1943, confirmant en cela la spécialisation du camp, les employés du privé sont sur-représentés entre la mi 1942 et la mi 1943, relayés alors par les exploitants et salariés agricoles.

L'état civil fournit une entrée complémentaire. Les exploitants agricoles, les commerçants et, plus encore, les ouvriers des services publics tirent le groupe vers les tranches les plus âgées, nées avant 1900 tandis que, bien entendu, les étudiants mais également les manœuvres d'usine tirent vers la plus jeune (nés après 1919). Les plus âgés arrivent aussi le plus tôt et ils sont les premiers sortis ; mais ils ont également la durée de présence la plus longue au camp, les jeunes arrivant plus tard. Si, comme on l'a vu, la libération constitue l'issue la plus fréquente, le croisement avec l'âge présente un profil très tranché : parmi ceux qui sont nés avant 1910, 77 % ont été libérés alors que, rappelons-le, la moyenne du corpus atteint 44 %. Cela conforterait donc la donnée partielle fournie par le croisement des motifs et de l'issue, les communistes fournissant certes tous les transférés à Djelfa et, à l'automne 1943, tous ceux à destination de la prison d'Eysses, mais se trouvant également sur-représentés parmi les libérés.

Enfin, le domicile avant le premier internement permet de compléter la chronologie. Dans le tableau de synthèse ci-dessous présenté, il s'impose de distinguer les valeurs absolues des valeurs relatives (indice de représentation).

Date d'arrivée	total d'arrivées	Domicile (région) valeurs absolues	Domicile (région) valeurs relatives (écart maximum entre l'attendu et le réalisé)
1 ^{er} semestre 1941	231	PACA (70) Languedoc (44) Île-de-France (31) Rhône-Alpes (22)	Île-de-France et autres départements de zone Nord
2 ^e semestre 1941	98	PACA (44) Midi-Pyrénées (19)	PACA Midi-Pyrénées
1 ^{er} semestre 1942	46	PACA (18)	Aquitaine
2 ^e semestre 1942	178	Rhône-Alpes (67) PACA (30) Languedoc (26) Midi-Pyrénées (20)	Rhône-Alpes
1 ^{er} semestre 1943	172	Languedoc (44) Rhône-Alpes (41) Midi-Pyrénées (34) PACA (29)	Languedoc Midi-Pyrénées
2 ^e semestre 1943	146	Rhône-Alpes (61)	Rhône-Alpes Limousin
1 ^{er} semestre 1944	160	PACA (68)	PACA Auvergne

En masse, on repère trois séquences bien distinctes : jusqu'à la mi 1942, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) fournit l'essentiel des internés de Saint-Sulpice. Dans les 18 mois qui suivent, si la contribution de cette région reste non négligeable, elle est largement supplantée par celle de Rhône-Alpes et du Languedoc. Les transferts de droits communs en provenance de la région marseillaise au début de l'été 1944 redonnent à celle-ci une large prédominance. Les valeurs relatives sont moins instructives, tant il est vrai que la concentration des originaires de zone Nord parmi les premiers arrivés ne peut surprendre ; en revanche, la diversification liées aux ponctions dans le sud-ouest et le centre sont bien mis en évidence à partir du 1^{er} semestre 1943.

Le camp de **Voves** (Eure-et-Loir) était, pour une part, le répondant en zone Nord de celui de Saint-Sulpice-la-Pointe. L'Armée avait depuis longtemps jeté son dévolu sur le lieu puisque, pendant la Première Guerre mondiale, Guynemer y avait fait aménager des hangars spéciaux et des baraquements pour son escadrille. Il avait servi bientôt de camp de prisonniers de guerre allemands, fonction qu'il devait assumer encore la guerre suivante si ce n'est que, dans la débâcle, ce furent des prisonniers de guerre français qui s'y retrouvèrent. À la fin de 1941, le MBH accepta de mettre ces installations à la disposition des autorités françaises pour l'internement des communistes ou présumés tels. Les camps d'Aincourt et de Châteaubriant furent les deux pourvoyeurs essentiels du centre de séjour surveillé de Voves. En janvier 1942, le CSS était donc officiellement ouvert et le commandant du camp d'Aincourt (Andrey) procédait rapidement aux travaux d'aménagement avec l'aide d'une trentaine d'internés venus également d'Aincourt. À partir des rapports mensuels conservés aux archives départementales, on peut reconstituer l'évolution des effectifs qui montrent qu'il s'agit du principal camp pour politiques de zone Nord, puisque de juin 1942 à novembre 1943, on y compta de 700 à 900 internés.

L'histoire du camp connut trois phases : jusqu'en octobre 1942 aux politiques, très dominants, s'ajoutaient quelques dizaines d' « indésirables » ; de novembre 1942 à novembre 1943, il n'y eut plus que des politiques ; dans une troisième phase, de décembre 1943 à mai 1944, on compta une majorité de Français, mais aussi des étrangers, une majorité de politiques, mais aussi des « indésirables » et des droits communs. Les résultats sont résumés dans le tableau suivant.

Dates	politiques*	indésirables *	droits communs*	étrangers*	total des présents	total des inscrits
1/6/42	743	49			792	795
1/7/42	735	62			797	812
1/8/42	715	59			774	794
1/9/42	688	48			736	748
1/10/42	879	45			924	944
1/11/42	903	1			904	926
1/12/42	837	1			838	873
1/1/43	796				796	842
1/2/43	841				841	882
1/3/43	828				828	861
1/4/43	859					859
1/5/43	850					850
1/6/43	822					822
1/7/43	825					825
1/8/43	853					853
1/9/43	853					853
1/10/43	876					876
1/11/43	813					813
29/11/43	438					438
1/12/43	241	78	55	79	431	457
1/1/44	237	73	55	74	455	484
1/2/44	236	82	83	73	457	477
1/3/44	233	81	81	72	448	470
1/4/44	230	88	88	72	449	470
1/5/44	235	82	82	72	448	466
9/5/44	198	82	82	68	403	419

*présents au camp sauf, pour les politiques du 1^{er} avril au 29 novembre 1943 (inscrits)

Plusieurs fichiers des internés ont été conservés. Le principal et le plus abondé comprend tous les internés entrés avant le transfert massif vers Pithiviers. En effet, le 18 novembre 1943, 713 d'entre eux rejoignaient le camp du Loiret. Ce fichier compte 1 582 noms dont nous avons tiré un échantillon de

393, soit une fiche sur quatre⁴. Ce sont donc les deux premières phases de l'histoire du camp qui sont ici concernées, celles où les internés sont les plus nombreux et sont, pour l'essentiel, des politiques.

La répartition par âges fournit une première indication. Nés en moyenne en 1903, les internés de Voves ont deux ans de plus que ceux de Saint-Sulpice et se retrouvent parmi les plus âgés de tous les corpus analysés. On relève en outre une forte concentration, puisque la tranche 1900-1909 regroupe 41 % des internés [voir *infra* p. 692]. On compte 20 % de célibataires (30 % à Saint-Sulpice) ; 38 % n'ont pas d'enfants, 63 % ont au plus un enfant (72 % à Saint-Sulpice). Si l'on croise statut matrimonial et nombre d'enfants, on constate que 54 % des non célibataires ont au plus un enfant (59,5 % à Saint-Sulpice). Nous retrouverons des résultats très proches au camp de Bossuet en Algérie où furent envoyés les « meneurs » de la métropole.

La répartition par catégories socioprofessionnelles reflète l'origine politique des internés. On relève ainsi le poids majeur des ouvriers d'usines et des chantiers, puisqu'ils couvrent 42 % du corpus connu (l'information n'est absente que dans dix cas) ; bien que moindre qu'à Saint-Sulpice, le secteur public est très représenté, avec 19,5 % du corpus (contre 25 %), la présence de syndicalistes non communistes et de socialistes à Saint-Sulpice y ayant sans doute accentué cette tendance. Enfin, si l'on compte ensemble les manœuvres et les ouvriers (dont les ouvriers de l'artisanat et du commerce) on atteint 71 %.

Les données sur l'origine sont nombreuses. Le domicile avant l'internement est connu pour 330 des 393. Seuls six départements atteignent ou dépassent 10 cas. Les seuls départements de Seine et de Seine-et-Oise atteignent 56,5 % de l'ensemble, auxquels s'ajoutent dans l'ordre décroissant le Finistère, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine et la Seine-Inférieure. La région Île-de-France compte pour 58 % de l'ensemble, suivie par la Bretagne avec 15 %, auxquels on peut ajouter les 7,5 % de Loire-Inférieure. L'Île-de-France

⁴ Les fichiers se trouvent sous la cote 6W77 des AD d'Eure-et-Loir. Pour les tableaux d'effectifs, voir 6W48 et, pour le premier rapport d'Andrey (21 janvier 1942), 6W2.

pèse plus encore quand on note que 16 % des internés sont déclarés domiciliés hors de France ; or il s'agit de personnes dépourvues de papiers en règle, concentrés dans un premier temps au dépôt de la préfecture de police de Paris ou aux Tourelles (boulevard Mortier).

À la différence de Saint-Sulpice, nous connaissons la date de l'arrestation, ce qui donne le tableau suivant pour les 87 % de cas connus :

2 ^e semestre 1940	1 ^{er} semestre 1941	2 ^e semestre 1941	1 ^{er} semestre 1942	2 ^e semestre 1942	1 ^{er} semestre 1943	2 ^e semestre 1943
9,5 %	19 %	25 %	13 %	21,5 %	4,5 %	7,5 %

On note certes la présence des victimes de la rafle d'octobre 1940 dans la région parisienne, mais la grande majorité des internements a été opérée après l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'Union Soviétique. Le pic du 2^e semestre 1941 pourrait correspondre pour partie à la vague d'arrestations immédiatement consécutive au dit événement, le pic du 2^e semestre 1942 confirmerait l'organisation d'une vaste opération policière en septembre. L'ouverture tardive du camp permet d'expliquer en partie les décalages entre la date d'arrestation et la date d'arrivée : près des deux tiers (62,5 %) sont arrivés le 1^{er} semestre 1942 et 22 % le second semestre. En outre, compte tenu de la stabilité relative des effectifs de juin 1942 à novembre 1943, on est bien loin des grands mouvements repérés à Saint-Sulpice, il est vrai sur une plus grande période. Le temps écoulé entre la date d'arrestation et la date d'arrivée est connue pour 87 % des internés ; il est de moins d'un mois pour 30 % d'entre eux. La répartition en fonction de la provenance permet de préciser la donnée :

Provenance	Aincourt	Choisel	Dépôt	Gaillon	Clairveaux	Rouillé	Tourelles
Nombres	109	106	22	15	2	5	36
Pourcentages	28	27	5,5	4	0,5	1	9
Provenance	Yonne	Divers	Arrestation	Total			
Nombres	7	8	83	393			
Pourcentages	2	2	21	100			

Ils ne sont donc qu'1/5^e à rejoindre directement le camp après l'arrestation ; pour l'essentiel, ces néo-internés ont été arrêtés au deuxième semestre 1942 et au deuxième semestre 1943 et sont tous domiciliés dans l'Ouest. Pour les originaires du dépôt (de la PP), ce fut majoritairement au

premier semestre 1942 ; ils ne sont restés que peu de temps au dépôt, mais peu de temps également à Voves, constituant l'essentiel des otages livrés aux Allemands. La quasi totalité des internés venus des Tourelles est arrêtée ensuite, soit entre l'été 1942 et l'automne 1943, y représentant en outre 86 % des internés de Voves arrêtés dans la même période. Mais en chiffres absolus il faut mettre à part les originaires d'Aincourt et de Choisel qui comptent pour 55 % du corpus, pour la plupart arrêtés avant la fin de 1941. Si le chevauchement est manifeste au premier semestre 1941, le décalage ne l'est pas moins, le camp de Loire-Inférieure se trouvant sur-représenté au deuxième semestre 1941 :

Date d'arrestation	NSP	2 ^e semestre 1940	1 ^{er} semestre 1941	2 ^e semestre 1941	Total (hors NSP)
Aincourt	28	17	31	25	81
Choisel	12	11	28	48	94
NSP	3			1	80
Total	51	33	64	85	342

Compte tenu de l'ouverture tardive du camp, le croisement entre la provenance et la date d'arrivée surimpose une autre chronologie : la plupart des internés arrivent au premier semestre 1942 et ils sont originaires d'Aincourt, de Choisel et, dans une moindre mesure, du dépôt de la préfecture de police de Paris. Sur un total très inférieur, Aincourt représente encore 54 % des entrées du second semestre 1942. Ensuite, seules les Tourelles sont pourvoyeuses.

A l'aval, la destination est connue pour la quasi totalité du corpus (392 sur 393). Dans 45 % des cas, il s'agit d'un autre camp, pour l'essentiel celui de Pithiviers (43 %), puisque le transfert du 18 novembre 1943 est pris en compte. La comparaison entre ceux qui partent ce jour là et ceux qui restent (moins de 7 %) corrobore la validité du corpus : les premiers représentent 86 % de la somme des deux, à peu de chose près le pourcentage donné par la courbe des effectifs connue par ailleurs. Si l'on revient à l'ensemble des mouvements, on retiendra donc que le transfert dans un autre camp y participe au premier chef. Le nombre de libérations n'est pas négligeable, puisqu'il atteint 30 % de l'ensemble, mais le contraste est frappant avec le camp de Saint-Sulpice où ce

chiffre atteint 44 %. En outre, on constatera que les originaires de l'Ouest représentent 55 % de ces libérés, alors que ces régions comptent pour moins de 30 % du corpus.

À lire leurs rapports, les directeurs se plaignent souvent du nombre insuffisant de libérations, ce qui ruine leur politique qui vise à séparer les « durs » des « ralliés ». On en trouve un exemple au printemps 1943 : dans son rapport mensuel d'avril, le chef du camp signale qu'il a opéré à l'audition de tous les internés, ce qui lui a permis de les répartir effectivement en deux groupes bien distincts, les premiers qui accepteraient de prêter l'engagement sur l'honneur de se rallier au « nouvel ordre social » en cas de libération, les seconds, de loin les plus nombreux, qui s'y refuseraient. Les premiers ont ensuite été placés dans des baraques voisines du poste de police et ont pu profiter de certains aménagements de l'ordinaire comme l'exclusivité des permissions, les visites exceptionnelles ou l'autorisation d'envoyer une correspondance exceptionnelle. Il y aurait tout de même 167 ralliés (sur environ 850). Mais au-delà des avantages immédiats, largement compensés par la quarantaine organisée par les « durs », l'opération ne pouvait valoir qu'accompagnée de libérations massives. Or le rapport mensuel suivant nous apprend que si le directeur avait bien fourni une première liste de 140 internés libérables, à son sens, immédiatement, on l'avait obligé à ramener sa demande à 60 noms, puis à 30. Une note du 26 août suivant nous apprend en outre que la signature d'un engagement d'honneur n'était plus exigée avant une libération éventuelle ; et de conclure : « les internés ne seront en aucun cas mis au courant de ces nouvelles dispositions qui sont strictement confidentielles »⁵.

Directeur et préfet se trouvent en fait confrontés aux fortes réticences des autorités allemandes auxquelles, d'ailleurs, sont livrés 12 % des internés passés par Voves. Il s'agit pour une part d'otages exécutés ensuite pour répondre au développement de la lutte armée en zone Nord et, pour la plupart, d'internés transférés à Romainville ou à Compiègne avant leur déportation, comme ce fut

⁵ Rapports mensuels du 30 avril et du 31 mai 1943 ; note de l'inspecteur des RG du 26 août 1943, AD Eure-et-Loir, 6W52.

le cas en octobre 1943 et, surtout, pour tous ceux qui restaient, soit 392, le 10 mai 1944, après l'évasion de 42 politiques quatre jours auparavant. Mais notre corpus ne prend pas en compte ces événements exceptionnels qui marquent la fin du camp de Voves. Auparavant, les évasions avaient été au total peu nombreuses, mais spectaculaires (ainsi l'évasion collective de 10 détenus en janvier 1943) et, plus encore, les rapports révèlent un grand nombre de tentatives. Pour le reste, jusqu'en novembre 1943, le travail volontaire en Allemagne et l'organisation Todt ont concerné moins de 3 % du total, les décès moins de 0,5 % (au total, il y aurait eu six décès à Voves entre 1942 et 1944).

Enfin, le croisement entre les dates d'arrivée et les départs nous éclaire là encore sur le profil du camp en permettant de mesurer chaque semestre la contribution des restants. La date de sortie de Voves est inconnue pour 20 % des internés (77), mais s'y trouvent mélangés ceux qui restent effectivement au camp après le transfert massif du 18 novembre 1943 et ceux pour lesquels l'information est inconnue.

Si l'on ne tient pas compte des 77 non réponses, cela donne :

	Non réponses	1 ^{er} juillet 1942	1 ^{er} janvier 1943	1 ^{er} juillet 1943
1 ^{er} semestre 1942	52	157	119 71 %	112 65,5 %
2 ^e semestre 1942	20		48 29 %	32 18,5 %
1 ^{er} semestre 1943	5			27 16 %
Total	77	157	167	171

On sait que sur notre corpus de 393 internés, 27, soit 7 %, sont encore présents au camp après le 18 novembre 1943. Il y aurait donc 50 personnes pour lesquelles la réponse manque effectivement et non 77. Connaissant la date d'arrivée, on peut aboutir à un tableau plus proche de l'objectif recherché mais qui se trouve être, en pourcentages, la presque réplique du tableau précédent :

	Non réponses	1 ^{er} juillet 1942	1 ^{er} janvier 1943	1 ^{er} juillet 1943
1 ^{er} semestre 1942	34	175	137 72 %	130 65,5 %
2 ^e semestre 1942	15		53 28 %	37 18,5 %
1 ^{er} semestre 1943	1			31 16 %
Total	50	175	190	198 16 %

Evolution comparée

	1 ^{er} juillet 1942	1 ^{er} janvier 1943	1 ^{er} juillet 1943
1 ^{er} semestre 1942	100	78.5	74
2 ^e semestre 1942		100	70
1 ^{er} semestre 1943			100

Si l'on prend comme point de départ le 1^{er} juillet 1942, soit deux mois après l'installation des premières vagues massives d'internés, on constate que six mois plus tard les internés du premier semestre 1942 représentent 72 % du camp et encore six mois plus tard 65,5 %. Ajoutons que le 1^{er} juillet 1943 il reste encore à Voves 74 % des internés arrivés au premier semestre 1942. Si Saint-Sulpice est un camp où l'on passe, Voves est un camp où l'on reste, du moins jusqu'au mouvement du 18 novembre 1943. Si l'histoire de Voves comme CSS commence plus tard, force est de constater cependant qu'après quelque vingt mois les premiers arrivés comptent encore pour deux-tiers des présents, contre la moitié à Saint-Sulpice après seize mois ; dans le premier cas 74 % des premiers arrivés sont toujours là, 42 % dans le second.

Comme on l'a vu, le camp de **Rieucros** (Lozère) a pour particularité d'être le premier érigé en France durant notre période. C'est la période du camp pour femmes qui nous intéresse ici. Or cette histoire commença avec la « drôle de guerre » quand, en septembre 1939, le ministère de l'Intérieur avertit le préfet de Lozère que les hommes jusque-là internés devaient être transférés au Vernet pour laisser la place aux femmes jugées dangereuses (les plus suspectes

étant cependant internées à la prison de la Petite Roquette, à Paris). Trois catégories étaient explicitement visées, les condamnées de droit commun, les étrangères professant des opinions extrémistes et les étrangères suspectes au point de vue national. Après la loi du 18 novembre 1939, s'ajoutèrent les « politiques » françaises, « suspectes au point de vue national ».

La rudesse des hivers, les difficultés croissantes du ravitaillement et l'insalubrité des lieux imposèrent l'abandon des lieux au début de 1942. Le site de Brens, dans le Tarn, fut choisi, malgré les fortes réserves exprimés par le commissaire spécial et chef de camp de Rieucros qui, venu en inspection en janvier, souligna dans un rapport la situation en bordure d'une route nationale, la proximité de la ville de Gaillac et les difficultés du ravitaillement, le département du Tarn important, en temps normal, 80 % des produits nécessaires à couvrir les besoins de sa population ; enfin, si les conditions climatiques étaient meilleures, l'espace était sensiblement réduit (2 ha au lieu de 13) et le chef de camp s'inquiétait de troubles éventuels consécutifs à ce qui pouvait rapidement apparaître comme une dégradation des conditions de vie. Reprenant à son compte ces arguments, le préfet du Tarn ajoutait le risque de voir la propagande étrangère se nourrir de témoignages sur l'internement de femmes et d'enfants, la situation du camp favorisant les contacts avec l'extérieur. Toujours est-il qu'en février 1942 le transfert de Rieucros vers Brens était chose faite⁶.

Les rapports mensuels du directeur du camp permettent de reconstituer les effectifs de la période brensoise avec une grande précision⁷.

⁶ Lettres du ministère de l'Intérieur (secrétaire général) au préfet de la Lozère, 19 septembre 1942 (la circulaire date du 17) et 2 octobre 1939, AD Tarn 495W1 ; rapport du commissaire spécial, chef du camp de Rieucros, au préfet de Lozère, 17 janvier 1942 et lettre du préfet du Tarn à l'Intérieur (DGPN, 2^e Bureau), 19 janvier 1942, AD Tarn 4W495 3.

⁷ Rapports périodiques sur le camp de Brens, AD Tarn 495W4.

	présentes	total
février 1942	324	400
mars 1942	342	417
avril 1942	352	421
mai 1942	354	425
juin 1942	338	422
juillet 1942	332	422
août 1942	294	383
septembre 1942	339	408
octobre 1942	342	414
novembre 1942	336	408
décembre 1942	343	418
janvier 1943	339	416
février 1943	366	438
mars 1943	364	439
avril 1943	380	458
mai 1943	359	438
juin 1943	369	444
juillet 1943	399	472
août 1943	304	379
septembre 1943	223	299
octobre 1943	205	279
novembre 1943	184	256
décembre 1943	164	240
janvier 1944	152	175
février 1944	160	177
mars 1944	143	164
avril 1944	153	170
fin mai 1944	147	164

Jusqu'en janvier 1944, on constate un écart de quelque 70 entre les effectifs officiels et les données réelles. Il est vrai que jusque-là les évasions restent comptabilisées dans l'effectif (une quarantaine) ; pour le reste, l'écart tient aux internées condamnées de droits communs en attente de retour de prison après avoir purgé leur peine et, plus nombreuses, aux hospitalisées. En fin de compte, le total des présentes reste stable – entre 300 et 400 – jusqu'à l'été 1943, une décrue sensible s'opérant brusquement à l'automne, pour aboutir à un nouveau palier de 150 internées. Comme les Allemands décidèrent de prendre le contrôle des installations du camp, ces internées furent transférées au camp de Gurs le 4 juin 1944.

19 Brens effectifs

Mais, l'examen du fichier montre que cette stabilité relative cache des modifications fréquentes et profondes. Élaboré au jour le jour par les Renseignements généraux, ce riche fichier compte 1 806 entrées entre septembre 1939 et juin 1944. Soigneusement tenu il comprend les champs habituels, et le plus souvent abondés, sur l'état civil (date et lieu de naissance, nationalité) et le domicile, la profession, la date d'arrivée au camp et le motif de l'internement, la date de sortie et la destination. La constance de la spécialisation du camp (femmes suspectes) de la « drôle de guerre » à la Libération lui donne une importance toute particulière. Pour exploiter au mieux toutes les modalités de chacune des rubriques, nous avons dépouillé 795 fiches, soit 44 % de l'ensemble⁸.

La répartition par âges montre à la fois une population jeune et une forte dispersion.

avant 1880	7	1%
1880-1889	64	8%
1890-1899	158	20%
1900-1909	230	29%
1910-1919	235	30%
après 1919	101	13%

L'année moyenne de naissance est 1906. La jeunesse du corpus est plus nette encore si l'on garde à l'esprit que sont prises en compte les internées de l'automne 1939. Quant à la dispersion, elle renvoie à la catégorisation en fonction du motif de l'internement, les délinquantes économiques étant les plus âgées (1903), suivies par les politiques (1906) et les droits communs, en général des prostituées (1908).

Pour autant, chaque catégorie ne pèse pas le même poids. En s'arrêtant au seul dénombrement, sans prendre en compte la durée de l'internement, force est de constater que les droits communs représentent le groupe le plus important,

⁸ Répertoire des internées de Rieucros puis Brens, 1939-1944, direction départementale des Renseignements généraux, AD Tarn 1238W1-22.

avec 37 % des internées, ce qui tranche là encore et plus qu'ailleurs avec l'image qu'on a conservée de l'internement en France pendant la dernière guerre. Dans le détail les motifs sont divers regroupant vol, vagabondage, immoralité ou inconduite, prostitution, ces deux dernières catégories représentant à elles seules plus du quart du corpus total. Nous avons distingué les politiques étiquetées communistes (15 %) des autres politiques (30 %) qui, elles, regroupent pour beaucoup des étrangères jugées dangereuses pour la sécurité nationale. Enfin des délits économiques sont reprochés à 8 %. Il y a 10,5 % de divers. Tous ces pourcentages sont calculés sur 91 % de l'ensemble, le motif de l'internement étant inconnu dans 72 cas sur 795.

Si la profession est connue pour toutes ou presque (790 sur 795), les « sans profession » représentent sans surprise la principale catégorie avec 38,5 % de l'ensemble ; cela renvoie certes à une réalité sociologique bien connue, mais nombre d'entre elles doivent être rajoutées aux prostituées déclarées qui ne comptent dans cette rubrique « profession » que pour 5 %. Les ouvrières viennent ensuite avec 15 %, suivies de près par les employées du privé (11 %) ce qui contraste avec les camps d'hommes. Enfin les manœuvres d'usines représentent 8 % et les commerçantes 7 %. Cette dispersion professionnelle reflète donc à la fois la réalité sociologique de la France de l'époque et les motifs retenus pour l'internement dans ce centre de séjour surveillé.

Plus surprenant, les étrangères représentent les deux tiers du total, avec quatre groupes principaux, à savoir les Allemandes (112/14 %), les Espagnols (105/13,5 %), les Polonaises (87/11 %) et les Italiennes (53/6,5 %).

Le dernier domicile connu précise le tableau. Seuls neuf départements sont représentés par au moins 20 personnes, soit la Seine et huit départements de zone Sud, et couvrent 56 % de l'ensemble. À lui seul le département de la Seine est l'origine de 122 internées, soit 15 % du total, toutes internées, bien sûr, avant l'armistice. S'ajoutent la Haute-Garonne (59), les Bouches-du-Rhône

(54), les Pyrénées-Orientales (49), l'Hérault (42), le Rhône (35), la Loire (35), les Basses-Alpes (22) et le Gard (22).

Un simple tri à plat permet d'avoir une première idée de la répartition, toutes nationalités confondues, suivant la date d'arrivée.

octobre-décembre 1939	129	16,5%
1 ^{er} semestre 1940	168	21%
2 ^e semestre 1940	46	6%
1 ^{er} semestre 1941	63	8%
2 ^e semestre 1941	60	8%
1 ^{er} semestre 1942	48	6%
2 ^e semestre 1942	85	11%
1 ^{er} semestre 1943	92	11,5%
2 ^e semestre 1943	61	8%
1 ^{er} semestre 1944	40	5%
Total	792	101%

On est frappé par la part de la « drôle de guerre », soit 37,5 % du total, et, en son sein, du dernier trimestre de 1939 (21 %) ; or, il s'agit bien d'un centre de séjour surveillé à vocation répressive et non d'un centre d'hébergement. On notera également la régularité des nouveaux internements, semestre après semestre, de la débâcle à la Libération, un nouveau pic, de moindre importance, apparaissant entre l'été 1942 et l'été 1943.

Le croisement avec la domiciliation permet de constater que 41 % des internées de la « drôle de guerre » sont domiciliées en Île-de-France ; après un éparpillement au 2^e semestre 1940, le Languedoc compte pour la moitié des internées entre janvier et juin 1941 ; les douze mois suivants les régions PACA et Rhône-Alpes contribuent le plus, mais restent dominantes entre juillet 1942 et juin 1943 malgré le transfert à Brens (Tarn), bien que rejointes, sans surprise, par les domiciliées de Midi-Pyrénées et, à partir de janvier 1943, par celles du Languedoc ; après, la région PACA n'apparaît plus guère.

Le tableau des sorties présente un profil différent.

avant juillet 1940	17	2%
2 ^e semestre 1940	129	16,5%
1 ^{er} semestre 1941	105	13,5%
2 ^e semestre 1941	68	8,5%
1 ^{er} semestre 1942	40	5%
2 ^e semestre 1942	98	12,5%
1 ^{er} semestre 1943	90	11,5%
2 ^e semestre 1943	141	18%
1 ^{er} semestre 1944	99	12,5%
Total	787	100%

Si les femmes furent nombreuses à être internées pendant la drôle de guerre, elles furent peu à être libérées ou même à être transférées avant la défaite. Si le semestre suivant présente un profil inverse, un découpage plus fin aurait mis en évidence le nombre de départs pendant l'été 1940. Au-delà, les chiffres confirment l'importance et la constance des mouvements, avec un pic remarquable au deuxième semestre 1943, dans une série longue de forts contingents ; le croisement avec les motifs et le suivi de la politique répressive vichyste fourniront des éléments d'explication.

Quant à la durée de l'internement, elle vient confirmer l'impression laissée par l'examen des arrivées et des départs. On trouve des chiffres significatifs pour toutes les durées, reflétant la diversité des motifs d'internement relevés précédemment. Elles sont même 3 % de l'ensemble qui restent plus de 3 ans. Pour autant, la principale leçon à tirer tient dans les 42 % (332/788) présentes moins de 6 mois et les 67,5 % moins d'un an, signalant un très important *turn over* à partir de l'été 1940. Importants, ces derniers chiffres sont moins spectaculaires qu'à Saint-Sulpice-la-Pointe (52 % moins de six mois, près de 80 % moins d'un an), mais, à Rieucros comme à Brens, les femmes étaient libérées avant d'arriver au camp et, sous une forme ou sous une autre, la liberté suivit pour une grande majorité la sortie du camp.

Le pourcentage de libérations est exactement celui observé à Saint-Sulpice, soit 44,5 % (346/781). Mais il faut compter également avec les 23,5 % de rapatriées, *volens nolens*, et les 4 % d'évadées non rattrapées. Le

pourcentage des candidates à l'émigration est plus difficile à appréhender, alors qu'il touche 7,5 % de ces femmes ; on a bien, en effet, l'indication du transfert dans les centres de transit de Marseille, mais on ne sait ce qu'il est advenu d'elles ensuite ; ce qu'on sait de ces centres et de la date du transfert laisse penser cependant que l'émigration ou la libération furent effectivement le sort d'une majorité. Par ailleurs, 4 % s'engagent comme travailleuses volontaires en Allemagne ou sont envoyées sur un chantier Todt. De fait, les transferts dans un autre camp (hors les centres de transit avant émigration) ne concernent que 14,5 % du corpus ; encore faut-il considérer différemment les internées qui aboutissent dans des centres du Service social des étrangers, centres menacés mais moins exposés et mieux aménagés. On ne compte qu'un seul décès dans notre corpus. Les déportations de juives touchèrent peu d'internées, mais elles provoquèrent un véritable « choc », pour reprendre le terme même du directeur du camp. Il y eut deux convois. Le 26 août 1942, 31 juives furent acheminées à Saint-Sulpice en vue de leur déportation ; le 21 septembre, un deuxième convoi fut organisé pour 14 juives du camp, prises en charge par la gendarmerie du Tarn et dirigées sur Toulouse. Le 26 août, apprend-on à la lecture du rapport mensuel, les politiques cherchèrent à alerter par leurs cris la population de Brens et, avec les partantes, elles entonnèrent la Marseillaise. Encore un an plus tard, le directeur du camp citait une lettre envoyée par une politique libérée depuis peu : « Je suis triste. Vous savez que c'est demain le 26 août 43 et vous savez que pour nous c'est une date dont nous aurons toujours le souvenir présent dans notre mémoire »⁹.

La lecture de ces rapports montre que les chiffres ne disent pas tout sur la vie des camps, même s'ils disent beaucoup. Comment comprendre ainsi la vie quotidienne dans un camp si l'on ne mesure pas le devenir des internées, semestre après semestre ? Les tris à plat ont fourni des premières données, toutes convergentes. Le croisement entre les dates d'arrivée et les départs en donne une image plus nette : on saura ainsi, à Rieucros-Brens comme on l'a vu

⁹ Rapports bimestriel de juillet-août 1942 et mensuels de septembre 1942 et août 1943, AD Tarn 495W4.

à Saint-Sulpice et à Voves, quelle part les internées de telle période représentent à mesure que le temps passe et, à partir d'une même base de départ, quelle part de chacun des groupes subsiste. Le fichier offre en outre l'avantage de couvrir une longue période.

	1 ^{er} janv. 1940	1 ^{er} jlt 1940	1 ^{er} janv. 1941	1 ^{er} jlt 1941	1 ^{er} janv. 1942	1 ^{er} jlt 1942	1 ^{er} janv. 1943	1 ^{er} jlt 1943	1 ^{er} janv. 1944
oct.-déc. 1939	129	113 40,5%	75 38,5%	51 33%	33 23 %	26 17%	14 10%	7 5%	1 1,5%
1 ^{er} semestre 1940		166 59,5%	82 42%	39 25,5%	24 16,5%	20 13%	8 6%	6 4%	1 1,5%
2 ^e semestre 1940			39 20%	22 14,5%	11 7,5%	8 5%	4 3%	3 2%	1 1,5%
1 ^{er} semestre 1941				42 27%	29 20%	20 13%	9 6,5%	5 3,5%	2 3%
2 ^e semestre 1941					48 33%	37 24%	16 11,5%	9 6,5%	1 1,5%
1 ^{er} semestre 1942						42 27,5%	23 16,5%	14 10%	5 8%
2 ^e semestre 1942							66 47%	32 22,5%	6 9,5%
1 ^{er} semestre 1943								67 47%	15 24%
2 ^e semestre 1943									31 49%
Total		279	196	154	145	153	140	143	63

L'impression d'un mouvement constant et important est confirmée. Chaque nouveau semestre des arrivées en nombre significatif et de nombreux départs renouvellent la population du camp. Ainsi les internées du premier semestre 1940 qui pèsent près de 60 % du groupe au 1^{er} juillet, ne comptent plus que pour le quart un an plus tard et 13 % après un an encore. Le phénomène s'accélère même avec le temps puisque les arrivées du 2^e semestre 1942 qui représentent tout de même près de la moitié des présentes au 1^{er} janvier 1943, ne comptent plus que pour moins de 10 % un an plus tard. On retrouve la singularité des toutes premières internées, celles de l'automne 1939 : si les arrivées massives du printemps suivant, quand se déclenchèrent les hostilités et qu'elles s'élargirent à l'Italie, virent leur part relative baisser, elles constituèrent encore un an durant au moins la première composante de l'ensemble, ne descendant sous les 10 % qu'après le 1^{er} janvier 1943. On

imagine le rôle que ces « anciennes » jouèrent dans la vie et l'organisation du camp tout au long de ces années.

Evolution comparée

	1 ^{er} janvier 1940	1 ^{er} juillet 1940	1 ^{er} janvier 1941	1 ^{er} juillet 1941	1 ^{er} janvier 1942	1 ^{er} juillet 1942	1 ^{er} janvier 1943	1 ^{er} juillet 1943	1 ^{er} janvier 1944
oct.-déc. 1939	100	87.5	58	35.5	25.5	20	11	5.5	1
1 ^{er} semestre 1940		100	49.5	23.5	14.5	12	5	3.5	1
2 ^e semestre 1940			100	56.5	28	20.5	10.5	7.5	2.5
1 ^{er} semestre 1941				100	69	47.5	21.5	12	5
2 ^e semestre 1941					100	77	33.5	19	2
1 ^{er} semestre 1942						100	54.5	33.5	12
2 ^e semestre 1942							100	50	9
1 ^{er} semestre 1943								100	22.5
2 ^e semestre 1943									100

Pour peu qu'on efface les différences de taille, on mesure également le devenir de chaque sous-groupe. Chacun mériterait une analyse spécifique et la lecture en diagonale fournit les éléments d'une analyse comparée. Là encore, le premier groupe se singularise : le 1^{er} juillet 1941, 58 % des internées de l'automne 1939 sont encore présentes ; le 1^{er} juillet 1942, 20 %. L'évolution du groupe suivant reflète le maelström de l'été 1940 : au printemps 1940 des femmes furent internées en grand nombre (d'où la part majoritaire signalée ci-dessus au 1^{er} juillet 1940) mais rapidement libérées puisqu'au 1^{er} janvier 1941, moins de la moitié d'entre elles se trouvait encore à Rieucros. Mais cette baisse importante et rapide se retrouve dans les groupes suivants, pour s'accélérer même en fin de période : du groupe du 2^e semestre 1942, il ne reste que 9 % au 1^{er} janvier 1944, date à laquelle il ne subsiste plus que 22,5 % des internées du 1^{er} semestre 1943.

L'exploitation des tris à plat met en évidence l'importance particulière de deux variables : la nationalité et le motif de l'internement. Elles nous serviront de variables de référence pour les tris croisés. Les croiser entre elles nous fournit une première piste. Si l'on retient les trois motifs généraux les plus souvent avancés, le contraste est frappant :

	politiques (politiques divers et PC)	droits communs	délits économiques	total
total (en %)	45	36,5	8	100
Françaises	37	43	16,5	100
Allemandes	63,5	10,5	0	100
Espagnoles	61	27	2	100
Italiennes	32,5	35	8,5	100
Polonaises	35,5	53	3,5	100

Les écarts seraient plus frappants encore si l'on tenait compte des motifs « divers » qui touchent en priorité les étrangères et qui, souvent, relèvent du politique sans qu'on puisse l'affirmer avec précision. Toujours est-il que la part des politiques n'atteint que 37 % parmi les Françaises, contre 43 % pour les droits communs. Allemandes et Espagnoles se rapprochent par l'importance du groupe des politiques, même si la part des droits communs parmi les Espagnoles est sensiblement plus importante. Italiennes et Polonaises se rapprochent par la faible part des politiques et l'importance des droits communs, les Polonaises se singularisant par la place de cette dernière catégorie (53 %).

Le croisement avec la date d'arrivée permet de préciser le tableau. On constate ainsi que les Françaises sont très peu nombreuses avant juillet 1940 : cela vaut en masse (11) et en pourcentage (3,5 %, alors que les Françaises forment 35 % du corpus). En revanche, 70 % de toutes les Françaises sont arrivées au camp entre juillet 1942 et juin 1944. Le contraste est frappant avec les Allemandes qui sont 96, soit 86 %, à être internées pendant la drôle de guerre, ce qui renvoie en toute logique à la répression visant les « ressortissants des puissances ennemies », mais signale aussi la prudence des autorités

vichysoises, au moins pour l'internement dans un centre répressif de ce type. La situation est différente pour les Italiennes. Si les internements sont importants avant l'armistice, puisqu'ils touchent 45 % de l'effectif (24/53), beaucoup suivent immédiatement l'entrée en guerre de l'Italie contre la France, le 10 juin 1940. Après la défaite, l'importance et la diversité de l'immigration italienne en France, les rapports bien différents que Vichy entretient avec cet autre occupant expliquent que 40 % des Italiennes soient internées, avant même la chute de Mussolini puis la capitulation de Badoglio. On retrouve une sur-représentation de la « drôle de guerre » dans le groupe important des Polonaises et dans le petit groupe des Russes, les 58 % et 65 % étant à rapprocher de la moyenne générale du corpus pour cette période, soit 37,5 % ; mais les internements de Polonaises relèvent pour beaucoup du droit commun, vol et prostitution principalement. On a là une première indication sur la diversité des internements de la « drôle de guerre », diversité plus grande qu'on ne croît et sur laquelle nous reviendrons. Enfin, si les Espagnoles se situent dans la moyenne pour la « drôle de guerre », elles sont sur-représentées au premier semestre 1941, puisque plus du quart d'entre elles sont concernées dans une période représentant globalement 8 % de l'ensemble ; et qu'elles y participent à hauteur de 43,5 % (27/62), alors que les Espagnoles ne représentent globalement que 13,5 % (105/792) du corpus. Le phénomène est sans doute à rattacher aux grandes opérations policières lancées contre l'immigration politique espagnole au premier semestre 1941.

La date de sortie est, bien entendu, très corrélée avec la date d'entrée, dans la mesure où le critère de la nationalité est si discriminant. Inutile donc de gloser sur le pourcentage important de Françaises qui partent après janvier 1943. En revanche, il est intéressant de constater que 80 % des Allemandes quittent le camp avant la fin de 1941, que les Italiennes sont sur-représentées au deuxième semestre 1940 (peu après l'armistice avec Rome et la visite de délégations officielles du gouvernement italien dans les camps français) ; pour les Espagnoles, le point culminant se situe en 1941, quand les rapatriements sont les plus nombreux ; les Polonaises présentent un profil plus heurté, avec

deux pics, l'un au premier semestre 1941, l'autre au deuxième semestre 1942. Dans tous les cas, le croisement de la nationalité avec la destination est indispensable pour appréhender ces mouvements divers ; dans le tableau qui suit, nous n'avons conservé que les principales catégories.

	Total	Rapatriement	Libération	Émigration	Transfert camp	Travail volontaire
Françaises	273 100%		212 77,5%		37 13,5%	14 5%
Allemandes	110 100%	46 42%	23 21%	26 23,5%	5 4,5%	
Italiennes	53 100%	20 37,5%	17 32%	5 9,5%	9 17%	1 2%
Espagnoles	105 100%	52 49,5%	24 23%	6 5,5%	16 15%	2 2%
Polonaises	87 100%	15 17%	20 23%	5 5,5%	21 24%	7 8%

Les principales nationalités présentent des profils spécifiques. Dans la mesure où le rapatriement et l'émigration ne peuvent concerner les Françaises, le pourcentage de libérées (77,5 %) confirme que l'internement au camp de Rieucros/Brens est suivi dans la grande majorité des cas d'une libération. Si la part des rapatriements est comparable chez les Allemandes et les Espagnoles, concernant une large majorité relative des internées, les Espagnoles sont bien plus nombreuses à être libérées directement qu'à émigrer, les chiffres étant du même ordre de grandeur pour les Allemandes. Il est vrai qu'Italiennes, Espagnoles et, plus encore, Polonaises contribuent le plus, toutes nationalités confondues, au transfert dans un autre camp. Le profil des Polonaises est beaucoup plus chahuté, qui reflète un recrutement beaucoup plus hétéroclite.

Il est vrai que le motif de l'internement constitue une autre entrée majeure pour comprendre l'évolution de ce corpus dans son ensemble et dans la diversité de ses composantes. Prenons la date d'arrivée. Il est logique de retrouver en masse des politiques (communistes et autres confondues) parmi les internées de la drôle de guerre : elles représentent 60 % de l'effectif de la

période. Mais cela signifie par là même que l'internement administratif de la « drôle de guerre » n'a pas concerné que cette catégorie, vol, prostitution et avortement comptant pour plus du cinquième, à côté de motifs divers. Au-delà, ce furent quelque 50 % des politiques passés par ces camps qui se concentrèrent dans la première période, ce qui implique un changement de profil : les internements de politiques deviennent minoritaires dès le 2^e semestre 1941 et le resteront constamment ensuite, semestre après semestre. Là sont concentrés les contingents de droits communs, rejointes, à partir de l'été 1942, par les délits économiques. À titre indicatif, de juillet 1941 à juillet 1942, ces deux catégories représentent déjà 64 % du total des nouvelles internées (55 et 9), et 70 % les deux années suivantes (51 et 19).

La durée du séjour au camp est étroitement corrélée avec le motif de l'internement. Les effets de masse limitent cependant les conclusions : droits communs et politiques non étiquetées communistes reproduisent le profil moyen, sans écart très significatif, à la différence des communistes qui restent nettement plus longtemps (86,5 % restent au moins 6 mois, contre 58 % toutes catégories confondues) et les délits économiques nettement moins (82,5 % restent moins de 5 mois, contre 37 %). Comme s'en plaint de façon récurrente l'Inspecteur général des camps, là comme ailleurs, l'internement administratif est un substitut de peine dans le cas des trafiquants de marché noir.

De fait toutes les internées pour délits économiques sont libérées. Les émigrées se recrutent toutes parmi les politiques et, majoritairement, les rapatriées, même si des droits communs s'y mêlent. Ces dernières représentent la totalité des volontaires pour le travail en Allemagne ou pour Todt, mais également une majorité des transférées dans un autre camp ; il est vrai que les dernières arrivées à Brens, transférées en juin 1944 à Gurs, relèvent pour une large part de cette catégorie.

Au total, on est bien loin du modèle attendu. Le fichier du camp pour femmes de Rieucros-Brens nous permet de constater les continuités de la politique répressive, de la « drôle de guerre » à Vichy. En terme de profil

d'internés, la coupure se situe bien davantage à l'été 1941 qu'à l'été 1940. Si déjà la part des non politiques avant la défaite amène à nuancer l'image qu'on avait de la politique de Daladier, l'utilisation dominante du camp comme instrument de régulation sociale visant les prostituées et les trafiquants de marché noir bouleverse le schéma préconstruit. L'interférence de la durée vient encore compliquer l'appréhension de la vie internée. Rieucros et Brens furent pour beaucoup un centre de court séjour, un camp où l'on passe en général quelques mois avant d'être libéré, tout au moins sous Vichy.

Par bien des aspects, le fichier de **Bossuet** présente un profil tout différent. Comme on l'a vu [cf. chapitre 13], les internés de métropole jugés particulièrement dangereux furent transférés en Algérie par vagues successives. Les Français furent concentrés à Djelfa, dans les Territoires du sud algérien, avant d'être envoyés à Bossuet, département d'Oran. Pour la plupart ils arrivèrent à Djelfa courant mars 1941 et à Bossuet le 21. Il s'agissait en général de militants communistes connus pour leur activisme avant guerre. À titre d'exemple, l'interlocuteur privilégié du directeur de Bossuet fut Louis Péronnet, maire de Bezons depuis 1926 où les qualités de gestionnaire de ce fils de journalier, employé dans une ferme dès huit ans avant d'être tailleur de pierres, furent reconnues bien au-delà de l'électorat communiste traditionnel, au point qu'il fut élu dès le premier tour des municipales de 1935 avec plus de 67 % des voix. Élu également conseiller général d'Argenteuil l'année précédente et, là aussi, dès le premier tour, il fit montre d'un sérieux et d'une assiduité soulignés par le préfet. Pendant la « drôle de guerre », il fut déchu de ses mandats pour n'avoir pas rompu avec le PC et fut interné dès cette époque à Baillet, à l'Île d'Yeu, puis à Saint-Aigneau, Saint-Paul-d'Eyjeaux, avant Djelfa et Bossuet. Accompagnant sa demande de libération, le commentaire du directeur de Bossuet ne tarissait pas d'éloges sur les efforts qu'il fournit pour la bonne marche du camp. Le directeur était alors un capitaine du cadre de réserve, car, comme en métropole, le centre était passé sous la tutelle des autorités civiles,

en l'occurrence le gouverneur général, si ce n'est que, là, il avait fallu attendre juillet 1941.

En fait, une large majorité des internés de Bossuet a rempli une telle fiche à un moment quelconque de leur internement, soit une population de 330 personnes qui nous a servi de référence. L'échantillon est loin d'être négligeable, quand on sait que 480 Français étaient présents le 21 avril 1941 et que les nouvelles arrivées furent peu nombreuses avant le débarquement allié de novembre 1942. En annexe de son rapport sur les camps d'Afrique du Nord, André Jean-Faure fournit un tableau mensuel de l'évolution des effectifs de juillet 1941 à mars 1942. Après un maximum de 495 internés en juillet 1941, on n'en compte déjà plus que 440 le mois suivant ; mais la décrue est ensuite très lente, puisqu'en mars 1942 il y a encore 380 présents. Pour des raisons qui ne sont pas explicitées dans les archives consultées, les premiers sortis sont peu nombreux dans le fichier conservé¹⁰. Pour mieux appréhender ce corpus d'une particulière homogénéité, nous disposons des paramètres habituels concernant l'état civil, la profession, le domicile, les dates de l'arrêté d'internement, de l'arrivée au camp et de la libération, auxquels s'ajoutent des informations sur les lieux antérieurs d'internement, les dates d'adhésion au PCF et à la CGT et l'avis donné par le directeur du camp sur une libération éventuelle. Dans ce camp où le travail était la règle, on connaît également le métier exercé par chacun à Bossuet.

Les différentes dates confirment l'homogénéité originale, peut-être unique, de notre corpus. 90 % des internés sont ainsi arrivés avant la fin juin 1941, pour l'essentiel en avril de Djelfa. À l'aval, 86 % sont sortis après novembre 1942. Si, comme on l'a vu, les premiers sortis sont sous-représentés, le tableau des effectifs amène à relativiser grandement leur poids. Nombre d'indicateurs convergent pour donner l'image d'un camp pour militants communistes aguerris. Ils sont ainsi 85 % à reconnaître qu'ils ont été membres

¹⁰ Rapport d'inspection d'André Jean-Faure sur les camps d'Afrique du Nord, transmis le 16 mai 1942, AN F7 15111.

du PCF (276 sur 330). Comme la date d'adhésion est également donnée, la comparaison est aisée avec ce qu'on connaît des effectifs communistes dans les années trente. Il faut ainsi se rappeler que le parti communiste ne comptait que 30 000 adhérents à la fin de 1933 et dépassait les 300 000 en 1937-1938. Or, si l'année 1936 marque bien un pic dans l'histogramme des internés de Bossuet, 55,5 % de ceux-ci disent avoir adhéré avant 1934 (149 sur 268). Dans le détail, on constate que 17,5 % (47) ont adhéré au moment du congrès de Tours (1920-1921) et 14 % (37) entre 1929 et 1933, soit pendant la stratégie classe contre classe. On est donc bien loin du profil moyen des militants communistes de la fin des années trente.

Il s'agit également d'une population fortement syndicalisée. On le sait car la question fut également posée de leur appartenance à la CGT. Avec 244 réponses positives, on atteint les trois quarts de l'ensemble. Constatons d'emblée que si l'on ajoute aux 276 communistes déclarés, les 35 cégétistes non adhérents au PC, on dépasse 94 % du corpus. Pour les seuls cégétistes, on constate, plus accentué encore, le pic de 1936 qui concentre 30 % des adhésions (74). Dans une moindre mesure on retrouve la trace des grandes grèves de l'immédiat après-guerre avec 13,5 % d'adhésions (33) en 1919-1920. Signalons enfin qu'il s'en trouve encore 10 % à avoir adhéré avant 1919.

Sont donc internés à Bossuet des militants communistes pour l'essentiel, cégétistes pour la plupart, ayant souvent une expérience de la vie politique et syndicale. La date de l'arrestation complète le tableau : 45,5 % ont été arrêtés pendant la « drôle de guerre » (141) et 53 % entre juin 1940 et juin 1941 (164) ; ce sont donc tous des « victimes du pacte » et, pour moitié, des internés de Daladier et Reynaud. Il est vrai que, pendant la drôle de guerre, les élus et les responsables syndicaux furent les premiers visés par la répression anticommuniste consécutive à la signature du pacte germano-soviétique, à l'interdiction du PCF puis à la déchéance des élus. Les uns comme les autres furent à nouveau touchés en priorité par la vague d'internements administratifs de l'automne 1940. On a vu que le travail sur les fichiers des années trente

21- PC

22 CGT

conduisit derrière des barbelés une population assez hétéroclite aux engagements pour le moins inégaux ; mais les critères qui présidèrent au choix des transférés en Algérie amenèrent à Bossuet les plus convaincus. Cette origine se retrouve dans la répartition par âges.

avant 1880	1880-1889	1890-1899	1900-1909	1910-1919	après 1919	Total
5	45	121	112	39	8	330
1,5 %	13,5 %	36,5 %	34 %	12 %	2,5 %	100 %

Avec une date de naissance moyenne en 1900, soit 41 ans à l'arrivée à Bossuet et 43 ans quand la plupart des internés sont libérés, et une médiane qui se trouve encore en deçà, le corpus est le plus âgé de tous ceux que nous avons étudiés. La différence est tout spécialement sensible pour la dernière décennie du XIX^e siècle qui, avec 36,5 % de l'ensemble, est la plus représentée. Compte tenu de l'âge, il est logique que les célibataires ne comptent que pour 18 % de l'ensemble. Le malthusianisme est plus accentué encore qu'ailleurs, puisque le quart des non célibataires n'a pas d'enfant, 60 % ont au plus un enfant et 84 % au plus deux enfants. Quant au domicile avant l'internement, il ne peut surprendre : d'une part, la concentration est forte, puisque les neuf départements de tête comptent au moins dix internés et couvrent 56,5 % du total ; d'autre part, on retrouve les bastions communistes de la région parisienne (plus de 27 % en Seine et Seine-et-Oise), des Bouches-du-Rhône et de la Loire (auxquels s'ajoute le cas original des Basses-Alpes, certains indiquant sans doute les derniers cantonnements de compagnies de travailleurs militaires, radiés d'affectation spéciale), mais le Nord ou le Pas-de-Calais sont absents.

La répartition par profession n'offre aucune surprise si ce n'est, peut-être, l'extrême homogénéité du groupe. La première constatation tient dans la sur-représentation du monde ouvrier : la seule catégorie des ouvriers d'usines et de chantier couvre 42 % du corpus ; si l'on ajoute les ouvriers des services publics, on atteint 51 % ; avec les manœuvres du public ou du privé cela fait 56 %. À un moindre degré cependant, il est une autre caractéristique qui fait l'originalité du groupe : pour plus du quart, les internés exercent une profession relevant du

23 Répartition par âges

service public. Cela donne au total un groupe extrêmement typé qui n'a pas son équivalent dans les autres fichiers dépouillés. Loin de refléter l'état de la société française, il renvoie l'image très ouvrière de la contre-société communiste.

Si la leçon essentielle tient dans l'homogénéité du corpus, on relève secondairement une certaine corrélation entre l'âge, le passé militant, la date d'arrestation et la date de libération. On constate ainsi que les plus âgés sont sur-représentés parmi les internés de la « drôle de guerre » (60 % sont nés avant 1900 dans ce sous-corpus qui pèse 45,5 % du total). En aval, les plus anciennement internés sont aussi ceux qui restent le plus longtemps en prison, les rares libérations d'avant novembre 1942 touchant en plus grand nombre les personnes arrêtées après juin 1940.

Pour autant la coupure ne s'opère pas en novembre 1942. Les chiffres sont là : seuls 26 internés sont libérés entre novembre 1942 et avril 1943, la plupart des libérations (235) s'opérant en mai 1943, soit six mois après le débarquement ! On trouve un autre indice surprenant : pour 250 internés, on dispose de l'avis donné par le commandant du camp sur une éventuelle libération ; nous sommes déjà en janvier 1943, soit deux mois après le débarquement et peu après l'assassinat de Darlan ; or, on trouve encore 35 % d'avis défavorables et 3 % d'avis réservés. Pour autant, si l'on met en parallèle avec la date effective de la libération des internés, cette attitude, *a priori* surprenante, du commandant de Bossuet apparaît comme avant-gardiste. On a là, quoi qu'il en soit, la confirmation que les nouvelles autorités mises en place avec l'accord des anglo-saxons, qu'il s'agisse de Darlan ou de Giraud, n'envisageaient pas de libérer les communistes de Bossuet, comme elles tardèrent à revenir sur la législation antisémite instaurée par Vichy.

L'absence de fichier central des internés rendait impossible une étude systématique, voire représentative de l'ensemble. On le constate notamment avec l'absence de Drancy ou de Beaune-la-Rolande dans les fichiers étudiés.

Pour autant les cas retenus ont pu faire l'objet d'une étude complète, à la mesure de la richesse quantitative et qualitative des fichiers correspondants. La quinzaine de variables toujours abondées permet à chaque fois de dresser un tableau précis des populations internées, et c'est bien la leçon première qu'il faut retenir de cette étude.

On y trouve aussi ce qu'on pensait bien y trouver. C'est le cas en particulier des communistes ou présumés tels où le monde ouvrier est massivement représenté. De même, comme l'internement administratif se fonde sur le risque estimé et non sur les actions repérées, les listes d'avant guerre sont plus sollicitées que l'observation du moment ; en conséquence, les internés de cette catégorie sont en général plus âgés et plus aguerris, ce qui a des conséquences importantes dans la vie des camps et l'organisation internée.

Pour autant, les communistes et les Juifs ne furent pas les seules victimes des politiques d'internement. L'étude des fichiers reflète une très grande diversité des motifs. Or, il s'agit le plus souvent d'une variable discriminante qui est associée à l'âge, aux catégories socio-professionnelles et à l'issue après ce camp. Le choix politique de l'État français — car là il y a bien un choix traduit dans une législation — qui fait qu'on retrouve certes des politiques, français et étrangers, mais aussi, dans un second temps, des droits communs et des marché-noir, engendre une très grande diversité qu'on a en général tendance à sous-estimer et qui ne peut être sans conséquence sur les comportements et les motivations, sur la vie quotidienne des internés.

D'autant plus que cela s'accompagne d'importants mouvements. Si l'on met à part le cas de Bossuet, camp algérien où furent transportés les « meneurs » communistes internés en métropole, le *turn over* est général et massif. Les mouvements peuvent prendre diverses formes, du simple transfert à la déportation, du décès à l'évasion, du rapatriement à la libération pure et simple ; dans le cas extrême de Brens, comme le pendant de Bossuet, seules 14,5 % de la population internée ont été transférés dans un autre camp entre 1939 et 1944, et donc 85,5 % des femmes passées par Rieucros ou par Brens

ont été, sous une forme ou sous une autre, libérées. Là encore ces mouvements interfèrent nécessairement dans la vie des camps. Mais au-delà il faut bien constater qu'il y a beaucoup plus de personnes qui sont libérées que de personnes qui restent derrière les barbelés, contre l'image qu'on avait en tête par comparaison, sans doute, avec les camps de concentration allemands au moins pendant la guerre.

UN INTERNEMENT DIFFEREMMENT VECU

L'analyse de ces quelques fichiers d'internés nous a montré à la fois combien les camps étaient différents et combien les populations concernées étaient diverses, alors même que nous n'avons approché qu'une partie d'entre elles. De fait, la diversité fut bien la règle entre des catégories qui n'affrontèrent pas cette épreuve avec le même état d'esprit.

La solidarité des politiques, en cas d'accord

Pour les politiques, la situation peut sembler la plus simple. Si l'on met provisoirement de côté l'inégale fiabilité des règles qui présidèrent à leur internement et qui déboucha sur de réels antagonismes, les politiques, dans leur majorité, ne considéraient pas l'internement comme un événement d'une totale étrangeté. À l'origine se trouvait bien un engagement. Dans une certaine mesure, l'événement était accepté et condamné car il venait conforter l'image qu'ils avaient du régime et de l'occupant. Cela impliquait, *a priori*, une solidarité de groupe et de pensée qui préparait à l'organisation collective. Les directeurs des camps en avaient parfaitement conscience, qui trouvaient au fond dans cette cohésion un facteur de stabilité mais également un danger

potentiel, comme le résume, dans son rapport d'avril 1941, le chef du camp de Choisel-Châteaubriant :

« Il est certain qu'une solidarité profonde, une réelle discipline de parti existent et qu'ils sont absolument convaincus de la légitimité de leurs aspirations ... En résumé, la plus grande prudence est indispensable en ce qui les concerne. »

Le signe le plus visible, car légal, de cette organisation collective, était le partage égalitaire des colis. Toujours à Choisel, on apprend ainsi, de la plume du directeur en mai 1941, que les amis envoyaient des colis en grand nombre, que les familles s'entraidaient et que l'argent à elles versé par les autorités pour compenser le chômage imposé au chef de famille était employé pour une bonne part à l'envoi de colis, tous ces colis étant partagés, à l'arrivée, entre les politiques.

Il serait tout aussi réducteur de remettre en cause la réalité de cette solidarité que d'occulter ses enjeux politiques. Dans les conditions très difficiles du camp pour « indésirables étrangers » du Vernet, le conflit aigu entre anarchistes et communistes fixait d'emblée les limites d'une telle solidarité qui, en outre, pouvait être un moyen d'agréger aux militants convaincus les simples sympathisants. Le principe même d'une aide directe et individualisée suscitait débat : fallait-il se substituer aux autorités du camp en remédiant immédiatement à un problème ou faire pression sur elles pour qu'elles assument leurs responsabilités ? L'épisode que rapporte à Saint-Paul-d'Eyjeaux Georges Rougeron, le 28 octobre 1942, l'illustre bien : un interné espagnol, déjà blessé sérieusement durant la guerre civile, ne recevait aucun colis et n'avait de vêtement et de chaussures que le nom ; demeuré un jour collé dans la boue, il n'avait pu en être dégagé que porté sur son dos par un de ses camarades. Une paire de sabots était vitale dans ce camp comme dans nombre d'autres, mais l'administration n'en distribuait qu'au compte-gouttes et encore fallait-il les payer. Rougeron décidait donc de lancer une collecte auprès d'une douzaine d'internés et la somme nécessaire était réunie en quelques minutes. Un des souscripteurs demanda cependant qu'on revît la procédure, ce qui fut fait : il fallait exiger dans un premier temps la gratuité, puis, si nécessaire, se

retourner vers la caisse de solidarité et, seulement en dernier recours, utiliser la somme récoltée qui, sinon, devait être versée à ladite caisse¹¹.

Les Juifs internés : la fragilité et l'angoisse

Autre composante importante de la population internée, les Juifs affrontaient a priori cette épreuve dans un tout autre état d'esprit. En effet, ils étaient enfermés pour ce qu'ils étaient et non pour ce qu'ils avaient fait. Leur situation fut certainement différente en fonction de la durée, des conditions d'accueil et des caractéristiques des groupes visés. Les Juifs envoyés au printemps 1941 à Beaune-la-Rolande et Pithiviers ne vivaient pas avec la même angoisse leur internement que ceux raflés pendant l'été 1942. Ayant souvent subi les persécutions et le rejet en Europe de l'Est, ils étaient aussi mieux préparés que les notables français arrêtés comme otages et transférés à Compiègne. Toujours en 1941, les familles juives qui, expulsées de la côte atlantique, subissaient un régime, exceptionnel il est vrai, de semi-liberté au camp de La Lande-des-Monts ne pouvaient appréhender leur situation dans le même esprit que les familles chassées du jour au lendemain de Bade et de Palatinat pour aboutir dans la boue et le froid de Gurs. La situation était encore différente quand seuls les hommes adultes étaient concernés et quand toute la famille, du nourrisson au vieillard, était visée. Il faut donc garder en tête ces divers paramètres pour rendre compte de situations nécessairement différenciées. Pour autant, tous autant qu'ils étaient, au-delà de leurs différences, ils ne pouvaient être préparés à pareille situation.

Ce fut tout spécialement le cas des Juifs de Bade, Palatinat et Sarre en octobre 1940. Moins que d'autres ils étaient préparés à subir un telle épreuve : l'émigration forcée de nombreux adultes avait laissé sur place une population

¹¹ Rapport mensuel du directeur du camp de Choisel-Châteaubriant, avril 1941, AN F7 15100 ; rapport mensuel du directeur du camp de Choisel-Châteaubriant, mai 1941,

âgée, à dominante féminine, profondément assimilée, convaincue de ne pas représenter le moindre enjeu pour les nazis ; ces gens furent expulsés du jour au lendemain vers un pays qu'ils ne connaissaient pas et dont, en général, ils ne parlaient pas la langue, dans un camp sous-équipé, dans le froid rude et la boue épaisse de l'hiver, petits commerçants et artisans peu habitués à l'organisation collective. Cela ne fut pas sans créer des tensions avec d'autres internés, plus politisés et/ou plus préparés à cela, comme en témoignèrent une internée, Hanna Schramm, ou une assistante extérieure, Nina Gourfinkel, mais aussi le chef du camp ou le corps médical. De fait, l'auto-organisation des Gursiens ne vint pas des Badois mais des Cypriennais. Lisons ce qu'écrivait Nina Gourfinkel en 1953 :

« [C'étaient] de petits bourgeois, petits épargnants, ayant derrière eux une vie d'ordre et de subordination, respectueuse des lois et du travail bien fait. Ils ne comprenaient rien à ce qui leur arrivait. Ils réclamaient des balais, des brosses, de l'eau de javel, des poudres insecticides. Ils étaient exaspérés de se voir acculés à l'oisiveté qu'ils méprisaient comme le pire des vices, eux qui, honnêtement, avaient trimé toute leur vie. »¹²

Encore en juin 1941, plus de six mois après leur arrivée, un équipier du service social des formations d'étrangers relevait cette inadaptation totale, dans un contexte de pénurie dramatique :

« L'alimentation insuffisante, l'état vestimentaire peu satisfaisant, les baraques inconfortables, créent chez les hébergés un état de moindre résistance morale et physique qui, au regard notamment des possibilités de récupération de main-d'œuvre (point de vue qui nous intéresse plus particulièrement), risque d'avoir des conséquences désastreuses et que viennent encore accroître d'autres facteurs. D'abord une bonne partie des hébergés ne comprend rien à la situation générale, rien à la situation de la France, rien à leur situation personnelle. Il ne faut pas oublier que bon nombre d'entre eux n'ont jamais vécu en France, arrivent tout droit du Pays de Bade ou du Palatinat, et sont composés de vieillards peu aptes à se réadapter à une nouvelle vie. »¹³

AD Loire-Inférieure 43W4 ; Georges Rougeron, *Journal de ma détention au camp de Saint-Paul d'Eyjeaux en 1942-1943* (terminé le 29 novembre 1943), 28 octobre 1942, AN 72AJ289.

¹² Nina Gourfinkel, *L'Autre patrie*, Paris, Seuil, 1953, tome 2, p. 207, cité par Claude Laharie, *op. cit.*, p. 196.

¹³ Rapport de Jean Pochard, équipier du service social des formations d'étrangers sur sa visite au camp de Gurs du 10 au 25 juin 1941, adressé à De Quirielle, juin 1941, AN F7 15104.

Si la présence de nombreux vieillards explique, pour une part, la fragilité de cette population, ce ne fut pas la seule raison d'une mortalité dramatique. En juin 1941, six cents d'entre eux étaient déjà morts ; l'hiver suivant, ils furent encore près de quatre cents à mourir, pour la grande majorité issus de ce groupe. Rappelons qu'entre 1940 et 1944, on estime à 3 000 le nombre de morts dans les camps français d'internement, dont 1 038 à Gurs.

Le traumatisme des nomades

Aussi peu préparés à la vie d'internés, les nomades, également et massivement visés, du moins en zone Nord, par l'internement, étaient mieux préparés à subir une telle épreuve par la dureté de leur vie traditionnelle. Voilà une population qui était en fait doublement traumatisée : d'une part, elle n'avait rien fait ou pensé faire qui pût justifier ou simplement expliquer la mesure qui la visait, d'autre part, la sédentarisation forcée derrière des barbelés allait à l'encontre de ses habitudes de vie. Les rapports des chefs de camp concernés et les témoignages des assistances sociales se distinguent souvent par la place inégale qui y est faite aux stéréotypes, mais ils convergent pour dire la totale inadaptation des nomades aux contraintes de l'internement. Comme on l'a vu, le contrôle social était suffisamment fort, à l'extérieur du camp, pour autoriser une surveillance limitée à l'intérieur, mais il ne pouvait jamais être question d'imposer le moindre règlement à cette population. Les règles d'hygiène n'étaient jamais respectées, ce qui facilitait le développement des maladies ; les installations déjà sommaires se dégradaient d'autant plus rapidement que le bois des baraques était souvent arraché pour assurer un meilleur chauffage ; les réseaux de solidarité et d'antagonismes et le mode de vie traditionnel rendaient souvent impossible le partage des tâches nécessaire à l'entretien du logis. Le contraste est donc saisissant entre la rigueur des consignes et la réalité de l'internement. Partout on retrouve ainsi le type de rapport que rédige le

capitaine C., commandant la Section de gendarmerie de Besançon deux mois seulement après l'ouverture du camp :

« À quelques rares exceptions près, les locaux occupés par les nomades sont d'une malpropreté repoussante, non du fait des bâtiments mais par la négligence des locataires forcés. Des pièces entières sont recouvertes d'excréments, de détritrus, de nourriture, de paille de couchage, le tout mélangé avec la literie. Des balais ont été mis à la disposition des nomades mais ils ne s'en servent que contraints et forcés. Les abords des bâtiments ne sont pas mieux entretenus, les occupants se refusant d'utiliser les WC mis à leur disposition, et satisfaisant leurs besoins là où ils se trouvent. »

Pénuries de toutes sortes, conditions sanitaires déplorables, logement sommaire : une population moins habituée aux rigueurs de la vie aurait certainement connu une surmortalité, ce qui ne fut pas le cas [voir chapitre 7]. Mais cela même qui les protégeait de la mort, sinon de la maladie, explique la situation dans laquelle elle vivait cet internement. Les œuvres d'entraide étaient peu présentes dans les camps de nomades ; mais une sœur franciscaine présente à Montreuil-Bellay a résumé, dans ses mots, cette contradiction :

« Les nomades ont été absolument désorientés par l'internement. Ils ne concevaient pas comme possible la sédentarisation si contraire à leurs mœurs de "Gens du Voyage", c'est le nom qu'ils se donnaient. Ils vivaient donc dans l'oisiveté. Les femmes n'avaient aucune habitude de tenue de "maison", n'ayant jamais connu que leur roulotte qu'on leur avait confisquée avant cet internement. »¹⁴

Des droits communs en révolte et des marché-noir prudents

Les droits communs se trouvaient dans une situation assez proche, mais pour des raisons différentes. Voilà des individus qui se trouvaient internés alors même qu'ils avaient exécuté leurs peines, la loi permettant en effet de prendre une telle mesure administrative contre les droits communs sortant de prison. Les voilà en outre en partie libres de leurs mouvements dans un espace, certes entouré de barbelés et contrôlé par des gardiens, mais qui n'était pas

¹⁴ Rapport du capitaine C., commandant la Section de gendarmerie de Besançon sur l'inspection du camp, 8 juin 1942, AD Doubs 48W3 ; Témoignage cité par Jacques Sigot in *Un camp pour les Tsiganes... et les autres, op. cit.*, p. 144.

comparable à la prison, avec ses cellules et son strict règlement. Se sentant quittes envers la société, ils n'acceptaient donc pas la mesure qui les visait ; soumis à un régime particulier, ils profitaient de toutes les failles que leur offrait le système. Rien d'étonnant dès lors à voir les agressions se multiplier, une opération de police surprise à Sisteron se traduire par la saisie de 300 couteaux, des affaires de corruption se répandre au sein de l'administration des camps. Étant confronté à une forte population de droits communs, le commandant du camp de Rouillé (Vienne) résuma la situation dans un rapport de novembre 1941 :

« Habités alternativement au régime dur des prisons ou à la liberté sans frein, ils s'adaptent très mal à la demi-mesure actuelle, d'où mensonges systématiques, dissimulation d'argent, évasion ou tentatives répétées, maladies ou blessures aux symptômes volontairement exagérés. »

Dans ce camp où cohabitent trois catégories d'internés - les politiques, les marché-noir et les droits communs, les incidents étaient constants. Au fond, le directeur du camp ne croyait pas que l'internement était la bonne solution pour ces délinquants ou ces criminels après leur peine. Son successeur n'en pensait pas moins quand il réagit au projet lancé par le secrétariat général à la police : en février 1943, le préfet de la Vienne recevait une lettre par laquelle le SGP prenait acte des conflits engendrés par la cohabitation de plusieurs catégories d'internés à Rouillé et annonçait la spécialisation du camp pour les droits communs, les politiques étant transférés à Pithiviers. Le commandant du camp et le préfet réagirent par retour du courrier en soulignant l'inadaptation totale des installations de Rouillé : seule une forteresse fortifiée pouvait convenir à ces souteneurs ou interdits de séjour, toujours prêts à s'évader ensemble ou à en découdre entre eux, des baraquements en pleine campagne ne suffisant certainement pas. La conclusion du chef de camp transmise par le préfet était sans appel : « En ce qui me concerne, je ne prendrais pas la responsabilité de la surveillance ». La proposition du SGP resta à l'état de projet, mais les réactions

des autorités locales confirment les difficultés particulières que posaient les droits communs et leur appréhension de l'internement¹⁵.

Les conflits qui jalonnèrent l'histoire du camp de Rouillé entre droits communs et trafiquants de marché noir suffiraient à considérer cette dernière catégorie à part. De fait, si les trafiquants se retrouvaient également derrière des barbelés sur seule décision administrative et sans intervention de la justice, l'internement avait une fonction spécifique et répondait à une procédure originale. Le 9 novembre 1942, l'Inspection générale des services administratifs du ministère de l'Intérieur remettait un rapport sur les causes des dysfonctionnements à Fort Barraux : l'IGSA pointait comme principale cause la confusion des objectifs et des fonctions. Ainsi, l'internement administratif était conçu dès l'origine comme une mesure de sûreté visant à neutraliser toute personne susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'État. Dans la mesure où aucune faute n'était associée à la mesure prise, la discipline indispensable devait se combiner à un travail pédagogique pour transformer les mentalités. Or, quand, à partir de mars 1941, l'internement fut appliqué en matière de marché noir, il ne s'agit plus d'une mesure de sûreté mais d'une véritable peine. Le fondement de la mesure administrative était donc tout à fait différent. Aussi, pour le rapporteur, le préfet devait être habilité à prendre des mesures autrement plus dissuasives, comme la confiscation des biens, et, le cas échéant, inscrire la décision d'internement au casier judiciaire de l'individu concerné. Le mois suivant, en décembre 1942, l'IGC André Jean-Faure relevait dans un rapport sur Sisteron la lourdeur administrative que représentait l'internement pour un mois que devait subir la majorité des internés présents alors dans la citadelle : compte tenu du nombre de papiers à fournir, la question de la libération se posait dès l'arrivée de l'individu et, souvent, n'était pas résolue dans les limites prévues. Jean-Faure proposait dans ce rapport que le préfet prenant un arrêté d'internement pour marché noir avec durée limitée, signât

¹⁵ Rapport du commandant du camp de Rouillé à l'IGC, 27 novembre 1941, AD Vienne 104W98 ; le préfet délégué du SGP au préfet de la Vienne, 19 février 1943 ; réponse du préfet

dans le même temps un arrêté de libération valant à l'expiration de la peine. Quelques mois plus tôt, le même IGC demandait que le terme fût indiqué pour cette catégorie d'internés, histoire de ne pas voir l'internement durer ; cependant, pour des raisons évidentes de discipline, les intéressés ne devaient pas en être avertis.

Au total, tout cela était du plus mauvais effet. Il s'agissait d'un véritable dévoiement de la procédure administrative qui empiétait sur le terrain et les procédures judiciaires. Les conséquences étaient en outre importantes pour les trafiquants eux-mêmes. Sachant le plus souvent qu'ils n'allaient rester que peu de temps, ces derniers n'avaient aucune raison de partager les angoisses des autres internés. Ils ne partageaient pas non plus les colis importants et fournis qu'ils recevaient régulièrement, ce qui ne pouvait que susciter des tensions. En revanche ils avaient les moyens de soudoyer des internés, des gardiens et, le cas échéant, des médecins ; c'est sans surprise dans ces camps que la corruption fut la plus répandue. Ils n'étaient pas non plus candidats à l'évasion puisque la liberté leur était promise à bref délai. Voilà donc une population internée dont la situation et le comportement marquaient fortement la spécificité.¹⁶

Telle fut l'attitude des principales catégories d'internés face à l'internement. En allant davantage dans le détail, on trouverait d'autres groupes et d'autres spécificités. Mais on se gardera, à l'inverse, de ne pas simplifier le tableau. Ainsi, les délits économiques étaient d'ampleur diverse et certains petits délinquants se sentaient quelque fois plus proches des politiques que des gros trafiquants. La catégorie des « indésirables étrangers » était plus complexe encore, complexité qui empêchait de la traiter comme un tout : il s'agissait pour l'État de se prémunir contre les étrangers en situation illégale, mais le

avec copie de la lettre du commandant du camp de Rouillé, 26 février 1943 ; rapports mensuels de 1943 sur le camp de Rouillé, AD Vienne 104W67.

¹⁶ Rapport de l'IGSA Guillaume au SGP concernant le régime des internés pour marché noir au camp de Fort Barraux, 9 novembre 1942, AN F7 15100 ; rapport de contrôle d'André Jean-Faure à Sisteron, AN F7 15093 ; rapport de Jean-Faure sur Fort Barraux, 7 août 1942, AN F7 15100.

comportement était bien différent entre l'auteur d'actes délictueux, l'émigré économique sans papier ou le politique qui cherchait la protection et l'accueil. Les frontières entre catégories ne furent donc pas aussi étanches que pourrait le laisser penser la diversité bien tranchée des situations et cette porosité favorisa les contacts et les passerelles. Pour autant ce furent bien les oppositions et les conflits qui dominèrent quand des catégories aux intérêts divergents se côtoyaient ou quand la diversité sociale et politique imposait son primat.

DES OPPOSITIONS FORTES

Entre catégories

Le camp de Rouillé (Vienne) nous fournit un exemple intéressant, puisqu'y cohabitèrent de janvier 1942 au printemps 1944 des politiques, des droits communs et des marché-noir. On a vu la situation originale des trafiquants de marché noir. On ne sera donc guère surpris de trouver une lettre au préfet régional dans laquelle trente cinq d'entre eux demandaient à ne pas subir une sanction collective consécutive à une nouvelle évasion. Quel intérêt auraient-ils à s'évader confirment-ils : « Chacun de nous possède une famille, une situation et des responsabilités industrielles ou commerciales. La durée de l'internement n'étant que très relative, l'intérêt le plus élémentaire nous interdit toute idée d'évasion ». Deux mois plus tôt ils avaient subi les conséquences d'évasions de droits communs. Cela s'était traduit, entre autre, par un changement de baraque. Là, c'était le tour des politiques d'avoir suscité une évasion qui, à nouveau, entraînait des mesures collectives, y compris un nouveau changement de baraque : non seulement les droits communs étaient regroupés, histoire de mieux les surveiller, dans la baraque, aménagée avec soin, que les marché-noir venaient de quitter, mais nos pétitionnaires se

retrouvaient « mélangés aux politiques dans des conditions pénibles ». Quant aux mesures prises, elles consistaient le plus souvent en la suppression du courrier et des colis, soit autant d'entraves à la gestion des affaires à distance, ce qui était écrit, et à l'approvisionnement des signataires, ce qui ne l'était pas. Ils demandaient en conséquence d'être soustraits aux mesures qui, à leurs yeux, devaient viser les seuls responsables, à savoir les politiques et les droits communs. Le vœu fut transmis par le commandant du camp de Rouillé, avec avis défavorable. L'intendant de police suivit l'avis du commandant.

En fait les incidents se multiplièrent. Ils furent rares avec les politiques qui les maintenaient simplement à distance. En revanche les droits communs cherchèrent régulièrement l'affrontement. Ce fut le cas dans la soirée du 29 mars 1943 : à deux reprises une dizaine de droits communs firent irruption dans la braque 14 où se trouvaient les 37 marché-noir ; couteau à la main, ils les obligèrent à ouvrir leurs valises et à leur donner à manger ; à l'issue de la seconde rixe, de retour dans leur baraque, les assaillants se bagarrèrent entre eux, au point que l'un fut blessé d'un coup de couteau au visage. Résultat : les 37 marché-noir durent abandonner leur baraque bien aménagée pour le parloir du camp, histoire d'éviter de nouveaux incidents. La procédure semblait rodée, puisqu'un an plus tard, le 5 mars 1944, des droits communs qui, déjà, avaient menacé à plusieurs reprises les trafiquants, petits ou grands, et avaient opéré des vols en série dans la baraque de ces derniers, voulurent y entrer en groupe, armée de couteaux, afin de s'emparer des colis. Mais les marché-noir les accueillirent le bâton à la main et les assaillants durent faire machine arrière ; non sans engager une nouvelle rixe interne, sans doute un règlement de comptes entre droits communs faisant deux blessés graves.

Le lendemain, le chef du service des renseignements généraux du département résumait l'état d'esprit des trois catégories principales du camp :

« Politiques : l'état d'esprit de ces internés est satisfaisant et leur attitude est correcte. Ils suivent de près les événements d'ordre extérieur et espèrent en une proche libération de la part des alliés. Certains sont employés utilement à des travaux à l'intérieur et à l'extérieur du camp.

Droits communs : leur état d'esprit est toujours aussi mauvais. Ils ne cherchent pas à se faire de relations parmi les autres internés et se refusent à tout travail, ce qui, évidemment, provoque le mécontentement des internés, en particulier des politiques.

Marché-noir : leur état d'esprit est assez bon. Ils ne fréquentent pas les autres détenus. »¹⁷

Entre politiques

Les oppositions ne se réduisirent pas à des conflits entre catégories. Ainsi, on imagine sans peine que les fractures héritées de la guerre d'Espagne et les aléas des débuts de la guerre ne furent pas sans écho et sans conséquence derrière les barbelés. La cohabitation entre Juifs immigrés et Juifs français ne fut pas non plus sans tension. Dans les deux cas, les autorités surent profiter des tensions et des conflits, comme elles profitèrent des affrontements entre politiques français.

Prenons le cas de **Georges Beaugrand**, à Pithiviers. Beaugrand était un militant communiste confirmé. Dans les années vingt cet ouvrier boucher, né en 1893, avait eu la responsabilité du service d'ordre communiste et il avait assuré certaines liaisons avec les Soviétiques. Mais il avait eu également une carrière publique : député de Paris entre 1928 et 1932, il avait réussi son implantation à Gentilly dont il était devenu maire puis conseiller général en 1934 et 1935, à l'occasion d'élections partielles. Mais il ne rompit pas avec le PCF à l'occasion du pacte germano-soviétique et, à la différence de nombreux autres maires communistes de la région parisienne, il ne signa aucun texte qui exprimât la moindre prise de distance. Il fut donc déchu de ses mandats de conseiller général et de maire à dater du 1^{er} février 1940. Cependant, il se replia dans la Nièvre et, selon son témoignage, de retour quelques jours à Gentilly après la débâcle, il aurait refusé de reprendre des responsabilités dans l'appareil

¹⁷ Lettre de 35 internés de marché-noir au préfet régional, 6 mars 1942, AD Vienne 104W66 ; rapport de police des 29 et 30 mars 1943, AD Vienne 104W98 ; rapports du commissaire principal, chef du service des RG de la Vienne au directeur des RG (Vichy), 6 et 14 mars 1944, AD Vienne 104W67.

le temps de voir la situation stabilisée. Pour autant, il ne fut jamais dénoncé dans la presse clandestine communiste, jusqu'au moment de son internement à Pithiviers.

Arrêté en septembre 1942 avec d'autres militants communistes de la Nièvre, il avait été transféré dans ce camp où il occupa bientôt des responsabilités importantes. Dans ses mémoires inédits, il raconte qu'il fut un temps « le chef des chefs de baraques », soit l'interlocuteur officiel des autorités administratives au nom de l'ensemble des internés. Cette place d'intermédiaire constituait toujours, on le sait, un enjeu stratégique majeur, mais elle exposait son détenteur aux critiques de ces camarades comme à la suspicion des autorités. Ce fut le cas pour Beaugrand. Des deux côtés, l'image fut ambivalente. On relève ainsi qu'à l'issue de sa visite au camp le 22 juillet 1943, l'Intendant de police se montrait satisfait de la discipline dans le camp et du rôle joué par le chef des internés « qui [lui] a d'ailleurs fait la meilleure impression ». Le 28 septembre, le commissaire de police de sûreté était plus interrogatif : il s'y faisait l'écho d'un informateur dénonçant l'organisation clandestine communiste dans le camp sous la houlette, entre autres, du même Beaugrand ; dans sa conclusion, le commissaire faisait part de ses doutes mais réclamait la nomination d'un inspecteur pour surveiller toute velléité de ce type. Il citait également la fiche de l'ancien élu communiste :

« Attitude politique : n'a jamais manifesté d'opinion politique au camp.

Attitude générale : homme de confiance du camp, a très bien compris son rôle, très bonne tenue, discipliné, déférent, s'engage d'autre part à ne pas reprendre d'activité politique le 4/6/43. Avis favorable ».

L'impression favorable ne valait donc pas seulement pour l'intendant de police mais également pour les autorités du camp. On apprend également qu'il avait signé l'engagement de réserve ouvrant la voie à une éventuelle libération. Cela était confirmé quelques mois plus tard par l'inspecteur des RG en charge de la surveillance du camp qui appelait cependant à se méfier du ralliement proclamé au nouvel ordre social et à la personne du maréchal en cas de libération : « il semble qu'on ne doive accorder à [sa] déclaration qu'une

confiance tout à fait limitée ». Il ne pouvait s'agir pour autant de le classer au rang des « durs » qu'il était prévu de transférer à Voves.

De fait ces transferts croisés entre Pithiviers et Voves allaient changer la situation. Il était donc prévu à l'origine de réserver à Voves les militants communistes irrécupérables et à Pithiviers les moins virulents, sinon les plus tièdes. Bureaucratie oblige, de nombreux « durs » se retrouvèrent à Pithiviers et des « mous » à Voves et la logique même du projet fut remise en question. La position de Beaugrand s'en trouva grandement fragilisée au point qu'en juin 1944 il demanda à être muté dans un autre camp : on l'accusait de s'être rallié au régime et de servir d'indicateur. C'est à cette époque que le nom de Beaugrand apparut dans la littérature communiste, inscrit sur une liste noire comme « désorganisateur de la Résistance au camp de Pithiviers au profit de l'officine hitlérienne dite POPF ».

Longtemps reconnu aussi bien par la direction du camp que par ses camarades internés comme un intermédiaire et un cadre de confiance, Beaugrand avait vu sa situation basculer au moment de l'arrivée de nouveaux internés communistes, sans doute plus déterminés dans leurs convictions. Même si le POPF n'eut en l'occurrence aucun rôle dans cette affaire, le cas de Georges Beaugrand illustre les tensions réelles entre communistes ou présumés tels¹⁸.

On en trouve un autre exemple dans le document exceptionnel que constitue le long journal de détention à Saint-Paul d'Eyjeaux rédigé au moment des événements par l'ancien secrétaire de Marx Dormoy, **Georges Rougeron**. Ce militant socialiste de l'Allier y revint à plusieurs reprises sur les conflits politiques parmi les internés. Il évoquait ainsi en octobre 1942 un accrochage

¹⁸ Biographie de Georges Beaugrand par Claude Pennetier in Jean Maitron et Claude Pennetier dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit., tome 18. Note de l'intendant de police au préfet régional, 26 juillet 1943 (compte rendu de la visite du 22), AD Loiret 6392 ; commissaire de police de sûreté Paul Ménudier au commissaire principal, 28 septembre 1943, AD Loiret 340887 ; inspecteur des RG au commissaire divisionnaire, 13 novembre 1943, AD Loiret 35135 ; note d'août 1944, AD Loiret 34111.

avec un militant communiste à l'orthodoxie datée ; à l'occasion d'un commentaire des dernières nouvelles, voici ce dernier revenir sur l'interdiction du PC reprochée à la SFIO :

« Et sur mon observation que, si l'on en est encore là, il sera difficile de construire dans l'avenir, mon interlocuteur de répondre :

- Nous n'avons pas besoin de vous pour construire dans l'avenir ; soyez tranquilles, vous n'avez pas à vous en préoccuper

- Ce n'est pas ainsi que l'on va à l'unité

- L'unité, nous la ferons tout seuls, sans vous, contre vous. Le grand responsable de la situation actuelle, c'est Blum ! »

Rougeron n'eut guère de difficultés à faire le tri entre ceux qu'il appelait les « amicaux » et les « hostiles » et à constater qu'à l'évidence ces derniers n'avaient pas suivi les évolutions récentes de la stratégie du PCF. La fin du Front populaire, l'approbation du pacte germano-soviétique et la dissolution des organisations communistes, la dénonciation de la guerre inter-impérialiste mettant dos à dos Allemagne, France et Angleterre, puis le soutien aux protagonistes d'une guerre juste contre le nazisme : il est vrai que l'accélération des événements et l'adaptation plus ou moins chaotique de la ligne politique ne pouvaient pas ne pas laisser de traces.

« J'ai posé à un communiste intelligent la question de savoir qui des 'hostiles' ou des 'amicaux' se trouve exprimer la pensée juste de ses camarades. Il a bien voulu me répondre qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter aux propos de gens tenus dans l'isolement depuis tant de temps et qui, par conséquent, sont dépourvus des éléments propres à réviser leur pensée ; les hommes sont aussi aigris par la détention. De toutes façons leur position actuelle est radicalement fautive ; il n'en faut tirer aucune conclusion définitive. »

Les tensions éventuelles entre militants politiques de différentes obédiences ne se limitaient pas, dans un camp, à des oppositions stratégiques ou tactiques. Quelques mois plus tard, en juillet 1943, Rougeron signale une opération de la direction cherchant à séparer systématiquement les communistes et les non communistes, ceux-ci dans le quartier E, ceux-là dans le D. La manœuvre était claire et visait à stigmatiser les communistes, mais elle pouvait s'appuyer, témoignait Rougeron, sur le sectarisme d'un nombre non négligeable d'entre eux, sur leur volonté d'accaparer toutes les fonctions intérieures du camp : « ils avaient pris l'aspect d'une sorte de théocratie ne

tenant aucun compte des autres tendances et résolue à les laisser à l'écart de la vie collective du camp ». Le contrôle des fonctions dévolues aux internés fut partout et toujours un enjeu essentiel. Partout il ne fut pas sans susciter des oppositions. Il ne s'agit pas ici de savoir si la lecture qu'en fait notre témoin est juste, mais de constater l'importance des occasions de conflits entre internés d'une même catégorie¹⁹.

Entre Juifs étrangers et israélites français

On retrouve une situation comparable parmi les internés juifs. Elle fut plus complexe encore car se combinaient des antagonismes sociaux, religieux et politiques. À lire les témoignages rédigés à l'époque on est loin de la vision irénique d'une communauté étroitement soudée dans et par le malheur qu'on a construite depuis. Loin de les avoir gommés, l'expérience internementale semble avoir attisé les antagonismes de toutes sortes qui étaient jusque-là restés théoriques tant ces gens vivaient dans des univers différents. Quel rapport en effet entre le notable parisien, fortement intégré dans la société française, et le juif orthodoxe arrivé en France dans les années 1930 ? Quel lien entre cet israélite français dont la judéité était d'ordre strictement religieux et non culturel et ce juif immigré communiste ou socialiste, de première ou de seconde génération, qui vivait sa judéité d'abord comme une appartenance culturelle et son attachement à la France terre d'asile comme l'illustration d'un engagement universaliste ? Quelle complicité possible entre le riche pharmacien et l'ouvrier fourreur ?

Christian Lazard fut arrêté le 3 juillet 1942. Avant son arrestation il tenait un journal personnel qu'il reprit comme interné. Il raconta son arrestation dont on ne retiendra qu'un point : il mit un complet qu'il n'aimait pas – précisait-il – et qui portait l'étoile jaune, laquelle était surmontée des cinq décorations qu'il

¹⁹ Georges Rougeron, *Journal ...*, cit., 21 et 23 octobre 1942, 11 juillet 1943.

avait gagnées sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale. Il ne pouvait comprendre qu'on puisse s'en prendre à lui alors même qu'il avait démontré son attachement irréductible à sa patrie jusqu'à risquer sa vie pour elle. Après un transfert au siège de la PQJ et une nuit au dépôt, il arrivait à Drancy. Affecté à une chambrée d'une cinquantaine d'hommes, il ne manifesta guère le sentiment d'une communauté d'appartenance et de souffrance :

« Je suis surtout frappé par l'extraordinaire variété de jargons employés par des Juifs de toute race et de tout poil et mon cœur se soulève d'indignation à l'idée d'être confondu avec toute cette racaille. J'ai reconnu qu'il y avait parmi eux beaucoup de braves gens, mais la plupart sont bruyants, bavards, raisonneurs, indisciplinés, presque tous antipathiques au premier abord, et généralement affreux ».

Ailleurs, il retrouva rapidement un avocat reconnu du barreau parisien, un commandant dans l'active et quelques amis avec lesquels le partage solidaire des colis semble moins poser de problèmes. « Mais à côté de ces rares amis, que de types à fuir, avocats bavards ou commerçants vulgaires, sans parler de l'invraisemblable horde de Polaks, d'Allemands, d'Algériens et de Levantins au milieu de laquelle notre petite poignée de 'Français d'origine' est complètement noyée ». Il était confronté à un autre monde et cette altérité tenait autant aux personnes qu'ils côtoyaient qu'au lieu où il se trouvait enfermé²⁰.

Henri Jacob appartenait au même milieu. Il fut arrêté le 12 décembre 1941 dans le cadre d'une opération des autorités d'occupation visant les notables juifs parisiens. Très affaibli, il fut hospitalisé au moment du transfert à Drancy puis, une nouvelle fois, au moment du départ du premier convoi. Il échappa ainsi à la déportation et quitta le camp de Compiègne le 11 avril 1942. Notes personnelles écrites au jour le jour sur un cahier d'écolier et correspondance à sa famille constituent une source exceptionnelle sur les conditions dramatiques de l'internement à Compiègne pendant l'hiver 1941-1942. Elles confortent le témoignage de Christian Lazard. À plusieurs reprises, dans son journal, Henri Jacob revient sur les notables qui l'entouraient, tel directeur commercial avec lequel il avait eu des relations d'affaires, un grand

²⁰ Journal de Christian Lazard, AN 72AJ287.

avocat du barreau parisien, l'ingénieur qui avait dessiné les plans du « Normandie » ou un président de cour d'assises. Ces remarques répétées révèlent une grande complicité intellectuelle et sociale ; elles traduisent aussi la stupéfaction de voir ainsi traités des représentants éminents de l'élite nationale dont les nombreuses décorations, à titre civil et militaire, prouvaient la contribution majeure à l'honneur et à la grandeur de la France.

La force de leur solidarité était renforcée par la cohabitation difficile avec des Juifs étrangers, souvent d'origine modeste. Le voilà évoquer, dans une lettre, « la promiscuité en quantité des échappés de la rue des Rosiers » ou s'indigner, dans son journal, que des étrangers soient libérés « pendant que des Français qui avaient fait leur devoir pendant la guerre 14-18 étaient maintenus prisonniers ». Au-delà, Henri Jacob rapporte un débat très riche d'enseignements avec un juif roumain nommé Goldenberg. Ce dernier lui avançait qu'être juif était une nationalité et qu'on était juif avant d'être français, allemand ou roumain ; « je lui répondis que j'étais d'un avis diamétralement opposé au sien, que j'étais uniquement et fermement FRANÇAIS [*sic* maj.] et que j'étais israélite uniquement parce que mes parents étaient de cette religion, mais que pour moi c'était une question absolument secondaire ». Il se dit alors soutenu par tous ses camarades français tandis que les Roumains soutenaient l'avis de Goldenberg. Dans son for intérieur, troublé par cette différence si drastique dont il n'avait pas encore pris conscience, Jacob avançait même une hypothèse sur le lien entre le racisme hitlérien et cette conception de la judéité : « C'est peut-être de [cette] conception que vient la haine du juif telle que la pratique Hitler. Ce bandit fait de notre religion une 'race' à laquelle il a voué toute sa haine ; pour nous, Français, ce n'est qu'une religion qui est, dans ma génération, plus ou moins suivie ».²¹

²¹ Henri Jacob, "Mes souvenirs de Compiègne 12 décembre 1941 – 11 avril 1942", et correspondance depuis le camp, archives privées Claude Bloch. Nous remercions vivement Claude Bloch de nous avoir communiqué ce document d'une grande richesse.

Le cas est particulier, s'il n'est pas unique. Il nous renforce dans l'idée d'un monde de l'internement marqué d'abord par sa profonde diversité. Les fichiers nous ont montré des populations aux caractérisations fortement différenciées. Les motifs expliquent pour beaucoup ces différences mais, comme on l'a vu, l'appartenance sociale imposa ses lignes de clivage, accentuées souvent par l'épreuve. Être également victimes des mêmes pouvoirs aurait pu rapprocher : il semble bien que les antagonismes politiques aient en général perduré, exploités le cas échéant par les instances de contrôle. Inutile donc de chercher un profil type d'interné. Inutile également d'imaginer un milieu uni dans et par la souffrance. L'internement fut-il un enrichissement par l'expérience de la différence ? Rien n'est moins sûr.

Dans son précieux journal, Georges Rougeron y revient à plusieurs reprises. Ici il remarque un certain apprentissage de la tolérance politique. Là, le plus souvent, il se montre très pessimiste sur la « leçon » des camps. Nous sommes le 28 juin 1943, neuf mois après son arrestation :

« Et ainsi, pendant des mois, des hommes continuant à se côtoyer sans s'apprendre, à vivre en commun sans se comprendre. La plupart retourneront dans la vie normale sans être plus instruits, plus éclairés ni meilleurs qu'avant cette épreuve, simplement parce qu'il n'ont pas voulu, parce qu'ils n'ont point éprouvé le besoin de se refaire, ou de se compléter, les uns par insuffisance, les autres par orgueil spirituels. Finissons-en donc avec la légende des camps où se forment les caractères et où se trempent les énergies : ce n'est pas vrai, ou plutôt ce n'est vrai que pour ceux qui le veulent, et ils ne sont qu'une minorité à élever le niveau quotidien de leurs pensées ».

Au fond, l'internement révèle plus qu'il ne transforme, il radicalise plus qu'il n'estompe :

« 24 octobre 1942. [...] La vie du camp est une sévère épreuve, en même temps qu'une infaillible sélection. L'homme s'y révèle tel qu'il est réellement, après avoir dépouillé le vernis imposé par les nécessités de la vie 'civile'. On y côtoie la grandeur et la bassesse, la générosité inlassable et le féroce égoïsme, le sacrifice, dans sa plénitude, accepté, sans défaillance, pour l'idée et le lâche abandon devant l'adversité, l'honneur du militant et la honte du mouchard. C'est l'humanité entière, avec le bon et le mauvais - il n'y a presque pas de place pour la médiocrité morale - qui se trouve concentré entre nos fils de fer ».

L'analyse ne vaut pas que pour les camps de politiques. Dans ses souvenirs, Eugen Neter a tiré les mêmes leçons de son internement à Gurs et trouvé les

mêmes mots pour évoquer la dialectique complexe entre, d'une part, l'individu et le groupe, d'autre part, la personnalité et la situation :

« La vie communautaire dans les baraques enlève les badigeons et montre chacun d'entre nous dans toute sa nudité psychique. [...] Les forts se révèlent plus forts et les faibles plus faibles. Celui qui était déjà chez lui intéressé devient égoïste, le mesquin devient avare, le mou sans consistance, le bon meilleur encore et le valeureux énergique ».²²

²² Georges Rougeron, *cit.*, 28 juin 1943 et 24 octobre 1942 ; Eugen Neter, *op. cit.*, p. 14, cité par Claude Laharie, *op. cit.*, p. 289.

Chapitre 20

L'état d'esprit des internés

Si les internés constituent d'abord une juxtaposition d'individualités et de groupes souvent spécifiés, parler au singulier de leur état d'esprit peut sembler une gageure. Cependant, la différence tient moins dans la situation que dans la manière de l'appréhender. Ainsi de l'angoisse du temps, temps long des habitudes, de l'ennui et de l'oisiveté, du ravitaillement toujours insuffisant et des contacts avec l'extérieur, de l'anticipation des événements collectifs (la Libération) ou individuels (la libération), temps court des exécutions d'otages, des transferts ou des déportations.

L'ANGOISSE DE LA DUREE

Quand il s'agit de parler de temps long, la question ne peut se poser également à tous ; si, par exemple, elle se posa pour les Juifs arrêtés en 1941 en zone Nord, elle est absurde pour les Juifs raflés l'année suivante pour être déportés après quelques semaines passées dans des camps de transit, antichambre de la déportation et de la mort.

Comme Henri Jacob, Georges Kohn fut arrêté le 12 décembre 1941. Comme lui, il fut transféré à Compiègne et connut des conditions d'internement parmi les plus dramatiques qu'on ait connu alors. Dans son journal, il relevait, à la date du 27 janvier 1942, qu'une cinquantaine d'internés venait d'arriver de Drancy ; à Drancy ils avaient droit depuis peu à correspondance et colis, tandis

qu'à Compiègne ils furent mis « au même régime que nous, c'est-à-dire le secret, la faim et l'oisiveté ». Suivant le lieu et suivant la période, les internés ne furent pas également touchés, mais ils le furent tous plus ou moins et Georges Kohn résumait bien ici les trois contraintes obsédantes de la vie d'un interné²³.

Une oisiveté destructrice

La vie dans le camp était marquée d'abord par l'habitude et par l'ennui. Qu'on se tourne vers l'Inspection générale des camps ou les directeurs, les internés ou les œuvres d'entraide, la conclusion était la même : l'oisiveté constituait à la fois un ennemi majeur et un défi. L'enjeu était accessoirement économique : cela pouvait permettre de pallier tant soit peu les insuffisances du ravitaillement. Le travail avait d'abord valeur de soutien moral. Dans son « rapport sur la vie des Israélites au camp de Gurs (1^{er} novembre 1940 – 31 octobre 1943) », Siegbert Plastereck, interné à Gurs même où il fut le représentant de la Hicem (œuvre d'aide à l'émigration), insiste sur cette dimension : ceux qui travaillaient résistaient mieux à la dérive de l'internement, se soignaient mieux et, au bout du compte, défendaient leur intégrité physique et morale ; ils se laissaient moins envahir par les souvenirs d'un passé heureux et la douleur du présent. Le cas de Gurs est exemplaire car les conditions d'internement y furent extrêmes dans le cas français ; or, nous dit Plastereck, quiconque partageait tant soit peu le drame des internés n'avait de cesse de mener aussi ce combat contre l'oisiveté destructrice²⁴. L'inspecteur général des camps, André Jean-Faure, ne raisonnait pas exactement dans les mêmes termes, mais à chacune de ses visites, quel que fût le camp, il s'enquérissait du travail des internés, ici donnant un satisfecit, là relevant les insuffisances, avec toujours à l'appui tel exemple de camp où la mise en culture de champs

²³ Journal de Georges Kohn (extraits), *cit.*, 27 janvier 1942.

²⁴ Siegbert Plastereck, "rapport sur la vie des Israélites au camp de Gurs (1^{er} novembre 1940 – 31 octobre 1943)", cité par Claude Laharie, *op. cit.*, pp. 283-284.

importants en bordure présentait le double avantage de compléter les ressources du ravitaillement et de participer à la réintégration sociale. Car dans la logique de Jean-Faure, l'internement ne pouvait être conçu ni comme une peine, ni comme une mesure d'exclusion définitive : tout interné avait pour vocation à court ou moyen terme à réintégrer la société. Dès lors, l'internement avait une fonction morale et éducative. Confronté à la dure réalité, il en revint rapidement, la formule ayant bientôt valeur incantatoire.

Autant dire que Bossuet fit également figure d'exception. À l'issue de sa visite d'inspection en Afrique du Nord, Jean-Faure raconta ainsi en mai 1942 que le centre était « une véritable ruche ». Presque tous travaillaient, répartis en trois catégories : les ouvriers confirmés travaillaient en atelier, tant au camp qu'à l'extérieur et ils étaient (petitement) rémunérés ; certains ouvriers non confirmés étaient également rémunérés et se voyaient confier des emplois réguliers comme l'entretien sanitaire ou les corvées d'eau ; enfin, on confiait à des ouvriers non confirmés et non appointés (en général les intellectuels et les mauvais esprits) les corvées du service général du camp. À l'extérieur se trouvaient trois chantiers d'abattage de bois, de carbonisation et d'extraction de pierres, tandis que les travaux pour l'amélioration du camp étaient dirigés par un ancien entrepreneur de travaux publics, alors interné. La lecture du fichier des internés [cf. chapitre 19] confirme la diversité des tâches : menuiserie, forge, scierie, ferblanterie, saboterie, tannerie, électricité, peinture, maçonnerie, coiffure, service des magasins, chantiers extérieurs etc. Pour autant, confie André Jean-Faure, certains de ces ateliers avaient dû suspendre leurs activités faute de matières premières²⁵.

Le chargé de mission de l'IGC en zone Nord revint aussi ravi d'une visite d'inspection dans le camp d'Écrouves, en Meurthe-et-Moselle. Le camp avait ouvert en août 1941. En février 1942, l'inspecteur relevait que sur les 93 internés alors présents, 35 se rendaient chaque jour à la forêt domaniale de

²⁵ Rapport d'André Jean-Faure sur les centres d'Afrique du Nord, transmis le 16 mai 1942, AN F7 15111.

la Reine, à une vingtaine de kilomètres de Toul, pour abattre des coupes au profit d'un exploitant forestier. Toutes les quinzaines, un salaire était versé à chacun en fonction du nombre de stères débitées et viré à la Banque de France au compte du camp, la somme étant portée au crédit de l'intéressé. On apprend en outre que la plupart des travaux nécessaires à la remise en état du camp furent accomplis par les internés eux-mêmes ; et il y avait beaucoup à faire. Il est vrai que le chef de camp était un ancien entrepreneur. Les internés terrassiers se chargèrent, quant à eux, de construire un réseau de canalisations dans tout le camp et de le relier à un château d'eau disposant d'une pompe centrifuge ; en août 1941, il n'y avait pas d'alimentation en eau potable et il fallait chercher à 400 m de là de quoi remplir tonneaux et bassines. Le même inspecteur revint en décembre 1943. Il s'y trouvait alors 250 internés (163 politiques, 29 marché-noir, 34 droits communs, 8 indésirables étrangers, 15 Juifs). La direction n'était plus la même, mais le travail des internés restait la règle. Jusqu'en juillet 1943, il y avait quatre catégories de travailleurs internés. Les 2/5^e formaient les employés permanents du camp. Quelques autres étaient employés comme peintres ou maçons par des entreprises locales. Installés dans les encasernements voisins, les Allemands, très présents dans la zone réservée, demandaient régulièrement des volontaires ou imposaient des réquisitions pour l'exécution de diverses corvées, en général le ramassage et le stockage du bois, de la houille, du foin ou du blé. Pour des raisons non éclaircies, les demandes cessèrent à partir de l'été 1943. On sait en revanche pourquoi l'on suspendit les chantiers forestiers qui fonctionnèrent entre novembre 1942 et octobre 1943 au profit d'une entreprise locale et auxquels furent affectés régulièrement quelque 60 internés : du 1^{er} juillet au 14 octobre 1943, on compta 47 évasions dues aussi bien aux négligences des escortes allemandes qu'aux complicités des gardiens français²⁶.

Pénurie de matières premières à Bossuet, évasions à Écrouves : si le travail des internés resta la règle dans ces deux camps, on trouve ici deux

²⁶ Rapports de Lebègue, chargé de mission de l'IGC, sur le camp d'Écrouves, 19 février 1942 et 10 décembre 1943, AN F7 15101.

raisons majeures qui bridèrent ailleurs les bonnes volontés. Il faut y ajouter la mauvaise volonté et le manque d'autorité du commandant du camp, comme ce fut le cas à Gaillon en 1942, où le travail se limitait aux corvées indispensables à l'organisation du camp. Il fallait éventuellement que le camp disposât de terrains de qualité susceptibles d'être exploités, comme à Saint-Sulpice-la-Pointe. Enfin si, comme nous l'apprend un rapport du commandant adjoint du camp de Beaune-la-Rolande daté du 7 octobre 1942, tous les travaux ou corvées extérieurs furent supprimés le 15 avril 1942, les évasions, déjà nombreuses dans ces chantiers, devenaient inacceptables alors même que partaient les premiers convois. Dans le même esprit, les autorités se montrèrent de plus en plus réticentes à mesure qu'évolua la situation internationale et que se précisa la menace allemande sur les internés²⁷.

Au total, l'oisiveté fut la dominante sinon la règle dans les camps français ; cela ne fut pas sans fragiliser encore la population internée et sans déstabiliser l'ensemble du système.

Une faim constamment présente

Nous avons déjà consacré de longs développements aussi bien aux problèmes de ravitaillement qu'à la morbidité et à la mortalité liées à la faim [voir en particulier chapitre 7]. Il est vrai que la faim est constamment évoquée dans les témoignages mais aussi dans les documents officiels. Cette situation n'était pas propre aux internés en cette période de disette dans les villes, mais elle touchait des organismes déjà très affaiblis physiquement et psychologiquement par l'enfermement. Le repas se résumait souvent en une « soupe » midi et soir, en fait quelques légumes bouillis dans beaucoup d'eau ; on y ajoutait parfois quelque os ou une couenne de lard – « ces jours-là, c'était le festin » raconte

²⁷ Rapport de Lebègue (IGC) sur le camp de Gaillon, 21 février 1942, AN F7 15097 ; rapport du lieutenant Rouillon, commandant adjoint du camp de Beaune-la-Rolande, sur l'organisation du camp, 7 octobre 1942, AD Loiret 25859 ;

Laurette Alexis Monet, envoyée par la Cimade au camp de Nexon. Le plat principal était constitué d'un mélange de légumes, le plus souvent des rutabagas, des topinambours ou des carottes. À Saint-Paul, dans un camp qui ne fut pas le pire, Georges Rougeron revint régulièrement sur le sujet. En une phrase lapidaire, mélange d'informations précises et d'humour cinglant bien à l'image de son journal, il résumait ainsi la situation au 31 décembre 1942 :

« Dernier trimestre : 212 entrées, 134 libérations ; 128 repas avec carottes, 12 avec rutas ».

Trois semaines plus tard, changement de régime :

« Après les carottes, enfin épuisées, les topinambours font leur apparition, accueillis dans une défaveur générale. Aurions-nous changé notre cheval borgne pour un aveugle ? C'est d'autant plus à craindre qu'il est entré plusieurs fourgons des peu ragoûtants tubercules ».

Et d'évoquer bientôt la figure originale de ce colonel, le « colonel rutas » comme il était surnommé dans le camp où ses collègues officiers n'appréciaient guère ce collègue qui se portait toujours volontaire pour la corvée de pluches, s'y adonnant avec une extrême précision afin d'éviter tout gâchis et prenant soin de ramasser ensuite, plus ou moins discrètement, les pluches laissées par d'autres moins méticuleux. À Compiègne, en février 1942, la mort avait déjà fait des ravages parmi les internés juifs. Si le « colonel-rutas » faisait figure d'original là où déjà, cependant, l'affaiblissement des organismes était général, il n'y avait plus de place pour l'humour dans cette situation extrême : le 21 février, Georges Kohn rapportait ainsi la recette de soupe aux pluches. Le principe en était simple : on allait ramasser en cuisine les épluchures de pommes de terre, de navets ou de rutabagas qu'on faisait macérer dans de l'eau ; si la faim était bientôt momentanément calmée, on était bien sûr malade la nuit suivante ; « mais comme le lendemain on est de nouveau torturé par la faim, on recommence »²⁸.

L'isolement et la promiscuité

²⁸ Laurette Alexis-Monet, *Les Miradors de Vichy*, Paris, Les Éditions de Paris, 1994, p. 82 ; Georges Rougeron, *cit.*, 31 décembre 1942, 19 et 24 janvier 1943, 2 et 19 mai 1943 ; Georges Kohn, *cit.*, 21 février 1942.

La situation fut d'autant plus dramatique à Compiègne que durant ces quelques mois, les internés juifs furent pratiquement coupés du monde extérieur. Longtemps en effet, les courriers et les colis y furent interdits. Nous avons vu à plusieurs reprises, indirectement, l'importance de ces liens avec l'extérieur. Ainsi des colis cruciaux pour améliorer l'ordinaire ou permettre de mieux se protéger contre le froid. Quant aux lettres échangées avec les parents et les amis, elles représentaient un soutien moral indispensable. Nombre des trafics que nous avons signalés [cf. chapitre 12] consistaient en des transferts clandestins de lettres et de colis, le plus souvent contre rémunération, quand les colis n'étaient pas confisqués au passage. De même, les chefs de camp savaient l'importance de ces liens, mêmes ténus, avec l'extérieur : quand il s'agissait de prendre une sanction collective, ils commençaient par supprimer les visites, puis le courrier et les colis. Il en fut ainsi à Voves où, après une évasion spectaculaire, les visites furent suspendues entre septembre 1942 et juillet 1943 ! En temps normal, sur l'ensemble du territoire, la règle était la suivante, même si elle put varier avec le temps et le lieu : au maximum un colis de 5 kilos par mois et deux lettres par semaine.

Le pendant de cet isolement avec l'extérieur était la promiscuité avec les autres internés. On imagine aisément l'épreuve que constitua pour beaucoup cette cohabitation forcée où, en outre, l'intimité était contrainte par le principe même de l'internement et par les conditions concrètes dans lesquelles il dût être subi. Les témoins ne s'attardent guère sur cet aspect des choses, si ce n'est pour l'évoquer en termes généraux. Cependant on peut glaner ici ou là des remarques incidentes fort révélatrices. On a retrouvé ainsi un pensum du directeur de La Lande-des-Monts à l'adresse des jeunes, un jour d'été : dans un discours très paternaliste, il révélait un conflit de générations dans ce camp familial, la tenue très légère des jeunes sportifs, les chahuts répétés le soir, au-delà de 22 heures, une certaine intolérance braquant manifestement les internés plus âgés. La personnalité du directeur et la particularité de ce centre semi-

ouvert expliquent la tonalité de ces remarques. Il en allait tout autrement à Rivesaltes qui se voulait, à l'origine, une solution à la crise des camps de zone Sud à l'automne 1940. La dureté du climat, la faiblesse physique des internés et les difficultés de ravitaillement en décidèrent tout autrement. Dans les mois qui suivirent, une promiscuité dramatique fut la règle qui ne fut pas sans conséquence sur les rapports entre générations et sur la personnalité des enfants et des adolescents. Les œuvres d'assistance tentèrent de fournir des cadres et des règles si contradictoires avec l'expérience dramatique du réel.

Mais, dans la plupart des camps, la promiscuité s'accompagnait de la détresse sexuelle. Encore une fois il y a peu à dire car les témoignages sont rares et le sujet est souvent occulté. Pour une part de ces hommes internés, la faiblesse physiologique signifiait l'impuissance, comme Laurette Alexis-Monet a su en porter témoignage en quelques mots : « Dès l'entrée [d'une baraque de Nexon] je vois un homme sur un des lits du bas. Il est assis, le pantalon baissé, la main sur son sexe. Il me prend à témoin : 'J'essaie... mais même ça, ça ne marche plus'... Il est un degré de détresse où la pudeur perd son sens ». Pour d'autres, c'est la continence sexuelle qui fut difficile à supporter. On trouve ainsi la réflexion que rapporta l'IGC Milliat à l'issue d'une rencontre avec les chefs de baraques à Rouillé, en octobre 1943 :

« Il y a une autre question assez délicate qui a été soulevée devant moi. Sa solution me paraît difficilement réalisable et je n'en aurais pas fait état, sachant combien cela peut prêter à sourire, si je ne m'étais fait un devoir d'enregistrer fidèlement les vœux qui m'ont été présentés dans des formes correctes : il s'agit de la 'torture' (le mot est de l'interné lui-même) morale et physique due à la grande continence dans laquelle sont astreints ces hommes. Ils souhaiteraient avoir la permission de recevoir leur femme légitime autrement que derrière des grilles isolées l'une de l'autre de plus d'un mètre... Avec une franchise toute brutale, mais combien sincère, mon interlocuteur ne m'a pas caché que le moral et les mœurs du camp se ressentaient beaucoup de cet état de fait ».

Le récit du préfet Milliat traduit son incapacité à mesurer la réalité du problème. L'interné évoquait également à mots à peine voilés cette autre caractéristique du milieu carcéral que sont les relations homosexuelles

évidemment favorisées par la situation et, le cas échéant, obtenues par la contrainte. Outre cette allusion, les rapports de l'administration étaient muets sur le sujet. Il est symptomatique que la seule référence explicite que nous ayons trouvée à des « relations contre nature » concerne les souteneurs et repris de justice de Sisteron ; au-delà de l'expression traditionnelle pour l'époque, André Jean-Faure alertait les services sur des individus « gravement atteints par les déchéances physiques et morales dans lesquelles ils [avaient] vécu », tous ou presque syphilitiques ce qui annonçait d'évidence une contamination vénérienne. Compte tenu de la personnalité des personnes concernées et de la médicalisation du discours, la situation était discible²⁹.

LA « DOUCHE ECOSSAISE »

Septembre 1942 : arrêté à Paris le 12 décembre 1941, Henri Bloch avait été transféré de Paris à Compiègne, puis de Compiègne à Drancy et, comme « conjoint d'aryenne » de Drancy à Pithiviers :

« Brusquement, coup de tonnerre. On prépare une baraque pour la fouille ; il va y avoir une déportation. La PQJ [Police aux questions juives] de Paris arrive. Ceux qui se croyaient à l'abri vont partir et la cérémonie familière à Drancy eut lieu pour tous les Français non conjoints d'aryennes pour la plupart ; c'était la douche écossaise qui continuait »³⁰.

Les situations furent plus ou moins dramatiques, les enjeux plus ou moins importants mais on retrouve partout ces fluctuations courtes de l'état d'esprit, cette tyrannie de l'événement subi le plus souvent, quelquefois suscité. Évoquons quelques cas.

À partir de l'automne 1941, les internés politiques furent ainsi confrontés à une angoisse d'un nouveau type : après les premiers attentats individuels et la

²⁹ Rapport de Robert Milliat sur Rouillé, 25 octobre 1943, AD Vienne 104W99 ; rapport d'André Jean-Faure sur Sisteron, 7 juillet 1942, F7 15093 ; Laurette Alexis-Monet, *op. cit.*, p. 78.

³⁰ Témoignage d'Henri Bloch, 13 août 1951, fonds CH2GM, arch. IHTP.

réaction allemande, ils étaient constamment sous la menace d'être pris comme otages et exécutés, comme le furent les 27 de Châteaubriant. La réaction varia en fonction de la conviction des présents : à Choisel – nous indique le chef de camp – la dominante était à la discipline et au silence, tandis que les militants les plus actifs, et donc les premiers visés, prenaient leurs dispositions pour le cas où ; pour autant l'angoisse était latente d'autant que tous savaient qu'il ne pouvait être question pour le PCF de revenir sur sa nouvelle stratégie. À Aincourt où la population internée fut, on l'a vu, plus mélangée, les communistes en rupture ou même les plus tièdes furent nécessairement traumatisés par cette menace de mort ; risquer la mort pour un engagement qu'ils reniaient plus ou moins était bien sûr d'autant plus insupportable. Cette angoisse profita d'évidence au POPF qui cherchait à gagner à sa cause des internés troublés, en outre, par les fluctuations de ligne du PCF. Mais la crainte de représailles ne fut pas seulement liée au développement de la lutte armée. On apprend ainsi qu'à l'été 1944, à Saint-Sulpice-la-Pointe, les politiques s'opposèrent, avec succès, à l'évasion de droits communs, car ils craignaient, à juste titre, les réactions des Allemands encore présents dans le village voisin.

Les politiques furent également concernés par la décision soudaine du gouvernement français de transférer en Afrique du Nord les militants considérés comme les plus dangereux. Si, au bout du compte, les conditions de vie à Bossuet (sinon à Djelfa) furent meilleures qu'en métropole et si tous ces hommes échappaient ainsi à une éventuelle déportation et furent libérés bien avant leurs camarades, ce transfert fut perçu tout autrement quand, au début de 1941, la nouvelle parvint dans les camps de politiques. Dans une lettre du 1^{er} avril 1941, parvenue à l'Internationale communiste à Moscou via la filière suisse, un responsable communiste du Vernet qualifiait la situation de « désespérée » : envoyer les militants en Afrique du Nord, c'était les promettre à la mort lente car, coupées du monde, les autorités françaises n'étaient plus là sous un « certain contrôle de l'opinion publique » ; en outre les bruits qui circulaient d'affecter ces hommes à la construction du transsaharien ne pouvaient laisser d'inquiéter. Au même moment, les premiers échos reçus de la

situation à Djelfa confirmèrent les internés du Vernet dans leur conviction et dans leurs craintes et cela ne fut pas sans conséquences. Ainsi dans un rapport couvrant la seconde quinzaine de mai 1941, le chef de camp constatait une augmentation très sensible des demandes de travail volontaire en Allemagne et de rapatriement, qu'il associait sans l'ombre d'un doute à la menace qui couvait de nouveaux transferts en Algérie. Le mois suivant, le service de la censure citait longuement la lettre d'un interbrigadiste italien ; ce militant communiste toujours convaincu expliquait à sa sœur qu'il avait demandé, comme nombre de ses camarades, à être rapatrié en Italie : « Nous avons dû choisir entre l'Afrique et l'Italie ». La question se posa avec plus d'acuité encore pour les Espagnols qui n'étaient plus que quelques milliers derrière les barbelés, pour l'essentiel également au Vernet. Dans une note du 30 mai 1941, le directeur du camp notait ainsi qu'internés depuis plus de deux ans, ils étaient las de la situation et redoutaient par-dessus tout le transfert en Algérie. À l'exception de ceux qui avaient occupé des responsabilités pendant la guerre civile, ils préféraient affronter la rigueur des tribunaux espagnols, en espérant que Franco tiendrait les promesses nouvelles d'une large amnistie. Il fallait donc bien constater une augmentation très sensible des demandes de rapatriement depuis quelques mois³¹.

Ainsi le rapatriement n'était plus perçu à l'identique. L'attente était toujours là et l'inquiétude présente, mais la possibilité de retourner au pays devenait un horizon d'attente, un espoir par défaut. Pour éviter le pire.

La question se posa dans une forme comparable pour le travail volontaire en Allemagne. On craignait certes les bombardements, mais on pesait avantages et désavantages. En 1941, les demandes furent nombreuses toujours pour les mêmes raisons. En 1943, il en alla autrement au regard de l'évolution de la situation mondiale, sans compter qu'il ne pouvait plus être question d'un

³¹ Lettre à Rakosi du 8 avril 1941 (Bâle) citant une correspondance du 1^{er} (Le Vernet), Moscou, CRCEDHC, 517/3/29 ; rapport du directeur du Vernet, seconde quinzaine de mai, AD Ariège 5W131 ; lettre de L. V. à T. V., cité dans le rapport mensuel de juin 1941, *ibid.* ; lettre du chef du camp du Vernet au préfet de l'Ariège, 30 mai 1941, AD Ariège 5W373.

envoi en Afrique du Nord où les troupes anglo-saxonnes avaient débarqué au mois de novembre précédent. Les ponctions de l'organisation Todt pour les chantiers de l'Atlantique furent différemment vécues. Il y eut certes des volontaires, mais beaucoup de départs furent contraints et les rapports administratifs se font l'écho de l'angoisse des partants comme de la solidarité de ceux qui restèrent. Ces ponctions étaient perçues, au fond, comme une déportation.

Ce fut tout spécialement le cas dans les camps de Français où les libérations furent nombreuses. Sinon pour les marché-noir qui savaient ne passer qu'un temps limité derrière les barbelés, la libération était toujours un événement exceptionnel par sa radicalité et son imprévisibilité. Là encore le journal de Georges Rougeron s'avère d'une grande richesse pour décrire les résultats psychologiques d'une telle situation. Il notait ainsi le 17 février 1943 qu'il était dès lors convaincu d'être pour très longtemps au camp ; il en prenait son parti et choisissait de s'adapter patiemment, d'attendre sans récriminer pour ne pas s'user ; « il n'empêche que je reverrai bien les miens avec bien du bonheur » concluait-il malgré tout. Le 24 avril, le ton était tout différent ; les libérations étaient nombreuses depuis quelques semaines et il espérait être bientôt du lot :

« Que cette semaine est donc interminable. Le voilà le supplice de tantale appliqué en collectivité ! On ne parle que libérations ; on les croyait pour un de ces jours, et elles n'arrivent pas. Ce sera la semaine prochaine, paraît-il. Même ceux qui n'espèrent point attendent, gagnés par la contagion. Quant aux 'possibles', ils passent de l'espoir au découragement, de la construction à l'abandon ; au réveil, au coucher, dans la journée, dans les rêves nocturnes, la libération est sans cesse présente, sans cesse fuyante, toujours attendue quand même. Les nerfs sont à fleur de peau ; la pire des tortures, là voici : c'est l'attente ; elle a gagné l'individu, elle l'a pris tout ; il a perdu sa vie normale. Si les civils savaient ce que c'est : attendre, quand on est prisonnier ! »³²

L'état d'esprit était étroitement lié aux angoisses de leur situation et à ses aléas conjoncturels ; la dominante était certes au pessimisme, mais les internés se raccrochaient au moindre espoir, à la moindre illusion. La vie derrière les barbelés avait ce caractère cyclothymique au rythme des informations vérifiées

³² Georges Rougeron, *cit.*, 17 février et 24 avril 1943.

ou des « bobards ». Qu'on l'appelle le « bobardement » comme à Saint-Paul, « radio-bobards » comme à Compiègne ou « radio-chiottes » comme à Drancy, le phénomène était partout le même, comme une caractéristique majeure de la vie de l'interné. La source était toujours mystérieuse mais l'information certifiée et sa seule répétition de proche en proche lui donnait statut de vérité absolue. Jusqu'à l'apparition d'une nouvelle rumeur. Cela valait aussi bien pour la situation internationale que pour les destinées individuelles. À Saint-Paul, le débarquement fut régulièrement annoncé, avec toujours la même certitude, tout au long de 1943, y compris quand les troupes foulèrent effectivement le sol de Sicile. Mais la rumeur n'avait pas nécessairement besoin d'une certaine probabilité pour se répandre. Ainsi, le commandant du camp de Beaune-la-Rolande raconte que le 2 août 1941 au soir, il dut disperser une manifestation improvisée des internés juifs sous sa surveillance : le bruit avait couru que les Russes avaient gagné la guerre, que la police de Paris était désarmée et que les gendarmes du camp s'étaient enfuis. Peu après, on annonçait à Drancy que le camp devait fermer le 25 novembre 1941.

La situation était d'autant plus difficile à évaluer qu'interféraient toujours les destinées individuelles ; sauf cas de misère absolue, on se dessinait un avenir au gré même des événements exceptionnels qu'on vivait. Arrêté en juillet 1942, Christian Lazard put échapper à la déportation comme « mari d'aryenne ». Il fut à ce titre transféré à Pithivers, où il crut cependant son heure venue quand un convoi fut préparé, en septembre 1942. Il pensait bien en outre que la mort était presque certaine, la mort lente pour le plus grand nombre, un « pogrom à froid ». Mais il échappa à la déportation et rejoignit Beaune-la-Rolande dans des conditions dantesques (« nous avons oublié les beautés de l'organisation de la nouvelle France »). La perception qu'il avait de son propre avenir lui permettait d'apprécier avec beaucoup d'optimisme les événements militaires : il évoque dans les dernières lignes de son journal le débarquement de troupes en Afrique du Nord, la contre-attaque des armées russes en plusieurs points et la crise de la main-d'œuvre en Allemagne : « Tous les espoirs sont

permis pour la fin de l'année ». Le 15 juillet 1943, Christian Lazard fut transféré à Drancy ; déporté deux jours plus tard, il fut gazé à Birkenau³³.

Si l'on retrouve des mécanismes psychologiques assez proches, il est donc bien difficile de reconstituer tant soit peu l'évolution de l'état d'esprit dans les camps d'internement. La situation était trop différente d'un camp à l'autre, d'une catégorie à une autre pour repérer des lignes de force. L'horizon d'attente était trop différent pour l'autoriser. Pour peu qu'on soit tant soit peu rassuré sur son avenir à court ou moyen terme, l'évolution du conflit mondial pouvait prendre le dessus. Chacun se raccrochait alors aux informations, vraies ou fausses, qu'on pouvait obtenir sur le devenir de la guerre et l'on retrouve les mouvements de l'opinion générale. Il n'est pas surprenant que le pessimisme soit de règle le second semestre 1943 à Brens où les internées devaient constater que la guerre traînait et que le débarquement tant attendu n'était pas encore pour cette année-là. À l'inverse, l'enthousiasme fut général, bien sûr, à l'annonce du débarquement en Normandie. Le 22 juin 1944, l'inspecteur des RG a ainsi résumé l'ambiance générale dans le camp de Pithiviers réservé alors aux politiques, en majorité : « L'invasion du territoire français par les anglo-saxons a jeté un grand enthousiasme parmi la majorité des internés qui, depuis longtemps déjà, s'entraînaient à la marche à pied en vue de rentrer chez eux, les moyens de transport ne permettant pas d'agir autrement ». Mais on ne peut guère aller au-delà car l'état d'esprit était fonction d'une combinaison complexe et évolutive entre la situation personnelle, les conditions de l'internement et le conflit mondial ; encore tous ces paramètres doivent-ils en outre être appréhendés au prisme du regard et de la représentation que chacun s'en faisait.

³³ Journal de Christian Lazard, *cit.*

Chapitre 21

Gestion et subversion

Autant l'état d'esprit des internés est difficile à cerner et les variables sont nombreuses qui le régissent, autant les informations sont plus concrètes sur le comportement collectif. On en revient à la distinction nécessaire entre l'opinion et l'action qui appellent deux registres d'analyse spécifiques. Pour autant la situation est compliquée par la coexistence de formes légales reconnues à ce titre par la direction du camp et de formes clandestines visant à subvertir les mécanismes de contrôle. Car il y eut bien dans chaque camp une participation des internés à la gestion du système et des formes plus ou moins élaborées de subversion, jusqu'à la résistance. Le « et » signifie également que le partage des tâches ne se fit que rarement entre les tenants de l'une et les adeptes des autres. Contrôler les postes de responsabilité participait d'une cogestion du système interne dont le bon fonctionnement passait en particulier par une judicieuse délégation de pouvoirs. Mais il en allait souvent de la survie mentale et, quelquefois physique, des internés. On a vu que le dilemme se posait dans des termes comparables parmi les œuvres d'entraide qui, en l'occurrence, furent souvent très étroitement associées à cette organisation légale des internés. Là aussi les cas de figure divergèrent, certains s'arc-boutant sur l'acceptation du système, d'autres, les plus nombreux, intégrant les actions clandestines (à un degré variable) dans leur vision de l'internement. Ainsi la coupure drastique entre gestion légale et clandestinité ne fut pas si nette qu'il semblerait *a priori*. D'autant qu'à l'inverse les internés les plus résignés se mirent souvent à l'écart du système.

LA GESTION DE L'INTERNEMENT PAR LES INTERNES

La comparaison avec les camps de concentration allemands a ses limites, d'autant que, sauf exception, l'administration française contrôlait la plupart des camps du territoire. La direction du camp ne mettait pas la responsabilité déléguée au service d'une destruction psychologique programmée. Son principal objectif était d'assurer un équilibre au système en s'assurant d'interlocuteurs efficaces. L'efficacité impliquait l'acceptation par les internés soumis à cette hiérarchie parallèle. Dans le même temps, la direction préférait certes un politique soumis à un militant forcené, mais un chef de baraque sans prise sur ses camarades ne lui servait à rien. Dans cette logique, il ne pouvait être question de s'appuyer sur les droits communs pour mâter les politiques : les premiers auraient pu se voir attribuer des pouvoirs suffisants pour imposer tout ou partie de leur loi mais ils constituaient un danger majeur pour l'équilibre d'un système auquel – on l'a vu – ils ne voulaient en rien se plier. Il reste quelques cas où la direction chercha à jouer, au sein d'une même catégorie, en général les politiques, sur les tensions, réelles, entre diverses composantes pour mieux assurer la surveillance de ceux qu'elle considérait comme les plus dangereux. Au total, on est donc loin de la logique concentrationnaire allemande.

Drancy, un cas limite

En la matière, le camp de Drancy présente un cas limite et exceptionnel où l'on poussa le plus loin la délégation de pouvoirs, dans la mesure où cette cogestion permettait de mieux mettre en œuvre les objectifs de l'occupant. Ce fut déjà le cas avec la transformation de Drancy en camp de transit ; ce fut bien

pire encore quand, en juillet 1943, les Allemands en prirent la direction. Georges Kohn illustre bien la première période, puisqu'il fut chef (interné) de camp entre le 7 mai 1942, peu après son arrivée de Compiègne et le départ des premiers convois, et le 4 juillet 1943, au moment du changement de tutelle. Nous avons déjà traité la question « de l'extérieur », en évoquant le comportement de l'UGIF-zone Nord [cf. chapitre 18] ; les notes de Kohn, le témoignage d'Henri Bloch et les consignes officielles permettent de voir ce qu'il en était « de l'intérieur ».

Le commandement du camp était déjà d'un extrême complexité, compte tenu de la double tutelle préfecture de police/préfecture de la Seine et du rôle dévolu aux gendarmes. En parallèle et en complément, le chef de camp interné était à la tête d'un réseau complexe de services. Parmi les services centraux, le bureau administratif avait une responsabilité particulière puisqu'en partaient les ordres aux chefs d'escaliers et aux chefs de services. Le service des effectifs remplissait des fiches pour chaque interné dès son arrivée ; le service social se chargeait de transmettre à l'UGIF les demandes de secours aux familles et, dans la mesure de ses maigres possibilités, répartissait vêtements et nourriture aux internés qui ne recevaient pas de colis ; quant aux colis, ils étaient rassemblés dans des annexes de l'UGIF d'où un autre service se chargeait du transfert et de la répartition à Drancy ; la distribution des lettres et des mandats, après passage de la censure, était assurée par le service du vaguemestre ; les services des cuisines et du matériel (entretien) étaient placés sous les ordres de l'économe, fonctionnaire de la préfecture de la Seine ; divers ateliers étaient organisés et devaient être dirigés ; enfin fonctionnait un important service médical, en liaison avec le médecin-chef du camp. À côté de ces services centraux, chaque chambre et chaque escalier disposait d'un chef.

Au cours d'un entretien avec le commissaire de police, commandant du camp, Georges Kohn avait résumé les difficultés de sa tâche :

« Mon rôle consiste à faire marcher le camp et à obtenir qu'il tourne rond malgré les ordres contradictoires ou inexécutables que je reçois des chefs, économe, capitaine de gendarmerie ou commandant du camp ».

Mais l'organisation des déportations donnait une autre dimension encore à cette responsabilité. Il y eut certes, comme ailleurs, le drame des quotas : le 25 juillet, Kohn signalait ainsi que depuis le début des déportations, des centaines d'internés s'étaient adressés à lui, espérant échapper au départ. La plupart du temps il ne pouvait rien faire, mais « chaque fois que j'obtiens de retenir un partant il y a un poids nouveau sur la conscience car un autre interné doit partir à la place de celui qui est retenu ». Mais il y eut plus grave encore. La gendarmerie avait pour charge d'organiser ces premiers grands convois ; la tragédie était accrue par l'incompétence et la brutalité des gendarmes ; s'ajoutait la cupidité des inspecteurs de la PQJ qui profitaient de l'occasion pour dépouiller les partants. Nouvelle contradiction : laisser faire sans réagir ou participer tant soit peu à l'organisation des convois ? Le chef de camp interné obtint bientôt d'organiser avec ses services la partie matérielle des départs. Constatant le comportement des gendarmes, une conférence au sommet tenue le 24 août 1942 à la préfecture de police et en présence du préfet décida que le service de surveillance intérieur ne serait plus assuré par les gendarmes mais par les internés eux-mêmes. Le lendemain, Georges Kohn recevait l'ordre d'organiser un service de police. Ce service d'ordre était constitué de trois brigades ; d'ordinaire, l'une d'entre elles était en action, la deuxième en réserve et la troisième au repos, mais, « lors des grands arrivages » précise Henri Bloch, les trois fonctionnaient simultanément. On appela ces internés les MSO (membres du service d'ordre), puis les MS. Les gendarmes ne s'occupèrent plus guère que de vérifier les colis et le courrier.

Avec la mise sous tutelle directe du camp par les Allemands, les contradictions s'aiguïsèrent encore. La première rencontre de Kohn avec la nouvelle tutelle fut en ce sens instructive. La hiérarchie internée aurait une certaine autonomie, d'autant que les gendarmes étaient confinés à la surveillance externe. Mais cette autonomie passait par l'organisation même des appels et des fouilles avant les départs. Chaque fois qu'une infraction aux ordres donnés était constatée, la sanction devait être de préférence collective et touchait le personnel du camp. Quelques jours plus tard, les Allemands

organisèrent même un service dit des « missionnaires », en fait des internés avaient charge d'aller chercher dans Paris les familles des futurs déportés et de les ramener au camp afin de les faire partir tous ensemble ; on sollicitait comme « missionnaires » des hommes qui avaient femme et enfants à Drancy pour limiter les évasions. Brunner dut rapidement renoncer à un système qui, en outre, ne donna pas les résultats espérés. Quoi qu'il en soit, une nouvelle direction s'était déjà imposée. « C'est un sentiment de grande délivrance de ne plus avoir à envisager d'appliquer des ordres données par des SD » conclut Georges Kohn. Faisant un compte rendu plutôt bienveillant d'une visite tardive (mai 1944), un représentant du CICR (J. de Morsier, mai 1944) résumait dans son compte rendu l'équilibre du système établi par Brunner :

« Les services allemands sont complètement en dehors du bloc et le capitaine Brunner n'a, du reste, avec lui que 3 ou 4 hommes. La garde extérieure est confiée à la gendarmerie française, tandis que celle de l'intérieur est complètement assurée par les internés eux-mêmes. »

Les israélites français originaires des départements de l'Est eurent un rôle déterminant dans le nouvel encadrement, espérant échapper ainsi à la déportation et trouvant sans doute dans leur origine sociale et nationale et dans leur compétence linguistique une légitimité à ainsi diriger. Cela n'empêcha pas le successeur de Kohn de mourir en déportation³⁴.

Le dialogue avec la hiérarchie internée : la dominante

Si important soit-il, puisque les Juifs déportés de France partirent en grande majorité de Drancy, on mesure bien qu'il s'agit d'un cas limite. Limite par son statut de camp de transit. Limite par le rôle qu'y tinrent les Allemands. La situation fut différente dans la plupart des camps français car la logique

³⁴ Sur le rôle des internés dans la gestion de Drancy, nous avons utilisé le journal de Georges Kohn (*cit.*), le témoignage d'Henri Bloch (*cit.*), les notes du commandement interné à partir de juillet 1943 (CDJC, DLXII 1 à 221) et le dossier d'instruction du procès de gendarmes de Drancy (arch. privées Serge Klarsfeld). Le procès verbal de visite de J. de Morsier, 10 mai 1944, pour le CICR, est reproduit in *Recueil de documents des archives du CICR...*, *op. cit.*, tome 2, pp. 891-894.

n'était pas la même. Dans les plus grands, les pouvoirs étaient délégués à une hiérarchie internée élaborée. Ainsi, à Gurs, en novembre 1941, un hébergé était placé à la tête de chaque îlot et servait d'interface entre les ordres de la direction et les revendications des hébergés. C'est lui qui veillait à la distribution des colis et du courrier, mais aussi à l'hygiène et à la propreté. Il était assisté d'un sous-chef, d'un secrétaire qui tenait le fichier des effectifs, d'un autre qui tenait les registres de sorties de l'îlot, d'un intendant pour la perception des vivres aux Subsistances, leur remise aux cuisines et aux hébergés et de deux vaguemestres, l'un pour les colis, l'autre pour le courrier. Dans chaque îlot se trouvait une baraque de commandement où se trouvait, en outre, une cuisine car, à Gurs, il n'y avait pas de cuisine commune pour tout le camp. Existait également un service médical, une baraque étant en général réservée aux vieillards et aux petits malades. Là, l'infirmière française était aidée, le plus souvent, d'un médecin et d'infirmières hébergés. Si possible, un chef social gérait enfin un fonds d'assistance aux plus démunis. À Gurs, l'îlot était donc le niveau de responsabilité principal, même si le chef d'îlot s'appuyait sur le réseau des chefs de baraques³⁵.

Ailleurs, le directeur du camp traitait directement avec les chefs de baraque. C'était le cas à Saint-Paul-d'Eyjeaux où ceux-ci étaient élus par les internés de chaque chambrée. Chaque vendredi ces délégués se réunissaient pour lister les revendications ou remarques à présenter au commandant du camp qu'ils rencontraient le lendemain. En outre, les chefs de baraque désignaient l'un d'entre eux qui représentait en quelque sorte l'ensemble de la collectivité internée. En juillet 1943, Georges Rougeron fut élu chef de baraque et il put mesurer l'ampleur de la tâche, plus absorbante que prévue commente-t-il : listes nominatives, gestion, douches, tabac, retrait de fonds hebdomadaires, communication des décisions du conseil des chefs de baraque et de l'administration et remontée des suggestions et doléances des internés : « Au fond il s'agit surtout de faire le 'tampon' entre les internés et la direction, donc

³⁵ Rapport d'André Jean-Faure, 10 novembre 1941, AN F7 15104.

d'avoir des embêtements de part et d'autre, comme il arrive toujours en pareil cas ». Les chefs de baraques étaient personnellement responsables de la tenue de leur chambrée ; au titre de leurs responsabilités, ils étaient déchargés de toute corvée³⁶.

Organiser la solidarité

Dans la plupart des cas se surimposaient des structures complémentaires visant à mieux organiser les cantines et la solidarité, les deux allant souvent de pair. Le système le plus élaboré fut mis en place au début de 1941 à Gurs où la situation catastrophique imposait des mesures d'urgence. L'autogestion put s'appuyer sur l'aide soutenue des œuvres d'assistance si présentes en zone Sud. Selon le témoignage du rabbin Kapel, venu très tôt inspecter les camps du sud-ouest au nom du rabbinat français, c'est lui-même qui suggéra l'idée à un interné, Léo Ansbasher, de fonder un comité d'assistance que les internés administreraient eux-mêmes. Quoi qu'il en fût, les frères Ansbasher, Léo et Max, mirent sur pied rapidement un Comité central d'assistance (CCA) qui centralisait toutes les activités sociales, culturelles et religieuses du camp. À la tête d'une structure devenue rapidement très complexe, se trouvait un comité composé de représentants des îlots, des deux hôpitaux et d'un conseiller médical. Après guerre, Joseph Weill, qui joua un rôle si important dans le comité de Nîmes, se montra très admiratif : « Il a mené la plus difficile des luttes, contre la faim, l'isolement et l'oisiveté, c'est-à-dire contre les dures réalités quotidiennes de l'internement. À ce titre, il est un peu le symbole de l'esprit combatif d'hommes et de femmes qui ont refusé la résignation et le fatalisme ». À cette structure était associé une coopérative d'achats (CDA) qui fonctionnait comme un magasin central pour l'ensemble du camp. Après quelques mois, elle devint une véritable coopérative d'internés, à eux seuls

³⁶ Goerges Rougeron, *cit.*, 29 novembre 1942 et 12 juillet 1943.

destinée, qui utilisait les fonds d'aide du CCA et du Joint pour préparer des plats supplémentaires.

Dans une lettre du 11 août 1942, le SGP se montra à la fois très satisfait de cette double structure et très précis sur son action. Comptabilité et caisse étaient alors uniques pour le CCA et la CDA. Les recettes provenaient d'une taxe de 5 ou 7 F par tête, exception faite des nécessiteux, d'une taxe de 0F50 à 2 F par colis reçu, d'une taxe d'environ 5 % sur les mandats poste, des dons volontaires effectués par les hébergés quittant le camp et des bénéficiaires éventuels de la cantine de l'îlot. Les dépenses consistaient donc en l'achat de suppléments de nourriture (soit 0F48 par jour et par hébergé les cinq premiers mois de 1942) et en secours aux nécessiteux. Plus précis encore sur la CDA, le rapport indique même que du 1^{er} mars au 31 décembre 1941, celle-ci fournit à Gurs pour quelque 1 500 000 F de marchandises dont 60 % à titre de don et 40 % à la charge des fonds spéciaux d'îlots, et 750 000 F au premier trimestre 1942 (respectivement 55 et 45 %). Après les convois de l'été 1942, la CDA fut dissous, le camp se trouvant presque vide³⁷.

Animée par les « Cypriennais », à savoir les Juifs étrangers repliés de Belgique et du Nord et passés par le camp de Saint-Cyprien, cette structure très élaborée joua certainement un rôle dans l'amélioration, même limitée, du ravitaillement, mais elle eut tout autant, sinon davantage, une fonction morale essentielle. On trouve ailleurs des organismes comparables sinon dans l'ampleur, du moins dans l'esprit, comme à Voves, où tout le pain était mis en commun et la ration fixée uniformément, aux Milles où une caisse de secours permettait d'aider les pauvres grâce au soutien des internés plus riches, ou à La Lande où s'était constitué un Comité d'entraide israélite.

³⁷ René S. Kapel, *Un rabbin dans la tourmente (1940-1944)*. Dans *les camps d'internement et au sein de l'OJC*, Paris, CDJC, 1986, chapitre 2 ; Joseph Weill, *op. cit.*, pp. 97-99 ; Claude Laharie, *op. cit.*, pp. 206-208 ; lettre du SGP au préfet régional de Toulouse, 11 août 1942, F7 15104.

Cela impliquait un investissement important pour ceux qui assumaient ces diverses responsabilités. En témoigne une lettre d'un interné du Vernet, S. Breid, citée dans le rapport mensuel de mai 1942 :

« Vous me demandez des détails de ma vie ici. Je suis noyé dans une activité la plus diverse qui ne me laisse que très peu de temps à moi. Je suis sous-chef de baraque, je m'occupe de tout le travail administratif. Ensuite, je suis chef de la cantine du quartier, ce qui me donne pas mal de travail. Finalement, nous avons mis sur pied une espèce d'université populaire du soir avec des cours de langues et un vaste programme de conférences, concerts, etc. dont j'assume la direction. C'est le côté de mon activité le plus intéressant. Je suis en contact permanent avec l'élite intellectuelle du quartier et, pour l'instant, après avoir eu pas mal de difficultés, les résultats commencent à devenir assez satisfaisants. [...] Nous avons également un projet des plus utiles de la rééducation professionnelle qui est en voie de création. »

Dans le même rapport, la lettre d'un autre interné faisait référence à un concert que venait de donner l'orchestre du camp. Haydn, Mozart, Beethoven, Schubert : il soulignait l'impact psychologique de telles manifestations culturelles, ces « choses qui ne sont pas communes à notre vie actuelle. On oublie pour de longs instants l'existence qu'on mène maintenant, et après on a un sentiment à moitié mélancolique, à moitié plein d'espoir. C'est ainsi que dans le camp on peut se réjouir de certains événements ».³⁸

À lire les lettres ou les témoignages sur la vie culturelle à Gurs, on mesure son importance pour la survie du groupe. Particulièrement intense en 1941, avant de nombreuses libérations puis le choc des déportations, elle faisait une large place au théâtre, à la poésie et la musique. Retenons parmi les moments les plus forts, la trilogie du Wallensteinde de Schiller montée par Ernst Bisch ou les concerts de Hans Ebbekke, organiste de la cathédrale de Strasbourg et Fritz Brunner, premier violon de l'orchestre philharmonique de Vienne. Dans le même temps un enseignement couvrait aussi bien les langues que la géographie ou l'astronomie. Si les activités culturelles ne connurent pas partout la même intensité, partout on essaya de les développer. Ainsi, à Saint-Paul, une commission des cours se réunissait régulièrement pour planifier

³⁸ Lettres de S. Breid (C/42) à Irène Le Gagneur (Toulouse) et de Heim Kunes (C/48) à Marguerite Méjean (Gard), rapport mensuel du chef de camp, mai 1942, AD Ariège, 5W130.

cours et conférences, un délégué assurant la liaison avec la commission des loisirs et un responsable par baraque la liaison avec l'ensemble des internés. En novembre 1942, on y enseignait l'électricité, la géographie économique et la comptabilité, la chimie, les maths, la physique et la trigonométrie, le français et le calcul, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien, le solfège et les échecs. Mais, relève alors Georges Rougeron, la censure du camp n'autorisait pas l'histoire et la géographie politique et surveillait de très près les conférences libres du mercredi. Il fut bientôt autorisé d'enseigner l'histoire, jusqu'à la fin de mai 1943 : sur intervention des autorités centrales de Vichy, tous les cours et conférences étaient interdits jusqu'à nouvel ordre. Au même moment, à Voves, les cours, le théâtre et la cantine étaient supprimés par ordre du préfet. Les autorités dénonçaient le caractère tendancieux des cours professés ; et c'est au théâtre que les évadés de janvier avaient endossé leur déguisement de gendarmes. Toujours à l'initiative des politiques, des internés assuraient un programme important de cours à Rouillé. Dans son rapport mensuel d'octobre 1943, le directeur y revint en détail :

lundi, mercredi et vendredi : italien et anglais de 13h à 14h ; dessin industriel de 14h à 15h ; géométrie de 16h à 17h

mardi, jeudi et samedi : espagnol et allemand de 13h à 14h ; sténographie de 14h à 15h ; algèbre élémentaire et moyen de 15h à 16h ; français élémentaire et supérieur de 16h à 17h

cours spéciaux :

lundi, mercredi et jeudi italien pour Italiens de 10h à 11h ; espagnol pour Espagnols de 19h à 20h

vendredi : cours de littérature française

samedi : causerie de 17h à 18h (sujet médical ou d'hygiène)

lundi, mercredi et vendredi : solfège de 14h à 15h, espagnol supérieur, anglais supérieur et solfège de 15h à 16h.³⁹

³⁹ Barbara Vormeier et Hanna Schramm, *Vivre à Gurs...*, *op. cit.*, chapitre 10 ; Georges Rougeron, *op. cit.*, 7 novembre 1942 et 24 mai 1943 ; rapport de Lebègue, IGC, sur Voves, avril 1943, AN F7 15098 ; rapport mensuel sur Rouillé, octobre 1943, AD Vienne 104W67.

Mais quelques mois plus tard, le directeur notait qu'il n'y avait plus de cours depuis le départ des politiques, laissant seuls au camp droits communs et marché-noir. Il y avait d'évidence une culture différente de l'internement. De même, à Gurs, activités culturelles comme organisation de la solidarité ne furent pas le fait, sauf exception, des Badois expulsés en octobre 1940 mais des « Cypriennais » venus de Belgique au moment de l'exode après avoir transité par Saint-Cyprien. On mesure également que ces pratiques collectives d'autogestion, tant qu'elles étaient initiées par les internés eux-mêmes, traduisaient une volonté de réaction qui pouvait, éventuellement, abriter des formes de résistance.

LES DIVERSES FORMES DE LA SUBVERSION

La frontière était donc loin d'être étanche entre les responsables reconnus officiellement par l'autorité du camp et l'éventuel appareil clandestin. En cas de totale complicité, deux stratégies se dégagèrent : soit on confiait les tâches légales à des hommes de poids et de confiance qui profitaient de leur situation pour gagner en efficacité dans l'action clandestine dont ils avaient par ailleurs la charge, soit on protégeait les cadres clandestins en évitant de les mettre en avant, voire de les compromettre, dans l'appareil légal. Dans les deux cas de figure, l'organisation clandestine était déjà très structurée à l'intérieur même du camp. L'intervention des œuvres en zone Sud vint compléter et complexifier le tableau, par la surimposition de leurs propres réseaux, pour autant que ces œuvres eussent choisi l'action clandestine. À lire nombre de témoignages, ces structures résistantes occupèrent une place centrale dans la vie du camp ; à l'inverse, si elles ne sont pas absentes des rapports officiels, les références y

Pour le cas plus connu des Milles, on se reportera à Jacques Grandjonc et Theresia Grundtner, *Zone d'ombres...*, *op. cit.*

sont en général succinctes. À Rouillé comme à Pithiviers on a retrouvé la trace de textes clandestins diffusés dans le camp ; dans le premier cas le directeur du camp avouait son incapacité à mettre la main dessus et dans le second il n'y faisait même pas allusion. Rien d'étonnant *a priori* sinon pour souligner l'incompétence des autorités. La connaissance de ces archives nous conduit à une hypothèse plus nuancée : les gardiens ou même les inspecteurs des RG manquèrent souvent de moyens et de compétence, mais on peut se demander jusqu'à quel point ces structures fortement cloisonnées étaient connues au-delà du groupe restreint des militants convaincus. Quand la population internée était à la fois homogène et combative, il en alla tout autrement.

Le Vernet et Voves : une organisation clandestine très présente

On ne s'étonnera donc pas de trouver au Vernet et à Voves la forme la plus élaborée d'organisation clandestine. Le camp du **Vernet** présentait une situation exceptionnelle : camp répressif pour indésirables étrangers, il subissait un contrôle policier très strict ; en outre, comme nous l'avons vu, la direction jouait sur les tensions entre anarchistes et communistes pour mieux surveiller les uns et les autres. On trouvera donc sans surprise des rapports fort documentés sur les structures et les activités politiques des uns et des autres. On apprend ainsi par le rapport de février 1942 que les communistes étaient regroupés, par nationalités et par affinités, en cellules qui relevaient d'un comité de direction. Les Italiens et les Espagnols formaient bien évidemment les cellules les plus importantes, les autres militants se regroupant par ensembles linguistiques ou par affinités et relevant directement du comité. La structuration politique pouvait s'appuyer sur un système de solidarité particulièrement efficace : il y avait des « collectifs » par affinité, par nationalité ou par baraque et tout communiste devait fournir le tiers de ce qu'il recevait, tant en argent qu'en vivres, au collectif général qui en assurait la redistribution ; au moment du rapport, le collectif général pouvait ainsi assurer

au moins deux repas supplémentaires par semaine. Activité semi-légale, la lecture des journaux se faisait en général en groupe ; les nouvelles importantes pouvaient même être recopiées dans des cahiers spéciaux qui circulaient dans les groupes. Au total, la direction du camp ne savait sans doute pas tout de l'activité clandestine dans le camp, mais elle en savait beaucoup, et bien davantage que dans la plupart des autres camps.

À **Voves**, camp de communistes français pour l'essentiel, l'organisation clandestine était également fort présente, mais les autorités la connaissaient manifestement moins bien. Quand celles-ci décidèrent le transfert de quelque 700 internés à Pithiviers, l'idée était bien de prendre acte de cette situation et de séparer les « mous » des « durs », ces derniers restant à Voves. Elles pensaient ainsi permettre la récupération des premiers et un contrôle plus étroit des seconds. Résultat : la détermination et l'efficacité clandestine ne furent pas entamées à Voves, tandis que l'organisation légale mise en place à Pithiviers fut complètement déstabilisée [cf. l'affaire Beaugrand au chapitre 19). À ce titre, le chef du service de renseignement de Voves se montrait bien désabusé dans le rapport qu'il envoya au préfet d'Eure-et-Loir le 9 décembre 1943, quelques semaines après le transfert. S'appuyant sur le courrier plus ou moins crypté envoyé par les partants, il concluait que le modèle clandestin existant à Voves était reproduit à Pithiviers par ces internés supposés mous. Les chants et les poings levés au départ du camp de Voves n'avaient déjà guère laissé d'illusions au fonctionnaire de police : « Ce ne sont pas 100 'durs' ou 'endurcis' et 700 'mous' qu'il y avait à Voves, mais certainement le contraire ou peu s'en faut ». Et de conclure : « On a cru devoir vous signaler un état de choses qui montre combien il était et il reste difficile d'envisager une amélioration de la mentalité générale des internés du camp de Voves. Il faut plutôt craindre la contamination de celle des gens de Pithiviers par l'envoi dans ce centre d'éléments non pas 'douteux' mais 'certains', dont l'activité ne tardera pas à se faire sentir ».

De fait, tandis qu'à Pithiviers, l'appareil légal était repris en main par les voviens, les militants restés à Voves préparèrent la plus importante évasion que connurent les camps d'internement entre 1940 et 1944 : dans la nuit du 5 au 6 mai 1944, pas moins de 42 internés s'enfuirent par un souterrain de 160 m de long⁴⁰.

Du courrier clandestin à l'évasion

La subversion prit en fait des formes diverses qui n'impliquaient pas nécessairement un acte de résistance mais qui contribuaient toutes à déstabiliser le système internemental. Forme la plus fréquente, le passage clandestin de courrier était le plus souvent un acte individuel mais pouvait s'inscrire dans une action collective. Chef interné du camp de Drancy, Georges Kohn mit au point dès juin 1942 un service régulier de correspondance clandestine avec la complicité (rétribuée) d'un employé du bureau du commissaire de police commandant le camp. Il racontait ainsi dans son journal qu'avec une cinquantaine de ses camarades, il avait mis au point ce service régulier : chaque vendredi soir, ceux-ci remettaient à Kohn tous les petits papiers à expédier, autant de lettres écrites en minuscules caractères ; Kohn mettait le tout dans une enveloppe que l'employé du commandant venait prendre chaque samedi à un endroit convenu. Le lendemain, ledit employé profitait du dimanche pour apporter l'enveloppe à la femme de Georges Kohn, laquelle se chargeait de la répartition et, bien entendu, lui remettait une autre enveloppe avec la correspondance de l'extérieur que Georges Kohn récupérait et faisait distribuer le lundi⁴¹. Cependant, dans de nombreux cas, le passage de lettres et de vivres était un acte individuel de l'interné ; il pouvait aussi donner

⁴⁰ Sur Le Vernet : rapport du directeur, février 1942, AD Ariège 5W130 ; sur Voves : rapport du service de renseignements au préfet, 9 décembre 1943, AD Eure-et-Loir, 6W2.

⁴¹ Georges Kohn, *cit.*, 9 mars 1943.

lieu à d'importants trafics fort lucratifs initiés par les gardiens ou les administratifs [voir chapitre 12].

L'évasion fut une autre forme de subversion aussi généralisée. Dans la plupart des camps, en effet, on trouve des cas d'évasions, collectives ou individuelles, même si l'importance varia d'un camp à l'autre et, plus encore peut-être, d'une période à l'autre. On ne dispose pas de statistiques fiables sur l'ensemble du territoire. En revanche quelques cas peuvent nous permettre de comprendre des mécanismes et de dégager une chronologie.

Prenons le cas du Vernet pour lequel nous disposons de données mensuelles à partir du printemps 1941. On sait ainsi que les effectifs varièrent dans cette période de référence entre 2 500 et 700. La première indication sur les évasions date de mai 1941 ; on comptait alors 95 évasions cumulées. Par comparaison avec les autres camps, on peut penser que le calcul partait de l'armistice. Si cette hypothèse se confirmait, il y aurait eu 289 évasions en quatre ans, ce qui est loin d'être négligeable pour un camp d'internés administratifs *a priori* mieux surveillés que les hébergés. On peut imaginer, sans base chiffrée, que les suites de l'exode furent marquées par une première vague d'évasions. Ensuite, on repère deux pics spectaculaires : entre le 15 août 1941 et le 30 octobre 1941, il y eut 50 évasions (soit une vingtaine par mois contre une moyenne mensuelle de 5 sur toute la période) ; le mouvement reprit, dans une moindre mesure, entre octobre 1943 et mai 1944 avec 60 évasions en huit mois. Dans les deux cas, les exploitations forestières auxquelles étaient assujettis de nombreux internés favorisèrent le mouvement. Mais, dans la première période, il semble qu'une aggravation très sensible des conditions de santé et d'hygiène (cachexie ; épidémie de paratyphoïde) poussa les hommes détachés dans ces corvées extérieures à s'enfuir ; dans la fin de la période, à l'inverse, ce furent la décision de supprimer les exploitations forestières (qu'apprirent les concernés avant leur rapatriement au camp), mais aussi la comparution prévue d'une trentaine d'internés communistes devant la section

spéciale et la crainte, fondée, de voir les Allemands déporter les derniers internés. Entre ces deux moments les détachements avaient été limités et les hommes davantage surveillés.

Dans les camps du Loiret, le schéma fut plus simple encore : les évasions furent nombreuses à Beaune-la-Rolande et Pithiviers, mais elles se concentrèrent dans l'été 1941. Les camps comptaient alors respectivement quelque 2 000 et 1750 internés. Les rapports hebdomadaires sont éloquents : à Beaune-la-Rolande, il y eut 313 évasions entre le 20 juillet et le 23 août, dont 85 évadés la dernière semaine de juillet et 118 la première semaine d'août ; à Pithiviers, le phénomène fut légèrement décalé et de moindre ampleur, mais on compte cependant 170 évasions entre le 26 juillet et le 6 septembre, dont 48 la troisième semaine d'août et 39 la première semaine de septembre. Dans ces camps ouverts à la demande des Allemands pour les Juifs raflés dans la région parisienne, l'effectif était stabilisé au moment où se multiplièrent les évasions ; on peut donc conclure qu'à Beaune-la-Rolande plus de 15 % des internés s'évadèrent en un mois et 10 % à Pithiviers en sept semaines. Il s'agit là de chiffres considérables au point que, dans son rapport hebdomadaire au préfet du 1^{er} août 1941, le directeur de Beaune-la-Rolande commentait, au titre de la rubrique « état d'esprit général » : « Psychose d'évasion. Mécontentement général créé par suite de libérations promises et non effectuées. Les hébergés cherchent par tous les moyens à s'évader ». Il fallait pour cela une ferme volonté des internés : la soudaineté de ces premières rafles antisémites à Paris, les conditions très sommaires dans lesquelles ils furent logés, l'incapacité de l'administration à fournir un ravitaillement minimum et les promesses, non suivies d'effet, qu'ils semblent avoir obtenues d'une prochaine libération furent autant de motivations. Il fallait aussi un évident laxisme de la garde dont convinrent les responsables de la gendarmerie. Il fallait enfin que les conditions s'y prêtent : les visites chez le dentiste situé à l'extérieur du camp ou l'enlèvement des colis à la gare furent autant d'opportunités ; l'envoi de plusieurs centaines d'internés dans des fermes très mal gardées de Sologne permirent des évasions massives. Cependant, des consignes furent bientôt

données et des sanctions prises qui firent immédiatement chuter le nombre d'évasions⁴².

Au bout du compte il est difficile d'établir une règle, mais il semble bien que, dans un certain nombre de cas, les évasions se concentrèrent dans les débuts, une reprise en mains venant rapidement normaliser la situation. L'aggravation très sensible des conditions de ravitaillement à partir de l'été 1941 dut également peser dans plusieurs cas. Compte tenu de la baisse très sensible des effectifs, les nombres bruts ne furent pas comparables en 1944, mais les victoires alliées, la menace allemande plus proche, des gardiens de moins en moins zélés à l'approche de la Libération et une résistance locale plus présente expliquent une nouvelle vague d'évasions.

S'il s'agit d'esquisser une rapide typologie, on distingue nettement deux grands types d'évasions. Dans la grande majorité des cas, les internés profitaient d'être à l'extérieur du camp proprement dit pour s'échapper, ainsi quand ils se trouvaient qui en permission, qui placés chez des paysans, qui sur des chantiers forestiers. Mais, si les évasions des camps mêmes furent moins nombreuses, elles furent souvent plus spectaculaires, ainsi des évasions récurrentes du camp de Voves où les nombreux mineurs internés créaient les plus grandes difficultés à la direction sans grand moyen face à un tel savoir faire. Dans la nuit du 5 au 6 mai 1944, ce furent pas moins de 42 internés qui s'enfuirent par un souterrain de 130 m de long, creusé à une profondeur moyenne de 2m20 ; quand, bien tardivement, les gendarmes purent découvrir l'entrée du souterrain, ils constatèrent qu'il était parfaitement coffré tout son long, que des bouches d'aération de 5 cm étaient percées tous les 10 m, que l'électricité était installée et que fonctionnait même une sonnerie d'alarme. À l'entrée du boyau, dans la baraque des douches, on trouva des vêtements de travail, des bottes en caoutchouc, un axe avec deux roues servant à ramener les

⁴² Sur Le Vernet : rapports mensuels, AD Ariège 5W130 et 5W131. Sur Beaune-la-Rolande et Pithiviers : rapports hebdomadaires, AD Loiret 25859 ; rapport du lieutenant colonel Bourgoïn, commandant la 5^e Légion de gendarmerie au commandant de la compagnie du Loiret, 11 août 1941, AD Loiret 25865.

seaux de terre et une trousse à pharmacie. La terre extraite put facilement être répartie sans attirer l'attention, sur les terrains en culture à l'intérieur du centre et sur les déblais des tranchées pour abris en cours de construction. Le cas fut exceptionnel par son ampleur, mais il laisse deviner une deuxième ligne de clivage en fonction de la mobilisation des moyens. En effet, rien à voir, sinon le résultat, entre une action préparée collectivement pouvant s'appuyer sur d'importantes complicités intérieures et des filières extérieures et une évasion plus ou moins improvisée, connue des seuls internés concernés (souvent un seul), qui profite d'une opportunité.

Mais l'évasion n'était pas une simple question d'organisation ou d'opportunité. Encore fallait-il peser le pour et le contre. Partir n'avait de sens que si, une fois sorti, on avait les moyens de vivre dans la clandestinité, ainsi de faux papiers, fausse carte d'alimentation, planques. Si la menace était immédiate, on ne disposait pas du temps nécessaire à l'action même et pour peu qu'elle apparût plus lointaine, on mettait en balance une libération éventuelle, voire la Libération, et le risque d'une évasion avant même les difficultés ultérieures. C'est le sens des inquiétudes et des réserves de Georges Rougeron quand, le 10 novembre 1942, on envisagea dans le camp une évasion collective pour éviter d'être livré aux Allemands quand ils auraient franchi la ligne. Un politique pouvait aussi se demander s'il ne devait pas mener son combat là où il se trouvait. Ainsi, jusqu'à l'automne 1940 au moins, les communistes avaient pour consigne de rester internés ; après, la décision ne pouvait être le fruit d'une initiative individuelle. Et les autorités françaises et/ou allemandes n'étaient pas non plus sans réagir et leurs mesures de rétorsion avaient pour objectif de décourager les restants. En juin 1941, on compta 13 évasions de Choisel-Châteaubriant, parmi lesquels quatre responsables communistes et syndicalistes importants (Hénaff, Grenier, Mauvais et Raynaud). Des mesures furent prises immédiatement qui aggravèrent sensiblement les conditions de l'internement, ce qui ne fut pas sans effet sur l'état d'esprit des internés. En cas d'échec, la sanction pouvait être très lourde : un décret du 10 août 1942 prévoyait que toute tentative d'évasion devait être punie automatiquement d'une

peine de prison de 1 à 5 ans. À Rouillé (Vienne), quand la direction découvrit à temps les préparatifs d'une évasion collective, les Allemands imposèrent le 9 février 1942 le transfert de 57 internés communistes à Compiègne pour être déportés⁴³.

De rares révoltes collectives

Compte tenu des circonstances, la subversion alla très rarement jusqu'à la révolte collective. Hormis au moment de la Libération, seuls trois camps connurent une tel mouvement qui, toujours, trouvait son origine dans les conditions de vie. Ce fut le cas en Algérie, à Djebel Felten, département de Constantine. En mars 1941 le camp comptait 425 « individus dangereux pour la sécurité publique », en fait des droits communs, français ou indigènes, dont 112 provenaient d'une section d'épreuve militaire dissoute depuis peu. Le 12 mars, une tentative d'évasion collective tourna mal : le premier interné à déboucher du tunnel fut accueilli par des coups de feu ; les autres rebroussèrent chemin, mais une émeute éclata dans le camp ; les internés attaquèrent à coups de pierre les tirailleurs qui répliquèrent en tirant dans les jambes ; il y eut six blessés dont un grave. L'enquête qui suivit permit de constater que le mécontentement était ancien : la nourriture était très insuffisante ; l'installation elle-même était plus que précaire, dans les dépendances d'une mine abandonnée où les internés avaient souffert du froid pendant l'hiver ; les libérations avaient cessé depuis plusieurs semaines. Si des mesures furent

⁴³ Rapport du commissaire principal au préfet sur l'évasion du 5-6 mai 1942 à Voves, 6 mai 1944 ; rapport du directeur du CSS de Voves, 6 mai 1944, AD Eure-et-Loir 6W4, et rapport du capitaine commandant la compagnie d'Eure-et-Loire, R/2, arch. Gendarmerie (SHGN), cote provisoire 010663 ; Georges Rougeron, *cit.*, 10 novembre 1942 ; rapport de l'adjudant David, commandant le détachement de gendarmerie, sur l'évasion de 4 internés le 19 juin 1941 ; lettre du sous-préfet de Châteaubriant au préfet, 19 juin 1941 ; rapport mensuel du chef de camp, juin 1941, AD Loire-Atlantique 43W4 ; note du directeur du camp de Rouillé au préfet, 9 février 1942, AD Vienne 104W66. André Tollet, futur président du Comité parisien de libération nationale, faisait partie des 57, mais il s'évada de Compiègne le 21 juin 1942, par un souterrain.

prises, on ne les connaît pas ; en revanche, on constate que le camp de Djebel Felten ne fut pas fermé⁴⁴.

En métropole le camp de La Lande-des-Monts (Indre-et-Loire) connut également une révolte collective. Elle en connut même plusieurs. Le camp avait changé de statut et de population à l'automne 1942 : les familles juives qui y avaient été transférées après leur expulsion de Gironde par les autorités allemandes [cf. chapitre 9] avaient été déportées à Birkenau via Drancy pendant l'été. Le camp accueillit dès lors des femmes communistes, que rejoignirent quelques mois plus tard des indésirables, des marché-noir et des prostituées après la fermeture de Gaillon, mais les politiques constituèrent toujours la grande majorité des quelques 350 internées présentes dès lors. En novembre 1942, il y eut une grève de la faim pour protester contre le mauvais ravitaillement. De fait, dans un rapport au préfet régional, le préfet délégué reconnaissait qu'il avait énormément de mal à trouver la nourriture indispensable, le ravitaillement général ne lui fournissant que des carottes pour 80 % du tonnage ; « le seule solution possible – conclut-il – paraît être d'appliquer aux internées du camp le régime alimentaire des détenus de droit commun [*en prison. DP*] ». L'affaire prit une toute autre ampleur au mois d'août suivant, puisqu'on constata de véritables mouvements de protestation visant, toujours, l'insuffisance du ravitaillement. Le 6 août, vers 19h, quelque 250 internés, sur les 330 présentes au camp, se massèrent devant les portes restées ouvertes et les cris de « À manger », « Nous avons faim » retentirent alors. Les pourparlers durèrent plusieurs heures, le directeur du camp refusant absolument de céder, les femmes n'acceptant de rentrer dans leurs baraquements que si, déjà, on leur servait un plat de pâtes supplémentaires le soir même. Elles avaient appris en fait que le directeur adjoint avait apporté de Tours le matin même une provision d'œufs et de pâtes. Elles obtinrent satisfaction. Résultat : l'autorité du commandant du camp avait été fortement mis à mal et les antagonismes s'étaient faits jour entre les autorités militaires

⁴⁴ Récit d'une tentative d'évasion collective à Djebel-Felten le 12 mars 1941 (auteur non précisé), AN F7 15111.

(gendarmerie) et civiles du camp. Il est vrai également que les internées avaient réussi à imposer un rapport de forces favorable en se donnant des « déléguées » très vindicatives mais reconnues par les autorités, au point que deux déléguées se rendaient plusieurs fois par jour au bureau du directeur pour déposer réclamation sur réclamation. Le commissaire principal des RG commentait dans un rapport : « Cette institution qui prend l'allure d'une 'consultation populaire' aux yeux des internées est interprétée par elles comme un signe de faiblesse de la direction ».

Le 23 août suivant, constatant que l'alimentation ne s'était pas amélioré, quelque 300 internées manifestèrent à nouveau : « Quolibets, menaces, attaque des barbelés ..., après une heure d'efforts, le commandant obtient un peu de calme. Vers 15h un déjeuner de fortune de meilleure qualité est donné ». Les femmes réclamaient des pommes de terre en lieu et place des haricots ou des carottes qu'on leur servait tout le temps. Dans un premier temps le gestionnaire leur répondit que la population civile libre était soumise aux mêmes contraintes et qu'il ne pouvait être question de favoriser des internés. Or, devant l'ampleur de cette nouvelle manifestation, les services du ravitaillement s'empressèrent trois jours plus tard de faire parvenir quatre tonnes de pommes de terre. Venu inspecter le camp un mois plus tard, Robert Milliat (IGC) pouvait en conclure : « Il est évident que la mesure a été heureuse au point de vue matériel, mais, dans l'esprit des internés, il reste fortement ancrée l'impression que les services du Ravitaillement avaient le nécessaire et ne le distribuaient que sous la menace ».⁴⁵

On ne connut de mouvement d'une ampleur comparable qu'au camp du Vernet entre octobre 1940 et février 1941. Pour en rendre compte on dispose des rapports de l'administration mais aussi des comptes rendus détaillés qu'en firent les interbrigadistes à destination de l'Internationale communiste. L'interprétation de ces incidents est complexe, si ce n'est que le détonateur en

⁴⁵ Préfet d'Indre-et-Loire au préfet régional, 30 décembre 1942 ; le commissaire principal des RG au directeur des RG, 28 septembre 1943 ; rapport de Robert Milliat (IGC) au SGP, 24 septembre 1943, AD Eure-et-Loire 120W8.

fut toujours une alimentation déficiente et des conditions d'internement dégradées. S'ajoutèrent des considérations politiques, les communistes cherchant à prendre le contrôle de tous les postes à responsabilité déléguée que la direction avait attribués de préférence aux anarchistes. Au-delà, il s'agissait donc d'instaurer un nouveau rapport de forces avec la direction. Bientôt, les premiers transferts en Algérie nourrirent les rancœurs et les inquiétudes.

Les premiers incidents importants se déroulèrent le 14 octobre 1940 dans le quartier B. Selon le rapport du sous-lieutenant commandant le quartier B, quelque 80 internés de la baraque 9 vinrent manifester devant le bureau de quartier pour exiger le changement de leur chef de baraque. Le calme fut provisoirement rétabli, mais le soir même, dans le même quartier, baraque 20, comme le sous-lieutenant venait chercher un interné puni, les internés s'y opposèrent et le commandant du camp dut intervenir en personne. S'appuyant sur les rapports précis du chef de la baraque 9 et d'un chef de section, les autorités conclurent que les communistes, déjà maîtres de quatre baraques sur huit, cherchaient à en contrôler au moins deux supplémentaires. Mais, dans le même temps, elles convinrent que les communistes pouvaient s'appuyer sur un mécontentement général : « Il est indiscutable qu'une distribution assez importante d'effets, chaussures et couvertures semble s'imposer », précise le sous-lieutenant. Le 21 octobre, le même sous-lieutenant se rendait dans le quartier B à la demande des chefs de baraque qui se plaignaient de la nourriture fournie : il devait convenir qu'il n'y avait que des navets et des oignons, la ration cuite se réduisant à fort peu de chose. Promettant d'intervenir auprès de l'Intendance, il pensa régler l'incident. Mais, à peine sorti, il entendit des cris : le chef de la baraque 9 et le chef d'une des sections étaient frappés et expulsés. Il fallut une nouvelle intervention du commandant du camp pour les réintégrer dans leur baraque et dans leurs fonctions, tandis que quelques mesures étaient prises pour améliorer le quotidien des internés.

Devant tant d'effervescences la DGSN donna bientôt connaissance au préfet d'une note signalant l'existence d'un foyer de propagande et d'agitation

communiste. Une enquête fut diligentée mais aucun fait ne permit de saisir le Parquet.

« En effet – commente le préfet de l'Ariège le 9 janvier 1941 – il ne s'agit pas à proprement parler d'une action concertée menée par des agitateurs communistes, mais d'un état d'esprit général qui provient de la diminution des rations qu'entraînent les restrictions alimentaires et surtout d'une démoralisation causée par la perspective d'un nouvel hiver à passer au camp sans espoir de libération prochaine, sans possibilité d'émigration pour beaucoup ».

Le commissaire de police spéciale Ludman, détaché au camp, se montrait tout aussi lucide dans une note de peu postérieure. S'il ne minimisait pas le rôle de l'appareil communiste clandestin, il montrait les limites de ce genre de raisonnement :

« Le froid, l'insuffisance de nourriture par un temps de ravitaillement difficile, l'inaction, le manque de vêtements et de sous-vêtements, de chaussures ou de sabots, de couvertures, sont des motifs suffisants pour agir fâcheusement sur les esprits et faciliter une propagande communiste sournoise et insidieuse parmi les éléments qui peuplent le camp du Vernet, déjà plus ou moins sympathisants avec ce mouvement ».

De fait, à la suite de ces notes et rapports, le commandement du camp s'était engagé dans une épreuve de forces avec la direction communiste du camp : plusieurs militants et délégués avaient été emprisonnés, mais cela ne fit qu'accroître la tension et, au début janvier, ils furent libérés. Le nouveau directeur, un civil nommé en novembre en vertu de la nouvelle législation, ne fut pas jugé à la hauteur de la tâche et il fut remplacé par un militaire le 22 janvier.

C'est une véritable émeute qui éclata les 22 et 23 février : avec des attendus et des conclusions évidemment différents, le rapport du commissaire divisionnaire, chef de la 8^e Brigade mobile, et le compte rendu fait à l'adresse de Moscou fournissent un récit assez proche. Le conflit partit du quartier C où les relais internés du service de l'Intendance de deux baraques exigèrent une vérification du poids de la ration d'oranges. Comme la réclamation fut jugée finalement injustifiée, les deux hommes furent punis. Mais les chefs de baraques refusèrent de les livrer aux autorités et une manifestation se développa aux cris de « Nous avons faim », « Nous voulons nos droits ».

Devant cette résistance, le commandant choisit l'épreuve de force. Il semble avoir suspendu la distribution des rations dans le quartier C, ce qui aurait déjà entraîné un mouvement de solidarité dans le quartier B. Le 23 dans l'après-midi, en présence du préfet, du procureur et d'un juge d'instruction, il fit intervenir deux pelotons de gendarmerie pour se saisir des deux internés et vérifier l'ensemble des paquetages du quartier C. Les internés organisèrent une nouvelle manifestation de protestation, sur les mêmes mots d'ordre. 102 internés furent appréhendés, dont 42 furent déférés au Parquet, placés sous mandat de dépôt et écroués pour outrages et actes de rébellion. Des sanctions disciplinaires furent prises par le commandant du camp contre les 60 autres. De fait, parmi les arrêtés, on trouvait quelques-unes des principales figures du camp, comme Ilic et Nonveiller du quartier C, ou Reale, Dahlem et Rau du quartier B. La reprise en mains ne s'arrêta pas là. Comme on l'a vu [chapitre 4], les autorités de Vichy transférèrent en Algérie les internés administratifs de métropole jugés les plus dangereux. Comme la commission allemande d'armistice refusa les premiers temps le départ d'étrangers, beaucoup furent maintenus à Argelès où ils avaient été transférés, ce qui n'alla pas sans susciter de nouveaux incidents. Toujours est-il qu'entre le 23 mars et le 25 avril 1941, ils furent environ 560 internés du Vernet à être ainsi envoyés en Algérie. S'ajoutèrent 76 autres dans le 7^e convoi du 25 novembre 1941 et 45 dans le 9^e convoi du 11 juillet 1942. Au total, quelque 680 internés du Vernet auraient ainsi été transférés en Algérie⁴⁶.

⁴⁶ Rapport du sous-lieutenant Sourgnès, commandant le quartier B, sur les incidents survenus le 14 octobre 1940 ; le commissaire divisionnaire au préfet, 16 octobre 1940 ; le chef de camp, Prats, au commandant de la 17^e région militaire, 16 octobre 1940 ; rapport du sous-lieutenant Sourgnès sur les incidents du 21 octobre 1940 ; commissaire spécial Ludmann au chef de camp, 13 mars 1941 ; commissaire divisionnaire chef de la 8^e Brigade de police mobile au préfet, 28 février 1941, AD Ariège 5W374. Préfet de l'Ariège à DGSN (Intérieur), 9 janvier 1941 ; note du commissaire spécial Ludman au directeur du camp, 18 janvier 1941, AD Ariège 5W373. La situation au camp du Vernet dans la première quinzaine de janvier 1941 ; lettre de S. Kramskoj à Otto, Bossuet le 14 avril 1941 ; la situation au camp du Vernet d'Ariège, 22 février 1941, man. non signé ; Informations sur les incidents qui se sont produits au camp du Vernet, fin février 1941, tap. non signé, Moscou, CRCEDHC 545/4/1.

Par bien des aspects, le camp du Vernet se singularise donc dans le paysage internemental français entre 1940 et 1944. Cette singularité vient conforter l'impression que laissent les fichiers d'internés que nous avons dépouillés et l'analyse des comportements bien différenciés des catégories concernées. Les populations internées furent beaucoup plus diverses qu'on ne l'imaginait *a priori* et, plus encore, elles réagirent très différemment à l'internement. Cela impliquait par là même une réaction différenciée des autorités. Celles-ci avaient besoin d'ordre, d'hygiène et d'une forme élaborée de cogestion fondée sur la responsabilité et la délégation pour gérer au mieux le système. Beaucoup d'internés voyaient dans ce fragile équilibre la condition d'une survie morale, voire physique, quand la menace de la déportation ou de la mort ne venait pas le rompre.

Chaque groupe réagit en fonction de son bagage social et/ou politique et de son horizon d'attente ; chacun fut par là même différemment appréhendé par les autorités. Les marché-noir étaient les moins angoissés, puisque leur détention, valant peine, durait le plus souvent un à six mois et qu'ils le savaient. Peu récriminateurs, ils ne suscitaient guère la compassion, mais la catégorie apparaissait comme la plus facile à contrôler. Si les politiques français étaient sous la menace d'une déportation en Allemagne ou d'un transfert en Algérie, également craints, ou, plus dramatique encore, d'une exécution d'otages, ils étaient aussi les plus organisés et les plus ordonnés ; autant de caractères qu'appréciaient les directeurs de camp qui, si problème il y avait, savaient pouvoir trouver des interlocuteurs. La situation des « indésirables étrangers » était plus difficile : les menaces étaient plus nombreuses ; quant à la diversité des origines, elle rendait le dialogue plus compliqué pour les autorités. La situation des Juifs ne fut pas la même entre les internements de 1940 (zone Sud) et de 1941 (zone Nord) qui s'inscrivaient dans la moyenne durée –encore faut-il mettre à part les otages raflés le 12 décembre 1941 à Paris - et ceux qui participaient de la mise en œuvre de la solution finale en France, le camp

faisant fonction d'antichambre de la mort. Dans tous les cas cependant, l'incompréhension totale du sort qui leur était fait, que venait renforcer la présence fréquente de femmes, de vieillards et d'enfants et les conditions dans lesquelles, en général dans l'urgence, ces populations étaient hébergées furent autant de facteurs de désorganisation du système. Enfin les nomades et les droits communs refusaient de s'adapter aux règles, d'accepter un internement si contradictoire avec leur genre de vie traditionnel, les premiers étant récalcitrants à la sédentarisation et, qui plus est, à l'enfermement, les seconds ne comprenant pas une situation qui ne s'intégrait pas au système dual prison/liberté auquel ils étaient habitués. Dans la mesure où le système ne pouvait fonctionner efficacement par la seule contrainte, ces deux catégories représentèrent à l'évidence les plus difficiles à gérer pour l'administration.

SEPTIEME PARTIE

LA LIBERATION ET L'EPURATION

Dans les quelques mois qui précédèrent la Libération, la carte et la fonction des camps français d'internement n'avaient plus grand chose à voir avec la situation de l'été 1942 ou celle de l'hiver 1940-1941. Depuis longtemps cela ne constituait plus une pièce centrale dans le dispositif de contrôle et d'exclusion développé par Vichy, tandis que des solutions alternatives, comme les centres de Gilbert Lesage, participaient à vider les camps. Pour les Allemands, la déportation des Juifs de France restait, bien entendu, une priorité, mais au temps des rafles avait succédé celui de la traque où l'internement, en milieu de chaîne, ne constituait qu'une étape très provisoire avant la déportation en Allemagne. Avec la Libération, le camp retrouva un statut privilégié dans le dispositif répressif et préventif, mais le contexte et le cadre législatif furent bien différents, rappelant bien davantage la logique d'exception qui présida à l'internement administratif à la fin de la Troisième République.

Chapitre 22

Désordres et désorganisation de l'été 1944

VERS LA LIBERATION DES CAMPS

Au 1^{er} mai 1944, seuls 8 800 personnes se trouvaient encore internées dans des camps français, par ailleurs de moins en moins nombreux. Encore faut-il préciser que sur le total, l'un des principaux sites, celui de La Rochelle, avec 651 internés, constituait en fait la base arrière de chantiers de l'organisation Todt pour transférés d'autres centres. Le rapport entre les deux zones s'était en outre inversé depuis quelques mois : à cette date la zone nord rassemblait ainsi 57 % des internés. Enfin, compte tenu de la baisse d'ensemble des effectifs, la part des nomades, gardés plus longtemps et plus nombreux derrière les barbelés, dépassait les 20 % (1870, dont 1565 en zone sud). Rappelons cependant qu'il faudrait tenir compte en sus des présents à Drancy (1 572 le 1^{er} mai) et à Compiègne, deux camps de transit sous administration allemande. La géographie de l'internement s'était aussi profondément modifiée. La baisse des effectifs et les exigences militaires s'étaient combinées pour justifier une très forte concentration. Officiellement on ne comptait plus que 22 camps français encore effectivement en activité. À titre d'exemple, les nomades étaient regroupés dans six camps, alors qu'on en avait compté jusqu'à une quinzaine en 1941¹.

¹ Pour l'ensemble : statistiques établies par l'Inspection générale des camps, AN F7 15086 ; pour Drancy, Serge Klarsfeld, *Le Calendrier...*, *op. cit.*, p. 1017 ; pour les nomades, Denis Peschanski, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, *op. cit.*, p. 48.

Compte tenu de la baisse des effectifs concernés et la diversité des populations encore internées, la libération des camps ne représenta que rarement un enjeu pour la Résistance. Quelle priorité pouvait constituer un tel objectif quand dans leur majorité les internés étaient des nomades, des droits communs et des marché-noir ? Quels risques était-elle prête à prendre alors même que les catégories étaient souvent mélangées dans le même site ? Toujours est-il que dans la très grande majorité des cas les camps furent libérés par le départ des anciennes autorités, françaises ou allemandes, et l'arrivée des nouvelles.

Le cas du camp de nomades de Saliers (Bouches-du-Rhône) est donc original. Il y avait encore quelque 300 internés quand en août 1944 le directeur du camp prit l'initiative de conseiller à ceux-ci de s'enfuir pour éviter, soit les bombardements, soit d'éventuelles mesures de représailles allemandes dans le désordre de la retraite. Dans la seule nuit du 17 au 18 août il y eut ainsi 150 évasions. Le camp était donc entièrement vide quand il fut officiellement libéré.

À Évaux-les-Bains, les internés eurent un rôle central dans leur libération. Ce camp avait pour originalité d'abriter des personnalités auxquelles des égards particuliers s'imposaient. À l'initiative du coup de main du 8 juin 1944, on trouvait aussi bien Roger Stéphane (Worms) que le docteur Martin, ancien cagoulard, ou l'ancien délégué général dans les territoires occupés, le général de La Laurencie ; s'ajoutèrent les trois gendarmes de la Creuse et le secrétaire général de la préfecture entrés en dissidence et internés à leur tour. Profitant de complicités parmi les gendarmes en faction, ces hommes firent irruption, armes à la main, dans le bureau du directeur du centre et se firent remettre les dossiers individuels des internés. L'opération était combinée avec un maquis extérieur dont plusieurs combattants arrivèrent peu après. Les 37 internés se retrouvèrent ainsi libres et le personnel fut conduit dans la nuit à Chambon, siège du maquis. Ceux qui, comme le directeur, refusèrent de rejoindre le maquis furent libérés après quelques jours et regagnèrent leurs

postes. C'est ainsi que nous disposons du rapport que le commissaire-divisionnaire Bonneville, directeur de l'établissement, adressa le 28 juin à la direction des services de la police de sûreté de Vichy. À l'en croire, la personnalité de certains internés suscita pour le moins des interrogations parmi les maquisards ; on peut l'imaginer sans peine puisqu'il s'agissait de FTP. Toujours est-il que les internés étaient libres.

Ce fut également à la suite du débarquement de Normandie que se déclencha l'autre opération dont nous ayons gardé la trace. Apprenant le débarquement, les internés de Rouillé furent certes très satisfaits mais également très inquiets ; en effet, ils craignaient d'être livrés aux Allemands. Cependant, depuis plusieurs mois déjà, les politiques avaient multiplié les tentatives d'évasions, dont la principale, le 14 mars, avait été manquée de justesse, un tunnel de 35 m ayant été découvert la veille d'une évasion collective. C'est d'ailleurs conduits par un ancien interné qui s'était évadé le mois précédent que des maquisards FFI lançaient une première opération sur le camp, le 11 juin 1944, et emmenaient avec eux 47 internés, dont 30 politiques ; s'ajoutèrent le directeur, le gestionnaire et une infirmière. Il semble que d'autres profitèrent de l'occasion pour s'enfuir puisqu'un rapport du préfet avance le chiffre de 63 « disparus ». Le chiffre est peu élevé et, depuis le transfert de nombreux politiques à Pithiviers au début de l'année, ces derniers représentaient moins de 20 % du total, le camp abritant essentiellement des droits communs et des marché-noir. Les Allemands réagirent immédiatement en exigeant et obtenant du préfet le transfert le lendemain des 172 internés restants à destination du camp de la Route de Limoges, à Poitiers, dont une centaine était dirigée quelques jours plus tard vers un chantier Todt. Il n'y avait donc déjà plus d'internés quand, le 12 juin, et à nouveau le 13, des maquisards se présentèrent pour se saisir de toutes les tenues de gardiens et des quelques armes encore disponibles.

À Écrouves, en Meurthe-et-Moselle, le processus fut beaucoup plus classique, avec quelques singularités qui méritent d'être évoquées. Le camp fut

l'un des derniers libérés puisque les troupes américaines firent leur entrée au camp dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944. Mais, dès le 31 août, le préfet régional avait donné l'ordre de libérer les internés politiques et marché-noir. 20 « indésirables étrangers » et 9 droits communs s'étaient évadés la nuit suivante, avant l'arrivée des troupes qui trouvèrent sur place 168 internés, tous juifs. Pressé par l'évolution des événements le préfet régional avait donc paré au plus pressé en libérant en particulier les politiques, seul véritable enjeu, mais, pour des raisons qui ne sont pas précisées dans le rapport postérieur – simple oubli ou restriction volontaire – il avait donc laissé les Juifs derrière les barbelés d'Écrouves. L'histoire du camp prit ensuite une tournure habituelle : le 12 septembre le chef du 3^e groupement des FFI de Toul suspendait le directeur, le secrétaire gestionnaire et un brigadier-chef et nommait directeur l'ex-inspecteur chef-comptable, la nomination étant confirmée le lendemain par arrêté du Commissaire de la République. En fait, dès le début septembre, le centre s'était rempli de personnes arrêtées soit par les FFI, soit par la police, soit par ordre du sous-préfet de Toul (par ailleurs bientôt suspendu) pour aboutir à un total de 1 267 internés à la fin du mois, ce qui ne pouvait qu'interroger sur les enjeux de pouvoir à la Libération, sur la fonction réelle de l'internement administratif et sur ses modalités.²

² Sur Saliers, Francis Bertrand et Jacques Grandjanc, *op. cit.*, pp. 297-299. Sur Évaux, Chantal Bonazzi, « L'utilisation dévoyée d'une station thermale : Évaux-les-Bains durant la Seconde Guerre mondiale », man. ; rapport du commissaire-divisionnaire Bonneville, directeur, le 28 juin 1944 à la direction des services de la police de sûreté, archives du ministère de l'Intérieur, 880206/7. Sur Rouillé, rapports mensuels du chef de camp pour 1944, AD Vienne 104W67 ; rapport du préfet du 22 juin 1944 sur la liquidation du camp ; rapport de l'inspecteur-chef faisant fonction de gestionnaire, 8 juillet 1944, AD Vienne 104W68. Sur Écrouves, rapport du préfet sur le camp depuis sa libération, non daté (novembre 1944 ?), AN F7 15102.

DANS UN CONTEXTE MOUVANT

De nombreux paramètres sont à prendre en compte pour qui veut comprendre l'internement administratif à la Libération. Les principaux tiennent à la conjoncture. Ainsi, il faut rappeler que la guerre continua onze mois après le débarquement sur les plages de Normandie. Le pays se libéra donc peu à peu et à des rythmes différents. En aval, la reconquête de l'Alsace fut tardive et la contre-offensive allemande sur les Ardennes ne simplifia pas la situation, tandis qu'il fallut attendre pour l'essentiel 1945 pour voir libérer les « poches de l'Atlantique ». Aux pressions qui s'exercèrent pour épurer les comptes, s'ajoutèrent les exigences d'une protection des troupes au combat. En fait, l'épuration assumait des fonctions multiples, donnant à l'internement une importance et une signification particulières³.

L'épuration avait une fonction de sécurité, contre des ennemis susceptibles de menacer la lutte libératrice sur ses arrières. Elle fut aussi un exutoire qui répondait à un besoin de violence d'une partie de l'opinion, comme en témoignèrent le phénomène des femmes tondues, ou, dans le cas qui nous occupe, les sévices exercés souvent dans les centres d'internement de fortune les premières semaines qui suivirent la Libération. Elle remplit une fonction de réparation et de justice. Les camps contribuèrent grandement à la fonction de régulation sociale, en participant à la prise en charge officielle et juridique d'un phénomène qui pouvait servir de dérivatif aux difficultés de la vie quotidienne. La fonction identitaire fut également fondamentale. La reconstitution du tissu social et de l'identité nationale, la construction d'une nouvelle France passaient, dans cette optique, par l'élimination des traîtres. « Un pays qui manque son épuration, manque sa rénovation », écrivait Albert Camus dans *Combat*, le

³ Nous prenons à notre compte les analyses de Pierre Laborie (« Les fonctions de l'épuration » in Philippe Buton et Jean-Marie Guillon dir., *Les pouvoirs à la Libération*, contrib. man., non publiée, 1989) et celles d'Henry Rousso, « L'épuration en France. Une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1992, n°33, pp. 78-105.

5 janvier 1945. Enfin, l'épuration légitima le pouvoir qui épurait au nom de la nation, ou plus exactement des pouvoirs, car elle constitua un enjeu dans les rapports de forces qui s'établirent et se modifièrent au cours de ces mois décisifs.

A priori, le schéma était simple : d'un côté, les Comités départementaux et locaux de Libération (CDL et CLL) et les FFI étaient les porte-parole de la résistance intérieure, tandis que les commissaires de la République et les préfets représentaient la légitimité étatique voulue par le chef de la France libre ; l'une venait de la base, l'autre du cercle dirigeant qui devenait l'État avec la décomposition accélérée du régime de Vichy. Mais le schéma n'eut pas toujours cette simplicité. Comme l'a relevé Jacqueline Sainclivier⁴, le couple centre/périphérie peut valoir tout autant à l'intérieur même du département entre le préfet et le CDL, d'une part, et les CLL, municipalités et FFI, d'autre part, ou, à l'échelon supérieur, préfet et CDL se trouvant en situation périphérique par rapport au GPRF. La diversité géographique complique encore l'analyse, d'autant que la chronologie accélérée des derniers mois, voire des dernières semaines avant la Libération, changea souvent la donne. La question communiste se posa avec d'autant plus d'acuité, aux yeux du général de Gaulle mais aussi des socialistes, que le PCF et les diverses organisations qu'il avait su mettre sur pied furent les mieux préparés à engranger et encadrer l'afflux résistant qu'on connut alors et, également, à infléchir aussi les rapports de forces au sein des CDL quand il fallut reconstituer nombre de directions après les graves chutes du printemps 1944.

Pour autant, créées de puis un temps variable, les instances départementales de la résistance étaient en place à la Libération. Il en était de même le plus souvent des commissaires de la République, représentants du GPRF dans les régions instituées en 1941 ; leur rôle était essentiel dans la légitimité de l'État et leur liste avait été soigneusement préparée et arrêtée à

⁴ Jacqueline Sainclivier, « Le pouvoir résistant (été 1944) », in Philippe Buton et Jean-Marie Guillon dir., *op. cit.*, pp. 20-37.

Alger au long de l'année 1943. La situation fut plus fluctuante dans le cas des préfets, par définition plus nombreux, plus ancrés souvent dans leur département mais aussi plus soumis, en ce cas, aux conflits internes qui s'y faisaient jour.

Ainsi à l'échelon régional et départemental les instances étaient en place dès les premiers jours de la Libération. Il en alla souvent tout autrement à l'échelon inférieur, celui des communes, où les résistants locaux prirent en général le contrôle de la situation, regroupés ou non dans des Comités locaux de Libération improvisés, souvent, au moment même du changement de pouvoir.

Mais, le plus souvent, au moins les premiers temps, il n'y eut pas conflit entre ces diverses sources de pouvoir, mais plutôt gestion collective ou complémentaire de la situation d'exception. Les tensions, voire les conflits, ne survinrent que dans les mois qui suivirent. Encore faut-il nuancer le tableau qui a longtemps présenté la situation d'alors comme le conflit répété entre la légitimité résistante, représentée par le CDL et la légitimité étatique portée par le préfet. Il n'y a pas à revenir sur la nature différente de ces légitimités et les CDL durent effectivement s'effacer au fur et à mesure que s'affirmèrent les nouvelles institutions. Mais, sur le terrain, les rapports entre ces instances ne furent pas nécessairement conflictuelles. S'appuyant sur les travaux d'une quarantaine de chercheurs menés en commun sur l'ensemble du territoire, Jacqueline Sainclivier a ainsi dégagé cinq cas de figures : dans quelques cas le CDL fut soumis au préfet qui, en général, était issu de la résistance locale ; souvent les CDL travaillèrent en union étroite avec le préfet ; dans plusieurs cas les CDL agirent comme un groupe de pression, mais tout en travaillant avec le préfet ; il y eut bien des cas de conflit permanent, en général quand le conflit de pouvoir abritait des oppositions de cultures politiques. Le tableau se complique encore si l'on ajoute que, dans le même département, la situation put changer avec le temps.

Les premiers internements témoignèrent de ces légitimités croisées et de cette chronologie complexe. Dès que les autorités officielles furent en place, elles cherchèrent à prendre au plus vite le contrôle de l'épuration, qui fut elle-même un enjeu de pouvoir. Si la situation varia avec les départements et la rapidité de leur libération, les premières semaines furent caractérisées par une grande improvisation. Résistants locaux mais aussi militaires conduisirent les personnes suspectes dans de multiples lieux d'internement administratif. Quand il s'agissait de camps déjà existants, souvent les FFI en prenaient le contrôle, avant une régularisation par le préfet ou le commissaire de la République et la désignation des nouveaux directeurs. Mais, en général, les lieux étaient les plus divers, aussi bien des centres de détention improvisés par les groupes FFI que des établissements pénitentiaires détournés de leur fonction. C'est le sens de la circulaire que le ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, adressa aux commissaires de la République et aux préfets dès le 18 octobre 1944. C'est aussi la première trace d'une reprise en mains sur ce sujet, « les premiers renseignements parvenus sur le fonctionnement des camps d'internement » appelant de sa part « certaines objections »⁵. Très tôt, en fait, la réflexion avait été menée à Alger sur l'épuration et les textes de cadrage étaient promulgués. Après son installation à Paris, Tixier n'eut de cesse de contrôler le processus en imposant l'application des textes et en imposant une rapide normalisation.

⁵ Circulaire du ministère de l'Intérieur aux commissaires de la République et aux préfets, 18 octobre 1944, AN F7 15086.

Chapitre 23

Une épuration organisée

LES TEXTES

La question s'était posée dès le débarquement en Afrique du Nord. Comme nous l'avons signalé [voir chapitre 19], les internés communistes de Bossuet restèrent enfermés dans leur citadelle pendant de longs mois. Il faut citer à ce sujet le rapport mensuel du directeur du camp, quelques semaines après le débarquement, alors que les nouvelles autorités étaient en place, il est vrai en la personne de Darlan :

« État d'esprit [des internés] satisfaisant dans l'ensemble. Si les événements récents ont eu une influence fâcheuse sur l'esprit de certains internés, la situation a été vite redressée par un renforcement de la discipline et l'application de sanctions appropriées ».

Dans le même temps les premiers militants du PPF arrivaient dans le camp⁶. Plusieurs mois durant, la législation de Vichy resta en vigueur. Si les Juifs puis les communistes furent bientôt libérés des camps algériens, la première ordonnance réglementant l'internement administratif date du 18 novembre 1943. Elle reprenait pour l'essentiel la loi de l'automne 1939, un arrêté promulgué le 14 mars 1944, venant simplement réglementer les Centres de séjour surveillé.

⁶ Rapport mensuel du directeur du camp de Bossuet, novembre 1942 (1^{er} décembre), ANOM 3202.

À l'automne 1944, le ministre de l'Intérieur s'inspira également des textes et de l'esprit de la législation de la Troisième République finissante⁷. Dans une longue circulaire du 3 novembre 1944, il revenait sur le développement exponentiel qu'avait connu l'internement, sur la diversité des lieux d'internement et sur l'absence, le plus souvent, de dossiers ou même d'informations solides. « Le Gouvernement provisoire de la République – expliquait-il – entend diriger avec vigueur la répression des faits de collaboration et des activités antinationales, mais il entend aussi sauvegarder la liberté individuelle dans le cadre de la légalité républicaine ». Tixier énumérait les trois textes alors applicables en matière de répression administrative, à savoir le décret-loi du 12 novembre 1938 et les ordonnances des 11 avril et du 4 octobre 1944.

La référence au décret-loi de 1938 confirme la filiation avec la politique de Daladier. La mesure permettait donc l'internement des étrangers faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion et qui ne pouvaient regagner leur pays d'origine ou qui, étant apatrides, n'avaient pas de pays d'accueil. Par l'ordonnance préfectorale du 11 avril 1944, l'arrêté préfectoral prescrivant l'internement ou l'éloignement pouvait prononcer la mise sous séquestre des biens de l'individu qui en faisait l'objet, s'il semblait que ces biens pouvaient être utilisés à des fins dangereuses pour la défense nationale ou la sécurité publique. Mais le texte principal de référence datait du 4 octobre 1944. En son article 1, il permettait aux préfets (préfet de police pour la Seine), jusqu'à la date de cessation légale des hostilités, d'astreindre à résidence ou d'interner tout individu dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique. Mais il était précisé en son article 2 que des commissions de vérification devaient être instituées dans tous les départements afin d'examiner l'ensemble de ces mesures. Celles-ci devaient être immédiatement signalées aux commissaires de la République, dans les provinces, et au ministre lui-même dans les départements d'Île-de-France et en

⁷ Les décrets, ordonnances et circulaires citées ci-dessous se trouvent en AN F7 15086.

Moselle (département de l'ancienne zone annexée, l'Alsace n'étant pas encore libérée à cette date).

Le dispositif réglementaire et législatif fut renforcé par une circulaire du 21 décembre 1944. Elle rappelait la mesure prise au moment de la déclaration de guerre et permettant l'internement des ressortissants de puissances ennemies. L'esprit en était pourtant tout différent, à lire le ministre :

« [Eu égard] aux persécutions subies par un très grand nombre d'entre eux, pour des raisons politiques ou raciales, et compte tenu également de leur attitude à l'égard de la France et de la Résistance, une mesure d'internement constituerait, dans bien des cas, une brimade injuste et inutile ».

L'internement n'était donc destiné qu'à ceux qui constituaient réellement un danger potentiel, les autres, à l'exception des résistants, étant assignés à résidence⁸. Dans les faits, la frontière ne fut pas toujours claire et, surtout, les civils allemands ne connurent pas des conditions d'internement à la mesure des grands principes affichés dans les textes. Nous y reviendrons plus après.

Tels furent les textes de référence qui montrent bien que la législation de la Libération s'inspirait d'une logique d'exception. Ils traduisaient aussi la volonté ministérielle de voir au plus vite la situation normalisée. La deuxième partie de la circulaire du 3 novembre précisait ainsi les « mesures spéciales à prendre pour l'examen des arrestations massives effectuées au cours des semaines qui [avaient] immédiatement suivi la Libération ». Cherchant encore, à cette date, à équilibrer son propos en soulignant à la fois que des innocents s'étaient trouvés internés et des coupables en fuite, le ministre n'en insistait pas moins sur la nécessité d'examiner au plus vite les situations concrètes :

« Il s'agit de régulariser le plus rapidement possible la situation de fait, souvent désastreuse, où se situent des milliers d'internés, afin que les nombreuses arrestations auxquelles il a été procédé immédiatement après la Libération et qui n'ont fait encore l'objet d'aucun examen soient soumises dans le plus bref délai à la décision des préfets ».

⁸ Circulaire du ministère de l'Intérieur, 21 décembre 1944, citée par Patrick Weil, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, juillet-septembre 1995, p. 94.

Cela passait bien sûr par la constitution de dossiers des internés et par la mise en place de commissions de triage.

Les quelques textes législatifs ou réglementaires postérieurs accompagnèrent la fin de l'internement administratif en France. La signature de la capitulation devait constituer une date butoir et, dans une circulaire du 30 août 1945, près de quatre mois après, Adrien Tixier devait bien relever que si les opérations de guerre avaient pris fin, le décret portant fixation légale de la date de cessation des hostilités n'était pas encore paru. Pour autant :

« Le conseil des ministres a décidé qu'il convenait de revenir au plus tôt à la légalité républicaine d'après laquelle nul ne peut être arrêté sans décision de justice et incarcéré sans mandat délivré par un juge d'instruction. En conséquence, le conseil des ministres a décidé qu'il y avait lieu de prendre, dès maintenant, des mesures préparatoires en vue de la suppression du régime de l'internement administratif ».

Il y avait dorénavant interdiction de prendre de nouvelles mesures d'internement, sauf en cas de présomption d'espionnage, mais pour une très courte durée comme auxiliaire des mesures de police, et sauf pour les gros trafiquants de marché noir dont, cependant, les dossiers devaient être transmis à la justice dans un délai maximum d'un mois après l'arrestation. Il s'agissait donc dans les deux cas de mesures conservatoires et très provisoires. Dans le même temps la révision des dossiers existants devait être achevée dans un délai de trois mois. Des mesures plus restrictives étaient prévues en Alsace et en Moselle, compte tenu de leur statut sous l'occupation et de la date tardive de leur libération. La loi du 10 mai 1946 portait fixation de la date légale de cessation des hostilités et le dernier interné administratif sortait fin mai du camp des Alliers, en Charente. La circulaire n°1429 du 23 juillet 1946 portait suppression du Bureau des camps d'internement qui avait succédé à l'Inspection générale des camps d'internement (IGCI).

LES STRUCTURES

Comme on le devine dans les textes que nous venons de citer, le ministre socialiste de l'Intérieur, Adrien Tixier, joua un rôle majeur. Il exigea et imposa le rétablissement de la légalité républicaine, en limitant dans le temps et l'extension les mesures d'exception qu'imposait la guerre. Il savait aussi que l'épuration était un enjeu majeur de pouvoir et qu'il fallait, dans sa logique, estomper le flou que permettait l'internement administratif.

Affirmer très rapidement l'autorité de l'État

Pour tenter de reprendre en main le dispositif sur l'ensemble du territoire, il envoya très tôt des inspections. La première dont nous ayons retrouvé trace date du 17 octobre 1944 et concerne les camps du sud-est de la France. On y voit résumées toutes les difficultés auxquelles fut confronté le ministre : manque de locaux, conditions précaires, manque de personnel compétent, confusion avec l'instance judiciaire, concurrence avec les autorités résistantes. Début octobre, le préfet du Var avait ainsi prévu d'organiser un camp à Bandol, mais de nombreux travaux restaient encore à effectuer ; il y avait pourtant urgence car les internés se trouvaient enfermés dans des prisons, à la maison d'arrêt de Draguignan et au Fort Sainte-Catherine, à Toulon. En outre, compte tenu des bombardements que connut Toulon, la situation dans le Fort Sainte-Catherine était devenu des plus précaires. Les inspecteurs du ministère relevaient aussi qu'existaient toujours à Brignolles un camp organisé par les FTP et qui échappait complètement à l'autorité préfectorale. Le camp de Bandol fut bien ouvert le 11 octobre mais, nous apprend le directeur du camp dans un rapport de peu postérieur, la pénurie de moyens, même les plus

élémentaires, avait rendu la mise en place fort difficile, l'inexpérience du personnel de surveillance et d'administration n'améliorant guère la situation⁹.

L'affirmation du pouvoir central face aux pouvoirs « périphériques » fut la première des priorités. Très souvent il fallut, dans les premiers temps, imposer la prééminence des forces officielles du maintien de l'ordre. Il fallut aussi limiter les possibilités d'intervention des représentations locales (délégations provisoires, CLL, CDL, partis politiques et mouvements de Résistance). Ce double mouvement de normalisation et de marginalisation n'annula pas les pressions mais il les limita. Prenons l'exemple du camp de Drancy. Il avait fallu rouvrir le camp pour accueillir les nombreux suspects que les divers groupements de Résistance avaient appréhendés et rassemblés, qui au Vel' d'Hiv', qui dans des casernes, qui dans des lycées ou des mairies, des postes de police ou au Dépôt. Dans son premier rapport, en date du 3 septembre 1944 (il s'y trouvait déjà 4 200 internés), le directeur du camp raconta qu'à son arrivée sur place, l'avant-veille, le camp était occupé par un détachement d'une trentaine de FFI qui avaient pris le contrôle du camp. À lire ce rapport, ces hommes consignaient les internés toute la journée dans leur chambre et ne leur permettaient d'accéder aux toilettes que le matin de 8h à 9h et le soir à 21h ; selon les dires du service médical confirmés par le représentant de la préfecture de la Seine, des sévices graves avaient été exercés. Les relations se tendirent mais le directeur obtint que la garde du camp fût confiée, le 15 septembre, à la gendarmerie. Le 5 octobre suivant, il y eut une certaine effervescence dans le camp puisque les deux anciens responsables FFI de la garde y étaient transférés par cars cellulaires pour y être à leur tour internés ; pour éviter des incidents, on les renvoya finalement au Dépôt. Selon l'IGC, le groupe de FFI était dirigé par deux « résistants de la toute dernière heure, qui s'étaient promus officiers (...). Seuls bien armés et de moralité plus que douteuse, ces deux personnages faisaient échec aux fonctionnaires de la PP

⁹ Rapports des lieutenants Badre et Guillaume sur leur visite aux camps d'internement du sud-est de la France, Paris, Intérieur, 17 octobre 1944 ; rapport du directeur du CSS de Bandol, 31 octobre 1944, AN F7 14970.

qui les gênaient et pressuraient les internés ». La normalisation se serait opérée en accord avec l'état-major FFI.

Mais, avant cet événement, d'autres acteurs firent entendre leurs voix : dès le 25 septembre une « délégation de la ville de Drancy » dénonça à l'état-major FFI les abus qu'ils avaient relevés « depuis le départ du commandant FFI », à savoir le mélange d'anciens militants du PPF ou du RNP avec les autres internés, le développement du marché noir et le régime de faveur dont jouissaient, selon le rapport, les anciens collabos. La délégation demanda une reprise en mains sous le contrôle des FFI. Au même moment le directeur du camp se plaignit des pressions constantes dont il était victime :

« À chaque instant des membres des commissions d'enquête communales ou des FFI locales insistent auprès de moi pour procéder à des enquêtes ou à des confrontations auprès d'internés du camp. Me référant aux instructions que j'ai reçues, je leur refuse l'entrée du camp, s'ils ne me présentent pas un permis de visite visé par le Cabinet. Il n'en reste pas moins que je suis l'objet de menaces et de plaintes. Sauf avis contraire du cabinet, je continuerai à refuser l'entrée du camp à des commissions d'enquêtes ».

Les 6, 8 et 10 octobre, un adjoint communiste au maire de Drancy fit rentrer au camp un certain nombre de personnes, libéra un jour une internée, autant d'interventions qui durent cesser après une plainte du directeur du camp au préfet de police. Le 15 octobre, ce fut le tour d'une centaine de membres armés des Milices patriotiques qui prirent l'initiative d'assurer la garde extérieure et, bientôt, de fouiller les parents ou amis des internés venus leur apporter des colis. Il fallut une nouvelle intervention du préfet de police et le retrait des Milices fut effectif cinq jours plus tard. Les autorités locales firent encore entendre leur voix, mais, pour l'essentiel, la situation fut stabilisée en cette fin du mois d'octobre 1944, soit deux mois tout de même après la libération du camp¹⁰. La période de tension et de flou ne fut pas toujours aussi longue mais l'exemple de Drancy, pourtant à proximité du pouvoir central, montre la diversité des forces qui purent interférer dans le processus. Adrien Tixier n'eut

¹⁰ Les divers documents concernant la libération du camp de Drancy se trouvent sous les cotes BA 1827, 1831 et 1835 des archives de la préfecture de police (APP).

de cesse d'imposer le primat de l'État et des forces officielles du maintien de l'ordre.

Cadrer l'internement administratif

La confusion entre instances administratives et judiciaires fut un autre leitmotiv du discours ministériel. Dès le 3 novembre 1944 le directeur de l'Administration pénitentiaire signalait au garde des Sceaux l'ampleur du problème. Dans sa note, il faisait valoir un argument de droit ; l'article 609 du code d'instruction criminelle disposait en effet que « nul gardien ne peut, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable de détention arbitraire, recevoir ni retenir aucune personne, si ce n'est en vertu soit d'un mandat de dépôt, soit d'un mandat d'arrêt, soit d'un arrêt de renvoi devant une cour d'Assises, soit d'un décret d'accusation ou d'un arrêt de jugement de condamnation à une peine afflictive ou à un emprisonnement ». Il ajoutait des arguments de fait : les bombardements liés à la guerre mais aussi, durant quatre ans, l'augmentation sensible de la population pénale, la pénurie de personnel et les réquisitions (qui impliquaient une remise en état après coup) rendaient la situation des prisons des plus critiques. Il concluait donc que la première mesure à adopter était d'évacuer des prisons tous les internés administratifs et de les acheminer vers des centres installés à cet effet. Dans la foulée, le garde des Sceaux reprit à son compte les arguments de son directeur de l'Administration pénitentiaire à l'attention de ses collègues de l'Intérieur et de la Guerre, Tixier relayant l'information auprès des commissaires de la République et des préfets.

De fait mais à l'inverse, quelques jours plus tard, le commissaire de la République de Chalons mettait en avant les bombardements et autres destructions : « La distinction entre les établissements pénitentiaires et les camps d'internement n'est pas très nette dans la plupart des villes de ma région ». À Reims, où la prison était trop petite, les détenus justiciables de la cour de justice, étaient alors gardés dans une ancienne clinique ; à Chaumont,

la prison étant hors d'usage, l'administration pénitentiaire s'était contentée des caves du Palais de Justice, avant que l'autorité préfectorale ne mît à sa disposition une caserne militaire dans laquelle le gardiennage était organisé par le CDL ; à l'inverse le directeur de la prison des Hauts Clos acceptait de recevoir des internés administratifs. Compte tenu des exigences du garde des Sceaux, il fallut opérer une séparation drastique des moyens qui, vu la pénurie, avaient jusque-là été mis en commun.

La difficulté ne tenait donc pas seulement à la présence d'internés administratifs dans des prisons mais aussi à la présence de prévenus dans des camps d'internement administratif. Dans un premier temps, il fallut faire avec. Le 6 octobre 1944, il était même demandé de surseoir à l'application de certains articles du règlement des CSS, tel que l'autorisation de visites ou de permissions, compte tenu de la présence, à côté de simples suspects, de prévenus qui encouraient de sévères condamnations. Il était également demandé que les miliciens ou les membres de la LVF, du PPF et du RNP fussent séparés des autres internés puis, au plus vite concentrés dans des bâtiments isolés soumis à une surveillance particulière. Une prison dans le camp en quelque sorte¹¹.

Une circulaire du 3 février 1945 résume à la fois la pensée du ministre et la difficulté de la situation ; il remarquait ainsi, à la lecture des rapports qui lui étaient envoyés, que :

« dans de nombreux cas les mesures administratives d'internement, d'éloignement ou d'astreintes à résidence sont considérées par ces hauts fonctionnaires comme des peines destinées au même titre que les peines judiciaires, à punir les individus coupables d'actes de collaboration ou d'activités antinationales. Une telle pratique est particulièrement fréquente lorsqu'il s'agit de régler la situation d'individus arrêtés après la Libération et auxquels ne peuvent être reprochés que des faits de collaboration sans grande gravité.

¹¹ Note du directeur de l'administration pénitentiaires et des services de l'éducation surveillée au garde des Sceaux, 3 novembre 1944, AN F7 15087 ; commissaire de la République de Chalons à Intérieur, 4 décembre 1944, AN F7 15102 ; circulaire du ministre de l'Intérieur aux commissaires de la République et aux préfets, 6 octobre 1944, AD Loiret 34111.

Il y a là, à mon sens, une confusion regrettable entre l'action administrative et l'action judiciaire [...]. Les mesures administratives de privation ou des restrictions de liberté prévues par l'ordonnance du 4 octobre 1944 ne sont pas de peines en soi. Ce sont des mesures de police administrative destinées, conformément à l'article 1^{er} de cette ordonnance, à mettre hors d'état de nuire les individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique. C'est donc ce critère du danger que la liberté de l'individu en question présente pour la défense nationale ou la sécurité publique qui doit être la base des décisions des préfets et commissaires régionaux. »¹²

Adrien Tixier essaya bien de trouver ailleurs les locaux qui lui étaient nécessaires, mais le ministre de la Guerre refusa de lui ouvrir certaines casernes, car non seulement la guerre continuait mais il fallait aussi loger les forces alliées. Pour autant l'essentiel n'était pas là : s'il fit constamment pression sur son administration pour réduire le nombre des camps et des internés, ce fut avant tout pour des raisons politiques liées à sa conception du rétablissement de la légalité républicaine. Quant aux commissaires de la République et aux préfets ils devaient appliquer, mais ils étaient également confrontés à la difficulté du terrain et devaient éventuellement composer avec cette réalité.

Encadrer et réguler

La normalisation souhaitée par Tixier passait également par un contrôle aussi strict que possible des procédures engagées et des conditions de l'internement. Le ministre voulait ainsi inscrire l'internement administratif dans la légalité républicaine. Il installa des commissions de contrôle aux divers échelons. Il y eut les commissions de criblage chargées de faire le tri, tant faire ce peut, entre les internés qui devaient être transmis à la justice, ceux qui devaient être libérés et ceux qui devaient rester internés. L'histoire du camp de Noé est à ce titre fort instructive. Dans un premier temps, ce fut le CDL qui institua une commission de criblage. Présidée par l'intendant de police adjoint,

¹² Circulaire du ministre de l'Intérieur aux commissaires de la République et aux préfets, 3 février 1945, AN F7 14968.

elle comprenait en outre deux représentants de la CGT, un du PCF, un de l'état-major militaire et un de la police. Elle connut 47 séances jusqu'au 14 novembre et, à cette date, elle avait conclu à l'internement dans 775 cas et à la libération dans 244. Mais, à ce moment là, une nouvelle commission de criblage fut installée, sous le contrôle direct des autorités et à la demande du ministre de l'Intérieur. Ayant, le premier mois, à donner son avis sur 182 cas, elle proposa la libération pour 117 d'entre eux, le transfert devant la cour de Justice pour 28 et le maintien de l'internement pour 34. En janvier 1945 il restait à la commission à interroger encore quelque 800 internés. De fait les opérations de criblage durèrent jusqu'en octobre 1945 au camp de Noé, mais le changement de structures, à défaut du changement de noms, avait marqué un changement de rapports de forces entre centre et périphérie et la nouvelle commission inscrivait son action dans une toute autre logique que sa prédécesseuse.

Dès le 31 octobre 1944, devant les critiques répétées sur le fonctionnement des camps, le ministre prit un arrêté instituant dans chaque région une commission de contrôle des camps d'internement. Présidée par un magistrat ou ancien magistrat, désigné par le président de la cour d'Appel, elle comprenait en outre un représentant du CDL et un fonctionnaire du secrétariat général à la police (remplacé par un représentant de la DGSN dans la région parisienne). Elle avait tout pouvoir d'investigation et contrôlait l'application des dispositions en vigueur. Il n'est pas certain que ces commissions furent partout opérationnelles ; en tout cas, elles ne le furent pas d'emblée.

Il en alla autrement de la commission nationale placée auprès de l'Inspecteur général des camps. S'y retrouvèrent chaque mois des représentants des ministères du Ravitaillement et de la Santé, du Secours social, de l'Entraide française, de la Croix-Rouge et des Quakers. Limitée dans un premier temps à la seule région parisienne, elle étendit rapidement son champ de compétences à l'ensemble du territoire. Si l'on en croît les procès verbaux conservés, on compte une dizaine de réunions du 31 octobre 1944 au 20 novembre 1945. On y régla des problèmes généraux : comme la question du ravitaillement fut,

d'emblée, le défi majeur posé aux autorités, la commission vota à l'unanimité l'alignement sur les rations de la Pénitenciaire ; un peu plus tard, elle fut confrontée à l'afflux de civils allemands arrêtés dans la zone des armées et il fut précisé que ces internés devaient être assimilés aux prisonniers de guerre. Dans le même temps on y discutait des dysfonctionnements et des conditions d'internement dans tel ou tel camp à partir des missions envoyées par les œuvres ou des inspections de l'IGC ou du ministère de la Santé (ainsi au printemps 1945). De fait, le docteur Duhamel, chargé de l'inspection sanitaire des camps, joua un rôle important dans cette commission. Parmi les œuvres, on notera que la Croix Rouge obtint des prérogatives étendues : d'emblée, les ministères de l'Intérieur et de la Justice lui reconnurent la possibilité d'exercer son action en faveur des internés administratifs pour raison politique. Le chef du service des internés et prisonniers civils de la CRF en avertit ses délégués départementaux dès le 4 octobre 1944. Là encore, le nouveau gouvernement prenait soin de respecter les règles de la légalité républicaine, même s'il eut quelques difficultés à les faire appliquer dans la pratique¹³.

À l'échelon inférieur, il fallut assurer la garde des camps, ce qui ne fut pas le moindre des défis alors que les exigences en personnel connaissaient une croissance exponentielle, qu'il fallait cependant solder les comptes de la collaboration et que l'armée française avait besoin de bras pour assumer ses responsabilités dans la guerre qui continuait. La question se posait avec d'autant plus d'acuité que la dernière année de l'occupation avait vu une baisse sensible du nombre de camps. Ils furent rares les cas où le directeur de camp resta en poste. En charge de Pithiviers, Charles Bouchard qui, effectivement, ne fit pas de zèle avant la Libération, fut confirmé dans ses fonctions. Un premier temps du moins. Depuis le 10 août 1944, il n'y avait plus d'internés à

¹³ Éric Malo, « De Vichy à la Quatrième République : le camp de Noé (1943-1945) », *Annales du Midi. Revue de la France méridionale*, n° spécial "Les années Quarante dans le Midi", n° 199-200, Juillet-décembre 1992, pp. 449 et 455 ; procès verbaux des réunions mensuelles des délégués d'administrations publiques et d'organismes s'intéressant aux internés, du 31 octobre 1944 au 20 novembre 1945 ; circulaire du service des internés et prisonniers civils de la CRF à ses délégués départementaux, 4 octobre 1944, AN F7 14968.

Pithiviers. Il était resté en fonction et sur place pour assurer la garde des fonds. Le 22 août, le commandant de la section de gendarmerie lui demanda oralement de rester en poste, avant de le lui confirmer par écrit. Le 1^{er} octobre 1944, le commissaire de la République d'Orléans signa un arrêté en ce sens. Mais, bientôt, Bouchard dut s'expliquer devant une commission d'épuration ; dans une note, le sous-préfet s'en porta garant : « Pour ma part, je considère que Monsieur Bouchard a toujours géré le camp d'internement de Pithiviers avec autorité et intelligence. Au temps de l'occupation, il a, dans la mesure du possible, rendu l'internement des détenus politiques, le plus doux possible ». Il ne put garder son poste.

La règle voulut que le directeur du camp fût un résistant et elle fut appliquée le plus souvent, malgré l'augmentation des besoins et la pénurie de personnel. Les résistants prirent donc les leviers de commande dans les camps encore en fonction et dans les très nombreux qui furent créés dans les mois qui suivirent la Libération. Ce fut le cas à Noé où Étienne R., « Stephan » dans la Résistance, remplaça Paul M., alors interné. Le cas de Noé est instructif car il montre aussi les limites de l'épuration. En octobre 1944, le commissaire de la République s'émut de constater que seules sept personnes sur les 229 qui assuraient la garde du camp avaient été embauchées après la Libération. Le directeur du camp fut donc bien interné, le commissaire en fonction fut même fusillé, mais cela n'alla pas au-delà, y compris à l'encontre de cadres policiers dont se plaignaient les anciens internés. Étienne R. avait répondu, après enquête, qu'il fallait conserver ces hommes « disciplinés et énergiques » : « À l'heure actuelle, il faut des éléments de ce genre pour maintenir l'ordre »¹⁴. On retrouve à cette échelon la contradiction qui fut constamment présente tout au long du processus épurateur : devait-on privilégier une stricte épuration, la plus large possible, pour aider à une reconstruction morale du pays, au risque cependant de se priver de réelles compétences professionnelles et donc de menacer la reconstruction économique et sociale du pays ? Devait-on limiter

¹⁴ Éric Malo, *id.*, p. 449. Sur Charles Bouchard à Pithiviers, voir AD Loiret 29774.

strictement l'épuration aux défenseurs zélés du régime déchu et de la collaboration avec l'occupant au risque de laisser les plaies ouvertes d'une guerre qui fut également civile et de risquer de sacrifier l'identité morale de la nouvelle France ? À Alger déjà, dès 1943, les termes du débat avaient été parfaitement compris et, à tous les échelons, on se trouva constamment confronté à cette alternative. La question se posait avec d'autant plus d'acuité quand il s'agissait de répression.

Cependant, dans la plupart des cas, il s'agit moins de conserver ou non tel ou tel que de recruter massivement des gardiens auxiliaires. Sans qu'on dispose de chiffres précis sur l'évolution des effectifs, on sait qu'ils connurent une très forte croissance, avant des débauchages massifs favorisés par le statut d'auxiliaire qui fut offert un premier temps. Comme sous l'occupation, on afficha bien des préférences – ainsi à Brens parmi les anciennes internées politiques, puis parmi les prisonniers rapatriés. Mais on imagine aisément que les internés ou les prisonniers préférèrent un autre cadre pour recommencer leur vie après de telles épreuves. Dans la plupart des cas, là encore, l'administration fit avec ce qu'elle avait et ne fut guère regardante sur la qualification des volontaires. D'autant qu'on retrouvait les mêmes carences et les mêmes conséquences que les années précédentes : les salaires restaient très bas, les débouchés étaient pratiquement nuls d'autant qu'on recrutait des auxiliaires. Les démissions furent massives avant même les licenciements massifs qui accompagnèrent la fermeture accélérée des camps.

Chapitre 24

Un phénomène massif et éphémère

LE PAROXYSMES DE L'AUTOMNE 1944

Ainsi, comme au premier semestre 1940, l'internement administratif fut un outil majeur dans la politique de l'état. En font foi les chiffres qui sont comparables. Mais la logique était toute différente : on gérait dans l'urgence et l'éphémère une conjoncture d'exception en système démocratique.

Une situation mal contrôlée

Pour autant le schéma ne fut pas aussi clair les semaines qui suivirent, dans chaque département, la libération. La situation a pu être contrastée. Ainsi, à Pithiviers, les premiers temps furent plutôt favorables aux internés, qu'il s'agisse du régime des visites ou de l'arrivée des colis. L'histoire de trois femmes internées à Andelarre, près de Vesoul, ne fut sans doute pas non plus un cas isolé : libérées par ordre du commissaire de la République, elles avaient rejoint leurs villages ; deux d'entre elles, la mère et la fille, avaient été presque lynchées et avaient dû regagner le camp, sous la protection de la gendarmerie ; la troisième avait également rejoint le centre, après avoir reçu plusieurs menaces. De fait, on peut penser que, dans l'atmosphère de la Libération, l'internement administratif permit aussi de sauver la vie à un certain nombre de personnes. Le phénomène est impossible à chiffrer, mais il fut d'évidence non négligeable. Pour autant, l'ampleur de l'épuration et la diversité des pouvoirs qui, dans un premier temps, la contrôlèrent amenèrent ces derniers à prendre

quelques libertés avec les règles de l'internement administratif. Ce fut tout spécialement le cas dans les petits centres de transit où les suspects étaient gardés et interrogés par des groupes résistants locaux, avant le transfert dans des camps plus officiels. Les cas de mauvais traitements, voire de tortures, ne furent pas rares. Sans généraliser la remarque, l'épuration de proximité fut la plus exposée, surtout quand les derniers mois de l'occupation avaient vu des actions meurtrières de la Milice. L'installation des autorités préfectorales déboucha en général sur une normalisation rapide¹⁵.

Cependant, les semaines suivantes, l'engorgement des centres conduisit, dans certains cas, à des situations dramatiques. Tel fut le cas de la Conciergerie. Le 31 octobre 1944, le docteur Duhamel, chargé de l'inspection sanitaire des camps, alertait les membres de la commission placée auprès de l'IGC et comprenant des délégués des administrations publiques et des représentants de diverses associations d'entraide :

« Le docteur Duhamel appelle une fois encore l'attention sur les internés du Dépôt qui sont dans des conditions d'hygiène épouvantables. Les femmes sont 200 dans la même pièce, elles ne peuvent même pas s'allonger sur le sol. L'eau des water leur sert pour la toilette. Le dépôt est en principe un endroit de passage, mais en fait les intéressés y restent parfois deux mois. À l'heure actuelle, il y a environ 1 200 détenus au dépôt ».

Dans un rapport transmis par le garde des Sceaux à son collègue de l'Intérieur, une assistante sociale insistait également, le 21 octobre 1944, sur l'ampleur du drame. Ainsi, les internés n'avaient en moyenne qu'un paillasse pour deux et une couverture pour trois, et « dans bien des cellules ou des salles communes, il n'y a encore que de la paille qui, changée de loin en loin, grouille de vermine ». Elle confirmait que la toilette se faisait dans la cuvette des WC et précisait que l'eau n'était donnée qu'un quart d'heure le matin et un quart d'heure le soir. Les détenus subissaient en outre les lenteurs d'une administration débordée : amenés là souvent sur simple dénonciation, certains attendaient déjà depuis cinquante jours d'être interrogés. Le témoignage avait

¹⁵ Pour Pithiviers, voir divers rapports en AD Loiret 34111 ; l'affaire d'Andelarre est racontée dans une note pour l'IGC (incidents survenus dans les camps du 1^{er} octobre 1944 au 1^{er} mars 1945), AN F7 14971.

d'autant plus de force qu'il venait d'une assistante sociale qui avait assuré les mêmes tâches à Drancy sous l'occupation :

« Est-il humain de laisser des êtres humains, même coupables, dans une telle misère ? Les Français savent-ils que des femmes ont été tatouées de croix gammées sur le visage et sont ainsi marquées pour la vie ? J'ai connu les camps d'israélites comme je connais les prisons actuelles. Je n'ai jamais vu de telles horreurs qu'aujourd'hui. [...] Faut-il vraiment que la France, enfin libérée, n'ait retenu d'une occupation d'un peuple abhorré que la plus sauvage de ses institutions ? ».

L'assistante sociale avait transmis son rapport sous forme d'article au directeur du *Figaro*. Et celui-ci l'avait remis au ministre de la Justice. Dans le même temps les interventions se multiplièrent. C'est à la suite d'une note remise par Xavier de Gaulle, frère aîné du général, que le préfet de Police dut enfin s'expliquer auprès du ministre de l'Intérieur. Selon lui, les faits rapportés étaient exagérés. Pour autant il reconnaissait que, le 25 octobre, il y avait bien 1 181 détenus (967 hommes et 214 femmes) dans un lieu qui, non seulement, n'avait pas la capacité d'accueillir une telle population, mais qui avait été considéré par les autorités comme une véritable prison, ou un véritable camp d'internement ; d'où un séjour trop long dans ce qui ne devait être qu'un lieu de passage. Selon le préfet de police, il y avait déjà un tiers de détenus en moins le 15 novembre, mais il ne manquait pas d'intervenir auprès des divers services intéressés pour accélérer les procédures¹⁶.

Là comme ailleurs, la situation se normalisa peu à peu, si ce n'est que les autorités et les internés furent confrontés aux difficultés du ravitaillement. Sans être un élément déterminant, la situation dans les camps pesa dans la décision ministérielle d'accélérer leur fermeture. Les archives de l'Intérieur permettent de reconstituer l'évolution des effectifs.

¹⁶ Procès verbal de la réunion mensuelle des délégués d'administrations publiques et d'organismes s'intéressant aux internés, 31 octobre 1944, AN F7 14968 ; rapport de Mlle Dreuzy, assistante sociale à la Conciergerie, transmis par le garde des Sceaux au ministre de

Un internement massif

Le phénomène fut donc aussi soudain que massif. Les difficultés de communication et la diversité des autorités participant au phénomène expliquent que les données furent longtemps incomplètes. Ainsi le premier tableau date de la mi-novembre et aboutit à un chiffre de 30 000 internés, très inférieur au chiffre réel. Il faut attendre le mois de décembre pour établir un bilan fiable. Encore son auteur fait-il remarquer que dans certains cas les chiffres datent¹⁷.

Situation des centres d'internement administratif en décembre 1944

Régions	Départements	Désignation	Nb d'internés
Région parisienne	Seine	Drancy	4 486
		Romainville (fort de Noisy)	777
		Saint-Denis (caserne du 21 ^e RI)	1 300
		Les Tourelles	368
	Seine-et-Marne	La Rochette (Château)	départ. : 810
		Coulommiers (caserne Beaurepaire)	
		Fontainebleau (deux MA)	
		Meaux (Caserne Noéfort)	
		Melun (MA)	
		Melun (MC)	
	Seine-et-Oise	Argenteuil	22
		Poissy (MC)	140
		Pontoise	88
Rambouillet (prison)		45	
Versailles (casernes de Noailles et du Génie)		886	

l'Intérieur ; réponse du préfet de Police au ministre de l'Intérieur sur la situation au Dépôt, 8 décembre 1944, AN F7 14969.

¹⁷ Situation des camps en décembre 1944 (man. en marge : M. Bécane), IGC, AN F7 15087. Le chiffre d'octobre et le tableau de novembre se trouvent dans la même série. On trouve ailleurs un autre tableau pour le même mois qui donne des résultats légèrement différents, puisqu'on aboutit à un total de 44 368 internés contre 48 468.

Angers	Indre-et-Loire	Tours	500	
		Divers	80	
	Loire-inférieure	Châteaubriant	349	
		Le Boccage (Nantes)	113	
		Nantes (Maison d'arrêt)	193	
	Maine-et-Loire	Angers (Grand Séminaire)	250	
		Angers (MA)	132	
		Cholet (Hop St Louis)	79	
		Fontevault (MC)	87	
	Mayenne	Laval (MA)	85	
Sarthe	Beauchamp à Villaine-la-Gosnais	140		
	Divers	60		
Bordeaux	Basses-Pyrénées	Gurs	304	
		Idron	428	
		Le Pole à Bayonne	468	
		Divers	42	
	Gironde	Mérignac, à Mérignac et Eysines	1 089	
	Lot-et-Garonne	Carrère (Villeneuve-sur-Lot; établis. pénit.)	46	
		Divers	1 100	
Clermont-Ferrand	Allier	Château des Brosses à Bellerive (ne fonct. plus)		
		Vichy 125 Bvd des Etats-Unis	26	
		Vichy Concours hippique	615	
	Cantal	Aurillac (Prison)	180	
		Saint-Angeau (Château)	40	
		Saint-Flour (Prison)	80	
	Haute-Loire	Usine Allirol (près Puy)	60	
		Asile Montrodon, à Chabrac	17	
	Puy-de-Dôme	Montussant à Aigueperse	202	
		Clermont Ferrand (MA)	340	
Pré-de-la-Reine à Clermont (camp)		43		
Dijon	Côte-d'Or	Beaune (prison)	49	
		Boindron	49	
		Clos-Sainte-Marie, à Dijon	81	
		Dijon (MA)	128	
	Doubs	Arc-et-Senans	66	
		Besançon (prison)	43	
		Pontarlier (prison désaffectée)	18	
	Haute-Saône	Andelarre	101	
		Vesoul (MA)	173	
	Nièvre	Nevers (prison)	147	
		Pougues-les-Eaux (Spendid Hôtel)	211	
	Saône-et-Loire	Divers	Divers	152
			Autun (MA)	110
			Châlons sur Saône	215
			Le Creusot (prison)	10
			Louhans (ancienne MA)	41
			Montceau-les-Mines (gendarmerie)	6
			Mâcon (casernes Joubert)	178
			Paray-le-Monial (ancien séminaire)	80
			Varenes-les-Macon (château de)	100
			Yonne	Auxerre (casernes Goure)
	Auxerre (hôpital)	4		
	Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes	183		

Laon	Aisne	Château-Thierry (MA)	142
		Laon (citadelle)	459
	Ardennes Somme	Saint Quentin (MA)	122
		Vervins (MA)	26
		Pauvres	120
		Abbeville	125
		Amiens (citadelle)	135
		Amiens (MA)	278
		Péronne (MA)	50
			39
Lille	Nord	Valenciennes (lycée de jeunes filles)	200
		Arras (ancien Hangar à ballons)	120
	Pas de Calais	Béthune	255
		Calonne-Liévin	680
		Houdain	400
		Montreuil (hôtel Dieu)	70
		Ostreville (la halte d')	121
		Saint-Omer (MA)	38
		Divers	3 800
Limoges	Corrèze	Brive (prison)	92
		Tulle (prison))	57
		Ussel (prison)	17
	Creuse	La Pigue (à Guéret)	41
		Dordogne	Mauzac (prison)
	Haute-Vienne	Nexon	51
		Indre	Douadic
	Lyon	Ain	La Bécassinière, à Péronnas
Chomérac			186
Ardèche		Anecy (camp de Novel et MA)	398
		Annemasse (hôtel Pax)	54
Haute-Savoie		Thonon-les-Bains (château de Monthoux)	48
		Isère	Fort-Barraux
Marseille	Alpes-Maritimes	Antibes (caserne du Fort Carré)	271
		Nice (caserne Neuve)	917
		La Galinière, à Saint-Laurent-du-Var	383
	Basses-Alpes	Saint-Vincent-les-Forts	107
		Bouches-du-Rhône	Arles (caserne)
	château de Saint Mitre près d'Aix		169
	Hautes-Alpes	Gap (caserne Régnier)	272
		Var	Bandol
	Vaucluse		Sorgues
		Prison départementale	400
Montpellier	Aude	Carcassonne (MA)	290
		Castelnaudary (caserne St François)	500
		Narbonne (prison)	240
	Aveyron	Millau (prison)	54
		Rodez (prison)	98
		Saint-Affrique (prison)	43
		Villefranche-de-Rouergue	56
	Hérault	Béziers (divers)	600
		Montpellier (caserne Grossetti))	714
	Lozère	Mende (prison)	72
		Rieucros	5
	Pyr. or.	Perpignan (citadelle)	698
		Rivesaltes	219

Nancy	Meurthe-et-Moselle	Ecrouves Jouff	1 276 230
Orléans	Cher Eure-et-Loire	Bourges	250
		Chartres (prison)	125
	Loir-et-Cher Loiret	Dreux	60
		Nogent-le Rotrou	3
		Blois (prison)	298
		Beaune-la-Rolande	300
		Jargeau	195
		Orléans (prison militaire)	209
Pithiviers	985		
Poitiers	Charente	Angoulême (MA)	(les 2:) 21
		Cognac	
		Les-Alliers à Angoulême	215
	Char. Mme Deux-Sèvres	Matha	335
		Fénéry	55
		Melle	26
		Salles	36
		Divers	166
	Vendée Vienne	Bourg-sur-La-Roche	136
		Chatellerault	145
		Poitiers	390
		Rouillé	14
Rennes	Côte-du-Nord Finistère	Dinan (pensionnat de la Victoire)	225
		Chateaulin (le pont de Buis)	87
		Quimper (camp St Charles)	287
		Saint-Pabu	84
	Ille-et-Vilaine Morbihan	Rennes (camp Marguerite)	978
		Sarzeau	53
Rouen	Calvados	Bonneville s/Touques	140
		Sully	201
	Eure	Gaillon	200
		Divers	200
	Manche Orne	Tourlaville (près de Cherbourg)	520
		Alençon (prison départementale)	450
	Seine-Inf.	Sées (prison)	119
		Grugny	450
Join-Lambert (Rouen)		864	
Toulouse	Ariège	Foix (MA)	150
		Le-Seilhan (à Auch)	501
	Gers	Noé	1 755
		Ger	374
	Hte-Garonne Htes-Pyrénées	Tarbes (caserne Reffye)	42
		Tarbes (prison)	109
		Herbouze (à Sousceyrac)	28
		Brens	38
	Lot Tarn	Saint-Sulpice-la-Pointe	323
		Septfonds	567
	Tarn-et-Garonne	Divers	88

24 Carte

Récapitulatif par régions

Région parisienne	8 922
Angers	2 068
Bordeaux	3 477
Clermont-Ferrand	1 603
Dijon	2 465
Laon	1 496
Lille	5 684
Limoges	684
Lyon	934
Marseille	3 243
Montpellier	3 589
Nancy	1 506
Orléans	2 425
Poitiers	1 539
Rennes	1 714
Rouen	3 144
Toulouse	3 975
Total	48 468

Les chiffres récapitulatifs et la liste des lieux sont spectaculaires. Compte tenu de la diversité des sources, le total donne un ordre de grandeur. Avec 50 000 internés, le mois de décembre constitue un pic dans l'histoire des camps français d'internement. Encore doit-on remarquer que le territoire n'était pas encore entièrement libéré, la Moselle et l'Alsace générant un nouveau flux, important, quelques mois plus tard, comme nous le verrons. En outre, l'absence de quelques départements aussi importants que le Rhône, le Gard, la Loire ou la Marne laisse supposer que la réalité de l'internement était encore supérieure. On est frappé, plus encore peut-être, par le nombre et la diversité des sites. Selon la liste fournie, il n'y aurait pas moins de 171 sites dont une minorité (sans indication entre parenthèses) correspond à des camps proprement dits. Pour le reste, on remarque un grand nombre d'établissements pénitentiaires (y compris sous la rubrique « divers »), des casernes, quelques châteaux et hôtels, un lycée et un pensionnat.

On comprend les protestations du Garde des Sceaux qui n'eut de cesse de récupérer ses installations, tandis que le ministre de l'Intérieur imposa une diminution accélérée du nombre de sites et du nombre d'internés. En avril 1945, on comptait moitié moins de camps (80) et 21 000 internés, civils

allemands non compris. Au 31 juillet ce dernier chiffre restait à l'identique, mais le tiers étaient alsaciens ou mosellans. À la fin de l'année, il ne restait plus que 4 200 internés, mais la plupart l'avaient été sur arrêté d'un des trois préfets de l'ancienne zone annexée ; 16 camps étaient encore répertoriés à cette date. Il fallut encore quelques mois pour vider les camps français d'internement.

LA REPARTITION PAR CATEGORIES

À partir de la fin de février 1945, on dispose d'un bilan précis par catégories qui, malgré la lacune du printemps suivant, permet de se faire une idée précise de cette évolution¹⁸.

La procédure fut lancée en effet le 22 février 1945. On aboutit à un total de 31 380 internés, dont le tiers de femmes, soit 10 430. Si l'on compte les seuls politiques français, le pourcentage de femmes reste élevé, avec près de 30 %. Sans distinction de sexe, les politiques français constituent la moitié du total, avec 15 114, suivis par les civils allemands (7 589, dont 42,5 % de femmes) et les autres étrangers (5 133 dont 27 % de femmes). On compte encore 755 nomades dans les camps, les autres catégories comptant pour quelques dizaines, y compris les marché-noir. Le tableau est rendu plus confus par la distinction entre les internés passés devant la commission de vérification et ceux qui ne l'étaient pas, ceux qui devaient être transférés au Dépôt et les quelques dizaines d'internés pour motifs inconnus. La grille se normalise dans les mois qui suivent.

¹⁸ Le tableau a été élaboré à partir des bilans régulièrement établis par le ministère, AN F7 14971.

Les chiffres

	juin 1945	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Français	17 751	18 068	18 945	16 480	11 568	6 985	4 596
<i>politiques</i>	16 158	16 374	17 287	15 320	10 942	6 483	3 450
femmes	5475	5 510	6 032	4 723	3 043	1 955	?
<i>marché noir</i>	609	870	824	439	194	22	14
femmes	85	128	114	54	25	4	3
<i>indésirables (droits c.)</i>	242	145	196	141	35	4	
femmes	133	75	100	74	20	1	
<i>souteneurs</i>	44	40	37	35	29	21	
<i>prostituées</i>	23	16	11	6	4		
<i>nomades</i>	675	603	590	539	364	455	125
femmes et enfants	508	457	446	404	267	338	97
Allemands civils	13 166	14 083	13 017	12 023	8 294	7 666	7 372
femmes et enfants	5 446	6 772	6 528	5 985	4 256	3 939	3 929
autres étrangers	5 016	4 394	4 235	3 654	2 477	1 862	1 332
femmes et enfants	1 551	1 271	1 508	1 120	679	505	362
	Janvier 1946	Février	mars	avril	15 mai		
Français	3022	1 188	40	27	20		
<i>politiques</i>	2 897	1 108					
femmes	915	326					
<i>marché noir</i>	10	28	15	12	5		
femmes		1	2	3	1		
<i>indésirables (droits c.)</i>							
femmes							
<i>souteneurs</i>							
<i>prostituées</i>							
<i>nomades</i>	114	52	25	15	15		
femmes et enfants	87	40	20	12	12		
Allemands civils	5 717	4 911	3 617	2 546	775		
femmes et enfants	3 359	2 951	2 238	1 623	430		
autres étrangers	1 186	1 122	555	454	267		
femmes et enfants	335	358	115	84	50		

Beaucoup de femmes

Confirmant les données de février 1945, les premiers chiffres qui frappent concernent les femmes. Selon ces données, il y aurait encore parmi les politiques français entre 34 et 36 % d'internées à l'été 1945, puis toujours entre 28 et 31 % jusqu'à la sortie du dernier politique, en mars 1946. Les chiffres dont nous disposons sur le seul camp de Drancy ne viennent pas contredire ces données pour les mois qui suivirent immédiatement la Libération¹⁹. Sur les 5 504 internés que comptait le camp au 30 septembre 1944, il y avait 1 810 femmes, soit exactement le tiers. Le pourcentage fléchit à 27 % le mois suivant puis à 19 et 18 % en décembre et en janvier, jusqu'au transfert des femmes à Noisy-le-Sec. Si nous revenons au tableau général pour la France, la part des femmes est plus forte encore chez les civils allemands et les nomades, bien qu'il soit impossible de la connaître exactement femmes et enfants étant comptés ensemble dans ce type d'internement familial. Enfin parmi les étrangers non allemands internés au nom du décret-loi du 12 novembre 1938, qui contribuent significativement au total, le pourcentage de femmes se situe en général entre 27 et 30 %, avant une baisse sensible les tout derniers temps. Quoi qu'il en soit, ces chiffres n'ont rien à voir avec la population habituelle des prisons puisque, hors temps de crise majeure, le pourcentage de femmes en prison atteignait 10 %. En aval, les chiffres établis par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale montrent que 26 % des personnes déférées devant les cours de justice et les chambres civiques étaient des femmes. Une étude sur la Première Guerre mondiale fournit un autre, et instructif, point de comparaison : selon les calculs de l'historienne du droit Renée Martinage, on compta 34 % de femmes parmi les collaborateurs présentés devant les cours d'assises du Nord.

Il y a donc bien sur-représentation des femmes dans ces circonstances exceptionnelles. Faut-il y voir la seule vengeance contre ce qu'on appela « la collaboration horizontale » ? La thèse que vient de consacrer Fabrice Virgili aux femmes tondues tend à montrer que, même dans ce dernier cas, ce motif ne

¹⁹ Rapports mensuels du commandant du camp de Drancy, APP BA 1827.

concerna qu'un quart à un tiers d'entre elles. La femme tondu n'est pas une simple image ancrée dans la mémoire sociale ; la tonte fut un phénomène massif qui stigmatisait un comportement jugé suffisamment inacceptable pour être ainsi sanctionné publiquement. Il s'agit bien d'une des formes que prit alors la trahison, et la punition valait exclusion symbolique de la communauté. Et son hypothèse est séduisante qui explique ce phénomène par une épuration de proximité. Quoi qu'il en fût, la réalité est bien là : au même moment où la République reconnaissait enfin aux femmes le droit de vote, celles-ci n'avaient jamais été autant représentées derrière les barbelés²⁰.

Diversité des catégories, diversité des situations

Si, comme on l'a vu, la chronologie intervint dans la situation des internés, la catégorie dont ils relevaient constitue un autre paramètre important. L'analyse est simple : compte tenu des difficultés de ravitaillement que connurent rapidement tous les camps, ceux qui disposaient d'importants contacts à l'extérieur et d'un environnement familial proche étaient les moins exposés. À ce titre, les politiques et, plus encore, les marché-noir profitaient d'un internement, le plus souvent local ou régional, à la différence de ce qui fut la règle entre 1939 et 1944.

D'un point de vue strictement juridique, si les autorités purent sans difficulté s'appuyer sur l'ordonnance du 4 octobre 1944 pour interner les « individus dangereux pour la Défense nationale ou la Sécurité publique », ou sur le décret-loi du 12 novembre 1938 pour les étrangers jugés indésirables sur le territoire français, le ministère fit explicitement référence à « l'acte dit loi du 2 mars 1943 » pour justifier l'internement de proxénètes dont on voit, cependant, qu'il resta marginal. La question des **marché-noir** est plus

²⁰ Renée Martinage, « Les collaborateurs devant les cours d'assises du Nord après la très Grande guerre », *La Revue du Nord*, n° 309, 1995, pp. 95-115 ; Fabrice Virgili, *Les tontes des*

compliquée car, en ce temps de pénuries, il n'y avait aucune raison pour que le phénomène cessât. Or, remarquait le ministre dans une circulaire du 28 mai 1945, aucun texte en vigueur ne donnait expressément le droit aux préfets d'interner pour marché-noir. Il s'agissait donc d'une tolérance et le ministre acceptait qu'on appliquât à cette catégorie l'ordonnance du 4 octobre 1944, tout au moins pour des trafics importants ou répétés, « lorsque vous estimez que [ces comportements] sont de nature à émouvoir l'opinion et à compromettre la paix sociale et l'ordre public »²¹.

Il s'agit là pour le ministre de jongler quelque peu avec les textes pour contrecarrer des délits avérés mais qui ne relevaient pas, en théorie, de la procédure administrative. Le cas des **Tsiganes** est original pour ce qu'il donne à voir de continuités singulières : non seulement le nouveau régime reprit à son compte la législation de la « drôle de guerre », mais il continua à interner des familles qui ne l'avaient été qu'à la demande des Allemands. Les chiffres sont là pour le prouver. Il y avait certes beaucoup plus de nomades derrière les barbelés avant la Libération, soit environ 1 870 en mai 1944, avant les centaines d'évasions de l'été en particulier à Saliers, entièrement vidé avec la complicité du directeur [cf. *supra*], et à Montreuil-Bellay. Mais il en restait encore 755 en février 1945. Le chiffre aurait même augmenté pour atteindre 923 personnes en avril pour revenir dès la fin juin à 603. Si s'en suivit une décrue, elle fut très progressive jusqu'en novembre 1945 puisque les statistiques officielles faisaient encore état alors de 455 nomades internés. Le décrochement s'opéra le mois suivant, soit plus tardivement que pour les autres catégories, et, symboliquement, le dernier interné libéré, en mai 1946, fut un tsigane.

Comment un tel phénomène put-il perdurer ? Le gouvernement provisoire s'inscrivait officiellement dans la continuité de la Troisième

femmes accusées de collaboration en France 1943-1946, Paris, EHESS, 1999 (dir. Pierre Laborie), à paraître aux éditions Payot.

²¹ Note du ministre de l'Intérieur, 26 janvier 1945 ; circulaire du ministre de l'Intérieur, 28 mai 1945, AN F7 14968.

République et, de fait, le décret-loi du 6 avril 1940 interdisait la circulation des « nomades » sur l'ensemble du territoire jusqu'à la fin des hostilités. L'assignation à résidence resta bien à l'ordre du jour jusqu'à la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale des hostilités et abrogeant par là même le décret du 6 avril 1940. Mais, comme on l'a vu, ce dernier décret ne prévoyait pas l'internement des nomades, à la différence de l'ordonnance allemande du 4 octobre 1940. Pour maintenir les nomades dans les camps, les autorités durent encore jongler avec les textes : au détour d'un rapport sur le camp de Saint-Maurice (Yonne), on apprend ainsi que les nomades y étaient ... astreints à résidence.

Voilà donc une population qui ne s'inscrit pas dans le schéma que nous avons proposé, insistant sur les ruptures plus que sur les continuités. L'internement, voulu par les Allemands, restait donc à l'ordre du jour à la Libération, tandis que l'État français ne l'avait mis en œuvre, en zone sud, que pour les Tsiganes chassés d'Alsace-Moselle, tout en inscrivant sa politique d'ensemble dans la continuité du décret du 6 avril 1940, comme le fit ensuite le GPRF. Pour expliquer ces mesures d'exception, il y avait, au-delà des textes, des stéréotypes autrement plus anciens. Cette population était marginalisée au point que son internement prolongé dans la France effervescente de la Libération ne suscita que de rares protestations.

Le cas des **civils allemands** est exactement à l'antithèse du précédent. Il s'agit là de gérer les conséquences conjoncturelles d'un état de guerre qui ne saurait être que provisoire. Il s'agit bien de civils arrêtés pour leur majorité dans la zone des armées et dirigés un temps vers l'intérieur pour des raisons de sécurité, et non des prisonniers de guerre de l'Axe qui ne relèvent pas, eux, de notre sujet. C'est le 19 décembre 1944 que l'IGC signala pour la première fois à la commission constituée sous sa présidence le problème important posé par l'hébergement des familles d'Allemands provenant de la zone des armées. Leur situation n'était pas bien claire car, si la décision originelle relevait des autorités militaires, l'internement était bien une mesure administrative.

L'ambiguïté était de règle puisqu'à la réunion de la même commission, le 20 février 1945, l'IGC apporta une nouvelle précision : « Ces internés doivent être assimilés aux prisonniers de guerre au point de vue régime. Cette décision a été prise afin de faciliter l'échange des Allemands avec les Français déportés en Allemagne ». Très logiquement, la courbe des effectifs est décalée par rapport aux précédentes. Cela concernait en majorité les ressortissants allemands se trouvant en Alsace. Dans un premier temps ils y furent regroupés dans deux centres fonctionnant l'un à Colmar, l'autre à Mulhouse, et au camp du Struthof. Ils furent ensuite transférés vers l'intérieur dans des conditions souvent dramatiques sur lesquelles nous reviendrons. Ces transferts débutèrent en janvier 1945. Il y eut aussi les Volksdeutsche, en fait des Polonais pour la plupart, internés dans le Nord. Ouvriers mineurs, ils avaient adhéré à des associations culturelles allemandes (Volksdeutschkulturgemeinschaft) et leurs enfants devaient fréquenter des écoles allemandes, en échange de quoi ils avaient droit à des suppléments de ravitaillement. Il en restait 190 en juin 1945 quand un télégramme précisa qu'ils devaient être considérés comme des prisonniers de guerre.

Le point culminant fut atteint à l'été 1945, quand on compta jusqu'à 14 000 civils allemands dans les camps français d'internement, en particulier à Montreuil-Bellay, Saint-Sulpice-la-Pointe, Pithiviers, au camp Margueritte de Rennes et à La Chauvinerie à Poitiers. On se trouvait donc déjà deux à trois mois après la capitulation allemande. Même si, pour un nombre très réduit de femmes, d'enfants et d'hommes invalides, le retour par la Suisse fut rapide, il fallut à la plupart attendre encore de nombreux mois avant un tel renvoi en zone française ; les autorités militaires souhaitaient sans doute un certain délai pour affirmer leur pouvoir et assurer la sécurité des troupes d'occupation.

Ces civils allemands mirent souvent plusieurs jours à atteindre les centres de Dôle ou de Fort-Barraux, entassés dans des wagons, rapidement sans rien à boire ou à manger. Il y avait des hommes, âgés en général, des femmes et de nombreux enfants. Le 1^{er} mars, le chef du camp de Fort-Barraux résumait la

situation de ses 650 nouveaux internés : « L'état sanitaire fut particulièrement précaire au début de février, où tout indiquait que l'on allait vers une catastrophe, qu'il fallait éviter à tout prix, malgré le caractère des internés ». L'inspecteur de la police nationale précisait que, depuis l'arrivée de ces internés d'Alsace-Moselle, le 18 janvier 1944, on comptait déjà 58 décès, liés à une épidémie de dysenterie et à de nombreuses congestions pulmonaires. Des mesures d'urgence furent bien prises et cela explique sans doute qu'on compta 7 décès en mars ; mais, selon un rapport du 15 octobre, il y en eut encore 14 en avril, 21 en mai, 13 en juin et 11 en juillet²². La situation dans le camp de La Chauvinerie, dans la Vienne, fut plus dramatique encore. Le camp avait été ouvert en février 1945. Jusqu'à la mi-avril, il y eut déjà 55 décès. La situation empira avec l'arrivée d'un convoi, le 29 avril, après un voyage en chemin de fer de plus de 40 heures. On comptait alors quelque 3 700 détenus. La première quinzaine de mai, il y eut 40 décès, dont 19 des 46 enfants âgés de moins d'un an. Les prélèvements sur le lait fourni aux enfants montrèrent une fort taux de colibacilles et de germes ; l'épouillage était entravé par l'absence de salle de sulfuration et de douches ; les tuberculeux ne furent séparés des autres internés que tardivement ; les baraques étaient surchauffées en cette période sur ce plateau situé à quelques kilomètres de Poitiers.

« Il faudrait demander que l'on n'envoie plus d'enfants dans ce camp et qu'on évacue sur d'autres centres la dizaine de femmes enceintes qui doivent accoucher incessamment. La question du lait va devenir difficile à résoudre car on ne pourra conserver au camp sans qu'il tourne le lait nécessaire aux enfants, car il n'y a pas le moindre endroit frais pour l'entreposer ; il serait donc urgent de prévoir l'aménagement d'une glacière ou d'une chambre froide. »²³

Il n'y a pas de catégorie, parmi les internés administratifs ou assimilés, qui ait connu alors une situation aussi dramatique.

²² Sur Fort-Barraux, rapport du chef de camp et de l'inspecteur principal de la police nationale, mars 1945 ; rapport de l'IGC (hygiène, statistiques), 15 octobre 1945 AN F7 14971.

²³ Rapport sur le camp de la Chauvinerie, non daté, AN F7 14970.

UNE ETUDE DE CAS : CHATEAUBRIANT 1944

Un fichier nous permet à nouveau de mieux connaître la population internée. La fermeture du camp de Choisel-Châteaubriant en 1942 était liée, comme on l'a vu, à des impératifs stratégiques et non à la vétusté des installations. C'est donc très logiquement que les nouvelles autorités songèrent à réutiliser ce camp pour l'internement des suspects de collaboration et, dans une moindre mesure, de marché noir.

La première trace qu'on en ait est le rapport que le commissaire principal chargé du service régional des RG adressa le 28 août 1944 à sa tutelle, le SGP de la région d'Angers. Envoyé en mission sur place, ledit commissaire avait conclu que le camp de Choisel conviendrait parfaitement, sous réserve de quelques aménagements. Des baraquements étaient alors occupés par les FFI qui y avaient entreposé du matériel de guerre. Il était prévu que le camp pût recevoir un minimum de 1 500 internés originaires de l'ensemble de la région d'Angers, commentait alors le commissaire de la République. En fait, l'architecte départemental de la Loire-Inférieure, qui effectua sur place une visite d'inspection le 5 septembre suivant en compagnie du chef de cabinet du préfet et du directeur du camp, conclut à l'inverse que d'importants travaux de remise en état étaient nécessaires. Des 18 baraques existantes, prévues à l'origine avec doubles cloisons de bois et doubles plafonds, deux seulement étaient plafonnées et une seule avait des doubles cloisons. En outre il constatait de nombreuses détériorations liées aux occupations successives (portes et fenêtres arrachées, vitres brisées, tous les appareils sanitaires disparus, installation électrique inexistante, canalisations d'évacuation des eaux usées obstruées ou disparues). Le lendemain, le 6 septembre, ce fut le tour du médecin inspecteur de la Santé de se rendre sur place et d'exprimer les plus extrêmes réserves sur l'aménagement des locaux et les services d'hygiène générale. Alors que le commissaire de la République annonçait l'ouverture du camp pour le début septembre, il lui fallut attendre le 21 septembre pour annoncer officiellement l'ouverture du camp régional et encore quelques

semaines pour voir arriver les premiers internés, le temps de mettre en œuvre les mesures de première urgence²⁴.

Résultat : le premier chiffrage dont on dispose fait état de 132 internés le 19 octobre 1944 et de 274 dix jours plus tard. Comme le montre ci-joint le tableau des effectifs, le camp accueillit au maximum 564 personnes ; on est bien loin des 1 500 personnes « minimum » qu'annonçait le commissaire de la République à la fin août. La courbe montre sans surprise un premier pic à l'automne et à l'hiver 1944-45. Le pic de l'été 1945 est lié indirectement à la réduction de la « poche » de Saint-Nazaire, le 10 mai. Alors furent ouverts cinq centres provisoires en Loire-Inférieure pour accueillir les nouveaux suspects, centres qui tous furent dissous dès l'été. Le transfert s'opéra pour une petite part dans le centre de Choisel qui connut surtout, alors, une augmentation sensible du nombre de marché-noir. On relèvera encore le pourcentage important de femmes qui dépassa un temps 43 % de l'ensemble et ne descendit pratiquement jamais sous les 30 %²⁵.

²⁴ Le commissaire de la République d'Angers au préfet de Loire-Inférieure, 31 août 1944 ; le préfet à l'Intérieur (DGSN), 8 octobre 1946 (historique de l'internement depuis la Libération) ; l'architecte départemental au préfet (rapport envoyé le 2 janvier 1945), AD Loire-Inférieure 270W516 ; rapports du médecin inspecteur de la Santé au préfet, 7 septembre et 7 octobre 1944, AD Loire-Inférieure 43W262.

²⁵ Tableau partiel des effectifs du camp de Choisel, AD Loire-Inférieure 43W277 ; tableau des effectifs mensuels, AD Loire-Inférieure 43W207.

Dates	Effectifs	Politiques	Marché-noir	Indésirables	Nomades	Femmes	Etrangers
30/11/44	385	308	62	12	3	48	29
31/12/44	531	430	90	8	3	154	32
31/1/45	564	473	80	8	3	243	41
28/2/45	539	447	81	8	3	235	41
31/3/45	423	336	76	8	3	184	40
30/4/45	424	322	91	8	3	152	67
31/5/45	363	259	93	8	3	126	68
30/6/45	315	249	65	1	0	104	60
31/7/45	531	363	167	1	0	198	73
31/8/45	472	315	156	1	0	164	61
30/9/45	280	216	63	1	0	100	49
31/10/45	81	63	17	1	0	29	15
30/11/45	10	0	9	1	0	0	4

L'étude du fichier des internés permet d'aller plus avant, puisque s'y trouvent les fiches d'écrou, dûment remplies, des 2 264 personnes passées par le camp de Choisel dans la période considérée. On y trouve les indications sur l'état civil (date et lieu de naissance, nationalité, nombre d'enfants, situation maritale) le domicile et la profession, la cause de la détention, la date d'entrée et le motif de l'internement, la date de sortie et l'issue. Le dépouillement aléatoire d'une fiche sur cinq autorise des conclusions significatives sur l'ensemble du corpus pour toutes les variables²⁶.

Ce corpus se distingue par bien des aspects de ceux que nous avons eu à traiter. Il en est déjà de l'âge, moins par l'âge moyen (nés en 1905, soit 39 à 40 ans) que par une pyramide beaucoup plus répartie. Toujours par comparaison, les tranches les plus âgées (15 % sont nés avant 1890) et la plus jeune (17 % sont nés après 1919) apparaissent comme sur-représentées, ce qui signale l'hétérogénéité du corpus.

²⁶ Les fiches d'écrou sont en AD Loire-Inférieure 43W278 à 289.

avant 1880	15	3,5 %
1880-1889	52	11,5 %
1890-1899	91	20 %
1900-1909	119	26 %
1910-1919	101	22 %
après 1919	77	17 %

Une première clé nous est fournie par la répartition par sexe. On constate effectivement que les hommes ont en moyenne quatre ans de plus que les femmes (1903 pour 1907). On note surtout que les femmes comptent pour plus du tiers du corpus (34 %), ce que laissait déjà supposer l'évolution des effectifs [cf. *supra*]. Dans une région très catholique (plus de 95 % des internés se disent catholiques, moins de 2 % sans religion), les comportements devraient trancher avec ce qu'on a pu constater ailleurs. De fait, les célibataires ne représentent que 21,5 % du corpus, mais nous avons constaté le nombre important des jeunes internés. 17 % des mariés n'ont pas d'enfant, 34,5 % en ont un et 23 % en ont deux et, donc, le quart des mariés a plus de deux enfants. Loin de signaler une exceptionnelle fécondité, ces chiffres reflètent bien la réelle diffusion du malthusianisme dans l'ensemble de la société française. Les écarts avec les corpus étudiés par ailleurs, où le phénomène est plus accentué encore, marquent simplement certaines spécificités régionales et sociologiques.

Comme la plupart des données, le domicile avant l'internement est connu dans tous les cas. Il n'y a guère de surprise puisque se trouve confirmé le caractère essentiellement régional du camp. Les seuls trois départements de Loire-Inférieure (39 %), de Sarthe (25 %) et de Maine-et-Loire (18,5 %), tous départements qui relevaient de la région d'Angers, comptent pour 83 % du corpus. L'originalité vient de la présence de l'Île-de-France, à hauteur de 6 %, en fait des droits communs qui furent transférés quelque temps à Châteaubriant au printemps et à l'été 1945.

Le rapprochement avec le département et la région de naissance complique le tableau. Les Pays-de-Loire représentent à peine 50 % du corpus, contre 85,5 % pour le domicile ! Précisons le tableau :

Départements	Domicile (%)	Naissance (%)
Loire-Inférieure	39	21,5
Sarthe	25	14,5
Maine-et-Loire	18,5	12,5

Une analyse plus complète précise le décalage : si dispersion il y a, elle concerne pour l'essentiel les départements des régions voisines (Bretagne, Centre et Poitou-Charente) ; s'ajoute une présence significative (10 %) de personnes nées hors de l'hexagone. Pour être complet, il faudrait mesurer la distance effective, car le camp et le département se situent au carrefour de quatre régions administratives. Il nous est impossible de dire si la guerre a accentué le décalage ; nous avancerons à titre d'hypothèse que cet écart traduit plus profondément une forme de mobilité à petite amplitude géographique dont on peut se demander si elle est spécifique de la région et/ou de l'origine sociale.

Il est logique de ne pas retrouver la spécialisation socio-professionnelle si caractéristique des camps d'internés politiques avant la Libération. La dispersion est bien plus grande, puisque les principales couches sociales sont représentées et pèsent d'un poids comparable (de 10 à 14 %), soit aussi bien les exploitants agricoles que les commerçants, les ouvriers d'usines et de chantier, les ouvriers de l'artisanat et du commerce, les employés du privé que les sans profession. Certes, pratiquement tous ceux qui se sont déclarés sans profession sont des femmes, mais seul 1/3 des femmes est sans profession. Au nombre de 15, les chefs d'entreprise pèsent 3,5 % du total. Pour autant, cette répartition en catégories socio-professionnelles ne répond que très imparfaitement à l'image d'une région encore à dominante rurale. Les exploitants et salariés agricoles ne comptent que pour 14,5 % et si les salariés du public sont pratiquement absents, dominant les petites gens des métiers urbains ; voilà qui confirme et qui complète l'analyse du domicile avant l'internement.

Ces hommes et ces femmes se retrouvent internés pour des motifs divers mais qu'il est aisé de regrouper. Partons des regroupements que nous avons opérés :

Relation avec un allemand	59	14 %
Délinquance économique	113	27 %
Collaboration	62	15 %
Parti collaborationniste	81	19,5 %
Dénonciation	29	7 %
Travail en Allemagne	8	2 %
Antinational post Libération	48	11,5 %
Divers	15	3,5 %
Total	415	100 %
NSP	40	

Dans la majorité des cas, le motif concerne l'occupation, mais la séparation n'est pas toujours aisée. Elle l'est pour l'attitude définie comme « antinationale », qui renvoie toujours à l'après Libération. Elle l'est en partie pour le marché noir : 46 cas concernent l'après Libération (auxquels s'ajoutent 12 « délits économiques »), 16 cas l'occupation, mais dans 28 cas, rien ne permet de le préciser. Au total, on relève que la délinquance économique couvre 27 % du corpus, sans préjuger de la durée de l'internement. Parmi les politiques, le distinguo est nettement fait entre les accusations générales de collaboration et l'appartenance à un parti collaborationniste. Les miliciens et les Waffen SS sont peu nombreux (2 et 1 sur 81), mais l'inculpation immédiate prévalut sans doute sur la mesure administrative, d'autant que l'ouverture du camp tarda. Sinon, les partis collaborationnistes sont précisément énumérés : le RNP est largement en tête, avec 23 cas, devant une série, le PPF (13), les francistes (11), le groupe Collaboration (10) et la LVF (9). Pour peu qu'on croise avec d'autres sources, il y a là un indice des rapports entre ces diverses composantes du collaborationnisme ; dans l'immédiat, on a une indication précise de l'épuration politique par mesure administrative. Ajoutons qu'il s'agit de personnes plus âgées que la moyenne du corpus, puisque 44,5 % des membres, présumés ou avérés, de ces partis sont nés avant 1900 (contre 35 %).

À la rubrique « relation avec un Allemand », nous avons associé le motif de « travail avec un Allemand », dont les archives nous disent que, dans la majorité des cas, il dénommait également les relations sexuelles avec l'occupant. L'adéquation n'est donc pas totale et les 59 cas (14 %) sont à prendre avec précaution. Retenons les seules femmes car, pour elles, il n'y a

pas d'ambiguïté : elles sont au nombre de 42 à être concernées sur les 146 femmes à avoir été internées à Choisel. À l'échelle de ce camp, on retrouve donc les remarques de Fabrice Virgili dans sa thèse sur les femmes tondues [cf. *supra*], puisque la « collaboration horizontale » n'a été retenue que pour 29 % des femmes internées ; délinquance économique, collaboration, partis collaborationnistes et attitude antinationale à la Libération concernent chacun 15 % des femmes et la dénonciation 9 %. Si l'on s'attache à la part qu'elles représentent, on constate que les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes sous les rubriques « dénonciation » (45 %) et « attitude antinationale » (42 %) ; suit de peu la « collaboration », sans plus de précision, où elles comptent pour 37 % ; si elles sont sous-représentées dans les rubriques « partis collaborationnistes » et « délinquance économique », elles représentent encore le quart dans le premier cas et le cinquième dans le second.

A l'inverse de ce qu'on pouvait attendre, les femmes ne sont pas internées moins longtemps que les hommes et elles sont libérées ou déférées à la justice dans les mêmes proportions. La seule et légère différence tient à la date d'arrivée : en septembre et octobre 1944 il n'y eut pratiquement que des hommes ; à l'inverse, 47 % des femmes arrivent à Choisel entre novembre 1944 et février 1945, alors que ces quatre mois comptabilisent 36 % de toutes les entrées.

Hommes et femmes confondus, la date d'arrivée signale des flux d'une grande régularité. De septembre-octobre 1944 à juillet-août 1945, chaque tranche de deux mois compte pour 11 à 19 % des entrées, sans baisse linéaire, puisque, par exemple, on trouve un nouveau pic à 18,5 % les deux mois de l'été 1945. L'évolution des entrées confirme donc celle des effectifs. Il nous manque la date du premier internement pour conclure avec certitude, mais la lecture des rapports mensuels sur le camp montre un double mouvement : d'évidence, Choisel, centre régional, se nourrit de nombreux transferts au fur et à mesure que les petits centres ferment ; mais la réduction très tardive de la poche de l'Atlantique (mai 1945) a suscité une nouvelle vague d'internements

administratifs. On reste peu, voire très peu à Choisel, puisque 26 % des internés en sortent avant un mois et plus des trois quarts avant trois mois. Même si cela ne recouvre pas nécessairement la durée totale de l'internement, on passe plus qu'on ne reste. Il ne s'agit pas, le plus souvent, d'une étape imposée par les événements avant l'inculpation puisque seuls 28 % des internés sont transférés et 72 % sont libérés. Si ce dernier pourcentage est élevé pour toutes les catégories d'internés, la libération est pratiquement la règle pour les délinquants économiques (86 %), mais elle l'est sensiblement moins pour les suspects de dénonciation (66 %). Le caractère régional du CSS explique pour une part cette proportion, car les chiffres seraient sans doute très différents dans les petits centres de Loire-Inférieure ou de Sarthe qui servent souvent de transit. Mais cela met en évidence les fonctions que remplit l'internement à Choisel : il s'agit, soit d'assurer la sécurité des esprits et des personnes dans le bouleversement de la Libération par une courte mise à l'écart, soit d'infliger, de fait, une peine à terme aux trafiquants de marché noir (arrivés tardivement, puisque pour les 2/3 à partir de mai 1945).

Le croisement entre les dates d'arrivée et la situation à dates fixes donne une mesure précise de l'importance des flux.

	1 ^{er} novembre 1944	1 ^{er} janvier 1945	1 ^{er} mars 1945	1 ^{er} mai 1945	1 ^{er} juillet 1945	1 ^{er} septembre 1945	1 ^{er} novembre 1945
Sept.-oct. 1944	52 100%	26 25%	11 11%	3 4%	1 1,5%	0	0
Nov.-déc. 1944		77 75%	34 34%	9 11%	4 6%	2 2%	0
Janv.-févr. 1945			55 53%	14 17,5%	5 7,5%	2 2%	0
Mars-avril 1945				55 68%	25 38%	25 16,5%	3 23%
Mai-juin 1945					31 47%	15 16,5%	1 7,5%
Juil.-août 1945						57 62,5%	4 31%
sept.-oct. 1945							5 38,5%
Total	52	103	100	81	66	91	13

25 Choisel

Les résultats ne sont en rien comparables à ceux que nous avons collationnés pour la période antérieure [cf. chapitre 19]. Si ce n'est à la toute fin de la période, flux d'entrées et de sorties se combinent pour donner l'image de constants renouvellements des effectifs. Ainsi, au 1^{er} janvier 1945, les personnes arrivées en septembre ou octobre 1944 ne représentent plus que le quart des effectifs et à peine plus du dixième le 1^{er} mars. Il y a certes des différences d'un groupe à l'autre, mais la lecture en ligne conduit à des conclusions comparables. L'importance des départs avant même la date fixée pour le premier comptage (soit entre 0 et 2 mois) participe de ce processus, mais les départs ne ralentissent pas ensuite, bien au contraire. On imagine sans peine les conséquences sur la vie du camp et l'état d'esprit des internés, les « anciens » ne comptant jamais pour beaucoup et les flux de sortie laissant peu de place à l'angoisse de la durée.

L'importance de ces flux est confortée par l'évolution comparée de chaque période.

	Entrées	1 ^{er} novembre 1944	1 ^{er} janvier 1945	1 ^{er} mars 1945	1 ^{er} mai 1945	1 ^{er} juillet 1945	1 ^{er} septembre 1945	1 ^{er} novembre 1945
Sept.-oct. 44	60	86,5%	43,5%	18,5%	5%	1,5%	0	0
Nov.-déc. 44	86		89,5%	39,5%	10,5%	4,5%	2,5%	0
Janv.-févr. 45	77			71,5%	18%	6,5%	2,5%	0
Mars-avril 45	71				77,5%	35%	21%	4%
Mai-juin 45	51					61%	29,5%	2%
Juil.-août 45	85						67%	4,5%
sept.-oct. 45	21							24%

Il ne s'agit donc plus de mesurer la part que représentent les divers groupes à une date donnée, mais, plus classiquement, le pourcentage qui subsiste, tous les deux mois, de chacun des groupes d'entrants. Ainsi, dès le 1^{er} novembre 1944, il ne reste plus que 86,5 % des internés entrés les deux mois précédents (en fait, dans ce cas, à peine un mois, compte tenu de l'ouverture tardive du camp). S'arrêtant à cette première étape, on constate une baisse sinon linéaire, du moins par paliers, du pourcentage des internés qui sont

encore présents. La lecture en ligne confirme l'importance des flux de sortie : le 1^{er} janvier 1945, il ne subsiste plus à Choisel que 43,5 % des 60 personnes arrivées avant le 1^{er} novembre 1944 ; le 1^{er} mars 1945 ils ne sont plus que 18,5 % et 5 % le 1^{er} mai. Loin de se ralentir le rythme s'accélère pour les groupes suivants, comme en témoigne le tableau. Il n'y a d'évidence plus rien à voir avec les camps antérieurs. Même dans le cas de Saint-Sulpice-la-Pointe où nous avons souligné l'importance des flux de sorties, le tableau équivalent n'est pas comparable : tous les six mois, la baisse y était moins sensible qu'à Choisel... tous les deux mois. Ajoutons que si, dans le premier cas, la sortie implique la libération pour 44 % des cas, le pourcentage atteint 72 % dans le second.

Aussi bien la répartition socio-démographique que la part des femmes, les flux importants d'entrées comme de sorties et le pourcentage de libération dessinent un type d'internement administratif spécifique à l'épuration dont les fonctions s'en trouvent bien illustrées. Ils déterminent tout autant la vie dans les camps, même s'ils ne suffisent pas à l'expliquer.

UNE COMPARAISON AVEC LA BELGIQUE

En attendant les résultats de plusieurs chantiers en cours sur les politiques comparées de l'épuration en Europe occidentale, un détour par la Belgique nous a semblé fort instructif, d'autant que nous disposons d'une remarquable étude de Luc Huyse et de Steven Dohndt²⁷. Le jugement d'ensemble se résume en trois termes : chaos, confusion et improvisation. Le cadre législatif était fixé pour l'essentiel dans un arrêté-loi du 12 octobre 1918 qui permettait, en temps de guerre, d'interner des individus suspectés d'avoir collaboré. Une circulaire

²⁷ Luc Huyse et Steven Dohndt, avec la collab. de Paul Depuydt, Kris Hoflack et Ingrid Vanhoren, *La Répression des collaborations 1942-1952. Un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP, 1993 (édition flamande 1991).

du 21 août 1944 reprenait pour l'essentiel l'arrêté, mais elle précisait – et c'est là son intérêt majeur – que c'était aux bourgmestres qu'était dévolue la décision d'interner et le devoir d'héberger. C'était ensuite aux « auditeurs militaires » qu'était confié le soin d'instruire les dossiers pour le compte du ministère de la Justice. Mais, conjoncture oblige, comme dans bien d'autres cas, les auditeurs ne purent suffire à la tâche et des commissions consultatives furent instituées dès la fin septembre. Le ministre de tutelle témoigne des contraintes de la conjoncture de guerre :

« Ces 45 commissions, j'ai dû les constituer dans les conditions les plus difficiles. Il m'est arrivé d'envoyer une lettre à M. le Procureur général de Gand pour demander des renseignements. Elle a mis douze jours pour arriver et autant pour revenir. Cela fait un mois avant d'obtenir la réponse. »²⁸

Quant aux chiffres dont nous disposons, ils sont impressionnants, puisque 70 000 personnes auraient été internées en Belgique. La courbe des effectifs est également connue : il y aurait eu près de 38 000 internés au 1^{er} décembre 1944, 33 000 un mois plus tard, plus de 40 000 en juin 1945, avant une rapide décreue (20 000 le 1^{er} septembre, 5 700 le 1^{er} janvier 1946 et 250 à la mi mai²⁹). Le retour des déportés, mais également de nombreux collaborateurs belges qui avaient fui en Allemagne, expliquent le rebond du printemps 1945 qu'on a retrouvé, dans une bien moindre mesure, en France. Mais c'est l'écart qui doit retenir l'attention: rappelons que la Belgique comptait alors moins de 8 millions d'habitants. La collaboration, singulièrement en pays flamand, connut sans doute une autre ampleur qu'en France, mais elle ne suffit pas à expliquer l'ampleur de l'écart, d'autant qu'à l'inverse de la France l'épuration extra-judiciaire fut des plus réduites. Les auteurs de l'étude avancent une autre hypothèse : la libération rapide du territoire laissèrent les résistants frustrés de n'avoir pu contribuer que marginalement aux opérations militaires, « l'énergie inutilisée [étant] dès lors employée à arrêter les Belges suspects d'incivisme ». Mais, à notre sens,

²⁸ Déclaration du ministre Verbaert, *Annales parlementaires*, Chambre, 8 novembre 1944, *ibid.*, p. 165.

²⁹ J. Gilissent, « Étude sur la répression de l'incivisme », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1950-1951, p. 614.

l'essentiel est ailleurs : un rôle central, on l'a vu, fut confié aux bourgmestres, soit à des hommes qui étaient au plus près des pressions de la population ; l'épuration de proximité pouvait pleinement jouer, dans les limites imposées par les autorités libératrices, très rapidement présentes, à savoir l'internement et non l'exécution sommaire. Le contraste est patent avec la situation française où intervinrent rapidement les agents du nouvel État, préfets et commissaires de la République, qui devaient appliquer les ordres de leur hiérarchie. Cette combinaison de facteurs conjoncturels et de traditions politiques et administratives illustre tout l'intérêt d'une étude comparative qui, déjà engagée ces dernières années sur l'épuration en générale, doit être précisée sur l'internement administratif.

CONCLUSIONS

D'évidence le plan d'un ouvrage traduit peu ou prou le questionnement que l'historien élabore pour mieux appréhender son objet d'étude. En imbriquant découpage chronologique et analyse thématique, nous signalions les deux interrogations principales et récurrentes du texte : quelle est la part de la continuité des politiques publiques et l'importance des ruptures ? Quelles règles régissent le fonctionnement du système internemental ?

La réponse à ces questions passe par la mesure du phénomène et le constat de sa diversité. Si les statistiques conservées sont nombreuses, il y eut de tels mouvements dans les camps que le décompte de tous ceux qui ont passé tant soit peu de temps derrière les barbelés ne peut être qu'approximatif. À la fin de la Troisième République, il y eut quelque 350 000 Espagnols et interbrigadistes hébergés dans les camps sur les 465 000 à avoir passé la frontière ; on y ajoute 40 000 « ressortissants des puissances ennemis », dans la suite de la déclaration de guerre de la France et de l'Angleterre à l'Allemagne puis au moment de l'offensive de mai-juin 1940 et la déclaration de guerre de l'Italie à la France, rejoints par plusieurs milliers d'internés transférés de Belgique ; dans le même temps l'internement administratif des politiques, communistes pour la plupart, ne toucha pas plus d'un millier de personnes. De la défaite à la Libération il y eut 100 000 Juifs internés comme tels (dont 75 000 furent déportés), de l'ordre de 15 000 politiques, quelques milliers de droits communs et de marché-noir et 3 000 nomades ; beaucoup de ces derniers restèrent internés à la Libération, quand on dut compter 100 000 personnes dans les camps. Au total, avec un risque d'erreur évident mais statistiquement peu significatif, ce furent 600 000 personnes qui se retrouvèrent un temps plus ou moins long derrière les barbelés des camps français d'internement entre février 1939 et mai 1946.

QUATRE POLITIQUES SUCCESSIVES

Que l'on prenne comme point de départ la loi du 12 novembre 1938 qui permit l'internement des « indésirables étrangers » ou l'ouverture du premier camp à Rieucros, en Lozère, en février 1939, l'internement et l'hébergement jusqu'à la chute de la Troisième République et la débâcle répondirent à une logique d'exception où fut prégnante la conjoncture courte et surprenante, de même que fut traditionnellement improvisée la réponse des gouvernants. Elle le fut d'évidence pour l'accueil des Espagnols après la défaite des Républicains. Pour autant, on repère sans mal, à l'amont, des objectifs politiques et des présupposés idéologiques, tandis qu'à l'aval des habitudes étaient prises dans l'administration et dans l'opinion ; il est plus difficile encore de parler de rupture à des hommes qui connurent les barbelés à la fois avant et après la débâcle.

Pourtant la rupture est bien là avec l'occupation allemande et, plus encore peut-être, avec l'installation d'un régime ultra à Vichy. Au moins de 1940 à 1942 c'est la politique de Vichy qui prévalut en matière d'internement, comme prévalut une logique d'exclusion qui fut au cœur de son projet. En cela, il y a bien une différence de nature entre la Troisième République finissante et le régime de Vichy. Le cas allemand est plus complexe puisque, au début tout au moins, il n'usa guère de l'internement pour conforter sa présence. Ce fut d'ailleurs à la demande des autorités françaises que les Allemands acceptèrent d'ouvrir le premier camp en zone nord, visant les communistes de la région parisienne. L'engagement des communistes dans la lutte armée à l'été 1941 amena une première évolution, la mesure de précaution que constituait l'internement administratif apparaissant alors indispensable à la sécurité des troupes d'occupation. Au moins dans un premier temps, l'internement des Juifs en zone nord fut le fruit d'une politique résolument antisémite portée, en priorité, par certaines composantes de l'appareil allemand en France et, bientôt, de la conviction, partagée par la plupart des autres, qu'il y avait collusion des

forces ennemies dans un complot judéo-bolchevique. Le mélange de présupposés idéologiques et d'impératifs sécuritaires préside au cas particulier que constitua l'internement des Tsiganes ; original car, après une décision prise dès l'automne 1940, les Allemands se désintéressèrent totalement de la question, y compris quand vint, pour les Juifs et les politiques, le temps de la déportation ; original aussi car l'internement des Tsiganes fut marginal en zone sud. Pour Vichy, le tzigane n'était donc pas à classer parmi les forces de l'anti-France qu'il fallait exclure pour régénérer la société de l'intérieur.

Cependant, au moins pour les Juifs et pour les politiques, le printemps 1942 constitua un tournant. Jusque-là recherche inlassable, la collaboration d'État devint pour Vichy une gestion des contraintes. Il y eut bien renversement en matière d'internement dans la mesure où dès lors les objectifs des Allemands prévalurent, avec la mise en œuvre de la solution finale en France et le durcissement de la politique sécuritaire. Les négociations qui se développèrent au printemps et à l'été 1942 montrent que les gouvernants français, sous la conduite de Pierre Laval et, comme second, de son chef de la Police, René Bousquet, acceptèrent d'imbriquer la politique d'exclusion antisémite qui était la leur dans la politique de déportation qui était celle des Allemands. Pour assurer la place de la France dans une Europe nazie tout en affirmant la souveraineté de l'État français sur l'ensemble du territoire national, Vichy accepta de prendre en charge les tâches de persécution et de répression imposées par les autorités allemandes. Dans le même temps, l'internement tel qu'il avait existé entre 1940 et 1942 tomba en désuétude. Il avait changé de fonction.

Les camps ne disparurent pas avec la retraite et la défaite progressives des armées allemandes. Entre la libération des premières régions métropolitaines en juin 1944 et la libération du dernier interné administratif en mai 1946, ils furent même plus nombreux que jamais, du moins dans un premier temps. Il est vrai que la guerre continuait et que des mesures de sécurité s'imposaient. Mais, plus encore, il s'agissait à la fois de solder les

comptes et de construire sur des bases solides le nouveau régime, dans l'unité nationale reconstituée et, donc, dans une nécessaire épuration. Il était bien clair à tous, cependant, que l'internement administratif était une mesure d'exception, à l'existence éphémère : soit les charges pesant sur la personne suspectée étaient fondées et la justice devait passer, soit elles ne l'étaient pas et, à condition que le climat fût apaisé, la libération devait être prononcée. C'est au moins dans cette stricte logique que s'inscrit la politique du ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, qui, en outre, souhaitait affirmer partout la présence des représentants de l'État. La normalisation qu'il appelait tant de ses vœux passa, entre autres, par une baisse accélérée des effectifs internés. Cela s'imposait d'autant plus que le gonflement spectaculaire de l'automne 1944 ne s'était pas fait toujours dans le respect des principes de l'État de droit proclamés par le nouveau régime.

On mesure au total l'importance des ruptures entre les politiques suivies en matière d'internement administratif. Si l'on ne met pas à jour les diverses logiques qui présidèrent aux différentes politiques suivies, le contresens historique est proche. Au fil de l'ouvrage le lecteur releva d'importantes nuances, singulièrement pendant la « drôle de guerre » ; plus encore, une catégorie, celle des Tsiganes nomades, constitua un cas à part.

LES LIMITES DU VOLONTARISME

Il ne s'agit pas simplement de mettre en évidence des logiques et des temporalités différentes, mais aussi de signaler les limites d'une approche strictement volontariste de la politique des pouvoirs.

On peut au total distinguer trois cas de figures. Il y a les cas où l'internement répondit clairement à un projet idéologique, où il en fut comme la mise en œuvre. Ainsi des communistes entre l'automne 1939 et l'automne 1942,

des droits communs et des marché-noir à partir de 1941-1942, des Juifs étrangers entre l'automne 1940 et l'été 1942, des nomades en zone nord entre 1941 et 1944. La décision allemande d'arrêter et d'interner les Juifs de France pour les déporter, à partir des grandes rafles de l'été 1942, peut relever de cette catégorie du point de vue des seuls occupants ; encore faudrait-il prendre en compte la logique qui, en amont, a déclenché la mise en œuvre de la solution finale en Europe.

Dans d'autres cas, il ne s'agit pas d'appliquer un projet idéologique mais de prendre des mesures d'exception pour faire face à une situation exceptionnelle, mais prévue. Dans une situation de guerre, il apparut logique aux gouvernants d'interner tous ceux qui risquaient de mettre en péril le pays. Ainsi des « ressortissants des puissances ennemies » pendant la « drôle de guerre » ou des collaborateurs présumés à la Libération. Encore, en cette dernière période, l'improvisation prévalut-elle souvent.

Le dernier cas de figure met justement en avant la réaction à l'événement nouveau, la réponse à une contrainte extérieure. Cela concerne une majorité des internés. Ainsi des Espagnols et des interbrigadistes, après la défaite des armées républicaines, des internés belges qui furent transférés en France au moment de la débâcle, des Juifs de Bade, du Palatinat et de Sarre expulsés de chez eux en octobre 1940, des Juifs déportés de France, du point de vue de Vichy qui accepta de collaborer à l'application d'une décision allemande.

Cette insistance que nous mettons sur la réaction au détriment du projet se voit renforcée par l'examen plus précis de la conjoncture. Prenons le cas des premières années de Vichy. Il *est a priori* difficile de trouver un moment plus marqué au sceau du volontarisme idéologique. Or si à la fin de l'année 1940 les camps de zone Sud regroupèrent effectivement plus de 50 000 personnes, nous avons établi que, pour une majorité, elles s'y trouvaient avant la promulgation de la loi du 4 octobre permettant l'internement des Juifs étrangers. Il s'agissait, pour une grande part, des internés évacués dans l'urgence de Belgique, des étrangers mis à l'écart du marché de la main-d'œuvre à la demande, souvent,

des autorités locales, des Juifs expulsés d'Allemagne en octobre. Cela ne fut pas pour rien dans la crise profonde que connurent bientôt les camps de Vichy. À partir du printemps 1941, les autorités de Vichy accompagnèrent la décréue des effectifs internés, en liaison avec les œuvres d'assistance, au point qu'à l'été 1942 il y avait moins de 10 000 personnes dans les camps. Par la suite, les camps s'inscrivirent dans un projet qui fut d'abord extérieur. Si tant est que l'internement était une pièce essentiel dans le dispositif de contrôle, l'État français n'y mit jamais les moyens suffisants.

Tout cela plaide, on l'aura compris, pour une approche fonctionnaliste, pour autant qu'on sache nuancer, comme le fait, par exemple, l'historien Ian Kershaw dans le cas de l'Allemagne nazie. Si la conjoncture fut essentielle dans le processus, intervenait nécessairement une décision politique, car il y avait toujours un choix entre divers possibles. Vichy n'était pas « contraint » d'interner les Juifs expulsés de Bade ; il n'était pas « contraint » d'accepter de collaborer à la déportation massive des Juifs de France ; avant même, Daladier n'était pas « contraint » de conserver plusieurs mois durant derrière les barbelés des camps les « ressortissants de puissances ennemies », en fait pour l'essentiel des opposants politiques et des Juifs qui avaient dû fuir la répression et la persécution nazies. Là, plusieurs voies étaient possibles ; là il faut prendre en compte les ressorts idéologiques et politiques.

Dans le même temps, il est frappant de constater la prégnance de la logique administrative et les mécanismes autonomes de fonctionnement. Dans nombre de cas, on vit le système se nourrir de son existence même et les réactions des individus qui le faisaient fonctionner obéir à cette mécanique. Prenons le cas extrême de l'organisation des déportations des Juifs de France. S'inspirant de Raul Hilberg (dans la version plus tardive de son grand œuvre), Michael Marrus a insisté, dans une réflexion sur le rôle des juristes français, sur la dimension « fonctionnelle » de la solution finale :

« La préoccupation française concernant le rôle du maréchal Pétain et la fixation périodique sur des individus accusés de crimes de guerre (ou de crimes contre l'humanité) peuvent assurément égarer notre attention. Car l'un des aspects frappants de 'l'engrenage de la solution finale' est sa façon d'agir sans être soumis à des ordres constants et sans le concours d'un corps de bureaucrates permanents – et cela sans trop de frictions. [...] Un nombre croissant de gens ordinaires se trouvèrent impliqués et la plupart agirent sans y être constamment poussés par des activistes idéologues »¹.

La possibilité qui m'a été donnée de mieux appréhender les mécanismes d'autorégulation du système internemental m'amène à inscrire mon propos dans une même perspective, qui doit donc beaucoup à l'école fonctionnaliste. Il en est de même pour les diverses composantes du monde de l'internement.

LE MONDE DE L'INTERNEMENT

Signalant encore une fois, lui comme les autres, les graves difficultés de ravitaillement auquel il était confronté et la pénurie de personnel qui restait la règle, le chef du camp de Brens écrivait dans son rapport mensuel de décembre 1943 : « J'ai rendu compte il y a longtemps de cette situation et l'impossibilité où je suis, n'était la bonne volonté des internées, d'en assurer la garde »². Comme nous pensons l'avoir montré, l'équilibre du système passait, côté direction, par l'utilisation de diverses procédures de contrôle et de régulation et, côté internés, par l'acceptation de la durée et la gestion du quotidien. La contradiction la plus aiguë tenait au fait que la survie morale et, souvent, physique étaient en général conditionnée par cette acceptation et cette gestion.

¹ Michael R. Marrus, " Les juristes de Vichy dans l'engrenage de la destruction' ", in Dominique Gros et alii, *Le droit antisémite de Vichy, Le genre humain*, n° spécial mai 1996, éditions du Seuil, p. 50.

² Rapport mensuel du directeur de Brens, décembre 1943, AD Tarn 495W4.

Un administration obéissante mais déficiente

On insiste souvent sur la continuité des hommes qui firent fonctionner le système. La conclusion n'est pas simple car elle n'est pas univoque. À l'échelon supérieur des décideurs, les bouleversements politiques imposèrent une rotation accélérée. Il en fut souvent de même, avec des nuances, pour les directeurs de camp. En la matière une première rupture s'opéra non pas en juin 1940, mais en décembre quand les camps passèrent de la tutelle de l'Armée à celle du ministère de l'Intérieur. Aussi bien les modalités de recrutement que le fonctionnement et les moyens mobilisables furent différents. Encore certains officiers que l'armée d'armistice, contingentée, ne pouvait conserver, assumèrent-ils ces responsabilités. En revanche, les directeurs de camp de la Libération furent, dans la majorité des cas, issus de la Résistance. Il y a bien continuité des hommes, cependant, aux échelons inférieurs de la garde des camps et, au dessus, dans l'appareil administratif français, même s'il y eut souvent rotation des tâches.

Cela conduit à s'interroger sur les motivations de l'administration française pendant les années noires. À notre sens, trois ressorts sont à privilégier : le devoir d'obéissance, la volonté d'affirmer la souveraineté de l'État français, considéré comme légitime, sur l'ensemble du territoire et l'utopie technocratique, qui fit rêver certains de pouvoir, enfin, mettre en œuvre leurs recettes sans craindre les contraintes du contrôle démocratique. Pour autant, il ne faut pas s'arrêter à la continuité de certains fonctionnaires. Au-delà de jugements moraux, il est nécessaire de creuser encore deux pistes : comme l'a écrit Patrick Weil au sujet de la politique de l'immigration à la Libération, ne faut-il pas privilégier, plutôt que la permanence de certains fonctionnaires, les changements des configurations de pouvoir dans lesquelles ils se trouvent impliqués ? Comme l'a proposé Michel Margairaz dans son étude sur la

politique économique et financière de la France, ne faut-il pas se départir du couple pesant ruptures-continuités et ajouter (et privilégier) la conversion ?³

À tous les échelons, surtout pendant les années vichysoises, la presque démission de l'État dans la gestion des camps se traduit dans l'état de la garde. L'interdiction faite aux militaires de cumuler leur retraite avec un revenu décent refroidit les enthousiasmes. Mais, compte tenu des besoins, les difficultés pour recruter et plus encore pour conserver des gardiens furent plus criantes. Très mal payés, sans réelle perspective d'intégrer la police nationale, mal équipés, ils ne se trouvaient pas suffisamment de volontaire pour exercer un métier à risques. La concurrence de salaires plus rémunérateurs accéléra les départs et limita les vocations, après la résorption de la crise sociale de 1940. On aurait pu penser que la menace du Service du travail obligatoire allait changer la donne, mais, dans le même temps, les perspectives croissantes d'une victoire des Alliés rendaient le choix pour le moins risqué, d'autant que les menaces des résistants ne furent pas rares. L'étude du fichier des gardiens de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn) a confirmé aussi bien les problèmes récurrents de sous-effectifs que le *turn over* massif puisque, entre 1941 et 1944, on compta 368 arrivées et 259 départs. Le phénomène fut accru, ici, par une situation conflictuelle originale, mais, à une échelle un peu moindre et sans doute variable, il fut général.

Un monde interné très pluriel

Les internés n'offrent pas non plus le profil qu'on attendait nécessairement. Ce qui frappe en premier lieu c'est la diversité des populations concernées. Si tant est que la mémoire sociale conserva la trace de l'internement dans les camps français, on pensa longtemps aux politiques.

³ Patrick Weil, "Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration 1938-1945/1974-1995", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°47, jlt-sept. 1995, p. 101 ; Michel

Depuis le début des années 1980, il n'y a plus que des Juifs dans ces camps. Sauf peut-être dans l'Espagne de l'après franquisme et dans le sud-ouest de la France, on ne sait plus que des centaines de milliers d'Espagnols et des milliers d'interbrigadistes furent aussi concernés ; encore faut-il noter que la construction de l'État démocratique en Espagne s'est faite aussi sur l'oubli des fractures de la guerre civile. Enfin, aucune place n'est possible pour les Allemands et les Autrichiens de la drôle de guerre, puis les droits communs et les marché noir, les prostituées et les proxénètes, les nomades ou la catégorie très aléatoire des « indésirables étrangers ».

L'histoire a ajouté à cette diversité des antagonismes profonds. Ainsi, parmi les politiques, les fractures héritées de la guerre d'Espagne ou, peu après, le fossé creusé par le double pacte germano-soviétique puis les aléas de la stratégie communiste. Les témoignages laissés par les acteurs eux-mêmes qui réussirent à échapper à la mort nous montrent aussi l'opposition radicale entre les israélites français arrêtés au titre de leur notabilité, profondément intégrés dans la société française, et les Juifs étrangers, qu'ils fussent religieux orthodoxes ou révolutionnaires.

Cela ne pouvait pas être sans conséquence sur la vie dans les camps. L'internement était vécu différemment par chacune des catégories et donc chacune avait une façon différente d'affronter l'épreuve. Pour les droits communs ou les nomades, la situation était inacceptable : les premiers ne comprenaient la situation intermédiaire dans laquelle ils se trouvaient, ni emprisonnés après une condamnation, ni en liberté ; les seconds ne supportaient pas une double privation de liberté, puisqu'il était aussi porté atteinte à leur mode de vie traditionnel. Pour les marché-noir qui savaient ne rester qu'un court temps, il ne pouvait être question de risquer la moindre protestation. Les politiques étaient *a priori* mieux préparés à l'épreuve, si ce

Margaraz, *L'État, les finances et l'économie en France 1932-1952*, Paris, Imprimerie nationale, 1991.

n'est que la spécificité de l'internement administratif rendait cette population moins cohérente qu'on ne pouvait l'imaginer.

Bien au-delà, la durée est essentielle et différenciée. Quelle comparaison entre tel communiste arrêté en 1940 et gardé durablement derrière les barbelés et le suspect de collaboration interné un mois ou deux dans un camp de la Libération ? Quels points communs entre le juif arrêté dans la rafle dite du Vel' d'Hiv', gardé quelques semaines avant sa déportation et le trafiquant de marché noir interné, en 1943 comme en 1945, pour un mois ou deux avant une libération qu'il savait proche et certaine ? Les cas sont multiples et impliquent, à chaque fois, des anticipations différentes qui sont déterminantes dans la conduite au camp. La situation se complique de l'imbrication de divers niveaux d'événements-boussole : ainsi, entre 1940 et 1944, on suivit attentivement l'évolution de la guerre, mais le choc de l'événement court, comme les exécutions d'otages ou les transferts et les déportations, brouilla les perceptions.

Cependant, comme nous l'apprennent les fichiers que nous avons pu exploiter, si les exécutions d'otages et les déportations marquent à juste titre les esprits, on est frappé plus généralement par l'importance des mouvements. Sauf exception (ainsi Bossuet, en Algérie, mais après un passage par plusieurs camps en métropole), la règle est bien dans ce mouvement incessant. Surtout, dans les diverses modalités de tels mouvements, c'est le nombre des libérations qui est inattendu. Il y a plus de camps où l'on passe que de camps où l'on reste. En croisant date d'arrivée et date de départ, nous avons pu mesurer dans les cas étudiés la part des restants, de six mois en six mois. Sans pouvoir établir une moyenne significative, nous constatons qu'entre 40 et 85 % des internés furent libérés avant la Libération ; avant l'occupation, on sait que des quelque 350 000 Espagnols et interbrigadistes, il ne restait après un an que quelques milliers de « suspects » derrière les barbelés ; pendant la « drôle de guerre », si long que put paraître leur internement au regard de sa justification, celui des Allemands et des Autrichiens dura quelques mois jusqu'à la mise en place des

commissions de criblage ; après la Libération, les mouvements étaient tel (libération pour la grande majorité, transfert à la justice pour une minorité) qu'il fallut suivre l'évolution de mois en mois dans le fichier étudié. Ce phénomène est en soi une information ; il n'est pas sans conséquence sur la vie quotidienne dans les camps où l'important renouvellement limita le poids des « anciens ».

L'expérience partagée ne gomme pas les différences et les antagonismes, bien au contraire en général. Sans qu'on puisse arrêter une règle précise, les comportements varièrent d'une catégorie à l'autre et, souvent, d'un individu à l'autre. Tout au plus peut-on deviner une certaine unité à l'échelle de tel ou tel groupe nettement identifié. Ce sont les solidarités héritées qui se développèrent ou les expériences collectives passées qui nourrirent l'engagement pour la collectivité. L'unité souvent proclamée après guerre relève d'une construction largement mythique. Elle s'appuya sur la spécialisation des associations d'anciens internés et sur la communauté des revendications matérielles et mémorielles. L'unité trouvait sa source dans la sélection institutionnalisée. La mémoire faisait le reste. Mais qu'une singularité identitaire se trouvât à nouveau portée par un groupe et l'édifice se trouvait menacé. Ce fut le cas quand s'affirma avec une force croissante la singularité de la solution finale et donc de l'internement des Juifs.

L'assistance prise au piège ?

C'est par ce biais que fut interrogé le rôle des œuvres d'assistance. On a aujourd'hui à l'esprit l'image des French Doctors associant action humanitaire et dénonciations politiques. Non seulement un tel engagement politique accompagnant une action humanitaire eût été impensable pendant la dernière guerre, mais cet impensé fut constamment à l'esprit des animateurs de cette nouvelle génération d'organisations initiée par les « biafrais » à la fin des années soixante. Il y a au cœur de leur démarche la conviction qu'une assistance sans engagement politique peut valoir complicité envers le bourreau,

comme en témoigne le silence de la Croix-Rouge face à la Shoah. La question se posa, donc, dans la France des camps. Ou plutôt dans les France, car autant les œuvres furent nombreuses et eurent une certaine latitude en zone Sud jusqu'en novembre 1942, autant elles furent limitées, corsetées et surveillées en zone Nord. Au total, ces œuvres participèrent-elles, contre leur gré s'entend, à la réalisation des projets criminels nazis ?

La question pourrait sembler d'autant plus pertinente qu'à l'issue de la crise majeure qui toucha le système internemental français à la fin de 1940, les autorités vichyssoises proposèrent comme un « deal » aux nombreuses organisations regroupées dans le comité de Nîmes : ces dernières gagnaient le droit d'installer des antennes dans les camps pour peu qu'elles participent au meilleur fonctionnement du système ; ainsi, l'amélioration des conditions de vie des internés étaient possibles si ces améliorations étaient prises en charge. Il s'agissait bien d'un constat de faillite de l'État français, mais aussi d'un piège potentiel pour les organisations concernées. N'est-on pas amené à conclure qu'elles aidèrent nombre d'hommes, de femmes et d'enfants à survivre jusqu'à leur extermination dans les chambres à gaz ?

On a vu l'importance des sommes consacrées au travail d'entraide et l'on est conduit à se demander si elles n'auraient pas mieux été utilisées dans un travail systématique de sauvetage clandestin. Ce n'est pas un questionnement anachronique puisqu'il fut celui de certains des acteurs au moment des déportations. Il l'est en partie, cependant, car on sait aujourd'hui ce qu'il advint des Juifs à partir de l'été 1942 ; que pouvait-on en savoir avant les rafles ? On ne peut dire à la fois qu'un événement est premier et qu'on pouvait le prévoir. Ajoutons que dès sa réunion constitutive, le comité de Nîmes afficha comme principe que l'internement, même dans de meilleures conditions, était inacceptable ; de fait, les organisations qui le composaient favorisèrent la décade très sensible des effectifs internés en zone Sud entre le début de 1941 et l'été 1942 ; en particulier, des milliers d'enfants, dans leur grande majorité, échappèrent ainsi à la déportation. Mais les organisations les plus efficaces

furent aussi celles qui, très rapidement, combinèrent actions légales et illégales. Ces comportements différents, depuis la participation à la mise en ordre des convois jusqu'au sauvetage clandestin, montrent à la fois qu'il faut nuancer le tableau et qu'il n'y avait pas de fatalité de l'acceptation.

Et l'opinion ?

S'il s'agit d'élargir la focale et de tenter d'appréhender les réactions de l'opinion, l'entreprise est autrement plus aléatoire. Autant on peut mettre en évidence les grands mouvements et leurs déterminants, autant le changement d'échelle qu'implique l'étude des camps et de leur environnement est compliqué. Choisissons trois variables discriminantes.

On peut distinguer la population qui vit autour des camps de la société dans son ensemble. Or, pour reprendre le mot justement cher à Pierre Laborie, l'opinion locale est ambivalente. Ainsi, l'impact économique d'un camp et de ses internés sur la vie d'une région (entreprises associées, comme on l'a vu pour Le Vernet, travail des internés dans les fermes quand il était autorisé etc.) joua plutôt en faveur des internés. Mais pour peu que le fragile équilibre socio-économique fût rompu, les réactions de rejet se faisaient jour, nourries le cas échéant de stéréotypes antisémites (ainsi à La Lande-des-Monts face à la situation de semi-liberté des réfugiés internés, ou à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande en 1941, avec les familles logeant dans la région au moment des visites⁴). Cela dit, on peut penser, sans l'établir, que la géopolitique régionale intervint au premier chef dans l'attitude des populations, si l'on en croit au moins les autorités qui évitaient soigneusement les zones marquées à gauche pour l'implantation des camps.

⁴ Voir les rapports de la compagnie du Loiret, 12 et 27 juin, 13 octobre 1941, R/2, arch. Gendarmerie (SHGN), cote provisoire 011033.

En associant la chronologie et la catégorie d'internés, on peut mettre en évidence une deuxième variable. Ambivalentes encore, certes, les réactions des populations devant l'internement des républicains espagnols qui étaient perçus soit comme les victimes du fascisme et du franquisme, soit comme des tueurs de prêtres ; à ce sujet, Pierre Laborie a montré le rôle majeur, et négatif, de la guerre d'Espagne dans la structuration des systèmes de représentation à la fin des années trente⁵. Pour les Allemands internés en 1939, l'ambivalence n'était plus de mise et le rejet était très largement partagé car, le plus souvent, ces « boches » étaient assimilés à l'ennemi ; n'étaient-ils pas des « ressortissants de puissances ennemies » ? Cette vision négative valut plus encore, on l'imagine, pour les civils allemands transférés depuis la zone des combats en 1945 ou, plus généralement, pour l'ensemble des internés de la Libération.

Plus rarement, le rejet peut toucher une catégorie, au-delà de la chronologie si fluctuante : on a vu que les camps de Tsiganes étaient parmi les moins bien gardés ; le contrôle social était tel et le rejet si largement partagé dans la population environnante que tout évadé était ramené au bout d'une fourche dans les trois jours. Plus généralement, durant les années de guerre, on peut constater au total qu'une hiérarchie s'établit en fonction des catégories concernées : au bas de l'échelle, on trouvait donc les Tsiganes, suivis de près par les droits communs puis les marché-noir (quand on savait qu'ils étaient internés) ; en haut de l'échelle des valeurs il y avait sans aucun doute les politiques, de plus en plus haut avec le temps. Le cas des Juifs est intermédiaire. S'ils étaient souvent associés au marché noir et aux pénuries, la présence des femmes et des enfants changea nécessairement la perception.

On touche ici la troisième et dernière variable, à savoir le statut de l'internement. Déjà la conclusion n'est pas évidente, car il n'est pas sûr que, à toute période, la population, surtout prise globalement, ait fait une claire distinction entre les camps et les prisons. Mais au moins pour les années d'occupation, un constat s'impose : que l'affaire fût « française », que

⁵ Pierre Laborie, *L'Opinion française, sous Vichy, op. cit.*, pp. 164-165.

l'internement fût perçu comme le fait du seul État français, et la place était libre à la diversité des opinions ; que l'affaire fût considérée comme « allemande », comme pour l'internement et la déportation des Juifs à partir de l'été 1942, et la condamnation tombait, comme elle tombait alors sur toutes les formes de l'oppression et de l'occupation.

LES DIFFICULTES DE LA COMPARAISON

Si le pluriel convient tant pour appréhender cette réalité complexe que fut l'internement dans les camps français, il est bien difficile d'esquisser des comparaisons. Dans la mesure où les fonctions et les configurations furent diverses, il est impossible de comparer bloc à bloc. Cela dit, le système concentrationnaire allemand ne conduirait-il pas à distinguer aussi entre les années 1930 et les années de guerre ? N'insiste pas-t-on depuis une vingtaine d'années, à juste titre, sur la distinction entre centres de mise à mort et camps de concentration ? Mais, plus encore, la comparaison est aussi fructueuse si elle conduit à souligner les points communs ou à marquer les différences. Dans l'immédiat il ne s'agit que d'esquisser quelques pistes pour une recherche qui dépassait notre propos.

La logique d'exception qui prima en France, avant la débâcle comme après la Libération, se retrouve dans d'autres périodes, voire elle y trouve sans doute son origine (ainsi des camps de la Première Guerre mondiale), et, dans la même période, d'autres pays démocratiques en usèrent de façon comparable (ainsi en Angleterre, au Canada puis aux États-Unis). Les modalités ne furent pas toujours les mêmes, et la comparaison devrait permettre aussi de mesurer le poids des présupposés idéologiques.

Avec la guerre, la comparaison devient plus aléatoire. Comme la France de Vichy est un État autoritaire, on retrouve une même logique répressive et la même utilisation de mesures administratives dans certains États comparables

d'Europe centrale et orientale. Le système internemental français peut être aussi mis en parallèle avec celui mis en place dans d'autres pays occupés ou sous tutelle, tout spécialement quand le camp fut une étape dans le processus de déportation et d'extermination des Juifs d'Europe. Peut-on esquisser une comparaison avec l'Allemagne nazie ou l'Union soviétique stalinienne ? Force est de constater qu'à Vichy les camps ne furent que marginalement pris en compte dans une logique économique ; on n'y trouve pas non plus ni réelle utilisation de l'internement pour « rééduquer » l'interné ou pour détruire sa personnalité, moins encore pour l'exterminer. Il y eut certes dans les trois systèmes aussi bien la répression politique que l'exclusion sociale, mais l'imbrication des logiques, l'ampleur du phénomène, la place donnée à la violence politique, les acteurs associés au processus et les conditions même d'existence mettent plus en évidence les différences tranchées que d'éventuels points communs⁶.

LES CAMPS APRES LES CAMPS

La « postérité » des camps français d'internement fut, d'abord, une question strictement matérielle. Que devinrent-ils à mesure que fut

⁶ En français, voir l'étude croisée de Nicolas Werth et Philippe Burrin, le premier sur "Logiques de violence dans l'URSS stalinienne", le second sur "La violence congénitale du nazisme", in Henry Rousso (dir.), *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*, Bruxelles, éditions Complexe, 1999, pp. 99-128 et 129-142 ; François Bédarida et Laurent Gervereau dir., *La Déportation. Le système concentrationnaire nazi, op. cit.* Souvent associée à ces deux régimes, l'Italie mussolinienne ne l'est pas sur ce terrain ; il est vrai qu'on trouve là l'une des raisons qui interdisent un parallèle pourtant fréquent entre fascisme, nazisme et stalinisme. Pour autant, la comparaison avec la France est également aléatoire, mais pour d'autres raisons. Avant l'instauration de la République sociale italienne, le régime mussolinien privilégia le système du *confino*, à la fois assignation à résidence et mise à l'écart, même si l'on compta quelques camps au sens strict du terme, pour l'essentiel dans le sud du pays ; Juifs, étrangers et opposants politiques étaient les principales victimes. À partir de septembre 1943, il y eut non seulement, bien entendu, un déplacement géographique vers le nord, mais le système concentrationnaire se densifia et se durcit singulièrement, sous l'étroite tutelle des Allemands, parallèlement à la radicalisation du régime et à son étroite imbrication dans les projets nazis.

programmée la fin de l'internement administratif ? Les installations purent être réutilisées par une autre administration. Ainsi l'Armée récupéra Rivesaltes et n'a décidé que récemment de s'en défaire. L'Administration pénitentiaire fut également intéressée par ces places supplémentaires au moment où l'épuration fit gonfler les effectifs. Cela peut induire en erreur, car on oublie que le même site a changé de statut, comme le camp-prison de Noé qui connut, en 1947, une révolte de grande ampleur. L'argument des sur-effectifs fut avancé dans le conflit qui opposa l'Administration pénitentiaire à la mairie et à l'Éducation nationale dans le cas de Pithiviers. La mairie faisait remarquer qu'en 1943, elle avait décidé de construire un stade municipal en lieu et place du camp ; en 1944, elle avait acquis le terrain et le ministère de l'Éducation nationale avait avancé une somme couvrant la moitié des dépenses prévues par un arrêté du 27 mars pour une disponibilité annoncée. Or, à la Libération, l'Intérieur réquisitionna à nouveau le terrain pour installer dans l'urgence un camp. La protestation fut générale quand, au printemps 1946, on apprit, alors que le camp était désaffecté depuis peu, que le ministère de la Justice avait décidé d'y installer une annexe de la prison d'Orléans. On retrouve ainsi dans les archives une lettre de protestation d'un chef de service du ministère de l'Éducation nationale et la trace de vœux unanimes du conseil municipal de Pithiviers et du conseil général du Loiret pour exiger la restitution à la commune. L'argumentaire du garde des Sceaux mérite l'attention, car il souligne l'augmentation spectaculaire de la population pénale : au nombre de 18 000 en 1939, les prisonniers se retrouvaient plus de 67 000 ; sans compter que les destructions liées à la guerre avaient réduit sensiblement les places disponibles dans les établissements classiques.

« Pour remédier à cette situation devenue extrêmement grave, le ministère de la Justice a demandé au ministère de l'Intérieur de mettre à sa disposition certains camps rendus disponibles par suite de la réduction du nombre d'internés alors que, parallèlement, la plus grande partie de ceux-ci ont été pris en charge par l'Administration pénitentiaire. »

Il en appelait donc à l'intérêt général, et notamment à celui des finances publiques, pour justifier le maintien du transfert, en promettant d'évacuer le

camp dès que les circonstances le permettraient⁷. En général la rétrocession à la mairie se fit avec moins de difficultés. Mais le cas de figure le plus fréquent était le retour au propriétaire privé dont l'administration avait réquisitionné le terrain correspondant. C'est là que le contentieux fut le plus fréquent et le plus long à régler, car les dégradations avaient été souvent importantes et l'administration ne voulait pas aller au-delà de l'indemnité ou du loyer, réduits en général, qu'elle avait payés. On relève ainsi – exemple parmi d'autres – que si le château de Gaillon fut bien rendu à son propriétaire, l'affaire traîna jusqu'en 1959.

Mais il y eut encore d'autres camps après les camps, comme il y en avait eu avant. L'internement administratif avait été utilisé dans les circonstances exceptionnelles de la Première Guerre mondiale et au nom de cette exceptionnalité [cf. chapitre 3]. Il fut à nouveau de mise pendant la guerre d'Algérie. La thèse récente et remarquable de Sylvie Thénaut permet de faire rapidement le point sur cet épisode jusque-là territoire inconnu de l'historien⁸. L'Algérie constituait d'emblée, il est vrai, un cas particulier, puisqu'elle n'était pas soumise au droit commun de la métropole en la matière : jusqu'à une décision du GPRF, le 7 mars 1944, l'internement administratif était en effet officiellement autorisé ; jusqu'en 1914, le gouverneur général n'avait pas même besoin de fournir de motifs, ni de fixer un délai. La procédure fut à nouveau d'actualité avec la proclamation de l'état d'urgence, le 3 avril 1955. Il était prévu en son article 6 que le ministre de l'Intérieur et le gouverneur général pouvaient assigner à résidence toute personne jugée « dangereuse pour la sécurité et pour l'ordre publics ». Dans le débat parlementaire qui précéda, les députés socialistes et communistes usèrent de la référence à Vichy pour condamner cette loi. Ainsi, le communiste Raymond Guyot lançait à la tribune

⁷ Lettre du ministre de l'Intérieur (chef de service Candelot) au préfet du Loiret (14 mai 1946) puis au ministre de l'Intérieur (4 juin 1946) ; lettre du garde des Sceaux au ministre de l'Éducation nationale, 4 juillet 1946, AD Loiret 34111.

de l'Assemblée que « cette grave mesure n'était jusqu'à présent, sauf dans le régime de Vichy, prévue dans aucune loi française, même dans la législation de l'état de siège ». La référence était reprise par le gaulliste Louis Vallon : « Ceux qui ont utilisé les camps de concentration en France sont les soi-disant gouvernants qui résidaient à Vichy ». La commission de l'Intérieur eut beau ajouter un alinéa stipulant qu' « en aucun cas, l'assignation à résidence ne pourra avoir pour effet la création de camps », la loi aboutit effectivement à l'assignation à résidence dans des camps. L'abrogation de l'état d'urgence ne changea rien. Fort des pleins pouvoirs le nouveau gouvernement issu des urnes s'inscrivit dans la continuité ; le décret du 17 mars 1956 prévoyait ainsi en son article 1 (alinéa 7) : « L'autorité responsable du maintien de l'ordre prendra toutes dispositions pour assurer la subsistance et l'hébergement des personnes astreintes à résidence et, le cas échéant, de leurs familles ». Le Conseil d'État confirma, dans une décision de mars 1958, que cela valait autorisation d'internement dans un camp dit « centre d'hébergement ».

En fait, les autorités civiles, en liaison avec les militaires, mirent sur pied un dispositif complexe associant des centres d'hébergements, des centres de triage et de transit en amont (où l'armée pouvait garder les « indésirables » un mois durant avant de les livrer à la justice ou de les transférer dans les centres d'hébergement ; avril 1957) et des camps militaires d'internés (où les prisonniers de guerre échappant aux poursuites judiciaires pouvaient être maintenus internés ; juillet 1958). La désignation d'« indésirables », la possibilité de suppléer la justice et ses contraintes, les dérives de l'état de droit au nom de l'exceptionnalité sont autant de passerelles avec un passé proche.

Loïc Philip pouvait résumer la question dans le Recueil Dalloz de 1962, en conclusion d'un article sur « les internements administratifs » :

« Depuis 23 ans, la France a ainsi pratiqué l'internement administratif pendant 12 ans [*14 en fait, DP.*], soit plus d'un an sur deux ».

⁸ Sylvie Thénaut, *La Justice dans la guerre d'Algérie*, thèse de doctorat, Université

Le parallèle entre la France des années noires et la guerre d'Algérie prend d'autant plus de force dans la configuration actuelle de la mémoire nationale. Le procès de Maurice Papon, secrétaire général de la préfecture de Bordeaux entre 1942 et 1944, mais aussi préfet de police de Paris dans la dernière phase de la guerre d'Algérie, a marqué en ce sens un tournant. Comme un passage de relais.

Il fallut longtemps, cependant, pour intégrer la France des camps dans la mémoire sociale. À la Libération, comme l'a montré Pierre Laborie, la reconstruction identitaire se fit non pas dans le sentiment d'une résistance partagée, comme les historiens (dont moi-même) l'ont trop souvent dit, mais dans l'idée d'une souffrance partagée par l'ensemble d'une population sous la botte. Pour elle, il y avait certes une différence de degré, mais pas une différence de nature. Dès la Libération, dans certains milieux, mais plus systématiquement quand, en 1958, De Gaulle revint au pouvoir, se surimposa une version plus caricaturale, celle d'un peuple résistant uni, qui derrière son chef charismatique, qui derrière son parti d'avant garde. Souffrante, puis souffrante et combattante, la France retrouvait dans les deux cas son unité fondamentale. En l'espèce, le régime de Vichy n'avait pas de place ; il ne fut réintégré dans l'espace national qu'à partir du moment où il fut effectivement reconnu comme un État français, ayant un projet politique et idéologique propre. La publication du livre de Robert Paxton sur *La France de Vichy* au début des années 1970 constitua sans conteste un tournant majeur, mais en ce qu'il annonçait un bouleversement postérieur, la « paxtonisation » de la mémoire sociale qui caractérise la France depuis le début des années 1990.

Cependant, comme on l'a vu, l'histoire des camps français d'internement traversa plusieurs régimes ajoutant à la diversité des populations concernées. On aboutit là aussi à des temporalités différenciées. Il n'y a pas nécessairement occultation : on sait rarement que des droits communs et des trafiquants de marché noir se retrouvèrent nombreux derrière les barbelés, avant et après la

Paris 10, 1999, 3 volumes (ouvrage à paraître aux éditions La Découverte en 2001).

Libération, mais à l'époque comme plus tard, les victimes n'avaient aucune raison d'en porter collectivement le souvenir et la société de les reconnaître comme victimes. Quant à l'internement des suspects de la collaboration, il fut parfaitement su et accepté, à l'extérieur.

L'internement de la fin de la Troisième République reste peu connu en ce qu'il n'engendre pas encore une mémoire partagée : son souvenir fut porté par les divers groupes qui en furent les victimes. Ce furent les communistes qui revendiquèrent très tôt la continuité de la répression qui les visa, manière d'imposer une vision linéaire de leur histoire en évacuant toute référence aux tournants stratégiques de 1939 et 1941. Pour les Espagnols, il s'agit d'une mémoire à la fois fortement spécifique et régionalisée, reposant sur le mythe d'une équation simple : évacués=républicains=internés=résistants, et fragilisée par les fractures héritées de la guerre d'Espagne et, récemment, par l'occultation de la guerre civile au fondement de la nouvelle Espagne ; seule la forte concentration régionale de l'internement dans le sud-ouest de la France a permis à cette histoire d'être connue au-delà des seules victimes et de leurs familles. Pour les Allemands et les Autrichiens, le souvenir de l'internement était porté par une frange marginale, celle de l'émigration. Il s'agit encore de marginalité pour le cas des Tsiganes, dont le réveil identitaire est à la fois récent et d'autant plus difficile qu'il est porté par une culture de l'oral.

Longtemps ghéttoisée, la mémoire juive de l'internement s'imposa au fil des années, au fur et à mesure du *revival* identitaire, au point d'occuper aujourd'hui l'ensemble du débat historique et mémoriel sur les camps français.

On tente ici ou là de trouver des convergences, symbolisées, peut-être, par les deux stèles, exactement de même forme, apposées côte à côte sur l'ancien site du camp de Nexon : sur la première, érigée au sortir de la guerre, on peut lire :

« Ici furent internés de nombreux patriotes »

et sur l'autre, rajoutée en septembre 1993 à l'initiative de René Gobitz et de Serge Klarsfeld :

« Ici, le 29 août 1942, 450 Juifs, dont 68 enfants, habitant la région de Limoges, arrêtés à leur domicile et rassemblés au camp de Nexon, furent livrés aux nazis par le gouvernement de Vichy et déportés vers le camp d'extermination d'Auschwitz »⁹.

L'histoire des camps français d'internement fut trop éclatée pour susciter une mémoire partagée.

⁹ Une photographie est reproduite dans l'ouvrage de Laurette Alexis-Monet, *Les miradors de Vichy*, Paris, Les éditions de Paris, 1994, p. 178.

INDEX

INDEX DES LIEUX*

* Les noms de lieux d'internement et d'emprisonnement en France sont en gras ; les tableaux récapitulatifs (pp. 196, 574-575 et 783-788), les notes de bas de page et les cartes ne sont pas pris en compte.

A

- African Trader (navire), 52
- Afrique, 341
- Afrique du Nord, 16, 40, 44, 45, 52, 53, 57, 59, 92, 107, 150, 151, 388, 389, 394, 441, 443, 444, 462, 513, 519-524, 542, 545, 548, 560, 687, 717, 724-726, 728, 766
- Agde**, 49, 55, 63, 357, 393, 411
- Agen, 359
- Ain, 647, 649
- Aïn Sefra, 389
- Aincourt**, 149, 209, 265, 286, 312, 369, 370, 371, 453, 479, 514-517, 521, 663, 666, 667, 724
- Aix, 260
- Aix** (prison), 655
- Albacète, 143
- Albi, 119, 368
- Alboussière, 648
- Alfortville, 515
- Alger, 52, 53
- Algérie, 10, 13, 32, 43, 54, 59, 60, 150, 171, 322, 461, 519, 522, 523, 570, 571, 611, 654, 665, 691, 725, 748, 751, 753, 754, 821, 829, 831
- Alicante, 32, 40
- Allemagne, 27, 33, 71, 87, 88, 101, 106, 107, 110, 116-118, 131, 134, 169, 179, 246, 256, 265, 267, 286, 305334, 348, 352, 353, 373, 387, 400, 407, 412, 425, 523, 533, 545, 546, 549-551, 561, 584-590, 592, 593, 594, 596, 601, 603, 635, 658, 661, 669, 678, 685, 709, 725, 726, 728, 754, 757, 795, 808, 811, 816, 827
- Allier, 708
- Alliers, Les**, 1, 769
- Almeria, 32, 230
- Alpes du Nord, 275
- Alpes, Basses-, 171, 275, 656, 676, 691
- Alpes-Maritimes, 275, 611
- Alsace, 5, 246, 266, 267, 303, 333, 336, 337, 390, 475, 533, 762, 769, 788, 794-796
- Ambleteuse**, 175
- Amélie-les-Bains**, 48
- Amérique, 86, 260
- Amérique du Sud, 62
- Amérique latine, 41, 44, 85, 89, 91, 373
- Andelarre**, 780
- Angers, 335, 797, 800
- Angleterre, 62, 90, 92, 94, 103, 135, 549, 550, 709, 811, 826
- Apt, 332, 333
- Aquitaine, 501, 504, 505
- Aragon, 36, 40
- Arandon**, 174
- Arc-et-Senans**, 150, 179, 243, 336, 337

Ardèche, 372, 648
 Ardennes, 762
Argelès, 43, 45, 46, 48, 49, 51, 55, 63-66, 68, 69, 73, 74, 77, 79, 96, 143, 155, 209, 211, 212, 226, 245, 333, 336, 338, 355, 357, 397, 400, 406, 407, 411, 431, 443, 753
 Argelès (commune), 213
 Argenteuil, 686
 Argentine, 90, 91
 Ariège, 8, 10, 55, 144, 210, 216, 217, 366, 514, 517, 519, 588, 589, 752
 Arles, 169
Arles-sur-Tech, 46
 Asturies, 57, 230
Athis, 174
 Atlantique, 231, 326, 383, 386, 546, 585, 726, 762, 803
 Aude, 42, 45, 49, 88, 167, 214, 228, 276, 278, 357
 Auschwitz, 160, 161
 Auschwitz-Birkenau, 185, 349, 443, 544, 593-597, 604, 615, 621, 643, 653, 728, 749, 833
 Austerlitz, garde d', 345
 Autriche, 32, 33, 116, 117, 118, 596
 Auvergne, 662
Avenue de Tunis (Oran), 52, 53
 Avignon, 333

B

Bade, Pays de, 33, 153, 247, 273, 390, 391, 398, 399, 437, 443, 572, 697, 698, 815, 816
 Baillet, 262, 686
Bandol, 770
 Barbès, métro, 306, 314, 317, 318

Barcarès, Le, 48, 55, 63, 151, 333, 338, 406
 Barcelone, 36, 76, 84, 96
Barenton, 150, 338
 Bavière, 324
 Bayonne, 211, 260
 Bbuchenwald, 594
Beau-Désert, voir Mérignac, 336
 Beaume-les-Dames, 337
Beaune-la-Rolande, 16, 164, 184, 188, 195, 344, 415, 418, 443, 461, 470, 475, 485, 486, 534, 535, 607, 615, 617, 693, 697, 719, 727, 745, 824
 Belfort, 608
 Belgique, 2, 3, 78, 92, 94, 255-258, 395, 400, 543, 594, 595, 605, 737, 740, 807, 808, 815
 Bergen-Belsen, 160
 Berlin, 305, 307, 325, 338, 339, 382, 546, 548, 601
 Bermudes, 377
 Berne, 403, 404
Besançon, 171, 351, 352
 Besançon (commune), 700
 Bezons, 686
 Birkenau - voir Auschwitz-Birkenau,
 Bizerte, 43
Boghar, 53, 53, 92
Boghari, 46, 53, 53, 92
 Bohême-Moravie, 596
 Bonn, 9
 Bordeaux, 86, 89, 154, 156, 255, 306, 307, 314, 319, 320, 473, 831
Bossuet, 13, 16, 171, 654, 665, 686, 687, 688, 691, 693, 694, 717, 719, 724, 766, 821
 Bouches-du-Rhône, 333, 376, 424, 435, 473, 540, 608, 619, 656, 675, 691, 759

Boulou, Le, 48
Bourg-Madame, 48
 Bourget, gare du, 624
Bram, 49, 50, 58, 63, 167, 192, 214, 228, 229, 244, 277, 278, 396, 405
Brens, 11, 13, 153, 186, 195, 367, 486, 496, 497, 526, 653, 654, 671, 673, 676-679, 684-686, 694, 779, 817
 Brésil, 90, 103
 Bretagne, 665, 801
Brignoles, 770
 Brunete, 82
 Bruxelles, 255, 257, 258, 266, 309, 326, 368
 Buchenwald, 597
Buffalo, stade, 253

C

Camargue, 169, 333, 540
 Cambo, 543
 Canada, 92, 826
 Cannes, 273
 Carcassonne, 49, 229, 245
Carnot, 52, 53
 Casablanca, 377, 378
 Castelnau-de-Montmirail, 498
 Castres, 368
Castres (prison), 268, 519
 Catalogne, 40, 59, 76, 77, 382, 383
Catus-Cavalier, 174, 259
 Cavaillon, 333
 Centre, 45, 801
 Centre-Ouest, 45
Cerdagne, 48
Chaffau, 275, 655

Châlon-sur-Saône, 392, 608
 Chalons-sur-Marne, 773
 Chambon, 759
 Champagne, 119
 Chante-Maritime, 383
 Charente, 1, 332, 769
 Charente-Maritime, 587
Charles III (prison) (Nancy), 476
 Chartres, 481
 Châteaubriant (commune), 322, 543
Châteaubriant-Choisel, 149, 177, 306, 307, 320-324, 370, 453, 473, 476, 478, 479, 509, 525, 527, 663, 666, 667, 696, 724, 747, 797-800, 803, 804, 805, 807
 Chaumont, 773
Chauvinerie, La, 226, 246, 795, 796
Chazeron, 372
 Chelmno, 596, 597
Cherchell, 53
Chibron, 171, 655
 Chili, 44, 84, 90, 91
Choisel - voir Châteaubriant-Choisel,
Clairvaux, 265, 666
Clairvive, 56
 Coblence, 9
 Colmar, 795
Colombes, stade de, 109, 118, 121, 122, 129
 Commonwealth, 351
Compiègne, 5, 298, 307, 348, 349, 353, 443, 475, 525, 546, 589, 593, 594, 616, 668, 697, 711, 715, 716, 720, 721, 723, 727, 732, 748, 758
Conciergerie, 781
 Constantine, 748
 Contest, 128
 Corbières, 170

Corrèze, 332, 372
 Côte-d'Or, 328
Couiza, 49, 50
 Creuse, 45, 759
 Crimée, rue de, 583

D

Dachau, 160, 620
 Dannemark, 3
 Dantzig, 106
Dépôt, 666, 667, 711, 771, 789
 Deux-Sèvres, 332
 Dijon, 283, 306
Djebel Felten, 748, 749
Djelfa, 150, 658, 662, 686, 687, 724, 725
Dôle, 796
 Dominions, 105
 Dordogne, 56, 332
 Doubs, 171, 336
Doullens, 287
 Douzens, 277
Draguignan (prison), 770, 655
Drancy, 5, 6, 10, 13, 15, 16, 145, 150, 175, 181, 185, 195, 248, 307, 345, 348, 349, 352, 415, 443, 455-457, 470, 475, 476, 498, 535, 536, 543, 546, 576, 606, 608, 609, 613, 615, 616, 620, 621, 641, 642, 653, 693, 711, 715, 723, 727, 728, 731, 732, 734, 743, 749, 758, 771, 772, 782, 791
 Drancy (commune), 772

E

École militaire, 348

Écrouves, 151, 151, 201, 209, 210, 475, 717, 719, 760, 761
 Espagne, 9, 31, 32, 34, 35, 37-40, 42, 43, 45, 48, 59, 62, 64, 66, 68, 72, 74, 78, 82, 83, 88, 92, 95, 96, 112, 230, 337, 375, 377, 390, 411, 518, 706, 820, 825, 832
 Estonie, 604
 États-Unis, 9, 90, 91, 92, 94, 248, 260, 268, 353, 375, 377, 378, 380, 382, 403, 434, 545, 826
 Éthiopie, 96
 Etterbeek, 256
 Eure, 527
 Eure-et-Loir, 148, 167, 171, 451, 479, 480, 590, 663, 742
 Europe, 26, 90, 340, 341, 342, 436, 549, 550, 557, 558, 561, 568, 585, 591, 597, 602, 640, 813, 815, 827
 Europe centrale et orientale, 27, 33, 437
 Europe de l'Est, 697
 Europe occidentale, 807
Évaux-les-Bains, 372, 759
Excelsior, hôtel, 616
Eysses (prison), 526, 530, 658, 661

F

Finistère, 369, 665
 Finlande, 91, 135
 Flossenbürg, 434, 597
 Foix, 216
Fontevrault, 265, 307
 Forest (prison), 257
Fort-Barraux, 171, 207, 248, 275, 276, 496, 497, 506, 526, 655, 702, 796
 France, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 11-14, 17, 19-27, 31, 33, 36, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 58, 59, 71, 78, 81-84, 86, 88, 90, 92-94, 102-

106, 109, 110, 112, 113, 116, 118, 125, 131, 132, 135, 138, 139, 153-155, 161, 179, 185, 187, 194, 199, 228, 230, 246, 247, 250, 253-255, 257, 258, 263, 265, 267, 273, 274, 278, 280, 282, 288, 296, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 311, 316, 326, 331, 335-337, 339-342, 351, 352, 359, 368, 375, 378-384, 386, 387, 389, 390, 391, 394, 395, 400, 404, 412, 413, 417, 422, 423, 425, 427, 434, 466, 473, 475, 500, 518, 519, 534, 545, 546, 548-552, 555, 559, 561, 565, 568, 570-572, 576, 578, 584, 585, 591, 592, 595, 598, 599, 601-604, 608, 610, 611, 613, 614, 618, 619, 625, 630, 632, 633, 644, 649, 666, 670, 675, 683, 698, 709, 710, 712, 728, 734, 755, 757, 762, 768, 769, 770, 779, 782, 791, 794, 808, 811-813, 815, 816, 819, 820, 822, 826, 830, 831

Franche-Comté, 583

Fréjus, 616

Fresnes, 307

Fribourg, 9

G

Gafsa, 513

Gaillac, 186, 671

Gaillon, 171, 451, 527, 666, 749, 829

Gand, 808

Gard, 230, 260, 676, 788

Garonne, Haute-, 45, 151, 406, 410, 501, 675

Gasa, 54

Gave d'Oloron, 51

Gentilly, 706

Gironde, 154, 157, 320, 326, 473, 749

Grande-Bretagne, 2, 91, 102, 103, 112, 412

Grasse (prison), 655

Grenoble, 171, 497, 611

Guiche, La, 411

Guipuzcoa, 40

Gurs, 6, 8, 10, 49, 51, 55, 63, 66, 75-79, 81, 96, 147-150, 152, 153, 155, 161, 181, 182, 191, 196, 206, 209, 211, 215, 225-227, 235, 243, 245, 247, 253, 256-258, 258, 260, 338, 355, 358, 376, 393, 397, 400, 401, 406, 407, 410, 411, 429, 430, 432, 433, 437, 438, 443, 457, 459, 469, 527, 530, 531, 538, 608, 609, 615, 639, 655, 672, 685, 697, 699, 716, 735-738, 740, 51

H

Hadjerat M'Guil, 389

Hanovre, 160

Hauswitz (Auschwitz), 640

Hauts Clos (prison), 774

Havre, Le, 96

Heidelberg, 596

Hendaye, 43

Hérault, 49, 433, 434, 501, 676

Huriel, 175

I

Île-d'Yeu, 262, 263, 265, 686

Île-de-France, 662, 665, 676, 767, 800

Île-de-Ré, 587

Ille-et-Vilaine, 665

Indre-et-Loire, 154, 156, 326, 332, 749

Invalides, 253

Ipanema (navire), 85

Irlande, 105

Irun, 41

Isère, 171, 248, 497

Israël, 9

Italie, 2, 9, 27, 71, 114, 263, 492, 550, 679, 683, 725, 811

Izieu, 647

J

Jargeau, 335, 338, 344, 473, 593, 593

Jean-Bouin, stade, 583

Jura, 647, 649

K

Kasserine, 54

Kaunas, 604

L

Lacoubre, pointe de, 587, 588

Lande-des-Monts, La, 152-158, 210, 227, 238, 266, 352, 476, 543, 615, 632, 697, 721, 737, 749, 824

Langeais, 154

Langlade, 435

Langon, 255

Languedoc, 501, 504, 505, 662, 663, 676

Laval, 121

Lavaur, 205

Les Forges -voir Moidsdon-la-Rivière,

Lézardrieux (navire), 52

Lille, 314

Limoges, 188, 468, 495, 629

Limousin, 662

Linas, 595

Lisbonne, 353, 375

Lituanie, 604

Litzmannstadt, 342

Lodz, 596, 597

Loire, 676, 691, 788, 254

Loire-Inférieure, 149, 177, 303, 322, 328, 370, 473, 478, 479, 509, 543, 665, 667, 797, 798, 800, 801, 804

Loiret, 156, 164, 179, 184, 227, 239, 298, 338, 344, 345, 418, 461, 473, 475, 476, 482, 508, 517, 535, 578, 582, 606, 617, 620, 621, 664, 745, 828

Londres, 83

Loos-les-Lille, 594

Lorraine, 32, 267, 501, 505, 533

Lot-et-Garonne, 261, 501

Lozère, 1, 185, 366, 367, 670, 812

Lublin, 339, 342

Lusignan, 416

Luxembourg, 390

Lyon, 225, 292, 316, 318, 373, 646

M

Mâcon, 392

Madrid, 36, 82, 93, 311, 379, 380, 382, 389

Maine-et-Loire, 332, 335, 338, 800, 801

Maknassy, 54

Malaga, 36

Malines, 594, 595

Man, île de, 105

Manche, 105, 461

Manche (département), 338

Manosque, 175

Mantes, 369

Margueritte (Rennes), 795

Marne, 474, 788

- Maroc, 388, 389
- Marquette**, 314
- Marseille, 235, 237, 260, 272, 292, 377, 434, 435, 437, 440, 441, 473, 519, 567, 616, 618, 644, 678
- Marseille** (prison), 655
- Martinet**, 175
- Mauléon, 215
- Mauthausen, 160, 383
- Mayenne, 10, 128
- Mazières**, 144
- Méditerranée, 46, 260
- Meridja, 389
- Mérignac**, 150, 210, 244, 326, 336, 527
- Mers-el-Khebir, 52
- Meslay-du-Maine**, 10, 110, 118, 119, 122, 128, 130, 183, 228
- Meslay-du-Maine (commune), 120, 121
- Meurthe-et-Moselle, 151, 201, 476, 501, 717, 760
- Mexique, 42, 44, 71, 72, 83, 89, 90, 375, 378, 381, 519, 523
- Mexique (navire), 85
- Midi-Pyrénées, 501, 505, 662, 676
- Migné, 588
- Milles, Les**, 106, 176, 179, 196, 206, 215, 260, 376, 377, 406, 437, 438-441, 443, 444, 453, 473, 535, 608, 619, 644, 737
- Milles, Les (commune), 176
- Moisdon-la-Rivière**, 177, 179, 183, 189, 294, 328, 478, 479
- Molière**, 53
- Moloy**, 328
- Mont-Louis**, 48
- Montauban, 368, 628
- Montélimar**, 357, 393
- Montendre**, 383
- Montolieu**, 49, 50, 214
- Montpellier** (prison), 655
- Montréal, 49
- Montreuil-Bellay**, 13, 240, 335, 338, 540, 541, 700, 793, 795
- Morand**, voir Boghari, 53
- Morellerie, La**, 154, 326
- Mormoiron, 332, 333
- Moscou, 66, 95, 132, 724, 752
- Moselle, 5, 246, 266, 303, 333, 336, 501, 768, 769, 788, 794, 796
- Mulhouse, 337, 390, 795
- Mulsanne**, 209
- Murcie, 31, 230
- N**
- Nancy, 476
- Nantes, 156, 306, 307, 314, 319, 320
- Narbonne, 43
- Navarrenx, 51, 161, 215
- Neuville-du-Poitou**, 588
- Newark, 434
- Nexon**, 15, 164, 167, 188, 497, 526, 528, 533, 615, 720, 722, 833
- Nice, 611, 613, 616, 627
- Nice** (prison), 655
- Nièvre, 706, 707
- Nîmes, 254, 423
- Niort, 164
- Noé**, 151, 152, 188, 196, 247, 406, 407, 410, 412, 438, 439, 443, 469, 528, 534, 535, 589, 608, 609, 628, 637, 638, 775, 776, 778, 828, 411
- Noé (commune), 410
- Noisy-le-Sec, 791

Nord, 32, 95, 230, 266, 293, 299, 303, 314, 533, 594, 691, 737, 791, 795

Nord, gare du, 348

Normandie, 197, 492, 728, 760, 762

Normandie (navire), 712

Novéant, 571

O

Oléron, 215

Oloron, 51, 161, 639

Oraison, 655

Oran, 40, 52, 52, 686

Oran, ancienne prison, 52

Orlagues, 174

Orléans, 167, 482, 496, 593, 617, 778

Orléans (prison), 828

Orléansville, 52, 53

Osseja, 48

Ouarsénis, 53

Oued Djelfa, 150

P

Palatinat, 33, 247, 273, 390, 391, 443, 572, 697, 698, 815

Palavas-les-Flots, 433

Pamiers, 216, 486

Panama, 90

Paris, 9, 53, 73, 84, 87, 89, 94, 96, 97, 117, 156, 173, 175, 227, 253, 254, 258, 261, 266, 270, 285, 292, 293, 296, 302, 304-306, 308-311, 314, 316, 318, 322, 341, 346-348, 369, 370, 403, 418, 419, 474, 475, 496, 513, 514, 521, 530, 548, 549, 553, 555, 568, 569, 571, 578, 583, 591, 595, 602, 607, 641, 643, 671, 706, 723, 727, 734, 745, 755, 765

Pas-de-Calais, 230, 266, 293, 299, 303, 352, 594, 691

Pau, 211

Pays-Bas, 3

Pays-Basque, 51

Pays-de-Loire, 800

Pellevoisin, 372

Perpignan, 46, 54, 69, 84, 85, 96, 170, 225, 226, 455

Perpignan, hôpital Saint-Louis, 56, 84, 87, 245, 396

Perthus, 42, 46, 56, **76**

Petite Roquette, La, 286, 367, 671

Pierre-Levée, fort de, 262, 264

Pithiviers, 9, 16, 156, 157, 188, 202, 203, 210, 227, 297, 343, 344, 414, 415, 418, 443, 457, 458, 461, 470, 475-477, 481, 482, 491, 492, 496, 508, 517, 526, 529, 534, 539, 540, 607, 615, 622, 664, 697, 701, 706-708, 723, 727, 728, 741-743, 745, 760, 777, 778, 780, 795, 828

Poitiers, 164, 246, 335, 795, 796

Poitou-Charente, 801

Pologne, 69, 134, 135, 325, 633

Portet, Le, 638

Portugal, 103, 375, 377

Poterie, ferme de la, 121, 127

Prague, 339

Prats-de-Mollo, 46, 46

Provence-Alpes-Côte d'Azur, 656, 662, 663, 676

Prusse, 325

Pyrénées, 32, 35, 260, 380

Pyrénées, Basses-, 49, 51, 55, 147, 191, 211, 327, 376, 501, 538, 639, 647

Pyrénées-Orientales, 8, 48, 49, 55, 73, 86, 184, 186, 207, 271, 393, 406, 407, 455, 501, 527, 676

Q

Quimper, 58

R

Ravensbruck, 597

Ravin Blanc, 52, 53

Récébédou, 151, 152, 182, 188, 196, 226, 247, 406, 407, 410, 438, 443, 469, 528, 534, 608, 609, 628, 637, 638

Reims, 773

Relizanne, 53

Rennes, 150, 416

Rennes (commune), 127

République Dominicaine, 44, 90

Reval, 604

Rex, cinéma, 583

Rhénanie, 119

Rhône, 656, 676, 788

Rhône (fleuve), 267, 611, 650

Rhône-Alpes, 656, 662, 663, 676

Rieucros, 1, 185, 354, 357, 366, 367, 670, 671, 677, 679, 680, 684-686, 694, 812

Riom, 372, 382

Ripault, poudrerie de, 153

Rivel, 655

Rivesaltes, 49, 170, 184, 187, 196, 207, 209, 226, 237, 240, 242, 249, 253, 333, 338, 393, 404, 406, 407, 409, 410, 424, 430, 433, 438, 443, 453, 527, 586, 608, 615, 637, 722, 827

Rochelle-Laleu, La, 588, 758

Rochères, Les, 120, 121, 122, 127, 183

Roland-Garros, stade, 253

Romainville, fort de, 307, 668

Rome, 683

Rosiers, rue des (Paris), 712

Rouen, 119, 306

Rouillé, 13, 164, 167, 210, 240, 371, 416, 449-451, 486, 492, 495, 527, 538, 588, 666, 701, 702, 704, 705, 722, 739, 741, 748, 760

Roussillon, 13, 46, 48, 49, 75, 77, 142, 143, 147, 192

Route de Limoges (Poitiers), 189, 335, 593, 594, 615, 760

Royal-Lieu - voir Compiègne,

Russie, 9

S

Sachsenhausen, 160, 594

Saint-Aigneau, 686

Saint-Cyprien, 13, 46, 48, 49, 51, 55, 63, 65, 66, 69-71, 73, 75-80, 96, 143, 144, 245, 254, 255, 256, 258, 273, 390, 393, 395-397, 403, 405-407, 435, 437, 737, 740

Saint-Denis-les-Sens, 210

Saint-Denis, 351, 352

Saint-Domingue, 84, 86

Saint-Jean-de-la-Ruelle, 175

Saint-Jodard, 254

Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, 794

Saint-Nazaire, 798

Saint-Nicolas-du-Gard, 260, 435

Saint-Paul-d'Eyjeaux, 15, 183, 188, 196, 454, 461, 495, 497, 526, 530, 533, 655, 686, 696, 708, 720, 727, 735, 738

Saint-Quentin, 263

Saint-Sulpice-la-Pointe, 13, 182, 183, 196, 204, 205, 240, 276, 368, 468, 490, 498, 499, 500, 503, 504, 507, 526, 530,

532, 653, 654-658, 660, 661, 663, 663, 665-667, 670, 677-679, 719, 724, 795, 807, 819

Saint-Sulpice-la-Pointe (commune), 490

Saliers, 169, 333, 527, 540, 576, 759, 793

Salonique, 613

Santé, La, 261, 265, 307

Saône-et-Loire, 411, 649

Sarre, 27, 33, 390, 391, 443, 697, 815

Sarthe, 800, 801, 804

Saumur, 540

Sauveterre, 215

Savoie, 171

Seine, 32, 361, 366, 369, 579, 580, 582, 606, 665, 675, 691, 767, 303, 474

Seine-et-Oise, 149, 201, 262, 292, 312, 369, 369, 370, 371, 453, 485, 514, 521, 665, 691

Seine-Inférieure, 665

Septfonds, 55, 56, 63, 87, 406

Sète, 85

Sicile, 727

Silésie, 640

Sinaia, 85

Sisteron, 171, 173, 206, 237, 240, 248, 452, 497, 506, 526, 655, 701, 702, 723

Sisteron (commune), 213, 238

Sobibor, 604

Sologne, fermes de, 469, 745

Somme, 287, 327

Souges, 306

Stanbrook (navire), 52

Strasbourg, 246, 337, 390, 440, 738

Struthof, 795

Suède, 91, 92, 272

Suisse, 248, 403, 404, 795

Suzzoni, voir Boghar, 53

T

Tarn, 13, 153, 182, 186, 367, 368, 468, 486, 497-499, 501, 506, 526, 653, 655, 671, 671, 676, 678, 819

Tarn-et-Garonne, 501

Tchécoslovaquie, 28, 69, 118

Tech, 46

Territoires du sud (Algérie), 686

Tet, 46

Tokyo, 412, 413

Toul, 151, 718, 761

Toulon, 548

Toulon, Fort Sainte-Catherine, 770

Toulouse, 54, 210, 225, 368, 410, 519, 528, 540, 588, 590, 609, 616, 628, 678

Toulouse-Matabiau (gare), 41

Tour de Carol, La, 48

Tourelles, Les, 173, 210, 243, 513, 649, 666, 667

Tours, 152, 153, 155, 156, 238, 543

Troyes, 326, 352, 353

Tunis, 54

Tunisie, 54, 72

Turin, 268, 522

U

URSS, 27, 90, 93, 133, 134, 135, 156, 262, 286, 311, 509, 516, 545, 546, 550, 666, 827

V

Valence (Espagne), 31, 40, 84

- Valgros, château de, 49, 214
- Vallespir, Haut-**, 48
- Vals-les-Bains**, 372, 373
- Var, 171, 770
- Varsovie, 134, 342
- Vatican, 382
- Vaucluse, 332
- Vélodrome-d'Hiver**, 153, 253, 349, 606, 607, 617, 618, 631, 771, 821
- Vendée, 264
- Vénissieux**, 645-648
- Vernajoul, 216
- Vernet, Le**, 8, 10, 11, 13, 42, 55, 56, 58, 63, 77, 96, 144, 147, 185, 196, 209, 210, 215-217, 254, 256-259, 269, 271-274, 341, 354, 355, 357, 366, 367, 400, 403, 406, 411, 443, 477, 486, 494, 511-514, 517-520, 522, 539, 540, 588-590, 608, 616, 618, 619, 670, 696, 724, 725, 738, 741, 744, 750, 752-754, 824
- Vernet-les-Bains, 271
- Versailles, 453
- Vesoul, 780
- Vichy (commune), 258, 306, 316, 343, 380, 392, 402, 403, 409, 413, 435, 524, 571, 607, 608, 632, 812
- Vienne, 164, 226, 332, 371, 416, 449, 461, 486, 586, 588, 701, 704, 796
- Vienne (Autriche), 300, 339, 418, 738
- Vienne, Haute-, 164, 183, 188, 332, 468, 615
- Vierzon**, 174
- Vieux Port (Marseille), 616
- Villemalard**, 174
- Vitré**, 127
- Vitry-le-François**, 195
- Vittel**, 352, 353
- Vosges, 336, 352
- Voves**, 148, 149, 167, 195, 209, 210, 369, 414, 451, 453, 479, 480, 526, 527, 590, 654, 663, 665, 667-670, 679, 708, 721, 737, 739, 741-743, 746
- Voves (commune), 167
- W**
- Washington, 382, 435
- Winnipeg (navire), 85
- Y**
- Yonne, 666, 794

INDEX DES PERSONNES*

**Les notes de bas de page ne sont pas prises en compte.*

A

- | | |
|--|---|
| <p>Abetz, Otto, 304, 305, 309, 310, 312, 341-343, 548, 610</p> <p>Abrial, Jean, 522</p> <p>Achenbach, Ernst, 305</p> <p>Albrecht, Berthie, 372, 373</p> <p>Alexis Monet, Laurette, 188, 720, 722</p> <p>Alibert, Raphaël, 284</p> <p>Allain, capitaine, 264</p> <p>Alvarez del Vayo, Julio, 36</p> <p>Anderson, John, 104</p> <p>Andrey, commissaire, 479, 663</p> <p>Ansbascher, Leo, 256, 400, 736</p> <p>Ansbascher, Max, 256, 736</p> <p>Antelme, Robert, 16</p> <p>Arbellot, Simon (Saint-Julien), 633</p> <p>Armancourt, d', 539, 540</p> <p>Astruc, inspecteur, 43</p> <p>Athol, duchesse d', 85</p> <p>Aujaleu, docteur, 174, 179, 189, 458, 469-471</p> <p>Auriol, Vincent, 372</p> <p>Auzanneau, Robert, 473</p> <p>Azaña y Diaz, Manuel, 60</p> <p>Azcarate, Pablo de, 83, 86, 89</p> | <p>Badoglio, Pietro, 611, 613, 616, 683</p> <p>Barcuh, Marc-Olivier, 288</p> <p>Barrio, Martinez, 61</p> <p>Barthélemy, Joseph, 270, 282, 317, 381, 382</p> <p>Barthou, Louis, 27</p> <p>Basch, Victor, 91, 113</p> <p>Baur, André, 641, 642</p> <p>Beaugrand, Georges, 706-708, 742</p> <p>Béchar, Auguste, 263</p> <p>Beck, Josef, 93</p> <p>Becker, Henri, 264</p> <p>Beimler, Hans, 82</p> <p>Benedetti, Jean-Baptiste, 433, 434</p> <p>Bénédite, Daniel, 400, 435</p> <p>Benoît-Méchin, Jacques, 319</p> <p>Bérard, 38, 43, 87-89</p> <p>Bergmann, Ervin, 124</p> <p>Bernard, Jean-Jacques, 188</p> <p>Bernard, Joseph, 540</p> <p>Bernon, docteur, 543</p> <p>Berthelot, Jean, 571</p> <p>Bertrand, capitaine, 125, 130</p> <p>Best, Werner, 302, 306, 307, 529</p> <p>Besteiro, Julian, 61</p> <p>Bichelonne, Jean, 585, 589</p> <p>Billoux, François, 262</p> <p>Bisch, Ernst, 738</p> <p>Bloch, Henri, 175, 622, 723, 732, 733</p> |
|--|---|

B

Bachelier, Christian, 569, 571

- Bloch, Marc, 421
 Blum, Léon, 281, 372, 709
 Boegner, Marc, 440, 646
 Boemelburg, Karl, 306, 312, 314, 517, 548
 Bond, François, 403
 Bonnard, 282
 Bonnet, Georges, 38, 87, 117
 Bonnet, Jean-Charles, 21, 36
 Bonneville, commissaire, 760
 Bouchard, Charles, 481, 777, 778
 Bousquet, René, 290, 292, 319, 340, 463, 474, 526, 530, 553-568, 579, 583, 586, 599, 601-603, 606, 609, 612, 613, 813
 Branting, Georges, 91
 Brauchitsch, Walter von, 300
 Breid, S., 738
 Breitscheid, Rudolf, 268
 Breton, André, 435
 Brinon, Fernand de, 318, 319, 341, 610
 Brouckère, Louis de, 91
 Brun, 263
 Brunner, Aloïs, 176, 613, 616, 641, 734
 Brunner, Fritz, 738
 Buisson, Georges, 91
 Bürckel, Joseph, 33, 267
 Burdeau, Georges, 283
 Burrin, Philippe, 596
 Bussièrès, Amédée, 553
- C**
- Cachin, Marcel, 91, 112, 134, 517
 Cado, Henry, 554, 608
 Calef, Nassim (Noël), 16
 Calisse, Alberto, 611
 Camacho, Manuel Avila, 379
 Camus, Albert, 762
 Canioni, 117
 Capron, Marcel, 515, 517
 Cardenas, Lazaro, 61, 83, 379
 Casado, Segismundo, 61, 77
 Castiglione, 611
 Catelas, Jean, 309, 310
 Caumont, Pierre, 322, 474
 Cazes, André, 192, 49
 Chaillet, Pierre, 646
 Champion, Louis, 70, 71, 96, 143
 Chapelle, Michel de la, 155
 Chappoulie, Mgr, 612
 Chassagne, 322, 323
 Chastenet, J., 627
 Chaudier, pasteur, 629
 Chavin, Henri, 316, 359, 393
 Chérier, sœur, 416, 417
 Chevalier, Paul, 497, 506
 Chevrier, Félix, 117, 118
 Churchill, Winston, 105
 Ciano, Galeazzo, 32
 Clamamus, Jean-Marie, 516
 Cohen, Jean-Louis, 159, 160, 161
 Companys, Luis, 383
 Conan, Eric, 620
 Confalonieri, baron, 274
 Cot, Pierre, 14
 Courier, 372
 Cramer, Alec, 336, 400, 402, 415, 640
 Cucuat, capitaine, 486

D

Dadot, Pierre, 263
 Dahlem, Franz, 114, 268, 753
 Daladier, Edouard, 19, 24, 27, 28, 72, 103, 105, 107, 135-137, 285, 310, 372, 686, 688, 767, 816
 Dallidet, Arthur, 311
 Daltroff-Baticle, Odette, 622
 Dannecker, Theodor, 249, 297, 306, 339-348, 417, 418, 475, 548, 571, 599, 601, 603, 606, 610, 631, 641
 Darlan, François, 268, 280, 286, 290, 316, 358, 386, 424, 463, 464, 567, 693, 766
 Darnand, Joseph, 468, 491, 548, 562, 566-568, 613, 649
 Darquier, Louis, dit de Pellepoix, 603, 606, 641
 Davergne, commandant, 260
 Defferre, Gaston, 434
 Demay, 647
 Dénédite, Daniel, 434
 Dentz, général, 372
 Depreux, Edouard, 113
 Deutsch, Karl Alfred, 127
 Didkowski, Raoul, 48
 Dimitrov, Georges, 134, 311
 Dohnt, Steven, 807
 Dominique, Pierre, 402
 Doriot, Jacques, 515, 516
 Dormoy, Marx, 372, 708
 Doussaud, commandant, 385
 Doyen, Paul-André, 379, 380, 390
 Dubuc, Albert-Mary, 119-122, 124, 127, 129, 130
 Duclos, Jacques, 91, 134, 261, 309-311, 315

Duclos, Jean, 263
 Duhamel, docteur, 777, 781
 Dumont, Jules, 96, 97
 Duverger, Maurice, 289

E

Ebbekke, Hans, 738
 Eggers, Christian, 3, 5, 6, 255
 Eichmann, Adolf, 273, 306, 339, 390-392, 548, 571, 601, 610-613
 Emerson, 33
 Ernst, 555
 Ernst, Camille, 433, 434
 Esgeas, Jaime, 62, 518
 Étienne, général, 121
 Évrard, Raoul, 113, 454

F

Fabien, Pierre Georges dit, 314, 583
 Farcy, Jean-Claude, 102
 Farkas, Charles, 126
 Faure, André Jean - voir Jean-Faure, André,
 Favez, Jean-Claude, 640
 Feuchwanger, Lion, 260, 435
 Finck, Édouard, 263
 Fischer, Joseph, 428
 Flandin, Pierre-Etienne, 22, 23
 Flatter, Otto, 65, 67, 68, 143
 Folch-Pi, Albert, 56
 Fontaine, André, 177
 Fonteyne, Jean, 257, 258
 Foucque, docteur, 458
 Fourcade, 299, 401, 522, 607, 608

Frachon, Benoît, 311
 Franck, Wolf, 260
 Franco, Francisco, 32, 38, 57, 61, 87, 88,
 260, 383, 725
 Frankel, Hans, 122
 Frings, 255
 Fronval, capitaine, 130
 Fry, Varian, 434-436

G

Gabolde, Maurice, 317, 318, 549
 Gaillard, commandant, 56
 Galli, Honoré, 95
 Gamelin, Maurice, 263, 372
 Gamzon, Roger, 648
 Ganz, Wilhelm, 410
 Gapel, abbé, 128
 Garcia, Charles, 263
 Garel, Georges, 646
 Gaude, Louis, 377
 Gaulle, Charles de, 763, 831
 Gaulle, Xavier de, 782
 Gauthier, docteur, 458, 459
 Gay, 73, 81
 Geissler, Georg Kurt, 305
 Gemähling, Jean, 434
 Gerlier, Pierre-Marie, 628, 646
 Giglioli, lieutenant, 273
 Gilbert, Martin, 592
 Giraud, Henri, 693
 Giraudoux, Jean, 30
 Gitton, Marcel, 132, 515-517
 Glasberg, Alexandre, 646
 Gobitz, René, 833
 Gold, Mary-Jane, 435

Goldbaum, Friedrich, 124
 Goldenberg, 712
 Göring, Herman, 548
 Goruchon, 260
 Gotovitch, José, 595
 Gourfinkel, Nina, 399, 698
 Green, William, 434
 Grenier, Fernand, 747
 Grynberg, Anne, 5, 6, 645
 Gualtieri, Avana di, 612
 Guérard, Jacques, 608
 Gugenheim, Peggy, 435
 Guillot Munoz, Cervasio, 91
 Guynemer, Georges, 663
 Guyot, Raymond, 830

H

Hagen, Herbert, 548, 610
 Harcourt-Gort, Joachim d', 56
 Heider, Konrad, 125
 Heinrichsohn, Ernst, 624
 Helbronner, Jacques, 115, 419-421, 642
 Hemmen, Jean, 95
 Hénaff, Eugène, 747
 Hennequin, Émile, 606, 607
 Henriot, Philippe, 539
 Henrique, Joseph, 593
 Herman, Lazan (Lania, Léo), 125
 Herriot, Edouard, 134, 137
 Heussler, André, 96
 Heydrich, Reinhard, 305, 308, 555-557,
 559, 561
 Hilaire, Georges, 554
 Hilberg, Raul, 569, 816
 Hilferding, Rudolf, 268

Himmler, Heinrich, 325, 326, 593, 595, 596, 598, 601, 610

Hirschler, René, 421, 428, 439, 648

Hirschmann, Otto (Albert), 434

Hitler, Adolf, 27, 32, 106, 131, 133, 263, 300, 306, 308, 315, 320, 570, 636, 712

Hubert, Max, 640

Humbert, 408

Huntziger, Charles, 269, 280, 392, 523

Huyse, Luc, 807

I

Ibarruri, Dolores, 93

Ilic, Ljubomir, 73, 753

Ingrand, Jean-Pierre, 293, 299, 317, 319, 344, 474, 521

J

Jacob, Henri, 711, 712, 715

Jacobs, Douglas, 91

Jacquemotte, Joseph, 258

Jarblum, Marc, 113, 421, 422, 428, 440

Jean, Renaud (Jean Jean dit), 261-263, 265

Jean-Faure, André, 150, 182-184, 186, 187, 207, 237, 241, 242, 359, 360, 369, 377, 385, 413, 414, 417, 427, 431, 438, 439, 462, 465-469, 505, 513, 528, 687, 702, 716, 717, 723

Joly, Jean-Baptiste, 106, 174

Jordana, 38, 43, 87-89

Jünger, Ernst, 306, 307

Junod, docteur, 254

Jussau, Paul, 570, 571

K

Kantorowicz, Alfred, 106

Kapel, Shmuel René, 256, 440, 638, 736

Kasser, Elsbeth, 403, 432

Keitel, Wilhelm, 268, 306, 307

Kenrick, Donald, 591

Kershaw, Ian, 816

Kiffer, Maurice, 456, 457, 535, 536

Kingdom, Frank, 434

Klarsfeld, Serge, 604, 833

Knipping, Max, 590

Knochen, Helmut, 305, 339, 548, 564, 566, 576, 601, 603, 606, 610, 612

Kohn, Georges, 15, 348, 536, 536, 622, 715, 716, 720, 732, 733, 734, 743

Kolb, Erich, 124

Kundt, Ernst, 271, 272, 273

L

La Baume, Robert de, 404

La Laurencie, Benoît-Léon Fornel de, 312, 372, 759

Labarthe, André, 630

Laborie, Pierre, 7, 29, 30, 824, 825, 831

Laharie, Claude, 6, 52, 245, 247, 260, 393

Lalmand, Edgar, 258

Lambert, Raymond-Raoul, 116, 419, 426, 440, 620, 642, 644

Lania, Léo -voir Herman, Lazan,

Laval, Pierre, 22, 23, 27, 247, 266, 284, 286, 290, 305, 341, 373, 463, 473, 474, 530, 548-554, 557, 564, 566, 567, 568, 571, 580, 584, 589, 599, 601-604, 608, 610, 612, 619, 627, 628, 632, 633, 650, 813

- Lavigne, général, 42
 Lazard, Christian, 710, 711, 727, 728
 Lebègue, Robert, 453, 467, 468, 475-477, 482, 491, 506
 Leboîteux, Marcel, 97
 Leclenche, capitaine, 56
 Leclercq, capitaine, 478, 479, 509
 Lecornu, Bernard, 322, 323, 473, 509
 Lederman, Charles, 646
 Lefevre, docteur, 237
 Léger, Alexis, 38, 87, 110
 Leguay, Jean, 474, 530, 554, 555, 558, 560, 564, 576, 578, 586, 587, 601
 Lehideux, François, 385
 Lemoine, 567
 Leonhard, Rudolf, 268
 Lequerica, Jose Felix de, 87-89, 380
 Lesage, Gilbert, 169, 334, 385, 467, 540, 635, 646-649, 757
 Levi, Primo, 16
 Lévy, Albert, 116, 117, 420, 428, 643, 644
 Lhotte, Céline, 415
 Ligné, maréchal des Logis-chef, 125
 Limousin, docteur, 358, 360, 402, 405-408, 426, 427
 Linares, colonel, 67, 69
 Lischka, Kurt, 548
 Livian, Marcel, 113
 Lowrie, Donald, 423-425, 427, 436, 644
 Ludman, commissaire, 752
 Luthereau, capitaine, 476
- M**
- Mandel, Georges, 262
 Manen, Henri, 619
 Manouilsky, Dimitri, 94
 Marchandea, Paul, 26
 Margairaz, Michel, 818
 Marin, Juan Gonzalez, 518
 Marquet, Adrien, 285, 463
 Marrus, Michael R., 627, 634, 816
 Marti, 640
 Martin, docteur, 372, 759
 Martinage, Renée, 791
 Marty, 415
 Marty, André, 72, 77, 94, 95, 96, 97
 Marty, Raymonde, 97
 Mathieu, Jean-Philippe, 77, 106
 Mattéoli, Jean, 14
 Maulavé, Robert, 535
 Maurras, Charles, 110
 Mauvais, Léon, 747
 Maux, Henri, 385
 Mehring, Walter, 435
 Ménard, général, 45, 48, 54, 55, 58, 87, 106, 117, 147, 228, 229
 Merker, Paul, 114
 Michel, Elmar, 302, 302
 Michel, Nadia, 369, 516
 Milliat, Robert, 417, 468, 722, 723, 750
 Millner, Joseph, 117
 Milosevic, Slobodan, 636
 Moch, Jules, 113
 Molotov, Mikhaïlov, 311
 Montseny, Federica, 83, 518
 Morault, capitaine, 122, 123
 Moreau, Charles, 479, 480
 Morel, 36
 Morsier, J. de, 415, 734
 Moser, aspirant, 306

Moulin de La Barthète, Henri du, 281, 284

Mounier, Emmanuel, 372, 373

Moutet, Marius, 111, 112

Moysset, Henri, 317

Müller, 312

Münzenberg, Willy, 76

Mussolini, Benito, 96, 105, 254, 270, 273, 612, 683

N

Nativel, 401

Nebe, Arthur, 339, 595

Negrin, Juan, 61, 85, 88

Négus, 96

Neruda, Pablo, 84, 91

Neter, Eugen, 713

Neumann, Egon (Neuville, Pierre), 126

Neuville, Pierre - voir Neumann, Egon,

Nidda, Krug von, 305, 632

Nodot, René, 647, 649

Nonveiller, Guido, 753

Novak, 571

O

Oberg, Karl, 303, 308, 319, 339, 340, 530, 548, 555-559, 561, 562, 564-568, 583, 595, 599, 601, 602, 610, 633

Olwer, Nicolas, d', 84

Oppenheimer, Heinz-Ernst, 434

Orillon, 480

P

Paiva Palacios, Emiliano, 73

Papon, Maurice, 14, 473, 831

Paxton, Robert O., 7, 627, 634, 831

Pelet, Albert de, 334, 540

Pennetier, Claude, 501

Péri, Gabriel, 307, 311

Permillieux, Charles, 553

Péronnet, Louis, 686

Pétain, Philippe, 19, 115, 216, 254, 280-282, 284, 286, 288, 317, 359, 382, 396, 420, 435, 452, 457, 510, 515, 548, 551, 561, 566, 567, 602, 628, 817

Petit, 321, 322, 323, 324

Peyrouton, Marcel, 284, 290, 358, 360, 463

Philip, Loïc, 830

Philiponeau, 481, 482, 540

Philippot, Robert, 263

Picard, Georges, 428, 429

Pieper, 125

Pivert, Marceau, 435

Plastereck, Siegbert, 437, 716

Pollak, 127

Pollak, Michael, 15

Pomaret, Charles, 372

Porché, François, 282

Pouysegur, Lilian, 41

Poznanski, Renée, 421, 443, 608

Prévost, 473

Prieto, Indalecio, 61, 84

Pucheu, Pierre, 292, 293, 319, 321, 322, 463, 467, 474, 553

Pucheu, Pierre, 554

Puxon, Grattan, 591

Q

Quirielle, Louis de, 608

R

Racamond, Julien, 263
 Ragasol Sarria, Eduardo, 382
 Raiser, 314
 Ramette, Arthur, 134, 261
 Ramirez, Julian, 81
 Rau, Heinrich, 268, 753
 Raynaud, Henri, 263, 747
 Rayski, Adam, 635
 Reale, Egidio, 753
 Renard, Jean, 540
 Renzi, colonel De, 273
 Reynaud, Paul, 19, 27, 285, 310, 372, 688
 Ribbentrop, Joachim von, 273, 390
 Rigault, Marcel, 416
 Rimpl, Herbert, 160
 Ritter, docteur, 325, 596
 Rivalland, Jean, 451, 452, 493, 517, 359
 Robert, Wilfried, 91
 Robert, Yvonne, 95, 96, 97
 Robini, Albert, 540
 Roddellec du Porzic, Maurice, 473
 Rojo, Mariano, 84
 Rolland, Denis, 44
 Roosevelt, Eleanor, 434
 Rosenberg, Alfred, 340
 Röhke, Heinz, 548, 610-612, 631
 Rottschild, baronne de, 118
 Rottschild, Robert de, 115, 116

Rougeron, Georges, 15, 454, 461, 533, 696, 708, 713, 726, 735, 739, 747, 720

Rouquès, docteur, 96

Rousset, David, 16

Poyer, capitaine, 540

Rubio, Javier, 36, 246

S

Sabatier, Maurice, 473
 Sainclivier, Jacqueline, 763, 764
 Saint-Julien (voir Arbellot),
 Salaün, Serge, 65
 Salgado, Manuel, 518
 Saliège, Jules-Géraud, 628-630, 633
 Salzer, Israël, 441
 Samuel, Julien, 429
 Sanz, Ricardo, 518
 Sarrault, Albert, 24, 36-38, 100, 136, 138, 228
 Sarrien, 467
 Sauckel, Fritz, 585, 589
 Schah, William, 436
 Schaumburg, Ernst, 306
 Scheel, 337, 390
 Schilli, Henri, 408
 Schleier, 305
 Schlick, Charles, 126
 Schmidt, Jonathan, 302
 Schmittgall, Fred, 255
 Schnell, Lucien, 618
 Schramm, Hanna, 6, 243, 399, 698
 Schultz, 570, 571, 608
 Schwartz, Isaïe, 439
 Schwartzenberg, 640
 Schweblin, 621

Sérol, Albert, 136
 Serre, Philippe, 23, 24, 115
 Shah, Wladimir, 118
 Soren, Peter, 123
 Soutou, Jean-Marie, 646
 Speer, Albert, 570, 585
 Speidel, Hans, 302, 326
 Staak, pasteur, 255
 Staline, Joseph, 94, 133
 Steinberg, Maxime, 605
 Stéphane, Roger (Worms), 759
 Stosberg, Hans, 160, 161
 Strachum, Henriette, 544
 Strachum, Max, 544
 Strachum, Roger, 543, 544
 Streccius, Alfred, 300
 Stülpnagel, Karl Heinz von, 307, 380
 Stülpnagel, Otto von, 300, 306-308, 320, 348, 546, 599

T

Tasca, Angelo, 549
 Tavernier, colonel, 385
 Thälmann, 82
 Thalmann, Rita, 33
 Théas, Pierre-Marie, 628
 Thénault, Sylvie, 829
 Thiers, Adolphe, 280
 Thorez, Maurice, 132-134, 311
 Thyssen, Franz, 268
 Tillon, Charles, 91
 Tisé, Jean, 346, 415
 Tixier, Adrien, 765, 767, 769, 770, 772, 773, 775, 814
 Tixier-Vignancour, Jean-Louis, 51

Togliatti, Palmiro, 114
 Touvier, Paul, 14
 Tréand, Maurice, 309

U

Umbreit, Hans, 302

V

Valeri, Valerio, 628
 Vallat, Xavier, 418, 641
 Vallon, Louis, 830
 Vassart, Albert, 132
 Vauban, 171
 Ven, amiral, 358, 359
 Villegas, Jean-Claude, 64
 Viollette, Maurice, 91
 Virgili, Fabrice, 792, 803
 Vormeier, Barbara, 6, 33

W

Wagner, Robert, 33, 267
 Weber, 322, 564
 Weil, Patrick, 818
 Weill, Joseph, 187, 188, 234, 235, 236, 242, 409, 425, 428, 432, 433, 636, 646, 736
 Wendel, François de, 27
 Weygand, Maxime, 263, 280, 285

Y

Ybarnegaray, Jean, 51

Z

Zay, Jean, 27

Zeitschel, Karl-Theo, 305, 339, 341-343,
390, 391, 610, 631

Ziliacus, professeur, 91

Zimmermann, Michael, 598

Index des structures*

(administrations, organisations, journaux)

* À l'instar des deux précédents, cet index n'est pas thématique ; ainsi la référence doit être spécifiée (ex. : « PC » ou « PCF » ou « Parti communiste », mais pas « les communistes ») et seule la fonction a été retenue (ex. : « ministère de l'Intérieur », mais pas « ministre de l'Intérieur »). Les notes de pas de page ne sont pas prises en compte.

A

Abwehr, 302
 Accio catalana republicana, 83
 Accion nacionalista vasca, 83
 Action française, 280, 290, 552
 Administration militaire/section 1c, 305
 Administration pénitentiaire, 142, 201, 553, 773, 777, 828
 AFSC (quakers américains), 432
 Alger, 765, 779, 550, 764
 Ambassade allemande à Paris, 304, 305, 340, 341
 Amicale des volontaires de l'Espagne républicaine (AVER), 95, 97
 Amis de Londres, 62, 518
 Amis des travailleurs étrangers. Comité français pour le statut et la défense des travailleurs étrangers, 112
 Amitié chrétienne, 645, 646
 Archives départementales, 8
 Archives départementales du Loiret, 620
 Archives nationales, 9
 Armée, 38, 102, 106, 130, 199, 212, 229, 663, 818, 827
 Armée de l'Air, 149

Assemblée générale des cardinaux et archevêques, 628
Associated Press, 404
 Association des rabbins de France, 421, 440
 Aumônerie générale des camps (J), 408, 421, 439, 440
Avenir, 358

B

Banque de France, 375, 456, 718
 Barclays Bank, 456
Basler Nachrichten, 403
 BBC, 629, 630
 BCRA, 550
 Botwin, 79
 Bourgmestres, 808
 Brigade mobile, 8^e (Ariège), 752
 Brigades internationales, 51, 66, 69, 73, 94, 143, 378
 Brigades spéciales de la police judiciaire (PP), 553
Bulletin brique rouge, 488
Bund, 403
 Bureau central du travail (Vernet), 520

- Bureau des camps d'internement, 769
Bureaux nationaux de répartition, 200
- C**
- Cagoule, 12
Cahiers du communisme, 135
Cahiers du Témoignage chrétien, 630
Caisse des dépôts et consignations, 456
Ce Soir, 136
Censure (Vernet), 512
Centrale sanitaire internationale (CSI), 96, 244
Centre de documentation, 116
Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), 9
Centre de liaison des Comités pour le statut des immigrés et du Centre de liaison des immigrations ouvrières, 112
Centre de recherche d'hygiène raciale et de biologie de la population, 326
Centre documentaire et culturel des Sinti et Roma (Heidelberg), 596
CGT, 91, 92, 95, 687, 688, 689, 776
CGT, UD Aude, 229
CGTU, 112
Chambre des députés, 111, 112, 134, 136-138
Chambres civiques, 791
Chicago Daily News, 404
Cimade, 188, 427, 645, 648, 720
CNT, 83
Coix-Rouge, 417
Colis suisse, 637
Collaboration, groupe, 802
Combat, 762
Commission générale des œuvres (CGCO), 117
Comité Amelot, 641, 643
Comité américain de secours (Emergency Recue Committee), 147, 395, 400, 434-436
Comité britannique pour l'aide aux réfugiés espagnols, 85
Comité central d'entraide (CCA) (Gurs), 736, 737
Comité d'assistance aux réfugiés (CAR), 115, 116, 117, 419, 426, 428, 429, 431, 439, 440
Comité d'entraide israélite (La Lande), 737
Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, 791
Comité de coordination (Paris), 418
Comité de Nîmes (comité de coordination des associations travaillant en faveur des internés et réfugiés étrangers en France), 117, 187, 234, 237, 374, 377, 422-427, 430-433, 436, 438, 441, 466, 636, 644, 823
Comité de Nîmes/Commission d'hygiène, 187, 234, 431
Comité de Nîmes/Commission de statistique, 394
Comité de Nîmes/Commission des enfants et des vieillards, 409, 433
Comité de Nîmes/Commission émigration, 374, 436
Comité départemental de Libération (CDL), 763, 764, 771, 774-776
Comité des réfugiés (CDR), 117
Comité général (des interbrigadistes internés), 72
Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 254, 255, 336, 395, 396, 400, 402, 412-415, 640, 734

- Comité international d'aide aux réfugiés espagnols, 91
- Comité local de Libération (CLL), 763, 764, 771
- Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme, 96
- Comité national de secours aux réfugiés allemands victimes de l'antisémitisme, 116
- Comités centraux du Ravitaillement, 200
- Commandement militaire en France - voir MBF,
- Commandeurs régionaux des SS, 558, 560
- Commissaires de la République, 763, 765, 768, 773, 775, 809
- Commissariat à la lutte contre le chômage (CLC), 334, 385, 386, 467, 647
- Commissariat général aux questions juives (CGQJ), 341, 419, 641
- Commissariat spécial (Vernet), 512
- Commission centrale des œuvres juives d'assistance, 420, 428, 429, 439, 440
- Commission allemande d'armistice, 271, 273, 405, 523, 753
- Commission d'armistice de Turin, 522
- Commission d'armistice franco-allemande de Wiesbaden, 268
- Commission de rapatriement des réfugiés espagnols, 89
- Commission des camps, 428-430, 439, 645, 646
- Commission des camps/Service des achats, 429
- Commission des centres de rassemblement (CCR), 117
- Commission française d'armistice à Wiesbaden, 272, 379, 390, 392
- Commission française d'armistice de Turin, 269
- Commission générale de culture et de sports, 65
- Commission internationale d'aide aux enfants espagnols, 85
- Commission italienne d'armistice, 405
- Compagnies de travailleurs étrangers (CTE), 98, 229, 230, 232, 258, 387, 388
- Compagnies spéciales de travailleurs militaires (CSTM), 138, 274-276, 285
- Confédération des groupements commerciaux et industriels de France, 22
- Congrès de Tours, 688
- Conseil d'État, 282, 420, 830
- Conseil des ministres, 472, 769
- Conseil général du Loiret, 828
- Conseil national de défense, 61
- Consistoire central, 115, 128, 419, 420, 428, 443, 642
- Convention de La Haye, 267
- Coopérative d'achats (CDA) (Gurs), 736, 737
- Cortès, commission permanente des, 61
- Cortès, les, 61, 83, 84
- Cours de justice, 773, 791
- Cri du peuple, Le*, 515
- Croix-Rouge, 234, 239, 240, 258, 297, 351, 352, 405, 412, 418, 422, 636, 822
- Croix-Rouge allemande, 271, 272
- Croix-Rouge britannique, 351
- Croix-Rouge française (CRF), 413-416, 424, 425, 431, 431, 640, 776, 777
- Croix-Rouge française/Service social, 415

D

- Défense antiaérienne, 149
- Défense/Direction de la main d'œuvre étrangère, 228

- Délégation générale dans les territoires occupés (DGTO), 145, 293, 303, 327, 451, 461, 474, 521
- Délégation permanente pour la répartition et l'établissement des réfugiés espagnols et des volontaires internationaux, 92
- Délégation technique SNCF de Vichy, 392, 570, 571, 607, 608
- Département d'État (EU), 435
- Dépêche, La*, 41, 49, 192, 633
- Die Nation*, 403
- Dienststelle Rosenberg, 340
- Direction de l'administration de la police et des affaires générales (DAPAG), 401, 522
- Direction de l'économie (Algérie), 388
- Direction de la police du territoire et des étrangers (DPTE), 109, 299, 354, 355, 358, 401, 423, 424, 464, 466, 522, 570, 607
- Direction de la police générale (DPG), 465
- Direction de la production et du travail (Maroc), 388
- Direction de la Santé, 174
- Direction de la Sûreté/voir Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), 402
- Direction des Eaux et du Génie rural (Bouches-du-Rhône), 177
- Direction des Poudres (Guerre), 410
- Direction des services de l'armistice (DSA), 392, 522
- Direction du personnel et de l'administration de la police (DPAP), 447, 451, 465, 486, 537
- Direction du personnel et de l'administration de la police (DPAP)/3^e Bureau, 465
- Direction du personnel et de l'administration de la police (DPAP)/7^e Bureau, 465
- Direction du personnel et de l'administration de la police (DPAP)/8^e Bureau, 465
- Direction du personnel et de l'administration de la police (DPAP)/14^e Bureau, 465
- Direction du Trésor, 209, 210, 294, 455
- Direction générale de la police nationale (DGPN), 292, 294, 299, 360, 464, 465, 474, 528
- Direction générale de la police nationale (DGPN)/2^e Bureau, 525
- Direction générale de la Santé, 471
- Direction générale de la SNCF, 392
- Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), 154, 155, 193, 209, 292, 332, 354, 393, 394, 402, 403, 404, 405, 407, 436, 441, 462, 464, 465, 474, 752, 776
- Direction générale de la sûreté nationale (DGSN)/1^{er} Bureau, 464
- Direction générale de la sûreté nationale (DGSN)/2^e Bureau, 209, 354, 356, 394, 405, 464, 522
- Direction générale de la sûreté nationale (DGSN)/5^e Bureau, 355, 464, 522
- Direction générale de la sûreté nationale (DGSN)/7^e Bureau - voir DPTE
- Direction générale des contributions indirectes, 205
- Direction générale des transports, 392
- Durruti, colonne (26^e division), 58, 516, 518

E

- Éclaireurs israéliites de France (EIF), 648
- École polytechnique, 453

- Église catholique, 626
 Église réformée de France, 629
 Églises, 628, 635, 650
 Einsatzgruppen, 597
 Eisenbahndirektionen, 569
 Ent. CDEM, 218
 Ent. Coopérative du bâtiment, 218
 Ent. Coopératives ouvrières, 216
 Ent. Dot, 217
 Ent. Duc et Méric, 216-218
 Ent. Duhar, 225
 Ent. Fourcade, 216, 218
 Ent. Fruits Docks et Palmer, 225
 Ent. Gouzy, 216
 Ent. Grau, 216
 Ent. Joulé, 218
 Ent. Laffargue, 216
 Ent. Latré, 216
 Ent. Lavigne, 225
 Ent. Maixant, 217
 Ent. Pol, 225
 Ent. Société fruitière de Sisteron, 238
 Ent. Tudier, 218
 Ent. Verniolle, 216
 Entraide française, 776
 Esquerra republicana de Catalunya, 83
 État français - voir Vichy,
 État-major de l'Armée (EMA), 107, 275, 522
 État-major de l'Armée (EMA), 1^{er} Bureau, 522, 230, 354
 État-major de l'Armée (EMA)/2^e Bureau, 376
- F**
- Fédération anarchiste internationale (FAI), 83
 Fédération des sociétés juives de France (FSJF), 113, 421, 422, 439, 440
 Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE), 64
 Fédération protestante de France, 427, 629
 Fédération unifiée des étudiants (FUE), 64
 Feldkommandanturen, 299, 304, 319
 Feldkommandantur (Nantes), 328
 Feldkommandantur (Tours), 155, 156
 Forces françaises de l'intérieur (FFI), 760, 761, 763, 765, 772, 797
Franc-Tireur, 630
France au travail, La, 516
 Francistes, 802
 Francs-Tireurs et partisans (FTP), 582, 583, 770
Frankfurter Zeitung, 255
Fraternité, 112
 Front national, 492
- G**
- Gardes républicains mobiles (GRM), 58, 81, 175, 459
Gazette de Lausanne, La, 403
 Geheime Feldpolizei (GFP), 302, 305, 314
 Gendarmerie, 4, 292, 476-480, 535, 553, 608, 745, 771
 Gendarmerie/4^e légion, 480
 Généralité de Catalogne, 383
 Génie militaire, 55, 56, 528

Gestapo, 76, 271, 299, 305, 306, 546, 548, 601

Gestapo, Paris, 312

Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), 763, 767, 794, 829

Gouverneur général en Algérie, 461, 462, 829

Grand Écho du Midi, Le, 633

Groupe Valmy (Franche-Comté), 583

Groupe Valmy (Paris), 582, 583

Groupement d'aide et de protection, 116

Groupements de travailleurs étrangers (GTE), 3, 12, 227, 231, 232, 258, 278, 384-389, 411, 430, 439, 444, 522, 527, 585, 609, 637, 647, 650

Groupements de travailleurs étrangers (GTE) 5^e (Meridja), 389

Groupements de travailleurs étrangers (GTE) 6^e (Hadjerat M'Guil), 389

Groupements mobiles de réserve (GMR), 495, 608

Groupements nationaux d'achat, 200

Groupes mobiles de réserve, 292

H

Hauptverkehrsdirektion (HVD), 570, 571

HBM (Habitations à bon marché), 174, 175

Hermann Goering Werke, 160

Hicem, 116-118, 378, 427, 429, 434, 436, 437, 716

Home Office, 104

Houillères du Gard, 230

I

IGC-CI - voir Inspection générale des camps,

IGCI - voir Inspection générale des camps,

IGCSS - voir Inspection générale des camps,

Inspection générale de la police judiciaire, 554

Inspection générale de services de la police judiciaire, 520

Inspection générale des camps (IGC, IGC-CI, IGCI, IGCSS), 9, 157, 201, 207, 225, 226, 233, 237, 241, 334, 335, 358, 385, 405, 425, 431, 433, 452, 453, 464-469, 486, 489, 507, 538, 540, 573, 591, 716, 717, 769, 771, 777, 781, 794, 795

Inspection générale des services administratifs (IGSA), 103, 226, 321, 397, 407, 452, 465, 466, 702

Inspection générale des services administratifs de la Préfecture de police de Paris, 470

Inspection générale des services de police administrative, 90

Inspection générale des services de police criminelle, 381

Inspection générale du maintien de l'ordre, 567

Institut des recherches d'hygiène (Marseille), 235

Intelligence Service, 519

Intendance, 87, 201, 202, 208, 211, 356, 751, 752

Intendants de police, 292, 464, 473, 554, 567, 568

Intendants du maintien de l'ordre, 567

Intercomité des œuvres françaises d'assistance aux émigrants, 116

Internationale communiste /Komintern,
9, 66-68, 76, 77, 79, 80, 90, 92-94, 96,
97, 114, 133-135, 137, 143, 724, 750
Izquierda Republicana, 83, 84

J

Jeunesses socialistes unifiées (JSU), 63
Joint (American Jewish Joint
Distribution Committee), 116, 117, 421,
425, 427, 429, 737
Journal officiel, 98, 284, 317
Judenrat, 641
Junta de Auxilio a los Republicanos
(JARE), 44, 61, 62, 84, 85, 88, 89, 90

K

Komintern - voir Internationale
communiste
Kreiskommandanturen, 304, 319, 351

L

L'Enchaîné, 314
L'Humanité, 136, 310, 311, 315
La Petite Gironde, 215
La Vie du Parti, 311
Le Populaire, 630
Légation du Mexique, 83, 378
Légion de la Garde (Algérie), 462
Légion des volontaires français contre le
Bolchevisme (LVF), 774, 802
Légion étrangère, 52, 92, 106, 107, 125,
231
Libération-Sud, 630
Libertate, 80

Ligue des droits de l'homme, 91, 113
Loges, 113
Luftwaffe, 583

M

Maison du blessé, 97
Majestic, 586
Milice, 548, 554, 562, 568, 781, 802
Milices patriotiques, 772
Militärbefehlshaber (Paris) - voir
Militärbefehlshaber in Frankreich
Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF),
9, 266, 293, 299, 302-307, 310, 318, 320,
321, 326, 340, 344, 351, 663, 570, 595,
600, 606
Militärbefehlshaber in Frankreich (MBF)
- état-major administratif, 303, 529, 530,
302
Militärbefehlshaber in Frankreich
(MBF)/état-major de commandement,
302
Militärbefehlshaber in Frankreich
/Administration militaire, 267
Militärbefehlshaber-Bruxelles, 266, 293,
303, 326, 336, 595
Ministère de l'Agriculture, 38, 200
Ministère de l'Éducation nationale, 828
Ministère de l'Information, 633
Ministère de l'Intérieur, 3, 4, 12, 24, 35,
36, 46, 51, 54, 86-88, 99, 106, 107, 109,
142, 144, 148, 155, 195, 208, 211, 215,
234, 276, 299, 317, 332, 334, 344, 354,
356, 358, 360, 361, 366-369, 379, 382,
384, 385, 392, 393, 402-404, 406, 421,
423-425, 427, 438, 441, 447, 450, 457,
460, 461, 463-466, 472, 474, 475, 477,
480, 484, 498, 511, 520-522, 526, 527,
553, 570, 571, 607, 609, 631, 647, 656,
670, 702, 773, 777, 781, 782, 818, 828

Ministère de l'Intérieur/2^e Bureau, 327
 Ministère de l'Intérieur/14^e Bureau, 648
 Ministère de l'Intérieur/Direction des réfugiés, 154, 155
 Ministère de la Défense, 9, 36, 100, 393
 Ministère de la Justice, 3, 270, 317, 382, 777, 808, 828
 Ministère de la Production industrielle, 199, 327, 384, 522
 Ministère de la Santé, 117, 205, 776, 777
 Ministère de/Secrétariat d'État à/ la Guerre, 106, 207, 208, 212, 215, 271, 354, 356, 384, 410, 462, 477, 527, 773
 Ministère de/Secrétariat d'État à/la Guerre, 2e Bureau, 106
 Ministère des Affaires étrangères (MAE), 9, 36, 38, 44, 87, 88, 89, 110, 379, 380, 382, 393, 400, 402, 403, 466, 467, 640
 Ministère des Affaires étrangères (Allemagne), 271, 273, 304
 Ministère des Anciens combattants, 655
 Ministère des Finances, 209, 210, 213, 294, 451
 Ministère des Travaux Publics, 55
 Ministère du Ravitaillement, 776
 Ministère du Travail, 385
 MOI (PCF), 630, 634
 Mouvement national contre le racisme (MNCR), 634, 643
 MRAP (Mouvement contre le racisme et pour la paix), 592
 MS puis MSO (Membres du service d'ordre)/Drancy, 733
 Musée d'Oswiecim, 596

N

New York Herald, 404

New York Times, 404

O

Oeuvre de secours aux enfants (OSE), 116, 117, 409, 419, 425, 428-430, 432, 433, 434, 439, 635, 636, 641, 643, 645, 646
 Office central d'achats des denrées ordinaires (OCADO), 207
 Office central de répartition de la production industrielle (OCRPI), 199
 Office central de répression du vagabondage tsigane, 325
 Office de placement allemand de Toulouse, 588
 Office départemental de placement, 230
 Office français d'information, 633
 OKH, 569
 OKW, 302, 569
 Ordnungspolizei, 530, 568
 Organisation-Reconstruction-Travail (ORT), 116, 427, 429, 437, 438
 Orstkommandanturen, 304
 OVRA, 76

P

Parquet, 370, 752, 753
 Parti communiste belge, 257
 Parti communiste espagnol (PCE), 43, 63, 83, 93, 94
 Parti populaire français (PPF), 515, 767, 772, 774
 Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), 61, 62, 83, 84
 Partido Obrero del Trabajo (POT), 518

Partido nacionalista vasco (PNV), 61, 62, 83, 260

Pathé-cinéma, 127

PC(b)US, 94

PCA/Parti communiste allemand, 114

PCF, région Paris-est, 95

PCF/PC/Parti communiste, 28, 63, 66, 80, 85, 91, 94, 95, 97, 113, 132-138, 261, 262, 285, 311, 313, 315, 318, 319, 322, 365, 366, 370, 515-517, 529, 578, 579, 582, 686-689, 706, 709, 724, 763, 776

PCI/Parti communiste italien, 114

Police judiciaire/PP, 553

Police municipale/PP, 553

Police aux questions juives (PQJ), 292, 456, 535, 554, 620-622, 711, 723, 733

Police de sûreté, 292, 554, 568, 576, 577, 760

Police de sûreté de la région de Limoges, 629

Police judiciaire (PJ), 577, 292, 554, 622

Police régionale d'État, 493

Ponts-et-Chaussées, 4, 55, 161, 183, 184, 192, 199, 477

Parti ouvrier et paysan français (POPF), 516, 517, 708, 724

Poudrerie nationale, 410, 411, 528

POUM, 60, 62, 76

Préfecture d'Indre-et-Loire, 155

Préfecture de la Seine, 145, 345, 455, 642, 771

Préfecture de police de Paris (PP), 9, 145, 311-315, 346, 361, 363, 371, 453, 455, 456, 470, 474, 514, 553, 577, 579, 666, 667, 733, 767, 771

Préfecture de police de Paris (PP)/direction de la police générale, 456

Préfecture du Loiret, 188, 485

Préfecture du Loiret/1er Bureau, 473

Préfets/préfectures, 11, 112, 35, 292, 293, 304, 333, 384, 392, 433, 464, 466, 472, 473, 478, 485, 487, 514, 554, 558, 559-562, 567, 583, 589, 592, 609, 613, 627, 630, 632, 763, 764, 765, 767, 768, 773, 775, 793, 809, 578

Propaganda Abteilung, 341

Q

Quai d'Orsay - voir Ministère des Affaires étrangères, 27

Quakers, 412, 427, 430, 432, 433, 619, 637, 645, 776

R

Radio Voz de la Libertad, 69

Radio-Toulouse, 539

Rassemblement national populaire (RNP), 772, 774, 802

Rassemblement universel pour la Paix (RUP), 92

Ravitaillement général, 151, 152, 202, 203, 204, 208, 209, 225, 238, 495, 750

Recueil Dalloz, 830

Régiments de marche de volontaires étrangers (RMVE), 107, 231

Régiment (8^e) de travailleurs étrangers (Maroc), 388

Région militaire, 4^e, 120, 121

Région militaire, 16^e, 36, 42, 54, 275, 519

Région militaire, 17^e, 46, 54

Reich, 33, 267, 271, 273, 298, 325, 342, 379, 390, 391, 411, 533, 557, 596, 597

Reichsbahn, 569, 570, 611

Reichssicherheitshauptamt (RSHA), 300, 302, 305, 339, 555, 600, 611

Reichssicherheitshauptamt (RSHA)/
amt V, 596

Reichssicherheitshauptamt (RSHA)/ amt
IVB4, 339

Relève, 551

Renseignements généraux (RG), 4, 292,
351, 367, 477, 481, 482, 499, 520, 535,
567, 674

Renseignements généraux (RG) (région
d'Angers), 797

Renseignements généraux (RG)/PP, 365,
553

Résistance, 17, 528, 537, 629, 708, 759,
763, 771, 778, 818

S

Secours national, 240, 412, 415, 416,
431, 632

Secours social, 776

Secours suisse, 187, 403, 427, 430, 432,
433

Secrétariat d'État à l'Intérieur, 567

Secrétariat d'État au ravitaillement, 200

Secrétariat d'État au Travail, 22, 38, 647,
648

Secrétariat d'Etat aux Communications,
392, 570

Secrétariat général à l'Information, 402,
404

Secrétariat général à la police (SGP),
290, 360, 471, 474, 479, 537, 562, 587,
607, 701, 737, 776

Secrétariat général à la police (SGP)
(région d'Angers), 797

Secrétariat général à la présidence du
Conseil, 290

Secrétariat général au maintien de l'ordre
(SGMO), 527, 548, 567

Sections spéciales, 287, 316-318

Sécurité publique, 292

Service central des formations de
travailleurs étrangers, 385

Service central du mouvement (SNCF),
571, 572

Service d'information (Vernet), 511

Service de affaires juives, (Gestapo) IVJ,
548

Service de police anticommuniste
(SPAC), 292, 554

Service des affaires juives (Gestapo)/IVJ,
297

Service des affaires juives (Gestapo)/IVJ,
306

Service des affaires juives (PP), 553

Service des douanes, 477

Service des sociétés secrètes (SSS), 292,
554

Service des subsistances de la direction de
l'Intendance, 201

Service du contrôle social des étrangers
(SCSE ou CSE), 647, 648, 649

Service du travail obligatoire (STO), 461,
485, 495, 507, 546, 551, 584, 589, 594,
635, 819

Service social d'aide aux émigrants
(SSAE), 155, 427

Service social des étrangers (SSE), 5,
169, 334, 385, 467, 540, 635, 637, 639,
645-649, 678

Services de la main-d'œuvre étrangère,
100

Servicio de Evacuacion de Refugiados
espanoles (SERE), 44, 46, 56, 59, 61, 62,
83, 84, 85, 88-90

SFIO, 111-113, 709

Sichereitsdienst (SD), 302, 305, 307, 348,
568, 610, 734

Sichereitsdienst (SD)/service des affaires juives, bureau II-112, 339

Sichereitspolizei-Sichereitsdienst (Sipo-SD), 300, 304-306, 348, 390, 517, 548
339

Sichereitspolizei-Sichereitsdienst d'Orléans, 593

Sichereitspolizei-Sichereitsdienst/IV D4, 273

SNCF, 4, 370, 391, 393, 522, 569, 570, 571, 572, 606, 608

Société des Tuileries de la Méditerranée, 176

Sœurs de Saint Vincent de Paul, 416

Sœurs franciscaines de Marie, 416

Solidarité internationale antifasciste, 63

SS, 305, 339, 548, 602

Stade Rennais, 127

STCRP, 624

Super-NAP, 567

Sûreté nationale - voir Direction générale de la sûreté nationale (DGSN)

Syndicat des boulangers de l'arrondissement de Narbonne, 277

T

Témoignage chrétien, 634

Time, 404

Todt, 231, 383, 387, 527, 546, 584, 585-590, 658, 661, 669, 678, 685, 726, 758

Trésorerie générale, 211, 294

Trésorier-Payeur général, 452

Tribunal correctionnel d'Orléans, 496

Tribunal d'État, 287, 316, 318

U

Union anarchiste, 63

Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE), 634

Union générale des israélites de France (UGIF), 234, 240, 349, 417, 419, 421, 422, 428, 439, 440, 608, 620, 641-645, 732

Union générale du travail (UGT), 61, 83

Union populaire française, 515

Union republicanana, 83

Union republicanana, 84

Unitarian Service Committee (USC), 427, 430, 431, 433, 638, 645

United Press, 404

Usine des Tuileries de la Méditerranée, 215

V

Vengeance (réseau), 334, 540

Vice-présidence du Conseil, 464

Vichy/État français, 1, 2, 5-8, 10, 13, 17, 23, 44, 139, 247, 266, 269, 278, 280, 281, 284, 287, 288, 290, 293, 294, 296, 297, 304, 305, 307, 312, 313, 316, 318-320, 331, 332, 337, 340, 353, 368, 372, 378, 379, 382-384, 392, 404, 422, 433, 454, 474, 475, 492, 499, 529, 541, 542, 548, 549, 568, 569, 583, 585, 591, 601, 603, 604, 626, 632, 637, 644, 645, 647, 650, 683, 685, 686, 693, 694, 739, 753, 757, 760, 767, 812, 813, 815, 816, 823, 826, 827, 829-831, 833

VNV (parti nationaliste flamand), 257

Volksdeutschkulturgemeinschaft, 795

W

Waffen SS, 802
Wehrmacht, 260, 287, 298, 307, 309,
348, 492, 528, 569
Wehrmachtverkehrsdirektion (WVD),
569-571
Weimar, république de, 160, 324

Y

YMCA, 423

Z

Zurichter Illustrierte Zeitung, 403

Table des sigles

AFSC	American Friends Society (quakers américains)
AVER	Amicale des volontaires de l'Espagne républicaine
BCRA	Bureau central de renseignements et d'action
CAR	Comité d'assistance aux réfugiés
CCA	Comité central d'entraide (Gurs)
CDA	Coopérative d'achats (Gurs)
CDJC	Centre de documentation juive contemporaine
CDL	Comité départemental de Libération
CDR	Comité des réfugiés
CGCO	Commission générale des œuvres
CGQJ	Commissariat général aux questions juives
CGT	Confédération générale du travail
CGTU	Confédération générale du travail unifiée
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CLC	Commissariat à la lutte contre le chômage
CLL	Comité local de Libération
CNT	Confederación nacional del trabajo
CRF	Croix-Rouge française
CSI	Centrale sanitaire internationale
CSTM	Compagnies spéciales de travailleurs militaires
CTE	Compagnies de travailleurs étrangers
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale
DPAP	Direction du personnel et de l'administration de la police
DPG	Direction de la police générale
DPTE	Direction de la police du territoire et des étrangers
DSA	Direction des services de l'armistice
EIF	Éclaireurs israélites de France
EMA	État-major de l'Armée
FAI	Fédération anarchiste internationale
FETE	Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement

FFI	Forces françaises de l'intérieur
FTP	Francs-Tireurs et partisans
FUE	Fédération unifiée des étudiants
GFP	Geheime Feldpolizei
GMR	Groupements mobiles de réserve
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française
GRM	Gardes républicains mobiles
GTE	Groupements de travailleurs étrangers
HBM	Habitations à bon marché
Hicem	Hebrew Immigrant-Colonisation-Emigdirect
HVD	Hauptverkehrsdirektion
IC	Internationale communiste
IGC	Inspection générale des camps
IGC-CI	Inspection générale des camps et des centres d'internement
IGCI	Inspection générale des camps d'internement
IGCSS	Inspection générale des centres de séjour surveillé
IGSA	Inspection générale des services administratifs
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MBF	Militärbefehlshaber in Frankreich
MOI	Main d'œuvre immigrée (PCF)
MRAP	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
NAP	Noyautage des administrations publiques
OCADO	Office central d'achats des denrées ordinaires
OCRPI	Office central de répartition de la production industrielle
OKH	Oberkommando des Heeres (Haut-commandement de l'armée de Terre)
OKW	Oberkommando der Wehrmacht (Haut-commandement des forces armées)
ORT	Organisation for Rehabilitation and Training / Organisation-Reconstruction-Travail
OSE	Oeuvre de secours aux enfants
OVRA	Organisation de vigilance et de répression de l'antifascisme
PCE	Parti communiste espagnol
PCF	Parti communiste français
PCI	Parti communiste italien
PJ	Police judiciaire
PNV	Partido nacionalista vasco
POUM	Partido obrero de unificación marxista

POPF	Parti ouvrier et paysan français
POT	Partido Obrero del Trabajo
PP	Préfecture de police de Paris
PPF	Parti populaire français
PSOE	Parti socialiste ouvrier espagnol
RG	Renseignements généraux
RMVE	Régiments de marche de volontaires étrangers
RNP	Rassemblement national populaire
RSHA	Reichssicherheitshauptamt (office central de sécurité du Reich)
RUP	Rassemblement universel pour la Paix
SCSE ou CSE	Service du contrôle social des étrangers
SD	Sichereitsdienst (service de sécurité SS)
SERE	Servicio de Evacuacion de Refugiados espanoles
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière (Parti socialiste)
SGMO	Secrétariat général au maintien de l'ordre
SGP	Secrétariat général à la police
SHAT	Service historique de l'Armée de terre
SHGN	Service historique de la Gendarmerie nationale
Sipo-SD	Sichereitspolizei-Sichereitsdienst
SPAC	Service de police anticomuniste
SSAE	Service social d'aide aux émigrants
SSE	Service social des étrangers
SSS	Service des sociétés secrètes
STCRP	Service des transports en commun de la région parisienne
STO	Service du travail obligatoire
UGIF	Union générale des israélites de France
UGT	Union générale du travail
UJRE	Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide
USC	Unitarian Service Committee
VNV	Parti nationaliste flamand
YMCA	Young Men's Christian Association

Tableaux, cartes et documents

Prats de Molo en février 1939 (photo)	48a
Saint-Cyprien en février 1939, Le Vernet d'Ariège en avril 1939, Gurs en 1939 (photos)	48b
Les premiers camps de la Retirada	49
Effectifs à Montolieu, Couiza, Bram et hôpitaux, 11 mars au 21 août 1939	50
Effectifs et nombre de militants PCE, PSUC et JSU internés en juillet 1939	63
Camps de rassemblement et d'internement français pour étrangers (1939-1940)	108
Effectifs totaux et par nationalités à Meslay-du-Maine à l'automne 1939	123
Les transformations du camp de Gurs (plan)	162
Plan du camp du Vernet en 1940	163
Plan du camp de Beaune-la-Rolande (1941)	165
Plan du camp de Choisel (1941)	166
Plan du camp de Bram	168
Plan du camp de Fort-Barraux (1943)	172
Plan de la citadelle de Sisteron (1941)	172a
Citadelle de Sisteron, vue intérieure en 1941 (photo)	172b
Plan du camp des Milles en 1941	177a
Les Milles, bâtiment principal en 1941 (photo)	177b
Camp pour nomades de Moisdon-la-Rivière (1941)	178
Plan d'une baraque-type pour les internés de Gurs	180
Saint-Paul-d'Eyjeaux, vue d'entrée côté est - janvier 1942 (photo)	180a
Emploi effectif des crédits des camps en 1941	193
Dotation de crédits en 1942 et crédits demandés pour 1943	194
Crédits délégués de janvier à septembre 1942	196
Dotation de crédits en 1945 et propositions pour 1946	197
Saint-Sulpice-la-Pointe, vue de baraques - mars 1942 (photo)	211a
Saint-Paul-d'Eyjeaux, vue générale - janvier 1942 (photo)	211b
Le Vernet : dépenses par chapitres fin janvier 1942-fin janvier 1943	217
Le Vernet : entreprises associées à l'aménagement et à l'entretien (LG)	219
Le Vernet : entreprises associées à l'hébergement et à l'entretien des internés (LJ1)	222
Taux de morbidité à Rivesaltes, février-octobre 1941	241
Julius C. Turner, Portraitzeichnung, 1941	241a
Le cimetière de Gurs - novembre 1941 (photo)	245a
Taux de mortalité à Rivesaltes, mars 1941-mai 1942	249
Les camps français d'internement en décembre 1940 (carte)	279
Carte des Feld- et Kreiskommandanturen au 15 mars 1941	301
Aincourt en 1941 (?) (photo)	313a
Châteaubriant en 1941 ou 1942 (photo)	321a
Carte des camps d'internement pour nomades	329

Tableau synoptique des camps d'internement pour nomades	330
Pithiviers - février 1942, vue générale (photo)	344a
Id., camp côté sud (photo)	344b
Id., corps de garde (photo)	344c
Id., atelier de menuiserie (photo)	344d
Id., synagogue (photo)	344e
Drancy : mouvements hebdomadaires 20 août 1941-21 juillet 1942	350
La répression anticomuniste dans la Seine 1940-1942 (tableau et graphique)	362
Effectifs mensuels des GTE, novembre 1940-février 1943	387
La boue de Gurs (photo)	398a
Löw & Bodek, la boue	398b
Max Lingner, « On a faim », 1941	398c
Max Lingner, « Gurs, gare de triage pour destinées humaines », 1941	398d
Max Lingner, « On dort », 1941	398e
Gurs - novembre 1941, entrée principale (photo)	399a
Id., cuisine (photo)	399b
Rivesaltes, vue générale - août 1942 (photo)	409a
Le Récébédou, pavillon des hommes - janvier 1942 (photo)	410a
Effectifs septembre 1940-juillet 1942	442
Effectifs budgétaires et en fonction en juillet 1942 (garde des camps)	448
Organigramme du camp de Rouillé, 22 janvier 1942	450
Saint-Paul-d'Eyjeaux en janvier 1942, bureau du chef de camp	450a
Id., baraques des internés et du personnel	487a
Id., chambrée des gardiens	487b
Salaires comparés des gardiens	489
Saint-Sulpice-la-Pointe, gardes - mars 1942 (photo)	498a
Saint-Sulpice-la-Pointe (personnel et internés) : catégories d'âges	500
Saint-Sulpice-la-Pointe (personnel) : départements de naissance	501
Id. : arrivées et départs par année	502
Id. : arrivées et départs par mois	503
Id. : durée	504
Id. : arrivées et départs par régions/années	505
Carte des services du commandement de la Sipo-SD au 1 ^{er} juin 1944	547
Effectifs par trimestre et par camp (répression) février 1943-avril 1944	574
Internements et arrestations par la police de sûreté mai 1942-mai 1944	577
La répression anticomuniste dans la Seine 1942-1944 (tableau et graphique)	579
Les camps français d'internement en août 1942 (carte)	600
Julius C. Turner, Déportation 1942	607a-c
Kurt Löw, Déportation 1943	607d
Le camp de Drancy, vue aérienne (photo)	616a
Georges Horan, Drancy, cour intérieure	616b

Saint-Sulpice-la-Pointe, une allée - mars 1942 (photo)	655a
Saint-Sulpice-la-Pointe (internés) : mouvements (contribution des périodes)	659
Id. : évolution comparée (périodes)	660
Id. : durée par période d'arrivée	660
Id. : domicile (régions) par date d'arrivée	662
Voves (internés) : effectifs mensuels juin 1942-mai 1944	664
Id. : dates d'arrestation	666
Id. : provenance (arrestations et autres camps)	666
Id. : provenance par dates d'arrestation	667
Id. : mouvements (contribution des périodes)	669
Id. : évolution comparée (périodes)	670
Brens (internées) : effectifs mensuels février 1942-mai 1944 (tableau et graphique)	672
Brens, entrée du camp - août 1942 (photo)	673a
Id. : catégories d'âges	674
Id. : nombre d'arrivées par périodes	676
Id. : nombre de sorties par périodes	677
Id. : mouvements (contribution des périodes)	679
Id. : évolution comparée (périodes) (tableau et graphique)	680
Id. : motifs de l'internement / nationalités	682
Id. : issue / nationalités	684
Bossuet (internés) : date d'adhésion au PCF	689
Id. : date d'adhésion à la CGT	690
Id. : catégories d'âges	691
Tous fichiers étudiés (personnel, internés) : répartition par âges	692
Tableau des centres d'internement administratif (CIA) en décembre 1944	783
Les camps de la Libération en décembre 1944 (carte)	787
Tableau des CIA en décembre 1944 (récapitulatif par régions)	788
Effectifs par catégories, juin 1945-mai 1946	790
Châteaubriant 1944-1945 (internés) : effectifs par catégories	799
Id. : catégories d'âges	800
Id. : départements d'origine	801
Id. : motifs de l'internement	802
Id. : mouvements (contribution des périodes) (tableau et graphique)	804
Id. : évolution comparée (périodes)	806

NB : Les photographies des pages 172a-b, 177a-b, 180a, 211a-b, 245a, 344a-e, 399a-b, 409a, 410a, 450a, 487a-b, 498a, 655a et 673a sont conservées au Centre historique des archives nationales (CHAN). Toute reproduction des images est interdite sans autorisation écrite du directeur du CHAN.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES EXPLOITEES

En France comme à l'étranger, les fonds d'archives concernant les camps français d'internement sont à la fois très nombreux et d'une grande richesse. Nous n'avons signalé ci-dessous que les fonds que nous avons directement exploités. Quelques ouvrages rigoureux, systématiques et ciblés nous ont permis de compléter notre documentation (ainsi pour les archives du camp de Gurs ou celles du ministère français des Affaires étrangères non citées ci-dessous).

ARCHIVES NATIONALES (France)

Archives nationales (Paris)

F1a 3259 : Inspection générale des camps (1944-1946) ; secrétariat de la commission de vérification des Internements

F1a 3311 : Suppression de l'internement administratif ; internement des étrangers en France

F1a 3338 : Camps d'internement (étrangers, départements)

F1a 3345 : Situation des étrangers en France (statistiques novembre 1944-août 1945)

F1a 3591 et 3599 : Circulaires émanant du ministère de l'Intérieur (1940)

F1a 3683 à 3685 : Papiers de P. Harvard, directeur du cabinet de Pierre Pucheu

F1a 3782 : Camps et prisons

F1a 3805 : Commissariat à l'Intérieur d'Alger (internés décembre 1942-octobre 1944)

F1a 3811 : Internements administratifs (divers dont commission de vérification des internements janvier-octobre 1944)

F1a 4513 à 4595 : Inspection générale des services administratifs / affaires générales puis compte rendu des visites, dont un certain nombre de camps (4517 : Sisteron, 4520 : Vals-les-Bains, 4522 : Le Vernet et Villeneuve-le-Paréage, 4523 : Bram, 4535 : Voves, 4551 Beaune-la-Rolande et Pithiviers, 4552 : Eysses, 4566 : Gurs, 4585 : Linas et Aincourt, 4588 : Doullens, 4589 : Saint-Sulpice, Brens et Castres)

- F7 13984 : Papiers Bussières (sur 1939-1940)
- F7 14721 : Associations d'Espagnols en France (SERE)
- F7 14809 : 1938-1940 (surveillance des agents SNCF, surveillance d'usines importantes de la région parisienne etc.)
- F7 14823 : Direction de la police du territoire et des étrangers ; interventions pour Allemands et Autrichiens à faire sortir des camps
- F7 14881 : Informations de la Police nationale (informations au jour le jour)
- F7 14885 : Papiers Y. Fourcade (note sur la réorganisation du service des étrangers, 1938)
- F7 14886 : Collaboration des polices
- F7 14887 : Internés et détenus
- F7 14889 : Otages (1941)
- F7 14891 : camps d'internement (divers)
- F7 14900 : Conférences et rapports mensuels des préfets régionaux et conférences des intendants de police (mai 1942 – août 1944) ; Service de police anticommuniste (SPAC)
- F7 14902 : Administration des camps d'internement
- F7 14966 : Commission de sûreté 1944-1945
- F7 14968 à 14973 : Inspection générale des camps 1944-1946
- F7 15086 à 15092 : Inspection générale des camps 1941-1944 (généralités)
- F7 15093 à 15111 : Inspection générale des camps 1941-1944 (par départements)
- F7 15123 à 15128 : Archives du journal allemand en France *Die Zukunft* (dont des récits d'internés et anciens internés)
- F7 15129 : Autobiographie de Willy Münzenberg
- F7 15589 : Notes sur les mouvements politiques et étrangers 1939-1950 (dont SERE et JARE)
- F7 15666 : Commission de vérification des internements administratifs (après la Libération)
- F7 15667 : Camps d'internement (1945-1949)
- F7 15668 et 15669 : Contrôle de la gestion des camps (1945 et 1952)
- F9 5572 à 5575 : Camps et autres crimes de guerre (par départements ou régions)
- F9 5578 et 5579 : Prisons et camps
- F60 16082 à 16087 : Rapatriements en Allemagne (art. 19)

BB18 3302 : État des arrestations pour activité communiste novembre 1941-juillet 1944

BB18 3305 à 3316 : Commission interministérielle chargée de proposer des internements

BB18 7079 : Affaire du SERE 1939-1941

BB30 1707 à 1709 : Papiers du secrétaire général à la Justice, G. Dayras

BB30 1723 : Contrôles techniques. Organisation du service, interceptions de lettres émanant de ou adressées à des internés politiques

72AJ278 à 72AJ289 : Archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale - Camps (généralités – 1 carton - puis par départements ; noter le journal de Christian Lazard en 287)

Fonds Ranson-Franck : Comité américain de secours (rapports 1940-1941)

Me Henri Blaustin, Notes prises sur le « procès de Drancy » à la Cour de justice de la Seine (mars 1947)

Germain Blechmann, Notes sur l'activité pédiatrique du camp de Drancy entre juillet et décembre 1942, conférence prononcée le 16 janvier 1945 à la Société de Pédiatrie

Témoignages recueillis par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale : Georges Kohn (1952) ; Henri Bloch (1951)

AJ38 115 : CGQJ : « Résumé méthodique de la législation française et des ordonnances des autorités d'occupation concernant les juifs », par François Luciani, chef du service juridique de la PQJ (11 pages, 2^e édition, 1^{er} trimestre 1942)

AJ38 118 : id. / lettre de Joseph Barthélemy sur le projet de 3^e statut ; note pour le commissaire général sur le recensement, non datée ; projets de Darquier d'un nouveau statut

AJ38 129 : id. / la jurisprudence

AJ38 135 : id. / statut des personnes, courrier départ juillet-août 1941 (sur la procédure)

AJ38 146 : id. / statut des personnes, organisation et personnel (dont une note du 24 juin 1942 sur le rôle de la direction du statut des personnes, la jurisprudence, la consultation du conseil d'État, une note de Laval sur le changement du premier statut au second, ébauche d'un troisième statut)

AJ38 1143 : id. / législation et contentieux (dont un exposé des motifs le 23 janvier 1942 pour un 3^e statut, la comparaison entre les 1^{er} et 2^e statuts)

AJ40 449 à 535 : Archives du Militärbefehlshaber in Frankreich / état-major administratif (organisation des services allemands en France)

AJ40 536 à 577 : id. / état-major administratif (fonds de la division administrative)

AJ40 879 à 896 : id. / Commandant du Grand Paris (collaboration des polices, répression et persécution, rapports de la préfecture de police de Paris sur le PC, le plus souvent dans leur traduction allemande)

2AG80 : Cabinet civil du maréchal Pétain / Secrétariat-Ménétreil / « Le problème juif », document non signé du 2 octobre 1941 (1 pages)

2AG610 : Cabinet civil du maréchal Pétain / texte du consistoire central, mai 1941, et lettre d'Helbronner à Pétain, 2 juillet 1941 ; note pour Pétain accompagnant le projet de second statut ; lettre du pasteur Boegner au Grand Rabbin Schwartz sur le premier statut, 26 mars 1941 ; note du 2 août 1941, non signée, sur la loi du 2 juin 1941

2AG616 : id. / « Note sur la question juive en France », par le conseiller Helbronner, novembre 1940

Z4 – 1 n°10 et Z4 - 113: Section spéciale. Affaire Lucien Sampaix (août 1941)

Z6 – 57/926 : Cour de justice de la Seine Baillet

Z6 – 287/3274 : id. Bussières

Z6 – 87/1324 : id. Coupé

Z6 – 37/637 : id. David

Z6 – 79/1219 : id. Gautherie

Z6 – 202/2475 : id. Hénocque

Z6 – 61/968 : id. Labaume

Z6 – 34/584 : id. Rottée

3W 42: Haute-cour de justice. / Marion (cahier des consignes de censure, 1^{er} octobre 1941 au 31 mars 1943)

3W44-45 : id. / Raphaël Alibert

3W142 : id. / Louis Darquier (de Pellepoix)

3W144 : id. / Georges Dayras

3W178-179 : id. / Maurice Gabolde

3W359 : id. / Henri du Moulin de Labarthète (PV d'interrogatoire par les RG, octobre 1946)

552AP30 Archives privées Vincent Auriol / internement (journal de prison, notes sur son attitude et sa correspondance en 3AU1, correspondance 1940-1942 en 3AU1 et 3AU2)

Archives du ministère de l'Intérieur (mission)

8931 mi3, mi5, mi6 (anciennes cotes) : Surveillance et répression des républicains espagnols (en mi6 un rapport d'août 1952 de 159 pages sur « les Espagnols en France », dont une répartition par département en 1950)

8931 mi4 (anciennes cotes) : Activité du SERE

890158/2 : Divers (liste des suspects espagnols département par département, 1942-1943) (L'antisémitisme en France, rapport de l'Inspection générale des services de police administrative, 28 juin 1939)

880206/7 et 88206/8 : Camps de Vals-les Bains et d'Évaux-les-Bains (listes, rapports journaliers et hebdomadaires etc.)

880502/42 : camps d'internement 1944

Archives nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence – Bouches-du-Rhône)

Oran 2477, 3203 : Bossuet (divers)

Oran 3200 : Libération des internés métropolitains après le débarquement

Oran 3202 : Bossuet (rapports mensuels du directeur)

Oran 3209 : Liste des internés de Bossuet au 20 avril 1944

Oran 3354 : Registre des internés politiques de Bossuet

Oran 3258 à 3260, 3262 : Divers sur camps d'internement (Oran)

Oran 3354 : Registres et mouvements des internés de Bossuet

Oran 3383 : Registre des décisions d'internement prises par le préfet d'Oran

Archives de la justice militaire (Le Blanc – Indre)

Dossier Abetz (Tribunal militaire permanent de Paris, 22 juillet 1949), sous-dossier VI « Politique raciale »,

Dossier Oberg-Knochen (Tribunal des forces armées de Paris, 9 octobre 1954), sous-dossier III/A Arrestations, déportations, questions générales

id., sous-dossier III/C Vieux port de Marseille

id., sous-dossier VIII Mesures anti-juives

Prisons militaires ayant fonctionné en métropole du 1/9/1939 au 30/11/1947

Archives de la préfecture de police de Paris

Rapports des Renseignements généraux 1940-1944 (rapports hebdomadaires de 60 à 100 pages, puis bimensuels de 180 pages)

Registres (non cotés) : internés des Tourelles 1940-août 1944 (4 registres) ; internées de Noisy (?) (1 registre) ; « contrôle nominatif général des internés » de Drancy « présents au camp le 20 février 1945 » complété avec la date de sortie du camp (1 registre) ; « cahier d'enregistrement des internés administratifs commencé le 3 novembre 1944 » (hypothèse : les présents à Drancy pour lesquels une décision d'internement administratif a été effectivement prise) ; répertoire alphabétique « internements administratifs » (hypothèse : à partir de la mi-août 1945 à Drancy) : mouvement jusqu'au début janvier 1945, effectifs du 5 février au 9 septembre 1945, liste des internés (Drancy)

BA/1826 à 1835 : Drancy / essentiellement sur la période postérieure à la Libération, avec les rapports mensuels, les circulaires, les rapports d'inspection

BA/1836 : Les Tourelles et Drancy avant la Libération / quelques rapports sur Drancy dont celui de l'inspecteur général de la Santé Aujaleu (1^{er} mai 1942) ; série assez complète de rapports mensuels sur les Tourelles avec l'évolution des effectifs

BA/1837 : Les Tourelles avant la Libération / suite de la série des rapports

BA 1838 : Les Tourelles et Drancy / notes diverses

BA/1846 et 1849 : Camps de la Seine après la Libération

BA/1847 : Saint-Denis (grande caserne), après la Libération

Service historique de l'Armée de terre

9N361 : Propagande communiste, surveillance des suspects dans les établissements militaires

9N362 : Dissolution du parti et des organisations communistes ; propagande communiste dans les usines (sept. 1939-mai 1940)

9N363 : Procédures devant les 2^e et 3^e tribunaux militaires permanents de Paris (sept. 1939 – juin 1941) (dont le cahier des interrogatoires des députés communistes tenu par le juge Moissac)

Service historique de la Gendarmerie

Les archives de la Gendarmerie sont en cours de classement. Nous avons donc choisi d'indiquer les numéros de carton, sauf dans le cas de Gurs (compagnie des Basses-Pyrénées et section de Mauléon) où nous disposons des cotes définitives. Les cartons de la compagnie des Bouches-du-Rhône et de la section d'Aix-en-Provence ne sont cités que pour mémoire, dans la mesure où le camp des Milles n'y est jamais évoqué ; le lieutenant Veysseyre nous a signalé que les archives des Territoriales étaient aussi décevantes sur Drancy. Les registres R/2 contiennent le courrier départ ordinaire et les registres R/4 le courrier jugé confidentiel.

64^E20 R/4 Compagnie des Basses-Pyrénées (Pau)

64^E4 R/2 Compagnie des Basses-Pyrénées (Pau), de novembre 1940 à mars 1941

64^E41 à 45 R/2 Section de Mauléon, d'octobre 1939 à mars 1944

R/4 Compagnie d'Eure-et-Loir, janvier 1939-février 1946 (010669)

R/4 Section de Chartres, 1938-1946 (010680)

R/2 Section de Chartres, 1942-1944 (010660, 010663, 010676)

R/4 Compagnie de Loire-Inférieure, registre n°H, 24 février 1938-30 avril 1944 (014852)

R/4 Section de Châteaubriant, 1939 à 1946 (014894)

R/2 Section de Châteaubriant (014857, 014893)

R/2 Compagnie du Loiret, 1941 à juin 1943 (012033 à 011035)

R/2 Section de Pithiviers, 1941 à 1944 (011049 et 011050)

R/2 Compagnie du Maine-et-Loire, 1940 à novembre 1944 (014946bis, 014948 à 014952)

R/4 Section de Saumur, 1939-1946 (014974)

R/2 Section de Saumur, mai 1940 à février 1945 (014971 et 014972)

R/2 Camp des internés de Montreuil-Bellay, section de Saumur, du 31 janvier 1942 au 28 avril 1944 (015001)

R/4 Compagnie des Bouches-du-Rhône, avril 1939-octobre 1944 (014594)

R/2 Compagnie des Bouches-du-Rhône, 1939-1943 (014584 à 014588)

R/4 Section d'Aix-en-Provence, décembre 1939 à mars 1942 (014608)

R/2 Section d'Aix-en-Provence, mars 1939 à août 1941 (014600 à 014602)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES (France)**Archives départementales des Alpes de Haute Provence (archives de la Commission des camps des œuvres israélites d'assistance aux réfugiés)**

- 6J1 (A) : Rapports du comité de Nîmes
6J1 (b) : Rapports de la Commission des camps des œuvres israélites d'assistance aux réfugiés (CC)
6J2 : UGIF (divers)
6J3 : Correspondance CC (divers)
6J7, 6J8 : CC / comités de diverses villes de zone sud
6J12 : Autres œuvres d'entraide du comité de Nîmes
6J14 : CC / rapports 1943 ; aumônerie générale
6J15 : id. / Les Milles, Argelès, Brens, Gurs
6J16 : id. / Rivesaltes ; divers ; rapports de rabbins
6J18 : id. / travailleurs étrangers et commission de coordination, 1943
6J37 : id. / comptabilité

Archives départementales de l'Ariège

- 5W128 : Camps / généralités, 1939-1945
5W141 : Courrier au jour le jour / 1^{er} trimestre 1940
5W128 : Le Vernet / organisation
5W129 : id. / service d'information
5W130, 5W131 : id. / rapports 1941-1944
5W132 : id. / généralités, 1940
5W137 : id. / comptabilité
5W141 : id. / liste des internés décédés, 1940-1944
5W367 : id. / commissions d'armistice
5W372 : id. / commissions de criblage, 1940
5W373 : id. / activité politique des internés
5W373 : id. / incidents d'octobre 1940 et de février 1941
5W139, 5W360, 5W361 : id. / statistiques

Archives départementales de l'Aude

6M22 : Bram / Correspondance du commandant, août 1930-novembre 1940

6M26 : Commissariat spécial de Carcassonne

6M165 : États statistiques des réfugiés en 1939 et divers

Archives départementales des Bouches-du-Rhône

IVY 3/1 : Les Milles / généralités décembre 1941

IVY 3/3 : id. / états bi-mensuels 1941-1942

IVY 3/7 : id. / entrées 1941, divers fin 1940

IVY 3/8 : id. / fichier

IVY 4/5 : Saliers / aménagement du camp

IVY 4/6 : id. / notes de service, règlements intérieurs

IVY 4/7 : id. / rapports mensuels du directeur

IVY 4/13 : id. / frais de séjour des enfants placés

IVY4/15 : id. / listes des internés 1942-1944

IVY4/17 à 45 : id. / carnets anthropométriques (666 nomades, pas tous passés par le camp)

IVY4/46 : id. / internés libérés

IVY4/47 : id. / internés rayés des contrôles (évasions, décès, transferts)

IVY4/48 : id. / internés maintenus (214 personnes)

IVY4/49 : id. / documents divers sur la vie des internés

5W365 : Les Milles / divers

56W7 : Cour de Justice Robert Auzanneau

56W101 : Cour de Justice Maurice de Roddellec du Porzic

Archives départementales du Doubs

48W1 à 48W4 : Arc-et-Senans, camp de nomades

4M58 : Notices individuelles de nomades 1920-1940 (200 noms)

4M59 : Regroupement de nomades pendant les hostilités

Archives départementales d'Eure-et-Loir

11W64 : Voves / état sanitaire

19W90 : id. / organisation 1942-1944

6W1 à 15, 21 à 24, 48, 49 et 132 : id. / situations, effectifs, évasions, transferts, personnel, libérations, allocations, services de santé, Croix-Rouge, instructions générales

6W25 à 47 et 53 à 74 : id. / dossiers individuels

6W52 : id. / police intérieure, rapports mensuels

6W75 : id. / registre d'écrou

6W76 à 78 : id. / fichiers d'internés

Archives départementales du Finistère

200W3 à 7 : Documents divers sur l'internement et le transfert des nomades

200W24 et 25 : Coray (internement et transfert)

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

31W : Correspondance entre la préfecture et la Kommandantur

46W20 : Camp Marguerite (1941-1945)

134W18 : Camps de nomades (généralités)

Archives départementales d'Indre-et-Loire

10W74 : Organisation et suppression des camps

10W76 à 78 : Sorties d'internement (dossiers individuels par ordre alphabétique)

118W1 : Courrier de la Feldkommandantur à la préfecture

120W1 : Expulsés de la Gironde (listes nominatives, rapports sur le fonctionnement du camp de la Morellerie)

120W2 et 3 : Internés d'Indre-et-Loire dans d'autres départements

120W6, 4M221 : La Morellerie, camps de nomades

120W7 : La Lande-des-Monts / fonctionnement, rapports, états statistiques

120W8, 120W9, 120W16 : id. / rapports mensuels du commandant de camp, rapports divers, 1942-1944, saisie du courrier des internés

Archives départementales de Loire-Atlantique

- 3W35 : Papiers Duménil (chef du service des interprètes de la préfecture)
43W1, 2, 5, 18 et 19 : Choisel 1941-1942 / listes et fiches individuelles
43W3 à 17 : Choisel et Moisdon-la-Rivière (1940-1942)
43W198 et 199 : Choisel 1944-1945 / correspondance et transferts
43W207 : id. / organisation, rapports
43W261 à 263 : id. / notes de service, rapports du service médical et du service de surveillance
43W265 à 268 : id. / listes d'internés
43W269 à 273 : id. / correspondances
43W277 : id. / effectif journalier
43W278 à 289 : id. / fiches d'écrou
43W290 : id. / transferts d'internés
43W293 : id. / fichiers divers
43W294 à 299 : id. / comptabilité, dont le journal général en 299
51W10 : Internement des nomades après la Libération
270W480 : Attentat contre le lieutenant-colonel Hotz et exécution des otages
270W494 : Choisel 1941-1942 / création, rapports du chef de camp
270W485 : Internés 1940-1943 / divers
270W496 : Choisel 1941-1942 / dossier sur le POPF, transfert d'internés de Choisel au premier semestre 1942
270W515 : Camps après la Libération / registre de Choisel, divers sur Choisel et Le Boccage
270W516 : Choisel 1944-1946 / aménagement, fonctionnement, rapports, dissolution

Archives départementales du Loiret

- 6392, 25859 à 25861, 29774, 34100 : camps / généralités
25879 : Internement des Juifs étrangers (1940-1941)
34869 : Visite des camps par les Allemands / 14/2/44
34886, 25864, 29774, 34111 à 34115, 34887, 8665 : Pithiviers (fonctionnement)
8651, 34146 à 34156 : id. / comptabilité, comptes particuliers
34157 à 34160 : id. / fiches individuelles sur les détenus politiques
25M781 à 806 : id. / renseignements sur les internés juifs

8663, 25866 à 25872 : id. / personnel (fiches de renseignements 1945-1946, dossiers individuels 1941-1946, cahier des traitements en 1946, dossiers individuels des personnels licenciés, démissionnaires, mutés)

8651 à 8662 : id. / registres de comptabilité pour le ravitaillement du personnel (1941-1950)

25864 et 25865 : id. / fonctionnement (1941-1943)

27108 : id. / travaux des internés pour des entreprises extérieures (1943)

11R52 à 57 : id. / épuration (dossiers individuels) (voir aussi 11R 79 à 85)

34119 à 34122, 20M749 à 20M770, 25874 et 25875 : Beaune-la-Rolande (dont répertoire des internés, service des colis, comptabilité, personnel)

25860, 25861, 25865, 25866 : Pithiviers et Beaune-la-Rolande / divers

20M728, 20M730, 20M747 et 748 : Fermes de Sologne (annexe des camps)

25323, 25872 : Personnel des camps du Loiret (mélange)

25873 : Évasions (rapports)

6352 : Inspection sanitaire des camps

34134 : Personnel de police

34177 : Rapports médicaux

20M746 : Listes des Juifs des camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande

20M809 : camps (1945)

6425 à 6429, 28120, 28175 à 28177 : Camps du Loiret 1944-1946

Archives départementales du Lot-et-Garonne

Archives Renaud Jean

46J12 : Cahier de prisonnier du 22 octobre 1939 au 26 février 1940

46J14 : Cahier d'interné d'avril 1940 à juin 1941

46J19 : Notes diverses sur le procès des députés communistes en 1940, sur son internement et sa libération ; deux lettres de Maurice Thorez (1939)

46J23 : Manuscrit « Mon testament » (écrit à Clairvaux entre le 8 mai et le 7 juin 1941)

Archives départementales du Maine-et-Loire

97W47 à 63 : Montreuil-Bellay, camp de nomades / administration générale, plan, police générale, ravitaillement, demandes de libérations

12W64 à 66 : id. / divers

24W39 à 44 : id. / rapports divers (dont gendarmerie), correspondance diverse, état sanitaire

24W48 à 68 : id. / dossiers collectifs puis individuels des nomades libérés mais astreints à résider

Archives départementales de la Mayenne

1J270 et 271 : Journal d'Albert-Mary Dubuc, « Quelques souvenirs dans la tourmente. Le camp des étrangers de Meslay-du-Maine, Mayenne. 2 septembre 1939 – 17 juin 1940 » (man., 2779 pages)

1M1227 : Souvenirs de Güntner Markscheffel, interné à Meslay (126 pages, arch. privées de G. Markscheffel)

265W2 : Nomades internés dans des camps

Archives départementales du Nord

1W726 : Rapports de police et fiches de renseignements individuelles sur les rafles de nomades dans le Nord en novembre 1943.

Archives départementales du Puy-de-Dôme

U 013042, dossier 380, cour de justice, Louis de Quirielle

22W1 : Centre de Bourrassol / registre d'écrou

22W5 et 22W6 : id. / registres de visites du 25 novembre 1940 au 9 avril 1943

22W7 à 22W10 : id. / rapports journaliers

22W11 et 22W12 : id. / correspondances des internés avec les autorités

22W13 à 22W18 : id. / comptes rendus journaliers ; un carton par détenu

Archives départementales du Tarn

- 495W1 : Brens / instructions
- 495W3 : id. / organisation sanitaire et matérielle
- 495W4 : id. / rapports périodiques, 1942-1944
- 495W5 : id. / états périodiques, 1942-1944
- 495W13 à 28 : id. / dossiers individuels des internés
- 1238W1 à 22 : id. / répertoire alphabétique
- 1238W23 : Saint-Sulpice-la-Pointe / répertoire du personnel
- 1238W24 : id. / répertoire des internés 1941-1944
- 1238W25 : id. / répertoire des internés août 1944-12 juillet 1945
- 493W3, 493W5 : id. / correspondances, 1941-1944
- 493W6 à 11 : id. / dossiers individuels des internés postérieurs à la Libération
- 493W17, 493W18 : id. / transferts 1942-1945
- 493W19 à 21 : id. / allocations aux familles d'internés
- 493W31 à 139 : id. / dossiers individuels des internés 1941-1944

Archives départementales du Var

- 7M6/1 : Sûreté générale (nomades, généralités)
- 7M6/2 : id. (nomades, notices individuelles)

Archives départementales du Vaucluse

- 3W224 : Nomades (correspondance de la préfecture)
- 3W227 : Marchands ambulants (id.)

Archives départementales de la Vendée

- 4M59 : Nomades (correspondance de la préfecture 1939-1940)

Archives départementales de la Vienne

104W68, 104W69, 104W90, 104W171, 104W175, 1W2761 : les camps après la Libération

104W65 : Rouillé 1941-1944 / divers

104W67 et 68 : id. / rapports divers, vivres, travaux

104W69 : id. / registre des mouvements de fonds

104W70 et 71 : id. / fichier des gardiens

104W72 à 86 et 100 à 140 : id. / dossiers individuels des internés

104W87 et 88 : id. / listes et transferts d'internés

104W91 à 97 : id. / dossiers du personnel

104W98 : id. / rapports du commandant du camp et rapports divers

104W99 : id. / rapports et lettres divers

Archives départementales de l'Yonne

3M15/26 : Nomades (correspondance de la préfecture)

1W509, 527 : Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (1944-1945)

ARCHIVES PRIVEES**Institutions****Alliance israélite universelle (Paris) : fonds du Consistoire central (ou fonds Moch)**

1 : Registre des délibérations du consistoire central (16 mars 1941 – 6 mai 1943)

2 : Procès verbaux des réunions de la commission permanente et du bureau

22 et 39 : Commission centrale des organisations juives d'assistance

24 : Aumônerie générale / Grand Rabbin Hirschler (dont la situation au 25 août 1942, des rapports de l'Aumônerie générale sur les déportations aux Milles et à Rivesaltes, le rapport provisoire de l'Aumônier général et les démarches effectuées à Vichy, le rapport définitif avec les communications téléphoniques)

25 : id. / rapports et notes (dont un rapport rétrospectif sur l'activité de l'Aumônerie générale de 1940 à 1945, un compte rendu de la séance des Aumôniers régionaux le 17 août 1942)

26 : id. / rafles de 1942 et note de Moch

27 : Camps en France, placement d'enfants, rapports de l'OSE

28 : Aumônerie générale / divers (non classé, dont les rapports au consistoire central sur l'activité de l'Aumônerie, une « statistique des israélites » en juillet 1942 et un rapport sur l'action sociale des œuvres pour 1940

29 : id. / divers (dont « le silence complice du crime, juin 1942 », la liste des centres du service du contrôle social des étrangers, quelques rapports sur l'Aumônerie générale

40 : Assistance / CAR et FSJF

41 : id. / ORT, Joint, OSE...

47 : UGIF / divers (dont les rapports sur les rafles de Marseille de janvier et avril 1943)

48 : id. / divers (dont des courriers de l'UGIF zone Nord, le journal *L'Information juive*)

Amicale des anciens de Châteaubriant, Voves, Eysses

Photographies

Bibliothèque marxiste de Paris

Archives Johanny Berlioz

boîte 10 : Correspondance 1939-1944 ; journal d'incarcération de la Santé à Alger ; cahier de Maison-Carrée (21 avril 1941 au 3 juin 1942)

Archives Auguste Touchard

cahier n°2 : Journal de route de Touchard Auguste, député de Paris, du 7 octobre 1939 au 5 février 1943

Centre de documentation juive contemporaine (Paris)

Fonds Gilbert Lesage (archives d'Henri Maux) DCXCV

/106 : Historique des formations de travailleurs étrangers

Notes et rapports du Service social des étrangers

Archives de l'UGIF (microfilms provenant du Yivo Institute for Jewish Research, New York)

Bobine 2/vues 956 et suiv. : Correspondance de l'UGIF, dont les demandes des familles et les réponses sur le sort de tel ou tel interné et des comptes rendus de rencontres avec les instances allemandes.

3/625 et suiv., 4/733 et suiv., 5/113 et suiv. : Correspondance générale du secrétariat général sur le sort des internés.

9, 11/1281 et suiv., 12, 13 et 14 : Section 10 de l'UGIF zone nord (aide aux internés)

15 : Section 11 de l'UGIF zone occupée (bureau des lois), dont les interventions pour des internés.

17 : Bulletins de l'UGIF-zone occupée (n°1 vendredi 23 janvier 1942)

19/78 et suiv. : correspondance avec le directeur de la police française sur les libérations d'internés.

28/685 et suiv. : Enquêtes de la Croix-Rouge internationale

49/734 et suiv. : Correspondance entre l'UGIF et le Secours national

56/286 à 548 : Procès verbaux du conseil d'administration de l'UGIF zone sud (1^{ère} réunion : 4 mai 1942 ; dont des versions provisoires manuscrites comme le 10/7/42)

65/12 et suiv. : Rapports de la 1^{ère} direction, avril-octobre 1942 ; rapports mensuels du bureau de Marseille (dont la rafle du Vieux Port)

76/1076 et suiv. : Section 3 de la 5^e direction UGIF zone Sud (correspondance et documents divers concernant les internés, courrier du secrétaire général zone Sud)

77 et 78 : 6^e direction zone Sud, HICEM (dont les rapports d'activité en 77 et la correspondance avec les principaux camps en 78)

87/1188 et suiv. et 88 : Drancy (liens avec direction internée, listes dont le personnel travaillant à l'économat, les « entrées » matières et rapports des employés de l'UGIF dans le camp, courrier à des internés dans d'autres camps non parvenus)

89 : Drancy (statistiques 1941-1943, listes journalières des départs, dont le mouvement des effectifs à Drancy d'août 1941 à juillet 1942 en 526)

93/1 et suiv. : Journaux de camps (Austerlitz en particulier).

93/79 et suiv. : Rapports et correspondance sur les camps de Beaune-la-Rolande et Pithiviers, juin 1941-novembre 1942

93/326 et suiv. : Lettres aux internés de La Lande non distribuées

95/1106 à 1108 : Deux lettres d'otages avant leur exécution, 14 décembre 1941

95/1109-1110 : Liste de déportés ayant envoyé des cartes de Birkenau

95/1112 et 1113 : Lettre à Picard après la visite des Milles (non daté, avant les rafles)

96 : Documents rédigés par des internés de Drancy, trouvés dans le camp après les déportations (ex. : notes sur cours, photos).

Supplément : Livre comptable de l'UGIF zone Nord

CGQJ

CII : Arrestations et internements

CCXXXVI et suiv. : Arrestations et déportations

Archives de la Sipo-SD (« Gestapo France »)

VII : Otages

XXVa, b et c, XXVI, XLIX : Déportation des Juifs (dont les notes de Dannecker et de Röthke en XXV et XXVI, le rapport de Dannecker du 1^{er} juillet 1941 sur « La question juive en France et son traitement », la liste des Juifs internés à Compiègne, les directives d'Oberg sur la déportation des Juifs en XXVI)

CDXXXIV 13 et 14 : Liste alphabétique des membres de la Gestapo en France (copie des archives de Berlin ex. Coblenze)

Archives du Haut-commandement militaire (Oberkommando der Wehrmacht)

VIII, VIIIa, XLIII, XLV, XLVa : Sabotages, représailles, question des otages

Drancy

DLXII et DLXIII : Notes de service (camp allemand)

*Fonds photographiques sur l'internement***Musée de la résistance et de la déportation, Besançon**

Archives Joseph Weill (quelques rapports du comité de Nîmes)

Personnes privées**Archives Jacques Alibert**

Notes de Raphaël Alibert sur la guerre et l'après-guerre

Archives Claude Bloch

Journal d'Henri Jacob, « Mes souvenirs de Compiègne » 12 décembre 1941-11 avril 1942

Correspondance d'Henri Jacob, janvier-mars 1942

Archives Jean- Dubuc

Tapuscrit d'Albert-Mary Dubuc sur son itinéraire pendant la guerre avec photos et correspondances

Archives Jean Gabolde

Maurice Gabolde, *Contribution à l'histoire de l'État français (1939-1945)*, avec une préface datée de 1969-1970 (Barcelone)

Archives Serge Klarsfeld

Dossier d'instruction du procès des gendarmes de Drancy (environ 600 pages)

Archives Phliponeau

Série de photos réalisées par l'inspecteur Phliponeau entre 1939 et 1943

CENTRES D'ARCHIVES A L'ÉTRANGER**Bonn (Berlin), Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes***Inland II geheim*

vol. 81 : L'activité du SD et de l'Abwehr en France dont les rapports de Karl Oberg sur la collaboration des polices

vol. 187-189 : La « question juive » en France

vol. 361 à 370 : Rapports et documents divers sur la situation en France

Staatssekretär : Frankreich

21 volumes dont des notes d'Abetz et de Schleier sur la répression et les persécutions dans les tomes 4, 5, 9, 13 et 19.

Deutsche Botschaft Paris

Fonds de l'ambassade d'Allemagne à Paris dont :

1125 : La « question juive » (notes des Carl Theo Zeitschel ; l'organisation des rafles et des déportations de l'été 1942, lettres de Schleier sur septembre 1942)

2342 à 2345 : Étrangers internés en France et interventions en leur faveur

2467 : Courrier entre le MBF et l'Ambassade

2468 : L'installation et l'action du Chef suprême des SS et de la Police (HSSPF), Karl Oberg (1942-1944) (dont les rapports avec le Militärbefehlshaber, et la collaboration avec la police française)

2469 : Der Befehlshaber der Sipo-SD juin 42-juin 44

2477 : Emigrés ; camps juin 42-43

2479 : Rapports sur la situation politique en France et l'état de l'opinion

Inland II A/B 8326 Frankreich (Juden in Frankreich)

R 99225 et 99226 : Rapport de la mission Kundt sur Saint-Cyprien (1940) ; sur la possibilité pour les Juifs internés d'émigrer (Eichmann à Ribbentrop le 16 janvier 1941 ; etc.)

R 99417 : Sur la déportation des Juifs de zone non occupée (été 1942)

R 99418 : Sur la dénaturalisation.

R 127 697 : Rapports et témoignages d'internés allemands à l'été 1940 ; Rapports du CICR sur les camps d'internés civils britanniques et américains en France (Drancy, Saint-Denis, Vittel, Compiègne, Troyes).

R12 (66 à 73 en particulier) : Rapports de la mission Kundt dans les camps du sud de la France (été 1940).

Nachlass Schleier (procès Schleier, hors cote)

tome 9 sur les Juifs ; tome 17 avec de nombreux échanges avec le MBF et avec Dannecker.

Bundesarchiv-Aussenstelle Berlin-Zehlendorf (archives consultées à Coblenz, avant leur transfert à Berlin)

R70 France

II/13 : Organisation de la police française (octobre-novembre 1941) ; rapports entre le MBF et le HSSPF (mars-décembre 1942) ; l'attitude de la police française (19 août 1943) ; l'administration policière sous l'autorité du MBF 1940-1942 (rapport de 42 pages avec cartes) ; long rapport du 19 août 1943 (HSSPF) sur l'attitude de la police et de la gendarmerie françaises.

II/23, 31 et 32 : Mesures contre les Juifs (surtout en 23).

R73 Scientifiques allemands

14005 : Dossier individuel de R. Ritter

R83 Alsace et Lorraine

1. Expulsion des juifs et des Tsiganes (été 1940) ; le camp de Schirmeck
3. Rapports du Sipo-SD sur la situation en Alsace (dont la question des expulsions)

NS19 Persönlicher Stab Reichsführer SS

- C.5.4.4. Westeuropa

2278 : Rapports sur la France juin 1941 – septembre 1942

3402, 2638 et 2799 : Action sur le Vieux Port de Marseille en janvier

1929, 1943, 2532 : préparatifs du transfert de personnalités françaises en Allemagne ; réalisation janvier-avril 1943 et internement à Buchenwald

3481 : Rapport sur l'entourage de Bousquet, 5 octobre 1942 transmis au cabinet du Führer par Himmler (Schellenberg).

- KL

1920 : Transfert des Juifs et des communistes de France vers les camps (1942)

**Centre russe de conservation et de documentation en histoire contemporaine
CRCEDHC (Moscou)**

545/4/1a : Fonds sur les interbrigadistes internés / documents sur la vie dans les camps février 1939-mars 1943

545/4/1 à 70 : id. / bulletins, recueils, journaux, albums des diverses nationalités

545/5/273 à 283 : id. / documents photographiques

545/6/346 à 398 : id. / rapports sur les et des volontaires allemands.

545/6/469a : id. / correspondance des Italiens sur la vie dans les camps

545/6/2a, 4, 12, 13a, 13b, 20, 22 à 28 : documents du Centre sur les brigades dans les camps (« documents concernant le travail de direction politique et de parti des camps de concentration »), notes de Marty, correspondance avec le PC espagnol

495/73/94, 97, 105, 109, 113 : Fonds Dimitrov / directives, lettres, discussions avec Molotov sur le sauvetage des cadres

495/74/514 à 517, 519, 520, 526 à 530 : id. / PC français

495/74/223, 226, 229 : id. / PC espagnol, sur le transfert des interbrigadistes en URSS

495/74/230 : id. / PC espagnol, directives sur l'organisation du bureau du PCE en France (juin 1941)

495/10a/30 et 31 : Fonds du secrétariat Manouilsky / lettres, directives 2^e semestre 1939

495/10a/32 : id. / rapport de Fried sur la situation dans les camps français, mars-novembre 1939

495/10a/126 : id. / information sur la situation en France et dans les camps reçues de Jean-Richard Bloch et autres Français (janv.-juillet 1941)

495/10a/236 : id. / directives sur l'Espagne et sur les Brigades (juillet 1939)

495/10a/241 : id. / rapport de Codovilla (août 1939)

495/10a/246 : id. / rapport de Marty, Illitch, Gomez sur la situation des interbrigadistes dans les camps (mai 1939)

495/10a/317 : id. / lettre et notes de Pieck et d'Ulbricht sur le travail du PC allemand, sur la situation des immigrés politiques et sur les camps (février-décembre 1941)

517/1/1932 : Fonds Marty / rapport sur Le Vernet non daté (automne 1941 ?)

517/1/1920 : id. / informations diverses sur les camps (renseignements de Seniej), non daté

517/3/16, 27 à 30, 48 : id. / rapports et propositions de Marty sur la situation des interbrigadistes internés, et divers

Fondation Feltrinelli (Milan) / fonds Tasca

Resistenza francese (non coté) et Francia, 154

Série des rapports de la préfecture de police de Paris sur le PCF dans la Seine (dont les décisions d'internement semaine après semaine)

Quaderni Angelo Tasca (voir bibliographie pour l'édition)

Archives du Parti communiste espagnol (Madrid)

Série de documents non cotées sur les camps d'internements dont le plan d'aide de l'IC à l'Espagne républicaine (Sobre la question de los refugiados espanoles y de los combatientes de las Brigadas internacionales, juin 1939), le bilan de la propagande envoyée dans les camps (resumen total de la literatura enviada a los campos y refugios, février-juin 1939), des statistiques sur le nombre d'internés (man. juin ou juillet 1939, longue étude préparatoire au congrès international de juillet 1939, 30p), le bilan sur les oppositions politiques au sein de l'émigration au printemps 1940 (la situacion de los refugiados en Francia, 15p)

BIBLIOGRAPHIE

1. RECUEIL DE DOCUMENTS ET INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik, ADAP : 1918-1945 série D : 1937-1941 (13 vol.), 1951-1970, série E : 1941-1945 (8 vol.), 1969-1979, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.

Archives départementales des Alpes de Haute-Provence, *Sources de l'histoire juive pendant la Seconde Guerre mondiale*, Digne, 1989.

Archives of the Holocaust. An International Collection of Selected Documents, Vol. 2 - part 2/1940- 1945 : American Friends Service Committee, Philadelphia, Jack Sutters ed., New-York & London, Garland Publishing, 1990.

Archives of the Holocaust. Vol. 5 : Columbia University Library, New York, (idem) Karen J. Greenberg ed., New-York & London, Garland Publishing, 1990 (en particulier : *The Varian Fry Papers*).

Archives of the Holocaust. Vol. 10 part 2 : American Jewish Joint Distribution Committee, New York, (idem), Sybil Milton & Frederick D. Bogin eds., New-York & London, Garland Publishing, 1995.

Archives secrètes de la Wilhelmstrasse, traduction partielle de ADAP, 9 vol., Paris, Plon, 1950-1961.

AYÇOBERRY, Pierre, *La Question nazie. Essai sur les interprétations du national-socialisme (1922-1975)*, Paris, Seuil, 1979.

BARGETON, René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870 – mai 1982*, Paris, Imprimerie nationale, 1994.

BASTIER, Jean, *Introduction à une historiographie des institutions policières françaises*, Toulouse, CERP/IEP, 1989.

BAUER, Yehuda, *The Holocaust in Historical Perspective*, Seattle, 1973.

BLANC, Brigitte, ROUSSO, Henry et DE TOURTIER-BONAZZI, Chantal, *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France, 1939-1945*, Paris, Archives nationales, 1994.

BRISSET, Monique et PIERRE, Eric, « Bibliographie générale », in *Les maisons de correction 1830-1945 (H. Gaillac)*, Paris, Cujas, 2^e éd., 1991.

COMMISSION CONSULTATIVE DES DOMMAGES ET REPARATIONS, *Dommmages subis par la France et l'Union française du fait de la guerre et de l'occupation ennemie (1939-1945)*, 9 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1947-1950.

COUTAU-BEGARIE, Hervé et HUAN, Claude, *Lettres et notes de l'Amiral Darlan*, Paris, Economica/mémorial de Caen, 1992.

DE FELICE, Renzo, *Il fascismo. Le interpretazioni dei contemporanei e degli storici*, Bari, Laterza, 1970.

Documents on German Foreign Policy, traduction partielle de ADAP, 1918-1945 série C (6 vol.) 1957-1983 et série D (13 vol.) 1949-1964, Londres, HMSO.

FARCY, Jean-Claude, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*, Paris, CNRS-Editions, 1992.

—, *Deux siècles d'histoire de la justice (1789-1989). Eléments de bibliographie*, université Paris X-Nanterre, Centre d'histoire de la France contemporaine, 2 vol., 1992.

FARCY, Jean-Claude et ROUSSO, Henry, Justice, répression et persécution en France (fin des années 1930-début des années 1950). Essai bibliographique, *Cahiers de l'IHTP*, série « Justice », n°24, juin 1993.

GILBERT, Martin, *Atlas de la Shoah*, traduit de l'anglais par Joël Kotek, Paris, éditions de l'Aube, 1992, p. 141 (édition anglaise 1982 puis 1988).

Gurs. Ein Internierungslager in Südf frankreich 1939-1943, exposition Sammlung Elsbeth Kasser, 1989-1993.

HERACLES, Philippe dir., *La Loi nazie en France*, Paris, Guy Authier, 1974 (traduction d'une grande partie du VOBIF).

HORAN, Georges, *Drancy*, Paris, Pouzet éditeurs, non daté (1947) (recueil de dessins).

HUSSER, Beate, *Recensement des archives allemandes concernant le système concentrationnaire nazi entre 1933 et 1945*, Paris, Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 1996.

Journal officiel de l'Etat français, 1940-1944.

Journal officiel de la République française. Recueil des ordonnances et décrets d'intérêt général (juin 1943-juin 1944), Alger, Imprimerie officielle, 1944.

KERSHAW, Ian, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris, Gallimard, 1997.

KLARSFELD, Serge, *Recueil de 2000 documents des dossiers des autorités allemandes concernant les persécutions de la population juive en France*, 11 vol., Paris, chez l'auteur, 1978.

—, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, Klarsfeld, 1978 [additifs 1 à 4, 1978 à 1982].

—, *Recueil de documents concernant la résistance des autorités italiennes en France*, Paris, Klarsfeld, 1979.

—, *Contribution documentaire à la connaissance du sort des enfants juifs internés dans les camps du Loiret en juillet-août 1942*, Paris, éditions FFDJF, 1990.

—, *Le Mémorial des Enfants juifs déportés de France*, Paris, FFDJF et Beate Klarsfeld Foundation, 1995.

- KLARSFELD, Serge et alii, *Le Temps des rafles*, catalogue de l'exposition, Paris, Mairie de Paris/CDJC, 1992.
- KULKA, Otto Dov, « Major Trends and Tendencies in German Historiography on Nationalism and the 'Jewish Question' (1924-1984) », *Leo Baeck Institute Year Book* 30, 1985.
- KREISSLER, Françoise, « Orientation bibliographique. Réfugiés et immigrés d'Europe centrale dans le mouvement antifasciste et la Résistance en France (1933-1945) », *Bulletin de l'IHTP*, n°24, juin 1986, pp. 19-45.
- LINGNER, Max, *Gurs Bericht und Aufruf. Zeichnungen aus einem französischen Internierungslager 1941*, Berlin (Ost-), Dietz Verlag, 1982.
- Liste alphabétique de personnes en majorité israélites demeurant en Belgique jusqu'au 10 mai 1940, puis internées, évacuées, déportées de France* Bruxelles, Ministère de la Santé publique et de la famille, 1990.
- LUBETZKI, J., *La Condition des Juifs en France sous l'Occupation allemande 1940-1944*, Paris, éditions du Centre, CDJC, 1945.
- MAITRON, Jean et PENNETIER, Claude dir., *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, 1914-1939*, tomes 16 à 43, Paris, éditions Ouvrières, 1981-1993.
- MARRUS, Michael, *L'Holocauste dans l'Histoire*, Paris, Eshel, 1990 (édition originale 1987, rééd. Points Seuil).
- Ministère belge de la reconstruction, Dommages aux personnes, *Rapport définitif n°31 : camps de France*, Bruxelles, 4 tomes, 1951.
- Musée d'Etat d'Oswiecim et Centre documentaire des Sinti et Roma, Heidelberg, *Memorial Book. The Gypsies at Auschwitz-Birkenau*, München, KG Saur, 1993, 2 vol.
- PETAÏN, Philippe, *Discours aux Français 17 juin 1940-20 août 1944*, édition établie par Jean-Claude Barbas, Paris, Albin Michel, 1989.
- POIRMEUR, André, *Compiègne 1939-1945*, Compiègne, impr. Telliez, 1968.
- Recueil de documents des archives du Comité international de la Croix-Rouge sur le sort des juifs de France internés et déportés 1939-1945* Paris, The Beate Klarsfeld Foundation, 2 tomes, 1999.
- Recueil de documents publiés par le gouvernement français*, La Délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice, 5 vol., Paris, Imprimerie nationale, 1947-1959.
- RÏDER, Werner et STRAUSS, Herbert A., *International Biographical Dictionary of Central European Emigrés 1933-1945*, München, KG Saur, 1983.
- RUBIO, JAVIER « Bibliografía ponderada », in *Emigracion y exilio, op. cit.*, pp. 366-387.
- SALOMON, Jean-Claude, *Bibliographie historique des institutions policières françaises*, Toulouse, CERP, IEP, 1986, multigr.

SAUER, Paul, *Dokumente über die Verfolgung der jüdischen Bürger in Baden-Württemberg durch die nationalsozialistische Regierung*, Stuttgart, Kohlhammer, 1969.

State Museum of Auschwitz Birbenau & Documentary and Cultural Centre of German Sintis and Roms, Heidelberg, *Memorial Book. The Gypsies at Auschwitz-Birkenau*, München. London . New York . Paris, K. G. Saur, 1993.

Statut (le) des juifs en France, en Allemagne et en Italie. Textes et analyses des dispositions en vigueur. Les documents d'actualité commentés, Lyon, Express-Documents, 1941.

SZAJKOWSKI, Zosa, *Analytical Franco-Jewish Gazetter 1939-1945*, New York, S. Frydman, 1966.

Verordnungsblatt für die besetzten französischen Gebiete, VOBIF.

WEINMANN, Martin dir., *Das nationalsozialistische Lagersystem*, Frankfurt, Zweitausendeins, 1990 (catalogue d'Arolsen).

WILLARD, Germaine, BOURDERON, Roger et BADIA, Gilbert dir., *La Gestapo contre le Parti communiste. Rapports sur l'activité du PCF (décembre 1940-juin 1941)*, Paris, éditions Sociales/Messidor, 1984.

2. QUELQUES OUVRAGES ET ARTICLES JURIDIQUES CONTEMPORAINS

BAUDRY, Henri et AMBRE, Joannès, *La Condition publique et privée du Juif en France. Le Statut des Juifs*, Lyon, J. Desvigne, 1942.

BRACKERS D'HUGO, J., « La Répression des activités antinationales », *Gazette du Palais*, tome 2, Doctrine, 1944, pp. 40-43.

BRIZON, Georges, « La Main d'oeuvre étrangère en France », *Revue politique et parlementaire*, août 1935, pp. 255-269.

BROC, André, *La Qualité de juif, une notion juridique nouvelle*, thèse de droit, Paris, PUF, 1943.

CANNAT, Pierre, *La Réforme pénitentiaire*, Melun, Imprimerie administrative, 1949.

CARBONNIER, Jean, « Tribunal spécial. Constitution de partie civile » (Note sous tribunal spécial criminel de Bordeaux, 5 juillet 1941 et 13 mars 1942), *Dalloz, Jurisprudence*, 1942, pp. 145-146.

CHAUVEAU, Paul, « Deux grands-parents juifs. Non adhésion à une religion reconnue », Note sous jugement du tribunal de Rabat du 17 décembre 1941, *JCP, Jurisprudence*, 1942, n°1800.

—, « La Détermination de la qualité de juif », Note sous jugement du tribunal correctionnel de Toulouse du 22 décembre 1941, *Dalloz, Jurisprudence*, 1942, p. 53.

—, « Deux grands-parents juifs. Individu baptisé et circoncis. Défaut de preuve de sa non appartenance à une religion reconnue », Note sous jugement du tribunal de Rabat du 15 janvier 1942, *JCP, Jurisprudence*, 1942, n°1825.

CHESNAIS, Jean, *L'Evolution moderne de la justice politique en France*, thèse droit, Lyon, imp. du Paquet, 1943.

Collaboration. Codification des textes législatifs relatifs à une répression et à l'indignité nationale Recueil des lois usuelles, Paris, Haute Cour de Justice, 1945, pp. 285-296.

Crimes (Des) et délits contre la sûreté de l'Etat, la constitution et la paix publique, Paris, Carus, 1946.

DONNEDIEU DE VABRES, Henri, *Traité élémentaire de droit criminel et de législation pénale comparée*, Paris, Sirey, IV, 1937 et VIII, 1943 (2éd. 1947).

—, « Le Conflit de compétences territoriale et réelle, en cas d'occupation militaire et étrangère (Notes sous diverses décisions) », *Dalloz, Jurisprudence*, 1942, pp. 105-108.

DOUBLET, P.-H., *La Collaboration, l'épuration, la confiscation, les réparations aux victimes de l'Occupation. Exposé et commentaires suivis des principales ordonnances*, Paris, LGDJ, 1945.

DUMOULIN DU FRAISSE, G., *L'Avortement en droit pénal depuis le Code de la famille*, doctorat droit, Paris, Sirey, 1944.

DUVERGER, Maurice, « La Situation des fonctionnaires depuis la Révolution de 1940 », *Revue de Droit Public*, 1941, pp. 277-539.

FEDOU, Gaston, *L'Avortement, de sa répression et de sa prévention dans le Code de la famille et les lois postérieures*, thèse droit, Lyon ; Villeurbanne, imp. de Marquès, 1946.

GARÇON, Emile, *Code pénal annoté* (nouvelle édition refondue et mise à jour par Rousselet, Patin et Ancel), Paris, Sirey, t.1, 1952.

GILISSENT, J., « Étude sur la répression de l'incivisme », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1950-1951.

HAENNIG, Joseph, « L'Incidence de la loi de séparation des églises et de l'Etat sur la définition du métis juif », *Gazette du Palais*, tome 2, Doctrine, 1942, pp. 32-33.

—, « Quels moyens de preuve peuvent être fournis par le métis juif pour établir sa non-appartenance à la race juive », *Gazette du Palais*, t.1, Doctrine, 1943, pp. 31-32.

HEDAYATI, Mohamed Ali, *Les Mesures de sûreté et la réforme moderne du droit pénal*, thèse de droit, Genève, 1939.

HOMAD, Sultan Abdul-Wahab, *La Répression de la criminalité politique en droit comparé*, thèse droit, Paris, A. Pedone, 1943.

HUGUENEY, Louis, DONNEDIEU DE VABRES, Henri et ANCEL, Marc, *Etudes de science criminelle et de droit pénal comparé. Etudes doctrinales et chroniques sur l'activité législative et jurisprudentielle en matière de droit criminel*, Paris, Sirey, 1945.

JEZE, Gaston, « La Définition légale du juif au sens des incapacités légales », *RDP*, 1944, pp. 74-81.

JUGLART, Michel de, « Les Sanctions administratives dans la législation récente », *JCP*, Doctrine, 1942, n°283.

KNOERTZER, André, « Du Statut des juifs indigènes d'Algérie », *JCP*, Doctrine, 1942, n°265.

LADHARI, Noâ, *L'Evolution de la notion de délit politique*, thèse droit, Paris, 1950.

LATIVE, Joseph, *La Réforme de la relégation*, thèse droit, Paris, impr. M. Lavergne, 1943.

LIVIAN, Marcel, *Le Régime juridique des étrangers en France*, Paris, LGDJ, 1936.

MAGNOL, Joseph, *Science pénitentiaire. Cours de la faculté de droit de Toulouse*, Toulouse, Impr. F. Boisseau, 1943-1944, 1944-1945, 1945-1946.

MAGNOL, Joseph, « La Cour suprême de justice », *JCP*, Doctrine, 1941, n°181.

MESTRE, Achille, « Note sous l'arrêt Piron (Conseil d'Etat 1942) », *Sirey*, III, 1943, pp. 1-2.

MEYRAN, Raymond, *L'Internement administratif des individus dangereux pour la défense antionale et la sécurité publique*, thèse de droit, Paris, 1946.

NAST, Marcel, « Recensement. Défaut de déclaration. Délit. Qualité de juif. Preuve. Appréciation souveraine des juges du fond », (Note sous Crim. 14 janvier 1943), *JCP*, *Jurisprudence*, 1943, n°2156.

PANSIER, Jean-Marie, « De la compétence et de la procédure devant le Tribunal spécial (lois du 24 avril 1941 et du 3 août 1943) », *Répertoire Commaille*, 26e année, 1944, pp. 20-24.

PERREAU, E.-H., « Les Mesures complémentaires concernant le Statut des juifs », *JCP, Doctrine*, 1942, n°244.

—, « Le Nouveau statut des juifs en France », *JCP, Doctrine*, 1941, n°216.

—, « Deux grands parents juifs. Grand-mère naturelle catholique. Grand-père naturel inconnu » (Note sous jugement tribunal civil de Toulouse, 19 juin 1942), *JCP, Jurisprudence*, 1942, n°1931.

PINATEL, Jean, *Précis de science pénitentiaire. Législation pénitentiaire. Administration pénitentiaire. Problème de la criminalité juvénile*, Paris, Sirey, 1945.

—, *Traité élémentaire de science pénitentiaire et de défense sociale, législation pénitentiaire, administration pénitentiaire, régime pénitentiaire, problèmes de défense sociale*, Paris, Sirey, 1950.

ROMAN, Louis, *La Perte de la nationalité française à titre de déchéance*, doctorat droit, Aix-Marseille, Marseille, Impr. Lecomte, 1941.

ROTH, Henri, *L'Organisation de la police d'Etat en France*, thèse droit, Lyon, 1943, dactyl.

ROUILLEAULT, Armand, *La Suppression de la transportation en Guyane française et le projet de loi du 30 décembre 1939. Addendum : le décret-loi du 17 juin 1938*, thèse de droit, Lyon, impr. Grosjean-Fougerat, 1938.

ROUX, Annie, *Des Mesures de sûreté prises en France à l'égard des étrangers indésirables*, thèse de droit, Aix, 1944.

—, « L'Internement administratif et l'habeas corpus' », *Revue internationale de droit pénal*, 1946, pp. 79-86.

ROY, J.-E., *L'Avortement, fléau national, causes, conséquences, remèdes (étude historique, démographique, médicale et médico-légale, sociale, théologique, morale et juridique)*, thèse droit, Poitiers ; Paris, Jouve, 1943.

SAVATIER, René, « Action en déchéance de non-appartenance à la race juive. Compétence des tribunaux judiciaires » (Note sous jugement du tribunal civil de la Seine, 7 janvier 1944), *JCP, Jurisprudence*, 1944, n°2566.

SCHEIBER, Alfred, *Etude sur l'exécution de la peine des travaux forcés. Le décret-loi du 17 juin 1938. La loi du 6 juillet 1942 sur la relégation*, Annemasse, impr. du Bureau, 1943.

SEBE, Maurice, *La Police judiciaire dans la sûreté nationale*, thèse droit, Toulouse, 1945, dactyl.

SEIGNOLLE, Jean, « Evasion d'un interné administratif. Application de la loi du 10 août 1942. Personne favorisant l'évasion, complicité, négligence du gardien » (Note sous tribunal correctionnel de Pamiers, 23 octobre 1942), *JCP, Jurisprudence*, 1943, n°2102.

TETCHENG, Liao, *Le Régime des libertés en France pendant la guerre*, thèse de droit, Paris, Sirey, 1941.

THIRION, Maurice, *Des Détentions. Etude de la détention préventive et de quelques hypothèses de détention en dehors de tout procès pénal*, thèse de droit, Lyon, impr. Bosc frères, 1941.

VERDUN, Henri, « La Répression des infractions contre la sûreté extérieure de l'Etat d'après le décret du 29 juillet 1939 et les textes ultérieurs », *JCP, Doctrine*, 1940, n°171.

3. TEMOIGNAGES, JOURNAUX PRIVES ET MEMOIRES PUBLIES

ABELLIO, Georges Soulès, dit « Raymond », *Ma Dernière mémoire*, t.3 : *Sol invictus (1939-1947)*, Paris, Ramsay, 1980.

AIME, Denise, *Le Lois des errants*, Paris, Desclée de Brouwer, 1945 [Drancy 1943].

ALMENARA, Roc d', *Diari d'un refugiat catala*, Mexico, 1943.

Amicale des déportés, emprisonnés, internés politiques en Afrique-du-Nord, 1940-1944, *Album-Souvenir*, Paris, l'Amicale, 1970.

Amicale des résistants patriotes, emprisonnés à Eysses, *Eysses contre Vichy*, Paris, éditions Tiresias/Michel Reynaud, 1992.

ANTELME, Robert, *L'Espèce humaine*, Paris, Gallimard, 1947 (réédité en 1978).

ARNOLDSSEN, Gret, *Silence on tue !*, Paris, La Pensée universelle, 1981.

BAROT, Madeleine, « La Cimade et les camps d'internement de la zone Sud, 1940-1944 », in *Eglises et chrétiens dans la Deuxième Guerre mondiale*, Lyon, PUL, 1982, pp. 293-303.

BARTHELEMY, Joseph, *Ministre de la Justice, 1941-1943. Mémoires*, Paris, Pygmalion-G. Watelet, 1989 (1ère éd. 1948).

BAUER, Jean-Louis, « Souvenirs du camp de Jargeau », *Monde gitan*, n°77, 1990.

BAUMAN, Denise dir., *Une Famille comme les autres*, Paris, éditions Droit et Liberté, 1973 (rééd. Albin Michel, 1993).

BENEDITE, Daniel, *La Filière marseillaise ; un chemin vers la liberté sous l'Occupation*, Paris, éd. Clancier Guénaud, 1984.

BENN, *Carnet du camp de Beaune-la-Rolande*, Paris, éditions Galerie de Marignan, 1962.

BENOIST-MECHIN, Jacques, *De la défaite au désastre*, 2 t., Paris, Albin Michel, 1984-1985.

BERNARD, Jean-Jacques, *Le Camp de la mort lente (Compiègne 1941-1942)*, Paris, Albin-Michel, 1945.

BETTELHEIM, Bruno, *Survivre*, Paris, Robert Laffont, 1979.

- BIELINKY, Jacques, *Un Journaliste juif à Paris sous l'Occupation 1940-1942*, présenté et annoté par Renée Poznanski, Paris, Cerf, 1992.
- BLUM, Léon, *A l'échelle humaine*, Paris, 1955.
- BOEGNER, Marc, *Carnets*, Paris, Fayard, 1992.
- BOHNY-REITER, Friedl, *Journal De Rivesaltes, 1941-1942*, Genève, éd. Zoé, 1993.
- BOISSEL, Jean, *Souvenirs de mes prisons*, Paris, le Réveil du Peuple, 1942.
- BONTE, Florimond, *Le Chemin de l'honneur, de la Chambre des Députés de France au bagne d'Afrique*, Paris, éditions Sociales, 1970.
- BOUTHILLIER, Yves, *Le Drame de Vichy*, 2 t., Paris, Plon, 1950.
- BULAWKO, Henry, *Les Jeux de la mort et de l'espoir. Auschwitz Javorzno*, Paris, Encres-Recherches, 1980 (édition originale 1954).
- CALEF, Noël/Nissim, *Drancy 1941, camp de représailles*, édité et présenté par Serge Klarsfeld, Paris, FFDJF, 1991 (édition originale parue en Italie en 1946).
- CHRISTOPHE, Francine *Une Petite fille privilégiée. Une enfant dans le monde des camps 1942-1945*, Orléans, CERCIL, 1995.
- CHRISTOPHE, Marcelle, *Le Miracle de nos prisons*, Paris, Presses de la Cité, 1974 [Drancy, Bergen Belsen].
- COCTEAU, Jean, *Journal 1942-1945*, texte établi, présenté et annoté par Jean Touzot, Paris, Gallimard, 1989.
- CREMIEUX-DUNAND, Julie, *La Vie à Drancy, 1941-1944 ; récit documentaire*, Paris, Librairie Gedalge, 1945.
- DAHLEM, Franz, *Am Vorabend des zweiten Weltkrieges. Erinnerungen*, Berlin, Dietz, 1977.
- DALADIER, Edouard, *Journal de captivité*, présentation par J. Daladier, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- DEAT, Marcel, *Mémoires*, Paris, Denoël, 1989.
- DU MOULIN DE LABARTHETE, Henri, *Le Temps des illusions. Souvenirs, juillet 1940-avril 1942*, Paris, Le Cheval ailé, 1947.
- DUMERIL, Edmond, *Journal d'un honnête homme sous l'Occupation*, présenté et annoté par Jean Bourgeon, Haute Savoie, L'Albaron, 1990.
- FABRE LUCE, Alfred, *Double prison*, Paris, 1946.
- FERRER, Eulalio, *Derrière les barbelés. Journal des camps de concentration en France (1939)*, Limonest, L'interdisciplinaire, 1993.
- FEUCHTWANGER, Lion, *Le Diable en France*, Paris, 1987 (édition originale Rudolstadt, 1954).
- FITTKO, Lisa, *Le Chemin des Pyrénées*, Paris, Maren Sele, 1987.
- FLORIOT, René, *La Répression des faits de collaboration*, Paris, Gründ, 1945.
- FRAENKEL, Hans, « Les Déportations des juifs en zone non occupée », in *Zone d'ombres, op. cit.*, pp. 397-392.

- FREI, Bruno, *Die Männer von Vernet. Ein Tatsachenbericht*, Berlin, Deutscher Militärverlag, 1961.
- FRIEDLÄNDER, Saül, *Quand vient le souvenir...*, Paris, Seuil, 1978.
- FRY, Varian, *Surrender on demand*, New York, Random House, 1945 (réédition 1968).
- FUGAIN, Pierre, « Détenu à Fort Barraux », in *Fort Barraux 1940-1944. Camps et prison de la France de Vichy*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, 1998, pp. 51-60.
- GAMZON, Robert, *Les Eaux claires. Journal 1940-1944*, Paris, éditions des EIF, 1982.
- GARDO, Antonio, « Souvenirs d'antan » et « Entretien avec J.-Cl. Villegas », in *Plages d'exil, op. cit.*, pp. 224-227.
- GAREL, Georges, « Le Sort des enfants juifs pendant la guerre », *Le Monde juif*, n°89, 1978.
- GOLSKI, *Un Buchenwald français sous le règne du Maréchal*, Périgueux, Fanlac, 1945 [Algérie 1940-1944].
- GOMPEL, Roger, *Pour que tu n'oublies pas*, Paris, S. de la Lène, 1980 [Compiègne, Drancy].
- GOURFINKEL, Nina, *Aux prises avec mon temps, vol. 2 : L'Autre patrie*, Paris, 1953.
- GRENIER, Fernand, *Ceux de Châteaubriant*, Paris, éditions sociales, 1961.
- GUITRY, Sacha, *60 jours de prison*, Paris, l'Elan, 1949.
- HALDER, Generaloberst-, *Kriegstagebuch. Tägliche Aufzeichnungen des Chefs des Generalstabes des Heeres 1939-1942*, Stuttgart, Kohlhammer Verlag, 1963.
- HAUTVAL, Dr Adélaïde, *Médecine et crimes contre l'humanité*, Actes Sud, 1991 [camps du Loiret].
- HERAMA, Paul d', *Tournant dangereux. Mémoire d'un déporté politique en Afrique-du-Nord, 1940-1945*, La Rochelle, impr. Foucher et Cie, 1957.
- HERMANN-SAMUEL, Vivette, « Journal d'une internée volontaire », *Evidences*, n°14, 1950.
- HOEN, J., *De Compiègne à Buchenwald. Frontstalag 122 (un camp de concentration en France)*, Luxembourg, Bourg-Berger, sd.
- HOOVER INSTITUTION, *La Vie de la France sous l'Occupation, 1940-1944*, Paris, Plon, 1947, 3 volumes.
- HUBERT, Micheline, « Les Camps de Besançon et Vittel : Témoignages », *Le Monde juif*, n°137, 1990.
- ILIC, Liubomir, « Interbrigadistes dans les camps français », in *De l'Exil à la Résistance, op. cit.*, pp. 131-142.
- IZARD, Pierre, « Argelès-sur-Mer. L'exode espagnol », in *Plages d'exil, op. cit.*, pp. 213-218.

- JACOBSON, Louise, *Lettres de Fresnes et de Drancy*, présentées par S. Klarsfeld, Paris, FFDJF, 1988.
- JARBLUM, Marc, *La Dissolution de l'FSJF par l'UGIF*, Paris, Quand même, 1947.
- JOUHAUX, Augusta, *Prison pour hommes d'Etat (1943-1945)*, Paris, Denoël-Gonthier, 1973.
- JÜNGER, Ernst, *Premier journal parisien, Journal II, 1941-1943*, Paris, Christian Bourgeois, 1980.
- , *Second journal parisien, Journal III, 1943-1945*, Paris, Christian Bourgeois, 1980.
- KANTOROWICZ, Alfred, *Exil in Frankreich. Merkwürdigkeiten*, Frankfurt, Fischer, 1986.
- KAPEL, René Samuel, *Un rabbin dans la tourmente*, Paris, CDJC, 1985.
- , « J'étais l'aumônier des camps du sud-ouest de la France. Août 1940-décembre 1942 », *Le Monde juif*, n°87-88, 1977.
- KAPLAN, Jacob, *Les Temps d'épreuve*, Paris, éditions de Minuit, 1952.
- , « French Jewry under the Occupation », *American Jewish Yearbook*, n°47, New York, 1945-46.
- KATZENELSON, Itzhak, *Vittel diary (22 mai 1943-16 sept. 1943)*, Kibbutz Lohamei Hagettaot, 1972.
- KOESTLER, Arthur, *La Lie de la terre*, Paris, Charlot, 1946 (édition originale 1941).
- KREHBIEL-DARMSTÄDTER, Maria, *Briefe aus Gurs und Limonest. 1940-1943*, Heidelberg, 1970.
- L'HUILLIER, G., « Reminiscences of the Gypsy Camp at Poitiers », *Journal of the Gypsy Lore Society*, XXVII, pp. 36-48.
- LAMBERT, Raymond-Raoul, *Carnet d'un témoin (1940-1943)*, établi, présenté et annoté par Richard I. Cohen, Paris, Fayard, 1985.
- LECORNU, Bernard, *Un Préfet sous l'occupation allemande*, Paris, France Empire, 1984.
- LHOTTE, Céline, *Et pendant six ans...*, Bloud et Gay, 1946 [Loiret].
- LOWRIE, Donald A., *The Hunted Children*, New York, W. W. Norton, 1963.
- LUBAC, père de, *Résistance chrétienne à l'antisémitisme. Souvenirs 1940-1944*, Paris, Fayard, 1988.
- LUDWIG, Max, *Das Tagebuch des Hans O. Dokumente und Berichte über die Deportation und den Untergang der Heidelberger Juden*, Heidelberg, Lambert Schneider, 1965.
- MALRAUX, Clara, *Et pourtant j'étais libre*, Paris, Grasset, 1976.
- MANEN, Henri, « Au Fond de l'abîme », in *Zone d'ombres, op. cit.*, pp. 353-376.
- MERLE D'AUBIGNE, Jeanne, MOUCHON, Violette, et FABRE, Emile *Les Clandestins de Dieu. CIMADE 1939-1944*, Paris, Fayard, 1968.

- MOINE, André dir., *La Déportation et la Résistance en Afrique-du-Nord 1939-1944, Témoignages*, Paris, éditions Sociales, 1972.
- MONTEL, Georges, KOHN, Georges, *Journal de Compiègne et de Drancy*, deux journaux présentés et annotés par Serge Klarsfeld, Paris, FFDJF, 1999.
- MONTSENY, Federica, *Pasion e muerte de los espanoles en Francia*, Toulouse, Ediciones Espoir, 1969 (1ère éd. 1951).
- MOULIN DE LABARTHETE, Henri du, *Le Temps des illusions*, Genève, A l'enseigne du cheval ailé, 1947.
- MOUSSINAC, Léon, *Le Radeau de la méduse. Journal d'un prisonnier politique (1940-1941)*, Paris, éditions Hier et aujourd'hui, 1945.
- MULLER, Annette, *La Petite fille du Vel' d'Hiv'*, Paris, Denoël, 1991.
- MUNOS CONGOST, José, *Por tierras de moros. El exilio espanol en el Magreb*, Mostoles, ed. Madre Tierra, 1989.
- NODOT, René, *Résistance non violente, 1940-1944. Mémoires*, dactyl., 1978.
- , *Les Enfants ne partiront pas ! Témoignages sur la déportation des Juifs à Lyon et dans sa région, 1942*, Lyon, Imprimerie nouvelle, 1970.
- PELLETIER, Eugène, *Traversée d'un époque*, Toulouse, imp. Espic, 1974.
- POLIAKOV, Léon, *L'Auberge des musiciens. Mémoires*, Paris, Mazarine, 1981.
- POMARET, Charles, *Le Dernier témoin : fin d'une guerre, fin d'une république*, Paris, Presses de la Cité, 1968.
- REINE, Charles, *Sous le signe de l'étoile*, New York, Brentano's, 1945 [Drancy, Beaune-la-Rolande]
- RIST, Charles, *Une Saison gâtée : journal de la guerre et de l'Occupation (1939-1945)*, texte établi et annoté par J.-N. Jeanneney, Paris, Fayard, 1983.
- SALZER, ISRAËL « Un Rapport sur le camp des Milles », in *Zone d'ombres, op. cit.*, pp. 393-400.
- SANZ, Michel Angel, *Luchando en tierras de Francia*, Madrid, Torre, 1981 (édition revue et corrigée de 1971).
- SCHILLER, Dieter, *Exil in Frankreich*, Frankfurt am Main, 1981.
- SCHINDLER-LEVINE, Laure, *L'Impossible au revoir. L'enfant de l'un des derniers « maillons de la chaîne » 1939-1945*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- SCHÖNBERG, Isaac *Lettres à Chana. Camp de Pithiviers, 16 mai 1941-24 juin 1942*, présenté et annoté par Serge Klarsfeld, Orléans, CERCIL, 1995.
- SEGHERS, Anna, *Transit*, Aix, Alinea, 1990 (édition originale 1942, Mexico).
- SEMARD, Yvette, *En souvenir de l'avenir : au jour le jour dans les camps de Vichy (1942-1944)*, Montreuil, l'Arbre verdoyant, 1991.
- SORIANO, Antonio, *Exodos : historia oral del exilio republicano en Francia (1939-1945)*, Barcelona, Critica, 1989.
- , « La Mémoire fertile », in *Plages d'exil, op. cit.*, pp. 219-223.

- STEPHANE, Roger, *Chaque homme est lié au monde. Carnets août 1939-août 1944*, Paris, Sagittaire, 1946.
- TEITGEN, Pierre-Henri, « Faites entrer le témoin suivant », 1940-1958. *De la Résistance à la Ve République*, Rennes, éditions Ouest-France, 1988.
- TEXIER, Marc, *Pour la France. Poitiers, cellule 29, Tours, cellule 5, camp d'internement de Rouillé, 1940-1944*, Poitiers, chez l'auteur, 1946.
- TOLLET, André, *Le Souterrain*, Paris, éditions Sociales, 1986.
- UJRE *Pithiviers, Beaune-la-Rolande. Album*, Paris, UJRE, 1948.
- VALIENTE, Manolo, *Arena y viento, romance del refugiado*, Perpignan, chez l'auteur, 1949.
- VALLABREGUES, José de, *Nos trois glorieuses : Saint-Sulpice-la-Pointe, la centrale d'Eysses, la citadelle de Sisteron*, Nîmes, C. Lacour, 1989.
- VERNIER, Claude, *Tendre exil. Souvenirs d'un réfugié antinazi en France*, Paris, Maspéro, 1983.
- VILLON, Pierre, *Résistant de la première heure*, Paris, éditions Sociales/Messidor, 1983.
- VIVES I CLAVE, Pere, *Cartes de concentració*, Barcelone, ed. 62, 1972.
- WARLIN, Andrée, *L'Impossible oublié*, Paris, La Pensée universelle, 1980 [Drancy].
- WELLERS, Georges, *L'Etoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, Paris, Fayard, 1973.
- WELLERS, Georges, *Un Juif sous Vichy*, Paris, Tiresias, 1991.
- WOLF, Friedrich, *Concentration camp Vernet. Two stories*, Moscou, The International Book, 1942.
- ZAY, Jean, *Souvenirs et solitude*, préface Pierre Mendès France, introduction d'Antoine Prost, Mons, Talus d'approche, 1985.

4. OUVRAGES SUR LA FRANCE

- ABELLAN, José Luis dir., *El Exilio español de 1939*, Madrid, Taurus, 1976.
- ABITBOL, Michel, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1983.
- Activité (L') des organisations juives en France sous l'occupation*, Paris, éditions du Centre, CDJC, 1947.
- ADLER, Jacques, *Face à la persécution*, Paris, Calmann-Lévy, 1986.

- AGERON, Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. II (1876-1954), Paris, PUF, 1979.
- ALEXIS-MONET, Laurette, *Les Miradors de Vichy*, Paris, Les Editions de Paris, 1994.
- AMAURY, Philippe, *Les Deux premières expériences d'un « Ministère de l'Information » en France*, Paris, LGDJ, 1969.
- AMSON, Anne, *Les Préfets régionaux sous le gouvernement de Vichy : la fonction et les hommes*, mémoire de maîtrise, université Paris XII, 1986.
- ANSKY, Michel, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, Paris, éditions du Centre, CDJC, 1950.
- AOUATE, Yves C., *Les Juifs d'Algérie pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945)*, thèse d'histoire, université de Nice, 1984.
- ARON, Robert, *Histoire de l'Épuration*, Paris, Fayard, 1969.
- AUB, Max, *Campo Francès*, Paris, Ruedo Iberico, 1965.
- AUGE, Thomas-Edward *Justice and Injustice. The French Collaboration Trials 1944-1949*, Ph. D., Université of Iowa, 1957.
- AZEMA, Jean-Pierre et BEDARIDA, François dir., avec la collab. de PESCHANSKI, D. et ROUSSO, H., *Le Régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992.
- AZEMA, Jean-Pierre, PROST, Antoine et RIOUX, Jean-Pierre dir., *Le Parti communiste français des années sombres*, Paris, Seuil, 1986.
- AZEMA, Jean-Pierre et BEDARIDA, François dir., *La France des années noires*, 2 tomes, Paris, éditions du Seuil, 1993.
- BACHELIER, Christian, *La SNCF sous l'occupation allemande 1940-1944*, 2 volumes + 2 vol. d'annexes (+résumé), IHTP/SNCF, 1996.
- BADIA, Gilbert et alii, *Les Bannis de Hitler. Accueil et lutte des exilés allemands en France 1933-1939*, Paris, EDI, 1985.
- BADIA, Gilbert dir., *Exilés en France. Souvenirs d'antifascistes allemands émigrés (1933-1945)*, Paris, EDI, 1985.
- BADIA, Gilbert et alii, *Les Barbelés de l'exil*, Grenoble, PIG, 1979.
- BADINTER, Robert, *La Prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992.
- BAILLY, Robert, *Occupation hitlérienne et résistance dans l'Yonne (et zones limitrophes)*, ANACR-Yonne, 1984 [camp de Vaudeurs, pp. 66-83].
- BANCAUD, Alain, *La Haute magistrature française entre politique et sacerdoce ou le culte des vertus moyennes*, Paris, LGDJ, 1993.
- BARTOSEK, Karel, GALLISSOT, René ET PESCHANSKI, Denis, *De l'Exil à la Résistance. Les réfugiés d'Europe centrale en France 1933-1945*, Paris, Arcantère/PUV, 1989.
- BARUCH, Marc-Olivier, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997.
- BEDARIDA, Renée, *Pierre Chaillet, témoin de la résistance spirituelle*, Paris, Fayard, 1988.

- , *Les Armes de l'esprit : Témoignage Chrétien 1941-1944*, Paris, éditions Ouvrières, 1977.
- , *Les Catholiques dans la guerre 1939-1945. Entre Vichy et la Résistance*, Paris, Hachette Littératures, 1998.
- BERLIERE, Jean-Marc, *L'Institution policière en France sous la IIIe République*, doctorat d'Histoire, université Dijon, 1991.
- , *Le Monde des polices en France XIXe-XXe siècles*, Bruxelles, Complexe, 1996.
- BERLIERE, Jean-Marc et PESCHANSKI, Denis, *La Police française (1930-1950). Entre bouleversements et permanences*, Paris, La Documentation française/IHESI, 2000.
- BERNARD, François, *Historique du camp d'internement de nomades de Saliers, juin 1942-octobre 1944*, mémoire de maîtrise, université d'Aix-Marseille, 1982, dactyl.
- BERNAULT, FLORENCE, *Enfermement, prison et châtiments en Afrique. Du 19e siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999.
- BESSELES, Dominique, *L'Opinion publique dans la région toulousaine à travers les rapports des RG 1942-1944*, mémoire de maîtrise (directeur : P. Laborie), université Toulouse-Le Mirail, 1984.
- BETEILLE, Pierre et RIMBAUD, Christiane, *Le Procès de Riom*, Paris, Plon, 1973.
- BIDUSSA, David et PESCHANSKI, Denis dir., "La France de Vichy. Archives inédites d'Angelo Tasca", *Annali de la Fondation Feltrinelli*, Milan, Feltrinelli ed., 1996 (dont l'édition annotée du journal de Tasca 1940-1941).
- BILLIG, Joseph, *Le Gouvernement de l'Etat français et la question juive*, Paris, éditions du Centre, CDJC, sd.
- , *Le Commissariat général aux questions juives 1941-1944*, 3 t., Paris, éditions du Centre, CDJC, 1955-1960.
- BILLIG, Joseph, avec la coll. de KLARSFELD, Serge, *La Solution finale de la question juive : essai sur ses principes dans le IIIe Reich et en France sous l'Occupation*, Paris, CDJC, 1977.
- BLANCHARD, Jacques, *Le Camp de Douadic*, chez l'auteur, 1994.
- BONNET, Jean-Charles, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUL, 1976.
- BORRAS, José, *Histoire de Mauthausen : Les cinq années de déportation des républicains espagnols*, Châtillon-sous-Bagneux, 1989.
- BUTON, Philippe et GUILLON, Jean-Marie dir., *Les pouvoirs en France à la Libération*, Paris, Belin, 1994.
- CALET, Henri, *Les Murs de Fresnes*, Paris, Aux Editions des Quatre Vents, 1945.
- CAPELLE, Christophe, *La Destruction des Juifs de Seine-Inférieure*, mémoire de maîtrise, université de Rouen, 1991.
- CARASCO, Juan, *La Odisea de los Republicanos en Francia*, Barcelona, Nova Lletra, 1980.

- CARDON, Claudine, *Politique des otages et déportation à Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942 dit des "45 000"*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris 8, 1995.
- CARLIER, Christian, *L'Administration pénitentiaire et son personnel dans la France de l'entre-deux-guerres*, Paris, ministère de la Justice (service des études de l'Administration pénitentiaire), n°9, 1989.
- CARON, Vicki, *The UGIF. The Failure of the Nazis to establish a Judenrat*, Center for Jewish Studies, Working Papers, University of Columbia, 1977.
- CARON, Vicki, *Uneasy asylum : France and the Jewish refugee crisis, 1933-1942*, Stanford, Stanford University Press, 1999.
- CARROT, Georges, *Le Maintien de l'Ordre en France, vol. II 1830-1968*, Toulouse, Presses de l'IEP/CERP, 1984.
- CARROT, Georges, *Le Maintien de l'ordre en France au XXe siècle*, Paris, éditions Veyrier, 1990.
- CHARAUDEAU, Anne, *Exils espagnols en Algérie (1936-1946)*, mémoire de DEA EHESS (dir. : Bernard Vincent), 1991.
- , *Réfugiés politiques espagnols du gouvernement français 1939-1943 : le cas des réfugiés en Afrique du Nord*, mémoire de maîtrise, EHESS (dir. : Bernard Vincent), 1990.
- CHATAIN, Jean, *Pitchipoï via Drancy*, Messidor, 1991.
- COHEN, Monique dir., *Les Juifs sous le regard de l'autre*, Toulouse, PUTLM/Vent Terral, 1988.
- COHEN, Monique et MALO, Eric, *Les Camps d'internement du midi de la France 1939-1944*, Toulouse, Bibliothèque municipale, 1990 (catalogue d'exposition).
- , *Les Camps du sud-ouest (exclusion, internement et déportation)*, Toulouse, Privat, 1994.
- COHEN, Richard Y., *The Burden of conscience. French Jewry's response to the Holocaust*, Bloomington, Indiana University Press, 1987.
- COINTET-LABROUSSE, Michèle, *Le Conseil national de Vichy. Vie politique et réforme de l'Etat en régime autoritaire (1940-1944)*, 3 t., doctorat, université de Paris X, 1984, dactyl.
- CONAN, Eric, *Sans oublier les enfants : les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande, 19 juillet-16 septembre 1942*, Paris, Grasset, 1991.
- CONSTANTE, Mariano, *Les Années rouges, de Guernica à Mauthausen*, Paris, Mercure de France, 1971.
- COTTEZ, Jean-François, *L'Organisation de la préfecture de Police*, thèse de droit, Paris, 1944, dactyl.
- COURTOIS, Stéphane, *Le PCF dans la guerre*, Paris, Ramsay, 1980.
- COURTOIS, Stéphane et RAYSKI, Adam dir., avec la collaboration de BURRIN, Philippe, LEVY, Claude, PESCHANSKI, Denis et POZNANSKI, Renée, *Qui savait quoi ? L'extermination des Juifs 1941-1945*, Paris, La Découverte, 1987.

- COURTOIS, Stéphane, PESCHANSKI, Denis et RAYSKI, Adam, *Le Sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989.
- COUTAU-BEGARIE, Hervé et HUAN, Claude, *Darlan*, Paris, Fayard, 1989.
- CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, *Les Français de l'an 40*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1990.
- CUESTA-BUSTILLO, Josefina y BERMEJO, Benito eds. *Emigracion y exilio. Espanoles en Francia 1936-1946*, Madrid, Eudema, 1996 (actes du colloque de Salamanque, 1991).
- CURAPP, *Droit et politique*, Paris, PUF, 1993.
- DANAN, Yves-Maxime, *La Vie politique à Alger de 1940 à 1944*, Paris, LGDJ, 1963.
- DARVILLE, Jacques et WICHENE, Simon, *Drancy la juive ou la deuxième inquisition*, Cachan, impr. Breger frères, 1946.
- DEBONNO, Emmanuel, *Persécution et défenseurs des Juifs à travers la presse collaborationniste*, mémoire de maîtrise, Paris 1, (dir.: A. Prost et L. Le Van), 1993.
- DEJONGHE, Etienne dir., *L'Occupation en France et en Belgique : 1940-1944*, colloque de Lille 1985, *Revue du Nord*, 2 vol., 1987 et 1988.
- DELARUE, Jacques, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962.
- DELPARD, Raphaël, *Les Enfants cachés*, J.-Cl. Lattès, 1993.
- DELPECH, François, *Sur les Juifs. Etudes d'histoire contemporaine*, Lyon, PUL, 1983.
- DELPERRIE DE BAYAC, Jacques, *Histoire de la Milice*, Paris, Fayard, 1969.
- DESMAREST, Jacques, *La Politique de la main d'oeuvre en France*, Paris, PUF, 1946.
- DIAMANT, David, *Le Billet vert : la vie et la résistance à Pithiviers et Beaune-la-Rolande, camps pour juifs, camps pour chrétiens, camps pour patriotes*, Paris, éditions du Renouveau, 1977.
- , *Combattants juifs de la République espagnole 1936-1939*, Paris, éditions du Renouveau, 1979.
- , *Par-delà les Barbelés*, Paris, chez l'auteur, 1986.
- DOLLO, Arlette, *Historique du camp des nomades de Rennes 1939-1945*, Rennes, mémoire IUT, 1986.
- DONET-VINCENT, Danielle, *La Fin du bagne (1923-1953)*, Rennes, éditions Ouest-France, 1992.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, *L'Exil des républicains espagnols en France de la guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève et TEMIME, Emile, *Les Camps sur la plage. Un exil espagnol*, Paris, Éditions Autrement, HS n°88, mai 1995.
- DRIEU LA ROCHELLE, Pierre, *Fragments de mémoires 1940-1941*, Paris, Gallimard, 1982 (préface de Robert O. Paxton).
- DUQUESNE, Jacques, *Les Catholiques français sous l'Occupation*, Paris, Grasset, 1966.

- DURAND, Yves, *La Captivité : histoire des prisonniers de guerre français 1939-1945*, Paris, Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre, 1980.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *L'Abîme 1939-1945*, Paris, Imprimerie nationale, 1982.
- , *La Décadence 1932-1939*, Paris, Imprimerie nationale, 1981.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste e SERRA, Enrico dir., *Italia e Francia 1939-1945*, t. 1, Milano, Franco Angeli, 1984.
- EGGERS, Christian, *La Commission Kundt. Une commission de contrôle allemande dans les camps d'internement français*, mémoire de maîtrise, Aix, direction : J. Grandjonc, 1986.
- , *Les Fonds de lettres de la Commission des camps : archives départementales des Alpes-Haute-Provence. Informatisation des résultats du dépouillement*, mémoire de DEA, université Aix-Marseille, 1989, 5 vol., dactyl.
- , *Im Vorzimmer zu Auschwitz. Juden aus Deutschland und Mitteleuropa in französischen Internierungslagern 1940-1942*, Freie Universität Berlin, 1992.
- Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale. La France*, Lyon, PUL, 1982.
- Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale. La région Rhône-Alpes*, Lyon, PUL, 1978.
- EPELBAUM, Didier, Aloïs Brünner. *La haine irréductible*, Paris, Calmann-Lévy, 1990.
- EYCHENNE, Emilienne, *Les Portes de la liberté. Le franchissement de la frontière espagnole dans les Pyrénées orientales*, Toulouse, Privat, 1985.
- FABIAN, Ruth et COULMAS, Corinna, *Die Deutsche Emigration un Frankreich nach 1933*, Munich, KG Saur, 1978.
- FABRE, Frédéric, *La Répression de la Résistance par les autorités de Vichy en « zone rattachée »*, doctorat en histoire du droit, université Lille II, 1989, dactyl.
- FARCY, Jean-Claude, *Les Camps de concentration français de la Première Guerre mondiale (1914-1920)*, Paris, Anthropos, 1995.
- FAUGERON, Claude et ROBERT, Philippe, *La Justice et son public : les représentations sociales du système pénal*, Paris, Masson, 1978.
- FAULET, Pierre, *Le Camp de Noé de novembre 1942 à sa dissolution*, mémoire de maîtrise (dir : J. Estèbe), université Toulouse-Le Mirail, 1985.
- Fils du vent et barbelés L'Oribus*, n°29, avril 1989, Laval.
- FONTAINE, André, *Le Camp d'étrangers des Milles 1939-1943*, Aix, Edisud, 1989.
- Fort Barraux 1940-1944. Camps et prisons de la France de Vichy*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, 1998.
- FOUILLOUX, Etienne, *Les Chrétiens français entre crise et libération 1937-1947*, Paris, éditions du Seuil, 1997 (recueil d'articles).
- FROMENT, PASCAL René Bousquet, Paris, Stock, 1994.
- GAILLAC, Henri, *Les maisons de correction 1830-1945*, Paris, Cujas, 2e éd., 1991.

- GERNOUX, Alfred, *Châteaubriant et ses martyrs*, Nantes, Ouest, 1991 (édition originale 1946).
- GILZMER, Mechthild, *Fraueninternierungslager in Südfrankreich. Rieucros und Brens 139-1944*, Berlin, Orlanda-Frauenverlag, 1994 (trad. fr. sous le titre *Camps de femmes. Chroniques d'internées. Rieucros et Brens 1939-1944*, Paris, Éditions Autrement, 2000, collection « Mémoires »).
- GIRAUDIER, Vincent, MAURAN, Hervé, SAUVAGEON, Jean et SERRE, Robert *Des Indésirables. Les camps d'internement et de travail dans l'Ardèche et la Drôme durant la Seconde Guerre mondiale*, Valence, éditions Peuple libre & Notre temps, 1999.
- GORDON, Bertram, *Collaborationism in France during the Second World War*, Cornell University Press, 1980.
- GRANDJONC, Jacques dir., *Les Camps en Provence. Exil, internement, déportation 1933-1944*, n° spécial d'Ex, Aix, Alinea, 1984.
- GRANDJONC, Jacques et GRUNDTNER, Theresa dir., *Zone d'ombres 1933-1944. Exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le sud-est de la France*, Aix, Alinea, 1990.
- GRANDO, René, QUERALT, Jacques et FEBRES, Xavier, *Vous avez la mémoire courte : 1939, 500.000 républicains espagnols venus du sud, indésirables en Roussillon*, Marcevol, éditions du Chiendent, 1981.
- , *Camps du mépris : des chemins de l'exil à ceux de la Résistance (1939-1945) : 500.000 républicains venus du sud « indésirables » en France*, Perpignan, Libres del Trabucaire, 1991.
- GROS, Dominique dir., *Le Droit antisémite de Vichy*, numéro spécial du *Genre humain*, Paris, éditions du Seuil, 1996 (actes du colloque tenu à Dijon les 19 et 20 décembre 1994).
- GRYNBERG, Anne, *Les Camps de la honte*, Paris, La Découverte, 1991.
- , *Les Internés juifs des camps du sud de la France 1939-1942. Assistance, solidarité, sauvetage*, doctorat, Université Paris I, direction : G. Pédroncini, dactyl., 3 t., 1989.
- GUILLON, Jean-Marie, *La Résistance dans le Var. Essai d'histoire politique*, doctorat d'histoire, université d'Aix-Marseille, 1989.
- GUINDON, Jeanpierre, *Les Emigrés allemands et autrichiens dans le Var 1933-1945*, doctorat, Aix, 1990, direction : Jacques Grandjonc, dactyl.
- HAFT, Cynthia, *The Bargain and the Bridle*, Chicago, Dialog Press, 1983 [UGIF].
- HAMELIN, France, *Femmes dans la nuit : l'internement à la Petite Roquette et au camp des Tourelles (1939-1944)*, Paris, Renaudot et Cie, 1988.
- HEINE, Harmut, *La Oposicion politica al franquismo. De 1939 a 1952*, Barcelone, 1983.
- HERBERT, Ulrich, *Best, eine biographische Studie über Radikalismus, Weltanschauung und Vernunft*, Bonn, Dietz, 1996.

- HINZE, Sybille, *Antifaschisten im Camp Le Vernet : Abriss der Geschichte des Konzentrationslagers Le Vernet 1939 bis 1944*, Berlin, Militärverlag der DDR, 1988.
- HUSSER, Beate, *Les Autorités allemandes d'occupation en France à travers les archives allemandes. Aspects de la répression et de la persécution (1940-1944)*, mémoire de maîtrise d'études franco-allemandes (dir. : H. Schulte), juin 1997.
- HYMAN, Paula, *From Dreyfus to Vichy : The Remaking of French Jewry 1906-1939*, New York, Columbia University Press, 1979 (trad. fr. Fayard, 1986).
- JÄCKEL, Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, Fayard, 1968.
- JACQUES, André, *Madeleine Barrot*, Paris, Cerf, 1989.
- JOUTARD, Philippe, POUJOL, Jacques et CABANEL, Patrick, *Cévennes terre de refuge 1940-1944*, Montpellier, Club cévenol, 1987.
- KASPI, André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Seuil, 1991.
- KASPI, André, KRIEGEL, Annie et WIEVIORKA, Annette dir., *Les Juifs de France dans la Seconde Guerre mondiale*, n° spécial, *Pardès*, 16, 1992.
- KASTEN, Bernd, "Gute Franzosen". *Die französische Polizei und die deutsche Besatzungsmacht im besetzten Frankreich, 1940-1944*, Sigmaringen, Thorbecke, 1993.
- KLARSFELD, André dir., *Il y a cinquante ans : le Statut des Juifs de Vichy*, Paris, CDJC, 1991.
- KLARSFELD, Serge, *Le Livre des otages*, Paris, EFR, 1979.
- , *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la Solution finale de la question juive en France*, 2 t., Paris, Fayard, 1983-1985.
- , *La Déportation des Juifs de Bordeaux et l'affaire Papon*, Paris, FFDJF, 1987.
- , *1941. Les Juifs en France. Préludes à la solution finale*, Paris, FFDJF, 1991.
- , *La Liquidation des centres d'enfants de l'UGIF par Aloïs Brünner en juillet 1944*, Paris, FFDJF, 1991.
- , *Les Transports de Juifs de la région de Marseille vers Compiègne et Drancy*, Paris, FFDJF, 1992.
- , *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944*, Paris, FFDJF et The Beate Klarsfeld Foundation, 1993.
- KRAUSNICK, Michael, *Départ Karlsruhe 16/05/1940. La déportation des Roms et Karlsruhe, un chapitre refoulé de l'histoire de notre ville*, Karlsruhe, Verband der Sinti und Roma.
- LA MARTINIÈRE, Joseph de, *Les NN, le décret, la procédure Nacht und Nebel*, Paris, FNDIRP, 1989.
- LABORIE, Pierre, *Résistants, vichyssois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Toulouse, éditions du CNRS, 1980
- , *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, éditions du Seuil, 1990.

- LABORIE, Pierre et GUILLON, Jean-Marie dir., *La Résistance et les Français. Histoire et mémoires. Le midi de la France*, pré-actes, université de Toulouse-Le Mirail, 16-18 décembre 1993 (édité en 1995 chez Privat).
- LAGARDE, Eric, *L'organisation et l'accueil des réfugiés républicains espagnols dans le département de l'Aude*, mémoire de maîtrise, université de Toulouse, 1984, dactyl.
- LAHARIE, Claude, *Le Camp de Gurs 1939-1945. Un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, Infocompo, 1985.
- LAJOURNADE, Julien, *Le Courrier dans les camps de concentration : système et rôle politique (1933-1945)*, Paris, éditions l'Image document, 1989.
- LALOUM, Jean, *Les Juifs dans la banlieue parisienne des années 20 années 50*, Paris, CNRS-Editions, 1998.
- LAURENS, André, *Une Police politique sous l'Occupation : la Milice française en Ariège 1942-1944*, Foix, CRDP, 1982.
- LAZARE, Lucien, *L'Abbé Glasberg*, Paris, Cerf, 1990.
- LEVY, CLaude et TILLARD, André, *La Grande rafle du Vel d'Hiv*, Paris, Robert Laffont, 1967.
- LIVIAN, Marcel, *Le Parti socialiste et l'immigration. Le gouvernement Blum, la main d'oeuvre immigrée et les réfugiés politiques*, Paris, Anthropos, 1982.
- LONGUECHAUD, Henri, « Conformément à l'ordre de nos chefs » ..., Paris, Plon, 1985.
- LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis, *La Police. Approche sociolo-politique*, Paris, Montchrestien, 1993.
- LUIRARD, Monique, *La Région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, St Etienne, Centre d'études foréziennes, 1980.
- LUIRARD, Monique dir., *Répression. Camps d'internement en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Aspects du phénomène concentrationnaire*, Saint-Etienne, Centre d'Histoire régionale de l'Université, 1983.
- MALO, Eric, *Le Camp de Noé, des origines à 1942*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, dir., Jean Estèbe, 1985.
- MALO, Eric ET DEJEAN, Serge *Histoires de Noé*, Noé, Mag Editions, 1993.
- MARCOU, Jean, *Le Conseil d'Etat sous Vichy (1940-1944)*, doctorat de Droit, Université des Sciences sociales de Grenoble II, 1982.
- MARQUES, Pierre, *Les Enfants espagnols réfugiés en France (1936-1939)*, Paris, chez l'auteur, 1993.
- MARRUS, Michaël M., *Les Exclus. Les réfugiés européens au XXe siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1986.
- MARRUS, Michaël M. et PAXTON, Robert O., *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.
- MARTIN, Colette et DU POUGET, Marc, *Une Juridiction d'exception : le Tribunal d'Etat 1941-1944*, Lyon, Archives départementales du Rhône, 1981.

- MARTIN, Henri, *Gurs, bagne en France 1939-1944*, Montpellier, chez l'auteur, 1985.
- , *Le Camp de la misère à Bains-les-Bains (18-26 juin 1940)*, Epinal, Le Souvenir français, 1967.
- MASSON, Gérard, *L'Indépendance des magistrats vis-à-vis du pouvoir politique de 1870 à nos jours*, doctorat Droit, Paris II, 2 vol., 1975.
- MICHEL, Alain, *Les EIF en France pendant la Seconde Guerre mondiale 1939-1944*, Paris, éditions des EIF, 1984.
- MICHEL, Henri, *Le Procès de Riom*, Paris, Albin Michel, 1979.
- MILZA, Olivier, *Les Français devant l'immigration*, Bruxelles, Complexe, 1988.
- MILZA, Pierre et PESCHANSKI, Denis dir., *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, actes du colloque international, Paris, IHTP/CHEVS/CEDEI, 1991.
- , *Exils et migration. Italiens et Espagnols en France 1936-1946*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, Jean Mattéoli, *Groupe d'étude sur la spoliation dans les camps de province*, avril 2000 (partie rédigée par Serge Klarsfeld).
- Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, Jean Mattéoli, *Les Biens de internés des camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande*, avril 2000 (partie rédigée par Annette Wieviorka).
- MITTAG, Gabrielle, *Gurs*, Berlin, Argon, 1991.
- MOCH, Maurice et MICHEL, Alain, *L'Etoile et la francisque. Les institutions juives sous Vichy*, Paris, Cerf, 1990.
- MONNERAY, Henri, *La Persécution des Juifs en France et dans les autres pays de l'Ouest, représentée par la France à Nuremberg*, Paris, éditions du Centre, CDJC, 1947.
- NEIGERT, Marcel, *Internements et déportation en Moselle 1940-1945*, Metz, Publications du CRR de l'université de Metz, 1978.
- NOIRIEL, Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988.
- NOVICK, Peter, *L'Épuration française*, Paris, Balland, 1985.
- OBSCHERNITZKI, Doris, *Letzte Hoffnung-Ausreise. Die Ziegelei von Les Milles 1939-1942 vom Lager für unerwünschte Ausländer zum Deportationszentrum*, Teetz, Verlag Hentrich & Hentrich, 2000.
- OBST, Johannes, *Deportation und Schicksal der badisch-pfälzischen Juden 1940-1945*, Mannheim, Gesellschaft für christlich-jüdische Zusammenarbeit Rhein-Neckar, 1986.
- OPPETIT, Christian dir., *Marseille, Vichy et les Nazis*, Marseille, Amicale des Déportés d'Auschwitz, 1993.
- ORT, *L'ORT sous l'Occupation*, Genève, ORT, 1947.
- OSE, *L'OSE sous occupation allemande*, Genève, OSE, 1947.

- PALMIER, Jean-Michel, *Weimar en exil*, 2 t., Paris, Payot, 1988.
- PANICACCI, Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, Nice, CRDP, 2 vol., 1977.
- , *Les Juifs et la Question juive dans les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, Nice, Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1984.
- PAXTON, Robert O., *La France de Vichy*, Paris, Seuil, 1973 (1999).
- PEDRON, Pierre, *La Prison sous Vichy*, Paris, éditions Ouvrières, 1993.
- PEGUET, Jacques, *L'Accueil des réfugiés républicains espagnols dans les camps de 'concentration' de l'Aude et des Pyrénées-Orientales en 1939*, mémoire de maîtrise, université de Montpellier, 1985.
- PERRIN-BOISSON, Stéphane, *Conditions de vie des internés politiques à Fresnes entre 1940 et 1944*, mémoire de maîtrise, université Paris VII, 1992.
- PESCHANSKI, Denis, avec la coll. de HUBERT, Marie-Christine, et PHILIPPON, Emmanuel, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, Paris, CNRS-Editions, 1994.
- , *Vichy 1940-1944. Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997 (recueil d'articles).
- PESCHANSKI, Denis dir., *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, Annali della Fondazione Giangiacomo Feltrinelli*, Milan/Paris, Feltrinelli ed./Editions du CNRS, 1986.
- PESCHANSKI, Denis dir., avec BACHELIER Christian, BANCAUD, Alain, BONERANDI, Jean-Pierre, HANDOURTZEL, Rémi et ROUSSO, Henri, *Justice, répression et persécution en France de la fin des années 1930 au début des années 1950*, rapport final, conseil de la recherche (Ministère de la Justice) et IHTP, 1993, multig., 206 p.
- PETIT, Jacques-Guy dir., *La Prison, le bagne et l'histoire*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.
- PETIT, Jacques-Guy, CASTAN, Nicole, FAUGERON, Claude, PIERRE, Michel et ZYSBERG, André, *Histoire des galères, bagnes et prisons XIIIe-XXe siècles. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, Privat, 1991.
- PEZARD, Roselyne, *Récits et comptes rendus publiés sur le camp des Milles*, mémoire de maîtrise, université Aix-Marseille, 1981, dactyl.
- PIERRE, Michel, *La Terre de la grande punition. Histoire des bagnes de Guyane*, Paris, Ramsay, 1982.
- , *Le Dernier exil. Histoire des bagnes et des forçats*, Paris, Gallimard, 1989.
- PIKE, David Wingeate, *Vae Victis! Los republicanos espanoles refugiados en Francia 1939-1944*, Paris, 1969.
- , *Les Français et la Guerre d'Espagne 1936-1939*, Paris, PUF/Publications de la Sorbonne, 1975.
- , *Jours de gloire, jours de honte. Le Parti communiste espagnol en France de 1933 à 1950*, Paris, SEDES, 1983.
- POLIAKOV, Léon, *La Condition des Juifs en France sous l'occupation italienne*, Paris, éditions du Centre, CDJC, 1955.

- , *Le Bréviaire de la haine*, Paris, Calmann-Lévy, 1951.
- POLLAK, Michael, *L'Expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.
- PONS, Marie-Thérèse, *Le Camp de réfugiés espagnols d'Argelès en 1939*, mémoire de DEA, université Toulouse-le-Mirail, 1987.
- PONTY, Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.
- PORTAL, R., *Le Camp de Voves (1939-1947)*, Chartres, 1972.
- POUYSEGUR, LILIAN *Les Républicains espagnols dans le département de la Haute-Garonne (1939-1944)*, mémoire de maîtrise (dir. : Jean-Pierre Amalric et Pierre Laborie), univ. Toulouse-le-Mirail, 1993.
- POZNANSKI, Renée, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1997 (1ère éd. 1994).
- PRESSAC, Jean-Claude, *The Struthof Album*, Klarsfeld éd., 1985.
- PROST, Antoine, *Les Anciens combattants et la société française*, 3 t., Paris, Presses de la FNSP, 1977.
- RAFANEAU-BOJ, Marie-Claude, *Odyssée pour la liberté. Les camps de prisonniers espagnols 1939-1945*, Paris, Denoël, 1993 (mémoire de maîtrise 1989).
- RAJSFUS, Maurice, *Drancy. Un camp de concentration très ordinaire 1941-1944*, Paris, Mahya, 1991.
- RAYSKI, Adam, *Le Choix des Juifs sous Vichy. Entre soumission et résistance*, Paris, La Découverte, 1992.
- REMOND, René et BOURDIN, Janine dir., *Edouard Daladier, chef de gouvernement*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.
- , *La France et les Français en 1938-1939*, Paris, Presses de la FNSP, 1978.
- REMOND, René, rapport de la commission présidé par, *Le « Fichier juif »*, Paris, Plon, 1996.
- RIOUX, Jean-Pierre, AZEMA, Jean-Pierre et PROST, Antoine dir., *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant 1938-1941*, Paris, Presses de la FNSP, 1987.
- ROBLIN, Maurice, *Les Juifs de Paris. Démographie, économie, culture*, Paris, A.J. Picard, 1952.
- ROIG, Raymond, *Les Camps de contentration français du Roussillon 1939-1940*, mémoire de maîtrise, Université Paris VIII, 1975.
- ROLLAND, Denis, *Le Mexique et la France en crise (1939-1942). Aux origines d'un nouveau dialogue France-Amérique latine*, doctorat d'histoire, université Paris I, 1986.
- , *Vichy et la France libre au Mexique. Guerre, cultures et propagandes pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne/L'Harmattan, 1990.
- ROSENFELD, Etienne, *De Drancy à ces camps dont on ne parle pas*, Paris, L'Harmattan, 1990.

- ROSSIGNOL, Dominique, *Vichy et les francs-maçons. La liquidation des sociétés secrètes 1940-1944*, Paris, J.-Cl. Lattès, 1981.
- ROSSIGNON, René, *Un Camp d'internement en France, son fonctionnement, sa situation sanitaire*, Nancy, impr. Tollard, 1947.
- ROUGERON, Georges, *L'Épuration en Allier 1943-1945*, Montluçon, Typocentre, 1982.
- ROUSEAU, Michel, *Douai pendant la Seconde Guerre mondiale*, 3 vol., doctorat, Lille III, 1980.
- ROUSSO, Henry, *Le Syndrôme de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987.
- RUBIO, Javier, *La Emigracion espanola a Francia*, Barcelona, 1974.
- , *La Emigracion de la guerra civil de 1936-1939*, Madrid, 1977.
- RUTKOWSKI, Adam, *Drancy*, sd.
- RYAN, Donna F., *Vichy and the Jews : the Example of Marseille 1939-1944*, 2 vol., Ph. D., Georgetown University, 1984.
- SAGNES, Jean et CAUCANAS, Sylvie dir., *Les Français et la guerre d'Espagne*, actes du colloque de Perpignan, Perpignan, CREPF, 1990.
- SALVADORI, Sergio, *La Maison d'arrêt de Loos pendant la période de l'Occupation allemande de 1940 à 1944*, mémoire de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire, 1978.
- SCHOR, Ralph, *L'Opinion française et les étrangers en France 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- , *Mgr Rémond, un Evêque dans le siècle*, Nice, éditions Serre, 1984.
- SCHRAMM, Hanna et VORMEIER, Barbara, *Vivre à Gurs. Un camp de concentration français, 1940-1941*, Paris, Maspero, 1979 (édition allemande 1977).
- SCHWARZFUCHS, Simon, *Aux prises avec Vichy. Histoire politique des Juifs de France (1940-1944)*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.
- SIGOT, Jacques, *Un Camp pour les Tsiganes... et les autres. Montreuil-Bellay 1940-1945*, Bordeaux, éditions Wallada, 1983.
- , *Ces oubliés par l'Histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres. Montreuil-Bellay 1940-1945*, Bordeaux, éditions Wallada, 1994.
- SODIGNE-LOUSTAU, Jeanine, *L'immigration espagnole en région Centre de 1936 à 1946*, thèse, univ. Paris VII, 1995.
- STEIN, Louis, *Entre l'exil et l'oubli. Les Républicains espagnols en France 1939-1945*, Paris, Mazarine, 1982.
- STEINBERG, Lucien, *Les Allemands en France 1940-1944*, Paris, Albin Michel, 1980.
- SWEETS, John F., *Choices in Vichy France. The French under Nazi occupation*, New York/Oxford, OUP, 1986 (trad. fr. sous le titre *Clermont-Ferrand à l'heure allemande*, Paris, Plon, 1996).
- TEYSSIER, Arnaud, *Joseph Barthélemy, garde des Sceaux 1941-1943*, mémoire de maîtrise, université Paris X-Nanterre, 1980.

- THALMANN, Rita, *La Mise au pas. Idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris, Fayard, 1991.
- UMBREIT, Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich*, Boppard, Harald Boldt Verlag, 1968.
- VILANOVA, José Luis de, *Los Olvidados : los exilados españoles en la Segunda Guerra mundial*, Paris, ed. Ruedo Iberico, 1969.
- VILLEGAS, Jean-Claude dir., *Plages d'exil. Les camps de réfugiés espagnols en France, 1939*, Nanterre/Dijon, BDIC/Hispanistica XX, 1989.
- VILLERE, Hervé, *L’Affaire de la Section spéciale*, Paris, Fayard, 1973.
- VIMONT, Jean-Claude, *La Prison politique en France : genèse d'un mode d'incarcération spécifique (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Anthropos, 1993.
- VION, Pascal, *Le Camp de Jargeau, juin 1940-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, Orléans, CERCIL, 1997.
- VIRGILI, Fabrice, *Les tontes des femmes accusées de collaboration en France 1943-1946*, Paris, EHESS, 1999 (dir. P. Laborie), thèse publiée en 2000 sous le titre *La France « virile » Des femmes tondues à la Libération* (Paris, Payot).
- VOGEL, Marie, *Contrôler les prisons. L’Inspection générale des services administratifs et l’administration pénitentiaire 1907-1948*, Paris, La documentation française / Mission de recherche Droit et Justice, 1998.
- VORMEIER, Barbara, *La Déportation des Juifs allemands et autrichiens de France (1942-1944)*, Paris, éditions La Solidarité, 1980.
- , *La Situation des réfugiés allemands en France de 1939 à 1944*, doctorat Etudes germaniques, Aix-Marseille I, 1983.
- WEIL, Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- WEILL, Joseph, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, Paris, CDJC, 1946.
- WEINBERG, David, *Les Juifs à Paris de 1933 à 1939*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.
- WEISBERG, Richard H., *Vichy Law and the Holocaust in France*, Harwood Academic Publishers, New York UP, 1996.
- WELLERS, Georges, *Les Journées tragiques des 16 et 17 juillet 1942*, Paris, CDJC, 1962.
- WELLERS, Georges, KASPI, André et KLARSFELD, Serge dir., *La France et la question juive 1940-1944*, Paris, éditions Sylvie Messaïnger, 1981.
- WIEHN, Ehrhard R. et alii. *Oktoberdeportation 1940. Die sogenannte ‘Abschiebung’ des badischen und saarpfälzischen Juden in das französische Internierungslager Gurs*, Konstanz, Hartung-Gorre, 1990.
- WOLFANGER, Dieter, *Nazification de la Lorraine mosellane*, Sarreguemines, Pierron, 1982.
- ZEITOUN, Sabine, *Ces enfants qu'il fallait sauver*, Paris, Albin Michel, 1989.

—, *L'Œuvre de secours aux enfants (OSE) sous l'occupation en France*, Paris, L'Harmattan, 1990.

5. ARTICLES ET CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES COLLECTIFS SUR LA FRANCE

ADLER-COHEN, Raya, « Le Camp de Gurs ou l'échec du 'monde de Genève' », in Bartosek (K.), Gallissot (R.) et Peschanski (D.), *De l'exil à la Résistance. ...*, pp. 127-129.

ALBEROLA, Octavio, « Les Organisations politiques et syndicales antifascistes espagnoles en exil », in *Plages d'exil*, op. cit., pp. 175-184.

ALTED, Alicia, « Les Exilés espagnols en France : structures associatives, politiques et syndicales », in Milza P. et Peschanski D. dir., *Italiens et Espagnols en France*, op. cit., pp. 441-458.

AOUATE, Yves C., « Les Algériens musulmans et les mesures antijuives du gouvernement de Vichy (1940-1942) », *Pardès*, 16, 1992, pp. 189-202.

AROSTEGUI, Julio, « La Política de los estados : Espana », in *Italiens et Espagnols en France*, op. cit., pp. 139-152.

AUBERT, Pierre, « Les Circulaires de Vichy et de sa délégation générale à Paris », *Administration*, n°138, 15 janvier 1988, pp. 134-144.

AUBUSSON DE CAVARLAY, Bruno, HURE, Marie-Sylvie et POTIER, Marie-Lys, « Les Statistiques criminelles de 1831 à 1981. La base Davido, séries générales », *Déviance et contrôle social*, n°51, 1989, 270 p.

AZEMA, Jean-Pierre, « La Milice », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°28, oct.-déc. 1990, pp. 83-105.

BACHELIER, Christian et PESCHANSKI, Denis, « L'Épuration de la magistrature sous Vichy », *Histoire de la justice*, éditions Loysel, 1994, pp. 103-116.

BACHOUD, Andrée, « L'Etat franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940) : les archives du ministère des Affaires étrangères », in *Plages d'exil*, op. cit., pp. 159-174.

BADIA, Gilbert, « Le Vernet, camp de concentration », in *Barbelés de l'exil*, op. cit., pp. 310-332.

BALLOF, Daniel, « La Déportation des Indochinois en Guyane et les établissements pénitentiaires spéciaux (1931-1945) », *Equinoxe*, n°10, 1979, pp. 1-25.

BANCAUD, Alain et ROUSSO, Henry, « L'Épuration des magistrats à la Libération », *Histoire de la justice*, éditions Loysel, 1994, pp. 117-134.

BARGETON, René, « La Fonction préfectorale dans le Nord et Pas-de-Calais », in *Revue du Nord*, n° hors série : *L'Occupation en France et en Belgique*, t.1, 1988, pp. 137-174.

- BARRE, Marie-Danièle, « 130 années de statistique pénitentiaire en France », *Déviance et société*, n°2, 1986, pp. 107-128.
- BAUDOT, Marcel, « La Résistance française face aux problèmes de répression et d'épuration », *RHDGM*, n°81, janvier 1971, pp. 23-47.
- , « La Répression de la Collaboration et de l'épuration politique, administrative et économique », in *La Libération de la France*, Paris, éditions du CNRS, 1976, pp. 759-783.
- , « L'Épuration : bilan chiffré », *Bulletin de l'IHTP*, n°25, 1986, pp. 37-53.
- BECKER, Jean-Jacques, « Le Parti communiste », in *La France et les Français en 1938-1939*, *op. cit.*, pp. 225-244.
- BEDARIDA, Renée, « Les Catholiques français face aux camps d'internement », in Bartosek K., Gallissot R. et Peschanski D. dir., *De l'exil à la résistance*, *op. cit.*, pp. 143-147.
- BERLIERE, Jean-Marc et PESCHANSKI, Denis, « Les policiers parisiens face à la lutte armée », in J.-M. Berlière et D. Peschanski dir., *Polices et pouvoirs au XXe siècle*, Bruxelles, Complexe, 1997, pp. 137-176.
- BERTRAND, Francis et GRANDJONC, Jacques, « Un Ancien camp de Bohémiens : Saliers », in *Zone d'ombres*, J. Grandjonc et Theresa Grundtner dir., Aix, Alinea, 1991, pp. 291-324.
- BESSIS, Juliette, « Une Emigration effacée : Italiens et Espagnols en Afrique du Nord française », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 313-326.
- BIGAULT DU GRANRUT, Bernard de, « Les Tribunaux et le statut des Juifs », in *Il y a 50 ans ...*, *op. cit.*, pp. 36-45.
- BILLIG, Joseph, « La condition des Juifs en France (juillet 1940-août 1944) », *RHDGM*, n°24, oct. 1956, pp. 23-55.
- BLANC-CHALEARD, Marie-Claude, « Les Mouvements d'Italiens entre la France et l'étranger : éléments pour une approche quantitative », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 39-50.
- BOIX, Christian, « La Notion de patrie dans le discours des réfugiés espagnols des camps d'Argelès et de St Cyprien », in *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 125-132.
- BONNET, Olivier, « De l'assistance aux malades aux malades mentaux pendant la Seconde Guerre mondiale : 'une extermination douce ?'. L'exemple de l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie à Clermont », actes du colloque sur « l'Economie de l'assistance et de la protection sociale, de l'évergétisme à la sécurité sociale », 16-18 janvier 1991 (ENS), dactyl.
- BONNET, Olivier et QUETEL, Claude, « La surmortalité asilaire en France pendant l'occupation », *Journal clinique et biologique*, tome IV, n°2 mars 1991, pp. 22-32.
- BOURGEOIS, Guillaume et PESCHANSKI, Denis, « Les Députés communistes devant leurs juges : un procès biaisé », in *Le Parti communiste français des années sombres 1938-1941*, *op. cit.*, pp. 86-93.
- BULAWKO, Henry, « Les Premiers internements juifs à la caserne des Tourelles », *Le Monde juif*, n°97, 1980.

- CARON, Vicki, « Prelude to Vichy: France and the Jewish refugees in the Era of Appeasement », *Journal of Contemporary History*, vol. XX, 1985, pp. 157-176.
- , « The Politics of Frustration : French Jewry and the Refugee Crisis in the 30's », *Journal of Modern History*, 65-2, 1993, pp. 311-356.
- CERF, Paul, « Les Expulsions des Juifs du Grand Duché du Luxembourg vers la France de Vichy au début de l'occupation allemande (oct. 1940-janvier 1941) », *Hemecht, Zeitschrift für Luxemburger Geschichte*, n°3, 1985, pp. 435-442.
- CHANAL, Michel, « Le CSS de Fort-Barraux, 24 juillet 1940-19 août 1944 », in Luirard M. dir., *Répression, camps d'internement en France, op. cit.*, pp. 113-140.
- , « Fort Barraux », in *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant, op. cit.*, pp. 170-182.
- , « Fort Barraux, centre de séjour surveillé », in *Fort Barraux 1940-1944. Camps et prison de la France de Vichy*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, 1998, pp. 33-50.
- CHARAUDEAU, Anne, « L'Exil républicain espagnol : les camps de réfugiés politiques en Afrique du Nord », in *Italiens et Espagnols en France, op. cit.*, pp. 167-180.
- CHEVALLIER, Jacques, « Science du droit et science du politique : de l'opposition à la complémentarité », in *Droit et politique, op. cit.*, pp. 251-261.
- COHEN, Asher, « La Presse clandestine face à la Question juive de 1940 à 1942 », *Le Monde juif*, n°117, janv. 1985.
- COHEN, Richard Y., « French Jewry's Dilemma in the Orientation of its Leadership », *Yad Vashem Studies*, XIV, 1981.
- COMMAILLE, Jacques, « Le Juridique dans le politique : de la relation entre 'sciences' à l'évidence de l'objet », in *Droit et politique, op. cit.*, pp. 269-281.
- COUPIREAU, André, « Le Camp d'Autun », *Visages de l'Ain*, n°86, 1966, pp. 14-16.
- COURTOIS, Stéphane, « Un été 1940. Les négociations entre le PCF et l'occupant allemand à la lumière des archives de l'Internationale communiste », *Communisme*, n°32-34, 1992-1993
- COURTOIS, Stéphane et PESCHANSKI, Denis, « La Dominante de l'Internationale et les tournants du PCF », in *Le Parti communiste français des années sombres, op. cit.*, pp. 250-273.
- CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, « L'Engagement militaire des Italiens et des Espagnols dans les armées françaises de 1939 à 1945 », in *Italiens et Espagnols en France, op. cit.*, pp. 505-518.
- DAVIDOVITCH, André, « Criminalité et répression en France depuis un siècle 1851-1952 », *Revue française de sociologie*, II-1, janvier-mars 1961, pp. 30-49.
- DE JONG, Louis, « Jews and Non-Jews in Nazi Occupied Holland », in Max Beloff dir., *On the Track of Tyranny*, Londres, 1960, pp. 139-155.
- DEBONNO, Emmanuel, « Les camps de concentration en France à travers la presse collaborationniste », *Le Monde juif. Revue d'histoire de la Shoah*, n°153, pp. 176-198.

DEJONGHE, Etienne, « Requis ukrainiens et prisonniers de guerre soviétiques dans le Nord de la France (1942-1944) », in *Revue du Nord*, « L'Occupation en France et en Belgique 1940-1944 », *op. cit.*, t.2, pp. 731-738.

DELARUE, Jacques, « La Police et l'administration », in *La France et la Question juive*, *op. cit.*, pp. 57-78.

—, « La Police sous l'Occupation », *L'Histoire*, n°29, 1980, pp. 6-15.

DELMAIRE, Danielle, « 'Les camps des Juifs' dans le Nord de la France (1942-1944) », *Memor*, n°8 décembre 1987, pp. 47-64.

DELORE, Jacques, « La Pathologie des déportés et internés », in *Répression. Camps d'internement*, *op. cit.*, pp. 19-38.

DELPECH, François, « L'Épiscopat et les Juifs d'après les procès-verbaux de l'Assemblée des cardinaux et archevêques », in *Eglises et chrétiens dans la IIe Guerre mondiale, La France*, *op. cit.*, pp. 281-292.

—, « Les Eglises et la persécution raciale. Rapport général », in *Eglises et chrétiens dans la IIe Guerre mondiale. La France*, *op. cit.*, pp. 257-272.

DELPLA, Claude, « Le Camp du Vernet d'Ariège », in *Les camps du sud-ouest...*, *op. cit.*

DEPOID, Pierre, « Les naturalisations en France, 1870-1940 », *Études démographiques*, n°3, Paris, 1942.

DREYFUS-ARMAND, Geneviève, « La Presse de l'émigration espagnole en France de 1939 à 1944. Contre vents et marées », in *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 185-196.

—, « Les Espagnols dans la Résistance : les débuts incertains d'un engagement considérable et spécifique », in *La Résistance et les Français. Le midi*, *op. cit.*, pp. 165-174.

DREYFUS-ARMAND, Geneviève et PESCHANSKI, Denis, « Les Espagnols dans la Résistance », in *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, *op. cit.*, pp. 519-546.

EGGERS, Christian, « Unter den hohen Bäumen. Jubitz' Reise durch die Internierungslager im Süden Frankreichs Juli-August 1940 », *Cahiers d'Études germaniques*, Aix, 1989, n°17, pp. 21-91.

—, « Le Périphe de la mission Kundt. Les camps du midi de la France d'après le journal de voyage de Jubitz (juillet-août 1940) », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 213-226.

—, « L'Internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy », *Le Monde juif*, n°153, pp. 7-75.

ESCHER, Hans, « Avec les réfugiés ex-autrichiens dans les camps : du stade de Colombes à Meslay-du-Maine, septembre 1939-mai 1940 », *Archives juives, Cahiers de la commission des archives juives*, 18e année, n°1, 1982, pp. 9-18.

ETIENNE, Jean-Louis, « Le Centre de séjour surveillé d'Ecrouves », in *Répression. Camps d'internement en France...*, *op. cit.*, pp. 141-145.

FABREGUET, Michel, « Un Groupe de réfugiés politiques : les républicains espagnols des camps d'internement français aux camps de concentration nationaux-socialistes », *RHDGM*, n°144, octobre 1986, pp. 19-38.

FAUGERON, Claude, « De la Libération à la guerre d'Algérie : l'espoir d'une réforme pénitentiaire », in *Histoire des galères, bagnes et prisons...*, *op. cit.*, pp. 281-308.

—, « La Création du Service social des prisons et l'évolution de la réforme pénitentiaire en France de 1945 à 1958 », *Deviance et société*, n°4, 1988, pp. 317-359.

—, « La Production de l'ordre et le contrôle pénal. Bilan de la recherche en France depuis 1980 (sociologie, science politique, économie, ethnologie, anthropologie, histoire) », *Déviante et société*, n°1, 1991, pp. 51-91.

FAUGERON, Claude et LE BOULAIRE, Jean-Michel, « Peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, XXXIII-1, janvier-mars 1992, pp. 3-32.

FELSTINER, Mary, « Aloïs Brünner et les Juifs de France », *Le Monde juif*, n°128, 1987.

FLEURY, père, « Le Camp de la route de Limoges à Poitiers », *Monde gitan*, 1974, n°31, pp. 1-7.

FONTAINE, André, « Historique provisoire du camp des Milles, septembre 1939-mars 1943 », *Cahiers d'Etudes germaniques*, n°5, 1981.

—, « Les Emigrés autrichiens au camp des Milles », *Austriaca*, n°19, 1984, pp. 11-32.

—, « Le Théâtre au camp des Milles (hiver 1939-1940) », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 273-282.

—, « L'Internement au camp des Milles et dans ses annexes (sept. 1939-mars 1943) », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 227-267.

—, « Les Peintures murales des Milles (automne 1940) », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 285-290.

FONTAINE, André, GRANDJONC, Jacques et VORMEIER, Barbara, « Les Déportations à partir des Milles (août-sept. 1942) », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 327-352.

FOUCHER, Pierre, « Les Emigrés allemands et autrichiens en pays d'Aix 1933-1939 », *Cahiers d'Etudes germaniques*, n°5, 1981.

FRANÇOIS, Bastien, « Justice constitutionnelle et 'démocratie constitutionnelle' », in *Droit et politique*, *op. cit.*, pp. 53-64.

GINESTA, Jean-Marie, « Les Camps de réfugiés espagnols dans la presse française de 1939 », in *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 149-158.

GOTOVITCH, José, « Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes de Belgique », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, 1976, pp. 161-180.

Goubet, Michel, « Etude départementale : répression et exclusion dans la région toulousaine », in *Vichy et les Français*, *op. cit.*, pp. 235-241.

- GRANDJONC, Jacques, « L'Emigration allemande (1933-1945) et les camps d'internement (1939-1944) dans le sud-est de la France », *Amiras*, n°8, 1984, pp. 5-17.
- GRANDJONC, Jacques et JOUTARD, Philippe, « La Perversion du travail d'historien, ou comment ne pas écrire l'histoire de l'internement en France pendant la guerre », *Cahiers d'Etudes germaniques*, Aix, oct. 1989, pp. 9-20.
- GRUCHMANN, Lothar, « Nacht- und Nebel-Justiz. Die Mitwirkung deutscher Strafgerichte an der Bekämpfung des Widerstandes in den Besetzten westeuropäischen Ländern 1942-1944 », *VfZ*, n°3, juillet 1981, pp. 342-396.
- GRYNBERG, Anne, « L'Assistance aux enfants juifs internés dans les camps de la zone Sud », *Yod*, n°19, 1984, pp. 67-80.
- , « Une découverte récente. Le fonds d'archives de la Commission des camps », *Le Monde juif*, n°131, 1988, pp. 108-119 (et documents en p. 132, 133 et 134).
- , « Le Comité de Nîmes, ou les limites de la philanthropie », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 433-450.
- , « 1939-1940 : L'internement en temps de guerre. Les politiques de la France et de la Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°54, avril-juin 1997, pp. 24-33.
- GUILLOIN, Jean-Marie, « Chibron », in *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant*, *op. cit.*, pp. 166-169.
- HERBERT, Ulrich, « The German Military Command in Paris and the Deportation of the French Jews », in Ulrich Herbert dir., *National Socialist Extermination Policies. Contemporarily German Perspectives and Controversies*, New York & Oxford, Berghahn Books, 2000, pp. 128-162.
- HUBERT-GUERAUD, Noëlle, « Eine Stimme der französischen Internierungslager. Die Zeitschrift Aufbau », *Cahiers d'études germaniques*, n°17, 1989.
- HUSSON, Jean-Pierre, « L'Itinéraire d'un haut fonctionnaire : René Bousquet », in *Vichy et les Français*, *op. cit.*, pp. 287-302.
- IANCU, Carol, « Les Juifs à Montpellier pendant la Deuxième Guerre mondiale », in *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc. Du Moyen-Age à nos jours*, Montpellier, Centre de recherches et d'études juives et hébraïques, 1988.
- JEANNIN, A., « Le Camp italien d'internés civils de Sospel (Alpes-Maritimes) », *Documents philatéliques*, tome 13, n°62, 1974, pp. 147-161.
- JOLY, Françoise, JOLY, Jean-Baptiste et MATHIEU, Jean-Philippe, « Les Camps d'internement en France de septembre 1939 à mai 1940 », in *Les Barbelés de l'exil*, *op. cit.*, pp. 169-220.
- JÜRGEN, Thomas « Ordentliche deutsche Militärjustiz und Widerstandsbekämpfung im besetzten Frankreich 1940-1942 », in Cl. Carlier et St. Martens dir., *La France et l'Allemagne en guerre. Septembre 1939-novembre 1942*, Paris, Institut historique allemand, 1990, pp. 359-372.

KIEVAL, Hillel J., « Legality and Resistance in Vichy France. The Rescue of Jewish Children », *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 124, n°5, oct. 1980.

KOERNER, Francis, « Les Camps de Bourg-Lastic et de Huriel en Auvergne (septembre 1939-1er juin 1940) », *Notre Bourbonnais*, n°246, 1988, pp. 97-105.

KUPFERMAN, Fred, « Le Gouvernement Laval et l'application de la *solution finale* », *Yod*, n°15-16, 1982, pp. 81-88.

LABORIE, Pierre, « Le Statut des Juifs et l'opinion française », in *Il y a 50 ans : le Statut des Juifs de Vichy*, *op. cit.*, pp. 77-94.

—, « The Jewish Statutes in Vichy France and public opinion », *Yad Vashem Studies*, XXII, 1992, pp. 89-114.

—, « Espagnes imaginaires et dérives pré-vichystes de l'opinion française », in *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, pp. 89-100.

—, « La Résistance et le sort des Juifs (1940-1942) », in *La Résistance et les Français. Le Midi*, *op. cit.*, 49 p., dactyl.

LAGUERRE, Bernard, « Les Dénaturalisés de Vichy », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°20, oct.-déc. 1988, pp. 3-15.

LAHARIE, Claude, « L'Exploitation systématique des dossiers individuels des internés du camp de Gurs (Pyrénées-Atlantique) », *La Gazette des archives*, n°95, 4e trim. 1976, pp. 229-240.

—, « Les 'indésirables français' au camp de Gurs », in *Répression. Camps d'internement...*, *op. cit.*, pp. 147-166.

—, « Les Espagnols au camp de Gurs », *Revue de Pau et du Béarn*, n°11, 1983, pp. 59-78.

LECOUTURIER, Yves, « La Section spéciale de Caen (1941-1944) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°28, oct.-déc. 1990, pp. 107-113.

LEVY, Paul, « Poitiers, antichambre de la Shoah », *Le Monde juif*, n°153, pp. 120-143.

LOCHAK, Danièle, « La Doctrine sous Vichy ou les mésaventures du positivisme », in *Les Usages sociaux du droit*, Paris, PUF, 1989, pp. 252-285.

—, « Le Conseil d'Etat sous Vichy et le Consiglio di Stato sous le fascisme. Eléments pour une comparaison », in Y. Mény dir., *Les Conseils d'Etat français et italien*, Bologne, Il Mulino, 1993.

LUIRARD, Monique, « Aspects de la législation sur les camps d'internement », in *Répression. Camps d'internement*, *op. cit.*, pp. 51-82.

MALO, Eric, « Le Camp de Noé (Hte Garonne) de 1941 à 1944 », *Annales du Midi*, n°183, juillet-sept. 1988, pp. 337-352.

—, « Le Camp-hôpital de Noé, antichambre d'Auschwitz (août-septembre 1942) », in *Les camps du sud-ouest...*, *op. cit.*

—, « Des Camps en peinture : Richard Liebermann et Karl Schwesig, peintres internés à Noé 1941-1943 », *Revue de Comminges*, CIX, 1994, pp. 263-279.

- , « Le Camp du Récébédou (Hte-Garonne) 1940-1942 », *Le Monde juif. Revue d'histoire de la Shoah*, n°153, pp. 76-103.
- MARRUS, Michaël R., « Vichy et les enfants juifs », *L'Histoire*, n°22, 1980, pp. 6-15.
- , « Jewish Leadership and the Holocaust. The Case of France », in Reinharz (Jehuda), *Living with th Antisemitism. Modern Jewish Responses*, University Press of New England, Hanover & London, 1987, pp. 380-396.
- MAUREL, Edouard, « Le Crépuscule du bagne », *Revue pénitentiaire et de droit pénal. Bulletin de la Société générale des prisons*, tome 71, n°4-5-6, mai-juin 1947, pp. 287-302.
- MAYEUR, Jean-Marie, « Les Eglises devant la persécution des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale », *Commentaire*, n°14, 1981, pp. 254-263.
- MOCH, Maurice, « La Tentative de créer un Judenrat en France », *Pardès*, 16, 1992, pp. 39-67.
- MONTBROUSSOUS, Marie-Line, « Les Réfugiés espagnols dans le bassin houiller de Decazeville », in *Les Français et la guerre d'Espagne, op. cit.*, pp. 219-236.
- NATAF, Claude, « Les Juifs de Tunisie face à Vichy et aux persécutions allemandes », *Pardès*, 16, 1992, pp. 203-231.
- NEHER, Renée et ADLER, Jacques, « Le Consistoire central sous l'Occupation », *Le Monde juif*, n°121, 1986.
- NEUGEBAUER, Karl Volker, « Die Deutsche Militärkontrolle im unbesetzten Frankreich und in Französisch Nordwestafrika, 1940-1942 », in *Zum Problem der Sicherung der Südwestflanke von Hitlers Kontinentalimperium*, Boppard, Harald Boldt Verlag, 1980.
- NICAULT, Catherine, « L'Accueil des Juifs d'Europe centrale par la communauté juive française (1933-1939) », in *De l'exil à la résistance, op. cit.*, pp. 53-60.
- PAISOT-BEAL, Sophie, « Le camp de La Lande », *Le Monde juif*, n°153, pp. 144-171.
- PANICACCI, Jean-Louis, « Les Communistes italiens dans les Alpes-Maritimes (1939-1945) », in *Vichy 1940-1944, op. cit.*, pp. 155-180.
- , « La Colonie allemande dans les Alpes-Maritimes de 1933 à 1945 », in *Zone d'ombres, op. cit.*, pp. 79-92.
- PENNETIER, Claude et PESCHANSKI, Denis, « Partir, rester, se taire : les choix des élus de la Seine », in *Le Parti communiste français des années sombres, op. cit.*, pp. 212-226.
- PESCHANSKI, Denis, « L'Eté 40 du Parti communiste français », *L'Histoire*, n°60, oct. 1983, pp. 72-81.
- , « La Répression anticommuniste dans le département de la Seine (1940-1942) », in *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, pp. 111-138.
- , « Le Régime de Vichy a existé. Gouvernants et gouvernés dans la France de Vichy, juillet 1940-avril 1942 », in *Vichy 1940-1944. Archives de guerre d'Angelo Tasca, op. cit.*, pp. 3-50.

- , « Du Régime d'exception à 'l'assainissement national' », in *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant*, *op. cit.*, pp. 145-165.
- , « Que savait Vichy ? », in *Qui savait quoi ? ...*, *op. cit.*, pp. 53-66.
- , « Que savaient les Français ? », in *Qui savait quoi ? ...*, *op. cit.*, pp. 79-92.
- , « La France terre de camps ? », in *De l'Exil à la Résistance*, *op. cit.*, pp. 111-118.
- , « Les Camps français d'internement », *L'Histoire*, n° spécial « Année 1940 », janvier 1990, pp. 104-109.
- , « Sources françaises pour une histoire des Espagnols en France 1938-1946 », in *Espanoles en Francia 1936-1946*, *op. cit.*, pp. 97-106.
- , « The Statutes on Jews. October 3, 1940 and June 2, 1941 », *Yad Vashem Studies*, XXII, Jerusalem, 1992, pp. 65-88.
- , « Exclusion, persécution, répression », in *Vichy et les Français*, *op. cit.*, pp. 209-234.
- , « Les Avatars du communisme français de 1939 à 1941 », in *La France des années noires*, *op. cit.*, t. 1, 1993, pp. 413-426.
- , « Les Immigrés dans la Résistance », in *La Résistance et les Français. Le Midi*, *op. cit.*, 40 p., dactyl.
- , « 1939-1946 : Les camps français d'internement », *Hommes et migrations*, avril 1994, pp. 11-19 [reprise partielle du texte publié dans *Justice, répression, persécution...*].
- , « Du dirigeant politique à la figure emblématique (1934-1958) », in Peschanski D. dir., *Carnets de Marcel Cachin*, tome 4, Paris, CNRS-Éditions, 1997.
- , « Allemands et Autrichiens dans un camp français d'internement (1939-1940). Journal d'Albert Mary Dubuc, commandant du camp de Meslay-du-Maine », *Histoire et archives*, n°1, juin 1997, pp. 61-81.
- , « Dans la tourmente », in Berlière J.-M. et Peschanski D., *La Police française (1930-1950)...*, *op. cit.*, pp. 61-74.
- , « Vichy singular and plural », in Sarah Fishman et alii eds., *France at War. Vichy and the Historians*, (hommage à Robert Paxton), Oxford. New York, Berg, 2000, pp. 107-124.
- PESCHANSKI, Denis et AZEMA, Jean-Pierre, « Vichy, Etat policier », in *La France des années noires*, *op. cit.*, t.2, pp. 357-376.
- PICARD, Roger, « Rouillé », in *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant*, *op. cit.*, pp. 192-200.
- PIOGER, André, « Les Camps de concentration de nomades dans la Sarthe (octobre 1940-août 1942) », *La Province du Maine*, 1968, pp. 238-246.
- PLANES, Jordi, « Les Français jugés par les réfugiés catalans », in *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, pp. 391-402.
- POLIAKOV, Léon, « Aimez-vous les Juifs ? Enquête faite au début de 1943 », *Le Monde juif*, n°7, mars 1947.

- PONS PRADES, Eduardo, « Memorias del exilio », *Historia* 16, n°14, juin 1977, pp. 139-143.
- POZNANSKI, Renée, « Vichy et les Juifs. Des marges de l'histoire au cœur de son écriture », in *Vichy et les Français*, *op. cit.*, pp. 57-67.
- , « The Jews of France and the Statutes of Jews, 1940-1941 », *Yad Vashem Studies*, XXII, 1992, pp. 115-146.
- , « Avant les premières grandes rafles. Les Juifs à Paris sous l'Occupation (juin 1940-avril 1941) », in Hamon Léo, Poznanski Renée, *Cahiers de l'IHTP*, n°22, déc. 1992, pp. 25-56.
- RAN, Leizer, « Pourquoi 'Pichipoï' ? Biographie d'une chanson populaire », *Pardès*, 16, 1992, pp. 134-142.
- RAPONE, Leonardo, « Gli Italiani in Francia come problema delle politica estera dell'Italia tra guerra fascista e ritorono alla democrazia », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 119-138.
- ROLLAND, Denis, « Document : Vichy et les réfugiés espagnols », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°1, 1986, pp. 67-74.
- , « Aperçus sur la réémigration vers l'Amérique latine des réfugiés espagnols en France pendant les années de guerre. Politique des Etats et profils de réémigrants », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 51-94.
- ROSENGART, Laurence, « Les Statuts des Juifs : en Allemagne (1935), en Italie (1938) et en France (1940) », in *Il y a 50 ans : le Statut des Juifs de Vichy*, *op. cit.*, pp. 46-59.
- ROUSSEAU, Michel, « La Répression dans le Nord de 1940 à 1944 », *Revue du Nord*, n°203, 1969, pp. 709-741.
- , « La Section spéciale de la Cour d'appel de Douai 1940-1944. Un aspect de la juridiction française en zone interdite », in *L'Occupation en France et en Belgique*, *op. cit.*, t.2, pp. 859-886.
- ROUSSO, Henry, « Vichy, le grand fossé », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°5, janvier 1985, pp. 55-80.
- , « L'Épuration en France. Une histoire inachevée », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°33, janvier-mars 1992, pp. 78-105.
- RUBIO, Javier, « Los Espanoles en Francia, hacia Francia y desde Francia », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 27-38.
- RUTKOWSKI, Adam, « Les Déportations des Juifs de France vers Auschwitz-Birkenau et Sobibor », *Le Monde juif*, janv.-juin 1970.
- , « Les Evasions des Juifs des trains de déportation de France », *Le Monde juif*, n°73, 1974.
- , « Directives allemandes concernant les arrestations et les déportations de Juifs (avril-août 1944) », *Le Monde juif*, n°82, 1976.
- , « Le Camp d'internement de Gurs », *Le Monde juif*, n°100 et 101, 1980 et 1981.

- , « Le Camp d'internement et d'échange pour Juifs de Vittel », *Le Monde juif*, n°102, 1981.
- , « Le Camp de Royallieu à Compiègne », *Le Monde juif*, n°104 et 105, 1981 et 1982.
- , « Le Camp de Beaune-la-Rolande », *Le Monde juif*, n°106, 1982.
- SALAÜN, Serge, « Education et culture dans les camps de réfugiés », in *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 117-124.
- , « Les Voix de l'exil. La poésie espagnole en France : 1938-1946 », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 421-431.
- SALGAS, Emmanuel, « Une Population face à l'exil espagnol ; représentations et opinion. Le cas des Pyrénées-Orientales. Janvier-septembre 1939 », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 277-284.
- , « L'Opinion publique et les représentations des réfugiés espagnols dans les Pyrénées Orientales (janvier-septembre 1939) », in *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, pp. 185-194.
- SIGOT, Jacques, « Des Barbelés pour les Tsiganes de la Mayenne pendant la Seconde Guerre mondiale », *L'Oribus*, n°22, 1986, pp. 55-68.
- SIGOT, Jacques et HUBERT, Marie-Christine dir., « France 1939-1946 : l'internement des Tsiganes », *Etudes tsiganes*, numéro spécial, 2/1995.
- SOUSSEN, Claire, « Le Camp de Vittel 1941-1944 », *Le Monde juif. Revue d'histoire de la Shoah*, n°153, pp. 104-119.
- STEINBERG, Lucien, « Statistiques des déportations des Juifs de France d'après les archives de la Gestapo », *Le Monde juif*, n°41, 1966.
- , « Trois camps oubliés : Austerlitz, Lévitane, Bassano », *Le Monde juif*, n°146, 1993.
- SZAJKOWSKI, Zosa, « The Organisation of UGIF in Nazi controlled France », *Jewish Social Studies*, IX, 1947, pp. 239-256.
- , « The French Central Jewish Consistory during the Second World War », *Yad Vashem Studies*, vol. III, 1959.
- TEMIME, Emile, « Le Devenir de la migration de 1939 », in *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 205-212.
- , « Espagnols et Italiens entre 1936 et 1946 : répartitions et déplacements en France », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 9-26.
- TENINE-MICHEL, Nadia, « Aincourt », in *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant*, *op. cit.*, pp. 183-191.
- THALMANN, Rita, « L'Emigration du III^e Reich dans la France de 1933 à 1939 », *Le Monde juif*, n°96, 1979, pp.
- TOURY, Jacob, « Die Entstehungsgeschichte des Austreibungsbefehls gegen die Juden der Saarpfalz und Baden (22-23 Oktober 1940, camp de Gurs, Pyrénées-Atlantiques) », *Jahrbuch des Instituts für deutsche Geschichte* (Tel Aviv), tome 15, 1986, pp. 431-464.

TRUCHE, Pierre, « Un 'Apartheid' à la Française », in *Il y a 50 ans : le Statut des Juifs de Vichy*, *op. cit.*, pp. 72-77.

UMBREIT, Hans, « Les Pouvoirs allemands en France et en Belgique », in *L'Occupation en France et en Belgique 1940-1944*, *op. cit.*, t.1, pp. 5-40.

VILLEGAS, Jean-Claude, « La Culture des sables : Presse et édition dans les camps de réfugiés », in *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 133-140.

VINCENT, Bernard, « Histoires de propriétaires », in *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 141-148.

VOIGT, Klaus, « Les Naufragés. L'arrivée dans les Alpes-Maritimes des réfugiés allemands et autrichiens d'Italie (sept. 1938-mai 1940) », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 93-112.

VORMEIER, Barbara, « La République française et les réfugiés et immigrés d'Europe centrale. Accueil, séjour, droit d'asile (1919-1939) », in *De l'exil à la résistance*, *op. cit.*, pp. 13-25.

—, « La Situation des réfugiés en provenance d'Allemagne (sept. 1939-juillet 1942) », in *Zone d'ombres*, *op. cit.*, pp. 189-212.

WEIL, Patrick, « Les Italiens et Espagnols en France de 1938 : la politique de l'Etat français », in *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, pp. 97-118.

—, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°47, juillet-sept. 1995.

WELLERS, Georges, « Les Arrestations massives du 12décembre 1941 », *Le Monde juif*, n°14 et 15, 1948-1949.

—, « La Population française face à la persécution des Juifs, d'après les rapports de la Police aux Question Juives », *Le Monde juif*, n°16, février 1949.

—, « La Déportation des Juifs en France sous l'Occupation. Légendes et réalités », *Le Monde juif*, n°99, avril 1980, pp. 75-109.

6. OUVRAGES ET ARTICLES SUR LE SYSTEME CONCENTRATIONNAIRE ET SUR LES EXPERIENCES ETRANGERES

ARBELLA, Irving et TROPER, Harold, *None is too many. Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto, Lestus and Orpen Dennys, 1983.

ASSEO, Henriette, « La Spécificité de l'extermination des Tsiganes », in Y. Thanassekos et H. Wissmann dir., *Révisions de l'histoire*, *op. cit.*, pp. 131-145.

—, « Contrepoint : la question tsigane dans les camps allemands », *Annales ESC*, mai-juin 1993, pp. 567-582.

BACON, EDWIN, *The Gulag at War: Stalin's Forced Labour System in the Light of the Archives*, Houndsmill, Macmillan, 1994.

- BABEROWSKI, Jörg, « Stalinismus 'von oben'. Kulakendeportationen in der Sowjetunion 1929-1933 », *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas*, 46, 1998, pp. 572-595
- BAUER, Yehuda, *American Jewry and the Holocaust. The American Jewish Joint Distribution Committee 1939-1945*, Detroit, Wayne State University Press, 1981.
- BEDARIDA, François, « Le phénomène concentrationnaire », in F. Bédarida et L. Gervereau dir., *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1995, pp. 15-31.
- BEDARIDA, François dir., *La Politique nazie d'extermination*, Paris, IHTP/Albin Michel, 1989.
- BEDARIDA, François et GERVEREAU, Laurent dir., *La Déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1995.
- BENTWITCH, Norman, « England and the aliens », *Political Quarterly*, XII-1, janvier-mars 1941, pp. 87-98.
- BOSWOTH, R.J.B., « The Internment of Italians in Australia », in Franca Iacovetta ed., *Enemies within...*, *op. cit.*, pp. 227-255.
- BROSZAT, Martin, *L'Etat hitlérien. L'origine et l'évolution des structures du III^e Reich*, Paris, Fayard, 1985 (éd. all. 1969).
- BROWNING, Christopher, *The Final Solution and the German Foreign Office : A Study of Referat DIII of Abteilung Deutschland, 1940-1943*, New York, 1978.
- , *Des Hommes ordinaires. Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.
- BURRIN, Philippe, *Hitler et les Juifs. Genèse d'un génocide*, Paris, Seuil, 1989.
- , « La violence congénitale du nazisme », in Henry Rousso dir., *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*, Bruxelles, 1999, Complexe/IHTP, pp. 129-142.
- CESARINI, David, « Camps de la mort, camps de concentration et camps d'internement dans la mémoire collective britannique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°54, avril-juin 1997, pp. 13-23.
- CESARINI, David & KUSHNER, Tony eds, *The Internment of Aliens in Twentieth Century Britain*, Londres, Frank Cas, 1993.
- COHEN, Jean-Louis, « La mort est mon projet : architecture des camps », in F. Bédarida et L. Gervereau dir., *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1995, pp. 32-41.
- CONQUEST, Robert, *The Great Terror : a Reassessment*, New-York et Oxford, 1990.
- CRAVERI, Marta et FORMOZOV, Nicolai, « La résistance au Goulag. Grèves, révoltes, évasions dans les camps de travail soviétiques de 1920 à 1956 », *Communisme*, n°42-44, 1995, pp. 197-209.
- DAHLMANN, Dittmar & HIRSCHFELD, Gerhard eds., *Lager, Zwangsarbeit, Vertreibung und Deportation: Dimensionen der Massenverbrechen in der Sowjetunion und in Deutschland 1933 bis 1945*, Essen, Klartext Verlag, 1999.

DANIELS, Roger, TAYLOR, Sandra C. & KITANO, Harry H.L. eds., *Japanese Americans from Relocation to Redress*, Salt Lake City, University of Utah Press, 1986.

DE FELICE, Renzo, *Storia degli ebrei italiani sotto il fascismo*, Turin, Einaudi, 1972.

—, *Mussolini. Il Duce, II. Lo Stato totalitario 1936-1940, III. La guerra civile 1943-1945*, Torino, Einaudi, 1981 et 1997.

DE JONGHE, Albert, « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles (1942-1944) », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n°4 à 6, 1978-1979.

DES PRES, Terence, *The Survivor : An Anatomy of Life in the Death Camps*, New York, 1976.

DOMENACH, Jean-Luc, *Chine : l'archipel oublié*, Paris, Fayard, 1992.

FAVEZ, Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne, Payot, 1988.

FISHER, G., *Enemies Aliens : Internment and the Homefront Experience in Australia, 1914-1920*, St Lucia, 1989.

FITZPATRICK, Sheila & GELLATELY, Robert eds., *Accusatory Practices*, Chicago, Chicago University Press, 1997.

FOX, Stephen, *The Unknown Internment : An Oral History of the Relocation of Italian Americans during World War II*, Boston, Twayne, 1990.

FREI, Norbert, *L'Etat hitlérien et la société allemande, 1933-1945*, Paris, éditions du Seuil, 1994 (version allemande en 1987, revue et augmentée dans la version anglaise de 1993).

FREI, Norbert, GROTHUM, Thomas, PARCER, Jan, STEINBACHER, Sybille und WAGNER, Bernd C., *Darstellungen und Quellen zur Geschichte von Auschwitz*, Paris, New-York, Francfort, Saur Verlag, 4 volumes, 2000.

FRIEDLÄNDER, Saul, *L'Allemagne nazie et les Juifs. I. Les Années de persécution (1933-1939)*, Paris, éditions du Seuil, 1997.

FRIEDRICH, Carl et alii, *Totalitarianism in perspective*, Londres, 1969.

GELLATELY, Robert, *The Gestapo and german society. Enforcing racial policy 1933-1945*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

GETTY, J. Arch & MANNING, R.T. eds., *Stalinist Terror : new Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

GETTY, J. Arch, RITTERSPORN, Gaor T. et ZEMSKOV, Viktor N., « Les victimes de la répression pénale dans l'URSS d'avant-guerre », *Revue des études slaves*, 65, 1993, pp. 631-670.

GILLMAN, P. & L., « Collar the Lot! » *How Britain Interned and Expelled Its Wartime Refugees*, London, Quarter Books, 1980.

GROSSMANN, Kurt, *Emigration. Die Geschichte der Hitler-Flüchtlinge, 1933-1945*, Francfort/Main, 1969.

- GRUCHMANN, Lothar, « Rechtssystem und nationalsozialistische Justizpolitik », in M. Broszat und H. Müller dir., *Das Dritte Reich. Herrschaftsstruktur und Geschichte*, München, Beck, 1986, pp. 83-103.
- GUTMAN, Yisrael, « Polish Responses to the Liquidation of Polish Jewry », *Jerusalem Quarterly*, 17, 1980, pp. 40-55.
- HAGTVET, B., « The Theory of mass society and the collapse of the Weimar Republic : a reexamination », in *Who were the fascists ?*, *op. cit.*, pp. 66-117.
- HAGTVET, B. et KÜHNEL, R., « Contemporary approaches to fascism », in *Who were the fascists ?*, *op. cit.*, pp. 27-39.
- HARRIS, James, « The Growth of the Gulag: Forced Labor in the Urals Region 1929-1931 », *The Russian Review*, n°, 56, 1997, pp. 265-268
- HENKE, Josef, « Quellenschicksale und Bewertungsfragen. Archivistische Probleme bei der Überlieferungsbildung zur Verfolgung der Sinti und Roma im Dritten Reich » ; *Vierteljahrhefte für Zeitgeschichte*, 41, janv. 1993, pp. 61-78.
- HENKE, Klaus-Dietmar und WOLLER, Hans dir., *Politische Säuberung in Europa : die Abrechnung mit Faschismus und Kollaboration nach dem Zweiten Weltkrieg*, München, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1991.
- HERBERT, Ulrich, « Arbeit und Vernichtung. Ökonomisches Interesse und der Primat der « Weltanschauung » im Nationalsozialismus », in du même, *Europa und der « Reichseinsatz. Ausländische Zivilarbeiter, Kriegsgefangene und KZ-Häftlinge in Deutschland 1938-1945*, Essen, Klartext Verlag, 1991, pp. 384-426.
- HERBERT, Ulrich, DIECKMANN, Christoph und ORTH, Karin, eds., *Die Nationalsozialistischen Konzentrationslager. Entwicklung und Struktur*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2 tomes, 1998.
- HERBERT, Ulrich, *National Socialist Extermination Policies. Contemporary German Perspectives and Controversies*, New York & Oxford, Berghahn Books, 2000 (édition all. 1998).
- HERMET, Guy dir., *Totalitarismes*, Paris, Economica, 1984.
- HILBERG, Raul, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1987.
- HOHMANN, Joachim S., *Geschichte der Zigeunerverfolgung in Deutschland*, Frankfurt am Main, Campus, 1988.
- , « Le Génocide des Tsiganes », in F. Bédarida dir., *La Politique nazie d'extermination*, IHTP/Albin Michel, 1989, pp. 263-277.
- HUYSE, Luc et DHONDT, Steven, avec la collab. de Paul DEPUYDT, Kris HOFLACK et Ingrid VANHOREN, *La Répression des collaborations 1942-1952. Un passé toujours présent*, Bruxelles, CRISP, 1993 (édition en flamand 1991).
- IACOVETTA, Franca et alii eds., *Enemies within. Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press, 2000.
- IRONS, Peter, *Justice at War : The Story of the Japanese American Internment Cases*, New York, Oxford University Press, 1983.

- KAIENBURG, Hermann, « Vernichtung durch Arbeit ». *Der Fall Neuengamme. Die Wirtschaftsbestrebungen der SS und ihre Auswirkungen auf die Existenzbedingungen der KZ-Gefangenen*, Bonn, 1990.
- KENRICK, Donald et PUXON, Grattan, *Destins gitans*, Paris, Calmann-Lévy, 1974 (édition américaine 1972).
- KERSHAW, Ian & LEWIN, Moshe eds., *Stalinism and Nazism : Dictatorships in comparison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- KERSHAW, Ian, *Popular Opinion and Political Dissent in the Third Reich. Bavaria 1933-1945*, Oxford, Clarendon Press, 1983 (trad. fr. chez CNRS-Editions, 1995).
- , *Hitler 1889-1936 : Hubris*, Paris, Flammarion, 1999.
- KHLEVNIUK, Oleg, *Le Cercle du Kremlin. Staline et le bureau politique dans les années trente*, Paris, éditions du Seuil, 1996.
- , « The Objectives of the Great Terror, 1937-1938 », in *Essays in Honor of R. W. Davies*, Birmingham, 1997.
- KLARSFELD, Serge et STEINBERG, Maxime, *Le Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles/Paris, des déportés juifs de Belgique/Klarsfeld, 1982.
- KULKA, Otto Dov & RODRIGUE, Aron, « The German Population and the Jews in the Third Reich : Recent Publications and Trends in Research on German Society and the 'Jewish Question' », *Yad Vashem Studies*, 16, 1984, pp. 421-435.
- L'Allemagne nazie et le génocide juif*, Paris, Gallimard/Seuil, 1985.
- LAFFITTE, François, *The Internment of aliens*, Londres, Penguin Books, 1940 (Libris, 1988).
- LAQUEUR, Walter, *Le Terrifiant secret. La « solution finale » et l'information étouffée*, Paris, Gallimard, 1981.
- LARSEN, Sten U., HAGTVET, Bernt & MYKLEBUS, Jan Petter eds., *Who were the Fascists ? Social Roots of European Fascism*, Bergen, 1980.
- LEVI, Primo, *Si c'est un homme*, trad. fr., Paris, Julliard, 1987.
- LINZ, Juan, « Totalitarian and authoritarian regimes », in F. Greestain et N. Polsky dir., *Handbook of Political Science*, n°3, Reading, Addison Wesley Publications, 1975, pp. 188-191.
- LUDWIG, Carl, *La Politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*, Annexe au rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, Berne, 1957.
- MARRUS, Michaël R. & PAXTON, Robert O., « The Nazis and the Jews in Occupied Western Europe », *Journal of Modern History*, 54, 1982, pp. 687-714.
- MENDELSON, Ezra, *The Jews of East Central Europe between the World Wars*, Bloomington, Indiana University Press, 1983.
- MICHAELIS, Meir, *Mussolini and the Jews : German-Italian Relations and the Jewish Question in Italy, 1922-1945*, Oxford, OUP, 1978.
- MILLER LANE, Barbara, *Architecture and Politics in Germany 1918-1945*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1968.

- MOMMSEN, Hans, *Le National-socialisme et la société allemande*, Paris, éditions de la MSH, 1997 (recueil d'articles).
- NERDINGER, Winfried, dir., *Bauhaus-Moderne im Nazionalsozialismus ; zwischen Anbiederung und Verfolgung*, Munich, Prestel, 1993.
- ORTH, Karin, *Die « Konzentrationslager SS ». Sozialstrukturelle Analysen und biographische Studien einer nationalsozialistischen Funktionselite*, Göttingen, Wallstein, 1999.
- ORTH, Karin & WILDT, Michael, « Die Ordnung des Lagers. Über offene Fragen und frühe Antworten in der Forschung zu Konzentrationslagern », in *WerkstattGeschichte* 4 (1995), tome 12, pp. 51-56.
- PAKENHAM, Thomas, *The Boer War*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1979.
- PAYNE, S.G. et alii, *Who were the fascists ?*, Bergen/Oslo/Tromso, Universitetsforlaget, 1980.
- PIERI, Joe, *Isle of the Displaced : An Italian-Scot's Memoirs of Internment in the Second World War*, Glasgow, Neil Wilson, 1997.
- PRESSER, Jacob, *The Destruction of Dutch Jews*, New York, 1969.
- PRITCHARD, John, « Les camps japonais », in F. Bédarida et L. Gervereau dir., *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1995, pp. 289-296.
- RADKAU, Joachim, *Die Deutsche Emigration in den USA. Ihr Einfluss auf die Amerikanische Europapolitik 1933-1945*, Düsseldorf, Berlesmann Universität Verlag, 1971.
- RAINERO, Romain, « Les camps de concentration en Italie », in *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1995, pp. 275-281.
- RITTERSPORN, Gabor T., *Simplifications staliniennes et complications soviétiques, 1933-1953*, Paris, EAC, 1988 (version anglaise en 1992).
- , « Zynismus, Selbsttäuschung und unmögliches Kalkül: Strafpolitik und Lagerbevölkerung in der UdSSR », in *Lager, Zwangsarbeit, Vertreibung und Deportation, op. cit.*, pp. 291-315.
- ROUSSET, David, *L'Univers concentrationnaire*, Paris, éditions du Pavois, 1946 (rééd. Aux Editions de Minuit, 1965).
- SCHERINI, Rose D., « When Italian Americans were 'Enemy Aliens' », in Franca Iacovetta ed., *Enemies within...*, op. cit., pp. 280-305.
- SEMPRUN, Jorge, *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1996.
- SEYFERT, Michael, *Im Niemandsland. Deutsche Exilliteratur in britischer Internierung*, Berlin, 1985.
- SHAPIRO, Léon, *The History of ORT. A Jewish Movement for Social Change*, New York, Schocken Books, 1980.

- SHEARER, David, « Crime and social disorder in Stalin's Russia. A reassessment of the Great Retreat and the origins of mass repression », *Cahiers du monde russe*, 39, n°1-2, janvier-juin 1998, pp. 119-148.
- SOFSKY, Wolfgang, *L'Organisation de la terreur*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- SOLOMON, Peter, *Soviet Criminal Justice under Stalin*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- SPONZA, Lucio, « The Internment of Italians in Britain », in Franca Iacovetta ed., *Enemies within...*, op. cit., pp. 256-279.
- SPRENGER, Isabel, *Gross-Rosen. Ein Konzentrationslager in Schlesien*, Cologne et autres, 1996.
- STEINBERG, Maxime, *L'Etoile et le fusil*, 4 t., Bruxelles, La Vie ouvrière, 1984-1987.
- , *Les Yeux du témoin, ou le regard du borgne. L'histoire face au révisionnisme*, Paris, Le Cerf, 1990.
- , *Un Pays occupé et ses juifs. Belgique entre France et Pays-Bas*, Gerpennes, Quorum, 1998 (recueil d'articles).
- STULDREHER, Coenraad J.F., « Les camps aux Pays-Bas », in F. Bédarida et L. Gervereau dir., *La déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Paris, Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1995, pp. 282-288.
- THANASSEKOS, Yannis et WISSMANN, Heinz, *Révisions de l'histoire. Totalitarismes, crimes et génocides nazis*, Paris, Le Cerf, 1990.
- THENAUT, Sylvie, *La Justice dans la guerre d'Algérie*, thèse de doctorat, Université Paris 10, 1999, 3 volumes (ouvrage à paraître aux éditions La Découverte en 2001).
- TILLION, Germaine, *Ravensbrück*, Paris, éditions du Seuil, 1988.
- TODOROV, Tzvetan dir., *Au Nom du peuple. Témoignages sur les camps communistes*, Paris, éditions de l'Aube, 1992.
- TRUNK, Isaiah, *Judenrat : The Jewish Councils in Eastern Europe under Nazi Occupation*, New York, 1972.
- TUCHEL, Johannes, *Konzentrationslager. Organisationsgeschichte und Funktion der « Inspektion der Konzentrationslager » 1934-1938*, Boppard, 1991.
- VAN DOORSLAER, Rudi, « La Police belge et le maintien de l'ordre en Belgique occupée », in *L'Occupation en France et en Belgique 1940-1944*, op. cit., t.1, pp. 73-102.
- WASSERSTEIN, Bernard, *Britain and the Jews of Europe 1933-1945*, London/Oxford, Clarendon Press, 1979.
- WERTH, Nicolas et MOULLEC, Gael, *Rapports secrets soviétiques. La société russe dans les documents confidentiels, 1921-1991*, Paris, Gallimard, 1995.
- WERTH, Nicolas, « L'ensemble concentrationnaire de Norilsk en 1951 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°47, 1994, pp. 88-100.
- , « 'Déplacés spéciaux' et 'colons de travail' dans la société stalinienne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°54, avril-juin 1997, pp. 34-50.

—, « Logiques de violence dans l'URSS stalinienne », in Henry Rousso dir., *Stalinisme et nazisme. Histoire et mémoire comparées*, Bruxelles, Complexe/IHTP, 1999, pp. 99-128.

WHEATCROFT, Stephen G., « On assessing the size of forced concentration camp labour in Soviet Union, 1929-1956 », *Soviet Studies*, 1981, n°2.

—, « The Scale and Nature of German and Soviet Repression and Mass Killings, 1930-1945 », *Europe-Asia Studies*, 1996, n° 8, pp. 1319-1353.

WIEVIORKA, Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992.

—, « L'Expression "camp de concentration" au XX^e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°54, avril-juin 1997, pp. 4-12.

WISCNITZER, Mark, *Visas to Freedom. The History of HIAS*, Cleveland/New York, The World Publishing Company, 1956.

WYMAN, David S., *L'Abandon des Juifs. Les Américains et la Solution finale*, Paris, Flammarion, 1987 (lire l'édition originale, 1984).

ZIMMERMANN, Michael, « Die nationalsozialistische Vernichtungspolitik gegen Sinti und Roma », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, tomes 16 et 17, 1987, pp. 31-44.

—, *Verfolgt, vertrieben, vernichtet. Die Vernichtungspolitik gegen Sinti und Roma*, Essen, 1989.

—, *Rassenutopie und Genozid. Die nationalsozialistische "Lösung der Zigeunerfrage"*, Hamburg, Christians, 1996.

—, « The National Socialist "Solution of the Gypsy Question" » in Ulrich Herbert dir., *National Socialist Extermination Policies, op. cit.*, pp. 186-209.

Résumé

En imbriquant découpage chronologique et analyse thématique, nous signalions les deux interrogations principales et récurrentes du texte : quelle est la part de la continuité des politiques publiques et l'importance des ruptures ? Quelles règles régissent le fonctionnement du système internemental ? La réponse à ces questions passe par la mesure du phénomène et le constat de sa diversité. Au total, ce furent 600 000 personnes qui se retrouvèrent un temps plus ou moins long derrière les barbelés des camps français d'internement entre février 1939 et mai 1946.

QUATRE POLITIQUES SUCCESSIVES

L'internement et l'hébergement jusqu'à la chute de la Troisième République et la débâcle répondirent à une logique d'exception où fut prégnante la conjoncture courte et surprenante, de même que fut traditionnellement improvisée la réponse des gouvernants. Pour autant, on repère sans mal, à l'amont, des objectifs politiques et des présupposés idéologiques, tandis qu'à l'aval des habitudes étaient prises dans l'administration et dans l'opinion.

La rupture est bien là avec l'occupation allemande et, plus encore peut-être, avec l'installation d'un régime ultra à Vichy. Jusqu'en 1942 c'est la politique de Vichy qui prévalut en matière d'internement, comme prévalut une logique d'exclusion qui fut au cœur de son projet. En cela, il y a bien une différence de nature entre la Troisième République finissante et le régime de Vichy. Le cas allemand est plus complexe puisque, au début tout au moins, l'occupant n'usa guère de l'internement pour conforter sa présence. Le mélange de présupposés idéologiques et d'impératifs sécuritaires préside au cas particulier que constitua l'internement des Tsiganes à la demande de l'occupant. Cependant, au moins pour les Juifs et pour les politiques, le printemps 1942 constitua un tournant. Dès lors les objectifs des Allemands prévalurent, avec la mise en œuvre de la solution finale en France et le durcissement de la politique sécuritaire.

Les camps ne disparurent pas avec la retraite allemande. La sécurité, la volonté de solder les comptes et de construire sur des bases solides le nouveau régime, justifiaient un internement, jugé quoi qu'il en soit comme exceptionnel.

LES LIMITES DU VOLONTARISME

Il faut aussi signaler les limites d'une approche strictement volontariste de la politique des pouvoirs. Il y a les cas où l'internement répondit clairement à un projet idéologique, où il en fut comme la mise en œuvre. Dans d'autres on prit des mesures d'exception pour faire face à une situation exceptionnelle, mais prévue. Enfin, il y eut la réponse à une contrainte extérieure. Tout cela plaide, on l'aura compris, pour une approche « fonctionnaliste », pour autant qu'on sache nuancer. Si la conjoncture fut essentielle dans le processus, intervenait nécessairement une décision politique, car il y avait toujours un choix entre divers possibles.

LE MONDE DE L'INTERNEMENT

L'équilibre du système passait, côté direction, par l'utilisation de diverses procédures de contrôle et de régulation et, côté internés, par l'acceptation de la durée et la gestion du quotidien. La contradiction la plus aiguë tenait au fait que la survie morale et, souvent, physique étaient en général conditionnée par cette acceptation et cette gestion.

Pour l'administration, trois ressorts sont à privilégier : le devoir d'obéissance, la volonté d'affirmer la souveraineté de l'État français, considéré comme légitime, sur l'ensemble du territoire et l'utopie technocratique. À tous les échelons, la presque démission de l'État dans la gestion des camps se traduit dans l'état de la garde. Les difficultés pour recruter et plus encore pour conserver des gardiens furent criantes.

Côté internés, ce qui frappe en premier lieu c'est la diversité des populations concernées. L'histoire a ajouté à cette diversité des antagonismes profonds. L'analyse de fichiers montre, en outre, que, sauf exception, la règle est bien dans le mouvement incessant. Il y a plus de camps où l'on passe que de camps où l'on reste. L'expérience partagée ne gomme pas les différences et les antagonismes, bien au contraire en général.

La question des œuvres d'assistance s'est posée à l'époque et, plus encore, dans les dernières décennies (French Doctors) : ces œuvres participèrent-elles, contre leur gré s'entend, à la réalisation des projets criminels nazis ? Les organisations les plus efficaces furent aussi celles qui, très rapidement, combinèrent actions légales et illégales. Les comportements différents montrent à la fois qu'il faut nuancer le tableau et qu'il n'y avait pas de fatalité de l'acceptation.

S'il s'agit d'appréhender les réactions de l'opinion, l'entreprise est autrement plus aléatoire. On peut repérer trois variables discriminantes : distinguer la population qui vit autour des camps de la société dans son ensemble ; associer la chronologie et la catégorie d'internés ; considérer le statut de l'internement. Au total, que l'affaire fût « française », que l'internement fût perçu comme le fait du seul État français, et la place était libre à la diversité des opinions ; que l'affaire fût considérée comme « allemande », comme pour l'internement et la déportation des Juifs à partir de l'été 1942, et la condamnation tombait, comme elle tombait alors sur toutes les formes de l'oppression et de l'occupation.

Il fallut longtemps pour intégrer la France des camps dans la mémoire sociale. La publication du livre de Robert Paxton sur *La France de Vichy* au début des années 1970 constitua sans conteste un tournant majeur, mais en ce qu'il annonçait un bouleversement postérieur, la « paxtonisation » de la mémoire sociale qui caractérise la France depuis le début des années 1990.